

**HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE**

PAR

**FERNAND MOURRET**

**PROFESSEUR D'HISTOIRE AU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE**



**LA**

**RENAISSANCE ET LA RÉFORME**

PARIS

**BLOUD ET GAY, EDITEURS**

**3, RUE GARANCIÈRE, 3**

—  
1929

reproduction et traduction interdites.

*Nihil obstat, die 10° maii 1910*

J. GAIGNET, P. S. S., Censor designatus.

**IMPRIMATUR :**

Parisiis, die 10° maii 1910.

LEC-ADOLPHUS,

Arch. Paris.

## INTRODUCTION

La révolution religieuse et sociale déchaînée au xvi<sup>e</sup> siècle par l'hérésie protestante ne s'explique pleinement que par l'étude des troubles religieux, sociaux et politiques qui ont agité les xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles. Le grand Schisme d'Occident ébranle l'autorité des Papes ; la vie mondaine de quelques Souverains Pontifes et des prélats de leur entourage augmente leur discrédit ; la mauvaise volonté, parfois l'opposition violente des Princes, inspirés par les Légistes, entravent l'action de l'Église ; l'ivresse du savoir, la passion de l'art et des belles-lettres développent dans les âmes un esprit d'indépendance suspect ; la décadence de la scolastique favorise le développement d'un mysticisme équivoque ; le brusque développement du commerce et de l'industrie, la rapide formation des monarchies absolues et la subite apparition de la puissance nouvelle du capitalisme, en faisant disparaître les libertés et les franchises de la vieille organisation médiévale, compliquent la crise religieuse d'une crise sociale et politique, menacent de donner à la moindre secousse des proportions imprévues. Un malaise général se fait sentir. On parle partout d'une réforme nécessaire. Depuis qu'au concile de Vienne, en 1311, un grand évêque l'a demandée *in capite et in membris*, dans le Chef de l'Église comme dans ses membres <sup>1</sup>, la formule a

1. BOSSUET, *Histoire des variations*, liv., I, chap., 1. La formule *Ecclesiam reformare in capite et in membris*, a été employée pour la première fois par Guillaume Durand le Jeune dans son *Tractatus de modo celebrandi generalis concilii*, ouvrage imprimé en 1545 et aujourd'hui difficile à trouver. Cf. LELONG, Bibliothèque, t. I, n<sup>o</sup> 6310 ; VIOLLET, *Droit privé* p. 84-85 ; RATNALDI, édit. Theiner, an. 1311, en note ; *Rev., des quest., hist.*, 1<sup>er</sup> octobre 1909, p. 421.

ait fortune. Les conciles et les assemblées ecclésiastiques l'ont souvent répétée.

Pendant que les sages avisent aux moyens de réaliser cette réforme par la prière et par les bonnes œuvres, dans l'Église et par l'Église ; des esprits turbulents et passionnés entreprennent de l'établir par la violence et la révolte, hors de l'Église et contre l'Église.

Luther en Allemagne, Henri VIII en Angleterre, Calvin en France, Zwingle en Suisse, se donnent cette mission.

Purifier l'Église de ses scandales, affranchir les princes et les peuples chrétiens de la prétendue tyrannie de Rome, libérer les consciences de l'oppression des formules doctrinales et de l'ingérence de la hiérarchie catholique, ramener le Christianisme à sa pureté primitive, tels sont les mots d'ordre des quatre prétendus réformateurs.

Comment ces hommes n'ont fait qu'aggraver les maux auxquels ils prétendaient porter remède ; comment de l'œuvre de Luther sont sortis le désordre et la corruption des mœurs en Allemagne ; de l'œuvre d'Henri VIII, l'asservissement de l'église d'Angleterre ; de l'œuvre de Calvin, la plus désespérante des doctrines et le plus inquisitorial des gouvernements ; de l'œuvre de Zwingle, le plus dissolvant des systèmes ; comment tous ces appels bruyants à la réforme ont abouti à couvrir l'Europe de sang, à troubler les consciences et à préparer les pires catastrophes sociales et religieuses : c'est ce que le présent livre a pour but de montrer par le récit des faits de l'histoire.

On y verra aussi de quelle manière l'Église catholique, sous la direction de sa hiérarchie légitime, opéra la réforme dont elle avait besoin et se régénéra elle-même par ses propres moyens. La principale de ces œuvres fut la réunion du Concile général de Trente. Mais la fondation de divers ordres religieux, particulièrement de la célèbre Compagnie de Jésus, dont l'activité devait se développer dans les divers ordres de la science et de l'apostolat, la réformation du clergé sous l'impulsion de saint Charles Borromée, la haute et ferme politique de saint Pie V, une impulsion nouvelle donnée à la piété sous l'influence de sainte Térèse,

un développement inouï des missions lointaines, préparèrent, secondèrent et continuèrent l'œuvre du grand Concile.

L'impartiale étude des faits, en nous révélant ainsi l'impuissance radicale des prétendus réformateurs et l'inépuisable vitalité de l'Eglise catholique, nous montrera en même temps combien furent vains les prétextes invoqués pour justifier la révolte. Attribuer la crise religieuse du xvi<sup>e</sup> siècle aux prétendus abus de la « tyrannie pontificale » et à la « corruption du clergé » est une injustice. L'autorité pontificale n'avait jamais, nous le verrons, pesé d'un poids plus léger sur les États et sur les individus. En tout cas, ce furent les pays où l'action de Rome avait été la plus active, l'Italie, l'Espagne et la France, qui lui restèrent fidèles ; ce furent l'Angleterre, l'Allemagne du Nord et la Scandinavie qui s'en séparèrent.

Quant à la corruption du clergé, cinq siècles plus tôt le Pape saint Grégoire VII avait pu remédier à des abus non moins criants, opérer des réformes non moins difficiles. Les causes réelles de la Révolution protestante sont ailleurs. Les perturbations sociales déterminées par l'avènement des grands États et par la ruine de la Chrétienté, des hostilités profondes contre Rome qui remontaient aux grandes luttes du Sacerdoce et de l'Empire, un esprit de secte qui se rattachait aux Hussites et aux Vaudois, l'orgueil et les passions personnelles des hommes qui se mirent à la tête du mouvement prétendu réformateur, telles furent les causes déterminantes de la révolution religieuse dont le xvi<sup>e</sup> siècle fut le témoin, et dont l'Allemagne, l'Angleterre et la France furent les principaux théâtres.

Serait-il juste au moins d'imputer à l'incapacité ou à l'indolence de la Papauté, les proportions que prit la révolte et les calamités qu'elle entraîna ? Certes, il faut bien avouer que les intérêts de la famille d'Alexandre VI, les préoccupations politiques de Jules II et le culte trop exclusif des lettres et des arts qui occupa le pontificat de Léon X, détournèrent ces Papes du grand effort qu'exigeaient les intérêts religieux du monde chrétien, les empêchèrent tout au moins de voir la grandeur du péril qui menaçait l'Eglise. Mais de plus graves responsabilités retombent sur

ces Princes, qui trahirent leurs devoirs de défenseurs de l'Église, sur ces corps épiscopaux, qu'un esprit gallican avait pénétrés, sur ces Parlements qui, sans cesse en conflit avec la cour romaine, mettaient des obstacles à la pleine efficacité de l'action papale. Elles atteignent même ce peuple qui, durant tout le Moyen Age, par une participation plus active à la vie publique, par une piété plus franche et plus spontanée, avait été un soutien pour l'œuvre réformatrice des Papes. Le peuple chrétien, désormais déchu de presque toute action sociale, saisi dans les réseaux d'une administration de plus en plus centralisée, inconsciemment infecté du venin de scepticisme et de sensualité que lui offraient les œuvres d'art de la Renaissance, ne formait plus, autour du chef de l'Église, cette atmosphère de respectueuse et sympathique confiance, qui facilitait son action et la secondait puissamment. Dans toutes les catastrophes comme dans toutes les œuvres de régénération, les responsabilités s'étendent plus loin et remontent plus haut qu'il n'apparaîtrait au premier regard.

En terminant la Préface de son *Histoire des variations*, Bossuet exprime l'espoir que son écrit « se trouvera dans le fond beaucoup plus tournée à la paix qu'à la dispute », qu'en le lisant le protestant comprendra mieux comment les variations et les amoindrissements de doctrine dont il souffre ont eu leur principe dans le mouvement initial qui engendra l'hérésie, et que le catholique « sera saisi d'une sainte et humble frayeur, en considérant les tentations si dangereuses et si délicates que Dieu envoie quelquefois à son Église et les jugements qu'il exerce sur elle ». Ainsi, conclut-il, « on ne cessera de faire des vœux pour lui obtenir des pasteurs également éclairés et exemplaires, puisque c'est faute d'en avoir eu beaucoup de semblables que le troupeau racheté d'un si grand prix a été si indignement ravagé<sup>1</sup> ».

C'est tout le bien qu'on oserait ambitionner, avec l'aide de Dieu, comme fruit du présent travail.

1. BOSSUET, *Histoire des variations*, préface, n<sup>os</sup> XXVIII, XXIX.

## NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

### SUR LES PRINCIPAUX DOCUMENTS ET OUVRAGES CONSULTÉS

#### I

#### Documents

Aux trois grandes époques de l'histoire correspondent trois classes différentes de matériaux : l'histoire de l'antiquité s'appuie surtout sur des *Monuments*, l'histoire du Moyen Age sur des *Annales*, l'histoire moderne sur des *Documents d'Archives* <sup>1</sup>.

I. — Le Pape Léon XIII, en ouvrant, en 1883, les Archives secrètes du Vatican à tous les savants, sans distinction de nationalité et de confession religieuse, a mis à la disposition des historiens les sources les plus précieuses de l'histoire de l'Église. On y trouve deux fonds d'une importance capitale .

1° Les REGISTRES des Papes, transcription officielle des bulles, brefs, etc., formant 2018 volumes depuis Innocent III jusqu'à Sixte-Quint <sup>2</sup>; 2° la collection des *Nonciatures*, comprenant environ 8000 volumes. Jusqu'à ces derniers temps, la communication de ces pièces avait été réservée à quelques privilégiés. Cette communication a fait la valeur des *Annales ecclésiastiques* de RAYNALDI, qui a continué le travail de Baronius, sur le même plan que son devancier, de 1198 à 1565 (10 vol. in-f°, tomes XIII à XXII des *Annales ecclesiastici*, Rome 1646-1679. Mansi a publié une édition annotée des *Annales*

1. Les documents d'Archives se rencontrent à partir du XII<sup>e</sup> siècle ; dès lors leur importance va croissant ; elle devient capitale au XIV<sup>e</sup> siècle.

2. A compter du XIV<sup>e</sup> siècle, les registres des bulles sont généralement séparés des registres des brefs. Ceux-ci constituent la source la plus importante pour l'histoire générale de l'Église aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

de Baronius-Raynaldi, 38 vol. in-f°, Lucæ, 1738-1759). Parmi les autres ouvrages composés d'après les Archives du Vatican, on peut citer : le *Codex diplomaticus domini temporalis S. Sedis* de THEINER. (3 vol. in-f°, Rome, 1861-1862), les *Monumenta britannica* de MARINI (déposés au *British Museum*, à la disposition du public, 48 vol. in-f°) et les *Monumenta reformationis lutheranæ* de BALAN (Ratisbonne, 1884). Depuis la décision de Léon XIII, de pareilles œuvres se sont multipliées. Plusieurs « stations historiques » se sont établies à Rome, sur l'initiative des gouvernements ou des sociétés savantes, telles que l'École française de Rome, l'Institut autrichien, l'Institut prussien, la Mission polonaise, l'Institut de la Gœrresgesellschaft. Ces sociétés et de nombreux érudits isolés ont exécuté dans les Archives vaticanes des travaux d'inventaires considérables, publié des pièces d'importance capitale. Tels sont les *Registres des Papes*, publiés par l'École française de Rome <sup>1</sup>. Les « Archives de l'histoire religieuse de France », ont commencé la publication des « Nonciatures » <sup>2</sup>.

II. — Les archives des divers Etats fournissent aussi des documents d'une grande utilité pour l'histoire moderne de l'Église. Dès l'année 1829, le livre de l'érudite allemand D. G. F. Hœssel : *Catalogi librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Gallix, Belgix, Britannix Magnæ, Hispanix, Lusitanix asservantur* (Lipsiæ, 1829, in-8°, réimprimé, avec quelques additions, en 1833, dans les tomes XL et XLI de la *Nouvelle Encyclopédie théologique* de MIGNÉ) facilitait aux savants la connaissance des divers papiers d'État, ordonnances, édits, pragmatiques, lettres patentes, traités de paix ou de commerce, correspondance des princes et des ministres avec leurs agents ou leurs familles, discours prononcés aux assemblées délibérantes, cahiers de doléances, etc., conservés dans les principales bibliothèques de l'Europe.

En France, le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques*, commencé en 1884, sur les plans de M. Léopold Delisle, a déjà donné, en plus de 50 volumes, l'état des manuscrits conservés dans les Archives nationales, dans plus de 500 bibliothèques de pro-

1. Voir dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, de novembre-décembre 1909, l'état actuel de la publication des *Registres des Papes* par l'École française, d'après un rapport de M. Haussoullier.

2. Cf. PALMIERI, *Ad vaticani archivi romanorum pontificum regesta manu-ductio*, Rome, 1884; LOUIS GUERARD, *Petite introduction aux inventaires des archives du Vatican*, Rome-Paris, 1901; Dr Gisbert BROM, *Guides aux Archives du Vatican*, Rome, 1910.



vince et dans un grand nombre d'Archives départementales, communales et hospitalières. Les Archives du Ministère des Affaires étrangères, longtemps impénétrables aux historiens, ont enfin été ouvertes au public en 1874, sous le ministère du duc Decazes, ainsi que les Archives de la Guerre et des Colonies, mais seulement pour la période antérieure à 1791 ; un Inventaire analytique de ces Archives a été publié. Enfin, le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale a eu ses Inventaires sommaires et ses Catalogues, si nombreux qu'ils forment à eux seuls toute une bibliothèque.

Les archives diplomatiques de Venise, si importantes pour l'histoire moderne se trouvent analysées dans plusieurs ouvrages tels que *Les Archives de Venise*, par BASCIET, Paris, 1870, *Saggio d'Inventario degli archivi di Venezia*, Venise, 1881.

On trouvera des indications sur les archives italiennes en général dans VAZIO, *Relatione sugli archivi di Stato italiani*, Rome, 1883 ; sur les archives espagnoles de Simancas (les plus intéressantes pour l'histoire moderne), dans GACHARD, *Notice historique et descriptive des Archives royales de Simancas*, (en tête de la *Correspondance de Philippe II*, Bruxelles, 1848) ; sur les archives de Portugal dans la publication de l'Académie royale de Lisbonne : *Quadro elemtar das relaçoës polit. e. dipl. de Portugal*, Lisbonne et Paris, 18 vol. in-8°, 1842-1876 ; sur les archives de Bruxelles, dans GACHARD, *Notice sur le dépôt des Archives de Belgique*, Bruxelles, 1831 <sup>1</sup> ; sur les archives impériales de Vienne, dans BÖHM, *Die Handschriften des K. K. Staats-Archivs*, Vienne, 1873-1874 ; sur les archives d'Allemagne, dans Burkhardt, *Handbuch der deutschen Archive*, Leipsig, 1887, (2<sup>e</sup> édition). Quant aux archives d'Angleterre, les divers *Calendars of State Papers*, publiés par l'administration des Archives, sont plus que de simples inventaires. Les actes y sont analysés avec assez de détails pour servir de textes originaux <sup>2</sup>.

On ne peut demander à une histoire générale de l'Eglise de s'appuyer directement sur des documents d'archives ; du moins doit-elle ne s'établir que sur des monographies faites d'après les pièces originales ; c'est la tâche qu'on s'est proposée dans le présent travail.

1. Le *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, par P. Van den Gheyn est parvenu au tome VIII, paru en 1908.

2. Pour plus de détails, voir Charles MOELLEN, *Introduction critique à l'histoire moderne, Matériaux et littérature*, 1 vol. in-8, Louvain, 1891, et LANGLOIS, *Manuel de bibliographie historique*, Paris, 1904.

## II

## Ouvrages

I. — Par les importantes notes historiques qu'il contient, le *Liber pontificalis* de Mgr DUCHESNE est plus qu'un recueil de documents. Les notices pontificales s'arrêtent en 1459, au début du pontificat de Pie II. Les vies des Papes qui se sont succédés d'Urbain V à Martin V ont été écrites par un seul auteur, sous Eugène IV, peu après la mort de Martin V et constituent « beaucoup moins une notice de biographies proprement dites qu'une histoire du grand schisme distribuée en notices pontificales » (DUCHESNE, *Lib. Pontif.*, t. II, p. XLVIII). Un second auteur, qui est « un lettré, ayant de la grammaire et des prétentions au style, » mais « ne s'intéressant que faiblement au schisme, qui est déjà loin de lui », au demeurant « esprit modéré et indépendant », a continué la série des notices jusqu'au départ de Pie II pour le concile de Mantoue, en 1459. (*Ibid.* p. LI).

II. — Les tomes IX, X et XI de l'*Histoire des Conciles* par HÉPÉLÉ, restent l'ouvrage fondamental sur la crise religieuse du xiv<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle. Les publications plus récentes de MM. Boutaric, Rocquain, Digard, Kervyn de Lettenhove, Valois, etc. qu'on trouvera mentionnées dans le cours de ce volume, le complètent pour ce qui concerne l'action extérieure de l'Église à cette époque. Le *Chartularium Universitatis parisiensis* de DENIFLE et CHATELAIN, *Die Universitäten des Mittelalters bis 1400*, de DENIFLE, *La désolation des Églises et monastères pendant la guerre de Cent ans* et *l'Anthologie des mystiques allemands* du même auteur, l'*Histoire de la philosophie médiévale*, de M. de WULF, les notices contenues dans les volumes XXV à XXX de l'*Histoire littéraire de la France*, et les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, achèvent l'exposé de la vie intellectuelle et religieuse à partir du xiv<sup>e</sup> siècle.

III. — La base de toute étude sur les Papes d'Avignon est l'œuvre de BALUZE, *Vitæ Papparum avenionensium* (2 vol. in-4<sup>o</sup>, Paris 1693), ce « chef-d'œuvre de Baluze, trésor de textes très précieux et très bien commentés ». (LANGLOIS, *Manuel de bibliographie historique*, p. 309)<sup>1</sup>.

1. La librairie Letouzey et Ané annonce la prochaine réimpression de cet ouvrage, accompagné de notes critiques, par l'abbé Veat.

IV. — *La France et le Grand schisme d'Occident*, de Noël VALOIS (4 vol. Paris, 1896-1902), *La crise religieuse du XV<sup>e</sup> siècle*, du même auteur (2 vol. Paris, 1909), *l'Histoire des Papes depuis la fin du Moyen-Age*, de PASTOR (trad. française, 8 vol. Paris, 1882-1909), *La civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, de J. BURCKARDT (trad. Schmitt, 2 vol. Paris, 1906), *L'Eglise romaine et les origines de la Renaissance*, de Jean GUIRAUD (1 vol. Paris, 1904), ouvrages composés sur pièces originales et dont les nombreuses références sont faciles à vérifier, sont désormais les guides indispensables de tout travail entrepris sur les préliminaires de la Réforme.

V. — Les documents les plus précieux sur la Réforme elle-même se trouvent utilisés et analysés dans JANSSEN, *l'Allemagne et la Réforme*, trad. Paris, 7 vol. Paris 1888-1908 (La seconde édition allemande, revue par Pastor, est enrichie d'importants documents nouveaux); DENIFLE, *Luther und Luthertum*, 1 vol. dont une traduction française a été publiée par M. Paquier, Paris, Picard; DÖLLINGER, *La Réforme et son développement intérieur*, trad. Perrot, 3 volumes, Paris 1848; IMBART DE LA TOUR, *Les origines de la Réforme*, 2 vol. parus, Paris 1905-1909; TRÉSAL, *Les origines du schisme anglican*, 1 vol. Paris 1908; les monographies de Dom GASQUET, de ZIEMMERMANN et de G. CONSTANT sur le schisme anglican; l'ouvrage de M. Jules MARTIN sur *Gustave Vasa et la Réforme en Suède*, 1 vol. Paris, 1906. Mais rien ne dispensera de consulter les Œuvres de Luther, de Calvin et des principaux réformateurs. L'édition la plus complète des œuvres allemandes de Luther est celle dite d'*Erlangen*, publiée par les soins de PLOCHMANN et IRMISCHER : *Sämmtliche Werke*, 67 vol. Erlangen, 1826-1868, avec un supplément par ENDERS, Francfort, 1862-1870. Les œuvres latines de Luther forment, en plus, 28 vol. et les Lettres de Luther ont été publiées en 6 vol. par de WETTE, avec un supplément par SEIDEMANN. Une édition plus critique, dans laquelle les œuvres allemandes et les œuvres latines se trouvent mêlées et rangées suivant l'ordre chronologique, a été commencée en 1883 par KNAAKE. Cette édition, dite de Weimar : *Luther's Werke, Kritische Gesamt-Ausgabe*, est parvenue au tome XXXVI (1909). Denifle y a relevé un certain nombre d'inexactitudes (DENIFLE, *op. cit.*). Les œuvres de Calvin forment 59 vol. de l'édition de Brunswick, *Corpus reformationum*, commencée en 1860 par BAUM, CUNITZ et Ed. REUSS, et achevée en 1900 par ERICHSON, « édition critique et complète qu'on ne recommencera pas de sitôt » (H. HAUSER, *Les sources de l'hist. de*

France, xvi<sup>e</sup> siècle, Paris, 1909, p. 63). Les œuvres de Melancton forment les volumes I à VII du *Corpus Reformatorum*<sup>1</sup>.

VI. — Sur le Concile de Trente, les deux principaux historiens sont Paolo SARPI, *Hist. du Conc. de Trente*, trad. LE COURRAYER, 1 vol. Amsterdam, 1736, et Sforza PALLAVICINI, *Hist. du Conc. de Trente*, trad. fr., édit. Migne, 3 vol. Sarpi est informé, mais il est « malveillant » (M. de SICKEL, Préface à l'ouvr. de SUSTA, *Die römische Curie und der Concil von Trient*, Vienne, 1904) et il écrit « avec un parti pris de dénigrement » (RANKE, *Hist. de la Papauté*, I, 415). Pallavicini est « d'une scrupuleuse exactitude » (RANKE, I, 417) mais il a trop l'air « de plaider une cause » (SICKEL, *Ibid*). Les historiens plus récents, PRAT, *Hist. du Conc. de Trente*, 3 vol. Bruxelles, 1854, et BAGUENAUT de PUCHESSE, *Hist. du Conc. de Trente*, 1 vol. in-8°, Paris, 1870, n'ont pu s'appuyer que sur des documents incomplets tels que les *Monumenta Conc. Trid.* de LE PLAT 7 vol. Louvain 1781-1787. On a reproché à THEINER, *Acta genuina conc. trid.*, Agram et Leipsig, 1874, d'avoir été influencé par des préjugés hostiles à la Papauté. Les publications de la *Goerresgesellschaft* donneront enfin la collection complète et critique des documents relatifs au concile. Un volume de *Journaux du Concile (Diariorum pars prima)* a déjà été publié par M. MERKLE, Fribourg-en-Brigau, 1901, et un volume d'Actes a été édité par Mgr EHSE en 1904.

L'action réformatrice des Papes du xvi<sup>e</sup> siècle a été étudiée d'une manière impartiale et d'après des documents d'archives par RANKE, *Hist. de la Papauté pendant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle*, trad. HAIBER, 3 vol. Paris, 1848.

VII. — Sur le mouvement réformateur de la vie monastique et religieuse, qui se produisit au xvi<sup>e</sup> siècle, l'ouvrage le plus étendu et le plus complet est l'*Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires, et des congrégations séculières de l'un et l'autre sexe*, par Pierre HÉLYOT, religieux du tiers-ordre de saint François, 8 vol. in-4°, Paris, 1714-1721. Les Pères de la Compagnie de Jésus ont commencé en 1894 la publication des *Monumenta historica Societatis Jesu*, d'après les archives de leur Ordre. Sur le progrès des sciences ecclé-

1. Une édition critique de l'*Histoire des variations* de Bossuet, « cet ouvrage vraiment scientifique et presque aussi digne de l'estime des historiens que de celle des lettrés » (RÉBELLIAU, *Bossuet hist. du protest.*, p. 10) va bientôt paraître à la librairie Bloud.

siastiques à partir du Concile de Trente, voir le *Nomenclator litterarius* du P. HURTER, 3 vol. in-8°, Fribourg en Brisgau, 1892-1895, qui, en dépit de son titre, n'est pas une simple nomenclature, mais un recueil de notices biographiques et bibliographiques très précieuses sur les théologiens et autres écrivains ecclésiastiques de cette époque, et « constitue le meilleur répertoire bio-bibliographique mis au courant » (H. STEIN, *Manuel de bibliographie générale*, Paris, 1897 p. 59).

VIII. — Les collections de la *Revue d'histoire ecclésiastique* de Louvain, de la *Revue des questions historiques*, (directeurs : Paul ALLARD et Jean GUIRAUD), de la *Revue historique* (directeur : Gabriel MONOD), de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* et de la *Revue de Synthèse historique*, la *Biographie universelle* de FELLER, rééditée par WEISS, (45 vol. in-8°) et la *Nouvelle biographie générale*, de HÖFFER. (46 vol. in-8°), seront d'un grand secours pour l'étude de l'histoire de l'Église dans les temps modernes. Ce dernier ouvrage est le meilleur dictionnaire bio-bibliographique que nous possédions, au moins jusqu'à la lettre L., car, à partir de cette lettre, il est, suivant l'expression de M. Langlois « scandaleusement écourté » (*Manuel de bibliograph. historique*, p. 95) <sup>1</sup>.

Il n'existe pas, sur l'époque de la Renaissance et de la Réforme, de répertoire bibliographique analogue à ceux que M. le Chanoine Chevalier a publiés sur le Moyen-Age. Le *Dictionnaire de bibliographie catholique* de PÉRENNÈS, suivi d'un *Dictionnaire de bibliologie* par G. BRUNET, publié par l'abbé Migne, Paris, 1858-1860, 5 vol. in-4°, rendra des services. On trouvera des bibliographies spéciales sur l'époque de la Renaissance dans HERGENROETHER-KIRSCH, *Handbuch der allgemeinen Kirchengeschichte*, t. III, Fribourg en Brisg., 1907-1909; PASTOR, *Geschichte der Päpste*, t. I-V; JANSSEN-PASTOR, *Geschichte des deutschen Volkes seit dem Ausgange des Mittelalters*; TRÉSAL, *Les origines du schisme anglican*; L'*Histoire de France* de LAVISSE, t. V et VI. — La bibliographie publiée depuis 1890 par la *Revue d'histoire ecclésiastique* de Louvain constitue un instrument de travail d'une grande valeur. On y trouve, à côté des ou-

1. On consultera avec fruit les notices historiques, signées REMMER, DE LA SERVIERE, etc., dans le *Dictionnaire de théologie* de VACANT-MANGENOT. Un *dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, publié sous la direction de Mgr BAUDRILLART et de MM. Vogt et Rouziès, est en cours de publication à la librairie Letouzey et Ané.

vrages concernant l'histoire ecclésiastique, la mention des principales recensions qui en ont été faites dans les Revues du monde entier.

Les documents et ouvrages d'un intérêt plus spécial sont cités au bas des pages du présent volume.

# HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE

---

## PREMIÈRE PARTIE

### La décadence de la Chrétienté et la Renaissance.

Le grand fait historique qui prépara un terrain favorable au développement du protestantisme et qui modifia profondément le champ d'action de l'Église catholique, fut la décadence des institutions du Moyen Age, successivement battues en brèche par des légistes, par des théologiens hétérodoxes et par des agitateurs populaires.

D'autre part, le mouvement intellectuel qui mit le branle aux idées nouvelles fut la Renaissance, que propagèrent des érudits, des artistes, des philosophes et des théologiens.

L'étude de ces deux faits est l'introduction nécessaire à l'histoire de la Révolution protestante et de la Réforme catholique.





## CHAPITRE PREMIER

### VUE GÉNÉRALE SUR LA DÉCADENCE DES INSTITUTIONS DU MOYEN AGE

Le XIII<sup>e</sup> siècle avait marqué l'apogée de la vie et de l'influence chrétienne. Une vaste fédération des peuples chrétiens, groupés sous l'autorité suprême du Pape, chef spirituel de tous les fidèles et arbitre reconnu des peuples et des rois ; une hiérarchie fortement liée de droits et de devoirs, établie sur la possession de la terre et couronnée par la suprématie de l'empereur, défenseur né de l'Église : tel avait été l'idéal que les Papes du Moyen Age, de saint Nicolas I<sup>er</sup> à Innocent III, avaient conçu, poursuivi, réalisé autant qu'il pouvait l'être, et que Boniface VIII allait défendre avec la dernière énergie. Au sommet de cette grande organisation politique était le Pape. Chef spirituel, il lui appartenait de dénoncer les hérésies, d'armer le bras séculier pour les réprimer, de juger les actes politiques des souverains temporels *ratione peccati*, de mettre en marche, à son appel, toutes les armées de la Chrétienté et de les lancer contre l'infidèle ; chef social, investi d'une autorité morale indiscutée, c'était à lui de se prononcer souverainement dans les conflits qui s'élevaient entre les divers états ; et, dans l'intérieur de chaque nation chrétienne, entre les diverses classes de la société, notamment entre les princes et les sujets.

Il serait injuste de faire uniquement retomber sur les attaques de quelques hommes, si puissants qu'ils fussent, la responsabilité des événements qui ébranlèrent ce grand édifice social de la Chrétienté. Sa décadence tient à des causes plus profondes et plus générales. La formation des grands états européens, le

Conception de la Chrétienté.

Causes sociales de la décadence de la chrétienté. La formation des grands États européens.

Le grand  
Schisme d'Occident.

développement du pouvoir absolu des monarchies, l'avènement de la grande bourgeoisie financière en avaient sourdement miné les assises et troublé le régulier fonctionnement ; le grand Schisme d'Occident, en rendant presque impossible le discernement du vrai Pape, porta les peuples à se tourner vers ses chefs immédiats, évêques, prêtres et princes séculiers. « Le pouvoir de mon maître est réel, disait dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle, Pierre Flote, légiste de Philippe le Bel, au pape Boniface VIII, le vôtre est verbal<sup>1</sup> ». Les théories des légistes, les attaques des docteurs hétérodoxes et les menées des agitateurs populaires, auraient été moins efficaces et peut-être ne se seraient pas produites, si elles n'avaient été provoquées par l'apparition de ces nouvelles forces politiques et sociales, autour desquelles se groupaient les intérêts et les ambitions.

Avènement de  
la bourgeoisie  
en Allemagne.  
Développe-  
ment des  
grandes villes  
et commerçantes.

En Allemagne, les conflits et les guerres suscités par les empereurs contre l'Église avaient affaibli le lien moral qui faisait l'unité de l'Empire. La dilapidation des revenus domaniaux sous Frédéric II et le partage des prérogatives royales entre les États, favorisaient le pouvoir des Princes, qui « ne visaient plus qu'à acquérir des domaines dont ils fussent seuls maîtres<sup>2</sup> ». Les efforts de Rodolphe de Habsbourg et de son fils Albert pour rétablir l'unité de l'Empire en s'appuyant sur les forces de la bourgeoisie, augmentèrent les pouvoirs de celle-ci. De cette époque datent les prérogatives et les grands développements des villes libres, élément social nouveau, qui, stimulé par un développement extraordinaire de l'industrie et du commerce, grandissait en dehors du système féodal et en opposition avec lui<sup>3</sup>. La grande prospérité des grandes villes et bientôt leur indépendance politique devaient faire dire à Machiavel qu'elles étaient « le nerf de l'Allemagne<sup>4</sup> ».

Les petites  
tyrannies ita-  
liennes.

En Italie, les luttes du douzième et du treizième siècles avaient amené la formation de puissantes ligues entre les principales cités. Florence, la ville du mouvement et du bruit, Venise, la ville de l'immobilité silencieuse et de la mystérieuse politique, de-

1. DUPUY, *Histoire du différend entre Boniface VIII et Philippe le Bel*, Paris, 1655, in-folio.

2. JANSEN, *L'Allemagne et la réforme*, trad., Paris, tome I, p. 417.

3. JANSEN, *L'Allemagne et la réforme*, trad., Paris, t. I. p. 425.

4. MACHIAVEL, *Opera*, t. IV, p. 157.

vaient garder longtemps encore leur puissance et leur prééminence sociale. Mais autour d'elles les petites tyrannies locales, que la faiblesse de l'Empire avait laissées se former, étouffaient les libertés civiles en même temps qu'elles outrageaient la foi chrétienne. Ce Ferrante, de Naples, qui se plaisait à emprisonner ses ennemis dans des cages bien solides et qui, après leur mort, collectionnait leurs momies<sup>1</sup> ; ce Jean Marie Visconti, de Milan, qui dressait ses chiens à chasser l'homme<sup>2</sup> ; cet Agnello, de Pise, qui exigeait qu'on le servît à genoux<sup>3</sup>, s'inspiraient plus des souvenirs païens de l'empire romain que des traditions chrétiennes du Moyen Age<sup>4</sup>.

En Angleterre, tandis que les grandes villes, Londres, York, Norwich, Bristol, Coventry, s'enrichissaient et s'élevaient par l'industrie et le commerce<sup>5</sup>, les rois multipliaient plus que partout ailleurs les conflits avec l'Eglise romaine<sup>6</sup>. La guerre des Deux-Roses, en ruinant la haute noblesse, et l'apparition de diverses sectes, comme celle des Lollards, en brisant l'unité de la foi, mirent fin au Moyen Age anglais.

Les grandes villes anglaises. Les sectes hérétiques en Angleterre.

En France, l'absolutisme de la monarchie, avant de trouver dans le droit romain sa théorie justificative et ses formules, avait été l'œuvre de l'histoire. Le besoin d'ordre et d'unité, la nécessité de se défendre contre les invasions étrangères, avaient peu à peu groupé les forces sociales autour du roi ; comme les perplexités religieuses, déterminées par le Schisme d'Occident, avaient rassemblé les fidèles autour des évêques. La renaissance agricole, industrielle et commerciale, favorisée par l'unité politique, attirait en France une immigration étrangère considérable<sup>7</sup> et un bien-être inouï<sup>8</sup>. La noblesse féodale perdit son prestige. C'est l'époque où le vieux château fort, à la masse pesante, à l'appareil formidable de défense, est délaissé ou se transforme en une demeure nouvelle, aux balcons ajourés, aux grandes fenêtres à croisillons sculptés, aux galeries pleines de lumière. Souvent la

La monarchie absolue en France. Décadence de la noblesse féodale, au profit de la noblesse de robe ou de finances.

1. Paul Jovs, *Histor.*, I, p 14.

2. Corio, *Storia di Milano*, p. 301 et s.

3. Filippo Villani. *Storie*, XI, 101.

4. Cf. J. BURCKHARDT, *La civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, trad. Schmitt. 2 vol., in-12. Paris, 1906. — Chap. I à VI.

5. Ch. BÉMONT, dans *Hist gén.*, III, 109.

6. TRÉSAL, *Les origines du schisme anglican*, Paris, 1908, 1 vol., in-12, p. 4.

7. IMBARD DE LA TOUR, *Les origines de la réforme*, I, 287-295.

8. *Ibid.*, 302.

nouvelle habitation devient la demeure d'un bourgeois enrichi, d'un « argentier », d'un magistrat anobli pour son dévouement au pouvoir royal. Mais la nouvelle noblesse, loin de combler les fossés qui séparaient les classes de la nation, ne faisait que les creuser davantage <sup>1</sup>. Les parvenus fusionnaient mal avec la vieille aristocratie et ils se séparaient avec plus de morgue des classes populaires.

Deux causes entretenaient et activaient dans celles-ci un ferment révolutionnaire : c'étaient un mouvement rapide vers la liberté civile et politique et une aggravation simultanée de la misère et du paupérisme.

Progrès des classes populaires vers la liberté.

Le progrès vers la liberté s'était accéléré dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle sous l'influence de causes diverses, les unes d'ordre religieux ou humanitaire, les autres d'ordre économique ou politique. Les seigneurs et les rois avaient un intérêt politique et économique à affranchir les serfs, qui, une fois libres, venaient repeupler les villages déserts et y ranimer la culture par un travail plus assidu et plus efficace, parce qu'il était plus intéressé. Vers les premières années du xiv<sup>e</sup> siècle, le servage, dit M. Imbart de la Tour, « paraîtra de plus en plus une exception <sup>2</sup> ».

Les serfs affranchis s'empressaient de s'organiser en pouvoirs politiques. Les communautés rurales élisaient leurs prud'hommes, leurs procureurs et leurs syndics. Aux États-Généraux de 1484 <sup>3</sup>, les communautés de villages seront représentées pour la première fois.

Développement du paupérisme.

Malheureusement cet élan vers la liberté n'était favorisé que dans les classes rurales. Il était entravé chez les ouvriers urbains, et il coïncidait avec une extension du paupérisme. Malgré le développement de l'agriculture et du commerce, qui marquent cette époque, il se produisit un renchérissement des denrées premières, blés, vins, bois et étoffes, etc. Ce renchérissement était dû à une fiscalité mal organisée et surtout aux guerres incessantes.

Or, les salaires restaient immobiles. « En 1500, dit M. Imbart de la Tour, le salaire de l'ouvrier est certainement trop faible

1. *Ibid.*, 460, 461.

2. IMBART DE LA TOUR, *Les origines de la réforme*, I, 468, 469.

3. IMBART DE LA TOUR, *Ibid.*, I, 491. Aux États-Généraux de 1302, Philippe le Bel avait convoqué des « gens du commun », mais l'unité juridique de la communauté rurale ne prend place dans les institutions publiques qu'à partir de 1484.

pour le faire vivre, pour faire vivre sa famille ; après 1515, il acculera l'ouvrier à la mendicité ou à l'emprunt. »<sup>1</sup>

L'Eglise, au moyen de ses confréries, et l'Etat, au moyen de subventions et d'institutions diverses, essayaient bien de parer au mal. Mais ils ne pouvaient y suffire. Les institutions du Moyen Age étaient en ruine, et celles du monde moderne en formation.

Or de ces deux faits, l'élan vers les libertés politiques et le paupérisme, résultait fatalement un esprit révolutionnaire. « Dans chaque ville, dit un historien <sup>1</sup>, se propage un foyer d'agitation et de désordres. Imaginez, dans cet amas d'explosifs, une étincelle : une élection, un impôt nouveau, une menace de disette ; la ville est en feu. On prévoit ce que seront les luttes religieuses dans de pareils milieux... Sous les splendeurs de la Renaissance, le brillant des victoires et des fêtes, les élégances de la richesse... il suffit de prêter l'oreille pour entendre le murmure des misérables, qui se traduira en clameurs farouches, le jour où le choc des croyances armera tous ces appétits et absorbera tous ces attentats <sup>2</sup> ».

Formation  
d'un esprit  
révolution-  
naire dans le  
peuple.

La coutume,

On a dit que la Réforme protestante s'était faite en Angleterre par les rois, en Allemagne par les seigneurs, et en France par le peuple. Cette formule trop systématique est inexacte <sup>3</sup>. Mais le peuple de France n'était que trop préparé à écouter d'une oreille docile toute parole de révolte ou de révolution.

1. IMBART DE LA TOUR, *Les origines de la réforme*, t. I, p. 512.

2 *Ibid.*

3. Cf. H. HAUSER, *La Réforme et les classes populaires en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, dans la *Revue d'hist. mod. et contemp.*, t. I, 1899-1900, et G. HANOTAUX, *Hist. du card. de Richelieu*, t. I, p. 473-475

## CHAPITRE II

DE L'AVÈNEMENT DE BONIFACE VIII A LA MORT DE BENOIT XI.

LES LÉGISTES.

(1294-1304)

Tant qu'un mouvement social n'a pas trouvé une formule pour s'exprimer et un guide pour s'orienter, il est peu redoutable. Le mouvement qui s'attaquait aux institutions politiques et sociales du Moyen Age trouva sa première expression et sa première orientation dans l'œuvre des Légistes.

i

origine des  
Légistes. On appela Légistes ou Chevaliers ès-lois des hommes qui, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, s'adonnèrent avec passion à l'étude du droit romain et devinrent conseillers des rois<sup>1</sup>. Le roi saint Louis, dans son désir de renouveler et d'améliorer la législation, fit appel à leur concours, mais ne se laissa point dominer par eux. Sous les derniers Capétiens directs, leur influence devait être prépondérante.

Le récit traditionnel qui fait remonter l'étude du droit romain à une découverte des *Pandectes* faite par les Pisans dans le

1. Caillemer. L'enseignement du droit civil en France vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, dans la *Nouvelle Revue historique du droit français et étranger*, 1879, p. 606 et s. — Augustin THIERRY, *Essai sur l'hist. du Tiers-Etat*, p. 27, 30.

pillage de la ville d'Amalfi en 1133, est une pure légende <sup>1</sup>. Mais l'opposition, parfois violente, des Légistes contre le droit féodal et, par là même, contre l'Eglise, qui en était l'âme, trouva ses formules et ses principes dans le droit romain, que des Maîtres renommés enseignaient avec éclat à Bologne, à Montpellier, à Toulouse, à Lyon, en bien d'autres villes. Une jeunesse enthousiaste se pressait autour des chaires où se faisaient entendre les Maîtres légistes, comme on s'était pressé autour des Maîtres grammairiens au temps de Charlemagne et autour des Maîtres philosophes au temps d'Abailard, comme on devait se presser, deux siècles plus tard, autour des Maîtres humanistes.

Les quatre bases principales sur lesquelles reposait la société médiévale, la Coutume, le Régime de la propriété, le Contrat féodal et la Royauté chrétienne, avaient subi des crises qui nécessitaient des réformes et une réglementation. Les Légistes, avec une logique abstraite qu'il n'est pas arbitraire de comparer à celle des théoriciens de la Révolution française, et souvent avec une violence qui n'est pas sans analogie avec la fureur jacobine des hommes de 1793, s'appliquèrent à détruire ce qu'il eût fallu restaurer, à transformer l'évolution qui s'imposait en une véritable révolution.

Les diverses et multiples forces sociales qui formaient la société du XIII<sup>e</sup> siècle, fiefs, seigneuries, baronnies, comtés, bourgs à chartes de franchises, villes à gouvernement électif, corporations ouvrières ou marchandes, communautés de paysans, paroisses, universités, étaient nées par la force des choses, sous la poussée des événements et l'impulsion tantôt active et tantôt modératrice de l'esprit chrétien, comme la végétation d'une immense forêt vierge. Chaque institution avait son caractère propre, son statut, son esprit, ses intérêts, parfois son costume. La valeur de cette organisation était dans sa diversité même, dans sa souplesse, dans son adaptation à chaque contrée et à chaque époque, dans sa puissance inépuisable de transformation par la

Ils s'attaquent  
aux bases  
mêmes sur  
lesquelles re-  
pose la société  
du Moyen-  
Age.

La coutume,

1. Les travaux de Savigny et de Schrader ont démontré depuis longtemps l'in-vraisemblance de ce récit, qu'on voit apparaître, pour la première fois, deux siècles après le prétendu événement, dans un obscur poème du dominicain Raynier de Gronchi (MURATORI, *Scrip. rerum italicarum*, XII, 287, 314). M Rivier, professeur de Pandectes à l'Université de Bruxelles, a prouvé péremptoirement la permanence de l'étude du droit romain en Italie pendant tout le haut Moyen Age. *Revue historique du droit français*, 1871, p. 1 et 2.

Coutume, qui, l'ayant créée, avait la puissance de la modifier indéfiniment. Ses inconvénients étaient dans la diversité, devenue presque inextricable, de ses jurisprudences, toujours mouvantes, parfois insaisissables. Ce droit coutumier devait devenir odieux aux Légistes, qui trouvaient, dans le droit écrit de l'ancienne Rome, tant de précision, de logique et de clarté : « Droit haineux, s'écrie un Légiste du xiv<sup>e</sup> siècle, est le droit qui, par le moyen de la coutume du pays, est contraire au droit écrit <sup>1</sup>. »

Le régime de  
la propriété.

Dans la hiérarchie des institutions sociales, le Moyen Age n'avait jamais séparé l'idée de souveraineté de l'idée de propriété territoriale. On acquérait la juridiction avec la terre. On se dépouillait de ses prérogatives en aliénant ses propriétés. La terre était suzeraine et vassale. Les droits attachés à la propriété étaient divers, et toujours corrélatifs à des charges ou à des devoirs. Or le juriste opposait à cette conception, qu'il traitait de barbare, celle du vieux droit romain, qui faisait du droit de propriété le droit absolu d'user, de jouir et de disposer, *jus utendi, fruendi et abutendi*, sans redevance à un supérieur ni charge envers un inférieur.

Le contrat  
féodal.

Les groupements sociaux du Moyen Age formaient un organisme hiérarchique, dont les relations et les mouvements étaient réglés par des contrats. Les points non fixés par la coutume étaient stipulés par des pactes positifs et précis. « Sur tous les points du territoire, dit un historien, des pactes solennels ont fixé la quotité des redevances et des tailles, la durée de l'ost ou de la chevauchée, ... l'échelle des droits privés et publics. Pour tout le royaume s'est établi le droit de discuter, par ses représentants, chaque changement à ces pactes, d'élever l'impôt ou de modifier la loi, de fixer ses obligations ou ses services <sup>2</sup>. » Contre un pareil état de choses protestera le Légiste, pour qui la loi doit être uniforme, aux yeux de qui toute franchise locale est odieuse et toute concession de libertés essentiellement révocable par le roi, dispensateur de tout droit civil et politique <sup>3</sup>.

La royauté  
chrétienne.

Au Moyen Age, le roi « très chrétien » est chargé, de par le serment de son sacre, « de garder tous les droits, ... de réprimer

1. BOUTILLIER, *Somme rurale*. liv., I, tit. 1.

2. IMBART DE LA TOUR, *Les origines de la réforme*, I, 22, 23.

3. *Ibid.*, p. 37, 38.



toutes les injustices » <sup>1</sup>, et demeure responsable devant Dieu, dont il tient son pouvoir, de l'exercice qu'il en fait. Les Légistes proclament aussi que le roi « ne tient que de Dieu » <sup>2</sup> ; mais par cette formule ils n'entendent point borner ses droits ; ils prétendent les rendre absolus et illimités comme ceux de Dieu lui-même. Ils se souviennent de la maxime romaine : *Quidquid placuit principi legis habet vigorem*<sup>3</sup>. L'idéal de la royauté ne sera plus pour eux dans saint Louis, mais dans le César païen de l'ancienne Rome <sup>4</sup>.

Dire cependant que les Légistes proclamèrent et contribuèrent à établir le pouvoir absolu et personnel du roi ne serait pas tout-à-fait exact. A la royauté ils opposèrent une limite : ce fut celle de leur propre puissance. Ils exercèrent cette puissance dans le conseil du Roi, où ils eurent accès, et dans le Parlement, à qui fut arrogé le droit non seulement de rendre la justice, mais de garder les lois fondamentales du pays, d'enregistrer les ordonnances et les édits et de faire des remontrances au roi lui-même. « La dicte court, dit une déclaration du Parlement, est le vray siège et thrône du Roy... *ad instar* du Sénat de Rome <sup>5</sup>. »

Telles furent les doctrines des Légistes, tel fut leur pouvoir. Nous allons les voir à l'œuvre en France, en Angleterre et en Allemagne, autour de Philippe le Bel, d'Edouard III et de Louis de Bavière.

## II

On a beaucoup attribué à l'initiative de Philippe le Bel et de ses fils la responsabilité d'une politique qui retombe tout entière sur les Légistes qui l'entouraient <sup>6</sup>. Des études historiques plus

Les Légistes  
en France.

1. Serment du sacre, Archives nationales, K, 1714, f° 9. Cité par IMBART DE LA TOUR, *Ibid.*

2. Déclaration du Parlement en 1489.

3. Tout ce que veut le prince a force de loi.

4. « Ce qui plaît à faire au roi doit être tenu pour loi », dit le Légiste-Bailli, Beaumanoir, *Coutumes du Beauvaisis*, éd. Beugnot II, 57. Un certain nombre de légistes, comme Beaumanoir, cessent d'invoquer le droit divin, et mettent à la place « le commun profit », l'intérêt général, l'utilité publique. Voir les préambules d'ordonnances cités par LANGLOIS, *Philippe III*, p. 288.

5. Archives nationales. X, 323 n° 85, citées par IMBART DE LA TOUR, p. 43.

6. « A l'insignifiant Philippe le Hardi, dit Henri Martin, succéda un caractère aussi complet, aussi logique que celui de saint Louis lui-même. » *Hist. de France*, t. IV, p. 391.

Philippe le  
Bel.  
Son caractère.

attentives ne permettent plus de voir en lui un monarque audacieux et habile et portent à le considérer plutôt comme un homme d'un caractère très faible et qui eut un rôle très effacé <sup>1</sup>. C'est ainsi d'ailleurs que le représentent presque tous ses contemporains. Guillaume Scot, moine de Saint-Denys, insinue que Philippe n'aurait été « qu'un homme faible, dominé par son entourage, et qui se laissait imposer plutôt qu'il ne dirigeait la politique de son règne » <sup>2</sup>. Tout ne serait pas caricature dans le portrait que trace de Philippe son ennemi Bernard Saisset : « Notre roi, dit-il, ressemble au duc, le plus beau des oiseaux et qui ne vaut rien ; c'est le plus bel homme du monde, mais il ne sait que regarder les gens fixement sans parler <sup>3</sup>. »

Tout autre est le jugement qu'on doit porter sur les hommes de loi qui inspirèrent la politique de ce roi de France, et en particulier sur trois d'entre eux : Pierre du Bois, Pierre Flote et Guillaume de Nogaret.

Pierre du Bois.

Né en Basse-Normandie, aux environs de Coutances, vers 1250, Pierre du Bois avait étudié le droit à l'Université de Paris, où il entendit saint Thomas d'Aquin prononcer un sermon et Siger de Brabant commenter la *Politique* d'Aristote. Il devait être un des agents les plus actifs de l'œuvre de destruction entreprise par les Légistes. Avocat royal, il lutta toute sa vie, avec un acharnement passionné, et « sans trop de scrupules sur le choix des moyens » <sup>4</sup>, pour l'extension des droits de la société civile et la destruction de la juridiction ecclésiastique ; il rêva pour Philippe le Bel la domination de l'Europe et l'incorporation à ses États du Domaine pontifical. Pierre du Bois, dit Renan, soutient ses idées « avec une hardiesse qui n'a été dépassée que par les réformateurs du XVI<sup>e</sup> siècle » <sup>5</sup>. Après avoir soufflé la haine de l'Église au

1. « Il fut d'un caractère très faible, et ses fils eurent un rôle encore plus effacé ». LANGLOIS, dans *Hist. de France de LAVISSE*, t. III, 2<sup>e</sup> partie, 120, 122.

2. *Historiens de la France*, tom. XXI, Préf. p. XIV, et p. 205.

3. Cité dans *Hist. de France de LAVISSE*, III, II, 121. Un allemand, Karl Wenck, a essayé dernièrement de défendre les anciennes appréciations sur Philippe le Bel. Ses arguments ne paraissent pas concluants. V. *Bulletin de l'École des Chartes* de mai-août 1906. p. 272 et *Rev. quest. hist.*, 1907, p. 556.

4. E. RENAN, *Pierre du Bois légiste*, dans *Hist. littér.*, t. XXVI, p. 476.

5. *Ibid.*, p. 484. Jusqu'au milieu du dernier siècle, on ne connaissait guère que le nom de Pierre du Bois. Les recherches de M. de Wailly et de M. Boutaric ont fait connaître sa vie et ses œuvres. *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, tom XVIII, 2<sup>e</sup> p., p. 435 et s. — *Bib. de l'Éc. des Chartes*, 2<sup>e</sup> série, t. III, p. 273 et s. — *Hist. litt.*, t. XXVI, p. 471 et s.

roi de France, il devait passer au service du roi d'Angleterre, Edouard I<sup>er</sup>, pour remplir auprès de lui un rôle semblable. L'Auvergnat Pierre Flote, chancelier de Philippe le Bel, n'eut pas les vastes et révolutionnaires conceptions de Pierre du Bois ; mais ce « petit avocat borgne » <sup>1</sup>, comme l'appelait Boniface VIII, mit dans ses procédés une insolence et une brutalité sans vergogne. La malice de l'un et de l'autre fut dépassée par celle de l'avocat gascon Guillaume de Nogaret, le sacrilège agresseur de Boniface VIII à Anagni, « l'âme damnée » de Philippe le Bel <sup>2</sup>. On a dit de cet homme qu'il mérite, en un sens, la qualification de grand ministre, mais qu'on se sent avec lui dans le pays des doctrinaires de la révolution <sup>3</sup>. Ce descendant des vaudois, dont le grand père avait été brûlé comme patarin <sup>4</sup>, fut lui-même un précurseur authentique des jacobins de 1793.

Nul ne devait mieux discerner cette action perfide des Légistes que Boniface VIII. « Ce sont de mauvais conseillers qui vous ont inspiré des choses fausses et insensées, écrivait le Pape au roi de France. Ce sont eux qui dévorent les sujets du royaume ; ils sont comme ces portes dérobées qui permettaient aux serviteurs de Baal d'emporter secrètement les offrandes ; ce sont eux qui abusent de votre protection pour voler votre bien et ceux des autres » <sup>5</sup>.

La note caractéristique de la politique de Philippe le Bel ne fut pas, comme on l'a dit trop souvent, « de faire prendre conscience d'elle-même à la nation française <sup>6</sup> ». Qu'une pareille œuvre s'imposât à cette époque et qu'une autonomie plus grande des diverses nations dût amener des modifications dans l'exercice de la Souveraineté pontificale, nul esprit raisonnable ne l'eût contesté dans l'Eglise. L'œuvre avait été déjà entreprise par saint Louis. Mais entre la politique du grand roi, inspirée par l'esprit chré-

Pierre Flote

Guillaume de  
Nogaret.La politique  
de Philippe le  
Bel.

1. *Belial ille Petrus Flote, semividens corpore, menteque totaliter excecatus.* DUPUY, *Hist. du diff.*, preuves, 65.

2. « Guillaume de Nogaret fut, pendant plusieurs années, l'âme damnée du roi ». LANGLOIS, *Hist. de Fr.*, de Lavisso, t. III, 2<sup>e</sup> p., p. 126.

3. *Hist. litt.*, t. XXVII, 370.

4. DOM VAISSÈTE, *Hist. du Languedec*, t. IV, p. 551. — RAYNALDI, *Annal.* 1303, n<sup>o</sup> 41.

5. *Bulle Ausculda Fili*, du 5 déc. 1301. — HÉFÉLÉ, trad. Delarc, IX, 221.

6. LAURENT, *Etudes sur l'histoire de l'humanité*, t. VI, p. 379.

Comparaison  
de cette poli-  
tique avec  
celle de saint  
Louis.

rien, et celle de son petit-fils, mené par les Légistes, la différence est profonde. Elle a été fortement marquée par l'historien allemand Léopold de Ranke. « On trouve, dit-il, des rois qui subordonnent la possession du sceptre, et même l'existence de leur royaume, à un but plus élevé : au maintien de l'ordre de choses établi par la Divinité, au progrès de la civilisation, au respect de la justice, à l'accomplissement des vues de l'Eglise, à la propagation de la foi. D'autres, au contraire, s'érigent en représentants des intérêts de leur pays ; l'agrandissement de sa puissance leur paraît, en lui-même, un but glorieux ; ils envahissent sans hésiter les territoires étrangers, dès qu'ils jugent la chose utile ; ils voient leur destination et leur gloire dans le développement des forces intérieures et de la grandeur extérieure du pays. Les premiers sont des hommes d'un esprit élevé, humain, religieux, qui voient plutôt avec satisfaction qu'avec regret leur puissance bornée par les lois ; les seconds sont des caractères énergiques<sup>1</sup>, passionnés et durs quelquefois, qui se jouent des limites les plus nécessaires. Ceux-là appartiennent plutôt au Moyen Age, ceux-ci aux temps modernes, mais les uns et les autres se rencontrent à toutes les époques. Après que la race capétienne eut produit saint Louis, type et modèle des rois religieux, elle en produisit un du caractère opposé : ce fut Philippe le Bel<sup>2</sup> ». Saint Louis « avait fait de sa conscience, suivant l'expression de Guizot, la première règle de sa conduite »<sup>3</sup> ; la politique française sous Philippe le Bel n'eut pour principe que la poursuite de l'intérêt national, ou plutôt, comme on l'a dit, de « l'égoïsme national<sup>4</sup> » par tous les moyens.

Les procédés  
financiers de  
Philippe le  
Bel.

Cette politique se révéla d'abord dans l'administration financière. Le résultat des efforts des prédécesseurs de Philippe le Bel avait été de concentrer entre les mains du roi, pour les besoins de la défense du pays et de son bon ordre, l'administration d'immenses propriétés foncières, le commandement d'une armée nationale, la direction de services administratifs de plus en plus nombreux et compliqués. Pour faire face aux dépenses qu'entraî-

1. Nous avons vu que l'énergie doit être mise au compte des Légistes.

2. Léopold de RANKE, *Histoire de France*, trad. Porchat, t. I, p. 41-42.

3. GUIZOT, *Hist. de la civilis. en France*, t. IV, p. 149.

4. C'est à propos de cette politique, consacrée au traité de Westphalie, que M. LAVISSE a écrit : « La France a pratiqué la première avec éclat la politique de l'égoïsme national. » *Hist. de France*, t. VII, 1<sup>er</sup> p., p. 23.

nait forcément cette organisation nouvelle, Philippe IV eut recours, dit un historien impartial, à « des procédés financiers qui portent une empreinte inaccoutumée d'arbitraire et de violence <sup>1</sup> ». L'altération frauduleuse des monnaies, des levées arbitraires d'impôts, l'appel en France de financiers juifs et lombards, à qui on faisait rendre gorge après qu'on les avait laissés s'enrichir par les moyens les plus équivoques <sup>2</sup>, telles furent quelques-unes des mesures qui soulevèrent sourdement contre le roi la protestation de l'opinion publique <sup>3</sup>. D'autres procédés s'attaquaient directement aux biens d'Eglise et aux droits du clergé.

C'était un principe du droit canonique et civil, universellement admis au Moyen Age, que les clercs, soumis au droit commun des contributions pour leurs biens personnels, ne devaient rien à l'Etat pour les biens d'Eglise, lesquels étaient grevés, on le sait, des charges afférentes à l'instruction populaire, à l'assistance publique et au culte. Dans les nécessités publiques, le clergé n'avait jamais refusé de contribuer aux dépenses par l'offre de dons gratuits extraordinaires. Le clergé de France ne venait-il pas, sous Philippe le Hardi, de voter d'importants subsides à l'occasion de la guerre contre l'Aragon <sup>4</sup>?

Il impose, contre tout droit, les biens d'Eglise.

1. A. LUCHAIRE, *Manuel des institutions françaises au Moyen Age*, p. 594.

2. C'est ce qu'on exprima par la métaphore : « presser l'éponge des Juifs ».

3. « Nous n'avons pas encore trouvé un historien du XIII<sup>e</sup> ou du XIV<sup>e</sup> siècle qui n'ait sévèrement protesté contre les exactions du roi de France. Le continuateur de Girard de Franchet raconte ainsi les commencements de « cette exaction, inouïe en France, qu'on appela maltôte, *malam totiam*. On exigea d'abord le centième, puis le cinquantième de tous les biens; on commença par le réclamer aux marchands, mais ensuite on l'exigea de tous les laïques et de tous les clercs, et cela dans tout le royaume ». C'est dans les mêmes termes que s'expriment les autres chroniqueurs, et Sismondi les a heureusement résumés lorsqu'il a dit : « Les officiers du roi demandèrent d'abord le centième denier aux contribuables, puis le cinquantième; mais l'arbitraire des taxations et la violence des saisies rendaient la maltôte plus onéreuse encore que la quotité de l'impôt ne semblait le comporter ». Ces derniers détails sont tirés de Nangis. Ils montrent la plaie au vif. Le fisc était d'une exigence inique; mais ses officiers achevaient, par leur insolence incomparable, de révolter ceux-là mêmes qui se laissaient dépouiller sans se plaindre. Les subalternes de ce temps-là ressemblaient à ceux de tous les pays et de tous les temps : ils faisaient du zèle. » LÉON GAUTIER, *Etudes et tableaux historiques*, Boniface VIII, p. 244. Cf. *Historiens de la France, Continuatio Girardi de Francheto*, t. XXI, p. 14. — SISMONDI, *Histoire de France*, t. VIII, p. 516. — Voir aussi, RAYNALDI, IV, 209.

4. BOUTARIC, dans sa consciencieuse histoire de *La France sous Philippe le Bel*, fait cette judicieuse remarque : « On croit qu'au Moyen Age le clergé ne contribuait pas aux charges de l'Etat et que ses biens étaient exempts d'impôts; rien n'est plus contraire à la vérité. Il faut distinguer les biens de l'Eglise de ceux qui formaient le patrimoine des ecclésiastiques. Les mêmes règles ne s'appliquaient pas aux uns et aux autres. Les clercs étaient affranchis des tailles personnelles,

Le premier tort du gouvernement de Philippe le Bel fut de vouloir rendre obligatoires et dépendantes de la volonté arbitraire du roi ces contributions volontaires.

Protestations  
de la part du  
clergé.

Dès 1294, le roi de France avait fait voter par tout le clergé « un double décime pendant deux années à partir de la Toussaint 1294 ». Quelques protestations s'élevèrent. Plusieurs ecclésiastiques de la province de Reims en appelèrent à Boniface<sup>1</sup>; mais Philippe s'inquiéta peu de ces protestations : « Le clergé n'était point libre de refuser ; les ecclésiastiques qui ne voulurent pas contribuer furent exposés à la vengeance du roi, qui fit mettre sous sa main leur temporel. Les abbés de l'ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Carcassonne, invoquèrent les immunités dont ils jouissaient ; le sénéchal saisit leurs biens et ne les leur rendit qu'après qu'ils se furent exécutés<sup>2</sup>. » En 1296, nouvelles demandes de décimes. Les évêques se réunirent à Paris le 27 mai.

Concessions  
faites par les  
évêques.

« Ils accordèrent, *en réservant l'approbation du Pape*, deux autres décimes, l'un payable à la prochaine fête de la Pentecôte, l'autre le 29 septembre suivant, *à condition qu'ils seraient levés par le clergé, sans l'intervention de l'autorité laïque*<sup>3</sup>. » On redoutait les officiers du fisc. « Si l'Église éprouvait quelques vexations de la part du roi, la levée du subside devait cesser<sup>4</sup>. » Telles furent les concessions, un peu trop étendues, des évêques de France, qui subissaient l'ascendant d'un roi aussi puissant que rusé. Mais l'ordre de Cîteaux, qui avait déjà résisté avec énergie à la levée des décimes de 1294 et 1295, se souleva avec une indépendance unanime contre les nouvelles exactions du roi de France<sup>5</sup>. Ce fut leur plainte qui décida le Pape Boniface VIII à publier la bulle *Clericis laicos*.

Résistance de  
l'Ordre de  
Cîteaux.

Avant même l'avènement de Boniface VIII, le roi de France avait attenté d'une autre manière aux droits du clergé. Abusant

mais ils participaient aux impôts en raison de leur fortune personnelle, tout comme les laïques, pour les besoins de l'Etat et pour ceux des communes auxquelles ils appartenaient. » E. BOUTARIC. *La France sous Phil. le Bel*, p. 177, 178. Les chapitres de cet ouvrage relatifs aux finances sont des plus remarquables.

1. *La France sous Philippe le Bel*, p. 281-282. Voy. aussi dans les *Historiens de France*, XXXI, 525, l'*Inventaire* de Robert Mignon.

2. *La France sous Philippe le Bel*, p. 282, 283. M. Boutaric cite à l'appui un ordre au Sénéchal de Beaucaire de donner mainlevée des biens de l'ordre de Cîteaux, les abbayes de cet ordre ayant fini par promettre un subside (juin, 1295).

3. *La France sous Philippe le Bel*, 283, 284.

4. *Ibid.*, p. 28.

5. Voir KERVYN, *Recherches*, p. 16, 17. *La France sous Philippe le Bel*, p. 284.

du privilège de régale, c'est-à-dire du prétendu droit de percevoir les revenus d'un évêché vacant, lequel était déjà un premier abus <sup>1</sup>, il ne se contenta pas des revenus ordinaires, et s'en prit aux biens-fonds, faisant couper les forêts et dépeupler les viviers. Au droit de régale ainsi conçu, il ajouta ce qu'il appelait « la sauvegarde royale », qui s'étendait d'une manière générale, à tous les évêchés et à toutes les abbayes qui venaient à vaquer, sous prétexte de protéger leurs biens contre toute attaque. Grâce à cette prétendue sauvegarde, il put mettre la main sur les biens de toutes les prélatures vacantes <sup>2</sup>.

Abus du droit de régale.

### III

Au moment où ces odieuses exactions s'accomplissaient, le Saint-Siège était occupé par le pieux et inexpérimenté CÉLESTIN V <sup>3</sup>, que l'enthousiasme populaire avait arraché à son ermitage et conduit sur le siège de saint Pierre. « On aurait dit un ange, écrit avec raison un judicieux historien, mais c'était un homme qu'il fallait <sup>4</sup>. » Ce pontife, qui fuyait la société des hommes, qui s'était fait construire dans le palais pontifical une cellule de bois pour s'y enfermer et pour y prier <sup>5</sup>, comprit bientôt que son devoir était de se décharger du fardeau du Pontificat. On l'entendait parfois murmurer en gémissant : « O mon Dieu, tandis que je règne sur les âmes, voici que je perds la mienne ! » Il fut grand par le courage avec lequel il abdiqua la tiare, reprit sa vie d'anachorète, et y pratiqua les vertus d'humilité, de prière et de mortification, qui lui ont valu d'être placé au nombre des saints <sup>6</sup>.

Saint Célestin V.  
Son caractère.

Il se démet du Souverain Pontificat.

1. A cette époque les canons ecclésiastiques ne donnaient au roi que la faculté de garder les bénéfices vacants, d'en réserver les fruits au futur titulaire et de présenter au bénéfice quand le titre était de patronage royal. — Voir THOMASSIN, *anc. et nouv. disc.*, 3<sup>e</sup> partie, liv. II ch. 54. Edit. André, t. VII, p. 166. 173.

2. E. BOUTARIC, *La France sous Philippe le Bel*, p. 69 et s. — HÉFÉLÉ, IX, 213. 214.

3. *Homo Dei in rebus secularibus minus expertus. Lib. pontif.* édit. DUCHESNE, tome II, p. 468.

4. Abbé CHRISTOPHE, *Histoire de la Papauté au XIV<sup>e</sup> siècle*, t. I, p. 73, 74.

5. *Fabricata intra palatium lignea camerula se concludebat.* — MANHAEUS VAGIUS (1457), *In vita Cœlestini*, cité dans *Hist. de la Papauté au XIV<sup>e</sup> siècle*, I, 73, 74.

6. Pétrarque élève jusqu'au ciel l'acte sublime de l'abdication de saint Célestin (*De vitâ solit.* Lib. II, sect. 3, cap. 18). tandis que Dante place parmi « ceux qui ont vécu sans infamie et sans gloire » celui qui « fit par lâcheté le grand refus. »

Election de Boniface VIII (24 décembre 1294).

Onze jours plus tard, le 24 décembre 1294, le collège des cardinaux élevait au Souverain Pontificat, l'homme énergique, perspicace et rompu aux affaires publiques, dont l'Église avait besoin : le cardinal Benedetto Gaetani, qui prit le nom de BONIFACE VIII.

Ses origines.

Il était né d'une noble famille d'origine espagnole dans la vieille ville d'Anagni, au pied des Apennins, entre l'an 1210 et l'an 1230<sup>1</sup>. Son âme ardente et généreuse compatit de bonne heure aux maux que faisaient alors souffrir à la Papauté l'âpre violence de Frédéric II et l'ambition démesurée de Charles d'Anjou. Comme la plupart des fils de grandes familles de cette époque, il s'adonna à l'étude du droit. Les historiens en font un des plus illustres docteurs de l'Université de Paris<sup>2</sup>. Il y étudia avec

Ses études à l'Université de Paris.

tant de succès le droit civil, et surtout le droit ecclésiastique, que sa renommée s'étendit au loin. Dans diverses légations qu'il eut ensuite à remplir auprès de Rodolphe, roi des Romains, de Charles d'Anjou, roi de Sicile, et de Philippe le Bel, roi de France, Benoit Gaetani eut l'occasion de se former à la pratique des affaires ecclésiastiques et séculières. Mais toute sa vie il devait rester avant tout un jurisconsulte. Il fut, dit-on, le plus grand canoniste de son temps. Sa mission diplomatique en France l'avait mis en rapport avec Philippe le Bel ; son séjour à l'université de Paris l'avait mis en contact avec ces Légistes qui devaient être les plus redoutables adversaires de sa politique. Déjà les études de droit romain, auxquelles le clergé s'était adonné avec profit pendant le Moyen Age<sup>3</sup>, étaient devenues suspectes à l'Église, non seulement par la diversion qu'elles opéraient au détriment des études théologiques des clercs<sup>4</sup>, mais surtout par l'esprit nouveau d'hostilité envers l'Église dans lequel elles étaient conçues et par l'abus qu'en avaient fait déjà les empereurs et les rois<sup>5</sup>.

Il devient le premier canoniste de son temps.

Le Pape Honorius, par une bulle du 16 novembre 1219, avait interdit l'étude du droit romain à tous religieux et clercs, sous peine de censure ecclésiastique<sup>6</sup>. Benoit Gaétani s'était adonné

Le droit romain et le droit canonique aux débuts du xiv<sup>e</sup> siècle.

(Div. Com. c. III. v. 60. — Cf. *Acta sanctorum*, t. IV Mau. — *Lib. pontif.*, II, 467, 468.

1. TOSTI, *Histoire de Boniface VIII*, trad. Marie Duclos, t. I, p. 42.

2. DUBOULAY, *Hist. Universitatis parisiensis*. Catalog. III acad. Tome III, p. 676.

3. SAVIGNY, *Hist. du droit romain au Moyen Age*. — Cf. *Corp. jur. can.*, Deoret, 1 pars, dist. 10 cap. 13.

4. Cap. « *Super specula*, » X, tit. L, lib. III, *Decretal.*

5. PÉRIÈS, *La Faculté de Droit dans l'ancienne Université de Paris*, p. 95 et s.

6. Cap. X « *Super Specula* » tit. L, lib. III, *Decretal.*



avec passion à l'étude de ce Droit canonique, qui devenait de plus en plus l'arsenal où l'Église irait prendre ses armes dans la lutte qui s'engageait. Cette vénérable discipline, qui se glorifiait, avec une certaine hauteur, de tenir le rang le plus élevé dans la hiérarchie des sciences<sup>1</sup>, qui se donnait le nom de *Theologia reatrix* et de *Theologia practica*, empruntait peut-être trop à la théologie dogmatique ses méthodes dialectiques et ses principes absolus<sup>2</sup>, jugeait trop la portée des lois de l'Église d'après des maximes abstraites et spéculatives, ne tenait pas assez compte des contingences historiques<sup>3</sup>, tandis que le Droit romain, aspirant à gouverner le monde; subordonnait trop à cette ambition les principes et les conclusions des vieux jurisconsultes. La grande guerre qui devait éclater entre Boniface VIII et le gouvernement de Philippe le Bel eut-elle pour prélude quelques argumentations scolaires, où l'étudiant des Décrétales, le futur auteur du *Sexte*, se mesura avec les commentateurs des Pandectes? En tout cas la lutte qu'il engagera un jour pour la défense de l'Église ne sera pas seulement le tragique duel de deux Puissances, dont l'une aura tout l'élan impétueux de l'assaillant et l'autre toute l'énergie désespérée de l'assiégé, ce sera bien le conflit des deux personifications du Droit à cette époque, le Légiste gallican et le Canoniste romain.

Du canoniste, tel que ces temps le comprenaient, Boniface aura parfois la dialectique trop abstraite et trop raide; du combattant, qui défend la place forte menacée, il aura la trop prompte vivacité. Mais, avec l'amour généreux de la vérité que lui inspirera sa grande âme, on le verra toujours expliquer aussitôt, commenter et mettre au point des circonstances actuelles la maxime, trop absolue en sa forme, qu'un premier mouvement lui aura dictée. Pour être juste envers Boniface VIII, il faut toujours savoir rapprocher de ses lettres qui proclament les principes, les lettres subséquentes qui en règlent l'application, commenter les paroles du Maître en droit canon par les explications, toujours pratiques et mesurées, du Père commun des fidèles.

Quand, le lendemain de son élévation au Pontificat, le jour de

1. PHILIPPS, dans le Dict. de théologie de Wetzer es Welte, trad. Goschler, au mot *Droit ecclésiastique*.

2. PAUL VIOLLET, *Hist du droit français*, p. 31 et s.

3. PHILIPPS, *ibid.*

Situation de l'Europe au moment de l'avènement de Boniface VIII.

Noël de l'an 1294, le nouveau Pape jeta un regard d'ensemble sur cette Chrétienté, qu'il connaissait bien, on comprend qu'effrayé de la lourde charge dont il assumait le fardeau, il ait pris cette devise : Mon Dieu, venez à mon aide, *Deus in adiutorium meum intende.*

L'Europe était en feu. La lutte d'Albert d'Autriche contre Adolphe de Nassau déchirait le Saint-Empire. La France et l'Angleterre étaient aux prises. Des convulsions intérieures agitaient l'Italie. Guelfes et Gibelins se disputaient le pouvoir dans Florence et dans Rome. Au Nord, le roi de Danemark persécutait l'Eglise. La Terre-Sainte était au pouvoir des Infidèles, et quand les derniers Papes avaient essayé de réveiller la vieille ardeur pour les croisades, les princes et les peuples, occupés à se combattre ou préoccupés de sauvegarder leurs intérêts matériels, étaient restés à peu près sourds à leurs appels. La vieille foi du Moyen Age s'était refroidie dans les âmes. L'art chrétien perdait son symbolisme traditionnel et entrait dans la voie d'un réalisme qui devait sans doute devenir une forme nouvelle du sentiment religieux, mais qui déconcertait tout d'abord.

L'idéal politique de Boniface VIII.

Boniface, appuyé sur le secours divin qu'il venait d'implorer, rêva, dès les premiers jours de son pontificat, de rendre à la Chrétienté du Moyen Age son ancien éclat. Pacifier les peuples et les rois, les réunir dans une nouvelle croisade pour la conquête du tombeau de Jésus-Christ, raviver la piété dans les âmes et renouveler l'art chrétien : tel fut le but qu'il poursuivit jusqu'à sa mort. Les luttes pénibles qu'il eut à soutenir contre le roi de France l'en écartèrent parfois, mais il devait y revenir avec une infatigable persévérance, qu'il est possible de suivre, presque jour par jour, dans le Registre de sa correspondance <sup>1</sup>.

Ses démarches pacificatrices auprès de Philippe IV et d'Edouard I<sup>er</sup>.

Sacré le 23 janvier 1295<sup>2</sup>, il écrit, dès le 24 janvier, à Edouard, roi d'Angleterre, et à Philippe, roi de France, pour les exhorter à respecter et à aimer la justice <sup>3</sup> ; le 13 février, c'est à la ville de Venise, en guerre avec Gênes, que de pareilles exhortations sont adressées et que le souvenir de la paix de la Chrétienté et de la conquête de la Terre Sainte est rappelé <sup>4</sup> ; six jours plus tard il écrivait à Edouard et à Philippe pour leur pro-

1. Voir *Les registres de Boniface VIII*, par G. DIGARD, FAUCON et THOMAS, Paris, 1884, et POTTHAST, *Regesta pontificum romanorum*, t. IV.

2. POTTHAST, *Regesta pontificum romanorum*, t. IV, p. 1924, n° 24019.

3. POTTHAST, 24020.

4. POTTHAST, 24022.

poser sa médiation et leur envoyait, à cet effet, deux cardinaux en qualité de légats <sup>1</sup>. Les hostilités qui se poursuivaient en effet entre la France et l'Angleterre menaçaient de mettre à feu et à sang l'Europe entière. Eric, roi de Norvège, Rodolphe, ancien roi des Romains et rival d'Adolphe de Nassau, Florent, comte de Hollande, Othon IV, comte de Flandre, Baliol, roi d'Ecosse, des seigneurs avides de conquête, des villes et des communes de Castille, après au gain, se rangeaient autour de Philippe, tandis qu'Adolphe de Nassau et Jean de Richemont, duc de Bretagne, prêtaient leur appui au roi Edouard. Ni les suppliantes sollicitations des légats, soutenus et ranimés par les lettres pressantes du Pape, ni les démarches de Boniface VIII auprès d'Adolphe de Nassau ne parvenaient à apaiser les belligérants. Non content de continuer la guerre, Philippe, pressé par le besoin d'argent, violait les droits de son peuple en faisant frapper de la fausse monnaie <sup>2</sup>, et son allié Eric de Danemark, sans respect pour les immunités des clercs et pour les biens de l'Eglise, dépouillait les évêques, et jetait dans les fers l'archevêque de Lunden. Boniface écrivit au roi Eric une lettre de noble et paternelle protestation, par laquelle il lui demandait d'envoyer à Rome des ambassadeurs, qui le mettraient à même de travailler au rétablissement de la paix dans le royaume de Danemark <sup>3</sup>.

Son intervention auprès du roi de Danemark.

Qu'on parcoure toutes les lettres écrites par le nouveau Pape pendant cette période, et l'on verra que, dans l'accomplissement de ce rôle de médiateur, que le droit public du Moyen Age lui assignait, et que lui seul d'ailleurs pouvait remplir au milieu des divisions et des haines presque universelles de ce temps, pas un mot ne sort de sa plume qui ne respire un esprit de condescendance et de paix.

#### IV

Un moment vint cependant où le respect que le Pontife devait à la justice et le dévouement à sa mission de protecteur des biens de l'Eglise l'obligèrent à se servir des armes spirituelles attachées à ses fonctions. Des usuriers sans conscience infestaient le

Ses premières mesures pour la répression des abus dans l'Eglise.

1. *Ibid.*, 24027.

2. *Tosti*, 224.

3. *Reg. Vat.*, an. II, ep. 59.

diocèse d'Autun ; Boniface VIII prescrit à l'évêque de les expulser sans retour <sup>1</sup>. Il ordonne à l'évêque de Metz de faire exhumer les restes d'un usurier fameux et de les faire jeter hors du terrain sacré de l'Église <sup>2</sup>. L'évêque d'Arles, l'évêque de Marseille, les magistrats de la Lucanie, ceux de Pise et d'Orvieto laissent sans protester des laïques envahir les biens ecclésiastiques ; il les appelle en jugement et les frappe de censures <sup>3</sup>. Un abus moins apparent, mais plus dangereux menaçait l'Église. Le désir de plaire aux princes portait souvent le clergé à disposer à leur profit, sous le couvert de dons, de secours, de témoignages de reconnaissance, des biens offerts à Dieu pour le service du culte et des pauvres. Le vigilant Pontife crut que le moment était venu de décréter une mesure générale. Ce fut l'objet de la fameuse Constitution *Clericis laicos*, publiée le 25 février 1296, qui devait soulever contre lui tant de haines : « L'antiquité nous apprend, disait le Pape, et l'expérience de chaque jour nous prouve jusqu'à l'évidence, que les laïques ont toujours eu pour les clercs des sentiments hostiles. A l'étroit dans les limites qui leur sont tracées, ils s'efforcent constamment d'en sortir par la désobéissance et l'iniquité ; ils ne réfléchissent pas que tout pouvoir sur les clercs, sur les biens et sur les personnes d'Église leur a été refusé ; ils imposent de lourdes charges aux prélats, aux églises, aux ecclésiastiques réguliers et séculiers, les écrasant de tailles et de taxes, leur enlevant tantôt la moitié, tantôt le dixième, tantôt le vingtième ou une autre partie de leurs revenus, essayant ainsi de mille manières de les réduire à la servitude. Or, nous le disons dans l'amertume de notre âme, quelques prélats, quelques personnes ecclésiastiques, tremblant là où il n'y avait point à craindre, cherchant une paix fugitive et redoutant plus la majesté temporelle que la majesté éternelle, se prêtent à ces abus, moins toutefois par témérité que par imprudence, mais sans avoir obtenu du Saint-Siège le pouvoir et la faculté. »

Suivent les terribles censures :

« Pour couper court à ces abus, nous ordonnons ce qui suit, d'accord avec les cardinaux et en vertu de notre autorité apostolique : tous les prélats et, en général toutes les personnes appar-

La Bulle *Clericis laicos* 25 février 1296.

Censures portées par la Bulle *Clericis laicos*.

1. Reg. Vat., an. I, ep. 59

2. Reg. Vat. an. I, ep. 503. — Cf. Tosni. I, 278

3. Reg. Vat., an. I, ep. 146, 150, 151, 225, 315.



celle qui, suivant l'expression de Bossuet, alluma l'incendie<sup>1</sup> ».

La Bulle est acceptée en Allemagne.

Chaque prince le reçut suivant ses dispositions. En Allemagne, Adolphe de Nassau, préoccupé de ses difficultés financières et de l'opposition sourde qui se formait déjà contre lui, accepta la Bulle avec respect. Un synode diocésain tenu dans la ville de Cambrai, qui était alors pays germanique, décréta que la Lettre pontificale serait traduite en langue vulgaire et lue au peuple quatre fois chaque année<sup>2</sup>.

Edouard d'Angleterre veut protester, mais se heurte à l'inflexible fidélité de l'épiscopat.

Le brutal Edouard d'Angleterre s'emporta. Pressé d'argent, par la guerre qu'il venait de faire à Jean d'Ecosse et par les préparatifs de la campagne qu'il méditait contre le roi de France, ce prince écrasait les églises d'impôts de toutes sortes. Il essaya de répondre à la Bulle en redoublant de violences. Mais il se heurta à la résistance héroïque du clergé. Dans un concile, réuni par l'ordre du roi dans l'église de Saint-Paul de Londres, les évêques eurent le courage de proclamer à l'unanimité leur adhésion à la Constitution du Pape. Ni les emprisonnements, ni les exils, ni les violences de toutes sortes n'eurent raison de l'admirable Église d'Angleterre, groupée autour du vaillant archevêque Robert de Cantorbéry. Edouard devait d'ailleurs désavouer plus tard sa conduite et regretter ses torts.

Philippe le Bel répond à la Bulle par la défense faite à ses sujets de faire parvenir des offrandes à Rome.

Dans l'attitude du roi de France, on n'eut pas de peine à reconnaître l'inspiration des Légistes retors qui l'entouraient. Sans faire aucune allusion à l'acte du Saint-Siège, Philippe interdit aux laïques et aux clercs ses sujets « de transporter ou d'envoyer de l'argent, monnayé ou non, hors du royaume, même par motif de piété envers le Saint-Siège. » C'était vouloir tarir une des sources les plus abondantes des revenus de la Papauté; c'était violer ouvertement les canons de l'Église, qui interdisaient aux puissances séculières d'intervenir dans l'administration et la distribution de ces revenus.

Faibles déclarations de Boniface VIII.

Le Pape ne se trompa point sur le sens et sur l'origine de cette mesure : « Voyez, écrivit-il à Philippe, où vous ont conduit vos misérables conseillers... Oh! telle ne fût pas la conduite de vos

en principe par tous les États. *Anc. et nouv. disc.*, 3<sup>e</sup> partie, l. I, chap. XLIII, n<sup>o</sup> 9.

1. BOSSUET, *Defens. declarat. cler. Gall.*, II pars., lib. 7, c. 23.

2. HARTZHEIM, *Concilia Germaniæ*, t. IV, p. 89 et s.

ancêtres! » Et, après avoir rappelé au roi ce que le Saint-Siège avait fait pour la France, et la sollicitude que lui, Boniface, avait pour la grande nation, il réduisait à leur vraie portée les défenses édictées par sa lettre : « Non, disait-il, nous n'avons pas précisément ordonné que les prélats et les clercs ne fournissent aucun subside, soit pour votre défense, soit pour celle de l'empire ; nous avons seulement prescrit qu'ils ne le fissent pas sans notre permission... Si votre royaume, ce qu'à Dieu ne plaise, était dans un pressant danger, loin d'empêcher les évêques et les clercs de France de vous accorder des subsides, le Saint-Siège se résoudrait, dès que la nécessité l'exigerait, à sacrifier les calices, les croix<sup>2</sup>, les vases sacrés, plutôt que de laisser subir quelque dommage à un si noble royaume, si cher au Saint-Siège, que dis-je ? le plus cher de tous à notre cœur <sup>1</sup>. »

Dans une seconde lettre, Boniface était plus explicite encore. « Comme le droit d'un auteur est d'expliquer le sens de ses paroles, écrivait-il au roi, nous déclarons ce qui est, autant pour votre tranquillité que pour celle de vos successeurs. Si un prélat, ou tout autre clerc de votre royaume, veut volontairement et sans aucune pression vous faire un présent, ou bien un prêt, notre Bulle n'a rien qui s'y oppose, pas même dans le cas où une invitation polie et amicale à faire de pareils dons aurait eu lieu, soit de votre part, soit de la part de vos fonctionnaires. Il est inutile de dire en outre que la Bulle n'a pas eu en vue les redevances auxquelles sont tenus les prélats en vertu des fiefs qu'ils possèdent. On excepte aussi les cas de nécessité dans lesquels on ne peut consulter le Saint-Siège, à cause du *periculum in morâ* <sup>3</sup>. »

Ce dernier point fut développé dans une dernière lettre. Le Pape y règle qu'il appartiendra au roi actuel, à ses successeurs, ou, en cas de minorité du roi, aux États, de constater ce danger, ce « péril en la demeure », qui permettra de prélever des subsides sur les biens du clergé, sans la permission du Souverain Pontife <sup>3</sup>.

1. Bulle *Ineffabilis*, du 25 septembre 1296. — RAYNALDI, IV, 210 et s. — POTTHAST IV, 24398.

2. Lettre *Romana mater Ecclesia*, du 7 février 1297. — POTTHAST, 24468. — RAYNALDI, ad an 1297, § 49.

3. Lettre, *Etsi de statu*, du 31 juillet 1297. — POTTHAST, 24553. — RAYNALDI, ad an. 1297, § 50. — Cf. POTTHAST, 24549. — Dans les Comptes publiés par MM. GUIGNARD,

Seconde lettre de Boniface ; il explique la portée de sa Bulle.

Ces explications enlevaient tout prétexte à l'opposition du roi. Philippe retira sa défense. Il laissa même publier en France l'ordre du Pape qui prescrivait le renouvellement de la trêve entre la France et l'Angleterre, sous peine d'excommunication.

Canonisation  
de saint Louis,  
roi de France  
(1297).

L'œuvre de la pacification dans la justice semblait triompher. Boniface profita de l'accalmie pour hâter la conclusion du procès de canonisation du Louis IX. Une bulle solennelle du 11 août 1297, adressée à tous les archevêques et évêques de France, plaça sur les autels l'illustre aïeul de Philippe IV et fixa la célébration de la fête du saint roi au lendemain de la saint Barthélemy <sup>1</sup>. « Et ce fut grande joie, dit Joinville, et ce doit être à tout le royaume de France, et grand honneur à toute sa lignée qui à lui voudront ressembler de bien faire, et grand déshonneur à tous ceux de son lignage qui par bonnes œuvres ne le voudront en suivre; grand déshonneur, dis-je, à son lignage qui mal voudront faire; car on les montrera au doigt et l'on dira que le saint roi dont ils sont extraits rend plus odieuse leur mauvaieseté <sup>2</sup>. »

## V

Politique tor-  
tueuse de Phi-  
lippe le Bel.

Tandis que le bon Joinville écrivait ces lignes, le petit-fils de saint Louis en justifiait l'éloquente sévérité par sa conduite.

Toujours inspiré par ses Légistes, ses adhésions sont louches, son obéissance est mêlée de restrictions, sa déférence est imparfaite. S'il accepte en fait la publication de la Trêve ordonnée par le Pape, c'est en protestant qu'en droit il n'est responsable envers personne de son gouvernement temporel <sup>3</sup>; si, l'année suivante, en 1298, il s'incline devant la décision d'arbitrage que Boniface a prononcée comme Pape entre lui et son rival, c'est en se plaignant qu'en fait le Pape a favorisé l'Angleterre <sup>4</sup>. Il

et NATALIS DE WAILLY au tome XXI des *Historiens de la France*, p. 529 et s., on peut relever les indications de tous les décimes dont le Pape Boniface VIII a autorisé la levée en France depuis 1297. Ces « collections » se terminent en 1307, trois ans après l'attentat d'Anagni.

1. POTTHAST, IV, 24561.

2. *Historiens de la France*, t. XX, p. 303.

3. P. DUPUY, *Histoire du différent entre Boniface VIII et Phil. le Bel*, Paris, 1655, p. 28.

4. HÉLÉLE, IX, 203.



fait profession de dévouement au Saint-Siège, mais il accueille auprès de lui les pires ennemis du Souverain Pontife.

Les plus redoutables parmi ceux-ci étaient les cardinaux Jacques et Pierre Colonna, de la puissante famille des Colonna de Rome, qui, depuis l'élection de Boniface VIII, n'avaient cessé d'intriguer contre le nouvel élu, et qui étaient devenus le centre d'une opposition formidable. On voyait, groupés autour des deux cardinaux révoltés, les partisans de la maison d'Aragon et les « fraticelles », ces descendants des « franciscains spirituels », qui avaient la prétention de faire prévaloir la pure doctrine de saint François contre des déformations postérieures, et qui avaient trouvé quelque appui auprès du bon Célestin V. On prétendait, parmi ces opposants, que Boniface, astucieux supplantateur de Célestin, à qui il avait arraché sa démission de force, n'était point le Pape légitime <sup>1</sup>. Les poésies enflammées, les pamphlets véhéments de Jacopone di Todi donnaient une forme, un souffle et comme des ailes à l'insurrection. Privés de leurs dignités par un décret du 10 mai 1297 <sup>2</sup>, Jacques et Pierre Colonna, l'oncle et le neveu, s'étaient jetés dans la révolte ouverte. Une vraie guerre, une « croisade » fut organisée par Boniface VIII contre les rebelles, et menée par les seigneurs qui s'y associèrent avec cette impitoyable rigueur qui accompagne souvent les répressions d'émeutes ; elle se termina par la destruction des châteaux et des forteresses occupés par les insurgés, et par l'emprisonnement des deux chefs. Mais, échappés de leurs prisons, ceux-ci, accusant Boniface d'avoir manqué à sa parole de les réintégrer dans leurs honneurs, se réfugièrent auprès du roi de France.

Les Colonna se réfugièrent auprès du roi de France.

Un autre ennemi de Boniface, Albert d'Autriche, sollicitait l'appui de Philippe. « Homme dur, d'un caractère impitoyable, d'un esprit sombre et calculateur, sans scrupule et sans générosité <sup>3</sup> », Albert d'Autriche s'était fait élire en remplacement d'Adolphe de Nassau, que, dans une bataille livrée le 2 juillet 1298,

Albert d'Autriche sollicite l'appui de Philippe contre Boniface.

1. Il est fort possible que Boniface VIII ait conseillé à saint Célestin V d'abdiquer ; il est certain que, pour l'empêcher de devenir, aux mains des intrigants, une cause de troubles, il s'assura de la personne du bon et saint religieux. Mais ces actes, que ses ennemis lui reprochèrent avec tant d'aigreur, doivent être regardés comme des actes de prudence et de sagesse.

2. POTTHAST, 24513.

3. Georges BLONDEL, dans l'*Histoire générale*, t. III, p. 611.

il avait tué, dit-on, de sa propre main. Mais Boniface, qui l'accusait d'avoir attaqué Adolphe par trahison, le déclarait indigne de l'empire, et, revendiquant pour lui-même le droit de disposer de la couronne allemande, le sommait de comparaître devant lui. Albert se tourna vers Philippe le Bel, jurant de se venger du Souverain Pontife. Il devait plus tard briser cette alliance française, qui n'était scellée que par un commun ressentiment, et se réconcilier, par politique, avec Boniface VIII.

Projets ambi-  
lieux des Lé-  
gistes

Pierre du Bois  
rêve pour le  
roi de France  
la monarchie  
universelle,  
au détriment  
de la puis-  
sance pontifi-  
cale.

C'est en ce moment que les Légistes du roi de France, ivres d'ambition, rêvèrent d'une monarchie universelle, établie au profit de Philippe le Bel, comprenant l'annexion au royaume de France de tous les États, sans en excepter l'empire de Constantinople et les États de l'Église confisqués et sécularisés<sup>1</sup>. Pierre du Bois proposait au roi de France de faire accepter par le Souverain Pontife une pension égale aux revenus du Patrimoine de saint Pierre. « Le Souverain Pontife, écrivait-il, est tellement surchargé des choses spirituelles, qu'il est considéré comme ne pouvant, sans préjudice du spirituel, vaquer utilement au gouvernement de son temporel. En supputant ce qui, dépenses et charges obligatoires déduites, reste au Pape sur les fruits et les revenus de ses domaines, il vaudrait mieux les donner à bail emphytéotique perpétuel à quelque grand roi ou prince, moyennant une pension annuelle. » Dans un autre mémoire, il revenait sur cette pensée, qui avait déjà souri à Frédéric II lorsqu'il proposait à Innocent IV de prendre les terres de l'Église en payant un cens, et il écrivait : « Par la médiation du roi de Sicile, on pourra obtenir de l'Église romaine, que le titre de sénateur de Rome appartienne aux rois de France, qui en exerceraient les fonctions par un délégué. Ils pourraient, en outre, obtenir le Patrimoine de l'Église, à la charge d'estimer tout ce que rapportent la ville de Rome, la Toscane, les côtes et les montagnes, etc., afin de remettre au Pape les sommes qu'il en retire ordinairement, et de recevoir en échange les hommages des rois et l'obéissance des cités... avec tous les revenus que le Pape a coutume de percevoir. Le suprême pontife doit prétendre seulement à la gloire de pardonner, vaquer à la lecture et à l'oraison, prêcher<sup>1</sup>... »

1. Héfélé, t. IX, p. 209.

2. Cité par M. de WAILLY dans *Mémoires de l'Acad. des inscript.* XVIII, p. 443. M. de Wailly a démontré que le mémoire de Pierre du Bois est de l'année 1300.

Contraste des choses humaines ! Au moment où les conseillers du roi de France caressaient des projets si étranges, le Souverain Pontife, tout ému du grand succès des fêtes jubilaires de l'an 1300, qui avaient amené plus de deux cent mille personnes au tombeau des saints Apôtres, croyait pouvoir faire enfin revivre, dans toute l'expansion de sa puissance et de sa gloire, le vieil idéal de la Chrétienté. Dans un sermon du jubilé, le cardinal Aquasparta, son homme de confiance, avait soutenu, en sa présence, « que le Pape seul a la souveraineté spirituelle et temporelle sur tous les hommes, en place de Dieu », et Boniface, l'année suivante, à l'occasion de l'élection du roi de Hongrie, écrivait : « Le pontife romain, établi par Dieu au-dessus des rois et des royaumes dans l'Eglise militante, est le chef suprême de la hiérarchie <sup>1</sup>. » Et comme l'expression la plus vivante de la Chrétienté lui paraissait être l'alliance de tous les peuples chrétiens armés pour la Croisade, comme sa pensée dominante avait toujours été la délivrance de la Terre Sainte, Boniface crut que le moment était venu de convoquer les princes et les peuples à prendre la croix.

Les fêtes jubilaires de l'an 1300.

Boniface affirme sa suprématie universelle et projette une nouvelle croisade.

Le choc de ces deux grandioses conceptions devait être tragique.

## VI

Le choix malheureux fait par le Pape de l'évêque de Pamiers, Bernard Saisset, pour notifier la croisade à Philippe, déchaîna les hostilités. Bernard Saisset était connu pour ne pas aimer les Français et pour ne s'en cacher guère. Languedocien, il rêvait une autonomie plus grande pour son pays ; ami personnel de Boniface VIII, qui l'avait chargé de plusieurs missions de confiance, il détestait Philippe IV, et surtout ce Pierre Flote, dont la difformité lui faisait dire avec malice que, dans le royaume des aveugles, les borgnes sont rois. Dans la nuit du 12 juillet 1301, le palais épiscopal de Pamiers fut cerné, le temporel de l'évêque placé sous la main du roi, ses papiers saisis. L'évêque,

Début du conflit entre Boniface VIII et Philippe le Bel.

Le procès de Bernard Saisset, évêque de Pamiers.

car l'auteur y parle du mariage de Blanche de France avec Rodolphe d'Autriche, qui eut lieu au commencement de 1300.

1. PORTHAST, 25080.

conduit à Senlis, comparut devant le roi. et subit un réquisitoire accablant de Pierre Flote, qui, aux griefs attestés par les témoins, ajouta les crimes les plus abominables.

La Bulle *Salvator mundi*.  
4 décembre  
1301).

Le procès se poursuivait et allait sans doute aboutir à un châtement sévère pour l'évêque, quand le Pape, informé de la marche de l'affaire, intervint, le 4 décembre 1301, par la publication de la Bulle *Salvator mundi*. Comme dans la Bulle *Clericis laicos*, Boniface profitait de l'espèce en litige pour proclamer une de ces théories générales dont la formule absolue blessait vivement les Légistes français. « Le vicaire du Christ, disait-il, peut suspendre, révoquer, modifier les statuts, privilèges et concessions émanées du Saint-Siège, sans que la plénitude de son autorité puisse être entravée par quelque disposition que ce soit <sup>1</sup>. » En conséquence, il révoquait les permissions accordées précédemment touchant la levée des subsides pour la défense de l'État.

La Bulle *Ausculta fili* (5 décembre 1301).

Dans une nouvelle Bulle, parue le lendemain, 5 décembre, et qui commençait par ces mots *Ausculta fili*, il déclarait que Dieu l'ayant constitué, lui Pontife, au-dessus des rois et des royaumes, « pour édifier, planter, arracher et détruire, le roi de France ne doit pas se laisser persuader qu'il n'a pas de supérieur », car « penser ainsi serait d'un fou, d'un infidèle ». Puis il convoquait à Rome, pour le 1<sup>er</sup> novembre 1302, les évêques de France, à l'effet de ramener le roi de France dans le droit chemin. « Certes, disait-il, en s'adressant au roi, nous aurions le droit d'employer contre vous les armes, l'arc et le carquois ; mais nous aimons mieux délibérer avec les personnes ecclésiastiques de votre royaume <sup>2</sup>. »

Irritation des  
Légistes.

Philippe le Bel fit-il brûler solennellement la Bulle *Ausculta fili*, ou bien sa destruction eut-elle lieu par accident ? Le fait n'est pas encore complètement éclairci par l'histoire <sup>3</sup>. Ce qui est certain, c'est qu'un résumé tendancieux et perfide de la Bulle fut rédigé par un Légiste, probablement par Pierre Flote. « Nous te faisons savoir, aurait dit le Pape à Philippe, que tu nous es soumis au temporel comme au spirituel. » C'était insinuer que Boniface voulait traiter avec Philippe comme un suzerain avec son vassal. En même temps, une lettre du roi de France, qui ne fut

1. POTHELIET, IV, 25096.

2. POTHELIET, IV, 25097.

3. F. ROCQUEAIN, dans *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 1833, p. 383 et s.

jamais envoyée à Rome, fut mise en circulation par les Légistes, afin d'agiter l'opinion. Elle débutait ainsi : « Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, à Boniface, qui se dit Pape, peu ou point de salut. — Que ta très grande fatuité sache que nous ne sommes soumis à personne pour le temporel, etc. » Enfin, pour répondre au Pape, qui convoquait un concile pour le 1<sup>er</sup> novembre 1302, Philippe convoqua, pour le mois d'avril de la même année, les représentants des trois ordres du royaume, nobles, clercs et « gens du commun », pour « délibérer sur certaines affaires intéressant au plus haut point le roi, le royaume, tous et chacun. »

Cette assemblée se réunit le 10 avril 1302, en l'église Notre-Dame de Paris. Ce fut la première réunion des États Généraux. « Les États Généraux de Philippe le Bel, a écrit pompeusement Michelet, sont l'ère nationale de la France, son acte de naissance <sup>1</sup>. » En réalité, l'institution des États Généraux, dans ce qu'elle eut de libéral et de démocratique, ne fut qu'une application d'un des principes les plus traditionnels du Moyen Age : « le droit de consentir aux charges publiques, d'être appelé à contrôler le gouvernement établi et à se gouverner soi-même <sup>2</sup> ». L'importance croissante de la bourgeoisie et des communautés rurales ne permettait plus, au début du xiv<sup>e</sup> siècle, de les négliger dans les consultations publiques de la nation. D'autre part, il est maintenant avéré que les intentions de Philippe le Bel, en convoquant les États Généraux de 1302, en mandant à ses baillis et sénéchaux « de choisir pour représentants *des hommes prêts à ouïr et agréer les décisions royales*, avec injonction de procéder contre ceux qui n'obéiraient pas aux ordres du roi », n'avaient rien de démocratique <sup>3</sup>. Quant au but réel de la convocation, il apparut dès les premières paroles du discours de Pierre Flote, qui ouvrit les débats : c'était d'opposer au Pape la nation française : « On nous a remis, dit Pierre Flote, des lettres du

Les États Généraux de 1302.

Vrai caractère de cette Assemblée

Discours de Pierre Flote contre le Souverain Pontife.

1. MICHELET, *Histoire de France*, Paris, 1872. t. III, p. 48.

2. LEBART DE LA TOUR, *Questions d'histoire sociale et religieuse, époque féodale*, p. 180.

3. Voir un manuscrit de la Bibl. nationale, Ms. lat. 17534, p. 511, reproduit dans la *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 1906, p. 470, 471. Cf. dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*, le volume consacré par M. Georges Picot aux *Documents relatifs aux États généraux et assemblées réunies sous Philippe le Bel*.

Pape. Il prétend que nous lui sommes soumis dans le gouvernement temporel de nos États, et que c'est du Siège apostolique que nous tenons la couronne. Oui, ce royaume de France que, avec l'aide de Dieu, nos ancêtres ont formé après en avoir expulsé les barbares, il paraît que ce n'est pas de Dieu seul, comme on l'a toujours cru, mais du Pape que nous le tenons. » Encore une fois, c'était exagérer la parole du Pape, transformer en prétentions à la « suzeraineté » sa doctrine de la « suprématie ».

Messages des  
trois États.

Les esprits des membres de l'assemblée avaient été déjà préparés par la publication de la prétendue Bulle du Pape et de la lettre rédigée au nom du roi. Les nobles se déclarèrent prêts à verser leur sang pour la couronne. Les députés du « commun » adhérèrent aux déclarations du roi. Quant au clergé, dans un message embarrassé, il supplia le Souverain Pontife de retirer ses injonctions « pour ne pas détruire l'ancienne union qui est entre l'Église, le roi et le royaume. »

Lettre rectificative  
du  
Pape.

Comme il l'avait fait à propos des interprétations de la Bulle *Clericis laicos*, le Pape protesta contre les falsifications que les Légistes venaient de faire subir à ses lettres. « Les lettres que, après mûre délibération et conformément à l'avis de nos frères, nous avons envoyées au roi, Pierre Flote, cet hérétique, cet Achitophel, disait-il, les a falsifiées... Ce Pierre Flote sera puni au spirituel et au temporel. Il nous a fait dire que nous mandions au roi de reconnaître qu'il tient son royaume de nous. Or, nous sommes docteur en droit depuis quarante ans, et nous savons fort bien qu'il y a deux puissances ordonnées par Dieu... Nous ne voulons pas empiéter sur la juridiction du roi ; mais le roi ne peut nier qu'il nous est soumis au point de vue de toute infraction à la loi divine, *ratione peccati*<sup>1</sup>. »

Défaite de  
Courtray (11  
juillet 1302).  
Mort de Pierre  
Flote.

Ainsi précisée, la doctrine de la juridiction suprême du Pape ne pouvait soulever la moindre objection de la part d'un prince chrétien. Mais plus encore que la lettre pontificale, la défaite qu'il venait de subir à Courtray, le 11 juillet 1302, de la part des milices flamandes, humiliait Philippe le Bel. La puissance nouvelle des temps modernes, la bourgeoisie, s'était tournée cette fois-ci contre l'adversaire de la Papauté. Pierre Flote avait péri

<sup>1</sup> RAYNALDI, ANN. ad ann. 1302, § 12. — POTTHAST, 25184.

dans la bataille, et le peuple, qui se souvenait de la phrase du Pape : « Ce Pierre Flote sera puni au spirituel et au temporel », voyait dans cette mort un châtement de Dieu.

Aussi lorsque, malgré les défenses du roi, quatre archevêques et trente-cinq évêques se rendirent à Rome pour prendre part au synode du 1<sup>er</sup> novembre, Philippe n'osa pas protester.

L'événement principal du synode romain fut la publication qu'y fit le Pape de la célèbre Bulle *Unam Sanctam*, « la plus absolue proclamation de la doctrine catholique qui ait été formulée au Moyen Age <sup>1</sup>. »

La Bulle *Unam sanctam* (18 novembre 1302).

Le Souverain Pontife, s'élevant une fois de plus dans la région des principes, et sans paraître faire la moindre allusion aux hommes et aux choses de son temps, y exposait qu' « il y a dans la puissance de l'Église deux glaives, le spirituel et le temporel » ; que « celui-ci doit être tiré pour l'Église et celui-là par l'Église, l'un par la main du prêtre, l'autre par la main des rois et des soldats, mais du consentement et au gré du prêtre *ad nutum et patientiam sacerdotis* » ; que « si la puissance temporelle s'égare, elle sera jugée par la puissance spirituelle, et si c'est la puissance suprême, elle ne pourra être jugée que par Dieu seul ». « En conséquence, concluait le Souverain Pontife, nous disons, déclarons et définissons qu'être soumis au Pontife romain est pour toute créature humaine une nécessité de salut, *Porro subesse romano Pontifici omni humanæ creaturæ declaramus, dicimus, definimus et pronunciamus omnino esse de necessitate salutis* <sup>2</sup>. »

Il est certain que cette dernière phrase, qui seule a la valeur d'une définition dogmatique et s'impose à la foi de tout catholique, n'a rien qui ne puisse être accepté par les esprits les plus jaloux de l'indépendance temporelle des états. C'est évidemment *ratione peccati*, au seul point de vue du péché, que toute créature humaine se trouve placée sous la juridiction suprême du chef de l'Église. Quant aux considérants de la Bulle, s'ils vont plus loin dans leurs prétentions, ils ne font que reproduire un droit public universellement accepté au Moyen Age et que l'on trouvera formulé en termes plus énergiques encore aux XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles par Geoffroy de Vendôme, par saint Bernard <sup>3</sup>, par Hugues de

Portée dogmatique de la Bulle.

1. CH. V. LANGLOIS, dans *Hist. de Fr.*, de LAVISSÉ, tome III, 2<sup>e</sup> p., p. 153.

2. RATNALDI, ad. ann. 1302, § 13. — POTTHAST, IV, 25189.

3. S. BERNARD, *De consideratione*, l. IV, c. 3, Patr. lat. t. CLXXXII, col. 776.

Saint-Victor<sup>1</sup> et par Alexandre de Halès<sup>2</sup>. Après les longues disputes des siècles passés, les esprits impartiaux reconnaissent aujourd'hui qu'au fond Boniface, dans sa Bulle, comme dans la Bulle *Clericis laicos*, n'a pas dit grand'chose de nouveau<sup>3</sup>. Sans doute, si les circonstances lui avaient laissé le temps de le faire, le Pontife aurait saisi l'occasion de montrer à ses adversaires la vraie portée de sa doctrine ; mais les péripéties de la lutte violente qui s'éleva bientôt ne le lui permirent pas. Il devait laisser à ses successeurs le soin de cette interprétation.

## VII

Le roi, atterré par le désastre de Courtray et comme désarmé par la perte de Pierre Flote, fit d'abord un accueil favorable à un questionnaire que lui fit présenter le Pape à la suite de la publication de la Bulle et consentit à discuter respectueusement sur les griefs du Pontife.

Arrivée au pouvoir de Guillaume de Nogaret (1302).

Peut-être aussi voulait-il gagner du temps. Mais du moment où Guillaume de Nogaret eut pris la place laissée vide par Pierre Flote, les événements se précipitèrent.

Convocation d'une Assemblée nationale.

On était arrivé à la fin de l'année 1302. En décembre, les prélats et les barons du royaume sont convoqués « afin, dit-on, d'aviser à la sauvegarde de l'honneur et de l'indépendance du royaume ». C'était habilement choisir son terrain, en présentant encore une fois les déclarations pontificales comme une tentative de main-mise sur le royaume de France en qualité de fief du Saint-Siège. Puis, tandis qu'on essaie de faire traîner en longueur les pourparlers engagés avec le Pape, Nogaret conçoit le plan le plus audacieux. Il ne s'agissait de rien de moins que d'aller saisir le Pape en Italie, de l'emmener en France et de le faire juger par un concile national.

1. HUG. DE S. VICTOR, *De Sacramentis*, I, II, c. 2, 4, P. L., t. CLXXVI, col. 418.

2. ALEX. DE HALÈS, *Summ. theol.*, IV, q. X, m. V, a. 2. Par exemple, le Pape, non content de déclarer que « si la puissance temporelle s'égaré, elle sera jugée par la puissance spirituelle », donne de la suprématie pontificale la raison suivante : « Il appartient au pouvoir spirituel, dit-il, d'établir le pouvoir terrestre et de le juger s'il n'est pas bon : *nam, veritate testante, spiritualis potestas terrenam potestatem instituere habet et judicare si bona non fuerit.* » On a bien soutenu que le mot *instituere* a ici le sens de diriger moralement et non d'établir. Mais le texte d'Hugues de Saint-Victor auquel Boniface VIII emprunte sa phrase est très clair car il porte : *instituere ut sit.*

3. Ch. V. LANGLOIS, dans *Hist. de France* de LAVISSE, t. III, 2<sup>e</sup> partie, p. 154.



Les Colonna, réfugiés auprès de Philippe le Bel, promettent leur concours.

Le 7 mars 1303, Guillaume de Nogaret et quelques affidés italiens et français, reçoivent de la chancellerie royale une mystérieuse commission collective, pour traiter au nom du roi « avec toute personne, noble, ecclésiastique ou autre, pour toute ligue ou pacte de secours mutuel en hommes ou en argent ». Les 13 et 14 juin, Guillaume de Plaisians, chevalier ès-lois, bras droit de Nogaret, provoque, devant le Louvre, sous les yeux du roi, des manifestations populaires, où il fait acclamer le futur concile. Des émissaires sont chargés de parcourir la France pour y soulever l'opinion en ce sens et y répandre les pires calomnies contre le Pape. Celui-ci, prévenu, rédige, sans la promulguer encore, la Bulle *Super Petri solio*, du 8 septembre, où, reprenant toute l'histoire de la querelle et résumant ses griefs, il prononce l'excommunication contre le roi de France et délie ses sujets du serment de fidélité. Nogaret, prévenu de l'imminente promulgation de la Bulle, juge qu'il n'y a plus un moment à perdre. Il s'abouche avec les ennemis du Pape, recrute parmi les exilés, les mécontents et les bandits de la région, une troupe à laquelle le féroce Sciarra Colonna vient se joindre avec les clients de sa famille, et se dirige vers Anagni, où Boniface résidait en ce moment. Le 7 septembre, à la pointe du jour, la troupe des *vondottieri*, portant à sa tête l'étendard fleurdelysé de France et le gonfalon de saint Pierre, se précipite, au cri de : « Vivent le roi de France et Colonna ! » sur la place publique d'Anagni, puis envahit l'église, d'où elle espère pénétrer dans le palais du Pontife, qui y est attendant. Ce ne fut qu'à l'entrée de la nuit que les agresseurs, après une journée de pillage, forcèrent l'entrée du *vanoir pontifical*. Le vieux Pontife les attendait assis sur un trône, tiare en tête, revêtu de la chape, tenant en main les clefs et la croix. « Puisque je suis trahi comme Jésus-Christ, avait-il dit, je veux du moins mourir en Pape. » Le cardinal Boccassini, qui fut plus tard Benoît XI, et le cardinal Pierre d'Espagne se tenaient à côté de lui. « L'histoire, dit un écrivain moderne, n'a que de l'admiration pour les vieillards romains qui attendirent sur leurs chaises curules l'arrivée des Gaulois ; l'action de Boniface était encore plus digne et plus grande <sup>1</sup>. » **Aucun**

Démonstration populaire organisée contre le Pape.

Nogaret en Italie

L'attentat d'Anagni (7-10 septembre 1303).

1. E. BOUTARIC, *La France sous Philippe le Bel*, p. 117.

témoignage contemporain ne confirme la tradition d'après laquelle Nogaret ou Sciarra Colonna aurait souffleté le Pape. Mais nulle injure, nulle menace ne lui fut épargnée. Impassible et digne, aux gestes furieux de Sciarra il n'opposa que ces mots : *Eccovi il capo, eccovi il collo*, « voici ma tête, voici mon cou ». Le dessein de Nogaret était de terrifier le Pontife et de lui arracher la convocation du concile national de France, où on le ferait comparaître. Pendant trois jours les mêmes violences se renouvelèrent. Ce délai donna le temps aux amis du Pontife, particulièrement au cardinal Boccassini, de parcourir la ville et les villages environnants en faisant le récit de l'odieux attentat. Le lundi 9 septembre, un revirement subit se produit parmi le peuple. La foule des Anagniotés et des populations voisines se lève en masse aux cris de : « Vive le Pape ! mort aux traîtres ! » Une foule de dix mille hommes se porte vers le château pontifical pour réclamer la libération du Pontife ; un combat s'engage avec la bande de Sciarra Colonna, qui perd beaucoup d'hommes. Guillaume de Nogaret est blessé et se sauve à grand' peine. Boniface, délivré, se rend à Rome escorté par des cavaliers romains, qui étaient accourus à son secours.

Mort de Boni-  
face VIII 11  
octobre 1303).

La relation contemporaine de laquelle nous tenons les détails relatés ci-dessus se termine par ces mots : « Le susdit Pape ne survécut que peu de temps ; il composa le sixième livre des Décrétales et gouverna le Siège apostolique selon l'extrême rigueur du droit pendant neuf années et autant de mois. Sa vie s'acheva l'an 1303<sup>1</sup>. » Il expira saintement le 11 octobre à l'âge de quatre-vingt-six ans. Ses ennemis, le poursuivant de leurs outrages jusque dans sa tombe, répandirent le bruit qu'il était mort dans un accès de frénésie, en se frappant la tête contre les murs, en vomissant l'écume et en se rongéant les mains. Mais l'exhumation de son corps, faite en 1605, l'a montré dans un état de conservation parfaite, sans aucune trace de lésion et a mis à néant ces bruits calomnieux<sup>2</sup>. En défendant par des formules parfois trop absolues et avec une vivacité quelquefois excessive, contre les perfides manœuvres des Légistes, la grande œuvre de

1. Relation contemporaine de l'attentat d'Anagni, découverte par M. le baron **MARVY DE LETTENHOVE** dans le Reg. XIV, c. 1, du *British museum* et publiée pour la première fois dans la *Revue des questions historiques*, t. XI, p. 511 et s.

2. **CHRISTOPHE**, *Histoire de la Papauté au XIV<sup>e</sup> siècle*, p. 150.

saint Grégoire VII et d'Innocent III, Boniface VIII n'eut sans doute pas toujours, dans la bataille, le calme d'esprit suffisant pour se rendre compte des modifications et des tempéraments que les circonstances imposaient à cette œuvre, mais nul esprit impartial ne peut se refuser à admirer l'élévation de son idéal, la sincérité de ses intentions et, somme toute, la grandeur de son pontificat.

## VIII

Cette interprétation bienveillante de la Bulle *Unam Sanctam*, cette adaptation des principes aux conditions nouvelles de la société moderne, que les agitations des derniers temps de sa vie, peut-être une méconnaissance partielle des événements et un attachement bien explicable au glorieux passé du Moyen Age, ne permirent pas à Boniface VIII de donner, son successeur, Benoît XI<sup>1</sup>, les notifia au roi de France dès les premiers temps de son pontificat. Philippe IV lui ayant envoyé une ambassade solennelle composée de trois membres de son conseil et de Guillaume de Nogaret, pour « renouveler l'ancienne amitié » entre le royaume et le Saint-Siège, Benoît refusa de recevoir Nogaret, mais prononça une absolution générale de toutes les excommunications encourues par les autres personnages de France à l'occasion des derniers conflits.

Benoît XI (22 oct. 1303).  
Il refusa de recevoir Nogaret, mais prononça une absolution générale en faveur de tous les autres personnages de France.

Les Papes se complètent en se continuant. Quant à dire, avec plusieurs historiens, que « Benoît défit, à l'applaudissement général, tout ce qu'avait fait Boniface VIII<sup>2</sup> », l'histoire, mieux informée, ne le permet plus<sup>3</sup>. L'ami dévoué de Boniface VIII, ce Nicolas Boccassini, dont la grande âme n'avait pas tremblé devant les sicaires d'Anagni, ne désavoua jamais l'œuvre de son prédécesseur. Il comprit peut-être mieux, à la lumière même des

Benoît XI n'a pas défit l'œuvre de Boniface VIII. Justification de sa politique.

1. On ne sait sur quoi Michelet peut s'appuyer pour dire que Benoît XI devait son élévation aux intrigues des Orsini. Les insignes de la Papauté lui furent effectivement remis par le cardinal archidiaque Matteo Orsini. Mais une lettre du nouveau Pape constate qu'il a été élu par l'unanimité du Sacré Collège. RAYNALDI, IV, 360.

2. BOUTARIC, *La France sous Philippe le Bel*, p. 122. Dans le même sens, RENAR, *Hist. litt.*, XXVII, p. 262, et LANGLOIS, *Hist. de Fr.*, de LAVISSE, III, 2<sup>e</sup> p. p. 166.

3. FUNKER, *Papst Benedikt XI*, (Münster, 1891, prouve que les deux lettres à Philippe le Bel du 25 mars et du 2 avril 1304 ont été inventées par le roi de France.

événements, l'inutilité d'une résistance intransigeante. « Boniface, dit un historien catholique, avait voulu, pour le salut des âmes, prévenir et étouffer une grande erreur qui commençait ; Benoît, pour le salut des âmes, voulut guérir une grande erreur qui triomphait<sup>1</sup> ». En d'autres termes, Boniface VIII, dernier Pape du Moyen Age, voulut défendre jusqu'au bout un édifice social qui s'écroulait ; Benoît XI, premier Pape des temps modernes, ne voulut pas séparer brusquement de l'Église un nouvel édifice social qui s'élevait. Tomber sous les coups d'assassins soudoyés par les Nogaret et les Colonna, dans quelque autre Anagni, lui parut glorieux sans doute, mais inutile. Les Colonna étaient devenus les maîtres de Rome ; Florence était en feu ; la querelle, jadis si grande, des Guelfes et des Gibelins se perdait en luttes méprisables de petites passions et de petites coteries. La Cour romaine ne pouvait plus compter désormais sur l'appui de l'Empire. « Si je t'abandonne, avait dit vaniteusement Philippe à Boniface, qui te soutiendra ? » Les événements justifiaient de plus en plus cette insolente menace. Benoît résolut de tout faire, sans sacrifier la justice et la vérité, pour amener une paix nécessaire.

La lettre de  
5 avril 1304 au  
roi de France.

Le 5 avril 1304, il écrivit au roi de France : « Nous sommes le disciple de Celui qui nous a laissé la parabole de cet homme donnant un grand repas et disant à son serviteur : « Va sur tous les chemins et force les passants à entrer chez moi afin que ma maison soit pleine ». Et nous avons aussi réglé notre conduite sur cette parabole du Bon Pasteur, qui, ayant perdu une de ses cent brebis, laisse les quatre-vingt-dix-neuf autres et va chercher la pauvre brebis perdue jusqu'à ce qu'il la retrouve et, joyeux, la porte sur ses épaules. Eh bien ! Est-ce que nous ne vous ferons pas rentrer dans la maison de Dieu ? Est-ce que nous abandonnerons une brebis telle que vous ? Est-ce que nous aurons quelque repos jusqu'à ce que nous l'ayons ramenée sur nos épaules au bercail de l'Église ? A Dieu ne plaise qu'on puisse jamais nous reprocher pareille négligence ! »

La lettre se terminait ainsi :

« Recevez donc dévotement, et avec la soumission d'un fils, cette grâce que nous vous faisons, ou plutôt que Dieu vous fait, Dieu dont nous tenons ici la place. Revenez à cette sujétion de

1. LÉON GAUTIER *Benoît XI, Etude sur la Papauté au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle*, p. 77.

la mère Église, sujétion aussi honorable que salutaire, et sachez que nous n'avons pas de plus vif désir ici-bas que celui de votre salut et de la gloire de votre royaume. Enfin considérez, mon fils, que Joas, roi de Juda, n'a vécu honnêtement et glorieusement que tant qu'il a suivi les conseils du grand prêtre Joad<sup>1</sup> ».

Le 13 mai 1304, le roi de France fut officiellement délivré des liens de l'excommunication. Il est utile de montrer dans quel noble langage le Pontife notifiait au roi cette décision. Après avoir dit formellement que tous ceux qui avaient coopéré à l'attentat contre Boniface VIII étaient coupables<sup>2</sup>, il ajoutait : « Espérant que le roi de France et les Français redoubleront désormais de dévotion envers Dieu et la sainte Église romaine, nous déliions des sentences ecclésiastiques tous ceux qui en ont été frappés par Boniface et nos autres prédécesseurs, à l'exception toutefois de Guillaume de Nogaret, dont nous réservons tout particulièrement l'absolution au Saint-Siège ; et nous les rendons aujourd'hui à la communion des fidèles et aux sacrements de l'Église<sup>3</sup> ».

Nouvelle lettre, du 13 mai 1304.

Pour rendre plus complète cette réconciliation, Benoît XI renouvela tous les privilèges que les Papes avaient accordés à la Couronne de France. Vingt lettres du Pontife sont consacrées à ces restitutions<sup>4</sup>. Il exempta les clercs de la chapelle royale de la juridiction de l'évêque de Paris et de l'archevêque de Sens. Il adoucit les décisions portées dans la Bulle *Clericis laicos* relativement aux contributions du clergé, et restreignit l'anathème à ceux là seulement qui exigeraient l'impôt ou qui prêteraient directement leur concours à cette exaction<sup>5</sup>. Le clergé de France d'ailleurs n'avait pas attendu la décision pontificale pour prendre part aux dépenses publiques. « L'histoire du règne de Philippe le Bel, dit M. Boutaric, en fournit la preuve la plus irrécusable ; car elle montre l'Église de France ruinée par la part qu'elle dut prendre aux contributions nationales. Philippe leva vingt-et-un décimes ecclésiastiques, qui produisirent plus de quatre cent millions de francs<sup>6</sup> ».

Œuvre pacificatrice de Benoît XI.

1. D. MARTÈNE, *Veterum scriptorum amplissima collectio*, t. I, p. 1411.

2. *Se culpabiles reddiderunt in captione Bonifacii*.

3. RAYNALDI, IV, 377.

4. PTOLÉMÉE de LUGGUES, *Hist. eccl.*, XXIV, cap. 38 et s., ap. MURATORI, *Scrip. rer. ital.* tome II.

5. RAYNALDI, IV, 378, 379.

6. BOUTARIC, *La France sous Philippe le Bel*. p. 277, 278, 297. — L. GAUTIER, *Benoît XI*, p. 150.

Le 7 juin, Benoît publia une bulle d'excommunication contre Sciarra Colonna et Nogaret. Le 20 juin, en un langage qui rappelait les plus beaux mouvements de Pierre l'Ermite, de Godefroy de Bouillon et de saint Bernard, il exhorta le monde chrétien à la croisade. Ce fut un des derniers actes de son pontificat.

Mort de Benoît XI  
7 juillet 1304)

Il mourut le 7 juillet 1304, à Pérouse, vraisemblablement empoisonné. « Comme le Pontife était à table, dit Villani, une jeune femme, qui se disait servante des religieuses de Sainte-Pétronille, lui offrit, dans un bassin d'argent, un certain nombre de figues-fleurs de la plus belle apparence. Benoît, qui aimait ce fruit, reçut le présent avec joie et ne voulut point faire l'essai de ce qui lui était offert par une femme. Il les mangea avec appétit et sans défiance. Mais il se sentit tout aussitôt pris des plus violentes douleurs <sup>1</sup>. » Les figues étaient empoisonnées <sup>2</sup>. On sut depuis que la prétendue servante des religieuses était un jeune homme vêtu d'habits de femme. La vénération publique entourait la tombe de Benoît XI. Le pape Urbain VIII, après un procès sur le culte immémorial rendu à ce pontife, devait le proclamer Bienheureux le 9 novembre 1638. Au milieu d'une époque des plus troublées, celle où Dante rêvait les terribles scènes de sa *Divine Comédie* et où les Pisans achevaient les fresques lugubres de leur *Campo santo*, il avait essayé de pacifier Pérouse, Venise, Padoue, Lucques, Pistoie, surtout Florence, « la ville infortunée où l'on ne voyait que haines mutuelles, glaives cruellement tournés les uns contre les autres, exils, emprisonnements et menaces <sup>3</sup> ».

Commence-  
ment de la  
captivité de  
Babylone »  
18 avril 1304).

Rome elle-même n'offrait plus de sécurité au Souverain Pontife. Les Colonna et les Orsini ensanglantaient la ville de leurs luttes continuelles. Un moment vint où, au témoignage du chroniqueur Ferreti de Vicence, les Colonna ayant triomphé, l'autorité du Pape fut gravement compromise dans son exercice <sup>4</sup>. Le 13

1. GIOV. VILLANI, *Stor.*, lib. VIII, cap. 80. — POTTHAST, IV, 25448.

2. Un contemporain, Ferreti, de Vicence, a accusé Philippe le Bel de cette mort. (MURATORI, *Script. rerum italic.* t. IX, p. 1013). Un moine de Westminster, qui écrivait cinquante ans après, en fait retomber la responsabilité sur Nogaret et Sciarra Colonna (*Monach. Westmin., Flores histor.*, ann. 1364). Plus tard on accusa un certain Bernard Delitiosus (BALUZE, *Vita pap. aven.* II, n° 53). Le dernier historien de Benoît XI, P. FUNKE, *Papst Benedikt XI* (Munster, 1891) combat l'hypothèse d'un empoisonnement du Pape. — Voir, sur cette question, HAURÉAU, *Bernard Délicieux et l'inquisition albigeoise*, Paris, 1877.

3. BEZ. XI, *Epist.* 170.

4. *Hic tutum se putans a gladiis impiorum qui, Urbis tyrannidem exercentes*

avril 1304, Benoît, suivi des cardinaux et d'une foule immense, avait pris le parti de quitter la Ville éternelle et s'était rendu à Pérouse pour y attendre des jours plus calmes <sup>1</sup>. Aucun Pape ne devait plus paraître à Rome jusqu'au 13 octobre de l'année 1367, jour où le Pape Urbain V y fit solennellement sa rentrée. C'est ainsi que commença la période que les Romains ont appelée la seconde captivité de Babylone.

Pendant cette nouvelle phase, nous aurons l'occasion de constater comment les Légistes d'Henri III en Angleterre et ceux de Louis de Bavière en Allemagne continuèrent l'œuvre néfaste des Légistes français ; mais, dès le pontificat du successeur de Benoît XI, nous allons voir apparaître une seconde classe d'ouvriers destructeurs de la Chrétienté : les docteurs hétérodoxes.

*pastoralia decreta negligebant*, Ferreti, ap. MURATORI, *Scriptores rerum italicarum*, t. IX, p. 1012, 1015.

1. Ce n'était point la première fois qu'un Pape quittait Rome à cause des troubles de la ville. Depuis Innocent IV, les Papes n'y résidaient plus que d'une manière intermittente.

## CHAPITRE II.

DE L'AVÈNEMENT DE CLÉMENT V A LA MORT DE GRÉGOIRE XI.  
LES DOCTEURS HÉTÉRODOXES.

(1305-1378).

Vue générale  
sur le gouver-  
nement des  
Papes d'Avi-  
gnon.

Pendant la période dont nous allons raconter l'histoire, l'opposition dirigée contre les institutions du Moyen Age et l'autorité souveraine de la Papauté ne sera plus seulement le fait de légistes laïques, tels que Pierre du Bois, et Guillaume de Nogaret ; elle se rencontrera parmi des gens d'Église, comme Guillaume d'Occam, Marsile de Padoue et Jean Wiclef. Elle prétendra désormais s'appuyer non plus seulement sur les principes du droit romain, mais sur les maximes de l'Évangile et de la Tradition Chrétienne. Quand l'Angleterre d'Edouard III, l'Allemagne de Louis de Bavière et la Rome de Rienzi essaieront, après la France de Philippe le Bel, de secouer l'autorité temporelle du Saint-Siège, des moines révoltés se feront les conseillers et les défenseurs des princes réfractaires et tenteront de saper les bases mêmes de la puissance spirituelle des Papes. Au milieu de tels périls, les Pontifes suprêmes qui occuperont le Saint-Siège en Avignon, Clément V, Jean XXII, Benoît XII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V, et Grégoire XI, paralysés par leurs embarras financiers, amollis par le luxe d'une cour trop frivole, souvent prisonniers des coteries et des factions, ne seront pas toujours à la hauteur de leur tâche difficile. Cependant, l'éminente sainteté d'une sainte Angèle de Foligno, d'une sainte Gertrude, d'une sainte Elisabeth de Portugal, d'une sainte Julienne de Falconieri, d'un saint



André Corsini, d'un saint Jean Colombini, et, en Provence même, autour des Papes, d'un saint Elzéard, comte de Sabran, d'une sainte Delphine, son épouse, d'une sainte Roseline et d'un saint Roch témoigneraient de l'inépuisable vitalité des vertus chrétiennes au sein de l'Église catholique.

## I

La mort de Benoît XI avait été suivie d'une longue vacance du Saint-Siège. Durant onze mois, le puissant parti des Colonna, dévoué aux intérêts de la cour de France, fut aux prises avec le parti italien des Orsini et des Gaetani. Le 5 juin 1305, le choix du conclave tomba sur un Français d'origine, sujet immédiat du roi d'Angleterre, ancien ami fidèle de Boniface VIII, Bertrand de Got ou d'Agout, archevêque de Bordeaux. Il avait quarante ans à peine. Né en Gascogne, au village de Villandrau; il était allié aux illustres familles de Périgord et d'Armagnac. Après de brillantes études de belles-lettres à Toulouse et de droit à Orléans et à Bologne<sup>1</sup>, il avait été successivement chanoine de l'Église de Bordeaux, vicaire général de son frère l'archevêque de Lyon, Béraud de Got, puis chapelain du Pape, évêque de Comminges et archevêque de Bordeaux. Bertrand de Got était un des évêques qui, en 1302, avaient bravé les défenses du roi pour se rendre au concile convoqué par le Pape. Quand, bientôt après, Philippe le Bel réclama l'appui du clergé de France dans son conflit avec le chef de l'Église, l'archevêque de Bordeaux fut encore de ceux qui refusèrent leur souscription. Il dut même, à cette occasion, s'exiler de France et vivre quelque temps à la cour de Boniface VIII. La politique d'apaisement de Benoît XI lui avait donné l'occasion de rentrer en grâce auprès de Philippe le Bel et de renouer avec le roi des relations d'amitié qui remontaient à sa première jeunesse<sup>2</sup>. Philippe, qui se trouvait être son suzerain à cause du siège de Bordeaux qu'il occupait<sup>3</sup>, avait pensé

Election de Bertrand de Got, qui prend le nom de Clément V (5 juin 1305).

Ses origines.

1. BALUZÉ, *Vitæ Papparum avenionensium*, t. I, ad notas, p. 615 et s., p. 622.

2. *Licet in anglia regione præsul esset, tamen Philippo gratissimus, eo quod a juventute familiaris extitisset.* — FERRETI DE VICENCE, l. IX, p. 1014, dans MURATORI, *Rerum ital. Script.*, t. IX.

3. Bordeaux appartenait alors à l'Angleterre, mais était fief du roi de France.

La légende du pacte de Saint-Jean d'Angély.

sans doute que Bertrand de Got était le seul prélat français qui pût agréer au conclave, et avait appuyé sa candidature à la Papauté<sup>1</sup>. Mais la prétendue entrevue du roi de France avec l'archevêque de Bordeaux dans la forêt de Saint-Jean d'Angély et le mystérieux pacte simoniaque qui s'en serait suivi<sup>2</sup>, sont de pures légendes, suggérées, pendant l'exil d'Avignon, à l'imagination des Italiens par leur ressentiment national<sup>3</sup>.

Il est couronné à Lyon (14 novembre 1305).

Bertrand de Got reçut la nouvelle de son élection au cours d'une visite de sa province. Il ne crut pas pouvoir, lui, français, fixer à Rome sa résidence, quand Benoît XI, italien, avait été obligé de s'en éloigner.

Incidents du couronnement. Funestes présages.

C'est dans la ville de Lyon qu'il convoqua la cour romaine, le roi de France, le roi d'Angleterre et tous les grands seigneurs d'Italie, pour y recevoir la couronne pontificale de la main de Matthieu Rosso des Ursins, doyen du Sacré Collège, le 14 novembre 1305<sup>4</sup>. La métropole des Gaules déploya à cette occasion les pompes les plus solennelles des cérémonies liturgiques. Mais les Italiens, toujours méfiants, considérèrent comme de mauvais augure deux accidents regrettables qui se produisirent au milieu de ces grandes fêtes. Le jour du couronnement, tandis que le Pape retournait à cheval à son logis, tiare en tête, et que le roi de France conduisait à pied la monture pontificale, suivant l'usage traditionnel, une vieille muraille, trop chargée de spectateurs, s'écroura sur le passage du cortège ; le pape, renversé de cheval, laissa tomber sa couronne, et une escarboucle de grand prix s'en

1. « Que Philippe ait vu avec plaisir l'élection de Clément V, cela n'est pas douteux, dit justement M. Boutaric ; et que la majorité du Sacré Collège, en le choisissant pour Pape, ait voulu plaire au roi de France, cela n'est pas moins certain. » *Rev. quest. hist.*, t. X, p. 309. — L'assertion de M. Boutaric s'appuie sur des aveux très significatifs. — Cf. Une lettre du cardinal Napoléon des Ursins, *Bibl. Nat.*, n° 4991. — BALUZE, *Vitæ pap. avinion.*, t. II, p. 289 et s.

2. GIOV. VILLANI, I, VIII, c. 80. Voir la traduction du récit de Villani dans *Rev. quest. histor.*, t. X, p. 304.

3. La publication des *Mansiones et itinera* de Philippe le Bel (*Historiens de la France*, t. XXI, p. 443-445) et celle du journal des visites de l'archevêque de Bordeaux (RABANIS, *Clément V et Philippe le Bel*, Paris 1898), démontrent, par des pièces authentiques, l'alibi des deux personnages. Le dramatique récit de Villani est d'ailleurs démenti par des relations plus sûres que la sienne, par exemple par celle de Ferreti de Vicence (MURATORI, *Scrip. rer. italic.* t. IX, p. 1012). Qu'il y ait eu toutefois quelque entente, quelque sorte de promesse entre Clément V et Philippe IV, c'est ce qu'il paraît impossible de nier. — Voir sur ce point *Rev. quest. histor.*, t. X, p. 310, 311. — Cf. BALUZE, t. II, p. 62 ; RABANIS, *Clément V et Philippe le Bel*, p. 76.

4. VILLANI, VIII, 81. — BALUZE, *Vitæ pap. avin.*, p. 63, 624, 625.

détacha. L'un des frères du roi de France, Charles de Valois, fut grièvement blessé. Neuf jours plus tard, dans un dîner qu'offrait le Pape, à l'occasion de sa première messe pontificale, une querelle éclata entre ses gens et ceux des cardinaux italiens; un frère du Pontife fut tué. Les Italiens étaient découragés. Le vieux cardinal Matthieu Rosso des Ursins disait, en hochant tristement la tête : « Le parti français est arrivé à ses fins. C'en est fait. De longtemps l'Église ne reviendra plus en Italie<sup>1</sup>. »

Clément V mena d'abord une vie errante, de Lyon à Cluny, de Cluny à Nevers et à Bourges, puis, après une maladie qui le retint une année à Bordeaux, il se dirigea successivement vers Toulouse, Narbonne, Montpellier, Nîmes, et enfin s'arrêta en Avignon.

Vie errante de  
Clément V.

On était au printemps de l'année 1309. Sur cette rive du Rhône, dont le décor lumineux devait bientôt séduire les prélats d'au-delà des monts, en leur apparaissant comme une autre Italie, aussi enchanteresse et non moins éprise du culte des beaux-arts, Clément ne cherchait alors qu'un asile provisoire. Il y demanda la modeste hospitalité d'un couvent de Frères Prêcheurs. Il faudra plus d'un demi-siècle de calamités et les appels inspirés d'une sainte pour arracher la Papauté au séjour enchanteur d'Avignon.

## II

Encadrée dans le Comtat-Venaissin, qui faisait partie du domaine pontifical, Avignon, ville du comté de Provence, devait devenir, par sa proximité du royaume de France, un séjour dangereux pour le Saint-Siège. La tour de Philippe le Bel, élevée bientôt après sur l'autre rive du Rhône, en face de la demeure papale et comme pour l'épier, demeure encore l'expression symbolique de la surveillance hautaine exercée par les rois de France sur les Papes avignonnais.

Dangers de la  
nouvelle rési-  
dence papale.

Dès l'année précédente<sup>2</sup>, Philippe le Bel, ou plutôt le cercle

Les cour-

1. VILLANI, VIII, 81.

2. La plupart des historiens placent les conférences de Poitiers en 1307. Mais les *Mansiones et Itinera* de Philippe le Bel, dressés par M. de VAILLY, dans le tome XXI des *Historiens de la France*, démontrent que le roi ne séjourna pas à Poitiers en 1307, tandis qu'il y séjourna deux mois et demi en 1308, du 15 mai à peu

rences de  
Poitiers (1308).  
— Le plan de  
Pierre du Bois.

intime de ses conseillers, dont Pierre du Bois était l'âme et dont Guillaume de Nogaret aimait à se faire l'exécuteur, avait attiré le Pape dans la ville de Poitiers, pour des conférences où l'on essayerait de gagner le Pontife aux vastes plans que rêvait l'ambition des Légistes. En 1306, Pierre du Bois avait publié sous ce titre : *De recuperatione terræ sanctæ*, le plus important de ses ouvrages<sup>1</sup>, celui qui donne la clef de tous les autres et peut-être de toute la politique du règne de Philippe IV. Faire du roi de France le chef de la Chrétienté ; sous le prétexte d'une croisade, recueillir beaucoup d'argent ; mettre entre les mains du roi les richesses des ordres religieux et du clergé séculier : telle est la préoccupation dominante du Légiste. En vue d'une expédition en Terre Sainte, qui paraît n'être qu'un prétexte, du Bois expose tout un plan de réformes, tendant à dépouiller totalement la Papauté et le clergé de leurs biens, que remplaceraient des pensions payées par l'État français.

Le conseil du  
roi de France  
demande à  
Clément V la  
condamnation  
de Boniface  
VIII.

Cette exaltation de la puissance politique du roi de France ne pourra se réaliser, on le sent bien, sans l'abaissement correspondant de l'autorité du Saint-Siège. Voilà pourquoi une des premières préoccupations du roi sera de lier le Pape par des promesses, de l'entourer de cardinaux français, et surtout de détruire, si l'on peut, la grande œuvre doctrinale et le grand prestige moral du pontificat de Boniface VIII.

Ce sera le but de tous les efforts du roi et de ses conseillers aux conférences de Poitiers. Ce qu'on demandera, dans ces pourparlers, c'est que tous les actes de Boniface, depuis la Toussaint de l'an 1300, soient annulés ; c'est qu'il soit déclaré hérétique ; que ses ossements soient déterrés et brûlés publiquement. En présentant au Pape quarante-trois articles d'hérésies attribuées à Boniface VIII, le conseil du roi ajoute bien que son ardent désir est que l'innocence du Pape soit reconnue et proclamée<sup>2</sup> ; le Légiste Guillaume de Plaisians, que nous avons déjà rencontré à côté de

près jusque vers le 1<sup>er</sup> août... *Historiens de la France*, XXI, p. 448-450. — Cf. *Histoire littéraire*, t. XXVII, p. 308.

1. Cet ouvrage fut d'abord publié comme anonyme par Bongars, dans son recueil intitulé *Gesta Dei per Francos*. M. Boutaric a prouvé qu'il est sûrement de Pierre du Bois.

2. RAYNALDI, *Ann.*, ad. ann. 1307, n<sup>o</sup> 10. — DUPUY, *Histoire*, p. 31, 32 ; *Preuves*, p. 286, 298, 376, 379. — BALUZE, I. col. 30. — TOBTI, II, 219. — FLEUBY, I. XCI, n<sup>o</sup> 13. — *Hist. litt.*, XXVII, p. 306.

Nogaret, sollicite d'ailleurs, pour la gloire de la Papauté, la canonisation du Pape Célestin, prédécesseur de Boniface ; Clément V ne pouvait concevoir aucune illusion sur l'hypocrisie de ces demandes ; mais il n'était pas de taille à soutenir l'assaut de tant de haines et de passions conjurées. Il eut fallu un Grégoire VII ou un Innocent III.

Le Pape essaya de gagner du temps, consulta ses cardinaux <sup>1</sup> et finalement, le 1<sup>er</sup> juin 1308 <sup>2</sup>, publia la bulle *Lætatur in te*, où, cherchant à éluder les demandes du roi relativement à Boniface VIII, il exhortait Philippe, au nom de la paix et de l'union, à se désister de ses accusations et à laisser à l'Église l'examen de cette affaire. Par contre, à l'effet de montrer au roi sa bonne volonté, Clément V révoquait et annulait toutes les sentences d'excommunication ou d'interdit ou de toutes autres peines, prononcées contre le roi de France, son royaume et tous ses confédérés, fauteurs ou adhérents. Quant à Nogaret, dont la cause avait toujours été considérée à part depuis l'attentat d'Anagni, on lui enjoignait pour l'expiation de son crime, de se mettre, après trois ans révolus, à la tête d'une croisade <sup>3</sup>.

Bulle *Lætatur in te* (1<sup>er</sup> juin 1308.)

Le Pape annule toutes les censures prononcées contre Philippe le Bel et ses adhérents.

Les conseillers de Philippe, mécontents en somme de la conférence de Poitiers, affectèrent de considérer cette Bulle comme lettre morte <sup>4</sup>. Nogaret, à force d'artifices de procédure et de chicanes, parvint à faire admettre qu'elle ne tranchait rien au fond et que la question du procès de Boniface restait intacte. On a justement comparé cette question du procès de Boniface VIII à une épée de Damoclès, que les Légistes de Philippe le Bel tinrent constamment suspendue sur la tête de Clément V, pour le forcer à servir leur politique. Tant que l'œuvre et la personne de l'auteur de la bulle *Unam Sanctam* n'étaient pas discréditées dans l'opinion publique, dans l'Église elle-même, rien ne leur semblait fait.

Les conseillers de Philippe mécontents de la Bulle la tiennent pour non avenue.

Sur de nouvelles instances, Clément finit par promettre d'introduire le procès contre Boniface et déclara que, malgré sa foi en

Introduction du procès de Boniface VIII

1. VILLANI, VIII, c. 91. — FLEURY, I. XCI, n° 13.

2. Nous avons vu plus haut que cette bulle est probablement mal datée. Elle porte la date de 1307, mais doit être placée vraisemblablement en 1308.

3. BALUZE, t. I, col. 30. — RAYNALDI, ad ann. 1307, n° 10. — BAILLET, *Preuves*, p. 46-51.

4. C'est ce qui explique que Dupuy ne l'ait pas trouvée aux Archives de la Couronne. Mais la pièce est au Vatican.

(16 mars 1310). l'innocence de son prédécesseur, il consentirait, pour répondre aux désirs du roi de France, à entendre les accusateurs du Pontife.

Le roi de France, après un an de procédures, renonce à poursuivre le procès (février 1311).

Le procès s'ouvrit le 16 mars 1310 à Avignon, où le Pape venait de fixer sa résidence. Il devait se prolonger jusqu'au mois de février 1311, au milieu d'incidents pénibles et d'agitations violentes. Les gens des Colonna et de Nogaret apportaient avec une audace inouïe les accusations les plus infâmes contre le Pape défunt : hérésie, trahison, débauche, tous les bruits calomnieux que la haine avait méchamment répandus depuis une dizaine d'années <sup>1</sup>. Des partisans dévoués du Pontife, entre autres deux de ses neveux, ripostaient avec force, et ne savaient pas toujours maintenir leur colère <sup>2</sup>. La tactique de Clément V, terriblement embarrassé de cette affaire, dont on avait arraché l'introduction à sa faiblesse, était de la faire traîner en longueur. Les questions préjudicielles et les incidents dilatoires se succédaient. Finalement, au mois de février 1311, une lettre de Philippe IV arrêta subitement la procédure. Le roi déclarait que, vu la gravité des événements et les nombreuses préoccupations actuelles du Pape Clément V, absorbé par les soucis que lui donnaient la question de la Terre-Sainte, le rétablissement de la paix entre la France et l'Angleterre et le procès des Templiers, il renonçait à poursuivre contre Boniface VIII un procès, qu'il savait pénible au Pape actuel, et s'en référait à celui-ci pour terminer heureusement cette affaire, à la gloire de Dieu et de l'Église, ainsi que celle des Templiers, dans un prochain concile <sup>3</sup>.

Bulle *Rex Gloriz*, du 17 avril 1311, très élogieuse pour Philippe le Bel.

Clément, subitement délivré des transes cruelles au milieu desquelles il vivait depuis un an, ne mesura pas assez les témoignages de sa joie et de sa reconnaissance. Non content de féliciter le roi de France de son heureux désistement, il déclara que Philippe et ses amis avaient agi par un zèle louable et tout fait de bonne foi dans cette affaire <sup>4</sup>. Dans une Bulle, *Rex gloriæ*, du 17 avril 1311, il répéta que, dans toute la campagne amenée contre Boniface VIII par le roi et ses conseillers, les intentions de ceux-ci avaient été

1. HÉFÉLÉ, IX, p. 326-338.

2. Des accusateurs de Boniface VIII prétendirent que, tout près d'Avignon, leurs adversaires leur avaient tendu un guet-apens, prêts à leur faire un mauvais parti. Voir DUPUY, *Histoire*, p. 288 et s.

3. DUPUY, *loc. cit.*, p. 296 et s. — HÉFÉLÉ, IX, 339, 340.

4. Lettre de Philippe, dans DUPUY, p. 296, 592 et s.

bonnes et pures. Il n'exceptait que l'attentat d'Anagni, mis sur le compte de Nogaret et de quelques autres. En conséquence toutes les pièces portant sentences de condamnation contre le roi et ses amis devaient être détruites dans les livres de l'Église romaine et anéanties par tous possesseurs, dans le délai de quatre mois, sous peine d'excommunication <sup>1</sup>.

C'était tomber en plein dans le piège tendu par les Légistes. Le vrai motif de Philippe, en interrompant la procédure contre Boniface VIII, avait été de consacrer désormais toutes ses forces à poursuivre l'Ordre du Temple, dont il convoitait les richesses, et d'entraîner le Pape dans ce long procès des Templiers, qui devait réserver à Clément V de si lourdes responsabilités.

Vrai motif du roi de France : consacrer toutes ses forces à l'affaire des Templiers et y entraîner le Pape.

### III

Dans la terrible tragédie, qui devait se terminer par le supplice du grand maître du Temple sur la place du Parvis de Notre-Dame de Paris, les études les plus récentes et les plus impartiales sont de plus en plus favorables aux victimes et chargent de plus en plus le roi de France.

L'ordre du Temple, son importance, ses immenses richesses, son influence sociale.

L'ordre illustre qui, d'abord de concert avec celui des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, puis en rivalité avec lui, avait été le dernier boulevard de la Chrétienté contre les infidèles d'Orient, était alors à l'apogée de sa grandeur. Il possédait d'immenses richesses. Les artisans, les bourgeois enrichis, les riches propriétaires venaient déposer leurs épargnes dans ses imprenables châteaux forts. Les Templiers étaient ainsi devenus les grands banquiers de l'Europe. Les rois et les Papes, Philippe le Bel lui-même, avaient eu recours à eux dans des besoins pressants <sup>2</sup>. De leur côté, les paysans, les ouvriers, les petites gens,

1. RAYNALDI, 1311, c. 26, 32. — DUPUY, 592-601. — HÉRÉLÉ, IX, 345-348. — On ne sait comment HÉRÉLÉ a pu écrire que la Bulle *Rex gloriæ* « débute par des principes bien opposés à ceux de Boniface VIII ». Clément se contente de dire, avec une emphase tout à fait inopportune, que les royaumes terrestres ont été créés par Dieu, et que la France joue, dans la nouvelle alliance, à peu près le rôle que remplissait autrefois le peuple d'Israël.

2. Vers le milieu de l'année 1306, dans une émeute provoquée à Paris par l'altération des monnaies, le roi Philippe ne trouva pas d'abri plus sûr que le Temple et il s'y réfugia. — DUPUY, *Preuves*, p. 288

pour se soustraire aux poursuites et aux exactions des officiers seigneuriaux, et même des agents royaux, se faisaient « les hommes du Temple », souscrivaient des chartes, dans lesquelles ils s'engageaient, « pour l'avantage et l'utilité, et afin d'éviter les périls à venir » <sup>1</sup>, à payer au Temple un faible cens de quelques deniers en signe de dépendance. Les Templiers, liés par des vœux de religion, ne relevant effectivement que de leur chef, à peu près soustraits pratiquement à la juridiction pontificale, constituaient en Europe une force sociale presque autonome, qui pouvait devenir un redoutable péril. La puissance de l'argent, le prestige de l'épée et le respect de la croix s'unissaient pour leur donner un ascendant unique. On disait : *Orgueil de Templier*.

Origine du  
procès.

Or, vers les premières années du xiv<sup>e</sup> siècle, antérieurement à l'élection de Clément V, on raconte qu'un religieux templier, enfermé pour ses crimes dans une prison royale, avait fait à ses compagnons de captivité des révélations étranges sur de graves désordres qui se passaient dans le Temple et que le plus grand mystère avait enveloppés jusqu'alors. Les événements postérieurs devaient montrer que ces récits n'étaient pas dénués de tout fondement. Le bruit en étant venu jusqu'au roi, celui-ci en avait entretenu le nouveau Pape <sup>2</sup>, et peut-être les engagements mystérieux, dont nous avons parlé plus haut, de la part de Clément V à l'égard de Philippe le Bel <sup>3</sup>, avaient-ils trait précisément à des mesures à prendre contre le puissant Ordre des Templiers.

La répression  
des abus du  
Temple s'im-  
pose.

Mater l'insolence d'une puissance si menaçante pouvait être, pour le roi de France, une nécessité d'ordre social, et réprimer les graves abus des religieux du Temple par des mesures disciplinaires, au besoin par la suppression de l'Ordre, était peut-être exigé par le bien de l'Église. Une entente à cet effet entre le Pape et le roi n'avait rien que de très légitime. Mais les âpres convoitises de Philippe le Bel devaient donner à la poursuite et à la répression un caractère odieux de vengeance et de cruauté.

Cette grave question avait déjà attiré l'attention de saint Louis,

1. *Pro commodo et utilitate, et ad vitanda futura pericula.* — BOUTANIC, *La France sous Philippe le Bel*, p. 127.

2. D'après un chroniqueur contemporain, le continuateur de Guillaume de Nançis, il fut question des Templiers aux conférences de Poitiers : *Deliberatum fuit super pluribus... ac præsertim de Templariorum captione.* — *Chron. de G. de Nançis.* — Edition de la *Société de l'hist. de France*. t. I, p. 359.

3. Voir page 56, note 3.



de Grégoire IX, de Nicolas IV et de Boniface VIII. On en avait tenté la solution par des projets de fusion de l'Ordre du Temple avec celui des Chevaliers ou Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Le but des deux institutions était le même, et on pouvait espérer « tempérer l'orgueil du Temple par la mansuétude bien connue des Hospitaliers de Saint-Jean <sup>1</sup> ». Mais on s'était toujours heurté à une opposition irréductible de la part des Templiers. En 1307, le Grand Maître du Temple, Jacques de Molay, craignant que le Pape ne reprît l'idée de saint Louis, lui avait adressé un mémoire qui faisait ressortir les dangers d'une réunion des deux Ordres. « Ce serait, disait-il, aller au-devant de grands périls: les Templiers et les Hospitaliers ont des armes <sup>2</sup> ». Ces mots étaient presque une menace.

Premières tentatives de fusion avec l'Ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Clément V, après avoir conféré avec Philippe le Bel, se disposait à procéder à une enquête régulière, quand on apprit que le 13 octobre 1307, au matin, tous les Templiers de France avaient été arrêtés, à la même heure, par ordre du roi.

Arrestation des Templiers par ordre royal, le 13 octobre 1307.

Lors même que nous manquerions de documents à ce sujet, il serait facile de soupçonner dans ce coup de force la main de Nogaret. Un document conservé au Trésor de la couronne ne permet aucun doute à ce sujet. Dans un conseil tenu le 23 septembre à l'abbaye royale de Maubuisson, Nogaret s'était chargé de cette besogne <sup>3</sup>.

La circulaire qui accompagnait l'ordre d'arrestation, et qui fut lue au peuple, essayait de rendre le Pape solidaire de la mesure royale, par cette phrase ambiguë: « Après avoir consulté <sup>4</sup> notre très saint Père en Dieu, Clément, et après avoir délibéré avec nos prélats et avec nos barons, ... nous vous commettons et nous vous mandons, par ordre étroit, de vous transporter à..., d'y arrêter tous les frères sans exception, de les tenir prisonniers, pour les

Une circulaire du roi tente de rendre le Pape solidaire de cette mesure.

1. BOUTARIC, *Rev. quest. hist.*, t. XI, p. 17.

2 *Possent multa pericula provenire quia Templarii et Hospitalarii habent arma.* BALUZE date à tort ce mémoire de 1311. M. Boutaric le place vraisemblablement en 1307. — *Rev. quest. hist.*, t. XI, p. 17.

3. *Anno Domini MCCC.V.I, die veneris, post festum B. Mathie apostoli, Rege existente in monasterio regali B. Marie. juxta Pontisaram, traditum fuit sigillum domino G. de Nogareto, militi, ubi tunc tractatum fuit de captione Templariorum.* — *Reg. XLIV du Trésor des Chartes*, fol. 3. Archives nationales, J.J. 44.

4. Ce mot insinuait qu'on avait l'approbation du Pape. Or rien n'était plus faux.

présenter au jugement de l'Église, de saisir leurs biens meubles et immeubles...<sup>1</sup> »

Protestation  
de Clément V.

Clément V protesta avec indignation. « Au mépris de toute règle, écrivit-il à Philippe, pendant que nous étions loin de vous, vous avez étendu votre main sur les personnes et sur les biens des Templiers. Vous avez été jusqu'à les mettre en prison... Il ne nous est pas permis de douter que, plutôt aujourd'hui que demain, dès que nos envoyés seront auprès de vous, prêts à recevoir de votre main les personnes et les biens de l'Ordre du Temple, vous vous empresserez de les remettre le plus promptement, le plus sûrement et le plus honorablement que cela se pourra<sup>2</sup>. »

Arrêts de  
procédure des  
Légistes. In-  
tervention de  
l'Inquisition.

Les juristes consommés qui conseillaient Philippe avaient cru trouver un moyen d'assurer la légalité de ces arrestations et de ces confiscations arbitraires. L'Église seule, on le savait, avait juridiction sur les personnes et sur les biens d'Église. Seule elle avait le droit de mettre en cause un Ordre religieux. Mais la procédure inquisitoriale parut offrir aux ennemis du Temple un moyen légal de parvenir à leurs fins. Le confesseur de Philippe, Guillaume de Paris<sup>3</sup>, en vertu de son titre d'inquisiteur général du royaume, avait le droit de requérir du roi l'intervention du bras séculier, à l'effet de poursuivre, non pas un Ordre entier, mais individuellement chaque membre de l'Ordre. C'est ce qu'on obtint de lui, pensant s'abriter ainsi derrière les formes de la stricte légalité.

Le Pape sus-  
pend les pou-  
voirs des In-  
quisiteurs de  
France, et évo-  
que la cause

Mais le Pape n'en jugea point ainsi. Il frappa comme indignes les inquisiteurs qui s'étaient prêtés à cette odieuse mesure, suspendit les pouvoirs de l'Inquisition en France et évoqua l'affaire à son tribunal.

Mémoire de  
Pierre du  
Bois.

Voyant son plan déjoué, Philippe feignit de se soumettre, promit de remettre aux mandataires du Pape les personnes des Templiers, et fit placer leurs biens sous séquestre. Mais, tandis que le Pape le félicitait de son bon vouloir<sup>4</sup>, ses Légistes ne de-

1. Publié par BOUTARIC, d'après l'original, conservé au *Trésor des Chartes*, J. 413, n° 22.

2. Cette lettre, datée du 27 octobre 1307, avait été omise par Baluze. M. Boutaric l'a publiée pour la première fois d'après le texte original, conservé au *Trésor des Chartes*, J. 416, n° 2.

3. Sur Guillaume de Paris, voir l'étude de M. Félix LAJARD, dans l'*Hist. littéraire* t. XXVII, p. 140-152.

4. Baluze, t. II p. 113.

meurèrent pas inactifs. Pierre du Bois, dont la plume esquissait les projets révolutionnaires qu'exécutait l'épée de Nogaret, écrivit à tous les princes de l'Europe un long mémoire, dans lequel, sous le couvert d'un grand projet de croisade, il leur suggérait un plan de destruction complète de l'Ordre du Temple et de sécularisation de ses biens, par la voie de la procédure inquisitoriale, à laquelle tous les pouvoirs seraient rendus <sup>1</sup>.

Une *Requête du peuple de France*, qui avait beaucoup d'analogie avec la *Supplique du peuple de France contre Boniface VIII*, sortait également de la plume de Pierre du Bois, qui multipliait les pamphlets, injuriait le Pape, l'accusait d'avarice, de népotisme, d'exactions et de toutes sortes de crimes, et allait jusqu'à le déclarer, par ces faits, déchu de tout droit. « Qui fait ce qu'il doit est fils de Dieu, s'écriait-il. Qui varie ou diffère par peur, par amour, par haine, est fils du diable, et renie Dieu par ce seul fait. » C'était déjà la théorie de Wicief. Il disait ailleurs : « La voie à suivre nous est enseignée par Moïse, à propos de l'apostasie d'Israël aux pieds du veau d'or : *que chacun prenne son glaive, et tue son plus proche voisin...* Pourquoi le roi, prince très-chrétien, ne procéderait-il pas ainsi, même contre tout le clergé, si le clergé (Dieu nous en garde !) errait ou soutenait les erreurs ? » C'était déjà la doctrine d'Henri VIII, d'Elisabeth et de Cromwel <sup>2</sup>.

Le Pape restait silencieux en présence de ces violentes attaques.

Cependant les inquisiteurs avaient recueilli un grand nombre d'aveux de la bouche des Templiers arrêtés. Les procès-verbaux des assises de Paris, de Champagne, de Normandie, de Querci, de Bigorre et de Languedoc nous ont été conservés.

A Paris, les accusés comparurent dans une salle basse de leur forteresse, devant des moines délégués par Guillaume de Paris et des conseillers du roi. Les procès-verbaux ne mentionnent pas de tortures ; mais les déclarations postérieures des accusés portent à croire qu'elles ne furent pas omises et qu'elles furent atroces <sup>3</sup>. Jacques de Saci déclara plus tard avoir vu mourir vingt-cinq

Campagne de Pierre du Bois contre le Pape. Etranges théories du Légiste, précurseur de Wicief et d'Henri VIII.

Affitude silencieuse de Clément V.

Premiers aveux des Templiers.

Les assises de Paris. Aveux de Jacques de Molay.

1. BOUTARIC, *Rev. quest. hist.*, t. X, p. 337, 338.

2. *Hist. littéraire*, t. XXVII, p. 524-527. — BOUTARIC, *Notices et extraits des manuscrits*, publiés par l'Institut, t. XX, 2<sup>e</sup> partie, p. 175 et s., p. 182 et s. — *Rev. quest hist.*, t. X, p. 340.

3. Voir documents cités par LEA, *Histoire de l'Inquisition*, trad. Reinach, t. III, et VACANDARD, *l'Inquisition*, p. 225, 226.

frères, des suites de la question. Sur 138, près de 130 avouèrent avoir pris part à des crimes abominables. Jacques de Molay, le grand maître, reconnut avoir renié le Christ et craché sur la croix. D'autres déclarèrent avoir participé à des débauches immondes. La plupart devaient plus tard rétracter ces aveux.

Le Pape, en présence de nouveaux aveux, lève la suspension prononcée contre l'Inquisition de France et donne l'ordre de procéder aux informations juridiques.

Mais il fallait convaincre le Pape de la culpabilité des Templiers. Philippe choisit, parmi les principaux accusés, soixante-douze chevaliers. Eurent-ils honte ou peur de démentir, à si peu d'intervalle, des aveux arrachés par la torture ? Étaient-ils vraiment coupables ? Le fait est que, devant trois cardinaux, à Chinon, en toute liberté, s'il faut en croire le procès verbal officiel, sans coaction ni menace, après avoir juré de dire la vérité, ils se déclarèrent coupables des crimes qu'on leur imputait<sup>1</sup>. Quand le Pape eut pris connaissance du procès-verbal de ces aveux, quand, en Avignon même, en plein consistoire, il eut entendu un homme de grande autorité et générosité<sup>2</sup> les confirmer par sa parole, sa conviction fut faite. Avec une précipitation peut-être excessive, mais que les pathétiques péripéties de cette ténébreuse affaire suffirent à expliquer, il leva les suspenses portées contre les évêques de France et leur donna l'ordre de procéder sans retard à des informations contre les religieux du Temple.

Alors commencèrent, non seulement en France, mais hors de France, ces enquêtes, qui changèrent l'Europe, ainsi qu'on l'a dit, en un vaste tribunal d'instruction<sup>3</sup>.

Clément V finit par autoriser formellement l'emploi de la torture<sup>4</sup>. « Jamais peut-être, dit l'abbé Vacandard, les tribunaux de

1. *Præstito juramento... libere ac sponte, absque coactione qualibet et terrore coram ipsis tribus cardinalibus... deposuerunt.* — Bulle : *Ad omnium fere notitiam*, dans DUPUY, p. 278. — Dans un mémoire lu le 28 mai et le 4 juin 1909 à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, M. Paul Viollet soutient que les attestations du procès-verbal rédigé à propos de l'interrogatoire de Chinon ne peuvent faire foi de la vérité. Le cardinal Bérenger de Fiéfol aurait, dans une bonne intention, pour sauver les Templiers innocents, introduit dans le procès-verbal l'aveu des religieux poursuivis, entre autres de Jacques de Molay. Le roi avait dit, en effet, que les chevaliers qui n'avoueraient pas seraient exécutés. — Cf. Noël VALOIS, *Deux nouveaux témoignages sur le procès des Templiers*, comptes rendus de l'Ac. des Insc., 1910, p. 229-241 ; G. LIZERAND, *Clément V et Philippe le Bel*, 1 vol. in-8, Troyes, 1910 ; V. CARRIÈRE, *Faits nouveaux en faveur des Templiers*, dans la *Revue de l'Hist. de l'Egl. de France*, de janvier-février, 1912, p. 55-71. — Dans son étude sur les *Dépositions de Jacques Molay*, publiées dans le *Moyen Âge* de mars-avril 1913, M. LIZERAND conteste absolument l'hypothèse faite par M. VIOLLET et conclut que Molay fut loin d'être un héros.

2. *Magnæ actoritatis ac generositatis virum.*

3. CHRISTOPHE, *Histoire de la Papauté au XIV<sup>e</sup> siècle*, t. I, p. 255

4. RAYNALDI, ann. 1311, n<sup>o</sup> 53 — L'introduction de la torture dans la procédure inquisitoriale était due à l'initiative d'Innocent IV, au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. On sait que saint Nicolas I<sup>er</sup> avait réprouvé l'emploi des moyens violents à l'égard

l'Inquisition ne déployèrent plus de rigueur et de violence que dans l'affaire des Templiers <sup>1</sup>. »

A Paris, un synode provincial, tenu par Philippe de Marigny, archevêque de Sens et favori du roi, condamne comme relaps quarante-cinq Templiers, qui, livrés au bras séculier, sont brûlés vifs le 12 mai 1310 <sup>2</sup>. Une frayeur panique s'empare alors des prisonniers. « Hier, s'écrie le chevalier Aymeri de Villiers-le-Duc, j'ai vu mes frères, dans les fourgons, en route pour le bûcher. J'avouerais tout, je le sens. J'avouerais que j'ai tué Dieu, si on le voulait ». Mêmes scènes à Senlis. En Provence, où les Templiers avaient été enfermés au château de Meyrargues et au château de Pertuis, le tribunal qui doit les juger n'est composé que de leurs ennemis déclarés <sup>3</sup>. Un honnête homme, Guillaume Agardi, ou d'Agard, prévôt de Saint-Sauveur, refuse les fonctions de commissaire dans un procès ainsi engagé. On a raconté que Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, avait fait brûler des Templiers de Provence ; les traditions locales affirment au contraire que Robert le Bon, qui gouvernait la Provence les laissa vivre <sup>4</sup>.

Terribles exécutions à Paris et à Senlis.

Le roi de France avait invité tous les princes d'Occident à imiter sa conduite à l'égard des Templiers. Edouard II d'Angleterre, après avoir répondu négativement, se décida le 7 janvier 1308 à faire emprisonner tous ceux qui se trouvaient en Angleterre, en Irlande et dans le pays de Galles. Très peu se reconnurent coupables, et l'on peut conjecturer que la torture, la crainte ou les promesses leur arrachèrent ces aveux <sup>5</sup>. En Espagne, sur le désir de Ferdinand IV, roi de Castille et de Léon, le Pape institua, le 31 juillet 1308, une commission pontificale chargée de procéder à l'interrogation des accusés. On ne put les convaincre d'aucun

Poursuites contre les Templiers en Angleterre, en Espagne, en Italie et en Allemagne.

des accusés (*Responsa ad Bulgaros*, cap. 86) et que le *Décret de Gratien* défend d'extorquer un aveu par la torture (*Causa*, XV, *quest.* XV, *cap.* 1). Ce furent les Légistes qui, en ravivant partout et en tout les traditions de l'antiquité, commencèrent à recourir à la torture comme à un moyen rapide d'information. « Les plus anciens exemples que j'en aie rencontrés, dit M. LEA, se trouvent dans le *Code Véronais* de 1228 et dans les *constitutions siciliennes* de Frédéric en 1231 ». LEA, *Hist. de l'Inquisition*, t. I, p. 421. — VACANDARD, *l'Inquisition*, p. 177, 178.

1. VACANDARD, p. 225.

2. HÉFÉLÉ, t. IX, p. 356, d'après HAVEMANN, *Gesch. d. Ausgans d. Tempelherrens.*

3. BOUQUÉ, *Essai sur l'histoire de Provence*, t. I, p. 348.

4. BOUQUÉ, *Essai sur l'hist. de Provence*, t. I, p. 349.

5. HÉFÉLÉ, t. IX, p. 356, 357.

crime <sup>1</sup>. Dans l'Aragon, les Templiers, cités à comparaître par le roi Jacques II, se retirèrent dans leurs citadelles et y soutinrent de longs sièges contre les troupes royales. Ils déclarèrent enfin se rendre au Pape, et non pas au roi, parce que leurs châteaux forts, disaient-ils, étaient biens d'Église et non du roi. Malgré une dure captivité et de cruelles tortures, ils n'avouèrent jamais aucun crime. Dans l'île de Chypre, les chevaliers du Temple tentèrent aussi de se défendre dans leurs couvents fortifiés <sup>2</sup>. En Portugal, ils prirent la fuite. En Italie et en Allemagne, les procédures qu'on employa à leur égard et les traitements qu'on leur fit subir furent très divers. Mais partout ils furent traqués, emprisonnés, torturés.

## IV

Convocation d'un Concile général à Vienne. Objet des travaux du Concile.

Cependant le Pape s'était réservé le jugement sur le corps entier et la procédure à l'égard des grands dignitaires. Le 4 avril 1310, Clément V, par sa Bulle *Alma Mater* <sup>3</sup>, fixa au 1<sup>er</sup> octobre 1311 la réunion d'un Concile général à Vienne à l'effet de prendre des décisions sur les trois points suivants : la question des Templiers, les secours à recueillir pour la Terre Sainte et la réforme de l'état ecclésiastique. Un grand nombre d'évêques s'y rendirent de France, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande <sup>4</sup>.

Ouverture du Concile (16 octobre 1311). Situation critique du Pape.

Dès le début, la grande question qui parut dominer toutes les autres et les absorber presque, fut celle de l'abolition de l'Ordre du Temple. La situation de Clément V était critique. D'une part, Philippe le Bel qui était venu se fixer à Lyon, pour y surveiller de plus près le Concile, exigeait impérieusement la suppression immédiate de l'Ordre. D'autre part, la grande majorité des Pères du Concile déclarait qu'il était impossible de supprimer juridi-

1. Antonio BENAVIDEZ, *Memorias de D. Fernando IV de Castilla*, t. I, p. 629 634, cité par HÉFÉLÉ, t. IX, p. 358.

2. HÉFÉLÉ, t. IX, p. 359, 360.

3. HARDOUIN, t. VII, p. 1334.

4. BALUZE, t. I, p. 43. On n'est pas fixé sur le nombre de ces prélats. Villani parle de trois cents évêques (lib. IX, 22, dans MURATORI, t. XIII, p. 454), et Guillaume de Nangis ne parle que  
v, *Spicil.* t. III, p. 65).

quement le Temple, à moins d'avoir entendu les chevaliers dans leurs défenses. Sur ces entrefaites, et pour comble d'embarras, neuf chevaliers du Temple apparaissent inopinément au Concile et se déclarent prêts à défendre leur Ordre contre toutes les accusations. On parle en même temps de 1.500 à deux mille Templiers qui, errants dans les montagnes du Lyonnais, sont prêts à venir à Vienne pour se défendre à leur tour. Le Pape s'émeut et se trouble. Il écrit à Philippe le Bel pour le prévenir du péril<sup>1</sup>. Quelque temps après, le roi de France arrive à Vienne avec une escorte si imposante, qu'elle ressemble à une armée. Le décret d'abolition de l'Ordre du Temple était déjà préparé. Conformément au sentiment de la presque unanimité des Pères, le Pape renonçait à prononcer une sentence juridique, les Templiers n'ayant pas été entendus contradictoirement ; mais, en vertu d'une ordonnance administrative, *per modum provisionis seu ordinationis apostolicæ, non autem de jure nec per modum definitivæ sententiæ*, il déclarait l'Ordre du Temple aboli. Ce fut l'objet d'une décision prise par le Pape le 22 mars 1312, en consistoire secret. Le 3 avril suivant, dans un consistoire public auquel assista Philippe le Bel, il promulgua, en présence d'une foule immense, la bulle *Ad providam* qui prononçait la dissolution de l'Ordre des Templiers et disposait de ses biens en faveur des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, attendu, disait la bulle, que ces biens, ayant été donnés à l'origine pour les intérêts de la Terre-Sainte, ne sauraient être distraits de leur destination<sup>2</sup>.

Par la mauvaise volonté des Légistes, ce but du Pape ne put être atteint. Non seulement le roi de France ne rendit pas l'important numéraire qu'il avait fait saisir dans les banques du Temple ; mais, alléguant d'anciens comptes qui n'avaient pas été réglés, il se prétendit créancier de l'Ordre pour des sommes considérables, dont il était, d'ailleurs, hors d'état de spécifier le montant. Les Hospitaliers durent consentir à une transaction, en vertu de laquelle ils payèrent au roi 200.000 livres tournois, le 21 mars 1313. Et ce sacrifice ne les délivra pas de toute réclama-

Arrivée de  
Philippe le Bel  
à Vienne.

La bulle *Ad  
providam* sup-  
prime l'Ordre  
du Temple  
(3 avril 1312).

Philippe le  
Bel s'empare,  
malgré la bulle  
du Pape, de la  
totalité des  
biens des Tem-  
pliers.

1. La lettre de Clément V à Philippe a été publiée par CHRISTOPHE. t. I, p. 430, 431.

2. MANSI, t. XXV, p. 389 et s. — Voir dans HÉVELÉ, t. IX, p. 411-417, des détails sur les diverses bulles publiées par Clément V à propos de l'abolition de l'Ordre du Temple.

tion. Ils durent encore indemniser la couronne de tout ce qu'elle était censée avoir déboursé pour l'entretien des Templiers emprisonnés, des frais de geôle et des frais de torture. « En résumé, écrit M. Langlois, il paraît avéré que les Hospitaliers furent plutôt appauvris qu'enrichis par le cadeau fait à leur Ordre<sup>1</sup>. »

Procès de  
Jacques de  
Molay.

Restait à conclure le procès du grand maître, Jacques de Molay et de quelques grands dignitaires de l'Ordre, dont le Pape s'était réservé la cause. Ce fut le dernier acte de la sombre tragédie.

Le Concile de Vienne avait décidé qu'on ferait preuve de douceur envers les accusés et qu'on ne se montrerait sévère qu'à l'égard des opiniâtres et des relaps. Mais, encore une fois, la perfidie de Philippe le Bel et la regrettable inaction du Pape, faible et valétudinaire, rendirent vaines ces prescriptions.

La commission pontificale nommée pour procéder au jugement se trouva composée de cardinaux et d'évêques dévoués au roi et résolus à sévir avec la dernière rigueur. On décida, suivant une procédure abusive déjà appliquée, que quiconque reviendrait sur ses aveux serait condamné comme relaps à être brûlé vif. Comme les grands dignitaires inculpés avaient déjà reconnu leur culpabilité, on semblait leur fermer toute voie de salut : c'était poureux la détention perpétuelle s'ils maintenaient leurs déclarations premières ; c'était la mort sur le bûcher s'ils se rétractaient. Or ils étaient retenus en prison depuis sept ans. Désespérés, ils refusèrent d'y rentrer.

Mais laissons ici la parole au chroniqueur le plus fidèle de cette époque, le continuateur de Guillaume de Nangis.

Exécution de  
Jacques de  
Molay et du  
visiteur de  
Normandie.

« Comme le grand maître du Temple et ses trois compagnons, les visiteurs de France, d'Aquitaine et de Normandie, avaient publiquement avoué les crimes qui leur étaient imputés, et persistaient dans leur aveu<sup>2</sup>, finalement, en voyant que cette persévérance ne se démentait pas, les cardinaux, après mûre délibération, les firent conduire sur la place du Parvis de Notre-Dame de Paris, pour leur notifier la sentence qui les condamnait au « mur » et à la détention à perpétuité. C'était le lundi qui

1. LANGLOIS, dans l'*Hist. de France* de LAVISSE t. III, 2<sup>e</sup> partie, p. 198.

2. *Cum prædicti quatuor nullo excepto crimina sibi imposita palam et publice confessi fuissent et in hujus confessione persisterent* (*Historiens de la France*, t. XX, p. 609.)



suit la fête de saint Grégoire (le 12 mars 1314) <sup>1</sup>. Mais voici qu'au moment où les cardinaux croyaient que tout était fini, tout-à-coup, contre toute prévision <sup>2</sup>, le grand maître du Temple et le maître de Normandie se retournèrent avec fermeté, et non sans quelque irrévérence, vers le cardinal qui venait de faire la lecture et vers l'archevêque de Soissons, et déclarèrent rétracter leurs aveux et tous ceux qu'ils avaient pu faire auparavant. Ce fut un étonnement général. Les cardinaux remirent les accusés au prévôt de Paris, qui se trouvait présent, afin qu'il les gardât jusqu'à une délibération plus complète de l'affaire, que l'on comptait faire le lendemain. Mais le bruit ne tarda pas à parvenir au roi de France, qui était dans son palais. Philippe délibéra avec ses conseillers, sans toutefois appeler ses clercs, et, après mûre réflexion, vers le soir de la même journée, il fit livrer aux flammes d'un même bûcher, dans une petite île de la Seine, entre le jardin du roi et l'Église des Ermites de saint Augustin <sup>3</sup>, les deux Templiers relaps. Ils affrontèrent les flammes avec une telle résolution et subirent la mort avec une telle constance et un tel mépris de la vie, que la foule qui les contemplait en fut frappée d'une admiration mêlée de stupeur. Les deux accusés qui ne s'étaient point rétractés subirent la détention dans la prison qui leur fut assignée <sup>4</sup>.

Cette intrépidité suprême en face de la mort était-elle le signe d'une conscience pure? Ne fut-elle que le geste désespéré de deux âmes, lassées de toutes les souffrances et de toutes les injustices qu'une odieuse procédure leur avait fait subir, et se précipitant dans le trépas pour y échapper à jamais? L'histoire ne permettra peut-être jamais de se prononcer sur ce ténébreux et angoissant problème <sup>5</sup>.

1. Le chroniqueur dit 1313. Mais on sait que l'année commençait alors à Pâques en France, tandis qu'à Rome elle avait commencé dès le jour de Noël.

2. *Dum cardinales finem negotio imposuisse credidissent, confestim et ex insperato... non absque multorum admiratione.* — *Hist. de la Fr.*, t. XX, p. 609.

3. En face du quai actuel des Augustins.

4. Chronique de Guillaume de Nangis, *Historiens de la France*, t. XX, p. 609.

5. « En cest an, disent les *Chroniques de Saint Denis*, au mois de mars, au temps de quaresme, le général maistre du Temple et un autre grand maistre et après li en l'ordre, comme si leu dist, visiteur, a Paris en lille devant les Augustins furent ars, et les os deulz furent ramenés en poudre; mais oncques de leurs fourrés norent nulle recognoissance » *Histor. de la France*, tome XX, p. 691.

## V

Clément V, malade, se retire au château de Monteux. Au moment où la nouvelle de la terrible exécution parvint au Pape, celui-ci, retiré au château de Monteux, près de Carpentras, était déjà atteint de la maladie dont il devait mourir bientôt après. Mais des soucis de toutes sortes devaient l'accabler jusqu'à ses derniers jours.

Lutte des Guelfes et des Gibelins. En Italie et en Allemagne, la lutte des Guelfes contre les Gibelins se poursuivait sans relâche avec une ardeur toujours croissante. Le 14 mars 1314, trois jours après le supplice de Jacques de Molay, Clément V était amené par les événements à faire sur l'Allemagne un acte d'autorité dont on ne connaissait encore qu'un exemple<sup>1</sup> : nommer de sa propre autorité un vicaire de l'Empire pour l'Italie, chargé d'administrer provisoirement les provinces italiennes d'empire au nom du Pape. Ce nouveau souverain était le chef même du parti Guelfe, Robert d'Anjou.

Pour comprendre la portée de cette mesure, il est nécessaire de reprendre le récit des événements d'un peu plus haut.

Événements d'Allemagne. Quand, le 1<sup>er</sup> mai 1308, l'empereur Albert d'Autriche périt assassiné par son neveu Jean de Souabe, les Légistes de Philippe le Bel avaient hardiment porté leurs regards d'ambition sur l'empire vacant. « Philippe, écrivait Pierre du Bois, fixera en France le sens de la politique européenne. Il pacifiera l'Allemagne et l'Italie, et pourra ensuite conduire l'Occident uni à la conquête du tombeau du Sauveur. » Le roi de France essaya de faire élire son propre frère Charles de Valois, et sollicita même à cet effet l'appui de Clément V, qui fit des promesses vagues<sup>2</sup>. Le Pontife accueillit au contraire avec faveur l'élection d'Henri de Luxembourg, petit seigneur d'un comté de la forêt des Ardennes, qui prit le nom d'Henri VII et parut d'abord seconder avec zèle les vues du Pape. Clément V le fit couronner empereur à Rome, le 22 juin 1313, par ses légats<sup>3</sup>. Mais des rêves de domination universelle, éveillés par de longs séjours en France et à Rome, hantaient aussi l'esprit du nouvel empereur. Du jour où, poussé

1. En 1268, le Saint-Siège avait nommé le roi Charles I<sup>er</sup> vicaire de l'empire.

2. *Hist. générale*, t. III, p. 25, 614

3. RAFFALDI, ad ann. 1311, n° 6 et 8

par son ambition, il mit au ban de l'empire Robert d'Anjou, chef des Guelfes, sous le prétexte du vasselage de son comté de Provence et des droits souverains de la majesté impériale, du jour surtout où on le vit soutenir à Rome même le parti gibelin, que représentait toujours la terrible famille des Colonna, le Pape ne put s'empêcher de protester. Henri VII mourut le 24 août 1313, au moment où il préparait une expédition en Apulie, affrontant l'excommunication dont le Pape venait de menacer quiconque attaquerait le royaume de Naples, fief de l'Église romaine. L'empire était vacant une fois encore.

Philippe le Bel, toujours zélé à soutenir les droits du Pape quand il le croyait utile à ses desseins, encourageait Clément à maintenir, contre les prétentions impériales, les prérogatives de la Papauté. C'est dans cet esprit que le Pontife publia deux Décrétales, insérées ensuite dans les Clémentines, où il condamnait les prétentions d'Henri VII et réfutait les arguments de ses juristes<sup>1</sup>. C'est dans la même intention qu'au milieu des luttes incessantes qu'entretenait en Italie la multitude des petits souverains qui s'y disputaient le pouvoir, le Pape venait de nommer un vicaire pontifical pour y administrer les terres d'empire<sup>2</sup>. Mais si l'empire était mort, en un sens, sous la forme de son ancienne organisation, l'esprit gibelin d'autonomie nationale et d'opposition à la Papauté était plus vivant que jamais. Dante venait de s'en faire le prophète éloquent, non seulement dans sa *Divine Comédie*<sup>3</sup>, mais aussi et surtout dans son fameux traité *De la Monarchie*<sup>4</sup>. Et

Clément V combat les prétentions impériales et après la mort d'Henri VII, nomme un vicaire à l'empire pour l'Italie.

1. Constit. II, *Pastoralis*, II, XI, de Sent. et R. judic. — Constit. un. *Romani principes*, II, IX.

2. RAYNALDI, ad ann. 1314, n° 2. — BALUZE, t. I, p. 53.

3. *Divin. Comm.*, Purgat. VI, 88 et s.; VIII, 124 et s.; Parad. XVIII, 115 et s.; XXVII, 139 et s.

4. Dante y soutient : 1° qu'une monarchie universelle est nécessaire au bien terrestre de l'humanité; 2° que Dieu en a confié immédiatement le gouvernement à l'empereur romain; 3° que le pape, en tant que prince, est subordonné à l'empereur. — Dante d'ailleurs attaquait moins la souveraineté temporelle des Papes que sa très grande extension et les obstacles que le parti guelfe suscitait à la monarchie. — Les arguments présentés par Dante à l'appui de sa thèse sont curieux à examiner. — Dans toute multitude qui a une fin commune, dit-il, il faut un chef unique. — Le meilleur état du monde est de ressembler le plus à Dieu, qui est un. Le maître du monde entier n'a rien à désirer, donc il n'a plus de passions, et chez lui la bonne volonté ne rencontre plus d'obstacles. — Le monarque n'est donc pas pour lui, mais pour les autres. — D'où il suit que sous une monarchie le peuple est très libre. — D'ailleurs ce qui peut se faire par un seul est toujours mieux fait par un seul que par les autres. — Enfin, Dieu lui-même n'a-t-il pas sanctionné de son autorité l'excellence de la monarchie universelle? C'est pendant qu'Auguste

les mouvements de défiance envers l'autorité pontificale que provoquaient partout, mais principalement dans les pays de langue italienne, les savantes théories et les vers enflammés du grand poète florentin, n'étaient pas une des moindres causes de la tristesse qui assombrissait les derniers mois du Pontife en son château solitaire de Monteux.

Relations avec l'Angleterre. Edouard II proteste contre des prélèvements faits pour la croisade.

Ses relations avec l'Angleterre avaient été troublées aussi par des difficultés. Dans un synode national, qui se tint vers la fête de l'Ascension de l'année 1312, le roi Edouard II protesta contre la prétention du Pape de prélever sur les clercs des églises d'Angleterre une redevance établie en vue d'une pieuse entreprise. Il s'agissait sans doute d'une croisade. L'abbé de Saint-Edmond en appela même au Pape à cet effet <sup>1</sup>. A la même époque, il est vrai, on voit Clément V, à l'occasion d'une révolte de la noblesse, envoyer en Angleterre deux légats pour y rétablir la paix. Mais, dans les réclamations d'Edouard II à propos d'une contribution pécuniaire, on distingue comme le murmure précurseur du refus solennel qu'opposera bientôt Edouard III à une demande pareille de la Papauté

## VI

Publication des Actes du Concile de Vienne (1312).

Les grandes consolations du Pape Clément V lui vinrent de la promulgation, en l'année 1312, des Actes du Concile général de Vienne, et de la collection méthodique de ses constitutions que, dans un consistoire tenu le 21 mars 1314, quatre semaines avant sa mort, il présenta au Sacré Collège.

Les Décrets du Concile de Vienne et les *Clémentines* sont les deux impérissables monuments de son pontificat <sup>2</sup>.

faisait régner l'unité et la paix dans le monde que le Verbe a voulu s'incarner, et c'est ce temps que saint Paul appelle la plénitude des temps.

1. MASSI, t. XXV, p. 517-520.

2. Sur la date de la publication des Décrets du Concile de Vienne, voir HÉRELÉ, t. IX, p. 419. Les *Clémentines*, recueil méthodique des constitutions de Clément V, ne furent publiées que par son successeur Jean XXII, en 1317. Voir *Proœmium*, de Jean XXII, en tête des *Clémentines* dans le *Corpus juris*, edit. Richter, t. II, p. 1056 — Edit. Boehmer, t. II, p. 1041. Sur les objections faites par le P. Damberger contre l'œcuménicité du Concile de Vienne, voir HÉRELÉ-LECLERCQ, *Hist. des Conciles*, t. I, p. 88.

Le Concile de Vienne n'avait pas, on l'a vu, pour seul objet l'examen de la cause des Templiers, il devait s'occuper aussi de la réforme de l'Église.

L'examen du procès des Templiers avait révélé trois principales sources d'abus dans l'Église, à savoir l'exemption trop absolue de certains Ordres religieux à l'égard des évêques, une vie trop séculière des clercs et, à la faveur de ces deux causes, l'infiltration dans l'Église de doctrines suspectes.

Principaux  
objets des décisions du  
concile.

« Il est évident, s'était écrié l'archevêque de Bourges, que les religieux du Temple ne se seraient pas livrés à l'impiété et à la corruption dont on les accuse, s'ils avaient été sous une surveillance plus étroite de l'épiscopat<sup>1</sup> ». Les Pères du concile semblèrent un moment disposés à supprimer toutes les exemptions. Réflexion faite, on se borna à réprimer certains abus soit des religieux exempts, soit des prélats<sup>2</sup>.

La question  
des exemptions canoniques des Ordres religieux.

Guillaume Durand, évêque de Mende<sup>3</sup>, dans le remarquable Mémoire, où il demandait la réforme de l'Église *in Capite et in membris*, avait signalé les graves abus amenés par la vie trop séculière des clercs. Nous ne savons au juste dans quelle mesure le concile pourvut à ces désirs, les procès-verbaux de l'assemblée ne nous étant point parvenus dans leur intégrité<sup>4</sup>. Il nous reste des décrets défendant aux clercs de vaquer à des commerces peu convenables et de porter des habits peu décents<sup>5</sup>.

Les hérésies diverses, dont les enquêtes poursuivies à propos du procès des Templiers avaient mieux révélé l'existence, furent l'objet d'une particulière attention du concile. Il fut difficile de les atteindre chez les Templiers eux-mêmes, tant les dépositions des témoins et les aveux des accusés furent vagues, incohérents, contradictoires. L'impression qui se dégage pourtant de l'étude de cette cause célèbre, est que de grands désordres, conséquences naturelles de l'opulence, de l'oisiveté et des habitudes laïques

Répression  
des hérésies.  
Les doctrines  
secrètes des  
Templiers.

1. RAYNALDI, ad ann. 1312, n° 24.

2. *Clementin*, l. V, tit. VI, *De excessibus prælatorum* et tit. VII, *De excessibus privilegiatorum*.

3. Ce prélat remarquable était le neveu du célèbre Guillaume Durand, né à Pnymoisson, en Provence, auteur du *Speculum juris*, légat du Pape Grégoire X au Concile de Lyon.

4. HÉPÉLÉ, t. IX, p. 454. HAVEMANN (*Gesch. d. Ausgans d. Tempelherrensordens*, p. 288) a soupçonné Philippe le Bel et ses partisans d'être pour quelque chose dans cette perte. Ce qui nous reste se trouve dans Raynaldi, Mansi, Hardouin et dans les *Clémentines du Corpus juris canonici*.

5. *Clément*, l. III.

des chevaliers, s'étaient introduits dans plusieurs « Temples » de France. Des superstitions orientales remontant peut-être, à travers les sectes auxquelles les Templiers les avaient prises, jusqu'aux Gnostiques, Caïnites et Ophites des temps les plus reculés, semblent avoir laissé des traces dans certains objets mystérieux sur lesquels la science archéologique n'a pas pu encore se prononcer avec assurance <sup>1</sup>.

Les doctrines erronées étaient plus saisissables chez les Béghards, les Béguines et les Frères spirituels.

Les erreurs  
des béghards  
et des bé-  
guines.

Nous aurons à parler plus loin des doctrines propagées par ces sectes diverses. Un mouvement d'indépendance, analogue à celui qui portait les États à s'affranchir de l'autorité de l'Église, poussait certaines âmes impatientes et inquiètes à se libérer de toute règle positive ; et, ici comme là, on allait parfois aux excès les plus monstrueux. Le VI<sup>e</sup> canon du concile de Vienne énumère les principales erreurs des béghards et des béguines en Allemagne <sup>2</sup> ; elles se résument en une seule proposition : l'homme parfait est affranchi de toute règle morale. De là des conséquences révoltantes d'immoralité, qui passaient parfois dans la vie pratique <sup>3</sup>. Le V<sup>e</sup> canon du concile abolit le genre de vie des béguines sous peine d'excommunication <sup>4</sup>.

Les fraticelles,  
leurs doc-  
trines.

La corruption et l'hérésie des béguines leur étaient venues des Frères spirituels, Fraticelles, Frères du libre Esprit et autres sectes pseudo-mystiques du XIII<sup>e</sup> siècle, contre lesquelles les Papes et les conciles durent sévir avec plus de sévérité. Voici quelle en avait été l'origine. Vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, le Pape Nicolas III,

1. « Des bas-reliefs, couverts de figures obscènes et d'inscriptions arabes, ont été découverts de nos jours, quelques uns dans le voisinage d'anciennes commanderies du Temple. E. Pfeiffer croit que ces monuments, après avoir appartenu à des sectes arabes qui continuaient les traditions gnostiques, ont été importés d'Orient en France par des croisés, peut être des Templiers. Mais les soi-disant inscriptions arabes du coffret d'Essarais, le plus connu de ces monuments, ont été fabriquées certainement par des gens qui savaient très mal l'arabe. D'après M. S. Reinach, ce sont des faux. A quelle époque ces faux ont ils été commis ? Au XIII<sup>e</sup> siècle ou de nos jours ? Pourquoi ont-ils été commis ? Est-ce pour faire croire à l'existence d'un culte secret, à tendances asiatiques, ou bien est-ce pour donner un aspect oriental à des objets réellement destinés aux fidèles d'un culte de cette espèce ? On ne le sait pas encore. » LANGLOIS, dans *Hist. de France* de LAVISSE, t. III, 2<sup>e</sup> partie, p. 195.

2. MANSI, t. XXV, col. 410.

3. Sur les béghards et les béguines, voir l'article d'HÉRELÉ dans le *Dict. de théologie*, de Wetzer et Welte. — MOSHEIM, *De beghardis et beguinabus*, 1790.

4. HÉRELÉ, t. IX, p. 431.

voulant répondre aux attaques injustes qui se produisaient de divers côtés contre la règle de saint François, avait déclaré, dans la bulle célèbre *Exiit qui seminat*<sup>1</sup>, que la vie des Frères mineurs était conforme aux préceptes de l'Évangile et que leur pauvreté n'était que l'imitation de celle de Jésus-Christ et des apôtres. Quelques franciscains zélés triomphèrent bruyamment. Ils conclurent de la bulle pontificale que, la règle franciscaine résumant les préceptes du Christ, tout chrétien était tenu de l'observer, et que la pauvreté, réalisant la perfection chrétienne, devait être absolue, s'étendre jusqu'au simple usage (*usus pauper*, l'usage pauvre) des choses indispensables à la vie. A la tête de ces zélés se trouva un jeune frère mineur, originaire de Sérignan, dans le Languedoc, Pierre Jean d'Olive. Six siècles d'études et de discussions n'ont pu encore mettre d'accord les historiens sur ce singulier chef d'école, que les fils de saint François continuent à vénérer, en le disculpant de toute grave erreur dans la doctrine<sup>2</sup>, tandis que beaucoup de sérieux historiens l'inculpent d'hérésie<sup>3</sup>.

Esprit brillant, cultivé, enthousiaste, Pierre d'Olive est con- Pierre d'Olive.  
vaincu que la fondation de l'Ordre de saint François a inauguré une ère nouvelle dans l'histoire de l'Église. Le règne de l'Esprit va triompher enfin, croit-il, du culte de la matière. Sa vie personnelle est, du reste, d'une admirable austérité. Il aime l'Église d'un amour passionné. Mais il la voudrait pure et sans tache. Il tonne contre ceux qui possèdent des biens terrestres, qui recueillent des revenus de leurs biens, qui plaident pour des frais de funérailles, qui s'enrichissent par des fondations de messes, qui vont à cheval, bien vêtus et bien chaussés. « La pauvreté évangélique, dit-il, n'exige pas seulement qu'on ne possède rien, mais encore qu'on use pauvrement des choses qu'on ne possède pas<sup>4</sup>. » Il consacre à cette question un ouvrage spécial, l'« Usage pauvre ». Condamné par son supérieur général, Jérôme d'Ascoli, depuis Pape sous le nom de Nicolas IV, pour avoir presque di-

1. *Decret*, Lib. sext., c. 3. lib. 5, tit. 12.

2. WADDING, *Annales minorum*, t. V, p. 385 et s., t. VI, p. 197.

3. Noël Alexandre, *Fleury*, etc. Hétélé se contente de rapporter les diverses opinions, t. IX, p. 421-423.

4. Noël Valois, *Hist. littér.*, t. XXXIII, p. 481. Cf. F. ERLE, *Petrus Johannis Olivi sein Leben und seine Schriften*, dans *Archiv. für Literatur und Kirchengeschichte*, t. III, p. 465, 498, 507, 547. — DAUROU, *Hist. litt.* t. XXI, p. 46 et s.

vinisé la Sainte Vierge, Frère Pierre d'Olive se soumet et brûle son livre de ses propres mains. Mais convoqué à Avignon, dans un chapitre général, par son nouveau supérieur Bonagratia, puis à Paris, en 1285, par Arlotto da Prato, successeur de Bonagratia, pour répondre de ses doctrines, il se défend si bien, avec tant de talent et de modestie, qu'on ne prend contre lui aucune mesure décisive. En 1290, le Pape Nicolas IV fait procéder à une enquête contre les sectateurs de Pierre d'Olive et les déclare imbus d'opinions erronées et coupables de rébellion. Mais l'ardent réformateur de la vie franciscaine et de la vie chrétienne échappe à toutes les dénonciations de ses ennemis, à toutes les rigueurs de l'autorité. Il meurt le 6 mars 1298, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise, fidèle à ses idées jusqu'à son dernier soupir.

Sa doctrine ne périt pas avec lui. Dans les années qui précèdent le Concile de Vienne, la doctrine de l'« usage pauvre » avait soulevé de vives controverses et avait eu même ses martyrs<sup>1</sup>.

Les erreurs des disciples de Pierre d'Olive. Décisions du concile sur l'efficacité du baptême des enfants, le moment de la mort de Notre-Seigneur et le rôle de l'âme humaine, forme du corps.

Il y avait d'ailleurs dans les disciples de Pierre d'Olive un mal plus grand que ce fanatisme de pauvreté; des erreurs contre la foi s'étaient glissées dans leur doctrine. Ils enseignaient que le baptême, à la vérité, efface la « coulpe » ou faute originelle, mais sans conférer la grâce et les vertus infuses; ils affirmaient que le Christ vivait encore lorsqu'il reçut le coup de lance; ils niaient ou mettaient en doute que la substance de l'âme raisonnable fût par elle-même et à raison de sa nature la « forme du corps »<sup>2</sup>. La première de ces propositions rappelait les erreurs des vau-  
dois. La seconde était contraire au témoignage formel de l'apôtre saint Jean. Sous la formule de la troisième proposition, on soupçonna peut-être quelque erreur dérivée de la doctrine averroïste, telle que saint Thomas l'avait comprise, et d'après laquelle, chaque homme étant constitué par une « forme » végé-

1. Deux frères du couvent de Villefranche, en Provence, Raimond Auriol et Jean del Primo, furent, de ce chef, emprisonnés, enchaînés et traités de la façon la plus dure. Le premier succomba, le second survécut à grand peine. Voir NOEL VALOIS, *Hist. litt.*, t. XXXIII, p. 482. Cf. F. EHRLICH, *Zur Vorgeschichte des Concils von Vienne*, dans *Archiv für Literatur*, t. III, p. 42 et s., 63, 143, 155.

2. On entend ici par « forme » le principe d'activité qui différencie les êtres, et qui, les pénétrant de sa vertu, leur donne les propriétés qui les distinguent. Dans le cas présent, c'est l'âme raisonnable qui, pénétrant le corps de sa force et de sa vertu, lui donne ses propriétés « humaines », qui le distinguent des végétaux et des animaux.



tative ou sensitive, un même intellect ou âme raisonnable, « informait » le genre humain. Il est certain que cette théorie semi-panthéiste devait inspirer plus tard les sectes les plus avancées des Frères du libre Esprit<sup>1</sup>. Le concile de Vienne condamna ces trois propositions<sup>2</sup>.

Les travaux du concile de Vienne avaient achevé d'user la santé de Clément V. Au printemps de 1314, il se mit en route pour Bordeaux. Mais arrivé à Roquemaure, sur les bords du Rhône, sa faiblesse ne lui permit pas d'aller plus loin ; il expira le 20 avril<sup>3</sup>. Son pontificat avait duré huit ans et dix mois. Les historiens d'Italie, qui lui reprochent d'avoir éloigné le Saint-Siège de Rome, ont été souvent sévères pour sa mémoire. Les grandes difficultés de l'époque de transition où la Providence l'avait placé, l'état toujours précaire d'une santé chancelante doivent entrer en ligne de compte, si l'on veut apprécier la responsabilité personnelle de ce Pape, qui fut un homme remarquable, s'il ne mérita pas le titre de grand.

Mort de Clément V  
(20 avril 1314).

## VII

Parmi les plus fermes auxiliaires de Clément V et les plus intimes de ses confidents, était un homme célèbre par la singularité de sa fortune. Fils d'un humble cordonnier de Cahors, il s'était élevé par l'assiduité de son travail et par la droiture de sa

Jacques d'Esse ou d'Ossa. Ses origines il est élu sous le nom de Jean XXII (7 août 1316).

1. La condamnation du concile de Vienne paraît toutefois porter plus loin et atteindre toute doctrine qui, reconnaissant en chaque homme une âme raisonnable individuelle, mettrait en dehors d'elle la *forme*, c'est-à-dire le principe de la vie humaine. — Voir le Bref de Pie IX, du 15 juin 1867.

2. *Corpus juris canonici*, édit. RICHTER, t. II, p. 1057 et s. Cf. Héfélé, t. IX, p. 423, 424. — La doctrine opposée à la première proposition est déclarée plus probable et plus conforme à l'enseignement des saints et des théologiens modernes ; la seconde proposition est notée comme contraire à l'Écriture, la troisième est condamnée comme hérétique. Cf. DENZINGER-BANNWART, n° 481. Il est remarquable toutefois que le Pape Pie IX, dans sa lettre du 30 avril 1860 à l'évêque de Breslau, où il s'élève contre les erreurs du chanoine Baltzer, qui reprenait la thèse condamnée à Vienne, ne stigmatise celle-ci que comme « erronée » et en opposition avec une interprétation du dogme. Le même Pape, dans une lettre antérieure, du 15 juin 1857, adressée à l'archevêque de Cologne, au sujet des erreurs de Gunther, avait déjà écrit que la théorie niant que l'âme raisonnable soit la forme du corps, « blesse » seulement « la doctrine et l'enseignement catholique sur l'homme ». DENZINGER-BANNWART, n° 1635. Que conclure de ces textes, sinon que le mot « hérétique » a été pris par le concile de Vienne, en l'espèce, dans le sens large que lui donnait à cette époque le droit inquisitorial. Voir, sur ce sujet, L. GARZEND, *l'Inquisition et l'hérésie*, 1 vol. in-8, Paris, 1913, p. 130-135.

3. La mort de Philippe le Bel, survenue six mois plus tard, donna lieu à la légende d'après laquelle Jacques de Molay aurait, sur son bûcher, donné rendez-vous dans l'année au Pape et au Roi devant le tribunal de Dieu. Aucun chroniqueur contemporain ne parle de cette prétendue prophétie.

vie aux plus hautes dignités de l'Église. Il s'appelait Jacques d'Euse ou d'Ossa<sup>1</sup>. Il touchait à la vieillesse quand le Pape Clément V le nomma, en 1310, évêque d'Avignon. Les services éminents que Jacques d'Ossa rendit, par sa science approfondie du droit et par son habitude des affaires, au Concile de Vienne, dont il fut le secrétaire, lui obtinrent le chapeau de cardinal et le titre d'évêque de Porto. Petit, grêle, contrefait, d'une laideur presque repoussante, il cachait sous ces humbles dehors un génie supérieur et une grande âme. Le 7 août 1316, après deux ans de vacance du Siège, pendant lesquels les trois partis, français, italien et gascon, s'étaient mesurés sans résultat, le Sacré Collège donna pour successeur à l'auguste allié des maisons de Périgord et d'Armagnac, le fils du savetier de Cahors, qui prit le nom de Jean XXII<sup>2</sup>. Il devait être le plus remarquable des Papes d'Avignon.

Premier objectif de Jean XXII : la croisade. Il se heurte à la mauvaise volonté des princes et des peuples.

A l'exemple de Boniface VIII et de Clément V, Jean XXII ne perdit jamais de vue le grand projet d'une croisade. Ce fut, on peut le dire, le grand objectif de ses efforts. Mais il devait se heurter à l'indifférence croissante des princes et des peuples. L'opposition à la Papauté s'accroissait dans les esprits. Le mouvement soulevé par les Légistes et par les Frères spirituels aboutissait à l'agitation des Docteurs hétérodoxes. Après Pierre du Bois et Pierre d'Olive, allaient bientôt apparaître Guillaume d'Occam, Marsile de Padoue et Jean de Jandun, groupés autour de l'empereur Louis de Bavière. Le centre des hostilités se déplaçait en effet, et passait de la France à l'Allemagne.

1. Les contemporains écrivent tantôt Euse, d'Euse, Huèze, Duèze, tantôt Ossa, Osa ou Oza. BALUZE, t. I, p. 689, et le dernier historien de Jean XXII, l'abbé Verlaque, s'efforcent de prouver que le successeur de Clément V était issu d'une famille noble. Quoi qu'il en soit, l'humble profession de son père est incontestable. *Patre plebeio ortum trahens*, dit Saint Vincent Ferrier; *Filius satoris*, dit saint Antonin.

2. Le récit de Villani (l. IX. c. 79), d'après lequel le cardinal d'Ossa, choisi pour arbitre par ses collègues pour désigner le nouveau Pape, se serait désigné lui-même en disant : *Ego sum Papa*, ne mérite aucune créance. En effet, 1° Il est contredit, par les récits de plusieurs auteurs contemporains, généralement bien informés, tels que Alvarez Pelayo (*De planctu ecclesie*, c. 3), Ptolémée de Lucques, Pierre de Hérental, etc. (apud BALUZE, t. I); 2° Le chapitre de Villani où celui-ci raconte l'anecdote est plein d'erreurs; 3° Jean XXII, dans une encyclique, affirme qu'il a été élu par les suffrages unanimes des cardinaux. Sur cette question, voir CHRISTOPHE, *Hist. de la Papauté au XIV<sup>e</sup> siècle*, t. I, p. 437 et s.; VERLAQUE, *Jean XXII, sa vie et ses œuvres*, chap. 1<sup>er</sup>; G. MOLLAT, *L'élection du pape Jean XXII*, dans la *Revue d'histoire de l'Église de France* de janvier et mars 1910.

L'empire était toujours vacant. Le fils d'Henri VII, Jean de Bohême, était trop jeune pour être un candidat sérieux à la succession de son père. L'Allemagne se partagea en deux camps. Une double élection éleva au trône impérial Frédéric le Bel, duc d'Autriche, et Louis, duc de Bavière. Mais ni l'un ni l'autre ne pouvait invoquer le titre qui, suivant le droit public de l'époque, était la consécration officielle du droit impérial, à savoir l'approbation pontificale. Jean XXII prit une résolution hardie, par laquelle il se montra de la race des Grégoire VII et des Innocent III. Le 5 septembre 1316, il fit savoir aux deux rivaux qu'il était prêt à leur servir d'arbitre, suivant le droit du Saint-Siège, et qu'en attendant, l'empire restant légalement vacant, il confirmait le titre de vicaire de l'empire en Italie au roi Robert de Naples.

La double élection à l'empire de Frédéric d'Autriche et de Louis de Bavière (1314.) Attitude de Jean XXII

Ardents, impétueux, trop fiers pour s'incliner devant l'arbitrage du Pape, soutenus par des partis de forces presque égales, les deux compétiteurs préférèrent confier leur sort aux hasards des batailles. La fortune se décida pour Louis de Bavière. Le 28 septembre 1322, les troupes autrichiennes étaient écrasées à Muhldorf, et Frédéric tombait aux mains de son vainqueur. Quelques mois plus tard, en 1323, la diète de Nuremberg affermissait la couronne impériale sur la tête de Louis de Bavière. Mais la sanction pontificale lui manquait toujours. L'intrépide vieillard qui siégeait en Avignon était d'autant moins disposé à la lui accorder, que le nouvel empereur mécontentait le Saint-Siège en combattant le roi Robert de Naples, vicaire de l'empire, et en soutenant de toutes ses forces le terrible Galeazzo Visconti, principal chef des gibelins.

Ce fut alors entre Jean XXII et Louis de Bavière la reprise des grandes luttes du Sacerdoce et de l'Empire.

Commencement de la lutte entre Jean XXII et Louis de Bavière (1324.)

Le Pape avait signifié à Louis, sous peine d'excommunication, de renoncer, dans le délai de trois mois, à l'administration de l'empire. A la diète de Nuremberg, Louis protesta, en demandant la convocation d'un concile général pour juger le Pontife <sup>1</sup>. En mars 1324, celui-ci excommunia Louis de Bavière, qui, le 22 mai, par un manifeste daté de Sachsenhausen, accusa Jean XXII d'hérésie et d'usurpation sur les droits des princes électeurs <sup>2</sup>.

1. HARTZKE. *Concilia Germanæ*, t. IV, p. 298 et s. RAYNALDI, ad. ann. 1323 n° 34 et s.

2. BALUZE, t. II, p. 378 et s.

Réduite à ces seules proportions, la lutte s'annonçait comme plus grave que celle qui avait mis aux prises Clément V et Philippe le Bel. Les éléments nouveaux qui s'y mêlèrent en augmentèrent encore la gravité.

Les Frères  
Spirituels.

Personnellement Louis de Bavière, âme passionnée mais caractère faible et mobile, n'était pas de la taille de ces empereurs de Souabe, qui avaient jadis soutenu de si grandes querelles contre l'Église romaine ; mais autour de lui se groupaient tous les esprits mécontents de l'Église, et, en particulier, cette branche réfractaire des Franciscains, ces Frères spirituels, qui, depuis Boniface VIII, et surtout depuis le concile de Vienne, frappés de censures, condamnés dans la personne de leurs chefs et dans leurs doctrines, cherchaient partout un appui et une force. De France et d'Angleterre, des hommes d'Église, des docteurs que les théories des Légistes avaient séduits, venaient mettre leur plume au service de l'empereur insoumis et révolté. *Defende me gladio*, s'écriait le franciscain anglais, Guillaume d'Occam, *et defendam te verbo* : « Défends-moi par ton épée et je te défendrai par ma parole. »

Leurs doc-  
trines. Réelle  
portée de ces  
doctrines.

A première vue, les questions qui avaient mis en révolte le groupe des franciscains spirituels contre leurs supérieurs légitimes et contre le Pape, nous paraissent subtiles et oiseuses. Il s'agissait de savoir si le franciscain peut posséder quelque objet en propre, si Jésus-Christ et les apôtres ont possédé quelque chose, en particulier ou en commun. Ni les graves décisions des Papes en ces matières <sup>1</sup>, ni les débats violents et les scènes sangninaires qui ont marqué ces longs débats <sup>2</sup>, ne semblent leur donner une grande importance dans le mouvement général de l'histoire. Mais au fond, sous ces discussions d'ordre théologique et exégétique, seule forme que prenaient alors les questions débattues dans les cloîtres, s'agitaient les plus redoutables problèmes. En

1. En 1322, Jean XXII rédige une bulle pour déclarer que *in rebus consumptibilibus*, le *dominium* et *l'usus* ne peuvent être séparés (*Extrav.*, tit. XIV, cap. 3); en 1323, il déclare hérétique quiconque soutiendra que Jésus-Christ et les apôtres n'ont rien possédé, ni en particulier ni en commun (*Extrav.*, tit. XIV, cap. 4); en 1325, pour atteindre ces erreurs dans leur source, il condamne le commentaire de Pierre d'Olive sur l'Apocalypse.

2. Pillage des Franciscains conventuels à Carcassonne, Narbonne et Béziers ; apostasie de plusieurs Spirituels, qui se réfugient chez les infidèles ; exécution de quatre Spirituels à Marseille. Voir HÉFÉLÉ, t. IX, p. 479 ; CHRISTOPHE, t. I, p. 299-426 ; Pastor, t. I, p. 88 et s. ; F. CALLARY, O. M. C., *L'idéalisme franciscain spirituel au XIV<sup>e</sup> siècle*, 1 vol. in-8, Louvain, 1910.

soutenant que le moine mendiant, par un renoncement à toute propriété, même des choses de simple usage, *usu consumptibilium*, s'élevait seul à l'imitation du Christ et à la perfection évangélique, le Frère spirituel se plaçait au-dessus de tout le clergé séculier et même de son Chef suprême, non astreint à de telles règles de vie. D'autre part, si le Christ n'avait rien possédé temporellement, le Vicaire du Christ, en exerçant des droits de propriété et de domination, ne pouvait le faire, semblait-il, en tant que vicaire du Christ, mais seulement en vertu d'un droit temporel. Enfin, si le Sauveur avait ainsi radicalement condamné la propriété, n'était-ce pas faire entendre que celle-ci est un mal, mal inévitable, mal toléré par la faiblesse, mais essentiellement opposé à la perfection ? Bien qu'aucun Frère spirituel ne soutînt alors de pareilles conséquences, qui peut nier qu'elles ne fussent en germe dans les cerveaux de ces moines révoltés ? Jean Wiclef et Jean Hus en dégageront un jour les formules.

Quant aux théologiens qui, tels que Guillaume d'Occam et Marsile de Padoue, vinrent joindre leurs efforts à ceux des faux mystiques de l'ordre de saint François, leurs doctrines n'étaient pas moins révolutionnaires.

Le point de départ des théories politiques de Guillaume d'Occam semble avoir été le *De Monarchia* de Dante, mais il y ajoute des idées plus radicales et plus subversives. Chez Occam, la théorie monarchique de l'empire se complique d'une théorie démocratique de l'Église. Un des points sur lequel l'audacieux franciscain revient le plus souvent, c'est que la loi chrétienne est une loi de liberté <sup>1</sup>. Les conciles généraux peuvent se tromper aussi bien que le Pape. Les seules règles infaillibles sont l'Écriture Sainte et les dogmes acceptés par l'universalité des fidèles. L'Église d'ailleurs doit se transformer suivant les besoins des temps <sup>2</sup>.

Les théories  
de Guillaume  
d'Occam.

C'est en 1328 que Guillaume d'Occam, en compagnie de deux franciscains révoltés, Bonagratia de Bergame et Michel de Césène <sup>3</sup>, se rendit à Pise, auprès de Louis de Bavière, pour se mettre à son service. Les trois moines y trouvèrent deux savants docteurs de l'Université de Paris, décidés, eux aussi, à mettre

1. OCCAM, *Dialogues*, pars III, tract. I, cap. 5, 6, 7, 8.

2. PASTOR, *Hist. des Papes*, t. I, p. 90.

3. Michel de Césène était supérieur général de l'Ordre ; Jean XXII le déposa et nomma le cardinal Bertrand de la Tour administrateur provisoire à sa place.

leur science et leur influence aux gages de l'empereur ; c'étaient Marsile de Padoue et Jean de Jandun <sup>1</sup>.

Marsile de Padoue et Jean de Jandun.

Tour à tour médecin, soldat, recteur de l'Université de Paris en 1313 et chanoine de l'Église de Padoue en 1316 par l'entremise du Pape Jean XXII, Marsile Mainardino, dit Marsile de Padoue, est un de ces savants, encyclopédiques par les études, cosmopolites par les relations, que la Renaissance devait bientôt multiplier en Europe. Son séjour à l'Université de Paris l'avait mis en relation avec un maître de théologie, Jean de Jandun, chanoine comme lui. Ils s'étaient passionnés de concert pour les idées hardies qu'une jeune école, s'abritant sous l'autorité de Duns Scot, propageait dans la capitale de la France. De la collaboration de ces deux hommes sortit, en 1324, une œuvre étrange, obscure, tortueuse, inégale, et si aventureuse, en religion comme en politique, qu'on a pu y reconnaître « une première ébauche des doctrines développées aux époques de la Réforme et de la Révolution française » <sup>2</sup>.

Le *Defensor Pacis*.  
Théorie de la souveraineté du peuple.

Cet ouvrage avait pour titre : *Defensor pacis*. Les auteurs se demandaient quelles pouvaient être les conditions sociales de cette paix que le Christ est venu apporter sur la terre et qui est indispensable à la prospérité des sociétés. Ces conditions, ils les cherchèrent beaucoup moins dans l'abolition absolue de la propriété, telle que les moines spirituels l'avaient rêvée, ou dans le pouvoir divin d'un monarque universel, tel que les Légistes l'affirmaient. Ils crurent les trouver plutôt dans la théorie de la souveraineté du peuple. « Le seul souverain, disaient-ils, c'est le peuple, c'est-à-dire l'universalité, ou du moins la plus notable partie des citoyens » <sup>3</sup>. Au peuple appartient l'exercice du pouvoir législatif ; il serait imprudent de le confier à un petit nombre d'hommes sages, la multitude ayant mieux qu'eux ce qu'il faut pour discerner le bien du mal <sup>4</sup>. Les agents du pouvoir exécutif dépendront

1. L'arrivée de Marsile de Padoue et de Jean de Jandun à la cour de Nuremberg date très probablement de l'été de 1326 (PASTOR, *Hist. des Papes*, t. 1, p. 90, 91). Cf. NOËL VALOIS, dans *Hist. litter.*, t. XXXIII, p. 589.

2. NOËL VALOIS, dans *Hist. litter.*, t. XXXIII, p. 587. M. Noël Valois démontre, dans cette étude, l'existence, jadis niée, de la collaboration de Jean de Jandun et de Marsile de Padoue ; Cf. p. 571 et s.

3. *Legislatores humanum, solam civium universitatem esse, aut valentiorum illius partem. Defensor pacis*, I, 12 ; III, 2, Concl. 6.

4. *Ibid.*, I, 13.

du peuple, qui les nommera à l'élection <sup>1</sup>. Le chef de l'État lui-même, s'il outrepassé ses pouvoirs, sera dépossédé par le peuple <sup>2</sup>.

On a fait remarquer que des doctrines semblables se rencontrent dans les auteurs du Moyen Age et qu'on en trouve des formules approchantes dans saint Thomas d'Aquin <sup>3</sup>; mais elles n'y ont jamais cette rigueur absolue : chez les démocrates du Moyen Age, les droits de la justice naturelle, du bien commun, des services rendus, de la coutume, de la conscience individuelle et surtout du pouvoir spirituel de l'Église, contrebalancent et tempèrent les droits de la communauté. Marsile de Padoue et Jean de Jandun ne font aucun cas de ces tempéraments salutaires. Pour eux, les droits de l'État sont illimités ; c'est l'État, représentant absolu de la souveraineté, qui réglera l'emploi de l'activité des citoyens et déterminera leurs professions. Par là le démocratisme de nos deux sociologues rejoint le césarisme le plus radical des Légistes impériaux.

En quoi cette théorie diffère de celle des grands Docteurs du Moyen Age.

Ils s'ingénient d'ailleurs à faire application de cette théorie démocratique à l'Église elle-même. L'autorité suprême dans l'Église, pour eux, c'est le Concile, qui, en principe, comprend l'universalité des fidèles, et, en pratique, leurs délégués, clercs ou laïques <sup>4</sup>. D'ailleurs, dans les conflits qui peuvent s'élever entre l'Église et l'État, c'est du côté des droits de l'État que les deux auteurs feront toujours pencher la balance. Les évêques et le Pape ne sauraient avoir de juridiction coactive ni sur les clercs, ni sur les laïques, à moins qu'elle ne leur ait été concédée par le peuple, auteur de toute loi <sup>5</sup>; et lors même qu'une juridiction coactive aura été concédée à un évêque ou à un prêtre, l'intéressé pourra toujours en appeler au pouvoir civil <sup>6</sup>. C'est à l'assemblée des fidèles ou à son délégué, le chef de l'État, qu'il appartient de choisir les sujets destinés aux ordres sacrés <sup>7</sup>, de leur distri-

Application de cette théorie démocratique à l'Église.

1. *Ibid.*, I, 12 et Concl. 10.

2. *Ibid.*, I, 15.

3. *Summa theol.*, I<sup>a</sup> II<sup>a</sup>, qu. 105, art. 1, ad 1<sup>um</sup>, qu. 90, art. 4; qu. 95, art. 1; II<sup>a</sup> II<sup>a</sup>, qu. 42, art. 2, ad 3<sup>um</sup>; *De regimine principum*, lib. I, cap. 6, cap. 10; lib. III, cap. 11.

4. *Ibid.*, II, 20.

5. *Ibid.*, II, 5; III, 2, concl. 7.

6. *Ibid.*, III, 2; concl. 37.

7. *Ibid.*, II, 17; III, 2, concl. 21.

buer les bénéfiques, de fixer le nombre des églises <sup>1</sup>, d'autoriser les établissements religieux <sup>2</sup> et de donner la licence d'enseigner <sup>3</sup>.

Les deux réformateurs laissent voir les conséquences extrêmes de leurs doctrines. Pour eux le Pape n'est que « le grand dragon, le vieux serpent, digne d'être appelé diable ou Satan <sup>4</sup> », et l'une des tirades les plus violentes du livre se termine par ces mots : « Je vous le dis et je vous le crie, comme un héraut de vérité : Rois, princes, peuples, tribus de toutes langues... ces évêques de Rome cherchent à vous réduire à leur sujétion <sup>5</sup> ! »

Composé à Paris en 1324 <sup>6</sup>, le *Defensor pacis* ne devait être divulgué que deux ans plus tard. Les auteurs attendaient sans doute un moment favorable pour le présenter au roi des Romains, à qui il était dédié.

Arrivée de Marsile de Padoue et de Jean de Jandun à la cour de Louis de Bavière (1326).

La plume du continuateur de Guillaume de Nangis a comme un frémissement d'horreur en annonçant, en 1326, l'arrivée de Marsile de Padoue et de Jean de Jandun à la cour de Louis de Bavière : « Vers ces temps-là, dit-il, ces deux fils du diable vinrent à Nuremberg ». Suivant le même chroniqueur, l'empereur aurait commencé par manifester quelque répulsion pour les hardiesses de l'ouvrage qu'on lui présentait <sup>7</sup>, mais il se laissa bientôt gagner par l'habile docteur de Padoue, retint les deux auteurs parmi ses familiers et fit de Marsile son médecin ordinaire.

Influence politique de Marsile de Padoue.

A partir de ce moment, celui-ci devint le confident du roi. Dans la campagne de Louis de Bavière contre le Pape, on trouve son inspiration <sup>8</sup>. « La collation de la couronne impériale par le peuple romain, dit Pastor, et l'élection d'un antipape dans la personne de Pierre de Corbière, des Frères mineurs, ne furent autre chose que la traduction, dans le langage des faits, des doctrines du *Defensor pacis* <sup>9</sup> ».

1. *Ibid.*, concl. 22.

2. *Ibid.*, concl. 29.

3. *Ibid.*, II, 17, 21 ; III, 2, concl. 23, 24, 25.

4. *Ibid.*, II, 26.

5. *Ibid.*, II, 24. — DOELLINGER (Lehrbuch, t. II. 1<sup>o</sup> part., p. 259) et PASTOR (*Hist. des Papes*, t. I, p. 93) font remarquer la parenté qui existe entre le système du *Defensor pacis* et celui de Calvin. Suivant Pastor, il n'est pas invraisemblable que le *Defensor pacis* ait exercé une influence directe sur le réformateur de Genève.

6. Edit. Géraud, t. II, p. 74. — *Hist. litt.*, t. XXXIII, p. 589.

7. NANGIS, II, 75.

8. *Hist. litt.*, t. XXXIII, p. 591.

9. PASTOR, *Hist. des Papes*, t. I, p. 96.



En effet, Jean XXII ayant condamné l'ouvrage des deux docteurs de l'Université de Paris <sup>1</sup>, le « prêtre Jean » (c'est ainsi qu'ils appelaient le Pape), fut déclaré hérétique et indigne, et la marche sur Rome fut résolue.

Le 7 janvier 1328, le roi des Romains fit son entrée dans Rome : le 18 avril suivant, il s'y fit couronner solennellement par Sciarra Colonna, entouré de trois citoyens romains, syndics du peuple, et le « prêtre Jean de Cahors » fut déclaré déchu de sa dignité de Souverain Pontife. Le 12 mai, fête de l'Ascension, dans une assemblée populaire tenue sur la place Saint-Pierre, Louis fit acclamer comme Pape un de ces franciscains dégénérés qui donnaient, sous les dehors d'une hypocrite austérité, le scandale de tous les désordres, Pierre Rainallaccio de Corbière <sup>2</sup>. Le peuple, un moment saisi par le spectacle de ce Frère mendiant, à la robe de bure, qui prenait place à côté de l'empereur, ne tarda pas à être désabusé ; au mois d'août, la populace le chassa à coups de pierres, aux cris de : « Mort à l'antipape ! Vive le Saint-Siège ! <sup>3</sup> ».

Expédition de l'empereur à Rome. Election de l'antipape Pierre de Corbière (12 mai 1328).

A la voix du Pape, le parti des Guelfes avait en effet pris les armes. Louis de Bavière, honteux de sa défaite, se retira en Allemagne.

Ce fut le signal d'une réaction, qui eut ses excès fâcheux. Tandis que les Romains, dans l'ivresse du triomphe, offraient, d'une commune voix, la souveraineté de la ville à Jean XXII, des défenseurs exagérés de la Papauté, un Italien, Agostino Trionfo, et un Espagnol, Alvarez Pelayo, compromirent sa cause dans leurs écrits. « Confirmant cette règle qu'un extrême provoque un extrême contraire, dit Pastor, ils ne repoussèrent le César-Pape, muni de pouvoirs illimités, inventé par Marsile, que pour lui opposer un Pape auquel ils attribuaient une puissance également illimitée ; ce n'était plus un Pape avec ses prérogatives traditionnelles, c'était un demi-Dieu, c'était au point de vue religieux « le maître absolu de l'univers <sup>4</sup> ».

Réaction populaire en faveur du Pape. Ecrits d'Agostino Trionfo et d'Alvarez Pelayo.

1. DENIFLE ET CHATELAIN, *Chartularium Univers. paris.*, t. II, p. 301. — *Hist. litt.*, t. XXXIII, p. 590.

2. « *Petrum de Corbaria, quem in Urbe cognovi verum hypocritam... inter mulierculas romanas quasi continue residentem.* » ALVAREZ PELAYO, *De planctu Ecclesie*, l. I, cap. 37

3. VILLANI, l. X, c. 96.

4. PASTOR, *Hist. des Papes*, t. I p. 94. Sur les théories d'Agostino Trionfo, voir BAUDHILLART, dans la *Revue d'hist. et de litt. relig.*, année, 1898 p. 334 et s.

## VII

L'activité de Jean XXII n'avait pas été absorbée par sa lutte contre l'empereur d'Allemagne. Les progrès des sciences et des arts, les missions lointaines chez les peuples infidèles, la réunion des Grecs schismatiques à l'Église catholique, l'entreprise d'une grande croisade contre les musulmans avaient été l'objet de ses préoccupations continuelles.

Raymond Lulle. La fondation de chaires pour l'enseignement des langues orientales.

Pendant que se tenait le Concile de Vienne, le Bienheureux Raymond Lulle, cet étonnant représentant de la science et de l'apostolat au début du xiv<sup>e</sup> siècle, qui devait mourir martyr de la foi sur la terre d'Afrique, après avoir ébloui le monde comme savant, comme poète et comme mystique<sup>1</sup>, avait adressé aux Pères de l'assemblée une pétition dans laquelle il demandait « que trois collèges fussent fondés, l'un à Rome, l'autre à Paris et l'autre à Tolède, où les hommes pieux et savants en théologie apprendraient les langues des infidèles, pour pouvoir aller prêcher l'Évangile dans tout l'univers et mourir pour l'exaltation de la foi ». Le Concile avait fait droit à cette demande et décrété que l'hébreu, l'arabe et le chaldéen seraient, à l'avenir, publiquement enseignés partout où se trouverait la cour romaine et dans les universités de Paris, d'Oxford, de Salamanque et de Bologne<sup>2</sup>. C'est à Jean XXII que l'on dut l'exécution de cet important décret.

Missions lointaines.

La mort de Raymond Lulle, en 1315, n'avait pas découragé le zèle des missionnaires en Afrique. Le continent noir s'ouvrait de plus en plus à la civilisation chrétienne. En Asie, la Chine, où Clément V avait érigé, en 1306, l'évêché de Pékin, recevait de nouveaux apôtres. Nous possédons encore les relations qu'écrivirent de ce pays, pour Jean XXII, André de Pérouse et Odorie de Pordenone<sup>3</sup>. Les rapports avec les Grecs étaient devenus aussi plus fréquents. « Avec les Papes d'Avignon, dit M. Jean

Relations avec les Grecs.

1. Les principaux ouvrages du Bienheureux Raymond Lulle sont *L'art général, Le livre des merveilles du monde, L'arbre de la philosophie de l'amour*. Voir le *Bienheureux Raymond Lulle*, par Marius André, un vol. in-12, Paris, 1909. O. KRICHER, O. F. M., *Raymondus Lullus*, 1 vol. in-8, Munster, 1909.

2. *Clementines*, l. V, tit. 1.

3. WADDING, *Annales Ordinis Minorum*, ad ann. 1305, 1312, 1326.

Guiraud, le nombre augmenta des Latins qui surent parler grec et des Grecs qui surent parler latin <sup>1</sup>. » En 1321, Marino Sanudo vint rendre compte au Pape de ses voyages en Arménie, à Chypre et à Rhodes. Après la soumission de Pierre de Corbière, Jean XXII put s'occuper plus activement de son projet de croisade. « Il réveilla le zèle endormi des princes, souleva l'enthousiasme des foules et réussit à armer quatre galères, qui, jointes à la petite flotille du roi de France, cinglèrent vers Négrepont où elles remportèrent une victoire glorieuse sur les forces coalisées des Turcs <sup>2</sup> ».

Essai de croisade.

Ces œuvres de science et d'apostolat, ces entreprises de politique chrétienne avaient demandé à Jean XXII de grandes dépenses <sup>3</sup>. Des sommes plus considérables lui paraissaient nécessaires pour la grande croisade qu'il projetait. Les besoins financiers étaient d'autant plus pressants que les redevances autrefois tirées de l'Italie ne revenaient plus aux Papes d'Avignon et que les puissances tributaires, par crainte qu'une partie des sommes versées ne passât à la France, se montraient fort irrégulières dans l'exécution de leurs engagements. De là la nécessité pour la Papauté d'affermir et de développer son organisation financière. Jean XXII se donna à cette œuvre avec une infatigable activité.

Administration financière de Jean XXII

« De mœurs simples, sobre dans le vivre, peu dépensier pour lui-même, il réorganisa tout d'abord sa cour, en ayant soin d'en bannir le luxe <sup>4</sup> ». Mais une prudente économie dans la gestion des affaires n'aurait pas suffi à combler les déficit des budgets pontificaux ; Jean XXII eut recours à un procédé, dont l'impopularité devait être bientôt exploitée par les ennemis du Saint-Siège, l'institution des Annates.

Jean XXII n'a pas créé les Annates. Thomassin, dans un sa- Les Annates.

1. J. GUIRAUD, *L'Eglise et les origines de la Renaissance*, 2<sup>e</sup> édit., p. 55.

2. G. MOLLAT, dans *Rev. d'hist. ecclés.*, t. V, p. 534.

3. A ces dépenses, nécessitées par les œuvres de science ou d'apostolat et par les projets de croisade, il faut ajouter des dépenses de luxe, que les Papes d'Avignon semblent avoir multipliées dans un double dessin politique : rassurer les nations par une magnificence qui paraissait un signe de leur indépendance à l'égard du roi de France, et bien faire sentir aux Romains, inquiets et turbulents, que le Saint-Siège se fixait en Avignon, *cum animo manendi*.

4. G. MOLLAT, dans *Revue d'hist. ecclés.*, t. V, p. 531. — MUNTZ, *L'argent et le luxe à la cour pontificale d'Avignon*, dans la *Revue des quest. hist.*, t. LXVI (1899), p. 5.

vant chapitre de son *Ancienne et nouvelle discipline*, a démontré qu'elles sont fort anciennes <sup>1</sup>. Le prélèvement des fruits de la première année d'un petit bénéfice vacant, tel qu'un prieuré ou une cure, fut fait, dès la plus haute antiquité, au profit du grand bénéfice, abbaye, évêché ou archidiaconé, dont il dépendait.

« Ces petits bénéfices semblaient alors, dit Thomassin, comme réunis pour un temps au corps dont ils avaient été autrefois démembrés, et l'église matrice était comme une riche source qui recevait dans son sein les ruisseaux qui en étaient autrefois écoulés <sup>2</sup>. »

Origine des  
Annates.

Perception des  
Annates au  
profit du  
Saint-Siège.

Les Papes ne pouvaient invoquer un pareil motif, les bénéfices, grands ou mineurs, n'ayant jamais été démembrés de leur domaine. Mais le jour où la centralisation nécessaire de leur pouvoir augmenta leurs dépenses, ils eurent à déterminer des modes de contribution dans l'Église ; il était naturel qu'ils eussent alors recours à cette forme déjà existante. Dans son fameux Mémoire au Concile de Vienne, Durand de Mende parle vaguement de prélèvements faits au profit des cardinaux et du Pape *quoad portionem a praelatis qui promoventur*. En 1319, Jean XXII décida qu'il percevrait à titre d'impôt extraordinaire, pendant trois ans seulement, les revenus de la première année des bénéfices mineurs qui viendraient à vaquer pendant cette période. Cette contribution fut renouvelée et devint comme de droit commun : les bénéfices majeurs y furent soumis à leur tour ; et la bulle *Execrabilis* ayant augmenté le nombre des bénéfices dont la disposition appartenait au Pape, la pratique de l'Annate se généralisa. Les chroniqueurs et les poètes se firent l'écho des gémissements provoqués par ces mesures fiscales. « Les loups sont maîtres dans l'Église », s'écriait l'espagnol Alvarez Pelayo.

La bulle  
*Execrabilis*.

Réclamations  
des contempo-  
rains.

« Sous le vêtement des pasteurs, disait Dante, on voit des loups rapaces dans les pâturages. O protection de Dieu ! pourquoi t'endors-tu ? <sup>3</sup> » Sans doute un observateur impartial peut constater le noble usage que savait faire de ces revenus celui qu'on a pu appeler « un administrateur incomparable <sup>4</sup> », apprécier les lar-

1. THOMASSIN, *Anc. et nouv. disc.*, III<sup>e</sup> partie, liv. II, chap. 58 : Des annates, leur origine et leurs progrès jusqu'au concile de Constance.

2. THOMASSIN, *Ibid.*, Edition André, t. VII, p. 192.

3. DANTE, *Paradis*, chant XXVII, v. 93.

4. Expression de M. MUNTZ, *Rev. quest. hist.*, t. LXVI, p. 14.

gesses de son inépuisable charité <sup>1</sup> ; mais la Papauté devait beaucoup souffrir du discrédit jeté sur elle par ces mesures financières.

A ce discrédit <sup>2</sup> s'ajoutait l'irritation des Italiens et des Allemands, blessés de voir le transfert de la Papauté en Avignon se confirmer par l'entreprise de constructions nouvelles et par la nomination de sept cardinaux français.

Une opinion singulière, émise par le Pape, en matière dogmatique, ne contribua pas peu à diminuer l'autorité du souverain Pontificat dans l'esprit des fidèles.

Jean XXII prêchait très souvent dans les églises d'Avignon. Au cours d'un sermon prononcé le jour de la Toussaint en 1331, il avait émis cette idée, que les âmes des Saints ne jouissent de la pleine vue de Dieu qu'après le jugement universel. Cette opinion, soutenue par quelques Pères, avait contre elle l'enseignement général des théologiens. Les ennemis du Pape, Occam, Michel de Césène, tout le groupe des Spirituels, crièrent à l'hérésie. L'Université de Paris s'émut. Philippe de Valois, roi de France, et Louis de Bavière, empereur d'Allemagne, jugèrent à propos d'intervenir et, au dire d'un chroniqueur, de menacer <sup>3</sup>. Jean XXII ne put d'abord contenir sa colère. Il alla jusqu'à faire mettre en prison un dominicain qui avait contredit son sentiment <sup>4</sup> ; mais, après avoir réuni une assemblée de cardinaux et de savants théologiens, il revint sur son opinion. Peu de temps après, le 4 décembre 1334, sur son lit de mort, il rétracta publiquement la doctrine qu'il avait émise, non point comme chef de l'Eglise, mais comme simple docteur privé. Jean XXII venait d'atteindre sa quatre-vingt dixième année. Ce grand Pape avait vécu comme un simple moine, gouvernant la chrétienté du fond

L'opinion de Jean XXII sur l'état des élus avant le jugement dernier.

Scandales qui en résultent.

La Pape se rétracte sur son lit de mort (1334).

1. Voir à ce sujet la savante étude de M. G. MOLLAT : Jean XXII, fut-il un avare? dans la *Revue d'hist. ecclés.*, t. V (1904), p. 522 et s., t. VI (1905), p. 33 et s. — Une des plus intéressantes fondations de Jean XXII fut la *Pignotte* (de l'ital. *Pagnotta*, petit pain, suivant DU CANGE), aumônerie pontificale, qui se développa dans de vastes proportions, avec réfectoires pour les pauvres, greniers à blé, paneterie, magasin d'habillement, etc. Le souvenir de cette institution est conservé dans la *Place Pignotte*, d'Avignon, délimitée par la Place Pie et la rue Philonarde.

2. De 1316 à 1322, Jean XXII achète à Avignon plusieurs maisons, agrandit et aménage sa demeure. — Cf. JEAN GUIRAUD, *L'Eglise et les origines de la Renaissance*, p. 24, 25.

3. D'après Villani, Philippe VI aurait menacé d'infliger au Pape la peine réservée aux hérétiques.

4. HÉRÉLÉ, t. IX, p. 494.

d'une modeste cellule <sup>1</sup>. Il laissait la chancellerie pontificale complètement réorganisée <sup>2</sup>. Mais l'opposition à la Papauté était loin de s'éteindre. Son foyer, qui avait été jusqu'ici en France et en Allemagne, va se transporter bientôt à Rome même.

## VIII

Etat de l'Eglise  
à la mort de  
Jean XXII.

Ni le sage gouvernement du bon Benoît XII, ni le règne brillant du fastueux Clément VI, ni la prudente administration de l'austère Eugène IV, ne devaient avoir l'importance du grand pontificat d'Innocent VI. Sous ces trois derniers Pontifes, tandis que la jeune cour pontificale d'Avignon, adonnée aux plaisirs des lettres, des arts et de la vie facile sous le beau ciel provençal, préparait la Renaissance, Rome, découronnée de ses Pontifes, s'agitait dans le rêve chimérique d'une résurrection de son vieux passé. Il apparut bientôt que l'unique solution de la crise était dans un prompt retour des Papes à la Capitale traditionnelle du monde chrétien. Les saints furent les premiers à le voir et à le dire en face aux Papes d'Avignon : Urbain V et Grégoire XI le comprirent. Durant tout le temps de leur pontificat, ils eurent les yeux tournés vers la Ville éternelle ; mais lorsque leur projet put se réaliser, il était trop tard : de « la Captivité de Babylone », la Papauté tomba dans le Grand Schisme d'Occident.

Situation cri-  
tique de la  
ville de Rome.

Depuis que les Papes s'étaient fixés en Avignon, les agitations de Rome et de l'Italie s'étaient aggravées. L'absence de la Papauté livrait le pouvoir à la noblesse. Celle-ci, divisée, se rangeait autour des Colonna et des Orsini, toujours en lutte. Le peuple, qui souffrait de ces divisions intestines, tantôt se tournait avec inquiétude vers le pouvoir impérial, qu'il saluait comme un libérateur, tantôt se donnait à de petits princes ou à des aventuriers étrangers, qui fondaient en Italie le régime des « petits tyrans ». L'étude des lettres antiques, celle des monuments de l'ancienne Rome, que les artistes et les lettrés répandaient autour d'eux, réveillaient en même temps l'orgueil du nom romain. On

1. HÉVELÉ, t. IX, p. 493.

2. Sur le pontificat de ce Pape, voir G. MOLLAT, *Lettres sommunées de Jean XXII*.

se répétait les vers de Dante, pleurant sur l'Italie esclave. Sous Jean XXII, une ligue s'était formée « pour la défense de la liberté de la patrie », *pro tuenda libertate patriæ* <sup>1</sup>. L'effervescence était partout.

Le moine austère que les suffrages unanimes du Sacré Collège venaient d'élever à la dignité suprême de l'Église, le 20 décembre 1334, Jacques Fournier, qui prit le nom de Benoît XII, se préoccupa, dès les premiers jours, de cette situation difficile. Malheureusement la science des affaires n'égalait pas en lui la vertu. Il est impossible de découvrir, dans les actes de ce Pontife, l'application d'un système politique suivi. Profondément attaché à ses devoirs, il cherche seulement à parer aux abus présents, dès qu'il les découvre. Un de ses premiers actes fut de témoigner sa sollicitude au peuple de Rome en consacrant cinquante florins à la réparation de ses églises <sup>2</sup>. En 1335, pour répondre aux réclamations qui lui venaient d'Italie, il nomma l'archevêque d'Embrun, Bertrand de Deaulx, réformateur des terres de l'Église et le chargea de recueillir toutes les plaintes du peuple <sup>3</sup>. Le 19 janvier 1336, Bertrand de Deaulx obtint des Colonna et des Orsini la conclusion d'une trêve, jurée solennellement par les deux parties <sup>4</sup>. Pour renforcer l'autorité de son représentant, Benoît XII choisit, parmi l'ordre militaire des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, des capitaines chargés de résister, au besoin par la force, aux oppresseurs et aux perturbateurs de l'Église. Mais les Romains demandaient, les uns par souci du bien de l'Église, les autres par fierté ou par orgueil national, une mesure plus efficace : le retour du Pontife à Rome. Benoît XII, après quelques hésitations, ne jugea pas à propos d'accéder à leurs réclamations <sup>5</sup>. Le doux et pacifique Pontife n'eût pas été de force à tenir tête aux factions, et n'eût peut-être abouti qu'à compromettre son autorité suprême. D'ailleurs, le roi de France, et la maison d'Anjou lui eussent barré la route, s'il avait pris le chemin de Rome <sup>6</sup>.

Election de  
Benoît XII  
(1334).

Sa sollicitude  
pour Rome et  
l'Italie.

Il ne croit pas  
cependant de-  
voir aller à  
Rome.

1. PAPENCORDT. *Cola di Rienzo*, p. 53.

2. Ms 820, fonds italien de la Bibl. nationale, f° 16, cité par H. DE L'ÉPINOIS, *Le gouvernement des Papes*, d'après des documents tirés des archives secrètes du Vatican, p. 243.

3. TREINER, *Cod. diplom.*, II, 12.

4. *Ibid*, II, 11.

5. H. DE L'ÉPINOIS, *loc. cit.*, p. 243.

6. C'est ce que reconnaît PASTOR, *Hist. des Papes*, t. I, p. 98. On a reproché à

Benoît XII  
jette les fon-  
dements du  
château des  
Papes en Avi-  
gnon (1339).

Bientôt même, le Pape s'attacha si fort aux bords du Rhône, qu'en 1339 il y jeta les fondements de la splendide habitation papale qui, agrandie et embellie par ses successeurs, devait rester, sous le nom de Château des Papes, la gloire d'Avignon ; colossale construction, aux tours massives, à l'architecture imposante, plutôt château fort que palais, où l'on eût dit que le Schisme, avant d'éclater, se préparait sa forteresse ; sombre demeure faite pour l'irréductible obstination d'un Benoît XIII.

Ses mesures  
disciplinaires  
pour la réfor-  
me des  
mœurs.

Benoît XII fit preuve d'une volonté bien arrêtée de supprimer les abus de son temps. Les mesures disciplinaires qu'il fit prévaloir dans le clergé de son entourage excitèrent un tel enthousiasme, qu'un chroniqueur contemporain s'écrie : « L'Église était tombée au rang d'Agar, Benoît lui a rendu la dignité de Sara. Elle était esclave, il l'a rendue libre <sup>1</sup> ». Le Pape fut moins heureux dans ses tentatives pour mettre fin au conflit, toujours pendant, avec Louis de Bavière, dans ses efforts pour réunir l'Église grecque à l'Église romaine, dans son projet de reprendre l'œuvre des croisades, dans les mesures qu'il prit pour assurer la réforme des ordres religieux et du clergé séculier, dans le soin avec lequel il s'appliqua à supprimer les contributions trop lourdes ou trop peu justifiées. Il laissa, quand il mourut, le 25 avril 1342, la situation politique de l'Église toujours menaçante.

## IX

Avènement de  
Clément VI  
(1342).

Le Pape Clément VI, qui monta sur le trône pontifical le 7 mai suivant, offrait avec son prédécesseur un contraste frappant. Pierre Roger, né au château de Maumont, près de Limoges, avait été porté en quelques années et comme par enchantement, de dignité en dignité, jusqu'aux plus hauts degrés de la hiérarchie

Benoît XII sa dépendance à l'égard du roi de France, mais il faut bien reconnaître que toutes les fois que les sollicitations du pouvoir séculier lui parurent contraires à la justice, il se montra inflexible : *Iste non timebat quemquam*, dit le *Liber pontificalis*, *quando jus et justitia non servatur*. Lib. pont., II, p. 486.

<sup>1</sup> BALUZE, t. I, p. 232. Sur la constitution *Benedictus Deus*, de Benoît XII, publiée le 29 janvier 1336, et condamnant l'erreur de Jean XXII à propos de la vision béatifique, et sur son *Libellus de erroribus ad Armenos*, voir deux savantes études du P. Le Bachelet, dans le *Dict. de théol. cathol.* t. II, p. 657-704.



ecclésiastique. Admiré des grands pour la haute distinction de son esprit, applaudi des peuples pour son éloquence entraînant, Clément VI devait disperser en peu de temps, par ses imprudentes largesses, les économies du trésor pontifical, lentement et péniblement amassées par Benoît XII ; mais son intelligence politique fut réelle et M. Pastor n'hésite pas à dire de lui qu'il fut, à beaucoup de points de vue, un homme éminent <sup>1</sup>.

Caractère du nouveau Pape.

Là où la sincère bonne volonté, un peu maladroite, de son prédécesseur avait échoué, Clément VI, favorisé d'ailleurs par les circonstances, triomphe. Diplomate avisé, il travaille à établir la paix entre la France et l'Angleterre, fait consentir aux deux rois de ces pays la trêve de Malestroit, conclue le 19 janvier 1343, et intervient efficacement, trois ans plus tard, au lendemain de la défaite de Crécy, pour modérer le vainqueur. Administrateur habile, il négocie l'achat d'Avignon à la reine de Naples <sup>2</sup>. Théologien de valeur, il obtient la soumission de Guillaume d'Oc- cam et met fin à l'agitation de ces moines *spirituels* dont le fanatisme troublait depuis si longtemps l'ordre de saint François et l'Église entière. A l'égard de Louis de Bavière, il reprend la ferme politique de Jean XXII, tire habilement profit contre l'empereur de l'opposition des maisons de Lutzelbourg et de Wittelbach, et lui suscite un rival dans la personne de Charles de Luxembourg, petit-fils d'Henri VII. La mort inopinée de Louis de Bavière, arrivée le 11 octobre 1347, hâte le succès de Charles, qui, sacré empereur, prend l'engagement de satisfaire à toutes les exigences de la curie romaine, si bien qu'il reçoit le surnom d'« empereur des prêtres <sup>3</sup> ».

Ses succès diplomatiques.

Ne nous faisons pas illusion cependant sur ces grands succès politiques. Les trêves obtenues entre la France et l'Angleterre feront place bientôt à des luttes violentes ; la soumission d'Oc- cam et des Spirituels n'empêchera pas leurs idées révolution-

1. PASTOR, *Hist. des Papes*, t. I, p. 102.

2. Il n'est point vrai que Jeanne de Naples, accusée de complicité dans l'assassinat de son mari ait vendu Avignon à Clément VI en échange d'une absolution. Mais il est vrai que les 80.000 florins stipulés dans la vente servirent à Jeanne pour repousser les troupes vengeresses de son beau-frère. — BOUCHE, *Essai sur l'histoire de Provence*, t. II, p. 370. — CHRISTOPHE, *Histoire de la Papauté au XIV<sup>e</sup> siècle*, t. II, p. 141 et s. et p. 465-471. — D'après M. Müntz, le florin valait alors de 60 à 75 francs de notre monnaie actuelle. — *Rev. quest. hist.*, LXVI, p. 5.

3. PASTOR, *Hist. des Papes*, t. I, p. 100. — HEMMER, au mot *Clément VI*, dans le *Dict. de theol. cathol.*, t. III, col. 70.

naires de se propager sourdement, et la docilité de l'empereur Charles IV ne tardera pas à se transformer en indépendance absolue à l'égard de la Papauté par la publication de la Bulle d'Or en 1356.

Mais c'est de l'Italie et de Rome même que devait surgir le danger le plus formidable.

Nicolas Rienzi.

Un homme du peuple, que ses études classiques avaient passionné pour les gloires de l'ancienne Rome et à qui une éloquence naturelle et une imposante stature donnaient une influence dominante sur les foules, s'était fait l'interprète des aspirations de la multitude, de ses rancunes et de ses rêves, qu'il fomentait habilement. Il s'appelait Nicolas ou Cola Rienzi. Après l'élection de Clément VI, Rienzi avait fait partie de la légation romaine chargée de demander au nouveau Pape son retour à Rome. Le noble et généreux Pontife, séduit à son tour par les qualités brillantes du jeune homme, lui avait confié la charge de notaire de la chambre apostolique. Bientôt le peuple fut persuadé qu'il allait accomplir, par Nicolas Rienzi, l'œuvre de libération et de restauration qu'il avait vainement demandée à ses barons, aux empereurs d'Allemagne et aux Papes exilés en Avignon. Par des discours enflammés, par des figures allégoriques destinées à frapper l'imagination des masses, Rienzi gagne la confiance de la foule. En 1347, il se fait acclamer tribun, ressuscite les magistratures de la vieille Rome, lève une milice, réorganise la police et le fisc. Tout semble le favoriser. Les lettrés de la cour d'Avignon, qu'éblouit tout ce qui réveille en eux les souvenirs de l'antiquité romaine, encouragent le nouveau tribun du peuple. Pétrarque le chante en une ode triomphale. Clément VI lui adresse un bref de félicitations. Les barons féodaux, abandonnés du peuple et présentant de vagues représailles, quittent Rome, se retirent dans leurs châteaux, et Rienzi règne seul sur la Cité.

Il est acclamé  
tribun.

Il rêve une  
dictature uni-  
verselle.

Mais un pareil triomphe enivre le dictateur. Fier de ses succès, il rêve tout à coup d'établir sa dictature sur le monde entier. Il cite à son tribunal les deux compétiteurs à l'empire, il attaque le pouvoir temporel du Pape, s'entoure d'un faste insensé, tombe dans tous les excès et toutes les infamies qu'il avait reprochés aux barons. Alors tout l'abandonne. La foule se tourne contre lui. Frappé d'excommunication par le Pape, il voit que son règne est fini, quitte Rome et se rend au monastère du Mont Ma-

jella. Là, sous le prétexte de se plonger dans une vie de retraite et de méditation, il se pénètre de toutes les rêveries des Fraternelles. Après deux ans de vie solitaire, Rienzi se dit désigné par l'Esprit-Saint pour travailler à la régénération du monde. Il se rend auprès de l'empereur Charles IV, à qui il propose de le conduire à la conquête de l'Italie. Mais Charles le fait arrêter comme suspect d'hérésie et le renvoie à Clément VI. Le Pape, après l'avoir gardé quelque temps dans la partie supérieure de la tour de Trouillas, lui rend la liberté dans la ville d'Avignon, sous la surveillance de la police.

Sa disgrâce et sa retraite au Mont-Majella.

Ici encore, Clément VI triomphait politiquement. Mais les conséquences morales de pareilles agitations étaient graves. Il ne pouvait être indifférent pour l'ordre de la Chrétienté qu'à un moment donné, au sein de la ville éternelle, l'esprit de révolte des vieux Légistes se fût rencontré, en la personne d'un seul homme, avec les plus folles rêveries des Frères spirituels et le faste le plus sensuel de la Renaissance païenne.

## X

Quelque temps avant sa mort, le Souverain Pontife avait reçu, par l'intermédiaire d'un membre du haut clergé scandinave, l'évêque Hemming, la lettre suivante, « écrite, lui disait-on, au nom du Christ et sous sa dictée : « Moi, Jésus-Christ, je t'ai exalté. Je t'ai fait passer par tous les honneurs. Lève-toi... Viens en Italie contempler les lieux arrosés du sang de mes saints... J'ai été patient ; mais maintenant mon temps est proche. Le tien va finir. Je te demanderai compte de tes négligences... Tu pouvais réformer, améliorer beaucoup de choses ; tu ne l'as pas voulu !... Si tu demandes quel esprit inspire de telles paroles, sache que tu connais celle qui t'écrit... Scrute le livre de ta conscience et tu reconnaîtras que je dis la vérité ». Celle qui écrivait ces choses était en effet déjà connue du Chef de l'Église. C'était Brigitte de Suède, sénéchale de Néricie, première maîtresse du palais à la cour de Stockolm. Grande dans le monde, elle était plus grande encore par les révélations surnaturelles dont Dieu l'avait favorisée sur les plus hauts mystères, par la fondation de

Sainte Brigitte de Suède (1302-1373).

Ses visions l'Ordre du Saint-Sauveur qu'elle venait d'établir à Vadsténa et par l'admirable austérité de ses vertus. En présence de l'inaction de son Pontife, Dieu suscitait, du milieu des simples fidèles, une femme, pour lui rappeler ses devoirs. Le 2 décembre 1352, Brigitte avait eu une autre vision. « L'heure de la colère est venue, lui avait dit Jésus. Je jugerai ce Pape qui a dispersé le troupeau de Pierre. Cependant, s'il se tourne vers moi, je courrai au-devant de lui comme un tendre père » ; et, dans une extase, Brigitte avait vu l'âme du Pontife, prête à paraître devant son Juge, saisie d'effroi à l'aspect du démon et en même temps consumée du désir de posséder le Dieu d'amour <sup>1</sup>. Elle pensa que la charité de Clément VI <sup>2</sup> et sa fidélité à ses devoirs de moine bénédictin lui épargneraient les plus horribles souffrances du Purgatoire.

Mort de Clément VI (1352).  
Election d'Innocent VI (1352).

Clément VI mourut le 6 décembre 1352. Le 18 décembre, le cardinal-évêque d'Ostie, Etienne Aubert, Limousin comme lui, fut élu pour lui succéder. Il prit le nom d'Innocent VI. Au moment où on l'intronisait, Jésus se fit encore entendre à sa servante : « Le Pape Innocent, lui dit-il, est d'un airain mieux trempé que son prédécesseur. S'il connaissait les révélations que je t'ai faites, il deviendrait meilleur encore... Sa bonne volonté lui tiendra lieu d'actes et sera récompensée ».

Essai d'une limitation des pouvoirs du Pape par le Sacré Collège.

Après la mort de Clément VI, les cardinaux, effrayés des scandales possibles d'une Papauté trop mondaine et trop absolue, avaient voulu, dans un mouvement instinctif, facile à expliquer, mais excessif, limiter les pouvoirs du Pape par ceux du Sacré Collège, et, en même temps, élever au Saint-Siège, non un politique, mais un homme de prière et d'oraison, Jean Birel, général des chartreux. Mais ils s'étaient ravisés. Effrayés d'une réforme qui aurait fait du Pape une sorte de souverain constitutionnel, les plus sages avaient ajouté la clause : « si l'acte est conforme au droit » et Jean Birel avait décliné l'offre de la Papauté. Le conclave de 1352 ne renouvela donc pas la fâcheuse imprudence du conclave de 1294, qui avait arraché au désert le solitaire Pierre Morone pour lui confier une charge au-dessus de ses forces. Une inspiration plus éclairée lui fit élire le vertueux et érudit Étienne

1. *Révélation de Sainte Brigitte*, l. IX, c. 144, l. VI, c. 96.

2. Généreux, chevaleresque, Clément VI montra un grand courage pendant la terrible « peste noire » de 1348 et 1349. Le peuple en ayant rendu responsables les Juifs, il menaça d'excommunication ceux qui les molesteraient.

Aubert qui, par ses qualités d'ancien professeur de droit civil et d'ancien juge-mage de la ville de Toulouse, lui offrait toutes les garanties d'un gouvernement prudent et sage.

Un des premiers actes du nouveau Pape fut d'annuler, comme « non conforme au droit », la constitution rédigée par le Sacré Collège dans un moment de trouble et peut-être de pression de la part de la cour de France <sup>1</sup>. D'autre part, il se fit un devoir de s'inspirer autant qu'il le put des conseils de Jean Birel, et, dit un chroniqueur, « si le nouveau Pape ne donna point dans les abus du mysticisme, s'il se montra plus difficile dans la distribution des grâces, si les bénéfices furent accordés sous son règne à des sujets généralement dignes, c'est aux lettres de l'homme de Dieu que l'Église en est redevable <sup>2</sup> ». Ainsi le Pontife qui se faisait le défenseur intrépide de la sainte hiérarchie de l'Église n'hésitait pas à reconnaître le besoin qu'a souvent cette hiérarchie de recourir à l'aide respectueuse et soumise de la sainteté.

Sage administration d'Innocent VI.

Innocent VI fit disparaître le luxe de la cour pontificale, restreignit le nombre de ses employés, abolit beaucoup de réserves et de commendes, renvoya dans leurs églises les nombreux prélats qui résidaient en Avignon sans y avoir été appelés, et menaça de l'excommunication ceux qui manqueraient au devoir de la résidence <sup>3</sup>.

Depuis le départ de Rienzi, la ville de Rome était retombée dans l'anarchie, et de l'anarchie, comme par une pente naturelle, dans la dictature. Le nouveau tribun, Baroncelli, un homme du peuple, plus brutal et plus vain que son devancier, terrorisait la ville par ses cruautés et la souillait de ses excès. Innocent VI, trompé par les allures de Rienzi, qu'il crut amélioré par les épreuves, songea d'abord à opposer l'ancien tribun au nouveau. Ce fut une imprudence. Rienzi, reçu à Rome comme un libérateur, ne tarda pas à ressusciter le plus odieux despotisme. Mais sa dictature fut de courte durée. Le 8 octobre 1354, au moment où il prenait pour le signe d'une soumission sans bornes le silence de terreur qui régnait dans la ville, une insurrection subite éclata. Les cris de :

Le tribun Baroncelli trouble la ville de Rome.

Rienzi au pouvoir.

1. HÉRÉLÉ, t. IX, p. 589.

2. DORLANDI, *Chron. carthus.*, l. IV, c. 22. — Jean Birel mourut quelques années plus tard. Innocent VI s'écria : Plaise à Dieu que mon âme apparaisse devant Lui aussi pure que celle du Père Jean Birel... L'Église a perdu le plus saint de ses prêtres.

3. RAYNALDI, ad ann. 1352, 25-30 ; ad ann. 1353, 29-31.

Il est massacré  
par la foule.

Mort au traître Rienzi ! retentirent de tous côtés. Au moment où il essayait de se sauver, il fut assailli par la populace, qui le massacra après lui avoir fait subir les plus ignobles traitements.

Le cardinal  
Albornoz.

Innocent VI venait de rencontrer, pour remettre l'ordre en Italie, un homme de génie, le cardinal Albornoz. OEGIDIUS Alvarez d'Albornoz, Espagnol de sang royal, avait d'abord été capitaine, conseiller du roi et archevêque de Tolède. Sous Pierre le Cruel, dont il avait courageusement blâmé les crimes, il avait jugé prudent de s'expatrier. Le Pape, ayant apprécié ses hautes qualités, lui confia les pouvoirs les plus étendus, tant civils et militaires que religieux, sur toute l'Italie. En quatre mois, par ses habiles négociations diplomatiques, par ses expéditions guerrières, par l'ascendant de son savoir et de ses vertus, par son inlassable activité, il parvint à rendre l'indépendance au domaine de saint Pierre, à forcer les petits tyrans italiens à faire leur soumission, à assurer le respect des règles canoniques parmi les religieux et les prêtres séculiers, à remettre un peu d'ordre dans la société civile par un code de lois admirablement approprié aux circonstances. Le jour de la fête de Pâques de l'année 1355, il put, dans l'Italie pacifiée, faire sacrer et couronner l'empereur Charles IV, au nom du Pape Innocent VI. Albornoz possédait le merveilleux secret, non seulement de vaincre les résistances et de captiver les intelligences, mais aussi de gagner les cœurs. Un pape résolu, qui se fut mis en route pour Rome en ce moment, aurait suscité partout en Italie, sur son passage, des acclamations unanimes. Innocent VI y songea un moment<sup>1</sup>. Malheureusement l'âge et la maladie l'empêchèrent de réaliser son projet.

pacifie Rome  
et l'Italie.

Agitations en  
Angleterre.

Ce retard donna à la situation le temps d'empirer. Les demandes fréquentes d'argent que les Papes d'Avignon étaient obligés de faire mécontentaient de plus en plus les États. Pour se mettre à l'abri de ces prélèvements, l'Angleterre avait recours à des mesures législatives sévères<sup>2</sup>. Le mécontentement de l'Allemagne se manifestait d'une autre manière, à cause du manque d'unité d'action ; mais les intéressés, grevés par les guerres nationales, marquaient individuellement leur irritation par des murmures. La désaffection de la Papauté en était la conséquence. La célèbre

Irritation  
sourde en  
Allemagne.

1. Voir sa lettre à Charles IV, datée du 28 avril 1361, dans MARIÈNE, *Thesaur.*, t. II, p. 946, 947.

2. LINGARD, *Hist. d'Angleterre*, t. IV, p. 178 et suiv.

Bulle d'Or, du 13 janvier 1356, ainsi nommée de la capsule d'or où le sceau de l'empire était gravé, peut être regardée comme le résultat le plus grave de cette sourde opposition. « Avec le consentement des princes électeurs, des comtes et des autres seigneurs », ainsi qu'il est dit dans le préambule de la fameuse charte, l'empereur Charles IV transportait définitivement et exclusivement le droit d'élire le souverain à sept Electeurs privilégiés ; on passait sous silence la confirmation du nouvel élu par le Pape ; on ne tenait aucun compte de la prétention qu'avait le Souverain Pontife, de nommer des vicaires de l'empire dans les cas de vacance. Innocent VI protesta. Les rapports personnels d'amitié qu'avaient entre eux le Pape et l'empereur atténuèrent pratiquement le différend. Mais la brèche faite aux privilèges traditionnels de la Papauté était d'une extrême importance. Bref, quand Innocent VI expira, le 22 septembre 1362, dans la dixième année de son pontificat, la brillante situation faite un moment à la Papauté par le génie d'Albornoz était déjà compromise.

La *Bulle d'Or* règle les conditions de l'élection à l'empire (1356).

Mort d'Innocent VI (1362)

## XI

Le choix du Sacré Collège, après s'être un moment arrêté sur le célèbre cardinal espagnol, pour remplacer le Pape défunt, se fixa sur l'abbé bénédictin de Saint-Victor de Marseille, qui se trouvait à cette époque à Vienne en qualité de nonce, Guillaume Grimoard, qui prit le nom d'Urbain V. Pétrarque, se faisant l'interprète de l'opinion publique, salua cette élection comme le résultat d'une inspiration divine. L'Église devait en effet placer un jour sur ses autels le nouveau Pontife, et deux grands événements devaient faire de son pontificat un des plus importants de l'histoire : le retour de la Papauté à Rome et le rétablissement du Saint Empire.

Urbain V.

Le retour du Pape à Rome, qui n'avait pas revu ses Pontifes depuis soixante ans, fut un vrai triomphe. Quand, le 16 octobre 1367, Urbain V arriva devant les portes de la ville de saint Pierre, dont les édifices à demi-ruinés offraient de tous côtés le spectacle d'un dépérissement lamentable, comme si les pierres elles-mêmes pleuraient l'absence des Papes, son retour fut salué

Retour de la Papauté à Rome (1367)

par l'enthousiasme populaire. Jean Colombini, fondateur des Jésuites, s'étant mis à la tête de ses compagnons, était allé avec eux jusqu'à Corneto en chantant des psaumes. Pétrarque emprunta, pour célébrer le retour du Pape à Rome, les paroles du Psalmiste : « Lorsque Israël sortit de l'Égypte, et la maison de Jacob du milieu d'un peuple étranger, ce fut partout le signal de la joie et de l'allégresse ».

Urbain revient  
en France  
(1370).

Après trois ans passés dans la Ville Éternelle, à y rétablir l'ordre et, suivant sa formule familière, « la paix dans la justice <sup>1</sup> », Urbain V, croyant que sa présence était nécessaire en France pour arrêter les hostilités prêtes à recommencer entre ce pays et l'Angleterre, s'embarqua au port de Corneto le 5 septembre 1370. Il ne devait plus revoir le sol italien ; la maladie devait trahir ses forces et le conduire bientôt à la tombe.

Jean Paléologue  
demande  
en vain du se-  
cours contre  
les Musul-  
mans.

Son séjour à Rome avait été marqué par un événement qui semblait réaliser les rêves les plus magnifiques d'un Grégoire VII et d'un Innocent III. L'empereur Charles IV y vint confirmer solennellement l'accord de l'Empire d'Occident avec l'Église <sup>2</sup>, et l'empereur d'Orient, Jean Paléologue, y abjura le schisme grec <sup>3</sup>. Le souverain de Byzance venait demander un secours contre les musulmans. Mais le temps des grandes croisades était passé. On avait bien vu, quelques années auparavant, en 1365, Pierre de Lusignan parcourir l'Europe et soulever encore les imaginations populaires et l'enthousiasme d'une poignée de chevaliers à l'idée de reconquérir la Terre Sainte ; on avait vu le Bienheureux Pierre Thomas, légat du Pape, et le roi de Chypre se mettre en marche vers l'Orient, avec l'illusion que l'Europe entière allait s'ébranler à leur suite. Mais les princes et les seigneurs qui leur avaient promis leur concours s'étaient laissés reprendre par le souci de leurs intérêts politiques. Les grandes puissances maritimes, satisfaites de leurs traités avec les musulmans, étaient opposées à toute entreprise <sup>4</sup>. L'Angleterre, qui avait autrefois pris une part si brillante à ces expéditions chrétiennes, se montrait particulièrement froide.

1. On a quelquefois mis en doute l'utilité de ce court séjour d'Urbain V à Rome. Voir dans H de l'Épinois, *Le gouvernement des Papes*, p. 327-337, l'énumération, avec preuves à l'appui, des importantes réformes opérées à Rome par Urbain V.

2. PASTOR, t. I, p. 109.

3. BALUZE, t. I, p. 383.

4. BRÉHIER, *L'Église et l'Orient au Moyen Âge*, p. 300.



C'est d'Angleterre d'ailleurs que venait, en ce moment même, l'opposition la plus redoutable, le mouvement de révolte le plus pénible que la Papauté eût eu à supporter depuis longtemps.

Nous avons vu que, depuis quelque temps, les redevances prélevées par les Papes d'Avignon avaient excité des récriminations parmi le peuple. « Les laïques, dit Hume, étaient extrêmement prévenus contre la puissance de la tiare, et même contre leur propre clergé, relativement à ses liaisons intimes avec le Souverain Pontife. Ils prétendaient que la famine, la misère et tous les fléaux avaient leurs sources dans les usurpations du Saint-Siège ; ils présentèrent un jour une requête au roi, pour le supplier de n'employer aucun ecclésiastique dans les affaires de l'État, et parlèrent même de secouer le joug de l'autorité pontificale : des gens qui parlaient d'un pareil ton n'étaient guère éloignés de la réformation <sup>1</sup>. »

Des protestations s'élèvent en Angleterre contre les impôts prélevés au profit du Saint-Siège.

Un des tributs les plus impopulaires était celui de 1.000 livres annuelles que l'Angleterre devait au Saint-Siège depuis Jean-Sans-Terre, qui l'avait promis lors de la levée de l'interdit lancé contre lui. Le peuple voyait là le signe d'une vassalité contre laquelle protestait le sentiment de l'autonomie nationale. Depuis plusieurs années, le tribut n'avait plus été payé. Mais la question de droit restait à résoudre. En 1367, lorsque Urbain V renouvela sa demande, le roi Edouard III renvoya la solution de cette affaire au Parlement, lequel décida que le roi Jean n'avait pu, sans le consentement de la nation, assujettir son royaume à une puissance étrangère. C'était beaucoup grossir la question. Mais ce qui l'aggrava encore ce fut l'intervention d'un théologien, Jean Wicief, qui, invité à paraître au Parlement pour y donner son avis, avait déclaré qu'au point de vue du droit divin et ecclésiastique, comme au point de vue du droit national, la promesse du roi Jean était radicalement nulle et de nul effet.

La redevance de Jean-Sans-Terre.

Le parlement anglais la refuse au Pape.

Intervention de Jean Wicief.

Ce Jean Wicief, qu'on voit apparaître dans la politique à l'occasion de cet incident, devait condenser dans sa doctrine tout ce que les ennemis de la Papauté depuis deux siècles, les Albigeois et les Vaudois, les Apocalyptiques et les Spirituels, les disciples d'Occam et ceux de Marsile de Padoue, avaient émis d'opinions téméraires, hérétiques, dissolvantes de toute discipline et de tout

1. DAVID HUME, *Histoire d'Angleterre*, chap. xvii.

dogme chrétien. Sa doctrine devait former comme le trait d'union qui relie toutes ces sectes à la révolte protestante.

Doctrines de  
Wicief.

Né en 1324, au village de Wicief, qui lui a donné son nom, il avait étudié la philosophie, la théologie et les deux droits à la célèbre université d'Oxford, où l'esprit de révolte de Guillaume d'Occam avait malheureusement laissé des traces. L'âme inquiète, ambitieuse, passionnée du nouveau docteur exagéra ces funestes tendances. La publication, en 1356, de son traité *De ultimâ ætate Ecclesiæ*, plein de récriminations amères sur l'état de l'Église et de rêveries apocalyptiques sur la fin prochaine du monde ; la part qu'il prit aux luttes de l'université contre les Ordres mendiants, qu'il accusait, dans un style de grossier pamphlétaire, digne précurseur de Luther, « d'empester l'atmosphère <sup>1</sup> » et de pourrir l'humanité ; l'ardeur immodérée avec laquelle il prit fait et cause pour le Parlement contre le Pape dans son nouveau pamphlet, *Determinatio quædam Magistri Joannis W. de dominio contra unum monachum* ; tout cela n'était que le prélude de nouvelles audaces, dont le scandale fut épargné au saint Pontife qui gouvernait l'Église. Le 19 décembre 1370, Urbain V, étendu sur un pauvre grabat, revêtu de la robe de bénédictin, qu'il n'avait jamais quittée, rendit à Dieu son âme bienheureuse <sup>2</sup>.

Mort  
d'Urbain V  
(1370).

## XII

Le 29 du même mois, dans un conclave qui ne dura qu'un jour, le collège des cardinaux, qui comptait quinze français, trois italiens et un anglais, éleva au trône pontifical un jeune cardinal de trente-six ans, Pierre Roger de Beaufort Turenne, qui prit le nom de Grégoire XI. C'était le neveu du Pape Clément VI. Sa pâle et douce figure, la modestie et la gravité de son maintien, plus encore que la noblesse de son origine, l'avaient rendu sympathique à tous. Il s'inclina devant un appel où il crut voir la volonté de Dieu, et, prenant la tiare, fit le vœu, dit-on, de la reporter à Rome. Le jeune Pontife ne se fit point illusion, sans

Grégoire XI

1. *Insufficientes aerem cum ingurgitato stomacho et sudoribus evaporatis...* — *Trialogus*, cap. 35.

2. Urbain V a été béatifié par Pie IX, qui a fixé sa fête au 19 décembre.

doute, sur les difficultés d'une pareille mission : le climat de Rome et les tribulations d'un pontificat très agité devaient bientôt ruiner sa frêle santé. Mais le départ d'Avignon s'imposait.

Depuis la mort du cardinal Albornozy, l'Italie était retombée dans l'anarchie. De plus en plus, par-dessus les haines particulières qui divisaient les petits états et mettaient en lutte les factions, un même sentiment national soulevait toute la population de la péninsule contre la politique pontificale. Le départ précipité d'Urbain V pour Avignon, la composition du Sacré Collège, où l'influence française était devenue prépondérante, firent craindre aux Italiens de voir la Papauté désertir définitivement Rome et devenir un instrument politique aux mains des rois de France. La haine de l'étranger et la résistance aux « mauvais pasteurs de l'Église », furent les mots d'ordre d'une insurrection dont la république florentine prit la tête. Celle-ci attribuait aux seuls légats du Saint-Siège des calamités dont la cause la plus profonde existait dans sa propre constitution politique et dans ses mœurs païennes <sup>1</sup>. Les Florentins, déployant un drapeau rouge sur lequel était écrit le mot : LIBERTAS, se soulevèrent aux cris de *Mort aux légats!* A la suite de Florence, les villes de Milan, de Pérouse, de Cita di Castello arborèrent l'étendard de la rébellion.

Etat de l'Italie.

Révolte des Florentins.

Le pacifique et timide Pontife tenta vainement d'user des voies de la mansuétude <sup>2</sup>. La populace déchaînée, les seigneurs surexcités par les vieilles rancunes gibelines semblaient ne rien entendre. Le prieur des chartreux de Florence, revêtu du caractère de nonce, fut saisi par la foule, écorché vif, promené dans un tombereau. Des « hommes diaboliques », comme les appelle saint Antonin, s'emparèrent du pouvoir et répandirent partout la terreur <sup>3</sup>. Grégoire jugea que le moment était venu de recourir aux armes spirituelles. Il promulgua contre la ville rebelle un décret redoutable. Les Florentins et leurs adhérents étaient excommuniés ; la ville était mise en interdit ; Florence était déclarée hors la loi ; tous les traités passés avec la ville étaient déclarés nuls ; défense formelle était faite, sous peine d'excommunica-

Grégoire lance l'interdit contre Florence.

1. PASTOR, t. I, p. 114.

2. Voir dans RAYNALDI ad ann. 1375, n° 17, une paternelle lettre du Pape aux Florentins

3. SAINT ANTONIN, *Hist.*, pars III, tit. XXIII, cap. 14, § 16.

tion, de fournir à ses habitants le bois, le pain, le vin <sup>1</sup>. De son côté l'empereur Charles IV lançait l'anathème contre les Florentins. Mais l'irritation était trop grande pour s'arrêter devant ces peines spirituelles : les croyances étaient trop affaiblies, pour qu'un interdit, si sévère qu'il fût, eût le pouvoir, comme autrefois, de faire reculer tout un peuple. La bulle pontificale ne fit qu'exaspérer la fureur des révoltés.

Expédition du cardinal Robert de Genève contre les insurgés.

Dans le Sacré Collège, un homme dont les aptitudes se déployaient aussi aisément au milieu d'un champ de bataille que dans la délibération d'un conseil, le cardinal Robert, comte de Genève, proposa de lever une armée de dix mille hommes « de toute langue et de toute tribu », et de marcher à sa tête contre les provinces révoltées. Grégoire, ne voyant pas d'autre moyen de parer au péril, y consentit, et donna plein pouvoir au terrible cardinal, que saint Antonin, dans son Histoire, devait comparer à Hérode et à Néron.

C'était la guerre déclarée entre le dernier Pape d'Avignon et l'Italie, et une guerre épouvantable. Une troupe, composée de quatre cents lances de Gascons, formant douze cents hommes, et une compagnie de Bretons de mille chevaux, fondit sur l'Italie, sous le commandement de Jean de Malestroit, de Silvestre de Budes et de Ramond de Turenne, répondant au pillage par le pillage et au sang par le sang <sup>2</sup>.

Au milieu de ces scènes de meurtres, la voix d'une jeune fille s'éleva.

Sainte Catherine de Sienna (1347-1380).

Elle était née à Sienna, en 1347, d'une humble famille bourgeoise. Son père, Jacques Bénincasa, homme simple et droit, exerçait la profession de teinturier. Catherine de Sienna, entrée en 1365 dans le tiers-ordre de saint Dominique, avait jusque-là pratiqué, dans une existence des plus cachées, les plus humbles vertus de la vie chrétienne et religieuse. Mais les maux dont souffrait la sainte Église brisaient son cœur. En 1376, son confesseur, Raymond de Capoue, arrivant de Florence, lui raconta les horreurs de la guerre qui s'y livrait. Catherine tomba à genoux au pied de son crucifix et y resta une heure environ, plongée dans une méditation profonde.

1. RAYNALDI, ad ann. 1376, n° 1-6; CARD. CAPECELATRO *Histoire de sainte Catherine de Sienna*, 108.

2. MURATORI, *Scriptores rer. ital.* t. XVI n. 526.

Quand l'humble « Mantellate » de saint Dominique se releva, on eût dit qu'elle était une personne toute nouvelle. Sa voix, en effet, ne devait plus cesser de retentir jusqu'à sa mort, se faisant entendre aux peuples et aux souverains, dominant le tumulte des disputes et des guerres. Brigitte, la noble fille de Suède, ne sera plus seule à faire entendre ces paroles prophétiques, que Dieu inspire au milieu des grandes crises. Un siècle plus tôt, une jeune fille, Rose de Viterbe, avait été l'âme du parti guelfe en Italie ; un demi-siècle plus tard, une autre jeune fille, Jeanne d'Arc, devait recevoir la mission de sauver le royaume très chrétien. La vocation de Brigitte de Suède et de Catherine de Sienne fut plus grande encore. C'est à la Papauté qu'elles eurent mission de s'adresser. Différents étaient leur caractère et leur origine. L'une incarnait la vieille noblesse des temps féodaux, et l'autre la jeune bourgeoisie des temps modernes ; par Brigitte les races du Nord et par Catherine les races du Midi semblaient avoir trouvé leur interprète ; la première parlait toujours au nom du Christ, la seconde au nom des peuples chrétiens ; mais l'une et l'autre eurent une mission identique : supplier le Pape de donner la paix aux peuples, et, pour y parvenir, réclamer sans trêve du Chef de l'Église la réforme des mœurs du clergé et le retour de la Papauté à Rome.

Brigitte de Suède et Catherine de Sienne prennent la défense des droits de Dieu et des droits du peuple.

Au commencement de l'année 1371, sainte Brigitte avait écrit au Pape Grégoire XI : « Écoutez, Saint Père, les paroles que vous adresse Jésus-Christ : « Votre cour mondaine ruine ma cour céleste... Presque toutes les âmes qui viennent à votre cour, vous les envoyez dans les géhénnes du feu... Venez à Rome, à votre Siège, le plus tôt que vous pourrez <sup>1</sup>. » Certes, si le paganisme cruel et sensuel régnait dans les cours italiennes, cette cour d'Avignon, où tant de femmes élégantes, (de Miramonde de Mauléon, nièce de Clément V, à Almodie de Besse, nièce de Clément VI, et à Enémonde de Boulbon, nièce d'Innocent VI,) « avaient gaiement romansoyé en toute sorte de rithme provençalle <sup>2</sup> », ne respirait pas le parfum de piété que l'Église pouvait en attendre.

Lettre de sainte Brigitte.

Le soir même du jour où le Bienheureux Raymond de Capoue

1. *Révélation de sainte Brigitte*, liv. IV, chap. 142. Cf. *Acta sanctorum*, Bolland. octob. t. IV, p. 427.

2. JEAN DE NOSTRE-DAME : *Vie des plus célèbres poètes provençaux*.

Lettres de  
sainte Catherine.  
rue.

son confesseur, lui avait appris la désolation de Florence, sainte Catherine avait écrit au Pape : « Très Saint Père, votre fille indigne, Catherine, servante et esclave des serviteurs de Jésus-Christ, écrit à votre Sainteté avec le désir de vous voir unir vos enfants dans la paix... Vous fondez le bien des pauvres en soldats, qui sont des mangeurs d'hommes, et le saint désir que vous avez de la réformation de l'Église, votre épouse, est empêché <sup>1</sup>. » « O Père, dit-elle dans une autre lettre, faites rentrer au cœur de votre Église cette charité brûlante qu'elle a perdue ; des vampires lui ont sucé tant de sang, qu'elle en est toute pâle <sup>2</sup>. » « Les lettres de sainte Catherine de Sienne à Grégoire XI, dit M. Pastor, sont peut-être des documents uniques dans leur genre. Elle y aborde franchement toutes les questions, en se plaçant toujours au point de vue le plus élevé, disant au Pape les vérités les plus dures, sans s'écarter jamais du respect dû au Vicaire de Jésus-Christ <sup>3</sup>. »

Ambassade de  
sainte Catherine  
de Sienne  
à la cour  
d'Avignon.

L'ambassade que sainte Catherine remplit à la cour d'Avignon, au nom du gouvernement de Florence, en juin 1376, ne put aboutir au résultat désiré, les autorités florentines persistant à vouloir imposer au Pape des conditions inacceptables ; mais la sainte profita de son séjour auprès de Grégoire XI, pour encourager le Pontife aux trois œuvres qu'elle était chargée par Dieu de lui faire réaliser : le rétablissement de la paix entre les nations, la réforme du clergé et le retour de la Papauté à Rome.

Action pacifi-  
catrice et ré-  
formatrice de  
Grégoire XI.

Le pontificat de Grégoire XI fut aussi réparateur que l'infortune des temps le permettait. Il avait réussi, dès le début de son règne, à rétablir la paix entre la France et l'Angleterre. Il mit fin aux guerres qui désolaient la Castille, l'Aragon et la Navarre. Ses négociations avec l'Allemagne eurent un caractère pacificateur. « La guerre et le manque de vertus, lui disait Catherine de Sienne, voilà les deux causes de ruine pour l'Église <sup>4</sup>. » Le Pape se rendit aux instances de la sainte. Plusieurs de ses lettres eurent pour objet la célébration des conciles provinciaux, l'organisation de la croisade, la réforme des monastères et du clergé. L'Italie seule semblait plus éloignée que jamais de le

1. TOMMASO, *Le lettere di santa Caterina di Siena*, t. I, lett. 2, p. 10.

2. TOMMASO, *ibid.*, t. III, p. 162.

3. PASTOR, t. I, p. 117.

4. TOMMASO, Lettre 2.

paix et de la réforme. La sainte répétait au Pontife que le seul remède était dans son départ le plus prompt possible pour Rome. « Venez, lui disait-elle, relever la grandeur de Rome, ce jardin arrosé du sang des martyrs, qui bouillonne encore et qui en appelle de nouveaux <sup>1</sup>. » Martyr, Grégoire devait l'être en effet, si c'est être martyr, au sens large du mot, que de briser, pour accomplir son devoir, les liens les plus chers de l'amitié et de la famille, que de risquer l'inimitié d'un puissant souverain, et que de s'en aller, dans un pays dont on ignore la langue, au milieu d'un peuple prévenu contre soi, mourir sous le poids de ses peines et d'un climat malfaisant <sup>2</sup>. Ce fut le sort de Grégoire. En dépit de tant d'obstacles, il prit courageusement le chemin de Rome. Il y arriva le 17 janvier 1377. Le 27 mars 1378, il y rendait le dernier soupir, obsédé par les plus sombres prévisions <sup>3</sup>.

Il prend le chemin de Rome (1377), et y meurt bientôt après (1378).

Ainsi finit la période qu'on a coutume d'appeler « la captivité de Babylone » ; expression exagérée, si l'on veut dire par là que, pendant près de soixante-dix ans, les Souverains Pontifes furent les captifs de la politique des rois de France ou des « molles délices du pays provençal ». Un Jean XXII et un Grégoire XI, pour ne parler que de ceux-là, surent avoir, nous l'avons vu, une politique personnelle ; et, autour de la prétendue Babylone, que de saints avaient embaumé le xiv<sup>e</sup> siècle des plus douces et des plus austères vertus ! C'était, par exemple, ce noble seigneur provençal, saint Elzéar de Sabran, qui avait réglé sa maison comme un monastère, où l'on ne s'entretenait que des choses de Dieu, où l'on ne s'occupait que des œuvres de charité. Mêlé aux affaires du monde dans la mesure où il croyait pouvoir être utile à l'Église et à son pays, il mourut à Paris,

Les saints sous les Papes d'Avignon.

Saint Elzéar et sainte Delphine.

1. CAPECELATRO, *Histoire de sainte Catherine de Sienne*, p. 129 et s., 155, 214, 215.

2. « Tout se liguait, dit Pastor, pour retenir Grégoire en France : son respect pour son père, le comte de Beaufort, ses égards pour sa mère, pour ses quatre sœurs, pour son roi, pour ses cardinaux, enfin sa propre répulsion pour aller habiter un pays dont il ne comprenait pas même la langue ». *Hist. des Papes*, t. I, p. 23.

3. Ce que dit Gerson (Tract. de examin. Doctrina, pars II, consid. 3), que Grégoire XI au moment de mourir, recommanda à ses cardinaux « de se méfier des hommes et des femmes qui, sous le voile de la religion, débitent des visions de leur tête », n'est pas vraisemblable, en tant que les paroles du Pape viseraient sainte Brigitte et sainte Catherine de Sienne. Gerson, qui n'était pas témoin de la scène, a pu mal interpréter des récits relatifs aux derniers moments de Grégoire XI.

en 1323, pendant une ambassade qu'il remplissait auprès du roi Charles le Bel. Sa pieuse épouse, sainte Delphine, eut le bonheur d'assister à sa canonisation par Urbain V, en 1369, et le rejoignit au ciel quelques mois après. Dans la Chartreuse de Cellarobandi, près de la petite ville des Arcs, en Provence, l'aimable sainte Roseline de Villeneuve, la gloire de l'ordre des Chartreux, rendit son âme à Dieu le 11 juin 1329, après une vie de prière et de pureté admirable. Deux ans plus tôt, saint Roch, le pieux pèlerin, né à Montpellier vers le commencement du règne de Philippe le Bel, après avoir édifié le Languedoc et l'Italie, quittait ce monde le 16 août 1327. Son nom, célèbre par les miracles opérés sur son tombeau, devait être désormais invoqué par les peuples contre les diverses épidémies. Plus loin du centre de la chrétienté, l'Espagne donnait au ciel, vers la même époque, saint Pierre Pascal († 1300) et saint Pierre Armengol († 1304); le Portugal, sa reine sainte Elisabeth († 1336); l'Italie, la bienheureuse Angèle de Foligno († 1309), le Bienheureux Colombini († 1367) et sainte Julienne de Falconieri († 1314); l'Allemagne, les bienheureux Herman († 1327) et Otton († 1344), et les deux admirables voyantes, sainte Mechtilde († 1303) et sainte Gertrude († 1331), nobles parentes de l'empereur Frédéric II. Dans la guerrière Hongrie, que de terribles drames agitèrent pendant ce xiv<sup>e</sup> siècle, les vertus de sainte Elisabeth se perpétuèrent dans deux de ses petites nièces, Hélène et Marguerite, que l'Église honore d'un culte public à la date du 4 mars. Autour du Bienheureux Urbain V, Pape d'Avignon, de telles âmes ne forment-elles pas à l'Église du xiv<sup>e</sup> siècle une admirable couronne de sainteté? <sup>4</sup>

Sainte Roseline de Villeneuve.

Saint Roch.

Les saints en Espagne, en Portugal, en Italie et en Allemagne.

4. Cf. G. MOLLAT, *Les Papes d'Avignon (1305-1378)*, 1 vol. in-12, Paris, 1912.



## CHAPITRE IV

DE L'AVÈNEMENT D'URBAIN VI A LA MORT DE GRÉGOIRE XII.  
LE GRAND SCHISME D'OCCIDENT.

(1378-1417)

Le 19 mars 1378, Grégoire XI, se sentant mourir et prévoyant les difficultés que pourrait présenter le choix de son successeur, avait décidé que toute élection du futur Pape, même célébrée dans des conditions anormales, devrait être considérée comme valide, du moment qu'elle aurait réuni la majorité du Sacré Collège. Il défendait en même temps au châtelain du château Saint-Ange, Pierre Gandelin, de livrer à qui que ce fût les clefs de la forteresse sans un ordre des cardinaux demeurés en Avignon <sup>1</sup>.

Dernières dispositions de Grégoire XI.

Ces précautions étaient sages ; mais la surexcitation des passions qui se déchaînèrent après la mort de Grégoire XI les rendirent insuffisantes.

### I

Quand, le mercredi 7 avril 1378, les cardinaux se réunirent en conclave pour procéder à l'élection, une foule immense, en partie armée, qu'un témoin oculaire évalue à vingt mille personnes, encombrait déjà la place Saint-Pierre, le parvis et les degrés de la basilique, cernait le Vatican, garnissait les fenêtres et les toits

Manifestation tumultueuse du peuple romain.

<sup>1</sup> BALUZE, t. II, col 813.

La candidature de l'archevêque de Bari, est soutenue par Robert de Genève et Pierre de Lune.

des maisons voisines. Le passage de chaque cardinal se rendant au conclave était accueilli par le même cri unanime et formidable : *Romano lo volemo, o almanco italiano* ! « Nous le voulons Romain, ou au moins italien ». Le dernier qui traversa la foule fut le vieux cardinal Francesco Tibaldeschi, surnommé le cardinal de Saint-Pierre. La nuit fut agitée. Dès le lendemain matin, les suffrages semblaient déjà se porter sur l'archevêque de Bari, Barthélemy Prignano, connu par son éloquence, sa vie austère et son aptitude à manier les affaires publiques. Détail curieux, deux des cardinaux qui devaient encourir plus tard les principales responsabilités dans le schisme, semblent s'être faits les partisans les plus ardents de cette candidature. « Par ces saints Évangiles, s'écriait le terrible cardinal Robert de Genève, le Pape que nous aurons sera l'archevêque de Bari, ou un autre que je ne veux pas nommer encore ». Cet autre, c'était lui-même, le futur Clément VII <sup>1</sup>. Et le futur Benoît XIII, l'Espagnol Pierre de Lune, le plus intrépide de tous, celui qui, entendant les cris menaçants de la multitude, protestait en souriant qu'il affronterait plutôt la mort que de céder à la terreur, Pierre de Lune déclarait, le jeudi matin, à l'évêque de Jaen son intention ferme d'élire l'archevêque de Bari <sup>2</sup>.

Depuis l'aurore le tumulte de la foule avait pris un caractère plus inquiétant. Le bruit du tocsin se faisait entendre. Les cloches de Saint-Pierre s'étaient à leur tour mises en branle. « On sonne pour des catéchumènes ou pour quelque exorcisme », dit le bon vieux cardinal Tibaldeschi. « Cet exorcisme là ne serait guère de mon goût », répondit en tremblant le cardinal de Bretagne <sup>3</sup>.

Election de l'archevêque de Bari, Prignano (8 avril 1378).

Quelques cardinaux cherchèrent à parlementer par un guichet avec la foule, de plus en plus houleuse, qui avait réussi à forcer la porte du Vatican et le remplissait de ses cris. Ce fut peine perdue. Alors, sur la motion de Pierre de Lune, Barthélemy Prignano, archevêque de Bari, fut élu Pape à l'unanimité moins une voix. Quelques cardinaux crurent devoir dire, en présence du tumulte : « Je vote librement pour Prignano ». On attendit un peu

1. BALUZE, t. I, col. 1101 ; NORL VALOIS, *La France et le grand schisme d'occident*, t. I, p. 27.

2. NORL VALOIS, t. I, p. 27.

3. Dépositions rapportées par NORL VALOIS, t. I, p. 40.

de calme de la part de la foule, pour notifier l'élection. Ce calme s'étant produit quelques heures plus tard, après que les cardinaux eurent prié à la chapelle et pris leur repas : « Maintenant que tout cela est tranquille, dit un des électeurs, sommes-nous tous du même avis ? maintenons-nous l'élection de l'archevêque de Bari ? — Oui ! oui ! répondirent treize cardinaux sur seize. Les trois autres étaient absents.

Mais l'apaisement momentané de la foule n'était que le prélude d'une agitation plus grande. Voici que les clameurs redoublent, plus impatientes, plus menaçantes. Les cris : *Italiano !* sont étouffés par les cris : *Romano ! Romano !* Ce qu'il faut au peuple c'est un Pape romain. *Romano lo volemo, s'écrie-t-on ; se non romano, tutti li occideremo.* « Si le Pape n'est pas romain, nous le tuerons avec tous les cardinaux ». Le jeune cardinal Orsini sort de la chapelle et se met en communication avec la foule. « Vous avez un Pape ! » lui crie-t-il. — Quel est-il ? — Allez à Saint-Pierre ». Quelqu'un entend ou feint d'entendre : c'est le cardinal de Saint-Pierre, c'est-à-dire Tibaldeschi. Celui-ci est un romain. La foule l'acclame. C'est alors que quelques cardinaux, apeurés, ont la faiblesse de conseiller au vieux cardinal de Saint-Pierre de revêtir les ornements pontificaux. C'est le seul moyen, pensent-ils, d'apaiser momentanément le peuple. On lui dira la vérité quand son effervescence sera tombée. Le vieux cardinal, porté par la multitude, emploie le peu de forces qui lui restent à protester contre le mensonge qu'on lui impose. « Je ne suis point le Pape ! c'est monseigneur de Bari ! » C'est ainsi que le nom du vrai Pape parvient à la foule, mais au milieu de telles confusions, de telles incertitudes, que les cardinaux ont le temps de fuir la fureur qui les aurait sans doute atteints si le nom de l'archevêque Prignano eut été soudain lancé à la populace irritée. Seul, Pierre de Lune impassible, traverse la foule pour se rendre à sa demeure, imposant le respect autour de lui par sa seule attitude <sup>1</sup>. Le 8 avril, s'il faut en croire Raymond de Capoue, il disait : « Nous avons élu un vrai Pape ; les Romains m'arracheraient les membres avant de me faire revenir sur l'élection d'aujourd'hui <sup>2</sup> ».

Si les autres cardinaux ne se prononçaient pas d'une manière

Recrudescence de l'émeute populaire.

Le nouveau

1. Voir les témoignages invoqués par VALOIS, t. I, p. 54.  
2. Déposition de Raymond de Capoue. — BALUZE, t. I, col. 1462. — VALOIS, t. I, p. 73.

Pape est introduit sous le nom d'Urbain VI.

aussi énergique, leur pensée ne paraissait pas plus douteuse. Le lendemain de l'élection, ils procédèrent à la cérémonie de l'intronisation du nouveau Pape, qui avait pris le nom d'Urbain VI. Le couronnement solennel eut lieu le 18 avril, jour de Pâques. Dès le 14 avril, Robert de Genève, le futur Clément VII, avait notifié l'événement au roi de France Charles V. Pendant plusieurs mois nul ne devait songer à revenir sur ce qui s'était passé. Les cardinaux acceptèrent la validité de tous les actes du nouveau Pontife, lui demandèrent sans scrupule des faveurs, le regardèrent dans leurs actes officiels aussi bien que dans leurs conversations privées comme le chef légitime de l'Église.

Le premier choix de l'archevêque de Bari par les cardinaux eût-il été influencé par la peur, leurs actes subséquents eussent, semble-t-il, ratifié cette première démarche. Urbain VI était un Pape légitime ou du moins légitimé <sup>1</sup>.

Zèle indiscret du nouveau Pape.

Sur qui doit-on faire retomber la responsabilité du revirement complet qui s'opéra bientôt dans le Sacré Collège ? L'ivresse du pouvoir aveugla-t-elle Urbain VI ? Les tragiques péripéties qui avaient accompagné son élection troublerent-elles sa raison ? Doit-on mettre sur le compte d'une simple indiscretion de zèle ou d'une raideur excessive de caractère les incidents regrettables qui marquèrent les débuts du gouvernement du nouveau Pape ? Dans les temps de trouble, quand la surexcitation est partout dans les esprits, la moindre maladresse de ceux qui ont la responsabilité du pouvoir peut les entraîner à des abîmes. D'une réelle élévation de caractère et d'une austérité incontestable, Urbain VI pensait avec raison qu'il n'était pas d'œuvre plus importante à entreprendre que celle de la réforme de l'Église. L'opinion publique la

1. Nous nous sommes étendus sur le fait de cette élection d'Urbain VI, parce qu'il est capital dans la question du schisme d'Occident. De la légitimité d'Urbain VI découlent la légitimité de tous les Papes de Rome, Boniface IX, Innocent VII et Grégoire XII, et l'illégitimité de ceux d'Avignon, Clément VII et Benoît XIII. — M. Noël Valois, après avoir rapporté minutieusement tous les incidents de l'élection, conclut en disant que « la solution du grand problème posé au XIV<sup>e</sup> siècle échappe au jugement de l'histoire ». *La France et le grand schisme*, t. I, p. 82. Mais Mgr Baudrillart, en s'appuyant sur les faits mêmes établis par M. Valois, conclut hardiment à la légitimité d'Urbain VI, *Bulletin critique*, 1896, p. 148, 149. Telle est aussi la conclusion très nette de M. Salmier, *Le grand Schisme d'Occident*, p. 45-51, de M. Chénon, *Hist. générale*, t. III, p. 319, de M. Pastor, *Hist. des Papes*, t. I, p. 131-133, de Mgr Kirscha, dans sa nouvelle édition de *l'Histoire de l'Église d'Hergentröther*. Les raisons militant en faveur de l'illégitimité d'Urbain VI ont été développées par M. Hemmer dans la *Rev. d'hist. et de litt. rel.* 1896, p. 544, 1906, p. 476, 477, et dans la *Revue du Clergé Français*, 1904, p. 604-611.

demandait, dans la tête comme dans les membres, *in capite et in membris*. C'est par la tête qu'il résolut de commencer. On vit le Pape observer avec la dernière rigueur les jeûnes et les pénitences en usage dans l'Eglise, accomplir ses devoirs ecclésiastiques avec une ponctualité exemplaire. On rapporte qu'il portait continuellement sur lui un cilice <sup>1</sup>. On l'entendit déclarer la guerre à la simonie, à l'inconduite et aux allures mondaines des clercs avec une rigueur sans pareille.

Mais lorsqu'il voulut brusquement imposer autour de lui, dans le corps des cardinaux, ses idées d'austère réforme, les animosités s'éveillèrent. Son mépris des ménagements allait, il est vrai, jusqu'à l'injure grossière. On le vit traiter un cardinal d'imbécile, un autre de ribaud, et fermer la bouche à un troisième en plein consistoire en lui demandant de cesser « son bavardage idiot <sup>2</sup> ». Des hommes de la trempe de Pierre de Lune et de Robert de Genève n'étaient point disposés à supporter de pareils procédés de la part de celui qu'ils venaient d'élire. L'impétueux Français et le fier Espagnol ne furent pas les seuls à se cabrer devant une telle attitude. L'indignation devint bientôt générale. Un jour que le Pape se plaignait en plein consistoire d'avoir trop de Français dans le Sacré Collège et manifestait son intention d'y former une majorité italienne par une nouvelle promotion, on vit un cardinal de France pâlir tout à coup et quitter brusquement la salle <sup>3</sup>. C'était le cardinal Robert de Genève. Ce fut le commencement de la révolte.

On était arrivé au mois de mai. La saison des chaleurs commençait. Les membres du Sacré Collège, l'un après l'autre, demandèrent un congé « pour motif de santé ». Quelque temps après, ils se trouvaient tous réunis à Anagni où ils s'étaient donné rendez-vous. Qu'allaient-ils décider ? Quelle forme allait prendre leur opposition ? Ils se le demandaient sans doute. L'arrivée à Anagni de deux cents lances gasconnes et navarraises, commandées par le fameux capitaine Bernardon de la Salle, vieux compagnon de Duguesclin, qui venait offrir sa protection aux cardinaux dissidents, les encouragea dans leur résistance.

Déposer le Pape, ils n'en avaient nullement le droit; mais

Il mécontente le Sacré Collège.

Les cardinaux se séparent de lui.

L'élection

1. PASTOR, t. I, p. 134 ; LINDNER, *Urban VI*, p. 411 et s.

2. Voir un certain nombre de traits de ce genre dans HÉFÉLÉ, t. X, p. 39-41.

3. MURATORI, *Scriptores rer. ital.*, t. III, 2 pars. p. 725.

Urbain VI  
est déclarée  
nulle (9 août  
1378).

n'étaient-ils pas juges de la validité de leur élection ? Ils se souvinrent que celle-ci s'était faite sous la pression de l'émeute. Plusieurs se rappelèrent même, ou feignirent de se rappeler que l'élection de Prignano n'avait pas été sérieuse dans leur intention. Ils avaient voulu simplement, disaient-ils, désarmer la fureur du peuple, en simulant l'élection d'un Pape italien. Bref, un manifeste du 9 août 1378, lancé par les cardinaux, annonça au monde que l'élection d'Urbain VI était entachée de nullité et que le Saint-Siège était vacant. Une missive du roi de France, qu'ils reçurent le 18 septembre, les engagea à faire un pas de plus <sup>1</sup>. Le 20 septembre 1378, une seconde lettre collective du Sacré Collège faisait savoir à la Chrétienté que le choix du conclave s'était porté sur le cardinal Robert de Genève, qui prenait le nom de Clément VII. Le grand schisme était consommé.

Robert de  
Genève est élu  
et prend le  
nom de Clé-  
ment VII  
(20 septembre  
1378).

## II

Portrait du  
Nouveau Pape.  
La Chrétienté  
se divise en  
deux obédiences.

Le cardinal Robert de Genève, pour qui les chroniqueurs d'Italie sont sévères, car ils ne lui pardonnent pas l'expédition conduite par lui sous Grégoire XI contre les Florentins révoltés et l'horrible massacre de Césène accompli sous ses ordres au mois de février de 1377, n'était pas dépourvu des qualités qui font les grands politiques, et ses ennemis seuls incriminent sa conduite privée. Boitant un peu, louchant de même, mais jeune, ardent, d'une noblesse de stature et de physionomie où l'on sentait l'homme de grande race, apparenté à la plupart des souverains de l'Europe, jusque-là plus préoccupé, il est vrai, de choses de guerre et d'œuvres d'art que de questions d'Église, mais devenu, depuis l'élection d'Urbain VI, l'âme du parti dissident, il

1. Cette lettre, écrite de la main du roi, mais dont le texte ne nous est pas parvenu, paraît avoir exercé une influence décisive sur l'esprit des cardinaux (VALOIS t. I, p. 101 ; A. BAUDRILLART, *Bulletin critique*, 1896, p. 151). La responsabilité morale de Charles V, mal informé et dont la conscience se tranquillisait sur l'autorité du Sacré Collège, peut être très atténuée ; mais celle de son homme de confiance le cardinal d'Amiens, Jean de la Grange, et surtout celle de Pierre de Murles, l'envoyé d'Urbain VI auprès du roi de France, dont M. Noël Valois a découvert et si finement analysé le rôle de traître, sont lourdes devant l'histoire. VALOIS, t. I, p. 90-93.

était tout désigné, par ses qualités comme par ses défauts, pour devenir le chef du parti schismatique <sup>1</sup>.

Dès lors, l'Europe se divisa en deux *obédiences*, qui se déterminèrent généralement par les relations diplomatiques des diverses nations. L'Espagne, l'Ecosse et la Basse-Italie suivirent la France, pour se ranger autour de Clément VII ; l'Angleterre, la majeure partie de l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne, le Danemark, la Suède et la Norvège, l'Italie centrale et la Haute-Italie restèrent fidèles à Urbain VI ; mais, tandis que les théologiens les plus savants de l'époque, les Pierre d'Ailly, les Gerson, les Henri de Langenstein, les Conrad de Gehnhausen, les Philippe de Maizières et les Diétrich de Niem discutaient les titres des deux Pontifes, tandis qu'au-dessus d'eux, les deux prétendus Chefs de l'Église universelle s'excommuniaient réciproquement, eux et leurs troupes, les saints continuaient à fleurir dans les deux obédiences : sainte Catherine de Sienne, sainte Catherine de Suède et le bienheureux Pierre d'Aragon autour des Papes de Rome ; saint Vincent Ferrier, le Bienheureux Pierre de Luxembourg et sainte Colette dans le parti des Papes d'Avignon.

En définitive, la situation d'Urbain VI semblait s'affermir. Les plus incroyables fautes la compromirent. « Pendant les quelques années qui précédèrent sa mort, dit justement un historien, Urbain n'eut point de plus cruel ennemi de sa cause que lui-même <sup>2</sup> ». Un népotisme sans scrupules <sup>3</sup>, un arbitraire inouï, des violences telles qu'on a peine à y croire malgré les détails circonstanciés des chroniqueurs, assombrissent les derniers temps de son pontificat. Rien n'égale les sinistres extravagances de son expédition contre Jeanne de Naples. Cette reine, sur qui les plus graves soupçons pesaient toujours relativement au meurtre de son époux André de Hongrie, s'était prononcée pour le Pape d'Avignon. Urbain

Abus de pouvoir d'Urbain VI.

1. Par ces mots nous n'entendons nullement qualifier d'une note théologique la masse des fidèles qui, de bonne foi, se rallia à l'obédience de Clément VII et de son successeur. A ce point de vue, on a raison de dire que le Schisme d'Occident n'a pas été un vrai schisme. Dans la grande division qui s'opéra alors parmi les fidèles, il y eut moins désobéissance au véritable Pasteur, qu'erreur sur la personne du Pasteur véritable. Voir sur ce point BOUX, *De papa*, t. I, p. 461 ; DIDOT, *Logique surnat. objective*, n° 823 ; SALEMBIER, *Le grand schisme*, p. 50, 51, 186 et s. — Il suit de là que l'Église pendant le schisme n'a pas été privée des sacrements, les deux papes jouissant évidemment de ce que le droit canonique appelle un *titre coloré*.

2. SALEMBIER, p. 110.

3. PASTOR, t. I, p. 148.

l'excommunie, la déclare déchue de son trône, fait prêcher contre elle une croisade, en confie la direction à l'indigne Charles de Duras, qui s'empare de la vieille souveraine et la fait mystérieusement mettre à mort<sup>1</sup> ; puis, comme Clément VII a lancé contre Charles de Duras un prétendant de son choix, Louis d'Anjou, Urbain marche lui-même sur Naples, à la suite d'une bande de soldats mercenaires et pillards. On le dirait pris de frénésie<sup>2</sup>. Bientôt il se brouille mortellement avec Charles, qui l'assiège dans Nocera et met sa tête à prix. S'il faut en croire les chroniques du temps, il se serait vengé par d'atroces supplices de six cardinaux, coupables d'avoir conspiré contre lui<sup>3</sup>.

Discrédit de  
l'autorité  
pontificale.

Un tel souverain pouvait-il être le Père authentique des fidèles ? De côté et d'autre, on se pose la question. Deux cardinaux d'Urbain VI l'abandonnent et passent au Pape d'Avignon. Ce n'est plus seulement l'autorité personnelle du Pape qui souffre de ces excès regrettables, c'est l'autorité même du Souverain Pontificat, dont l'idée se trouble dans l'esprit des fidèles. Le Christ a-t-il bâti son Eglise uniquement sur Pierre ? Le fondement n'est-il pas plus large ? Les esprits les plus graves, les plus pieux, comme Pierre d'Ailly et Jean Gerson, se le demandent, et ils concluent que la subordination de l'Eglise au Pape a été jusqu'alors un fait fortuit, contingent, nécessité par les circonstances historiques, mais que la constitution essentielle de l'Eglise repose sur une base plus large et plus solide, à savoir l'autorité infaillible de l'ensemble des fidèles, représentés dans un concile ; et c'est ainsi que s'élabore la théorie conciliaire que le Concile de Constance fera prévaloir.

Une autre grave conséquence résulte de la situation. La réforme de l'Eglise, cette réforme qui a été le premier but pour-

1. VALOIS, t. II, p. 51.

2. « Certains actes d'Urbain VI ne peuvent, selon nous, s'expliquer que par un état voisin de l'aliénation mentale ». M<sup>re</sup> BAUDRILLART, *Bulletin critique*, 1896, p. 147.

3. Diétrich de Niem raconte que ces six cardinaux furent mis aux fers. Du vinaigre et de la chaux furent introduits dans les narines ou dans la bouche de quelques-uns, des pointes de jonc enfoncées sous leurs ongles, des cordes serrées autour de leurs tempes. Quand Urbain VI s'échappa de Nocera, sous la protection de quelques routiers, il traîna derrière lui ses prisonniers, liés sur des chevaux et exposés, tête nue, au soleil de la canicule. D. de NIEM, *De scismate*, p. 67-69, 76-84, 92-95 ; Noël VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. II, p. 113, 114 ; SALEMBIER, p. 110. — M. VALOIS a bien démontré que les récits des cinq chroniqueurs qui nous racontent l'expédition de Louis d'Anjou à Naples, sont remplis



suivi par Urbain VI, est rendue impossible. Les abus pullulent, et les largesses dont les deux Papes gratifient leurs partisans multiplient ces abus à l'infini<sup>1</sup>. Les exactions financières auxquelles les deux compétiteurs ont recourus pour faire face à leurs luttes, exaspèrent l'opinion<sup>2</sup>. Pour échapper à une odieuse tyrannie, les esprits aventureux rêvent alors d'une liberté absolue des âmes. L'idéalisme transcendant d'un Joachim de Flore et d'un Jean de Parme est dépassé. On aspire à une indépendance de toute discipline extérieure et de tout dogme. « Les actes des martyrs des Fraticelles, récemment publiés par le P. Denifle, nous édifient assez, écrit un historien récent, sur les espérances de ces chrétiens indépendants, disséminés sur toute l'Italie. Ils sont las du gouvernement hautain de Rome ;... ce qu'ils demandent, c'est de pouvoir prier à leur guise, dans les steppes du Latium, sur les hauts plateaux de Calabre, sans église, sans prêtre et sans liturgie... Ils rêvent d'un christianisme très simple, d'un éternel *Pater noster* balbutié loin des cités, dans la paix des collines, à la lueur tremblante des étoiles<sup>3</sup>. » Le péril était d'autant plus grand que, selon la remarque du même auteur, « les ferments d'hérésie qui pullulaient alors au nord des Alpes, la prédication de Wicléf, le demi-islamisme des Béghards de Hongrie, le théisme des Patarins dalmates, le mysticisme impudique des Adamites de Paris eussent été d'un exemple bien séduisant pour une contrée qui n'avait oublié ni les révoltes de Segarelli de Parme et de Dolcino de Novare, ni la théorie récente en vertu de laquelle Marsile de Padoue déposait l'Église de son royaume terrestre<sup>4</sup>. »

Effervescence  
des esprits.

Urbain VI mourut le 15 octobre 1389 et ne fut regretté de personne. Clément VII le suivit dans la tombe cinq ans plus tard, en 1394. Le schisme aurait pris fin si les cardinaux de l'un de ces Papes avaient voulu, à sa mort, élire son rival. Il n'en fut rien. A Urbain VI succédèrent sur le siège de Rome Boniface IX (1389-1404), Innocent VII (1404-1406) et Grégoire XII (1406-

Mort d'Urbain  
VI (1389).

d'erreurs. Mais il est difficile de mettre en doute le fait des cruautés exercées par Urbain VI contre ses cardinaux.

1. PASTOR, t. I, p. 151.

2. Voir de LESQUEL et MOLLAT, *Mesures fiscales exercées en Bretagne par les Papes d'Avignon, pendant le grand schisme d'Occident*, 1 vol. in-8° Paris, 1903.

3. E. GEBHART, *Revue des deux Mondes*, t. XCV, 1889, p. 142.

4. E. GEBHART, *Ibid.*, p. 143.

1417); à Clément VII succéda, sur le siège d'Avignon, Benoît XIII, qui devait résister, jusqu'à sa mort, à toutes les sollicitations des hommes et des événements, avec une obstination invincible (1394-1422).

Conflits des  
deux  
obédiences.

Nous ne suivrons pas la série des luttes, des négociations vingt fois reprises, vingt fois rompues, entre les deux obédiences. On les trouvera dans les ouvrages spéciaux<sup>1</sup>. Boniface IX<sup>2</sup> se préoccupe beaucoup de reconstituer les finances pontificales; mais il irrite le peuple par ses exactions. Innocent VII<sup>3</sup>, passionné pour le culte des sciences et des lettres, annonce, par une bulle solennelle, la restauration de l'université romaine fondée par Boniface VIII; mais il meurt peu après, et l'un des plus funestes résultats de son court pontificat est d'avoir introduit à la cour romaine, en la personne de Pogge, l'humanisme païen. Grégoire XII<sup>4</sup>, élu précisément à cause des dispositions pacifiques qu'on lui suppose, ne fait rien pour l'union, qu'il semble fuir aussi bien que son compétiteur. Par cette attitude, il provoque contre lui les plus injurieux pamphlets, et détache de sa personne, fait inouï jusque-là, sept cardinaux à la fois, qui vont se placer sous l'obédience d'Avignon. Ainsi, chacun de ces Papes, sans qu'on puisse incriminer ses intentions, semble travailler en fait contre l'union tant désirée.

### III

Election de  
Benoît XIII  
(1394).

Benoît XIII, que les cardinaux de l'obédience d'Avignon avaient élu, le 28 septembre 1394, pour remplacer Clément VII, était ce Pierre de Lune, que nous avons vu jouer, avec Robert de Genève, lors de l'élection d'Urbain VI, un rôle prépondérant. Pas plus que ses adversaires les Papes de Rome, il ne devait

1. NOEL VALOIS, *La France et le grand schisme d'Occident*, 4 vol. in-8° Paris, Picard, 1896-1902; L. SALEMBIERE, *Le grand schisme d'Occident*, 1 vol. in-12, Paris, Lecoffre, 1900.

2. Boniface IX, Pierre Tomacelli, issu d'une famille noble appauvrie de Naples. Il était d'une taille élevée, de mœurs pures et d'une grande affabilité.

3. Il s'appelait, de son nom de famille, Cosmato Niglorati, de Sulmone. On vante sa science et ses vertus.

4. Angelo Corrario, de Venise, vieillard vénérable, connu par sa haute probité.

fournir à l'histoire le moindre prétexte de suspecter la pureté de ses mœurs et la hauteur de son esprit.

« Petit, mince, âgé d'environ soixante-six ans, l'homme que son mérite ou son adresse venait d'élever au poste douteux laissé vacant par la mort de Clément VII, n'était pas, dit M. Noël Valois, l'hypocrite vulgaire que ses adversaires ont flétri. Sa haute naissance — il appartenait à l'une des plus nobles familles d'Aragon, — sa science juridique — il avait longtemps professé le droit canon à Montpellier, — l'avaient, ainsi que la pureté irréprochable de ses mœurs, désigné de bonne heure au choix de Grégoire XI. Son application à s'éclairer, sa lenteur à prendre parti dans le schisme naissant, avaient dénoté une conscience scrupuleuse. Sous le pontificat de Clément VII, il s'était révélé vigoureux polémiste, politique inventif, diplomate heureux ; ses légations en Castille, en Aragon, en Navarre, avaient tourné à son triomphe, non moins qu'à celui du Pape d'Avignon. Cette âme foncièrement ecclésiastique ne péchait que par l'excès de ses qualités mêmes : l'habileté dégénérait parfois en astuce ; l'énergie inflexible devenait opiniâtre ; la dignité personnelle, le goût de l'indépendance, aboutissaient à un orgueil intraitable <sup>1</sup> ».

Son portrait.

Ainsi que tous les Papes de Rome, Benoît XIII, au moment de son élection, avait promis de faire tout son possible pour amener l'union. Comme, pendant le Conclave, ses collègues parlaient de la nécessité qu'il y aurait peut-être d'abdiquer dans l'intérêt de la paix : « Quelle bagatelle ! s'était écrié Pierre de Lune. Pour ma part, j'aurais aussitôt fait de déposer le pouvoir que d'enlever ma chape <sup>2</sup> ». On ne prévoyait pas qu'à cette abdication Benoît XIII poserait des conditions telles, qu'elles ne se réaliseraient jamais. Pendant trente ans on devait le voir lutter contre le Pape de Rome, puis contre le concile de Constance et contre ses partisans eux-mêmes, et mourir inflexible, en essayant de prolonger son schisme après sa mort par la promesse qu'il fit faire aux trois cardinaux restés fidèles à sa cause, de lui élire un successeur.

L'Université de Paris qui, par la valeur de son enseignement et par les grands hommes qu'elle avait alors à sa tête, Pierre

Intervention  
de l'Université  
de Paris.

1. NOËL VALOIS, t. III, p. 16, 17.

2. BOURGEOIS DU CHASTENET, *Nouvelle histoire du concile de Constance, Preuves*, p. 107 ; C. LE COUTEUX, *Annales ordinis carthusiensis*, t. VI, p. 65.

d'Ailly, Jean Gerson, Nicolas de Clémangis, jouissait en Europe d'une influence considérable, venait de prendre l'initiative d'une grande campagne de pacification. Lente à se rallier à l'obédience de Clément VII, malgré les injonctions réitérées du roi Charles V<sup>1</sup>, elle avait tenté en 1390 d'intervenir, pour mettre fin au schisme, par une solennelle remontrance adressée au roi Charles VI, laquelle resta sans résultat<sup>2</sup>. Elle fut plus heureuse en 1394. Une vaste enquête, ouverte par ses soins sur les moyens propres à mettre fin au schisme, aboutit au dépouillement de dix mille cédules<sup>3</sup>, qui indiquaient trois modes différents : démission simultanée des deux Papes, arbitrage consenti de part et d'autre, décision de l'Église réunie en Concile général. En 1395, un concile national, réuni à Paris par les soins de l'Université, se prononça pour le premier moyen, qu'on appela *la voie de cession*. Une ambassade fut chargée d'en notifier le résultat à Benoît XIII tant au nom de l'assemblée qu'au nom du roi de France, et pria le Pape d'y accéder pour le bien de la paix.

Benoît XIII  
refuse  
obstinément  
d'abdiquer.

Le ton autoritaire, impatient, presque menaçant des lettres de l'Université de Paris blessa-t-il la susceptibilité jalouse de l'autoritaire Benoît XIII ? Après quelques réponses dilatoires, il répondit que la voie de cession n'était pas admise en droit, qu'elle n'avait pas pour elle la tradition de l'Église, que la seule voie possible était une conférence en lieu sûr avec son compétiteur. En vain le roi de France le fit-il prier en son nom par des envoyés spéciaux ; en vain les cardinaux joignirent-ils leurs instances à celles de l'ambassade royale ; en vain Pierre d'Ailly parvint-il, au moyen de négociations patientes et habiles, à gagner à la voie de cession le roi des Romains Wenceslas. A toutes ces supplices, le Pape d'Avignon répondit qu'il croirait pécher mortellement s'il employait ce moyen. Le Pape de Rome, il est vrai, n'était pas plus disposé de son côté à accepter les propositions des rois de France et d'Allemagne<sup>4</sup>.

Ce fut une déception cruelle pour l'Université de Paris. Depuis quelque temps, un projet se faisait jour : ne plus reconnaître

1. P. FÉRET, *La Faculté de théologie de Paris*, tome III, p. 97-103.

2. *Ibid.*, p. 104.

3. *Ibid.*, p. 105.

4. « Tu disais-il, selon Froissart, pour traités ni paroles que les rois d'Allemagne ni leurs consaux aient fait, je ne me soumettray à leur volonté ». FROISSART t. XVI. p. 86. 117.

le Pontife, parjure à la promesse qu'il avait faite à son sacre, et se soustraire à son obéissance. Après en avoir longuement délibéré, un concile national tenu à Paris vote, dans une séance du mois de juillet 1398, la *soustraction d'obéissance*. La décision de l'assemblée, promulguée par le roi, est notifiée à Benoît XIII par Pierre d'Ailly, et appuyée militairement par le *condottiere* Geoffroy de Boucicaut, qui fait le siège d'Avignon et tient pendant quatre ans le Pape captif dans son palais. Mais

La soustraction  
d'obéissance  
(1398).

Le siège  
d'Avignon.

Bravant le feu, bravant la sape,  
Dans son nid d'aigle, d'où il domine le monde,  
Le Pontife reste inébranlable...  
Il voit la chrétienté déchirée,  
Il voit l'Eglise en branle et sans timon,  
Il voit, dans la mer qui monte en mugissant,  
Les saintes âmes qui se désolent ;  
Et, se considérant comme le vrai Pape,  
Il dit néanmoins : Je ne plierai pas ! 1.

Saint Vincent Ferrer et dix-sept cardinaux abandonnent dès lors la cause de Benoît XIII. D'autre part, l'Université de Paris, se rendant bien compte qu'une démission du Pontife obtenue par la force serait sans valeur, désespérant d'ailleurs de vaincre l'obstination de Pierre de Lune, se range à un autre moyen de pacification : la réunion d'un concile œcuménique.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1403, l'Université de Paris avait notifié au Pape la *restitution d'obéissance*, votée au mois de mai précédent sur la proposition du roi de France, et avait imposé comme condition de ce retour la convocation d'un concile par le Pape dans le délai d'un an. Mais le caractère de Benoît XIII ne permettait guère de compter sur une initiative de sa part. On se fit à l'idée de la convocation d'un concile indépendamment de la volonté des deux Papes.

Projet de  
convocation  
d'un concile

1. Frédéric MISTRAL, *Nerto*, cant III.

Bravant lou fió, bravant la mino,  
Dins soun nis d'aiglo ounte doumino,  
Lou vièi pountifo resto siau...  
D'aguèu moumem vèi estrassado  
La crestianta ; vèi d'eilamont  
La Gleiso a brand senso timoun ;  
Vèi, dins la mar que mounto e renc,  
Li santis amo traire peno ;  
E, se cresènt Papo verai,  
Eu dis pamens : Noun plegarat !

Les théories  
conciliaires de  
Gelnhausen  
et de  
Langenstein

Ce projet était surtout prôné, depuis quelque temps, en Allemagne. Conrad de Gelnhausen, ancien étudiant de la Faculté de théologie de Paris et actuellement chancelier de la nouvelle université de Heidelberg, s'en était fait le promoteur. Henri de Langenstein, également formé à l'université parisienne, s'en était constitué l'ardent défenseur et le profond théoricien. En 1381, dans un écrit intitulé *Consilium pacis de unione ac reformatione Ecclesie in Concilio universali quærendæ*, Langenstein avait déclaré qu'à ses yeux le schisme était un mal survenu par la permission de la Providence pour opérer la réforme de l'Église. Cette réforme devait consister dans l'attribution de la prééminence aux conciles généraux, au détriment de l'autorité des Papes.

Jurisconsulte, mathématicien, économiste éminent <sup>1</sup>, en même temps que théologien de grand renom, Langenstein employait à la défense de son système toutes les ressources d'un esprit délié et d'un ~~vaste~~ savoir. Partant de ce prétendu principe, que la constitution de l'Église doit être jugée d'après les mêmes règles que la constitution de toute société, observant d'ailleurs, que toute loi doit être interprétée par rapport à la fin qu'elle veut atteindre, et que la fin de la société ecclésiastique est l'ordre et la paix du monde chrétien, le théologien-juriste concluait qu'il ne fallait pas accorder une importance exagérée à l'institution de la Papauté par le Christ. Les événements providentiels montraient bien que le seul moyen d'assurer l'ordre dans l'Église était d'accorder la suprématie à un concile convoqué par l'empereur. L'Église, à qui seule le Christ a dit que les puissances de l'enfer ne prévaudront point contre elle, trouvera là, disait-il, sa constitution essentielle.

**Jean Gerson.** Quatre mois après la restitution d'obéissance de la France à Benoît XIII, le 1<sup>er</sup> janvier 1404 <sup>2</sup>, le chancelier de l'Université de Paris, Jean Gerson, prêchant à Tarascon devant le Pape d'Avignon, développa des idées presque aussi radicales. La cessation du schisme s'impose, disait-il en substance. La fin de l'Église c'est l'ordre et la paix. Le Pape ne peut pas suffire à obtenir cette fin. Tout autre moyen nécessaire sera légitime.

1. Voir JANSEN, *L'Allemagne à la fin du Moyen Age*, trad. Paris, p. 392, 393.  
2. NOUVEAU VALEIS, t. III, p. 417.

Or, il n'est qu'un seul moyen : c'est la convocation d'un concile universel<sup>1</sup>.

L'homme qui s'exprimait ainsi était réputé parmi les prêtres les plus éminents du clergé de France. Jean Charlier, dit Gerson, qui devait remplir un rôle prépondérant aux conciles de Pise et de Constance, était né au village de Gerson dans le diocèse de Reims, le 14 novembre 1363<sup>2</sup>, dans une famille de condition très humble. De fortes études, poursuivies au collège de Reims, puis au collège de Navarre, où il eut pour maître Pierre d'Ailly, le conduisirent bientôt aux plus hautes dignités. Chancelier de l'Université de Paris en 1395, il se distingua tellement dans ces fonctions, que, suivant l'expression de Launoy, « il se fit de ce mot de chancelier une sorte de nom propre ». Administrateur, diplomate, érudit, polémiste, mystique, Gerson avait déjà, en 1403, publié sa *Lettre aux étudiants sur la réforme de la théologie*, et peut-être ce livre de la *Mendicité spirituelle*, ou *Parlement secret de l'homme avec son âme*, « qui rivaliserait de réputation avec l'*Imitation*, a écrit M. Paulin Paris, si on le lisait aussi communément<sup>3</sup>. »

Tel était l'homme qui, à la suite du théologien le plus renommé de l'Allemagne, ne trouvait, pour remédier à l'impuissance des Papes, qu'une théorie subversive de la constitution de l'Église ; tant les tristes événements de cette époque avaient jeté de trouble dans les meilleurs esprits.

Quant au peuple, qui ne savait pas s'élever à de si hautes spéculations, il se demandait s'il n'allait pas voir bientôt la fin du monde. Les signes précurseurs n'étaient-ils pas apparus? Les partisans de Benoît XIII voyaient naturellement l'Antechrist dans le Pape de Rome et ceux d'Innocent VII dans le Pape d'Avignon. Les prophéties les plus étranges trouvaient crédit<sup>4</sup>. En Angleterre, les disciples de Wiclef, sous le nom de pauvres prêtres, *poor priests*, répandaient les doctrines de l'hérésiarque. On se souvenait que, dès l'ouverture du schisme, dans un libelle intitulé *de Papa romano*, le fougueux professeur s'était écrié : « Voici le temps propice : que l'empereur et les rois réclament

Jean Wiclef.

1. GERSONI opera, t. II, p. 54-73.

2. FÉRET, *La Faculté de théologie de Paris*, t. IV, p. 224.

3. P. PARIS, *Les manuscrits français*, t. II, p. 115-117. On sait que quelques auteurs ont attribué à Gerson le livre même de l'*Imitation*.

4. Cf. PASTOR, t. I, p. 157-159, 164-168.

Ses doctrines.

l'héritage de l'Église ! » En 1380 et 1381, pendant qu'en Allemagne Conrad de Gelnausen et Henri de Langenstein attaquaient l'Église dans sa hiérarchie, Wicief avait essayé de la ruiner dans ses dogmes les plus essentiels : « Que chaque fidèle, écrivait-il dans son *Prospeculum*, puise sa doctrine dans la lecture de la Bible : on y trouve la foi plus pure et plus complète que dans tout ce que les prélats commentent et professent » ; mais ce fut surtout dans son *Triologus*, composé dans l'année qui précéda sa mort, en 1383, que Wicief publia ses doctrines les plus révolutionnaires, à savoir que « les effets des sacrements ne sont dûs qu'aux mérites des personnes qui les reçoivent ; que tout supérieur, civil ou religieux, est déchu de son autorité par le seul fait qu'il est en état de péché mortel ; que tout arrive par nécessité ; que la pensée que nous avons de notre liberté est une perpétuelle illusion ; que l'Église existe certainement quelque part, mais qu'elle peut être réduite à quelques pauvres laïques dispersés dans divers pays<sup>1</sup>. »

Après la mort de Wicief, ses disciples, les « pauvres prêtres » se mêlèrent à la secte hérétique des *Lollards*, dont l'origine est mal connue, et qui professaient la négation de la propriété individuelle. Alors le gouvernement s' alarma. En 1395, les Lollards ayant affiché aux portes de Westminster et de Saint-Paul des placards diffamatoires contre le clergé, un concile national, assemblé à Londres, condamna dix-huit propositions extraites du *Triologus*. Le 10 mai 1401, un prêtre de Londres, William Samtre, convaincu d'avoir enseigné les doctrines de Wicief, fut brûlé en présence d'une foule immense. L'énergie de la répression brisa pour un temps, en Angleterre, les doctrines combinées des Wiciefistes et des Lollards. Mais elles allaient bientôt renaître sur le continent avec Jean Hus.

## IV

Au milieu de ces altérations criminelles des dogmes, de cet obscurcissement des principes de la hiérarchie, de ce désarroi des

1. Sur les doctrines de Wicief, voir BOSSUET, *Hist. des variations*, liv. XI, n° 153 ; PASTOR, *Hist. des Papes*, t. 3, p. 170 et s. ; DENZINGER-BANWART, *Enchiridion*, n° 581-625 ; et TRÉBAL, *Les origines du schisme anglican*, p. 6-14.



consciencés, l'historien est tenté de se demander où était l'esprit vraiment catholique.

Il était d'abord dans les saints, que Dieu n'avait pas cessé de susciter, nous l'avons vu, dans les deux obédiences. La grande sainte qui avait comme illuminé les débuts de cette sombre période par la sagesse de ses conseils non moins que par la sublimité de ses extases, sainte Catherine de Sienne, ne s'était jamais lassée, jusqu'à sa mort, arrivée en 1380, de faire entendre aux oreilles des Papes, des rois, des seigneurs et des peuples, la parole de la justice et de la paix. Témoin de l'élection d'Urbain VI, elle n'avait jamais douté de sa validité. Au lendemain de l'élection de Robert de Genève, elle avait écrit au Pape de Rome : « Ce n'est point un vicaire de Jésus-Christ qu'ils ont élu, c'est un Antechrist ; jamais je ne cesserai de voir en vous, mon bien-aimé Père, le vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Courage donc, Saint Père, acceptez la lutte sans crainte... » Mais, quand elle vit le Pontife employer, pour opérer la réforme, des moyens si peu évangéliques, elle fit entendre une courageuse protestation : « Accomplissez votre tâche avec mesure, et non pas sans mesure, lui écrivait-elle... Pour l'amour du Christ crucifié, modérez un peu ces mouvements subits que vous inspire votre nature <sup>1</sup>. » Car, disait-elle, « la justice sans la miséricorde n'est plus la justice, ce serait plutôt l'injustice. »

Lorsque la division des deux obédiences fut un fait accompli, Catherine épancha son âme pleine de tristesse à une religieuse, dans les termes suivants : « Chaque époque a ses tourments, mais ni toi ni aucun autre n'avez vu un temps aussi troublé que celui-ci. Vois, ma sœur, et ton âme sera abreuvée de douleur et d'amertume, vois les ténèbres qui se sont étendues sur l'Église... C'est le moment de veiller et non de dormir ; c'est le moment de vaincre l'ennemi à force de prières, de larmes, de travaux, de désirs pleins d'amour et d'oraisons incessantes <sup>2</sup>. » Mais Catherine ne trembla jamais pour la vitalité de l'Église. « J'ai vu, s'écriait-elle au plus fort de la tourmente, j'ai vu que cette Épouse du Christ dispensait la vie, parce qu'elle a en elle-même une telle vitalité, que personne ne peut la tuer... ; j'ai vu que sa

Attitude de  
sainte  
Catherine  
de Sienne.

1. TOMMASO, t. IV, p. 64, 442 et s. ; HASE, p. 253.

2. TOMMASO, t. IV, p. 143.

fécondité ne diminuerait jamais, mais qu'elle irait toujours en croissant<sup>1</sup>. » Catherine mourut sans avoir eu le bonheur de voir la paix revenue dans l'Église, mais elle expira en disant à ceux qui entouraient son lit de mort : « Restez fidèles à Urbain VI, car il est le vrai Pape. »

Le Bienheureux Pierre d'Aragon, issu de race royale, entré tout jeune dans l'ordre de saint François, passait aussi pour être favorisé de visions célestes, d'extases et de prophéties. Il profita de ses alliances princières pour rappeler aux grands leur devoir de se rallier au Pape romain.

Le  
Bienheureux  
Pierre de  
Luxembourg

Mais Dieu multipliait aussi ses grâces de choix dans l'obédience d'Avignon, où tant de pieux fidèles, d'une indiscutable bonne foi, ne défendaient la cause de Clément VII et de Benoît XIII avec tant d'obstination que parce qu'ils croyaient défendre par là l'unité de l'Église et de sa hiérarchie. Les modèles de sainteté s'y multipliaient. C'était ce jeune cardinal Pierre de Luxembourg, « le saint Louis de Gonzague du xiv<sup>e</sup> siècle », mort à dix-huit ans, après une vie d'une pureté et d'une douceur angéliques<sup>2</sup> ; c'était l'ardent missionnaire et thaumaturge, saint Vincent Ferrier, dont la parole et les vertus opéraient des miracles de conversion<sup>3</sup> ; c'était l'humble et grande sainte Colette, qui, comme sainte Térèse, fut la réformatrice d'un grand Ordre religieux<sup>4</sup>. Saint Vincent Ferrier et sainte Colette devaient un jour se séparer de l'obstiné Benoît XIII ; mais le Bienheureux Pierre de Luxembourg mourut sans avoir exprimé le moindre doute sur la légitimité du Pape d'Avignon.

Saint Vincent  
Ferrier.

Cette mystérieuse économie des grâces divines ne peut troubler la foi du chrétien. Au milieu même des agitations du schisme, saint Vincent Ferrier écrivait avec raison : « Nous ne devons pas juger de la légitimité des Papes par des prophéties, des miracles et des visions. Le peuple chrétien est gouverné par des lois, contre lesquelles les faits extraordinaires ne peuvent rien<sup>5</sup> ». En d'autres termes, les miracles et autres faveurs spirituelles

1. CAPECELATRO, p. 242-243.

2. BOLLANDISTES, *Acta sanctorum*, juillet, t. I, p. 428, 483.

3. R. P. FAGES, O. P. *Histoire de saint Vincent Ferrier*, 1893.

4. DOUILLET. *Sainte Colette*, 1884 ; Comte de CHAMBERET, *Vie de sainte Colette*, 1887.

5. *De moderno Ecclesie scismate*, Bibl. nat. n° 1470. — Cité par NOEL VALOIS. t. I, p. 222.

pouvaient être alors donnés pour récompenser la foi individuelle et édifier le peuple chrétien, et non pour servir de preuves à la légitimité des Pontifes. On n'en pouvait donc rien légitimement conclure ni pour l'un ni pour l'autre des prétendants à la Papauté.

L'esprit chrétien ne se rencontra pas seulement à cette époque dans des âmes individuelles, il se manifesta dans une grande institution ecclésiastique, qui devait, après avoir beaucoup fait pour le renouvellement de la vie chrétienne, donner au monde, en ce triste xiv<sup>e</sup> siècle, si sombre et si troublé, le plus suave, « le plus beau des livres sortis de la main des hommes, puisque l'Évangile vient de Dieu », *l'Imitation de Jésus-Christ*. Nous voulons parler des « Frères de la vie commune », fondés par le vénérable Gérard de Groote <sup>1</sup>. « Prédicateur d'une éloquence véhémence, dit M. l'abbé Salembier, Gérard de Groote est le Vincent Ferrier de la Hollande et du nord de l'Allemagne ; réformateur du clergé, il prélude à la mission de Vincent de Paul ; éducateur de la jeunesse, il lui consacre toute sa vie, comme Joseph Calazanz ; fondateur d'ordre, c'est le Jean-Baptiste de la Salle du xiv<sup>e</sup> siècle <sup>2</sup>. »

L'Ordre fondé par Gérard de Groote, celui des Frères de la vie commune, qui accepta plus tard, en 1395, la règle de saint Augustin, et établit à Windesheim le centre illustre de ses œuvres, tint d'abord une place intermédiaire entre les congrégations existantes et le clergé séculier. On n'y faisait pas de vœux. On n'y demandait rien à la charité des fidèles. Chaque maison devait se suffire par le travail des Frères, qui élevaient la jeunesse et copiaient des manuscrits. Thomas a Kempis nous a laissé le tableau ravissant de la vie qu'on menait dans ces pieux asiles. « Du plus grand au plus petit, dit-il, chacun y exerçait l'humilité, qui est la première des vertus ; elle fait de la maison terrestre un Paradis, et transforme les hommes mortels en pierres vivantes du temple de Dieu. Là fleurissait l'obéissance ; là l'amour de Dieu et des hommes échauffait les cœurs. Ceux qui y étaient venus froids en repartaient pleins de joie, tout échauffés par la parole sacrée... Là semblait revivre, dans toute sa fraîcheur, la

<sup>1</sup> Né en 1340, mort en 1384.

<sup>2</sup> SALEMBIER, *Le grand schisme d'Occident*, p. 82

Les Frères  
de la vie  
commune

L'imitation de  
Jésus-Christ

mémoire des Pères de l'antiquité, et la vie ecclésiastique s'élevait, conformément aux traditions de l'Église, jusqu'au degré de la plus haute perfection <sup>1</sup> ». On a dit que l'œuvre de Gérard de Groote peut se résumer en quelques mots : Il rappela les hommes à l'Imitation de Jésus-Christ <sup>2</sup>. *L'Imitation de Jésus-Christ*, c'est le titre que devait prendre le recueil des maximes dont vivaient les Frères de la vie commune. L'hypothèse la plus probable, en effet, est qu'il faut en rapporter l'origine à ces recueils ou *rapiaria* de maximes, de prières, d'élévations, de colloques, que les diverses maisons dépendantes de Windesheim firent à cette époque. Les quatre livres de l'Imitation ne seraient que le *rapiarium* d'un homme de génie, peut-être de ce Thomas a Kempis, que nous venons de voir exalter la vie et les vertus des fils spirituels de Gérard de Groote <sup>3</sup>.

Cette élite de saints et de pieux personnages maintenait dans l'Église le pur esprit catholique. L'attachement à l'unité de l'Église et au Pape était aussi très profond dans les masses. « Comme il n'y a qu'un Dieu ès-cieux, écrivait Froissart, il ne peut et ne doit être de droit qu'un seul Pape sur terre ».

Parmi les docteurs eux-mêmes, de courageuses protestations se faisaient entendre. Dans l'assemblée du clergé de France tenue à Paris en 1406, Pierre d'Ailly blâma la façon irrespectueuse dont certains membres de l'Université parlaient du Chef de l'Église, et Guillaume Filastre, depuis cardinal, dénia formellement à un concile général le droit de juger le Pape <sup>4</sup>.

Progrès de la  
théorie  
conciliaire

Mais l'idée du Concile était lancée et faisait du chemin. Le projet, adopté par les cardinaux des deux obédiences, de prendre brusquement la direction de l'Église et de convoquer un concile, était approuvé par les universités de Paris, d'Oxford et de Bo-

1. *Opera Thomæ a Kempis*, Antwerpæ, 1615, cap. XXI, n° 2, p. 951.

2. PASTOR, *Hist. des Papes*, t. I, p. 159.

3. C'est l'hypothèse à laquelle se range M. l'abbé VACANDARD dans la *Revue du clergé français*, du 15 décembre 1908, p. 663 et s. — SPITZEN, *Nouvelle défense de Thomas a Kempis*, 1884; *Les hollandismes de l'Imitation de J.-C.*, 1884; J. BRUCKER, *Thomas a Kempis et l'Imitation de Jésus-Christ, nouveaux documents*, dans les *Études* du 5 mai 1914, p. 366-369. — Cf. PUYOL, *L'auteur de l'Imitation de J.-C.*; FUXOS, *Gerson und Gersen*; MALOU, *Recherches historiques et critiques sur le véritable auteur de l'Imitation de J.-C.*; DUCHESNE, dans le *Bulletin critique* de 1889, p. 228; DENIFLE, *Kritische Bemerkungen zur Gersen-Kempis frage*; A. LOTH, *L'auteur de l'Imitation de J.-C.*, dans la *Rev. quest. hist.*, de 1873.

4. PASTOR, t. I, p. 195.

logne. Elles se fondaient sur le droit naturel et divin que doit avoir l'Église de trouver en elle-même le moyen de reconstituer son unité<sup>1</sup>. Réduit, dans son application, au cas d'absolue nécessité, ce droit de l'Église était, en effet, indéniable. Mais encore fallait-il que les titres des cardinaux fussent incontestables et que le Concile convoqué par eux fût régulièrement constitué. La réalisation très incomplète de ces deux conditions devait, non seulement faire écarter le caractère œcuménique du futur concile, mais encore laisser planer de graves doutes sur la valeur de ses décisions disciplinaires. « Si les cardinaux doutent de la légitimité de leur Pape, disait un homme sage, Charles de Malatesta, prince de Rimini, pourquoi ne doutent-ils pas de la légitimité des pouvoirs qu'ils tiennent de lui? » Il craignait que le Concile, « réuni pour rétablir l'unité, n'aboutit à une trinité ». L'événement devait lui donner raison

## V

Convoqué à Pise par les cardinaux seuls<sup>2</sup>, malgré l'opposition formelle, non seulement de Benoît XIII, mais du Pape de Rome Grégoire XII, ne pouvant aspirer à se dire l'organe de l'Église universelle, puisque plusieurs nations n'y étaient pas représentées, le pseudo-concile, réuni le 25 mars 1409, compta, à ses réunions les plus nombreuses, 24 cardinaux, 80 évêques, 102 procureurs d'évêques absents et un très grand nombre d'ecclésiastiques, dont 300 docteurs<sup>3</sup>. La solennelle procession par laquelle l'assemblée célébra son ouverture, et le titre d'œcuménique qu'elle s'attribua ne pouvaient lui donner l'autorité nécessaire pour imposer au peuple chrétien, et surtout aux deux Papes, l'obéissance à ses décisions. La manière violente, excessive, précipitée avec laquelle elle procéda, compromit le peu de prestige qui lui res-

Ouverture de  
Concile de Pise  
(1409).

1. MARTÈNE ET DURAND, t. VII, col. 894, 898.

2. *Si de papa dubitant, cur non de cardinalatu?* — Sur Malatesta, qui fut un des plus beaux caractères de ce temps, et sur son rôle politique, voir HÉPÉLÉ, t. X, p. 179 et s., 259 et s., 307 et s., et *passim*.

3. Quatorze cardinaux de l'obéissance de Rome et dix cardinaux de l'obéissance d'Avignon.

4. Voir la liste des membres du Concile dans d'ACHERY, *Spiral.* t. I, p. 853

taut. Le Concile de Pise était mené par un homme habile, intrigant, aussi rompu aux affaires du monde qu'il semblait étranger à celles de Dieu <sup>1</sup>, ce cardinal Balthazar Cossa, qu'on accusait d'avoir dans sa jeunesse écumé les mers de Sicile sur un bateau de pirate <sup>2</sup>. L'assemblée, par un décret dont on ne trouve aucun exemple dans la tradition conciliaire, décida que les votes auraient lieu par nations et non par têtes, puis, par une sentence non moins inouïe dans l'histoire de l'Église, déclara Benoît XIII et Grégoire XII déchus du Souverain Pontificat comme hérétiques : ils avaient en effet, disait-elle, violé l'article du Symbole : *Credo in Ecclesiam... unam*. Le jugement était aussi injuste qu'illégal.

Après avoir promis de prendre des mesures pour la réforme de l'Église « dans sa tête et dans ses membres », le concile de Pise couronna son œuvre en décidant que « par commission du Concile », les cardinaux éliraient un nouveau Pape. Un peu moins de précipitation eût peut-être tout sauvé. En ce moment même, les ambassadeurs du roi d'Aragon remettaient au patriarche d'Alexandrie un document les autorisant à annoncer l'abdication pure et simple de Benoît XIII. En même temps, une lettre du roi de France, écrite à ses cardinaux, les suppliait de ne pas trop hâter l'élection.

Quand, le 26 juin 1409, la lettre du roi de France arriva et qu'une ambassade du roi de Castille se présenta pour demander une audience, il était trop tard. L'influence de Balthazar Cossa venait de faire élire un pacifique et faible vieillard de soixantedix ans, Pierre Philargis, qui prit le nom d'Alexandre V <sup>3</sup>. Au lieu de deux Papes, désormais la chrétienté en comptait trois.

1. C'est l'expression de saint ANTONIN, *vir in temporalibus magnus, in spiritualibus nullus omnino atque ineptus*. — *Summa historialis*, p. III, tit. 22. c. 6.

2. C'est l'accusation portée par DIETRICH DE NIEM. Elle paraît être calomnieuse Cf. PLATINA, *De vitis pontif.*, p. 248, et la *Chronique de Saint-Denis*, au règne de Charles VI, liv. 33, c. 28.

3. « Ce fut surtout Balthazar Cossa qui fit cette élection », dit HÉFÉLÉ (t. X, p. 292), qui s'appuie sur divers témoignages contemporains — Cf. MARTÈNE, *Vit. script.*, t. VI, p. 1115 ; THEOD. A NIEM, *De scism.*, l. III, 51 ; PLATINA, *De vit. pontif.*, in *vi. Alexandri V*. — Que penser de la légitimité de cette élection ? PÆTOR (*Hist. des Papes*, t. I, p. 200. 201) et HERGENROTHER (*Hist. de l'Église*, t. IV, p. 534), la considèrent comme radicalement nulle, le Concile de Pise n'ayant été convoqué ni par l'Église entière, ni par le Pape légitime. Plusieurs considèrent cependant Alexandre V comme un vrai pape. En fait, la majorité de l'Église se rallia à lui. Sur le droit qu'aurait un Concile régulier dans le cas d'un Pape hérétique ou d'un Pape douteux, voir MAZZELLA, *De vera Religione et de Ecclesia Christi*, p. 477, 818. Sur le caractère du Concile de Pise, voir BELLARMIN, *De conciliis et Ecclesia*, t. II, c. 8.

Balthazar  
Cossa.

Election  
Alexandre V  
(1409).

Né dans l'île grecque de Candie, de parents très pauvres qui l'avaient abandonné dès sa plus tendre enfance, le jeune Pierre Philargis mendiait son pain par les chemins, quand il fut rencontré par un Frère mineur italien, qui, frappé de ses dons naturels d'intelligence et de docilité, le fit recevoir dans son couvent. De brillantes études à Oxford et à Paris lui valurent une chaire de professeur de philosophie dans cette dernière ville, où il s'acquit une grande réputation de savant et d'orateur. Mais la fermeté du caractère n'était pas chez lui à la hauteur des dons de l'intelligence ; et c'est précisément parce qu'il avait trouvé ce défaut en Philargis, que Balthazar Cossa l'avait poussé à la Papauté, espérant gouverner l'Église en son nom<sup>1</sup>.

Sa prévision se réalisa. Par timidité, par reconnaissance ou par faiblesse, Alexandre V resta sous la dépendance de son légat Balthazar Cossa. S'il rentra victorieux à Rome avec les troupes de Louis II d'Anjou, ce fut grâce à la diplomatie et « au concours belliqueux » de Balthazar Cossa<sup>2</sup> ; s'il se retira ensuite à Bologne, c'est parce que Cossa l'avait décidé ainsi<sup>3</sup> ; s'il distribua avec une largesse excessive les bénéfices et les privilèges autour de lui, ce fut surtout en faveur de ses amis et de ceux de Cossa. Mais son pontificat fut de peu de durée. Après avoir présidé aux destinées de l'Église pendant dix mois et quelques jours, Alexandre V rendit le dernier soupir le 3 mai 1410, en recommandant à ses cardinaux la concorde et la paix. Quatorze jours après, ceux-ci lui donnaient pour successeur Balthazar Cossa lui-même, qui se fit ordonner prêtre le 24 mai, consacrer et couronner le lendemain. Il prit le nom de Jean XXIII.

Le nouveau Pape ne fut pas le monstre que certains historiens ont voulu voir en lui. C'est assez qu'on ait pu l'accuser de son vivant, sans trop soulever les récriminations de ses partisans, d'avoir brigué la tiare, d'avoir exercé une pression sur les votes de ses collègues<sup>4</sup>, et même d'avoir abrégé les jours de son prédécesseur<sup>5</sup>. Jean XXIII n'a ni renouvelé, comme on l'a dit, les

Influence de  
Balthazar  
Cossa.

Mort  
d'Alexandre V  
(1410).

Election de  
Jean XXIII

1. HÉRÉLÉ, t. X, p. 293, a noté un autre défaut de Philargis, qui pouvait aussi faire espérer à Cossa d'en faire un instrument de sa politique : « Il ne détestait pas le confortable et aimait les bons vins capiteux. »

2. HÉRÉLÉ, t. X, p. 295.

3. HÉRÉLÉ, t. X, p. 306.

4. HÉRÉLÉ, t. X, p. 309.

5. HÉRÉLÉ, t. X, p. 307.

brutalités de Robert de Genève, ni préludé, comme on l'a prétendu, aux orgies des Borgia<sup>1</sup>. Le récit qui le représente, au conclave, se faisant apporter le manteau de saint Pierre, le revêtant et disant : « C'est moi qui suis le Pape », est une pure légende<sup>2</sup>. Mais avec lui, il faut bien l'avouer, l'esprit d'intrigue et de mondanité vint s'asseoir sur le trône pontifical. Son élection fut une humiliation pour l'Église. Et, comme si la Providence, avant de donner la paix et l'unité à la Chrétienté, voulait que tous les maux dont elle avait précédemment souffert fussent en même temps poussés aux extrêmes, on devait voir, sous le pontificat de Jean XXIII, les théories les plus hardies d'un Marsile de Padoue et d'un Guillaume d'Occam, qui avaient naguère tant scandalisé la sainte Église, se produire en plein jour au milieu du Concile de Constance, et les doctrines les plus cyniques d'un Wicléf retentir dans la plus auguste assemblée du monde par la bouche insolente de Jean Hus.

On a dit que le caractère de Balthazar Cossa avait paru changer après son élection, qu'il ne parut plus le même homme qu'auparavant, qu'on ne reconnut plus en lui le politique avisé dont l'excellent Chroniqueur de Charles VI avait noté les qualités brillantes<sup>3</sup>. En effet, cet habile devait en tout échouer honteusement. Mais peut-être est-il dans l'ordre que, dans une œuvre surnaturelle comme celle de l'Église, toutes les habiletés humaines échouent et se tournent contre celui qui les emploie.

Concile de Rome (1412).

L'assemblée de Pise avait décrété qu'un nouveau concile se réunirait dans trois ans. En 1412, Jean XXIII décida de le convoquer à Rome. Mais on se perdit en pourparlers à peu près stériles. Nicolas de Clémangis raconte qu'aux deux premières sessions, au moment où on invoquait le Saint-Esprit, un hibou vint à tire d'aile se placer en face du Souverain Pontife, et qu'on eut beaucoup de peine à le chasser avec un bâton<sup>4</sup>. Bref, le 3 mars 1413, Jean déclara dissoudre l'assemblée et convoquer pour le mois de décembre un autre concile dont le lieu de réunion serait ultérieurement fixé. Ce fut l'occasion pour le roi de Naples,

1. Voir dans HÉFÉLÉ, t. X, p. 310-314, l'exposé et la réfutation de ces diverses accusations.

2. HÉFÉLÉ, t. X, p. 309.

3. *Chronique de Saint Denis*, Règne de Charles VI, liv. 31, c. 1.

4. Dietrich de Niem parle aussi de ce hibou. HÉFÉLÉ, t. X, p. 320. Fait réel ou légendaire, il nous donne l'impression produite par Jean XXIII dans ce concile.



Ladislas, qui venait de faire alliance avec le Pape, de rompre brusquement cette alliance, et de piller Rome avec la rage d'un barbare, tandis que Jean prenait rapidement la fuite <sup>1</sup>.

L'infortuné Pontife invoqua l'appui tout-puissant de l'empereur Sigismond. Défenseur-né de l'Église par son titre impérial, Sigismond était, par ses qualités personnelles, l'homme digne, énergique, vers lequel, dans le discrédit qui atteignait la Papauté, les chrétiens se tournaient instinctivement avec confiance. Il répondit à cet appel, et, dans le zèle actif qu'il déploya pour la défense de l'unité de l'Église, s'il dépassa parfois les limites de ses droits, il révéla partout les intentions les plus nobles et les plus droites.

Intervention de l'empereur Sigismond.

Le 30 octobre 1413, l'empereur annonce, pour le 1<sup>er</sup> novembre 1414, l'ouverture d'un Concile général à Constance; il y invite Grégoire XII, Benoît XIII et les princes chrétiens. Le 9 décembre Jean XXIII lance la bulle officielle de convocation, et, pendant que dans Rome, abandonnée par lui, on proclame la république, il s'occupe activement des préliminaires de la future assemblée. Sans doute espérait-il, grâce à cette initiative, être reconnu sans conteste par l'assemblée qu'il présiderait, à l'exclusion de ses deux compétiteurs. Mais, à mesure que l'époque du concile approchait, sa confiance fléchissait. Des anecdotes nous le montrent, dans son voyage à Constance, jurant au nom du diable, et, parvenu sur les bords du lac, s'écriant avec dépit : « C'est ici que les renards viennent se faire prendre <sup>2</sup> ». Ces récits manquent d'authenticité; mais ils expriment bien les sentiments que dut éprouver ce Pape aux approches du Concile.

Bulle de convocation au Concile de Constance (9 décembre 1414).

## VI

Les cérémonies d'ouverture de l'assemblée de Constance furent splendides. L'entrée solennelle du Pape dans la cathédrale fut triomphale. « Un concile général en Allemagne, dit le grand historien des conciles, Mgr Hefélé, le premier concile qu'on y

Ouverture du Concile de Constance. Les princes et les seigneurs à Constance. (8 octobre 1414).

1. RAYNALDI, ad. ann. 1413, n° 1. — GREGOROVIVS, *Hist. de la ville de Rome*. t. VI, p. 604 et s.

2. RÉFÈLE, t. X, p. 325, 326.

eût jamais réuni, était un spectacle si extraordinaire et si prodigieux, que des milliers d'hommes y étaient accourus de tous les États, et, selon la coutume fastueuse du temps, chacun avec la suite la plus nombreuse qu'il eût pu réunir, les uns pour satisfaire leur curiosité, les autres pour briller, rencontrer leurs amis ou conclure leurs affaires. En outre, l'amour du gain avait attiré à Constance un grand nombre de marchands, artisans, ouvriers, ainsi que des comédiens, des aventuriers, des musiciens et même des débauchés <sup>1</sup>. » Autour de l'empereur Sigismond, et parmi les plus grands seigneurs de l'Allemagne, tels que les ducs de Bavière, d'Autriche, de Saxe, de Meklembourg, de Lorraine, on remarquait les ambassadeurs des rois de France, d'Angleterre, d'Ecosse, de Pologne, de Suède, de Danemarck, de Norvège, de Naples et de Sicile. Plus tard devaient venir ceux du roi d'Espagne et de l'empereur de Constantinople. Le nombre des membres du Concile, des princes et des seigneurs étrangers <sup>2</sup> devait s'augmenter sensiblement. Dans ses réunions les plus nombreuses, le concile compta 3 patriarches, 29 cardinaux, 33 archevêques, environ 150 évêques, plus de 100 abbés, environ 300 docteurs. Une telle assemblée, au milieu d'un tel peuple, où la chrétienté tout entière était représentée, aurait pu, hiérarchiquement et canoniquement organisée, être la force libératrice et pacificatrice du monde chrétien. Par la faute des uns et des autres et par le malheur des circonstances, elle ne représenta d'abord que le désarroi des idées et des passions qui régnait dans le monde.

Les personnages influents au Concile. Pierre d'Ailly, ses doctrines.

Dès la première session, il fut manifeste que trois hommes domineraient l'assemblée par l'ascendant de leur savoir et de leur influence personnelle : c'étaient Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, le cardinal Zarabella, légat du Pape Jean XXIII, et Jean Gerson, ambassadeur du roi de France et délégué de l'Université de Paris <sup>3</sup>. Ces trois illustres personnages, qui se recommandaient

1. HÉFÉLÉ, t. X, p, 392.

2. ULRICH DE RICHENTAL, chargé de dresser la nomenclature des étrangers, nous en a laissé la liste. Ce témoin très autorisé assure « qu'il y avait à Constance au moins sept cents femmes dans les maisons publiques ou chez elles, sans compter celles qui ne se déclaraient point ». *Chronik des constanzer Concils*, f. CCXI. On peut bien en conclure que, parmi tant d'hommes d'armes et de seigneurs mondains, un certain nombre eurent une conduite indigne. Mais s'appuyer sur ce passage d'Ulrich de Richental, comme on l'a fait, pour attaquer la moralité des ecclésiastiques du Concile de Constance, c'est une injustice.

3. D'après des documents inédits, analysés par M. Noël Valois, Jean Gerson n'aurait pas été le délégué officiel de l'Université de Paris, mais seulement un

également au respect du Concile et de l'Église entière par une austère dignité de vie, étaient malheureusement imbus d'idées fausses sur les pouvoirs respectifs du Pape et de l'Église. Pour Pierre d'Ailly, « en qui, dit Bossuet, on entend bien souvent toute la Faculté de Paris <sup>1</sup> », « la subordination de l'Église au Pape n'est qu'accidentelle <sup>2</sup> », « le Pape peut faillir et même devenir hérétique <sup>3</sup> », « il peut être repris, comme saint Pierre l'a été par saint Paul <sup>4</sup> » ; il peut être réprimandé et corrigé notamment par un Concile universel, qui lui est supérieur. S'ensuit-il pourtant que le Concile soit infaillible ? Nullement ; c'est une pieuse croyance, contredite par les faits, car plusieurs Conciles généraux se sont trompés <sup>5</sup>. Telles sont les idées que Pierre d'Ailly commençait à émettre dès sa sortie des écoles de la rue du Fouarre, en 1380 <sup>6</sup>. Par caractère, d'ailleurs, l'évêque de Cambrai devait être toujours l'homme des conciliations et des attermoissements.

En 1408 <sup>7</sup>, le savant canoniste Zarabella avait fait, des idées éparses dans les ouvrages et les opuscules de Pierre d'Ailly, une forte synthèse, qu'il exposait dans son traité *De jurisdictione imperiali*. Pour lui, le Pape n'est que le premier serviteur de l'Église. S'il est juste de lui reconnaître le pouvoir suprême en temps ordinaire, c'est que l'Église universelle ne peut pas toujours se prononcer par elle-même, ni par son concile général, ni même par le collège de ses cardinaux. A la différence de Pierre d'Ailly, Zarabella admet l'infailibilité des conciles œcuméniques. A défaut du Pape et des cardinaux, ceux-ci seront convoqués par l'empereur <sup>8</sup>. Cet étrange légat d'un étrange Pontife ne pouvait donner qu'une singulière orientation au futur concile.

Dans cette assemblée, dont Zarabella était le chef officiel et

Le cardinal Zarabella ; son traité : *De jurisdictione imperiali*

représentant officieux. *La France et le grand schisme d'Occident*, t. IV, p. 273, note.

1. BOSSUET, *Defensio declarationis cleri gallicani*. p. 2, lib. VI, c. 20.

2. *De Ecclesiæ, Conc. gen. et Sum. Pontificis auctoritate*, dans les *Opera Gersonii* (édition Ellies Dupin) t. II, col. 938.

3. *Opera Gersonii*, t. I, col. 689.

4. *Ibid.*, t. II, col. 949, 959.

5. *Ibid.*, t. II, col. 958.

6. SALEMBIER, *Le grand schisme d'Occident*, p. 115, note 2 ; p. 117, note 3. Sur Pierre d'Ailly, voir SALEMBIER, *Petrus de Alliaco*, Lille, 1886.

7. C'est la date assignée par PASTOR, t. I, p. 197.

8. ZARABELLA, *De jurisdictione imperiali*, Basileæ, 1566.

Jean Gerson,  
ses doctrines.

Pierre d'Ailly la lumière <sup>1</sup>, Jean Gerson, âme vibrante et mystique, devait exercer une influence plus persuasive, et, semble-t-il, plus prépondérante encore. Disciple de Pierre d'Ailly, il va plus loin que son maître. Dans le Concile, auquel, comme Zarella, il accorde le pouvoir suprême, il veut admettre, à côté des évêques, les simples curés <sup>2</sup>. Dans l'Église universelle, il veut faire une place à l'autonomie des églises nationales, groupées autour du chef d'État. Le prince chrétien ne rend-il pas des services à l'Église, en faisant exécuter ses lois? En cas de fléchissement de l'autorité pontificale, n'est-ce pas le prince chrétien qui maintient la cohésion des églises nationales et leur conserve ainsi leur force d'apostolat <sup>3</sup>?

La haute probité et la piété sincère des hommes qui professaient de pareilles doctrines, le concours des tristes événements qui semblaient les justifier, expliquent l'accueil qu'elles reçurent dans l'Assemblée de Constance. Elles n'en étaient pas moins révolutionnaires au premier chef, subversives de toute hiérarchie dans l'Église, en opposition formelle avec toute la tradition catholique : Gerson lui-même avoue quelque part que sa doctrine est une nouveauté <sup>4</sup>.

## VII

irrégularité  
du prétendu  
Concile.

Une des premières préoccupations des évêques assemblés fut de décider, sur la proposition de Pierre d'Ailly, que « les prélats et les abbés ayant juridiction ne seraient pas seuls à avoir voix « définitive », mais que les docteurs en théologie, en droit canon et en droit civil auraient les mêmes droits <sup>5</sup>. » C'était donner à la science humaine une place qui, dans l'économie surnaturelle de l'Église, ne peut appartenir qu'à la hiérarchie divinement cons-

1. C'est l'expression de Bossuet, *Sancti Conventus lumen et in dogmatibus explicandis facile princeps*. — *Defensio declarationis*, c. 30.

2. *Opera Gersonii*, t. II, col. 249, 436.

3. *Opera Gersonii*, t. II, p. 114, 135 et passim.

4. *Ibid.*, t. II, p. 247.

5. MANSI, t. XXVII, p. 560. — HARDOUIN, t. VIII, p. 223. — Cf. SALEMBIER, *Petrus de Alliaco*, p. 274. Pierre d'Ailly avait demandé le droit de vote « définitif » pour les princes eux-mêmes. — *Op. Gersonii*, t. II, col. 941.

tituée. Cette première résolution aurait suffi à vicier l'autorité de l'assemblée.

Celle-ci alla plus loin : elle décréta que le vote se ferait, comme à Pise, par nations. Les représentants de l'Italie, de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre (plus tard ceux de l'Espagne) devaient se réunir, et recueillir les voix, *nationaliter*, avant de porter la question devant l'assemblée générale des quatre nations, *conciliariter*<sup>1</sup>. C'était, en transformant ainsi les questions d'intérêt universel en questions nationales, introduire un nouvel élément de trouble dans le prétendu concile.

Une étrange tactique de Jean XXIII mit bientôt le comble au désordre.

La deuxième session venait de se terminer. Pendant que les princes et les seigneurs, pour occuper leurs loisirs, donnaient un grand tournoi, dans la soirée du 20 mars 1415, nul ne remarqua qu'un homme, déguisé en palefrenier, revêtu d'un mauvais habit gris, monté sur un méchant cheval dont la selle portait une arbalète, et se couvrant le visage du mieux qu'il pouvait pour ne pas être reconnu, traversait la ville et en franchissait la porte. C'était le Pape Jean XXIII<sup>2</sup>. Il se rendit à Schaffouse, d'où, le lendemain, il écrivit à l'empereur Sigismond le billet suivant : « Je me trouve libre et en très bon air à Schaffouse. Du reste, je ne retire rien de la promesse que j'ai faite de donner la paix à l'Eglise en résignant mes pouvoirs »<sup>3</sup>. C'était une nouvelle et misérable habileté de l'indigne Pontife. Froissé de ce que le Concile n'avait pas admis d'emblée sa légitimité et de ce qu'il exigeait la démission des trois Papes, Jean XXIII espérait, en se dérobant, provoquer la dissolution de l'assemblée.

Fuite du Pape  
Jean XXIII  
(20 mars 1415)

Une fois de plus, ses plans furent déjoués. La fuite du Pape ne fit que laisser le champ plus libre à l'indépendance ambitionnée par le pseudo-concile. Le 26 mars 1415 s'ouvrit la troisième session générale, présidée par Pierre d'Ailly. On y déclara rester fidèle à l'obédience du Pape Jean, malgré sa fuite, mais sous la réserve expresse qu'il persisterait dans l'intention de rendre la paix à l'Eglise. S'il venait à se départir de ce dessein, on ne de-

Le Concile de  
Constance  
proclame la  
supériorité du  
Concile sur le  
Pape.

1. *Opera Gersonii*, t. II, col. 230 et t. V, col. 53.

2. *Hérésie*, t. X, p. 393.

3. *Mansi*, t. XXVII, p. 577. — *Hardouin*, t. VIII, p. 244.

vrait plus reconnaître d'autre autorité que celle du Concile <sup>1</sup>. Trois jours après, le 29 mars, qui était le Vendredi-Saint, les trois nations de France, d'Allemagne et d'Angleterre <sup>2</sup>, réunies chez les franciscains, rédigèrent les quatre articles devenus si fameux. En voici le passage essentiel : « Le Concile de Constance, légitimement assemblé dans le Saint-Esprit, formant un concile œcuménique et représentant l'Église militante, tient sa puissance immédiatement de Dieu ; et tout le monde, y compris le Pape, est obligé de lui obéir en ce qui concerne la foi, l'extinction du schisme et la réforme de l'Église dans son chef et dans ses membres » <sup>3</sup>.

On a pu soutenir avec vraisemblance que le décret, pris en lui-même, ne proclame la supériorité du Concile que dans les circonstances données, c'est-à-dire en cas de doute sur la légitimité des Papes <sup>4</sup> ; et, dans ce sens, la proposition ne serait pas hétérodoxe <sup>5</sup>. En toute hypothèse, issue d'une assemblée qui n'avait point le caractère d'un concile œcuménique et votée par une majorité d'hommes dont la plupart n'avaient aucun pouvoir délibératif, elle ne pouvait avoir une autorité dogmatique <sup>6</sup>.

Procès de  
Jean Hus.

On ne pourrait en dire autant des décrets portés par l'assemblée de Constance contre la doctrine de Jean Hus. La bulle du Pape Martin V contre les Hussites, ordonnant aux fidèles de croire ce que le synode de Constance a décidé « en faveur de la foi et pour

1. MANSI, t. XXVII, p. 577-582. — HARDOUIN, t. VIII, p. 246-249. — HÉFÉLÉ, t. X, p. 399.

2. MANSI, t. XXVII, p. 582-584. — HARDOUIN, t. VIII, p. 240-251. — HÉFÉLÉ, t. X, p. 401. corrige les erreurs de date de Mansi et d'Hardouin. Trois nations seulement s'étaient réunies. C'était une irrégularité de plus.

3. MANSI, XXVII, 584-586.

4. V. MAZZELLA, *De vera religione et de Ecclesia Christi*, p. 775, 776, et A. BAUDRILLART, *Bulletin critique*, du 15 juillet 1902, p. 393.

5. MAZZELLA. *Ibid.*, n° 993, p. 775, 776. Cf. p. 747.

6. PASTOR, t. I, p. 208, 209. Il est bien vrai que l'article en question fut voté par l'assemblée générale de la cinquième session. Mais le vote se fit dans un tel trouble, au milieu de telles protestations et de telles restrictions (Voir HÉFÉLÉ, t. X, p. 404, 405, qu'on ne peut y voir réunies les conditions que Gerson lui-même exigeait pour une décision prise *conciliariter* (*Opera Gersonii*, t. II, p. 940). D'ailleurs le Concile de Constance ne doit être regardé comme œcuménique que depuis la 42<sup>e</sup> session jusqu'à la 45<sup>e</sup>, quand le Pape Martin V le présida. L'approbation donnée par le Pape Martin V à tout ce que le concile avait fait *conciliariter*, et non *aliter*, nec alio ullo modo, vise principalement la condamnation de l'Alkenberg qui avait été faite par deux nations seulement, les nations allemande et française.

le salut des âmes », *in favorem fidei et salutem animarum*<sup>1</sup>. confirme manifestement les susdites condamnations.

Les doctrines de ce redoutable hérétique, qui depuis quelques années soulevait les foules, par ses prédications passionnées, contre les dogmes les plus fondamentaux de la foi chrétienne et contre les principes les plus essentiels de la société, avaient préoccupé, dès le début du concile, les évêques et les docteurs réunis à Constance. Elles n'avaient pas eu d'adversaire plus acharné que Jean Gerson.

Né en 1369 dans un village de Bohême, brillant professeur à l'université de Prague, mais tribun plutôt que docteur, d'une haute stature, d'une physionomie austère, d'une éloquence abondante, tantôt âpre et mordante, tantôt vibrante et enflammée, Jean Hus paraît avoir subi l'influence de ces mystiques fanatiques, qui, sous le nom de *frères apostoliques* et *d'apocalyptiques*, pullulaient alors en Bohême, rêvant une rénovation de toutes choses. La violence avec laquelle il prit parti pour la nationalité tchèque contre les prétentions des Saxons, des Bavares et des Polonais, donnèrent à Hus les allures d'un champion de l'indépendance nationale. Mais ce fut surtout dans les écrits de Wiclif qu'il trouva les formules de ses idées. En 1403, les 21 propositions de cet hérétique, condamné à Rome, étaient parvenues jusqu'à lui. Le tougueux Bohémien se nourrit des œuvres de l'Anglo-Saxon. Il les relit, les copie, les annota. En marge des manuscrits, copiés de la main de Hus, et conservés à la bibliothèque de Stockholm, on lit des phrases telles que celle-ci : « Wiclif ! Wiclif ! tu troubles la tête de plus d'un ! » Désormais Jean Hus a trouvé sa doctrine<sup>2</sup>.

D'après lui, entre le Christ et l'homme individuel il n'y a pas d'intermédiaire ; par conséquent pas de hiérarchie, pas d'Eglise. D'ailleurs avec l'Eglise, c'est toute institution sociale qui disparaît. Suivant sa théorie, nul n'a le droit de commander s'il n'est sans péché ; nul n'a le droit de posséder s'il n'est *fidèle*, c'est-à-dire s'il n'est partisan de Jean Hus. « Hus, a écrit Louis Blanc, est le génie naissant de la Révolution moderne »<sup>3</sup>. Par Révolu-

Notice sur  
Jean Hus.

1. DENZINGER-BANNWART, *Enchiridion*, n° 658, 659.

2. « Des recherches récentes, dit PASTOR, ont démontré d'une façon incontestable que toute la doctrine de Hus est d'un bout à l'autre empruntée à Wiclif ». *Hist. des Papes*, t. I, p. 173.

3. LOUIS BLANC, *Hist. de la révolution française*, t. I, p. 19. — Un pasteur pro-

tion moderne, il faut entendre alors celle qui mène aux formes les plus radicales du collectivisme et de l'anarchie.

Il est condam-  
né comme hé-  
rétique et pé-  
rit sur le bû-  
cher (6 juillet  
1415).  
Ses disciples.

« Le radicalisme tchèque, a dit justement M. Pastor, constituait un péril international », en même temps qu'un péril religieux. L'empereur Sigismond voulut unir ses efforts à ceux du Concile pour le réprimer énergiquement. Cette action combinée des deux puissances a rendu parfois difficile la détermination de leurs responsabilités respectives. Le 6 juillet 1415, Hus fut condamné comme hérétique, dégradé, livré au bras séculier et conduit au bûcher. Il subit la mort avec courage <sup>1</sup>. Mais les passions soulevées par l'hérésiaque ne s'apaisèrent point par sa mort. Son supplice fut le début d'une longue guerre religieuse et civile, où l'on vit les troupes fanatiques des Hussites tenir en échec des armées impériales. Nous verrons plus loin les diverses sectes issues de Jean Hus se réunir sous le nom de *Frères Moraves* et finir par s'absorber dans le mouvement protestant. « Après Jean Hus, dit Bossuet, le monde rempli d'aigreur allait enfanter Luther ».

## VIII

Tandis que l'on procédait contre Jean Hus, la question toujours pendante de l'abdication des trois Papes avait reçu un commencement de solution.

Déposition de  
Jean XXIII.  
(29 mai 1415).

La fuite, si peu digne, de Jean XXIII avait achevé de lui aliéner les esprits. L'attitude du concile à son égard l'avait personnellement très irrité. Le 16 mai, un mémoire accablant contre lui, contenant soixante-douze chefs d'accusation, avait été

testant. M. KRUMMEL, dit PASTOR, a tenté de sauver l'honneur du mouvement hussite ; mais M. SCHWAB a démontré que cette défense n'atteint nullement son but, *Hist. des Papes*, t. I, p. 173.

1. On a reproché à l'Église d'avoir condamné et livré Hus au bras séculier malgré le sauf-conduit qui lui avait été accordé. Un sauf-conduit avait été en effet donné à Jean Hus, non point par le concile, mais par l'empereur Sigismond. Or ce sauf-conduit le garantissait simplement contre toute violence arbitraire ; il ne pouvait avoir pour effet de le faire échapper à sa condamnation. Voir à ce sujet une discussion très complète et très documentée d'HÉRÉTIK, t. X, p. 521-531. — La prétendue décision du concile, *nullam fidem hæretico esse servandam*, ne se trouve que dans un projet élaboré par un membre du concile et repoussé par l'assemblée.



présenté à l'assemblée <sup>1</sup>. Après une longue enquête, le 29 mai 1415, le Concile, réuni en sa douzième session générale, prononça la déposition de Balthazar Cossa, pape indigne, et statua qu'il serait désormais « mis en lieu sûr et convenable, sous la surveillance de l'empereur Sigismond <sup>2</sup> ».

Le 3 juin, le Pontife déposé fut transporté à Gottlieben, dans un château de l'évêque de Constance, d'où Jean Hus venait à peine de sortir. Le comte palatin Louis de Bavière, chargé de la garde du détenu, s'acquitta de sa mission avec la plus grande rigueur. Envoyé dans le Palatinat, Jean XXIII y vécut plusieurs années sous la surveillance continuelle de deux gardiens allemands, auxquels il ne pouvait parler que par signes. Il passait son temps à composer des vers sur l'instabilité des choses humaines. L'adversité lui fut salutaire. Rendu à la liberté en 1418, il vécut assez pour reconnaître Martin V comme vrai Pape, et mourut avec le titre de cardinal-évêque de Tusculum. Son corps repose dans le célèbre baptistère de Florence. On lit sur son tombeau cette simple épitaphe : « Ci-git le corps de Balthazar Cossa, Jean XXIII, qui fut Pape. »

Par la déposition de Jean XXIII, la situation était revenue au point où l'avait trouvée le concile de Pise, tout aussi inextricable qu'alors. La noble générosité de Grégoire XII y apporta une solution par une démarche pleine de dignité. Le Pape de Rome annonça son intention de se démettre. Mais préalablement il fit parvenir aux membres du Concile une convocation en règle, que l'assemblée accepta, et, devant ce vrai concile légitimé par son autorité suprême, Grégoire XII remit sa démission. Il mourut en 1417, avec le titre d'évêque de Porto et de légat perpétuel d'Ancône. Ses dernières paroles furent celles-ci : « Je n'ai point connu le monde, et le monde ne m'a point connu. »

Restait Benoît XIII. Abandonné par tous les prélats de son obéissance, il s'était retiré en Espagne, dans la forteresse imprenable de Peniscola, avec trois cardinaux qui lui étaient restés fidèles. Le 22 juillet, le concile déclara Pierre de Lune, soi-disant Pape, déchu de tous droits, comme hérétique notoire et schismatique incorrigible.

Abdication de  
Grégoire XII  
(4 juillet 1418).

Déposition de  
Benoît XIII.  
(26 juillet  
1417).

1. HÉRÉLÉ, t. X, p. 427 et s.

2. MANSI, t. XXVII, p. 715 et s. — HARDOUIN, t. VIII, p. 376 et s. — HÉRÉLÉ, t. X, p. 442.

Résistance de  
Pierre de  
Lune.

Pierre de Lune survécut cinq ans à cette déchéance. Indomptable et obstiné, il se plaisait à dire que toute l'Église était avec lui sur le roc de Péniscola, comme l'humanité avait été dans l'arche de Noé. Chaque matin, dit-on, il lançait l'excommunication aux quatre points cardinaux du monde, qui l'avait, disait-il, lâchement abandonné. Il mourut le 29 novembre 1422, après avoir fait jurer à ses trois cardinaux de lui donner un successeur. Sa vaine résistance se poursuivit ainsi quelques années après sa mort. Mais le nouvel élu, un obscur chanoine espagnol, qui se fit appeler Clément VIII, se vit contester ses droits par un certain Bernard Garnier, sacriste de Rodez, qui se fit appeler Benoit XIV, et le schisme se termina dans la honte et dans le ridicule.

Election de  
Martin V  
(11 novembre  
1417).

Par la déchéance de Benoit XIII, le Concile de Constance restait la seule autorité, de fait comme de droit, dans l'Église. Quelques Pères pensèrent que le moment était venu de réaliser enfin cette importante réforme que le monde attendait depuis longtemps. Pierre d'Ailly et Jean Gerson firent prévaloir une solution plus sage. Après avoir voté quelques décrets disciplinaires, on procéda à l'élection du chef de la Chrétienté. Le 11 novembre 1417, le vertueux cardinal Otto Colonna fut élu et proclamé Pape sous le nom de Martin V.

Une allégresse universelle accueillit cette nomination. « De joie, dit une chronique de ce temps, les hommes avaient presque perdu la parole <sup>1</sup>. » « Cette fin inespérée, dit Pastor, a arraché à un adversaire acharné de la Papauté un aveu qu'il paraît bon d'enregistrer. « Un royaume temporel, dit Gregorovius, eut sans doute succombé ; mais l'organisation du royaume spirituel était « si merveilleuse, l'idée de la Papauté si indestructible, que cette « scission, la plus grave de toutes, ne fit qu'en démontrer l'indivisibilité <sup>2</sup>. »

1. PASTOR, t. I, p. 219.

2. GREGOROVIVS, *Hist. de Rome au Moyen Age*, t. VI, p. 620. Sur Pierre de Lune, voir Sébastien Puig y Puig, *Pedro de Luna*, un vol. in-4°, Barcelone, 1920.

## CHAPITRE V

DE L'AVÈNEMENT DE MARTIN V A LA MORT D'EUGÈNE IV.  
LE CONCILE DE BALE-FERRARE-FLORENCE.

(1417-1447)

La tranquillité rendue à l'Église ne la mettait pas à l'abri de tous les dangers. Elle venait de surmonter les plus violents ; elle allait connaître les plus perfides. La prospérité commerciale des grandes villes italiennes et les habitudes de luxe qui en furent la conséquence, l'arrivée en Italie des savants grecs et le mouvement littéraire et artistique qui en résulta, la consolidation du pouvoir temporel du Saint-Siège et les négociations diplomatiques que cette œuvre imposa, déterminèrent à Rome une atmosphère de mondanité païenne. La cour pontificale et les Papes eux-mêmes ne devaient pas y échapper. Plusieurs d'entre eux devaient oublier, dans la mollesse d'une existence fastueuse, dans les plaisirs raffinés de l'intelligence, ou dans les préoccupations de la politique, cette austérité de vie dont les Pontifes romains du grand schisme avaient donné l'exemple. La conscience du peuple chrétien finit par s'émouvoir. Les moines étaient alors les interprètes les plus autorisés de l'opinion publique ; ils se firent l'écho de ses étonnements et de ses scandales. On verra un jour le plus hardi de ces prédicateurs populaires, Jérôme Savonarole, jeter le cri de son indignation à la face du plus compromis de ces Pontifes, Alexandre VI. Le moine infortuné périra sur le bûcher ; mais à sa mort le prestige temporel de la Papauté aura reçu les plus rudes atteintes. L'œuvre de la réforme de l'Église

Caractère général de cette époque.

Le culte des lettres et des arts y détermine une mondanité demi-païenne.

« dans son chef et dans ses membres » sera plus urgente que jamais.

La politique  
des Papes  
inaugure l'ère  
des Concor-  
dats.

Toutefois l'histoire des Papes de la Renaissance n'est point tout entière dans ses abus. Il avait bien fallu finalement se rendre compte que l'époque de la Chrétienté, gouvernée par le Pape et l'Empereur, était passée, que l'autonomie des états européens était un fait accompli, que l'Église devait traiter avec eux de puissance à puissance. L'ère des Concordats s'imposa. Les Papes de cette époque, qui furent pour la plupart de clairvoyants politiques, comprirent cette nécessité et travaillèrent avec intelligence à y pourvoir. De Martin V à Léon X, une œuvre positive d'entente entre le Saint-Siège et les États européens s'accomplit. Tout n'est pas sombre en cette fin du xv<sup>e</sup> siècle. Si l'on y cherche en vain, sur le Siège de saint Pierre, la figure d'un saint Grégoire VII ou d'un saint Pie V, on s'aperçoit du moins que de grands hommes y font l'intérim des grands saints.

?

Le nom de « Papes de la Renaissance », ne convient pas tout à fait à Martin V et à Eugène IV, qui furent plutôt des Papes de transition. Leur mission consista surtout à liquider la situation pénible laissée par le grand schisme, à relever les ruines matérielles et morales qui en avaient été les conséquences, à raffermir l'unité de l'Église sous la suprématie de Rome et à pacifier les esprits, encore tout impressionnés et comme tout vibrants des précédentes disputes.

L'opinion gé-  
nérale attend  
d'un concile  
la réforme de  
l'Église.

La réforme de l'Église dans son chef et dans ses membres était encore la formule à l'ordre du jour. C'est toujours d'un concile qu'on l'attendait. Ce mot de concile exerçait une sorte de fascination magique sur les esprits. Les théories conciliaires de Gerson, de d'Ailly et de Langenstein ne se trouvaient-elles pas confirmées par ce seul fait, qu'un concile venait de rendre la paix à l'Église? L'événement qui avait donné la tranquillité au monde chrétien devenait ainsi une source nouvelle de discorde. L'histoire des assemblées de Bâle, de Ferrare et de Florence, remplit les deux pontificats de Martin V et d'Eugène IV, et c'est autour

de cette histoire que tous les autres faits vont se grouper. A beaucoup d'hommes de cette époque, le Concile apparaît comme la panacée de tous les malheurs politiques et sociaux. C'est aux conciles que l'empereur de Constantinople vient réclamer du secours contre les Turcs, c'est des conciles qu'on attend l'union entre l'Église latine et l'Église grecque. Toutes les guerres de cette époque ont une répercussion dans les conciles. Les Pères de Constance, en décrétant que la prochaine assemblée conciliaire aurait lieu cinq ans plus tard et les autres périodiquement, de sept ans en sept ans, avaient favorisé de semblables illusions. Les événements devaient terriblement les démentir ; mais on s'explique que d'habiles politiques tels qu'un OEnéas Sylvius Piccolomini, que de graves penseurs comme un Nicolas de Cuse, que des saints eux-mêmes comme le Cardinal Aleman, archevêque d'Arles, béatifié par Clément VII, aient longtemps combattu de bonne foi pour la suprématie des conciles.

Martin V ne partagea point ces vaines espérances. Par l'effet d'une vue plus haute que lui donnait peut-être sa situation suprême, ou de cet instinct des choses possibles que communique la responsabilité du pouvoir, et sans doute aussi de ces grâces d'état que la Providence n'a jamais refusées aux Chefs de son Église, il se méfia toujours de ce système périodique de conciles, décrété à Constance. « Le nom seul de concile, dit un contemporain, lui faisait horreur<sup>1</sup>. » Il eut plus de confiance, pour résoudre ou prévenir les conflits possibles entre la Papauté et les États, en une autre tactique, dont le même Concile de Constance, en sa quarante-troisième session, tenue sous sa présidence, avait pris l'initiative. En présence des divergences de vue et des conflits d'intérêts qui divisaient les nations, les Pères de Constance avaient résolu de régler les rapports de l'Église avec chaque peuple par des concordats particuliers. Ce n'avait été pour ainsi dire que des essais. Les cinq concordats conclus par Martin V avec la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et l'Angleterre, paraissaient être plutôt des armistices que des pactes définitifs. Le concordat passé avec l'Angleterre était seul consenti *ad perpetuam rei memoriam*. Les autres l'étaient pour cinq ans seule-

Le Pape Martin V ne partage pas cette illusion.

Il espère mieux des concordats.

1. « *In immensum nomen concilii abhorrebat* » JEAN DE RAGUSE, *Monum. concil.*, t. I, p. 66. — PASTOR, t. I, p. 248, et Noël VALOIS, *La crise religieuse du xv<sup>e</sup> siècle : le Pape et le concile*, Paris, 1909, p. 3.

ment. Mais là était l'avēnir <sup>1</sup>. A l'ère des conciles, devait succéder l'ère des concordats.

Martin V restaure la ville de Rome.

Romain de race, Martin V n'eut rien de plus à cœur que de rendre à la Ville éternelle, centre du monde chrétien, la splendeur dont les luttes récentes l'avaient fait déchoir. C'était l'œuvre urgente au lendemain de la crise où l'unité de l'Église venait d'être si gravement compromise, l'autorité du Pontife de Rome si vivement discutée. Les troubles qui désolaient encore les États de l'Église, retinrent le Pontife deux ans à Florence et ne lui permirent pas de faire son entrée à Rome avant le 20 septembre 1420. Mais il s'adonna dès lors à l'œuvre de restauration qu'il s'était proposée, avec une persévérance et une sagesse qui lui valurent des Romains le surnom mérité de Père de la patrie <sup>2</sup>; et le népotisme même qu'on lui reproche à juste titre a quelque excuse dans la nécessité où il se trouva, en face de pouvoirs unanimement hostiles, de s'appuyer sur des hommes qui lui fussent absolument dévoués.

Il convoque un concile à son corps défendant (1423).

Pendant l'échéance fixée par le Concile de Constance pour la convocation d'un nouveau concile était arrivée. S'opposer au mouvement des esprits, qui attendaient avec impatience la réunion de l'assemblée conciliaire, eut été chose impossible. En 1423, à son corps défendant, Martin V convoqua la nouvelle assemblée à Pavie. L'invasion de la peste obligea bientôt à la transférer à Sienne. La guerre sanglante qui mettait aux prises,

1. Cf. BAUDRILLART, *Quatre cents ans de concordat*, p. 17, p. 44 et s. Le mot de concordat se trouve pour la première fois dans le traité de Worms, qui mit fin en 1122 à la querelle des investitures.

2. Voir sur ce sujet H. DE L'ÉPINOIS, *Le gouvernement des Papes au Moyen Age*, p. 402 et s. Voici quelques unes des mesures prises par Martin V : il organise l'entrée des approvisionnements de Rome (THEINER, *Codex diplomaticus Domini temporalis Sanctæ Sedis*, in-f° 1861 1862, t. III, p. 223) ; il veille à la salubrité de la ville en remettant en exercice la charge de maître des rues et des canaux (*Ibid.*, p. 231) et en nommant un défenseur du cours d'eau de l'*Acqua Morana* (*Ibid.*, 234) ; il établit un commissaire pour la réparation des églises et prend des mesures pour en empêcher le pillage (*Ibid.*, 220) ; il proscriit les abus qui s'étaient introduits dans la perception des péages sur le Tibre au profit de personnes privées (*Ibid.*, 229) ; il veille à l'uniformité des poids et mesures (GARAMPI *Saggi di osservazioni sul valore delle antiche monete pontificie*, p. 84) ; il poursuit les fabricants de fausse monnaie (*Ibid.*, p. 85) ; il veille avec une attention scrupuleuse au recrutement de la magistrature et au choix des syndics (THEINER, *loc. cit.*, p. 201, 218, 242, 243) ; pour certaines affaires plus importantes ou délicates il nomme d'office des commissaires spéciaux (THEINER, *loc. cit.*, 239). La seule énumération de ces réformes indique le triste état dans lequel était tombée l'organisation temporelle des États du Saint-Siège pendant le grand schisme.

en ce moment même, la France et l'Angleterre, la lutte terrible que l'Espagne avait alors à soutenir contre les Maures, et les troubles suscités en Allemagne par des bandes de Hussites, ne permirent pas à la plupart des évêques de se rendre à l'appel du Souverain Pontife. Celui-ci se hâta d'invoquer ce prétexte pour dissoudre le concile (7 mars 1424). Le petit nombre de membres présents eut toutefois le temps de fixer à Bâle le siège du prochain concile, qui devait avoir lieu sept ans plus tard <sup>1</sup>.

Il ne tarde pas à dissoudre l'assemblée (1424).

On a souvent reproché à Martin V de n'avoir pas assez vigoureusement travaillé, pendant cet intervalle, à la réforme de l'Église. Les croisades, d'ailleurs infructueuses, qu'il dût entreprendre contre les Hussites, les soins assidus que lui demanda la restauration matérielle des églises et des monuments de Rome, furent ses excuses. La réforme du reste commençait à s'opérer par la vie digne et pure de ce Pape, dont les contemporains n'ont jamais nié les solides vertus. Il sut, dans le mouvement qui emportait les esprits, un peu à l'aventure, vers les lettres et les arts, discerner et encourager les tendances chrétiennes. On sait que les réunions de Constance, où se trouvaient assemblés, à titre de membres du concile ou d'auxiliaires ou de simples curieux, tant de savants et de lettrés de diverses nations, avaient beaucoup favorisé l'étude de la littérature antique. C'est là que Pogge, pour se délasser des discussions théologiques, fouillait les bibliothèques et y cherchait des manuscrits précieux. C'est là que le Grec Chrysoloras initiait les Latins à l'étude d'Homère et de

Martin V travaille à la réforme de l'Église par l'exemple de sa vie.

par les encouragements qu'il donne aux humanistes chrétiens.

1. D'après l'*Instrumentum electionis civitatis basilensis*, document officiel, étaient présents : pour la nation italienne, l'évêque Pierre de Castro, le docteur Dominique de San Geminiano, et l'abbé Nicolas de Saint Donat, représentant spécialement le Territoire de Sienne : pour la nation française, Guillaume, évêque de Cavaillon, et deux abbés ; pour la nation allemande, le docteur Hartung de Kappel et le prémontré Théodérich d'Andel ; pour la nation anglaise, l'évêque Frantz, d'Acqs, en Gascogne, qui était alors sous la domination de l'Angleterre, et un chanoine ; pour la nation espagnole, enfin, l'abbé Pierre de Saint-Vincent, chanoine de Tolède. Nicolas de Saint-Donat, représentant de Sienne, et Pierre de Saint-Vincent, représentant de l'Espagne, déclarèrent n'avoir reçu aucun mandat relativement au choix d'une résidence du concile ; mais les autres se prévalurent des pleins pouvoirs qu'ils avaient reçus, et la petite assemblée à l'unanimité désigna la ville de Bâle comme siège du concile. Les légats pontificaux confirmèrent cette décision au nom du Pape, en vertu des pouvoirs qui leur avaient été délégués (Mansi, t. XXIX, p. 6-10. HÉRÉLÉ, t. XI, p. 143-144). M. Noël VALOIS, dans son ouvrage : *La crise religieuse du xve siècle : le Pape et le Concile*, 2 vol. in-8, Paris, 1909, démontre (t. I, p. 76-80) que la responsabilité de l'échec du concile réuni à Sienne « retombe lourdement sur tous ceux, princes, prélats, docteurs, qui, convoqués à Sienne, négligèrent de s'y rendre » (p. 79).

Platon. Martin V eut la sagesse de distinguer, parmi ces humanistes, ceux qui conservaient l'esprit chrétien et de leur réserver les dignités et les charges dont il disposait. Il récompensa par la pourpre romaine l'illustre Capranica, le pieux Nicolas d'Abergati, de l'ordre des chartreux, l'austère Antoine Correr, neveu du Pape Grégoire XII, qui, possesseur de grands biens, les avait distribués en bonnes œuvres et mourut à quatre-vingts ans après avoir donné l'exemple des plus hautes vertus, et le grand Césarini, qui devait être légat pontifical au concile de Bâle, Césarini dont le cardinal Branda disait que, si l'Église venait à se corrompre, il serait à lui seul capable de la réformer.

par la protection qu'il accorda aux œuvres de sainte Françoise Romaine et de saint Bernardin de Sienne.

Martin V fit plus encore, il encouragea et protégea les saints suscités par Dieu pour régénérer l'Église. En 1425, sainte Françoise Romaine, la noble épouse de Laurent Ponziani, fonda à Rome, sous les auspices du Pape, la congrégation des Oblates de Tor de Specchi, pieuses femmes du monde qui, sans aucun signe extérieur qui les distinguât, pratiquaient les plus pures vertus religieuses et s'adonnaient à toutes sortes d'œuvres de charité<sup>1</sup>. Deux ans plus tard, des dénonciations calomnieuses déféraient au tribunal de Martin V un des plus grands saints de cette époque, saint Bernardin de Sienne. Depuis près de trente ans, de sa voix puissante, le serviteur de Dieu prêchait au peuple le renoncement et la pénitence. Martin V, non content de l'absoudre des vaines accusations portées contre lui, voulut que Rome fut pendant près de trois mois le champ particulier de son apostolat, et il se fit lui-même l'humble auditeur de l'ardent missionnaire<sup>2</sup>.

Il est en butte aux attaques des partis.

Mais ces œuvres de réformation intérieure ne compensaient pas, aux yeux superficiels d'une noblesse prévenue et jalouse, les scandales plus ou moins réels du népotisme pontifical. Les partisans du concile s'agitaient; ils voulaient en devancer la date. Leur intention manifeste était de s'en faire une arme contre la Papauté. Le 8 novembre 1430, des placards, affichés à Rome pendant la nuit, menacèrent le Pape d'une soustraction d'obédience s'il tardait davantage à réunir l'assemblée. Martin V donna satisfaction à ces désirs. Par un décret du mois de février 1431, il confia au cardinal Césarini le soin d'ouvrir et de

1. J. RABORY, *Vie de sainte Françoise Romaine*, Paris, 1884.

2. THUREAU-DANGIN, *Saint Bernardin de Sienne*, Paris, 1896.



présider le prochain Concile, qui devait se tenir à Bâle. En même temps, par un autre décret, il autorisa son légat à prononcer, en cas de besoin, la dissolution du Concile ou sa translation dans une autre ville. Peu de temps après, brisé de douleur par les attaques injustifiées, dont il était l'objet, le Pontife mourut, emporté par une attaque d'apoplexie, le 20 février 1431<sup>1</sup>.

Mort de Martin V (20 février 1431).

Les haines dirigées contre Martin V, s'attaquaient moins à sa personne qu'à sa dignité pontificale : les événements qui se passèrent au conclave réuni pour désigner son successeur, en donnèrent la preuve. Le Sacré Collège proposa à l'acceptation des candidats à la tiare une « capitulation », qui restreignait singulièrement les pouvoirs du Pape et ses ressources, et le mettait, pour ainsi dire, dans le gouvernement de l'Église, à la merci des cardinaux. Aucune déclaration de guerre, aucune alliance, aucune levée d'impôts ou de décimes ne pourraient être décidées sans le vote de la majorité du Sacré Collège ; aucune nomination de cardinal, d'évêque ou d'abbé ne serait faite hors du consistoire<sup>2</sup>.

Tentative des cardinaux pour se substituer au Pape dans le gouvernement de l'Église. Les « capitulations ».

C'était l'apparition d'un nouveau péril qui, joint aux agitations conciliaires et aux compétitions des princes, allait renaître, pendant tout le xv<sup>e</sup> siècle, à chaque élection pontificale. Les Papes essaieront d'échapper à ces « capitulations » en ne les observant pas, puis en recrutant par eux-mêmes, parmi leurs amis et leurs parents, le corps cardinalice. Ce sera remédier à un abus par un autre abus. Un collège ainsi formé ne sera qu'une chambre d'enregistrement pour le Pontife qui l'a composé, et deviendra souvent un centre d'opposition redoutable pour son successeur. La vraie réforme de l'Église ne pouvait venir d'une organisation extérieure, tant qu'un esprit de sainteté n'en serait point l'âme et l'inspiration.

Conséquences des « capitulations ».

1. RATNALDI, ad an. 1431, nos 5-7, et BURCHARD, *Diarum*, édit. THUASNE, t. I, p. 33 et s.

2. M. Valois pense, et avec raison, ce semble, que la capitulation, concentrant des pouvoirs si étendus dans le Sacré Collège, n'était pas seulement dirigée contre le Pape, mais aussi contre les conciles, dont on redoutait l'ingérence dans les affaires de l'Église. Noël VALOIS, *loc. cit.*, t. I, p. 100.

## II

Eugène IV  
(1431-1447).

Le nouvel élu, Gabriel Condulmaro, qui prit le nom d'Eugène IV, avait eu la faiblesse d'accepter la « capitulation » du Sacré Collège. Mais il ne tarda pas à s'en affranchir. Une telle dérogation aux droits imprescriptibles de la Papauté n'était-elle pas frappée de nullité radicale ? L'opposition, d'ailleurs, commençait à se discréditer par ses propres excès. Un parti pris contre la Papauté, un engouement inconsidéré pour la souveraineté des conciles avaient gagné beaucoup d'esprits parmi les meilleurs. On s'en aperçut dès les premières séances.

Ouverture du  
concile de  
Bâle (23 juillet  
1431).

L'assemblée aurait dû s'ouvrir en mars 1431. Elle ne put inaugurer ses réunions que le 23 juillet, dans une salle à peu près vide <sup>1</sup>. Quatorze évêques ou abbés étaient présents, sous la présidence de Jean de Polomar, qui représentait le cardinal Césarini. L'assemblée se déclara concile œcuménique, rappela le décret *Frequens* du concile de Constance sur la suprématie des conciles et s'assigna un triple but : réformer l'Église, régler la question hussite et réaliser l'union avec les Grecs.

Arrivée du lé-  
gat Césarini.

Le 9 septembre, le cardinal Césarini arriva à Bâle pour y présider en personne l'assemblée comme légat du Pape. Son attitude ne fut pas exempte d'équivoque. D'une part, il approuve tout ce qui avait été fait *in statuendo et firmando concilium* ; d'autre part, il semble avoir conscience de l'irrégularité radicale de cette minuscule assemblée. Ces quatorze prélats avaient-ils le droit de se déclarer représentants de l'Église universelle <sup>2</sup> ? En grande hâte, Césarini, par une lettre énergique du 19 septembre, presse les évêques de se rendre à l'assemblée de Bâle et, en même temps, dépêche au Pape un ambassadeur pour le tenir au courant de la situation. Cet ambassadeur, Jean Beaupère, chanoine de Besançon <sup>3</sup>, fait à Eugène IV un tableau si navrant

1. Les documents relatifs au Concile de Bâle se trouvent dans les *Monumenta conciliorum generalium sæculi decimi quinti*, vaste collection commencée en 1857.

2. *Monumenta conciliorum*, t. I, p. 105.

3. Trop célèbre par son rôle au procès de Jeanne d'Arc. Voir DENIERLE ET CHATELAIN, *Le proc. de Jeanne d'Arc et l'Univ. de Paris*, dans *Mémoires de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1897, p. 18.

de ce qui se passe à Bâle, que le Pontife, par sa bulle *Quoniam alto* du 18 décembre 1431<sup>1</sup>, prononce, en vertu de son autorité souveraine, la dissolution du concile. Malheureusement, quand la bulle arriva, Césarini, escomptant le succès de ses demandes pour régulariser la situation, avait déjà célébré solennellement, dans la cathédrale de Bâle, le 14 décembre, l'ouverture du concile. L'exaspération des Pères fut extrême. On en trouve l'écho dans une lettre du légat, écrite le 13 janvier 1432, pour supplier le Pape de retirer la bulle de dissolution. C'est dans cette lettre célèbre que plusieurs historiens ont vu l'annonce prophétique de la révolution luthérienne. « La cognée est posée à la racine de l'arbre, s'écriait éloquemment Césarini, et l'arbre s'incline ; il est prêt à tomber ; mais il tient encore ; et c'est nous qui allons précipiter sa chute !<sup>2</sup> » Le concile, en effet, feignit d'ignorer la bulle du Pape, et publia, le 21 janvier 1432, une encyclique annonçant au monde sa ferme résolution de continuer ses délibérations.

Décret de dissolution du concile de Bâle (18 décembre 1431).

Les Pères du Concile passent outre.

C'était le début du conflit lamentable qui allait déchirer l'Église dans les organes les plus vénérés de sa sainte hiérarchie. D'un côté, une réunion d'évêques, insignifiante par le nombre, mais soutenue par les grandes universités, qui lui envoient des lettres enthousiastes, encouragée par le roi de France, le roi d'Espagne, l'empereur, presque tous les princes ; de l'autre, le Pape, faible, désarmé, abandonné par son entourage, en conflit avec son légat, préoccupé, dans Rome même, par des émeutes permanentes qui ne lui laissent presque plus de sécurité.

Le concile, enhardi, renouvelle, dans la II<sup>e</sup> session, le 15 février 1432, les fameux décrets des III<sup>e</sup>, IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> sessions du concile de Constance, et accentue son opposition au Souverain Pontife, déclarant qu'il ne peut être dissous, transféré ni différé par qui que ce soit, pas même par le Pape<sup>3</sup>. Dans les circonstances présentes, ces décrets prenaient une exceptionnelle gravité. On n'était plus, comme à Constance, en présence d'un

Le Concile de Bâle renouvelle les décrets de Constance (15 février 1432).

1. MANSI, XXIX, 564.

2. *Jam, ut video, securis ad radicem posita est. Inclinata est arbor ut cadat, nec potest diutius persistere. Et certe, cum per se stare possit, nos ipsam ad terram precipitamus !* JOANNIS DE SEGOVIA, *Hist. conc. basilensis*, dans les *Monumenta generalium conciliorum sæculi*, XV, édit. Palacki et Birk, Vienne, t. II, p. 97.

3. *Monumenta conc. t. II, p. 124-125.*

Pape douteux. Nul ne mettait en discussion la régularité de l'élection d'Eugène IV. Déclarer dans ces conditions la souveraineté du concile, c'était transformer la constitution traditionnelle de l'Église.

Eugène IV est abandonné par plusieurs de ses cardinaux.

Attitude du bienheureux Louis Aleman, de Nicolas de Cuse et d'Æneas Sylvius Piccolomini.

Cependant la défaite des troupes de la croisade par l'armée des Hussites diminuait le crédit du Pape; un parti d'opposition s'était formé contre lui parmi les cardinaux eux-mêmes, qui lui reprochaient la dissolution précipitée du concile. Les cardinaux Capranica, Brando, Aleman, Cervantès, de la Rochetaillée se détachent de lui, les uns après les autres, et adhèrent à l'assemblée de Bâle. Par une aberration qui rappelle l'enthousiasme irréfléchi de tels vénérables Pères des premiers siècles pour l'origénisme, et qui fait songer à tels graves personnages des temps modernes séduits par le jansénisme naissant ou par le libéralisme à ses débuts, on voit un saint cardinal, le Bienheureux Louis Aleman, archevêque d'Arles, poursuivre la chimère d'une Église constitutionnelle concentrant les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire entre les mains d'un concile. Aleman devient bientôt l'âme de l'assemblée de Bâle, puissamment secondé par Nicolas de Cuse, Æneas Sylvius Piccolomini et le légat Césarini lui-même. Dans le programme de l'assemblée, l'abaissement de l'autorité pontificale doit d'ailleurs marcher de pair avec l'exaltation des pouvoirs du concile. Le grand Nicolas de Cuse, avec l'autorité que lui donnent ses éminents services, ses admirables œuvres de réforme et l'austérité de sa vie, n'hésite pas à soutenir, dans son traité *De concordia catholica*, que le privilège de l'infailibilité, ayant été donné par le Christ à toute l'Église, ne peut appartenir qu'à un concile œcuménique, qui représente l'Église entière, et non au Pape, qui n'en est qu'un membre. Vit-on jamais doctrine plus pernicieuse soutenue par autant de science et de vertu?

Tactique d'Eugène IV.

Dans de si pénibles conjonctures, le Souverain Pontife adopte une tactique dont il ne se départira plus jamais jusqu'à sa mort : maintenir avec fermeté le principe de sa suprématie, et céder à peu près sur tout le reste. Dans les longues négociations qu'Eugène IV poursuit avec les Pères de Bâle, et qu'il serait trop long de raconter, l'extrême condescendance du Pape étonne. Le concile a beau lui intenter un procès, le citer à son tribunal, le sommer de comparaître; Eugène se garde bien de rompre les né-

gociations avec l'assemblée révoltée. Il traite avec elle de puissance à puissance. Il se contente de faire déclarer, par un de ses plénipotentiaires, l'archevêque de Tarente, l'absolue primauté de ses droits : « Lors même, s'écrie le légat, que le monde entier se tournerait contre le Pape, c'est au Pape qu'il faudrait obéir <sup>1</sup> ». Enfin, pressé par l'empereur, Eugène se décide à retirer son décret de dissolution et à reconnaître, par sa bulle *Dudum sacrum* (1<sup>re</sup> forme) du 1<sup>er</sup> août 1433, puis, par sa bulle *Dudum sacrum* (2<sup>e</sup> forme) du 15 décembre, la régularité du concile de Bâle « sous réserve, ajoute-t-il dans sa première bulle, de ses propres droits et de ceux du Saint-Siège apostolique <sup>2</sup> ». On était parvenu à la 16<sup>e</sup> session.

Il retire son décret de dissolution (1<sup>er</sup> août — 15 décembre 1432).

Pendant ce temps, profitant des embarras du Souverain Pontife et de l'effervescence des esprits, un des nombreux tyrans qui désolaient l'Italie, le duc de Milan, ce Philippe-Marie Visconti, « qui semblait, dit Burckhardt, avoir hérité l'immense capital de cruauté et de lâcheté accumulé de génération en génération dans sa famille <sup>3</sup> » envahissait les États de l'Église : le Pape n'eut d'autres ressources que de nommer « porte bannière » de l'Église et défenseur de ses États le condottière François Sforza. C'était infliger au pouvoir pontifical une humiliation nouvelle. Presque toutes les grandes familles romaines s'étaient peu à peu détachées d'Eugène IV. Le Pape n'eut plus qu'à s'enfuir de Rome.

Invasion des États de l'Église par Philippe-Marie Visconti.

Retiré à Florence, où la renaissance de l'antiquité était plus florissante que partout ailleurs, l'infortuné Pontife, dont l'esprit était droit, y fit œuvre de protecteur éclairé des lettres et des arts. Il favorisa, à l'exemple de Martin V, l'humanisme chrétien, condamna Beccadelli, tint à l'écart Valla, réserva ses faveurs pour l'intègre cardinal Bessarion et pour le vertueux Flavio Biondo.

Le Pape se retire à Florence.

Le 9 juin 1435, dans sa 21<sup>e</sup> session, le concile de Bâle vote l'aboli-

1. *Si totus mundus sententiaret in aliquo negotio contra Papam... Papæ sententiæ standum esset.* MANSI, XXIX, 482-492.

2. *Ita tamen quod... omnia singula contra personam auctoritatem ac libertatem nostram et Sedis apostolicæ... in dicto concilio facta ac gesta... per dictum concilium prius omnino tollantur.* Bulle du 1<sup>er</sup> août 1433. MANSI, XXIX, 574. La bulle du 15 décembre ne renouvelle point cette restriction. MANSI, XXIX, 78-79, mais elle ne la rétracte pas non plus. Eugène IV la reprendra en 1446 avec une grande force.

3. BURCKHARDT, *La civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, trad. Schmitt, t. I, p. 16.

Il proteste  
contre les dé-  
crets du cou-  
cile de Bâle.

Scènes tumultueuses.

Eugène IV or-  
donne la  
translation du  
concile à Fer-  
rare (1<sup>er</sup> jan-  
vier 1438).

De l'autorité  
du concile de  
Bâle.

tion des annates, droits de pallium, taxes et impôts de toutes sortes perçus au profit du Saint-Siège. De Florence, où il vit d'aumônes, le Pape proteste par un mémoire adressé aux cours de l'Europe. Bientôt Aleman, Nicolas de Cuse et Césarini sont débordés. A partir de la 25<sup>e</sup> session, les scènes tumultueuses se multiplient. Le cardinal Aleman avait eu l'imprudence d'introduire au concile un certain nombre d'ecclésiastiques des environs. Il se forme, grâce à eux, dans l'assemblée, une majorité nettement révolutionnaire. Le 7 mai 1437, le cardinal Césarini ayant fait voter un décret proposant, suivant le désir du Pape, de poursuivre les délibérations à Florence ou à Modène, les opposants font une telle obstruction, qu'on peut redouter que les deux parties n'en viennent aux mains dans la cathédrale<sup>1</sup>. L'archevêque de Tarente est obligé de prendre la fuite. Les représentants de l'Église grecque, qui étaient à Bâle depuis la fin de juillet 1434, mais qui n'avaient jamais accepté Bâle comme lieu de réunion du concile, quittent la ville et se rendent à Bologne, où le Pape réside depuis le mois d'avril 1436. Césarini refuse de présider la 26<sup>e</sup> session. Après de patients et vains efforts pour amener les Pères de Bâle à se soumettre, Eugène IV, par une bulle du 30 décembre 1437<sup>2</sup>, ordonne définitivement la translation du concile à Ferrare. Mais les prélats et les divers ecclésiastiques qui formaient la prétendue majorité du concile n'acceptent pas cette bulle et continuent à siéger à Bâle, sous la présidence du cardinal Aleman. Il y a désormais deux assemblées. En face du concile de Ferrare, présidé par le Pape, reconnu par l'empereur, accepté par les Grecs, le concile de Bâle continue son œuvre de violence et d'anarchie.

A partir de ce moment, il ne peut y avoir de doute sur l'illégitimité du concile de Bâle. Mais des théologiens se sont demandé si les sessions antérieures du concile ne jouissent pas d'une autorité doctrinale, au moins partielle. Bossuet<sup>3</sup>, s'appuyant sur diverses bulles du Pape et particulièrement sur celle qui *transfère* le concile de Bâle à Ferrare, a soutenu l'opinion de l'œcuménicité du concile jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1438, et pensé que tous ses dé-

1. Voir le récit dramatique de ces événements dans Valois, *Le Pape et le Concile*, t. I, p. 331-349.

2. *Monumenta concilii*, II, 1143.

3. *Defensio declarationis oleri gallicani*.

crets avaient une autorité dogmatique. Cette opinion n'est plus soutenable. D'autres ont pensé que l'œcuménicité du concile n'entraînait pas l'autorité de ses décisions relatives à la puissance du Pape. L'autorité d'un concile, disent-ils, est limitée par l'approbation que lui donne le Souverain Pontife : or, Eugène IV, par sa première bulle *Dudum sacrum*, et surtout par sa déclaration de 1446, a expressément réservé tous les décrets qui attaqueraient la suprématie du saint Siège <sup>1</sup>. D'autres enfin soutiennent, avec plus de raison, semble-t-il, que « bien que convoqué pour être un concile œcuménique, le concile de Bâle ne l'a jamais été de fait ; que les paroles d'Eugène IV n'ont pas la portée qu'on leur attribue ; qu'elles ont été écrites en un moment où le Pape était obligé d'user d'une très grande prudence, devait éviter toute expression blessante, tout ce qui pouvait soulever l'opinion ; que le concile de Bâle-Ferrare-Florence, si l'on veut l'appeler ainsi, n'est devenu œcuménique que du jour où il a réuni toutes les conditions qui font l'œcuménicité ; que le concile de Bâle, légitime dans son commencement, suivant l'expression de Bellarmin <sup>2</sup>, ne peut être considéré comme la représentation de l'Église universelle, à cause du nombre dérisoire des évêques qui y ont pris part ; que toutes ses décisions ont été viciées par le vote d'ecclésiastiques qui n'y avaient nul droit et qui ont fait la majorité ; enfin que, dans les circonstances les plus graves, les légats n'y ont pas joui de la liberté nécessaire <sup>3</sup> ».

Suivant l'opinion la plus générale, il n'a pas le caractère de concile œcuménique.

### III

Des trois questions que le concile de Bâle s'était proposé de résoudre, celle de l'union des Églises était la plus urgente. Les autres pouvaient attendre. Des réformes disciplinaires votées par l'assemblée révoltée, plusieurs étaient excellentes, mais le moment ne

La question de l'union des Églises.

1. ...*Absque tamen præjudicio juris, dignitatis et præminentix Sanctæ Sedis apostolicæ ac potestatis sibi et in eodem canonicè sedenti in persona Beati Petri a Christo concessæ*. RAYNALDI, an. 1446, n° 3.

2. BELLARMIN, *De conciliorum utilitate*, l. II, c. XIX ; *De Ecclesia militante*, l. III, c. XVI.

3. Mgr BAUDRILLART, au mot Bâle (concile de), dans le *Dictionnaire de théologie catholique* de VACANT-MANGENOT. Cf. HÉFÉLÉ-LECLERCQ, *Hist. des conciles*, t. I, p. 83-85.

semblait pas venu de les reprendre ; la question hussite avait reçu une solution, au moins provisoire, par l'approbation donnée aux fameux *compactata* de Prague<sup>1</sup> ; mais la question grecque s'imposait. Les progrès constants des Turcs autour de Constantinople pressaient les empereurs grecs de s'appuyer sur l'Occident, de revenir à l'Union si heureusement conclue en 1274 par le second concile de Lyon, et si malheureusement rompue par Michel Paléologue. D'autre part, le prestige de la haute culture des Grecs les rendait plus que jamais sympathiques aux lettrés d'Europe. Lorsque, en 1436, on apprit que l'empereur avait envoyé à tous les princes, patriarches et évêques grecs résidant hors de l'empire byzantin, notamment aux princes de Russie et de Valachie, des ambassadeurs pour les engager à prendre part au « concile d'union », ce fut une grande joie dans la chrétienté. En abordant à Venise le 28 février 1438, Jean VII Paléologue fut accueilli au nom du Pape par le cardinal Traversari avec la plus grande magnificence. Les scandales du concile de Bâle n'avaient pas découragé les Grecs ; ils se dirigèrent vers Ferrare, pleins de confiance. Les autres églises d'Orient, les Arméniens, les Jacobites, les Coptes, les Chaldéens et les Maronites suivaient leurs exemples. Un seul point noir obscurcissait l'horizon, aux yeux des politiques avisés. Plus la puissance des Grecs était tombée, plus leur passion empressée pour les honneurs semblait avoir grandi. « Si le Pape est plus âgé que moi, disait à Venise le patriarche de Constantinople, je l'honorerai comme un père ; s'il est du même âge, je le traiterai comme un frère ; et s'il est plus jeune, comme un fils ». A peine arrivé à Ferrare, il proteste contre la cérémo-

Arrivée de  
l'empereur de  
Constantinople  
au concile  
de Ferrare  
(1438).

1. Les Hussites, organisés militairement, s'étaient construits dans les environs de Prague une place forte, qu'ils appelèrent le Tabor. Leurs exigences étaient formulées en quatre articles : liberté de la prédication, usage du calice, suppression de la propriété ecclésiastique et punition de tout péché mortel par le pouvoir civil. Les Pères du concile de Bâle, à la suite de pourparlers avec les Hussites modérés, dits Calixtins, leur firent accepter : 1° que l'usage du calice ne serait accordé qu'à ceux qui reconnaîtraient la présence réelle sous les deux espèces ; 2° que les péchés mortels ne pourraient être châtiés que s'ils étaient publics et par les autorités compétentes ; 3° que la liberté de la prédication ne s'exercerait que sous la sauvegarde de l'autorité épiscopale, et 4° que l'Église pourrait posséder et administrer des biens meubles et immeubles. Ce furent les *Compactata* de Prague, du 30 novembre 1433. La victoire, remportée par les Hussites modérés sur les Taborites en 1434, à Lipan, assura le succès des *Compactata*. Les Calixtins revinrent peu à peu à l'Église romaine ; mais les Taborites conservèrent leurs doctrines et leur esprit à l'état latent. Ils devaient reparaitre sous le nom de Frères Bohêmes Cf. HÉRÉLÉ, XI, 279-290.



rie du baisement des pieds. Eugène, décidé à faire toutes les concessions possibles, en dispense tous les Grecs. Il leur permet de célébrer le service divin dans leur rite, et accorde au Patriarche, dans la cathédrale où se célèbre le concile, un siège semblable à celui du Pape, mais un peu plus bas. Il ne faut pas moins que ces honneurs pour calmer la susceptibilité des Orientaux.

Attitudes et dispositions des Grecs.

Quatre questions divisaient les Latins et les Grecs : la question de la procession du Saint-Esprit ou du *Filioque*, celle des azymes ou de la qualité du pain servant à l'Eucharistie, celle du purgatoire et celle de la primauté du Pape. La commission du concile, composée de cinq Pères latins et de cinq Pères grecs, les aborda franchement dès la troisième conférence préliminaire. Mais on ne tarda pas à voir surgir mille difficultés. Ni les princes d'Orient ni les princes d'Occident, impatientement attendus, ne s'empres- saient de se rendre au concile. Les Pères de Bâle, loin de se rallier, multipliaient leurs malédictions et leurs condamnations à l'adresse de l'assemblée de Ferrare. Une étrange prétention de l'empereur, qui voulait aller à cheval prendre possession de son trône dans la cathédrale, faillit tout compromettre. Mais la sagesse du Pape évita le conflit. Eugène calma l'empereur en le comblant d'autres marques d'honneur, en accordant aux Grecs le privilège d'ouvrir la première session par un discours inaugural et en leur concédant, dans la discussion, le rôle de l'attaque, tandis que les Latins auraient celui de la défense. Comme quelqu'un objectait l'absence des prélats réunis à Bâle, « Là où je suis, avec l'empereur et le patriarche de Constantinople, dit le Pape, là est toute la chrétienté ».

Mn... scultés.

Politique conciliante d'Eugène IV.

La question du *Filioque* apparut dès le début comme devant presque absorber toutes les autres. Les Grecs, avec une grande force, reprochèrent aux Latins 1° de maintenir dans leur symbole l'addition du mot *Filioque*, malgré l'interdiction absolue du concile d'Éphèse et 2° de professer que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, tandis que les premiers Pères avaient enseigné qu'il procède « du Père par le Fils ». Leurs deux orateurs principaux, d'une valeur morale bien inégale, furent l'illustre archevêque de Nicée, Bessarion, et l'habile métropolitain d'Ephèse, Marc Eugène, plus connu sous le nom de Marc d'Ephèse. Au premier chef d'accusation, les Latins répondirent que la défense faite par le concile d'Ephèse « d'ajouter un nouvel article de foi au symbole »,

La question du *Filioque*.

Double grief des Grecs à ce propos.

Les Latins se justifient d'avoir ajouté un mot au symbole. ἐτέραν πίστιν προσφέρειν, ne visait que l'addition d'un élément nouveau, pris en dehors du texte, et non l'explication précise d'un texte déjà contenu dans le symbole. Or tel est, ajoutèrent-ils, le cas de l'addition incriminée, car il est de doctrine constante chez les Pères grecs et latins que, suivant l'expression de saint Basile, « tout est commun entre le Père et le Fils, excepté que le Fils n'est pas le Père <sup>1</sup> ». Interdire toute addition explicative serait jurer par la lettre et l'estimer plus que l'esprit. « Qu'est-ce que le symbole de Nicée, s'écria l'archevêque de Rhodes, sinon une amplification explicative du symbole des apôtres, et le symbole de Constantinople, sinon une explication de celui de Nicée, et le symbole d'Ephèse, sinon une explication du symbole mixte formé par ceux de Nicée et de Constantinople? De nouvelles hérésies rendront toujours nécessaires de nouvelles explications: se les interdire serait douter de la parole du Maître, qui a promis son assistance à l'Église pendant tous les siècles <sup>2</sup> ».

Transfert du concile à Florence (1439).

La question dogmatique de la procession du Saint-Esprit.

La discussion en était là, quand l'apparition de la peste à Ferrare et diverses considérations administratives et financières décidèrent le Pape à transférer le concile à Florence <sup>3</sup>. On y aborda la question dogmatique de la procession du Saint-Esprit. Le provincial des dominicains, Jean de Schwarzenberg, démontra victorieusement, contre Marc d'Ephèse, que les Pères grecs, en enseignant que le Saint-Esprit procède du Père par le Fils, ne professent pas une doctrine différente des Pères latins, qui enseignent que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils; que, du reste, les Latins n'admettent qu'un seul principe, une seule cause de procession, commune au Père et au Fils <sup>3</sup>. Bessarion, dans un grand discours, prononcé le dimanche *in albis*, se déclara loyalement convaincu par ces raisons <sup>4</sup>. Sur l'invitation de l'empereur lui-même, les Grecs se réunirent pour délibérer sur l'union. La ma-

1. HÉFÉLÉ, XI, 405, et s.

2. MANSI, XXXI, 551-566.

3. Les Florentins, espérant retirer de grands avantages financiers de la tenue du concile dans leur ville, offrirent au Pape des sommes considérables. Eugène IV, dont les finances étaient très obérées, qui pouvait à peine subvenir aux dépenses les plus essentielles occasionnées par le concile, et qui se souvenait d'ailleurs de la généreuse hospitalité qu'il avait reçue naguère dans la ville de Florence, se prononça pour la translation. Les Grecs y consentirent, à la condition qu'on leur paierait tous les arrérages pécuniaires sur leurs frais de séjour et qu'on leur octroierait de nouveaux avantages financiers. HÉFÉLÉ, XI, 414-415.

4. MANSI, XXXI, 878.

primauté déclara que, du moment que l'Église latine enseignait que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils « comme d'un seul principe et par un seul acte », il n'y avait plus, de ce chef, d'obstacle à l'union <sup>1</sup>. Le 8 juin 1439, Orientaux et Occidentaux se donnèrent le baiser de paix en signe d'union <sup>2</sup>.

Les Grecs adhèrent à la formule admise par l'Église romaine (8 juin 1439).

Les points qui restaient à discuter n'avaient plus qu'une importance secondaire. Sur l'Eucharistie, il fut défini que la transsubstantiation a lieu aussi bien dans le pain azyme que dans le pain fermenté. <sup>3</sup> Quant au purgatoire, sans prétendre rien déterminer de spécial sur sa nature et sur son emplacement, on déclara qu'il était le lieu où se purifient les âmes qui n'ont pas suffisamment « satisfait pour leurs péchés par de dignes fruits de pénitence ». On ajouta « que les âmes des personnes décédées en état de péché, actuel ou originel, descendent en enfer, pour y subir des peines diverses » <sup>4</sup>. Quant à la primauté du Pontife de Rome, elle fut proclamée par le concile de Florence avec une clarté et une précision qui n'avaient pas encore été atteintes dans un document officiel de l'Église. Grecs et Latins <sup>5</sup> proclamaient et définissaient que « le Saint-Siège et le Pontife romain ont un droit de primauté sur tout l'univers », que « le Pontife romain est le successeur du Bienheureux Pierre, prince des apôtres, le vrai vicaire du Christ, le Père et le Docteur de tous les chrétiens » <sup>6</sup>. Les Grecs pouvaient se retirer après un tel acte, et, sous l'influence de rivalités politiques ou d'antipathies de race, se séparer de l'Église romaine. Ils venaient de signer leur propre condamnation <sup>7</sup>.

Décret sur l'Eucharistie,

sur le purgatoire,

sur la Primauté du Pape.

L'acte d'union fut promulgué le 6 juillet 1439. « Cieux, réjouissez-vous ! disaient les Pères, terre tressaille de joie ! (6 juillet 1439).

L'acte d'union (6 juillet 1439).

1. DENZINGER-BANNWART, 691.

2. MANSI, XXXI, 894.

3. DENZINGER-BANNWART, 692.

4. *Illorum autem animas, qui in actuali peccato vel solo originali decedunt mox in infernum descendere, pœnis tamen disparibus puniendas.* DENZ., 693. Par le mot enfer, il est évident que le concile désigne simplement, suivant le langage de l'époque, l'exclusion du ciel.

5. *Item diffinimus, sanctam Apostolicam Sedem, et Romanum Pontificem, in universum orbem tenere primatum, et ipsum Pontificem romanum successorum esse Beati Petri principis apostolorum et verum Christi vicarium, totiusque Ecclesiæ caput et omnium christianorum patrem et doctorem existere; et ipsi in beato Petro pascendi, regendi ac gubernandi universalem Ecclesiam a Domino nostro Jesu Christo plenam potestatem traditam esse.* DENZINGER-BANNWART 594; *Monumenta conciliorum seculi XV.* t. III, p. 336.

6. Le lendemain, le patriarche de Constantinople, Joseph, mourait en laissant une profession de foi, susceptible d'une interprétation catholique. Voir à ce sujet *Hivniá*, XI, 444-449.

Le mur qui séparait les Églises d'Orient et d'Occident est tombé ! »

Marc d'Ephèse  
retourne de  
l'union une  
grande partie  
de l'Église  
grecque.

Cependant Marc d'Ephèse ne pouvait supporter l'humiliation de ce qu'il appelait sa défaite, de ce qu'il aurait dû appeler le triomphe de la vérité et de la paix. Le rusé patriarche, qui avait trouvé un prétexte pour ne pas assister aux dernières délibérations, refusa de signer l'acte d'union. Bientôt on le vit saisir toutes les occasions de susciter des troubles et de soulever le clergé et les moines contre le concile. Exploitant avec habileté toutes les rancunes nationales, tous les préjugés, toutes les passions, il acquit bientôt une popularité presque universelle. Marc d'Ephèse était désormais le héros de la foi grecque ; les prélats orientaux n'étaient, disait-on, que les esclaves des Latins, des apostats, des traîtres. Le mouvement gagna quelques évêques. L'empereur, ébranlé, soutint mollement la cause du concile. Une fois de plus, l'Église grecque retournait au schisme déclaré<sup>1</sup>.

Le *Decretum*  
ad Armenos.

Le concile continua à siéger pendant trois ans et publia successivement des décrets d'union relatifs aux Arméniens, aux Jacobites, aux Ethiopiens, aux Syriens et aux Chaldéens. C'est dans l'acte d'union avec les Arméniens que se trouve le fameux *Decretum ad Armenos*, où la doctrine des sacrements est si complètement formulée<sup>2</sup>.

Bessarion est  
promu cardinal.

Tous les Grecs n'avaient pas fait défection. Le plus illustre d'entre eux, le grand Bessarion, qui avait été le plus actif et le plus sincère des négociateurs de la paix, resta fidèle à l'Église romaine, en même temps que plusieurs des plus notoires de ses compatriotes. Promu cardinal le 8 décembre 1439, il devait travailler toute sa vie à rétablir une union si malheureusement rompue ; son nom et ses travaux inspirent encore ceux qui de nos jours se dévouent à l'œuvre de l'union des deux Églises.

Le pseudo-  
concile de  
Bâle persiste  
dans le  
schisme.

Cependant une partie des Pères du Concile de Bâle étaient entrés résolument, eux aussi, dans la voie du schisme. Abandonnés par Césarini, Nicolas de Cuse et plusieurs des Pères les plus notables, après le décret de dissolution vingt-cinq évêques et dix-sept abbés continuaient à légiférer contre le Pape. Le 24 janvier

1. Marc d'Ephèse mourut impénitent à Constantinople le 23 juin 1449, après une très douloureuse maladie. Cf. S. PÉTRIDÈS, *La mort de Marc d'Ephèse*, dans les *Echos d'Orient* de janvier 1910, vi. 19-21.

2. DENZINGER BANNWART, 695-702.

1438, ils avaient voté la déposition d'Eugène IV ; le 5 novembre 1439, ils élirent un anti-pape, l'ambitieux duc Amédée de Savoie, qui prit le nom de Félix V. Mais abandonnée par l'Aragon et par l'Ecosse, n'étant plus soutenue par l'Allemagne et par la France, l'assemblée schismatique reçut le coup de grâce. Par ses habiles démarches, le célèbre Æneas Sylvius Piccolomini, le futur Pie II, détrompé, comme Césarini et Nicolas de Cuse, de ses illusions, fit tout au monde pour ruiner l'autorité du pseudo-concile.

Il élit un anti-pape, Félix V.

#### IV

La France et l'Allemagne ne comprirent malheureusement pas du premier coup que la solution de la crise était dans la conclusion de concordats avec le saint Sièg restauré dans tous ses droits. Au concile de Bâle, nulle « nation » ne s'était montrée plus résolue que la « nation française » à imposer au Pape les décrets réformateurs ; nul n'avait attaqué plus violemment la cour de Rome que le chef de l'ambassade française, Amédée de Talaru, archevêque de Lyon <sup>1</sup>. La cause de cette opposition était moins dans l'esprit schismatique du roi Charles VII, que dans des griefs d'ordre bénéficial et fiscal. On reprochait au Pape de disposer des bénéfices de France au profit d'étrangers <sup>2</sup> ; on se plaignait des mesures fiscales qui, depuis cent ans, disait-on, faisaient émigrer vers l'Italie l'or français, « ce vray et pur sang du royaume », comme disait un gallican. Quand le concile de Bâle eut promulgué ses décrets de réforme, Charles VII se trouva fort embarrassé. Qu'allait-il faire ? Accepter en bloc les décrets du concile ? C'était le schisme, avec ses redoutables conséquences. Les rejeter en bloc ? Le roi de France craignit, en agissant ainsi, de trop accorder au Pape, de mettre sa politique en contradiction avec elle-même. Les décrets conciliaires du 13 juillet 1433 et du 22 mars 1436, qui exigeaient que le droit des électeurs canoniques ne fût suspendu que « pour cause majeure, raisonnable et évidente », celui du 22 mars 1436, qui abolissait toutes les ré-

La « nation française » au concile de Bâle.

Attitude embarrassée de Charles VII.

1. Noël VALOIS, *Histoire de la Pragmatique Sanction de Bourges*, Paris, 1906, p. LXXVI-LXXVII.

2. Noël VALOIS, *Ibid.*, p. LVI-LVII.

erves, hors celles qui étaient admises dans le *Corpus juris*, celui du 24 janvier 1438, qui supprimait le droit d'appel en cour de Rome, si ce n'est pour les causes majeures énumérées dans le droit canon, étaient trop conformes aux demandes de la chancellerie française, pour que le roi n'essayât point de s'en servir. « En de semblables conjonctures, les rois de France avaient l'habitude de s'abriter, au moins pour la forme, derrière une décision du clergé du royaume <sup>1</sup>. » Charles VII convoqua à Bourges, pour le 1<sup>er</sup> mai 1438, une assemblée du clergé, à laquelle se rendirent les nonces du Pape et les envoyés du concile de Bâle. Après plusieurs jours de discussion, où les réclamations du Pape et les prétentions du Concile furent longuement exposées et discutées, l'Assemblée décida que chaque décret de Bâle lui serait soumis, pour qu'elle pût librement l'accepter, le modifier ou l'écarter. De fait, un grand nombre de décrets, qui n'avaient d'autre tort que d'avoir été votés par une assemblée illégitime, furent acceptés, tels que la récitation des heures canoniales et la bonne tenue dans les églises (sess. XXI, c. 3-11), sur l'abus des interdits (sess. XX, c. 1-3), sur les appels frivoles (sess. XX, c. 4). On adoucit la teneur de quelques décisions <sup>2</sup>. Mais le décret qui renouvelait la doctrine de Constance sur la supériorité des conciles fut pleinement adopté, et l'assemblée de Bourges n'hésita pas à renchérir sur les mesures qui touchaient à l'intervention du Pape dans la collation des bénéfices. De son propre chef, elle décréta des peines sévères contre ceux qui accepteraient ou qui se procureraient des « expectatives <sup>3</sup> ».

Convocation  
d'une assem-  
blée du clergé  
de France à  
Bourges.

Elle accepte  
en grande par-  
tie les décrets  
du concile de  
Bâle.

La Pragmati-  
que Sanction  
de Bourges  
(7 juillet 1438).

La Pragmatique Sanction de Bourges fut promulguée le 7 juillet 1438. Elle était précédée d'un préambule violent, où il était question de « cupidités déchaînées », de « bénéfices livrés aux étrangers », d'« or transporté hors du royaume ». Le lendemain, Charles VII fit savoir au concile de Bâle qu'il acceptait en principe ses réformes.

Par cet acte, la neutralité que l'assemblée de Bourges avait prétendu garder entre le Pape et le concile, était violée. Deux ans plus tard, après la scandaleuse élection, par le concile, de

1. Noël VALOIS, p. LXXVIII.

2. Par exemple, celle qui excluait les neveux du Pape du Sacré Collège, celle qui supprimait purement et simplement les annates.

3. N. VALOIS, p. LXXXIV-LXXXX.

l'antipape Félix V, une nouvelle assemblée, réunie à Bourges, sépara nettement la cause du clergé de France de celle de l'assemblée schismatique et déclara vouloir persister en l'obédience d'Eugène IV. Mais le Souverain Pontife n'accepta jamais la Pragmatique de Charles VII. Le Concordat de 1516, conclu entre Léon X et François I<sup>er</sup>, devait seul mettre fin au conflit.

L'Allemagne, grâce aux actives démarches d'Æneas Sylvius Piccolomini, arriva plus tôt à la solution normale du Concordat. Une diète de Mayence s'était, en 1439, prononcé pour les principes du pseudo-concile de Bâle, à peu près dans le sens de la Pragmatique de Bourges; mais l'habile Æneas Sylvius empêcha la déclaration de Mayence d'avoir force de loi, en gagnant l'empereur Frédéric III à la cause du Pape. Le « Concordat des princes », conclu en février 1447, fut le prélude du « Concordat de Vienne » qui, le 17 février 1448, un an après la mort d'Eugène IV, renouvela dans ses principales dispositions le concordat signé à Constance sous Martin V.

Félix V, à peu près abandonné de tous, abdiqua l'année suivante. Ce fut le dernier des antipapes.

Attitude de  
Pape pour  
d'Allemagne,  
Frédéric III.

Influence  
d'Æneas Syl-  
vius.

## V

L'échec désastreux des armées chrétiennes à la bataille de Varna, livrée contre les Turcs le 10 novembre 1444, assombrît les dernières années d'Eugène IV. La prédication de la croisade avait, comme toujours, soulevé l'enthousiasme populaire; mais la plupart des princes de l'Europe s'étaient montrés pleins de froideur pour l'entreprise. Trois héros, Scanderbeg, Jean Hunyade et Ladislas, roi de Hongrie, avaient conduit aux combats les masses du bas peuple qui étaient accourues pour se joindre aux troupes hongroises, polonaises et albanaises. Mais il avait fallu céder devant des forces supérieures.

Quelques années plus tôt, le Pape avait pu se demander si la « Fille aînée de l'Église » n'allait pas disparaître du nombre des nations. Depuis la bataille d'Azincourt, qui, en 1415, l'avait livrée à la suprématie anglaise, la France n'avait fait que décliner. Un célèbre écrit du temps la représentait

Echec de la  
croisade con-  
tre les Turcs.

Situation la-  
mentable de  
la France.

Jeanne d'Arc

Les Anglais  
sont chassés  
hors de  
France (1453).

comme une noble et triste reine, dont la couronne était près de tomber, sans que ses trois enfants, le Clergé, la Noblesse et le Tiers-État fussent capables de lui venir en aide<sup>1</sup>. Au printemps de 1429, sous l'inspiration de Dieu, une humble jeune fille, Jeanne d'Arc, s'était levée, incarnant le patriotisme du peuple vaincu, et, après une glorieuse campagne sur les bords de la Loire, avait fait sacrer à Reims le roi Charles VII. Mais, avec la connivence des Bourguignons et la complicité du vice-inquisiteur de France, Jean le Maistre, les Anglais avaient fait condamner par un tribunal irrégulier<sup>2</sup> et avaient livré au bûcher sur la place publique de Rouen l'héroïque Pucelle (1431). Le supplice de Jeanne avait été le point de départ de nouvelles victoires pour les Français. Six ans plus tard, en 1436, conformément à la prédiction de la Pucelle, la bannière blanche aux fleurs de lys flottait sur Paris, et 17 ans après, en 1453, les troupes anglaises étaient, suivant l'expression de la Vierge d'Orléans, complètement « boutées hors de France ». La guerre civile des deux Roses allait achever de faire expier à l'Angleterre le crime de Rouen<sup>3</sup>.

La libération de la France n'avait pas été le seul résultat

1 ALAIN CHARTIER, *Le Quadrilogue invectif*.

2 Les irrégularités du procès de Jeanne d'Arc furent nombreuses. La plus grave fut la substitution, dans les documents, d'une formule d'abjuration différente de celle que l'accusée avait lue près de l'église de Saint-Ouen. Pierre Cauchon, « vieux praticien, depuis longtemps exercé aux roueries de la chicane, sut conduire les débats de manière à donner l'illusion qu'il respectait les règles du droit. En réalité, il ne chercha qu'à étouffer la vérité... Les juges suspects de sympathie pour la Pucelle furent exclus ou intimidés... Les informations préparatoires faites à Domrémy, étant favorables à Jeanne d'Arc, furent passées sous silence et omises dans le procès-verbal... Cauchon n'offrit un conseil à l'accusée qu'à la fin du procès... Bien plus, il chargea un chanoine de Rouen, Loysleour, de lui donner, sous le sceau de la confession, des conseils destinés à la perdre » PETIT-DUTAILLIS, dans *l'Histoire de France*, de LAVISSE, t. IV, 2<sup>e</sup> partie, p. 64, 65. — Voir *Le procès de Jeanne d'Arc*, dans DOM LECLERCQ, *Les Martyrs*, t. VI, p. 9, 295.

3. Sur Jeanne d'Arc, voir WALLOF, *Jeanne d'Arc*, Paris 1860. — PETIT DE JULLEVILLE, *Jeanne d'Arc*, Paris, 1900 — MARIUS SEPET, *Jeanne d'Arc*. — DUNAND, *Histoire complète de Jeanne d'Arc*, 3 vol., Paris, 1902. — R. P. AYROLES, *La vraie Jeanne d'Arc*, Paris, 1893-1898. — QUICHERAT, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, 5 vol., Paris, 1841-1849. — Ulysse CHEVALIER, *L'abjuration de Jeanne d'Arc au cimetière de Rouen*, Paris, 1902. — DUNAND, *Études critiques sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, 3 vol., Paris, 1904-1909. — M. ANATOLE FRANCE a publié, en 2 volumes, une *Vie de Jeanne d'Arc*, dont la critique a été faite par M. Achille LUCHAIRE, (*Grande Revue* de mars 1908), par M. FUNCK BRENTANO, *Revue hebdomadaire* du 4 juillet 1908, par M. l'abbé DUNAND (*Revue prat. d'Apolog.* du 1<sup>er</sup> avril 1909), et surtout par l'historien anglais Andrew LANG, *La Jeanne d'Arc de M. France*, 1 vol. in-8, Londres, 1909. Cf. *Rev. des Deux-Mondes* du 15 avril 1909, p. 910-983. Voir aussi D'ARGENTRÉ, *Collectio judiciorum*.



de la mission de Jeanne d'Arc. A une époque où l'idée moderne de nationalité s'oppose à la conception médiévale de la chrétienté, Jeanne dans la simplicité de son patriotisme et de sa foi, « incarne, tout ensemble, en les corrigeant et en les complétant l'une par l'autre, la jeune idée de l'intégrité nationale et la vieille idée de l'unité chrétienne<sup>1</sup>. » C'est surtout parce qu'elle voit dans la France le champion de la chrétienté, qu'elle veut la victoire de la France. « Ceux qui font la guerre au dit saint royaume, écrit-elle au duc de Bourgogne, font la guerre au roi Jésus<sup>2</sup>. » Elle rêve après l'expulsion des Anglais, d'une seconde campagne, dans laquelle, chevauchant avec les Anglais eux-mêmes sous le guidon de Charles VII, elle combattrait pour les intérêts généraux de la Chrétienté. Entraîner vers une nouvelle croisade le monde chrétien pacifié, tel est son but suprême<sup>3</sup>. Au milieu d'un siècle de corruption et de scandale, cette fille du peuple jette sur le monde un tel éclat de vaillance et de pureté, de piété exquise et de bon sens robuste, que le monde en est comme rajeuni. « Détruire l'anglaiserie est le moindre des faits qui lui sont réservés, écrit Christine de Pisan. Elle a d'ailleurs plus haut exploit : c'est que la foi ne périsse<sup>4</sup>. » Et l'instinct du peuple entrevoit toute l'ampleur de cette mission, lorsque, dans une des prières qu'il récite à la messe pour Jeanne captive, il dit à Dieu : « Accordez-nous de la voir, sans aucun mal, libre de la puissance des Anglais, accomplir littéralement tout ce que vous lui avez prescrit par une seule et même mission<sup>5</sup>. »

1. G. GOYAU, *Vieille France, jeune Allemagne*, p. 20.

2. AYROLES, *La vraie Jeanne d'Arc*, t. IV, p. 58-59.

3. Sur ce rôle de Jeanne d'Arc, voir G. GOYAU, *Vieille France, jeune Allemagne*, chap. II, Jeanne d'Arc, nationalité et chrétienté.

4. Cité par AYROLES, t. III, p. 265.

5. AYROLES, t. I, p. 78-80 et p. 687-688.

Le Bref de Béatification du 18 avril 1909 résume ainsi la vie et les vertus de la vierge de Domrémy.

« En l'an de grâce 1428, les troubles civils et les discordes intestines joints aux horreurs d'une guerre longue et acharnée avec les Anglais avaient amené la France jusqu'aux dernières extrémités du malheur. Il ne restait aux vaincus ni refuge, ni espoir de salut. Alors, Dieu, qui a toujours entouré d'un amour particulier cette nation noble entre toutes, suscita une femme « pour délivrer son peuple et pour se conquérir une gloire éternelle » (I Mach. VI, 44).

La vie toute entière de la magnanime et très pieuse Jeanne d'Arc, surnommée la Pucelle d'Orléans, fut un long prodige.

Née au bourg de Domrémy, dans le diocèse de Toul, tout près d'un bois obscur, jadis consacré à la superstition druidique. Jeanne s'occupait à paître les brebis paternelles. Mais là, dans le vaste horizon de la vallée étalée sous ses yeux, l'igno-

Mort d'Eugène IV (1447).  
Caractère de son pontificat.

Eugène IV mourut le 23 février 1447. Ses qualités physiques et morales ne semblaient pas le destiner aux humiliations presque continuelles de son pontificat. De noble origine, de haute taille, d'un aspect si imposant que les personnes admises en sa présence osaient à peine, dit-on, lever les yeux vers lui, il était bon, généreux, et vécut toujours comme un saint prêtre. Nul n'osa le

rante et pauvre villageoise, qui achevait à peine sa 13<sup>e</sup> année, élevait son âme vers Celui qui orna les montagnes et les forêts, les champs et les buissons, d'une beauté qui dépasse de beaucoup et les splendeurs les plus magnifiques et le faste de la pourpre royale.

L'enfant, ignorante du monde, n'avait d'autre souci que de charger de bouquets l'autel rustique de la Vierge, et le bruit d'une si grande guerre était à peine parvenu à ses oreilles.

Cependant le siège d'Orléans menaçait d'une ruine imminente et la ville assiégée et la fortune du roi Charles VII. Déjà, en effet, les plus belles provinces françaises étaient tombées au pouvoir de l'invasion anglaise. C'est dans ces tristes conjonctures que Jeanne, occupée à ses travaux habituels dans le verger de son père, entendit la voix de Michel, prince de la milice céleste, telle qu'elle se fit entendre jadis à Judas Machabée : « Reçois des mains de Dieu le glaive sacré, pour abattre les ennemis de mon peuple d'Israël » (II Mach. XV, 16). C'était pour cette fille de la paix une invitation à la guerre. Surprise d'abord, la vierge timide après de nouveaux avertissements du ciel et poussée par un souffle divin, n'hésita pas à laisser sa houlette pour l'épée, et le chalumeau rustique pour la trompette guerrière. Ni la piété filiale, ni les périls d'un long voyage ne purent la détourner de sa mission divine. Dans son simple mais sublime langage, elle tient tête aux puissants et se fait amener au roi : retards, rebuts, défiances, elle triomphe de tout. Elle manifeste au roi Charles VII le message qu'elle croit lui avoir été confié par Dieu, et, assurée des indications du ciel, elle promet de délivrer Orléans.

C'est alors que Dieu, « qui rend le courage à ceux qui n'en ont plus et décuple la force des faibles » (Is. XL, 19), dota cette pauvre villageoise, qui ne savait même pas ses lettres, de cette sagesse, de cette doctrine, de cette habileté militaire, et même de cette connaissance des choses cachées et divines qui ne pouvaient laisser de doute à personne que le salut du peuple fût en elle. De toutes parts, la foule accourt en masse, les soldats habitués à la guerre, les nobles, les généraux, remplis d'un renouveau d'espoir, se mettent, en l'acclamant, à la suite de la jeune fille.

Montée sur un cheval, son corps virginal chargé d'armes guerrières, ceinte d'une épée et portant un étendard blanc semé de lys d'or, elle se précipite, sans peur, sur les Anglais enorgueillis de leurs victoires répétées. Après une lutte glorieuse, aidée de l'assistance de Dieu, elle répand la terreur parmi les troupes ennemies qui sont repoussées et dispersées, et, le 7 mai 1429, elle leur fait lever le siège d'Orléans.

Avant de donner l'assaut aux bastilles anglaises, Jeanne exhortait ses soldats à l'espoir en Dieu, à l'amour de la patrie et à l'observance des commandements de la sainte Eglise. Aussi innocente que lorsqu'elle gardait ses troupeaux et en même temps courageuse comme une héroïne, elle était terrible aux ennemis, mais elle pouvait à peine retenir ses larmes en voyant les mourants. Pure de tout sang versé et immaculée au milieu du carnage et de la licence des camps, elle était la première au combat, mais ne frappait personne de l'épée.

Alors apparut vraiment ce dont la foi est capable. Le peuple reprend aussitôt un nouveau courage ; l'amour de la patrie et la piété envers Dieu renouvelées redoublent ses forces pour les grandes actions. Sans être vaincue par les plus grandes difficultés, la jeune fille, harasse les Anglais par de multiples engage-

soupçonner d'avoir distribué des faveurs à ses proches ou à ses amis. Il fut de ceux qui ont à supporter le poids des infortunes accumulées par la fatalité des événements et la méchanceté des hommes, et ne recueillent qu'en l'autre vie la récompense de leurs épreuves terrestres.

ments, et enfin elle défait et repousse leur armée dans un combat célèbre auprès de Patay.

Alors, dans une marche triomphale, elle conduit son roi Charles VII à Reims pour y être oint, selon le rite du sacre royal, dans ce temple où Clovis, le premier roi des Francs, purifié par saint Remi, dans les eaux du baptême, avait posé les fondements de la nation française. Ainsi furent vaincus, avec l'aide du ciel, les ennemis du nom français, et Jeanne d'Arc, ayant miraculeusement sauvé sa patrie, avait terminé sa mission.

Humble de cœur, elle ne souhaitait que de retourner à son bercail et à sa pauvre demeure, mais déjà mûre pour le ciel, elle ne devait pas être exaucée.

Quelque temps après, en effet, elle est faite prisonnière dans un combat par l'ennemi furieux d'avoir été vaincu par une enfant. Elle est jetée dans les fers. Après diverses persécutions et une captivité rigoureuse dans le camp ennemi, elle est, au bout de six mois, condamnée à Rouen, comme une victime d'expiation pour la rançon de la France. Admirablement forte et pieuse jusque dans l'épreuve suprême, elle pria Dieu de pardonner à ses bourreaux et de sauver la patrie et le roi. Conduite sur le bûcher, enveloppée déjà par les flammes dévorantes, elle demeura les yeux fixés au ciel, et ses derniers mots furent les noms sacrés et doux de Jésus et de Marie. Ainsi, la vierge illustre conquit la palme immortelle. Mais la renommée de sa sainteté et la mémoire de ses exploits sont demeurées dans la bouche des hommes, surtout dans la ville d'Orléans, jusqu'aux fêtes de commémoration séculaire, récemment célébrées en son honneur, et elles vivront toujours dans l'avenir, renouvelées par une louange nouvelle. »

## CHAPITRE VI

### DE L'AVÈNEMENT DE NICOLAS V A LA MORT D'INNOCENT VIII. L'HUMANISME A LA COUR PONTIFICALE.

(1447-1492)

#### I

Ruine de la  
« théorie  
conciliaire ».

Progrès de  
l'humanisme  
païen.

Les derniers excès de l'assemblée de Bâle, plus encore que les condamnations d'Eugène IV, avaient ruiné dans l'opinion cette fameuse « théorie conciliaire » dont le monde avait été un moment comme ébloui. Quand, vers 1450, le savant théologien espagnol Juan de Torquemada publia sa célèbre *Somme contre les ennemis de l'Église et de la primauté du Pape*, les esprits étaient préparés à le comprendre. De Nicolas V à Léon X, les Souverains Pontifes ne se heurtèrent plus à des oppositions pareilles à celles qui avaient entravé l'action de leurs prédécesseurs immédiats. Mais le péril que Martin V et Eugène IV avaient pressenti dans l'humanisme ne cessait de grandir. Pour qui s'arrête à la superficie des événements extérieurs qui remplirent les pontificats de Nicolas V, de Calixte III, de Pie II, de Paul II, de Sixte IV, d'Innocent VIII, d'Alexandre VI, de Jules II et de Léon X, c'est comme un enchevêtrement difficile à démêler de négociations et d'intrigues, de savantes disputes théologiques et de guerres sanglantes, d'admirables œuvres de sainteté et de crimes épouvantables, d'inimitables chefs-d'œuvre de l'art le plus pur et de déplorables scandales. Pour qui cherche l'idée inspiratrice de cette époque, un fait domine tout. Le flot mon-

tant d'un paganisme sans morale, de celui qui s'exprimera par le traité *Du prince* de Machiavel et par les *Facéties* de Pogge, gagne sous Nicolas V et Callixte III, la noblesse et les lettrés ; il pénètre, sous Pie II, dans la cour pontificale ; il s'introduit, par la faiblesse de Sixte IV, dans le Collège des cardinaux, et monte enfin sur le trône pontifical avec Innocent VIII et Alexandre VI. Les hautes qualités de Jules II et de Léon X seront impuissantes à redonner au Saint-Siège le lustre glorieux des temps passés. Par bonheur, la foi est encore très vivante dans le peuple, dans la bourgeoisie et dans une petite partie de l'aristocratie politique ou intellectuelle. On en trouve les irrécusables témoignages dans les admirables livres de raison de cette époque<sup>1</sup>, dans la popularité dont jouissent des écrits tels que le *Traité de la direction de la famille*, de Jean Dominici<sup>2</sup>, et la *Méthode de bonne vie*, attribuée à saint Antonin<sup>3</sup>, dans les nombreuses œuvres de charité, corporations, confréries, associations pieuses, tiers-ordres réguliers, qui couvrent Rome et l'Italie<sup>4</sup>, dans les incomparables chefs-d'œuvre artistiques, où les peintres les plus mondains, parfois les plus perdus de mœurs, expriment l'esprit religieux le plus pur et le plus candide. Tant il est vrai que l'œuvre d'art tient beaucoup plus de l'époque où elle a été conçue que de l'artiste qui l'a réalisée. Le mouvement général du siècle où il vit, l'appréciation du public en vue de qui il travaille, les modèles qu'il a sous les yeux, toute une ambiance impossible à définir, impressionnent l'artiste sans même qu'il y pense. Or, l'atmosphère du xv<sup>e</sup> siècle est encore très religieuse. C'est cette ambiance religieuse qui rendra possible la protestation vigoureuse de tant de moines prêcheurs qui, de saint Bernardin de Sienne à Savonarole, ne cesseront de s'élever contre les scandales de ce monde et prépareront les voies à la réforme du Concile de Trente.

Dans le conclave qui suivit la mort d'Eugène IV, les deux partis des Orsini et des Colonna, que nous avons vus, depuis Boniface VIII, se disputer le gouvernement de Rome, luttèrent quelque temps l'un contre l'autre, puis s'entendirent pour élire un homme connu par son éloignement de tous les partis, Thomas

Il gagne la cour pontificale elle-même.

La foi reste néanmoins très vivante dans le peuple.

Pourquoi l'art reste encore chrétien.

Election de Nicolas V (1447-1455).

1. PASTOR, t. V, p. 14 et s.

2. *Ibid.*, p. 24.

3. *Ibid.*, p. 28.

4. *Ibid.*, p. 36-66.

Parentucelli, qui prit le nom de Nicolas V. Fils d'un modeste médecin du hameau de Sarzane, en Ligurie, Thomas avait été d'abord attaché comme précepteur à deux nobles familles de Florence, puis pris au service du pieux et savant Nicolas d'Alberghi. Dans ces fonctions, qui l'avaient mis en rapport avec un grand nombre de lettrés et de savants, son vif amour des lettres et des arts s'était développé, sans jamais nuire à la régularité exemplaire de sa vie et à la pureté de ses mœurs. Dans un corps petit, grêle, disgracié de la nature, son âme se révélait, dit-on, par ses yeux noirs et vifs où perçait l'intelligente curiosité de son esprit, et aussi, paraît-il, la vivacité parfois violente de son caractère<sup>1</sup>.

Sa politique  
pacifique.

La postérité l'a appelé le Père de l'humanisme. Nicolas V a d'autres titres à la reconnaissance de l'Église. Politique avisé, il sut, dès le début de son pontificat, faire la paix avec le roi de Naples, Alphonse, dont l'hostilité aurait pu être très nuisible aux intérêts du Saint-Siège. Il promit, dès les premiers jours, d'observer les conventions qui avaient été conclues entre Eugène IV et Frédéric III et qui devaient servir de préface à l'important concordat de Vienne, arrêté en principe le 17 février 1448, solennellement confirmé le 19 mars suivant. Par cet acte important, qui devait être bientôt accepté par tous les états de l'empire, le roi des Romains reconnaissait le droit du Pape aux annates et aux réserves établies par le droit canonique ; la nomination des évêques était réglée : elle devait se faire par élection libre et ne devenir définitive que par la confirmation du Pape, lequel avait le droit, en cas de raison grave et évidente, et après avoir pris l'avis des cardinaux, de préférer au candidat élu un candidat plus digne ou plus capable<sup>2</sup>. « Ce Concordat, dit avec raison Pastor, tua moralement le Concile de Bâle ». Celui-ci en effet subsistait encore péniblement en 1448. Il se hâta, pour couvrir sa retraite, d'élire solennellement pour Pape « Thomas de Sarzane », c'est-à-dire Nicolas V, et, après cette mesure puérile, qui ne trompa personne, vota sa propre dissolution le 25 avril 1449<sup>3</sup>.

Il conclut avec  
Frédéric III le  
concordat de  
Vienne (1448).

1. Voir les documents cités par PASTOR, t. II, p. 15, 16, et Noël VALOIS, *Le Pape et le Concile*, t. II, p. 324

2. Voir dans HÉFÉLÉ, t. XI, p. 565-573, une analyse détaillée de ce concordat.

3. RAYNALDI, ad ann. 1449, n° 6.

Le génie administratif et le zèle apostolique de Nicolas V se révélèrent ensuite dans les importantes missions qu'il confia, en 1450 et 1451, au cardinal d'Estouteville en France, au cardinal Nicolas de Cuse en Allemagne. L'objet spécial de la mission du cardinal d'Estouteville était la réforme des collégiales, des écoles et des universités <sup>1</sup>. Bessarion, nommé légat à Bologne, y restaura son antique université et y établit une telle prospérité, que les habitants le proclamèrent, dans une inscription placée sur leurs murs, le bienfaiteur de la ville. L'œuvre de Nicolas de Cuse fut plus vaste. Ce grand homme avait pris pour devise : « Epurer sans détruire, renouveler sans écraser ». Par de sages règlements, par la douce persuasion de sa parole et plus encore par ses exemples, il réforma les abus introduits dans la vie des clercs, ramena les monastères à la pureté de leurs règles, combattit les superstitions, fit disparaître les derniers vestiges du schisme.

Mission du cardinal d'Estouteville en France.

Légation du cardinal Bessarion en Bologne.

Pendant ce temps, saint Jean de Capistran, digne fils de saint François d'Assise, parcourait l'Allemagne, l'Italie et la Pologne. Il prêchait en public, sur des plates-formes improvisées, et arrachait des larmes de repentir aux assistants, qui venaient souvent jeter à ses pieds leurs objets de luxe, leurs cartes à jouer, leurs tableaux indécents. Le saint en faisait alors un feu de joie sur la place publique. Nicolas V, pour favoriser l'action apostolique du saint missionnaire, lui donna les pouvoirs les plus complets et lui conféra le droit d'accorder des indulgences à ceux qui assisteraient à ses sermons.

Apostolat de saint Jean de Capistran.

Le grand jubilé de 1450, qui amena à Rome une foule de pèlerins de toutes nations et qui donna lieu à des fêtes splendides, ne contribua pas peu à ranimer la piété des fidèles et à renouveler leur vénération pour le centre de l'unité catholique. Le couronnement de l'empereur Frédéric III, qui eut lieu à Rome, deux ans après, ne fut pas non plus sans influence sur l'autorité morale de la Papauté. Ce devait être le dernier couronnement d'un empereur dans la ville éternelle.

Jubilé de 1450.

Couronnement de l'empereur Frédéric III.

La protection donnée par Nicolas V à l'humanisme est sa grande gloire aux yeux de l'historien profane. Le chrétien ne peut pas admirer cette œuvre sans réserve. En confiant à des littéra-

Nicolas V protecteur de l'humanisme.

1. Le cardinal d'Estouteville devait aussi s'honorer en introduisant le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc.

teurs et à des savants, des postes importants dans la cour pontificale, Nicolas V n'avait pas d'autre but que d'encourager le progrès des lettres et des sciences. Mais il advint, comme dit Platina « que ces secrétaires pontificaux travaillèrent beaucoup plus pour la bibliothèque que pour l'Église <sup>1</sup> ». Il arriva pire encore. Les *Facéties* de Pogge devaient révéler bientôt la profondeur du mal.

Pénétration  
des idées  
païennes.

Le culte de l'art et des lettres antiques, s'il n'avait eu pour effet que de revêtir d'une forme plus parfaite la pensée religieuse, méritait les encouragements des Pontifes romains. Mais ce culte des lettres et de l'art païen, pénétrant en Italie au moment où une incroyable prospérité matérielle avait endurci les âmes <sup>2</sup>, où la ruine des institutions du Moyen Age avait livré la péninsule à une foule de petits despotes vaniteux et de *condottieri* sans pitié, où l'orgueil des découvertes littéraires et scientifiques enivrait les esprits, ce culte de la beauté physique et de la force brutale eut souvent pour effet de propager la pensée païenne, de nourrir un individualisme égoïste, d'alimenter une passion de la gloire humaine, qui insensiblement prenait la place de tous les autres sentiments dans les âmes. « A force de vanter Brutus et Cassius, dit Pastor, les humanistes faisaient surgir un peu partout des incarnations de leurs héros <sup>3</sup> ».

Conjuration  
d'Etienne Por-  
caro (1453).

Etienne Porcaro, que ses contemporains comparèrent à Catilina, fut une de ces incarnations. Issu d'une noble famille de Toscane, appelé jeune encore à remplir les fonctions honorables de capitaine du peuple à Florence, il s'était nourri des souvenirs de la république romaine. Bientôt, il n'eut plus qu'un désir : rendre son pays à l'antique liberté. Des discours séditieux qu'il prononça en pleine Rome, des émeutes populaires qu'il y provoqua, avaient décidé le Pape à le reléguer à Bologne sous la surveillance de Bessarion. Un jour, il trompe la vigilance du cardinal, vient à Rome, réunit des conjurés, fait un approvisionnement d'armes, recrute un certain nombre de *bravi* prêts à tout. « J'ai résolu, leur dit-il, de vous arracher à la servitude et de vous donner la richesse ». Le plan des conjurés était de mettre

1. PLATINA, *Vie des papes*, Nicolas V.

2. « Le sol fertile de l'Italie, dit GUICHARDEN, regorgeait d'hommes, de marchandises et de richesses de toutes sortes » t. 1, p. 1. — Cf. PASTOR, t. V, p. 104 et s.

3. PASTOR, t. V, p. 133.



le feu au Vatican pendant une grande cérémonie pontificale ; à la faveur du désordre, on s'emparerait de la personne du Pape ; au besoin on le massacrerait.

Mais le projet s'ébruita. Les conjurés, cernés dans la maison où ils s'étaient cachés, se défendirent avec rage ; Porcaro, découvert dans la cachette où il s'était réfugié fut saisi. Tandis qu'on le conduisait enchaîné au Vatican : « Peuple, s'écria-t-il, laisseras-tu mourir ton libérateur ? » Nul ne se leva pour le défendre. Le 9 janvier, sur la plate-forme du fort Saint-Ange, il subit le supplice de la corde, qu'il avait mérité. Ses dernières paroles furent : « O mon peuple, en ce jour meurt ton libérateur ».

Exécution de Porcaro.

Cet événement fit sur Nicolas V une impression profonde. A partir de ce moment, le Pontife ne retrouva plus jamais le calme de l'esprit. Il était comme obsédé par la vue de la République antique, menaçant sa vie, Rome et la Chrétienté. La conjuration de Porcaro avait eu lieu au début de l'année 1453 ; le 8 juillet de cette même année, la nouvelle de la prise de Constantinople par les Turcs arriva à Rome. C'était la catastrophe redoutée entre toutes. C'était l'Europe ouverte aux Infidèles. Ces peuples chrétiens pacifiés avec tant de peine, ces monastères réformés, ces universités renaissant de leurs ruines, Rome rendue aux splendeurs des grandes fêtes chrétiennes, les arts et les lettres reflorissant partout, cette bibliothèque vaticane enrichie de tant de manuscrits précieux : tout cela allait peut-être périr sous les coups de l'inexorable ennemi du nom chrétien... L'émotion brisa les dernières forces de l'infortuné Pontife. Dès lors il se traîna péniblement vers la tombe. Au moment de mourir, dans la nuit du 24 au 25 mars 1455, on rapporte qu'il retrouva une dignité et un calme surprenants. Il adjura ceux qui l'entouraient de travailler au bien de l'Église, puis, les mains élevées vers le ciel, il fit cette prière : « Dieu tout-puissant, donnez à votre sainte Église un pasteur qui la conserve et qui l'accroisse ! » Enfin, d'un geste majestueux, levant la main droite, il dit à haute et intelligible voix : *Benedicat vos Omnipotens Deus, Pater et Filius et Spiritus Sanctus*. A partir de ce moment et jusqu'à son dernier soupir ses yeux ne quittèrent plus le crucifix <sup>1</sup>. « Jamais, dit Vespasiano da

Prise de Constantinople par les Turcs (1453).

Mort de Nicolas V (1455).

1. PASTOR, t. II, p. 291.

Bisticci, on n'avait vu un Pape passer de cette manière dans l'éternité<sup>1</sup> ».

## II

Le péril musulman à la mort de Nicolas V.

La lutte contre la puissance menaçante de l'Islam fut le principal objectif de la politique du Saint-Siège sous les pontificats de Calixte III, de Pie II, de Paul II et de Sixte IV. Du vainqueur de Constantinople, Mahomet II, dépendaient désormais la liberté de la navigation dans la Méditerranée, la prospérité du commerce du Levant, la sécurité de la Grèce, de la Hongrie, et par là de toute l'Europe. Ce fut l'honneur de la Papauté, tandis que les princes, absorbés par leurs querelles particulières et par leurs intérêts immédiats, restaient dans l'indifférence, de prendre en main les intérêts généraux de l'Europe en même temps que ceux de l'Église. En ceignant la tiare, le 8 avril 1455, le successeur de Nicolas V, Calixte III, fit le serment solennel « devant la Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, en présence de la Mère de Dieu toujours vierge et des saints apôtres Pierre et Paul », de faire tout son possible, de verser son sang, s'il le fallait, afin d'arracher Constantinople au pouvoir de l'Islamisme<sup>2</sup>.

Calixte III  
(1455-1458).

Portrait de  
Calixte III.  
Avènement  
des Borgia.

Le vieillard débile qui faisait cette promesse (il avait soixante dix-sept ans), appartenait à l'antique famille espagnole des Borja ou, comme écrivent les Italiens, des Borgia. La vivacité de l'intelligence, l'énergie de la volonté et la beauté du corps caractérisaient les hommes de cette race, qui, dans la sainteté comme dans le vice, devaient tout pousser à l'extrême et donner au monde le spectacle d'un saint François de Borgia après celui d'un Alexandre VI. Calixte III tint son serment jusqu'au jour de sa mort. Non content de faire appel à tous les princes, par une bulle datée de la première année de son pontificat, pour la défense de l'Europe menacée, on le vit entreprendre à Rome même la construction et l'armement d'une flotte, transformer les bords du Tibre en ateliers de construction maritime et réussir, au milieu

1. MAI, *Spicilegium*, t. I, p. 61.

2. D'ACQUAVIVA, *Spicileg.* t. III, p. 797.

des railleries de ceux qui traitaient son projet de chimère, à mettre en mer au mois d'avril 1456 vingt-cinq bâtiments, chargés de mille matelots, de cinq cents soldats et de trois cents canons<sup>1</sup>.

Croisade contre les Turcs

Mais ni l'Allemagne, plus divisée que jamais, ni la France et l'Angleterre, toujours en garde l'une contre l'autre, ne s'empres-  
saient de répondre à l'appel du Pape ; trois capitaines espagnols, chargés d'aller combattre les Turcs dans la mer Egée, s'étaient  
arrêtés en chemin pour ravager les côtes génoises<sup>2</sup> ; le puissant  
duc de Bourgogne se contentait de faire de belles promesses ;  
Christian, roi de Danemark et de Norvège, et Alphonse, roi de  
Portugal, faisaient main basse sur l'argent destiné à la croisade ;  
l'opulente république de Venise, préoccupée des intérêts de son  
commerce, entretenait des relations amicales avec le sultan et  
multipliait les entraves à l'action du Pontife. Seule la Hongrie,

Indifférence de l'Europe.

1. On a souvent répété qu'en 1456, Calixte III institua la prière de l'*Angelus* à l'occasion de l'apparition de la comète dont Halley a montré la périodicité. « On y vit, dit Camille Flammarion, un signe certain de la colère divine : les musulmans y virent une croix, les chrétiens un yatagan. Dans un si grand danger, le Pape Calixte III ordonna que les cloches de toutes les églises fussent sonnées chaque jour à midi, et il invita les fidèles à dire une prière pour conjurer la comète et les Turcs. Cet usage s'est conservé chez tous les peuples catholiques. C'est de là que date l'*Angelus*. » Camille FLAMMARION, *Astronomie populaire*, p. 599. Voir, dans le même sens, GUILLEMIN, *Les comètes*, p. 21, et ARAGO, *Astronomie populaire*, t. II, p. 464. En réalité, l'intervention de Calixte III à propos de la comète de 1456 a un tout autre caractère, et la pratique de l'*Angelus* a une tout autre origine. PLATINA, dans ses *Vitæ pontificum*, trad. française : *Les vies, faits et gestes des saints pères Papes*, Paris, 1551, p. 419, raconte que « lorsque apparut au ciel une comète qui était fort rouge et avait des rayes comme cheveux, à cette cause les astrologues et mathématiciens disaient qu'elle signifiait grande peste, famine et autres calamitez. Par quoy le Pape Calixte fit faire et célébrer par plusieurs jours processions pour prier Dieu, que ce icelle calamité, peste et famine devait advenir, qu'elle ne advint point aux chrestiens... Et outre le Pape Calixte ordonna qu'on sonnerait tous les jours, heure de midy, les cloches, et que à ceste heure les chrestiens si missent à genoux pour prier Dieu pour les chrestiens qui bataillaient contre les Turcs. » Ce document est l'unique source de la légende. Il n'y est question ni de bulle ni de *conjuración de la comète*, mais simplement de périls que les savants annoncent. On sait que des savants de nos jours ont conjecturé que les atmosphères cométaires contiennent des gaz irrespirables, qui ne seraient pas sans danger dans le cas, non chimérique, où l'orbite du noyau d'une comète viendrait à rencontrer l'orbite terrestre. — Quant à la pratique de l'*Angelus*, elle s'est développée graduellement dans l'Eglise. La sonnerie du soir paraît remonter au xiii<sup>e</sup> siècle et se rattache à l'usage du couvre-feu ; celle du matin est mentionnée pour la première fois au xv<sup>e</sup> siècle ; celle du midi avait lieu avant Calixte III, tous les vendredis, en l'honneur de la passion du Sauveur. Calixte la rendit quotidienne. Voir Dom BERUBAN, au mot *Angelus*, dans le *Dict. de théologie* de VACANT, et, dans la *Revue pratique d'apologétique* du 1<sup>er</sup> décembre 1909, l'article de M. l'abbé LESÉTRA, intitulé *Une comète excommuniée*.

2. PASTOR, t. II, p. 339, 340.

Exploits de  
Jean Hunyade  
et de Scander-  
berg.

serrée de près par les Turcs, fit un effort héroïque. Le grand Jean Hunyade, admirablement secondé par le légat pontifical Jean Carvajal et par l'ardent Frère mineur Jean de Capistran, remporta, en 1456, quelques brillants succès sous les murs de Belgrade. A cette nouvelle, quelques bandes de croisés d'Allemagne, de France, d'Angleterre et d'autres pays, se mirent en marche vers l'Orient. « C'était, dit la Chronique qui raconte le fait, de pauvres gens de métier pour la plupart, et il y avait dans le nombre des prêtres et des moines<sup>1</sup> ». En août 1457, une victoire de la flotte du Pape, qui ne captura pas moins de vingt-cinq vaisseaux à Mételin, ranima le courage de Calixte. Le héros Scanderbeg, duc d'Albanie, continuait les exploits de Jean Hunyade, mort le 11 août 1458 dans une terrible épidémie et suivi peu après dans la tombe par saint Jean de Capistran. Mais Scanderbeg lui-même était bientôt trahi par son propre neveu, Hamsa, qui, séduit par Mahomet, se retourna contre les chrétiens. En Hongrie, la discorde qui éclata entre les seigneurs et la cour paralysa les forces du pays. Quand, le 6 août 1458, Calixte III, après une longue maladie qui n'avait pas abattu son courage ni lassé son activité, rendit le dernier soupir, l'Islam triomphait.

Echec de la  
croisade.

Mort de Ca-  
lixte III (1458).

L'histoire doit un tribut d'admiration à la vigueur de son action contre le péril musulman. La France lui doit sa reconnaissance pour la sentence de réhabilitation de Jeanne d'Arc, solennellement promulguée le 7 juillet 1456. Mais la mémoire de Calixte III ne peut être lavée de l'accusation de népotisme qui pèse sur elle. L'historien Grégorovius a comparé les Borgia aux Claude de l'ancienne Rome. Ces hommes robustes, passionnés, fastueux, insolents, qui portaient dans leur blason un taureau, emplissaient les chancelleries. Calixte les introduisit dans le Sacré Collège.

Influence  
croissante des  
Borgia.

« Nommer cardinaux deux de ses neveux à la fois, dit le cardinal Hergenröther, alors qu'ils étaient très jeunes et n'avaient rien fait pour mériter la pourpre, était déjà une lourde faute; mais ce qui la rendait particulièrement grave, c'est que l'un d'eux Rodrigue, était un homme perdu de mœurs<sup>2</sup> ». Ce Rodrigue Borgia, nommé cardinal à vingt-cinq ans, et à qui, quatre ans

1. *Chronique de Spire*, p. 409, citée par PASTOR, t. II, p. 382.

2. Cité par PASTOR, t. II, p. 420.

plus tard le Pape Pie II reprochait son immoralité scandaleuse <sup>1</sup>, devait être Alexandre VI.

### III

Ænéas Sylvius Piccolomini, que le Sacré Collège éleva au souverain Pontificat le 19 août 1458 et qui prit le nom de Pie II, n'était pas un combatif de race, comme Calixte III. Humaniste et diplomate, il était, à ces deux titres, célèbre dans l'Europe entière. Nul n'ignorait, et il savait le rappeler lui-même avec sincérité, qu'il avait à se faire pardonner une partie de sa vie, passée dans le libertinage et dans le schisme <sup>2</sup>. Né aux environs de Sienne, en 1405, d'une famille noble et pauvre, passionné dès son enfance pour les lettres classiques, le jeune Piccolomini, arrivant à Bâle à l'âge de vingt-six ans en qualité de secrétaire d'un cardinal, y avait aussitôt subi l'influence pernicieuse de l'humanisme païen et de l'esprit schismatique. Il s'y était laissé entraîner avec toute la fougue de son tempérament, toute la vivacité de son esprit souple et délié. Les événements finirent par éclairer sa nature droite et sincère. En 1442, il se détachait de l'antipape Félix V, pour accepter un emploi dans la chancellerie impériale. En 1446, sa conversion morale suivait sa conversion politique : « Il est bien misérable et bien peu favorisé de la grâce divine, écrivait-il à un de ses amis le 8 mars 1446, l'homme qui ne finit pas par rentrer en lui-même et par adopter un genre de vie plus parfait, l'homme qui ne médite pas sur ce qu'il adviendra de lui le jour où il passera de ce monde à l'autre. Pour moi, mon cher Jean, j'ai comblé et plus que comblé la mesure de mes fautes ! Je me recueille maintenant. Dieu veuille que ce ne soit pas trop tard ! <sup>3</sup> » C'est à cette époque seulement qu'il fut ordonné prêtre à Vienne. On sait les services qu'il rendit dès lors à la cause de l'unité de l'Eglise. Quand, douze ans plus tard, le choix du conclave se porta sur lui, il en fut, dit-on, comme accablé. « La perspective des

Pie II  
(1458-1464).

Ses antécédents mondains et schismatiques.

Sa conversion  
(1446).

1 Voir la lettre de Pie II, dans PASTOR, t. II, p. 423-424.

2. Ænéas Sylvius, n'étant pas encore prêtre, avait eu deux enfants naturels. — PASTOR, t. I, p. 348, 349, en note. Son *Tractatus de duobus amantibus* est une œuvre érotique.

3. PASTOR, t. I, p. 350, 351

langers à venir pesait sur son âme, dit son biographe ; il se rendait parfaitement compte de la grandeur de son état <sup>1</sup> ». Nul ne connaissait mieux que lui les maux de l'Église : dans sa carrière de diplomate et dans sa vie d'humaniste il les avait vus et expérimentés de trop près.

Situation du monde chrétien à l'avènement de Pie II.

En Orient, le vieil empire grec, dont la décrépitude impuissante était une garantie de sécurité pour l'Europe, venait d'être brusquement remplacé par une puissance jeune, conquérante, animée d'un souffle d'énergie sauvage <sup>2</sup>. En Italie, la rivalité des maisons d'Anjou et d'Aragon pour la royauté de Naples prenait, par les alliances des compétiteurs, les proportions d'un conflit européen. A Rome, le condottière Piccinino et plus de vingt bandits de son espèce étaient tout prêts à renouveler la criminelle tentative des Porcaro. En France, le demi-schisme de la Pragmatique Sanction de Bourges multipliait les entraves à l'exercice de la souveraineté pontificale. La Bohême était toujours soulevée par les Hussites. Partout où la culture littéraire pénétrait, elle revêtait un caractère de plus en plus marqué de sensualité païenne et parfois de franche impiété.

Caractère de Pie II.

Pie II fut bien loin de réaliser, dans le sens de perfection héroïque que nous attachons à ce mot, l'idéal d'un saint. Trop de complaisance en sa propre valeur apparaît dans ses écrits, trop de véritables faiblesses se manifestent dans son administration, souvent guidée par le népotisme. Mais il sut comprendre que l'œuvre réformatrice d'un Pape devait avoir pour base la réforme de sa propre vie. Nul ne put suspecter la sincérité de sa foi, de sa dévotion très tendre envers la Sainte Vierge, de l'esprit de pénitence qui lui fit supporter jusqu'à la fin de sa vie, avec un courage admirable, ses nombreuses infirmités. A l'âge de cinquante trois ans, il avait déjà l'aspect d'un vieillard infirme. Il avait contracté en faisant, pieds nus, par des chemins gelés, un pèlerinage à la Vierge, de terribles douleurs rhumatismales ; elles provoquaient à peine sur son visage, d'une pâleur mate, un spasme involontaire des lèvres. Une médaille célèbre d'André Guazzalotti de Prato a exprimé, avec un relief

1. CAMPANUS, *Vita Pii II*, dans MURATORI, *Scriptores rerum italicarum*, t. III, 2<sup>a</sup> pars, p. 974,

2. HEINEMANN, *Aeneas Sylvius*, p. 2.

saisissant, les traits maladifs, fatigués, et l'œil éteint de son austère visage <sup>1</sup>.

L'organisation d'une croisade contre les Turcs fut un de ses premiers soucis. Sa bulle *Vocavit nos Pius*, du 13 octobre 1458, dans laquelle il convoquait les princes chrétiens à se rendre au congrès de Mantoue et à s'y concerter pour la défense de la civilisation chrétienne, est un chef-d'œuvre d'éloquence noble et émue. Mais les princes d'Europe ne comprenaient plus un pareil langage. Une guerre entreprise pour toute autre cause qu'un avantage national immédiat semblait n'avoir plus de sens pour eux. Le 27 mai 1459, Pie II fit son entrée à Mantoue. Onze semaines s'écoulèrent sans qu'aucune des grandes puissances eût envoyé ses représentants au congrès ; les ambassadeurs de France et d'Allemagne n'y arrivèrent qu'au mois de novembre ; et, quand ils furent réunis, le Pape eut toutes les peines du monde à élever les débats à la hauteur de la grande cause pour laquelle il les avait convoqués.

Reprise de la  
croisade  
(1458)

Pie II se heurta  
à l'indifférence  
des gouverne-  
ments euro-  
péens.

La France demandait que le Saint-Siège soutint la cause de son candidat au trône de Naples, René d'Anjou ; la Bohême exposait ses griefs contre Frédéric III ; les Allemands se plaignaient de l'élévation des taxes imposées pour la croisade ; Venise mettait des conditions à sa participation à l'entreprise et traitait la question comme une affaire commerciale. Pie II ne put contenir son indignation. « Eh quoi ? s'écria-t-il, quand il s'est agi pour vous, Vénitiens, de soutenir vos intérêts, vous avez su tenir tête aux Pisans, aux Génois, à des rois, à l'empereur ; et maintenant, qu'on vous demande de combattre pour le Christ, vous voulez qu'on vous paie ! » Ces paroles furent vaines ; les Vénitiens persistèrent dans leurs inadmissibles prétentions. On finit par consentir en principe à une croisade qui durerait trois années, et, le 14 janvier 1460, le Pape publia la Bulle qui la notifiait au monde chrétien. Mais le Pontife ne pouvait se faire illusion. Ses dernières paroles au Congrès furent une prière à Dieu : « Seigneur tout puissant et éternel, s'écria-t-il, qui avez daigné racheter le genre humain au prix du sang de votre Fils, inspirez

1. Sur l'austérité de la vie privée de Pie II, voir *PASTOR*, t. III, p. 28, 29.

2. *PASTOR*, t. III, p. 79, d'après les *Commentaires de Pie II*, p. 85.

aux princes et aux peuples, nous vous en supplions, la volonté de combattre les ennemis de la croix !<sup>1</sup> »

Projets de ré-  
forme de l'E-  
glise.

Projet de Ni-  
colas de Cuse.

Une autre grande idée du Pontife ne rencontra pas moins d'obstacles. Dès les premiers jours de son pontificat, il s'était fait remettre par l'illustre cardinal Nicolas de Cuse et par le pieux et savant évêque de Torcello, Domenico de Domenichi, des projets de réforme. Celui de Nicolas de Cuse est très vaste et prévoit une réformation générale, depuis les plus modestes institutions paroissiales jusqu'à la curie pontificale et jusqu'au Chef suprême de l'Église<sup>2</sup>. Rien n'échappe à l'œil vigilant de l'ancien réformateur de l'Église d'Allemagne, ni le régime des fabriques d'églises, ni l'administration des hôpitaux, ni la vente des indulgences, ni la fabrication des reliques, ni le système des prébendes et des bénéfices, ni les règles canoniques et les usages ecclésiastiques sur le vêtement des clercs et la récitation des heures canoniales, ni les abus de la curie romaine, ni les devoirs personnels du Souverain Pontife. Il faut dire que toutes les mesures recommandées se ramènent à une observation plus stricte des règles canoniques et de l'esprit chrétien. Mais ce qui caractérise le projet de réforme du cardinal de Cuse, c'est l'institution d'un corps d'inspecteurs généraux, « choisis parmi les hommes graves, imitateurs du Christ, faisant passer la justice et la vérité avant tout », placés dans une telle situation qu'ils n'auraient rien à craindre ni à espérer de personne<sup>3</sup>. Saint Antonin de Florence, qui venait de livrer au public sa célèbre *Somme de théologie morale*, fut appelé par le Pape à donner son avis sur ce projet de réforme. Une bulle fut même préparée pour la promulguer. Mais, au moment d'agir, prévoyant la formidable opposition qu'il allait rencontrer, Pie II recula et remit à plus tard l'exécution de son projet<sup>4</sup>.

1. PASTOR, t. III, p. 92.

2. Le manuscrit de ce remarquable document est conservé à la Bibliothèque de l'Etat, à Munich.

3. Voir un résumé de ce projet dans PASTOR, t. III, p. 258, 259.

4. M. Emile Chénon écrivait en 1894 : « Calixte III, Pie II oublièrent, dans leurs préoccupations pour l'Église d'Orient, la réforme de l'Église d'Occident » *Histoire générale* de LAVISSE et RAMBAUD, t. III, p. 342. Les récentes explorations scientifiques faites aux archives du Vatican ne permettent plus, on le voit, de maintenir cette assertion. Voir LÉONCE CAILLIER, *Alexandre VI et la réforme de l'Église*, dans les *Mélanges de l'École de Rome*, t. XXVII, p. 65-124, et *Revue des questions historiques*, du 1<sup>er</sup> octobre 1909 : *L'idée de réforme à la Cour pontificale, du concile de Bâle au concile de Latran.*, p. 418-435.



Il se borna, en attendant, à remédier aux deux abus qui avaient été les pierres de scandale de sa jeunesse : le mauvais humanisme et l'opposition aux droits du Saint-Siège. Beaucoup de littérateurs, s'autorisant de son goût très connu pour la culture littéraire, avaient rêvé, à son avènement, une ère de faveurs et de privilèges. Leur déception fut amère. Pie II ne négligea pas la protection des lettres et des arts ; mais, connaissant par expérience les tendances funestes qui prévalaient alors parmi les humanistes, il se montra très réservé dans la protection qu'on sollicitait de lui ; et quand, plus tard, quelques lettrés mécontents osèrent lui objecter ses anciennes opinions sur ce point, il ne craignit pas, dans une bulle solennellement publiée le 26 avril 1463, de rétracter ses anciennes erreurs devant l'Église : « Recevez la parole de Pie II, disait-il, mais rejetez celle d'Ænéas Sylvius, » *Æneam rejicite, Pium recipite*.

Pie II combat l'humanisme païen.

Avant de monter sur le trône, le Dauphin de France, qui devait être Louis XI, avait promis à Pie II d'abolir la Pragmatique Sanction de Bourges<sup>1</sup>. Il est curieux de suivre, dans la correspondance du Pape et du roi, qui se poursuivit de l'avènement de Louis XI, en 1461, à la mort de Pie II, en 1464, les négociations où ces deux grands politiques se mesurèrent, le monarque promettant tout, mais avec de telles réserves et de tels sous-entendus qu'il s'en autorisait pour manquer à sa promesse ou pour y mettre des conditions, le Pape déjouant ces ruses avec une habileté et une patience infatigables, Louis ne voulant céder d'une main ne pour prendre de l'autre, Pie II échappant à ses prises par une politique toujours en éveil<sup>2</sup>. En 1464, le roi suppliait le Pape d'accorder un bénéfice à son favori Jean de la Ballue, ajoutant que le candidat était déjà en possession et laissant à entendre qu'il y resterait quoi qu'il advint. Pie II perça à jour cette diplomatie cauteleuse ; il répondit : « Le roi tolérerait-il que je lui dise : Cédez-moi ce château, sinon je le prendrai par force ».

Sa lutte contre Louis XI a propos de la Pragmatique Sanction de Bourges.

A mesure qu'il vieillissait, son intrépidité semblait s'accroître.

1. Voir sa lettre dans les *Opera Æneæ Sylvii*, édit. de Bâle, p. 863.

2. Il est avéré qu'en abandonnant la Pragmatique Sanction, Louis XI se flattait de gagner le Pape à la cause de la Maison d'Anjou et d'obtenir la collation des principaux bénéfices du royaume. PASTOR. t. III, p. 145.

La goutte et la pierre lui causaient parfois des douleurs atroces : on le voyait alors se mordre nerveusement les lèvres, sans jamais se plaindre. Il voulut, avant de mourir, donner à ce monde du quinzième siècle, trop amolli par l'humanisme, trop absorbé par les biens matériels, un exemple qui le secouât de sa torpeur et l'entraînât vers l'héroïsme.

Pie II se met  
à la tête d'une  
croisade  
(1464).

Au mois de septembre 1463, Venise, menacée dans ses intérêts par les Turcs, avait conclu avec la Hongrie une alliance offensive contre les infidèles. Le duc de Bourgogne promettait son appui. A ces nouvelles, le héros albanais, Scanderbeg, dont le nom seul faisait trembler les musulmans, s'était mis en campagne sans attendre la déclaration de guerre. Le Pape notifia au monde chrétien qu'il prenait la direction de la croisade et marcherait en personne contre les Turcs : « C'est en vain, s'écriait-il dans un discours du 23 septembre 1463, qu'a retenti notre cri : Allez ! Peut-être le cri : Venez ! sera plus efficace. Peut-être, en voyant partir de Rome le Vicaire du Christ, un vieillard malade et caduc, les princes chrétiens rougiront-ils de rester chez eux ». Le 22 octobre il publia une bulle, dans laquelle il faisait appel aux princes et aux peuples, non seulement comme chef de la religion chrétienne, mais encore comme représentant de l'humanité, de la civilisation et de la liberté. De la France, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de l'Ecosse et de l'Espagne, des milliers d'hommes du peuple se mirent en mouvement vers Rome pour marcher avec le Pape. Mais les princes et les grands ne partagèrent pas cet enthousiasme. Le 18 juin 1464, Pie II sortit de la Ville Eternelle. Après un pèlerinage à Assise, il arriva à Ancône le 19 juillet, très affaibli. La honte de voir la chrétienté rester indifférente faisait sa plus grande souffrance. Trois semaines s'écoulèrent sans que les Vénitiens eussent donné de leurs nouvelles. Le 12 août, on annonça enfin au Pape que la flotte de Venise était en vue. Malgré les douleurs que lui causait le moindre déplacement, Pie II se fit porter à une fenêtre, d'où on avait vue sur la mer. A l'aspect de la flotte, il s'écria avec mélancolie : « Jusqu'à ce jour il me manquait une flotte pour partir. Maintenant c'est moi qui vais manquer à la flotte ». Il n'avait plus que trois jours à vivre. Le 15 août, fête de l'Assomption, ce grand Pape, qui, même dans ses premiers égarements, avait toujours aimé la Vierge Marie, rendit tranquillement son âme à Dieu.

Mort de Pie II  
(1464).

L'histoire, qui ne peut oublier les fautes graves de sa jeunesse, doit reconnaître la grandeur de son pontificat<sup>1</sup>.

## IV

Qui prendrait l'héritage de Pie II ? Continuer la croisade, réfréner l'humanisme païen, régler avec Louis XI les conditions de l'abrogation de la Pragmatique Sanction de Bourges, et, s'il était possible, reprendre les projets de Nicolas de Cuse et de Domenico de Domenichi sur la réforme de l'Église : c'était, en présence de l'indifférence et de la mauvaise volonté que le Saint-Siège rencontrait presque partout, une lourde tâche. Elle fut assignée, le 30 août 1464, au cardinal Barbo, qui prit le nom de Paul II.

Paul II  
(1464-1471).

Neveu par sa mère du Pape Eugène IV, le nouveau Pontife, issu d'une noble famille de Venise, était un homme d'un extérieur imposant, d'une grande distinction de manières, mais grand seigneur à la façon des marchands vénitiens ses ancêtres, aimant le luxe et le faste, sans d'ailleurs que ce défaut ait jamais nui à la pureté de ses mœurs, à la sincérité de sa foi et à l'intégrité de son gouvernement.

Son portrait

Sans apporter à la guerre contre les Osmanlis l'ardeur chevaleresque de son prédécesseur, on le vit multiplier ses démarches et ses appels pour réunir l'argent et les hommes nécessaires à une nouvelle expédition. Ce fut à peu près sans résultat. Aucun prince de l'Europe ne voulut aller secourir l'héroïque Scanderbeg, qui, pendant deux ans, repoussa, presque seul, les attaques réitérées des troupes turques. Après la mort du héros albanais, survenue en 1468, Mahomet II, plein de confiance, jeta sur la Grèce une armée de cent mille hommes, tandis que Mahmoud-pacha prenait la mer avec une flotte de près de quatre cents voiles. Paul II renouvela son appel. Il le fit plus pressant, lorsque, le 12 juillet 1470, la chute de Négrepont eut jeté l'épouvante dans l'Italie tout entière. Ce fut alors à la superbe Venise de trembler. Mais la tension de ses relations avec l'Allemagne et la Hongrie

Nouvel appel  
en faveur de la  
croisade.

1. M. Rudolf WOLKAN publie, dans la collection *Fontes rerum austriacarum* une édition critique des lettres de Pie II, t. I, in-8, Vienne, 1909.

ne favorisait pas une entente défensive à son profit. Paul II formait un autre projet, celui d'une alliance avec le chef des Turcomans, Ouzoun-Hassan, ennemi déclaré des Turcs, quand la mort le surprit.

Négociations  
avec Louis XI.

En France, Louis XI renouvelait contre le nouveau Pape les procédés dont il avait usé envers son prédécesseur. Il déclarait la Pragmatique Sanction abolie, mais il empêchait la publication en France des bulles du Pape et menaçait de réunir un concile pour le déposer. Quand on lui objectait les promesses faites à Pie II, il répondait qu'elles ne le liaient pas envers Paul II. L'université de Paris d'ailleurs protestait contre l'abolition de la Pragmatique.

Energique  
répression de  
l'humanisme  
païen.

L'acte le plus marquant du pontificat de Paul II fut l'énergique répression qu'il exerça contre l'humanisme païen et dissolu. Il réforma le collège des Abréviateurs, peuplé d'humanistes arrogants, qui prétendaient « donner à la cour pontificale un éclat aussi grand que celui qu'ils recevaient d'elle ». Une « Académie romaine » fondée par l'humaniste Pomponius Lætus, « dans le but de propager le goût de la pure latinité », était devenue le rendez-vous des doctrines les plus suspectes, des cérémonies les plus inconvenantes. On y surprit les fils d'un complot ayant pour but de mettre à mort le Pape et de proclamer la république romaine. Paul II eut le courage de s'attaquer aux tout puissants humanistes, de prononcer la dissolution de l'Académie et de faire arrêter l'un de ses chefs, Platina, auteur d'un odieux pamphlet. Les humanistes devaient se venger du Pape en essayant de noircir sa mémoire. Elle reste celle d'un Pape honnête et courageux.

Dissolution de  
l'Académie  
romaine.

## V

Sixte IV

(1471-1484).

Son portrait.

Le 26 juillet 1471, Paul II fut trouvé mourant dans sa chambre, frappé d'une attaque d'apoplexie. Il expira un moment après. Les cardinaux lui donnèrent pour successeur le cardinal de la Rovère, général des Franciscains, qui prit le nom de Sixte IV. Un portrait de Melozzo da Forli le représente comme un homme à la forte carrure et à la tête puissante, le nez et le

front en ligne droite, les traits réguliers, sillonnés de rides profondes : l'ensemble de l'attitude dénote une vigueur peu commune, tandis que la limpidité du regard révèle une bonté généreuse, presque naïve. Entré jeune dans un Ordre mendiant, il y avait passé la plus grande partie de sa vie. Le nouveau Pape ne se connaissait pas de besoins personnels ; il donnait à pleines mains tant qu'il avait quelque chose à donner. Toute sa parenté devait bientôt affluer autour de lui, vivre de son bien et de celui de l'Église. Une fois entraîné dans ce monde, Sixte IV ne sut plus s'en dégager, en subit toutes exigences, en partagea souvent les responsabilités. Ce fut la première de ses faiblesses.

Le second de ses torts fut de n'avoir pas su discerner suffisamment et condamner impitoyablement, comme l'avaient fait la plupart de ses prédécesseurs, les éléments païens de la Renaissance. A force d'aimer et de prôner le beau dans les arts et dans les lettres, l'Italien du xv<sup>e</sup> siècle en était venu à considérer le beau comme une fin en soi, se justifiant en elle-même ; de même qu'à force de se livrer éperdument à l'action guerrière ou politique, il en était venu à considérer comme une fin en soi le déploiement de son activité personnelle. Il n'y a pas plus de morale dans le traité *Du prince* de Machiavel que dans le *De voluptate* de l'humaniste Valla <sup>1</sup>. Pour l'humaniste païen de cette époque, l'observation de la foi jurée est une sottise et une naïveté dans la politique, comme le respect de la pudeur est une sottise et une naïveté dans l'art.

Paganisme littéraire et politique.

C'est dans un pareil milieu que François de la Rovère était tombé en sortant du cloître. Ces politiques et ces humanistes, il les trouvait parmi les hommes que la faveur publique entourait le plus, parmi les princes avec lesquels il avait à traiter chaque jour ; il les rencontrait surtout dans sa propre famille. Le plus cher de ses neveux, Pierre Riario, qui « occupa un moment l'imagination de toute l'Italie par son luxe insensé et par ses projets politiques, non moins que par sa réputation d'impiété <sup>2</sup> », se tenait pour affranchi de toute règle morale. Quand des fonctions cardinalices furent vacantes par la mort d'hommes tels que le grand Bessarion, disparu en 1472, et l'austère Capranica, dé-

Son népotisme.

1. Le traité *Du prince* de Machiavel devait être un des premiers livres mis à l'index par le Concile de Trente.

2. BURCKHARDT, *La civilisation en Italie*, t. I, p. 135.

cédé en 1478, Sixte IV les remplaça par des politiques et des humanistes. Dans la première de ses promotions se trouvèrent deux de ses neveux, Julien de la Rovère et Pierre Riario, tous les deux très jeunes, le second notablement indigne.

**Œuvre politique de Sixte IV.**

Malgré tout, l'œuvre politique de Sixte IV ne fut pas sans gloire. Sous son pontificat, la mort de Mahomet II, en 1481, favorisa une heureuse offensive de l'armée chrétienne ; on vit le Pape vendre son argenterie personnelle pour contribuer aux frais de la croisade <sup>1</sup>. En 1482, la bataille de Campo-Morto, survenue à la suite de regrettables divisions, dont un neveu du Pape, le fameux Riario, était grandement responsable, fortifia la puissance des États de l'Église. En 1483, la pacifique intervention de saint François de Paule amena le roi Louis XI à se prononcer contre la réunion d'un concile schismatique <sup>2</sup>.

**Son rôle et sa responsabilité dans l'inquisition espagnole.**

Dans l'œuvre de l'inquisition espagnole, le rôle de Sixte IV ne fut point aussi blâmable qu'on l'a souvent prétendu. Il n'institua ce tribunal, en 1478, qu'après l'essai d'autres moyens plus doux et pour mettre fin, par l'établissement d'une procédure régulière, aux désordres incessants provoqués par les exactions des juifs faussement convertis et par les représailles populaires dont ils étaient l'objet. S'il ne remédia pas à tous les abus de ce tribunal mixte <sup>3</sup>, dans un pays où les passions étaient surexcitées à l'extrême, il recommanda à plusieurs reprises l'équité et la douceur. La nomination qu'il fit, en 1483, du dominicain Thomas de Torquemada comme grand inquisiteur eut pour but de soustraire, autant que possible, les accusés aux violences des partis politiques <sup>4</sup>. Quant à la protection donnée par lui aux

**Torquemada.**

1. Cf. PASTOR, t. IV, p. 315 et 320, où il réfute Grégorovius, prétendant que Sixte IV « se renfermait obstinément dans sa politique territoriale ».

2. PASTOR, t. IV, p. 349.

3. Sur l'Inquisition espagnole, voir PASTOR, t. IV, p. 370-376 ; HÉPÉLÉ, *Le cardinal Ximénès*, p. 289-429 ; VACANDARD, *L'inquisition*, Paris, 1907, p. 237, 238. C'est à tort que certains apologistes catholiques ont prétendu que l'inquisition espagnole était une institution purement politique. Voir la réfutation de cette erreur dans PASTOR, *loc. cit.*

4. Sur Torquemada, dont le nom, calomnié à plaisir, reste néanmoins attaché à la période la plus rigoureuse de l'inquisition espagnole, voir HÉPÉLÉ, *Le cardinal Ximénès*, trad. française, 1 vol. in 8°, Paris, 1856, p. 318, 322, 323, 329, 389. Sous la direction de Torquemada, c'est à-dire en douze ans, deux mille individus environ furent livrés aux flammes. Dans le même laps de temps, quinze mille hérétiques furent réconciliés avec l'Église. HÉPÉLÉ, *loc. cit.*, p. 318, 319.

sciences et aux arts, « s'il est un fait désormais hors de discussion, dit Pastor, c'est qu'au point de vue de l'épanouissement de la Renaissance, le nom de Sixte IV est à la ville éternelle ce que celui de Cosme de Médicis est à Florence... L'histoire de la civilisation doit inscrire son nom à une place d'honneur, à côté de ceux de Nicolas V, de Jules II et de Léon X<sup>1</sup>. »

Les infortunes de son pontificat, qui furent surtout celles de son temps et de ses proches, se manifestèrent dans la fameuse conspiration des Pazzi.

L'arrogance des Médicis avait depuis longtemps excité contre eux des rancunes profondes, qui devaient éclater tôt ou tard. Les odieux procédés d'un Laurent de Médicis, saccageant la ville de Volterre, détournant les deniers publics à son profit, confisquant les fonds d'une caisse d'épargne fondée en faveur des jeunes filles<sup>2</sup>, portèrent l'irritation à son comble. Pour des hommes qui se nourrissaient des souvenirs de l'antiquité, et pour qui Brutus et Catilina étaient des modèles, la suggestion était facile. On savait comment le tyran de Milan, Jean Marie Visconti avait été assassiné en 1412, comment avaient péri en 1435 les Chiavelli, tyrans de Fabriano, assaillis pendant une grand messe, et comment, plus récemment encore, en 1476, le duc Galéas Marie Sforza avait été frappé à mort dans l'église de Saint-Etienne. Deux factions mécontentes s'étaient groupées à Florence, l'une autour des Pazzi, qui représentaient l'opposition de la vieille noblesse florentine contre l'aristocratie capitaliste des Médicis, l'autre autour de Jérôme Riario, neveu du Pape, qui prétendait représenter les intérêts de l'Église. De fait, Laurent de Médicis pouvait être regardé comme l'âme de toutes les menées entreprises en Italie contre le Pape. « Pour moi, disait-il dans une lettre du 1<sup>er</sup> février 1477, je préférerais trois ou quatre Papes à un Pape unique »<sup>3</sup>. Un schisme ne lui faisait pas peur.

On raconte que lorsque les conjurés milanais, en 1476, eurent décidé de se défaire de Sforza, ils avaient invoqué la protection, de saint Étienne<sup>4</sup>; les conjurés florentins voulurent au moins s'assurer de l'approbation du chef de l'Église. Nous avons le ré-

Conjuration  
des Pazzi.

Mœurs politi-  
ques en Italie  
à la fin du  
xv<sup>e</sup> siècle.

Riario, neveu  
du Pape, s'unit  
aux Pazzi con-  
tre les Médicis.

Responsabilité  
du Pape dans  
la conjuration  
des Pazzi.

1, PASTOR, t. IV, p. 401, 402.

2, PASTOR, t. V, p. 116.

3, *Archives de Florence*, citées par PASTOR, t. IV, p. 276.

4, BURCKHARDT, *La civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, t. I, p. 73, 74.

cit authentique de l'entrevue qui eut lieu à cet effet. Le Pape déclara qu'il souhaitait bien un changement de gouvernement à Florence, mais, dit-il, « à tout prix, je ne veux pas qu'il y ait mort d'homme ». Comme son neveu Jérôme insistait en disant : « On tâchera de l'éviter ; mais si cela arrivait, pardonneriez-vous un meurtre ? » — « Tu es une bête, répliqua le Pape, je te le dis, je ne veux la mort d'aucun homme ! » Jérôme n'insista plus et passa outre. Il fut convenu que, comme à Milan et à Fabriano, on frapperait le tyran dans l'église, au moment de la grand' messe. Vers le milieu de la cérémonie en effet, un conjuré, Bernardo di Bandini Baroncelli, se précipita sur Julien de Médicis en criant : ah ! traître ! et le frappa d'un poignard. Julien, criblé de coups de couteaux, fut laissé mort sur place ; mais Laurent, grâce à des serviteurs qui parèrent les coups avec leurs manteaux, ne fut que légèrement blessé et put se réfugier dans la vieille sacristie de la cathédrale.

Le cruel Médicis se vengea sur des innocents ; le Pape lança alors sur lui l'excommunication ; une guerre avec la Toscane s'ensuivit. Sans doute le Pape ne pouvait être suspecté de complicité dans le crime ; mais il était infiniment regrettable pour l'honneur de la Papauté, que le nom de Sixte IV eût été mêlé à ce complot, et que son propre neveu se fut fait l'instigateur d'un pareil attentat.

Sixte IV favorise le développement des Ordres religieux.

Tandis que ses proches compromettaient si gravement son autorité, Sixte IV, qui avait été un remarquable général d'Ordre, menait la vie privée d'un vrai religieux, travaillait à restaurer la splendeur du culte, témoignait de son zèle pour le chant liturgique par la fondation de la corporation dite *Chapelle Sixtine*, favorisait le culte de la Sainte Vierge et la dévotion du Rosaire et surtout multipliait les encouragements et les faveurs aux ordres religieux. Il approuva en 1484 la règle austère des Frères Mînimes fondés par Saint François de Paule, encouragea le développement des Frères de la vie commune, confirma l'Ordre des Augustins déchaussés, accorda aux Franciscains, par la Bulle *Mare magnum* et par la *Bulle d'Or*, une extension considérable de leurs privilèges.

Une vue générale de l'état monastique à cette époque est né-



cessaire pour faire comprendre le sens et l'opportunité de cette bulle.

Vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, les monastères et prieurés fondés suivant la règle bénédictine étaient bien déchus de leur ancien éclat et de leur primitive ferveur. Les exemptions de plus en plus nombreuses des grandes abbayes, de leur prieurés, prévôtés et correctories, des chapitres et des cures qui dépendaient d'elles, des couvents qui leur étaient affiliés, avaient soustrait à l'autorité des évêques une partie considérable des institutions ecclésiastiques et déterminé en plus d'un endroit de violents conflits <sup>1</sup>. Une réaction s'imposa. On chercha malheureusement à remédier à un abus par un autre abus plus grave encore. A l'exemption on opposa la *commende* <sup>2</sup>. Les évêques, privés de toute juridiction sur les abbayes et monastères, se firent investir, quoique séculiers, du titre abbatial, quittes à préposer un vicaire au gouvernement des moines.

Décadence des monastères bénédictins.

L'« exemption » et la « commende ».

Les rois favorisèrent cette pratique, qui, sous Louis XI, se répandit en France avec une rapidité prodigieuse. Les abbayes de Saint-Denis, de Fécamp, de la Chaise-Dieu, la plupart des maisons de l'Ordre de Cîteaux étaient en commende au milieu du xv<sup>e</sup> siècle <sup>3</sup>. Une autre plaie avait mis le comble à la décadence monacale. La Bulle de Benoît XII qui, en 1336, avait si heureusement groupé les maisons bénédictines en plusieurs provinces et donné une cohésion efficace à leurs efforts, était désormais lettre morte. Plus d'action commune. Presque plus de chapitres généraux <sup>4</sup>. Chaque grand monastère, ayant reconquis son autonomie, n'agissait plus que pour lui-même. Le particularisme avait pénétré même dans l'organisation de chaque communauté. A côté de la *mense* collective, des *menses* particulières,

Le particularisme monastique.

1. IMBART DE LA TOUR, *Les origines de la réforme*, t. II, p. 189-194.

2. Dès le iv<sup>e</sup> siècle de l'Église, on trouve ce mot de commende, *commendata* (de *commendare*, confier), employé pour désigner l'acte de confier un bénéfice vacant à la garde d'un administrateur. Celui-ci, s'il était laïque, ne devait gouverner que pour le temporel. Cette institution, très utile au moment des invasions barbares, donna lieu plus tard à de graves abus. Voir THOMASSIN, *Anc. et nouv. disc.*, 2<sup>e</sup> partie, liv. III, c. XI, XXI.

3. *Ibid.*, p. 198. Sur les progrès de la commende aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles, voir THOMASSIN, *Ancienne et nouvelle discipline*, 2<sup>e</sup> partie, l. III, ch. XX et XXI, 2<sup>e</sup> édit. André, t. V, p. 53-73.

4. Sur la Bulle *Summi Magistri* de Benoît XII et sur ses destinées, voir DOM BERLIÈRE, *Les chapitres généraux de l'ordre de saint Benoît*, dans la *Revue bénédictine* de 1901-1902.

Les « menses » particulières. établies au profit des prieurs, des celleriers, des sacristes, leur assuraient des revenus distincts. Chaque « office » devenait un « bénéfice ». Dès lors, pourquoi un séculier n'aurait-il pu le briguer ? La commende lui en fournissait le moyen. En 1481, en 1486, les moines de Cluny se plaignaient de l'intrusion croissante des séculiers <sup>1</sup>. A la fin du xv<sup>e</sup> siècle, c'est dans les Ordres mendiants, parmi les Frères Mineurs, les Dominicains, les Augustins, les Carmes et les Minimes, que l'esprit de zèle et d'apostolat semblait s'être réfugié.

Développement et popularité des Ordres mendiants.

Il s'y manifestait d'ailleurs avec intensité, parfois avec exubérance. Par l'enthousiasme, qui est le privilège de la jeunesse des institutions comme de la jeunesse des hommes, par la fermeté d'une hiérarchie dont les ressorts ne s'étaient point encore usés, par leurs règles mêmes qui, les obligeant à vivre d'aumônes, les mêlaient chaque jour au peuple, les Mendiants étaient devenus la grande force sociale, la grande puissance régénératrice. La foule les appelait à toutes ses fêtes et les chargeait souvent de se faire les interprètes de ses revendications. Quand ils prêchaient une mission, les municipalités les défrayaient de leurs dépenses et leur confiaient tous les pouvoirs de police.

La Bulle *Mare Magnum* (21 août 1474).

La Bulle *Mare Magnum* de Sixte IV, qui leur donnait les pouvoirs ordinaires de prêcher, de confesser, d'enterrer les morts, sans recourir aux évêques, confirma tous ces usages. Elle devint la charte des Moines Mendiants. Les exagérations de quelques-uns de ceux-ci, qui se crurent les « propres prêtres » des fidèles, qui firent de leurs chapelles des paroisses, qui allèrent jusqu'à se prétendre supérieurs à tous les autres pasteurs des âmes <sup>2</sup>, et surtout les rivalités qui s'élevèrent bientôt entre les divers Ordres Mendiants, devaient compromettre leur action apostolique. Mais cette action fut vraiment grande ; et c'est précisément par cette Bulle *Mare Magnum*, injustement blâmée comme excessive par quelques historiens, que Sixte IV a le plus efficacement travaillé à la réforme de l'Église. De tous ces Ordres religieux, favorisés et encouragés par lui, surgirent, avec un courage et une indépendance que ses marques de confiance avaient rendus plus assurés, les

1. Statuts cités par IMBART DE LA TOUR, *Les origines de la Réforme*, t. II, p. 204.

2. BRULEFER, *In lib. IV Sententiarum S. Bonaventurae*, lib. IV, dist. 17, f<sup>o</sup> 484, dit : *Mendicantes... sunt proprii sacerdotes*. En 1482, un cordelier, Frère Langeli, déclare que « les Mendiants sont, bien plus que les prêtres de paroisse, les pasteurs des âmes. » Cf. IMBART DE LA TOUR, *Les origines de la Réforme*, t. II, p. 209.

prédicateurs les plus ardents et les plus écoutés de la vraie réforme <sup>1</sup>.

Le tableau de la prédication populaire au xv<sup>e</sup> siècle formerait un des épisodes les plus caractéristiques et les plus intéressants de la Renaissance. Laissant aux prédicateurs ordinaires le soin d'exposer les doctrines de la religion, les moines missionnaires s'appliquaient uniquement à prêcher la réforme des mœurs. Parfois dans les églises, mais la plupart du temps en plein air, sur les places publiques, devant un auditoire pressé, entassé dans des limites trop étroites, pendant des heures entières, le moine franciscain, dominicain, augustin, servite, faisait le procès de tous les vices du temps, s'attaquait aux grands comme aux humbles, aux riches comme aux pauvres, s'élevait avec véhémence contre le paganisme immoral. « Ces sortes de tribuns populaires, dit Burckardt, laissent de côté les considérations abstraites, multipliaient au contraire les applications de la vie pratique. L'effet produit par leurs visages d'ascètes venait en aide à leur éloquence. La menace du purgatoire et de l'enfer, le tableau vivant de la malédiction temporelle attachée au mal, l'offense envers le Christ et envers les saints entraînant ses conséquences dans la vie : tels étaient leurs principaux arguments... Les résultats les plus directs de ces sermons, après que l'orateur avait prêché, par exemple, contre l'usure ou les modes indécentes, étaient l'ouverture des prisons, ou du moins l'élargissement des pauvres prisonniers pour dettes et la destruction par le feu des objets de luxe ou d'amusement tels que dèss, cartes, jeux de toute espèce, masques, instruments de musique. Tout cela était groupé artistement sur un échafaudage ; on surmontait le tout d'une figure du diable, et on y mettait le feu... Puis c'était le tour des cœurs endurcis, qui reprenaient le chemin du confessionnal, restituaient les biens injustement détenus, rétractaient les calomnies criminelles. Parfois c'étaient des villes, des provinces entières qui se convertissaient.

« Ces moines ne craignaient pas de s'attaquer aux princes, au clergé, à leurs propres confrères... Sur la place du château de Milan, un prédicateur augustin se permettait d'interpeller du haut de la chaire le redoutable Ludovic le More. Dans la cha-

La prédication  
populaire au  
xv<sup>e</sup> siècle.

Les moines  
mendians et  
la réforme de  
l'Eglise.

1. Une bulle de réformation de la curie, préparée par Sixte IV et entrant dans les détails les plus précis, ne fut jamais publiée. Le texte de cette bulle se trouve à la bibliothèque nationale de Munich.

pelle pontificale, on entendit des critiques hardies dirigées contre le souverain Pontife lui-même »<sup>1</sup>. Jacques de Volterre cite un Père Paolo Toscanella qui, sous Sixte IV, devant la cour, mais toutefois en l'absence accidentelle du Pape, fulmina contre le Saint-Père, sa famille et ses cardinaux. Sixte l'apprit, dit-il, et se contenta d'en sourire<sup>2</sup>.

Principaux  
prédicateurs  
populaires de  
cette époque.

Les plus célèbres de ces orateurs populaires furent, parmi les augustins, Brandolino Lippi et Gilles de Viterbe ; parmi les dominicains, Jean Dominici, Jean de Naples, et cet étonnant Gabriel Barletta, parfois vulgaire, mais si puissant sur les foules, qu'il était passé en proverbe de dire : *qui nescit barlettare nescit prædicare*. Pour mettre plus de vie dans ses discours, il y introduisait parfois le dialogue : « Toi, bourgeois, es-tu chrétien ? — Oui, mon Père ; j'ai reçu le baptême dans telle église. — Quel est ton métier ? — Je fais l'usure. — Alors, si l'on mettait sous presse les vêtements de ta femme, on en exprimerait le sang des pauvres ! »<sup>3</sup> En France, les Cordeliers Maillard et Menot, sous des formes non moins populaires, parfois même burlesques, prêchaient les plus austères vérités.

Vers 1460, les dominicains s'adonnèrent plus particulièrement à l'étude théologique, et laissèrent une place plus large aux franciscains. Nous avons déjà parlé de saint Bernardin de Sienne et de saint Jean de Capistran. Jacques de la Marche († 1476), Robert de Lecce († 1483), Antoine de Verceil († 1483), Michel de Carcano (vers 1485), Bernardin de Feltre († 1494) et Bernardin de Bustis († 1500), continuèrent leur œuvre. En 1494, un dominicain, Jérôme Savonarole allait reprendre la cause de la réforme avec un éclat incomparable.

Mort de  
Sixte IV (1484).

Les préoccupations du Souverain Pontificat avaient fini par ruiner la robuste santé de Sixte IV. Au milieu du mois de juin 1484, il eut une attaque de fièvre. Au mois d'août, la défection de Ludovic le More, sur l'appui de qui il comptait, fut pour lui un coup fatal. On l'entendit murmurer : « Ludovic ! le traître ! » Pendant la nuit, son état empira. Le lendemain, 12 août, il expira tranquillement, après avoir reçu la sainte commu-

1. J. BURCKHARDT, *La civilisation en Italie*, trad. Schmitt, t. II, p. 237, 238, 243, 244, et passim.

2. JAC VOLATERRANI, *Diar. Roman.*, dans MURATORI, *Scriptores*, t. XXIII, col. 173.

3. G. BARLETTA, *Sermones*, Lyon, 1511, f° 48.

nion des mains du Bienheureux Amédée de Portugal, son confesseur.

Celui qu'on a appelé « le terrible Sixte IV », et dont le nom, mêlé au souvenir de l'inquisition espagnole et de Torquemada, est parvenu jusqu'à nous chargé de la malédiction de plus d'un historien, ne mérite pas une pareille réputation. Il est incontestable que Sixte IV, dans sa vie publique, donna souvent l'impression d'un souverain temporel plutôt que d'un Pape, d'un Mécène plein de largesses envers les gens de lettres plutôt que d'un réformateur des gens d'Eglise. Il y eut sans doute autour de lui, bien des intrigues louches, bien des guerres civiles et bien du sang versé, et si de tels scandales furent ceux de son temps, ceux de ses proches, plus que ceux de sa personne, il eut au moins le grand tort de ne point opposer une digue au paganisme envahissant, de lui ouvrir toutes grandes les portes du Sacré Collège, et de préparer dans une certaine mesure le règne d'Alexandre VI. Mais, par la dignité de sa vie privée, non moins que par l'intelligente impulsion qu'il sut donner à la vraie renaissance classique, Sixte IV mérite nos hommages. S'il fit peu personnellement pour réformer les maux de l'Eglise, il favorisa, par la haute protection qu'il accorda aux ordres religieux les plus actifs et les plus austères, le recrutement des ouvriers apostoliques qui devaient travailler à la véritable réforme.

Caractère de son pontificat

## VI

La mort de Sixte IV fut suivie d'un tumulte indescriptible. La colère du peuple, qui avait si longtemps supporté le joug des neveux du Pape, ne connut plus de bornes. Une populace en fureur se porta vers le palais de Jérôme Riario, en força les portes, saccagea tout, ne laissa que les murs debout. Quand les esprits furent un peu apaisés, le conclave se réunit. Le cardinal Julien de la Rovère, autre neveu du Pape, aspirait à la tiare. Mais s'étant bientôt aperçu qu'il n'avait pas de chances de l'obtenir, il entra résolument dans la voie des intrigues, pour faire élire un candidat de son choix. Les manœuvres les plus louches étaient possibles avec des hommes tels que Raphaël Riario,

Scènes de tumulte après la mort de Sixte IV.

Election simo-  
niaque de  
Jean-Baptiste  
Cibo.

Ascagne Sforza, Rodrigue Borgia et Orsini. Julien ne recula pas devant la corruption sous toutes ses formes. Les négociations durèrent toute la nuit du 28 au 29 août 1484, et se terminèrent par la promesse écrite du cardinal Jean-Baptiste Cibo de satisfaire tous les désirs de ses futurs électeurs. Quelques instants après, le cardinal Jean-Baptiste Cibo, créature de Julien de la Rovère, était élu Pape. C'était le triomphe de la simonie la plus éhontée <sup>1</sup>.

Innocent VIII  
(1484-1492).

Le nouvel élu, qui prit le nom d'Innocent VIII, descendait d'une noble famille génoise apparentée aux Doria et avait mené dans sa jeunesse, à la cour des rois d'Aragon, une vie licencieuse. Un fils, Franceschetto, et une fille, Théodorina, lui étaient nés d'une liaison coupable. Depuis son ordination au sacerdoce sa conduite privée paraissait régulière; elle devait donner la même impression pendant tout le temps de son pontificat. Mais le seul fait d'avoir trempé dans des intrigues simoniaques pour ceindre la tiare caractérisait sa moralité.

Caractère effacé de son pontificat.

Entre le pontificat de Sixte IV, qui eut des côtés splendides, et celui d'Alexandre VI, où les crimes eurent quelque chose de grandiose et de dramatique dans leur atrocité, le pontificat d'Innocent VIII a peu de relief. On doit lui savoir gré d'avoir eu à cœur la prospérité matérielle et le bon ordre de la ville de Rome et d'y avoir réuni, d'ailleurs sans résultat, un congrès destiné à organiser une croisade contre les infidèles. C'est sous son pontificat que les juifs baptisés d'Espagne, les Maranos, comme on les appelait, ayant assassiné l'inquisiteur Pierre Arbues, le roi Ferdinand le Catholique mit tous les Israélites en demeure de se faire baptiser ou de quitter l'Espagne dans le délai de quatre mois. Un certain nombre de ces juifs exilés se retirèrent à Rome, où beaucoup de leurs coreligionnaires vivaient en paix. Quelques-uns même de ceux-ci se rencontraient dans les chancelleries pontificales. Innocent VIII, averti de ce scandale, dut y remédier <sup>2</sup>.

De réforme sérieuse et profonde de l'Église, il ne pouvait être question avec un pareil chef. Une bulle du 5 décembre 1484

1. « On peut faire la preuve à peu près complète de tous ces faits par les seules relations des ambassadeurs ». PASTOR, t. IV, p. 234.

2. PASTOR, t. IV, p. 336.

contre les pratiques de sorcellerie <sup>1</sup> et une condamnation des erreurs de Pic de la Mirandole <sup>2</sup> sont les principaux documents qu'on puisse invoquer à son actif sur ce point.

Le passif de son gouvernement est malheureusement plus apparent. Un des grands scandales du pontificat d'Innocent VIII fut la célébration solennelle, dans son propre palais, du mariage de son fils naturel, Franceschetto, avec la fille de Laurent de Médicis. Sans doute la plupart des seigneurs et des grands qui assistèrent à cette fête n'eurent pas lieu d'être scandalisés, trop habitués qu'ils étaient, depuis Sixte IV, à considérer le Pape comme un prince temporel. Nous savons d'ailleurs par Æneas Sylvius qu'à son époque la plupart des princes régnants étaient nés hors mariage, et qu'en 1459, lorsque Pie II entra à Ferrare, il fut reçu par sept princes dont pas un seul n'était issu d'une union légitime <sup>3</sup>. Mais il était du devoir du Chef de l'Eglise, du représentant le plus autorisé de Jésus-Christ sur la terre, de protester par son exemple contre de pareilles mœurs.

Un scandale plus grand encore, par les graves conséquences qu'il devait entraîner, se manifestait dans la composition même du Sacré Collège. Quand Innocent VIII avait pris le pouvoir, l'assemblée cardinalice comptait déjà, parmi ses membres, le cardinal Ascagne Sforza, qui éblouissait le monde par le train luxueux de sa maison, où il donnait des fêtes de nuit, le cardinal de la Ballue, homme d'ambition et d'argent, qui mourut en laissant une fortune de 100.000 ducats, et le cardinal Rodrigue Borgia, qui entretenait, au su de tous, des relations coupables avec une femme romaine, Vanozza de Cataneis. Sous le gouvernement du nouveau Pape, le collège des cardinaux s'accrut de plusieurs autres prélats non moins suspects de mondanité et d'immoralité. Dans une même promotion, Innocent VIII donna la pourpre à un fils naturel de son frère, Laurent Cibo, et à un jeune fils de Laurent de Médicis, Jean de Médicis, qui comptait à peine dix sept ans. Laurent, qui avait sollicité avec instances cette nomination, sentit, au moment où son jeune fils entrait

Népotisme du Pape.

Cardinaux mondains et scandaleux.

1. C'est bien à tort qu'on a accusé Innocent VIII d'avoir, par cette bulle, répandu dans le monde chrétien la croyance à la sorcellerie. Bien des procès de sorcellerie avaient eu lieu avant cette époque. La bulle n'a d'ailleurs aucun caractère dogmatique.

2. Voir DENZINGER-BANNWART, n° 736-737.

3. Cité par PASTOR, t. IV, p. 114.

dans une telle assemblée, se réveiller au fond de son cœur, avec les appréhensions de sa sollicitude paternelle, les vieux sentiments de foi de son enfance ; il ne put s'empêcher d'adresser au jeune cardinal une lettre pleine de sages conseils : « Mon fils, lui écrivait-il, il ne manquera pas, autour de vous, de conseillers, de tentateurs et d'envieux, qui chercheront à vous entraîner dans l'abîme où ils sont tombés eux-mêmes. Vous devez d'autant plus prendre à cœur de confondre ces gens, que le Sacré Collège est en ce moment plus dénué de bonnes qualités. Il me souvient d'avoir vu ce collège composé d'hommes éminents par la science et par la vertu : il sera sage de suivre leurs exemples... »

Cependant les voix des moines prédicateurs retentissaient toujours. A celles de Bernardin de Feltre et de Bernardin de Bustis, une autre voix, plus sonore dans ses accents et plus terrible dans ses menaces, venait de se joindre : c'était celle du dominicain Jérôme Savonarole.

Jérôme Savonarole.

Né en 1452 d'une noble famille de Ferrare, Jérôme Savonarole révéla dès son enfance une nature ardente et rêveuse. Le sermon d'un franciscain, qu'il entendit à l'âge de 23 ans, le décida à quitter le siècle pour se donner à Dieu. Il entra dans l'Ordre de saint Dominique. Il s'enfuit de la maison paternelle, laissant sur sa table un traité sur *Le mépris du monde*, plein d'invectives sur une société qu'il n'avait fait qu'entrevoir et où il n'avait découvert que des hontes et des crimes. Pendant la première année de sa vie religieuse, une autre œuvre sortit de sa plume ; c'était un poème sur *La ruine de l'Eglise*, dont les vers enflammés flagellaient l'orgueil et la convoitise jusque dans le sanctuaire. « Que faire pour venger de telles iniquités ? » s'écriait le moine poète. Une vierge céleste lui répondait : « Garde le silence et pleure ! »

Jérôme Savonarole à Florence.

Le silence, il devait bientôt le rompre avec éclat. En 1482, Frère Savonarole fut envoyé par ses supérieurs à Florence pour s'y livrer à la prédication. Sous le gouvernement de Laurent de Médicis, Florence était alors la ville la plus mondaine de l'Italie. L'art païen, la peinture païenne, la musique païenne avaient envahi jusqu'aux temples chrétiens. Vasari parle d'un certain Saint-Sébastien, peint par le peintre Baccio, qui, dans l'église où il était exposé, était un vrai scandale<sup>1</sup>. Quand il traversait la ville,

1. VASARI, *Histoires des peintres*, t. III, 1<sup>re</sup> partie, p. 39



l'humble moine pouvait rencontrer, aux jours de fête, au milieu d'une cavalcade, quelque brillant cavalier, avec une épée de prix au côté, entouré de masques, de chanteurs et de ces mercenaires pris dans la lie du peuple qu'on appelait des *bravi* ; ce brillant cavalier était un cardinal de l'Eglise romaine.

Il en fallait moins pour exaspérer l'indignation de l'ardent dominicain. Avec une éloquence abrupte, volontairement dédaigneuse des ornements littéraires, avec un geste gauche et saccadé, d'une voix forte et dure, où perçait le rude accent lombard, Frère Jérôme tonna contre les vices du monde. Les Florentins, qui goûtaient alors la parole harmonieuse et fleurie de Fra Mariano, l'éloquent franciscain ami des humanistes, n'apprécièrent pas d'abord le nouveau missionnaire. Celui-ci ne se lassa pas. Commentant les Prophètes et l'Apocalypse, il s'écartait volontiers des formes habituelles du sermon. Des tableaux de mœurs, suivis d'invectives ardentes et de menaces terribles, faisaient le fond de ses discours. Mais c'est surtout pendant une mission qu'il dut prêcher en 1485 et 1486 aux environs de Sienne, que le génie spécial de ses harangues, le ton inspiré et prophétique de sa parole, se développèrent. Quand, en 1490, il revint à Florence, pour y donner, dans la chapelle de Saint-Marc, une série de sermons sur l'Apocalypse, la puissance de son éloquence, plus assurée et plus mûrie, subjuguait son auditoire. Un revirement subit se produisit. Les églises ne purent plus contenir les foules qui se pressaient autour de sa chaire. Ce teint blême, cette figure osseuse, ce nez d'aigle, ces yeux pleins d'éclairs, ces gestes rapides et tranchants d'une main décharnée, qui avaient fait sourire ses premiers auditeurs, captivaient maintenant le peuple ; et quand sa voix émue annonçait les grands châtements de l'Eglise, des sanglots éclataient dans l'assemblée. Les plus païens des humanistes venaient l'entendre et souvent sortaient en se frappant la poitrine, comme ce peintre Baccio, le sensuel auteur du Saint-Sébastien de Florence qui, converti par Frère Jérôme, devait devenir le grand artiste chrétien Fra Bartolomeo. Laurent de Médicis lui-même, dont l'âme avait un fond de générosité, lémoigna son estime à l'ardent dominicain, et, n'eût été la fougueuse intransigeance du moine, se fût peut-être laissé convertir par lui <sup>1</sup>.

Ses premiers sermons.

Influence exercée par Savonarola.

1. Il est certain que sur son lit de mort, en 1492, Laurent de Médicis fit appel à

Frère Savonarole présentait souvent ses menaces sous forme de visions et de prophéties ; et il paraît bien avoir cru à l'authenticité de son rôle de voyant et de prophète. Pendant l'Avent de 1492, il déclara avoir entendu une voix de tonnerre venant du ciel et disant : « Le glaive du Seigneur menace la terre ». Puis une pluie d'épées était tombée, disait-il, au milieu d'un air embrasé, et les maux les plus terribles avaient fondu sur le monde. Six mois après, le 25 juillet 1492, le Pape Innocent VIII, après avoir demandé pardon à ses cardinaux de ne s'être pas tenu à la hauteur de sa tâche trop lourde, et après avoir reçu en pleurant le saint viatique, rendait le dernier soupir, et les yeux du Sacré Collège se tournaient, pour le remplacer, vers Rodrigue Borgia.

Mort d'Inno-  
cent VIII  
(1492).

Jérôme Savonarole. Sur le fait que Savonarole lui imposa pour pénitence de donner la liberté à Florence et sur le refus que lui aurait opposé Laurent de Médicis, voir VILLARI, *Jérôme Savonarole et son temps*, trad. GRUVER, Paris, 1874, t. I, p. 185-186, 205-209 ; PERRENS, *Jérôme Savonarole*, 2<sup>e</sup> édit., p. 64-67. En l'état actuel de la critique, il ne paraît pas qu'on puisse rien affirmer avec certitude.

## CHAPITRE VII

DE L'AVÈNEMENT D'ALEXANDRE VI A L'APPARITION DE LUTHER.

LE CONCORDAT DE 1516.

(1492-1517)

### I

Le 11 août 1492, à la suite d'un conclave de sept jours, pendant lequel les intrigues et les marchandages se mêlèrent aux compositions et aux combinaisons de toutes sortes, le cardinal Rodrigue Borgia, dont la vie irrégulière était connue de tous, fut élu par le Sacré Collège <sup>1</sup>. Le flot du paganisme, après avoir envahi la curie romaine, montait jusqu'au trône de saint Pierre <sup>2</sup>.

Election d'Alexandre VI (11 août 1492).

Chose étonnante ! Dans les relations officielles des ambassadeurs, dans les chroniques de l'époque, cette élection est mentionnée sans la moindre allusion aux mœurs du nouvel élu ; et cette absence de scandale est peut-être le plus grand scandale de cette époque. Le caractère sacré des plus hautes fonctions ecclé-

Impression produite par cette élection.

1. Il était d'origine espagnole, né à Jativa, à 56 kil. de Valence, en 1430 ou 1431. Il appartenait à la famille de Lenzuoli par son père et à celle de Borja, ou Borgia, par sa mère. Il prit ce dernier nom lorsque son oncle maternel, Calixte III, fut élu Pape.

2. Les actes de simonie qui entachent l'élection d'Alexandre VI ont été parfois niés ou mis en doute (LEONETTI, *Papa Alessandro VI*, Bologne, 1880, t. I, p. 60 et s. ; CERRI, *Borgia ossia Alessandro VI*, Turin, 1858, p. 94 ; NEMEC, *Papst Alexander VI*, Klagenfurt, 1279, p. 81 et s. ; *Revue des sciences ecclésiastiques*, t. XIV, 1882, p. 141 et s. ; *Rassegna Nazionale*, t. X, 1882 p. 133). Mais les documents mis au jour à ce sujet par PASTOR, *Hist. des Papes* t. V, p. 366-371, ne souffrent aucune réplique.

siastiques est comme voilé aux yeux des politiques et des chroniqueurs de ce temps ; on juge de la vie d'un cardinal ou d'un Pape comme de celle d'un prince temporel, et la tolérance de l'opinion mondaine, qui est presque sans limites pour ce qui concerne la vie privée des grands, s'étend tout naturellement au Pape lui-même.

Le cardinal Rodrigue Borgia n'était point dépourvu des qualités naturelles qui font l'homme de gouvernement. « Le nouvel élu, écrivait dans ses *Chroniques* l'Allemand Hermann Schedel, est un homme de grand caractère et de grande sagesse, prudence et expérience politique. Grâce à ses connaissances très étendues, il paraît plus apte que tout autre à gouverner, et l'on peut dire à son éloge qu'il est de figure un homme superbe <sup>1</sup>. »

Portrait du  
nouveau  
Pape.

Le peuple lui fit des ovations splendides. « Le nouveau Pape, écrit Hiéronymus Portius, est de haute taille. Il a le visage légèrement coloré, une bouche un peu forte, des yeux noirs et vifs. Sa santé est florissante, et sa résistance aux fatigues de tout genre dépasse l'imagination. Il est extraordinairement éloquent <sup>2</sup>. » Un autre contemporain, Sigismondo dei Conti, ajoute qu'« il était exceptionnellement affable dans la conversation et qu'il s'entendait admirablement aux questions de finances <sup>3</sup> ».

Les débuts de  
son pontificat.

Les débuts du gouvernement d'Alexandre VI ne démentirent pas les espérances que l'opinion générale fondait en lui. Préalablement à toute réforme intérieure de l'Église, une œuvre politique s'imposait : assurer l'indépendance de la Papauté à l'égard des factions romaines et des tyrans italiens. Le nouveau Pape se donna à cette tâche avec toute l'énergie dont il était capable. Dans le court intervalle qui s'était écoulé entre la dernière rechute d'Innocent VIII et le couronnement de son successeur, plus de deux cent vingt meurtres avaient été commis. Alexandre ordonne des enquêtes sévères, désigne des commissaires chargés de recueillir les plaintes des habitants, donne lui-même audience à tous ceux qui ont quelque réclamation à lui soumettre <sup>4</sup>. En

1. SCHEDEL, *Chronic. chronicar.*, cité par PASTOR, V, 380.

2. *Ibid.*, p. 373.

3. SIGISMONDO DEI CONTI DA FOLIGNO, *Le storie de snoi tempi*, Roma, 1883, t. II, p. 53, 263, 270.

4. Stef. INFESSURA, *Diario della città di Roma*, p. 282-283, dans les *Fonti per la storia d'Italia*, de TOMMASINI, Rome, 1890, et dans les *Scriptores rerum italicarum*, de MURATORI, t. III, 2<sup>e</sup> partie.

même temps il réorganise les finances, restreint les dépenses de la cour pontificale, tient une table si frugale que les cardinaux esquivent les invitations <sup>1</sup>.

Dans cette mosaïque de petits états indépendants, remuants, jaloux, toujours en guerre, qui constituaient l'Italie, Rome et les états pontificaux avaient tout à craindre. Le Pape employa les premières sommes disponibles à munir ses places fortes. Il fortifia Civita-Vecchia. Au mois de mai 1493, le chiffre des dépenses faites pour les armements s'élevaient déjà à 26.383 ducats <sup>2</sup>. Quand les états italiens étaient en lutte, les plus faibles avaient l'habitude d'appeler l'étranger à leur secours. L'étranger, c'était l'empereur d'Allemagne, c'était le roi d'Espagne, c'était le roi de France. En 1492, un des condottières les plus redoutables de l'Italie. Ludovic Sforza, à qui son teint basané avait valu le surnom de Ludovic le More, fit proposer à Charles VIII, roi de France « une ligue particulière et secrète <sup>3</sup> ». Mais Alexandre veillait. Le 23 avril 1493, il se trouvait lui-même à la tête d'une ligue qui ralliait autour du Saint-Siège Venise, Milan, Ferrare et Mantoue <sup>4</sup>.

Il protège Rome contre la turbulence et les intrigues des petits tyrans italiens.

Dans la réalisation même de cette œuvre de pure politique, les vices moraux du nouveau Pape devaient être hélas ! un obstacle, et l'on devait voir bientôt tant d'habiletés et tant d'efforts aboutir, non à l'indépendance, mais à l'absolutisme sous la main brutale de César Borgia, son troisième fils <sup>5</sup>.

Non content de continuer, après son élection au souverain pontificat, ses habitudes de vie dissolue <sup>6</sup>, Alexandre VI eut pour

Népotisme scandaleux d'Alexandre VI.

1. « Le Pape, écrit l'ambassadeur de Ferrare, ne se fait servir qu'un plat, mais il faut qu'il soit bien garni, Ascanio Sforza et d'autres, même César Borgia, trouvent cette parcimonie déplaisante et s'enfuient toutes les fois qu'ils le peuvent. » Cité par GREGOROVIVS, *Lucrezia Borgia*, p. 87-88.

2. PASTOR, V, 391.

3. H. LEMONNIER, *Hist. de France de LAVISSE*, t. V, 1<sup>re</sup> partie, p. 25.

4. BURCHARD, *Diarium*, II, 67 et s. ; INFESSURA, p. 284-285 ; PASTOR, V, 392-393.

5. César est souvent donné comme le second fils d'Alexandre. Il n'était que le troisième. Voir PASTOR, V, 353.

6. Avant son élévation au pontificat, Rodrigue Borgia avait eu, de Vanozza de Cataneis, quatre enfants : Juan, César, Jafré et Lucrece ; d'une autre femme, Pedro, Luis et Girolama ; Plus tard il eut encore deux fils, Juan vers 1497 et Rodrigue en 1503. L'aîné des fils de Rodrigue Borgia était Pedro, qui mourut vers 1490. Sur les enfants d'Alexandre VI, voir PASTOR, t. V, p. 352-354. Le P. LEONETTI dans son ouvrage *Papa Alessandro VI*, Bologne, 1880, et le P. OLLIVIER dans son livre *Le Pape Alexandre VI et les Borgia*, Paris, 1870, ont essayé de disculper Alexandre VI des accusations d'immoralité portées contre lui. Ils ont été réfutés par H. DE L'EPINOIS, *Revue des ques. hist.*, t. XXIX, XXX, (1881) et par L. PASTOR,

sa descendance illégitime, qu'il éleva officiellement et qui forma sa famille pontificale, une affection démesurée. On le vit tout sacrifier pour assurer à ses enfants, à ses proches, aux alliés de ses proches, à tous ceux qui se rattachaient à la famille des Borgia, les situations les plus avantageuses. Autour du Pontife ce fut alors une affluence d'après convoitises. Le fameux népotisme de Calixte III était dépassé. « Dix papautés, écrivait Gianandrea Boccario, trois mois après l'avènement d'Alexandre, ne suffiraient pas à satisfaire l'appétit de la bande qui se précipite vers lui <sup>1</sup> ». Le Sacré Collège se remplit de favoris dont la vie ressemblait à la sienne. « Quand je songe à la vie du Pape et de certains cardinaux, écrivait un grave cardinal, Péraudi, j'ai honte d'appartenir au Sacré Collège <sup>2</sup>. »

Sa faiblesse pour Lucrece et pour César Borgia.

L'attachement passionné du Pontife pour sa fille Lucrece, à laquelle il devait confier, pendant une absence de Rome, le gouvernement du Palais apostolique <sup>3</sup>, et pour son fils César, qui fut l'orgueil de sa vie, ne connut pas de bornes. Il ne sut jamais rien refuser à la gaieté toujours souriante de Lucrece ; il fut toujours subjugué par l'impérieux ascendant de son fils César. César Borgia fut le mauvais génie de son père. Taciturne, impénétrable, toujours masqué, pour cacher, dit-on, les taches purulentes d'une maladie honteuse <sup>4</sup>, doué d'une force herculéenne, qui lui permettait de trancher d'un seul coup d'épée la tête d'un fort taureau, il était presque toujours suivi de son assassin de confiance, don Michelotto <sup>5</sup>.

Impuissance du Pape à travailler à la réforme de l'Église.

L'inaptitude d'un tel Pape à travailler à la réforme de l'Église était manifeste. Il eut dû commencer par se réformer lui-même. Alexandre VI avait une autre tare : son élection avait été simoniacque ; les hommes contre lesquels il eut voulu sévir étaient prêts à le lui reprocher en face. Savonarole n'y manquera pas.

Cette impuissance de la Papauté portait le peuple à tourner

*Hist. des Papes*, t. V, l. IX et t. VI, l. I. Cf. *Civiltà cattolica*, série VIII, t. IX, 15 mars 1873, et PAQUIER, *Dict. de théologie*, au mot *Alexandre VI*,

1. PASTOR, V, 383, d'après un document des Archives consistoriales.

2. Cité par PASTOR, V, 471.

3. Cet attachement excessif a donné lieu à d'odieuses calomnies, dont l'historien protestant Grégorovius a vengé la mémoire d'Alexandre VI et de Lucrece Borgia. Voir GREGOROVIVS, *Lucrezia Borgia*, 3 vol., Stuttgart, 1874.

4. PASTOR, V, 388, notes 1 et 2.

5. Sur César Borgia, voir BURCHARDT, *La civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, trad. Schmitt, Paris, 1906, t. I, p. 5, 41, 42, 139-141, 368.

les yeux, pour réaliser la réforme si impatiemment attendue, vers quelque roi puissant ou vers quelque mystérieux prophète. De là, l'accueil fait en Italie au roi Charles VIII et surtout au moine Savonarole

Le peuple se tourne vers Charles VIII et vers Savonarole.

## II

Dès l'année 1494, à la mort de Ferrand, roi de Naples, Charles VIII, briguant sa succession, menaça le Pape de convoquer un concile, si le Saint-Siège soutenait les droits de son compétiteur, Alphonse. Pour la réalisation de son projet, le roi de France s'assura l'alliance de la famille Colonna et du cardinal Julien de la Rovère. C'était le plus puissant des adversaires d'Alexandre ; il devait lui succéder sous le nom de Jules II. Grâce à Julien, on gagnerait des cardinaux, avec qui on pourrait tenter de convoquer un concile, et de déposer le Pape comme simoniaque. On conquerrait la sympathie de l'opinion en faisant enfin la réforme de l'Église. Certes, une réforme si vaste et si profonde, opérée par ce pauvre roi, mal fait d'esprit comme de corps, que le Florentin Della Casa déclarait « un incapable guidé par le premier venu », et par ce cardinal mondain, ambitieux, irascible, qui portait sur son corps les traces de la même maladie honteuse que César Borgia <sup>1</sup> : c'était un projet bien chimérique ! Mais Alexandre VI s'émut. Le 18 juin 1494, le cardinal Sforza écrivait à son frère : « Sa Sainteté a une peur terrible des projets du cardinal Julien au sujet du futur concile <sup>2</sup>. » Alexandre VI accueillit avec tous les égards possibles les ambassadeurs du roi de France, espérant ainsi apaiser leur maître. Mais Charles VIII était déjà trop lancé dans ses entreprises grandioses pour s'en tenir là. On lui a prêté l'ambition de conquérir le royaume de Naples « pour pouvoir serrer l'Italie comme dans un étau entre la vieille France et sa nouvelle possession, réduire la Papauté sous la dépendance de la France et s'élever lui-même au rôle de maître de l'Europe ». On a dit que la guerre d'Italie était alors « la conséquence fatale d'une attraction qui, depuis deux siècles,

Projets et menaces de Charles VIII.

Panique d'Alexandre VI.

1. PASTOR, V, 388, note 2. Cf. p. 357.

2. Dépêche chiffrée, publiée par PASTOR, V, 409.

s'exerçait sur la pensée des rois de France et la tenait presque incessamment tournée vers la Péninsule <sup>1</sup> ». Les hommes d'Etat qui menaient la politique française se rendaient compte de la situation : beaucoup d'Italiens, lassés de l'état d'anarchie et d'émiettement politique où ils vivaient, et impatients de voir une réforme dans l'Église, étaient prêts à accueillir quiconque se présenterait à eux comme un libérateur et un réformateur.

Campagne des Français en Italie.

L'armée française rencontra si peu de résistance sur son chemin, que Philippe de Commines se fit à plusieurs reprises l'interprète de son étonnement : « Dieu même, écrit-il, protège notre expédition ! » A peine les Français eurent-ils mis le pied en Toscane, que Savonarole, du haut de la chaire de la cathédrale de Florence, s'écria à son tour : « Le glaive est venu ! Les prophéties s'accomplissent ; c'est le Seigneur qui mène ces armées ! » Le 9 novembre, les Florentins se soulèvent au cri de « Peuple et liberté ! » Pierre de Médicis prend la fuite. Le moine, pour sauver la ville, se rend alors au camp français et, arrivé en présence du roi, prononce, d'une voix sonore et d'un ton prophétique, ces paroles : « O roi très chrétien, Dieu t'envoie réformer l'Église, qui git à terre dans l'abatement. Mais si tu n'es pas juste, si tu ne respectes pas la ville de Florence, le Seigneur appesantira sa main sur toi. » Charles VIII avait une grande vénération pour le moine, qui avait annoncé sa venue et promis son succès. Il promit de respecter Florence, ses femmes, ses citoyens et sa liberté <sup>2</sup> ; le 17 novembre, le roi de France fit son entrée dans la ville pavoisée, au cri de *Viva Francia* <sup>3</sup> !

Charles VIII à Florence.

Siège de Rome par les Français.

Deux jours après, Rome elle-même était bloquée, et Alexandre VI voyait de ses fenêtres les chevaux de l'armée française galoper autour de la cité. Il s'enferma dans le Vatican avec sa fidèle garde espagnole. La crainte d'un futur concile, réuni par le roi de France et prononçant sa déposition comme simoniaque, dut l'agiter plus que jamais.

En réalité, Charles VIII n'avait point l'ambition qu'on lui supposait, parce qu'il ne se sentait pas le pouvoir de la réaliser. « Charles était jeune, dit Commines, et son entourage trop mauvais pour qu'il lui fut possible de mener à bien une œuvre aussi

1. FRANÇOIS DELABORDE, *Expédition de Charles VIII en Italie*, 1888.

2. VILLARI, *Savonarole*, t. I, p. 267-268.

3. VILLARI, *Savonarole*, t. I 73-276 ; DELABORDE, p. 447.



considérable que la réforme de l'Église <sup>1</sup>. » Mais il profitait de la panique et multipliait les menaces. Le 15 janvier 1495, le Pape consentit à signer un traité de paix dont les conditions étaient lourdes, car elles l'obligeaient à respecter les possessions et bénéfices de ses ennemis, et notamment du cardinal Julien de la Rovere ; mais de toutes ses frayeurs, la plus grave était conjurée : il était reconnu officiellement par le roi de France !

Traité de paix  
avec  
Charles VIII  
(15 janvier  
1495).

Les impatients partisans de la réforme qui avaient mis leur espoir en Charles VIII furent mécontents. A Sienna, Savonarole l'invectiva : « Prince très chrétien, lui dit-il, tu as provoqué la colère céleste en abandonnant la réforme de l'Église... Si tu ne reprends pas l'œuvre manquée par ta négligence, Dieu t'enverra de nouvelles épreuves <sup>2</sup>. »

Invectives de  
Savonarole  
contre  
Charles VIII.

Les Français, en effet, satisfaits de leur facile triomphe en Italie, se divertissaient, organisaient des joûtes et des fêtes, lorsque soudain les États de la péninsule se réveillèrent. Le 1<sup>er</sup> avril 1495, dans le palais du doge, à Venise, une ligue fut signée, comprenant le Pape, l'empereur, le roi d'Espagne, Ludovic le More reprenant le titre de roi de Naples, et la République de Venise. Le roi de France s'écria : « C'est une grande honte ! » Après la bataille de Fornoue, il regagna la France au plus vite. Il ne rapportait de cette expédition, dit Commines, que « de la gloire et de la fumée ». Quant aux fidèles qui, comme Savonarole, espéraient d'un changement dans le gouvernement de l'Italie une réforme de l'Église, ils étaient complètement déçus.

Alexandre VI reprit alors la lutte contre la noblesse italienne. Ce fut malheureusement une nouvelle occasion pour le Pontife de combler de richesses et d'honneurs les membres de sa parenté. Pour combattre la puissante famille des Orsini, il fit appel à son fils Juan, duc de Gandie. C'était un incapable. Nommé capitaine général des troupes pontificales, Juan de Gandie laissa tailler en pièces son armée ; le Pape l'investit alors du duché de Bénévent ; il avait aliéné en sa faveur un domaine de l'Église. Les hommes sages et pieux gémissaient : « Je désespère de l'avenir, écrivait le cardinal Péraudi, si Dieu ne réforme pas son Église <sup>3</sup> ! »

Alexandre VI  
reprend la  
lutte contre  
la noblesse  
italienne.

1. COMMINES, *Mémoires*, éd. Dupont, t. VII, p. 15.

2. VILLANI, *Savonarole*, t. II, p. 13 ; Cf. COMMINES, l. VII, c. xix.

3. THUASNE, *Burchardi Diarium*, t. II, p. 668.

## III

La réforme ! Il était bien question de cela ! Le 8 juin 1497, au moment même où Péraudi écrivait sa mélancolique réflexion, le Pape nommait César Borgia légat ecclésiastique à Naples et le chargeait de représenter le Saint-Siège au couronnement du nouveau roi. La famille des Borgia dominait en Italie et se glorifiait bruyamment de sa puissance.

Meurtre du  
duc de Gandie  
(14 juin 1497).

Un drame mystérieux, qui se déroula six jours après, fit soupçonner César, — vraisemblablement à tort, — de n'avoir pas reculé devant un fratricide pour s'assurer le droit de primogéniture et, par là même, murmurèrent quelques-uns de ses ennemis, la future succession au trône pontifical.

Le 14 juin, César Borgia soupa chez sa mère Vanozza, avec son frère le duc de Gandie, son cousin le cardinal Juan Borgia, et de nombreux amis, dans le voisinage de Saint-Pierre ès-Liens. Vers minuit, les deux frères reprirent à dos de mule le chemin du palais pontifical. Près du palais Césarini, le duc de Gandie prit congé de ses compagnons. On le vit s'éloigner, suivi d'un écuyer et d'un homme masqué qu'il avait amené au banquet, et disparaître dans la nuit... Le lendemain matin, au même endroit, on trouva l'écuyer couvert de blessures et incapable de dire mot. Quant au duc, il avait disparu. On ne retrouva que sa mule, dont les étriers étaient faussés. Le soir, un marchand de bois raconta que, vers deux heures du matin, il avait vu un cavalier, escorté de quatre hommes, s'avancer vers le Tibre et lancer un corps dans le fleuve. Le 16 juin, des bateliers retirèrent des eaux le cadavre mutilé du duc de Gandie, percé de neuf blessures profondes. Tandis que la rumeur publique accusait les Orsini, que certains soupçonnaient le cardinal Sforza, que d'autres attribuaient l'attentat à la vengeance de quelque romain jaloux, dont ce fils du Pape aurait déshonoré le foyer, le Vénitien Dono Capello écrivit hardiment : « C'est César qui a fait jeter son frère au Tibre, la gorge ouverte. » Un historien allemand, Grégorovius, a accepté cette dernière supposition. Mais elle est généralement abandonnée aujourd'hui.

L'opinion la plus probable est que le duc de Gandie, dont l'inconduite était notoire, fut victime d'un guet-apens dans une aventure galante<sup>1</sup>.

Le Pape fut profondément affecté de cette mort. Il ne sortit pas de sa chambre pendant trois jours, pleurant et refusant toute nourriture. « Si j'avais eu sept papautés, dit-il, je les aurais données pour la vie de mon fils. » Il écrivit au roi d'Espagne une lettre dans laquelle il parlait d'abdication<sup>2</sup> : Ferdinand le dissuada de ce projet désespéré. Il prit alors une résolution plus virile et plus chrétienne. Il annonça aux cardinaux et aux ambassadeurs son projet « de ne plus songer désormais qu'à son propre amendement et à celui de l'Eglise ».

Tristesse du Pape.

Le 19 juin Alexandre constitua une commission de cardinaux chargée de préparer la réforme. Dès les premiers jours d'août, le Pape donnait le premier l'exemple : il déclarait ne vouloir plus tolérer dans son entourage ni enfants, ni neveux et renvoyait à Valence sa fille Lucrèce elle-même. Puis la rédaction d'une grande bulle de réforme l'absorba<sup>4</sup>.

Il rédige une bulle de réforme.

« La volonté de Dieu, disait-il, nous ayant placé sur le Siège apostolique pour extirper le mal et encourager le bien, nous désirons de toute notre âme travailler à la réforme des mœurs... Nous commencerons dès maintenant cette réforme par notre cour de Rome, car elle doit donner aux autres l'exemple de toutes les vertus. Nous avons fait choix de six hommes parmi les meilleurs,

Résumé de cette bulle.

1. La culpabilité de César, admise par Grégorovius, *Lucrezia Borgia*, 4<sup>e</sup> édition, p. 404, est niée par LEONETTI, *Papa Alessandro VI*; MAURY, *Revue historique*, t. XIII, p. 87; H. DE L'ÉPINOIS, *ibid.*, p. 403; BALAN, *Storia d'Italia*, p. 372; REUMONT, *Geschichte der Stadt Rom.*, t. III, 1<sup>re</sup> part., p. 225; HOFER, *Rodrigo de Borja*, p. 79-80; BROSCHE, *Alexandre VI*, p. 370, 372; PASTOR, *Hist. des Papes*, t. V, p. 475, 490. Sauf GEBHART, *Rev. des Deux-Mondes*, t. LXXXIV, 1887, p. 918 et *Histoire générale*, t. IV, p. 15, 16, aucun historien moderne ne soutient l'opinion de Grégorovius. César, sur la voie des plus grands honneurs, n'avait aucun intérêt à tuer son frère. Il avait tout à craindre de ce crime. L'idée qu'on lui a supposée, de se frayer par là la voie à la Papauté est des plus invraisemblables. César nourrissait alors au contraire le projet de quitter l'état ecclésiastique, projet qu'il ne tarda pas à réaliser.

2. Lettre de Lod Carissimi, du 8 août 1492, publiée pour la première fois par PASTOR, V, 492, note 1.

3. Relation de l'ambassadeur de Venise, citée par PASTOR, V, 479. Cf. SANUTO, *I diarii*, Venise, 1879, I, 653-654.

4. Des extraits de cette bulle, trouvée par M. Pastor aux archives secrètes des Papes, ont été publiés dans l'*Hist. des Papes*, édition française, V, 492 et s., et plus abondamment dans l'éd. allemande, III, suppl. n° 41.

ayant avant tout Dieu en vue. Avec leur concours, nous avons décrété les dispositions suivantes... »

Après ce préambule, « avec une précision de réglementation, où l'on reconnaissait la main de l'ancien vice-chancelier, rompu aux affaires, et connaissant bien par sa propre expérience l'irritation produite par les nombreux abus de la curie <sup>1</sup> », le Pape réglait le service divin dans la chapelle pontificale, édictait des mesures sévères contre la simonie, traitait longuement de la réforme du collège des cardinaux et des fonctionnaires de la cour.

Elle reste à l'état de projet.

Cette bulle devait rester à l'état de projet. Peu à peu, avec le temps, la douleur et le remords s'effacèrent de l'âme d'Alexandre VI. Le malheureux Pontife ne possédait pas la force d'âme nécessaire pour rompre complètement avec un passé aussi scandaleux que le sien, avec des attaches aussi nombreuses et aussi captivantes. La première émotion passée, il céda : les démons de la volupté et de l'ambition reprirent leur empire sur son âme, et « son dernier état devint pire que le premier ».

César reprend son influence prépondérante.

César reprit sa place à la cour, d'autant plus exigeant que sa situation avait été un moment plus compromise. On apprit bientôt qu'il allait quitter la pourpre et épouser une princesse. Le 20 décembre 1497, Lucrece obtenait la déclaration de nullité de son mariage avec Jean Sforza. Il n'était plus rien que le Pape ne fût disposé à accorder à ses fils : il était devenu leur esclave. Des bruits abominables circulaient sur la maison de Borgia, jusqu'à l'accusation, fautive d'ailleurs, d'un crime « que se refuse à nommer la bouche de l'homme doué du moindre sens moral <sup>2</sup> ». La rumeur populaire parlait de manifestations étranges des puissances infernales. Le 14 juin 1497, des fidèles déclarèrent avoir vu, dans l'intérieur de la basilique de Saint-Pierre, des torches courant çà et là, portées par des mains invisibles. Des bruits insolites, disait-on, se faisaient entendre dans les églises. Le formidable tonnerre qui, le 29 octobre de la même année, tomba sur la poudrière du fort Saint-Ange et fit voler en pièces la statue de Saint-Michel, n'était-elle pas une manifestation significative de la puissance des ténèbres <sup>3</sup>? De pareilles

Terreurs populaires.

1. PASTOR, V, 496.

2. GRÉGOROVIVS, *L. Borgia*, p. 101. Nous avons déjà vu que l'inceste dont on a accusé le Pape est, de l'avis du protestant Grégorovius, une pure calomnie.

3. THOMAS, *Burchardi Diarium*, t. II, p. 411, 412.

dispositions favorisèrent étonnamment le succès du nouveau prophète qui s'était levé à Florence et de qui seul maintenant on attendait la grande réforme.

Popularité de Jérôme Savonarole.

## IV

Depuis l'occupation de Florence par les Français et l'abandon de la ville par les Médicis, la situation de la cité florentine était lamentable. Se voyant tout à coup libres, maîtres d'eux-mêmes, les Florentins s'étaient trouvés d'abord dans une sorte de confusion et de désarroi : désarroi d'autant plus irrémédiable, semblait-il, qu'une jeune école politique, plus tard représentée par les noms célèbres des Machiavel et des Guichardin, y élaborait, dans toute l'effervescence de sa formation, les conceptions les plus diverses et les plus hardies. Par la force même des choses, le prédicateur si écouté du couvent de Saint-Marc fut amené à parler de ce qui faisait l'objet des préoccupations générales. Savonarole se montra d'abord hésitant, irrésolu. « O mon peuple, s'écriait-il, tu sais que je n'ai jamais voulu m'immiscer dans les affaires de l'Etat ; crois-tu que je m'en occuperais maintenant, si je ne croyais pas que cette intervention est nécessaire au salut des âmes ? » Le 12 décembre 1494, il aborda résolument la politique, et développa les trois principes suivants : « 1° Le gouvernement d'un seul est le meilleur de tous quand le prince est bon, et le pire de tous quand le prince est mauvais ; 2° les régimes de gouvernement doivent être adaptés à la nature du peuple auquel on les destine : ainsi chez les peuples qui ont beaucoup de force et peu d'esprit, ou encore chez ceux qui ont beaucoup d'esprit et peu de force, le régime monarchique peut être excellent ; mais c'est le régime républicain qui convient seul aux peuples forts et intelligents ; 3° en toute hypothèse, la réforme des choses matérielles doit être précédée par la réforme des choses spirituelles <sup>2</sup>. » A propos de ce dernier principe, le « prophète », — c'est ainsi qu'on l'appelait communément — s'élevait avec indi-

Etat de la ville de Florence après la fuite des Médicis.

Savonarole aborde résolument la politique dans ses prédications.

1. Sermon XIII<sup>e</sup>, dans VILLARI, *Jérôme Savonarol et son temps*, t. 1, p. 309.

2. VILLARI, I, 308-311.

gnation contre la fameuse parole de Côme l'Ancien, qu' « on ne gouverne pas les Etats avec des *Pater Noster* ». Dans ses *Sermons sur les Psaumes*, prêchés à partir du 6 janvier 1495, les conseils politiques se mêlaient aux conseils religieux. C'est d'après les avis de Savonarole que l'impôt cadastral de 1427 fut remplacé par un impôt nouveau de 10 0/0 sur la propriété foncière et que le tribunal de la *Mercatanzia* ou du commerce fut réorganisé. La rédaction d'un nouveau code de commerce fut due à son initiative. Le 28 décembre 1495, il fit adopter la fondation d'un mont de piété.

Il combat le  
despotisme et  
l'anarchie.

Avec des paroles d'une extrême violence, on le vit s'élever contre la tyrannie et contre l'anarchie, entre lesquelles il trouvait des relations très étroites. « Tyran, disait-il, est le nom d'un homme qui mène une vie haïssable. Le tyran est dominé par l'orgueil, par la luxure et par l'avidité. Le tyran contient en germe tous les vices dont l'homme est capable ; tous ses sens sont corrompus : ses oreilles par les flatteries, son palais par la gourmandise, ses yeux par les obscénités. Il achète les magistrats, vole les orphelins et opprime le peuple. Et toi, citoyen, qui lui es soumis, tu n'es pas moins misérable qu'à lui : ta langue est esclave en lui parlant ; tes yeux sont esclaves en le regardant ; tes biens lui appartiennent ; et, s'il te frappe, tu dois lui dire : merci <sup>1</sup> ! »

Le  
*parlamento*.

Savonarole ne haïssait pas moins l'usage florentin en vertu duquel, à certains moments donnés, le peuple, appelé au son de la cloche, se réunissait sans armes sur la place pour voter des lois. On appelait une telle réunion le *parlamento*. En réalité, sous cette apparence de liberté, le peuple devenait un instrument docile aux mains de quelques citoyens puissants et ambitieux. Rien n'égale la véhémence du moine quand il parlait du *parlamento*. « Viens ici, peuple. N'es-tu pas le maître maintenant ? — Oui. — Eh bien, écoute. Retiens cette vérité et enseigne-la à tes enfants. Si tu entends la cloche convoquer le parlement, lève-toi et tire l'épée. Tout citoyen qui projette de convoquer le parlement mérite d'avoir la tête coupée. Si les Seigneurs tentent de réunir le parlement, qu'ils ne soient plus regardés comme des Seigneurs. Qui-conque parle de réunir le parlement conspire contre le gouvernement <sup>2</sup>. »

1. Sermon du 25 février 1496.

2. VILLARI, I, 346, 347.

Quelle était donc l'autorité que l'ardent prédicateur voulait établir à Florence ? Le dimanche des Rameaux de l'an 1496, il se prononça nettement. Après un éloquent discours, le moine, présentant au peuple un crucifix, s'écria : « Florence, voilà le Roi de l'univers ! Il veut être ton roi. Le veux-tu ? » Une immense acclamation lui répondit. Quand le prédicateur descendit de la chaire, beaucoup versaient des larmes. Dès ce moment, Jésus fut le roi de Florence. Le gouvernement florentin fit graver, au-dessus de la porte du palais qui lui servait de résidence, cette mémorable inscription : *Jesus Christus, Rex florentini populi senatusque decreto electus*, « Jésus-Christ, Roi par la volonté du peuple et du sénat de Florence ».

Savonarole fait acclamer le Christ roi de Florence.

A partir de ce moment l'influence de Savonarole, parlant au nom du Christ-Roi, n'eut plus de bornes. Prêchait-il contre le luxe du siècle, le paganisme de l'art ? on venait en foule déposer à ses pieds instruments de musique, tableaux, poèmes, parfums, tissus rares et riches dentelles ; et l'ardent dominicain, renouvelant une manifestation que plusieurs missionnaires avaient faite avant lui, faisait un feu de joie de tous ces objets de vanité. C'est ce qu'on appelait le *brucciamento delle vanità*, le « bûcher des vanités ». Pendant le carnaval de 1497, il fit dresser sur la place de la Seigneurie une grande pyramide octangulaire, haute de trente brasses et large de cent vingt. Sur quinze degrés étaient déposés les objets apportés par les habitants de Florence : harpes, luth, violes et guitares, parfums, pommades et cosmétiques, œuvres des poètes païens et des humanistes frivoles, tableaux lascifs de la jeune école florentine. On entassa, au pied de la pyramide, des sarments, des étoupes et de la poudre. Une troupe d'enfants vêtus de blanc fit le tour du monument en chantant des cantiques. Puis, à un signal donné, le feu fut mis aux quatre angles du « bûcher des vanités ». Quand le premier jet de flamme, mêlé de fumée, s'éleva vers le ciel, les cloches sonnèrent, les trompettes de la Seigneurie retentirent et un formidable cri de triomphe sortit de toutes les poitrines, comme si l'empire de Satan venait d'être anéanti.

Le « bûcher des vanités ».

La puissance de Savonarole n'était pas sans exciter, autour de lui et de ses ardents disciples, de violentes rivalités. Sans compter les partisans du pouvoir des Médicis et les hommes dévoués aux Franciscains, qui se rangeaient autour de Fra Mariano,

Les Arrabati combattent Savonarole.

un nouveau parti s'était formé, celui des *Arrabiati* (les enragés), prêts à tout oser contre l'ardent dominicain. Chansons, sonnets, pamphlets en vers et en prose, tout leur était bon pour s'attaquer au moine tribun.

Excès de zèle  
de Savonarole.

Le moine de Saint-Marc, poussé par ses disciples, les *Fra-teschi*, qui formaient autour de lui comme une garde perpétuelle et avaient pour lui une sorte de culte, emporté d'ailleurs par son tempérament fougueux, ne gardait pas toujours, dans ses paroles et dans ses actes, la mesure désirable. Sa prédication morale devenait de plus en plus exigeante : il allait jusqu'à demander aux gens du monde les observances les plus dures de la vie monastique ; on le vit pousser des femmes dans les monastères malgré la volonté de leur mari ; des jeunes gens à sa dévotion parcouraient les rues, entraient dans les maisons particulières, renversaient les tables de jeux, brisaient les harpes et autres instruments de musique, et lui dénonçaient tous les délinquants, qui étaient toujours punis avec sévérité<sup>1</sup> : une vaste inquisition enveloppait la ville de Florence. Le grand tort de Jérôme Savonarole, dans ses tentatives de réforme, fut de vouloir attaquer à la fois tous les abus, toutes les injustices, et de prétendre les abolir sans aucune transition ni préparation.

Il s'attaque au  
Pape Alexan-  
dre VI

Ses invectives devinrent de plus en plus fréquentes et véhémentes. Tant qu'elles ne s'adressèrent qu'aux tyrans et aux démagogues, dont les crimes étaient si grands, dans cette Italie des condottières et des *bravi*, on ne pouvait reprocher au moine que quelques excès de langage. Mais les abus, nous le savons, avaient un autre centre, plus haut placé. Ils siégeaient sur la chaire de Pierre. L'audacieux tribun fit monter jusqu'au trône pontifical ses apostrophes passionnées. « Si celui qui siège sur la chaire de Pierre se trouve en opposition évidente avec la loi de l'Évangile, s'écriait-il, je lui dirai : « Tu n'es pas l'Église romaine ; tu n'es qu'un homme et un pécheur. » Il soutenait que, l'élection d'Alexandre VI étant nulle comme entachée de simonie, les ordres de Rodrigue Borgia n'avaient pas le pouvoir de le lier, et il faisait appel à un concile général. Le Pape lui ayant interdit la prédication, il se soumit d'abord, puis enfreignit le commandement du Chef de l'Église. Le 18 mars 1498, il lui écrivait : « Ne pou-

1. PASTOR, V, 202 et s.



« Avant plus rien espérer de Votre Sainteté (pour la réforme de l'Eglise), je dois m'adresser maintenant à Celui qui choisit ce qu'il y a de plus faible sur la terre pour confondre la force des hommes pervers. Que Votre Sainteté pense à son salut sans tarder davantage. » Peu de temps après, il invitait les rois de France, d'Espagne, d'Angleterre et l'empereur d'Allemagne, à réunir un concile général. Mais la lettre à Charles VIII fut interceptée et remise aussitôt au Souverain Pontife. Alexandre VI avait désormais en main un document authentique, montrant jusqu'où pouvait aller l'audace du moine révolté <sup>1</sup>.

Il désobéit au Pape et demande la convocation d'un Concile (1498)

Il s'adresse, à cet effet, aux princes chrétiens.

Cependant le groupe des ennemis de Savonarole s'augmentait de tous ceux que sa parole ou son attitude avaient blessés : seigneurs, humanistes, condottières, riches bourgeois, dont il avait blâmé le paganisme ou le luxe. Des chansons populaires le tournaient en dérision. L'une d'elles commençait ainsi :

Les ennemis de Savonarole se multiplient.

*O popolo ingrato,  
Tu ne vai preso alla grida,  
E dietro a un guida  
Pièno d'ipocrisia.*

« O peuple ingrat, tu te laisses prendre à des cris, et tu suis un guide plein d'hypocrisie. »

Un malheureux incident allait achever de ruiner la popularité du moine.

Les ennemis de Savonarole, qui supportaient mal la longanimité d'Alexandre VI <sup>2</sup>, résolurent de précipiter le dénouement.

Dans plusieurs sermons, notamment dans son sermon du 8 mars 1496, le dominicain avait rappelé que plus d'une fois la volonté de Dieu s'était manifestée par le jugement du feu <sup>3</sup>. Vers

Ses provocations imprudentes.

1. Plusieurs des lettres écrites à l'empereur et au roi d'Espagne, pour les engager à assembler un concile contre le Pape ont été publiées par BALUZE, *Miscellanea*, éd. Mansi, t. I, p. 583 et s. — La lettre de Savonarole à Charles VIII, conservée à la Bibl. de Saint-Marc à Venise a été publiée par PERRINS, *Savonarole*, t. I, p. 487. Les lettres écrites au roi d'Angleterre et au roi de Hongrie sont perdues.

2. PASTOR, VI, 3, constate que le Pape fit preuve, dans toute cette affaire, d'une grande modération. L'historien protestant RANKE, *Historich-biographische Studien*, p. 246, rend le même témoignage. Alexandre VI fut surtout très habile. Prévoyant que le moine se perdrait par ses propres excès, il ne se hâta point de sévir ; il attendit patiemment que le peuple se fut détaché de Savonarola.

3. PERRINS, *Savonarole*, I, 325, 326.

les premiers jours de 1498, il avait proposé de se rendre avec ses adversaires sur une hauteur pour demander à Dieu de faire descendre le feu du ciel sur ceux qui professaient des doctrines perverses. Quelque temps après, des *Arrabiati* poussèrent un Frère franciscain, Francesco di Puglia, à relever cette parole, qu'ils considéraient comme un défi. Un ardent disciple de Savonarole, le Frère dominicain Domenico Buonvicini, se déclara aussitôt prêt à subir l'épreuve. Mais c'est Jérôme Savonarole qu'on voulait voir se soumettre lui-même au jugement de Dieu. Ses ennemis espéraient sa confusion, ses fidèles attendaient un miracle.

L'épreuve du feu (7 avril 1498).

Frère Jérôme paraît avoir longtemps hésité et n'avoir cédé qu'à contre-cœur<sup>1</sup>. Ces épreuves du feu, en usage dans le haut Moyen Age, avaient été formellement réprochées par les Papes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles<sup>2</sup>; mais les amis de Savonarole soutinrent que la gravité des circonstances, où la paix de l'Église universelle leur paraissait engagée, autorisait une dérogation aux canons de l'Église. Frère Jérôme Savonarole accepta l'épreuve.

Le 7 avril 1498<sup>3</sup>, sur la place de la Seigneurie, un grand bûcher fut élevé, au milieu duquel avait été ménagé un étroit sentier. C'est par ce sentier que devaient passer les deux adversaires, une fois le bûcher mis en flammes. Une foule immense se pressait au spectacle.

Les deux champions reculèrent-ils devant le danger? avaient-ils le secret espoir que le Pape, averti de l'infraction projetée aux lois de l'Église, interviendrait pour l'empêcher? Les délais, les tergiversations, les interminables controverses des adversaires sur les conditions de ce jugement de Dieu, semblaient manifester chez eux le secret désir de se dérober à cette étrange ordalie. Tous ces incidents impatientaient la foule. Une pluie subite, qui vint à tomber, interrompit un moment les pourparlers. Une agitation nerveuse remuait la multitude. Des rixes se produisirent. Bientôt ce fut un tumulte indescriptible. Frère François se réfugia dans le Palais de la Seigneurie, Frère Jérôme dans une église : finalement l'épreuve fut abandonnée.

1. Au cours du procès, Savonarole déclara qu'il avait cherché par tous les moyens à faire échouer le projet de Fra Domenico.

2. VAGANDARD, *Études de critique et d'histoire religieuse*, 2<sup>e</sup> édit. p. 213-215.

3. PIC DE LA MIRANDOLE, *Vie de frère Jérôme Savonarole*, ch. xv. p. 65, 66.

A partir de ce moment, le prestige de Savonarole sembla irrémédiablement perdu. Le soir du dimanche des Rameaux, le couvent de Saint-Marc, où il se trouvait avec ses plus fidèles amis, fut assailli et pris d'assaut par le peuple. Savonarole, arrêté avec deux de ses compagnons, fut livré aux magistrats et mis à la torture. Le Pape réclama le droit de juger l'accusé. Mais le gouvernement de Florence passa outre ; il admit tout au plus la présence de deux juges pontificaux dans le tribunal qui prononcerait la sentence.

L'assaut du  
couvent de  
Saint-Marc.

Quand les deux juges pontificaux arrivèrent à Florence, l'instruction était déjà très avancée, et le parti des juges florentins était déjà pris <sup>1</sup>. Savonarole, accusé d'avoir trompé le peuple par de fausses prophéties, d'avoir comploté contre le gouvernement de Florence et négocié avec les puissances la convocation d'un concile contre le Pape, fut condamné, ainsi que ses deux compagnons, à être « suspendu au gibet et ensuite brûlé, afin que son âme fut complètement séparée de son corps » <sup>2</sup>.

Savonarole est  
condamné à  
mort.

Le matin de l'exécution, ils reçurent la sainte communion dans la chapelle du palais. Savonarole, prenant alors dans ses mains l'Hostie consacrée, demanda pardon à Dieu et aux hommes de toutes les fautes qu'il avait commises, de tout le scandale qu'il avait pu causer. On les conduisit ensuite sur la place. L'instrument du supplice s'y dressait : c'était un échafaud à hauteur d'homme, couvert de matières combustibles, d'où s'élevait une potence en forme de croix. La place regorgeait de curieux, animés de sentiments très divers, les uns mornes et atterrés, les autres pleins d'une joie insolente.

Les condamnés marchèrent au supplice avec courage. Au moment où les flammes enveloppèrent le corps de Frère Jérôme, on entendit ces mots : « Jésus ! Jésus ! » Un coup de vent ayant écarté les flammes et laissé voir le corps du moine, le peuple cria : « Miracle ! miracle ! » Mais ce ne fut que l'affaire d'un instant. Le feu acheva son œuvre. C'était le 23 mai 1498. Jérôme Savonarole était âgé de 45 ans et 8 mois <sup>3</sup>.

Son supplice  
(23 mai 1498).

Avec un grand courage, un talent de premier ordre, une bonne

1. PASTOR, VI, 44, 45.

2. VILLARI, II, 429.

3 Sur le procès et l'exécution de Savonarole, voir DOM LECLERCQ, *Les martyrs*, t. VI, p. 323-368.

Jugement sur Savonarole. volonté incontestable, mais avec des exagérations manifestes et une indépendance qui était allée jusqu'à la désobéissance et à la révolte, Savonarole avait incarné un moment l'indignation populaire contre les abus des gouvernements civils et religieux de la Renaissance. Des saints, comme Philippe de Néri et Catherine de Ricci, ont loué ses vertus. Nous verrons plus loin la portée de son œuvre philosophique et mystique. Le cardinal Newman, sans méconnaître la pureté de ses intentions et de ses mœurs, semble avoir porté sur l'éloquent dominicain le jugement de l'histoire lorsqu'il a écrit : « Jérôme Savonarole s'exagéra son propre mérite. Il se révolta contre une puissance que personne ne peut attaquer qu'à ses propres dépens. Aucune amélioration ne peut résulter de la désobéissance. Ce n'était pas la voie à suivre pour devenir l'apôtre de Florence et de Rome » <sup>1</sup>.

## V

César Borgia quitte la pourpre.

Il est nommé gonfalonier du Saint-Siège.

La disparition de Savonarole fut le point de départ d'une nouvelle période de triomphe pour César Borgia. Le 17 août 1498, César quittait la pourpre. Peu de temps après, il devenait duc de Valentinois et épousait une princesse française, Charlotte d'Albret, fille du roi de Navarre. Soutenu par les troupes françaises et pontificales, il donnait alors libre cours à son insatiable ambition. On le voit, au printemps de 1499, commencer une campagne contre les principales familles italiennes. Prendre Urbino aux Montefeltri, Pérouse aux Borgia, Sienna aux Petrucci, soulever contre Florence Arezzo, Cortone et Pise, rentrer triomphalement à Rome, pour y recevoir la rose d'or bénite par le souverain Pontife et y obtenir le titre de gonfalonier du Saint-Siège, est l'affaire de trois ans à peine. Le vainqueur ne recule plus alors devant aucun crime. Sa sœur Lucrece avait épousé en 1498 le duc Alphonse de Besaglia. Le 18 août 1500, César, provoqué par Alphonse, pénètre dans la chambre de son beau-frère et le fait étrangler sous ses yeux par don Michelotto.

1. Cité par PASTOR, VI, 49. — Savonarole a pu être de bonne foi en attaquant la légitimité et l'autorité d'Alexandre VI. On peut voir ce que dit de ce Pape son successeur Jules II. PASTOR, VI, 201.

« Le Pape passa l'éponge sur cet horrible événement, dit Pastor. Le doute n'était pas possible : Alexandre avait peur de l'indéchiffrable César <sup>1</sup>. » Par diverses bulles, le Pape conféra dans la suite plusieurs duchés à des membres de sa famille, notamment à un fils de Lucrece et d'Alphonse et à un de ses propres fils, Juan Borgia, qu'il venait de légitimer <sup>2</sup>. « Les états de l'Eglise dit Grégorovius, étaient désormais passés, à peu près en entier, à l'état de propriétés personnelles des Borgia <sup>3</sup>. » Les cardinaux se plaignaient de voir la famille du Pape pénétrer dans les secrets les plus intimes de l'administration de l'Eglise. De fait, en juillet 1501, partant en villégiature, Alexandre VI avait laissé à sa fille Lucrece l'administration du palais apostolique, avec autorisation d'ouvrir sa correspondance <sup>4</sup>. « Le Pape, écrivait un ambassadeur, n'a plus qu'un désir ; c'est de rendre ses enfants puissants <sup>5</sup>.

Les Etats de l'Eglise sont presque entièrement aux mains des Borgia.

Indignité de la conduite privée d'Alexandre VI.

« Ainsi, dit un grave historien, cet homme, placé sur un poste élevé pour sauver ce qui pouvait être sauvé dans l'Eglise, contribuait plus que tout autre aux progrès de la corruption universelle. La vie de ce jouisseur effréné était le plus complet démenti aux leçons de Celui qu'il était chargé de représenter sur la terre.

« Et cependant, fait digne de remarque, dans les questions purement religieuses, Alexandre VI n'a donné prise à aucun blâme fondé <sup>6</sup>. » En effet, non seulement « le bullaire de ce monstre est impeccable », comme le remarque Joseph de Maistre, mais on voit ce Pape indigne se faire le défenseur de la pureté de la foi. En 1492, il se préoccupe sérieusement de ramener les utraquistes de Bohême à l'unité de l'Eglise. En 1500, il cherche à protéger les fidèles contre les Vaudois répandus en Moravie <sup>7</sup>. Les missions du Groëland sont l'objet de sa sollicitude.

Indéfectibilité de sa doctrine.

Il favorise la propagation de la foi.

1. PASTOR, VI, 71-73.

2. « Le document de légitimation de Juan Borgia, dit Pastor, est d'une authenticité incontestable. Il suffit pour anéantir tous les arguments que l'on a tenté de faire valoir pour la défense de la vie privée d'Alexandre VI, *Hist. des Papes*, t. VI, p. 98-99.

3. GREGOROVIVS, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*. t. VII (3<sup>e</sup> édition) p. 449.

4. « Il va de soi, dit Pastor, que Lucrece n'exerçait la régence que pour les affaires civiles ; mais cela même était inoui et scandaleux ». *Hist., des Papes*, VI, 97.

5. Cité dans *Hist. générale*, t. IV, p. 18.

6. PASTOR, VI, 131.

7. *Ibid.*, VI 146.

Christophe Colomb découvre l'Amérique (1492).

Enfin l'œuvre de la propagation de la foi doit à l'intervention du Pape Alexandre VI un autre bienfait d'une portée encore plus considérable. En 1492, au moment même où Alexandre VI gravissait les degrés du trône pontifical, le navigateur Christophe Colomb découvrait un nouveau monde. Les conséquences de cet événement devaient être incalculables pour l'avenir de l'Eglise et de la civilisation générale. « Il n'avait pas fallu seulement à Colomb du génie, dit un historien philosophe, il lui avait fallu un principe de foi qui le subjuguât, comme la plupart des hommes de son temps. Les voyageurs lointains, les grands aventuriers, avant et après Colomb, n'avaient pas été uniquement excités par la soif de l'or ou de la renommée ; et les gouvernements, qui les aidaient ou qui les encourageaient, n'avaient pas cédé seulement à des vues d'ambition : tous étaient plus ou moins animés d'un zèle de propagande religieuse » <sup>1</sup>.

Quand, en mars 1493, le grand navigateur revint en Espagne, la joie fut grande à la cour de Ferdinand et d'Isabelle, qui avaient patroné l'expédition. Elle fut plus grande encore à Rome, à la pensée que de nouveaux champs allaient s'ouvrir à l'apostolat des missionnaires de l'Évangile. Mais quelles nations allaient exercer une juridiction temporelle sur les terres nouvellement découvertes ou à découvrir ? A la demande et sur les indications de Christophe Colomb, Alexandre VI, après plusieurs jours de négociations, conduites par le cardinal espagnol Bernardin Carvajal, promulgua, les 3 et 4 mai 1493, trois Constitutions d'une grande importance. « En vertu de sa charge de Vicaire de Jésus-Christ », le Pape, « afin d'amener plus facilement à la foi catholique les peuples de ces terres et de ces îles, donnait et assignait à l'Espagne toutes les îles et terres fermes, découvertes ou à découvrir, à l'occident d'une ligne tracée du pôle Nord au pôle Sud et passant à cent lieues ouest des îles dites Açores » <sup>2</sup>.

Décrets d'Alexandre délimitant les zones de protectorat en Amérique, pour l'Espagne et pour le Portugal (3-4 mai 1493).

Légitimité et utilité de cette intervention d'Alexandre VI.

Peu d'actes ont donné lieu à plus d'accusations injustes contre le pouvoir des Papes. On a prétendu qu'Alexandre VI autorisait les Européens à réduire en esclavage les habitants des pays dé-

1. COURNOT, *Considérations sur la marche des idées dans les temps modernes*, t. I, p. 129.

2. Une décision du Pape Calixte III avait déjà donné, en 1479, au Portugal le droit de fonder des colonies et de faire le commerce dans la région de l'Est. *Bullarium romanum*, t. V, p. 361-364.

couverts <sup>1</sup>. Une impartiale interprétation du document démontre que « la donation dont il s'agit créait simplement, en faveur du roi d'Espagne et de ses successeurs, un titre, à l'égard des autres princes de l'Europe, et non à l'égard des populations du Nouveau Monde » <sup>2</sup>, que celles-ci ne pouvaient être converties à la foi catholique que par une adhésion volontaire <sup>3</sup>, et que le fait de leur conversion n'enlevait rien aux droits des principautés infidèles <sup>4</sup>. « A l'égard des autres États chrétiens, Alexandre VI conférait, ainsi qu'on l'a dit, aux souverains espagnols un droit analogue à nos brevets d'invention, à nos privilèges pour la propriété littéraire. D'ailleurs, à l'époque d'Alexandre VI, les peuples chrétiens reconnaissaient encore au Pape, au moins théoriquement, ce droit d'arbitrage si souvent exercé au Moyen Age <sup>5</sup>. » En d'autres termes, l'envoi de missionnaires, les interventions armées que cette sorte de protectorat pouvaient exiger étaient réservées aux Espagnols et aux Portugais <sup>6</sup>. « En fait, dit Pastor, la sentence pontificale a essentiellement contribué à la solution pacifique d'une série de questions de frontières hérissées de difficultés... La sentence fait honneur à Alexandre VI ; un aveugle esprit de parti et une ignorance crasse pouvaient seuls y découvrir un grief contre Rome <sup>7</sup> ».

Le 12 août 1503, le Pape fut pris de fièvre et de vomissements. Le 18, la fièvre ayant augmenté, le Pontife se confessa et reçut la sainte communion. Le soir, à six heures, après une crise d'étouffement, il rendit le dernier soupir <sup>8</sup>. « Ce Pape étrange, dit M. Gebhart, eut des accès de grandeur d'âme, mais il n'eut jamais le temps ou la liberté d'accomplir une action généreuse » <sup>9</sup>. « Au point de vue catholique, écrit Pastor, on ne peut

Mort d'Alexandre VI (18 août 1503).

1. HENRI MARTIN, *Hist. popul. de la France*, I, 252.

2. PASTOR, VI, 152.

3. Cette restriction était de droit et n'avait pas besoin d'être formulée. Cf. RAVNALDI, ann. 1497, n. 33.

4. C'était la doctrine alors enseignée par tous les théologiens, à la suite de saint Thomas (*Summ. théol.*, 1<sup>a</sup> 2<sup>ae</sup>, qu. 10, art. 10).

5. J. DE LA SERVIÈRE, *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, t. I, col. 85.

6. C'est ainsi que BELLARMIN expliquait l'acte d'Alexandre VI. *De romano pontifice*, V, 2.

7. PASTOR, VI, 151 et s.

8. L'idée d'un empoisonnement, émise par quelques historiens, doit être écartée. Rien d'anormal ne se produisit entre les accès de la fièvre périodique, qui ont le caractère des fièvres paludéennes ou de *malaria*.

9. HISTOIRE GÉNÉRALE, t. IV, p. 16.

condamner assez sévèrement Alexandre VI », et, à la vue de certains scandales, on ne peut se défendre, comme parle Bossuet, « d'être saisi d'une sainte et humble frayeur, en considérant les tentations si dangereuses et si délicates que Dieu envoie quelquefois à son Eglise et les jugements qu'il exerce sur elle <sup>1</sup> ». Mais, encore une fois, il faut bien reconnaître que, sous le pontificat d'Alexandre VI, « la foi de l'Eglise romaine resta immaculée ». « Il semble que la Providence ait voulu montrer que, si les hommes sont capables de faire du mal à l'Eglise, ils sont incapables de détruire l'œuvre de Jésus-Christ <sup>2</sup>. »

## VI

Intrigues de César Borgia et de Julien de la Rovère.

La mort d'Alexandre VI détermina l'effondrement de la puissance de César Borgia. Ce politique sans scrupules avait pourtant pris ses mesures en vue du fatal dénouement. « C'est César disait-on, qui fera le nouveau Pape ». Intrigues dans le Sacré Collège, intrigues auprès des princes de l'Europe : il n'avait rien négligé. Mais au moment de la mort d'Alexandre VI, il se trouva terrassé par la maladie. « J'avais tout prévu, disait-il plus tard à Machiavel, j'avais réfléchi aux moyens de parer à toutes éventualités pour le cas où mon père viendrait à mourir ; il n'y a qu'une chose qui ne me fut pas venue à l'idée, c'est que je puisse moi-même être, à ce moment-là, aux prises avec la mort <sup>3</sup>. » Malade, éloigné de Rome, César conservait cependant une réelle influence, qu'il chercha à consolider par une alliance contractée avec le roi de France Louis XII (1<sup>er</sup> septembre 1498). Mais cette influence se trouva contrebalancée par celle du cardinal Julien de la Rovère. La puissance des deux partis, désormais d'égale force, permit aux membres modérés du Sacré Collège de faire triompher la candidature de l'honnête et pieux cardinal François Piccolomini, neveu du Pape Pie II, qui, en mémoire de son oncle, prit le nom de Pie III (23 septembre 1503).

Election de Pie III (23 septembre 1503).

Ce fut, pour tous les gens de bien, une joie sans réserve. « Une

1. BOSSUET, *Variations*, Préface, n° 29.

2. PASCOR, VI, 131.

3. MACHIAVEL, *Le prince*, ch. VII.



nouvelle lumière s'est levée sur nous, écrivait le général des Camaldules, Pierre Delfini, nos cœurs sont dans l'allégresse, nos yeux versent des larmes, parce qu'enfin Dieu a eu pitié du peuple chrétien et lui a donné un Pasteur suprême, saint, innocent, immaculé. Au deuil a succédé l'allégresse ; à la nuit et à la tempête, la lumière et le beau temps <sup>1</sup> ». On ne pouvait imaginer, entre le Pape qui venait de disparaître et celui que la Providence donnait à l'Eglise, un plus saisissant contraste. « Le nouveau Pape, dit un contemporain, n'avait pas un moment qui ne fut occupé : il passait à l'étude les heures qui précèdent le lever du jour ; la matinée était consacrée à la prière ; à l'heure de midi, il donnait ses audiences, auxquelles les petites gens étaient librement admis. Pour le manger et le boire, il était d'une grande sobriété <sup>2</sup>. » Dans les diverses fonctions qui lui avaient été confiées par son oncle, tout particulièrement dans une mission de légat en Allemagne, et dans le gouvernement de la marche de Picœnum, il s'était fait remarquer par la haute dignité de sa vie. « Je ne veux pas être le Pape des armes, déclara le nouvel élu, mais le Pape de la paix <sup>3</sup>. » Ce fut la devise de son très court pontificat. Pie III fut doux envers tout le monde, même envers César Borgia, qu'il autorisa, sur sa demande, à retourner à Rome. « Je ne souhaite pas de mal au duc, disait-il, car le Pape a plus que tout autre le devoir d'être miséricordieux envers tous, mais je prévois qu'au jugement de Dieu César finira mal <sup>4</sup>. »

Joie du peuple chrétien à l'avènement du nouveau Pape.

Caractère pacifique du nouvel élu.

Pie III comptait, lors de son élévation au pontificat, soixante-quatre ans à peine ; mais de douloureux accès de goutte l'avaient beaucoup vieilli. Comme il était simple diacre, il fallut lui conférer, avant la solennité de son couronnement, la prêtrise et l'épiscopat. Ces longues cérémonies épuisèrent ses forces. Il dut s'asseoir pour célébrer sa première messe, et fut obligé d'ajourner la prise de possession du Latran. Les audiences qu'il lui fallut accorder, le long consistoire qu'il voulut tenir le 11 septembre, les luttes qu'il eut à soutenir contre les deux familles des Orsini et des Colonna, maintenant liguées contre César Borgia, achevèrent de

1. RAYNALDI, ad. ann. 1503 ; *P. Delphini orationum*, p. XI.

2. SIGISMONDO DE CONTI, t. II, p. 291-292. Un seul historien, Gregorovius, a osé suspecter les mœurs de Pie III. Il a été réfuté par PASTOR, t. VI, p. 184-185, en note.

3. *Dispacci di A Giustinian*, t. II, p. 208-209.

4. *Ibid.* t. II, p. 207.

Programme  
de son ponti-  
ficat.

ruiner sa santé. Dès le mois de septembre 1503, il réunit les cardinaux et leur exposa son programme, qui se résumait en deux points : réforme complète de l'Église, s'étendant au Pape, aux cardinaux et à la curie, et restauration de la paix dans la chrétienté. Quelques jours après, les médecins déclarèrent que l'extrême faiblesse du Pape ne laissait plus d'espoir. Le 18 octobre Pie III s'endormit doucement dans le Seigneur, après avoir reçu les derniers sacrements dans des sentiments de piété qui émurent son entourage. Malgré une pluie incessante, Rome entière défila devant sa dépouille mortelle, baisant pieusement ses pieds comme ceux d'un bienheureux. « La mort de Pie III est un grand malheur pour l'Église, écrivit Sigismond Tizio ; mais peut-être ne méritations nous pas mieux pour nos péchés <sup>1</sup>. »

Mort de Pie III  
(18 octobre  
1503).

L'Église, comme les États, n'a peut-être jamais, en effet, que les chefs qu'elle mérite. Encore incapable de supporter la politique d'un saint, elle va bénéficier au moins de celle d'un grand homme, qui, par la vigueur de son gouvernement, rendra la réforme possible et permettra aux esprits de s'y préparer.

## VII

Election de  
Jules II  
(1<sup>er</sup> nov. 1503).

Aussitôt après la mort de Pie III, les vieilles compétitions reparurent. Julien de la Rovère et César Borgia se tinrent encore en échec ; puis, ils jugèrent plus avantageux de se concerter et de s'unir. Le cardinal Julien serait élu, mais il nommerait César gonfalonnier de l'Église et prendrait sous sa protection la personne et les biens du Borgia <sup>2</sup>. Le 1<sup>er</sup> novembre 1503, à la presque unanimité des suffrages, à la suite d'un conclave qui fut l'un des plus courts qu'ait connu l'histoire de la Papauté, le cardinal Julien de la Rovère fut proclamé Pape sous le nom de Jules II. On vantait partout ses hautes qualités. Physiquement et moralement, Jules II possédait une nature de géant. La tête large, aux lignes fortement accusées, d'une beauté sculpturale, il avait un regard de

Portrait de  
Jules II

1. NUTI, *Littera di Sigismondo Tizio*, cité par PASTOR, VI, 191.

2. Le caractère simoniacque de l'élection de Jules II paraît certain à PASTOR, qui apporte de nombreux et saisissants témoignages en faveur de son opinion. *Hist. des Papes*, VI, p. 192, 193.

feu sous des arcades sourcilières proéminentes, le nez très fort, les lèvres serrées, quelque chose de grandiose, de puissant, de dominateur dans son allure, qui lui fit donner par ses contemporains cette épithète de *Terrible*, qu'il appliquait lui-même à Michel-Ange<sup>1</sup>. Son tempérament moral correspondait à son physique. « Ce Pape ne connaissait de mesure, dit un chroniqueur, ni dans l'affirmation, ni dans la négation; un projet s'était-il emparé de sa pensée, il fallait que le projet aboutit, dût-il lui-même succomber à la peine<sup>2</sup> ». L'esprit toujours en activité, le corps toujours en mouvement, il n'eut jamais la patience d'écouter tranquillement les gens qui lui parlaient, ni de retenir sur ses lèvres un reproche, un cri d'indignation, une injure : « C'est plus fort que moi, disait-il, il faut que cela sorte. » Au moins ne l'accusa-t-on jamais de dissimulation; il en était incapable; mais sa franchise allait jusqu'à la violence et à la brutalité.

Il reprit, avec la fougue de son tempérament, le plan de gouvernement que l'humeur pacifique de Pie III avait conçu : assurer la paix des peuples chrétiens et réformer l'Eglise.

La paix des peuples chrétiens ne lui parut possible que par la consolidation et l'extension de la puissance temporelle de l'Eglise. Obligé de César Borgia par son élection, Jules II se rendit compte de la difficulté spéciale de sa situation vis-à-vis du détenteur des principaux domaines de l'Eglise. Mais une occasion s'offrit bientôt à lui d'intervenir dans les affaires du duc de Valentinois. Il la saisit avec son impétuosité habituelle.

Les Vénitiens avaient profité du pontificat éphémère de Pie III, de la courte vacance du Saint-Siège, de la maladie de César, pour s'introduire, de gré ou de force, dans les principales villes des Etats pontificaux. La puissance de Venise devenait un péril. Jules II, redoutant de voir tomber en ses mains toutes les places fortes de la Romagne, possédées par César, somma celui-ci de remettre au Saint-Siège celles qui lui restaient encore. César s'y refusa; il le fit arrêter et, le 29 janvier 1504, obtint de lui, pour prix de sa liberté, la remise des places en question<sup>3</sup>. Une

Il travaille à consolider la puissance temporelle du Saint-Siège.

1. Ce mot ne peut se traduire que par les adjectifs d'extraordinaire, de hors de toute mesure commune, de titanesque.

2. Cité par PASTOR, VI, 498.

3. BURGHARD, *Diarium*, t. III, p. 334.

Mort de César Borgia (12 mai 1507). Le Saint-Siège hérite de ses conquêtes.

nouvelle arrestation de César, exécutée le 27 mai en Espagne à l'instigation du Pape, aboutit à une seconde cession de places fortes <sup>1</sup>, et brida pendant deux ans l'ambition de l'audacieux Borgia. Evadé de sa prison, le 25 octobre 1506, César fit trembler un moment Jules II, mais il tomba, blessé à mort le 12 mai 1507, devant les murs de Viana, en Navarre, et le Pape, en recueillant son héritage, profita de toutes ses conquêtes. « Le duc, dit Machiavel, n'avait eu nullement l'idée de travailler à la grandeur de l'Eglise. Néanmoins, il y contribua, car, lorsqu'il eut été écarté, elle devint son héritière <sup>2</sup>. »

Jules II lutte contre la France.

Une administration financière patiemment réorganisée, une économie sévère <sup>3</sup>, une distribution des fonctions publiques exempte de tout népotisme <sup>4</sup>, neuf années de négociations, d'efforts et de luttes pour réprimer les factions à Rome et dans les provinces aboutirent enfin à la restauration définitive de l'autorité pontificale en Italie. Des circonstances favorables, des événements qui semblèrent providentiels, des mouvements que Jules II sut habilement capter à son profit, lui permirent de faire prévaloir son autorité sur les nations européennes. L'intervention de la France dans les affaires d'Italie l'inquiétait surtout. Il jura de chasser les Français du sol italien et, en 1510, il se crut assez fort pour entamer une lutte contre Louis XII. « Ces Français disaient-ils le 19 juin 1510 à l'ambassadeur de Venise, veulent faire de moi le chapelain de leur roi ; j'entends être Pape malgré eux, et le leur montrer par des actes. » Le 20 janvier 1511, on le vit, à l'âge de soixante-dix ans, braver le froid de l'hiver, pour rejoindre son armée sous les murs de la Mirandole. La place ayant capitulé, le Pape, pressé d'entrer dans la ville conquise, y pénétra par la brèche au moyen d'une échelle.

Caractère élevé de sa politique.

« D'où venait à ce Pape cette allure si décidée ? se demande l'historien protestant Ranke. C'est, répond-il, que Jules II pouvait avouer ses pensées et s'en glorifier... Rétablir l'Etat de l'Eglise : toutes les actions de ce Pape eurent ce seul et unique but ; toutes ses pensées étaient identifiées et exaltées par l'idée

1. PASTOR, VI, 225.

2. MACHIAVEL, *Le Prince*.

3. PASTOR, VI, 206.

4. « Quelques Papes avaient cherché à donner des principautés à leurs neveux, à leurs fils ; Jules II, au contraire fit consister toute son ambition à étendre l'Etat de l'Eglise ». RANKE, *Hist. de la Papauté*, trad. Haiber, t. I, p. 58.

de cette mission <sup>1</sup>. » « Il n'est pas douteux, dit un historien plus récent, que, par sa politique, ses alliances, ses guerres, ce Pape n'ait étendu la puissance comme le prestige de la Papauté. Avec lui l'Eglise moderne commence... Par lui la ville éternelle est devenue le centre de l'univers politique <sup>2</sup>. »

Il en fit également le centre du mouvement artistique. « Si Rome, dit Pastor, est parvenue à un degré de splendeur hors ligne et unique en son genre, qui en fait un centre idéal pour toutes les intelligences éprises du beau sous toutes ses formes les plus nobles, elle en est redevable au protecteur éclairé des Bramante, des Michel-Ange, des Raphaël... L'art romain, sous Jules II prend un caractère d'universalité... Le Saint-Pierre de Bramante, la voûte de la chapelle Sixtine peinte par Michel Ange et les fresques de Raphaël dans les *Stanze* du Vatican immortalisent l'époque de Jules II, comme autant d'hommages rendus à la Papauté <sup>3</sup>. »

Rome devient le centre du mouvement artistique.

Bramante, Michel-Ange et Raphaël.

Il ne restait plus au grand Pape que de faire de Rome le centre du mouvement religieux proprement dit. En y convoquant un concile général, Jules II réalisait ce troisième projet, en même temps qu'il préparait la réforme de l'Eglise. Il n'y avait pas en effet à se bercer d'illusions. Ni l'hégémonie politique sur les Etats, ni le prestige souverain exercé sur les intelligences par la splendeur des arts, ne pouvaient être stables sans la cohésion des âmes dans une foi commune et dans une obéissance filiale au Vicaire de Jésus-Christ.

Rome, centre du mouvement religieux par la convocation d'un concile œcuménique.

## VIII

Examinons quelle est, sous les apparences brillantes de cette époque, la vraie puissance de la Papauté. Jules II se trouve en un sens, plus puissant que Grégoire VII et qu'Innocent III, et il en a conscience. Il se proclame l'arbitre des destinées de la

Situation réelle de la Papauté.

1. RANKE, *Hist. de la Papauté*, t. I, p. 60.

2. IMBART DE LA TOUR, *Les origines de la Réforme*, t. II, p. 56. « Il fut un temps, dit Machiavel, où le moindre baron se croyait en droit de mépriser la puissance du Pape; aujourd'hui elle commande le respect à un roi de France. » MACHIAVEL, *Le Prince*.

3. PASTOR, VI, 423-426.

terre et veut tenir en main « le jeu du monde <sup>1</sup> ». On parle, sous son règne, « des deux glaives, dont l'un est employé par l'Eglise et l'autre pour l'Eglise <sup>2</sup>. » Les rois lui font des serments d'obédience <sup>3</sup>. Il offre des couronnes et se propose d'en retirer <sup>4</sup>. Cependant, ce n'est là qu'une façade trompeuse et le règne de la chrétienté semble bien fini. L'échec de toutes les tentatives de croisade, de Pie II à Léon X, au moment où le péril turc est plus menaçant que jamais, en est une preuve manifeste. Le gallicanisme, d'ailleurs, vient de faire son apparition ; déjà, il se présente sous deux aspects : limitant les pouvoirs du Pape et exaltant la puissance des rois. D'autre part, le Pape paraît en contact moins immédiat avec le peuple qu'au Moyen Age. Entre lui et les fidèles, entre lui et son clergé, se trouvent les rois, avec leurs conciles nationaux, le plus souvent dirigés par leurs commissaires. C'est avec les princes qu'il va falloir traiter désormais. Les concordats mettront un trait d'union entre la Papauté et les Eglises nationales, mais leur donneront en même temps une liberté qu'elles n'avaient pas auparavant.

L'unité des peuples chrétiens telle que l'avait conçue le Moyen Age est désormais impossible.

Jules II crée la royauté italienne du Saint-Siège.

Le pouvoir pontifical, d'ailleurs, si universel qu'il apparaisse, n'est plus international au même sens qu'autrefois. La Papauté de Jules II est, en un sens, une Papauté italienne. Cette « italianisation » de la Papauté a été une nécessité. « Il était nécessaire, comme on l'a dit justement, que, pour échapper à la tutelle et à l'hostilité des grandes puissances, le Pape fût étranger à toutes. Un pape français, allemand, anglais ou espagnol eut toujours été suspect de servir les intérêts de son pays. Un pape italien, grâce aux divisions, à l'effacement de la péninsule, ne pouvait plus porter ombrage. Rome se « nationalisait » pour maintenir entre les convoitises des Etats l'internationalisme de la religion <sup>5</sup>. »

La curie romaine.

Mais cette organisation nouvelle ne fut pas sans inconvénients graves pour la vie intérieure de l'Eglise. Une telle centralisation politique comportait un développement de la curie romaine. La

1. « *Il Papa vol esser il dominus e maestro del jocho del mundo. Sommario de la Relacion di Domenigo Trizigau.* Cité par RANKE, *Hist. de la Papauté*, t. I, p. 59.

2. *Sigismondo de Conti*, t. II, app. n° 18.

3. Instructions du roi Louis XII, Bibl. nat. Fr. 2930. Cité par IMBART DE LA TOUR, t. II, p. 59.

4. En 1510, le Pape offre la couronne de France au roi d'Angleterre et prépare la bulle de déchéance de Louis XII, IMBART DE LA TOUR, t. II, p. 134.

5. IMBART DE LA TOUR, t. II, p. 55.

curie, on l'a dit, devint une cour, et en eut bientôt tous les désavantages. Six à huit cents curiales ou officiers de tout ordre, depuis les maîtres des cérémonies et les camériers jusqu'aux archers, janissaires et gens d'armes de toutes sortes, peuplèrent le « Sacré Palais ». Sous Jules II et sous Léon X il fallut jouer des comédies et donner des ballets devant tout ce monde.

La concentration à Rome des merveilles artistiques, de la peinture, de la sculpture, ne fut pas non plus sans périls. Il ne s'agissait plus, hélas ! de ces œuvres naïves, où l'artiste, alors même qu'il combinait les plus beaux effets de lignes et de lumière, avait conscience d'accomplir une action religieuse et cherchait à faire prier ; dans les plus purs chefs-d'œuvre de Raphaël et de Michel Ange, on apercevait déjà la tendance qui devait porter leurs disciples à tout sacrifier à la magie des couleurs et à la grâce des contours : ce sera alors la fin de l'art chrétien.

Caractère nouveau des œuvres d'art.

La réunion d'un concile universel était de plus en plus urgente. L'empereur d'Allemagne et le roi de France, visiblement inquiets du pouvoir grandissant de Jules II, cherchaient ouvertement à limiter l'autorité spirituelle de la Papauté et parlaient de convoquer des assemblées conciliaires de leur propre initiative. A l'automne de 1510, l'empereur Maximilien, sous prétexte de prendre les intérêts de l'Église, mais en réalité pour peser politiquement sur le Pape et le forcer à entrer dans la ligue de Cambrai, menaçait le Saint-Siège de la promulgation d'une Pragmatique Sanction en Allemagne et de la suppression des annates ; il réclamait en même temps l'institution en Allemagne d'un légat permanent, chargé de juger toutes les questions religieuses qui y seraient soulevées. « Combiné avec l'introduction d'une Pragmatique Sanction, ce projet, dit Pastor, constituait le premier pas de la séparation de l'Allemagne d'avec Rome, c'est-à-dire vers le schisme<sup>1</sup>. » En même temps Louis XII réunissait à Tours une assemblée de cinq archevêques, de cinquante-cinq évêques, de cinquante docteurs en théologie, et des représentants des universités et des parlements. Il en obtenait la déclaration que le roi de France pouvait en toute sûreté de conscience, sans sortir de l'unité de l'Église, réclamer, comme l'y

Opposition de l'empereur d'Allemagne et du roi de France.

Prétentions de l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>.

Menées de Louis XII. Le concile de Tours (septembre 1510).

1. PASTOR, VI, 331.

autorisait le concile de Bâle, la réunion d'un concile général, et, au besoin, déclarer la guerre au Saint-Siège <sup>1</sup>.

Le 16 mai 1511, les ambassadeurs de Maximilien et de Louis XII faisaient décider par trois cardinaux qu'un concile serait convoqué à Pise, malgré le Pape. Le roi de France, irrité, parlait déjà de déposer Jules II, tandis que l'empereur d'Allemagne se contentait de négocier avec lui par l'entremise de son délégué, Mathieu Lang, évêque de Gurk <sup>2</sup>.

Pamphlets  
contre le Pape.

Des caricatures, des pamphlets en vers et en prose, circulaient avec l'approbation des souverains, tendant à ridiculiser l'Église et le Pape. Le roi Louis XII, qui « usait du théâtre comme de plus modernes ont usé de la presse <sup>3</sup> », donna toute licence aux basochiens de persifler la Papauté. Pierre Gringoire, dans une farce jouée à Paris avec privilège du roi, faisait dire à l'un de ses personnages :

Pource que l'Eglise entreprend  
Sur temporalité et prend,  
Nous ne pouvons avoir repos.

.....

Arrière, bigots et bigottes !  
Nous n'en voulons point, par ma foy <sup>4</sup> !

Le Pape était alors torturé par la maladie ; ses expéditions guerrières avaient rendu plus fréquents les accès de goutte dont il souffrait habituellement. Mais le vaillant Pontife n'était jamais si grand qu'au milieu des souffrances ; l'énergie de sa volonté savait faire tout plier, même les plus atroces douleurs. Il condamna les cardinaux rebelles, qui avaient osé prêter leur appui aux entreprises schismatiques de l'empereur et du roi de France ; et, pendant que ceux-ci, déconcertés par ce coup droit, hésitaient sur ce qu'ils avaient à faire, le Pape, poursuivant inlassablement son but, réunit un concile à Rome, fit alliance avec le roi d'Espagne Ferdinand le Catholique, et forma une ligue contre la France. Venise et l'Espagne en furent d'abord les

Jules II con-  
damne les car-  
dinaux re-  
belles et forme  
une ligue con-  
tre la France  
(1511).

1. Sur le Concile de Tours, voir IMBART DE LA TOUR, *Les origines et la Réforme*, t. II, p. 131-137.

2. HERGENBÖTHER, *Hist. de l'Église*, t. IV, p. 672.

3. G. LARSON, *Hist. de la lit. franç.*, 7<sup>e</sup> édit., p. 211.

4. Sur les pamphlets et les caricatures à cette époque, voir MAULDE DE LA CLAVIÈRE, *Les origines de la Révolution française au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle*. PARIS, 1889, p. 272-273 ; CHAMPLEURY, *Hist. de la caricature de la Réformation*, p. 3.



seuls adhérents, mais l'adhésion de l'Angleterre et de l'Allemagne était réservée (5 octobre 1511) <sup>1</sup>.

## IX

La bulle de convocation au concile, datée du 25 juillet 1511, commençait par rappeler que les Papes seuls ont le droit de convoquer une pareille assemblée et qu'un concile réuni sans leur participation serait frappé de nullité radicale. Puis, en termes précis, le Pontife assignait au futur concile un quadruple objet : étouffer dans leurs germes les schismes naissants, réprimer les hérésies encore vivaces, réformer les mœurs du clergé et des laïques, grouper les peuples chrétiens en un seul faisceau pour leur permettre d'entreprendre une guerre sainte contre les Turcs. La nouvelle assemblée aurait lieu à Rome même, dans le palais du Latran, après les fêtes de Pâques de l'année suivante, le 19 avril 1512.

Bulle de convocation au concile de Latran (25 juillet 1511).

Une grave maladie avait, un moment, semblé ruiner tous les projets du Pape en réveillant les espérances de ses adversaires. Dans une lettre du 18 septembre 1511, Maximilien I<sup>er</sup> était allé jusqu'à exprimer le rêve chimérique de réunir sur sa propre tête la couronne impériale et la tiare pontificale <sup>2</sup>. La guérison subite de l'intrépide Pontife changea la face des affaires. Maximilien, ce « César débonnaire, épris de grandeur, mais sans volonté, sans argent et sans soldats, qui passait sa vie à entreprendre et à ne rien réussir <sup>3</sup> », n'était pas de taille à faire trembler Jules II. A la suite de certaines divergences de vues avec Louis XII au sujet de la ville où se tiendrait leur concile et de différends survenus entre les troupes impériales et les troupes françaises, l'empereur se dégagea de toute compromission avec le roi de France, et Louis XII resta seul à supporter la responsabilité du concile schismatique.

Attitude de Maximilien I<sup>er</sup>.

Il s'ouvrit à Pise le 30 septembre 1511, présidé par le cardinal

1. RAYNALDI, ad ann. 1511 ; IMBART DE LA TOUR, II, 157-158.

2. Le texte de cette lettre, conservée aux archives de Lille, a été publié par LE GLAY, *Correspondance de Maximilien I<sup>er</sup> et de Marguerite d'Autriche*, t. II, p. 37.

3. IMBART DE LA TOUR, II, 142.

Ouverture du conciliabule de Pise (1511). Carvajal. L'arrivée de cinq cardinaux dissidents, Briçonnet, de Prie, Albret, Borgia, San Severino, fut impuissante à sauvegarder son prestige. Il fallait en prendre son parti. La « théorie conciliaire » avait fait son temps. Les précédentes assemblées de Pise et de Bâle l'avaient tellement déconsidérée dans l'opinion publique que les églises et les auberges se fermaient devant les Pères du prétendu concile et devant les gens de leur suite. Ils durent se transporter péniblement de Pise à Milan, de Milan à Asti, d'Asti à Lyon. Partout l'accueil fut à peu près le même.

Résistance de plusieurs Églises aux décisions du prétendu concile. Une levée de taxes sur les ecclésiastiques, décrétée par le concile au profit du roi de France, provoqua des contradictions de toutes parts. L'abbé de Cluny déclara qu'au Pape seul et à ses délégués appartenait le droit de le taxer. Les clergés d'Aix, de Digne et de Riez suivirent l'exemple de Cluny, et furent imités par un grand nombre d'Églises.

Entrée en lice de Cajétan. L'entrée en lice d'un grand théologien vint donner à l'opposition des motifs plus nobles. Le dominicain Thomas de Vio, de Gaëte, plus connu sous le nom de Gaëtan ou Cajétan, et qui devait plus tard jouer un rôle des plus importants dans la défense de l'Église contre les erreurs de Luther, était déjà célèbre pour la dispute qu'il avait soutenue avec éclat en 1494 contre Pic de la Mirandole. Ce petit homme au teint basané, dont le duc Sforza de Milan se plaisait à railler l'aspect extérieur, avait déjà donné des preuves de son immense savoir en philosophie, en théologie et en exégèse, dans des cours professés à l'université de Pavie et à la Sapience de Rome. Général de son ordre depuis 1508, il intervint dans la question du concile de Pise par la publication de son traité *De auctoritate Papæ et concilii*. Il y soutenait : 1° que le concile ne tient pas son autorité directement du Christ ; 2° que, si le Pape n'en fait point partie, il ne représente pas l'Église universelle ; 3° qu'il y a une très grande différence entre l'autorité du concile dans le cas d'un Pape contestable, comme au temps de l'assemblée de Constance, et cette autorité dans le cas d'un Pape incontestable, tel que Jules II.

Son traité *De auctoritate Papæ et concilii*.

L'opinion publique s'oppose au schisme. Quelques parlementaires, quelques prélats courtisans, tels que l'avocat Nicole Bertrand, le juge Vincent Sigault et l'abbé Zaccaria Ferreri, essayèrent de faire l'apologie du faux concile. Un jeune docteur de Sorbonne, Almain, tenta de réfuter la thèse de Cajétan. Mais le peuple n'était pas avec ces faux docteurs. Pierre

Gringoire lui-même qui, dans ses *farces* et *soties*, avait livré le Pape aux risées de la foule avec les encouragements du roi, terminait maintenant ses pièces de théâtre en réclamant la fin de toute querelle <sup>1</sup>. L'opinion publique, s'exprima aussi par deux poèmes parus en cette année 1512, le *Conseil de paix*, où l'auteur invitait les princes à faire la paix avec le Pape et la France et à préparer la réforme « par un bon concille », et *La déploration de l'Église militante*, où le poète Jean Bouchet exprimait les mêmes vœux de « la réforme par la paix ».

Le concile de Pise acheva son agonie à Lyon, laissant le pouvoir du Pape fortifié.

Le concile de Latran, qui fut le XVIII<sup>e</sup> œcuménique, s'était réuni le 3 mai 1512 avec l'adhésion de l'Espagne et de l'Angleterre. Celle de l'Allemagne devait lui arriver le 4 novembre. Le concile était assemblé pour « mettre fin au schisme, restaurer la paix générale et assurer la réforme ». Tout ce qu'il y avait d'âmes pures et droites dans l'Église tressaillit de joie. L'illustre et pieux Gilles de Viterbe, général de l'Ordre des Augustins, se fit l'interprète de cette allégresse générale, dans le discours qu'il prononça à l'ouverture de l'assemblée : « Nos yeux ont vu, s'écria-t-il, le saint et salutaire commencement d'une restauration longtemps attendue. L'épouse était à terre, comme, pendant l'hiver, la feuille morte de l'arbre ; voici qu'elle se relève et qu'elle reverdit au souffle des conciles... et ce que je dis de la foi, je peux le dire de la tempérance, de la sagesse, de la justice, de toutes les vertus. Saint-Père, après tant de victoires que vous aviez remportées, il ne vous manquait plus que deux choses : convoquer un concile et donner la paix au peuple chrétien. Sachez, ô Père, que vous avez élevé les cœurs de tous vers une grande espérance <sup>2</sup> ! »

C'est à l'aube de cette espérance que l'intrépide Pontife quitta ce monde. Depuis les fêtes de la Pentecôte de l'année 1512 sa santé déperissait rapidement. « On me flatte, disait-il, mais je sens bien que mes forces diminuent d'heure en heure, et je sais que je n'ai plus longtemps à vivre. » Les réactifs les plus

Ouverture du  
V<sup>e</sup> concile de  
Latran (3 mai  
1512).

Discours de  
Gilles de Vi-  
terbe.

Mort de  
Jules II (21  
février 1513).

1. *Le jeu du prince des sots et de la Mère Sotte*, farce représentée aux Halles de Paris le 28 février 1512, se termine par un appel à la paix.

2. MANSI, t. XXII, p. 669.

violents furent en vain employés par les médecins pour lui rendre l'appétit et le sommeil. Jusqu'à ses derniers jours on le vit, malgré l'avis de son entourage, travailler sans relâche, et, même alité, recevoir les cardinaux et les ambassadeurs. Dans la nuit du 20 au 21 février 1513, après avoir reçu les derniers sacrements dans des sentiments admirables de piété, il rendit sa grande âme à Dieu. Une foule immense assista aux obsèques. « Rome, dit le protestant Gregorovius, sentait qu'une âme royale avait quitté ce monde<sup>1</sup>. »

## X

Election de  
Léon X (11  
mars 1513).

Le 11 mars, les suffrages unanimes du Sacré Collège donnèrent pour successeur au robuste vieillard, qui avait si vigoureusement gouverné l'Eglise pendant près de dix ans, un jeune cardinal qui n'avait pas encore atteint sa trente-huitième année. C'était le dernier fils de Laurent le Magnifique, Jean de Médicis, qui prit le nom de Léon X.

Portrait de  
Léon X.

Nous connaissons le brillant entourage d'humanistes dans lequel avait été élevé le jeune patricien de Florence et les graves conseils que lui donna son père lorsqu'il fut élevé, à l'âge de quatorze ans à peine, à la dignité de membre du Sacré Collège<sup>2</sup>. « Le front large, le menton ferme, le masque altier et impassible, mais les yeux clignotants et la main blanche retombant avec lassitude<sup>3</sup>, » il ne promettait pas d'être l'homme des gestes impératifs et des fortes passions, comme son prédécesseur. Poli, lettré, d'une élégance suprême de manières, il devait se montrer ami du faste parmi les grands, doux et généreux envers les pauvres, souple et conciliant envers tous ; nulle part en Europe la liberté de penser ne devait être plus grande qu'à sa cour ; et si Rome et le monde acclamèrent son avènement avec un enthousiasme presque unanime, ce fut peut-être parce qu'il n'était personne au monde qui fut plus que lui « l'homme de son temps ». Ce devait être là sa force et sa faiblesse.

L'achèvement du concile de Latran et la conclusion d'un con-

1. GREGOROVIVS, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, 3<sup>e</sup> édition, t. VIII, p. 108.

2. Innocent VIII l'éleva au cardinalat en 1488. Toutefois, avant de recevoir les insignes de la dignité, il fut tenu d'étudier la théologie pendant trois ans. Le 9 mars 1492, il fut agréé au collège des cardinaux. Voir plus haut, p. 197.

cordat avec la France furent les premières grandes œuvres de son pontificat.

Dès le 10 avril 1513, le nouveau Pape reprit pour son propre compte le programme donné au concile par Jules II <sup>1</sup>. Le 13 mai, il créa, au sein du concile, trois commissions : la première était chargée d'étudier les diverses questions relatives à la paix entre les nations ; la seconde devait se préoccuper des moyens d'abolir la Pragmatique ; la troisième avait pour mission de préparer un projet de réforme générale. Dès le mois de décembre, il obtint, à la suite de pourparlers diplomatiques, l'adhésion pleine et entière de Louis XII au concile de Latran <sup>2</sup>.

Il reprend le concile de Latran avec le programme de Jules II.

La tâche de la première commission était trop complexe pour aboutir à un résultat immédiat : l'esprit pacifique et la diplomatie déliée de Léon X firent plus pour la paix que toutes les mesures conciliaires. L'abolition de la Pragmatique, objet des études de la seconde commission, ne devait devenir efficace que par la conclusion d'un concordat. Quant à la réforme générale des mœurs, elle fit l'objet d'un projet présenté au concile le 5 mai 1514, dans sa neuvième session <sup>3</sup>. Le premier titre visait directement le Pape : il avait trait au mode de nomination des évêques, à leur transfert et aux divers abus créés par l'introduction de la commende, le trafic et le cumul des bénéfices. On demandait ensuite aux cardinaux de « vivre en prêtres », de visiter leurs églises, de séjourner dans leur légation ou de résider à la curie. Les règlements proposés pour l'éducation religieuse des enfants, la répression des pratiques de sorcellerie répandues parmi le peuple et la protection des biens ecclésiastiques contre les attentats des princes, respiraient le même désir sincère de procéder à une sérieuse réforme des mœurs ; mais ces derniers articles, comme ceux qui concernaient la curie et le Sacré Collège, restaient trop vagues ; on y cherche vainement une réforme pratique, concrète et énergique des abus qui compromettaient si gravement le corps épiscopal, le clergé séculier et la masse des fidèles.

La cognée ne fut portée d'une main hardie que sur les Réguliers, surtout sur les Mendians. Ceux-ci avaient parfois abusé du régime des exemptions et de la célèbre bulle *Mare Magnum*

Mesures prises contre les abus des Réguliers.

1. MANSI, XXXII, 782-784.

2. MANSI, XXXII, 832 et s.

3. MANSI, XXXII, 874.

de Sixte IV, qui leur donnait des pouvoirs très étendus. A la deuxième session, le Pape se plaignit de « l'audace sans bornes des *exempts* <sup>1</sup> ». A la onzième session, des prélats demandèrent la suppression pure et simple de la fameuse bulle de Sixte IV. Finalement, un décret rétablit l'autorité des évêques sur les religieux mendiants <sup>2</sup>. Des dispositions relatives à la prédication, aux études du clergé et aux tendances hérétiques des philosophes de ce temps, complétèrent l'œuvre réformatrice du concile.

Cette œuvre devait laisser peu de traces. Décrétée par des évêques qui s'épargnaient trop eux-mêmes, elle échoua presque complètement. Les moines opposèrent presque partout la force d'inertie, parfois la résistance ouverte <sup>3</sup>. Les légistes des cours souveraines, hostiles à l'ingérence de Rome, mirent au service des religieux réfractaires leurs inépuisables ressources de procédure <sup>4</sup>, et l'opinion populaire prit parti pour les moines poursuivis. Pierre Gringoire railla sur la scène les prétendus réformateurs « papelards, bigots, hypocrites », qui foudroyaient tous les vices et couraient après l'argent, qui expulsaient les pauvres Frères et ménageaient les puissantes abbayes <sup>5</sup>. Les mordantes railleries du poète n'étaient pas sans quelque fondement. La plupart des évêques n'avaient pas abandonné leurs habitudes de frivolité et de luxe; elles persistaient à la curie romaine plus que partout ailleurs. La restauration de la vie chrétienne et religieuse ne s'opéra que par l'influence de quelques évêques et de quelques abbés sincèrement vertueux <sup>6</sup>. Le vénérable Gilles de Viterbe l'avait proclamé, avec l'autorité magistrale de sa science et de sa vertu, dans son discours inaugural : « Il est possible de restaurer les institutions humaines par la sainteté, mais non de restaurer la sainteté par les institutions humaines; *homines per sacra immutari fas est, non sacra per homines* <sup>7</sup>. »

1. MANSI, XXXII, 908.

2. MANSI, XXXII, 970 et s.

3. IMBART DE LA TOUR, II, 531-535.

4. *Ibid* 535-536

5. PIERRE GRINGOIRE, *Les folles entreprises*, édition d'HÉRICHAULT, t. I, p. 101.

6. Par exemple dans l'ordre de Cluny, où un chapitre de 1504 constate que plusieurs couvents ont été ramenés à un ordre de vie meilleur. (P. LORAIN, *Essai historique sur l'abbaye de Cluny*, Paris, 1839, chap. XXI); chez les Chartreux, dont Erasme lui-même fait un grand éloge (*Colloquia, Militis et Carthusiani*), à Fontevrault, à Cîteaux et dans leurs filiales. IMBART DE LA TOUR, II, 523-526.

7. MANSI, XXXII, 669.

## XI

Le concordat de 1516 lui-même, qui régla la situation extérieure de l'Eglise avec la France, n'eut de résultats efficaces que dans la mesure où il consacra des situations établies par les faits et donna des orientations rendues possibles par le développement des mœurs.

Le concordat  
de 1516.

Si la théorie médiévale de l'ingérence directe du Pape dans les églises nationales était universellement abandonnée, les théories nouvelles d'une Eglise parlementaire gouvernée par des conciles ou d'un groupement d'églises autonomes dirigées par des princes temporels, étaient également discréditées. L'idée d'un compromis entre ces diverses doctrines naquit de l'esprit conciliant de Léon X et de François I<sup>er</sup>, et surtout du génie politique d'un grand jurisconsulte, Duprat.

Origines du  
concordat.

Le successeur de Jules II et le successeur de Louis XII semblaient faits pour s'entendre. François I<sup>er</sup> réunissait en sa personne les meilleures qualités et les pires défauts du Français du xvi<sup>e</sup> siècle ; Léon X était le type achevé de l'humaniste italien ; or les deux nations, à cette époque, s'unissaient dans un même culte de l'art, des belles-lettres et de la distinction des manières. Quand le fils de Laurent le Magnifique apparut pour la première fois à la cour de France, les courtisans, sans penser à mal, l'appelèrent « le gentil lieutenant du roi du ciel » ; et l'on raconte que lorsque le roi Louis XII considérait son jeune cousin plein de vie et d'entrain, généreux et chevaleresque, il ne pouvait s'empêcher de s'écrier : « Oh ! le beau gentilhomme ! » Aussitôt après, il est vrai, il ajoutait en hochant la tête : « Nous besognons en vain ; ce garçon gâtera tout. »

Léon X et  
François I<sup>er</sup>.

A ses débuts, François I<sup>er</sup> parut, au contraire, tout sauver. Sa brillante campagne d'Italie, entreprise pour conquérir le Milanais, et son éclatante victoire de Marignan (15 septembre 1515) semèrent inaugurer le plus glorieux des règnes. Le Pape, qui avait adhéré à la ligue conclue entre l'empereur et le roi d'Espagne pour défendre le duc de Milan, fut atterré « Qu'allons-nous devenir ? » s'écria-t-il en apprenant de la bouche de l'ambassadeur

Causes pro-  
chaines du  
concordat.

vénitien la défaite des alliés. — Saint-Père, lui répondit ce dernier, votre Sainteté n'aura aucun mal. Le roi très chrétien n'est-il pas le fils aîné de l'Eglise ? » C'est alors que Léon X se demanda s'il ne lui serait pas possible de reconquérir par la diplomatie les avantages que la victoire du roi de France lui avait fait perdre. Un rapprochement avec la France lui parut d'ailleurs très opportun en présence des ambitions démesurées qui se faisaient jour du côté de l'Espagne. Léon X proposa alors à François I<sup>er</sup> une entrevue. La Pragmatique Sanction avait été pour Louis XI, pour Charles VIII et pour Louis XII l'occasion d'interminables conflits ; le régime d'élection aux bénéfices établi par l'Acte royal ne portait pas moins atteinte à l'autorité souveraine du roi qu'à celle du Pape ; les poursuites du Saint-Siège contre les partisans de la Pragmatique avaient mis le trouble dans le royaume : ne serait-il pas avantageux de remplacer cet acte unilatéral, toujours en discussion, par un concordat sérieusement concerté entre le roi de France et le chef de l'Eglise ? A côté de François I<sup>er</sup> se trouvait un homme capable de lui rappeler au besoin le souci des intérêts de sa couronne. C'était « ce rude auvergnat, tête forte, disciplinée, d'instruction vaste, d'idées autoritaires, que l'histoire célèbre et souvent maudit sous le nom de chancelier Duprat <sup>1</sup> » ; « un des hommes les plus considérables de l'ancienne France », au dire d'un bon juge, « et peut-être, si l'on excepte Richelieu, le ministre qui a exercé sur les destinées de notre pays la plus haute influence <sup>2</sup> ». C'est à lui que François I<sup>er</sup> confia le soin de conduire les négociations.

L'entrevue de  
Bologne.

L'entrevue du Pape et du roi eut lieu à Bologne et fut magnifique. Le jeune roi était escorté de 1.200 hommes d'armes et de 6.000 lansquenets ; le Pape était entouré de trente cardinaux <sup>3</sup>.

Trois questions étaient à résoudre : une question bénéficiale, une question judiciaire et une question fiscale.

La question  
bénéficiale.

Nous savons déjà quel était le régime des bénéfices : les uns étaient *electifs*, c'est-à-dire conférés par le libre choix des chapitres ; les autres *collatifs*, c'est-à-dire conférés par l'évêque ou par le patron. En fait, pour ce qui concerne les bénéfices soumis à l'élection, une solution était préparée par des compromis suc-

Les bénéfices  
« électifs ».

1. A BAUDRILLART, *Quatre cents ans de Concordat*, p. 68.

2. HANOTAUX, *Recueil des instructions*, Rome, t. 1<sup>er</sup>. Introductions, p. lvi.

3. MADELIN, *De conventu bononiensi*, p. 52-53, 66.



cessifs, qui devaient aboutir au système de la nomination par le roi et de l'institution canonique par Rome. Cette solution fit l'objet des titres IV, V et VI du concordat <sup>1</sup>. Le roi d'ailleurs ne pourrait nommer que les candidats qui réuniraient les conditions canoniques, et le Pape ne pourrait refuser l'institution qu'aux sujets notoirement incapables ou indignes.

Il y est pourvu au moyen de la nomination par le roi et de l'institution canonique par le Pape.

Le régime des bénéfices collatifs avait été depuis longtemps troublé par l'introduction des « grâces d'expectation » et des « commandements d'expectative », par lesquels un collateur ou patron, le Pape lui-même, promettaient à une personne de lui conférer un bénéfice en cas de vacance. Le titre VIII supprima les grâces d'expectative et les réserves de toutes sortes <sup>2</sup>. Le concordat fit de plus une grande place aux gradués des universités et leur réserva le tiers des bénéfices (titre XI) <sup>3</sup>.

Suppression des grâces d'expectative et des réserves.

La solution de la question judiciaire avait été, comme celle de la question bénéficiale, préparée par des précédents de procédure. Le concordat régla que, « hors les *causes majeures*, expressément spécifiées comme telles dans les canons, toutes et aucunes causes seraient portées devant les juges des parties, qui, par droit, coutume ou privilège, en ont connaissance <sup>4</sup> ». Le Saint-Siège restait comme le tribunal suprême d'appel, mais après épuisement de toutes les juridictions intermédiaires.

La question judiciaire.

La question fiscale, traitée par une équivoque, probablement concertée, dans le concordat de Bologne <sup>5</sup>, fut réglée par une bulle du 1<sup>er</sup> octobre 1516 <sup>6</sup>. Le Pape établissait le mode de paiement des annates. C'était la question la plus délicate à traiter. Le roi de France, ou plutôt le chancelier Duprat, laissa le Pape triompher en droit, mais en fait, — les comptes de la chambre, récemment étudiés, en font foi, — cette redevance, devenue si impopulaire, ne fut plus payée que par un petit nombre de bénéficiers et pour une part minime de leur revenu annuel <sup>7</sup>.

Le Saint-Siège est reconnu comme tribunal suprême d'appel.

La question fiscale.

Suppression en fait des annates.

Le concordat de 1516 touchait à la grande question de la réforme par quelques articles : interdiction aux séculiers de tenir

1. MANSI, XXXII, 1020-1022

2. MANSI, XXXII, 1022.

3. *Ibid.*, 1023.

4. Tit. XXIII. *Ibid.*, 1028.

5. MANSI, XXXII, 1039.

6. MANSI, XXXII, 1042.

7. P. RICHARD, *Rev. d'hist. ecclés.*, t. VIII (1907), p. 144.

des bénéfices réguliers et inversement; mesures énergiques contre les clercs concubinaires <sup>1</sup>; établissement dans chaque église cathédrale d'une chaire où serait enseignée au moins une fois par semaine l'Écriture Sainte <sup>2</sup>.

Opposition du  
Parlement, de  
l'Université et  
de certains  
membres du  
clergé.

L'opinion publique accepta généralement avec faveur le concordat de 1516; mais le Parlement lui reprocha de dessaisir la justice royale des causes ecclésiastiques par le droit d'appel au Saint-Siège et par le jugement des « causes majeures » à Rome; l'Université ne pouvait pardonner aux deux souverains contractants l'abolition de la Pragmatique et par suite l'abandon de la théorie de la suprématie conciliaire; quelques membres du clergé regrettaient le droit d'élection. Ils firent au concordat une opposition violente, qui retarda de plus d'une année son enregistrement <sup>3</sup>. Cet acte mémorable, qui devait régler officiellement la situation de l'Église de France pendant près de trois siècles, jusqu'en 1790, fut, somme toute, un bienfait pour l'Église. En modifiant le régime des bénéfices électifs, il empêcha la formation d'une riche et puissante aristocratie ecclésiastique, qui aurait pu, à l'apparition de Luther et de Calvin, jouer en France le même rôle que l'aristocratie ecclésiastique d'Allemagne, exciter les mêmes convoitises des princes et des seigneurs laïques, et fournir ainsi au mouvement protestant une grande force de plus. En faisant accepter officiellement par le roi de France l'intervention régulière du Pape dans l'organisme religieux de la nation, il restaura l'autorité spirituelle de la Papauté. Prétendre que le Saint-Siège fut « payé en fumée », comme on l'a écrit, de ses grandes concessions, est excessif; la ruine des deux premiers articles de la Pragmatique, proclamant la supériorité des conciles sur le Pape, n'était-elle pas un résultat de la plus haute importance? Soutenir, comme on l'a fait, que Léon X, en attribuant au roi un droit de nomination aux bénéfices, « disposait de ce qui ne lui appartenait pas », est une injustice non moins manifeste; car le Pape ne conférait au roi aucun droit de propriété

1. MANSI, XXXII, 1030.

2. MANSI, XXXII, 1023.

3. Sur l'opposition du Parlement, de l'Université et d'une partie du clergé au concordat de 1516, voir BAUDRILLANT, *Quatre cents ans de concordat*, p. 90 et s.; IMBART DE LA TOUR, *Les origines de la Réforme*, II, 469 et s.

sur les bénéfices, et le droit de juridiction partielle qu'il lui concédait appartenait à la Papauté en vertu des traditions les plus authentiques.

L'acte passé entre Léon X et le roi de France ne conjura pas, et est vrai, tous les dangers. Au lendemain du Concordat, les légistes n'avaient pas abandonné leurs doctrines subversives, ni les seigneurs leurs ambitieuses convoitises et leur vie dissolue, ni les esprits exaltés de cette époque, leurs rêves de rénovation spirituelle ; un vent de révolution soufflait toujours sur l'Europe. Un moine saxon allait bientôt s'emparer de toutes ces forces dispersées et déchaîner sur l'Eglise la plus violente tempête qu'elle eût peut-être jamais subie depuis ses premières origines.

1. Cf. Jules THOMAS, *Le Concordat de 1516, ses origines, son histoire au XVI<sup>e</sup> siècle*, 2<sup>e</sup> vol. in-8, Paris, Picard, 1910.

## CHAPITRE VIII

### LE MOUVEMENT INTELLECTUEL DE LA RENAISSANCE

Le mouvement politique et social qui avait soulevé contre les institutions du Moyen Age des hommes de loi et des gens d'Eglise, des prédicateurs populaires et des rêveurs chimériques, avait pour complice un autre mouvement plus caché, mais non moins puissant, de la pensée artistique, philosophique et religieuse. Les chefs de cette évolution intellectuelle la présentaient comme un retour à l'antiquité et à la nature. Elle prit le nom de Renaissance, et se développa surtout en Italie, en Allemagne, en France et en Angleterre.

#### I

La Renaissance en Avignon.

Le mouvement italien de la Renaissance est né sur les bords du Rhône, en Avignon, pendant le séjour des Papes dans cette ville <sup>1</sup>. L'art proprement dit y tient encore du Moyen Age : la massive construction féodale du château des Papes, et la gigantesque chaise originale qui forme le tombeau de Jean XXII, sont bien des monuments de l'architecture gothique ; mais les somptueuses villas bâties sur les bords du Rhône par les cardinaux de la cour des Papes se distinguent déjà des manoirs féodaux, et le peintre Simon Memmi, arrivé à Avignon en 1339, pour y

1. JEAN GUIRAUD, *L'Eglise romaine et les origines de la Renaissance*, 2<sup>e</sup> édition, p. 59.

décorer de ses fresques le palais des Papes et l'église de Notre-Dame des Doms, est, par le souci de la ligne et de la couleur, un vrai précurseur des temps nouveaux <sup>1</sup>.

C'est surtout de la Renaissance littéraire qu'Avignon est le berceau. Clément V y transporta la bibliothèque pontificale, Jean XXII enrichit cette bibliothèque des œuvres de Sénèque, de Pline et de Ptolémée <sup>2</sup>, et fit profiter les lettres et les sciences des relations du Saint-Siège avec l'Orient <sup>3</sup>; Urbain V appela auprès de lui les plus célèbres humanistes, tels que Salutati et Francesco Bruni, et leur ouvrit les portes du *Collège des secrétaires apostoliques*. Ce faisant, les Papes d'Avignon, préparaient ou secondaient le grand mouvement intellectuel du XIV<sup>e</sup> siècle. Mais la gloire principale en revint à l'Italien François Pétrarque.

Le « premier des modernes », ainsi qu'on l'a appelé, était né à Arezzo, sur les frontières de la Toscane et de l'Ombrie, le 20 juillet 1304. Jeune encore, il quitta l'Italie à la suite de son père, exilé comme gibelin en même temps que Dante. La majeure partie de sa vie s'écoula dès lors en Avignon et dans les environs de cette ville. Malgré la volonté de son père, qui le destinait à une carrière administrative ou judiciaire, le jeune Pétrarque se livra avec passion à la poésie, à la culture des lettres antiques, aux recherches de l'érudition. Après un séjour dans le vallon solitaire de Vaucluse, que ses vers devaient immortaliser, et quelques missions diplomatiques, dont il profita pour se mettre en rapport avec les principaux savants et artistes de son époque, il vint mourir en Italie, dans sa maison de campagne d'Arquà, le 18 juillet 1374, à l'âge de soixante-dix ans.

On se tromperait en ne considérant en François Pétrarque que le délicieux auteur du *Canzoniere*, dont la mélancolique et subtile poésie « est demeurée la source du lyrisme moderne <sup>4</sup>. » Pétrarque est en même temps « le bibliophile éclairé, qui a tout fait pour promouvoir les recherches et pour mettre à la mode l'émendation des textes <sup>5</sup> », le puissant initiateur dont « les

Clément V,  
Jean XXII et  
Urbain V initi-  
ateurs de la  
Renaissance  
littéraire.

François Pé-  
trarque (1304-  
1374).

Son rôle dans  
la Renaissance  
littéraire.

1. JEAN GUIBAUD, p. 41-42. Cf. FAUCON, *Les artistes à la cour d'Avignon*. Raphaël et Michel Ange passent pour s'être inspirés de Memmi, le premier dans sa *Transfiguration*, le second dans son *Jugement dernier*.

2. *Ibid.*, p. 52.

3. *Ibid.*, p. 55, 58.

4. F. BRUNETIÈRE, *Histoire de la littérature française*, t. 1<sup>er</sup>, p. 11.

5. CH. V. LANGLOIS, *Manuel de bibliographie historique*, p. 247.

humanistes italiens du xv<sup>e</sup> siècle, ces collectionneurs incomparables, d'une virtuosité qui n'a jamais été dépassée dans la correction conjecturale... sont la postérité directe <sup>1</sup>. »

Le caractère  
de sa vie et de  
son œuvre

Ce favori des Papes reste le type de l'humanisme naissant, au cours de sa période encore chrétienne. De l'homme de la Renaissance, tel que l'humanisme le fera, François Pétrarque a déjà les deux passions dominantes : le culte de la beauté sensible et la passion de la gloire. La rencontre d'une figure idéale, sous le porche de l'église Sainte-Claire d'Avignon, suffit à troubler la vie du poète. Quant à sa soif de gloire, elle sera à peine satisfaite par le grand triomphe, qui, au printemps de l'année 1341, lui fera gravir les degrés du Capitole, aux acclamations d'une foule immense, pour y recevoir la couronne de la poésie.

A tout prendre, Pétrarque reste, malgré quelques faiblesses lamentables de sa vie privée, un chrétien de cœur et de conviction. Dans son célèbre dialogue, *De contemptu mundi*, qu'il appelle son *Secretum*, il fait son examen de conscience, et se reproche amèrement, comme un démenti à sa foi chrétienne, la persistance en lui des tentations du sensualisme et de l'esprit païen. « En lisant Cicéron, il ne peut s'empêcher de l'annoter par des observations marginales toutes les fois que le grand orateur blesse ses croyances : *Cave!* écrit-il, *male dicis* <sup>2</sup>. » « Les pratiques d'une piété presque scrupuleuse lui sont habituelles... Chaque nuit il se lève pour prier Dieu... Tous les vendredis, le chantre de Laure de Sade se soumet à un jeûne rigoureux, et il professe une dévotion particulière pour la Vierge <sup>3</sup>. » « On pourrait, dit M. Henry Cochin, faire un livre intitulé : *Pétrarque et le mysticisme*, qui serait le pendant de celui de M. de Nolhac : *Pétrarque et l'humanisme* <sup>4</sup>. » Au lendemain de son grand triomphe, en la ville de Rome, il se souvient de l'austère demeure avignonnaise

Où, fidèle aux leçons de l'ange familier,  
La Dame accomplissait le devoir journalier  
A l'heure où le Poète éblouissait le monde,

1. *Ibid.*

2. Jean GIRAUD, *L'Eglise romaine et les origines de la Renaissance*, p. 68-71.  
Cf. Pierre de NOLHAC, *Pétrarque et l'humanisme*, p. 199.

3. A. MÉZIÈRES, *Pétrarque d'après de nouveaux documents*.

4. Henry COCHIN, *Le Frère de Pétrarque*, dans *Rev. d'hist. et de litt. rel.*, année 1901, p. 43.

et il célèbre, comme plus grand que le triomphe de la science et de l'art, le « triomphe de la chasteté <sup>1</sup>. »

Les Papes prodiguèrent à ce grand homme les marques de leur bienveillance et les encouragements les plus efficaces. Pétrarque était clerc ; il ne fut jamais prêtre et peut-être ne reçut-il même pas les ordres mineurs ; mais sa cléricature le rendait capable d'accepter les bénéfices. En 1335, Benoit XII le fit chanoine de Lombez ; Clément VI le nomma en 1343 ambassadeur à Naples, trois ans plus tard protonotaire apostolique, et enfin en 1348 archidiacre de Parme. En le comblant de faveurs, surtout en lui ouvrant les trésors de leur bibliothèque et en l'accréditant comme légat dans les pays étrangers, les Pontifes d'Avignon favorisèrent la diffusion de la culture nouvelle, et, à ce titre, ils doivent être regardés comme les premiers patrons d'une Renaissance des lettres inspirée par l'esprit chrétien <sup>2</sup>.

Il est encouragé et favorisé par les Papes

## II

Pendant la triste période du grand schisme, de 1377 à 1417, le mouvement artistique et littéraire fut ralenti, presque arrêté ; mais les pontificats de Martin V, d'Eugène IV et de Nicolas V lui donnèrent un nouvel essor. Les questions de politique générale n'absorbèrent pas l'activité de Martin V. A son appel, les peintres Victor Pisanello et Gentile da Fabriano vinrent reprendre à Rome le mouvement de rénovation artistique commencé par l'école de Giotto ; ils surent unir à la plus pure inspiration chrétienne un sentiment de la nature et un souci de l'exactitude qu'on ne connaissait pas jusqu'à eux. Eugène IV eut la gloire de deviner le génie de Masaccio, ce jeune peintre, dont les fresques puissantes, réagissant contre la mièvrerie de certains disciples de Giotto, devaient devenir une source d'inspirations variées pour tout l'art florentin du xv<sup>e</sup> siècle. Le Pape voulut faire exécuter par Masaccio les fresques dont il décora les basiliques de Saint-Clément et de Saint-Jean de Latran.

Le mouvement artistique après le grand schisme.

1. PÉTRARCA, *Le rime*, éd. SOAVE, t. I, p. 192.

2. Sur Pétrarque, voir Pierre de NOLHAC, *Pétrarque et l'humanisme*, Paris, 1892 ; Alfred MÉZIÈRES, *Pétrarque d'après les documents inédits*, Paris, 1868 ; FUZET, *Pétrarque, ses erreurs, ses voyages, sa vie chrétienne*, Paris, 1883.

Fra Angelico  
de Fiesole  
(1387-1457).

Pisanello et Gentile n'étaient du reste que les précurseurs d'un peintre plus grand qu'eux et dont l'inspiration mystique ne devait être dépassée par personne, le Bienheureux Frère Angelico de Fiesole, de l'Ordre de saint Dominique. Mandé à Rome vers 1445, à l'âge de soixante ans, par Eugène IV, Fra Angelico, devait, sous ce Pontife et sous son successeur Nicolas V, remplir Rome, Florence, Pise et l'Ombrie d'incomparables merveilles <sup>1</sup>. La pure tradition chrétienne, dont Fra Angelico fut le plus illustre représentant, devait se perpétuer dans l'école d'Ombrie, jusqu'au moment où Benozzo Gozzoli, l'admirable auteur du *Triomphe de saint Thomas d'Aquin*, abandonna les douces visions mystiques de son maître pour s'attacher à la peinture de beautés purement humaines, et où le Pérugin, découragé dans son art et peut-être dans sa foi, à la mort de Savonarole, laissa triompher le fougueux naturalisme de Signorelli.

A Rome même, le sensualisme païen avait déjà commencé à s'affirmer dans la peinture au temps de l'illustre Frère dominicain. A côté des pieuses et ravissantes fresques murales peintes par l'*Angelico* <sup>2</sup> pour son cabinet de travail <sup>3</sup>, Nicolas V avait demandé aux peintres Andrea del Castagno et Pietro della Francesca des peintures dont le faire réaliste présageait déjà l'art trop sensuel de Filippo Lippi.

Donatello  
(1386-1466).

Il fait pénétrer  
l'inspiration  
païenne dans  
la sculpture.

Cette tendance s'accusa dans la sculpture. Le Florentin Donatello, que Côme de Médicis avait chargé de restaurer les statues antiques de sa ville natale, s'inspira trop de ces œuvres païennes dans l'art religieux. Son Christ de Sainte-Croix de Florence, sa Madeleine du baptistère de la même ville et son Saint-Jean-Baptiste du baptistère de Saint-Jean de Latran n'élèvent pas la pensée au delà d'une beauté purement naturelle ; et les portes de bronze <sup>4</sup> de Saint-Pierre, sculptées au temps d'Eugène IV, sous la direction de Donatello, exposent, à l'entrée même du

1. Sur *Fra Angelico* voir Rio, *De l'art. chrétien* t. II, p. 283-344 ; H. COCHIN, *Fra Angelico* ; SORTAIS, *Fra Angelico* ; J. GUIRAUD, *L'Église romaine et les origines de la Renaissance*, 123, 201 et s.

2. Le mot *Angelico* n'est qu'un surnom donné au Frère Santi Terini, pour exprimer le caractère angélique qu'il a su donner à ses personnages.

3. Le cabinet de travail ou *Studio* de Nicolas V est devenu la chapelle de Saint-Laurent, on y voit encore les peintures de *Fra Angelico* représentant les principales scènes de la vie de saint Étienne.

4. Alors appelées portes d'argent, à cause des lames d'argent qui les recouvraient.



temple le plus vénéré de la chrétienté, les scènes les plus immorales de la mythologie païenne <sup>1</sup>.

La technique artistique fait alors, il est vrai, des progrès admirables ; les modèles de Donatello sont expressifs des pieds à la tête ; l'admirable artiste florentin porte à la perfection, dans ses bas-reliefs, la perspective linéaire, créée par Brunellesco ; Pietro della Francesca et Andrea Orcagna révèlent, dans leur dessin, une science consommée des raccourcis ; l'anatomie artistique commence à être étudiée scientifiquement ; et certes, par l'incomparable pureté de ses lignes, par l'harmonie ravissante de ses couleurs et par la probité scientifique de son dessin, cet art rajeuni de la Renaissance pourra louer Dieu à sa manière, s'il sait garder la pureté religieuse de son inspiration primitive. Mais plus d'un artiste, peintre, sculpteur ou architecte, l'a déjà oubliée. On se demande même si le naturalisme ne va pas envahir le temple chrétien lui-même.

Quand Nicolas V veut reconstruire la basilique de Saint-Pierre sur un plan nouveau, il charge de la direction de l'œuvre projetée le florentin Léo-Baptista Alberti, chanoine par népotisme, artiste par vocation, mais surtout dilettante et sceptique par nature et parti pris. Alberti venait de se rendre célèbre par la construction du palais Pitti à Florence, d'une architecture noble et sévère, et par la publication de son grand ouvrage *De re ædificatoria*, d'où toute idée de symbolisme religieux était systématiquement écartée. L'influence de Bramante et, plus tard, celles de Charles Maderne et du Bernin, accentueront ce mouvement vers une architecture nouvelle, où, à l'aide d'un art porté à la perfection, la décoration étouffera l'idée. Sans doute, un assemblage harmonieux de guirlandes et de balustres, de torsades et de rinceaux, de rostres et de trophées, reposeront délicieusement les regards ; mais la chrétienté ne verra plus s'élever désormais ces merveilleuses cathédrales gothiques, dont le demi-jour, tamisé par les vitraux, favorisait si bien le recueillement de l'âme, dont les

Alberti  
(1404-1472).

Le naturalisme  
dans l'archi-  
tecture.

1. Sur les portes de la Basilique de Saint-Pierre avaient été représentés des sujets empruntés aux fables les plus immorales de la mythologie païenne : Jupiter et Ganymède, Héro et Léandre, la Nymphé et le Centaure, Léda et le Cygne. — Il est bon de remarquer cependant, avec M. l'abbé BROUSSOLLE, *L'art, la Renaissance et la Religion*, Paris, 1910, p. 46, que les sujets païens ci dessus énumérés ne se trouvent que parmi les rinceaux des montants des portes et assez dissimulés à la vue par conséquent.

colonnes élancées, se perdant et se brisant dans l'ombre, donnaient un si grand essor à la prière, et dont l'inépuisable symbolisme ouvrait à la méditation de si ravissantes perspectives !

Le paganisme dans les Lettres.

Le *De voluptate* de Laurent Valla (1431).

Aussi bien, les spéculations des penseurs et des beaux esprits du temps favorisaient de moins en moins cet élan de l'âme. Dans le courant de l'année 1431 avait paru, sous forme de dialogues entre les secrétaires apostoliques, un livre intitulé *De voluptate*, dont l'auteur, Laurent Valla, était lui-même secrétaire apostolique. Il y soutenait que le plaisir sensible est le seul vrai bien de l'homme. Cette publication ayant soulevé un certain scandale, Valla publia sous ce titre : *De vero bono*, un second traité, où les mêmes doctrines étaient professées avec certaines atténuations dans les termes. La forme, moins brutale, fit, cette fois, passer le fond.

Le collège des secrétaires apostoliques.

Pogge (1380-1459).

Le *Liber facetiarum* (1449).

Il est maintenant avéré, — depuis la publication de nombreuses correspondances intimes de cette époque, — que des conversations très licencieuses avaient lieu dans ce collège des secrétaires apostoliques, fondé par les Papes d'Avignon pour favoriser les érudits et les lettrés. C'est là que se rencontraient ce Fillelfe, homme perdu de mœurs, qui, étant allé à Constantinople pour y étudier la langue grecque sous le fameux Chrysoloras, lui avait escroqué sa fortune et corrompu sa fille <sup>1</sup>; ce Loschi, non moins empressé à réunir sur sa tête les riches prébendes qu'à collectionner les vieux manuscrits; ce Léonard l'Arétin, qui composait un prétendu discours d'Héliogabale, révoltant de cynisme <sup>2</sup>, et enfin ce Pogge, « une des figures les plus repoussantes de ce temps », dit Pastor <sup>3</sup>, cet infâme Pogge, en qui se rencontrent, bien qu'avec moins de talent, quelque chose de la méchante ironie de Voltaire et je ne sais quoi du flottant dilettantisme de Renan. Pogge, venu à Rome avec cinq sols dans sa poche, était devenu, grâce à ses basses flatteries, un des hommes les mieux rentés de l'Église. Il réussit à garder pendant cinquante ans, sous sept pontificats successifs, la charge de secrétaire apostolique. La publication faite, en 1449, par ce vieillard de soixante-dix ans, du *Liber facetiarum*, recueil des plaisanteries les plus ordurières,

1. J. GUIRAUD, *op. cit.*, 237.

2. *Ibid.*, p. 308.

3. PASTOR, I, 266 et s.

révéla la bassesse morale de son âme <sup>1</sup>. On était alors sous le pontificat de Nicolas V.

L'apparition des Facéties de Pogge ouvrit les yeux des plus aveuglés. « Ce fut alors seulement, dit M. Jean Guiraud, qu'on put mesurer la puissance d'obscénité de celui qui les avait imaginées et de la réunion des lettrés qui s'en étaient délectés <sup>2</sup>. » Calixte III, Pie II et Paul II remplirent leur devoir de défenseurs de la morale. Nous avons vu le grand coup frappé par Paul II, supprimant le « collège des abrégiateurs » section du « collège des secrétaires », dont faisaient partie la plupart de ces humanistes scandaleux. Le collège des abrégiateurs <sup>3</sup> fut bientôt rétabli, il est

Réaction des Papes Calixte III, Pie II et Paul II. Suppression du « collège des abrégiateurs » (1468).

1. J. GUIRAUD, 98 152 et s : 295-307. On se demande naturellement comment des Papes tels que Martin V, dont la vie a été d'une austérité irréprochable, Eugène IV, qui a donné l'exemple de vertus monacales, et Nicolas V, qui malgré son goût exagéré pour l'humanisme, a été sincèrement pieux, ont pu supporter autour d'eux de tels personnages. Mais il est juste de remarquer que la profonde immoralité de Pogge et de ses amis n'a été connue qu'après leur mort, par la publication de leur correspondance. Les Souverains Pontifes pouvaient, du vivant de ces hommes, se faire illusion sur leurs vrais sentiments, prendre les formules de quelques-uns de leurs écrits pour des fantaisies littéraires. C'est bien l'impression qu'ils donnent. « Les Papes, dit M. Jean Guiraud, semblaient ne pas s'apercevoir de cette résurrection du paganisme, ou, s'ils la constataient, ils ne la prenaient pas au sérieux. » (*L'Eglise romaine et les origines de la Renaissance*, p. 303). L'érudition de ces personnages était d'ailleurs considérable. On doit à Pogge des découvertes inestimables ; il a retrouvé Quintilien, Silius Italicus, Lucrèce, Ammien Marcellin et une partie de Cicéron. Laurent Valla est le premier qui ait contesté scientifiquement l'authenticité de la « Lettre à Abgar », de l'acte de donation de Constantin, de la rédaction du symbole des Apôtres par les douze apôtres, etc. A côté des Papes, des personnages de la plus haute dignité de vie, tel que le cardinal Alberghi, le Bienheureux cardinal Aleman, le Bienheureux Traversari, le cardinal Bessarion et le cardinal Nicolas de Cuse, furent en relation avec Pogge, Valla et Filelfe. La science de ces humanistes et l'utilité de leurs services ont pu couvrir leurs défauts aux yeux de la cour romaine, qui avait besoin de leur concours pour donner aux actes de la chancellerie la correction littéraire si appréciée à cette époque. Leur éloignement des affaires eût été généralement blâmé et eût causé de grandes difficultés à ceux qui en eussent pris l'initiative. Enfin les troubles de ces temps détournèrent ailleurs l'attention des Papes. Un Grégoire VII un Pie V, un saint en un mot, eut sans doute bravé tous ces obstacles. Mais les Papes de cette époque n'eurent, il faut le reconnaître, ni la clairvoyance nécessaire pour prévoir la funeste influence que pouvaient exercer ces hommes lettrés et licencieux, ni peut-être, lorsqu'ils eurent quelque soupçon du danger, le courage de les démasquer, la force de les écarter avant le temps des grands scandales. C'est le propre des autorités faibles de fermer les yeux sur les abus dont la révélation leur susciterait des embarras, en les obligeant à sévir.

2. J. GUIRAUD. *L'Eglise romaine et les origines de la Renaissance*, 3<sup>e</sup> édition, préface, p. XIII.

3. Les abrégiateurs, distingués en abrégiateurs du parc majeur et abrégiateurs du parc mineur à cause des enceintes entourées de barrières dans lesquelles ils travaillaient, étaient chargés de résumer les brefs et actes divers des Papes. Au fond, la fonction était presque une sinécure, destinée à fournir des pensions honorables aux lettrés. Le collège des abrégiateurs, réorganisé par Léon X, a été définitivement supprimé, le 29 juin 1503, par la bulle *Sapienti consilio* de Pie X.

vrai, par Sixte IV ; mais l'humanisme païen se sentait désormais suspect à Rome ; il se groupa à Florence autour des Médicis.

### III

Dans sa *Divine Comédie*, Dante déplorait déjà que sa ville natale eut abandonné la vertueuse austérité des temps anciens, et célébrait mélancoliquement le temps passé, où

Florence en ses vieux murs, dans cette enceinte antique  
Où l'heure sonne encore au grand cadran gothique,  
Vivait en paix, pudique, avec simplicité ;

Elle n'avait alors ni colliers ni parures,  
Point de femme attifée en de riches ceintures  
Attirant les regards bien plus que sa beauté ;

On restait au foyer de la maison natale ;  
On n'avait pas encor vu de Sardanapale  
Montrer ce qu'un huis clos peut couvrir d'attentats <sup>1</sup>.

Les Médicis  
de Florence.

Depuis le jour où le poète avait écrit ces vers, le luxe et l'immoralité n'avaient fait que grandir dans la brillante cité toscane. L'opulente famille des Médicis, enrichie dans le grand commerce, avait acquis dans la ville une influence prépondérante ; mais rien, dans ces marchands anoblis, ne rappelait l'esprit chevaleresque des seigneurs féodaux. On avait entendu Côme I<sup>er</sup> de Médicis, dit Côme l'Ancien, traiter la croisade entreprise par Pie II d' « aventure de jeune homme », et Machiavel nous rapporte qu'une des maximes favorites de ce grand seigneur était celle-ci : « On ne gouverne pas un Etat avec un chapelet à la main <sup>2</sup>. » Son petit-fils Laurent, à qui ses générosités somptueuses firent donner le surnom de Magnifique, rêva de réunir dans Florence tout ce que les lettres et les arts pouvaient offrir de plus éblouissant.

En ce moment, nombre de savants grecs, chassés de Cons-

1. DANTE, *Div. Comédie*, trad. Ratisbonne, *Le Paradis*, chant XV.

2. MACCHIAVELLI, *Storie*, lib. VII.

tantinople par la conquête turque, cherchaient en Europe un asile. Laurent de Médicis fit tout son possible pour attirer et retenir auprès de lui les plus éminents d'entre eux. C'est ainsi qu'il accueillit le savant Démétrius Chalcocondylas, si remarquable par l'étendue de sa science, et qui ne l'était pas moins, disait-on, par la distinction suprême de sa politesse. Chalcocondylas professa pendant vingt ans la langue grecque aux Florentins, qu'il initiait aux beautés d'Homère. Auprès de lui se trouvait Gémiste Pléthon; c'était ce platonicien byzantin, qu'on avait vu, à l'époque du concile de Florence, apparaître dans le palais du grand duc avec un mystérieux manuscrit et lire à quelques auditeurs groupés autour de lui les Dialogues du « divin Platon ».

Arrivée à Florence des savants grecs.

Chalcocondylas.

Gémiste Pléthon.

Autour de ces Grecs, qui découvraient aux Florentins les beautés classiques de l'antiquité grecque, vinrent se grouper des humanistes italiens, dont Pic de la Mirandole, Pomponius Lætus, Ange Politien et Marsile Ficin devaient être les plus célèbres.

Jean Pic, des princes de la Mirandole et de Concordia, n'est pas seulement le prodigieux et précoce érudit qui, déjà célèbre à dix ans comme orateur et comme poète et admis à quatorze ans à suivre les cours de l'université de Bologne, provoquait à vingt-trois ans tous les savants du monde à une discussion publique sur 900 thèses *de omni re scibili* <sup>1</sup>. Pic est le savant audacieux, rêvant d'un rajeunissement des sciences religieuses fondé sur une étude plus critique des textes sacrés et une comparaison plus attentive avec les religions antiques; c'est aussi le penseur téméraire, affirmant que le péché, limité dans le temps, ne peut jamais mériter une peine éternelle, que Jésus n'est descendu aux enfers que d'une manière virtuelle et qu'aucune science ne peut mieux prouver la divinité du Christ que la magie et la cabale <sup>2</sup>. Par un bref du 4 août 1486, Innocent VIII condamna les 900 thèses de Pic de la Mirandole. Le jeune savant se soumit humblement. Il mourut quelques années plus tard, à l'âge de 31 ans, dans une de ses villas, près de Florence, au moment où, désabusé des vanités du monde et de la science humaine par l'influence de

Pic de la Mirandole (1463-1494)

1. Il paraît que les mots : *De omni re scibili*, lesquels ne pouvaient avoir que le sens de choses appartenant au programme des études universitaires, ne figuraient pas dans le titre de la thèse. En tout cas, les mots : *et de quibusdam aliis* sont de l'invention de Voltaire.

2. TIRABOSCHI, *Storia della lett. ital.*, VI, 1<sup>re</sup> part., 32; PASTOR, V, 333.

Savonarole, il songeait à entrer dans l'ordre de saint Dominique <sup>1</sup>.

Pomponius  
Lætus  
(1425-1477).

Pomponius Lætus, de son vrai nom Jules, seigneur de San Severino (1425-1497), appartenait, comme Pic de la Mirandole, à la haute noblesse italienne. Il avait emprunté son surnom à l'antiquité romaine, profondément convaincu de l'influence que peut avoir une appellation habituelle sur le caractère et la valeur morale d'un homme <sup>2</sup>. Jules San Severino rêva de se faire une âme antique : il n'y réussit que trop. Ses œuvres d'érudition, auxquelles collaborèrent ses deux jeunes filles, formées à son école et passionnées comme lui pour l'étude de l'antiquité païenne, eurent toutes pour objet les institutions politiques, administratives et sacerdotales de l'ancienne Rome. Il s'était fixé à Florence en 1468, à la suite de la dissolution par Paul II de la fameuse Académie romaine dont il était le président. Pomponius Lætus vécut et mourut dans une atmosphère païenne, qui semble avoir éteint en lui l'esprit chrétien que Pic de la Mirandole avait conservé si vivant en son âme <sup>3</sup>. —

Ange Politien  
(1454-1494).

Un autre grand seigneur, Ange Politien (1454-1494), issu de la noble famille des Cinci, fit plus encore pour la propagation de la culture païenne. Formé à l'école des meilleurs maîtres, doué d'une puissance de travail qui lui permettait de passer des nuits entières sur d'antiques manuscrits, pourvu d'une imagination brillante, au moyen de laquelle il savait faire surgir tout un monde disparu en interprétant un vieux texte, Ange Politien fut, à 29 ans, le plus brillant professeur de Florence et peut-être de son temps. On venait d'Allemagne et d'Angleterre écouter ses leçons. Disgracieux de visage, avec son nez énorme et son cou mal emboîté dans un buste irrégulier, il provoquait d'abord, paraît-il,

1. Pic de la Mirandole, peu de temps avant sa mort, avait adressé au Pape Alexandre VI un Mémoire contenant l'exposé de ses idées personnelles sur les propositions condamnées. Le Pape, par un bref spécial, l'assura qu'il n'avait jamais encouru la note d'hérésie formelle ou personnelle. On a quelquefois soutenu qu'Alexandre VI avait ainsi contredit son prédécesseur et approuvé les fameuses thèses (Revue *Il Rosmini* de 1889). Mais c'est à tort. Le bref d'Alexandre VI ne disculpe Pic que de l'hérésie formelle, c'est-à-dire personnelle et imputable, et n'approuve que les idées exposées dans le Mémoire. Cf. TRIPPI, dans la Revue *Il papato*, XVI<sup>e</sup> année, t. XXI, p. 37 et s. et PASTOR, V, 334-335.

2. BAYLE, *Dict. histor.*, au mot Platina, t. XII, p. 164.

3. Le professeur Vladimir ZABUGHIN dans une savante étude *Giulo Pomponio Leto*, Roma, 1903, affirme que dans l'œuvre de Pomponius Lætus il n'y a pas de trace d'immoralité, comme on l'avait généralement enseigné jusqu'ici.

un mouvement de stupeur <sup>1</sup>. Mais à peine avait-il ouvert la bouche, que l'auditoire se sentait saisi et entraîné par le Maître. La douceur et la sonorité prenante de sa parole, l'expression de sa physionomie et de son geste avaient tôt fait de communiquer à ceux qui l'écoutaient l'émotion qui vibrait en lui. Pendant qu'il expliquait les chefs-d'œuvre de l'antiquité classique, bien souvent une pointe de fine causticité, *salsa comitas*, déridait à propos l'auditoire suspendu à ses lèvres <sup>2</sup>. Parfois, à l'issue de ses brillantes leçons, Laurent le Magnifique daignait prendre le bras du professeur aimé du public, et traversait ainsi les rues de Florence ; c'était alors dans toute la ville, sur le passage du prince et du lettré, le murmure flatteur d'une ovation continuelle. Sous le camail du chanoine, que la faveur des Médicis lui obtint, Ange Politien resta une des âmes les plus foncièrement païennes de son siècle <sup>3</sup>. Laurent de Médicis crut devoir néanmoins confier au brillant humaniste l'éducation de son jeune fils Jean qui, chanoine lui-même à l'âge de 14 ans, devait être un jour le Pape Léon X.

Au-dessus de tous ces fins lettrés s'élevait, par la vigueur de son esprit, celui que l'on doit regarder comme le principal chef de la Renaissance florentine, le fondateur de l'Académie de Florence, Marsile Ficin (1433-1499). Nous aurons bientôt à parler de son œuvre philosophique. Mais la doctrine platonicienne, dont Ficin fut le protagoniste, ne pénétra si profondément les esprits du xv<sup>e</sup> siècle qu'à la faveur de l'art délicat avec lequel il sut présenter ses idées.

Marsile Ficin  
(1433-1499).

Sans avoir la difformité de Politien, le fondateur de l'école néo-

1. *Erat facie nequaquam ingenua et liberali, ab enormi nasu subluscoque collo.* Paul Jove, *Elogia*, c. XXXVIII.

2. Un de ses auditeurs a dit en vers latins comment, en écoutant Politien expliquer Virgile, on croyait « entendre la voix murmurante et douce du pin sonore, et le gazouillement de l'onde glissant sur les cailloux colorés, et les jeux de l'écho redisant les vers du poète :

*Hic resonat blando tibi pinus ancata susurro;  
Pura coloratos intestrepit unda lapillos,  
Hic ludit nostri captatrix carminis Echo.*

3. Pic de la Mirandole converti essaya en vain de ramener Politien à l'esprit chrétien. Un jour que le chanoine lettré lisait à son ami un poème composé à la gloire des lettres, Jean Pic, penchant sur l'épaule difforme de Politien sa tête charmante, lui murmura : « Insensé Politien, qui te fatigues à chercher dans l'art des hommes, ce qui ne se trouve que dans l'amour de Dieu ! » Le chanoine sourit. et continua sa lecture enthousiaste.

platonicienne était, dit-on, chétif d'aspect. On racontait qu'au jour de son baptême le prêtre ne put s'empêcher de sourire « à la vue de ce corpuscule qui aurait tenu dans l'escarpin de soie d'une dame florentine ».

Marsile Ficin fut maladif toute sa vie ; à la merci des variations de la température, il voyait tarir sa verve quand le ciel s'embrumait et ne retrouvait ses inspirations qu'à la clarté d'un firmament d'azur. L'étude et le commentaire des œuvres de Platon fut l'objet de tous ses travaux. On le vit, pour mieux pénétrer le sens de son philosophe préféré, étudier le grec auprès des plus grands maîtres, brûler impitoyablement ses premiers essais de traduction, et retoucher son œuvre avec une persévérance infatigable. « Sa traduction de Platon, dit un bon juge, est encore, malgré les progrès de la philologie, la meilleure que possède l'Italie <sup>1</sup>. »

#### IV

L'inspiration  
paléenne s'ac-  
centue dans  
l'architecture  
florentine.

De telles influences de la part des maîtres de la pensée ne pouvaient qu'accélérer le mouvement qui paganisait de plus en plus l'architecture et la sculpture. Après la publication du traité de Vitruve, découvert par Pogge, on abandonna le gothique, on revint au plein cintre, aux colonnes doriques, ioniennes et corinthiennes, ou plutôt composites, car on ne connut guère l'architecture grecque qu'à travers les transformations que les Romains lui avaient fait subir. On orna les façades des églises avec des motifs tirés des arcs de triomphe romains. Brunellesco, le merveilleux architecte, qui éleva à plus de cent mètres d'altitude la

1. P. VILLARI, *Savonarole et son temps*, trad. Gruyer, t. I, p. 93. Une anecdote recueillie par Tiraboschi, dans sa *Storia della letteratura italiana*, raconte qu'après deux ans passés à étudier les œuvres de Platon, Marsile Ficin présenta un de ses manuscrits au grand duc Côme, qui, helléniste exercé, feuilleta quelques pages et sourit en hochant la tête. Marsile comprit, étudia à fond la langue grecque sous le célèbre Platina, retoucha son œuvre, et la soumit à la critique du fameux hellénisant, Marcus Musurus. Pendant qu'il lui en faisait la lecture, on vit celui-ci prendre nonchalamment son écritoire comme il aurait fait d'un sablier de poudre d'or, et répandre l'encre sur le manuscrit de Ficin. Marsile, qui avait appris de Platon que le sage ne cède jamais à l'impatience, se remit de nouveau à l'ouvrage, et, quelques années plus tard, remit à Laurent le Magnifique son chef-d'œuvre, qui lui valut l'admiration du prince et devait mériter celle de la postérité.



coupole de la cathédrale de Florence, multiplia, dans la construction de la chapelle Strozzi, les décorations empruntées à l'antiquité. Plus timide, la sculpture chercha, avec Ghiberti (1378-1456), le célèbre sculpteur des portes de bronze du baptistère de Florence, et avec Luca della Robbia (1400-1482), le grand artiste en terres cuites, à concilier l'idéalisme chrétien avec une observation plus attentive des formes anatomiques et de la beauté des lignes, et ménagea ainsi une transition entre l'art gothique du Moyen Age et l'art nouveau de la Renaissance. Donatello (1383-1466) exprima avec une égale virtuosité l'ascétisme de saint Jean-Baptiste et le sourire ironique de Pogge, la noble attitude du saint Georges, si admiré de Raphaël, et le cynisme libertin du fameux *Zuccone* qui orne le campanile de Florence.

La sculpture  
florentine.

Donatello  
(1383-1466).

La peinture, plus attachée à la représentation des scènes religieuses, plus soumise au contrôle du peuple resté chrétien, résista plus longtemps aux influences païennes. Une merveilleuse poésie illumina encore les mélancoliques figures de Filippo Lippi. Pourtant, les faiblesses morales du pauvre artiste se révélaient déjà dans ses œuvres. « C'est avec lui, comme on l'a dit fort justement, que la peinture, tout en restant au service de l'Église, se détacha de la donnée purement religieuse <sup>1</sup>. » L'étude du nu et du mouvement devint l'objectif principal de l'artiste. Filippino Lippi, Botticelli et Ghirlandajo, accentuèrent la manière du maître. Peu inventif, mais facile, fécond, ingénieux et élégant, Filippino Lippi, fils de Filippo, laissa rarement apparaître dans ses tableaux le rêve mystique qui inspirait encore le pinceau de son père. Botticelli, élève de Lippi pendant sept à huit ans, s'écartera davantage de l'idéal chrétien, multipliera, à la demande de Laurent le Magnifique, les sujets païens dans ses tableaux, et sa *Vénus sortant de l'onde* « où tout est blond, lumineux, printanier, où tout sourit et chante l'heureuse chanson de la jeunesse et de l'aurore <sup>2</sup> », sera l'expression la plus parfaite du paganisme sensuel qui s'insinue partout en Italie. Plus près des grands génies, par la sévère simplicité de sa composition, la beauté de ses types et la pureté de son goût, Dominique Ghir-

La peinture.

Filippo Lippi  
(1405-1469).

Botticelli  
(1444-1510).

Ghirlandajo  
(1449-1494).

1. *Histoire générale* de LAVISSÉ et RAMBAUD, IV, 588. Cf. CHARLES BLANC, *Histoire des peintres*, Ecole florentine, p. 3, 8.

2. Charles BLANC, *Ibid.*, p. 2.

landajo laissera, dans ses incomparables fresques, l'idéal humain prendre de plus en plus la place du rêve céleste.

Cependant, la technique de l'art développe la série de ses admirables progrès. Antonello de Messine importe de Flandre en Italie la peinture à l'huile, qui multiplie les ressources de l'expression esthétique ; Andréa Mantegna, appelé à Rome par Innocent VIII, y révèle une science du coloris et de la perspective non moins précise que celle de Signorelli, plus pénétrée du symbolisme chrétien, et Verrochio, le maître de Léonard de Vinci, de Lorenzo di Credi et de tant d'autres, prélude, par la science de ses procédés, par la fermeté gracieuse de son dessin, par le fini de ses peintures et de ses sculptures, à l'apparition des trois grands génies qui porteront à son apogée l'art de la renaissance : Raphaël, Michel-Ange et Léonard de Vinci.

Verrochio  
(1435-1488).

Le paganisme  
dans les let-  
tres.

Dans les milieux lettrés, la décadence de l'esprit chrétien est plus marquée encore. On ne se contente plus, hélas ! de tourner le dos à l'idéal du Moyen Age, on le raille. Le poète bouffon Pulci, dans son poème de *Morgante Maggiore*, composé à la demande de Laurent de Médicis, tourne en dérision les héros de la chevalerie. De graves cardinaux oseront à peine appeler le Saint-Esprit, la Vierge et le Ciel de leurs noms traditionnels. Le cardinal Bembo parlera du « Zéphire céleste » et de la « déesse laurétaine », et, en déplorant la mort de Gémiste Pléthon, le très vertueux Bessarion exprimera l'espoir que ce grand homme « aille se mêler, avec les esprits célestes, à la mystique danse de Bacchus <sup>1</sup> ».

Le paganisme  
dans les  
mœurs.

Ce qui n'est qu'une platonique fantaisie sous la plume de ces graves personnages, devient malheureusement une réalité chez plus d'un homme d'Église de ce temps. S'il faut en croire le journal de Sanudo et les récits de Molmenti, plusieurs princes de l'Église ne se seraient pas fait scrupule de prendre part à des bals. Laurent le Magnifique compose un recueil de chansons à danser <sup>2</sup>. Marsile Ficin, qui écrit une apologie, non sans valeur, de la religion chrétienne, entretient une lampe allumée devant

1. VILLARI, *Savonarole et son temps*, trad. franc., Introduction, p. xxviii.

2. MARINO SANUDO, I *Diarii*, XXVII, 30 ; MOLMENTI, *La Storia di Venezia*, p. 279 ; CASTIL-BLAZE, *La danse et les ballets*, p. 15 ; RODOCANACHI, *La danse en Italie du IV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, dans la *Revue des études historiques* de novembre-décembre 1905.

la statue de Platon <sup>1</sup> ; et quand, au déclin du jour, le Magnifique, entouré de sa cour littéraire, gravit, en devisant, la colline de Fiésolo, il aime à répéter le sonnet composé à la gloire de « cette âme universelle, qui, du centre du corps immense de l'univers, se répand dans tous les membres qui le composent <sup>2</sup> ».

La conscience chrétienne, nous avons déjà eu l'occasion de le constater, s'était éveillée à de pareils spectacles. Du couvent même de Fiésolo, d'où le Bienheureux Angelico était sorti, une colonie de Frères Prêcheurs était venue fonder à Florence le couvent de Saint-Marc, où prêcha Savonarole. Bien avant lui, saint Bernardin de Sienne, saint Jean de Capistran, Albert de Sarzane, Gilles de Viterbe, et tant d'autres, avaient dénoncé avec force le paganisme éhonté qui s'affichait dans les lettres, dans les arts et dans les mœurs. Ce qu'il importe de noter, c'est que le grand tribun de Florence ne se contenta point de fulminer contre les mœurs païennes. S'il est exagéré de parler d'une école artistique fondée par Savonarole, l'influence chrétienne exercée par le célèbre moine sur les artistes de son temps, est incontestable. Le licencié Baccio della Porta est une de ses premières conquêtes et devient le mystique Fra Bartolomeo. Savonarole arrache à Lorenzo di Credi plusieurs études païennes, qu'il brûle sur la place publique, et obtient du peintre la promesse de mieux respecter à l'avenir la dignité de son art. Les trois Robbia ont une vénération pour le prieur de Saint-Marc, et si Botticelli reste longtemps réfractaire à son influence, le peintre voudra du moins, après la mort du moine qui l'a admonesté, finir ses jours dans une pénitence austère. C'est, dit-on, aux sollicitations de Savonarole que nous devons plusieurs chefs-d'œuvre chrétiens de Donatello, et, s'il faut en croire Vasari, l'architecte Simone Cronaca avait gardé pour le hardi réformateur une sorte de culte.

Le paganisme des lettrés était plus profond, partant plus difficile à combattre que celui des artistes. Nous connaissons cependant l'action décisive exercée par Frère Jérôme sur Pic de la Mirandole.

Marsile Ficin suivit quelque temps ses prédications et en fut

1. VALLARI, *Savonarole et son temps*, trad. française, Introduction, p. xxviii.

2  
*Per la tua provvidenza, fai, s'infonda  
 L'anima in mezzo del gran corpo, donde  
 Conviene in tutti membri si diffonda.*

Réaction du sentiment chrétien dans la prédication des moines.

Influence de Savonarole sur les artistes de son temps.

Fra Bartolomeo, Lorenzo di Credi, les Robbia, Botticelli.

un moment ébranlé ; Guichardin ne peut s'empêcher de rendre hommage, dans ses écrits, aux mérites de Savonarole <sup>1</sup>, et Laurent le Magnifique lui-même en subit l'influence, puisqu'il fit appeler le moine auprès de lui sur son lit de mort.

Influence de Savonarole sur Raphaël, Michel Ange et Léonard de Vinci.

Le salutaire ascendant du moine florentin sur les artistes se prolongea après sa mort ; il atteignit les trois grands génies qui devaient illustrer le xvi<sup>e</sup> siècle. Raphaël qui place pieusement Savonarole au milieu des plus grands docteurs de l'Église dans sa *Dispute du Saint-Sacrement*, n'avait que 15 ans à la mort du « prophète » ; mais par sa liaison avec Fra Bartolomeo, fidèle disciple du moine, il en a subi l'inspiration. Michel-Ange, qui avait été un de ses auditeurs, garda toute sa vie, au dire de Vasari, une grande vénération pour les écrits du réformateur <sup>2</sup>. Léonard de Vinci, l'ami de Fra Bartolomeo, de Botticelli, de Filippi <sup>3</sup>, de presque tous les familiers de Savonarole, en a subi au moins l'ascendant indirect.

Caractère religieux et apologetique des œuvres de ces trois grands génies.

On a souvent relevé les côtés naturalistes et païens des œuvres de ces trois grands Maîtres. Sans doute plus d'une fois le culte de la forme plastique semble leur voiler l'idéal religieux, si prépondérant dans les œuvres d'art du Moyen Age ; mais il est juste de reconnaître que sous leur influence, à mesure que « le monde légendaire voit se restreindre graduellement les bornes de son empire, celles du monde historique se précisent et se fortifient en vue des exigences prochaines de l'esprit moderne <sup>4</sup> ». L'iconographie du Sauveur et des Apôtres est dans les œuvres de Raphaël, de Michel-Ange et de Léonard, plus fortement inspirée de l'Évangile et des actes authentiques. Quand le protestantisme attaquera les dogmes essentiels de la primauté de saint Pierre et de l'Eucharistie, c'est en contemplant les tableaux de ces grands Maîtres que le peuple entendra la réponse de l'histoire et de l'art tout à la fois. On a pu, au moyen d'une étude attentive, montrer comment les « chambres du Vatican » par l'ensemble de leur décoration, ont constitué un argument nouveau et d'une merveilleuse opportunité en faveur de la divinité de l'Église. Pouvait-

1. GUICCIARDINI. *Opere inedite*, t. III, c. xiii.

2. *Ebbe in gran venerazione le opere scritte di Savonarola* (Vasari).

3. Villari a publié en 1893 une vie inédite de Savonarole, écrite par Filippi, frère du peintre Botticelli.

4. J. C. BROUSSOLE, *L'art, la religion et la Renaissance*, Paris 1910, p. 254.

on, en effet, mieux mettre en lumière le rôle social de l'Eucharistie que dans la « Dispute du Saint-Sacrement » ? La Cène de Léonard de Vinci, partout reproduite, n'a-t-elle pas fait revivre, en le dramatisant aux yeux des peuples, le souvenir de la trahison de Judas ? Était-il possible de représenter d'une manière plus frappante toute une humanité, idéale et grandiose, se mêlant au sacrifice du salut, que par l'admirable plafond de la chapelle Sixtine<sup>1</sup> ? Toute la carrière artistique de Michel-Ange ne ressemble-t-elle pas elle-même à un drame religieux<sup>2</sup> ?

L'idéal artistique du grand tribun de Florence se conservait plus intact et plus pur dans l'école de son fidèle disciple Fra Bartolomeo. Il se perpétua aussi dans le couvent de Sainte-Sabine de Florence où devait briller le talent artistique de Sœur Plautilla Nelli. La mémoire du moine dominicain y fut toujours conservée avec un soin pieux : c'était par ses conseils et sous ses auspices que l'étude de la peinture y avait été mêlée aux exercices de piété<sup>3</sup>.

Au début du xv<sup>e</sup> siècle on put donc croire que, grâce à Savonarole et à ses disciples, l'inspiration de l'Évangile allait contrebalancer l'esprit païen de la Renaissance. Nous allons bientôt voir, en étudiant les ramifications du mouvement humaniste en Allemagne, en France et en Angleterre, que, sous des aspects très divers, les mêmes espérances y semblaient permises. Mais au moment même où Fra Bartholomeo quittait ce monde, en 1517, Luther jetait son cri de révolte. Des événements imprévus et des influences toutes nouvelles allaient modifier toutes les prévisions.<sup>4</sup>

1. J. C. BROUSSOLLS, *op. cit.*, p. 340 et s., 395 et s., 388 et s., 112 et s.

2. L'œuvre de Michel-Ange est significative entre toutes au point de vue du développement de l'art religieux à cette époque. On s'étonne souvent du contraste frappant qui se rencontre entre le mysticisme de l'homme et la brutale crudité de ses chefs-d'œuvre. On ne réfléchit pas assez sur ce fait, que les puissantes figures de la Sixtine et le formidable Moïse de Saint-Pierre-ès-liens ont été précédés par des chefs-d'œuvre d'une beauté sereine, comme la *Pietà* de Saint-Pierre, et suivis de scènes de la plus pure inspiration religieuse, telles que la *Déposition* du dôme de Florence. On dirait que le grand artiste, parti des plus douces émotions de la foi, a rencontré sur son chemin cette beauté païenne dont ses contemporains avaient fait leur idole, et qu'il en a triomphé par un effort génial dont son œuvre porte la trace.

3. RIO, *De l'art. chrétien*, t. II, p. 458.

4. GEORGES LAFREZETTE, *Saint François d'Assise et Savonarole, inspirateurs de l'art italien*, 1 vol. in-16, Paris, 1911.

## V

Décadence de  
la scolasti-  
que.

Pareilles déceptions se produisaient d'ailleurs en même temps dans l'ordre de la pensée philosophique et religieuse. La philosophie scolastique, qui, au XII<sup>e</sup> siècle, avait suscité de si puissants efforts d'intelligence parmi les disciples de Pierre Lombard et les moines de Saint-Victor, et qui, au XIII<sup>e</sup> siècle, s'était si magistralement affirmée dans les géniales synthèses de saint Thomas d'Aquin et de saint Bonaventure, était, aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, en pleine décadence. Que l'on doive attribuer ce déclin à la multiplication exagérée des universités, qui dispersa les travailleurs, ou aux rivalités de certains ordres religieux, trop portés à substituer la polémique irritante et superficielle à l'étude pacifique et féconde, ou encore à ces tendances paresseuses qui semblent suivre toujours, dans l'ordre de la spéculation comme dans celui de l'action, les périodes des grands labeurs, ou bien enfin au discrédit dans lequel tomba tout à coup, au regard des beaux esprits formés à la prose de Cicéron, la phrase lourde et barbare des docteurs scolastiques ; c'est un fait, qu'on abandonna les grandes thèses pour se perdre dans des disputes verbales, qu'on s'épuisa à trouver des distinctions subtiles : on argumenta plus qu'on ne raisonna ; on compta les autorités plus qu'on ne pesa les arguments ; on fut thomiste, scotiste ou augustinien, suivant qu'on appartenait à l'ordre de saint Dominique ou à celui de saint François, à l'université de Paris ou à celle d'Oxford<sup>1</sup>. Capreolus, de Rodez, le « prince des thomistes », comme on le surnomma, (1380-1444) essayait en vain de faire admettre dans l'enseignement la Somme de saint Thomas comme manuel classique. Dans son monumental ouvrage *Liber defensionum theologiæ divi doctoris Thomæ*, il donna une sorte d'encyclopédie des doctrines thomistes ; mais « certains défauts de méthode, empruntés à la scolastique décadente<sup>2</sup> » empêchèrent son œuvre d'obtenir la faveur que méritait sa valeur intrinsèque.

Capreolus.

Gabriel Biel, de Tubingue (1430-1495), surnommé « le der-

1. M. de WULF, *Histoire de la philosophie médiévale*, p. 434-435.

2. M. de WULF, *Hist. de la phil. médiév.*, p. 367.

nier des scolastiques <sup>1</sup> », exerça, par le caractère plus actuel des questions qu'il agitait, une action plus sensible sur le mouvement des idées. Son grand ouvrage, *Collectorium circa quatuor sententiarum libros*, d'une ordonnance savante et systématique, contient des vues originales sur la morale individuelle et sociale. Ses idées sur le droit de propriété, sur la théorie de la monnaie, sur le prêt à intérêt, le juste salaire, les droits de la guerre, les conditions du commerce, l'origine du pouvoir, etc... attirèrent l'attention <sup>2</sup>; malheureusement ses hardiesses dogmatiques troublèrent les esprits. Il fut franchement nominaliste, de l'école d'Occam <sup>3</sup>. Il enseigna que le sacrement de pénitence ne remet pas les péchés par lui-même, mais est simplement un gage que les péchés ont été pardonnés par l'acte intérieur de la vertu de pénitence <sup>4</sup>; que la causalité des sacrements est purement morale, en ce sens qu'au moment où le rite est conféré Dieu produit la grâce <sup>5</sup>; que l'indépendance de la volonté divine est absolue, capable de créer la moralité, de faire juste ce qui serait injuste <sup>6</sup>; que le Pape, ne pouvant rien contre l'Écriture, le droit naturel et le droit divin positif, n'a droit à l'obéissance qu'autant qu'il se maintient dans les limites de sa compétence <sup>7</sup>. Luther, qui étudiera Biel dans son couvent, ne manquera pas d'exploiter ces idées du théologien de Tübingue en faveur de ses propres doctrines.

Gabriel Biel  
(† 1495).

Vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, un jeune docteur de l'Ordre de saint Dominique, Thomas de Vio, dit Cajétan, professeur à Padoue, puis à Pavie, allait donner au thomisme le puissant renouveau dont il avait besoin. Mais la période de décadence de la scolastique avait trop duré. Des écoles divergentes venaient de naître. À côté du thomisme traditionnel, et trop souvent en lutte avec lui, s'étaient développés l'aristotélisme hétérodoxe de Pomponace, le néoplatonisme semi-païen de Marsile Ficin, une philosophie in-

Cajétan (1470-1534).

1. Ainsi appelé parce qu'il fut le dernier commentateur de Pierre Lombard.

2. Cf. JANSSEN, *L'Allemagne et la Réforme*, t. I, p. 109, 476.

3. Le nominalisme du xiv<sup>e</sup> siècle fut une réaction contre le formalisme de Duns Scot, qui multipliait à l'excès des formes ou entités métaphysiques. Les nominalistes tombèrent dans un autre excès : ils nièrent les réalités métaphysiques, ou du moins ne virent dans les mots que des symboles de réalités inconnues. Voir de WULF, *Hist. de la philosophie médiévale*, p. 346.

4. *Collectorium*, l. IV, dist. XIV, XVI, XVII, XVIII.

5. *Ibid.*, l. IV, dist. VI, qu. 2.

6. *Ibid.*, l. I, dist. II, qu. 11; dist. V, qu. 1; dist. X, qu. 1; dist. XI, qu. 1 dist. XXXIV.

7. *Ibid.*, l. III, dist. XXXIV; l. IV, dist. XV, qu. 8.

dépendante qui se réclamait de Nicolas de Cuse, un mysticisme équivoque qui se rattachait à Maître Eckart.

## VI

L'aristoté-  
Même hétéro-  
doxe.

La connaissance plus approfondie que l'on avait alors de la langue grecque avait porté les savants à lire dans le texte original les œuvres d'Aristote. Ils y découvrirent, ou du moins prétendirent y découvrir, entre l'interprétation traditionnelle que le Moyen Age avait donné du Stagyrite et le sens littéral de ses ouvrages, des différences profondes. Que pouvait avoir de commun le dogme chrétien d'un Dieu personnel, créateur et Providence du monde, avec la théorie aristotélicienne de l'acte pur, pensée de la pensée, coexistant éternellement avec une matière indépendante de lui, et se désintéressant des êtres contingents qui gravitent autour de son être absolu ? Comment concilier le dogme de l'immortalité de l'âme avec la doctrine du double intellect, passif et actif, le premier s'évanouissant avec le corps de l'homme et le second ne lui survivant que dans une éternelle impersonnalité ?

Jean de Jan-  
dun.

Un docteur de l'université de Paris, dont nous avons étudié plus haut le rôle politique, Jean de Jandun, se prononça nettement pour ces dernières doctrines, qu'il opposa hardiment à celles de saint Thomas. Il enseignait l'éternité du monde, l'impersonnalité de l'intellect actif (*intellectus agens*), l'impossibilité pour Dieu de créer des êtres et de connaître autre chose que lui-même. Au surplus, il semblait admettre la coexistence de deux vérités indépendantes et parfois opposées, l'une rationnelle et l'autre révélée. Jean de Jandun eut des disciples ; il parle dans ses ouvrages de ses *socii*. On conjecture qu'il fut à la tête d'une véritable école <sup>1</sup>.

Pierre Pompo-  
nace (1462-  
1524).

Les renseignements sont plus abondants et plus précis sur la personne de Pietro Pomponazzi ou Pomponace, professeur laïque de l'université de Padoue, qui poussa plus loin que Jean de Jan-

1. Sur Jean de Jandun, voir Noël VALOIS dans l'*Histoire littéraire*, t. XXXIII, p. 528-633 ; M. de WULF, *Hist. de la philosophie médiévale*, p. 372-374 ; FÉAUT, *La Faculté de théologie de Paris au Moyen Age*, t. III, p. 272-275.



dun la témérité des doctrines philosophiques. Ce petit homme laid, presque nain, érudit, spirituel, bouffon même à ses heures, qui déridait et désarmait les cardinaux par ses saillies, enseignait nettement qu'une vérité philosophique peut être une erreur religieuse et *vice versa*<sup>1</sup>. Un tel principe le mettait à l'aise pour soutenir, sous le couvert d'Aristote, les doctrines les plus erronées, comme celle de la mortalité de l'âme. Son livre *De immortalitate animae*, qui contenait cette thèse, n'échappa à la condamnation du Saint-Office que grâce à la protection du cardinal Bembo ; il devait être plus tard mis au nombre des livres défendus par le concile de Trente.

Les témérités de ce néo-aristotélisme favorisaient par réaction le développement du néo-platonisme, qui, depuis la fondation de l'académie de Florence par Laurent le Magnifique, gagnait de plus en plus les beaux esprits. Les théories de Guillaume d'Occam, sa théodicée agnostique et sa psychologie conceptualiste, le déterminisme de Jean Buridan, le mysticisme de Pierre d'Ailly et de Jean Gerson avaient préparé les voies, ne fut-ce que par leurs attaques contre la scolastique<sup>2</sup>, à l'idéalisme platonicien. La Renaissance littéraire avait disposé les esprits à goûter les poétiques dialogues du chef de l'Académie. D'ailleurs la doctrine que professait Marsile Ficin (1433-1499) avec tant d'éclat dans sa *Theologia platonica*, n'était autre que la doctrine de Platon interprétée par Plotin, poétique mysticisme qui faisait concevoir dans l'ensemble des êtres, depuis le Dieu éternel jusqu'à la pure matière, comme une dégradation insensible de l'Être, où tout irait en se hiérarchisant harmonieusement et en se liant sans discontinuité. Tandis qu'en étudiant Aristote, on aimait à marquer les points qui le séparaient de la doctrine chrétienne, on se plaisait à noter au contraire ce qui rapprochait de l'Évangile le « divin Platon ». Ne pourrait-on pas, d'ailleurs, concevoir la doctrine du Christ et de l'Église comme un vaste syncrétisme où seraient venues providentiellement aboutir toutes les religions de l'antiquité<sup>3</sup>? Mar-

Le néoplatonisme semi-païen.

Marsile Ficin.

1. HÖFFDING, *Hist. de la phil. moderne*, I, 19-20.

2. Parmi les adversaires de la scolastique au XIV<sup>e</sup> siècle, on doit mentionner un génie solitaire, inquiet et singulièrement audacieux, Nicolas d'Autrecourt, dont le subjectivisme radical n'a pas été dépassé par la critique de Kant. Voir De WULF, *Hist. de la phil. médiévale*, p. 377-381, et HAURÉAU, *Not. et extr. de man. lat. de la bibl. nation.*, t. XXXIV, 2<sup>e</sup> p.

3. M. Charles Huit a montré la vivacité de la foi dans l'âme de Ficin. Mais pour Ficin, étudier Platon, c'est faire œuvre de chrétien ; de là sa formule : *qui*

sile Ficin semble le soutenir dans son traité *De religione christiana*, où, sans abandonner le dogme et les preuves traditionnelles de l'Eglise, il semble trop fondre le christianisme dans une sorte de paganisme élargi<sup>1</sup>.

Bessarion  
(† 1472).

A côté de Marcile Ficin, le célèbre cardinal Bessarion († 1472) se faisait aussi le défenseur des doctrines platoniciennes et publiait, sous le titre de *Contra calumnias Platonis*, un manifeste plein d'idées modérées. Tout en admirant Platon comme son maître, il récusait ce qu'il y a d'idées païennes dans ses Dialogues et faisait un grand éloge d'Aristote.

La philoso-  
phie indépen-  
dante.

Ce n'est ni de Platon ni d'Aristote que prétendait relever Nicolas Chryppfs, plus connu sous le nom de Nicolas de Cuse (1401-1464). On raconte que ce fut au cours d'une longue traversée, en retournant de son ambassade à Constantinople, vers 1438, que le puissant génie de Nicolas de Cuse conçut le vaste système philosophique qu'il devait développer dans ses ouvrages, *De conjecturis temporum*, *De docta ignorantia*, *De possest*, *De visione Dei*. Si dans son traité, où il compare Aristote et Platon, Nicolas de Cuse semble pencher vers ce dernier, c'est que dans la théorie platonicienne, toujours contemplée à travers Plotin, il croit découvrir un souci plus grand de la vie concrète et du mouvement des êtres. C'est le point de vue auquel ses études de sciences naturelles, sa carrière d'administrateur et de diplomate, ses méditations mystiques l'ont plus habitué. Il se méfiera toujours des essences abstraites aux contours bien dessinés : il les croit artificiellement classées et enchaînées les unes aux autres par un pur jeu de dialectique ; et il s'écrie, croyant répéter un mot de saint Ambroise : *A dialecticis libera me, Domine*<sup>2</sup>.

Nicolas de  
Cuse (1401-  
1464). Sa doc-  
trine philoso-  
phique.

Sa conception du monde et de Dieu l'a fait regarder par plusieurs historiens de la philosophie comme un des plus grands initiateurs de la pensée philosophique moderne<sup>3</sup> ; il proteste contre

*te ad Platonem, ad Ecclesiam vocat. Annales de philosophie chrétienne* 1896, p. 370-372.

1. Le traité *De religione christiana*, à part cette vague tendance, est un très remarquable et très original essai d'apologétique, dans lequel les preuves extrinsèques de la religion sont complétées par les preuves intrinsèques. Cf. BRUGÈRE, *De vera religione*, Præfatio, p. XIV.

2. Sur l'origine de ce mot de Nicolas de Cuse, voir *Bulletin de littérature ecclésiastique de l'Inst. cath. de Toulouse*, janvier 1906. Cf. P. L., t. XVI, col. 536.

3. FIORENTINO, *Il risorgimento filosofico del Quattrocento*, Napoli, 1885 ; HÖFFDING, *Hist. de la phil. moderne* ; Cf. DUHEM, *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, avril-juin 1907.

toute forme du panthéisme ; mais plusieurs de ses vues semblent favoriser une compénétration de Dieu et du monde peu conciliable avec l'orthodoxie.

Il combat avec acharnement la théorie géocentrique et dualiste de l'univers, qui, plaçant la terre au centre de tout le créé, met une opposition radicale entre le monde terrestre, corruptible et mobile, et le monde céleste, incorruptible et immuable. En un sens cependant, selon lui, l'homme est le centre de l'univers, parce qu'il résume en lui tous les êtres par la représentation qu'il s'en fait, comme Dieu les résume par la réalité qu'il en possède. Dieu, en effet, n'est pas, dans la doctrine de Nicolas de Cuse, cet Etre séparé des créatures que la conception aristotélicienne nous présente ; Dieu, c'est l'Etre infini en qui tous les êtres se rencontrent, s'unissent et se concilient, même les contradictoires, *omnium rerum complicatio... etiam contradictoriarum*.

L'homme, dit-il, ne peut connaître les êtres finis que par leurs différenciations, *alteritates*, et l'Etre infini que par une intuition surnaturelle. Le principe de la connaissance, suivant notre philosophe, est une tendance à l'unification des divers êtres. Cette tendance unifie d'abord les connaissances sensibles, c'est le rôle du *sensus*, puis les perceptions totales de l'homme, c'est la fonction de la *ratio*, qui oppose le moi connaissant au monde connu. Mais si je veux concevoir, au delà du moi et du monde, de l'être et du possible, une unité suprême qui résume tout ; il me faut aller à Dieu ; et je ne le puis que par une vue directe de *l'intellectus* aidé de la grâce <sup>1</sup>.

## VII

L'Italien Savonarole n'a pas, lorsqu'il aborde le problème religieux, les vastes conceptions du penseur allemand ; mais son *Triumphus crucis* « la première des apologies par sa date, dit

Le *Triumphus  
Cruis* de Sa-  
vonarole

1. *De conjecturis temporum*. Cf. HÖFFDING, t. I, p. 91 ; WULF, p. 388-391. Nicolas de Cuse est cité à bon droit comme un précurseur de Galilée. Il faut remarquer cependant qu'il ne combat pas la théorie géocentrique au nom de la science, mais seulement au nom de la philosophie. Ce qu'il attaque d'ailleurs, c'est aussi bien l'héliocentrisme que le géocentrisme, c'est toute théorie *topocentrique*.

Lacordaire, et non la dernière par le génie<sup>2</sup> », relève d'une pensée très personnelle.

Le *Triomphe de la croix*, qui comprend quatre livres, a pour objet de démontrer la vérité du Christianisme, non par voie d'autorité<sup>3</sup> ni par démonstration purement rationnelle<sup>4</sup>, mais par une inférence raisonnable de l'âme, s'élevant des faits qu'elle observe ou expérimente<sup>5</sup> dans le monde extérieur et dans les âmes, jusqu'à la foi en Dieu, en Jésus-Christ et en son Eglise.

Savonarole établit la démonstration de la religion chrétienne, non seulement sur l'argument des miracles et des prophéties, mais sur le fait chrétien étudié dans l'histoire générale et dans chaque âme, sur les besoins du cœur humain, sur les effets du christianisme dans son culte, dans les œuvres du Christ, dans la vie extérieure et intérieure des chrétiens<sup>6</sup>, et enfin sur l'étude comparée de toutes les religions non chrétiennes connues à cette époque<sup>6</sup>. Un tableau, où le génie oratoire du célèbre dominicain se révèle, résume l'ensemble de cette argumentation, c'est le *triomphe de la croix*, où l'on voit le Christ couronné d'épines, debout sur un char de victoire. Le char est traîné par les patriarches, les prophètes et les apôtres; des deux côtés marchent les martyrs, les vierges et les confesseurs; tandis que la troupe des infidèles, des impies, des méchants et des persécuteurs eux-mêmes suit le cortège, forcée d'acclamer le Divin Triomphateur.

La renais-  
sance du mys-  
ticisme.

Dans cette œuvre du moine de Saint-Marc, la pensée philosophique se mêle à une inspiration mystique, qui, depuis un siècle venait de se manifester avec une vivacité parfois troublante. « A quoi bon tant nous occuper des genres et des espèces? s'était écrié le pieux auteur de *l'Imitation*. Que les docteurs se taisent! Seigneur parlez-moi, vous tout seul! » Par sainte Catherine de Sienne en Italie, par sainte Brigitte en Suède, par Jean Gerson en France, par les disciples de Gérard de Groot et de Thomas a

1. Le *Triumphus crucis*, est de 1472. L'apologie composée en 1474 par Marsile Ficin, sous le titre de *De religione christiana*, n'a été publiée qu'après la mort de Ficin, arrivée en 1499.

2. *Nullius auctoritate innitemur*. Proœmium.

3. *Fides principiis et causis naturalibus demonstrari non potest*. *Ibid.*

4. *Innitemur soli rationi ex iis quæ videmus et experimur*. *Ibid.*

5. *Triumphus crucis*, II<sup>a</sup> pars, c. x-xvi.

6. *Ibid.* IV<sup>a</sup> pars.

Kempis en Allemagne et en Hollande, la Mystique, c'est-à-dire, suivant la définition de celui qui en était considéré comme le grand docteur, « l'étude et l'expérience des choses divines <sup>1</sup>, » s'était propagée dans des voies sûres, nettement dégagée des bizarres conceptions des « Spirituels ». Tandis que le corps de l'Eglise, en la personne des représentants les plus éminents de sa hiérarchie, semblait trop se complaire dans le domaine d'un naturalisme demi-païen et d'une politique humaine, on eût dit que l'âme de l'Eglise s'élançait, comme d'un bond vigoureux, vers les plus hautes régions de la mysticité. Mais la propagation des doctrines profondes et obscures des nouveaux mystiques et surtout de Maître Eckart, devait donner lieu à plus d'un mouvement suspect.

La vie de Frère Eckart de Hocheim, de l'ordre de saint Domini-<sup>Maître Eckart</sup> nique (1260(?) — 1327), plus connu sous le nom de Maître Eckart, <sup>(1260 (?) - 1327).</sup> est à peu près ignorée. Après avoir suivi les cours des universités de Cologne et de Paris, il compléta l'étude de saint Thomas d'Aquin par celle de Denys l'Aréopagite ou de l'auteur qui a pris son nom. Appelé à donner des entretiens spirituels à ses frères en religion, puis à des religieuses dominicaines et à des communautés de béguines, il inaugura dans la prédication l'emploi habituel de la langue vulgaire et s'affranchit de la méthode, sinon de la doctrine des scolastiques <sup>2</sup>.

Maître Eckart cherche avant tout à toucher le cœur de ses auditeurs en leur révélant le fond de leurs pensées, de leurs aspirations intimes les plus vraies, de leurs besoins religieux les plus profonds. Puis, dans un langage enflammé d'amour, il leur parle de la rencontre de l'âme avec Dieu, des fiançailles divines, de la transformation totale de l'être créé dans l'Incréé <sup>3</sup>. Il trouve alors, pour exprimer ses pensées, des formules saisissantes, des analogies sublimes. Le mouvement de l'âme vers Dieu est comparé par lui au vol de l'aigle, qui monte à perte de vue dans l'espace

1. Οὐ μόνον μαθὼν, ἀλλὰ καὶ παθὼν τὰ θεῖα, PSEUDO-DENYS L'ARÉOPAGITE, *Des noms divins*, c. II, §. 9. P. G., t. III, col. 648.

2. Sur la question de savoir dans quelle mesure Maître Eckart a suivi la méthode et la doctrine de saint Thomas, voir la discussion qui s'est élevée entre le P. Denifle et M. Delacroix. DELACROIX, *Essai sur le mysticisme spéculatif en Allemagne*, p. 156, 262 et s. ; DENIFLE, *Archiv. für Literatur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. II, p. 421.

3. Nos transformamur totaliter in Deum et convertimur in eum. DENKINGER BANNWART, 510.

sans borne. Ainsi l'âme, successivement illuminée et soulevée par la révélation prophétique, par la pratique de la vie chrétienne et par l'extase <sup>1</sup>, se perd dans « le fond sans fond », en ce Dieu infini, qu'il appelle tour à tour « le Rien sublime », en faisant allusion à l'impuissance où nous sommes de parler de Lui comme il faut, et « l'inépuisable Tout », en pensant à l'indigence essentielle de tout ce qui n'est pas Dieu <sup>2</sup>.

Condamnation de vingt-huit propositions de Maître Eckart par Jean XXII (1326).

Le Maître n'avait publié aucun écrit ; mais des disciples enthousiastes propagèrent ses maximes et les exagérèrent souvent. En 1326, dans l'année qui précéda la mort du docteur, l'évêque de Cologne s'émut et ouvrit une enquête sur sa doctrine. Trois ans plus tard, en 1329, le Pape Jean XXII condamna vingt-huit propositions attribuées à Maître Eckart par ses disciples, notamment celles qui proclament en des termes trop absolus l'inefficacité des œuvres extérieures pour notre sanctification et l'impuissance de nos formules et de nos concepts pour exprimer les attributs de la Divinité <sup>3</sup>.

Disciples de Maître Eckart.

Malgré tout, l'influence d'Eckart de Hoheim fut immense. Ruysbrock, Tauler et le Bienheureux Suso, qui furent sa postérité orthodoxe, ne l'appellent que « le Maître », et ont pour lui une sorte de culte admiratif.

Ruysbrock (1294-1381).

Ruysbrock (1294-1381), l'ardent contemplatif de la Divinité, sait allier dans ses écrits à une extrême prudence, qui le met en garde contre l'illuminisme des béghards, un élan vigoureux qui lui suggère les plus brillantes images. Pour lui le mouvement des âmes vers Dieu est comme une chasse à courre, dirigée par le Saint-Esprit, lequel, agissant dans les âmes par des excitations intérieures, leur donne le sens et comme le flair du divin. Lessius l'a loué sans réserves, et Bossuet a constaté, après Bellarmin, que « sa doctrine est demeurée sans atteinte », car « on n'a pu rien conclure de précis de ses exagérations <sup>4</sup> ».

1. DENIFLE, *Archiv.*, t. V p 361.

2. DENIFLE, *La vie spirituelle d'après les mystiques allemands du xiv<sup>e</sup> siècle*, trad. Flavigny, 1 vol. Paris, 1904, ch. xx et passim.

3. DENZINGER-BANNWART, 516-519, 528. Les œuvres de Maître Eckart ne sont bien connues que depuis un demi-siècle. C'est en 1857 que Franz Pfeiffer a reconstitué les sermons allemands de Maître Eckart, et en 1880 que le P. Denifle a commencé la publication de ses œuvres latines. PFEIFFER, *Deutsche Mystiker des vierzehnjahrhundertz*, Leipzig, 1857.

4. BOSSUET, *Instruction sur les états d'oraison*. 1<sup>er</sup> traité, l. 1<sup>er</sup>, 1.

Jean Tauler le maître profond de la vie intérieure († 1361), exprime sa doctrine spirituelle dans ses *Institutions* et dans ses *Sermons*. Partant de ce principe, que la perfection consiste à se détacher du monde pour s'attacher à Dieu, il enseigne que cette œuvre s'accomplit en nous par un travail intérieur. Celui-ci consiste à détruire le fond mauvais de notre âme, pour y laisser toute liberté aux inspirations de Dieu. On y parvient en renonçant à tout ce qui est éphémère et accidentel, en mortifiant sa volonté propre, en se dépouillant de toutes les images trompeuses et en s'abandonnant à l'Esprit-Saint <sup>1</sup>.

Jean Tauler  
† 1361.

Dans certains passages, dont Luther devait abuser, Tauler semble faire peu de cas des œuvres extérieures ; mais il a des correctifs qui ne laissent aucun doute sur l'orthodoxie de sa doctrine <sup>2</sup>. Saint François de Sales conseillait vivement la lecture de Tauler à sainte Jeanne de Chantal <sup>3</sup>.

Henri Suso, le chantre inspiré de la souffrance et de l'amour, a raconté lui-même, dans la première partie de son *Exemplaire*, les épouvantables épreuves intérieures et extérieures par lesquelles Dieu le fit passer. Mais par ces souffrances mêmes il était parvenu à un amour joyeux, débordant de lyrisme et de générosité. Il exprime cet amour dans la seconde partie de son *Exemplaire*, qu'il intitule *Le Livre de la Sagesse éternelle*. Ce Livre a été, dit le P. Thiriot, l'ouvrage le plus répandu en Allemagne pendant les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles <sup>4</sup>.

Henri Suso  
(1295-1366).

Luther s'efforcera en vain d'invoquer à l'appui de ses thèses les grands théologiens mystiques de cette époque <sup>5</sup> ; il ne pourra

1. TAULER, *Institutions*, ch. III ; *Sermons*, trad. Charles Sainte-Foi, t. I, p. 111 et s.

2. Par exemple les sermons pour le IV<sup>e</sup> dimanche de Carême, pour les VIII<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> dimanche après la Trinité.

3. On sait peu de choses sur la vie de Tauler. Le P. Denifle a démontré que sa conversion par un laïque, qui serait devenu son directeur, est une pure légende. *Historichpolitische Blätter*.

4. R. P. THIRIOT, O. P. *Œuvres mystiques du Bienheureux Henri Suso*, traduction nouvelle, 2 vol, in-12, Paris, 1889. Janssen attribue à Suso et Tauler une grande influence sur la formation de la prose allemande. « Ces écrivains mystiques, dit-il, furent les premiers à nous révéler la propriété que possède la langue allemande d'exprimer heureusement les idées philosophiques. Ce sont eux qui découvrirent l'art de revêtir les pensées les plus abstraites et les plus subtiles d'un langage clair et plein de justesse. *L'Allemagne et la Réforme*, I, 258, 259.

5. « Comme le catholicisme du Moyen Age avait uni Aristote à la théologie des Pères, dit M. Boutroux, ainsi Luther combina Erasme et la conscience mystique. » *Science et religion*, 1 vol, Paris, 1908, p. 13. Le simple exposé des faits montrera l'inexactitude de cette assertion.

considérer comme vrais précurseurs que quelques esprits aventureux, dont il nous reste à parler pour compléter cette esquisse du mouvement intellectuel à l'époque de la Renaissance.

## VIII

Le faux mysticisme.

Nous avons déjà vu une forme populaire du faux mysticisme se propager sous le nom de Société des Frères du Libre Esprit. La secte, née en Allemagne vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, se composait de communautés diverses, dirigées les unes par des prêtres, d'autres par des laïques. On y professait la coexistence de deux religions : l'une pour l'ignorant, c'était celle de l'obéissance et de l'observance littérale ; l'autre pour l'inspiré, c'était celle de la liberté et de l'esprit <sup>1</sup>.

Les confréries de béghards et de béguines.

Les Frères du Libre Esprit avaient fait pénétrer leurs dangereuses doctrines parmi les confréries de béghards et de béguines, associations singulières, mi-religieuses, mi-laïques, fondées à la fin du XII<sup>e</sup> siècle par Lambert le Bègue et qui pullulaient au XIV<sup>e</sup> siècle dans les Flandres, en Allemagne et en France. Le concile de Vienne, en 1311, avait intimé aux associations de béghards et de béguines l'ordre de se disperser ; mais le Pape Jean XXII en publiant, cinq ans plus tard, cette décision, n'en pressa pas l'exécution ; et les béguinages, foyers de propagation de la doctrine du Libre Esprit, devinrent souvent les théâtres des excès les plus honteux. Les évêques de Strasbourg et de Cologne et le Pape Urbain V lui-même, en 1367, furent obligés de recourir aux tribunaux de l'Inquisition pour réprimer ces scandales.

Le faux mysticisme chez les docteurs d'Allemagne.

Cependant le faux mysticisme avait trouvé son expression savante dans l'enseignement de trois hommes d'une grande culture, Berthold de Rohrbach, Jean Wessel de Groningue et Jean Wesel d'Erfurt.

Pour se faire une idée de l'influence exercée par les docteurs allemands des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle, il faut se les représenter dans tout le prestige que les mœurs du temps attachaient à leurs hautes fonc

<sup>1</sup>. Pour plus de détails, voir DALLAHOIX, *Essai sur le mysticisme spéculatif en Allemagne*, p. 61-66.



tions. Vrais pontifes de la science, on les voyait débiter leurs maximes solennelles comme des oracles, du haut d'une espèce de trône surmonté d'une sorte de dais. Quand ils passaient dans les rues, revêtus de leur longue et large houppelande, la tête couverte du béret traditionnel <sup>1</sup>, les étudiants se rangeaient avec respect devant le Maître. Plusieurs furent couronnés de lauriers au milieu d'ovations triomphales.

Berthold de Rohrbach, qui fut brûlé à Spire, à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, comme hérétique, avait enseigné, du haut de sa chaire, que l'homme arrivé à la perfection n'a plus que faire de jeûnes et de prières. C'était déjà la doctrine de l'inefficacité des bonnes œuvres, au moins pour les parfaits. Il disait aussi que pour l'homme pieux toute nourriture prise en esprit de foi produit le même effet que l'Eucharistie, et que le laïque poussé par l'Esprit de Dieu est plus utile que le prêtre. C'était la négation implicite de l'efficacité propre, de l'*opus operatum* des sacrements et de la hiérarchie ecclésiastique <sup>2</sup>.

L'érudition et l'habileté dialectique de Jean Wessel (1419-1489) lui avaient valu dans les écoles les surnoms de *Lux mundi* et de *Magister contradictionum*. Thomas à Kempis avait été son maître : Bessarion, Reuchlin, Agricola et le futur Sixte IV, François de la Rovère, furent ses amis. Wessel n'eut jamais l'intention de se séparer de l'Eglise romaine, mais une grande vivacité de caractère le portait à des invectives violentes contre les abus de son temps et une excessive indépendance d'esprit lui suggérait parfois des formules nouvelles d'une allure très équivoque. Il aimait à dire qu'« être relevé du péché n'était autre chose que posséder l'amour justifiant », que l'« amour est plus que toute obéissance », que « le Christ, pour nous laver du péché, nous communique la justice » <sup>3</sup>.

Il n'est aucune de ces propositions qui ne soit susceptible d'une interprétation orthodoxe. Mais des esprits chagrins et révoltés affectèrent de les entendre en un sens hérétique. On ne recula pas même devant la falsification de ses écrits <sup>4</sup>. « Je tiens Wessel pour un théodidacte, disait Luther. Parce que je l'ai lu, mes con-

Berthold de  
Rohrbach

Jean Wessel  
(1419-1489).

1. JANSSEN, *L'Allemagne et la Réforme*, I, 197.

2. HERGENRÖTHER, *Histoire de L'Eglise*, t. V, p. 170.

3. DORLINGER, *La réforme et son développement intérieur*, t. III, p. 4.

4. HERGENRÖTHER, *Hist de L'Eglise*, t. V, p. 178, 179.

traducteurs se sont imaginé que Luther a tout pris à Wessel, tant nos idées concordent »<sup>1</sup>. Mais il paraît bien que Luther n'a jamais lu les œuvres de Wessel et n'a fait que s'en rapporter, touchant leur contenu, aux dires d'autrui<sup>2</sup>.

Jean Wesel.

S'il ignorait les écrits du professeur de Groningue, Luther devait connaître les doctrines du professeur d'Erfurt Jean Wesel. Cet esprit audacieux et turbulent avait, soit comme prédicateur, soit comme vice-recteur de l'université d'Erfurt, gravement scandalisé l'Église par la témérité de ses opinions. En 1479, il avait été censuré par le tribunal de l'Inquisition pour avoir soutenu les propositions suivantes : que la seule autorité en matière de foi est l'Écriture, que le Christ n'a confié ni à ses apôtres ni à leurs successeurs des droits de juridiction sur les fidèles, que ceux-là seuls sont sauvés, qui sont prédestinés à la grâce, que le Christ ne veut pas d'autre prière que le *Pater noster* et ne demande ni fêtes solennelles, ni jeûnes, ni pèlerinages, etc... Condamné à être brûlé s'il ne rétractait pas ces doctrines, Wesel fit amende honorable et fut enfermé dans le couvent des Augustins de Mayence, où il mourut en 1481, deux ans avant la naissance de Luther<sup>3</sup>.

De pareilles doctrines, enseignées à Erfurt même, y avaient produit une agitation extrême, laquelle n'était pas encore calmée quand Luther vint dans cette ville y faire ses études.

Les précurseurs du protestantisme en Angleterre et en Suisse.

D'ailleurs, à cette même époque, en Angleterre, les disciples de Thomas Bradwardine (1290-1349), sous prétexte de combattre un prétendu pélagianisme, soutenaient presque la doctrine de la prédestination absolue<sup>4</sup>, et en Suisse Thomas Wytttenbach (1556), enseignait à Bâle que les indulgences n'étaient qu'illusions et fourberies<sup>5</sup>. Ce n'était pas seulement le luthéranisme allemand, c'étaient aussi le calvinisme français, le puritanisme anglais et le zwinglianisme suisse qui s'élaboraient ainsi dans quelques cerveaux de cette époque.

La Théologie Germanique.

Presque toutes ces idées se trouvaient vaguement indiquées ou habilement insinuées dans un traité anonyme de spiritualité, pro-

1. LUTHER, *Œuvres*, édit. Walch, t. XIV, p. 220 et s.

2. DOELLINGER, *La Réforme*. t. III, p. 4.

3. HERGENROTHER, V, 177-178 ; *Encyclopédie des sc. rel.* au mot, *Wesel*.

4. *Dict. de théol.* de WETZER et WELTE, au mot *Bradwardine*.

5. *Ibid*, aux mots *Wytttenbach* et *Zwingle*.

bablement composé vers la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, que Luther édita en partie en 1516, en totalité en 1518, sous le titre de *Théologie Germanique*, *Deutsch Theologia*. Il le fit précéder d'une préface qui contenait les lignes suivantes : « Cet excellent petit livre, qui est si peu orné de belles paroles de la sagesse mondaine, est d'autant plus riche de la sagesse de Dieu. Je ne crains pas de le mettre à côté de la Bible et des œuvres de saint Augustin, car il m'a appris plus que tout autre ce que sont Dieu, le Christ, l'homme et toutes choses. » En réalité les spéculations les plus hasardées des penseurs de ce temps s'y mêlaient aux tendances les plus équivoques des mystiques.

Rien de plus orthodoxe que l'idée mère de ce livre qui s'inspire beaucoup de la spiritualité de Maître Eckart. L'auteur, après avoir posé en principe que Dieu est, sinon immanent à tout, du moins présent en tout, et que toute activité venant de Lui doit retourner à Lui (chap. I, II et III), en déduit cette conclusion pratique, c'est à savoir que nous devons quitter toutes choses et nous quitter nous-mêmes, pour nous unir à Dieu seul, lequel se trouve au fond même de notre âme.

Mais la Théologie Germanique exprime ces idées avec tant de force qu'elle semble parfois les exagérer : elle exalte si haut la puissance exclusive de Dieu, qu'elle paraît méconnaître toute initiative et tout mérite de la part de l'homme ; elle insiste tant sur la valeur de la vie intérieure, qu'elle a l'air de nier celle des œuvres extérieures, et par là les théories protestantes de la prédestination et de l'inutilité des bonnes œuvres semblent ébauchées.

C'est en ce livre que Luther crut trouver le point d'appui de sa doctrine lorsque, en 1516, un an avant la fameuse querelle des indulgences, il l'édita en le faisant précéder d'une préface qui était un manifeste <sup>1</sup>.

Le mouvement artistique, littéraire, philosophique et mystique de la Renaissance pouvait en effet devenir le point de dé-

1. Le seul manuscrit que nous possédions de la *Théologie Germanique* est de 1494. La doctrine en est tellement équivoque, qu'aujourd'hui encore les catholiques et les protestants se la disputent. Tandis que Kraus en défend énergiquement l'orthodoxie (*Hist. de l'Egl.* t. II, p. 487), Kuhn, dans sa *Vie de Luther* soutient que la doctrine en est protestante. Il existe deux anciennes traductions françaises de la *Théologie Germanique*. Ce sont celle de Castallion (Anvers, 1558, in-12) et celle du pasteur Poiret (Amsterdam, 1700, in-12).

part de la Révolution protestante, comme il pouvait être le prélude de la Réforme catholique. Tout dépendait de l'esprit qui allait prévaloir dans ce mouvement, et des hommes qui allaient en prendre la direction <sup>1</sup>.

1. Le mouvement de la Renaissance a été si complexe, si ondoyant et divers suivant les temps et les lieux, que l'on comprend les opinions différentes émises par les historiens à son sujet. L'attitude générale de l'Église à son égard a aussi donné lieu à des appréciations divergentes. Tandis que Mgr Baudrillart reconnaît que « les Papes ont bien fait de s'associer au mouvement qui entraînait alors l'esprit humain » parce que « ce mouvement était inévitable, irrésistible, qu'on ne l'eût point arrêté en s'y opposant, et qu'en s'y associant les Papes prouvaient qu'il n'était pas en lui-même et radicalement contraire à l'esprit chrétien » (*Bulletin critique*, 25 mars 1902, p. 161), M. Jean Guiraud « ne saurait partager un semblable optimisme », parce qu'« il resterait à prouver que ce naturalisme et cette émancipation de toute idée religieuse, qui ont fini par être les traits distinctifs de l'humanisme, ne se retrouvent pas, par une sorte de filiation légitime et directe, ni dans l'esprit irréligieux du xviii<sup>e</sup> siècle, ni dans la Révolution, ni même dans les négations antichrétiennes de nos contemporains. » (*L'Église romaine et les origines de la renaissance*, 3<sup>e</sup> édition, préface, p. xv). Il ne paraît pas d'ailleurs que la papauté ait eu, à l'égard de l'humanisme, une attitude uniforme et très nette. C'est un humanisme à tendances chrétiennes que les Papes d'Avignon ont favorisé; et si l'humanisme épicurien et matérialiste triomphe à la cour d'Alexandre VI et de Léon X, les Papes Adrien VI, Paul IV et Pie V s'en séparent nettement.

## DEUXIÈME PARTIE

### La Révolution protestante.

---

## CHAPITRE PREMIER

### LE PROTESTANTISME EN ALLEMAGNE

#### I

On l'a dit avec raison : « Ce n'est pas Luther qui a fait les temps nouveaux, ce sont les temps nouveaux qui ont fait Luther <sup>1</sup>. » Au début du xvi<sup>e</sup> siècle, non seulement toutes les idées protestantes fermentent dans quelques esprits, mais encore toutes les forces sociales semblent prêtes à se déchaîner dans une mêlée furieuse. Rancunes des princes contre la Papauté, préjugés des légistes contre les institutions du Moyen-Age, irritations des peuples à la vue des scandales des grands, recrudescence du paganisme dans les lettres, dans les arts et dans les mœurs publiques, sourde hostilité contre les puissances souveraines : ce sont là des maux dont souffre l'Europe entière ; mais une dislocation de l'aristocratie germanique, un malaise profond des classes populaires, rendent ces dangers plus redoutables en Allemagne. Depuis la mort de Frédéric II, l'oligarchie princière, secondée par les Légistes, a étendu sa puissance au détriment de celles de l'empereur et de la petite noblesse. Les Hohenzollern dans le Brandebourg, les Wittelsbach dans le Palatinat et la Bavière, les Wettin en Saxe, les Zähringen en Souabe, se sont

Etat politique  
de l'Allemagne  
au début du  
xvi<sup>e</sup> siècle

1. *Luther und Luthertum in der ersten Entwicklung*. Quellenmässig dargestellt von P. Heinrich DENIFLER, O. P., und P. Albert Maria WEISS, O. P., t. II, in-8°, Mayence, 1909, n° 57, p. 107.

heurtés dans les rivalités qui ne cessent de troubler l'Allemagne, « Pauvre pays allemand ! » s'écrie l'empereur Maximilien I<sup>er</sup> (1493-1519), « le dernier des chevaliers <sup>1</sup> », qui fonde la grandeur de la maison d'Autriche, mais qui, par une générosité mal placée, ne défend pas assez énergiquement contre la haute noblesse les prérogatives impériales <sup>2</sup>. « Nous prévoyons un incendie général de la Germanie » écrit, peu de temps après, l'électeur de Mayence. La Chevalerie allemande, dominée par les princes, ruinée par l'évolution économique, qui a déprécié la propriété terrienne, est travaillée par des ferments de révolte. Les grandes villes, favorisées, au contraire, par l'essor commercial et industriel, prétendent prendre en main la haute direction de la politique.

Les paysans et les ouvriers ont encore des salaires élevés <sup>3</sup> ; mais, ruinés par l'usure des juifs <sup>4</sup>, par des habitudes de luxe et d'excès de table <sup>5</sup>, ils sont agités par une irritation croissante. « Entre les pauvres et les riches, écrivait dès 1402 le chroniqueur de Magdebourg, règne une vieille haine ; les pauvres haïssent ceux qui possèdent. » Ce désordre n'a fait que croître durant tout le siècle <sup>6</sup>.

1. C'est le surnom qui fut donné à l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>. On a trouvé dans sa chambre, au château royal d'Innsbruck, ces mots tracés sur la muraille :

Moi, roi par la grâce de Dieu, si je porte la noble couronne,  
C'est pour épargner le pauvre,  
C'est pour être équitable envers lui  
Aussi bien qu'envers le riche,  
Afin que nous puissions tous vivre éternellement ensemble  
Dans la joie du paradis !

JANSSEN, *L'Allemagne et la Réforme*, I, 492.

2. *Ibid.*, I, 495.

3. « En Saxe, entre 1485 et 1509, dit Janssen, un maçon ou un charpentier recevait par jour environ deux gros quatre pfennings, c'est-à-dire plus du tiers de ce que valait alors le boisseau de blé. A Meissen, l'ouvrier maçon, outre ce salaire, avait encore droit chaque jour à deux cruches de *conet* (sorte de boisson fermentée) et à trois gros pour son argent de bain. En six jours, en ne comptant que son salaire quotidien, il pouvait acheter trois moutons et une paire de souliers. » JANSSEN, I, 335.

4. JANSSEN, I, 371.

5. *Ibid.*, I, 368-370.

6. On ne fera jamais trop ressortir l'influence des causes économiques sur le développement du protestantisme. Les brusques fluctuations des salaires, qui faisaient passer tour à tour l'ouvrier de l'excès du luxe à l'extrémité de la misère, l'ouverture des débouchés du Nouveau-Monde, qui transporta sans transition le mouvement commercial du bassin de la Méditerranée à celui de l'Atlantique, la rupture des liens de vassalité, remplacés par des relations contractuelles, instables et précaires, l'agglomération des ouvriers dans les grandes villes industrielles,

Un clergé bien régulier pourrait, sinon conjurer des maux qui tiennent pour beaucoup aux vices des constitutions, du moins les adoucir par ses exemples et par ses œuvres. Le clergé d'Allemagne est malheureusement envahi à cette époque par les mœurs de la vie séculière. Erasme parle d'un évêque allemand, qui se fait escorter de trois cents cavaliers, armés de lances, de balistes et de bombardes <sup>1</sup>; et le peuple chante une chanson dont le refrain est celui-ci :

Le clergé.

Au guerrier le champ de bataille, au prêtre l'autel :  
Lorsque cet ordre est renversé, tiens-toi sur tes gardes <sup>2</sup>.

L'humanisme, introduit en Allemagne par un homme de génie, Nicolas de Cuse, s'y est développé avec une activité prodigieuse. « Tout comme en Italie, écrit Mgr Baudrillart, il a pour propagateurs d'illustres pédagogues : tel Alexandre Hegius, dont le nom s'associera dans nos souvenirs à celui de l'Italien Vittorino del Feltre. Il dirige successivement les écoles de Wesel, d'Emmerich, de Deventer, où il a, dit-on, 2.200 élèves ; il met les classiques grecs et latins à la base de l'instruction de la jeunesse, améliore les méthodes d'enseignement et inspire à un grand nombre d'élèves, non seulement l'amour de l'étude, mais même la passion d'enseigner... Le rôle des universités est plus grand que celui des maîtres isolés, bien plus actif qu'en Italie... Elles sont jeunes encore, mais auprès de chacune se groupent des hommes éminents <sup>3</sup>.

L'humanisme allemand.

étaient de nature à donner à toute révolte un retentissement profond, à faire de toute idée nouvelle un ferment d'anarchie. Les violences commises par les protestants dans la propagation de leurs doctrines et par les catholiques dans leur œuvre de répression, violences dont nous aurons bientôt à raconter la lamentable histoire, seront donc d'ordinaire moins imputables à la malice personnelle des hommes, — et c'est un soulagement pour la conscience chrétienne de le penser, — qu'à des conditions sociales dont la responsabilité se répartit et se divise à l'infini.

1. *Qui trecentos equites, balistis, lanceis ac bombardis instructos, secum ducit.* ERASME, *Commentaire sur saint Marc*, chap. xxix. — Si l'on veut avoir un tableau exact et authentique des abus ecclésiastiques à cette époque, il faut lire les *Cent un griefs de la nation allemande*, présentés à la diète de Worms, en 1521. WALCH, xv, 1636.

2. JANSSEN, I, 578. Sur le triste état du clergé allemand à cette époque, voir PASTOR, t. VII, ch. VII, p. 228-241.

3. A. BAUDRILLART, *L'Eglise catholique, la Renaissance, le Protestantisme*, p. 42. « A Cologne, Barthélemy de Cologne et Ortwin Gratius ; à Heidelberg, Rodolphe Agricola, le chancelier Jean de Dalberg, Reuchlin, l'illustre abbé de Sponheim Jean Trithème, le plus grand historien du siècle à Erfurt, le fameux cercle d'humana-

On a pu dire que « cette Allemagne, où Adam Potken lit à des élèves âgés de 11 à 12 ans l'Enéide et les discours de Cicéron, où Jean Eck parcourt le cours complet des classiques latins entre sa neuvième et douzième année, où, à 18 ans, Caspinian fait des cours à Vienne, et, à 27, est recteur d'université, n'a rien à envier à la patrie de Pic de la Mirandole <sup>1</sup> ».

Caractères  
propres de la  
Renaissance  
allemande.

Mais cette Renaissance germanique se différencie bientôt de la Renaissance italienne. Universelle comme celle-ci dans sa culture, elle est beaucoup plus nationale dans ses aspirations. « Une histoire allemande, une pensée allemande, une conscience allemande, voilà ce que rêvent ces lettrés ; et s'ils se groupent autour de Maximilien, c'est que l'empereur n'est pas seulement un chef, mais un symbole <sup>2</sup>. » Un second trait de cette Renaissance ne tarde pas à se dessiner : elle est plus scientifique que littéraire. « L'Allemagne aura les créateurs de l'astronomie, de la géographie moderne, Jean de Muller et Peutinger ; elle aura les princes de la philologie, Reuchlin et Erasme <sup>3</sup>. » C'est par ces derniers surtout que se manifestera un troisième caractère de ce mouvement intellectuel : elle sera plus préoccupée de la question religieuse.

Elle est :  
1° plus nationale ;  
2° plus scientifique ;

3° plus préoccupée de la question religieuse.

La restauration de l'antiquité profane amène la restauration de l'antiquité sacrée. Agricola étudie l'hébreu et traduit les psaumes, Trithème copie de sa main une version grecque du Nouveau Testament, Reuchlin publie, en 1506, ses *Rudiments hébraïques*, et, en 1518, ses trois livres : *Des accents et de l'orthographe de la langue hébraïque*. Erasme donne au public, en 1505, un commentaire du Nouveau Testament d'après l'édition de Valla, et, en 1516, l'édition gréco-latine des Évangiles, des Actes et des Épîtres. Sa devise : « Prêcher le Christ d'après les sources », *Christum ex fontibus prædicare*, devient celle de la plupart des lettrés et s'accrédite même parmi le peuple. De 1477 à 1518, d'après Janssen, il n'y a pas moins de 19 éditions des Livres

nistes fondé par Mantorius, Pisterus avec Crotus Rubeanus, Eoban Hess, Hermann Busch, Mulian, les « poètes » qui bientôt s'opposent aux scolastiques ; à Bâle, Heylin von Stein, qui tient encore à l'école scolastique et la représente avec honneur ; à Strasbourg enfin, Wimpheling, à qui un ardent patriotisme joint à un travail étendu dicta la première histoire d'Allemagne qu'ait écrite un humaniste ». *Ibid.*, p. 42-43.

1. Cité par BAUDRILLART, *op. cit.*, p. 43.

2. INEART DE LA TOUR, *Les origines de la Réforme*, t. II, p. 341.

3. *Ibid.*, p. 542.



Saints, 25 des Evangiles ou des Épîtres, 11 des Psaumes. En pénétrant dans les pays du nord, l'humanisme prenait une allure plus grave, plus inquiète, qui devait un jour devenir tragique. Cette « culture nouvelle », qui pouvait n'être pour l'Italien frivole qu'une volupté, pour le Français railleur qu'un prétexte à spirituel badinage, pouvait prendre, dans un cerveau allemand, rêveur, mystique, et d'ailleurs prévenu contre Rome, la forme d'une préoccupation obsédante et d'un vrai fanatisme. En étudiant la religion du Christ à ses sources, on découvre entre la religion des Apôtres et des Pères de l'Église d'une part, et la religion que professe l'entourage d'Innocent VIII, d'Alexandre VI, de Jules II et de Léon X, des différences profondes, sinon dogmatiques, du moins morales. Plus encore en remarque-t-on entre l'antiquité païenne et les dogmes chrétiens : ici, toutes les tendances naturelles de l'homme sont exaltées ; là, rien n'est plus fortement marqué que notre déchéance. Décidément, cette nature, à laquelle la Renaissance veut nous ramener, est-elle bonne ou mauvaise dans son fond ? Et cette angoissante question ne doit-elle pas se porter sur l'Auteur du monde lui-même ? Quand la question des indulgences se posera, un allemand ne pourra s'empêcher de s'écrier : « Frivole question que celle-ci, qui discute jusqu'où s'étendent les pouvoirs de l'Église sur les indulgences, à côté de cette autre question autrement grave, de savoir jusqu'où s'étendent la puissance et la bonté de Celui qui a donné à l'Église ses pouvoirs. »

Le conflit entre l'Église actuelle et l'antiquité sacrée et profane s'y accuse avec plus de force

Ces problèmes tourmentent l'humaniste allemand, d'autant plus que le protagoniste du mouvement intellectuel, Erasme <sup>1</sup>,

Erasme représenté ce mou-

1. Didier de Rotterdam, qui, suivant un usage cher aux humanistes, traduisit son nom en grec (*Desiderius*, Ἐπίδοσιος, aimable), était né le 28 octobre 1467, dans les circonstances les plus malheureuses, *ex illicito et, ut timet, incestuoso concubitu*, dit un mémoire de Léon X du 25 janvier 1517, cité par JANSSEN, II, 6. « Orphelin dès sa première jeunesse, dit le grand historien de la Réforme allemande, lésé dans ses droits d'héritier par des tuteurs cupides, Erasme avait embrassé la vie monastique, sans aucune vocation sérieuse, chez les Augustins de Stein, non loin de Gouda. Depuis lors il ne cessa de nourrir une haine profonde contre les vœux religieux tels que l'Église les approuve. En 1491, il abandonne son couvent, et pendant une dizaine d'années il mène, dans de continuelles pérégrinations à travers l'Europe, une vie nomade et agitée, pense à s'établir tantôt en Angleterre, tantôt en France, ou bien en Italie, ou bien encore aux Pays-Bas ou en Bourgogne, et parle même d'aller finir ses jours en Espagne ou en Pologne. De bonne heure il encourt le reproche « de ne dire presque jamais la sainte messe et de l'entendre rarement, bien qu'étant prêtre ». Le « très savant Erasme » trouve ridicules les prières du bréviaire, les prescriptions de l'Église touchant le

vement intel-  
lectuel.

tout en se défendant, avec sincérité sans doute <sup>1</sup>, de faire la guerre à l'Église, n'en est pas moins un religieux qui a abandonné son couvent et toutes les règles de son Ordre, un prêtre qui ne dit jamais la messe et qui l'entend rarement, un chrétien qui prône l'austérité primitive du christianisme et qui semble vivre comme un païen de l'antiquité. De fait, ne proclame-t-il pas « qu'il y a plus d'un saint hors du calendrier de l'Église <sup>2</sup> », et que la puissance de l'instinct moral a su élever les païens à une noblesse suprême, jamais dépassée par la sainteté chrétienne <sup>3</sup> ? » Avec de pareilles dispositions, on ne s'étonne pas qu'Erasme fasse peu de cas des formules dogmatiques, qu'il multiplie les diatribes contre la scolastique et le Moyen-Age, et parle avec le plus grand dédain du sens littéral de l'Écriture Sainte.

Popularité  
d'Erasme en  
Allemagne.

Tel est l'homme que la Renaissance allemande acclamera comme un demi-dieu. Quand, dans ses courses à travers l'Europe, Erasme daigne s'arrêter à Erfurt, Conrad Mutian le salue en ces termes : « En Erasme la mesure des dons humains est dépassée ; Erasme est un être divin. Adorons-le avec religion et piété <sup>4</sup>. »

Il est vrai que l'auteur de l'*Eloge de la Folie* a des retours sincères vers l'orthodoxie. Il craint que la renaissance de l'antiquité ne provoque une renaissance du paganisme. Cette appréhension

jeûne et l'abstinence... Sur sa conduite morale, il avait l'habitude d'énoncer les jugements les plus bienveillants. L'amour des richesses lui était inconnu ; l'ivrognerie et la débauche répugnaient à sa nature (*Op.*, t. III, p. 1527-1530, *App. epist.* des 8, 9 juillet 1514). Sa frêle constitution lui eût interdit tout excès. On a cependant pensé que son goût pour les vins capiteux était cause de certaines douleurs qui le tourmentaient fréquemment... Il exerça sur son époque une immense influence. On reste confondu quand on énumère ses travaux incessants et variés. La richesse de son style a été égalée par bien peu d'écrivains. Son coup d'œil pénétrant embrassait toutes choses », JANSSEN, II, 6-10. Lorsque Luther eut été mis au ban de l'empire, Erasme regretta ce qu'il avait écrit à la louange du moine apostat, et résista aux sollicitations pressantes de Mélanchton, de Zwingle et de Hutten, qui voulaient l'entraîner dans leur parti ; mais il refusa en même temps à Léon X, Adrien VI et Clément VII de faire une campagne contre l'hérésiarque. Le Pape Paul III était disposé à lui donner le chapeau de cardinal. Il déclina l'offre, et mourut le 12 juillet 1536, en disant : *Domine, miserere mei.*

1. G. PLANCHE, *Le catholicisme d'Erasme*, dans *Rev. prat. d'Apol.*, du 15 déc. 1908, p. 419-439.

2. ERASME, *Colloquium, Convivium religiosum.*

3. *Quotusquisque Christianorum sic moderatur viam suam?...* *Quid ab homine christiano dici potuit melius? Colloquium. Convivium religiosum.* Voir sur ce sujet, DEDIEU, *Les origines de la morale indépendante* dans *Rev. prat. d'apol.* du 16 juin 1909.

4. JANSSEN, II, 22.

le hante et l'inquiète <sup>1</sup>. Il tient à conserver des relations avec Rome, dédie son Nouveau Testament au Pape et se glorifie du bref de félicitations qu'il en reçoit <sup>2</sup>. Le protestantisme ne recevra de personne des critiques plus acerbes que celles que lui décochera ce lettré, qui incarne en lui l'esprit de son siècle.

Mais supposons que les problèmes, que nous venons d'indiquer, se posent dans le cerveau exaspéré d'un moine en révolte ; si cet homme est servi par les dons les plus rares d'une éloquence puissante, d'une verve intarissable, d'une activité sans mesure, la révolution sociale et politique, que tout prépare, se compliquera d'une révolution religieuse, telle que l'Église n'en aura pas encore vu de plus terrible.

Le drame d'angoisse et de révolte qui devait agiter l'Europe se joua d'abord, en effet, dans l'âme vibrante et passionnée du moine Martin Luther.

## II

« Je suis fils de paysans, écrit Luther ; mon père, mon grand-père, mes aïeux étaient de vrais paysans <sup>3</sup>... Mes parents ont été très pauvres, et ma mère, pour nous élever, a souvent porté son bois sur son dos <sup>4</sup>. »

Luther (1483-1546).

Luther était né, en effet, le 10 novembre 1483, à Eisleben, en Saxe, du paysan Hans Luder <sup>5</sup> et de Marguerite Ziegler sa femme. Nous avons vu plus haut que le paysan de Saxe, plus rémunéré à cette époque qu'il ne l'est aujourd'hui <sup>6</sup>, était néanmoins souvent, par suite d'habitudes de luxe ou d'excès de bouche, dans une situation précaire <sup>7</sup>. On a pu conjecturer, non sans vraisemblance,

Sa famille.

1. *Enchiridion*, c. n ; Lett., Op., t. III, p. 189.

2. Lettre de Léon X à Erasme, du 10 sept. 1515. — ERASME, Op., t. III, p. 156 ; Bref du 16 sept. 1518, t. III.

3. *Ego sum rustici filius, proavus, avus meus, pater sein rechte pauren gewest.* BINDSEIL, *Martini Lutheri colloquia*, 3 vol. in-8. Lemgovix et Detmodix, 1863-1866, t. II, p. 153.

4. *Pater ist ein armer heuer gewest, die mütter hat alle ihr holtz auff dem rukken eingetragen, damit, sie uns ertzogen hat.* Coll. III, 160.

5. Luther signa du nom de son père Luder jusqu'en 1517, époque à laquelle il abandonna ce nom, qui signifie charogne, pour celui de Luther, qui vient, dit-il, de Lothaire ou Lanter.

6. C'est la conclusion d'une étude attentive faite par Janssen sur le paysan allemand du xv<sup>e</sup> siècle. JANSSEN, *L'Allemagne et la Réforme*, I, 335.

7. JANSSEN, *ibid.*, I, 368-370.

que les penchants presque irrésistibles de Martin Luther pour le vin et la bonne chère, si souvent avoués par lui, lui venaient par atavisme. Hans Luder fut d'ailleurs un violent, aussi bien que sa femme. « Mon père, dit Luther, me corrigea un jour si fort, que j'eus peur ; et je le fuyais, jusqu'à ce qu'il m'habitua de nouveau à lui. Un jour aussi, ma mère me fouetta pour une pauvre noix, à tel point que le sang jaillit. »

Hans Luder n'était venu s'établir à Eisleben que pour fuir son pays de Moehra en Thuringe, où il avait tué, dit-on, dans un accès de colère, un pâtre qui était à son service <sup>1</sup>. Il est du moins avéré que la famille Luder n'était pas sympathique à la population de ce nouveau pays. « Dieu m'a mis dans une telle situation, disait Luther, qu'il me faut parfois fredonner un petit refrain que chantait ma mère :

Personne ne nous aime, ni toi ni moi ;  
C'est notre faute à nous tous deux <sup>2</sup>.

Marguerite Ziegler avait une piété réelle, mais craintive, inquiète ; elle avait peur du diable <sup>3</sup>.

Dans la maison de Luder, on n'avait pas seulement la terreur du démon ; on tremblait aussi devant le Christ. « Nous pâlissons, continue Luther, au seul nom du Christ, qu'on nous représentait comme un juge terrible, irrité <sup>4</sup>. »

Martin Luther  
écolier à Magdebourg.

Quand l'enfant eut atteint l'âge de 14 ans, son père le confia aux « Frères de la vie commune » de Magdebourg, qui tenaient une école de latin dans cette ville. Les historiens du Fondateur de la Réforme protestante ont rapporté, les uns pour lui en faire un titre de gloire, et les autres pour le déconsidérer, qu'étant écolier le petit Martin Luder avait demandé l'aumône <sup>5</sup>.

1. JANSSEN, II, 67.

2.

*Mir und Dir Niemand hold.  
Das ist beider Schuld.*

JANSSEN, II, 67 ; KUHN, I, 22 ; *Sämmtl Werke*, LXIII, 332.

3. Luther raconte que sa mère fut longtemps tourmentée par les enchantements diaboliques d'une voisine, sorte de sorcière qu'il fallut gagner par des présents. *Coll.*, III, 9.

4. *Coll.*, III, 9.

5. « Ne méprisez pas, disait-il plus tard, ne méprisez pas les pauvres écoliers qui vont demander en chantant un peu de pain pour l'amour de Dieu. J'étais comme l'un d'eux : j'ai mendié aux portes des maisons. » Il importe de réduire cet incident à ses justes proportions. Le fait de chanter dans les rues et de recevoir à cette occasion l'obole du passant n'avait rien d'extraordinaire pour un écolier allemand de cette époque. « Quand deux ou trois personnes sont ensemble, dit un

On ne sait quel événement amena le jeune Martin, dans le courant de sa seizième année, à quitter l'école de Magdebourg pour celle d'Eisenach. Il y trouva sans doute le même régime d'études et de distractions. Il y rencontra surtout, à l'heure où sa bouillante jeunesse ne cherchait qu'à se dépenser, les deux passions que l'humanisme excitait partout dans les âmes : la passion des plaisirs esthétiques et celle de la gloire.

Luther à l'école d'Eisenach.

Une noble dame, d'origine italienne, Ursule Cotta, ayant entendu chanter le jeune étudiant dans une église, ne peut contenir son émotion, appelle le jeune homme, l'introduit dans sa demeure, l'admet à sa table, le comble de présents et change tout à coup l'existence besogneuse de l'écolier en une vie presque luxueuse. Le pauvre moine apostat rappelait plus tard, avec mélancolie, qu'Ursule Cotta lui avait appris à chanter ce refrain qui troubla peut-être, hélas, sa cellule monastique :

Ursule Cotta se fait la protectrice du jeune écolier

Il n'y a rien de plus doux sur la terre  
Que l'amour des femmes quand on peut l'obtenir <sup>1</sup>.

C'est également à Eisenach que Luther déclare avoir en-

livre de 1509, cité par JANSSEN, I, 219, il faut qu'elles chantent ». Chansons bachiques et cantiques religieux, romances sentimentales et couplets satiriques emplissaient de leurs échos les rues et les carrefours. Le jeune Luder, dont la voix plaisait par son timbre agréable et sonore, dut prendre une grande part à ces artistiques distractions. Il a, du reste, toujours gardé un souvenir ému des chants religieux exécutés ou entendus par lui dans sa jeunesse. « Les papistes, dit-il dans un de ses sermons, ont autrefois composé de bien beaux cantiques, par exemple : « O toi qui a brisé l'enfer », ou bien : « Le Christ est ressuscité ». Ces chants semblaient vraiment partir du cœur. A Noël on chantait : « Un beau petit enfant nous est né », à la Pentecôte : « Prions tous le Saint-Esprit ». Et pendant la messe on entendait le beau cantique : « Sois béni, ô Dieu très saint, toi qui nous a nourris de ta substance ». — Janssen dans une brochure intitulée : *A mes critiques*, p. 61-62, a prouvé que la moitié des chants spirituels dont on fait honneur à Luther ont une origine plus ancienne et ont été simplement remaniés par lui, pour être mis d'accord avec sa nouvelle doctrine. — Mais on ne chantait pas que des cantiques dans les rues de Magdebourg, et le jeune étudiant dut entendre et sans doute répéter des chansons à boire, telles que celle-ci : « Vive le vin ! Vive le vin du Rhin ! il donne l'audace au timide ; il rend généreux le vilain. — Celui que j'aime est lié, lié par des anneaux de fer ; celui que j'aime a une robe, une robe de bois ; celui que j'aime c'est le vin, le vin du Rhin dans son tonneau ! — Vive le vin, vive le vin du Rhin ! il donne l'audace au timide ; il rend généreux le vilain. » Cf. JANSSEN, I, 215, 222.

1.

*Nichts liebers ist auf Erden,  
Den Frauen Lieb wem sie mag zu Theil Werden.*

Tel est le texte original, que les historiens protestants ont parfois cherché à adoucir. Cf. JANSSEN, II, 68. Luther l'a donné dans son commentaire de la Bible, au Livre des Proverbes, XXXI, 41. — Nul n'a jamais prétendu qu'Ursule Cotta fût une femme répréhensible ni que Luther eût manqué alors à la déli-

tendu un de ses maîtres lui prédire de grandes destinées <sup>1</sup>. Ce fut peut être le fait de ce Jean Trebonius, qui, en entrant en classe, se découvrait et marchait respectueusement tête nue jusqu'à son pupitre : « Il y a parmi ces jeunes gens, disait-il, des hommes dont Dieu fera un jour des magistrats, des bourgmestres et des docteurs ; il est juste de leur témoigner dès maintenant le respect dû à leur noble destinée. »

Il étudia à  
l'Université  
d'Erfurt.

A l'automne de l'année 1501, âgé de dix-huit ans, Luther passa à l'université d'Erfurt pour y étudier le droit et la philosophie.

Ce qu'étaient devenues ces études dans certaines écoles au début du xvi<sup>e</sup> siècle, nous le savons déjà : un formulaire aride et quintessencié, mêlé de propositions audacieuses. L'ardent jeune homme s'y livra néanmoins avec passion. Subtil, tenace dans ses argumentations, redoutable dans ses attaques, il harcelait de ses arguments ses condisciples et son professeur lui-même, l'honnête Jodocus Truttvetter, dont il s'accusa plus tard d'avoir peut-être accéléré la mort <sup>2</sup>.

L'humanisme  
à l'Université  
d'Erfurt.

Mais de tels exercices n'absorbaient pas son activité dévorante. Nous savons qu'il suivit avec succès le cours d'humanités de Jérôme Emser et que, au dire de Mélanchton, « toute l'académie était dans l'admiration des dons remarquables de son esprit <sup>3</sup> ». Ses auteurs favoris étaient Cicéron, Tite-Live, Virgile et Plaute. Il s'adonnait beaucoup à la musique et prenait souvent part aux joyeux divertissements de ses camarades. « C'était, dit Mathesius, un jeune homme de bonne et joyeuse nature, livré aux douces études et à la musique, qu'il aima toute sa vie <sup>4</sup>. » Nulle part peut-être, en Allemagne, l'humanisme ne s'était développé d'une manière plus brillante qu'à Erfurt. Autour de Conrad Mutian, chanoine de Gotha, que des disciples enthousiastes appe-

catresse en quoi que ce soit. Toutefois la qualification de « digne matrone » donnée à Ursule à cette occasion par quelques historiens paraît exagérée. Janssen fait remarquer qu'on trouve, plus de 40 ans plus tard, un de ses fils étudiant à Wittemberg. Elle ne pouvait être bien âgée en 1500. JANSSEN, II, 68, note.

1. KÖSTLIK, cité par JANSSEN, II, 68.

2. *Timeo*, dit-il dans une lettre à Spalatin, *ansam acceleratæ suæ mortis fuisse*. Un des derniers historiens de Luther, le P. Denifle, dans son *Luther und Lutherthum*, trad. italienne, p. 198-199, remarque que Luther est resté un argumentateur scolastique de première force, qu'il en a tous les procédés classiques, avec cette seule différence qu'il les emploie, non pour arriver à une exposition plus précise et plus nette, mais pour tout embrouiller et tout troubler.

3. MELANCHTON, *Vita Lutheri*, dans le *Corpus reformatorum*, t. VI, p. 157.

4. JANSSEN, II, 69.

laient « le Maître intègre de la vertu », « le Père de la paix bienheureuse », on remarquait Jean Lange, le savant helléniste, qui devait rester l'ami intime du Réformateur, Georges Spalatin, qui jouera un plus grand rôle encore dans sa vie, et cet Ulrich de Hutten, que nous verrons bientôt soulever la célèbre « querelle des moines » et la « guerre » non moins célèbre « des chevaliers ». Si la ville d'Erfurt avait son Politien dans Mutian, elle possédait son Pogge dans Bebel, dont les *Facéties*, publiées en 1506, ne sont pas moins obscènes ni moins révélatrices d'une corruption profonde, que celles du fameux humaniste italien <sup>1</sup>.

Ces invitations à la vie sensuelle et facile trouvaient alors dans la peinture, dans la sculpture et dans la gravure, un contraste étrange. La fin du xv<sup>e</sup> siècle est marquée par l'apparition dans l'art d'un thème nouveau, que le pinceau et le burin vont exploiter sous toutes les formes : *la danse macabre*. Des cadavres qui grimacent, des vivants que la mort railleuse surprend et entraîne sans pitié, des rondes infernales où le grotesque se mêle au terrible, tels sont les objets que les Holbein, les Dürer et tant d'autres multiplient de tous côtés <sup>2</sup>. Luther les voit et en est troublé. Les impressions terribles de sa première enfance reviennent tout à coup dans son esprit et l'épouvantent. Souvent après une partie joyeuse, ou même au milieu d'une fête bruyante, on voit son visage s'assombrir : la pensée de la justice inexorable de Dieu l'a saisi ; la peur du diable s'est emparée de lui.

Dans un pareil état d'âme, les moindres faits pouvaient avoir pour Luther les conséquences les plus graves.

Un jour, à la bibliothèque d'Erfurt, où il aimait à passer de longues heures, il aperçoit pour la première fois une de ces Bibles latines que la découverte de l'imprimerie multipliait. La ville d'Erfurt se l'était procurée à grand prix. Il l'ouvre, la

1. JANSSEN, II, 23, 31.

2. On s'est demandé la raison de cette apparition au xv<sup>e</sup> siècle de la danse macabre dans l'art. Il semble bien qu'il faille attribuer cette représentation systématique de la mort à l'influence des moines prédicateurs, qui, pour réagir contre la vanité du siècle, faisaient souvent appel à la méditation des fins dernières. D'autre part, ces représentations de la mort n'avaient plus pour les artistes de la Renaissance l'impression douce et sereine que les artistes du Moyen-Age avaient su en dégager. L'art nouveau avait habitué les peintres à représenter les corps et non les âmes. De là sous leurs pinceaux plus de volupté dans les êtres vivants et plus d'horreur dans les morts. Cf. E. MALE. *La danse macabre dans la Rev. des Deux-Mondes* du 1<sup>er</sup> avril 1906.

La danse macabre dans l'art à la fin du xv<sup>e</sup> siècle

feuillette, l'admire <sup>1</sup>. « O mon Dieu, s'écrie-t-il, je ne voudrais pour tout bien qu'un livre semblable ! » Il se met alors à parcourir, dans l'édition magnifique, les divers livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. C'est comme une révolution qui s'opère en lui : « Seigneur, s'écrie-t-il, comme mon illustre maître Jodocus Truttveter me semble petit, quand je le compare à Moïse et à saint Paul ».

Martin Luther  
à vingt ans :  
son impressionnabilité  
nerveuse.

Luther avait vingt ans. Une contention excessive à l'étude l'avait épuisé ; il tombe malade. L'affaiblissement de sa santé ne fait qu'exaspérer son excitabilité nerveuse. Il ne paraît pas qu'un prêtre ait exercé alors sur lui l'influence d'une direction spirituelle suivie. Pendant sa maladie on le voit seulement visité par un vieux moine, dont le nom n'est point parvenu jusqu'à nous <sup>2</sup>.

C'est alors que trois incidents, peu importants en eux-mêmes, vont avoir sur cette nature malade une répercussion décisive. Un jour, en visite chez ses parents, il s'embarrasse avec son épée <sup>3</sup>. Il s'effraie, il croit mourir, s'écrie : « Marie, aidez-moi ! » et déclare que la Vierge Marie l'a sauvé. Le fait se passait en 1503. A partir de ce moment son impressionnabilité ne fait qu'augmenter. Sa vie est pure ; et pourtant, il est saisi, parfois, d'une anxiété mortelle. Il tremble à la seule pensée des jugements de Dieu. « Souvent, dit Mélanchton, quand il songeait à la colère de Dieu et à ses jugements, une telle épouvante s'emparait de lui qu'il en rendait presque l'âme. Je l'ai vu moi-même en parlant sur un point de doctrine, se jeter tout à coup sur un lit dans un cabinet voisin et s'écrier à plusieurs reprises : « Il les a tous soumis à la damnation afin d'avoir pitié de tous <sup>4</sup>. »

En 1505, deux nouveaux faits eurent une influence plus décisive sur l'orientation de sa vie. Ce fut d'abord la mort subite d'un de ses amis tué en duel. Cette catastrophe l'ébranla jusqu'au fond de l'âme. Peu de temps après, tandis qu'il était encore sous l'impression de ce malheur, un orage le surprit aux portes d'Erfurt et la foudre éclata à côté de lui. Le jeune homme terrifié s'écria : « Sainte Anne, sauvez-moi et je me ferai moine ! »

1. *Coll.*, III, 271.

2. *Studien und Kritiken*, 1871, p. 41.

3. Les étudiants portaient habituellement une épée.

4. MÉLANCHTON, *Vita Lutheri*, dans le *Corpus Reformatorum*, VI, 7.



C'était le 2 juillet 1505. Luther devait souvent rappeler cette date critique <sup>1</sup>.

Il resta quatorze jours dans l'incertitude, puis enfin se décida à solliciter son admission au couvent des Augustins.

Le 16 juillet, il invite ses camarades à un joyeux dîner. On fait de la musique ; on veille fort longtemps dans la nuit ; et ce n'est qu'aux premières lueurs du jour que Martin confie son projet à ses amis. Laissons-lui la parole. « Dieu avait traduit mon vœu en langue hébraïque, car Anne veut dire la grâce et non la loi. Je persévérerai donc et, la veille de la saint Alexis, j'invitai quelques-uns de mes meilleurs amis pour leur dire adieu et pour qu'ils me conduisissent le matin au couvent. Comme ils me priaient encore d'y renoncer, je leur dis : « Aujourd'hui vous me voyez encore, puis vous ne me verrez plus jamais. » Alors ils me conduisirent en pleurant. Mon père fut fort irrité de mon vœu ; mais je persévérerai dans mon projet. Je pensais ne jamais sortir du couvent ; j'étais bien mort au monde <sup>2</sup>. » Le matin du 17 juillet, fête de saint Alexis, Martin Luther se présenta au monastère des Augustins. Il portait sur lui, soigneusement enveloppés, son anneau de *magister*, son Plaute et son Virgile. Le lendemain il renvoya l'anneau à l'université, mais garda au couvent Virgile et Plaute.

Son entrée au  
couvent des  
Augustins  
(17 juillet  
1505).

La discipline monastique allait-elle maîtriser cette âme ardente, que tant de causes, extérieures et intérieures, avaient contribué à exaspérer jusque-là ? La prise d'habit, les Saints Ordres, une ferme et sage direction spirituelle allaient-ils lui donner la paix ? Il eut fallu pour cela, comme condition première, que la Règle monastique se présentât à lui avec une autorité capable de le subjuguier <sup>3</sup> ; il eut fallu aussi qu'elle rencontrât, en celui qui

1. A ce moment critique de la vie de Luther on a cru trouver un indice de consultation spirituelle. Un manuscrit cité par Kuhn, *Luther, sa vie et son œuvre* I, 44, rapporte que Luther consulta sur sa vocation son *præceptor* et quelques matrones. Mais il a été prouvé que le fait rapporté n'appartient pas à la vie de Luther ; il a été emprunté textuellement à la biographie de Myconius, son disciple.

2. *Coll.*, III, 187.

3. Il est difficile de porter un jugement d'ensemble sur l'état des mœurs monastiques en Allemagne au début du XVI<sup>e</sup> siècle. On rencontrait dans les monastères à côté d'exemples admirables, de regrettables scandales. Mais il est certain que les maisons de l'Ordre de saint Augustin, qui devait aller en masse au protestantisme, étaient descendues bien bas. Voir DENIFLE, *Luther und Luthertum*, I, 351 et s. ; PASTOR, *Hist. des Papes*, t. VII, p. 238-240.

se donnait à elle, une âme humblement ouverte à son action salutaire.

Ses troubles  
de conscience.

Martin Luther était entré au couvent par un coup de désespoir, « non point tant attiré qu'emporté », *non tam tractus quam raptus*, dit-il quelque part, et les reproches amers, que lui adressaient sans trêve son père et sa mère, n'étaient pas faits pour apaiser son âme inquiète : « Mon fils, lui écrivait son père, vous avez failli au quatrième commandement en nous refusant toute consolation et tout secours après les sacrifices que nous avons faits pour vous <sup>1</sup>. » La prise d'habit ne lui apporta qu'une joie momentanée, suivie bientôt d'angoisses mortelles ; le silence de la cellule ne fit que développer en lui une amère tristesse. Il nous en révèle lui-même la cause : « J'étais alors, dit-il, le plus présomptueux des justes <sup>2</sup> : m'appuyant sur mes œuvres, je me confiais, non pas en Dieu, mais en ma propre justice. J'avais la prétention d'escalader le ciel <sup>3</sup> ». Dieu ne s'abassa pas vers une âme aussi haute.

Le malheureux s'obstina alors à chercher la paix dans les œuvres extérieures, dans les mortifications. « Je devins, dit-il, le persécuteur et l'horrible bourreau de ma propre vie : je jeûnai, je veillai, je m'épuisai dans la prière, ce qui n'est autre chose que le suicide <sup>4</sup>. »

Parfois, désespéré, par une subite volte-face, il se prenait à haïr Dieu, à maudire le Christ. « J'avais tant d'éloignement pour le Christ, déclare-t-il, que lorsque je voyais quelque-une de ses images, par exemple le crucifix, je ressentais aussitôt de l'épouvante ; j'eusse plus volontiers vu le diable <sup>5</sup>. »

Son ordina-  
tion sacerdo-  
tale.

L'approche du sacerdoce, qu'il devait recevoir en 1507, lui apporta une lueur d'espoir. « Tu viendras, écrit-il à son ami Jean Braun, vicaire d'Eisenach, assister à ma première messe. Indigne pécheur que je suis ! Je tâcherai de remplir mon office

1. JANSSEN, II, 70, 71.

2. Ou plutôt « des gens qui veulent se justifier » *presumptuosissimus justitarius*, JANSSEN, II, 71.

3. KUHN, I, 55.

4. JANSSEN, II, 71. — Luther s'est plaint, plus tard, d'avoir été victime des jeûnes et des veilles de règle dans la vie monastique. Le P. DENIFLE, *Luther und Luthertum*, p. 355 et s., démontre par l'examen minutieux de la règle du couvent et par les aveux de Luther lui-même, que la règle du couvent était très douce. CRISTIANI, *Luther et le luthéranisme*, Paris, 1908, p. 54-58, a résumé l'argumentation de Denifle.

5. JANSSEN, I, 72.

autant qu'il est possible à l'infime poussière que je suis. Prie pour moi, mon cher Braun, afin que mon holocauste soit agréable <sup>1</sup> ». Mais la cérémonie de l'ordination éveilla dans l'âme du nouveau prêtre des angoisses terribles. A l'offertoire, tandis qu'il prononçait les mots suivants : *Suscipe, sancte Pater, omnipotens, æterne Deus, hanc immaculatam hostiam, quam ego indignus famulus tuus*, il voulut quitter l'autel. Son prieur le retint <sup>2</sup>. « Hélas ! s'écriait-il, oser s'adresser à Dieu, quand les hommes tremblent devant un roi ! » Aux paroles de l'évêque consécrateur, Jean de Lasphe : *accipe potestatem sacrificandi pro vivis et mortuis*, il eut un frémissement subit ; « si à cet instant, dit-il, la terre ne m'a pas englouti, ce fut à tort. »

Un peu de calme sembla lui revenir à la suite de sa première messe. Un repas avait réuni la famille et les amis du jeune prêtre. A la fin du dîner, Hans Luder se leva, grave et sombre : « Mon fils, dit-il, tu ne sais donc pas qu'il faut honorer son père <sup>3</sup> ? » Puis, après un moment de silence : « Mon fils, tu nous as délaissés, ta mère et moi »... Et, comme le jeune prêtre, très ému, balbutiait quelques excuses, alléguait des faits miraculeux, la mort de son ami, le coup de tonnerre... « Plaise à Dieu, cria le vieux paysan, plaise à Dieu que tout cela ne cache pas quelque fourberie ou quelque diablerie ! » Luther, en répétant ces propos, ajoute : « Je ne pouvais reculer ; mon cœur était fixé dans la piété. Pourtant il m'était impossible de mépriser les paroles de mon père <sup>4</sup>. »

Ainsi donc, la Règle monastique et le sacerdoce, bien loin de tranquilliser l'âme de Luther, n'avaient fait qu'exaspérer son trouble <sup>5</sup>. Une direction spirituelle allait-elle enfin lui donner la paix ?

1. DE WETTE, I 3.

2. *Incipiens verba canonis, ita horrui, ut fugissem de altari, nisi fuisset admonitus per priorem. Coll., III, 169.*

3. *Coll., III, 156.* « Die primitiarum mearum, objiciebat mihi : Fili, nescis quod patrem honorare debuisti ? »

4. KUHN, I, 56-57.

5. Quelle était la nature des tourments de Luther ? Quelques historiens ont pensé qu'il était atteint d'épilepsie ou d'hypocondrie ; d'autres ont soutenu qu'il qu'il était possédé du diable. A l'appui de ces opinions, on a cité le fait rapporté par Cochlæus : « Un jour, à la messe, pendant que le prêtre lisait l'évangile du démoniaque, Luther tomba à terre comme précipité par une force insaisissable et s'écria : « *Ah ! non sum ! non sum !* » (KUHN, I, 55). Il paraît bien qu'une maladie nerveuse a accompagné ses troubles moraux.

## III

Jean de Staupitz, supérieur général des Augustins.

En l'année 1507, les Augustins élurent pour supérieur général de leur Ordre un homme qui, par la haute culture de son esprit, la largeur de ses vues et la distinction de sa personne, s'attira les sympathies du jeune moine et le prit, de son côté, en singulière affection. Il s'appelait Jean de Staupitz. C'était un personnage de grand air, qui descendait d'une noble famille de Saxe. « Il ne brillait pas seulement à l'école et dans l'église, dit Luther, mais il tenait son rang dans le monde parmi les grands de la cour <sup>1</sup>. » Staupitz sera désormais le directeur habituel de la conscience et des études du jeune moine augustin <sup>2</sup>.

Or, Jean de Staupitz, type achevé de l'homme distingué, du parfait humaniste, savant, ouvert à toutes les idées nouvelles, pieux, mais caractère faible, hésitant, manquant de prévoyance autant que de fermeté, était le prêtre le moins fait pour guider l'âme tourmentée et malade de Frère Martin <sup>3</sup>. On le verra dans la suite soutenir Luther et l'abandonner tour à tour, s'incliner devant Tetzl et le railler en secret, correspondre amicalement avec Cajétan et le combattre. Ce qui devait amener le Réformateur à dire : « Il ne sait donc pas se décider, entre le Pape et le Christ <sup>4</sup> ! »

Formation de la doctrine luthérienne.

C'est sous la direction de ce maître que, de 1507 à 1517, l'âme inquiète de Luther, réfléchissant sur ses angoisses personnelles, se nourrissant quotidiennement de volumes où la scolastique décadente mêlait à la sécheresse de sa dialectique la téméraire nouveauté de ses conceptions, dévorant les livres où Pierre d'Ailly, Jean Gerson et les disciples de Maître Eckart avaient jeté plus

1. Кунт, I, 62.

2. Jusqu'à cette époque, on ne voit pas que Luther ait eu un confident pour la conduite de sa vie. Ce præceptor, qui l'arrêta au moment de son ordination tandis qu'il allait quitter l'autel, n'était qu'un de ces répétiteurs qui aidaient les étudiants dans leurs travaux scolaires. Quand Luther fait allusion à ses confessions jusqu'en 1508, il ne parle jamais d'un confesseur particulier. Il dit « nos confesseurs ». « Nous fatiguons nos confesseurs, et eux nous effrayaient par leurs absolutions conditionnelles » (*Coll.*, I, 69).

3. Luther avait pris, en entrant en religion, le nom d'Augustin. Il l'abandonna dans la suite, disant qu'il lui répugnait de paraître renier son baptême en répudiant le nom qu'il y avait reçu.

4. *Inter papam et Christum medius hæret*, LUTHERI Opera, Epist. I, 211.

d'une formule équivoque <sup>1</sup>, respirant à Erfurt l'atmosphère où les Frères du Libre Esprit et les docteurs Berthold, Wessel et Wesel avaient répandu tant d'idées aventureuses, élabora peu à peu les trois dogmes fondamentaux qui devaient constituer sa doctrine propre, le luthéranisme <sup>2</sup>; à savoir : 1° le dogme psychologique de la corruption foncière de la nature humaine et de la négation du libre arbitre, 2° le dogme sotériologique de la rédemption de l'homme par le Christ seul, à l'exclusion de toute coopération de nos bonnes œuvres, et 3° le dogme ecclésiologique de la déchéance de l'autorité papale, au bénéfice de l'autorité exclusive de l'Écriture individuellement interprétée. Luther prit conscience de ces prétendus dogmes dans l'expérience de sa vie personnelle, puis il en emprunta les formules aux auteurs qu'il avait sous les yeux.

Les trois dogmes fondamentaux du luthéranisme.

L'état d'âme violent, exagéré, qui inspira les pensées et les sentiments du moine augustin, et qui, par le phénomène, si étudié par nos psychologues modernes, de la « substitution des sentiments », allait le porter bientôt aux extrêmes opposés, peut se caractériser en trois mots : pélagianisme, pharisaïsme et papisme. Pélagien, il l'était certes, lorsqu'il voulait, ainsi que nous l'avons vu plus haut, « escalader le ciel » par ses propres forces. Par sa confiance absolue en l'efficacité des œuvres extérieures, ne méritait-il pas la qualification de pharisien ? Il disait plus tard, avec beaucoup d'irrévérence, mais non sans vérité : « Si jamais moine était entré au ciel par sa moinerie, certes, j'y serais entré. » Quand il fut prêtre « il aurait voulu que tous ses parents fussent morts, afin de les tirer du purgatoire immédiatement par ses messes ». Ce pélagianisme et ce pharisaïsme se renforçaient d'un dévouement farouche à l'autorité du Pape et de la Tradition. « A cette époque, a-t-il assuré plus tard, j'aurais été prêt à immoler, si je l'avais pu, tous ceux qui auraient refusé d'obéir au Pape, fut-ce à propos d'une syllabe <sup>3</sup>. » « Nul plus que moi, écrit-il,

Etat d'âme de Luther après son entrée au couvent.

1. On prétend que Luther savait par cœur le manuel scolastique de Gabriel Biel et les œuvres principales de Pierre d'Ailly.

2. C'est l'opinion de Harnack et des protestants libéraux, comme celle du P. Denifle, que Luther n'a cherché à constituer une église protestante qu'à partir de la diète de Worms (1521), lorsqu'il s'est vu à la tête d'un grand mouvement, et qu'effrayé de son œuvre, il a cherché à l'enrayer. C'est alors que l'appui de Mélanchton lui a été utile et l'a amené à sanctionner de son autorité les dogmes protestants de la confession d'Augsbourg. Dès lors, le protestantisme se substitue au luthéranisme.

3. *Sämmtl. Werke*, t. XL, p. 184.

n'a vénéré les traditions des Pères ; je les considérais comme la sainteté même <sup>1</sup>. »

La crise.

Or, il arriva que, malgré l'ardente volonté du moine de se sauver par lui-même, malgré la multiplicité de ses œuvres extérieures, malgré la fougue de son zèle pour l'Église et pour le Pape, la conversion attendue ne se produisit pas : les révoltes de la nature le torturaient toujours, les scrupules ne cessaient pas, la chair criait sans cesse, l'inquiétude augmentait. Son orgueilleuse obstination l'aveugla : combien ses défauts devaient-ils être indestructibles, pensait-il, puisque la volonté la plus tenace n'y pouvait rien ! Combien fallait-il que la nature humaine fût profondément viciée dans le fond de sa substance et dans son libre arbitre ! Et combien fallait-il que l'action de l'homme fut inefficace à opérer le salut, puisque les œuvres les plus parfaites, celles de la vie monastique, n'y pouvaient rien ! Oh ! s'il y avait pour l'homme une rédemption, une justification, elle ne pouvait venir que de l'œuvre du Christ ! Et, sans doute enfin, l'adhésion la plus complète à la hiérarchie n'était pas une sauvegarde, puisque un zèle comme celui de Luther à l'égard du Pape et des Pères ne le sauvait pas ! Et ainsi, de son âme pleine d'angoisse, les trois dogmes de la corruption originelle, de l'inefficacité des bonnes œuvres et de l'anarchie ecclésiastique surgissaient, non point sans doute formulés en termes précis, ni pleinement conscients, mais inspirant sourdement en lui tantôt le découragement, et tantôt la révolte.

Le rôle de Staupitz.

Témoin de cette crise douloureuse, le bon et pusillanime Jean de Staupitz, avait pitié du pauvre moine. Malheureusement cet homme, qui fut plus humaniste que théologien <sup>2</sup>, plus

1. Ces paroles font songer à celles que Lamennais écrivait dans le journal *l'Avenir*, en s'adressant au Souverain Pontife : « O Père, lisez dans les cœurs de vos enfants. Si une seule de leurs pensées, une seule s'éloigne des vôtres, ils la désavouent et l'abjurent ». Dans la description de l'état d'âme de Luther, nous nous sommes appuyés souvent, à la suite de Döllinger, de Janssen et de Pastor, sur les déclarations même de Luther. L'opinion récemment exprimée par Denifle, que l'histoire de Luther avant la querelle des indulgences est impossible à écrire parce qu'elle repose sur le témoignage unique de Luther, nous paraît excessive. Les erreurs et faussetés patiemment relevées par Denifle dans les écrits de Luther, si incontestables qu'elles soient, ne suffisent pas à faire révoquer en doute son témoignage, lorsque celui-ci concorde avec des faits connus par ailleurs, s'adapte au caractère du personnage, explique sa vie postérieure et sa doctrine, et respire un accent de sincérité. C'est uniquement dans ces conditions que nous avons cru pouvoir invoquer la parole de Luther dans notre récit.

2. A. JUNDT, *Le développement de la pensée religieuse de Luther jusqu'en 1517*, p. 54

orateur que psychologue, ne mesurait pas toujours la portée de ses paroles consolatrices, ne calculait pas la résonance que telle forte maxime de saint Augustin son maître pouvait avoir dans l'âme vibrante du jeune prêtre. Un jour que Luther, désespéré, lui disait : « Mon père, que Dieu me paraît terrible ! Pourquoi a-t-il blessé si profondément le cœur de l'homme ? » Staupitz répondit : « Il l'a blessé pour le guérir, Il l'a perdu pour le sauver ! » Et Luther concluait à l'abolition du libre arbitre de l'homme sous la volonté toute-puissante de Dieu. Un autre jour, raconte-t-il, j'écrivis au docteur Staupitz : « Oh ! mes péchés ! mes péchés ! » Il me répondit : « Le Christ est le vrai pardon des vrais pécheurs <sup>1</sup>. » Et la croyance au salut par le Christ seul s'enracinait dans son âme.

Il contribue malgré lui à induire Luther dans l'erreur.

Restait la foi à la tradition et au Pape. Elle persista longtemps chez Luther. Il n'est pas exact, — Janssen l'a démontré, — que le voyage qu'il fit à Rome en 1511 ait détruit cette foi dans son âme. Au milieu même du luxe de la cour romaine, le moine augustin vénère profondément le Pape et l'Église ; sa correspondance en fait foi <sup>2</sup>. Mais les imprudences de Staupitz vont encore provoquer la ruine de cette croyance.

Luther voit sa foi en l'Église ébranlée.

Luther trouve un jour dans la bibliothèque du couvent d'Erfurt les œuvres de Jean Hus. Il ne peut se défendre en les lisant d'une profonde sympathie pour cet esprit audacieux. Rome pourtant l'a condamné ! Cette pensée le préoccupe. Mais un jour Staupitz, en lui montrant, dans la galerie des Supérieurs de l'Ordre de saint Augustin, le portrait de l'un de ses prédécesseurs, Zacharie, lui dit : « Tu vois ce moine : il doit être en enfer, s'il ne s'est pas repenti ; car il est un de ceux qui, au concile de Constance, ont fait condamner Jean Hus en faussant la Bible. » De semblables paroles contribuaient à faire tomber aux yeux de Luther le prestige qui, pour lui, entourait jusque là l'autorité d'un concile condamnant un hérétique.

Le mal s'acheva par les études et les lectures que l'imprudent supérieur permit au moine exalté. Les livres que Luther étudia au couvent d'Erfurt et ceux qu'il eut à consulter plus tard pour son enseignement à Wittemberg ne lui suggérèrent pas sa dog-

1. LUTHERS *Schriften*, ed. Walch, part. XXII, p. 553.

2. JANSSEN, II, 73, note.

matique, comme on l'a dit souvent <sup>1</sup>, mais ils fournirent au novateur certaines formules dont il fut heureux de s'emparer. Il y rencontra la triple influence de l'augustinianisme, du mysticisme et du nominalisme.

Influence de la lecture de saint Augustin.

Dans les ouvrages de saint Augustin, si en honneur dans les couvents placés sous le patronage du saint docteur, Luther annotait passionnément les passages où le maître, réfutant le pélagianisme, se plaît à déprimer la valeur de la raison de l'homme, à écraser l'arrogance de sa volonté. *Pulchre, pulchra*, écrit-il en marge, *Egregie solvis, sancte Pater Augustine*. A la fin du traité *De vera religione*, il ajoute ces mots : *Totam philosophiam stultitiam esse. Intellige quod legis*. Dans les *Confessions* il croit découvrir que, selon saint Augustin, l'âme va à Dieu par la piété seule, qu'il oppose à la théologie <sup>2</sup>.

Influence de la lecture des auteurs mystiques.

Dans les œuvres des mystiques, qu'il feuillette avec frénésie <sup>3</sup>, dans la *Théologie Germanique* et chez les disciples de Maître Eckart, il croit trouver le mépris des œuvres extérieures et la foi au Christ seul Rédempteur. Il ne prend d'ailleurs à ces mystiques que les théories qui lui paraissent concorder avec ses aspirations personnelles et l'expérience de sa propre vie <sup>4</sup>.

1. A. JUNDT, dans son ouvrage, *Le développement de la pensée religieuse de Luther jusqu'en 1517*, insiste trop, croyons-nous, sur ces influences intellectuelles.

2. M. Buchwald a publié en 1893 les notes que Luther traçait en marge des œuvres de saint Augustin. Cf. JUNDT, p. 78, 76. Les annotations sur Pierre Lombard, faites par Luther vers 1511, lorsqu'il fut appelé à commenter le *Livre des Sentences*, sont faites dans le même sens. JUNDT, p. 101.

3. Le P. Denifle a prouvé que Luther n'a pas fait des mystiques une étude approfondie. Mais il les a consultés, feuilletés souvent avec avidité.

4. Que Luther n'ait emprunté aux auteurs qu'il a lus que les idées conformes à son expérience personnelle, c'est ce dont conviennent les principaux historiens protestants de sa vie et de ses doctrines. Un des exemples les plus remarquables de ce fait se trouve dans la théorie luthérienne de la Rédemption.

On sait quelle fut la primitive ébauche de théorie émise par saint Irénée et calquée sur les mœurs de l'esclavage antique. Elle expliquait aux fidèles que le Christ avait payé au démon la rançon de l'homme esclave de Satan. Au XII<sup>e</sup> siècle deux théories s'étaient substituées à celle-là. Ce furent la théorie *juridique* de saint Anselme, dite théorie de la *substitution vicaire*, laquelle se rattachait à la tradition augustinienne, et la théorie *psychologique* et morale d'Abailard, qui se rapprochait plutôt des doctrines pélagiennes.

Pour saint Anselme, la Rédemption consiste en ce fait, que le Christ se substitue à l'homme pécheur pour réparer l'offense faite à Dieu ; ce faisant, le Rédempteur efface dans l'homme le péché et la tache du péché. Pour Abailard, la Rédemption se fait essentiellement dans le cœur de l'homme, par une conversion, dont la vie et la mort du Christ ne sont que les excitants et les moyens. Au XIII<sup>e</sup> siècle, saint Thomas avait tempéré et complété la théorie anselmienne de la substitution vicaire par l'idée de la solidarité mystique établie entre Jésus-Christ et les hommes.



Dans les écrits des nominalistes de l'école d'Occam, il lit que les mots ne sont que de « vains bruits vides de sens », des *flatus vocis*, que la vie n'est que dans le Christ et dans la Sainte Écriture, et que l'autorité du Souverain Pontife doit s'incliner devant celle des princes. Ces paroles fournissent à Luther les plus précieuses formules, dont il se servira contre le Pape et contre la Tradition <sup>1</sup>.

Influence de la philosophie nominaliste.

Le moine réformateur a désormais sa doctrine. Il va la prêcher ouvertement, sous les yeux bienveillants de son maître Staupitz. Dans un sermon prononcé le jour de Noël de l'année 1515, il dit : « Notre justice n'est que péché : que chacun se borne à accepter la grâce qui lui est offerte par Jésus-Christ <sup>2</sup>. » Le 7 avril 1516, il écrit à son ami, le moine Spenlein : « Apprenons à dire : Seigneur, tu es ma justice, et moi je suis ton péché. » Et il ajoute d'un ton impératif : « Maudit soit celui qui ne croit pas ceci <sup>3</sup>. » En août 1517, il enseigne que « la volonté humaine n'est pas libre, mais captive <sup>4</sup>. »

Luther commence à prêcher et à enseigner ses nouvelles doctrines.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, l'école mystique française de Pierre d'Ailly et de Jean Gerson fait subir à son tour une correction à la théorie d'Abailard. Ils partent, comme Abailard, du point de vue psychologique, mais ils en prolongent la perspective jusqu'à Dieu. Si le besoin d'une conversion par réparation existe dans le cœur de l'homme, dit Pierre d'Ailly, il est aussi exigé dans le sein de Dieu par la Justice et par la Miséricorde infinies ; et, dans une sorte de prosopopée dramatique, il montre la Justice absolue accusant l'homme, tandis que la Miséricorde infinie intercède pour lui. L'issue du grand débat est le décret de l'Incarnation et de la mort du Christ Rédempteur.

Pourquoi Luther, à qui les œuvres de Pierre d'Ailly étaient familières, a-t-il repoussé cette doctrine, dont Zwingle s'inspirera, pour lui préférer celle de la rédemption extérieure et juridique, dont il approuvera le caractère extrinsèque ? C'est, encore une fois, que Luther ne s'est fait, au moins jusqu'à la Confession d'Augsbourg, une théorie religieuse que pour expliquer sa propre psychologie. Pour le moine impuissant à repousser la concupiscence, l'homme est incapable de se convertir, de se faire pardonner. Le Christ Rédempteur ne fait que jeter le manteau de sa justice sur la lèpre du pécheur, en qui rien n'est changé intérieurement. — Il avait, d'ailleurs, trouvé dans saint Augustin, à propos des effets du baptême sur la concupiscence, des formules bien dangereuses dans leurs expressions littérales, telles que celle-ci : « Par le baptême, la concupiscence est remise *en ce sens qu'elle n'est plus imputée à péché* (*De nuptiis et concupiscentia* ch. xxiv-xxvi, nos 27-29, P. L., XLIV, col. 429-430. Cf. P. L., XLIX, col. 173, 178). On sait que pour saint Augustin le péché originel consiste dans la concupiscence.

1. Le P. Denifle a démontré, d'ailleurs, que Luther, en prétendant s'appuyer sur ces divers auteurs, soit de l'école augustinienne, soit de l'école mystique, soit de l'école nominaliste, ne s'est pas contenté de faire un choix convenable à ses idées. Il les a souvent falsifiés. Voir en particulier dans *Luther und Luthertum*, I, I, sect. I, nos 2, 3, 6, 8.

2. LUTHERI *Op. latina*, t. I, p. 57.

3. De WHITE, t. I, p. 16-18.

4. *Op. latina*, I, 315.

Dans un sermon de cette époque, commentant la parole de saint Augustin : *O felix culpa, quæ tantum meruit Redemptorem*, il l'explique en ce sens, que Dieu « a voulu le péché, pour en être le Rédempteur <sup>1</sup> ». Dans les leçons qu'il donne à l'université de Wittemberg, il enseigne ces doctrines en invoquant l'autorité de saint Augustin, et, sous le couvert de ce grand nom, l'université les accepte <sup>2</sup>.

Premières appréhensions de son entourage.

Cependant, des appréhensions se manifestaient parmi les auditeurs du moine audacieux. Dès 1512, Martin Pollich, premier recteur de l'université de Wittemberg, avait dit, après avoir entendu Frère Martin : « Ce frère a des yeux bien profonds : il aura d'étranges imaginations ! » En juin 1517, trois mois avant que n'éclatât la querelle des indulgences, le duc Georges de Saxe, après avoir entendu un sermon de Luther sur la justification, s'écria à plusieurs reprises pendant son souper : « Je donnerais beaucoup pour n'avoir pas entendu cet homme ; un tel enseignement ne servira qu'à donner au peuple une fausse sécurité et à le rendre incrédule <sup>3</sup>. »

Dévouement de Luther pendant la peste.

D'étranges anomalies se rencontraient dans le caractère de Luther. La peste éclate à Nuremberg. On parle de fuir. Il s'écrie : « Fuir ? Jamais ! Si je meurs, le monde ne périra pas pour un moine de moins. » Et il reste pour soigner les pestiférés. Il a peur de la gloire. « Ne louez pas, s'écrie-t-il, celui qui n'est qu'ignominie, le pauvre *Luder*. » Il signe une lettre : Martin Luther, le fils d'Adam le banni <sup>4</sup>. Mais d'autres fois, c'est une intempérance de gaieté folle et d'entrain qui éclate dans ses lettres et dans ses entretiens. Il écrit à Spalatin : « N'oubliez pas de m'apporter du bon vin », et à Scheurl : « J'aime mieux dire des folies que de me taire. » Il travaille avec tant d'acharnement qu'il ne trouve plus, en 1516, le temps de dire son office et de célébrer la sainte messe <sup>5</sup>.

1. *SA. mtl Werke*, XXI, 192-193

2. JANSSEN, II, 77. Dans le Commentaire sur l'Épître aux Romains, écrit en 1513-1516, Luther enseigne son système sur la justification. Ce commentaire, encore inédit, se trouve dans le manuscrit 1826 de la Bibl. palatine, au Vatican. M. Ficker doit le publier dans l'édition de Weimar.

3. JANSSEN, II, 77.

4. Cf. De WETTE, I, 24, 45, 49, 53, 58, 64. *Walch*, XXII, 2276.

5. *Raro mihi integrum tempus est horas persolverei et celebrandi*, dit-il dans une lettre à son ami Lang. ENDERS, I, 66. Le P. Denifle s'étonne avec raison que les éditeurs ou biographes protestants de Luther comme Köstlin et Kawerau,

Sa parole, son regard, sa personne tout entière porte en elle une puissance magique de séduction. Irascible, d'une violence qui va jusqu'à la grossièreté, il a, dans l'intimité, des éclats de joie et des épanchements de tristesse. Plus d'un homme éminent est gagné par le charme prenant de cette âme pleine de vie. Ce n'est pas seulement le naïf Jean de Staupitz, qui le charge des missions les plus délicates, qui l'a choisi, en 1511, pour défendre à Rome les intérêts de son couvent et qui lui confiera, en 1517, la mission de soutenir contre les prétentions des dominicains les prétendus droits des augustins ; c'est Albert Dürer, le grand artiste ; c'est Sachs, le poète populaire ; c'est Reuchlin, le docte hébraïsant ; c'est l'étrange Carlostadt, c'est le doux Mélanchton.

Caractère de  
Luther.

Nature ardente, tout nerf et tout sang, Luther éprouve souvent, à cette époque, des défaillances subites ; il se plaint de douleurs atroces. Qu'importe ? Il ne craint pas la lutte ; il la désire, il la cherche, il la provoque. Elle va commencer en 1517, et ne se terminera qu'avec sa vie.

#### IV

Pour bâtir la basilique de Saint-Pierre, le Pape Jules II avait fait appel à la générosité des fidèles et promis aux donateurs d'abondantes indulgences. En 1514, le Pape Léon X, ayant besoin de nouveaux subsides, promulgua une nouvelle concession de ces faveurs spirituelles. La publication de la bulle papale fut confiée aux soins de l'archevêque de Mayence pour l'Allemagne du nord, et le prédicateur choisi pour en assurer la diffusion effective fut le dominicain Jean Tetzel.

Promulgation  
d'indulgences  
par Léon X en  
1514.

L'histoire impartiale et bien informée ne reconnaît pas Tetzel dans le portrait malveillant qu'en ont tracé quelques écrivains des derniers siècles<sup>1</sup>. Il n'est pas vrai qu'il ait prêché « la rémission de tous les crimes pour de l'argent, sans qu'il fut ques-

Tetzel

n'aient pas compris le sens de ce mot *celebrandi*, qui signifie dire la messe. HAMPLE, Luther und Luthertum, sect. I, § 1<sup>er</sup>.

<sup>1</sup> D'après Michelet, Tetzel était un homme perdu de mœurs. « Tetzel, dit-il, convenait bien à l'entreprise. Il pouvait dire : Voyez celui que l'indulgence a blanchi ; après ce tour de force, que ne fera-t-elle pas ? » Une pareille accusation ne repose que sur les dires des ennemis de Tetzel ; c'est une calomnie.

tion de repentance <sup>1</sup> ». Mais il faut reconnaître que plusieurs prédicateurs, que Tetzal lui-même, par leur manière d'offrir, de vanter, de mettre à prix les indulgences, provoquèrent en plusieurs endroits de vrais scandales <sup>2</sup>.

Regrettable  
marché con-  
senti à propos  
du produit de  
indulgences.

Ce ne furent pas les seuls. Cette publication d'indulgences dans l'Allemagne du nord avait été l'occasion d'un trafic peu honorable. L'archevêque de Mayence, Albert de Brandebourg, chargé de dettes énormes à l'égard des Fugger, banquiers d'Augsbourg, avait obtenu du Pape Léon X que la moitié du produit des indulgences serait employé à payer ses créanciers <sup>3</sup>. Ce marché, bientôt connu du peuple, et la multiplication excessive des concessions d'indulgences, faites dans les années précédentes, avaient diminué parmi les fidèles le respect dû à la vraie pénitence ; à tel point que des évêques, comme ceux de Constance et de Meissen, en Saxe, interdirent la prédication des indulgences dans leurs diocèses.

C'est en 1516, que Luther entendit parler pour la première fois des prédications de Tetzal. Il voyageait avec son supérieur Jean de Staupitz. On leur raconta que le dominicain Tetzal se présentait dans les villes au son des cloches, en voiture découverte, avec deux coffres à ses côtés, l'un pour les cédules d'indulgences, l'autre pour l'argent, et qu'il disait :

A peine dans ce tronc est tombée une obole,  
Du purgatoire une âme au paradis s'envole <sup>4</sup>.

1. KUHN, I, 188, affirme ce fait sans en apporter la preuve. Héféle, Hergenröther et Janssen ont justifié l'orthodoxie de la prédication de Tetzal. Cf. HERGENRÖTHER, *Hist. de l'Eglise*, t. V, p. 194-194; JANSSEN, *L'Allemagne et la Réforme*, t. II, p. 79-80.

2. Le cardinal Sadolet protesta contre ces scandales. SADOLET, *Opera*, Moguntiae, 1607, p. 753.

3. Pour les détails de ce « honteux traité », ainsi que l'appelle JANSSEN (II, 66, voir HENNES, *Erzbischof Albrecht von Mainz*, p. 4-10, 21-23. Nous avons vu plus haut que Rome, pour subvenir aux besoins du Saint-Siège, avait imposé de lourdes contributions aux églises à l'occasion des élections épiscopales. A Mayence le pallium coûtait 20 florins du Rhin, à répartir entre les divers districts du diocèse. Le jeune Albert de Brandebourg, ayant promis de se charger du paiement de cette somme, avait été élu par le chapitre grâce à cette déclaration. Mais, en 1517, il n'avait pu encore s'acquitter auprès des banquiers d'Augsbourg, qui lui avaient avancé la somme. Des hommes d'affaires eurent l'idée de proposer au Pape de désintéresser les Frugger au moyen du produit des indulgences. Léon X eut le tort d'écouter de pareilles propositions.

4.

*Sobald das geld in Kasten klingt  
Eine Seel aus dem feig' feuer in himmel springt.*

Staupitz sourit ; mais Luther eut comme un accès de rage. « Ce Tetzcl ! s'écria-t-il ; je ferai un trou à son tambour ! » Et, autorisé par son supérieur, il commença une campagne de sermons enflammés contre la prédication des indulgences. Luther commence à attaquer les indulgences.

Ce que nous savons du caractère du moine peut nous faire comprendre son éloquence. Impulsif, tour à tour violent et rêveur, exubérant de joie et de mélancolie, Frère Martin appartenait à cette catégorie d'hommes qui voient et qui font voir tout ce dont ils parlent ; mais il était aussi de ceux qui voient toutes choses comme à travers un verre grossissant. Luther découvre dans l'indulgence, telle qu'on la prêche, le grand scandale de l'Église, le plus terrible des maux, l'œuvre de Satan, la lèpre hideuse qui menace de s'étendre sur la chrétienté ! « Oh ! que les périls de ce siècle sont grands ! s'écrie-t-il dans son sermon du 24 février 1517, ô prêtres qui dormez ! ô ténèbres plus profondes que celles de l'Égypte ! Quelle incroyable sécurité au milieu de si grands maux ! Oh ! que je voudrais mentir en disant que l'indulgence ne porte ce nom que parce que *indulgere* est synonyme de *permittere* <sup>1</sup> ! »

Déjà, dans son sermon du jour de Noël de 1515, il avait représenté ceux qui prêchent l'efficacité des bonnes œuvres, au lieu de la foi au Christ seul, comme des oiseaux de proie, fondant sur de pauvres poussins pour les arracher à leur mère <sup>2</sup>. Dans son sermon pour la fête de saint Thomas, en 1516, il s'était demandé si, au lieu de prêcher l'Évangile (εὐ-ἄγγελιον, la bonne nouvelle), on ne ferait pas mieux de prêcher le Cacangile (κακόν-ἄγγελιον), la mauvaise nouvelle <sup>3</sup>. Dans un de ses sermons du carême de 1517, il opposa, en une saisissante prosopopée, la bulle du Pape à ce qu'il appela la bulle du Christ. « Ecoute-moi, chrétien : tu n'as pas besoin de courir à Rome ou à Jérusalem ou à Saint-Jacques de Compostelle pour obtenir la rémission de tes péchés. Voici la bulle du Christ : Écoute : elle est ainsi conçue : « Si tu pardones à ton frère, mon Père te pardonnera ; si tu ne pardones pas, tu ne seras pas pardonné <sup>4</sup>. »

Il n'y avait pas à se faire illusion ; un puissant orateur venait

1. *Weimar*, I, 141.

2. *Weimar*, I, 31 et s.

3. *Weimar*, I, 111 et suiv.

4. *Sämml. Werke*, XXI, 212-213 ; JANSSEN, II, 78-79.

L'éloquence  
de Luther.

de se manifester. « Luther, dit Janssen, maniait la langue avec une véritable puissance. Luther est véritablement un maître. Son expression est concise, énergique ; ses comparaisons, saisissantes. Il avait largement puisé aux riches sources de la langue du peuple. En fait d'éloquence populaire, bien peu d'hommes peuvent lui être comparés ; et, quand il s'inspire de son passé catholique, sa parole révèle une profondeur de sentiment religieux qui rappelle les plus beaux jours du mysticisme <sup>1</sup>. » « Luther, dit le protestant Menzel, c'est tantôt l'aigle au vol puissant, et tantôt la colombe au blanc plumage. » De l'aveu même de Bossuet, il eut « de la force dans le génie, de la véhémence dans le discours, une éloquence vive et impétueuse qui entraînait les peuples et qui les ravissait, avec un air d'autorité qui faisait trembler devant lui ses disciples <sup>2</sup>. »

## V

La parole de Luther captiva les uns, épouvanta les autres. Quelques-uns déclaraient entendre, en l'écoutant, une voix du ciel ; d'autres croyaient voir en lui, pendant qu'il parlait, je ne sais quelle influence diabolique <sup>3</sup>.

Au mois d'octobre 1517, l'audacieux réformateur pensa que le moment était venu de faire un grand éclat. Dans l'église paroissiale de Wittemberg, placée sous l'invocation de Tous les Saints, le 1<sup>er</sup> novembre était une grande fête ; des indulgences

1. JANSSEN, II, 208. Ce n'est pas seulement à la langue du peuple, c'est à l'onomatopée la plus bizarre, la plus échevelée que le moine tribun aura recours. On a souvent cité le passage suivant d'un sermon destiné à prouver qu'il ne faut pas différer de faire pénitence : « Quand Sodome et Gomorrhe furent englouties en un clin d'œil, tous les habitants de ces villes, hommes, femmes et enfants, tombèrent morts et roulèrent dans les abîmes de l'enfer. Alors on n'eut pas le temps de compter son argent ni d'aller courir la pretantaine ; mais en un instant tout ce qui vivait tomba mort. Ce fut la timbale et la trompette du bon Dieu. C'est ainsi qu'il fit son : *Poumerlé poump ! poumerlé poump ! pliz ! schmir ! schmir !* Ce fut le coup de timbale du Seigneur, ou, comme dit saint Paul, la trompette de Dieu ; car, lorsque Dieu tonne, cela fait comme un coup de timbale : *Poumerlé poump !* Ce sera le cri de guerre et le *taratantara* du bon Dieu. Alors tout le ciel retentira de ce bruit : *Kir ! Kir ! poumerlé poump !* »

2. BOSSUET, *Variations*, I, 6.

3. *In ejus oculis*, écrit un contemporain, *nescio quid demoniacum elucere solitum*. PROTEOLUS, *De vitiis, scetis omnium hæreticorum*.

abondantes y avaient été attachées pour tous ceux qui, après s'être confessés et avoir communie, visiteraient certaines chapelles. Luther y prêcha le 30 octobre et prit pour sujet les indulgences. « L'indulgence est en elle-même, dit-il, quelque chose de vénérable ; elle repose sur les mérites du Christ ; mais elle est devenue un instrument d'avarice ; on l'a mise au service de Mammon. » Le lendemain, 31 octobre, il fit afficher sur les portes du château de Wittenberg 95 thèses sur les indulgences.

Les 95 thèses sur les indulgences.

Il faut reconnaître que ni dans le sermon, ni dans les thèses, la valeur des indulgences, telle que l'Église l'enseigne, n'était directement et foncièrement niée ; la LXXI<sup>e</sup> thèse était même conçue en ces termes : « Anathème et malédiction pour quiconque parle contre le vérité des indulgences apostoliques <sup>1</sup>. » Mais à des critiques fort justes, Luther mêlait des idées téméraires ou équivoques. Il prétendait, par exemple, que « le Pape n'a pas le droit de remettre d'autres peines que celles qu'il a imposées lui-même » (thèse V), et que « tout chrétien vraiment contrit a la rémission entière de la faute et de la peine » (thèse XXXVI). Il laissait, d'ailleurs, entendre dans ses sermons que la campagne commencée par lui avait une portée plus générale : il parlait de la basilique de Saint-Pierre, « si chère au diable », de la déchéance du clergé à laquelle le Pape était incapable de remédier, de l'égalité des pouvoirs du Pape, des évêques et des prêtres sur le purgatoire. Il présentait ces idées comme un exposé de « sa doctrine » <sup>2</sup>. Il commença à signer à cette époque *Martinus Eleutherius* « Martin l'affranchi ».

Tetzel réfuta les 95 thèses de Luther en 110 antithèses, dont Héfélé a pu dire : « Quiconque lira les antithèses de Tetzel sera forcé de reconnaître qu'il possédait à fond la difficile doctrine des indulgences <sup>3</sup>. » Mais le moine augustin, enivré de succès et de popularité, n'était plus susceptible d'être convaincu. Son audace augmenta. Le 14 janvier 1518, il déclare « qu'il méprise l'excommunication, qu'il va commencer une guerre ouverte, qu'il n'a peur de personne ; car, ce qu'il sait, ce que ses adversaires attaquent, c'est de Dieu même qu'il le tient <sup>4</sup> ». C'était ajouter à ses

Réfutation des thèses de Luther par Tetzel.

Nouvelles erreurs de Luther.

1. *Contra veniarum apostolicarum veritatem qui loquitur sit ille anathema et maledictus.*

2. JANSSEN, II, 79.

3. HÉFÉLÉ, *Tübinger Quartalschrift*, 1854, p. 631.

4. DE WETTE, *Luthers Briefe*, I, 132.

idées téméraires sur les indulgences la thèse évidemment erronée de l'inefficacité des excommunications, l'hérésie de l'inspiration individuelle.

Ces doctrines, sans doute, n'avaient point encore chez Luther une expression ferme et définitive. Dans cette nature essentiellement impulsive la passion devançait l'idée. Au surplus, peut-être reculait-il devant les conséquences de ses théories. En février 1519, on trouve encore sous sa plume ces mots : « Sous aucun prétexte il ne peut être permis de se séparer de l'Église ». Mais des influences extérieures vont bientôt faire évanouir ces hésitations ou ces scrupules.

## VI

Accueil enthousiaste fait aux thèses de Luther par les humanistes.

Les thèses affichées, le 31 octobre 1517, sur les portes du château de Wittemberg s'étaient rapidement répandues en Allemagne. « Les anges eux-mêmes, s'écrie un de ceux que le protestantisme allait bientôt gagner à sa cause, Myconius, les anges eux-mêmes semblaient faire l'office de courriers <sup>1</sup>. » Plusieurs des amis de Luther, comme Spalatin, Just Jonas, J. Lange lui envoyaient l'expression de leur admiration. Un vieil humaniste de Munster, Rodolphe de Lange, lui écrivait : « Voici le temps où les ténèbres seront chassées, et où nous aurons la pure doctrine dans les églises comme la pure latinité dans les écoles. » Nulle part, les thèses de Luther ne furent accueillies avec plus de sympathie que parmi les humanistes, ou, comme on les appelait, en les opposant aux Théologiens, parmi les Poètes.

Dans cet humanisme allemand, où la culture antique avait si gravement préoccupé les esprits, une querelle venait de diviser en deux camps le monde des lettrés et des savants, c'était la fameuse « controverse des livres juifs ».

La « controverse des livres des juifs ».

La question juive préoccupait vivement l'Allemagne au xv<sup>e</sup> siècle. L'usure pratiquée par les banquiers israélites avait soulevé contre eux les haines populaires. Des théologiens, comme Gabriel Biel, avaient proposé d'exclure les Juifs du commerce des autres hommes ; des moines avaient multiplié, pour préserver le

1. *Erlangen*, XXVI, 52.



peuple chrétien contre leurs exactions, des banques populaires. Mais la puissance des Juifs ne faisait que grandir. A la fin du xv<sup>e</sup> siècle elle constituait pour la société un véritable péril. « La haine contre les Juifs est si générale en Allemagne, écrivait en 1497 Pierre de Froissart, que les gens les plus calmes sont hors d'eux-mêmes dès que la conversation se met sur leur usure <sup>1</sup>. » Au début du xvi<sup>e</sup> siècle, un Juif converti, Jean Pfefferkorn se fit l'interprète et l'avocat acharné d'une tactique, qui lui parut être le moyen suprême d'en finir avec le péril que faisaient courir à la nation ses anciens coreligionnaires. Elle consistait à détruire partout les livres juifs. Les confiscations et les autodafés se multiplièrent. Mais on attendait avec impatience l'intervention de l'empereur.

Maximilien voulut, avant d'agir, prendre conseil. Il s'adressa pour cela au prélat qui lui parut le mieux représenter les intérêts de l'Église, à l'archevêque Uriel de Mayence, et au savant qui lui sembla le plus capable de parler au nom de la science, Jean Reuchlin.

Initié à l'humanisme par les illustres maîtres florentins, Jean Reuchlin avait noblement rempli, au service de l'empereur d'Allemagne, les fonctions de magistrat et d'ambassadeur. Disgracié par l'empereur, il s'était consolé de son infortune en revêtant la robe du professeur. Il enseignait les langues orientales, et avait pris pour devise : *semper discendo docere*. Reuchlin, consulté par l'empereur sur la nécessité de brûler les livres juifs, répondit hardiment par la négative. « Réfuter le Talmud, disait-il, vaudrait mieux que de le détruire ; d'autant plus qu'on se priverait, en livrant au feu les livres juifs, de documents inappréciables pour la science. » Après avoir pris l'avis des autorités ecclésiastiques, le conseil de l'empereur allait se ranger à une mesure sage : recueillir les livres suspects, rendre à la circulation les inoffensifs et garder dans les bibliothèques publiques les ouvrages, même mauvais, qui seraient jugés utiles à la science ; une polémique violente, qui s'éleva entre Pfefferkorn et Reuchlin, envenima le conflit et divisa l'Allemagne en deux camps hostiles, qui devaient rester en lutte pendant quinze ans.

Irrité de l'avis émis par Reuchlin, Pfefferkorn avait publié, en

Intervention  
de Jean Reu-  
chlin.

1. Sur le péril juif en Allemagne au xv<sup>e</sup> siècle, voir JANSSEN, I, 374-379.

Le *Handspiegel* et l'*Augenspiegel*.

1511, un pamphlet violent intitulé : *Le miroir à la main, Handspiegel*. Reuchlin avait aussitôt répondu à son adversaire par un autre pamphlet, *Le miroir des yeux, Augenspiegel*. Tout ce qui pensait, en Allemagne, se prononça, soit pour le *Handspiegel*, soit pour l'*Augenspiegel*. La dispute personnelle qui s'était élevée entre Reuchlin et Pfefferkorn à propos d'une question toute particulière prit les proportions d'un conflit général. Ce fut la révélation d'une division profonde, qui existait en Allemagne entre ceux qu'on appela les *Théologiens* et ceux qu'on dénomma les *Poètes*. La condamnation, en 1513, de l'*Augenspiegel* par le tribunal de l'Inquisition et l'apparition, en 1515, d'un écrit de la dernière violence, *Les Epîtres d'hommes obscurs*, par Crotus Rubeanus <sup>1</sup> et Ulrich Utten, mirent le comble à la surexcitation des esprits.

Les Théologiens et les Poètes.

Sous le nom de Poètes, tous les humanistes, tous ceux qu'animait le culte des lettres antiques et le mépris du Moyen Age, se rangèrent autour de Reuchlin.

Ulrich de Hutten.

Le plus ardent de tous, était Ulrich de Hutten. Issu d'une famille noble et pauvre de Franconie, il menait la vie ambulante d'un lettré sans conscience et sans mœurs. Il mit dans les *Epîtres d'hommes obscurs*, en même temps que les trésors de son étonnante érudition et de sa verve intarissable, toute l'aigreur qui fermentait dans son âme irritable. L'énigmatique Erasme, cet autre nomade de plus grande envergure, mais d'une réserve de jugement qui lui fit traverser toutes les sectes sans s'inféoder définitivement à aucune, ne prit point part à la dispute des *Livres juifs*. Mais on sait que l'auteur de l'*Eloge de la Folie* était l'ami de Hutten, qui le comblait d'éloges, et ce n'est pas sans raison que des contemporains regardèrent Erasme comme le vrai père intellectuel des pamphlets dirigés contre les « Théologiens ».

Attitude d'Erasme.

Conrad Mutian.

L'âme du mouvement humaniste à Erfurt était, nous l'avons déjà vu, Conrad Mutian. L'humanisme de Mutian était malheureusement plus païen que chrétien. Ce chanoine de Gotha, qui s'abstenait de dire la messe et de communier, théoricien plus franchement panthéiste que Ficin, et presque aussi brutalement immoral que Pogge, écrivait : « Il n'y a qu'un Dieu et qu'une

1. Sur Crotus Rubeanus et sur son retour à l'Église catholique, voir DÖLLINGER, *La Réforme*, t. I, p. 137-141.

déesse, mais il y a bien des êtres divins et bien des dénominations de la divinité <sup>1</sup>... Le véritable Christ est esprit <sup>2</sup>... La justice, la paix, l'allégresse, voilà le vrai Christ descendu du ciel <sup>3</sup> ». « Procure-toi bien vite les *Facéties* de Bebel, disait-il à son ami Herbord von den Marten ; elles sont bien racontées et la mémoire en reste longtemps. » Dans la même lettre il exprimait le désir de composer lui-même un recueil de facéties. C'est la seule exception qu'il se proposait de faire à la résolution de ne point composer des livres <sup>4</sup>. Conrad Mutian ne réalisa pas son projet, mais son élève Tribonius imita le *Triumphus Veneris* de Bebel.

C'est auprès de pareils hommes <sup>5</sup> que le prétendu réformateur de la foi et des mœurs vint chercher ses premiers appuis. « Les humanistes, dit Janssen, furent les premiers alliés de Luther. » On le voit, dans ses écrits, offrir successivement ses hommages à Mutian, à Reuchlin, à Erasme ; et, s'il ne s'adresse pas tout de suite à Hutten, c'est que celui-ci, dans son scepticisme hautain, a déclaré tout d'abord, à propos de Luther « mépriser une misérable querelle de moines <sup>6</sup> ». Le 29 mai 1516, Luther écrit à Mutian : « Auprès d'un esprit aussi exquis, aussi cultivé que le vôtre, je me sens barbare, bon tout au plus à crier parmi les oies <sup>7</sup> ». Et Mutian le païen s'empresse de saluer en Luther le restaurateur de l'austérité chrétienne ; il l'appelle « un nouvel Hercule » et « un second saint Paul <sup>8</sup> ». Le 14 décembre 1518, Luther écrit à Reuchlin : « De même que Dieu a réduit le Christ

Luther cherche auprès des humanistes ses premiers appuis.

1. Cité par JANSSEN, II, 29.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, KAMPSCHULTE (*Die Universität Erfurt in ihrem Verhältniss zu dem Humanismus und der Reformation*, t. I, p. 86), cherche à attribuer les expressions antichrétiennes de Mutian à son animosité contre ses collègues les chanoines. L'explication ne paraît pas acceptable ; les idées de Mutian se trouvent exposées dans des lettres intimes, où elles semblent bien l'expression sincère de sa pensée personnelle.

4. Mutian avait pris la résolution de ne point écrire d'ouvrages, mais d'agir par ses entretiens sur ses disciples. « C'est le seul moyen efficace de répandre ses idées, disait-il ; Socrate et le Christ n'ont pas procédé autrement. » Un motif de prudence s'ajoutait sans doute à celui-là : « Garde-toi bien, écrivait-il à un ami, de répandre ces choses ; nous devons les ensevelir dans le silence comme jadis les mystères d'Eleusis ; pour les questions religieuses il faut toujours se servir de l'allégorie et de l'énigme. » JANSSEN, II, 29, 30.

5. Personnellement Reuchlin était un homme digne de toute estime ; mais le parti des Poètes, qui se rangeait autour de lui, donnait lieu à toutes les suspicions légitimes. Cf., PASTOR, VII, 251.

6. JANSSEN, II, 88, 89.

7. DE WETTE, *Luthers Briefe*, I, 21.

8. KAMPSCHULTE, II, 30.

en poussière par la mort et que de cette poussière le monde chrétien est sorti, de même tu as été pour ainsi dire broyé, et voilà que de ta poussière nous voyons surgir les hardis défenseurs de la Sainte Ecriture<sup>1</sup> ». Avec Erasme, il descend à de véritables flatteries : « Je ne suis pas assez instruit, lui écrit-il, pour aborder, même par lettre, un savant tel qu'Érasme. J'ai été nourri parmi les sophistes. Mais je me hasarde, je m'approche, je demande les bonnes grâces du grand Érasme, que tout le monde entier applaudit<sup>2</sup>. »

En réalité, Luther n'est pas plus un disciple d'Erasme et de Reuchlin en critique, qu'il n'est un disciple de Mutian en morale. Mais il vient de trouver en eux des auxiliaires puissants. Des préventions communes contre la Tradition les unissent. Fort de tels appuis, le moine réformateur osera bientôt résister aux délégués pontificaux, narguer les théologiens, et braver en face les deux pouvoirs suprêmes de la chrétienté, le Pape et l'empereur.

## VII

Au mois d'avril de l'année 1518, dans une réunion solennelle des Augustins, qui se tint à Heidelberg, Luther soutint publiquement, au nom de saint Augustin, disait-il, et contre les sectateurs de Pélage, les doctrines nouvelles de l'abolition du libre arbitre par le péché originel, de la corruption foncière de la volonté humaine et de la passivité absolue de l'homme sous l'action de Dieu. Enhardi par ses succès, le moine élargissait le débat. Ce n'était plus seulement de la question des indulgences qu'il s'agissait désormais, mais des dogmes les plus fondamentaux de la religion chrétienne. L'éloquence de Luther, son ton d'assurance, le prestige de l'autorité de saint Augustin sous laquelle il cherchait à abriter ses idées, en même temps que l'esprit de révolte qui inspirait ses discours, lui attirèrent de nouveaux disciples parmi les clercs séculiers et réguliers. On remarqua bientôt au milieu d'eux le jacobin Bucer, cet « homme docte, d'un esprit éloquent et plus fertile en distinctions que les scolastiques les plus

Luther recrute  
de nouveaux  
disciples.

1. DE WETTE, I, 196-197.

2. DE WETTE, I, 247-249.

raffinés, un peu pesant dans son style, qui imposait par sa taille et par le son de sa voix »<sup>1</sup>; Andreas Bodenstein, surnommé Carlostadt, du lieu de sa naissance, « l'homme du monde le plus inquiet, aussi bien que le plus impertinent »<sup>2</sup> et cet Eobanus Hessus, aussi célèbre comme buveur que comme poète, qui prêtait sans vergogne aux moines, qu'il détestait, ses propres défauts<sup>3</sup>. Luther, d'ailleurs, à cette époque, ne paraît pas avoir songé à se séparer de l'Eglise, mais plutôt à faire triompher dans l'Eglise ses propres doctrines.

C'est au début de 1518 que les premiers bruits de l'agitation religieuse soulevée en Allemagne parvinrent au Pape Léon X par l'intermédiaire de l'archevêque de Mayence. On a tour à tour accusé le pontife d'avoir trop dédaigné « une misérable querelle de moines », et de l'avoir prise trop au tragique<sup>4</sup>. La vérité paraît être dans l'appréciation de l'éminent historien protestant Léopold de Ranke : « Léon X se montra à la hauteur de la position difficile dans laquelle il se trouvait placé<sup>5</sup> ». Laurent le Magnifique avait coutume de dire : « J'ai trois fils, Julien, Pierre et Jean. Julien, c'est la bonté même ; Pierre, c'est la folie ; quant à Jean, il est entre les deux, c'est la prudence. » Jean de Médicis, devenu Pape, justifia le jugement de son père. Le 3 février 1518, Léon X pria le Vicaire Général des Augustins, Gabriel della Volta, d'intervenir auprès du moine agitateur et d'obtenir de lui, par la voie de la discipline monastique, la cessation de sa campagne dangereuse<sup>6</sup>. On se heurta à un refus obstiné. Dans un mémoire du 30 mai, Luther, sous des formules d'humble obéissance, se refusait absolument à toute rétractation<sup>7</sup>. Le 15 août 1518, l'empe-

Intervention  
du Pape  
Léon X.

Première tentative pacifique.

1. BOSSUET, *Variations*, III, 3. Il devait plus tard, dit Bossuet, « se marier comme les autres, et même pour ainsi parler, plus que les autres, puisque, sa femme étant morte, il passa à un second et même à un troisième mariage ». *Variations*, III, 3.

2. BOSSUET, *Variations*, II, 8.

3. Il avait composé les deux vers suivants :

*O monachi, vestri stomachi sunt amphora Bacchi.  
Vos estis, Deus est testis, teterrima pestis.*

On le voyait, en compagnie de son ami Ulrich de Hutten, parcourir la ville en criant : *Pereat Tetzel ! Vivat Luther !*

4. « Léon X, au lieu de chercher à apaiser cette âme inquiète et troublée, mit ses foudres au service des ennemis de Luther ». ERNEST DENIS, *Hist. générale de LAVISSE et RAMBAUD*, IV, 402.

5. RANKE, *Hist. de la Papauté*, I, 83, 86.

6. BEMBI, *Epist. Leonis X*, XVI, 18.

7. *Weimar*, I, 527 et s.

Bref du 23 août 1518, incitant Luther à se rétracter.

reur Maximilien signala au Pape le grave danger de la situation au point de vue social et politique, lui promettant de mettre l'autorité impériale au service de l'Église s'il jugeait à propos de mettre fin à de si pénibles agitations <sup>1</sup>. Le moine continuait, en effet, à publier des écrits et des thèses de plus en plus téméraires. Le Pontife alors n'hésita plus. Par un bref du 23 août 1518, adressé au cardinal Cajétan, alors chargé d'une légation à la diète d'Augsbourg pour le règlement de la question turque, Léon X déclare que, si Luther se présente spontanément devant le légat pontifical et rétracte ses erreurs, il recevra son pardon ; sinon, le cardinal Cajétan aura le droit de porter contre le novateur et ses disciples les peines de l'hérésie et de l'excommunication et de requérir pour l'exécution de ce jugement l'aide des pouvoirs séculiers <sup>2</sup>.

En choisissant le cardinal Cajétan pour mener à bien cette affaire difficile, Léon X donnait une preuve nouvelle de son esprit pacifique. L'illustre Maître Général des Frères Prêcheurs, théologien, exégète et diplomate, était un des hommes les plus sages de ce temps <sup>3</sup>. Il renonça tout d'abord à faire usage des pouvoirs rigoureux qu'il avait reçus du Saint-Siège et déclara que Luther recevrait de lui un accueil paternel.

Attitude équivoque de Luther.

Les dispositions de celui-ci furent moins franches. Le 30 mai 1518, aux premiers bruits qui lui apprirent qu'un procès canonique pouvait être ouvert contre lui, il avait écrit au Pape. « Très Saint Père, vivifiez-moi ou tuez-moi, appelez-moi ou chassez-moi, approuvez-moi ou désapprouvez-moi ; votre parole est la parole du Christ, si j'ai mérité la mort, je consens à mourir <sup>4</sup>. » Mais le 10 juillet de la même année, dans une lettre à son ami Wenceslas Linck, il exprime des sentiments tout autres à l'égard des commissaires et représentants du Saint-Siège, « ces tyran-

1. RATNALDI, *op. cit.* 1518, n° 90.

2. Sur ce bref important, dont Ranke avait mis en doute l'authenticité, voir KALKOFF, *Forschungen zu Luthers römischen Prozess*, Rome, 1905. Cette savante monographie est l'étude la plus importante qui ait été publiée sur le procès de Luther depuis le bref du 23 août 1518 jusqu'à la bulle « Exsurge » du 15 juin 1520.

3. Sur le célèbre théologien, voir l'article *Cajétan* dans le *Dictionnaire de théologie catholique* VACANT-MANGENOT.

4. *Vivifica, occide, voca, revoca, approba, reproba, ut placuerit; vocem tuam vocem Christi in te presidentis et loquentis, agnoscam; si mortem merui, mortem non recusabo.* DE WETTE, *Luthers Briefe*, I, 112

neaux, ces ignares, ces avares sordides »<sup>1</sup>. Il appréhende du reste et exagère la condamnation qui l'attend : « Que peut-on faire de moi, pauvre malade, tout usé, tout flétri ? écrit-il dans la même lettre ; le Christ notre époux est un époux de sang ; priez pour votre pauvre serviteur<sup>2</sup> ». Le 8 octobre, après un pénible voyage qu'il a fait, en grande partie à pied, de Wittemberg à Augsbourg, il arrive, épuisé de fatigue, au lieu que le Pape lui a désigné. Mais, à la vue des ovations dont il est l'objet, son orgueil s'exalte. Il écrit, le 10 octobre, à son ami Spalatin : « Toute la ville est pleine du bruit de mon nom ; tout le monde veut voir l'Erostrate d'un si grand incendie ». Et il ajoute : « J'aime mieux périr que de rétracter ce que j'ai bien dit<sup>3</sup>. »

Arrivée de  
Luther à Wit-  
temberg  
(8 oct. 1513).

Les conférences entre le cardinal Cajétan et Luther eurent lieu les 13, 14 et 15 octobre 1518. L'importance de ce grand débat, les fausses interprétations qui en ont été souvent données par les auteurs les plus graves, demandent que l'on s'y arrête avec attention. La récente édition critique des œuvres de Luther par Knaake et la profonde monographie de Kalkoff rendent aujourd'hui cette tâche plus facile.

« Cajétan, nous dit-on, mettait son amour-propre à maintenir l'autorité de la curie. Il se refusa donc à toute discussion : « Je ne vous demande que six lettres, disait-il à Luther : *Revoco* ». Luther quitta la ville, en appelant au Pape mieux informé<sup>4</sup> ». Combien cette appréciation est incomplète, et partant inexacte, l'examen des documents originaux et les aveux mêmes de Luther vont nous le montrer. Celui-ci déclare d'abord avoir été très aimablement reçu par le légat, lequel lui déclara qu'il ne se présentait pas à lui comme un juge, et ajouta qu'il n'avait pas reçu mission du Souverain Pontife pour entamer une discussion doctrinale, mais simplement pour demander au moins trois choses : la révocation des erreurs condamnées par le Saint-Siège, la promesse de ne plus les enseigner à l'avenir, et l'abstention de tout

1. *Habui nuper sermonem ad vulgum de virtute excommunicationis, ubi taxavi obiter tyrannidem et inscientiam sordidissimi istius vulgi officialium, commissariorum, vicariorum*, DE WITTE, I, 130.

2. *Ibid.*

3. *Mei nominis rumore plena est civitas, et omnes cupiunt videre hominem tanti incendii Herostratem... Malo perire quam ut revocem bene dicta*. DE WITTE, I, 145, 146.

4. Ernest DENIS, dans l'*Histoire générale de LAVISSE et RAMBAUD*, t. IV, p. 402.

Cajétan condescend à converser avec Luther sur les doctrines incriminées.

ce qui pourrait troubler la paix de l'Église. Une pareille demande, adressée à un religieux, qui se disait fils soumis de l'Église et qui avait écrit, le 30 mai 1518, la lettre citée plus haut, n'avait rien que de très naturel. Le cardinal ne s'y tint pas d'une manière stricte et condescendit à une conversation explicative avec Luther. Celui-ci ayant commencé par déclarer « qu'il n'avait conscience d'aucune erreur », Cajétan s'empressa de lui signaler deux assertions erronées de sa doctrine, à savoir la négation d'un trésor d'indulgences dans l'Église et la théorie de la justification par la foi seule sans les œuvres. Ces deux assertions avaient été condamnées par les « Extravagantes <sup>1</sup> » des Papes, notamment par celles de Clément VI et de Sixte III. « D'autre part, ajouta Cajétan, la doctrine qui rejette l'autorité suprême des Papes a été condamnée par la condamnation qui a frappé le concile de Bâle et les Gersoniens <sup>2</sup>. » A la seconde entrevue, le lendemain, Luther, accompagné de Staupitz, qui venait d'arriver à Augsbourg, se présenta porteur d'une déclaration par laquelle il protestait de sa soumission au jugement de la sainte Église, mais demandait que ses propositions fussent soumises aux universités de Bâle, de Fribourg, de Louvain et de Paris <sup>3</sup>. Cajétan aperçut le piège qui se trouvait dans cette dernière phrase. Le novateur essayait de transformer la question dogmatique en question de pure scolastique et de gagner du temps. C'est alors qu'il dut prononcer la formule fameuse : Je ne vous demande pas tant de phrases ; je ne réclame de vous que six lettres : *Revoco*.

Pourtant, par condescendance, le légat ne refusa pas de discuter la question de l'autorité attachée à un texte des Extravagantes <sup>4</sup>. Toute la journée y fut consacrée. Luther se débattait avec une telle vivacité, qu'à un moment donné les jeunes diplomates romains qui servaient d'assesseurs à Cajétan et Cajétan lui-même ne purent s'empêcher d'en rire. Luther devait ne jamais pardonner au cardinal cette ironie <sup>5</sup>. Cette seconde journée se termina

1. On appelle, en droit canonique, *Extravagantes* les décrétales des Papes et les décrets des conciles qui ne sont pas renfermés dans le Décret de Gratien.

2. *Abrogationem concilii basileensis recitavit, dit Luther, et Gersonistas damnandos censuit.* LUTHERS *Werke*, édit. KNAACK, Weimar, t. II, p. 2. Ce tome II contient, sous le titre d'*Acta Augustana*, la relation faite par Luther de ses conférences avec le cardinal Cajétan. Cette relation est suivie de pièces justificatives.

3. *Weimar*, II, 8.

4. *Extravag. comm.*, l. V, De pœnitentia, t. IX, c. 2.

5. *Hoo faciebat fiducia sua, dit-il en sa relation, arridentibus et pro more suo*



par une seconde formule de soumission ; mais, le soir, Luther écrivait à Spalatin : « Je prépare mon appel au Pape ; je ne révoquerai pas une syllabe, afin que ce Cajétan soit couvert de confusion dans le monde entier <sup>1</sup> » ! Le jour suivant, le légat, voulant épuiser les moyens de douceur, supplia Staupitz d'intervenir auprès de son fils spirituel et d'en obtenir une rétractation sincère <sup>2</sup>. Le résultat de cette intervention fut une lettre qui parut suffisante au bon Staupitz, mais qui ne trompa point le cardinal. Luther, après avoir remercié Cajétan de sa bienveillance, exprimait le regret d'avoir parlé avec trop de violence du Souverain Pontife, demandait pardon, appelait le cardinal « son très doux père », promettait d'écouter l'Église et de lui obéir, mais ne rétractait rien en somme, et ne s'engageait à se rétracter que d'une manière conditionnelle et équivoque <sup>3</sup>.

Vains efforts de Cajétan pour obtenir une rétractation sincère.

La lettre était datée de la veille de saint Luc ; elle était donc du 17 octobre. Le 18 était un dimanche. Cajétan garda le silence. Le soir de ce jour, Luther lui adressa une seconde lettre, l'avertissant qu'il croyait avoir donné des preuves suffisantes de son obéissance et que, ne voulant pas être plus longtemps à la charge des Carmes, qui le logeaient, il se disposait à quitter Augsbourg. Il ne croyait mériter, disait-il, aucune censure, et ne redoutait pas les peines ecclésiastiques ; car il avait conscience d'avoir la grâce de Dieu en lui. Le lundi et le mardi se passèrent sans réponse du cardinal. Luther redouta-t-il qu'il se décidât à faire usage des pouvoirs qu'il tenait du Pape et qu'il le fit saisir par le bras séculier ? Dans la nuit du mardi 20 au mercredi 21, il partit furtivement, aidé par Staupitz, qui l'avait relevé de l'obéissance à la règle, et qui le fit conduire par un paysan hors de la ville <sup>4</sup>.

Fuite précipitée de Luther (21 oct. 1518).

*cachinnantibus cæteris Italis familiaribus suis, ut victo similis viderer. Weimar, II, 7.* Dans une lettre à Spalatin, il relève plus vivement encore cette attitude de Cajétan, qu'il représente grimaçant comme un fou, « ganz imgeberdig ».

1. *Appellationem paro, ne syllabam quidem revocaturus ut per orbem confundatur.* Lettre du 14 octobre 1518 à Spalatin.

2. *Vocato reverendo et optimo patre meo Stupicio, dit Luther, ut ad revocationem inducerer spontaneam. Weimar, II, 17.*

3. *Reverendissima Paternitas tua dignetur ad sanotissimum Dominum nostrum, Leonem X, istam causam referre, ut... ad justam vel revocationem vel credulitatem possit compelli... Nihil enim cupio, quam Ecclesiam audire et sequi.* DE WETTE, I, 161-163.

4. On a prétendu que Cajétan avait donné l'ordre de faire jeter Luther en prison. Cette version est démentie par le récit même de Luther, qui déclare seulement que Cajétan s'était vanté d'avoir les pouvoirs nécessaires pour le faire incarcérer ; mais nous savons dans quelles conditions. *Quarto die mansi et nihil*

Aidé de ses amis, Luther avait, avant son départ, pris ses mesures pour faire afficher sur les murs de la ville d'Augsbourg une déclaration par laquelle il en appelait « du Pape mal informé au Pape mieux informé <sup>1</sup> ». Le moine et ses amis avaient conjecturé en effet, que, pendant que Cajétan gardait le silence, le Pape préparait une bulle de condamnation. Sa lettre du 31 octobre à Spalatin est pleine d'injures grossières envers le Pontife, « ce polisson qui, sous le nom de Léon X, cherche à lui faire peur par un décret <sup>2</sup> ». Le 28 novembre, afin de se ménager un nouveau subterfuge, il publia un nouveau manifeste, en appelant « du Pape toujours soumis à l'erreur » à un concile œcuménique <sup>3</sup> ».

Les conjectures ou les informations de Luther ne l'avaient pas trompé. Dès le 9 novembre, le Pape Léon X avait expédié de Rome au cardinal Cajétan une constitution dogmatique sur les indulgences. Sans aucune allusion à Luther, la doctrine catholique y était gravement et solidement exposée. Le cardinal la publia le 13 novembre et la fit répandre par le moyen de l'imprimerie.

Mais les invectives de Luther l'avaient précédée partout. Elle ne produisit pas sur l'opinion l'effet qu'on en attendait. Ivre de popularité, le novateur écrivait : « Nous ne sommes qu'au début de la lutte : gare aux potentats de Rome ! Je ne sais vraiment d'où me viennent toutes mes idées. Ma plume va tenter des choses plus grandes que jamais <sup>4</sup>. »

*febat. Item silentium quinta die passus. Tandem consulentibus amicis, praesertim cum antea jactasset se habere mandatum ut me et Vicarium (Staupitz) in carceraret, disposita appellatione affingenda, recessi. Weimar, II, 17.*

La précipitation de la fuite de Luther paraît donc due uniquement à une panique survenue pendant la nuit et que la psychologie de Luther explique suffisamment. Il écrit le 10 octobre à Spalatin qu'il n'a pas eu le temps d'emporter ses chausses.

1. *Weimar*, II, 28 et s.

2. *Ille nebulo qui, sub nomine Leonis decimi, me terrere proponit decreto.*

3. *Weimar*, II, 36 et s.

4. *Get schon mit viel grösserem um.* DE WETTE, I, 192. — Sur l'histoire de Luther jusqu'en 1830, voir Hartman GRISAR, S. J., *Luther*, Freiburg im Brissgau, 1911, †

## VIII

La confiance de Luther en l'avenir était d'autant plus grande, qu'il venait de trouver dans le prince électeur Frédéric de Saxe un protecteur déclaré. Sollicité par Cajétan de faire conduire Luther à Rome ou du moins de le bannir de ses états<sup>1</sup>, Frédéric avait pris conseil de Staupitz et de Spalatin, et, sur leur avis, avait cru devoir opposer un refus à la demande du légat. Luther, mis au courant par Staupitz, avait écrit à son seigneur une lettre dans laquelle il l'accablait de louanges et le réclamait pour arbitre. La cause du professeur de Wittemberg n'était-elle pas la cause de son université? Le prince se laissa persuader. L'appui de Frédéric de Saxe était précieux à Luther. En délicatesse avec Rome, qui refusait un bénéfice à son fils naturel, le prince électeur pouvait être pour le mouvement nouveau le plus solide des appuis.

Luther est appuyé par l'électeur de Saxe.

Léon X, en habile politique, ne se dissimula pas les graves difficultés de la situation. Luther n'avait cessé de récuser le cardinal Cajétan comme dominicain et comme thomiste, disant que tout son procès roulait sur une rivalité d'ordres religieux et sur une controverse d'école. Le Pape crut pouvoir couper court à ces récriminations en choisissant comme négociateur un diplomate d'origine saxonne, qu'il chargea d'abord de porter à Frédéric de Saxe la rose d'or bénite, puis de s'aboucher avec Luther et d'obtenir de lui la rétractation désirée. L'inspiration du Pape était bonne; le choix du négociateur ne fut pas heureux: il tomba sur un de ces humanistes mondains qui n'avaient pris de la culture nouvelle que la frivolité des mœurs et le scepticisme de l'esprit. Il s'appelait Charles de Miltitz<sup>2</sup>.

Politique de Léon X.

Miltitz joua la rondeur et la bonhomie. Il présenta la question sous l'aspect d'un conflit insignifiant que Thomas de Vio, ce lourd théologien, disait-il, avait eu le tort de prendre au tragique. D'ailleurs le fanatique Tetzl n'était-il pas l'auteur respon-

Charles de Miltitz est chargé de négocier avec Luther.

1. KALKOFF, *Forschungen*, 19.

2. PALLAVICINI, dans son *Hist. du concile de Trente*, t. I, ch. xm, n° 8, dit que Miltitz parlait avec légèreté, aimait à boire et se félicitait de n'être pas prêtre, parce que, disait-il, il n'aurait pas pu remplir les devoirs du sacerdoce.

sable de tout le malentendu ? Luther, concluait-il, n'a qu'à signer une formule empreinte de soumission et d'obséquiosité à l'égard du Pape, en réservant les droits de sa conscience. Et Miltitz se faisait fort d'obtenir de Léon X une parole de paix. Les entrevues de Miltitz avec Luther, qui eurent lieu à Altenbourg dans le courant du mois de janvier 1519, se terminèrent en effet par une promesse que fit Luther de garder le silence sur la question des indulgences et par l'acceptation de l'arbitrage d'un évêque allemand sur le fond de la cause <sup>1</sup>.

Fracte issue  
des entrevues  
de Luther  
avec Miltitz.

Il ne semble pas qu'on puisse dire, avec Kuhn, que Miltitz a ainsi triomphé par sa souple diplomatie de l'âme sensible et primesautière de Luther ; ni, avec Audin <sup>2</sup> et Hœfer <sup>3</sup>, que le légat a été battu par l'hypocrisie ou l'habileté du moine ; la vérité est que l'un et l'autre, croyant peut-être se tromper mutuellement, s'accordèrent pour tromper le Souverain Pontife et lui présenter comme un acte de soumission une promesse pleine d'équivoques <sup>4</sup>.

Luther triomphait. Le 2 février il écrivit à Staupitz qu'il avait conscience d'être chargé d'une mission divine, que Dieu lui-

1. Telle est du moins la conclusion de KALKOFF, *Prozess*, 279 et s. et de PASTOR, *Histoire des Papes*, VII, 299, contre plusieurs auteurs qui admettent un accord plus précis sur quatre points déterminés. On donne parfois comme conclusion de ces entrevues une lettre datée du 3 mars 1519, dans laquelle Luther se déclare « l'ordure du monde » *fæx mundi*. DE WETTE, I, 324. Des recherches récentes ont démontré que la dite lettre a été écrite le 5 ou 6 janvier de la même année et n'a jamais été envoyée. Cf. PASTOR, *Histoire des Papes*, VII, 300, et KALKOFF, *Prozess*, 401.

2. AUDIN, *Hist de Luther*, 4<sup>e</sup> éd. 1845, p. 75, et *Hist. de Léon X*, t. II, p. 479 et s.

3. HŒFER, au mot *Luther* de la *Nouvelle biographie générale*.

4. Luther charge peut-être le personnage dans le récit qu'il a fait de sa première entrevue avec Miltitz ; mais quand on pense au jugement porté sur Miltitz par le cardinal Pallavicini, on est porté à conclure que la charge ne va pas jusqu'au travestissement. En abordant le moine, le seigneur diplomate lui aurait dit : « Ah ! c'est toi Martin ? Je m'attendais à voir un vieux théologien habitué à radoter au coin de son feu, et je me trouve en face d'un gaillard vert et bien portant ! » Puis, pour le rassurer contre toute contrainte par corps : « Vois-tu : quand j'aurais avec moi vingt-cinq mille hommes d'armes, il me serait impossible de te conduire à Rome. Je m'en suis bien rendu compte en voyageant. Tout le long de la route, j'interrogeais les uns et les autres : Etes-vous pour le Pape ou pour Martin Luther ? Sur quatre, j'en trouvais à peine un pour le Pape ; les trois autres étaient pour Martin Luther. » Puis, ajoutant à ces flatteries la plaisanterie vulgaire : « Je disais parfois, ajoutait-il, aux filles d'auberge et aux bonnes femmes ? « Que pensez-vous du Siège de Rome ? » — « Oh ! les sièges de Rome ! me répondaient-elles, nous ne savons vraiment pas sur quoi à Rome vous vous asseyez. Vos sièges sont-ils de pierre ou de bois ? » On se figure l'entrevue du moine « gaillard » et du diplomate sceptique, devisant ainsi dans un cabaret, les coudes sur la table, en face d'une bouteille de vin du Rhin...

même le menait, le poussait et l'enlevait <sup>1</sup>. Le même jour, il écrivait à Sylvius Egranus : « J'ai fait semblant de prendre au sérieux les larmes de crocodile de ce Miltitz, qui m'a embrassé en pleurant <sup>2</sup>. » Le 13 mars enfin, il disait à Spalatin : « Je te dis ceci à l'oreille ; mais décidément, je ne sais si le Pape est l'Antéchrist lui-même ou son apôtre <sup>3</sup>. »

## IX

Pour les théologiens avisés, toutes les formules de soumission signées par Luther restaient à peu près lettre morte, tant que la lumière ne serait pas faite sur les graves questions portées par lui devant le public. Ces questions concernaient le libre arbitre, la corruption de la nature, la justification par la foi et l'autorité du Pape. Un savant professeur de l'université d'Ingolstadt, Jean Eck <sup>4</sup>, se fit l'interprète de ces inquiétudes.

Entrée en  
scène des  
théologiens.

Vers 1518, à la demande de l'évêque d'Eichstaedt, il rassembla, sous le titre d'*Obélisques*, une série de remarques sur les diverses propositions avancées par Luther. Mais un exemplaire du manuscrit de cet ouvrage fut communiqué à l'un des plus fougueux disciples de Luther, Carlostadt <sup>5</sup>, qui en publia aussitôt une partie

Les *Obélisques*  
de Jean Eck.

1. *Deus rapit et pellit.*

2. *Dissimulabam hujus crocodili lacrymas a me intelligi.* DE WETTE, I, 216.

3. DE WETTE, I, 239.

4. Jean Eck, né en 1486, était un des hommes les plus savants de son temps. Elève du fameux pédagogue Adam Potken, qui faisait parcourir à des enfants de 10 à 14 ans le cours complet des classiques latins, des auteurs chrétiens et des écrivains modernes, il était également versé dans les œuvres d'Homère, de saint Augustin, de Gerson et de l'Arélin. A 20 ans, il était déjà en relations avec les premiers savants de son époque, tels que Reuchlin et Peutinger. « Eck, dit Janssen, était, il est vrai, un homme de l'ancien temps, une nature conservatrice ; mais c'était aussi un champion zélé de toute vraie réforme, un de ces sages qui, tout en aimant le passé, savent mettre à l'écart les choses surannées. » JANSSEN, I, 111.

5. André-Rodolphe Bodenstern, dit Carlostadt ou Carlstadt, à cause du lieu de sa naissance, Carlstadt en Franconie, était né en 1480. Archidiacre de l'église de Tous les Saints à Wittemberg et professeur de théologie à l'université, c'est lui qui présida, en 1512, la séance où Luther gagna son bonnet de docteur. « Ce pauvre diable de Carlostadt, s'écriait plus tard Luther, nous donnait pour deux florins le grade de docteur en théologie. Cet homme est resté pour moi le type du dialecticien creux et du rhéteur ignorant. » (*Tisch Reden*, p. 575). Carlostadt est, au xvi<sup>e</sup> siècle, le type de ces natures inquiètes et déséquilibrées, dont les époques de crise révèlent les penchants désordonnés en les précipitant dans tous les extrêmes. Catholique en 1512, luthérien en 1520, anabaptiste en 1545, sacramen-

en la défigurant et en l'accompagnant d'injures grossières contre le théologien d'Ingolstadt. Celui-ci se plaignit de l'incorrection du procédé <sup>1</sup>. Luther lui répondit par un écrit qu'il intitula *Les Astérisques*, et le provoqua à une conférence publique contradictoire <sup>2</sup>.

La ville choisie pour la controverse fut Leipzig.

Les conférences de Leipzig (1519).

La vivacité des polémiques qui avaient précédé cet important débat, le désir impatient de voir ce fameux Frère Martin Luther se mesurer en public avec un de ses plus savants adversaires, attirèrent à Leipzig un grand nombre de curieux, dont plusieurs vinrent même de l'étranger.

Vers le milieu du mois de juin de 1519, le moine fit son entrée dans la ville, escorté de deux cents étudiants en armes. Les disputes, qui se prolongèrent pendant trois semaines, du 27 juin au 13 juillet, eurent lieu à la résidence du duc Georges de Saxe.

Pendant la première semaine, Luther laissa son disciple Carlstadt soutenir seul la dispute. Elle eut pour objet le libre arbitre et la part qui lui revient dans nos bonnes œuvres. De l'aveu de tous, Eck remporta la victoire la plus complète. Le bouillant Carlstadt s'était laissé arracher des aveux qui mirent toute la logique du côté de son adversaire. Luther en eut comme un accès de rage. « Quel est donc cet âne jouant de la lyre ? s'écria-t-il. Qu'on balaie cette ordure ! qu'on balaie ce Jean Treck <sup>3</sup> ! » Et, dès le début de la seconde semaine, il parut lui-même sur la scène.

Portrait de Luther à cette époque.

Un témoin oculaire nous a laissé le portrait de Luther à cette époque. « Frère Martin, dit Pflug <sup>4</sup>, est de taille moyenne ; il est alerte, souriant, et si maigre qu'on peut compter ses os à travers sa peau. Il a une voix sonore. Il est caustique, mordant et se laisse facilement aller à des invectives, et cite à tout propos la Bible. » La discussion roula sur la primauté du Pape. Luther, poussé par la dialectique de son terrible adversaire, fut amené à

taire en 1530, anarchiste en 1534, il étonne le monde par les excès de ses opinions successives. Mais en 1519 Luther n'avait pas assez d'éloges pour le professeur de Wittemberg, dont il disait : « Si notre université avait plusieurs Carlstadt, elle en remonterait à celle de Paris ».

1. DE WETTE, I, 125.

2. Le fait que le débat public a été provoqué par Luther résulte de plusieurs lettres de Luther, DE WETTE, I, 171, 185, 216, 276.

3. Jeu de mots sur *Eck*, qu'il transformait en *Treck* (ordure).

4. Cité par ZIMMERMANN, *Luthers Schriften*, I, 350..

rejeter successivement l'autorité des Pères dans l'interprétation des Ecritures, puis celle du concile de Constance et enfin celle de tous les conciles généraux. « Tu es donc Bohémien, Hussite ? » lui cria Eck. A cette apostrophe, Luther s'emporta, vociféra en latin et en allemand, chercha des diversions et des faux fuyants, se perdit dans les personnalités et les injures ; si bien que le duc Georges, qui assistait aux débats, s'écria en branlant la tête et en mettant les poings sur les hanches : « Décidément, cet homme est fou ! »

L'intervention de Carlostadt, pendant la troisième semaine, consacrée à la question du sacrement de pénitence et à celle de la justification par la foi, ne releva pas la cause de Luther, qui, prévoyant une issue défavorable, partit avant la fin des débats.

Sa colère se déversa en injures grossières contre tous ceux qui osèrent le critiquer à cette occasion. Jérôme Emser, secrétaire particulier du duc Georges, ayant publié un écrit sur les questions controversées à Leipzig. « Le bouc me menace de ses cornes, écrit Luther. Gare à toi, Jérôme ; car tes paroles, tes écrits, tout en toi me montre que tu n'es qu'un bouc ! » Le franciscain Augustin d'Alveld ayant combattu, à la même époque, ses idées sur la Papauté : « Frère Augustin, écrit-il à Spalatin le 5 mai 1520, est venu à son tour avec sa bouillie (Brei). Je chargerai mon frère servant de répondre à cette brute <sup>1</sup>. »

Luther se répand en injures.

Or, c'est précisément à cette époque que Luther conquiert à sa cause celui qui devait représenter, dans le mouvement protestant, la modération et l'urbanité des manières, le doux et pacifique Mélanchton. Bossuet a parfaitement expliqué l'adhésion au protestantisme de ce jeune lettré et de plusieurs humanistes de son caractère <sup>2</sup>.

Mélanchton (1497-1560).

1. Sur les disputes de Leipzig, voir les lettres de Luther dans De WETTE, I, 284-306.

2. Philippe Schwarzerde qui traduisit son nom en grec et s'appela, Melanchton (μελανθα-χθών, noire terre), était un jeune professeur de littérature grecque de l'université de Wittemberg. Neveu, ou du moins proche parent du célèbre Reuchlin et disciple d'Erasmus, « qu'il égale sous bien des rapports, dit Döllinger, et qu'il surpasse même sous quelques-uns » (DÖLLINGER, *La Réforme*, I, 340), il fut séduit, pendant la dispute de Leipzig, par l'attitude pleine de grandeur et d'audace héroïque qu'il crut voir dans le moine révolté. Plus tard, choqué par la polémique brutale de son maître et par son despotisme, il modèrera son enthousiasme, et quand Luther rompra avec Erasmus, Mélanchton se rangera du côté de ce dernier. Mais, de 1520 à 1524, il est dévoué à Luther de toute l'ardeur de son âme, et Luther professe pour lui une admiration sans réserve. « Je ne fais pas moins de cas

« La réformation des mœurs corrompues était désirée de tout l'univers, et la saine doctrine n'était pas également bien expliquée par tous les prédicateurs. Plusieurs ne prêchaient que les indulgences, les pèlerinages, l'aumône donnée aux religieux, et faisaient le fond de la piété de ces pratiques, qui n'en étaient que les accessoires. Ils ne parlaient pas autant qu'il le fallait de la grâce de Jésus-Christ ; et Luther, qui lui donnait tout d'une manière nouvelle par le dogme de la justice imputée, parut à Mélanchton, jeune encore, et plus versé dans les belles lettres que dans les matières de théologie, le seul prédicateur de l'Évangile... La nouveauté de la doctrine et des pensées de Luther fut un charme pour les beaux esprits. Mélanchton en était le chef en Allemagne. Il joignait à l'érudition, à la politesse et à l'élégance du style une singulière modération ; mais la nouveauté l'entraîna comme les autres. On le voit ravi d'un sermon qu'avait fait Luther sur le jour du sabbat : il y avait prêché le repos où Dieu faisait tout et où l'homme ne faisait rien... Mélanchton était simple et crédule : les bons esprits le sont souvent : le voilà pris. La confiance de Luther l'engage de plus en plus ; et il se laisse aller à la tentation de réformer avec son maître, aux dépens de l'unité et de la paix, et les évêques, et les Papes, et les princes, et les rois, et les empereurs <sup>1</sup> ».

Encouragé par l'enthousiasme de cette bouillonnante jeunesse, Luther écrivait : « De même que le Christ, rejeté par les Juifs, s'est dirigé vers les Gentils, il faut maintenant que la vraie théologie, abandonnée par nos vieillards entêtés, se tourne vers les jeunes <sup>2</sup> ».

Luther se montre généreux envers Tetzl persécuté.

Dans cette nature exubérante et indomptée, les violences brutales faisaient place parfois cependant à des mouvements de tendresse et de compassion. En 1519, le vieux dominicain Tetzl, son premier adversaire, se mourait, accablé d'infirmités physiques et de peines morales. Des ennemis personnels, dont le principal était cet indigne Miltitz que nous avons vu à Altenbourg essayer de rejeter sur lui toute la responsabilité de la crise reli-

de Philippe que de moi-même, écrit-il en 1523, si ce n'est sous le rapport de la science et de la dignité : car là non seulement il me dépasse, mais il me fait rougir. » De WETTE, II, 407.

1. BOSSUET, *Variations*, V, 1, 2.

2. *Sicut Christus ad gentes migravit rejectus a Judæis, ita et nuno vera ejus theologia, quam reficiunt opiniosi illi senes, ad juventutem se transferat.*



gieuse, avaient accablé le vieillard d'injures et de calomnies. Luther eut pitié de cette infortune. Le 12 février 1519, il écrivit à Georges Spaëlatin : « Je plains le pauvre Tetzcl. Je n'ai rien à gagner à sa honte, comme je n'ai rien eu à gagner à sa gloire<sup>1</sup> ». Plus tard il écrivit à Tetzcl lui-même. « Ne vous tourmentez pas, lui disait-il, ce n'est pas vous qui êtes responsable de tout ce qui arrive. L'enfant a un tout autre père que vous ».

Mais ces bons mouvements de pitié et de tendresse étaient accidentels et passagers dans la vie de Luther. Ce qui se développait chez lui de plus en plus, c'était un esprit d'acrimonie, de haine et de sarcasme, dans un orgueil indomptable.

## X

De plus en plus aussi, l'agitation créée par le moine augustin apparaissait comme la manifestation des diverses tendances intellectuelles, politiques, religieuses et sociales qui travaillaient l'Allemagne à cette époque. En histoire comme en géologie, les sources apparentes ont presque toujours commencé par être des confluents souterrains.

Le luthéranisme devient le confluent de tous les mouvements politiques religieux et sociaux qui troublent l'Allemagne

Erasme, l'oracle des humanistes, saluait en Luther l'homme prédestiné à abolir « la scolastique, pâture des ânes, pour y substituer la poésie, régal des dieux ». Et il expliquait les écarts de langage du nouveau docteur et ses brutalités de procédés, en disant « que le monde opiniâtre et endurci avait besoin d'un maître aussi rude<sup>2</sup> »

Les tendances politiques de l'Allemagne se manifestaient, depuis 1514 surtout, par une haine féroce contre Rome. Ulrich de Hutten chantait les vieilles gloires de la Germanie, dont Rome, disait-il, voulait interrompre le cours. « Le Pape est un bandit, s'écriait-il, et l'armée de ce bandit est l'Église ». Luther, dont la parole était si agressive contre le Pape, Luther, dont la nature était si foncièrement allemande, Luther, le « Kerndeutsch », n'ap-

Le mouvement politique contre Rome.

1. *Doleo Tetzclium... Sua ignominia nihil miki acorescit, stouit nihil deoravit mihi sua gloria.* DE WETTE, I, 223.

2. ERASMI *Epistolæ*, I, XVIII, 25 ; I. XIX, 3.

paraissait-il pas comme l'incarnation vivante, peut-être comme le chef futur du parti national ?

Le mouvement  
des faux mys-  
tiques.

Des tendances religieuses nouvelles, formées à l'école des mystiques du xiv<sup>e</sup> siècle et des moines agitateurs du xv<sup>e</sup> siècle, troublaient les esprits ; les sectateurs de Jean Hus s'étaient perpétués clandestinement en Allemagne : ils engagèrent une correspondance épistolaire avec Luther <sup>1</sup>.

Le mouvement  
de révolution  
sociale.

Une sourde fermentation sociale se manifestait périodiquement par des luttes sanglantes entre paysans et chevaliers, entre chevaliers et grands vassaux. Les pires révolutionnaires étaient peut-être ces chevaliers-brigands qui, comme Franz de Sickingen et Goetz de Berlichingen, brûlaient les villages et détroussaient les marchands sur les grandes routes <sup>2</sup>. Ces tendances anarchistes devaient plus tard ensanglanter l'Allemagne dans la guerre des Chevaliers ; elles ne furent pas les dernières à se reconnaître dans

Le chevalier  
brigand Franz  
de Sickingen  
offre ses ser-  
vices à Luther.

l'inspiration du moine révolté contre toutes les traditions. Le 20 février 1520, Ulrich de Hutten, l'ami de Franz de Sickingen, fit les premières ouvertures d'une entente commune, en écrivant à Mélanchton, ami de Luther : « Sickingen me charge de faire savoir à Luther que, dans le cas où il aurait à redouter quelque péril à cause de ses opinions, il peut s'adresser à lui en toute confiance. Luther est aimé de Sickingen <sup>3</sup> ». Luther accepta ces offres avec enthousiasme. Il écrivit à Spalatin : « *Alea jacta est* : Franz de Sickingen et Sylvestre de Schambourg m'ont affranchi de toute crainte. Je ne veux plus de réconciliation avec les Romains dans toute l'éternité <sup>4</sup> ».

Le manifeste  
de Luther « A  
la noblesse  
chrétienne de  
l'Allemagne. »

L'alliance de Luther avec tous les partis révolutionnaires d'Allemagne était désormais un fait accompli. Le célèbre manifeste intitulé *A la noblesse chrétienne du pays d'Allemagne* <sup>5</sup>, paru au mois d'août 1520, signala le commencement de la guerre contre la Papauté. « Un chrétien sort à peine des eaux du baptême, écrivait-il, qu'il est prêtre ; il peut dès lors se vanter d'être

1. HERGENRÖTHER, *Hist. de l'Eglise*, V, 215.

2. « Comme nous nous mettions en route, dit Goetz de Berlichingen, cinq loups se précipitèrent sur un troupeau de moutons. J'eus plaisir à les voir et leur souhaitai bonne chance, ainsi qu'à nous-mêmes. Je leur dis : « Bonne chance, camarades, bonne chance à tous ! » Et je regardai comme un bon signe d'être ainsi entré en campagne en même temps que nos camarades les loups. »

3. BÖCKING, *Ulrici Hutteni opera*, I, 320.

4. DE WETTE, I, 446, 449, 475.

5. LUTHER, *Sämmtliche Werke*, XXI, 274-360.

clerc, évêque et Pape ». Quant au Pape de Rome « il vit à nos dépens, et nargue par son faste les empereurs et les rois ». Ceux-ci, établis par Dieu pour châtier les méchants, « ne doivent jamais avoir égard aux personnes et frapper indistinctement le Pape, les évêques, les religieux et les religieuses », car « l'Ante-christ lui-même ne pourrait régner d'une manière plus odieuse que le Pape de Rome ».

Le « Pape de Rome » était toujours Léon X. Passionné pour les arts et pour les belles lettres, protecteur de Raphaël, ami de Machiavel, le fils de Laurent le Magnifique accueillait Erasme avec des témoignages particuliers de politesse ; mais les témérités doctrinales de Luther dépassaient toute mesure. Après de longues et mûres délibérations, Léon X se décida à lancer, le 15 juin 1520, la bulle *Exsurge*, qui condamnait 41 propositions extraites des écrits de Luther, ordonnait de détruire les livres qui les contenaient et menaçait Luther de toute la rigueur des châtiments ecclésiastiques si, après un délai de soixante jours, qui lui était accordé pour se rétracter, il n'abjurait point ses doctrines.

La bulle *Exsurge* condamne Luther (15 juin 1520).

Le ton de la bulle était tout apostolique : « Imitant la divine miséricorde, qui ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive, nous avons résolu, disait Léon X, sans nous souvenir de toutes les injures lancées contre nous, d'user de la plus grande indulgence et de faire tout ce qui dépendait de nous pour obliger le Frère Martin par la voie de la mansuétude à rentrer en lui-même et à renoncer à ses erreurs ». Les propositions condamnées comprenaient principalement : 1° des erreurs concernant la corruption foncière de la nature humaine (prop. XXXI, XXXII, XXXVI) ; 2° des erreurs concernant la justification par la foi seule (prop. X, XI, XII), les indulgences (prop. XVII, XIX) et le purgatoire (prop. XXXVII-XL) ; 3° des erreurs concernant le Pape et la hiérarchie (prop. XIII, XVI) <sup>1</sup>.

Analyse sommaire de la bulle.

On eut le tort de choisir, pour publier la bulle dans un grand nombre de diocèses allemands, le docteur Jean Eck, l'ancien adversaire de Luther <sup>2</sup>. A Leipzig, les étudiants déchirèrent le document pontifical et faillirent mettre à mort le docteur Eck ; Erfurt fut le théâtre de collision sanglantes ; dans toutes les villes uni-

1. RAYNALDI, ann. 1520, n° 51 ; DENZINGER-BANNEWART, nos 741-781. Le texte entier de la Bulle se trouve dans MANSI, t. XXXII, p. 367 et HARDOUIN, t. IX, p. 1228.

2. J. PAQUIER, *Jerôme Aléandre*, p. 143-144.

versitaires des scènes de désordre se produisirent. Ulrich de Hutten organisait les protestations avec une activité infatigable. L'insolence de Luther ne connut plus de limites<sup>1</sup>. « Je suis convaincu, écrivit-il à Spalatin le 18 août 1520, que pour anéantir la Papauté tout nous est permis<sup>2</sup> ». « Jamais, écrivait-il au même le 17 novembre, Satan n'a osé proférer de pires blasphèmes que ceux que contient la bulle<sup>3</sup> ». Le 10 décembre, il fit allumer un bûcher devant une des portes de Wittemberg et y jeta la bulle du Pape en disant : « Puisque tu as affligé le saint du Seigneur, que le feu éternel te dévore ». Le jour suivant, du haut de sa chaire de professeur à l'université, il exposa la théorie de son acte, expliquant à ses auditeurs que brûler la bulle pontificale n'était qu'une cérémonie symbolique ; ce qu'il importait de brûler, c'était le Pape lui-même, c'est-à-dire le Siège apostolique<sup>4</sup> ».

Luther brûle  
la bulle du  
Pape (10 dé-  
cembre 1520).

L'acte du 10 décembre 1520 marque une date importante dans l'histoire du protestantisme. C'est la révolte ouverte contre le Chef de l'Église, et il n'y a point d'exagération dans la métaphore employée par un contemporain, disant que Luther, en brûlant la bulle du Pape devant la porte de Wittemberg, avait allumé dans la chrétienté le plus formidable incendie dont l'histoire eût été le témoin<sup>5</sup>.

Mouvement  
d'agitation  
contre le Pape.

A partir de ce moment, Luther est vraiment, aux yeux de ses partisans, ce qu'il s'est dit être, le « Saint du Seigneur ». Une gravure de Lucas Cranach, le représentant le front ceint d'une auréole, se répand parmi le peuple ; le bruit court qu'au moment où il brûlait la bulle du Pape, des anges ont été aperçus dans le ciel, encourageant la révolte du moine.

Cependant tous les alliés de Luther s'agitent. Les Chevaliers de Sickingen et les Hussites de Bohême se déclarent prêts à marcher pour le défendre. Luther affirme que les Bohèmes lui ont offert trente cinq mille hommes et que sept provinces sont prêtes à se lever pour défendre sa cause<sup>6</sup>. Hutten propage dans

1. PASTOR, VII, 318-322.

2. DE WETTE, I, 478.

3. DE WETTE, I, 522.

4. LUTHERI, *Opera latina*, V. 252-258.

5. ANSHELM, *Chronique de Berne*, V. 478.

6. JANSSEN, II, 120.

le peuple ses chants guerriers les plus enflammés <sup>1</sup>. « Hutten, dit M. Ernest Denis, avait amené à Luther tous ceux qui désiraient une révolution radicale. Grâce à lui, en 1520, les mouvements religieux et politiques qui agitaient la nation se réunissent dans une résistance contre Rome, et cette alliance marque une date décisive dans l'histoire de l'Allemagne. Ce qui est en jeu désormais, ce sont les destinées de l'Empire et de l'Europe <sup>2</sup> ».

Un écrivain plein de verve se leva dans le camp des chrétiens fidèles au Pape ; c'était le franciscain Thomas Murner, le grand satirique allemand qui, jusqu'à sa mort, arrivée en 1536, devait tenir tête à Luther, à Hutten, à Mélanchton et à leurs disciples par ses écrits en prose et en vers, sermons, chansons et épigrammes. Couronné à Worms en 1506 du laurier poétique par l'empereur Maximilien, professeur à Strasbourg depuis 1519, il n'avait publié jusque là que des satires mordantes et vigoureuses contre les mœurs du temps <sup>3</sup>. La guerre déchaînée par Luther en 1520 lui apparut comme le suprême danger religieux, social et politique, contre lequel il dirigea désormais toute la puissance de sa parole et de sa plume. « L'empire, disait-il, n'a pas de plus dangereux ennemi que Luther <sup>4</sup> ».

Intervention  
du franciscain  
Thomas Mur-  
ner.

Murner en effet tournait alors les yeux, comme la plupart de ses compatriotes, vers le jeune souverain nouvellement élu, l'em-

1. Voici une de ses strophes guerrières :

Je fais appel à la fière noblesse :  
Bonnes villes, soulevez-vous ;  
Fiers Allemands, levez la main,  
Voici l'instant d'entrer en lice  
Pour la liberté ! Dieu le veut !

Pour cette croisade d'un nouveau genre, on n'hésitera pas à faire appel à l'étranger :

Oui, je le jure sur mon âme,  
Si Dieu m'accorde sa grâce,  
Lui qui veille sur l'innocence,  
Je laverai mon injure de ma propre main,  
Dussé-je avoir recours à l'étranger.

Ce qu'on médite, c'est une invasion de Rome et de l'Italie et un sac de Rome, à l'imitation des Vandales et des Goths. Cf. JANSSEN, II, 120.

2. *Hist. générale* de LAVISSE et RAMBAUD, IV, 404.

3. Par exemple *L'exorcisme des fous, La corporation des fripons, Le moulin de Foliecourt*. « Celui qui veut connaître les mœurs de ce temps, dit Lessing, celui qui désire étudier la langue allemande dans toute son étendue, qu'il lise avec attention les récits de Murner. Nulle part ailleurs il ne trouvera aussi bien réunies toutes les qualités de cet idiome : énergie, rudesse, réalisme et tout ce qui le rend propre à la raillerie et à l'invective. »

4. WALDAP, *Thomas Murner*, p. 84-95 ; JANSSEN, II, 128-134.

pereur Charles-Quint. Celui-ci venait de prêter, le 23 octobre 1520, dans la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, entre les mains de l'archevêque de Cologne, le serment fameux, qui formait comme la base de la constitution impériale. « Promets-tu, avait dit l'évêque, de maintenir et protéger la foi catholique, de garder au Pape et à la sainte Église l'obéissance que tu leur dois et de les soutenir par tes actes ? » Et le jeune empereur, posant sur l'autel deux doigts de sa main droite, avait répondu : « Me confiant dans le secours divin, m'appuyant sur les prières de tous les chrétiens, je promets de remplir loyalement tous ces devoirs, aussi vrai que Dieu m'aide et son saint Evangile <sup>1</sup> ». « Le peuple entier, disait un auteur du temps, mettait son espoir dans le nouvel élu, attendant de lui sa délivrance <sup>2</sup> ». Luther et Hutten, pas plus que les autres, ne le perdaient de vue. Un instant même ils espérèrent le gagner à leur cause ; mais ils s'aperçurent bientôt que cet espoir était vain et s'apprêtèrent à lui résister de toutes leurs forces.

## XI

Situation troublée de l'Allemagne à l'avènement de Charles-Quint.

Le roi d'Espagne Charles I<sup>er</sup>, qui venait d'être élu, le 28 juin 1519, sous le nom de Charles-Quint, empereur d'Allemagne, contre la redoutable compétition du roi de France François I<sup>er</sup>, et la sourde opposition, disait-on, du Pape Léon X <sup>3</sup>, rencontrait soit dans la situation politique, soit dans la situation religieuse du pays les plus sérieuses difficultés.

Pendant les délibérations des électeurs, on avait vu le chevalier-brigand Franz de Sickingen, tour à tour acheté par le roi de France et par le roi d'Espagne, jouer un rôle presque prépondérant, et un homme perdu de mœurs, comme Ulrich de Hutten, engager avec l'archevêque de Mayence et le margrave de Bran-

1. JANSSEN, I, 407-409 ; II, 139-140.

2. BODMANN, *Œuvres posthumes*, cité par JANSSEN, II, 132.

3. La politique de bascule pratiquée par Léon X dans cette affaire a été longuement analysée et appréciée par PASTOR, *Hist. des Papes*, t. VII, p. 199-228. Prétendre, comme l'a fait BAUMGARTEN, *Die Politik Leon X*, 555 et 566, que cette politique a été dominée par des préoccupations de népotisme, est une erreur. Les intérêts de famille y eurent leur part, mais ne prirent jamais le pas sur des considérations plus élevées, qui eurent pour principal objet l'indépendance des états italiens et, par conséquent, du Saint-Siège.

debourg des négociations pleines de duplicité. D'autre part, les Espagnols, fâchés de l'élection et craignant de voir le nouvel empereur les entraîner en des guerres sanglantes pour le service de l'Allemagne, refusaient les impôts et menaçaient de se révolter. Le trésor de Charles-Quint, qui avait dépensé pour son élection un million de florins, était épuisé. La situation religieuse n'était pas moins inquiétante. Le légat du Saint-Siège en Allemagne, Jérôme Aléandre, écrivait, avec quelque exagération, mais sous l'impression d'une panique qui n'était pas sans fondements : « Les neuf dixièmes du pays crient : Luther ! et l'autre dixième : Périssent la cour romaine ! » Luther, au comble de l'exaltation, s'écriait : « Que Rome m'excommunie et brûle mes écrits ! qu'elle m'envoie au supplice ! Elle n'arrêtera pas ce qui s'avance : quelque chose de prodigieux est à nos portes ».

Hutten avait essayé, par la flatterie, de gagner l'empereur aux idées nouvelles et avait salué en lui le Ziska d'un nouveau Hus. Mais les sentiments personnels du nouveau souverain, pas plus que les intérêts de sa politique, ne pouvaient lui permettre de soutenir la Réforme. Sincèrement pieux, Charles était choqué par les clameurs et les blasphèmes de la secte qui s'attachait à Luther. Chargé de continuer l'œuvre de Charlemagne, de maintenir l'unité du Saint Empire Romain, il était l'adversaire né d'une révolution qui prenait son mot d'ordre dans un cri de séparation d'avec Rome <sup>1</sup>.

Politique de Charles-Quint

C'est dans ces dispositions qu'il réunit à Worms, le 27 janvier 1521, la diète de l'empire. Les premières séances furent consacrées au règlement de quelques questions de politique intérieure et extérieure. Mais le nom de Luther était dans toutes les bouches. Tout le monde s'attendait à voir la diète aborder bientôt la question religieuse et même à y voir apparaître le novateur en personne.

Diète de Worms (1521).

Le 13 février, le légat pontifical, Jérôme Aléandre, prononça, au nom du Pape, un grand discours de trois heures, qui fit sur les assistants une impression profonde. Il y montrait comment les doctrines du moine augustin et les menées de ses partisans ne menaçaient pas seulement l'Église, mais aussi l'empire et l'ordre

1. PAQUIER, *Jérôme Aléandre*, p. 184. Sur Aléandre, voir PASTOR, VII, 316-317 et 342-344.

2. J. PAQUIER, *op. cit.*, p. 172 et s.

social tout entier. Conformément à ces conclusions, l'empereur soumit aux états un édit bannissant Luther comme perturbateur de la foi et de l'ordre public, et déclarant coupable de lèse-majesté quiconque à l'avenir se déclarerait protecteur ou partisan du moine révolté <sup>1</sup>.

Les débats sur cet édit durèrent sept jours ; ils furent d'une extrême violence. Dans une des séances, le duc électeur Frédéric de Saxe et le margrave Joachim de Brandebourg furent sur le point d'en venir aux mains <sup>2</sup>. Autour de la diète, les chevaliers-brigands de Sickingen exerçaient une véritable terreur. On craignait à chaque instant de voir cette troupe terrible envahir le lieu des séances. « Au fond, écrit Aléandre, Sickingen est le véritable maître de l'Allemagne : il a des hommes d'armes quand et comme il veut, et l'empereur n'en a pas <sup>3</sup> ».

Luther est  
convoqué à la  
diète.

Les états se refusèrent à voter l'édit impérial, alléguant que bannir Luther serait soulever une révolution formidable ; mais ils demandèrent que le moine augustin fût convoqué à Worms et admis à s'expliquer devant la diète. En conséquence, l'empereur lui écrivit, le 6 mars 1521 : « Tu n'as à redouter ni embûches ni mauvais traitements ; notre escorte et notre sauf-conduit te protégeront. Nous comptons sur ton obéissance. Si tu nous la refusais, tu encourrais aussitôt la rigueur de nos jugements ».

L'orgueil de Luther paraît s'être d'abord exalté à la pensée de comparaître, lui simple moine, au milieu de la diète du Saint-Empire, en face de l'empereur et des chefs des états. S'exagérant les périls, oubliant son sauf-conduit, il s'écria : « Quand ils feraient un feu qui s'élèverait jusqu'au ciel, je le traverserais au nom de Dieu : j'entrerai dans la gorge de ce Béhémoth, je briserai ses dents et je confesserai le Seigneur ».

Luther quitta Wittemberg le 2 avril ; son voyage fut un triomphe organisé par ses amis. Le recteur de l'université d'Erfurt, Crotus Rubianus, accompagné de quarante professeurs et suivi d'une grande foule de peuple, alla, à une distance de trois milles d'Erfurt, au-devant de celui que, dans des compliments,

1. J. PAQUIER, *op. cit.*, p. 198-203.

2. « *Le duc saxone e el marchese Brandeburgh vennero quasi ad manus, e sarebbe fatto, se non fusse messo de meggio Saltzburgh e altri que vi erano.* » Dépêche d'Aléandre publiée par BALAN, *Monumenta Reformationis lutheranæ ex tabulariis Sanctæ Sedis secretis*, Ratisbonnæ, p. 62.

3. BALAN, p. 160.



on appelait « le Héros de l'Évangile », l' « Attendu », le « Triomphateur », le « nouveau saint Paul ».

Le 7, Luther prêcha à Erfurt dans l'église des augustins. Il y prit à parti le Saint Père et y attaqua vivement la doctrine de la sanctification par les bonnes œuvres <sup>1</sup>. Le 14 avril il écrit à Spalatin : « Je suis décidé à faire reculer Satan et je méprise ses embûches ». Le 16 avril il arrive, avec ses amis, aux portes de Worms. Le lendemain, 17 avril 1521, il comparait devant la diète.

L'empereur présidait, revêtu de son ample et riche manteau espagnol. A ses pieds, les deux nonces, puis les électeurs ecclésiastiques et laïques, les princes, les chevaliers, les bourgmestres des villes impériales. Plus de cinq mille personnes obstruaient les avenues de la salle.

Comparison  
de Luther de-  
vant l'empe-  
reur à Worms  
(17 et 18 avril  
1521).

En présence de cette assemblée, l'arrogance du moine révolté tomba tout à coup. L'official de l'archevêque de Trèves, lui montrant sur la table des livres dont il lut les titres, lui demanda s'il en était l'auteur et s'il consentait à rétracter les erreurs, condamnées par l'Église, qui y étaient contenues. Luther répondit oui à la première question et demanda un délai pour répondre à la seconde. Il s'exprimait d'une voix presque éteinte ; à peine ses voisins purent-ils l'entendre. « Il parlait presque à voix basse, rapporte Philippe de Furstemberg, et semblait éprouver de l'effroi et du trouble <sup>2</sup> ». La désillusion fut grande. « Ce n'est pas encore celui-là, dit Charles-Quint, qui fera de moi un hérétique »

Le lendemain, l'attitude de Luther fut tout autre. D'une voix ferme et assurée, il déclara ne vouloir rien rétracter, mais se dit prêt à discuter ses doctrines d'après les Écritures. On lui répondit qu'on n'avait point à discuter sur les Écritures, mais simplement à constater que ses doctrines se trouvaient contraires à celles des

Il refuse de se  
rétracter.

1. Ce fut là, au dire de ses partisans, que Luther accomplit son premier miracle. Pendant qu'il prêchait, un bruit insolite se fit entendre. La foule, prise de panique, se précipita vers les portes en se bousculant : « Mes chères âmes, s'écria le prédicateur, c'est le diable qui nous vaut cette alerte ; mais rassurez-vous ». « Et, Luther ayant menacé le démon, dit le chroniqueur, le silence se rétablit aussitôt. Ceci est le premier miracle de Luther, et ses disciples s'approchèrent de lui et le servirent. » KAMPSCHULTE, *Die Universität Erfurt in ihrem Verhältniss*,..... t. II, p. 98.

2. Cité par JANSEN, II, 169. Cf. BALAN, p. 175. Les ambassadeurs de Strasbourg disent n'avoir pu entendre Luther parce qu'il parlait d'une voix très basse « mit niderer stim », PAQUIER, p. 237.

Papes et des conciles. Il reprit : « Je ne puis soumettre ma foi ni au Pape ni aux conciles, parce qu'il est clair comme le jour qu'ils sont tombés dans l'erreur ». Les jours suivants, on imagina plusieurs projets de conciliation. L'official lui proposa de soumettre le jugement de sa cause soit à l'empereur, soit à une commission de prélats allemands nommés par le Pape, soit à un prochain concile. Luther repoussa les deux premières propositions et déclara n'accepter le futur concile que dans la mesure où ce concile se conformerait à l'Écriture et à la vérité. On lui proposa une dispute publique. Il la refusa. Enfin, poussé à bout, il s'écria : « Ma doctrine m'a été révélée <sup>1</sup> ».

Les chevaliers  
et le peuple se  
soulèvent en  
faveur de Lu-  
ther.

Ce complet changement de front s'explique. Dès le soir de la première comparution de Luther, la chevalerie révolutionnaire avait entouré la diète ; le peuple, soulevé en sa faveur, parcourait les rues de la ville en acclamant le nom du réformateur. Deux jours après, le 20 avril, on put lire ces mots sur une affiche placardée aux murs de l'Hôtel-de-Ville : « Nous sommes quatre cents nobles conjurés ; nous avons fait serment de ne pas abandonner Luther le Juste. » Le placard se terminait par le terrible cri de ralliement des paysans révoltés : « Bundschuh ! Bundschuh ! » Le Bundschuh, ou soulier lacé, armé à la semelle d'énormes clous, était le signe de ralliement des paysans d'Allemagne. Ils l'opposaient à la botte du seigneur. Le 1<sup>er</sup> mai 1521, Hutten écrivait encore : « Franz de Sickingen est avec nous. A table, il se fait lire les écrits de Luther. Je l'ai entendu affirmer par serment qu'en dépit de tous les périls il n'abandonnerait pas la cause de la vérité <sup>2</sup> ».

Le « Bund-  
schuh. »

Après l'échec de ces diverses tentatives, Charles-Quint intima à Luther l'ordre de partir sans retard, le protégeant par un sauf-conduit pendant 31 jours. Luther quitta Worms le 26 avril 1521. Le 26 mai suivant, le délai de protection fixé par le sauf-conduit

1. JANSSEN, II, 172, 173.

2. BÖCKING, *Ulrici Hutteni opera*, t. II, p. 50 et s. L'avenir montra le compte qu'il fallait faire d'un pareil serment. Au moment même où Luther était condamné par la diète, on vit Sickingen abandonner le parti révolutionnaire pour offrir son épée à l'empereur. Robert de la Mark, encouragé par François I<sup>er</sup>, avait envahi le pays héréditaire de Charles-Quint, et celui-ci venait, à des conditions pécuniaires très avantageuses sans doute, d'enrôler dans ses troupes le terrible chef des Chevaliers-brigands. Quant à Hutten, il avait suffi, pour le réduire à l'inaction, de lui promettre au nom de l'empereur une pension annuelle de quatre cents florins, JANSSEN II, 178.

étant expiré, les états de la diète votèrent un édit bannissant de l'empire le réformateur et ses adeptes : les princes étaient tenus de s'emparer de sa personne au cas où il contreviendrait à l'édit de bannissement <sup>1</sup>.

Luther est banni de l'empire.

Luther avait déjà été arrêté, peu de jours après son départ de Worms, mais dans une intention tout autre que celle que prévoyait l'édit. Comme il était arrivé à l'entrée d'une forêt, tout près de la ville d'Altenstein, il fut assailli par des chevaliers masqués, qui mirent en fuite ses compagnons et le transportèrent mystérieusement dans un château-fort solitaire, élevé comme un nid d'aigle sur le sommet d'une montagne. Ces chevaliers masqués étaient les serviteurs de l'électeur de Saxe, le grand ami de Luther, l'organisateur de la comédie qui allait se jouer <sup>2</sup>, et le château solitaire où le banni allait vivre sous le nom de Chevalier Georges était le fameux château de la Wartbourg.

Il se cache dans le château de la Wartbourg.

## XII

Le château de la Wartbourg, propriété du duc Frédéric de Saxe, était une vieille citadelle située près d'Eisenach. Cette résidence avait été jadis illustrée par les chants des Minnesinger, sanctifiée par la présence et les vertus de sainte Elisabeth de Hongrie. Pour dérouter les recherches qui pourraient être faites au sujet de Luther son protégé, le prince fit répandre le bruit que le moine avait été, malgré le sauf-conduit de l'empereur, arrêté par des brigands, qui l'avaient fait prisonnier et lui avaient fait subir les tourments les plus cruels. On alla jusqu'à affirmer que son cadavre avait été découvert dans le conduit d'une mine <sup>3</sup>.

Luther à la Wartbourg.

L'auteur et les complices de l'enlèvement ne se faisaient sans doute pas illusion : la mystérieuse retraite finirait par être connue ;

1. BALAN, p. 223. — Sur l'accusation portée contre Aléandre d'avoir antidaté l'édit de Worms, et sur les objections faites contre la légalité de cet édit, voir J. PAQUIER, *Jérôme Aléandre*, p. 268-270.

2. « Je me laisse enfermer et cacher, écrivait Luther au peintre Lucas Cranach le 24 avril 1521. Pour le moment, il faut se taire et souffrir. » DE WITTE, I, 588-589.

3. On voit, par le journal que tenait à cette époque le célèbre peintre Albert Dürer, combien grande fut l'émotion produite par ces bruits. THAUSING, *Dürers Briefe*, p. 119-123.

mais on espérait que, Luther cessant de prêcher, l'empereur ne s'aventurerait pas à faire le siège du château-fort. D'ailleurs les partisans du réformateur seraient peut-être capables de soutenir un siège dans une pareille citadelle.

Il devint bientôt évident qu'on n'aurait pas à se préoccuper de cette éventualité. Peu de temps après la clôture de la diète, Charles-Quint fut appelé dans les Pays-Bas, puis en Espagne, où des troubles avaient éclaté, et bientôt sa guerre avec la France l'absorba tellement, que l'Allemagne, abandonnée à elle-même, subit l'influence des princes favorables au luthéranisme. L'édit de Worms ne fut exécuté que dans quelques états.

Avènement  
d'Adrien VI.  
(1522).

La mort de Léon X, arrivée le 1<sup>er</sup> décembre 1521 <sup>1</sup>, n'améliora pas la situation. Son successeur, Adrien VI, cet homme tout à fait supérieur, qui eut, nous le verrons plus loin, la gloire impérisable d'avoir le premier mis courageusement le doigt sur la plaie de l'Eglise et d'avoir nettement indiqué la voie à suivre, tenta une sérieuse réforme des abus ecclésiastiques ; mais l'échec de ses tentatives assombrit sa vie et l'abrégea peut-être. L'insuccès de Chierigato à la diète de Nuremberg lui fut un coup sensible. Le nonce était chargé de demander aux états, au nom du Pape, l'exécution de l'édit de Worms ; la diète posa des conditions impossibles, demanda un concile tenu en Allemagne et fit de vagues promesses qui ne furent pas tenues.

Luther entre-  
prend la tra-  
duction de la  
Bible.

La cause de Luther profita de tous ces événements. Sur son rocher solitaire, qu'il appelait sa retraite de Pathmos, le chef de la réforme, dont l'exubérante activité avait besoin de se dépenser, entreprit une traduction de la Bible en langue vulgaire. Lui qui traitait l'Épître de saint Jacques d'« Épître de paille », et qui rejetait l'Épître aux Hébreux et l'Apocalypse, par cela seul que ces trois écrits ne donnaient pas la doctrine du Christ, posant par là le principe de l'interprétation de l'Écriture par le sens individuel de chacun <sup>2</sup>, voulut mettre entre les mains de tout le monde le Livre divin <sup>3</sup>. D'un style vivant, coloré, incisif, tantôt simple

1. Deux historiens contemporains, JOYE, *Vita Leonis X*, I, 4 et GUICHARDIN, t. XIV, p. 4, ont parlé, à propos de cette mort, d'empoisonnement. Pastor, après avoir critiqué les divers témoignages, conclut que « tout, au contraire, fait supposer que Léon X a été enlevé par une maladie de caractère pernicieux. » *Hist. des Papes*, VII, 395.

2. LUTHER, *Sämmtliche Werke*, t. LXIII, p. 115, 156-158.

3. C'est à tort que l'on cite parfois la traduction allemande de Luther comme la première qui ait été donnée en langue vulgaire. Janssen a démontré que les

et naïf, tantôt éclatant et superbe, la Bible de Luther possède une vraie valeur littéraire ; mais quel mérite de forme peut faire pardonner au traducteur les interprétations tendancieuses, les intercalations habiles et les suppressions perfides qui font de son œuvre une profanation du Livre sacré <sup>1</sup> ?

Caractère de cette traduction.

Divers écrits de polémique sortirent aussi du château de la Wartbourg. De ce nombre est le pamphlet contre Henri VIII, qui avait critiqué un ouvrage de Luther, *La captivité de Babylone*, et reçu à cette occasion du Pape Léon X le titre de *Défenseur de la foi*. Le traducteur de la Sainte Bible s'interrompt de sa besogne, pour apostropher son royal adversaire des noms d' « âne couronné », de « gremlin fiéffé », d' « idiot », de rebut de tous les porcs et de tous les ânes, » qui « frotte de son... ordure la couronne du Christ » <sup>2</sup>.

Pamphlet contre Henri VIII.

Tous ces travaux n'absorbaient pas cette âme inquiète. Une vaste correspondance nous révèle les pensées qui s'agitaient dans cette nature puissante et déséquilibrée. Plus d'une fois, dans le silence de sa solitude, Luther est assailli par le doute, par l'angoisse, par le remords. Quand il songe à tout ce qui vient de se passer depuis quatre ans, comment lui, simple moine, a osé jeter un défi au Pape, à l'Eglise, à la Tradition, il tremble ; quand il n'est plus soutenu par l'ivresse des applaudissements ou par la fièvre de la lutte, son audace tombe. « J'ai détruit, écrit-il, l'antique équilibre de l'Eglise, si tranquille, si calme sous le pa-

Anxiétés de Luther sur son œuvre.

traductions de la Bible étaient très répandues au xv<sup>e</sup> siècle. Il compte, avant la version luthérienne, 14 versions en haut allemand et cinq en bas allemand, plus un grand nombre d'éditions des Evangiles et des Psaumes. JANSSEN, I, 45.

1. Des savants de premier ordre, tels que DÖLLINGER (*La Réforme*, III, 135-169), JANSSEN (*L'Allemagne et la Réforme*, II, 210), et HERGENRÖTHER (*Hist. de l'Eglise*, V, 237), ont démontré que, dans sa traduction, Luther cherche avant tout à populariser sa doctrine et ne recule pas devant les falsifications de textes pour atteindre son but. En voici un exemple. On avait reproché à Luther d'avoir traduit les mots de δικαιοῦσθαι πίστει, être justifié par la foi (Rom., III, 28), par les mots allemands « allein durch den Glauben », seulement par la foi. Luther écrit à son ami Lynk : « Votre papiste se tourmente à cause de ce mot que j'ai ajouté : « seulement. » Répondez-lui : « Le docteur Martin Luther le veut ainsi. Pape et âne ne font qu'un. » Je ne suis pas l'écolier des papistes, mais leur juge, et il me plaît de me pavaner devant leurs têtes d'âne. Je regrette de n'avoir pas traduit χωρίς ἔργων νόμου (sans œuvre de la loi), par ces mots : sans aucune œuvre d'aucune loi. DÖLLINGER, *La Réforme*, III, 135-169.

Luther ne traduisit à la Wartbourg que le Nouveau Testament, publié en 1522. L'Ancien Testament fut publié en 1534 à Wittemberg.

2. LUTHERI opera, édit d'Iéna, II, 518 et s., DE WETTE, III, 23 et s.

pisme <sup>1</sup> ». Et cela, pour une doctrine nouvelle, dont il n'est pas sûr <sup>2</sup> ! Après tout, dit-il, saint Paul, le grand apôtre, était-il sûr de la vérité de son enseignement <sup>3</sup> ? Pour secouer toutes ces angoisses, le réformateur solitaire essaie de se persuader que la cause de tous ces scrupules est le diable. Et il a trouvé le moyen, dit-il, de faire taire le démon : « C'est de boire, de jouer, de rire, en cet état, d'autant plus fort, et même de commettre quelque péché, en guise de défi et de mépris pour Satan ; de chercher à chasser les pensées suggérées par le diable à l'aide d'autres idées, comme, par exemple, en pensant à une jolie fille, à l'avarice ou à l'ivrognerie, ou bien en se mettant dans une violente colère » <sup>4</sup>.

Il cherche à étouffer ses remords par la violence de ses colères.

En réalité, il cherche à étouffer les remords de sa conscience en l'assourdissant du fracas de ses colères et de ses diatribes. « Je ne puis plus rien, écrit-il, mais du moins je puis maudire. Au lieu de dire : « Seigneur, que votre volonté soit faite », je dis : « Maudit, damné soit le nom des papistes <sup>5</sup> ». « Injurions le Pape ! Injurions-le toujours, mais surtout lorsque le démon vient nous attaquer <sup>6</sup> ». On peut conclure aussi des aveux de Luther qu'il essayait à la Wartbourg de noyer ses peines dans le vin. Le 24 mai 1521, il écrit à Spalatin : « Je suis ici, du matin au soir, inoccupé et ivre <sup>7</sup> ».

1. LUTHER, *Sämmtliche Werke*, XLVI, 226-229, LX, 82. Cf. LIX, 297 ; XLVIII, 358.

2. « Ce qui me remplit d'étonnement, c'est que je ne puis avoir moi-même une pleine confiance en ma doctrine » *Sämmtliche Werke*, LXII, 122.

3. « Pour se consoler dans ses doutes, il cherchait à se persuader que saint Paul, lui aussi, n'était jamais parvenu à croire fermement à sa doctrine, et que le doute avait été cet aiguillon de la chair dont il est parlé dans ses épîtres. » JANSSEN, II, 185.

4. *Est nonnunquam largius bibendum, ludendum, nugandum atque adeo peccatum aliquod faciendum in odium et contemptum diaboli... Quisquis satanicas illas cogitationes aliis cogitationibus, ut de puella pulchra, avaritia, ebrietate, etc. pellere potest, aut vehementi aliquo iræ affectu, huic suadeo.* DE WETTE, IV, 188. — Luther se dit d'ailleurs convaincu que « l'Évangile n'exige de nous aucune œuvre, qu'au lieu de nous dire : Fais ceci, fais cela, il nous commande simplement de tendre le pan de notre robe et de recevoir, disant : Tiens, accepte ce don, crois-y et tu seras sauvé ». *Erlangen*, I, 139, Cf. DÖLLINGER, *La Réforme*, III, 35. Aussi peut-il écrire, le 1<sup>er</sup> août 1521, à Mélanchton : « Pèche hardiment, pèche fortement et crois plus fortement encore ». *Esto peccator, et pecca forsiter, sed fortius crede.* DE WETTE, II, 37. L'année précédente, Luther avait osé dire en chaire : « Si la tentation vient et que ta chair s'enflamme, te voilà aveuglé, si laide que soit la créature ; qui n'a pas d'eau prend même du fumier pour éteindre l'incendie. » *Weimar*, IX, 213, 215.

5. *Sämmtliche Werke*, XXV, 108.

6. Edit. WALCH, t. III, p. 136 et 9.

7. *Ego otiosus et crapulosus sedeo totâ die.* ENDERS, III, 154. On a prétendu

Luther a-t-il voulu symboliser ses luttes intérieures par une scène imaginaire ? A-t-il cru voir, a-t-il réellement vu le diable ? Dans un écrit sur la *Messe privée*, paru en 1533, il publia un prétendu dialogue qu'il aurait eu avec le diable et qu'il semble placer à la Wartbourg <sup>1</sup>. Le dialogue avec le diable.

« C'est une chose merveilleuse, dit Bossuet, de voir combien sérieusement et vivement il décrit son réveil, comme en sursaut, au milieu de la nuit ; l'apparition manifeste du diable pour discuter contre lui ; la frayeur dont il fut saisi, sa sueur, son tremblement, et son horrible battement de cœur dans cette dispute ; les pressants arguments du démon, qui ne laisse aucun repos à l'esprit ; le son de sa puissante voix ; ses manières de disputer accablantes, où la question et la réponse se font sentir à la fois. . . Lorsque Luther paraît convaincu et n'avoir plus rien à répondre, le démon ne presse pas davantage, et Luther croit avoir appris une vérité qu'il ne savait pas. Si la chose est véritable, quelle horreur d'avoir un tel maître ! Si Luther se l'est imaginée, de quelles illusions et de quelles noires pensées avait-il l'esprit rempli ! Et s'il l'a inventée, de quelle triste aventure se fait-il l'honneur ? ! »

La solitude de la Wartbourg pesait à Luther ; ses disciples le réclamaient au milieu d'eux ; il avait lui-même un grand désir de se rendre à Wittemberg, où le fougueux Carlostadt, profitant Luther quitte le château de la Wartbourg (3 mars 1522).

cette phrase est une exagération et une plaisanterie. Cette « plaisanterie » se renouvelle plusieurs fois sous la plume de Luther. En 1522, un comte Hoger de Mansfeld écrit à un ami qu'il avait d'abord été très porté vers Luther, mais il s'est convaincu que Luther n'est qu'un polisson ; il s'enivre et mène une vie facile. Cf. GRISAR, *Der « gute Trunk » in den Lutheranklagen* dans *Historisches Jahrbuch*, t. XXVI, p. 479-507. Mélancthon écrit, à propos d'une soirée passée avec Luther le 19 octobre 1522 : « On a soifé, on a crié comme de coutume » *Corpus reformatorum*, I, 579. En 1522, peu de temps après son départ de la Wartbourg, Luther fait la théorie de l'ivrognerie et écrit : « *Ebrietas est toleranda, non ebrietas* » (DENIFLE, *Lutero e luteranismo*, I, 110). En 1530 il écrira : « Tu me demandes pourquoi je bois si abondamment, pourquoi je parle si gaillardement et pourquoi je ripaille si fréquemment ? C'est pour faire pièce au diable, qui s'était mis à me tourmenter » (Cité par DENIFLE, p. 111). En 1535 il signera une lettre : *Martinus Lutherus, doctor plenus* (cité par DENIFLE, *ibid.*). Sur cette tendance de Luther à la boisson, voir K. BENRATH, *Luther im Kloster*, Halle, 1905, p. 71 et s., et P. KALKOFF, *Aleander gegen Luther*, Leipzig, 1908, p. 141 et s. Ces deux derniers auteurs sont favorables à Luther.

1. Le diable lui dit : « Toi qui célèbres la messe depuis quinze ans ». Or Luther a été ordonné prêtre en 1507. Le dialogue aurait donc eu lieu en 1522.

2. BOSSUET, *Variations*, IV, 17.

de l'absence du maître, poussait à bout sa doctrine, prêchait la fermeture des couvents et menait les foules au pillage des églises. A Zwickau, des Hussites, se réclamant aussi de Luther, enseignaient le millénarisme, condamnaient les universités, maudissaient la science, supprimaient le baptême des enfants, niaient tout, hors leurs propres visions.

Luther quitta donc, le 3 mars 1522, sa retraite de la Wartbourg, et se rendit à Wittemberg, pour y rejoindre ses disciples fidèles et y réprimer les écarts de ses adeptes compromettants.

### XIII

Apogée de la  
popularité de  
Luther (1522).

L'année 1522 marque l'apogée de la popularité de Luther. Tous les nouveaux courants d'opinion qui agitaient l'Allemagne, dans l'ordre intellectuel, religieux, politique et social, se sont ralliés à lui comme à un chef. Son rôle à Leipzig dans les fameuses disputes, à Wittemberg où il a brûlé la bulle du Pape, à Worms où il s'est affirmé en face de l'empereur et des États, a tourné vers lui tous les regards. Sa vie solitaire au château-fort de la Wartbourg vient d'ajouter à sa physionomie ce je ne sais quoi de prestigieux que le mystère et l'infortune attachent à la renommée des grands hommes. Il est dans toute la force de son prodigieux talent, « auquel, dit Bossuet, rien ne manqua que la règle, qu'on ne peut jamais avoir que dans l'Église et sous le joug d'une autorité légitime <sup>1</sup>. »

C'est en 1522 que Franz de Sickingen, abandonnant tout à coup le service des armées impériales, se met à la tête de la ligue formée à Lindau par les chevaliers pour la régénération et l'indépendance de l'Allemagne ; son château d'Ebernbourg, près de Kreuznach, siège de la ligue, devient le rendez-vous des chefs du parti luthérien ; c'est le moment où le chanteur populaire Hans Sachs célèbre le *Rossignol de Wittemberg* <sup>2</sup>, où le peintre Albert Dürer s'inspire dans ses tableaux des doctrines luthériennes, et où de nombreux moines, ébranlés, troublés, entraînés

1. BOSSUET, *Variations*, II, 30.

2. C'est le titre d'un poème publié par Hans Sachs, en 1523, en faveur de Luther.



par tant d'écrits, de chants, de discours, de bruits et de rumeurs, quittent leurs couvents et mettent au service du réformateur leur éloquence populaire ou le prestige de leur science. Frédéric Myconius prêche la doctrine luthérienne à Weimar ; Conrad Pelticanus l'enseigne à Bâle ; Osiandre la propage à Nuremberg ; Œcolampade va la répandre dans toute la Suisse.

Osiandre, dont Calvin parle comme « d'un brutal et d'une bête farouche incapable d'être apprivoisée » et dont Mélanchton blâme « l'extrême arrogance <sup>1</sup> », devait plus tard troubler le monde protestant par ses théories singulières sur la présence réelle et sur la justification <sup>2</sup>. C'était un homme d'un réel savoir, d'une éloquence redoutée et d'une verve plaisante, qui ne reculait pas devant l'allusion grossière ou blasphématoire.

Osiandre  
(1493-1552).

Si Osiandre se rapprochait de Luther par son tempérament, Œcolampade rappelait plutôt Mélanchton. « Des pieds d'un crucifix devant lequel il avait accoutumé de faire sa prière, dit Bossuet, Œcolampade avait écrit à Erasme des choses si tendres sur les douceurs ineffables de Jésus-Christ, qu'on ne peut s'empêcher d'en être touché... Il se fit religieux avec beaucoup de courage et de réflexion... Cependant, ô faiblesse humaine et dangereuse contagion de la nouveauté ! il sortit de son monastère, prêcha la nouvelle réforme à Bâle où il fut pasteur, et, fatigué du célibat comme les autres réformateurs, il épousa une jeune fille dont la beauté l'avait touché. « C'est ainsi, disait Erasme, qu'ils se mortifient <sup>3</sup>. »

Œcolampade  
(1482-1531).

En 1522, la réforme est prêchée ouvertement à Magdebourg, à Ulm, à Hambourg, à Breslau. L'administration de la ville de Nuremberg est depuis 1521 aux mains de ceux qu'on appelle, du nom de Martin Luther, les *Martiniens*. Des foules entières de peuple sont entraînées vers la réforme. Beaucoup, il est vrai, croient rester catholiques en se ralliant à Luther ; il ne s'agit,

1. Cité par BOSSUET, *Variations*, VIII, 12.

2. Il soutenait que la justification s'opère en nous, non point par l'imputation de la justice du Christ, comme le voulaient les autres protestants, mais par l'intime union de la justice substantielle de Dieu avec nos âmes. Il oubliait la doctrine de la présence réelle jusqu'à soutenir qu'il fallait dire du pain de l'Eucharistie : *ce pain est Dieu*. On appela cette dernière doctrine *l'impanation*. BOSSUET, *Variations*, VIII, 11, 12.

3. BOSSUET, *Variations*, II, 24. Œcolampade s'appelait primitivement Jean Hauschen. Il traduisit son nom en grec et se fit appeler Œcolampade (lumière de la maison).

Diffusion de la doctrine luthérienne parmi le peuple.

pensent-ils, que de réagir contre des abus qui les choquent dans l'Église romaine. Mais l'orgueil, la sensualité, la fascination toujours exercée par les mots de « liberté de croyance et de conscience » ont une action plus puissante encore sur les masses.

Les princes s'arrogent le droit de faire prêcher « le pur Évangile » dans leurs États.

Une doctrine qui permet à chacun de se faire, en dehors de toute autorité, le juge de sa propre croyance, qui, rejetant le célibat, les vœux et toutes les bonnes œuvres, lâche les brides aux passions <sup>1</sup>, et assure à tous le royaume du ciel sur le seul fondement de la foi, attire facilement à elle les âmes ignorantes. D'ailleurs les princes, qui convoitaient depuis longtemps les biens d'Église, se sont empressés d'adhérer à une doctrine qui leur promet une grosse part du butin. Ils ont décidé, dans une assemblée des villes impériales, réunie à Spire, qu'il appartient à l'autorité civile de faire prêcher et expliquer le « pur Évangile » ; et c'est l'Évangile interprété par Luther qui est généralement imposé par les cités <sup>2</sup>.

Le duc de Poméranie, qui a déclaré vouloir se convertir au « pur Évangile » et s'emparer des biens de l'Église « pour en faire, dit-il, un usage chrétien <sup>3</sup> », propage le luthéranisme dans ses états. La nouvelle doctrine fait de rapides progrès dans l'électorat de Saxe.

Apostasie du Grand Maître de l'Ordre Teutonique.

L'apostasie la plus grave fut celle du grand maître de l'Ordre teutonique, Albert de Brandebourg. Le prédicant Osiandre, qui l'avait rencontré à la diète de Nuremberg, en 1523, le mit en rapport avec Luther. Le réformateur, qu'il vint visiter l'année suivante à Wittemberg, lui conseilla d'abandonner « la règle fausse et niaise » de son Ordre, de se marier et de fonder, avec les biens de l'Ordre teutonique, un état héréditaire. Le duc suivit ces conseils, disposa des domaines dont il avait la garde, donna des terres et des charges à ceux de ses religieux qui voulurent le suivre, exila les récalcitrants, se réserva la nomination des prédicateurs et des pasteurs, et défendit de prêcher toute autre doctrine que le « pur Évangile ». En 1526, il se décida à épouser,

1. Voir dans DENIFLE ; *Lutero e luteranismo*, p. 102, 104 et passim, et dans BOSSUET, *Variations*, VI, 11, les incroyables théories de Luther sur la chasteté. Cf. CRISTIANI, *Luther et le luthéranisme*, p. 207-258.

2. Voir le texte de cette importante déclaration dans JANSSEN, II, 367. C'est le principe d'où devait sortir la fameuse formule : *cujus est regio, illius sit et religio*.

3. JANSSEN, II, 366.

malgré son vœu de chasteté, la princesse Dorothée, fille du roi de Danemark, et invita Luther à ses noces par la lettre suivante : « Nous avons renoncé au signe de la croix pour embrasser l'état laïque ; et, comme nous désirions, à votre exemple et à l'exemple de plusieurs autres, travailler à l'accroître, nous nous sommes uni en Dieu demoiselle Dorothée, et nous avons résolu de célébrer nos noces princières à la Saint-Jean prochaine à Königsberg en Prusse. » Ce fut l'origine du duché héréditaire de Prusse <sup>1</sup>.

Origine du duché de Prusse.

Mais tandis que le duché de Prusse se fondait, les doctrines luthériennes avaient déjà déchaîné en Allemagne une véritable révolution sociale et religieuse.

### XIII

Dès l'année 1522, dans le château d'Ebernbourg, devenu le bruyant quartier-général de la chevalerie allemande et de la réforme religieuse, Luther s'était senti débordé par les forces révolutionnaires, qu'il avait eu le tort de seconder et d'activer dans la noblesse. Il va voir bientôt ces mêmes forces anarchiques diviser les humanistes, soulever les masses populaires, gagner ses propres disciples, le dépasser, le compromettre, l'entraîner à des aventures, et finalement, quand il voudra s'y opposer, se retourner violemment contre lui. Le réformateur tombera alors, à la vue des ruines accumulées autour de sa personne, dans un découragement sombre qui ne l'abandonnera plus jusqu'à sa mort. Ce sera, en même temps que le triomphe de son œuvre de destruction, l'échec lamentable, la faillite définitive de sa tentative de réforme dogmatique et disciplinaire.

Luther est dépassé et compromis par ses propres disciples.

Commencée en 1522, sous le commandement de Franz de Sickingen, la campagne des chevaliers fut une vraie tentative révo-

La Guerre des Chevaliers.

1. On sait qu'Albert de Brandebourg ne fut heureux ni dans le gouvernement de son duché ni dans sa famille. Son duché fut le théâtre de révolutions incessantes. Il disait plus tard avec mélancolie qu'il aurait mieux fait « de garder des moutons que d'essayer de gouverner les hommes ». De son mariage avec la fille du roi de Danemark il eut sept enfants, dont six moururent en bas âge. D'un second mariage, contracté avec une princesse de Brunswick, il eut une fille aveugle, et son fils unique, Albert-Frédéric, fut toute sa vie sujet à des accès d'hypocondrie et de folie furieuse, qui le faisaient parfois jeter la vaisselle à la tête de ses hôtes. Sur les origines de la Prusse, voir JANSSEN, III. 79-86.

lutionnaire. « Besogneux et turbulents, dit un historien, hautains et brutaux, les chevaliers, par une de ces illusions ordinaires aux partis, avaient salué dans la réforme une sorte de résurrection du Moyen Age à leur profit. Ce parti, dont l'anarchie était le rêve, avait trouvé un chef digne de lui dans ce Franz de Sickingen dont la fantaisie populaire a fait un héros et qui n'était qu'un assez vulgaire condottiere <sup>1</sup> ». Cette révolutionnaire équipée échoua. La résistance énergique de l'archevêque de Trèves, secondé par le landgrave de Hesse et le comte palatin du Rhin, obligea Sickingen à reculer. Celui-ci se rendit à merci le 6 mai 1523 et mourut bientôt de ses blessures. Son ami Ulrich de Hutten, exilé à Zurich, y succomba peu de temps après (1523). Luther connut l'épouvante des chefs révolutionnaires qui voient leur œuvre leur échapper ; il eut peur de s'aliéner les princes électeurs, dont il avait besoin ; il désavoua les chevaliers. Ceux-ci devaient ne lui pardonner jamais cet abandon.

Attitude de  
Luther.

L'année suivante, en 1524, c'étaient les humanistes purs qui, à la suite d'Érasme, se séparaient bruyamment du chef de la réforme. Érasme, choqué des attaques de Luther contre la liberté humaine, écrivit son livre *De libero arbitrio*, qui ouvrit entre les deux écrivains une polémique violente. Reuchlin, Mélanchton, Staupitz, les meilleurs amis de Luther l'abandonnèrent. Staupitz le renia « pour ne pas se mêler à la troupe de gens mal famés qui le suivaient <sup>2</sup> ».

Plusieurs hu-  
manistes l'a-  
bandonnent.

En 1525, ce furent des masses populaires qui se retournèrent contre Luther et le combattirent. Les terribles compagnons du Bundschuh qui, en 1521, pendant la diète de Worms, avaient menacé de se lever pour la défense du réformateur, s'étaient insurgés en 1524 pour leur propre compte. Les paysans avaient formulé leurs réclamations en douze articles. Ils demandaient la réduction des corvées, la suppression des dîmes, la liberté des eaux et forêts, mais surtout l'observation du Décalogue et des maximes de l'Évangile <sup>3</sup>. Leurs procédés ne furent malheureuse-

La guerre des  
paysans.

1. E. DENIS, dans l'*Hist. Gén.*, de LAVISSE et RAMBAUD, t. IV, p. 416.

2. C'est Luther lui-même qui rapporte le mot de Reuchlin dans toute sa crudité : « Tu scribis, lui disait-il déjà en 1522, *mea jactari ab iis qui lupanaria colunt. Et neque miror neque metuo.* Lettre du 27 juin 1522.

3. C'est à propos de cette dernière réclamation que le socialiste Lassalle a traité les paysans du Bundschuh de réactionnaires, parce qu'ils poursuivaient l'idéal

ment rien moins qu'évangéliques. En quelques semaines ils brûlèrent des centaines de châteaux, de couvents et de bibliothèques. Ils furent, eux aussi, bientôt écrasés. La vengeance des seigneurs fut atroce. On raconte que sur le seul territoire de la Ligue de Souabe, il y eut, avant la fin de l'année 1526, plus de dix mille exécutions. Luther crut devoir se tourner encore contre ceux que ses doctrines avaient soulevés. Il écrivit, pendant la guerre, son livre intitulé : *Contre les paysans pillards et assassins*, où il disait aux seigneurs : « Prenez, frappez, égorgez par devant et par derrière : si vous tombez, c'est un martyr ». Entre temps, le malicieux et terrible Erasme écrivait à Luther : « Nous recueillons maintenant les fruits de l'esprit nouveau. Vous ne voulez pas reconnaître les révoltés ; mais eux vous reconnaissent bien. Nous savons parfaitement quels ont été les instigateurs de cette rébellion <sup>1</sup> ».

Luther encourage les moyens de répression sévères.

Ces seigneurs, à qui Luther adressait de si étranges encouragements, n'étaient pas sans reproches eux-mêmes. Avec moins de cris et de tumulte que les paysans incendiaires et meurtriers, mais avec une avidité non moins coupable, une noblesse rapace s'était précipitée sur les biens du clergé ; et quand, à la diète d'Augsbourg, en voyant tant de seigneurs couverts de l'or volé aux monastères, Mélanchton osa parler timidement de restitution, ils ne voulurent rien entendre.

Aussi bien, les prédicants de la doctrine nouvelle avaient perdu tout ascendant sur les esprits. Une crise intérieure était en train de ruiner le dogme et la morale de la prétendue réforme.

La grande dispute connue sous le nom de « dispute sacramentaire » avait mis le désarroi parmi les docteurs. A l'encontre d'Osiandre, qui exagérait en quelque sorte la présence réelle et qui divinisait le pain de l'autel par sa théorie de l'impanation, Carlostadt niait, avec sa verve accoutumée, toute présence du Christ en l'Hostie. « J'interprète, disait-il, ces mots de l'Évangile : Ceci est mon corps, de la même manière que Martin Luther interprète cette autre parole rapportée en saint Matthieu : Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église <sup>2</sup> ». Mais, en 1526,

La dispute sacramentaire

du Moyen Âge, c'est-à-dire de la société gouvernée par les principes religieux, tandis que les seigneurs travaillaient, selon lui, pour la laïcisation des états.

1. Cf. JANSEN, II, 484-488.

2. Luther avait prétendu qu'en disant ces mots : *Sur cette pierre je bâtirai*

Zwingle  
(1484-1531).

un dialecticien de plus haute valeur était venu prêter main-forte au réformateur dissident et avait soutenu sa thèse avec des arguments plus précieux. C'était Zwingli ou Zwingle, curé de Zurich en Suisse (1484-1531). « Zwingle, dit Bossuet, était un homme hardi. Il y avait beaucoup de netteté dans son discours, et aucun des prétendus réformateurs n'a expliqué ses pensées d'une manière plus précise, plus uniforme et plus suivie <sup>1</sup> ». Zwingle, qui soutenait que « tout ce qui existe est Dieu même », que « le péché originel ne damne personne », que le baptême est un pur symbole et que les sacrements sont de vaines cérémonies <sup>2</sup>, ne pouvait, avec de pareils principes, accepter la présence réelle dans le sacrement de l'Eucharistie telle que l'Eglise l'entend. Mais il prétendait encore appuyer sa négation sur l'interprétation scientifique des textes. Dans l'expression *Ceci est mon corps*, disait-il, le verbe *être* a évidemment le sens de *signifier*, comme dans ces autres expressions de la Bible : *Je suis la vigne* <sup>3</sup>, *Je suis la porte* <sup>4</sup>, *La pierre était le Christ* <sup>5</sup>, *L'agneau est la Pâque* <sup>6</sup>. « Zwingle et OEcolumpade écrivirent pour défendre ce dogme nouveau : le premier avec beaucoup d'esprit et de véhémence, le second avec beaucoup de doctrine et une éloquence si douce, qu'il y avait, dit Erasme, de quoi séduire les élus mêmes <sup>7</sup> ».

Luther prend  
la défense du  
dogme de la  
présence  
réelle ; mais il  
le mutilé.

Luther qui, malgré ses erreurs sur l'Eucharistie, ne put jamais douter de la présence réelle <sup>8</sup>, invinciblement frappé qu'il était de la force et de la simplicité de ces paroles : *Ceci est mon corps*, Luther prit vivement la défense de l'interprétation réaliste de ce passage. Malheureusement il nia la transsubstantiation, pour admettre une sorte de consubstantiation ou de *companation*, comme on l'appela, disant que Jésus-Christ était « avec le pain » et que les mots : *ceci est mon corps* signifiaient : *ceci contient mon corps*. Mais les Zwingliens, à qui il reprochait de traduire :

*mon Eglise*, Jésus-Christ s'était montré lui-même du doigt. Carlostadt soutenait qu'il s'était pareillement désigné du geste en disant : *Ceci est mon corps*.

1. BOSSUET, *Variations*, II, 49.

2. Voir MOEHLER, *Symbolique*, p. 47 et s. ; JANSSEN, III, 92 et s.

3. *Joann.*, XV, 1.

4. *Joann.*, X, 7.

5. *I. Cor.*, X, 4.

6. *Exode*, XII, 11.

7. ERASMI, *Epistolæ*, lib. XVIII, ép. 9 ; BOSSUET, *Variations*, II, 25.

8. « On m'eût fait grand plaisir, écrivait-il, de me donner quelque bon moyen de la nier, parce que rien ne m'eût été meilleur dans le dessein que j'avais de nuire à la Papauté. » *Epist. ad Argentin.*

*ceci signifie mon corps*, lui répliquaient avec force : « S'il vous est permis de reconnaître dans les paroles de l'institution la figure qui met la partie pour le tout, pourquoi nous voulez-vous empêcher d'y reconnaître la figure qui met la chose pour le signe. Figure pour figure, la métonymie que nous recevons vaut bien la synecdoque que vous admettez ». « Ces messieurs étaient humanistes et grammairiens, dit à ce propos Bossuet. Tous leurs livres furent bientôt remplis de la synecdoque de Luther et de la métonymie de Zwingle : il fallait que les protestants prissent parti entre ces deux figures de rhétorique ; et il demeura pour constant qu'il n'y avait que les catholiques qui, également éloignés de l'un et de l'autre, et ne reconnaissant dans l'Eucharistie ni le pain ni un simple signe, établissaient purement le sens littéral<sup>1</sup> ».

Réplique des  
Zwingliens.

« Cependant les excès où l'on s'emportait de part et d'autre décriaient la nouvelle réforme parmi les gens de bon sens. Cette seule dispute renversait le fondement commun des deux partis. Ils croyaient pouvoir finir toutes les disputes par l'Écriture toute seule et ne voulaient qu'elle pour juge ; et tout le monde voyait qu'ils disputaient sans fin sur cette Écriture, et encore sur un des passages qui devait être des plus clairs, puisqu'il s'y agissait d'un testament... Erasme, qu'ils voulaient gagner, leur disait avec tous les catholiques : « Vous en appelez tous à la pure parole de Dieu, et vous croyez en être les interprètes véritables ? Accordez-vous donc entre vous, avant de faire la loi au monde<sup>2</sup> ».

Luther souffrait de cet échec de son œuvre. « Luther me cause d'étranges troubles, écrit Mélanchton, par les longues plaintes qu'il me fait<sup>3</sup> ». « Étrange agitation, conclut éloquemment Bossuet, d'un homme qui s'attendait à voir l'Église réparée, et qui la voit prête à tomber par les moyens qu'on avait pris pour la rétablir<sup>4</sup> ».

Angoisses de  
Luther.

D'autres peines, d'un ordre plus intime, tourmentaient l'âme du moine apostat. Lui qui avait prodigué tant de sophismes, tant d'épigrammes, tant de grossiers quolibets, tant d'apostrophes pleines de colère, contre le célibat, ne se hâtait point de se marier. Redoutait-il les terribles railleries d'Erasme, qui s'était si

Mariage de  
Luther avec  
Catherine Bo-  
ra (13 juin  
1525).

1. BOSSUET, *Variations*, II, 35.

2. ERASME, *Epistolæ*, lib. XVIII, 3 ; XIX, 3, 113 ; XXXI, 59, etc.

3. MÉLANCHTON, *Epist.*, IV, 76.

4. BOSSUET, *Variations*, II, 41.

hautement moqué des noces de Carlostadt? Avait-il peur d'en-courir la disgrâce de Frédéric de Saxe, qui appelait le mariage des prêtres un concubinage déguisé? Mais, comme on l'a dit fort justement, « il était impossible qu'un panégyriste si pétulant du mariage gardât son vœu de chasteté et mourût dans le célibat : il devait succomber aux nécessités physiques qu'il dépeignait si justement. Le 13 juin 1525, l'électeur Frédéric étant mort, alors que le canon tonnait et que le sang des paysans coulait, il épousa Catherine Bora, religieuse de vingt-six ans, du couvent de Nimptschen, d'où elle avait été enlevée par Léonard Kœppe, conseiller de Torgau ; elle était alors gardée à vue dans le couvent de Wittemberg. Les moines, que Luther avait tant bafoués, prirent aussitôt leur revanche, et il faut avouer qu'elle fut sanglante. Epithalames, odes, cantiques sacrés et profanes, distiques, poèmes héroïques et comiques, leur muse se permit tous les tons et tous les idiomes. Longtemps après les noces, le bruit des hymnes moqueurs retentissait encore <sup>1</sup> ». « Par ce mariage, disait Luther, je me suis rendu si vil et si méprisable, que tous les anges en riront et que tous les diables en pleureront <sup>2</sup>. » La vie de ménage ne paraît pas lui avoir donné, en effet, toutes les consolations qu'il en attendait. On vit ce fougueux réformateur, qui avait bravé le Pape et l'empereur, plier sous la domination de Catherine, et s'en plaindre à ses amis avec une ironie qui semblait vouloir devancer leurs badinages. Il termine plus d'une de ses lettres par ces mots : « Catherine, mon maître, mon impératrice, te salue », *Dominus meus, imperatrix mea, Ketha, te salutat*. Pour fuir le bavardage et les questions ridicules de Ketha, il prenait du pain, du fromage, de la bière, et s'enfermait sous clef dans son cabinet. « Patience avec le Pape, s'écriait-il, patience avec mes disciples, et patience avec ma Catherine : toute ma vie n'est qu'une patience <sup>3</sup>. »

Inutile de dire que plus d'une fois, avec Catherine comme avec le Pape et avec ses disciples, la patience lui manqua. Son carac-

1. E. LAFFAY, *Origines du protestantisme, Luther*, Paris, 1905, p. 54-55.

2. Cité par KRAUS, *Hist. de l'Eglise*, t. III, p. 45.

3. Catherine Bora eut souvent à se plaindre aussi, de son côté, du dédain des femmes de Wittemberg. Luther lui-même nous a fait part, dans ses *Propos de table*, des inquiétudes qui agitaient parfois la malheureuse : « Maître, lui disait-elle un jour, comment se fait-il que, quand nous étions papistes, nous priions avec tant de zèle et de foi, et que maintenant notre prière soit si tiède et si molle? » *Tischreden*, p. 213.



tère s'aigrit. Les oppositions de ses disciples lui devenaient insupportables. Le chef de la réforme oublia alors qu'il avait donné pour maxime de ne pas chercher un appui à la religion dans la force. Sous la direction du landgrave Philippe de Hesse, gagné à la nouvelle doctrine en 1527, les luthériens levèrent une armée, et cet armement les rendit même si fiers, qu'ils se crurent en état de protester contre le décret de Spire, publié contre eux l'année suivante. C'est à cette occasion qu'ils prirent le nom de *protestants*. Dans la même année (1529), le landgrave, comprenant que la diversité des opinions serait un obstacle permanent à toute action commune, ménagea la célèbre conférence de Marbourg<sup>1</sup>, où Luther et Zwingli discutèrent sur la présence réelle. On essaya de s'entendre sur des formules équivoques et on se sépara plus divisés que jamais.

Les luthériens prennent le nom de protestants.

Un moyen suprême fut tenté alors par l'empereur et sembla, un moment, devoir réaliser l'union, non seulement entre les protestants, mais entre tous les chrétiens. Le 21 janvier 1530 l'empereur Charles-Quint invita les Etats à une diète qui devait se tenir à Augsbourg le 8 avril. L'objet principal de l'assemblée était d'aviser à un péril national. Les Turcs, sous le commandement de Soliman, venaient d'assiéger Vienne avec une armée de trois cent cinquante mille hommes et régnaient en maîtres sur la Hongrie. On s'était aperçu bientôt qu'une action commune contre l'envahisseur infidèle était impossible, si l'on ne commençait pas par établir l'accord entre les chrétiens. Le savant et habile Mélanchton s'était chargé d'établir que cet accord était facilement réalisable, d'abord parce que les protestants ne s'étaient jamais séparés de l'Eglise et avaient seulement voulu remonter à la vraie notion qu'en avaient les Apôtres et les premiers Pères ; ensuite parce qu'il était possible de rédiger une confession acceptable pour tous les chrétiens. Cette confession fut rédigée et présentée par lui en deux parties : l'une comprenait, en vingt et un articles, la doctrine protestante ; l'autre énumérait, en sept chapitres, les prétendus abus de l'Eglise auxquels on avait voulu remédier. On doit reconnaître, dans la première partie, un réel effort pour rendre les formules protestantes acceptables aux catholiques romains. Mais, outre que plusieurs articles ne faisaient que couvrir

Diète d'Augsbourg (1530).

Mélanchton rédige la Confession d'Augsbourg.

<sup>1</sup>. JANSSEN, III, 166-169,

par des équivoques des dissensions graves de fond, un point essentiel séparait les protestants des chrétiens fidèles au Pape. Un savant historien l'a dit avec netteté : « Dans cette vaste querelle religieuse, il ne s'agissait point de tel ou tel dogme, du maintien ou de la réforme de telle ou telle loi disciplinaire ; la discussion n'avait à proprement parler qu'un objet : l'admission ou le rejet de l'infaillible mission doctrinale de l'Église. Les protestants niaient cette mission doctrinale et infaillible. Ils rejetaient en même temps le sacrifice perpétuel, parce qu'il suppose au sein de l'Église l'existence de ces opérations surnaturelles dont Jésus-Christ est l'auteur. Aussi tous les efforts de réconciliation demeurèrent-ils sans résultat <sup>1</sup> ». La seconde partie créait un nouvel obstacle à l'union ; car la confession attribuait à l'Église romaine, sur divers points de doctrine, tels que le culte des saints le culte des images, la vertu opérante des sacrements, le mérite de « con-dignité » et de « congruité », des opinions qu'elle n'a jamais professées <sup>2</sup>.

Pourquoi l'accord était impossible entre les catholiques et les protestants.

Comment l'accord entre les diverses sectes protestantes fut également irréalizable.

L'accord ne parut pas moins difficile entre protestants. Zwingli avait communiqué à la diète une confession de foi toute différente de celle de Mélanchton. Les quatre villes de Strasbourg, Lindau, Constance et Memmingen, en avaient envoyé une troisième. D'ailleurs Mélanchton, à cause de ses concessions et de ses compromis, était considéré comme un traître par ceux de son parti. Mais nul ne fit à l'accord une opposition plus violente que Luther. Proscrit par l'édit de Worms et n'osant se montrer à Augsbourg, il écrivait de Cobourg à ses amis : « Aucune union n'est possible tant que le Pape ne renoncera pas à la Papauté <sup>3</sup> » ; et encore : « Si l'on admet le canon et la messe privée, il faut rejeter toute la doctrine protestante ». « En vérité, je crève de colère et de dépit, s'écriait-il ; au nom de Dieu, tranchez la question, cessez de tant ergoter et revenez à la maison <sup>4</sup> ».

La tentative de conciliation subit donc un échec à Augsbourg. C'était cependant un fait capital dans l'histoire du protestan-

1. JANSSEN, III, 193.

2. Bossuet, au livre III de son *Histoire des Variations*, a longuement exposé et réfuté ces assertions de protestants, qu'il n'hésite pas à appeler des calomnies. « On voit, conclut-il, que les luthériens reviendraient de beaucoup de choses, et j'ose dire de presque tout, s'ils voulaient seulement prendre la peine de retrancher les calomnies dont on nous charge. »

3. De WETTE, IV, 147.

4. De WETTE, IV, 170.

tisme, qu'on eût tenté de formuler ses dogmes en une profession de foi et de les faire protéger par l'autorité séculière. Par ce seul fait le *protestantisme* rompait, comme on l'a dit, avec le *luthéranisme*. Plus tard, les protestants « orthodoxes » se réclameront de la Confession d'Augsbourg devenue leur symbole de foi, tandis que les protestants « libéraux » déclareront se rattacher à ce luthéranisme primitif, à cet individualisme à outrance, à ce christianisme sans Eglise, à cet évangile sans hiérarchie et sans dogme ou à peu près, qui avait constitué la vie religieuse des premiers disciples de Luther.

Importance de la Confession d'Augsbourg dans l'évolution de la doctrine protestante.

#### XIV

La diète d'Augsbourg n'avait fait que mettre en évidence l'opposition irréductible de la plupart des protestants, et surtout de Luther, à l'Eglise romaine. Dans son *Avertissement à mes chers Allemands au sujet des conclusions d'Augsbourg*, Luther leur disait : « Les papistes n'ont pour eux ni droit divin ni droit humain ». Le 27 février 1532, une ligue, dite de Smalkalde, fut formée entre la Saxe électorale, la Hesse, trois autres états et onze villes, pour défendre la « parole de Dieu contre toute attaque ». Les complications politiques de l'Europe vinrent au secours des révoltés. Le 21 avril, François I<sup>er</sup>, saisissant cette occasion d'affaiblir la puissance impériale et de favoriser l'anarchie allemande, promit son secours à la ligue ; le 3 mai, Henri VIII, sur le point de répudier Catherine d'Aragon, tante de l'empereur, pour épouser Anne de Boleyn, joignit sa promesse à celle du roi de France. Le Danemark donna aussi son adhésion. Les ducs de Bavière, jaloux de Ferdinand, se liguèrent à leur tour. La ligue ne désespérait pas d'obtenir l'appui du sultan, qui menaçait d'envahir l'Allemagne. La gravité du péril décida l'empereur à accorder, le 12 juin 1532, la paix dite de Nuremberg, qui réglait que, jusqu'au prochain concile, tous procès « pour affaires concernant la foi » seraient suspendus. C'est ce qu'on appela l'*Interim*.

La ligue de Smalkalde.

L'*Interim* de Nuremberg (1532).

Divers incidents, dont le principal fut la fondation du

« royaume des Anabaptistes » à Munster, sous la protection du landgrave Philippe de Hesse, rallumèrent la guerre.

Les Anabaptistes.

Dans la ville de Strasbourg, où les doctrines zwingliennes s'étaient répandues dès l'année 1524, des esprits exaltés, s'auto-risèrent de la parole de Luther : « Tout chrétien est juge de ceux qui l'enseignent, parce que Dieu lui-même l'instruit au-dedans », et de la parole de Zwingle : « Le baptême est un pur symbole ». Ils rejetèrent toute autorité extérieure, y compris celle de la Bible, n'écoutèrent plus que la lumière du dedans, ne firent aucun cas de leur baptême sacramentel, et se donnèrent entre eux, en signe d'alliance, un second baptême. On les appela les Anabaptistes. Grâce au zèle d'un mégissier de Souabe, prédicant ambulant du protestantisme, la doctrine anabaptiste se répandit dans la Hollande et la Basse-Saxe. Sous ce ciel triste et brumeux, favorable à l'éclosion des rêveries mystiques et des utopies sociales, l'anabaptisme ne tarda pas à prendre une forme révolutionnaire. Un boulanger de Harlem, Jean Mathys, prit la tête du mouvement, organisa la propagande, et se rendit en Westphalie, où il établit la polygamie et la communauté des biens chez ses partisans. Ce fut le « royaume de Sion », qui devait conquérir le monde et déposséder tous les princes, à l'exception du landgrave de Hesse. Mathys ayant péri dans une sortie contre l'armée de l'évêque de Munster, son autorité passa aux mains d'un tailleur hollandais, le jeune et beau Jean de Leyde, qui fit de la ville de Munster un foyer d'anarchie religieuse et sociale. Il ne fallut pas moins d'une année de siège pour se rendre maître de la ville. Dans la nuit du 24 au 25 juin 1535, les troupes de l'évêque y pénétrèrent enfin. Le roi de Sion, Jean de Leyde, et ses principaux officiers périrent dans d'épouvantables supplices. Luther, qui avait combattu dès le début cette secte compromettante, eut lieu de se réjouir de sa ruine. Mais l'esprit d'individualisme qui l'avait inspirée n'était pas mort avec elle et devait souvent, dans la suite, troubler les églises protestantes.

Jean Mathys  
fonde le  
« royaume de  
Sion ».

Jean de  
Leyde.

## XV

Charles-Quint ne cessait de poursuivre, sous les auspices du Pape Paul III, l'œuvre d'union qu'il avait entreprise. Le 24 février 1533, le Pape et l'empereur, dans une entrevue qu'ils avaient eue à Bologne, s'étaient réciproquement engagés à faire tout pour hâter la réunion d'un concile pacificateur. Le 2 juin, le Souverain Pontife, dans une lettre pleine de bienveillance adressée à l'électeur de Saxe, qui était le principal appui de Luther, lui faisait savoir que « le concile serait libre, universel, semblable de tous points aux anciennes assemblées de l'Eglise chrétienne <sup>1</sup> ». Le 2 juin 1536, une lettre pontificale invita officiellement toutes les nations chrétiennes à se faire représenter à l'assemblée conciliaire. Quelques protestants modérés, ayant à leur tête Mélanchton, essayèrent de décider leurs coreligionnaires à accepter la proposition du Pape <sup>2</sup>. Mais l'opinion des princes et surtout celle de Luther l'emporta. Loin d'adhérer à l'invitation de Paul III, les princes protestants firent déclarer par Mélanchton lui-même qu'ils repoussaient l'offre pontificale <sup>3</sup>. L'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, toujours à la tête des opposants, proposèrent même la réunion d'un anti-concile, sous le nom de « concile national évangélique <sup>4</sup> », et l'année suivante Luther publia, sous le titre d'*Articles de Smalkalde*, une confession où il s'écartait nettement en plusieurs points de la Confession d'Augsbourg. Il s'élevait avec une violence inouïe contre la Messe « cette abomination exécrable, cette comète traînant après elle la vermine de l'idolâtrie », et contre le Pape, « cet Antechrist, ce vrai Satan » <sup>5</sup>.

Paul III décide la convocation d'un concile.

Il y invite toutes les nations chrétiennes.

Les Articles de Smalkalde (1537).

Charles-Quint ne désespéra pas cependant. Il institua à Haguenau, puis à Worms et enfin à la diète de Ratisbonne, en 1541, entre catholiques et protestants, des conférences religieuses, dans lesquelles il espéra régler les graves questions dogmatiques et disciplinaires qui divisaient les esprits, comme on règle une ques-

1. RAYNALDI, ann. 1533, n° 7-8, PALLAVICINI, l. III, c. XIII.

2. *Corpus reformatorum*, III, 293, 298-327.

3. PASTOR, *Reunionsbestrebungen*, p. 93 et s.

4. JANSSEN, III, 386.

5. LUTHER, *Sämmtliche Werke*, XXV, 109-146.

L'interim  
de Ratisbonne  
(1541).

tion politique. Ce fut son illusion. De telles conférences ne pouvaient aboutir à aucun résultat durable. L'Interim de Ratisbonne, qui accordait aux princes protestants des privilèges canoniquement inadmissibles, tels que le pouvoir de réformer et de supprimer les couvents situés sur leur territoire, fut repoussé par Luther lui-même et resta lettre morte. La Ligue de Smalkalde se renforçait de nouvelles adhésions et devenait plus menaçante pour l'empire. La propagande protestante gagnait toujours des provinces nouvelles, et prenait une allure de plus en plus révolutionnaire. On pillait les églises, on exhumait les morts, on dispersait les saintes Hosties. Les « idolâtries romaines », comme ils disaient, étaient partout abolies, tandis que partout les cabarets regorgeaient de monde ; il n'y avait plus de limites à l'intempérance et à la débauche. « Qui de nous, s'écriait Luther, aurait eu le courage de prêcher l'Évangile, s'il avait pu prévoir les calamités, les séditions, les scandales, les blasphèmes, l'ingratitude, la perversité qui devaient suivre notre prédication <sup>1</sup> ? » « Il semble, écrivait Erasme, que la réforme aboutisse à défroquer quelques moines et à marier quelques prêtres ; et cette grande tragédie se termine enfin par un événement tout à fait comique, puisque tout finit en se mariant, comme dans les comédies <sup>2</sup>. » En 1540, Philippe de Hesse, un des grands protecteurs du mouvement protestant, ayant répudié sa femme, en épousait une seconde avec l'autorisation expresse de Luther et de Mélanchton lui-même. « Ce que la loi mosaïque a permis, disaient les réformateurs, ne peut pas être défendu par l'Évangile <sup>3</sup>. »

Le désordre et  
l'immoralité  
se répandent  
parmi les pro-  
testants.

Luther auto-  
rise la bigamie  
du landgrave  
de Hesse.

Le livre de  
Luther *Contre  
la Papauté*.

Dans le courant de l'année 1543, Luther publia, à la prière de l'électeur de Saxe, un libelle violent intitulé : *Contre la Papauté fondée à Rome par le diable*. La grossièreté de ses injures dépassait tout ce qu'on peut imaginer. Bossuet, dans son *Histoire des*

1. JANSSEN, III, 592. Cf. De WETTE, II, 107, et les textes cités par DOELLINGER, *La Réforme*, III, 195-197.

2. ERASMI, *Epistolæ*, XIX, 3.

3. Sur la bigamie du landgrave de Hesse et son approbation par Luther, voir JANSSEN, III, 449-458. DENIFLE, *Luther und Luthertum*, I, 1, § 1, n° 6, et le protestant Bezold, qui voit dans cet incident « la tache la plus noire de la Réforme ». BEZOLD, *Geschichte der deutschen Reformation*, p. 795. En autorisant cette bigamie, le chef de la réforme était conséquent avec les principes émis par lui dans un sermon de 1522. « Quand les femmes sont opiniâtres, il est à propos que leurs maris leur disent : Si vous ne voulez pas, une autre le voudra ; si la maîtresse ne veut pas venir, que la servante approche. » Cité par BOSSUET, *Variations*, VI, 13.

*Variations* a cru pouvoir en transcrire quelques lignes : « Je voudrais, dit-il, qu'un des sectateurs de Luther prît la peine de lire seulement un discours qu'il composa du temps de Paul III contre la Papauté : je suis certain qu'il rougirait pour son maître, tant il y trouverait, je ne dis pas de fureur et d'emportement, mais de froides équivoques, de basses plaisanteries et de saletés... « Le Pape, dit Luther, est si plein de diables, qu'il en crache, qu'il en mouche » : n'achevons pas ce que Luther n'a pas eu honte de répéter trente fois <sup>1</sup> ». A la lecture de ce libelle, beaucoup de contemporains pensèrent que le réformateur était devenu fou ou possédé du démon <sup>2</sup>.

Vers la fin de juillet 1545, il exprima le désir de quitter Vitemberg, de fuir la société de ses amis et de s'en aller à l'aventure, mendiant son pain <sup>3</sup>. Vers le milieu de février 1546, étant allé à Mansfeld pour remplir un rôle d'arbitre dans un différend entre les comtes de Mansfeld à propos de mines de cuivre, il se sentit faiblir. Il était épuisé physiquement et moralement. Il expira dans la nuit du 18 février 1546 <sup>4</sup>.

Ce prétendu réformateur, ce véritable révolutionnaire laissait partout, dans les institutions comme dans les âmes, le trouble et la désunion. Un tel résultat n'était pas dû seulement à la violence du caractère de Luther et aux fautes de ses disciples. Il tenait aussi à un vice profond de sa doctrine. Luther avait voulu d'abord, pour s'affranchir de toute autorité, ne reconnaître d'autre critère de la vérité que l'interprétation individuelle de l'Écriture, mais bientôt, effrayé de l'anarchie de son œuvre, il avait prétendu lui imposer des dogmes fondamentaux. Des historiens protestants, tels qu'Adolphe Harnack, ont reconnu l'existence de ce dualisme dissolvant dans la doctrine de Luther <sup>5</sup>.

Mort de Luther (18 février 1546).

Raison profonde des luttes intérieures du protestantisme.

1. *Sämmtliche Werke*, XXVI, 108-228. BOSSUET, *Variations*, I, 33.

2. JANSSEN, III, 590.

3. BURKARDT, *Luther's Briefwechsel*, p. 475, *Variations*, I, 33.

4. Le docteur Majunke, de Mayence, a soutenu que Luther avait mis fin à ses jours par la pendaison (*Luther's Ende*, Mayence, 1886). Mais ses arguments ne sont pas convaincants. Voir PAULUS, *Luther's Lebensende und der Eislebener Apotheke Johann Landau*, Mayence, 1896. LUTHER'S ; *Lebensende*, Frib. en Br., 1898 ; JANSSEN-PASTOR, *Geschichte des deutschen Volkes*, III, 599.

5. HARNACK. *Précis de l'histoire des dogmes*, trad. Choisy, n. 442 et s. « Le protestantisme, a dit M. Auguste Sabatier, doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris, le protestantisme souffre d'une antinomie interne, qui dérive de son principe même... Si vous n'avez pas de confession de foi, qui êtes-vous ? Quelle société formez-vous ? Pourquoi existez-vous ? Et si vous promulguez une

Le protestan-  
tisme se scinde  
en deux par-  
tis.

Après la mort de son fondateur, la réforme protestante fut donc amenée à se scinder en deux fractions dissidentes : les uns travaillèrent à s'unir en s'entendant sur un fonds commun de croyances ; les autres, laissant à la conscience individuelle de chacun le soin de se faire un symbole, ne cherchèrent plus qu'à développer en eux-mêmes le sentiment de la piété : ce sont ces deux mouvements qu'on a appelés le syncrétisme dogmatique et le piétisme individualiste.

Le syncré-  
tisme dogma-  
tique.

Le syncrétisme dogmatique, qui avait trouvé sa première forme dans la Confession d'Augsbourg, en 1530, essaya de s'organiser, pendant la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, sous la direction des princes allemands. L'*Interim d'Augsbourg* qui, en 1548, essaya de se rapprocher le plus possible de la doctrine de Luther, la *Paix religieuse d'Augsbourg*, qui, en 1555, accorda à chaque prince le *jus reformandi*, ou droit de fixer la religion à pratiquer par ses sujets, le *Catéchisme de Heidelberg*, qui, en 1563, tenta de faire l'union religieuse de tous les pays protestants d'Allemagne sur un symbole calviniste<sup>1</sup>, et le *Formulaire de Concorde* qui, en 1580, entreprit de « mettre le sceau définitif à l'œuvre luthérienne<sup>2</sup> », marquèrent les principales étapes de l'histoire du syncrétisme dogmatique au xvi<sup>e</sup> siècle.

Le piétisme  
individualiste.

Le piétisme individualiste, qui avait rencontré sa première expression dans le mouvement anabaptiste, ne devait avoir son plein développement qu'au xvii<sup>e</sup> siècle, sous l'impulsion de Jacques Spener ; mais Gaspard Schwenkfeld (1490-1561), Valentin Weigel (1533-1588) et Jacques Boehme (1575-1624) en furent les précurseurs.

Gaspard  
Schwenkfeld  
(1490-1561).

Gaspard Schwenkfeld, né à Ossig, en Silésie, fut d'abord un disciple enthousiaste de Luther ; mais la sécheresse désespérante de la doctrine luthérienne, non moins que les procédés tyran-

profession de foi, si vous voulez me l'imposer d'autorité et malgré la résistance de ma conscience, comment êtes-vous encore protestant ? Que faites-vous d'autre que ce que fait le catholicisme, et contre quoi vous dites que Luther et Calvin ont bien fait de se révolter ? » A. SABATIER, *Journal de Genève* du 5 mai 1896. M. Henri HAUSER, plus récemment, a écrit de Calvin : « Il n'a pas vu, ou n'a pas voulu voir, l'effrayante antinomie qui est au fond de son œuvre même ; refaire une autorité, un dogme, une Eglise, en partant du libre examen. » Henri HAUSER, *Etudes sur la Réforme française*, p. 63. Voir cette objection éloquemment exposée dans la *Deuxième lettre de la montagne*, de Jean-Jacques ROUSSEAU.

1. JANSSEN, IV 205.

2. Préface du *Formulaire de Concorde*



niques du réformateur, révoltèrent bientôt son âme pieuse. Il se retourna contre son maître, l'accusa de se faire esclave d'une lettre morte et de vouloir extirper le bon grain avec l'erreur. Pour Schwenkfeld, la piété intérieure est tout, l'organisation externe et la formule dogmatique sont par elles-mêmes indifférentes et ne valent que comme moyens indirects d'exciter la foi et l'amour. La parole et le signe s'adressent à l'homme charnel ; l'Esprit de Dieu agit seul sur l'homme spirituel, y produit la grâce et rend l'âme capable d'entendre la parole du dehors. Le symbole le plus expressif de cette action vivifiante de Dieu dans les âmes est le Sacrement de l'Eucharistie, pure cérémonie, et, en tant que figure, singulièrement frappante et efficace. La christologie de Schwenkfeld était une sorte d'eutychianisme : la chair du Christ, selon lui, avait bien été une chair humaine, mais tellement pénétrée par la grâce dès l'origine, et transfigurée de telle sorte par la résurrection, qu'elle en avait été complètement divinisée, qu'elle était Dieu même. Quiconque croyait ces choses et en vivait, à quelque secte qu'il appartînt, était prédestiné, et la société des prédestinés formait la vraie et seule Église <sup>1</sup>.

Schwenkfeld prêcha sa doctrine à Wittemberg, à Augsbourg, à Ulm, à Tubingue, à Strasbourg. Combattu à la fois par les luthériens et par les catholiques, il ne put établir une église nombreuse, mais il communiqua sa foi à des disciples fidèles, enthousiastes, qui conservèrent et propagèrent sa doctrine après sa mort.

Dans la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, un pasteur protestant de Saxe, Valentin Weigel, groupa de nouveau autour de lui un grand nombre de ceux qui, mécontents des dogmes desséchants de la doctrine protestante officielle et de son organisation tyrannique, aspiraient à une vie intérieure libre de toute entrave. Nourri des œuvres de Maître Eckart et de Tauler, de Carlostadt et de Schwenkfeld, fondant les vues de l'Aréopagite avec celles de la « Théologie Germanique », Valentin Weigel enseignait que la lumière interne suffit à tous les besoins religieux de l'âme ; ce qui vient du dehors ne peut que la troubler. Il empruntait aussi au célèbre médecin Paracelse <sup>2</sup> cette idée, que l'opération de la

Valentin Weigel (1533-1588).

1. Cf. DÖLLINGER, *La Réforme*, t. I, p. 229-268.

2. Théophraste Bombast de Hohenheim (1493-1541), médecin suisse, prit dans

grâce dans les âmes est en tout semblable à celle de Dieu dans la nature. La chimie peut donc donner la solution des problèmes de l'esprit. Il y avait, en Weigel, du gnostique et de l'alchimiste.

Jacques  
Boehme (1575-  
1624).

Au début du xvii<sup>e</sup> siècle, on rencontrera une sorte de synthèse du piétisme de Schwenkfeld et de celui de Weigel dans les écrits du cordonnier philosophe Jacques Boehme, qui dira tenir toute sa révélation intérieure d'intuitions personnelles et qui essaiera d'expliquer sa mystique par les couleurs, les sons, les phénomènes physiques et chimiques. Il insistera plus que ses devanciers sur la mort à soi-même pour vivre en Dieu, et tâchera de fonder son système religieux sur des principes ontologiques. Les ouvrages de Boehme, traduits en français par Claude de Saint-Martin (*le Philosophe inconnu*), fondateur de la secte des *Martinistes*, exerceront une réelle influence, non seulement en Allemagne et en France, mais encore en Angleterre <sup>1</sup>.

Telles furent, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, les issues du protestantisme en Allemagne.

Une étrange doctrine sur la justification, imaginée par un moine sans vocation pour expliquer ses angoisses de conscience, est prêchée avec une éloquence fougueuse et passionnée ; elle agite les esprits, déjà si troublés par l'humanisme ; puis, grâce à la connivence d'un mécontentement général, provoqué par les perturbations économiques de l'époque, par l'anarchie des seigneurs et par les abus du clergé, elle déchaîne la guerre civile. Cependant, le dogme luthérien, par son inconsistance, se dissout de lui-même, enfant mille sectes qui s'entre-dévorent, et l'état social de l'Allemagne s'aggrave de jour en jour : l'histoire a démontré une fois de plus que l'hérésie, puissante pour détruire, est incapable de rien fonder.

ses écrits le nom d'Auréole-Théophraste Paracelse. Après avoir soutenu des doctrines fort extravagantes, il mourut dans le catholicisme.

1. Sur Jacques Boehme, voir une étude d'Émile Bourroux dans ses *Études d'histoire de la philosophie*. L'étude est très sympathique à l'œuvre du cordonnier philosophe et mystique.

## CHAPITRE II

### LE PROTESTANTISME EN ANGLETERRE

Lorsque, en 1521, le roi Henri VIII combattait si vigoureusement les erreurs de Luther et recevait du Pape le titre glorieux de « défenseur de la foi », un observateur superficiel n'aurait pu croire que bientôt ce même roi provoquerait, entre l'Église romaine et l'Angleterre, une scission plus radicale et plus complète que celle qui régnait en Allemagne ; qu'à la faveur de cette séparation, son fils Edouard VI laisserait pénétrer dans la Grande-Bretagne le luthéranisme, et que sa fille Elisabeth organiserait contre les catholiques la plus savante et la plus cruelle des persécutions. Parti de la négation d'un dogme essentiel, Luther aboutit à la guerre violente contre Rome ; partie de la rupture avec le Saint-Siège, la monarchie anglaise aboutit à l'hérésie anglicane : tant il est vrai que toute hérésie appelle un schisme et que tout schisme prépare une hérésie, la pureté de la foi et l'obéissance à la hiérarchie étant indissolublement liées dans l'Église de Jésus-Christ.

Vue générale sur les origines du schisme et de l'hérésie anglicans.

#### I

Les germes de schisme et d'hérésie qui troublaient le continent depuis le XIV<sup>e</sup> siècle existaient aussi dans la Grande-Bretagne. A l'origine des deux mouvements qui ébranlèrent le plus les institutions du Moyen Age, le mouvement des Légistes et celui des Docteurs hétérodoxes, nous avons rencontré deux

Les précurseurs : Occam, Wicleff, les Lollards.

Anglo-Saxons, Guillaume d'Occam et Jean Wicleff. D'autre part, les faux mystiques qui agitaient l'Allemagne et la France auraient reconnu des frères dans ces Lollards qui, à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, affichaient aux portes des églises des placards diffamatoires contre le clergé et prêchaient au peuple des doctrines pareilles à celles des collectivistes les plus avancés de nos jours <sup>1</sup>. Au xv<sup>e</sup> siècle, les efforts coalisés du Pape et du roi les avaient dispersés et avaient paru les abolir ; mais leur esprit avait survécu et devait être un des éléments les plus efficaces du schisme anglican.

Etat politique  
et social de  
l'Angleterre à  
la fin du xv<sup>e</sup>  
siècle.

Henri VII  
crée la mo-  
narchie abso-  
lue.

Nulle part l'esprit d'égoïsme national qui avait brisé l'unité de la chrétienté n'était plus vivant qu'en Angleterre à cette époque. La nouvelle aristocratie britannique, née dans le commerce et la finance, pénétrée d'un esprit utilitaire, incapable de s'élever à l'héroïsme généreux des croisés d'autrefois, ruinée par la guerre des Deux-Roses, regardait avec envie les riches propriétés du haut clergé. Le roi Henri VII, après avoir fait sanctionner par le Pape l'union des deux Roses en sa personne, venait de créer en Grande-Bretagne la monarchie absolue, et tenait l'épiscopat sous sa main. Les nominations des évêques appartenaient en droit aux chapitres, mais dépendaient en fait du roi, qui pesait sur les chapitres, et qui récompensait les prélats les plus intelligents par des emplois de conseillers légaux, d'ambassadeurs, de ministres. Le privilège de *clergie* des simples clercs avait disparu : ils étaient jugés désormais par les tribunaux royaux. Dans l'ensemble de la nation régnait une méfiance sourde envers le Pape. On craignait que le Saint-Siège ne vînt à dépendre de l'empereur d'Allemagne, comme au temps du grand schisme il dépendait du roi de France. En 1426, le Pape Martin V s'était déjà plaint que le roi d'Angleterre eût « usurpé la juridiction spirituelle aussi absolument que si Notre-Seigneur l'eût constitué son vicaire ». Le mal s'était bien aggravé depuis lors.

Les premiers  
humanistes  
en Angleterre.

Un prêtre de grand savoir, John Colet, né à Londres en 1467, mais formé à la culture de l'humanisme par les maîtres florentins,

1. Sur les Lollards et Wicleff, voir : LECHLER, *Johann von Wiclif und die Vorgeschichte der Reformation*, Leipzig, 1873 ; TRAVELMAN, *England in the age of Wycliffe*, Londres, 1898. Le nom de Wicleff est écrit de plusieurs manières par les historiens. Sur les rapports des Lollards avec la Réforme, voir l'important ouvrage de JAMES GAIRDNER, *Lollardy and the Reformation*, 2 vol. London, 1908.

apporta dans son pays l'esprit de la Renaissance, y commenta la Bible sans avoir recours aux docteurs scolastiques et y développa des idées réformatrices empruntées à Savonarole. Colet, Erasme et More formèrent bientôt ce qu'on appela depuis « l'école réformatrice d'Oxford ». C'est à Londres, dans la maison même de Thomas More, qu'Erasme écrivit, en 1511, son *Eloge de la Folie*, où, sans attaquer les dogmes de l'Eglise, il tournait en ridicule les moines, les théologiens scolastiques, les Papes, le culte des images, les reliques et les indulgences. Thomas More lui-même, ce ferme chrétien, dans son *Utopie*, publiée en 1516, se jouait avec les paradoxes les plus étranges, allait jusqu'à demander que « les prêtres du royaume d'Utopie » fussent élus au scrutin secret, que nul ne fût inquiété pour ses opinions religieuses et que toutes les religions célébrent le même culte dans le même temple. C'étaient là jeux d'esprit ; mais à la lecture de ces fantaisies littéraires, des idées fermentaient, des têtes s'échauffaient, et Thomas More devait être lui-même la victime d'une révolution que ses *utopies* avaient peut-être contribué à former.

L' « Eloge de la Folie » d'Erasme.

L' « Utopie » de Thomas More

## II

L'arrivée au pouvoir du brillant et populaire Henri VIII, en 1509, ne pouvait qu'accentuer le mouvement d'autonomie nationale et de culture littéraire que nous venons de constater. Le jeune roi atteignait sa dix-huitième année. Sa jeunesse, sa beauté, sa bonne grâce lui avaient gagné tous les cœurs. « Sa Majesté, écrit l'ambassadeur vénitien vers 1510, est le prince le plus charmant que nos yeux aient jamais vu ». A l'entrevue du Camp du drap d'or, en 1520, les Français le trouveront « hault et droit, le plus joli prince qui ait jamais gouverné l'Angleterre ». « A mon avis, écrit Chierigati à Isabelle d'Este en 1517, Henri surpasse tous ceux qui jamais portèrent une couronne. Heureux et béni peut se dire le pays qui possède un seigneur si digne et un si parfait souverain ! » Bon musicien, excellent cavalier, remarquable jouteur, il parle bien le latin, le français et l'espagnol. Il entend chaque jour trois messes et parfois cinq. Il assiste en outre à l'of-

Avènement d'Henri VIII (1509).

Son caractère

fice, c'est-à-dire aux vêpres et complies<sup>1</sup> ; mais il passe les soirées en mascarades, comédies, jeux et réjouissances. De la part de ce prince, si assidu aux offices et si ordonné aux plaisirs mondains, on peut s'attendre à une politique bien étrange. Il s'appliquera du reste à combiner la satisfaction de ses passions sensuelles et sa manie d'ingérence dans les affaires religieuses avec cette politique utilitaire, exclusivement nationale, dont son père lui a laissé la tradition et où le pousse la tendance générale de son peuple.

Son mariage  
avec Catherine  
d'Aragon  
(1509).

A son avènement au trône, Henri VIII trouva la politique anglaise orientée du côté de l'Espagne, par conséquent liée à la cause du Pape et dirigée contre celle de la France. Son mariage avec la fille de Ferdinand, Catherine d'Aragon, mariage négocié dès 1503 par le roi son père Henri VII, devait être le sceau de cette politique nationale ; mais le jeune prince n'avait accepté qu'après certaines résistances une union décidée en dehors de son consentement.

Ses goûts pour la controverse religieuse trouvaient leur compte dans l'alliance avec le Saint-Siège. En 1514 Léon X, à peine élu, lui envoya en cadeau une épée et un bonnet doctoral. En 1518, aux premiers bruits de la révolte de Luther, le roi théologien composa un traité dogmatique, aujourd'hui perdu, sur la prière vocale<sup>2</sup>. En 1521, après la condamnation des doctrines luthériennes par la bulle *Exsurge*, il publia une œuvre de plus longue haleine et de plus haute portée sur la théologie des sacrements<sup>3</sup>.

Il reçoit le  
titre de « Dé-  
fenseur de la  
foi ».

Une bulle du Pape conféra au roi le titre de *Défenseur de la foi*. L'orgueil de ce titre et les éloges accordés à celui que l'on appela « le plus redoutable adversaire de Luther », devaient donner au roi une confiance superbe en sa science théologique, un désir immodéré de gouverner son royaume au spirituel comme au temporel, une attitude hautaine à l'égard des gens d'Eglise.

Il poursuit les  
hérétiques.

La répression de l'hérésie fut la première de ses préoccupations. La secte des Lollards était dissoute. Si beaucoup d'opinions hardies se faisaient jour, les hérésies formelles étaient

1. *Calendar of State paper, Venetian*, t. II, n° 1287, p. 559, cité par TRÉBAL, *Les Origines du schisme anglican*, p. 23.

2. ERASMI *Epistolæ*, l. VI, 12 ; l. XIX, 107.

3. Le livre a pour titre : *Assertio septem sacramentorum*. La doctrine en est irréprochable. Le cardinal Fisher passe pour avoir collaboré à cette œuvre théologique.

rare. Néanmoins, de 1509 à 1522, deux hérétiques furent brûlés dans le seul diocèse de Londres. Le charpentier James Brewster, arrêté en 1505 pour avoir mal parlé des pèlerinages, des images et du sacrement de l'autel, puis relâché, fut saisi de nouveau en 1511, on ne sait sous quelle inculpation, et condamné à périr par le feu. Le berger William Sweeting, arrêté pour des motifs semblables et spécialement pour avoir nié la transsubstantiation, monta sur le même bûcher que Brewster, le 18 octobre 1511. Parmi les trente-sept accusés qui furent relâchés après rétractation, l'un avait soutenu qu'il y avait six Dieux, un autre que l'église de Saint-Paul était une caverne de voleurs, un troisième que le clergé était trop riche, un quatrième qu'il y avait trop de fêtes<sup>1</sup>.

Un incident d'ordre tout personnel au roi d'Angleterre devait, en 1527, déterminer un schisme national. Catherine d'Aragon, qu'Henri VIII avait épousée en 1509, aussitôt après son élévation au trône, avait été unie en mariage, huit ans auparavant, au frère aîné du roi, Arthur. Ce prince, âgé de moins de quatorze ans et faible de constitution, était mort un an plus tard et n'avait été son mari que de nom. Il fallut néanmoins obtenir du Pape Jules II une dispense d'affinité au 1<sup>er</sup> degré pour célébrer le second mariage de Catherine. Or, quelques années après, le frivole monarque s'éprit d'une jeune Irlandaise, ancienne dame d'honneur de la princesse Marguerite de Navarre, actuellement dame de la suite de la reine Catherine. Des calculs politiques s'ajoutaient aux désirs de sa passion. Henri VIII désespérait d'assurer sa succession par un héritier mâle<sup>2</sup>. L'empereur Charles-Quint, en refusant la main de la jeune princesse Marie, qu'Henri VIII lui offrait et en relâchant François I<sup>er</sup> après Pavie, venait de réduire à néant les rêves ambitieux du monarque an-

Henri de  
mande le di  
vorce

1. J. TRÉPAL, *Les Origines du schisme anglican*, p. 37-38.

2. L'étude récente de nouveaux documents d'archives a fait penser que cette considération politique avait été le premier motif du divorce. En 1525, deux années avant le divorce, Henri médite un plan pour léguer la succession au trône à un bâtard qu'il a eu d'Elisabeth Blount. Dès 1514, un Vénitien écrit de Rome : « On dit que le roi d'Angleterre pense répudier sa femme, parce qu'il ne peut en avoir d'enfants ». En 1525, les ambassadeurs anglais ont mission de négocier un mariage du roi avec une nièce de l'empereur (Voir G. CONSTANT, *Le divorce d'Henri VIII et le schisme anglican*, dans la *Revue hebdomadaire* du 4 septembre 1909, p. 85-87). Il n'en est pas moins vrai que la passion d'Henri VIII pour Anne Boleyn est devenue, à un moment donné, le motif déterminant de rompre avec le Pape, souverain gênant, défenseur obstiné non seulement de la morale, mais encore des religieux, dont le roi convoitait les biens, pour les donner aux grands en échange de leurs libertés perdues. Il faut bien reconnaître, par ailleurs, que si l'Angleterre se plia si vite au nouvel ordre de choses, la cause en est dans les transformations lentes, mais profondes, qu'avait subies le peuple anglais sous l'influence soit des prédications des Lollards, soit de l'imprimerie, soit des grandes découvertes et des grands changements commerciaux qui les avaient suivis.

glais, qui avait espéré, avec l'aide de l'empereur, conquérir la couronne de France. Divorcer d'avec Catherine, propre tante de l'empereur, serait sa vengeance ; la rupture matrimoniale soulignerait la rupture diplomatique. Mais il fallait trouver une raison ; le royal théologien et ses conseillers n'en alléguèrent pas moins de trois ; il était douteux, disait-on, que le Pape pût permettre le mariage avec la veuve du frère<sup>1</sup> ; d'ailleurs, ajoutait-on, la bulle de Jules II était nulle comme donnée sur de fausses allégations ; et, après tout, les services éminents rendus à l'Église par le roi d'Angleterre ne méritaient-ils pas un privilège spécial, s'il en était besoin ? On demandait au moins que la cause fût jugée en Angleterre et confiée au chancelier du Royaume.

See strange arguments.

Thomas Wolsey.

Le titulaire de cette haute situation était alors Thomas Wolsey, archevêque d'York et cardinal. « Wolsey, écrivait en 1519 l'ambassadeur vénitien Giustiniani, est un homme très beau, instruit, extrêmement éloquent, d'une grande habileté et infatigable... Toutes les affaires de l'État sont traitées par lui, quelle qu'en soit la nature. Il gouverne le royaume et le roi. A son arrivée au pouvoir, il avait l'habitude de dire : « Sa Majesté fera ceci ou cela. » Dans la suite il s'oublia, et commença à dire : « Nous ferons ceci et cela ». Il atteignit enfin un tel point d'indépendance qu'il disait couramment : « Je ferai ceci et cela<sup>2</sup> ». Thomas Wolsey fut le type en Angleterre de ces prélats mondains que la décadence du Moyen Age a connus ; le politique dominait en lui le prêtre ; la raison d'État était pour lui à peu près tout et la justice peu de chose. D'une réelle perspicacité dans les affaires, il devina l'avenir maritime de l'Angleterre ; mais non moins attaché à ses propres intérêts qu'à ceux de sa nation, il ne craignit pas de jouer un double jeu entre François I<sup>er</sup> et Charles-Quint pour parvenir à la Papauté. Dans l'affaire du mariage du roi, Wolsey avait le premier suggéré l'idée d'un divorce. Il espérait s'en faire confier la solution et la résoudre dans le sens de sa politique.

1. Quelques théologiens du Moyen Age s'étaient en effet posé cette question. Voir, par exemple, Pierre de LA PALUD, in *IV Sent. Dist. XL, a. 3, 3<sup>a</sup> concl.*, *Dub.*, mais la solution affirmative ne pouvait être douteuse. Voir BOSSUET, *Variations*, VII, 52-62.

2. *Calendar of State papers, Venetian*, t. II, n° 1287, p. 560.



Catherine d'Aragn, avec une dignité calme, qui lui gagna les sympathies des esprits non prévenus, réclama la juridiction du Pape. Le Saint-Siège était alors occupé par Clément VII. Brouillé avec les Espagnols, en butte aux factions italiennes, le Pontife s'était retiré à Orvieto, où il vivait pauvre et abandonné de tous. Tout le monde admirait en Clément VII la profonde circonspection dans les affaires et l'extrême habileté à dénouer les situations difficiles ; mais on lui a reproché de ne pas posséder, suivant les expressions d'un éminent historien, « ce talent inventif qui, dans le gouvernement, saisit avec sûreté et à propos ce qui est simple et faisable<sup>1</sup>. » Un Grégoire VII, a-t-on dit, eut tranché d'un seul coup la question pendante. Nous n'oserions porter sur la conduite de Clément VII un jugement aussi net. Le Pape pensa d'abord à ménager le prince qui s'était montré le plus redoutable adversaire de Luther. Sa tactique eut pour but de gagner du temps. Il espéra que la passion du roi pour Anne Boleyn tomberait tôt ou tard. La passion, il est vrai, n'était pas le seul ressort de l'âme d'Henri VIII ; c'était aussi une politique d'intérêt national étroitement entendue ; c'était enfin un orgueil tenace. Le Pape ne pouvait, d'ailleurs, prévoir que bientôt deux conseillers perfides se feraient les instruments implacables de cette passion, de cette politique et de cet orgueil. Clément VII, par une bulle du mois de juin 1528, qui devait être gardée secrète, et qui ne nous est point parvenue, résolvait en principe, paraît-il, la question du mariage d'Henri VIII dans un sens favorable au prince ; il chargeait en outre son légat Campeggio, conjointement avec Wolsey, de prononcer sur la cause un jugement définitif.

La dignité de la reine ne se démentit pas. Catherine était une femme supérieure. Sa culture intellectuelle était profonde et variée ; elle avait reçu des leçons d'Erasmus ; mais le peuple avait surtout été gagné par sa bonté : elle était acclamée dès qu'elle paraissait dans les rues ; Campeggio, au contraire, était sifflé, parce qu'on supposait qu'il avait mission de se prononcer contre la reine. En réalité, le légat pontifical avait reçu du Pape l'ordre de faire traîner le procès. « Le temps est un grand *solutionneur* d'affaires », disent les Italiens. On espérait suggérer à Henri l'idée

Clément VII,  
son caractère.

Lenteurs et  
tergiversa-  
tions de la po-  
litique de Clé-  
ment VII.

1. Léopold de Ranke, *Histoire de la Papauté pendant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, I, 103.

d'introduire une nouvelle requête ; le prince avait en effet eu l'idée d'obtenir une dispense de bigamie pour épouser Anne ; l'expédient eût échoué ; mais c'était gagner du temps que de laisser s'engager l'affaire sur ce nouveau terrain.

Entrée en  
scène de  
Cranmer et de  
Cromwell.

Caractère de  
Cranmer.

Ce délai permit malheureusement l'entrée en scène de deux hommes qui devaient jouer, à côté d'Henri VIII, un rôle funeste : Thomas Cranmer et Thomas Cromwell. Dans le cours d'un voyage qu'il fit au mois d'août 1529, le roi, s'étant arrêté à l'abbaye de Watham, y fit la rencontre d'un prêtre répétiteur à l'université de Cambridge, dont les idées lui plurent particulièrement. Ce prêtre soutenait que, si l'on pouvait obtenir d'un certain nombre d'universités une déclaration dans le sens du divorce royal, le roi pourrait, en conscience, considérer son mariage comme nul. Il laissait aussi entendre qu'il pourrait travailler lui-même à provoquer les déclarations désirées. Il s'appelait Thomas Cranmer. Sa vie et son caractère le désignaient pour être l'agent principal d'un schisme. Il avait jadis violé les engagements les plus sacrés de son sacerdoce en se mariant, et perdu pour cela sa place de fellow, qu'on lui avait rendue ensuite à la mort de celle dont il avait fait sa compagne sacrilège. Il devait plus tard épouser en secret la fille du célèbre pasteur luthérien Osiandre, et il paraît bien qu'à l'époque où le roi le rencontra il était déjà attaché à la doctrine de Luther. Le roi lui demanda un mémoire sur la question de son divorce et sur les moyens d'exécution du projet médité par lui. Ce fut le début de la prodigieuse fortune du pauvre répétiteur, qui devait, en 1533, être sacré archevêque de Cantorbéry.

La faveur accordée à Cranmer coïncidait avec la disgrâce de Wolsey. Le roi et Anne Boleyn attribuaient à la négligence du cardinal ou à son inhabileté l'insuccès du procès. Le 29 octobre 1629, il fut l'objet d'un bill de *Præmunire*<sup>1</sup>, pour avoir exercé en Angleterre les fonctions de légat du Pape. Au mois de novembre, une accusation de haute trahison fut présentée contre lui. Il de-

1. « *Præmunire*, corruption du latin *præmonere*, est, dit M. l'abbé Trésal, le premier mot du mandat par lequel un magistrat sommait un citoyen de répondre à l'accusation d'avoir violé les statuts ou lois qui, à partir du xiv<sup>e</sup> siècle, avaient pour objet d'empêcher les empiètements de la juridiction ecclésiastique sur la juridiction civile. Les lois de *præmunire* interdisaient l'entrée de l'Angleterre aux légats du Pape et l'exercice de leurs fonctions sans autorisation royale ; elles interdisaient au Saint-Siège de nommer à des bénéfices anglais, etc. Comme leur rédaction était vague et obscure, elles constituaient une arme terrible aux mains d'un tyran. » J. TRÉSAL, *Les Origines du schisme antican.*

vait, le 29 novembre 1530, mourir de tristesse au monastère de Leicester. Ses dernières paroles furent celles-ci : « Si j'avais servi Dieu avec autant de zèle que j'ai mis à servir le roi, Il ne m'aurait pas, lui, abandonné dans ma vieillesse<sup>1</sup> ».

Peu de temps après la mort de Wolsey, un avoué, Thomas Cromwell, attaché au service du cardinal, ayant à se plaindre de l'insulte d'un lord, obtint une audience du roi d'Angleterre. « Or, raconte dans une dépêche l'ambassadeur de Charles-Quint à la cour anglaise, l'avoué Cromwell parla au roi en termes si flatteurs et avec une éloquence telle, lui promettant de faire de lui le souverain le plus riche du monde, que le roi le prit aussitôt à son service et le fit conseiller, bien que sa nomination fût tenue secrète pendant quatre mois<sup>2</sup>. » Suivant le même témoignage, Thomas Cromwell, fils d'un pauvre forgeron, avait mené dans sa jeunesse « une vie plutôt déréglée et dissipée ». Après avoir été quelque temps en prison, il avait voyagé en Flandre et en Italie, épousé la fille d'un foulon et dirigé quelque temps les ouvriers qui travaillaient dans l'atelier de son beau-père ; puis il entra comme avoué au service du cardinal Wolsey, qui avait deviné les ressources de cet esprit actif et entreprenant<sup>3</sup>.

Biographie de  
Thomas  
Cromwell.

Cranmer et Cromwell allaient devenir, dans la haute situation où Henri VIII les plaçait, les agents les plus puissants du schisme. Cranmer, en recueillant les témoignages des universités en faveur du divorce royal, et Cromwell, en travaillant à soumettre le clergé à l'autorité spirituelle du roi, tous les deux en favorisant secrètement l'hérésie luthérienne, vont préparer la rupture de l'Angleterre avec le Saint-Siège. Cranmer consommera cette œuvre sous Edouard VI.

Promesses, menaces, libéralités, violences, rien ne fut épargné pour obtenir de l'université de Cambridge une consultation favorable au divorce du roi. Finalement, on fit jeter à la porte de la salle des délibérations les deux opposants les plus énergiques : quelques docteurs s'enfuirent ; les autres votèrent conformément à la volonté du gouvernement<sup>4</sup>. On obtint de la Sorbonne une délibération favorable, irrégulière d'ailleurs, en pesant sur le

On obtient de  
la part des  
principales  
universités de  
l'Europe des  
consultations  
favorables au  
divorce de roi.

1. CAVENDISH, *Life of Wolsey*, t. I, p. 320.

2. *Letters and Papers, Henry VIII*, t. IV, 6391, p. 2369.

3. *Ibid.*

4. J. TRÉBAL, *op. cit.*, p. 64.

gouvernement français. Des agents chargés d'or se rendirent auprès des docteurs de Padoue, et en rapportèrent un avis conforme aux désirs d'Henri VIII. C'est, dit-on, en allant recruter des voix en Allemagne que Cranmer s'y maria secrètement<sup>1</sup>.

Cromwell travaille à l'asservissement du clergé sous l'autorité du roi.

Supprimer les monastères, intimider le clergé et le plier sous la main du roi, proclamé « chef souverain de l'Eglise », fut l'œuvre de Thomas Cromwell. Si Wolsey avait été reconnu coupable d'avoir violé les statuts du *Præmunire* en acceptant la charge de légat du Pape, les évêques et les abbés qui prêtaient des serments à l'évêque de Rome ne tombaient-ils pas logiquement sous le coup des mêmes lois et des mêmes sanctions. D'ailleurs cette obéissance du clergé au Souverain Pontife ne créait-elle pas dans le royaume un dualisme fâcheux, ne faisait-elle pas de l'Angleterre un monstre à deux têtes ? De pareils arguments, habilement présentés par Cromwell, touchèrent le roi. Ils émurent le parlement lui-même, où les projets du roi ne rencontrèrent pas d'opposition sérieuse. Le clergé, terrifié par les poursuites et les menaces de Cromwell, s'imposa de 100.000 livres sterling, à titre d'amende due pour un crime qu'il n'avait pas commis ; et, le 11 février 1531, les deux chambres ecclésiastiques votèrent cinq articles dont les deux premiers étaient ainsi conçus :

Une déclaration du 11 février 1531 reconnaît le roi comme chef de l'Eglise.

« I. Nous reconnaissons que Sa Majesté est le protecteur particulier, le seul et suprême seigneur, et, autant que la loi du Christ le permet, le chef suprême de l'Eglise et du clergé d'Angleterre<sup>2</sup>.

« II. Le soin des âmes sera confié à Sa Majesté. »

Le 14 février, l'ambassadeur d'Espagne à Londres écrivait : « Le clergé a été obligé d'accepter le roi comme chef de l'Eglise : ce qui en fait est la même chose que si le roi avait été déclaré Pape de l'Angleterre<sup>3</sup> ». Le 21 février, il ajoutait : « Anne Boleyn et son père sont la principale cause de la proclamation de la souveraineté du roi sur l'Eglise... Il n'y a personne qui ne blâme cette usurpation excepté ceux qui en ont été les promoteurs. Le chancelier (Thomas More) en est si mortifié, qu'il désire par-des-

1. BOSSUET, *Variations*, VII, 9, Bossuet parle de la sœur d'Osiandre.

2. Les mots : « Autant que la loi du Christ le permet », avaient été ajoutés à la demande de Fisher. Ils atténuent mais ne suppriment pas le caractère odieux de la déclaration. Voir KERKER, *Vie de J. Fisher*, trad. de l'allemand par CAZALÈS, p. 202.

3. *Calendar of State papers, Spanish*, t. IV, part. II, 635.

ne put tout donner sa démission ; l'évêque de Rochester (Fisher) en fut très malade de désappointement <sup>1</sup> ».

L'avenir donna raison à ces appréhensions. L'amendement voté sur la demande de Fisher, « Autant que la loi du Christ le permet », fut pratiquement compté pour rien. Qui donc aurait osé, parmi ces prélats nommés par la Couronne et plus soumis au roi qu'au Pape, contester avec le souverain sur la portée de cette réserve ?

En mars 1532, le roi fit voter par la Chambre Haute et par la Chambre des Communes un bill abolissant les annates : le 10 mai Henri VIII imposa brutalement à l'acceptation du clergé la déclaration suivante : « A l'avenir, aucune loi ou constitution ne pourra être faite, promulguée ou exécutée sans l'autorisation royale ». Il s'agissait des lois et constitutions ecclésiastiques. Le jour même où cette déclaration fut votée, sir Thomas More donna sa démission des fonctions de Chancelier. L'évêque Fisher, qui venait d'être récemment victime d'une mystérieuse tentative d'empoisonnement, avait quitté Londres. Le 13 mai l'ambassadeur Chappuys écrivait à son souverain : « Le clergé sera réduit à une condition inférieure à celle des cordonniers, qui ont le pouvoir de s'assembler et de faire leurs statuts <sup>2</sup> ».

Le roi est reconnu comme législateur suprême de l'Eglise d'Angleterre.

## II

Quand, le 23 mars 1533, la sentence du Pape, déclarant valide le premier mariage d'Henri VIII, fut solennellement promulguée, le schisme était donc accompli en fait et en droit. Trois grandes lois, votées au début de l'année 1534, ne firent que consommer la séparation. La première, considérant le Pape comme un évêque étranger, dont les décisions, même en matière de dogme et de morale, ne comptaient pas en Angleterre, réglait la nomination des évêques : présentation par le roi du candidat de son choix ; « congé d'élire » accordé au chapitre pendant douze jours ; au bout de ce délai, nomination directe par le roi. Le nouvel évêque

Le Pape déclare valide le premier mariage d'Henri VIII (23 mars 1533).

Trois grandes lois consomment le schisme.

1. *Ibid.*, 641.

2. GEE and HARDY, *Documents*, n° 48, cité par TRÉSAL, p. 89.

prêterait serment au roi seul. La seconde grande loi abolissait le denier de saint Pierre et tous autres paiements établis en faveur de Rome. La troisième supprimait le droit d'appel à Rome et soumettait au roi toutes les ordonnances épiscopales.

Cranmer, archevêque de Cantorbéry, déclare valide le second mariage du roi et couronne Anne Boleyn.

Cependant l'autorité de Cranmer n'avait cessé de grandir. Nommé, au début de l'année 1533, archevêque de Cantorbéry, il avait prêté le serment exigé par le Pape, mais après avoir déclaré par écrit que ce serment était une simple formalité et ne pouvait restreindre en rien sa liberté. Le 23 mai, il avait, en vertu d'un pouvoir concédé par le roi, proclamé la nullité de l'union célébrée entre Henri VIII et Catherine d'Aragon. Le 28, il déclara valide le mariage clandestin que le roi affirma avoir contracté le 25 janvier précédent avec Anne de Boleyn. Le 1<sup>er</sup> juin, il couronna solennellement la nouvelle reine, qui, le 7 septembre, mit au monde l'enfant qui devait être la reine Elisabeth. « Cela semble un rêve, écrivait l'ambassadeur de Charles-Quint; et même ceux qui prennent part à ces fêtes ne savent s'ils doivent rire ou pleurer. »

Persécution des prêtres et des religieux.

Des prêtres avaient blâmé le nouveau mariage du roi; Cranmer leur interdit toute prédication pendant une année. Un prédicateur franciscain avait défendu la légitimité de la première union du roi; on le menaça de le jeter à la Tamise; à quoi le fils de saint François répondit: « Faites, je sais très bien qu'on peut aller au ciel par eau aussi bien que par terre ». Si rares que fussent ces résistances, il fallait les réduire. Cranmer visitait sa province, imposant à son clergé une déclaration où il était dit que « l'évêque de Rome n'a pas reçu de Dieu une autorité plus grande sur le royaume d'Angleterre que n'importe quel autre évêque étranger ». De deux assemblées du clergé on avait obtenu le vote de cette formule perfide, que « *D'après l'Écriture* le Pape n'a pas plus de pouvoir en Angleterre qu'un autre évêque et que rien dans *l'Écriture* ne règle les relations entre Rome et l'Angleterre ». Comme il est bien clair que l'Écriture n'a jamais parlé formellement et directement de l'Angleterre, beaucoup avaient cru pouvoir accepter ce texte en toute sûreté de conscience; d'autres sans doute avaient été heureux de se mettre à couvert grâce à une équivoque. Deux moines n'avaient pas rougi de colporter dans les monastères une autre formule de serment, plus explicite en faveur du roi. C'était une perfidie: on comptait sur

un refus en masse, qui permettrait une dissolution générale des Ordres religieux. Les franciscains de la stricte observance, les moines de l'abbaye augustinienne de Sion et ceux de Charterhouse, à Londres, firent seuls une résistance unanime et énergique. Plusieurs cependant finirent par prêter le serment avec la restriction : « Autant que le permet la loi de Dieu ».

Au mois de janvier 1535, Thomas Cromwell, qui n'avait jamais été que simple laïque, fut nommé vicaire général du roi pour toutes les affaires ecclésiastiques. Il eut le pouvoir de visiter les églises, monastères et hôpitaux, de faire des ordonnances, de juger les clercs et les religieux, de donner l'investiture aux évêques. « On n'avait pas encore, dit Bossuet, trouvé cette dignité dans l'état des charges d'Angleterre, ni dans la notice des offices de l'empire, ni dans aucun royaume chrétien ; et Henri VIII fit voir pour la première fois à l'Angleterre et au monde chrétien un milord vice-gérant et un vicaire général du roi au spirituel <sup>1</sup>. »

L'acte pontifical du 23 mars 1533, qui résolvait la question du divorce contrairement au roi d'Angleterre, portait excommunication contre Henri VIII, Anne Boleyn et Cranmer. Mais les foudres de Rome n'épouvantaient plus le roi et ses conseillers, au point de vue strictement national où ils se plaçaient. Quel pouvoir séculier oserait exécuter la sentence du Pape ? L'empereur, bien que l'attitude d'Henri VIII révoltât sa foi catholique et que, dans la question du divorce, il s'agît de l'honneur de sa tante, ne voulait pas même rappeler son ambassadeur de Londres ; il craignait que François I<sup>er</sup> ne s'entendît avec Henri pour lui enlever les Flandres. L'attitude de la France avait été pleine d'hésitations : les huit cardinaux français avaient quitté la Ville Eternelle au moment où le consistoire allait se prononcer sur le divorce du roi d'Angleterre. Pris entre les devoirs de leur conscience et les intérêts de leur souverain, qui ne voulait pas faire acte d'opposition aux désirs d'Henri VIII, ils avaient mieux aimé s'abstenir. Le temps des croisades était décidément bien passé : le souci des intérêts politiques et commerciaux avait succédé aux idées chevaleresques.

La conscience populaire resta presque seule à protester. « Le 13 avril 1534, dimanche de Pâques, le prieur des Augustins, »

Thomas Cromwell, quoique laïque, est nommé vicaire général pour les affaires ecclésiastiques.

Henri VIII brave la sentence d'excommunication prononcée par le Pape.

La conscience populaire proteste seule.

1. BOSSUET, *Variations*, VII, 6.

préchant à Saint-Paul de Londres, appela sur la nouvelle reine les bénédictions du ciel. Aussitôt un grand tumulte se fit dans l'église ; les fidèles sortirent en signe de protestation. Des scènes du même genre se passèrent dans la plupart des églises de campagne et, durant plusieurs mois, dans bien des paroisses, on ne tint aucun compte des ordres royaux prescrivant des prières pour Anne. L'envoyé vénitien, Capello, écrivait le 3 juin 1535 : « Le roi est très impopulaire, et une rébellion pourrait facilement éclater quelque jour et causer une grande confusion <sup>1</sup> ».

Procès et  
supplice d'Elisabeth Barton  
(1534).

Cromwell, Cranmer, en rusés politiques, avaient pourtant essayé, l'année précédente, de terrifier le peuple par une exécution retentissante. Une servante de ferme, Elisabeth Barton, qu'une grave maladie nerveuse avait prédisposée à la monomanie religieuse, avait eu de prétendues visions et extases, dans lesquelles elle parlait avec force contre le divorce du roi et les erreurs du siècle. La « sainte fille du Kent », comme on l'appela, se rendait souvent à une chapelle qui devint, de 1528 à 1534, le but d'une sorte de pèlerinage, le rendez-vous d'un certain nombre de gens fidèles à Catherine d'Aragon. Cranmer se chargea d'ouvrir une enquête, à la suite de laquelle il prétendit englober dans un vaste complot tout le parti des opposants à sa politique, y compris le chancelier Thomas More, l'évêque Fisher, la marquise d'Exeter, la comtesse de Salisbury et la reine Catherine elle-même. La plupart de ces accusations durent être abandonnées. Mais Elisabeth Barton fut exécutée le 20 avril 1534. Ce fut le premier sang versé pendant les discordes religieuses de l'Angleterre. De plus nobles victimes allaient bientôt tomber sous la hache du bourreau.

Les serments  
de suprématie  
et de succession.

Un serment dit de *suprématie* avait été imposé à tous les ecclésiastiques, les obligeant à reconnaître que le roi est la source de toute puissance spirituelle : un serment dit de *succession* força les fidèles à reconnaître la fille d'Anne Boleyn comme la seule héritière légitime du trône. Les fameuses lois connues sous le nom de « Lois sur la trahison » *Treason Laws*, complétèrent ces prescriptions et y ajoutèrent des sanctions terribles. Était déclaré coupable de haute trahison quiconque serait convaincu d'avoir « souhaité avec malice, voulu, désiré, par pa-

Les « Lois  
sur la trahison ».

1. J. TRÉBAL, *Les Origines du schisme anglican*, p. 122.



roles ou par écrits, imaginé par ruse ou inventé un dommage corporel quelconque sur la très royale personne du souverain, de la reine et de leurs héritiers apparents ; quiconque s'exercerait à ce dommage, essaierait de le causer, dépouillerait n'importe lequel d'entre eux de sa dignité ou titre, ou publierait, ou proclamerait avec malice, par des paroles ou des écrits formels, que le roi est hérétique, schismatique, infidèle, etc. <sup>1</sup> ». Ce fut la « Terreur anglaise ». « Chaterhouse et Sion, dit un historien <sup>2</sup>, fournirent en 1535 des contingents de martyrs, enchaînés à Newgate, pendus, écartelés à Tyburn. Les horreurs de 1536 dépassèrent encore celles de 1535... Le temps était venu où tout Anglais, sous peine de mort, devait, comme le roi Jean de Shakespare, cracher sur la Papauté <sup>3</sup>. »

Le 4 mai 1535, trois religieux chartreux, John Houghton, Robert Lawrence et Augustin Vebster, un brigittin, Richard Reynolds, et un vieillard, John Hale, curé d'Isleworth, accusés d'avoir violé les « lois sur la trahison », furent étendus sur des claies en bois, les pieds garrottés, et traînés à travers des rues semées de flaques d'eau croupissante. On les pendit ensuite à un gibet, puis, comme la loi obligeait à prolonger l'agonie des suppliciés, on les détacha aux premiers signes de strangulation ; finalement on leur arracha les entrailles par morceaux et, d'un seul tour de main, le cœur tout entier <sup>4</sup>.

Horribles supplices infligés à des religieux chartreux.

Tous les évêques avaient plié, excepté Fisher ; tous les juristes avaient cédé, excepté More. Fisher et More étaient les deux plus grands hommes de l'Angleterre. Ils n'échappèrent pas au supplice. Leur mort fut noble comme leur vie. Raconter sans commentaires les derniers moments de ces deux martyrs de la foi catholique est le plus grand hommage que l'histoire puisse rendre à leur mémoire, à l'Eglise pour laquelle ils sont morts et au pays dont ils furent l'honneur <sup>5</sup>.

On accusait Fisher d'avoir dit : « Le roi, notre souverain, n'est pas le Chef suprême de l'Eglise d'Angleterre ». Il comparut devant une commission spéciale, le 12 juin 1535. Il était si affaibli

Martyre du bienheureux Fisher (1535).

1. *Statutes of the realm, Henry VIII*, c. xiii, p. 508.

2. Ernest DAVIS, dans l'*Hist. gén. de LAVISSE et RAMBAUD*, t. IV, p. 571-579.

3. Thou canst not, Cardinal, devise a name  
So slight, unworthy and ridiculous  
To charge me to an answer, as the Pope...

4. *Letters and papers, Henry VIII*, t. VIII, n° 726, p. 272.

5. Voir DOM LECHECQ, *Les martyrs*, t. VII, p. 38-464.

par la maladie, qu'il pouvait à peine se soutenir. « Je m'étonne, déclara l'évêque, que l'avocat général Rich, ici présent, porte témoignage contre moi à ce sujet. Cet homme est venu un jour à moi, porteur d'un message secret du roi, par lequel Sa Majesté désirait connaître mon opinion sur la question en litige. Il m'assura que le roi garantissait, sur son honneur et sa parole de roi, que rien de ce que je pourrais dire ne tomberait « sous la loi de trahison ». C'est dans ces conditions que j'ai parlé. » Rich n'opposa pas de dénégation à cette assertion de Fisher. Le cardinal n'en fut pas moins condamné à mort ; le roi le dispensa seulement de la série des supplices infligés aux autres condamnés ; il devait être simplement décapité.

Quand l'évêque arriva au pied de l'échafaud, il repoussa ses gardiens, qui voulurent l'aider à monter, et gravit les degrés avec un élan qui étonna ceux qui connaissaient son extrême faiblesse. Parvenu sur la plate-forme, il s'écria d'une voix ferme : « Peuple chrétien, je suis venu ici mourir pour la foi de l'Eglise catholique, et j'en remercie Dieu... Je supplie le Tout-Puissant, par son infinie bonté, de sauver le roi et le royaume ». Il se mit à genoux, pria un instant et posa sa tête sur le billot. Un seul coup de hache la sépara du tronc. Sa tête resta exposée plusieurs jours sur le Pont de Londres, puis fut jetée à la rivière. Elle fut bientôt remplacée sur le croc par celle du chancelier Thomas More <sup>1</sup>.

Martyre du  
Bienheureux  
Thomas More  
(1535).

Par ses vertus familiales, par son humeur enjouée, par sa haute culture et par l'indépendance de son esprit, Thomas More était un des personnages les plus sympathiques de la Renaissance. Ses derniers jours révélèrent les profonds sentiments religieux de sa grande âme. Entre autres chefs d'accusation, l'avocat général Rich lui reprocha, comme à Fisher, des paroles prononcées dans une conversation privée qu'il avait surprise par ruse. Rich travestissait d'ailleurs le sens de ces paroles. L'ancien chancelier, en quelques mots d'une éloquence fière et vengeresse, releva ce qu'il y avait d'odieux dans le rôle d'espion et de traître joué par son accusateur. Il fut condamné à mort. « Puisque mon sort est maintenant décidé, s'écria-t-il alors d'une voix vibrante, je désire parler librement de votre loi pour le soulagement de ma

1. Sur le Bienheureux Fisher, voir Bancroft, *Vie de Jean Fisher*, trad. Cardon, 1 vol. Paris, 1890.

conscience. Pendant sept années que j'ai étudié la question, je n'ai vu nulle part, dans un docteur approuvé de l'Église, qu'un prince séculier pouvait ou devait être le chef de l'Église. — Eh quoi ! dit le chancelier, êtes-vous plus sage que les évêques et que le parlement du royaume ? — Mylord, répliqua More, pour un évêque de votre opinion j'ai une centaine de saints de la mienne, et pour votre parlement j'ai tous les conciles généraux depuis mille ans. »

Il fut exécuté le 6 juillet à 9 heures du matin. Jusqu'au dernier moment il conserva cet humour agréable, qu'il avait toujours mêlé à sa piété de chrétien et à sa gravité de magistrat. L'échafaud était branlant. En gravissant la première marche, il dit au lieutenant qui l'accompagnait : « Je vous en prie, aidez-moi à monter ; pour la descente, je me tirerai bien d'affaire tout seul. » Il se mit ensuite à genoux, récita le *Miserere*, sa prière favorite, et plaça de lui-même sa tête sur le billot <sup>1</sup>. L'Église honore Fisher et Thomas More du titre de Bienheureux <sup>2</sup>.

Les exécutions du cardinal Fisher, connu et estimé dans toutes les cours de l'Europe, et du chancelier More, célèbre dans les milieux lettrés de l'époque, produisirent une vive émotion. Nul n'en pouvait être plus profondément affecté que le Chef de l'Église. Avant de mourir, les deux martyrs en avaient appelé à Dieu et à l'Église du jugement du roi. Le Saint-Siège était occupé, depuis 1534, par Paul III, le Pape éminent qui sut racheter les faiblesses de sa vie passée par les efforts gigantesques qu'il dut faire, au milieu de difficultés sans nombre, pour réunir le concile de Trente. Le Pontife entendit l'appel suprême du saint évêque et de l'admirable chancelier ; il écrivit à plusieurs princes qu'il était dans l'intention de jeter l'interdit sur le roi d'Angleterre et de délier ses sujets de leur serment de fidélité. Mais, encore une fois, des raisons de pure politique empêchèrent les princes de promettre au Pape leur obéissance éventuelle. Le roi « très chrétien » François I<sup>er</sup>, qui tenait à son alliance avec l'Angleterre, ne voulait pas se résoudre à retirer son ambassadeur de Londres ; il promit sa neutralité. L'empereur, défenseur né de la chré-

Attitude du  
Pape Paul III.

1. Voir BRIDGET, *Life of Blessed Thomas More*, Londres, 1891, et BREMOND, *Vie de Thomas More*, Paris, 1904.

2. Le 9 décembre 1886, un décret du Pape Léon XIII a proclamé Bienheureux non seulement Thomas More et Fisher, mais aussi les trois Pères chartreux, le religieux brigittin et le prêtre séculier exécutés en 1535.

tiement et des droits du Saint-Siège, eut peur, en se déclarant contre Henri VIII, de fortifier l'alliance anglo-française qu'il redoutait. Ferdinand, roi des Romains, dit qu'il désirait suivre la politique de son frère Charles-Quint.

Légation du cardinal Pole.

Peu de temps après, le Pape tenta un second effort. Reginald Pole, cousin d'Henri VIII, avait quitté l'Angleterre en 1532, pour ne pas être mêlé à la triste affaire du divorce royal, et venait de composer un traité de l'« Unité de l'Église », où la politique religieuse du roi se trouvait solidement combattue<sup>1</sup>. Paul III, qui eut le talent d'utiliser les hommes de valeur, nomma Pole cardinal et le chargea, vers 1537, de légations auprès de François I<sup>er</sup> et de Charles-Quint : le but du Pape était de délibérer avec les deux souverains sur les moyens de ramener l'Angleterre à la foi catholique. Mais cette légation de Pole mit le comble à l'exaspération d'Henri VIII. Le monarque crut y découvrir les fils d'une vaste conspiration. La fille de François I<sup>er</sup> venait d'épouser le roi d'Écosse : Quel complot tramait-on ? Une invasion de l'Angleterre par les troupes écossaises ? C'eût été alors un suprême danger. Les provinces du nord venaient de se soulever. La ferme attitude du Pape avait relevé le courage des catholiques. La destruction de plusieurs monastères dans les comtés de Lincoln et d'York avait déterminé une insurrection générale des provinces septentrionales. Trente mille hommes s'étaient levés, arborant une bannière décorée des cinq plaies, d'un calice et d'une hostie. C'est ce qu'on avait appelé « le pèlerinage de grâce ». L'astucieux Cromwell était en train alors de poursuivre avec les rebelles ces longues négociations qui aboutirent à leur dispersion, en abusant de leur loyauté<sup>2</sup>. Mais le roi donna libre cours à sa colère. La mère de Pole et deux de ses proches furent mis à mort sur des griefs non démontrés et la tête du cardinal fut mise au prix de 50 000 ducats. La mesure était comble. Le Souverain Pontife, dans une allocution prononcée devant les cardinaux le 28 octobre 1538, rappela la série des crimes d'Henri VIII et, le 27 décembre, fulmina contre lui l'excommunication et l'interdit.

Le « pèlerinage de grâce ».

1. Cet ouvrage avait été composé à la demande du roi. Mais quand il parut, en 1536, les idées d'Henri VIII avaient changé. Le roi en conçut une irritation violente contre son cousin.

2. Voir le résumé de ces négociations dans TRÉBAL, *Les Origines du schisme anglican*, p. 172-173.

## III

Henri VIII était politique avant tout : les intérêts de sa puissance royale, surtout quand il pouvait les concilier avec ses passions et son orgueil, primaient chez lui toute autre considération. On l'a fort justement remarqué : « Pendant les onze dernières années de son règne, « le chef suprême » régla le dogme, la discipline et le culte de son Église sur les variations de la politique européenne. Quand le Pape semblait être sur le point de réussir à grouper l'empereur et le roi de France contre l'Angleterre, au nom de l'unité religieuse considérée comme la base de la paix, Henri VIII se montrait très catholique dans ses formulaires de foi, pourchassait impitoyablement et envoyait au bûcher les hérétiques, afin d'enlever aux souverains catholiques le meilleur prétexte d'une intervention armée. Le danger venait-il à disparaître de ce côté, Henri VIII entrait en conversation avec les réformés allemands, recevait et envoyait des ambassades, laissant entrevoir la possibilité d'un traité d'alliance qu'il évita toujours de conclure. Dans ces moments, nous le verrons solliciter les avis de Mélanchton, l'oracle des communautés luthériennes <sup>1</sup>. »

Politique religieuse d'Henri VIII.

Le supplice de quatorze anabaptistes, brûlés à la fin de juin 1535, entre l'exécution de Fisher et celle de More, fut-il un calcul de cette louche politique ? Avant eux, en 1533, le pasteur John Frith, qui avait attaqué les dogmes du purgatoire et de la transsubstantiation, et un pauvre tailleur de Londres, qui se contentait de dire : « Je crois ce que croit John Frith », avaient péri sur le bûcher. Les *Dix articles* de 1536, remplacés bientôt par les *Six articles* de 1539, apparurent comme un compromis dogmatique entre le catholicisme et le protestantisme allemand : mais rien ne fut plus impérativement obligatoire que ce compromis ; nul acte ne devait faire couler plus de sang que cet acte de prétendue conciliation.

Persécution des protestants.

Les *Six articles* ordonnaient d'admettre : 1° la transsubstantiation, 2° la communion sous une seule espèce, 3° le célibat ecclésiastique, 4° l'obligation du vœu de chasteté, 5° la messe pour les âmes du purgatoire, 6° la confession auriculaire. Toute con-

Les « Six articles » de 1539

1. J. TRÉSAL, p. 192-193.

Cromwell mis  
à mort (28  
juillet 1540).

travention, même verbale, à ces dogmes était punie de mort et de confiscation ; et, chose inouïe, l'abjuration ne sauvait pas le coupable. Cranmer dut renvoyer sa femme. Cromwell lui-même, dont la politique et les menées avaient déplu au roi, fut accusé d'hérésie en même temps que de trahison, et, malgré ses démarches rampantes et hypocrites, mis à mort le 28 juillet 1540. Les catholiques et les protestants furent d'accord pour désigner les six articles de 1539 sous le nom de « fouet sanglant » ou de « fouet à six cordes ».

Les six femmes  
d'Henri VIII.

Pendant les atroces répressions du roi et les calculs de sa politique de bascule se mêlaient étrangement aux plus libres fantaisies de ses passions. Par les six femmes qui furent successivement les victimes de ses caprices et de ses fureurs, des évêques secrètement luthériens, tels que Cranmer, Latimer, Fox, Shaxton, et des évêques dévoués à la politique des *Six articles*, ou évêques *henriciens*, comme Gardiner, Lee, Tunstall, se disputèrent la suprématie religieuse. Après Anne Boleyn, favorable aux protestants et décapitée pour adultère, inceste et haute trahison en 1536, on vit se succéder : Anne Seymour, qui mourut le 24 octobre 1537 en donnant le jour au futur Edouard VI, la luthérienne Jeanne de Clèves, poussée par Cromwell et répudiée bientôt après, Catherine Howard, qui représenta le parti henricien et que Cranmer fit décapiter en 1542, et Catherine Parr, qui favorisa le protestantisme allemand et survécut seule au roi ; il est vrai qu'à la mort d'Henri VIII elle était sur le point d'être brûlée comme hérétique. « Parmi les personnes immolées par Henri, dit le cardinal Hergenröther, on comptait deux reines, douze ducs et comtes, cent soixante-quatre gentilshommes, deux cardinaux archevêques, dix-huit évêques, treize abbés, cinq cents prieurs et moines, trente-huit docteurs en théologie ou en droit canon <sup>1</sup>. »

Destruction  
des monas-  
tères anglais.

Tant de crimes avaient été complétés et rendus presque irréparables par la ruine des monastères anglais <sup>2</sup>. L'Angleterre comptait, au moment du schisme, environ 800 monastères d'hommes ou de femmes. Henri avait d'abord cherché à ruiner ces maisons en leur imposant des charges écrasantes. A partir

1. HERGENRÖTHER, *Hist. de l'Eglise*, V, 421.

2. Sur cette question, voir le savant ouvrage de Dom GASQUET, *Henri VIII et les monastères anglais*, 2 vol., trad. de l'anglais par J. PHILIPPEON et Du LAC, Paris, 1894.

du « pèlerinage de grâce », il fit raser un grand nombre de monastères du nord, sous prétexte de trahison de leurs abbés. Deux hommes se rendirent particulièrement odieux dans cette œuvre de destruction par leurs démarches hypocrites. Ils s'appelaient Legh et Layton, et remplissaient les fonctions de visiteurs au nom du roi. Se défendant de vouloir confisquer les biens des moines, faisant punir ceux qui répandaient de pareils bruits sur leur compte, ils s'efforçaient d'arracher aux abbés des formules d'abandon, soit en multipliant les menaces, soit en offrant aux supérieurs de fortes sommes, primes de leur trahison. Les abbés des trois grands monastères bénédictins de Reading, de Glastonbury et de Colchester résistèrent à ces offres. Le roi les fit condamner et exécuter comme coupables de haute trahison <sup>1</sup>. Plusieurs autres, convaincus du même refus, subirent le même sort. Le dernier monastère fut remis au roi le 23 mars 1540. En moins de cinq ans, la ruine de l'institut monastique était consommée en Angleterre.

Odieuses manœuvres des visiteurs Legh et Layton.

On avait promis que les biens des moines seraient employés par le roi à élever les enfants pauvres, à faire des pensions aux vieux serviteurs et à améliorer les grandes routes. Ces promesses ne furent pas tenues <sup>2</sup>. « De cette opération sans pareille, dit un historien, on ne saurait exagérer l'importance. Le roi ne garda rien des biens des monastères ; il les vendit ; il les donna à ses courtisans ; durant les huit dernières années de sa vie, il aliéna les dépouilles de 420 abbayes ou prieurés. Ces biens passèrent par conséquent entre les mains de la *gentry*. Ainsi toute la haute classe laïque se trouva plus ou moins intéressée au maintien du nouvel ordre de choses qui lui procurait de si riches dotations. Un fait analogue s'est produit en 1789 dans la masse des paysans français après le partage des biens nationaux. Les domaines monastiques ont servi en Angleterre à doter l'aristocratie nouvelle, qui a été le plus ferme appui de la religion des Tudor <sup>3</sup>. » D'autre part, la situation des classes populaires s'aggrava par le fait de cet immense transfert de propriétés. Les nouveaux maîtres, plus exigeants que les moines et n'habitant plus sur leurs domaines, clôturèrent plus rigoureusement les pâtu-

Les biens des monastères passent aux mains des grands.

La situation des classes populaires s'aggrave par suite de la suppression des couvents.

1. RYMER, *Fœdera*, t. VI, part. III et IV, p. 15 et s.

2. GASQUET, *Henri VIII et les monastères anglais*, t. II, p. 425, note 1.

3. Ch. V. LANGLOIS, dans l'*Hist. gén.* de LAVISSE et RAMBAUD, t. IV, p. 576.

rages communaux, laissés jusque-là à la disposition des pauvres gens. « Dès l'année 1540 le parlement fut obligé de venir en aide à cinquante-sept villes tombées en décadence par suite de la destruction des abbayes. La première quête pour les indigents, début du fameux impôt des pauvres, eut lieu en 1538. Le paupérisme, une des plaies les plus hideuses de l'Angleterre actuelle, date de la destruction des monastères <sup>1</sup>. » Telle était la situation de la Grande-Bretagne, quand le roi Henri VIII, vieilli, corpulent, apoplectique, menacé depuis longtemps d'une fin prochaine mourut le 28 janvier 1547. La veille, il avait mandé Cranmer. Quand l'évêque arriva auprès du roi, celui-ci était sans parole, presque sans connaissance. Tandis que le prélat l'exhortait à donner quelque signe de sa confiance en Jésus-Christ, le malheureux monarque ne put que lui étreindre la main dans un dernier élan de ses forces défaillantes <sup>2</sup>.

## IV

Avènement  
d'Édouard VI.

Le duc de So-  
merset, régent  
du royaume.

Un enfant pâle et maladif, âgé de moins de dix ans à son avènement, mais déjà grave, soucieux et qui à treize ans devait se passionner pour la théologie, se plaire aux discours des réformateurs les plus extrêmes : tel fut le successeur d'Henri VIII. Il régna six ans, notant presque chaque jour, dans un style toujours le même, laconique et net, les événements de sa vie. Son oncle maternel, le comte Seymour, s'empara de la régence avec le titre de duc de Somerset. Depuis longtemps gagné aux idées luthériennes, Seymour avait inspiré de bonne heure au jeune Édouard

1. J. TRÉSAL, p. 190.

2. « On dit que sur la fin de ses jours ce malheureux prince eut quelques remords des excès où il s'était laissé emporter et qu'il appela les évêques pour y chercher quelque remède. Je ne le sais pas : ceux qui veulent toujours trouver dans les pécheurs scandaleux, et surtout dans les rois, de ces vifs remords qu'on a vus dans un Antiochus, ne connaissent pas toutes les voies de Dieu, et ne font pas assez de réflexions sur le mortel assoupissement et la fausse paix où il laisse quelquefois ses plus grands ennemis. Quoi qu'il en soit, quand Henri VIII aurait consulté ses évêques, que pouvait-on attendre d'un corps qui avait mis l'Eglise et la vérité sous le joug?... Celui qui n'avait pu entendre la vérité de la bouche de Thomas Morus son chancelier et de celle du saint évêque de Rochestre, qu'il fit mourir l'un et l'autre pour la lui avoir dite franchement, mérita de ne l'entendre jamais ». BOSSUET, *Variations*, VII, 74.



la haine de l'Eglise romaine et de ses dogmes. L'archevêque de Cantorbéry, Cranmer, disgracié sous Henri VIII, s'empessa de prendre sous le règne d'Edouard la place prépondérante d'où l'influence des évêques henriciens l'avait écarté. En même temps il jeta son masque d'hypocrisie et se déclara hautement partisan d'une réforme dogmatique.

Sous de tels auspices, non seulement les doctrines luthériennes mais les doctrines calvinistes et zwingliennes allaient envahir l'Angleterre, pénétrer les professions de foi officielles, être imposées au clergé et au peuple par une tyrannie plus absolue encore que celle d'Henri VIII.

Les premiers actes du parlement, instrument docile entre les mains du protestant Somerset, furent d'abolir toutes les lois portées contre l'hérésie, de supprimer le vague « congé d'élire » accordé aux chapitres et de décider que les nominations épiscopales se feraient désormais par lettres patentes du roi. On supprima ensuite les corporations, ghildes, fraternités et mutualités ayant un caractère religieux, et on en confisqua les biens, comme on l'avait fait pour les abbayes, prieurés et couvents. Les catholiques étaient désormais privés de tout droit d'association, de toute propriété corporative et de tout moyen d'en acquérir.

Aggravation des lois portées contre les catholiques.

L'œuvre de ruine doctrinale et disciplinaire put dès lors se poursuivre sans crainte d'une résistance efficace. On ôta aux évêques le droit d'autoriser les prédicateurs ; on le réserva au roi et à l'archevêque Cranmer<sup>1</sup>. On alla même jusqu'à suspendre la prédication dans tout le royaume<sup>2</sup>. Comme pour faire taire la voix même des vieux rites et des antiques images, par lesquels le peuple recevait la foi traditionnelle, les fameuses ordonnances royales du 31 juillet 1547 bouleversèrent la liturgie et ordonnèrent la destruction de toutes les représentations pieuses, y compris les peintures et les vitraux. Ce fut pour l'art une perte irréparable. Puis, comme les discussions les plus ardentes se portaient sur l'Eucharistie, un ordre du roi, du 27 décembre, défendit d'enseigner à ce sujet aucune doctrine qui ne serait pas contenue dans les Ecritures avant que le roi eût déterminé la doctrine officielle<sup>3</sup>.

Premières infiltrations hérétiques dans la législation.

1. G. BURNETT, *History of the Reformation*, part. II, l. I, p. 88.

2. *Ibid.*, p. 122.

3. G. CONSTANT, *La Transformation du Culte anglican sous Edouard VI*. Dans la *Revue d'Hist. ecclés.* du 15 janvier 1911, t. XII, p. 38-80.

un petit rituel, emprunté dans son ensemble à une consultation d'origine luthérienne en usage à Nuremberg, furent publiés par ordre du roi. On y supprimait l'obligation de la confession auriculaire, mais on y maintenait encore la messe latine. Ce dernier point souleva des discussions violentes. Cranmer et son parti ne se contentaient plus des doctrines luthériennes, ils allaient jusqu'à dire, avec Zwingle, Carlostadt, Calvin et tous les sacramentaires, que l'Eucharistie n'est qu'un symbole, qu'une simple commémoration de la Cène. Ces discussions aboutirent, le 15 janvier 1549, à la promulgation par le parlement du célèbre *Book of common prayer* (Livre de la commune prière), qui, modifié plusieurs fois dans la suite, est resté le symbole officiel et populaire des croyances de l'église anglicane. La présence réelle y était admise, mais les prières et les rites y étaient dépouillés « de tout ce qui ressentait trop la transsubstantiation, le sacrifice ou même la présence corporelle <sup>1</sup> ».

*Le Book of  
common  
prayer* (1549).

Introduction  
des doctrines  
de Calvin et  
de Zwingle.

Pierre Martyr.

Bucer et Fa-  
gins.

Soulèvement  
des popula-  
tions de l'ouest  
(1549).

La présence en Angleterre de plusieurs docteurs luthériens, à qui on confiait des chaires d'enseignement et de prédication, pendant qu'on fermait la bouche aux henriciens et aux catholiques, avait les disputes. Un moine italien, Vermigli, marié à une religieuse et connu sous le nom de Pierre Martyr, avait été nommé professeur à Oxford en 1547 ; un écrit publié par lui en 1549 admettait nettement la doctrine radicale de Zwingle sur l'Eucharistie <sup>2</sup>. Son compatriote Bernardin Ochino, capucin défroqué et chanoine de Cantorbéry, enseignait des doctrines à peu près identiques. L'arrivée à Cambridge, au mois d'avril 1549, de deux théologiens allemands, Bucer et Fagius, chassés de Strasbourg par l'Interim, accentua le mouvement luthérien. On leur confia les deux chaires les plus en vue des universités anglaises ; leur influence s'exerça, grâce à des enquêtes sévères, sur tout le royaume. L'évêque henricien Gardiner, ayant protesté, avait été emprisonné. En 1549, un soulèvement des populations de l'Ouest, indignées par la destruction des images et des statues, affamées par la suppression des monastères et des fraternités religieuses, fut réprimé avec la dernière cruauté par des bandes de mercenaires espagnols, italiens, flamands et allemands <sup>3</sup>. Mais le protecteur

1. BOSSUET, *Variations*, VII, 85-87.

2. *Ibid.*, VII, 81.

3. Les insurgés demandaient notamment le rétablissement de l'ancien culte et le rétablissement de deux abbayes par comté avec restitution de la moitié de leurs

Somerset ne jouit pas longtemps de son triomphe; son rival Warwick le supplanta en 1549. Accusé de haute trahison, Somerset fut décapité en 1552.

## V

Le comte de Warwick, chef de l'aristocratie terrienne de l'Angleterre, continua, avec plus de violences encore, la politique religieuse du duc de Somerset. Dès son arrivée au pouvoir, Warwick envoya une lettre circulaire aux évêques. « Nous avons jugé bon, leur dit-il, et nous vous commandons, aussitôt après réception de cette lettre d'ordonner au doyen et chanoines de votre cathédrale, aux curés, vicaires, chapelains et marguilliers de toutes les paroisses de votre diocèse, d'apporter à vous-même ou à votre délégué... tous les antiphonaires, missels, graduels, livres de processions, manuels, vies de saints, livres de messe, ordinaires et autres livres liturgiques, d'après les rites de Sarum, de Lincoln, d'York, de Bangor, de Herford... et quand vous les aurez en vos mains, vous les détruirez, de sorte qu'ils ne puissent plus jamais servir et que l'uniformité établie d'un commun consentement soit complète. »

Avènement du  
Comte de  
Warwick  
(1549).

Le 25 janvier 1551, Warwick fit passer au Parlement, malgré une forte opposition des évêques et des lords, une loi ordonnant la destruction de toute espèce de statues ou d'images qui restaient dans les églises, à la seule exception « des statues de rois, de princes ou de seigneurs qui n'ont jamais passé pour saints ». Les revenus épiscopaux tentèrent aussi le nouveau gouvernement. Tout nouvel évêque fut nommé à condition de céder un ou deux châteaux de la mense. Quand Pouet fut élevé au siège de Winchester, en 1551, il dut abandonner à la couronne tous les biens de l'évêché, en échange d'une pension de 2.000 marks.

Cette politique n'était pas faite pour déplaire au jeune roi. C'est lui qui, lorsque Charles-Quint menaçait l'Angleterre d'une guerre si on ne laissait pas sa nièce, la princesse Marie, entendre

terres. « Personne, dit à ce sujet David Hume, ne disconvient que les moines n'aient toujours été les meilleurs et les plus indulgents propriétaires des terres. » *Hist. d'Angleterre*, ann. 1549, p. 204.

la messe romaine, s'opposa malgré son Conseil à toute concession.

On persécute  
la princesse  
Marie.

La sœur du roi, en effet, se refusait à rien changer au rite de la messe, qu'elle faisait célébrer dans sa chapelle, et à ses autres pratiques religieuses. Malgré l'affection réciproque qui le liait à sa sœur aînée, le roi fit jeter en prison le chapelain de la princesse et plusieurs de ses serviteurs. Marie protesta « qu'elle était l'humble sujette du roi, mais qu'elle mettrait sa tête sur le billot plutôt que d'accepter un office autre que celui qui était en usage à la mort de son père ». Le roi n'osa pas aller plus loin. Marie fit célébrer la messe en secret dans sa chapelle, et l'autorité ferma les yeux.

Le roi favorise  
l'introduction  
des dogmes  
calvinistes.

À l'encontre de son père, qui n'avait aspiré qu'à se rendre indépendant de Rome et qui tint à rester « le défenseur de la foi catholique » jusqu'à sa mort, Edouard VI était porté d'instinct vers l'hérésie et mettait à la propager une ténacité indomptable. Le dogme calviniste, plus radical et plus net que le dogme luthérien, plaisait mieux à cette nature apathique et froide, à cet esprit lucide<sup>1</sup>, dont les colères elles-mêmes semblaient calculées. Le 15 mai 1550, Martin Bucer écrivait à Calvin : « Il n'y a pas d'étude qui passionne autant le roi que celle des Saintes Ecritures ; il en lit dix chapitres par jour avec la plus grande attention ». Le 25 mai, il ajoutait : « Le roi exerce toute sa puissance pour la restauration du royaume de Dieu ». Le 4 décembre 1550 un protestant français, Burgogne, écrivait de Londres à Calvin que le roi, dans une conversation, lui avait posé beaucoup de questions sur la doctrine de Genève. Au commencement de l'année suivante, Calvin, enhardi par ces nouvelles, reprochait à Cranmer sa modération et sa lenteur, et le primat, dans sa réponse, engageait Calvin à s'adresser au roi lui-même.

Seconde édition du *Book of common prayer* (1552).

Le chef de la réforme française eut lieu d'être satisfait. Une seconde édition du « Livre de la commune prière », rendue obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1552, modifia profondément la Cène, écarta toute allusion à la transsubstantiation, aux prières et aux exemples des saints, abolit le Memento des défunts, et supprima les vêtements sacerdotaux. Knox lui-même, dont les

1. Le philosophe italien Cardone, qui vit le roi vers 1552, alors que celui-ci avait environ quinze ans, se déclara émerveillé de son sérieux et de sa vigueur d'esprit.

négations doctrinales et les hardiesses dépassaient celles de Calvin, écrivant plus tard ses souvenirs, déclara qu'Edouard VI était « admirablement disposé en faveur de la vérité ». On sait le sens qu'avait une pareille déclaration sous sa plume.

La publication, en 1550, de l'*Ordinal*, ou règle des cérémonies à accomplir pour la collation des ordres sacrés et la rédaction, en 1552, d'une Déclaration de *Quarante-deux articles*, fixant le symbole de la foi, couronnèrent l'œuvre doctrinale d'Edouard VI. L'*Ordinal*, pris avec les modifications qui lui furent apportées en 1552, supprima, dans l'ordination des diacres et des prêtres, la cérémonie dite « porrection des instruments » ou présentation du calice et de la patène, laquelle est regardée comme essentielle par certains théologiens. Dès lors se posait la question de la validité des ordinations anglicanes. Les Quarante-deux articles, rédigés par Cranmer et l'évêque de Londres Ridley, contenaient un mélange d'idées luthériennes, calvinistes et zwingliennes.

L'*Ordinal* de 1550 et de 1552.

Les Quarante-deux articles.

Ces réformes ne s'accomplissaient pas sans de nombreuses résistances. Cinq évêques henriciens, qui avaient protesté, furent déposés. Dans un sens tout opposé, on vit se former, autour de l'évêque de Gloucester, John Hooper, appelé plus tard « le père des non-conformistes », un groupe de dissidents irréductibles, poussant l'austérité calviniste jusqu'à ses conséquences les plus extrêmes.

La décadence du clergé était lamentable. Bucer écrivait à Calvin : « La plupart des paroisses sont vendues à la noblesse ; très peu ont des pasteurs qualifiés pour remplir leurs fonctions <sup>1</sup> ». L'évêque de Gloucester constatait que, sur trois cents prêtres visités par lui, cent soixante avaient été incapables de réciter les dix commandements <sup>2</sup>. Des rivalités d'ambition divisaient les évêques fidèles au roi. Le peuple, de plus en plus misérable, faisait entendre de sourds murmures contre le pouvoir. Le pillage des églises, des monastères, des grandes bibliothèques monacales et universitaires n'avait pas enrichi le trésor. Le jeune roi était très malade. Warwick, Cranmer, Ridley, tous ceux qui disposaient du pouvoir ou de l'influence, craignirent une réaction catholique à la mort d'Edouard VI. Il fallait à tout prix

Lamentable décadence du clergé hérétique.

1. ROBINSON, *Original letters relating to the English Reformation*, t. I, p. 547.

2. HOOPER, *Later Writings*, p. 150.

Le conseil du roi déclare lady Jane Grey héritière du royaume, à l'exclusion de Marie, sœur du roi. L'écarter la princesse Marie. Le conseil du roi déclara alors que l'ordre de succession serait changé et que l'héritière du trône serait lady Jane Grey, petite nièce d'Henri VIII, Edouard étant mort le 6 juillet 1553, lady Jane fut proclamée reine d'Angleterre. L'épiscopat et une partie de la noblesse lui étaient dévoués. Mais la masse de la nation, délivrée de la « tyrannie protestante <sup>1</sup> », acclama la princesse Marie, qui renversa Jane Grey et fit son entrée triomphale à Londres le 3 août 1553.

## VI

Avènement de la reine Marie (1553).

L'avènement de la reine Marie fut pour tous les persécutés, catholiques et henriciens, l'occasion d'une joie sans mélange. « Les papistes, dit un réformé, sortirent comme du tombeau leurs ornements, calices, et commencèrent la messe sans retard... Ils firent des souscriptions volontaires, auxquelles les pauvres eux-mêmes prirent part <sup>2</sup> ». Gardiner, chef des henriciens, fut nommé chancelier de l'université de Cambridge ; Cranmer, l'instigateur des mesures les plus violentes prises sous Edouard VI, fut simplement déposé, avec promesse d'une pension ; Pierre Martyr, le plus avancé et le plus remuant des prédicants protestants, reçut un passeport conçu en termes très honorables. La nouvelle reine pardonna aux conjurés qui avaient pris les armes contre elle, sauf à trois de leurs chefs, Northumberland, John Gates et Thomas Palmer, qui furent décapités comme traîtres. Elle se refusa énergiquement, malgré les instances de l'ambassadeur d'Espagne, à envoyer au supplice Jane Grey. Dans une réunion de son conseil tenue le 12 août 1553, la reine déclara que « bien que sa conscience fût fixée en matière de religion, elle n'avait pas l'intention de comprimer ou de violenter la conscience des autres, si ce n'est par exemple et persuasion <sup>3</sup> ». Son oncle, l'empereur Charles-

1. « Le règne d'Edouard VI, vanté par les uns comme l'âge sacré de la Réforme en Angleterre, maudit par les autres, est raconté aujourd'hui, dans des livres d'histoire rédigés par des dignitaires de l'Eglise anglicane sous cette rubrique : *The protestant misrule*, la tyrannie protestante. ». Ch. V. LANGLOIS, dans l'*Hist. gén. de LAVISSE et RAMBAUD*, t. IV, p. 590.

2. ROBINSON, *Original letters*, t. I, p. 371.

3. *Acts of the Privy Council*, t. IV, p. 317.

Quint, l'encourageait dans cette politique : « Luy conseillons, écrivait-il, qu'elle s'accomode avec toute douceur, se conformant aux définitions du parlement, réduisant peu à peu les choses aux meilleurs termes. Et que, sur toutes choses, elle soit, comme elle doit être, une bonne Anglaise <sup>1</sup> ».

Un incident faillit, dès le début, compromettre la bonne harmonie du royaume. Cranmer, au moment même où l'on faisait l'inventaire de ses biens pour fixer le montant de sa pension, publia une proclamation dans laquelle il parlait des « horribles sacrilèges » de la messe romaine. Le conseil l'envoya à la Tour. Bientôt une série de mesures fâcheuses, qui ne furent pas toutes imputables à la volonté de la reine, et des événements regrettables, dont il est difficile de répartir la responsabilité, transformèrent le régime de pacification, que l'on avait voulu sincèrement inaugurer, en un régime de répressions sanglantes.

Le mariage de la reine avec le fils de l'empereur, le futur Philippe II, fut la première de ses fautes politiques et le point de départ de tous les malheurs de son règne. Ce mari espagnol, apathique et froid, plus jeune qu'elle de onze années, et qui ne l'aima jamais, ne pouvait être pour elle un appui. Il devint le premier obstacle à sa politique. Le contrat de mariage avait bien stipulé que l'Angleterre et l'Espagne s'administreraient séparément et que les charges publiques en Angleterre ne pourraient être confiées qu'à des Anglais <sup>2</sup>. Le peuple se méfiait de ce souverain étranger, qu'on disait catholique farouche et politique retors. Un jeune seigneur, Courtenay, à qui la reine avait, paraît-il, donné quelques espérances, se retourna violemment contre elle, entraînant à sa suite un grand nombre d'autres seigneurs. On lui avait fait entendre qu'il pourrait bien obtenir, à défaut de la main de Marie, celle de sa sœur Elisabeth. Courtenay fut l'âme de plusieurs complots ayant pour but de mettre à mort Marie et d'élever au trône sa sœur Elisabeth. Ce fut l'occasion de plusieurs arrestations, à la suite desquelles soixante exécutions eurent lieu. Un des principaux personnages compromis fut le duc de Suffolk, père de Jane Grey. Le conseil décida qu'il serait mis à mort ainsi que sa fille. La reine crut devoir céder. Jane Grey

Mariage de Marie avec Philippe d'Espagne

Révolte de Courtenay.

1. *Papiers d'état de Granvelle*, t. IV, p. 55.

2. *Statutes of the realm, Mary*, ch. II, p. 22.

Supplice de  
Catherine Grey (12  
février 1554).

était certainement innocente ; poussée au trône malgré elle avant l'avènement de Marie, elle n'avait jamais pris la moindre part à la rébellion de son père. Les derniers moments de l'infortunée jeune fille, qui comptait dix-sept ans à peine, furent touchants : « Mon crime, s'écria-t-elle, est d'avoir montré que j'étais capable d'être reine ». Elle fut décapitée le 12 février 1554. Son supplice, qui émut jusqu'aux larmes les partisans les plus dévoués de la reine, indigna ses ennemis. Ce fut la seconde grande faute du règne de Marie.

Réconciliation  
solennelle du  
royaume à  
Rome (30 no-  
vembre 1554).

Le chancelier Gardiner, l'ancien conseiller d'Henri VIII et quelques prélats henriciens, qui avaient à faire oublier leurs faiblesses passées, déployaient un zèle extrême, poussaient la reine aux mesures les plus rigoureuses. Un pamphlet paru à la fin de 1553 avait déjà traité les prélats henriciens de « coupe-gorges » et de « filous ». Le 8 avril 1554, au matin, un chat mort, habillé de vêtements sacerdotaux et tenant entre ses pattes une hostie, fut trouvé pendu à une potence, près de Saint-Paul. Le 10 juin, un coup de fusil fut tiré sur le prédicateur qui prêchait à Saint-Paul. La réconciliation solennelle du royaume à Rome, célébrée le 30 novembre 1554, par la reine et le cardinal Pole à Westminster, fut une occasion nouvelle, pour les ennemis de la reine et de l'Église catholique, de propager contre Marie et contre la Papauté des bruits calomnieux. La reine avait redouté les conséquences de cet acte, qui s'imposerait tôt ou tard, mais auquel il fallait préparer l'opinion. Elle se rendait compte que, s'il avait été facile de ramener la nation aux rites catholiques, abolis depuis quatre ans seulement et regrettés du peuple, il en serait autrement de la suprématie papale, oubliée depuis trente ans, calomniée, redoutée des possesseurs d'anciens biens ecclésiastiques, qui y voyaient, bien à tort cependant, une menace<sup>1</sup>. Le Pape avait en effet déclaré que ces acquéreurs ne seraient pas inquiétés. Mais la reine ayant, par scrupule de conscience, restitué aux anciens propriétaires ceux de ces biens que la couronne n'avait pas mis à la disposition de particuliers, une panique se

Dispositions  
hostiles contre  
Rome et contre  
la reine.

1. *Plus difficultatis fit circa auctoritatem Sedis Apostolicæ, quam circa veræ Religionis cultum ; adeo falsis suggestionibus sunt alienati subditorum animi a Pontifice.* Lettre de Marie au card. Pole, 28 octobre 1553, citée dans LINGARD, *Hist. d'Angl.*, p. 386. Voir l'importante étude de Dom ANCEL, *La réconciliation de l'Angleterre avec le Saint-Siège sous Marie Tudor*, dans la *Revue d'hist. ecclés.* de Louvain, 1909, t. X, p. 521-536 et 744-798.



produisit parmi les seigneurs dont la fortune s'était édifiée avec les biens ecclésiastiques. La plupart de ces seigneurs occupaient les plus hautes situations dans le royaume. Au commencement de l'année 1555, on découvrit qu'un certain Thomas Rose avait organisé, dans divers quartiers de Londres, des offices secrets, suivant le rite protestant, où l'on faisait cette prière : « Seigneur, détournez de l'idolâtrie le cœur de la reine Marie, sinon abrégez ses jours <sup>1</sup> ».

L'érection de la seigneurie d'Irlande en royaume, faite en 1555 par Paul IV à la demande de Marie et de Philippe, fut une nouvelle cause d'antipathie contre la reine. La princesse Elisabeth, dont l'attitude lors des complots de Courtenay avait été très énigmatique, exploitait contre sa sœur tous ces incidents <sup>2</sup>.

Les conseillers de la reine lui proposaient depuis quelque temps de faire revivre les lois de Richard II, d'Henri IV et d'Henri V, qui punissaient de la peine du bûcher les auteurs d'hérésie et ceux qui priaient pour la mort du souverain. La Chambre des Communes et celle des Lords votèrent en ce sens. Ces lois furent applicables à partir du 20 janvier 1555. Le 22, dix prédicateurs comparurent devant une commission, sous l'inculpation d'hérésie. Dès le commencement de février, onze exécutions d'hérétiques avaient déjà eu lieu. Le 24 mars 1556, l'ancien primat, Cranmer, convaincu d'hérésie, d'adultère, de blasphème et de haute trahison, fut brûlé à Oxford. Il n'avait pas fait moins de sept rétractations successives, toutes plus humbles les unes que les autres. En face du bûcher, il revint sur ces rétractations et ajouta : « Si le Pape avait sauvé ma vie, j'aurais obéi à ses rois ». Il mourut cependant d'une manière ferme. Comme la flamme montait, il étendit sa main droite, qu'il prétendait souillée par une signature criminelle, afin qu'elle fût brûlée la première.

Ces exécutions ne firent guère que multiplier les conversions hypocrites, favoriser les réunions clandestines et les sociétés secrètes. Le gouvernement trembla à son tour et eut recours à des sanctions, qui sans doute n'avaient pas au xvi<sup>e</sup> siècle tout

Le parlement remet en vigueur les anciennes lois contre l'hérésie (1555).

Exécution de Cranmer.

1. TRÉSAL, p. 315-316.

2. SUR les intrigues d'Elisabeth, voir LINGARD, *Hist. d'Angleterre*, t. VII, p. 255 et s.

Répressions  
excessives.

l'odieux qu'elles présenteraient de nos jours, mais qui n'en sont pas moins dignes de blâme. Le 6 février 1557, les corps de Bucer et de Fagius, qui avaient importé en Angleterre les premiers germes de l'hérésie, furent exhumés et brûlés sur la place du marché à Cambridge, et le cadavre de la femme de Pierre Martyr, religieuse défroquée, fut jeté sur un tas de fumier.

Action modé-  
ratrice du car-  
dinal Pole.

Le cardinal Pole, sacré archevêque de Cantorbéry le 22 mars 1556, faisait tous ses efforts pour calmer l'irritation impatiente et malade de la reine, et pour contrebalancer l'influence de ses imprudents conseillers. Mais les efforts du sage cardinal en ce sens contribuèrent à le faire dénoncer à Rome comme étant de connivence avec les hérétiques ; il tomba en disgrâce auprès de Paul IV. Le Souverain Pontife était indisposé par ailleurs contre la reine d'Angleterre. Philippe II, devenu empereur de toutes les Espagnes, le 15 janvier 1556, par suite de la retraite de son père, avait entraîné Marie dans une alliance avec l'Espagne, qui

Dernières an-  
nées de la  
reine Marie.

contrecarrait la diplomatie de Paul IV. Les derniers mois de la vie de cette reine, qui avait poursuivi avec tant d'acharnement les ennemis de l'Église, furent donc marqués par une froideur de relations avec le Saint-Siège. Mais le cardinal Pole resta son conseiller fidèle et courageux jusqu'à son dernier jour. Elle mourut, après cinq ans de règne, le 17 novembre 1558, à l'âge de 42 ans. Le surnom de Marie la Sanglante, qui lui a été donné, a été inspiré par l'esprit de parti plus que par la justice<sup>1</sup>. La publication récente des papiers secrets de son règne a confirmé ce que les historiens impartiaux avaient déjà pressenti de

Sa mort (17  
novembre  
1558).

1. On discutera sans fin sur le nombre des exécutions ordonnées sous la reine Marie. Le protestant COBBETT, dans ses *Lettres sur l'hist. de la Réf. en Anglet.*, lettre VIII, n'en compte que 300. Mais on sait que cet auteur, qui donne souvent à son écrit le ton d'un pamphlet, tend parfois à exagérer les fautes de ses coreligionnaires. Certains protestants sont allés jusqu'à parler de 3.000 victimes. Ce chiffre est évidemment très exagéré. Les historiens impartiaux conviennent généralement que le nombre des exécutions faites sous Marie est bien inférieur au nombre de celles qui ont été faites sous Edouard VI et sous Elisabeth. Pourquoi donc le nom de Marie est-il resté plus odieux dans la nation anglaise que ceux d'Edouard et d'Elisabeth ? L'esprit de secte n'explique pas à lui seul ce fait étrange. Il importe de remarquer que les victimes des souverains protestants furent surtout des prêtres et des moines, tandis que ceux de la reine catholique furent des pères de famille, dont les plaintes avaient une grande portée, leur mort touchant un grand nombre de personnes. Le souci plus grand de légalité, qu'eut la reine Marie dans la conduite des procès, les rendit plus retentissants. Les paniques des possesseurs de biens ecclésiastiques, tremblant toujours d'être exécutés, contribuèrent beaucoup aussi à soulever la population.

la sincérité de sa foi, de l'élévation de son caractère et de la droiture de ses intentions. Elle fut victime des difficultés d'une époque où, comme on l'a dit d'un autre temps, il était peut-être « plus difficile de connaître son devoir que de le faire ». Son règne malheureux démontre aussi que, dans le gouvernement des hommes, les imprudences sont souvent plus funestes que les crimes.

## VII

Les mêmes historiens qui donnent à la reine Marie le nom de « Marie la Sanglante », appellent généralement sa sœur « la Bonne reine Elisabeth ». La seconde qualification, — la suite de ce récit va le montrer — n'est pas plus justifiée que la première. La fille d'Anne Boleyn et d'Henri VIII avait hérité de sa mère la passion des bijoux, le goût du luxe et du faste. Les épreuves de sa jeunesse, le régime d'espionnage au milieu duquel elle avait vécu, sa vie de prisonnière à la Tour, avaient développé en elle l'esprit de défiance, de mensonge et de perfidie. En prenant possession du trône laissé vacant par la mort de sa sœur Marie, elle sembla favorable au catholicisme. Couronnée suivant le rite catholique, elle jura de protéger la religion romaine, et fit des propositions d'alliance au roi d'Espagne. L'ambassadeur vénitien Priuli écrivait le 27 novembre 1558 : « On n'aperçoit aucun changement dans les églises ; les moines et les prêtres qui fréquentent Londres n'ont été l'objet d'aucune insulte, et Sa Majesté continue d'entendre la messe comme auparavant <sup>1</sup> ». Mais en même temps la nouvelle reine, à qui le parti protestant avait toujours prêté le meilleur appui, s'entourait de ministres favorables à la réforme. Deux d'entre eux, William Cecil et Nicolas Bacon, allaient être les mauvais génies de son règne <sup>2</sup>. L'envoyé espagnol, Feria, pouvait donc écrire, dans le même temps que son collègue de Venise : « La reine prend chaque jour davan-

La reine Elisabeth.

Son caractère.

Sa politique

1. *Acts of the Privy Council*, t. VII, p. 45.

2. Nicolas Bacon était le père du fameux philosophe. William Cecil contribua beaucoup à la prospérité commerciale de l'Angleterre en développant sa marine, qu'avait créée Wolsey. Mais le *Plan de la Réformation anglicane* rédigé par les deux hommes d'Etat, est un chef-d'œuvre de perfidie.

tage position contre la religion ». Dès les premiers jours, Elisabeth mettait en pratique les principes, si l'on peut ainsi parler, qui devaient dominer toute sa politique. Ils consistaient à tout subordonner à ses intérêts personnels, identifiés autant que possible avec ceux de la nation, à faire de la religion une institution nationale et à la gouverner sans contrôle. Païenne de tempérament et de goût dans sa vie privée, Elisabeth restera païenne dans sa vie publique.

Après la notification faite au Pape Paul IV de son élévation, elle donne tout à coup l'ordre à son ambassadeur de cesser toute relation avec le Saint-Siège. Puis elle affirme sa politique de réforme progressive par le remaniement discret du « Livre de la commune prière ». Le 25 février 1559, elle promulgue un « Acte pour restituer à la couronne son ancienne juridiction sur l'état ecclésiastique et spirituel et pour abolir tous les pouvoirs étrangers en opposition avec la couronne ». Dans cet Acte, la reine, de peur d'effrayer les « non conformistes », catholiques ou calvinistes, prend soin d'atténuer les expressions courantes sous Henri VIII. Elle ne s'appelle plus « Chef suprême » mais « Gouvernante suprême au spirituel et au temporel ». L'organisation d'une hiérarchie semblable à celle de l'Église romaine, se rattachant au Pape par l'ordination, mais se plaçant sous le commandement de la reine par la juridiction, était la suite naturelle de ces premières mesures. Le 17 décembre 1559, le prédicant Matthieu Parker, ancien bénéficiaire du temps d'Edouard VI, et privé de ses fonctions dans le gouvernement de Marie, est sacré archevêque de Cantorbéry par l'évêque protestant Barlow et trois autres prélats. Cette cérémonie, faite suivant l'Ordinal d'Edouard VI, qui supprimait le rite de la présentation du calice et de la patène, et par des évêques qui rejetaient notoirement l'existence de l'épiscopat dans l'Église du Christ, ne pouvait être considérée, en toute sécurité de conscience, comme une ordination valide, et, par là tous les ordres anglicans qui se rattachent à Parker, doivent être considérés comme entachés de nullité radicale<sup>1</sup>. Mais Mathieu Parke

La reine est proclamée « gouvernante suprême au spirituel ».

Ordination du premier évêque anglican, Matthieu Parker (1559).

validité des ordinations anglicanes.

1. La question de la validité des ordres anglicans a été longtemps librement discutée parmi les catholiques. Voir DALBUS, *Les ordinations anglicanes*, 1894 ; BODINHOX, *Etude théologique sur les ordinations anglicanes*, 1895, *De la validité des ord. anglic.*, 1895 ; Révérend PULLER, *Les ordinations anglicanes et le sacrifice de la messe*, 1896. L'Encyclique *Apostolicæ curæ* du 2 septembre 1896 a tranché la question dans le sens de la nullité. Le récit du *Noë's Head Tavern*, d'après

avait la réputation méritée d'un homme modéré. Son caractère personnel ne provoquait que des sympathies. Les ornements et les cérémonies de l'Église étaient rigoureusement conservés, par ordre de la reine. Ces faits, rapprochés de ce que nous avons déjà vu de la condition du clergé anglais par rapport au roi, expliquent comment, sur deux mille quatre cents bénéficiers, soixante à peine refusèrent de prêter le serment de suprématie lorsqu'il leur fut demandé. Quant au peuple, que nous avons vu se soulever plusieurs fois, sous Henri VIII et sous Edouard VI, pour la défense de la religion de ses pères, son ardeur était tombée. Soit qu'à la longue il se fût habitué à obéir pour le spirituel au pouvoir établi, soit que les calomnies répandues à profusion contre Rome eussent ébranlé sa fidélité, soit que les rigueurs excessives de la reine Marie eussent désaffectionné plusieurs de la cause catholique, le peuple en Angleterre ne devait plus désormais prendre en main la cause de l'Église romaine contre la noblesse et la royauté. Le bill qui, en 1562, imposa le serment de suprématie, non seulement aux ecclésiastiques, mais aux principaux fonctionnaires civils, aux avocats et à tous les professeurs publics ou privés, ne rencontra aucune résistance.

Elisabeth comprit que son peuple était mûr pour une réforme plus radicale. A la condition de débarrasser la religion anglicane de tout élément calviniste ou zwinglien trop marqué, de la donner comme une institution essentiellement nationale et de représenter tous ses ennemis comme des ennemis de la patrie, on pouvait espérer d'en accentuer de plus en plus le caractère anti-catholique. Les *Quarante-deux articles*, rédigés sous Edouard VI, furent revisés et réduits à 39. Les *Trente-neuf articles*, publiés en janvier 1563, grâce à des formules indéçises, modifiaient la déclaration d'Edouard VI quant à l'expression plutôt que quant à la substance. On y rejetait, en somme, la primauté du Pape, le sacrifice de la messe, « cette invention sacrilège », la transsubstantiation, le purgatoire, l'invocation des saints, le culte des images et des indulgences. Quiconque agirait contre ce symbole de foi devait être puni comme hérétique. On sait que les *Trente-neuf articles* d'Elisabeth sont restés le code de l'Église anglicane.

Défection presque universelle du clergé et du peuple.

Réforme plus profonde du dogme

Les « Trente-neuf articles » (1563).

lequel Parker aurait été sacré par Barlow dans une auberge au milieu d'une ridicule mascarade, est une pure légende, fondée sans doute sur ce fait, bien connu, que Barlow ne croyait pas à l'épiscopat. Cf. P. DE LA SERVIÈRE, *La Controverse sur la validité des ordinations anglicanes d'après des publications récentes*, dans les *Études* du 3 septembre 1942.

## VIII

Le nouveau symbole pouvait rencontrer deux sortes de réfractaires : les catholiques, et un groupe d'esprits indépendants, qui s'inspiraient de Calvin et de Zwingle, et qu'on désignait sous le nom de « puritains ».

Situation des catholiques restés fidèles au Pape.

Vénement de saint Pie V (7 janvier 1566).

Les catholiques, depuis la suppression du légat pontifical à Londres et la rupture de toutes relations diplomatiques de l'Angleterre avec le Saint-Siège, n'avaient plus d'appui officiel auprès de la reine. Sans chefs, désarmés, il leur était difficile de s'entendre sur un plan de résistance. Beaucoup croyaient pouvoir assister aux offices institués par le *Book of common prayer* ; d'autres s'en abstenaient. L'élection au trône pontifical du cardinal Ghislieri, qui prit le nom de Pie V, le 7 janvier 1566, ranima leur courage ; le nouveau Pontife était un homme dont l'énergie égalait la sagesse. Il condamna formellement le « Livre de la commune prière » et accorda à deux réfugiés, Harding et Sanders, le pouvoir de réconcilier à l'Église les fidèles anglais qui s'étaient rendus coupables de schisme en assistant aux offices réprouvés.

La bulle *Regnans Dei ex-communic* Elisabeth.

Elisabeth attendait une occasion de persécuter l'Église pour un motif d'intérêt politique. Dès le début de son règne, les catholiques n'avaient pas caché leur sympathie pour la reine d'Écosse, Marie Stuart, nièce d'Henri VIII, que beaucoup considéraient comme l'héritière légitime du trône d'Angleterre. Mais aucun acte, aucun projet de rébellion n'avait pu jusque-là faire suspecter leur loyalisme. En 1568, l'odieuse conduite d'Elisabeth envers Marie Stuart, qu'elle jeta en prison, après lui avoir promis un asile, révolta quelques gentilshommes catholiques, qui formèrent un complot pour délivrer la captive. Elisabeth rendit tous les catholiques solidaires de ces seigneurs et, comme Marie Stuart avait été mariée au roi de France, François II, elle les accusa d'être sondoyés par l'étranger pour la trahir. Des centaines de catholiques furent mis à mort. Des gibets se dressèrent sur toute l'étendue du royaume ; de lourdes amendes furent infligées aux moins suspects <sup>1</sup>. Le Pape saint Pie V, après avoir longtemps consulté,

1. C'est alors que, traqués partout, des prêtres et des religieux anglais fondè-

réfléchi et prié, publia, le 25 février 1570, la bulle *Regnans Dei*, qui prononçait l'excommunication et la déposition d'Elisabeth.

Trois bills de persécution furent la réponse de la reine. Devait être déclaré coupable de haute trahison quiconque nierait ou mettrait en doute les droits d'Elisabeth à la couronne d'Angleterre. Des amendes formidables seraient prononcées contre ceux qui refuseraient d'assister aux offices anglais. Une haute cour de commission fut investie de pouvoirs inquisitoriaux exceptionnels. Il faut se reporter à la Terreur française de 1793, pour rencontrer une législation plus impitoyable. Elle fut aggravée en 1581. L'exercice de toute fonction sacerdotale, l'asile même donné à un prêtre rendait passible de la peine de mort. Les prisons regorgèrent de catholiques. De nombreux prêtres subirent le supplice des traîtres. Le prêtre Nelson et le séminariste Sherwood, venus de Douai pour prêcher la foi en Angleterre, furent dépecés tout vivants à Tyburn <sup>1</sup>. Deux jésuites anglais, le P. Persons et le P. Campian, parcouraient l'Angleterre depuis 1580, au milieu de tous les périls, changeant de costume et de nom, célébrant en secret les saints mystères et fortifiant les fidèles. Campian, arrêté, subit le martyre. En 1584, à la mort de l'évêque de Lincoln, les catholiques furent sans évêque. Ils ne devaient obtenir un archiprêtre qu'en 1798. En 1585, sous prétexte de nouveaux complots, la persécution avait repris avec plus de fureur. En 1586 une courageuse chrétienne, Marguerite Clitheroe, fut écrasée sous une planche chargée de pierres <sup>2</sup>.

L'exécution de Marie Stuart, dont les derniers moments furent admirables, souleva l'indignation du monde catholique <sup>3</sup>. Mais Philippe II ayant, après cette exécution, fait valoir ses droits au

Exécution d.  
Marie Stuart  
(1587).

rent à l'étranger des collèges et des communautés religieuses. Les fondations des collèges anglais de Douai, de Rome, de Valladolid, de Saint-Omer, etc., datent de cette époque.

1. Les élèves du collège de Douai, qui fut fondé en 1568, s'engageaient à retourner dans leur pays pour y prêcher la foi.

2. Sur tous ces faits, voir DESTOMBES, *Histoire de la persécution en Angleterre sous Elisabeth*, et DOM LECLERCQ, *Les Martyrs*, t. VIII.

3. Marie Stuart n'aurait pas succombé, si elle n'avait eu contre elle le fanatisme protestant; mais, d'autre part, Elisabeth n'aurait pas osé, malgré sa haine et sa jalousie, attenter à la majesté royale de sa « sœur », si Marie, par ses rapports trop confiants avec ses ennemis, ne lui avait donné le prétexte qu'elle cherchait depuis longtemps. Telle est la double conclusion qui se dégage d'un livre récent, qui ne présente pas de nouveaux documents, mais qui résume très heureusement les nombreux travaux consacrés à Marie Stuart, *Marie Stuart*, par Lady BLERNERHABSETT. Paris, 1909.

trône d'Angleterre, comme mari de l'ancienne reine Marie, les catholiques, malgré le loyalisme héroïque de la plupart d'entre eux <sup>1</sup>, furent suspectés de trahir l'Angleterre au profit de l'Espagne. On sait comment le dévouement patriotique de la nation anglaise et des perturbations subites de la nature aboutirent, en 1588, à la destruction de la terrible Armada espagnole.

**Les puritains.** Par tempérament, autant que par politique, Elisabeth devait détester les puritains. Passionnée pour la culture littéraire et artistique de la Renaissance, elle ne pouvait qu'être choquée par le langage et la tenue de ces hommes austères, sombres, presque sauvages. C'était, d'autre part, toute sa hiérarchie religieuse, patiemment édifiée, que battait en brèche le farouche démocratisme de ces novateurs.

**Pénétration de l'esprit puritain en Angleterre.** L'esprit puritain avait pénétré en Angleterre dès le début du règne d'Elisabeth. Des protestants anglais, persécutés sous le précédent gouvernement, s'étaient réfugiés en Suisse, où, au contact des calvinistes et des zwingliens, leur protestantisme était devenu plus radical et plus sévère. Ils en revinrent à l'avènement de la nouvelle reine. Des doctrines de Zwingle et de Calvin ils n'avaient emprunté d'ailleurs que ce qui s'adaptait à la mentalité anglaise. Les dogmes de la « prédestination » et de la grâce « inamissible », devinrent pour eux des principes de vie pratique, leur façonnèrent des âmes indépendantes et hautaines. Elisabeth, qui voyait avec raison dans leur esprit un péril éventuel pour la monarchie, n'organisa pas cependant contre eux une persécution. Les puritains étaient pour elle, en Ecosse, où ils s'étaient prodigieusement développés, des auxiliaires précieux contre son ennemie, la catholique Marie Stuart.

**Les puritains d'Ecosse.** La triste situation d'un clergé trop peu cultivé et les convoitises d'une aristocratie appauvrie et inquiète, avaient singulièrement favorisé en Ecosse les progrès de l'hérésie puritaine. L'influence d'un homme à l'activité dévorante et à la brûlante éloquence, John Knox, vint lui donner un caractère tout à fait original.

**John Knox.** Vers 1557 Knox lança, de Genève où il résidait, son fameux pamphlet : « Premier coup de trompette contre le gouvernement

1. David Hume rend hommage à ce loyalisme des catholiques, *Hist. d'Angleterre*, t. II, p. 244. D'autres ont pensé qu'ils auraient été mieux inspirés en formant une coalition semblable à la Ligue des catholiques français (BRUGÈRE, *Tableau de l'hist. et de la litt. de l'Egl.*, p. 731).



satanique des femmes ». L'écrit était dirigé contre le gouvernement catholique de Marie Stuart. Bientôt après, vers 1558, à l'instigation de Knox, des lords d'Ecosse forment la « congrégation des Seigneurs », qu'ils opposent aux catholiques, appelés la « congrégation de Satan ». En 1558, un prêtre apostat, Walter Milne, ayant été condamné au supplice du feu, les puritains réclament la liberté absolue de religion. Knox arrive de Genève en 1559 et déchaîne une vraie révolution. Les églises et couvents sont livrés au pillage, la superbe cathédrale de Saint-André est détruite. Un traité accorde alors aux puritains la liberté ; mais ils ne s'en contentent plus ; ils veulent régner seuls. En même temps que leurs prétentions se font toujours plus grandes, leurs doctrines deviennent plus radicales. A côté des puritains presbytériens, qui veulent faire gouverner l'Église par les simples prêtres, se font jour les puritains indépendants, qui reconnaissent à tout saint, fût-il soldat, ouvrier ou bourgeois, le droit de monter en chaire et d'enseigner. L'« Église établie » d'Angleterre avait pris pour cri de guerre : pas de pape ! *no popery !* le presbytérien s'écriera : pas d'évêques ! *no bishop !* et l'indépendant : pas de prêtre ! et même : pas de roi ! *no King !*

Persécution  
des catholi-  
ques.

C'est à de tels hommes qu'Elisabeth, à son corps défendant, dut promettre et donner son appui. La France avait pris parti pour Marie Stuart ; il lui fallait accepter l'alliance des puritains. Encore une fois, l'intérêt politique prima chez elle toutes les autres considérations. Les puritains de leur côté laissèrent mourir en paix la reine Elisabeth ; mais sous son successeur, Jacques I<sup>er</sup>, ils devaient s'agiter bruyamment et menacer à la fois l'Église et la royauté.

Elisabeth  
prend parti  
pour les puri-  
tains.

Quant aux catholiques, leur situation ne s'améliora pas sensiblement pendant les dernières années du xvi<sup>e</sup> siècle. La mort du vaillant cardinal Allen, qui, de Rome où il s'était réfugié, avait dirigé, autant qu'il était possible, leur résistance, et les malheureuses divisions qui s'introduisirent, en Angleterre même, entre les missionnaires, étaient venus aggraver les tristesses des persécutés. La reine Elisabeth mourut, au moment où elle méditait de mettre à exécution de nouveaux moyens de persécution, le 24 mars 1603. Elle laissait l'anglicanisme solidement enraciné sur le sol de l'Angleterre. C'est à sa politique que la « Religion établie » doit d'être restée longtemps, et de rester encore, pour

beaucoup d'Anglais, étroitement liée à la cause nationale, tout comme l'était autrefois le paganisme dans l'ancienne Rome. C'est également à cette politique utilitaire que l'Angleterre, jadis nation apôtre à côté de la France, doit son effacement momentané dans l'accomplissement de cette grande mission, en attendant qu'un jour, « éprouvée par l'adversité, ou éclairée sur le vide de sa prospérité matérielle, elle reconnaisse enfin que l'Église catholique lui manque, bien plus encore qu'elle ne manque à l'Église catholique » <sup>1</sup>.

1. F. BRUGÈRE, *Tableau de l'histoire et de la littérature de l'Église*, Paris, Roger et Chernoviz, p. 734.

## CHAPITRE III

### LE PROTESTANTISME EN FRANCE

#### I

Tandis que la révolution protestante aboutissait, au delà du Rhin et au delà de la Manche, à détacher de l'Église deux grandes nations, elle ne parvenait, en France, qu'à bouleverser violemment l'ordre social. Après de rudes secousses, notre pays devait retrouver au xvii<sup>e</sup> siècle l'équilibre religieux, intellectuel et politique, qui lui donnera Bossuet, Corneille et Colbert. Qu'il faille attribuer ce résultat à la forte organisation de sa monarchie séculaire, à la cohésion de son épiscopat, à son tempérament ethnique, à une particulière protection de la Providence, ou à toutes ces causes à la fois, c'est un problème qui se pose et que le simple récit des événements contribuera peut-être à éclaircir.

#### II

Comment le protestantisme français, préparé dès les premières années du xvi<sup>e</sup> siècle dans un pacifique cénacle de lettrés, sous le patronage d'un évêque, Guillaume Briçonnet, et formulé dans l'œuvre d'un clerc de Noyon, Jean Calvin, parvint, malgré les répressions sévères de François I<sup>er</sup> et d'Henri II, à gagner rapidement une partie du peuple, de la magistrature et de la noblesse ; comment, dans des luttes sanglantes, sous les règnes de Fran-

Vue générale  
de l'histoire  
du protestan-  
tisme en  
France.

çois II, de Charles IX et d'Henri III, il disputa au catholicisme le gouvernement du royaume et la direction des esprits ; comment enfin il se constitua dans l'État français, à côté du catholicisme triomphant, sous la forme d'une véritable puissance politique et religieuse, par le bénéfice de l'Édit de Nantes ; c'est là l'histoire de cent ans de luttes, de polémiques, de guerres, d'intrigues, de complots, de scènes d'héroïsme et d'horreur, de gloires et de hontes. Nous croyons qu'il est possible de la raconter avec un cœur de catholique et de français, sans se départir de l'impartialité sincérité que demande le rôle d'historien.

La société française au début du XVI<sup>e</sup> siècle.

Dans la société française du début du XVI<sup>e</sup> siècle, on distingue nettement cinq classes bien tranchées : le peuple, la bourgeoisie, la noblesse, le clergé et la cour.

Le peuple.

La condition des gens du peuple est caractérisée par deux faits : un mouvement rapide vers la liberté civile et politique, et, à la suite du bouleversement apporté par les progrès de l'industrie et du commerce, une extension non moins rapide du paupérisme. De là, une inquiétude générale, un déséquilibre moral autant que social, des instincts de révolte prêts à se déchaîner au premier appel.

La bourgeoisie.

Le grand mouvement industriel, commercial et financier qui a marqué la fin du XV<sup>e</sup> siècle a déterminé dans la bourgeoisie une évolution non moins importante. Elle qui ne comptait pas au Moyen Age comme une classe distincte et ne formait qu'un trait d'union entre la noblesse et les classes populaires, elle est devenue tout à coup, par quelques-uns de ses membres, la classe dirigeante de l'État. Ces *argentiers*, comme on les appelle, tels qu'un Semblançay, dont on dit qu'il est *quasi-roy*, ou qu'un Briçonnet, qui négocie des alliances au nom de François I<sup>er</sup>, forment déjà de véritables dynasties, non moins puissantes que celles de la vieille noblesse d'épée, souvent plus fastueuses et plus insolentes.

La noblesse.

L'aristocratie féodale est en pleine décadence. Ne voulant point, par principe et par crainte de déroger, s'adonner au commerce, désirant, d'autre part, conserver ses traditions de luxe et de vanité, elle s'épuise en misérables expédients, multiplie sur ses terres d'odieux procédés de fiscalité, recourt aux usuriers, qui confisquent ses biens, à moins qu'elle n'abdique son indépen-

dance en se donnant au roi. Ainsi se forme, au sein de la noblesse, le contingent des bataillons les plus turbulents que nous verrons intervenir dans les luttes religieuses.

Le bas clergé, mêlé au peuple, n'a guère qu'une action religieuse ; les grandes rivalités des factions politiques le laisseront d'abord à peu près indifférent ; mais, plus tard, quand il s'apercevra que la question religieuse prime tout, il se lancera au milieu de la lutte avec courage, et, dans le mouvement populaire de la Ligue, il tiendra son rôle au premier rang.

Le clergé.

Le haut clergé de France n'est pas, comme celui d'Allemagne, à la tête de véritables états ; mais il a son entrée dans les conseils du roi, il figure dans les cours souveraines, parlements et chambre des comptes. En 1494, le président de la cour des comptes est précisément un Briçonnet, archevêque de Reims, entré dans les ordres après son veuvage ; son fils Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, donnera la première impulsion au mouvement réformiste. Ce haut clergé, que le régime de la Pragmatique Sanction a orienté dans une politique hostile au Saint-Siège, qui, sous Louis XII, a nettement pris parti pour le roi contre le Pape Jules II, et que le concordat de 1516 froisse en le dépouillant, au profit du Pape et du roi, de notables prérogatives, n'est pas non plus sans défiances et sans irritations, d'autant plus que la culture, parfois excessive, des lettres et des arts, détourne plusieurs prélats des maximes évangéliques<sup>1</sup>.

Au-dessus de toute cette hiérarchie, se trouve le roi. Le pouvoir du roi s'est accru de la ruine des institutions féodales. De plus, en Louis XII, et surtout en son successeur, François I<sup>er</sup>, le prestige personnel est immense.

Le roi.

François I<sup>er</sup> est un des hommes les plus représentatifs de son époque. Le portrait que le Titien a donné de lui est, paraît-il, un chef-d'œuvre de fantaisie. On connaît mieux François I<sup>er</sup>, tel qu'il fut, dans ces quelques lignes tracées par un ambassadeur vénitien au lendemain de l'entrée du roi à Paris, en 1515 : « Après, le Roy armé sur son cheval bardé. Et ne se tenait point dessous le dais, mais faisait rage sur son cheval, qu'estait tou-

Caractère de François I<sup>er</sup>.

1. Jean du Bellay, évêque de Paris, ne se sépare jamais d'Horace, même la nuit. Amyot sera récompensé de sa traduction de *Théagène et Chariclée* par l'abbaye de Bellozane, et, après sa traduction de Plutarque, sera nommé évêque d'Auxerre.

jours en l'air. Et y avait tout plein de bons chevaux et de bons chevaucheurs, qui faisaient merveilles à se montrer devant les dames ». Ce brillant gentilhomme, caracolant devant des dames, au milieu de ses seigneurs, c'est François I<sup>er</sup>, c'est sa politique et c'est tout son règne. On l'a mal nommé « le roi chevalier » ; c'est

Le roi gentil-  
homme.

« le roi gentilhomme » qu'il faut dire. François I<sup>er</sup> a pour règle, non point l'honneur, conçu comme le jugement de la conscience chrétienne, à l'exemple d'un saint Louis, mais le « point d'honneur », entendu comme le jugement des gens du monde.

Le dilettante. François I<sup>er</sup> n'est pas davantage le Mécène de génie dont le surnom de « Père des Lettres » évoque l'image. Dilettante plutôt qu'artiste ou lettré, il favorise les lettres et les arts comme une élégance de plus, qu'il veut ajouter à toutes ses élégances. Il aime plus les œuvres brillantes que les œuvres puissantes ; mais il les aime jusqu'à professer à leur égard une espèce de culte. « Le roi François, dit Montaigne, accueillait chez lui les hommes doctes *comme personnes saintes* ». Il prodigue les faveurs à Erasme, à Clément Marot, à Léonard de Vinci, au Primatice, au Titien. Il fonde le Collège de France, fait construire une grande partie du palais du Louvre et crée l'Imprimerie nationale.

Le politique  
« ondoyant et  
divers ».

Politique « ondoyant et divers », François I<sup>er</sup> méritera qu'on lui applique à lui-même les deux vers qu'il a tracés sur les vitres du château de Chambord :

Souvent femme varie :  
Bien fol est qui s'y fie.

François I<sup>er</sup> sera toujours l'homme de quelqu'un, d'un groupe, d'une coterie, d'une influence mobile et changeante. Au lendemain de la bataille de Pavie, on fera courir ce distique :

Sire, si vous donnez pour tous à trois ou quatre,  
Il faut donc que pour tous vous les fassiez combattre.

La cour.

La composition de l'entourage d'un pareil roi sera d'une importance extrême. Trois femmes y exerceront sur lui une influence décisive. Jusqu'en 1531, c'est l'ascendant de sa mère, Louise de Savoie, qui prévaut. Femme de tête, la mère du roi, tout entière aux questions d'intérêt, s'occupe bien plus de finances et de politique que de questions littéraires, artistiques et religieuses ; la portée du mouvement créé par « l'école de

Louise de Sa-  
voie.

Meaux » lui échappera ; pourtant elle inclinera le roi bien plutôt du côté des premiers réformateurs que du côté de l'Église et des doctrines traditionnelles. Après la mort de Louise de Savoie, c'est Marguerite d'Angoulême, sœur du roi, qui semblera prendre toute la place dans ses affections. L'échange de sentiments du frère et de la sœur revêt, dans leur correspondance, une telle vivacité d'expressions que le savant éditeur des *Lettres de Marguerite d'Angoulême* n'a pas craint d'y voir l'indice de mœurs suspectes <sup>1</sup>. Intelligente, spirituelle, érudite autant qu'homme de France, sensible à toutes les manifestations de l'art et de la beauté, Marguerite a pour son frère une admiration passionnée. Rabelais a parlé de son « esprit ravy et estatic <sup>2</sup> ». Un critique littéraire a ainsi défini ses tendances : « se donner par le sentiment et s'affranchir par l'entendement <sup>3</sup> ». Plus encore que sa mère, Marguerite d'Angoulême appuiera de toutes ses forces le mouvement réformateur.

Marguerite  
d'Angoulême

Depuis Agnès Sorel, on n'avait plus vu en France de favorite affichée auprès du roi. François I<sup>er</sup> donna ce spectacle. M<sup>me</sup> de Châteaubriand, de qui Marot fit l'épithète, et surtout Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes, exercèrent sur le roi une influence funeste. Quand on songe que celle-ci est parvenue à faire nommer son oncle, Antoine Sanguin, archevêque de Toulouse, un de ses frères évêque de Condom, un autre de ses frères abbé de Compiègne et sa propre sœur abbesse de Maubuisson, on peut conjecturer le mal fait par elle à l'Église et à la France. Tavannes écrit dans ses *Mémoires* : « La bande de M<sup>me</sup> d'Etampes gouverne ».

Anne  
d'Etampes.

Autour de ces femmes frivoles, gravite une noblesse de cour que Marguerite d'Angoulême n'a pas rougi de dépeindre dans son licencieux *Heptaméron* <sup>4</sup>, ce livre « d'une impudeur hardie, dit un critique, mixture de dévotion, de gaillardise et de morale..... où le siècle se retrouvait <sup>5</sup> ». « Jamais, dit le biographe

1. E. GÉNIN, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, Paris, 1841-1842, 2 vol., Préface

2. L'ambassadeur vénitien Dandolo ne tarit pas d'éloges sur Marguerite d'Angoulême : « *Quæsta credo la piu savia non dico delle donne di Francia, ma forse anco degli uomini. Così ben intelligente e dotta, qu'io credo pochi ne sapino parlar meglio.* Cité par RANKE, *Hist. de France*, I, 151.

3. LANSON, *Hist. de la litt. française*, 7<sup>e</sup> édit., p. 233-234.

4. M. Génin, dans sa Préface aux *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, démontre que la plupart des personnages de l'*Heptaméron* sont réels.

5. LANSON, *Hist. de la litt. franç.*, p. 235.

de Bayard, n'avait été vu roi de France de qui la noblesse s'éjouit tant <sup>1</sup>. » Si d'un tel milieu partent parfois des mesures répressives contre les réformateurs, l'Église devra-t-elle s'en réjouir ? n'en sera-t-elle pas, au contraire, compromise ?

La Sorbonne  
et le Parle-  
ment.

Deux corps, autrement graves par leur caractère et par leur constitution, protesteront avec plus d'autorité contre les novateurs au nom des traditions nationales ; ce sont la Sorbonne et le Parlement. Mais si les hommes de la Sorbonne et du Parlement se prononcent d'abord très nettement contre les doctrines protestantes, ils auront bientôt peur de trop favoriser l'autorité du Pape ; on les verra alors, par hostilité contre Rome, appuyer les disciples de Calvin, et refuser d'accepter les décrets disciplinaires du Concile de Trente.

### III

Lefèvre d'Eta-  
ples.

Vers 1516, au moment où Luther élaborait à Wittemberg sa doctrine de la justification, fondement de tout son système théologique, à la veille de la grande querelle des indulgences, on remarquait à Paris, dans le mouvement d'érudition et de littérature qui agitait les esprits, un vénérable érudit, de toute petite taille <sup>2</sup>, toujours entouré, toujours consulté par un groupe de jeunes gens, avides de se former à l'étude des langues anciennes, à la lecture des vieux manuscrits et à la critique des sources. Ce vieillard souriant et bon <sup>3</sup> s'appelait Lefèvre ; on le nommait communément Lefèvre d'Etaples, *Faber Stapulensis*, du nom de son pays natal, Etaples, en Picardie. Il était né en 1455, était venu de bonne heure à Paris, y avait étudié avec passion la philologie, les belles-lettres, les mathématiques et la philosophie d'Aristote, puis, lassé des études profanes, s'était tourné avec amour vers la culture et la méditation des Lettres Sacrées <sup>4</sup>.

1. *Le loyal serviteur*, Edit. de la Société de l'hist. de France, p. 369.

2. En 1519, Erasme l'appelle un vieillard, *senex*. Deux de ses contemporains, Paul Jove et Scœvola de Sainte-Marthe, insistent sur la petitesse de sa taille. Ce dernier l'appelle *Homunculus genere staturaque perhumili* (*Elogia gallorum illustrium*). *Statura fuit, dit Jove, supra modum humili* (*Elogia doctorum virorum*, Bâle, 1571, p. 363).

3. Erasme le qualifie de *natura mitis et blandus*.

4. GRAF, *Essai sur la vie et les œuvres de Lefèvre d'Etaples*.



« Pendant longtemps, écrit-il dans son *Commentaire sur les Epîtres de saint Paul*, publié en 1512, je me suis attaché aux études humaines; mais déjà, dans le lointain, une lumière si brillante a frappé mes regards, que les doctrines humaines m'ont semblé des ténèbres en comparaison des études divines, tandis que celles-ci m'ont paru exhaler un parfum dont rien sur la terre n'égale la douceur. » Seulement, ces « études divines », Lefèvre ne les poursuivait pas à la manière traditionnelle des docteurs de Sorbonne : il leur appliquait les méthodes récemment mises en honneur par les savants de la Renaissance, se reportant d'une manière presque exclusive aux sources scripturaires. Un rajeunissement de méthode pouvait alors avoir son utilité, sa nécessité même ; mais, en séparant artificiellement l'Écriture de la Tradition vivante, dont elle n'a été que l'expression partielle, bien loin d'en être l'unique source, ce rajeunissement présentait de grands dangers. L'avenir devait le montrer <sup>1</sup>.

Il étudie les sciences ecclésiastiques avec une nouvelle méthode.

L'aménité souriante du bon Lefèvre, autant que sa science, groupa autour de lui une élite d'esprits curieux et chercheurs. A côté des plus anciens, tels que l'hébraïsant Vatable, l'orientaliste Postel et l'omniscient Budé, se rangeaient bien des jeunes, dont plusieurs devaient, à divers titres, conquérir la célébrité, Gérard Roussel, Guillaume Farel, Josse Clichtove.

Le patronage d'un évêque et la faveur d'une princesse du sang donnèrent bientôt au mouvement dont Lefèvre d'Étaples était l'initiateur, une importance considérable. Parmi les plus fidèles disciples de Lefèvre, se trouvait l'abbé de Saint-Germain des Prés, Guillaume Briçonnet, âme ardente, mystique, d'un enthousiasme un peu naïf, prêt à toutes les initiatives hardies. Il était issu de cette célèbre famille des Briçonnet, que nous avons vue tenir un si haut rang dans la nouvelle aristocratie financière et parlementaire. Un édit du roi le nomma, en 1516, évêque de Meaux. Guillaume rêvait depuis longtemps de travailler à la réforme de l'Église. Un de ses premiers soins fut de remercier les Cordeliers des services qu'ils rendaient au diocèse dans le ministère de la prédication et de les remplacer par de jeunes

Guillaume Briçonnet.

1. Lefèvre avait aussi fait éditer les *Œuvres* de Denys l'Aréopagite, le livre de Richard de Saint-Victor sur la *Trinité* et l'*Ornement des noces spirituelles* de Ruysbrock. D'où un mouvement de piété mystique qui tombera facilement dans le quietisme. Cf. Schmitt, *Les libertins spirituels*, Bâle, 1876, un vol. in-12.

ecclésiastiques, pris à Paris dans l'entourage de Lefèvre. Ces nouveaux missionnaires lisaient l'Évangile en français, parlaient peu de rites et de cérémonies extérieures et s'appelaient eux-mêmes les *évangélistes*. La présence de Lefèvre, que l'évêque de Meaux ne tarda pas à attirer auprès de lui, qu'il nomma administrateur de la Léproserie en 1521 et vicaire général en 1523, donna sa cohésion au nouveau groupe. Dans ce « cénacle de Meaux », comme on l'appela, des idées de sage réforme se mêlaient, d'une manière presque indiscernable, à bien des témérités et à plus d'une utopie. C'est de là que sortirent, en 1523, *Le Nouveau Testament français* et *Les Epîtres et Évangiles des 52 dimanches*, de Lefèvre d'Étaples, que commentaient avec ardeur les jeunes prédicateurs : Gérard Roussel, le futur confesseur de Marguerite d'Angoulême, Michel d'Arande, qui devait être évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, le bouillant Farel, destiné à préparer les voies à Calvin dans la ville de Genève, et Pavanas, qui mourra, hérétique impénitent, sur un bûcher.

Le « cénacle  
de Meaux ».

Marguerite  
d'Angoulême  
protège  
l'école.

La sœur du roi, Marguerite d'Angoulême, qui, en ce moment même, à la lecture des œuvres de Nicolas de Cuse, venait de s'éprendre d'un ardent désir de rénovation philosophique et religieuse, ne pouvait que suivre avec sympathie le mouvement de l'école de Meaux. Elle ne tarda pas à entrer en relations suivies avec Briçonnet. Elle s'adressa à lui et à ses coopérateurs « ainsy, disait-elle, que la brebis, en pais estrange errant, liève naturellement la teste, pour prendre l'air qui vient du lieu où le grand berger, par ses bons ministres, lui donne douce nourriture ». Ni Marguerite d'ailleurs, ni Briçonnet, ni Lefèvre, n'avaient alors le moindre désir, en combattant les abus, de favoriser l'hérésie. L'évêque et le savant s'associaient au vœu de la princesse lorsque celle-ci, dans un de ses poèmes, souhaitait

Que la foi confirmée  
Soit, et aussi l'Eglise réformée,  
Et d'une part oustées les hérésies,  
Et d'aulture aussy les vaines fantaisies,  
Et que la foi nous fasse en toute guise  
En triumpnant triumpher son Eglise <sup>1</sup>.

1. GÉLIN, *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, t. II. p. 285. Sur les tendances protestantes de Marguerite d'Angoulême et sur les contradictions apparentes de sa conduite, voir HAUSER, *Études sur la Réforme française*, p. 35-39 ; A. LEFRANC, *Idées religieuses de Marguerite*, dans *Bull. du prot. franç.*, janvier-mars 1798 ;

Les événements qui se passèrent en 1525, sous la régence de Louise de Savoie, pendant la captivité de François I<sup>er</sup>, devaient dissocier les éléments qui composaient le « cénacle de Meaux » : pousser les uns vers la révolte protestante, ramener les autres aux doctrines traditionnelles de l'Église romaine.

Dès 1520, la condamnation solennelle de Luther par le Pape avait ouvert les yeux des plus sages sur les dangers d'une réforme de l'Église par des efforts individuels, à l'encontre de la hiérarchie divinement instituée. Un des premiers disciples de Lefèvre, Clichtove, s'était subitement retourné contre Luther, et par son traité du *Culte des Saints*, publié en 1523, par son *Anti-Luther*, édité l'année suivante, avait publiquement rétracté ses anciennes opinions <sup>1</sup>. Luther avait beau louer, en 1521, « le vilier d'érudition et d'intégrité <sup>2</sup> » qu'était Lefèvre d'Étaples, et celui-ci compter Luther au nombre de ceux « qu'il chérissait dans le Christ » ; ces formules de politesse ne chassaient pas l'équivoque qui se cachait sous le même mot de réforme, employé par l'hérésiarque allemand et par le chef de l'école de Meaux.

Cependant les écrits latins de Luther commençaient à pénétrer en France. La Sorbonne s' alarma. En 1520, elle avait créé une nouvelle charge, celle du syndic, sorte de procureur spécialement chargé de poursuivre les erreurs religieuses. Cette charge fut confiée à un homme dont l'absolue sincérité, le parfait désintéressement et l'indomptable indépendance ne supportent pas, semble-t-il, l'ombre d'un doute. Il s'appelait Noël Bédier ou Béda <sup>3</sup>. Il avait déjà lutté contre Erasme, son ancien ami ; il devait lutter toute sa vie, s'attaquer tour à tour aux novateurs littéraires et aux novateurs religieux, au roi d'Angleterre et au roi de France. Invinciblement attaché à la tradition, avec laquelle il avait le tort de confondre, sans discernement, des opinions communes, sujettes à examen et à rectification, il avait, en 1519, violemment attaqué Lefèvre d'Étaples à propos d'une dissertation

Dissolution du  
« cénacle de  
Meaux ».

Clichtove  
combat les  
doctrines de  
Luther.

Noël Béda,  
syndic de la  
Sorbonne.

*Marguerite de Navarre et le platonisme de la Renaissance dans Bibl. de l'E. des Chartes de 1897-1898: Le mysticisme quietiste au début de la Réforme, dans Bull. du protest., VI, 449-461.*

1. Abbé CLERVAL, *De Jodoci Clichtovei neoportuensis vita et operibus*, 1894.

2. *Eruditionis et integritatis columen*, cité dans *Hist. de France* de LAVISSA, t. V, 1<sup>re</sup> partie, p. 351.

3. Sur Noël Bédia, trop noirci par la plupart des historiens protestants, voir *Revue des questions historiques*, octobre 1902. Voir aussi Abbé FÉRET, *La faculté de théologie de Paris, époque moderne*, t. II, p. 4 et s.

Condamnation  
de la disserta-  
tion de Lefè-  
vre sur « les  
trois Made-  
leine ».

publiée par celui-ci en 1512 sur les *Trois Madeleine*. Lefèvre soutenait que, sous un seul nom employé par les évangélistes, il fallait voir trois femmes distinctes <sup>1</sup>; Béda lui avait répondu par une *Déclaration scolastique de l'avis et des rites de l'Eglise sur la Madeleine unique*. Un des premiers soins du nouveau syndic fut d'obtenir de la Faculté de Théologie la condamnation du livre des *Trois Madeleine*. La suspicion se trouvait dès lors fixée sur le chef du « cénacle de Meaux » et sur ses disciples.

Premières ré-  
voltes, pre-  
miers sup-  
plices.

Les troubles qui accompagnèrent la régence de Louise de Savoie, en 1525, montrèrent que ces soupçons n'étaient pas sans quelques fondements. Une bulle du Pape Clément VII, promulguée en mai, à la demande de la régente, ayant attribué à trois membres du parlement et à un des curés de Paris la charge de rechercher les sectateurs d'hérésie, les *évangélistes* de Meaux ne cachèrent pas leur irritation. Les événements montrèrent alors combien il est périlleux de semer l'esprit d'indiscipline dans le peuple. « Si ce régime de terreur doit durer, avait écrit, le 27 septembre, Gérard Roussel, personne n'osera plus en sûreté annoncer le royaume du Christ ». Les paroles des théoriciens de Meaux furent recueillies par des hommes d'action. Des fidèles lacérèrent à Meaux la bulle du Pape; et un cardeur de laine, Jean Leclerc, afficha un placard où le Souverain Pontife était traité d'Antéchrist. Battu de verges et marqué au front d'un fer rouge, Leclerc se réfugia à Metz, ville d'empire, où il brisa une statue de la Sainte Vierge; il fut, pour ce fait, condamné au feu. Jean Leclerc est resté un des martyrs les plus populaires parmi les protestants <sup>2</sup>. Pour des faits de même nature, Pavanas, membre du cénacle de Meaux, fut brûlé à Paris en place de grève, l'année suivante, en août 1526. Il est non moins célèbre que Leclerc dans les annales du protestantisme. C'est le premier protestant supplicié en France.

Il était temps, pour les chefs du mouvement réformiste, de

1. Dans un opuscule daté du 26 avril 1675 et publié pour la première fois par M. Emery parmi les *Opuscules de l'abbé Fleury*, Paris, 1818, p. 320-325, Bossuet a soutenu qu'« il est plus conforme à la lettre de l'Évangile de distinguer ces trois saintes : la pécheresse qui vient chez Simon le Pharisien; Marie, sœur de Marthe et de Lazare, et Marie-Magdeleine, de qui Notre-Seigneur avait chassé sept démons » *Op. cit.*, p. 324. — Cf. BOSSUET, *Œuvres complètes* éd. Lachat, t. XXVI, p. 114-116, et LEVESQUE et URBAIN, *Correspondance de Bossuet*, Lettre 428, note 25.

2. JEAN CRÉPIN, *Acta Martyrum*, l. IV; THÉODORE DE BÈZE, *Hist. ecclés.*, l. I; de FÉLICE, *Hist. des protestants de France*, l. I, § 2, p. 29.

sortir de l'équivoque, de se prononcer pour ou contre l'Eglise. Vatable, Michel d'Arande et Briçonnet n'hésitèrent pas. L'évêque de Meaux excommunia les auteurs des lacérations de la bulle pontificale et publia contre les erreurs luthériennes deux mandements énergiques <sup>1</sup>. Après avoir nettement condamné les livres de Martin Luther, « qui a porté la hache à la racine de l'Eglise », il interdisait à tout fidèle « d'acheter, lire, posséder, colporter, approuver... les livres du dit Martin » et défendait à son clergé de permettre la prédication à des luthériens « et à tous autres faisant profession de leurs doctrines ». Pavanas et Farel s'étaient séparés violemment de l'Eglise ; Roussel se réfugia à Strasbourg, d'où il se rendit auprès de la princesse Marguerite. Quant à Lefèvre, il accompagna Roussel à Strasbourg, mais on ne voit pas qu'il ait fait jamais aucun acte d'insoumission. Les catholiques n'ont pas le droit d'exalter comme un héros cet homme honnête et maladroit ; mais les protestants auraient tort de le revendiquer comme un précurseur de leurs doctrines <sup>2</sup>.

1. Quelques auteurs pourtant pensent que les mandements de Briçonnet datent de 1523. Voir S. BERGER, *Le Procès de G. Briçonnet, Bulletin de la Soc. du protest. français*, t. XLIV, 1895.

2. M. Ferdinand Buisson écrit : « En 1512, il (Lefèvre), publie son *Commentaire sur les Eptres de S. Paul*.. Egalant d'avance l'audace de Luther et de Zwingle... Il affirme sans réserve l'autorité exclusive de l'Ecriture Sainte, le salut par la foi et non par les œuvres ; il désapprouve les prières en latin, le célibat des prêtres, les superstitions locales ; il ose dire que « l'ablution dans l'eau du baptême ne justifie pas, mais est le signe de la justification par la foi en Christ » ; enfin que « ce qui s'accomplit chaque jour (dans la messe) par le ministère du prêtre n'est pas tant un sacrifice réitéré qu'un acte de commémoration... Michelet l'a dit avec une exagération voulue : « Six ans avant Luther, le vénérable Lefèvre enseigne à Paris le luthéranisme ». *Hist. Générale* de LAVISSE et RAMBAUD, t. IV, p. 479. On peut voir jusqu'où va l'exagération voulue de Michelet, en se reportant à l'ouvrage même de Lefèvre auquel se réfère M. Buisson, le *Commentaire sur les éptres de saint Paul*. 1° Lefèvre admet l'autorité spirituelle et même temporelle du Pape telle que l'entendait le Moyen Age. « Dans les choses sacrées, dit-il, le prince séculier doit obéir au prince sacré (*Ep. ad. rom.*, XII, 6 ; XIII, 1 et s.) S'il déplore des abus de la part des évêques, des moines et des prêtres, il ne le fait pas avec plus de vigueur que saint Pierre Damien et saint Bernard. 2° Sur la question capitale de la justification par la foi et le mérite des œuvres, voici ses propres termes : *Neque credas sufficere ut continuo justificatus sis, si fides habes. Nequaquam ita est. Nam non quisque ex fide justificatur, ut fides ipsa justificatio sit, ut neque opera. Etenim credunt demones, ut inquit Jacobus apostolus; sed ex fide justificamur quemadmodum ex operibus, ex his remotius, ex illa vicinius... Neque fides neque opera justificant; sed preparant ad justitiam, quemadmodum unus est Deus qui justificat* (*Ad Ep. ad Rom.*, III, 28). Cf. *ad Ep. ad Rom.*, II, 13 ; IV, 1 et s. 3° Il constate aussi ce fait que *maxima pars hominum non orant cum intellectu; orant enim in lingua quam non intelligunt* (*ad Epist. ad Cor.*, XIV, 128). 4° A propos de superstitions locales, Le-

## IV

deux courants  
à la cour.

La nécessité de prendre un parti à l'égard de l'hérésie s'imposait désormais à la cour. Or, deux influences y régnaient, celle du parlement et de la Sorbonne, décidés à sévir contre les novateurs, et celle des humanistes, portés à l'indulgence. A la tête du premier parti était toujours Noël Béda, dont les événements semblaient justifier la politique, et qui réclamait une énergique répression. La sœur du roi, Marguerite d'Angoulême, se faisait au contraire, auprès de son frère et dans l'opinion publique, l'interprète des sentiments de bienveillance qui se produisaient dans le monde des lettrés en faveur des réformistes. Elle écrivit à François I<sup>er</sup>, pendant sa captivité, plusieurs lettres conçues en ce sens. Marguerite devait plus tard, devenue reine de Navarre en 1527 par son mariage avec Henri d'Albret, accentuer ses faveurs aux membres dispersés du cénacle de Meaux, recevoir à son château de Nérac Lefèvre, Roussel, Marot, Calvin lui-même, et, mêlant le mysticisme à la frivolité, essayer d'imposer à sa cour une liturgie nouvelle, plus inspirée des idées de Calvin que de la tradition catholique.

Lefèvre dit que beaucoup ont le tort d'abandonner Jésus-Christ pour des superstitions populaires; il dit aussi que les stigmates du Sauveur sont bien plus vénérables que ceux de saint François (GRAF, *Essai sur la vie et les œuvres de Lefèvre d'Étaples*, p. 76, 79, 80). 5<sup>o</sup> Le texte du Commentaire ad Rom., IV, 17: *Ablutio circa nos materialis aquæ in baptismo non justificat, sed signum est justificationis*, pris à la lettre serait zwinglien, mais il doit être complété par d'autres textes où Lefèvre admet le baptême des petits enfants et déclare que les chrétiens sont justifiés *en sortant de l'eau sacrée* (Ad Ep. ad Rom., III, 28). 6<sup>o</sup> Sur le célibat des prêtres, il déclare, à la suite de saint Paul, que *vita thori bona est et vita abstinentium a thoro bona; sed vita abstinentium a thoro propter Christum ut cœlibem vitam ducentes, sanctius puriusque vacent orationi... operibus misericordiæ, melior est* (Ad Epist. I, ad Cor., VII, 8 et s). Cf. *ibid.*, I, 10 et s. Il est vrai qu'il dit que l'état de virginité n'est salutaire qu'à ceux que Dieu y appelle (I Cor., VII, 25 et s.), et que, après avoir dit que l'Eglise d'Occident l'a admis autrefois, il ajoute; *Agamiam acceptaverunt alix ecclesiæ, unde plurimi, per deteriorem incontinentiam lapsi, in pedicas inciderunt diaboli* (Ad Ep., I, ad Tim., III, 2). Mais ce n'est là que la constatation, plus ou moins exacte, d'un fait historique, qui ne préjudicie en rien au dogme et à la discipline. 7<sup>o</sup> A propos du sacrifice de la messe, Lefèvre parle bien d'un seul sacrifice, mais il semble bien le faire dans le sens attribué à l'Épître aux Hébreux par tous les commentateurs catholiques: *Non tam, dit-il, sunt iteratæ oblationes quam unius ejusdem, et quæ semel tantum oblata, est victimæ memoria et recordatio* (Ad Ep. ad Hebr., VII, 27). Il professe d'ailleurs avec énergie la croyance à la présence réelle du Sauveur dans l'Eucharistie (Ad Ep. ad Cor., XI, 28).

Entre ces deux influences, le roi flottait, indécis. Il conservera cette attitude pendant tout le temps de son règne, où l'on verra les persécutions les plus violentes alterner avec les faveurs les plus inattendues à l'égard des réformateurs.

Attitude de François 1<sup>er</sup>.

En 1527, Béda découvre qu'un gentilhomme de l'Artois, Louis de Berquin, a traduit plusieurs ouvrages des réformateurs allemands et les répand dans le public ; il engage aussitôt des poursuites contre lui. Mais Berquin a des relations amicales avec Erasme, les lettrés et la cour ; Marguerite d'Angoulême intervient, et le roi fait relâcher le gentilhomme. L'année suivante, le lundi de la Pentecôte 1528, au matin, on trouve dans la parvisse Saint-Germain, devant la porte de l'église du petit Saint-Antoine, une statue de la Vierge mutilée par les hérétiques. Le parlement et le roi s'émeuvent. François 1<sup>er</sup> promet mille écus à qui dénoncera les coupables et remplace la statue brisée par une statue en argent, qu'il vient apporter lui-même au milieu d'une procession imposante. Les poursuites recommencent. Louis de Berquin, surpris en récidive, est de nouveau arrêté, condamné et exécuté séance tenante par les ordres du Parlement, qui profite, pour ce faire, de l'absence du roi, alors à Blois, de peur qu'une influence de la cour ne sauve le coupable<sup>1</sup>.

Condamnation de Louis de Berquin (1527-1528).

La cour, en effet, s'est laissée de plus en plus gagner par les idées nouvelles ; elle entend user de cette « liberté chrétienne, qui secoue les superstitions et les superfétations ». Le « chant doux et chatouilleux » des psaumes rimés de Clément Marot plaît aux élégants seigneurs et aux belles dames. Tandis que le parlement, inexorable gardien de l'ordre public et des traditions nationales, poursuit sans trêve l'hérésie, la cour chante le cantique de Marguerite :

La cour est de plus en plus gagnée aux idées nouvelles.

Reveille toy, Seigneur Dieu,  
Fais ton effort  
De venger en chacun lieu  
Des tiens la mort,  
Tu veux que ton Evangile  
Soit preschée par les tiens

En château, bourgade et ville,  
Sans que l'on en cèle riens.  
Donne donc à tes servans  
Cœur ferme et fort ;  
Et que d'amour tous fervens  
Ayment la mort !

Encouragés par ces hautes protections, les protestants multiplient leurs attentats. En 1530, des statues de Notre-Dame, de

1. De FÉLIX, *Hist. des protestants de France*, p. 34.

l'Enfant-Jésus, de saint Roch, de saint Fiacre, placées au coin des maisons, sont brisées. Le Parlement provoque des arrestations nouvelles ; le roi organise de nouvelles processions expiatoires. A l'automne de 1533, des événements politiques amènent le roi à se prononcer nettement contre les protestants. Au cours des négociations qui ont en vue le mariage de son fils, le duc d'Orléans, avec la nièce de Clément VII, Catherine de Médicis, François I<sup>er</sup> promet au Pape, dans l'entrevue de Marseille (octobre 1533), de poursuivre énergiquement l'hérésie. Mais à peine a-t-il quitté Marseille, qu'un revirement s'est produit dans son esprit. A Avignon, en novembre 1533, il conçoit le projet d'une alliance avec les protestants d'Allemagne. Parvenu à Lyon, il apprend qu'un livre de sa chère sœur Marguerite, le *Miroir de l'âme pécheresse*, celui-là même qui contient les célèbres strophes sur la tolérance, vient d'être condamné par la Sorbonne et que, dans une farce effrontée, les étudiants du collège de Navarre ont joué sur les tréteaux la princesse d'Angoulême. Le roi ne peut contenir son irritation. De Lyon, il écrit pour faire exiler le syndic Béda à trente lieues de Paris et met aux arrêts le grand maître du collège de Navarre.

L'audace des protestants augmente alors. Un curé de Condé-sur-Sarthe, Etienne Lecourt, dit : « Si les os de saint Pierre étaient dans mon église, je les ferais mettre en terre, et si mes paroissiens allaient les vénérer, je les mettrais dans un sac et je les jetterais à la rivière ». De telles paroles soulèvent l'indignation des catholiques. L'intervention de Marguerite est cette fois impuissante à sauver Lecourt, qui est brûlé vif à Rouen en décembre 1533<sup>1</sup>. A l'influence de la duchesse d'Angoulême se sont ajoutées celle de la duchesse d'Etampes, favorable aux novateurs, et celle d'un personnage plus digne d'être écouté, Pierre Duchatel, aumônier du roi, homme d'une orthodoxie indiscutable, mais ennemi des mesures sanglantes. Ces influences sont combattues par l'ascendant grandissant du cardinal de Tournon, principal ministre du roi. Cet habile homme d'Etat, en se plaçant surtout au point de vue de l'ordre public et de la paix nationale, qu'il croit troublés par la secte protestante, pousse le souverain

Entrevue de  
Marseille  
(1533).

François I<sup>er</sup>  
exile Noël  
Béda.

Exécution  
d'Etienne Le-  
court (déc.  
1533).

Influence du  
cardinal de  
Tournon. Nou-  
velles pour-  
suites contre  
les novateurs.

1. Nous ne comptons pas au nombre des victimes protestantes Etienne Dolet, que beaucoup de protestants ont renié comme impie et libertin. Voir DUVAL-ABOUILLE, *Etienne Dolet*, dans la *Quinzaine* du 1<sup>er</sup> août 1898.



vers une politique de répression sévère. On arrête, on emprisonne, on brûle. Des bûchers s'allument aux Halles, au bout du pont Saint-Michel, à la place Maubert, au cimetière Saint-Jean. Chose étrange, pendant ce temps, le roi négocie avec le landgrave de Hesse, chef politique des protestants d'Allemagne, envoie Guillaume de Bellay en mission auprès des princes luthériens et des ligueurs suisses, et se met personnellement en correspondance avec Mélanchton <sup>1</sup>. La politique d'ordre public et de défense nationale, qui demandait qu'on persécutât le protestantisme en France, exigeait, paraît-il, qu'on le favorisât à l'étranger. Une accalmie se produisit pourtant à la fin de l'année 1535, à la suite de l'édit du 28 juillet, qui portait amnistie pour « tous les gens détenus, contumaces ou suspects de luthéranisme, pourvu qu'ils vécussent désormais en bons catholiques et abjurassent leurs erreurs en dedans de six mois ». Cette mesure était-elle inspirée par le besoin de ménager les luthériens d'Allemagne, par l'influence de la cour ou par une lettre du Pape Paul III, rappelant au roi « que Dieu le créateur a plus usé de miséricorde que de rigoureuse justice et que c'est une cruelle mort que de faire brûler vif un homme? <sup>2</sup> » Il est difficile de le savoir. Le mot « luthérien », inséré dans l'édit, semblerait plutôt viser les susceptibilités des protestants d'Allemagne, qui détestaient alors les calvinistes, le roi de France restant d'ailleurs libre de poursuivre ceux-ci, qui formaient la presque totalité des protestants français <sup>3</sup>.

L'amnistie de  
1535.

Le plus tragique épisode de cette répression fut le massacre des Vaudois de Provence.

Sur les deux versants des Alpes, quelques tribus de pâtres et de laboureurs, derniers débris de l'hérésie de Pierre Valdo, vivaient isolés, à peu près oubliés des pouvoirs publics, farouchement attachés à leurs vieilles traditions. OEccolampade et Bucer avaient en

Les Vaudois  
des Alpes.

1. Voir BOSSUET, *Variations*, IX, 82 et *Defensio declarationis cleri gallicani*, cap. XXIII.

2. Cette lettre du Pape ne se trouve que dans le *Journal d'un bourgeois de Paris*, édit. LALANNE, p. 458. Aucun autre recueil ne la contient. Elle est vraisemblable de la part du Pontife qui, en cette même année 1535, écrivait aux catholiques suisses: *Vos ab armis contra alios Helvetios abstinere, quantum salva ipsa catholica fide fieri possit, hortamur in Domino*. RAYNALDI, ann. 1535 n° 27.

3. Du BELLAY, *Mémoires*, l. VI (Collection PETITOT, 1<sup>re</sup> série, XVIII, p. 345 et s.).

vain cherché à les gagner à leur cause. Un dogme du protestantisme repoussait invinciblement ces libres montagnards, c'était la négation du libre arbitre. Un ancien membre du Cénacle de Meaux, Guillaume Farel, fut plus heureux. En 1532, dans la vallée d'Angrogne, au pied du mont Genève, sur les confins de la France et de l'Italie, l'éloquence de Farel, à la suite de longues conférences finit par gagner au protestantisme les communautés vaudoises.

Au milieu des guerres et des rivalités multiples qui menaçaient la situation extérieure de la France, la constitution d'une sorte d'état protestant sur la frontière n'était certainement pas sans danger. Cette considération pouvait légitimer un régime de surveillance rigoureuse des communautés vaudoises ; mêlée à des motifs d'un autre ordre, elle allait donner lieu aux plus terribles scènes de carnage.

Une enquête ordonnée par le Parlement d'Aix ayant relevé, à la charge de plusieurs bourgs de la Provence et principalement des deux bourgs de Mérindol et de Cabrières, des faits avérés de pillage et de meurtre, des indices de complot et l'existence patente de l'hérésie, le premier président Chassanéé résolut de terrifier ces populations par un arrêt formidable. Il fit ordonner par le parlement que les bourgs de Mérindol et de Cabrières seraient livrés aux flammes ; les arbres seraient coupés dans toute l'étendue du territoire et les terres vendues sans que jamais les habitants et leurs descendants pussent jamais les acquérir, les affermer ou les cultiver à quelque titre que ce fût.

Cette terrible décision, dont ni le parlement ni le roi ne songèrent à hâter l'exécution, serait sans doute restée perpétuellement à titre de menace, si des passions et des rivalités locales n'étaient survenues. Cinq ans s'étaient écoulés. L'évêque de Carpentras, de qui dépendait Cabrières, était le docte et le pieux Sadolet qui, en 1539, prié par le vice-légat de sévir contre les hérétiques<sup>1</sup>, avait répondu : « J'userai de ces pouvoirs s'il est nécessaire ; mais je tâcherai qu'il ne le soit pas... Ce n'est point par la terreur des supplices, mais par la force de la vérité et par la mansuétude chrétienne que je veux tirer

Décret du Parlement d'Aix ordonnant la destruction par le feu des bourgs de Cabrières et de Mérindol.

Attitude du cardinal Sadolet.

<sup>1</sup>. Le bourg de Cabrières, situé dans le Comtat Venaissin, dépendait du Saint-Siège, tandis que les Vaudois de Mérindol étaient sujets du roi de France.

de leurs cœurs l'abjuration de leurs doctrines erronées <sup>1</sup> ». Mais en 1545, Sadolet se trouvant à Rome, le premier président Chassané eut pour successeur Jean Maynier, baron d'Oppède. Celui-ci, homme violent et haineux, humilié de ce qu'une dame de Cental, suzeraine des Vaudois, avait refusé sa main, paraît avoir voulu venger cette injure personnelle en ruinant les villages qui dépendaient de la maison de Cental. Secondé dans ses projets de vengeance par l'avocat général Guérin, le terrible magistrat prend prétexte d'une connivence des Vaudois avec l'étranger, connivence dont il ne peut cependant fournir la preuve décisive, et il décide le cardinal de Tournon à rendre exécutoire l'arrêt de 1540 ; en même temps il retient à son service des bandes de pillards, recrutées par un officier de fortune, le baron Paulin de la Garde, et, se mettant lui-même à la tête de ces troupes, il les dirige vers les pays hérétiques. Cabrières, Mérindol, vingt-deux villages sont mis à feu et à sang, trois mille personnes sont égorgées <sup>2</sup>. L'opinion publique se souleva contre une pareille boucherie, et l'on dit que François I<sup>er</sup>, mourant deux ans plus tard, assisté de son confesseur Pierre Duchatel, recommanda à son fils Henri II de rechercher les injustices commises dans l'exécution de Cabrières et de Mérindol. En tout cas, l'opinion réclamait une réparation nécessaire. Elle lui fut accordée partiellement en 1552. Le baron d'Oppède et le baron de la Garde, grâce à la protection des Guise, échappèrent au supplice ; mais l'avocat général Guérin eut la tête tranchée <sup>3</sup>.

Massacre des  
Vaudois de  
Provence  
(1545).

De telles exécutions, au lieu de réfréner l'ardeur des hérétiques, ne faisaient que les exciter. « Quand les hommes ont commencé à se laisser gagner par l'appât de la nouveauté, dit Bossuet, les supplices les excitent plus qu'ils ne les arrêtent <sup>4</sup>. »

Un historien catholique de ce temps, Florimond de Rémond, nous a dépeint les spectacles donnés par les nouvelles persécutions. On y voyait, dit-il, « de simples femmelettes chercher les tourments pour faire preuve de leur foy, et, allant à la mort, ne

Exemples de  
courage don-  
nés par les  
martyrs pro-  
testants

1. RAYNALDI, *ADM.* 1539, n° 34.

2. C'est le chiffre admis par le P. DANIEL, *Hist. de France*, édit. in-12, 1742, tome X, p. 572.

3. Voir BOUCHÉ, *Essai sur l'histoire de Provence*, t. II, p. 78-86. Jacques AUBERT, *Histoire de l'exécution de Cabrières et de Mérindol*; Paul GAFFAREL, *Les Massacres de Cabrières et de Mérindol*, *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, mai-août 1911.

4. Bossuet, *Hist. de France pour le Dauphin*, règne de Henri II.

crier que le Christ Sauveur, et chanter quelque psaume, les hommes s'éjouir voyant les terribles et effroyables apprêts et outils de mort... Ces terribles et constants spectacles, ajoute-t-il, excitoient quelque trouble, non seulement en l'âme des simples, mais des plus grands... Autres en avoient compassion ; contemplant dans les places publiques ces noires carcasses,... ils ne pouvoient retenir leurs larmes ; les cœurs mêmes pleuroient avec les yeux<sup>1</sup> ».

Heureusement la Providence suscitait, en ce moment même, d'autres remèdes aux maux dont souffrait la chrétienté. A l'heure où le parlement de Paris inaugurerait une politique de répression sanglante, un chevalier espagnol, Ignace de Loyola, et six de ses amis s'étaient agenouillés dans l'église de Montmartre pour consacrer leur vie au service de l'Église dans la pauvreté, l'obéissance et la chasteté ; et, pendant l'été de 1545, tandis que les ruines de Cabrières et de Mérindol fumaient encore, les plus vénérables prélats de l'Église se rendaient au concile de Trente pour y délibérer sur la réforme de l'Église et l'affirmation du dogme catholique.

## V

Le protestantisme français était d'autant plus confiant en lui-même, qu'il avait enfin un corps de doctrine. En 1535, un livre avait paru, dédié au roi très chrétien François I<sup>er</sup> et se donnant comme « la confession de foi et somme d'une doctrine que tous les États, d'un commun accord, conspiraient à condamner ». L'ouvrage était intitulé *Institution chrétienne* ; il venait de la Suisse, où son auteur, français d'origine, s'était réfugié ; il était signé Jean Calvin.

Biographie de  
Jean Calvin.

Jean Calvin, dont l'œuvre et la personne allaient désormais jouer un rôle prépondérant et décisif dans les destinées du protestantisme français, était né à Noyon, en Picardie, le 10 juillet 1509. Pas plus pour Jean Calvin que pour Luther ou Henri VIII, l'his-

1. FLOREMOND DE RÉMOND, *De la naissance de l'hérésie*, l. VII, ch. vi. — Le martyrologe des protestants publié par Jean CRESPIN, en 1554, eut un succès considérable. Les éditions se multiplièrent en grossissant. En 1560, c'est un in-quarto, puis un in-folio. Concurrément des éditions in-16 et in-8° circulent, plus une traduction latine. Le succès se continue, inépuisable.

toire ne peut faire le départ précis de ce qui revient à l'hérésie et de ce qui est imputable aux influences de l'atavisme et du milieu, dans les responsabilités de tant de maux déchaînés par l'hérésie ; elle ne peut qu'enregistrer les faits, émettre des conjectures et laisser à Dieu le jugement suprême.

« Nulle ville, a dit un historien compatriote de Calvin, n'a été plus pleinement picarde que Noyon ; aucune n'a mieux réalisé qu'elle ce mélange d'esprit frondeur et de dogmatisme obstiné qui est la caractéristique du pays <sup>1</sup>. » Parmi le monde de procureurs et d'hommes d'affaires qui formait une bonne partie de la bourgeoisie noyonnaise, se distinguait, par son esprit processif, par ses querelles constantes avec le clergé, et peut-être par quelques actes équivoques, Gérard Cauvin, procureur fiscal, scribe en cour d'Église et promoteur du Chapitre <sup>2</sup>. L'Église a rarement eu à se féliciter de ce monde de gens de loi, vivant d'elle, à côté d'elle, sans avoir son esprit. Ce qu'on sait de plus clair du légiste Cauvin, c'est qu'excommunié en 1531 il fut enseveli sans sépulture religieuse. L'aîné de ses fils, Charles, qui prit la succession de ses affaires difficiles, mourut dans les mêmes conditions, trois ans plus tard. De tels événements de famille ne durent pas être sans influence sur le caractère du second fils, Jean, qui devait changer son nom patronymique en celui de Calvin <sup>3</sup>. Le rusé picard, avant de mourir dans une situation des plus obérées, avait pris soin d'assurer l'avenir temporel de cet enfant, en lui obtenant la protection de la noble famille des Hangest et plusieurs bénéfices ecclésiastiques <sup>4</sup>. Depuis 1523 l'enfant, alors âgé de quatorze ans, avait quitté Noyon <sup>5</sup>, pour entreprendre à Paris des études

Les origines  
de Calvin.

1. Abel LEFRANC, *La Jeunesse de Calvin*, 1882, p. 25. Cf. W. WALKER, *Jean Calvin*, trad. WEISS, 1. vol. in-8, Genève, 1909.

2. HENRY LEMONNIER, dans l'*Hist. de France* de LAVISSE, t. V, 1<sup>re</sup> partie, p. 369.

3. Le chef du protestantisme français a eu beaucoup de pseudonymes. Celui qui s'écarte le moins de son nom est Calvinus. Il a signé aussi Alcuinus, Lucanus et Chambardus. Ce dernier pseudonyme se trouve dans une correspondance avec son ami Baduel, correspondance conservée à la bibliothèque du musée Calvet d'Avignon, n° 1290.

4. Il lui fit attribuer, en 1521, la chapelle de la Gésine, en l'église cathédrale, et, en 1527, la cure de Marteville échangée en 1529 contre celle de Pont-l'Evêque près de Noyon. Jean Calvin, âgé de douze ans à peine, lors de l'obtention de son premier bénéfice, ne pouvait naturellement en exercer les fonctions. Il en partageait les revenus avec le prêtre délégué qui en remplissait les charges. En 1534, Calvin résigna la cure de Pont-l'Evêque contre compensation en argent.

5. Dès l'année 1558, Simon Fontaine dans son *Histoire catholique de notre temps*, in-8°, Paris, 1558, p. 193, écrivait ; « On a semé des propos infâmes sur la vie de

plus avancées, qu'il devait les poursuivre à Orléans et à Bourges. « Il avait, dit un contemporain, Florimond de Rémont, un esprit actif, une grande mémoire, une grande dextérité et promptitude à recueillir les leçons, ainsi qu'une merveilleuse facilité et beauté de langage ». A ce jeune étudiant, si bien doué des dons de l'esprit, les excellents maîtres ne manquèrent pas. Il se forma aux belles-lettres dans le collège de Montaigu, que dirigeait Béda, étudia le droit sous la direction de Pierre de l'Estoile et du fameux André Alciat, suivit, pour le grec, les leçons de Melchior Wolmar et de Danès, fut initié à la connaissance de l'hébreu par Vatable et s'intéressa au travaux de Budé.

Or, la plupart de ces hommes étaient mêlés aux controverses religieuses de l'époque. Vatable venait du cénacle de Meaux, Melchior Wolmar passait pour professer les idées de Luther sur la grâce, et l'on connaît les terribles campagnes menées par Béda contre les esprits réformateurs. Bientôt la préoccupation des questions religieuses prima chez Calvin toute autre préoccupation. « Je fus mis, dit-il, à apprendre les lois, auxquelles combien que je m'efforçasse de m'employer fidèlement, Dieu toutes fois, par

Calvin, lesquels, s'ils étaient vrais, donneraient arguments irrécusables de l'extrême besterie de ce pays-là (Noyon). » Plus tard du Préau, Démocharés, la Vaccarrie, Surius, Bolsec, dans son *Histoire de la vie de Jean Calvin*, Lyon, 1873, p. 28-29, et Richelieu dans son *Traité pour convertir ceux qui se sont séparés de l'Eglise*, in-f<sup>o</sup>, Paris, 1651, l. II, c. x, p. 291 et s., ont précisé ces accusations. Calvin aurait été obligé de quitter la ville de Noyon à propos de vices infâmes, pour lesquels il aurait été condamné et marqué au fer rouge. Desmay dans ses *Archives curieuses*, p. 390, écrit : « J'ai ouï dire à aucuns chanoines des plus anciens de Noyon qu'ils avaient vu dans le registre une feuille blanche, portant en tête : *Condamnatio Calvinii* ». Le P. Lessius, jésuite, raconte qu'ayant demandé communication des registres du chapitre de Noyon, on lui répondit : « Ces registres ont été renouvelés et changés ; on a omis le récit de l'infamie » (*Liber de vera capessenda religione*, p. 81). Mais l'accusation portée contre Calvin ne serait elle pas le résultat d'une confusion regrettable ? Un chanoine Le Vasseur, dans un ouvrage dont on ne connaît actuellement qu'un seul exemplaire, conservé au *British Museum*, dit qu'un chanoine nommé Jean Cauvin fut, vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, fustigé pour crime d'immoralité et pense qu'on l'a confondu avec le chef du protestantisme français. Les registres capitulaires de Noyon sont perdus ; il en subsiste seulement à la Bibliothèque nationale, Fonds français, n<sup>o</sup> 12032, un inventaire assez détaillé, rédigé au xviii<sup>e</sup> siècle. On y lit les lignes suivantes : « 26 mai 1534. M<sup>e</sup> Jean Cauvin est mis en prison à la porte Corbant pour tumulte fait dans l'église la veille de la Trinité ». Kampschulte et Paulus, historiens catholiques, ne croient pas à l'infamie de Calvin. Voir des discussions approfondies sur cette question dans A. LEFRANC, *La jeunesse de Calvin*, 1882, et dans DOUMERGUE, *Jean Calvin, les hommes et les choses de son temps*, 1889, t. I. « Les accusations infamantes portées contre Calvin pendant tout le temps qu'il appartenait à l'Eglise catholique, dit le P. Paul BERNARD, ne reposent que sur de vagues rumeurs, dont l'origine s'explique d'elle-même ». *Études* du 5 juillet 1909, p. 13.

sa providence secrète, me fist finalement tourner bride d'un autre costé... Ayant donc receu quelque goust et cognoissance de la vraye piété, je fus incontinent enflammé d'un si grand désir de proufiter, qu'encore que je ne quittasse pas du tout les autres es- ludes, je m'y employai toutes fois plus laschement. »

Mais quelle fut cette « vraye piété » qui « enflamma incontinent » le cœur, ou plutôt l'esprit du jeune étudiant ? Les témoignages contemporains nous apprennent qu'il était, dès son enfance, sérieux, appliqué, mais sombre, taciturne, inquiet, dur pour les autres comme pour lui-même, si prompt à soupçonner et à accuser, que ses camarades l'avaient surnommé *l'accusatif*<sup>1</sup>. La « vraye piété » qui s'empara de Calvin, ce ne pouvait être cette piété vivante et populaire des âmes aimantes, qui, parlant au cœur, à l'imagination, aux sens eux-mêmes, leur rappelle le Dieu Enfant, la Vierge Mère, la présence permanente du Sauveur au milieu de nous dans l'Eucharistie, la vertu rédemptrice du sacrifice de la messe, les saints auréolés de gloire et penchés vers nous, les reliques et les lieux de pèlerinage gardant l'empreinte de la sainteté. Pour le fils aigri du légiste excommunié de Noyon, trop exclusivement adonné à la critique littérale du nouveau Collège de France et trop impressionné par le cri de révolte de Luther, la « vraye piété » fut, comme on l'a dit excellemment, « une religion raisonnable, raisonnée, rationnelle, si l'on aime mieux ; une religion consistant essentiellement, presque uniquement, dans l'adhésion de l'intelligence à des vérités presque démontrées ; et une religion qui se prouve, non point par les consolations qu'elle apporte aux âmes en détresse, ou par les convenances qu'elle présente avec les besoins de la nature humaine, ou par la personne du Dieu qui nous l'a révélée, ou par quoi que ce soit enfin qui touche ou qui émeuve, qui console et qui relève, mais par la littéralité de son rapport avec un texte, ce qui est une question de pure philologie, et par la solidité de son édifice logique, ce qui n'est qu'une affaire de raisonnement pur<sup>2</sup> ».

La « conversion » de Calvin.

1. M. DOUMERGUE. *Jean Calvin, les hommes et les choses de son temps*, 1899, t. I, reconnaît le fait de ce surnom donné à Calvin par ses camarades, et conjecture qu'il venait de ce que, pendant son enfance d'écolier, Jean Calvin n'avait pu réciter une déclinaison au delà de l'accusatif. M. Doumergue constate d'ailleurs qu'un des camarades de Calvin avait été surnommé *l'ablatif* à cause de sa tendance à soustraire les objets appartenant à autrui.

2. F. BRUNETIÈRE, *Discours de combat*, L'œuvre de Calvin. — Dans les *Etudes*

## VI

La première manifestation des idées de Calvin fut habile, prudente, froidement préparée et calculée. Rien ne ressembla moins à l'éclat fait à Wittemberg, dix-sept ans auparavant, par l'affichage des thèses publiques de Luther sur les indulgences.

Le discours  
sur la *Philosophie chrétienne*  
(1<sup>er</sup> novembre  
1533).

Le 1<sup>er</sup> novembre 1533, le nouveau recteur de l'université de Paris, Nicolas Cop, fils de Guillaume Cop, médecin du roi, prononça, à propos de la fête de Tous les Saints, un discours sur la « Philosophie chrétienne », qui frappa vivement l'attention. L'orateur y insistait principalement sur deux idées, d'une inspiration manifestement luthérienne : celle de la justification par la foi seule et celle d'une opposition qui existerait entre l'Évangile et ce que le prédicateur appelait la Loi, c'est-à-dire l'Église<sup>1</sup>. On apprit bientôt que le discours était l'œuvre d'un jeune clerc tonsuré, de 24 ans, Jean Calvin, de Noyon, connu des lettrés par un commentaire récemment publié du traité *De Clementia* de Sénèque. Il fréquentait beaucoup, disait-on, chez un de ses compatriotes, riche marchand de vins de la rue Saint-Martin, Etienne de la Forge, où il rencontrait tout un groupe d'esprits réformateurs endoctrinés par Gérard Roussel.

Le discours avait été savamment composé d'extraits de divers auteurs ; des passages atténués de Luther s'y trouvaient habile-

des 5 et 20 juillet 1909, M. Paul BERNARD conjecture que la « conversion de Calvin » doit être attribuée à des motifs d'ordre tout humain et personnel. On lit dans un curieux opuscule publié à Rome en 1625, *De pietate romano, auctore* Th. AMYDENO, p. 191, le passage suivant : *Novi ego Joannem Calvinum, imo cum homine idem diversorium et idem cubiculum sortitus sum, ubi tunc ille noctu narrare cuius esset et quid negotii Parisiis : Judicarunt (inquiens) judices mihi canonicatum quem impetraveram non adjudicandum, et quidem injuste ; sed sentienti magno Galliae malo quantus vir est Calvinus.* — Sans nier aucunement l'existence et la prépondérance même de ce motif dans l'âme de Calvin, il nous semble impossible de faire abstraction des tendances personnelles qui le portaient vers une religion individualiste et rationnelle, pas plus que des antécédents de sa famille, qui le prédisposaient à la lutte contre l'Église. Cf. *Revue d'histoire de l'Église de France*, 28 janvier 1910, p. 115.

1. Ce discours, dont on ne possédait jusqu'à ces derniers temps que des résumés et des fragments, a été découvert complètement en 1872 dans un manuscrit de la bibliothèque de Strasbourg et publié dans les *Opera Calvini*, t. IX, Prolegomena, p. LXXIII.



ment combinés avec les morceaux les plus hardis d'Erasme <sup>1</sup>. On connaissait les bonnes relations de Nicolas Cop avec la cour ; Marguerite de Navarre n'avait pas été étrangère, prétendait-on, à sa nomination ; le groupe de la rue Saint-Martin ne serait-il pas lui-même à l'abri des poursuites, grâce à l'influence de Gérard Roussel, confesseur de la princesse ?

Ces calculs furent déjoués. Les Cordeliers déférèrent au parlement le discours de Cop. Celui-ci, en sa qualité de recteur, réclama le privilège d'être jugé en première instance par l'université. Mais, voyant que les avis étaient partagés sur cette question de procédure, il quitta la France et se retira à Bâle, son pays d'origine. Des poursuites furent ordonnées contre Philippe de la Forge, qui monta sur le bûcher le 16 février 1535. Quant à Calvin, il était déjà hors de France. Un mandat d'amener ayant été lancé contre lui au collège de Fortet <sup>2</sup>, où il était logé, il s'échappa, dit-on, par une fenêtre, et, déguisé en vigneron, s'enfuit en Saintonge <sup>3</sup>, puis, de là, se rendit à Nérac, auprès de la reine de Navarre, autour de laquelle essayaient de se reconstituer les débris du cénacle de Meaux. Les tragiques événements de l'année 1534 le décidèrent à passer à l'étranger. Il se rendit d'abord à Strasbourg, puis, vers la fin de l'année, à Bâle, où il songea à profiter de sa vie cachée et solitaire pour recueillir les idées de réforme qui le préoccupaient depuis longtemps. Les Bâlois durent souvent se demander quel était ce jeune homme pâle, sombre, qui, venu au milieu d'eux sous le nom de Martianus Lucanius, semblait toujours plongé dans des méditations profondes. C'était Jean Calvin préparant l'*Institution chrétienne*.

Calvin, sous le coup de poursuites judiciaires, passe à l'étranger

Calvin à Bâle.

1. M. LANG, *Die Bekehrung Johannes Calvins*, Leipzig, 1897, a montré comment Calvin, dans ce discours, a copié, parfois mot pour mot, soit Erasme (*Erasmi paraclesis*, formant la préface de la 3<sup>e</sup> édition de son Testament), soit Luther (Sermon pour la fête de Tous les Saints de 1522). Cf. DOUMERGUE, *Jean Calvin*, t. I, p. 336.

On a voulu voir dans ce premier essai une protestation indirecte contre les supplices ordonnés par la Sorbonne et le Parlement. La protestation serait bien vague et bien timide.

2. Près de la place actuelle du Panthéon, dans la rue aujourd'hui dénommée rue Vallet.

3. Jacques Desmay raconte qu'un chanoine de Noyon rencontra Calvin, le reconnut et le supplia « de changer de vie et s'arrêter au bien ». Calvin lui répondit : « Puisque je suis engagé, je poursuivrai tout outre, mais si c'était à recommencer, je ne m'y engagerais pas ». « Jacques Desmay, docteur en Sorbonne et vicaire général de Rouen, prêchant un carême à Noyon en 1614, y recueillit, dit M. Lefranc, des *Remarques sur la vie de Jean Calvin*, écrites sans trop de malveillance ni de passion ». A LEFRANC, *La jeunesse de Calvin*, p. xiv.

Le livre de  
l'*Institution*  
chrétienne  
(1536).

Luther et  
Calvin.

Le livre parut en 1536, en latin<sup>1</sup>. Il fut bientôt traduit par l'auteur en français, puis plusieurs fois remanié, refondu, amplifié. Ce fut un événement. Tandis que Luther multipliait les pamphlets, les lettres, les écrits de circonstance, Calvin condensait en une œuvre unique, fortement conçue, toute sa doctrine. Le style sobre, ferme, précis et clair de l'ouvrage, qui en faisait un modèle du genre, ne fut pas sans influence sur son succès. « Calvin, dit Bossuet, a écrit aussi bien qu'homme de son siècle. » L'esprit dans lequel le livre était conçu répondait aux aspirations d'indépendance des hommes de ce temps. Une horreur instinctive de toute Église organisée et de tout dogme traditionnel, la négation de tout autre intermédiaire entre Dieu et l'homme que la Bible, la réduction de tous les sacrements à deux, le baptême et la cène, dont on réduisait singulièrement l'efficacité, la condamnation des images pieuses, de l'eau bénite, de tout autel élevé dans les temples, de toute autorité chargée d'enseigner le dogme et d'administrer les sacrements : telle fut la partie négative de l'œuvre de Calvin, plus radicale en ce sens que l'œuvre de Luther, qui professait du moins, quoique à sa façon, la croyance à la présence réelle et à l'efficacité du rite baptismal. La partie positive de l'*Institution chrétienne* prenait aussi pour point de départ l'œuvre du réformateur allemand. Luther avait parlé de la corruption foncière du cœur de l'homme ; Calvin proclame aussi que « la volonté de l'homme est tellement du tout corrompue et viciée, qu'elle ne peut engendrer que mal » ; mais il insiste surtout sur ce point, que cette corruption et la damnation qui peut s'ensuivre sont l'œuvre d'une prédestination absolue de Dieu et qu'« ainsi tout ce qu'aucuns ont babillé, de nous préparer au bien, (doit être) mis bas<sup>2</sup> ». Luther avait enseigné la justification par la foi, indépendamment des bonnes œuvres, en vertu de la seule imputation des mérites du Christ ; Calvin admet pleinement que « notre justice devant Dieu est une acception... et qu'icelle consiste en ce que la justice de Jésus-Christ nous est imputée<sup>3</sup> » ; mais cette imputation, il la voit dans un décret éternel.

1. *Christianæ religionis institutio*, Bâle, 1536, in-8, édition précédée de la fameuse préface à François I<sup>er</sup>. La première édition française parut à Genève en 1541. L'hypothèse d'une édition française antérieure à 1536 doit être écartée. H. HAUSER, *Les sources de l'Hist. de France*, VII, 63.

2. *Institution chrétienne*, I. II. ch. II, 16 et 17.

3. *Ibid.*, I. III, ch. XI, 2.

irréformable, qui rend la grâce inamissible, de telle sorte que quiconque a eu la grâce en un instant donné l'a pour toujours et que quiconque est prédestiné à la damnation n'a rien à faire pour se sauver<sup>1</sup>. Luther enfin prônait la gratuité des dons divins, indépendants de tout mérite de l'homme ; Calvin complète le dogme de la gratuité ainsi entendue par celui du bon plaisir absolu de Dieu, indépendant de toute justice, car la justice elle-même est l'œuvre de la volonté de Dieu. Et ce dogme effrayant de la prédestination absolue de notre vie et de notre destinée par Dieu domine tellement la doctrine de Calvin, qu'on peut dire que si le dogme luthérien a demandé à l'homme le sacrifice de son libre arbitre et de sa raison, le dogme calviniste lui demande le sacrifice de sa conscience<sup>2</sup>.

## VII

Comment un esprit aussi pratique et positif que Jean Calvin avait-il pu s'arrêter à une si désespérante doctrine ? C'est que le dogme de la prédestination absolue, complété par celui de l'inamissibilité de la grâce, s'il déprimait par un certain côté la nature humaine, l'exaltait, d'autre part, d'une singulière façon. Se sentir fixé pour toujours dans le bien, se savoir l'élite de l'humanité, pouvait, chez les *prédestinés*, centupler l'énergie ; et si, par la négation de la présence réelle, les temples semblaient vides et les vieux rites liturgiques sans objet, « cela même, dit Bossuet, fut un nouveau charme pour quelques beaux esprits, qui crurent par ce moyen s'élever au-dessus des sens et se distinguer du vulgaire<sup>3</sup> ». Ce n'est pas sans raison que certains ont reproché à

Le rôle de la doctrine de la prédestination dans le développement du calvinisme.

1. Tandis que Luther conditionne la prédestination à la foi, Calvin conditionne la foi à la prédestination. De plus, Luther semble plutôt se préoccuper de trouver un moyen de salut ; Calvin de trouver une certitude de salut. Voir L. LABAUCHE, *Leçons de théologie dogmatique*. — Dogmatique spéciale. — L'homme, p. 262, 279, 320.

2. « Le catholicisme (?), dit M. Ferdinand Buisson, avait demandé à l'homme de faire, au besoin, le sacrifice de sa raison. Calvin lui demande celui de sa conscience. Il exige que l'on adore comme souverainement juste l'arbitraire divin. » *Hist. gén.* de LAVISSE et RAMBAUD, IV, 524.

3. BOSSUET, *Variations*, t. IX.

Calvin, et que d'autres l'ont loué d'avoir *aristocratisé* la religion<sup>1</sup>.

La terrible doctrine prédestinatienne était donc susceptible de grouper autour du maître des hommes prêts à tout, dévoués à la vie et à la mort, impassibles jusqu'à l'insensibilité, ardents jusqu'au fanatisme. Calvin allait bientôt les trouver, et, grâce à eux, faire le premier essai d'une société dominée par ses principes, dans la ville de Genève.

Les origines  
du protestan-  
tisme à Ge-  
nève.

Genève, vieille ville de Suisse, qui se faisait gloire de remonter aux Romains et d'avoir lutté, pendant tout le Moyen Age, pour l'autonomie de ses traditions burgondes, contre ses propres évêques et contre les comtes et ducs de Savoie, traversait, au moment où parut l'*Institution chrétienne*, une crise politique et religieuse. Sa municipalité, excommuniée par l'évêque, en lutte avec les ducs de Savoie, venait, avec l'appui des cantons de Fribourg et de Berne, de se constituer en Grand Conseil et de proclamer Genève ville libre sous le protectorat nominal de l'empire germanique. Les chefs de ce mouvement d'indépendance, jusque-là appelés « libertins », avaient, par suite de leur union avec Fribourg et Berne, pris le nom de confédérés, en allemand *eidgenossen*, d'où nous est sans doute venu le nom de *huguenots*. Mais les Bernois, déjà gagnés aux idées luthériennes, avaient profité de leur influence politique et de la rupture de la ville avec son évêque, pour y faire pénétrer les idées nouvelles. Le 27 août 1535, le Grand Conseil abolissait à Genève l'exercice de la religion catholique et ouvrait ses portes à tous les réformés poursuivis par les princes chrétiens.

1. BRUNETIÈRE, *Discours de combat*, L'œuvre de Calvin. M. Brunetière donne à ce mot d'*aristocratiser*, comme à ceux d'*intellectualiser* et d'*individualiser*, appliqués par lui à la religion de Calvin un sens plus large. A ce point de vue, on a eu raison de lui faire observer que « dans la religion de Calvin les illettrés sont appelés comme les savants, car il leur suffit de croire à la prédication des pasteurs; que, s'il y a dans l'*Institution chrétienne* quelque chose d'inculqué avec force, c'est l'obligation de s'incliner devant les impénétrables mystères de la religion; que Calvin, tout en rejetant la communion des saints au sens où l'admet l'Eglise catholique, admet une Eglise visible, dont tous les membres forment le corps mystique du Christ et qu'unit la charité fraternelle. » (Paul DUBOX, dans les *Etudes* du 5 décembre 1909, p. 677-678). Il n'en reste pas moins vrai, comme on l'avoue, qu'en un sens très réel, Calvin, en dressant son sens privé en face de l'Eglise, non plus seulement pour une œuvre presque toute négative comme Luther, mais pour définir un symbole, organiser un culte, constituer un gouvernement, anathématiser les soi-disant erreurs pontificales, s'est montré, bien plus que Luther, intellectuel, aristocrate et individualiste.

La réforme avait, d'ailleurs, déjà des intelligences dans la place. Guillaume Farel y avait pénétré quelques mois auparavant, accompagné d'un de ses amis, un Dauphinois nommé Saunier. Ils étaient munis de lettres patentes des autorités de Berne, leur donnant mission « d'apprendre à toute personne, de tout âge et de tout sexe, à lire et écrire en français ». Les deux réformateurs avaient prêché ouvertement leurs doctrines. Farel avait été le promoteur de la loi du 27 août 1535 ; il fut l'artisan le plus actif des mesures tyranniques qui s'ensuivirent : fermeture des couvents, expulsion des religieux, confiscation des propriétés ecclésiastiques, menaces contre les catholiques fidèles. Le trouble était partout. Beaucoup de paisibles citoyens quittèrent la ville, tandis que les réformés, pourchassés de France, y affluaient.

Guillaume Farel à Genève

C'est au milieu de ces circonstances que Jean Calvin se rendit à Genève. Il avait vingt-sept ans à peine ; mais ses traits amaigris, sa tête blanchie, l'attitude légèrement courbée de son corps, la gravité sombre de son regard lui donnaient presque l'aspect d'un vieillard. La renommée de ses malheurs, de ses hautes relations à la cour, du grand ouvrage qu'il venait de composer pour la défense des nouvelles doctrines, ajoutait à son prestige. Sa voix impérieuse et son geste bref annonçaient l'homme habitué à commander, résolu à se faire obéir sans réplique. Genève, désemparée, avait besoin d'un dictateur. Calvin qui venait de rédiger, à l'usage des réformés, toute une doctrine, avait besoin, à son tour, d'une puissance temporelle pour la faire prévaloir. Demander, à l'exemple de Luther, le secours d'un prince séculier, était périlleux ; espérer ce secours du roi de France, tout infatué des droits que lui donnait sur les personnes et les biens d'Église le concordat de 1516, était chimérique. Mais Genève, ville libre, où la politique et la religion venaient de s'unir si étroitement, dont le chef, muni de pouvoirs dictatoriaux, pourrait facilement gouverner à la fois son État et son Église, apparaissait comme le champ d'expérience admirablement préparé, où le protestantisme allait essayer ses forces. Politique consommé, Calvin possédait, à un égal degré le don de voir les possibilités réalisables et celui de savoir les attendre avec patience. Pendant cinq ans, il laissa Genève se débattre dans l'anarchie, l'appeler comme un sauveur, le rejeter, pour le rappeler encore. A l'automne de 1541, après s'être longtemps fait prier, conscient de sa force et du besoin que

Arrivée de  
la ville de  
Jean Calvin.  
Son portrait

Genève avait de lui, il vint s'y installer, sinon comme le chef officiel de la république, au moins comme le suprême conseiller dont on ne pourrait se passer.

organise po-  
quement et  
religieuse-  
ent la ville  
de Genève.

Appeler à Genève tous les Français que le parlement persécute, est le premier de ses soins. Des plus dévoués de ces partisans, il se fait comme une garde du corps, qui le suivra partout. Les pasteurs bernois et genevois, à qui il s'impose par l'ascendant irrésistible de sa personne, ne pensent et ne légifèrent plus que par lui. Sous le nom de Consistoire, un corps des Anciens, qui rappelle à la fois le souvenir des *épiscopos* ou « surveillants » de la primitive Église et celui des *censeurs* de la vieille Rome, organise une surveillance inquisitoriale des citoyens, dénonce les infractions morales comme des crimes sociaux. « La vie extérieure, dit le protestant Léopold de Ranke, est soumise aux règles de la plus étroite discipline. La dépense des habits et des repas est réduite à une mesure fixe ; la danse est interdite, ainsi que la lecture de certains livres, par exemple celle de l'*Amadis*. On voit des joueurs exposés au pilori, les cartes à la main. Une fois tous les ans, on fait dans chaque maison une enquête sur la connaissance et l'observation des préceptes religieux. On introduit dans le Conseil l'admonition réciproque pour les fautes qu'un membre observe chez un autre. Les transgresseurs n'obtiennent aucune indulgence. Une femme est brûlée pour avoir chanté des chansons impudiques ; un des principaux bourgeois, qui a fait des railleries sur la doctrine du salut et sur la personne du grand prédicateur, doit s'agenouiller sur la place publique en tenant à la main un flambeau renversé et demander pardon devant le peuple. Sur la proposition de l'assemblée générale, la peine de mort est établie pour l'adultère ; l'homme qui la subit doit en mourant, bénir Dieu, des sévères lois de sa patrie <sup>1</sup>. »

exécution de  
Michel Servet.

La plus célèbre des exécutions capitales faites à Genève par l'ordre de Calvin est celle de Michel Servet. Servet, médecin espagnol, a osé écrire la contre-partie de l'*Institution chrétienne* sous le titre de *Restitutio christiana*. On y découvre des hérésies sur la Trinité, entre autres la négation de la consubstantialité du

1. L. RANKE, *Histoire de France pendant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, t. I, p. 164. M. H. HAUSER présente cette législation tyrannique comme une réaction contre la manière de vivre des *libertins* et des *humanistes*. *Études sur la Réf. franco.*, p. 55-65.

Père et du Fils. Calvin, ne pouvant atteindre son contradicteur, n'hésite pas à le dénoncer à l'inquisition catholique. Arrêté en France par les ordres du cardinal de Tournon, Servet parvient à s'échapper ; mais il a l'imprudence de passer par Genève. Il y est aussitôt saisi, jugé et brûlé le 27 octobre 1553<sup>1</sup>. L'année suivante Calvin fait paraître, pour se justifier, une *Déclaration pour maintenir la vraie foy... où il est montré qu'il est licite de punir les hérétiques*. Les principaux chefs du protestantisme, en Allemagne et en France, se déclarent solidaires de l'acte de Calvin. Bucer et Mélanchton approuvent expressément l'exécution de Servet<sup>2</sup>, et un ancien ami de Calvin, Sébastien Castellion, ayant combattu la doctrine de la répression de l'hérésie, Théodore de Bèze prend la plume et défend le système inquisitorial dans un ouvrage spécial que publie Robert Estienne sous ce titre : *De hæreticis a civili magistratu puniendis*.

L'exécution de Servet est approuvée par Bucer, Mélanchton et Théodore de Bèze.

Les communautés protestantes qui se fondèrent désormais en France prirent pour modèle l'organisation de la communauté genevoise : conseil d'anciens, appelé consistoire, élection des pasteurs par les fidèles, réunions régulières où, à la suite d'une lecture des Livres Saints, on entendait une exhortation et on chantait des psaumes. On écrivait à Genève pour demander à Calvin des conseils et même des pasteurs. Ainsi se constituèrent l'église réformée du Pré-aux-Clercs à Paris, celles de Meaux, d'Angers, de Poitiers, de Bourges, de Blois, de Tours. Le nom de huguenots et plus généralement de calvinistes était donné aux disciples de Calvin ; et la France, qui n'avait pas un seul protestant en 1522, devait en compter, en 1559, 400 000<sup>3</sup>. Calvin leur avait donné à Bâle leur doctrine et à Genève leur organisation.

La communauté genevoise devient le modèle des églises protestantes françaises.

## VIII

Organisé, militant, groupé autour d'un chef incontesté et supérieurement habile, le calvinisme devenait une menace pour

1. Voir Claude BOUVIER, *La question Michel Servet*, Paris, Bloud, 1908.

2. CALVINI *Opera*, Amsterdam, 1647, t. IX, p. 70, 92.

3. C'est le chiffre donné par Théodore de Bèze et généralement accepté par les historiens.

Henri II se  
déclare nettement  
contre  
les huguenots.

l'Église et pour l'État. François I<sup>er</sup> venait de mourir le 31 mars 1547, à l'âge de 53 ans. En prenant possession du trône, le jour de son sacre, Henri II, bien qu'il fût, comme artiste et lettré, lié avec le monde des humanistes où se recrutaient les novateurs, jura « d'exterminer l'hérésie et de faire en sorte que la postérité pût dire : « Si Henri II n'avait pas régné, l'Église aurait péri ». Les quatre Pontifes vertueux qui se succédèrent sur le siège de Pierre, de la mort de François I<sup>er</sup> à celle de Henri II : Paul III, Jules III, Marcel II et Paul IV, ne demandaient pas mieux que d'appuyer de leur autorité l'action du jeune roi. Des conflits de juridiction entravèrent malheureusement l'action commune du Saint-Siège et de la royauté, qu'une entente eut rendue si efficace. Chose étrange ! Personne ne poussait plus vivement Henri II à sévir contre les hérétiques que cette énigmatique Diane de Poitiers qui, de beaucoup plus âgée que le roi, avait entrepris « de la former à l'honneur et aux mâles vertus » et paraît avoir rempli le triste rôle d'une favorite. Un des premiers actes d'Henri II fut l'établissement, au sein du parlement, d'une chambre particulière chargée de juger les procès d'hérésie. On l'appela la « chambre ardente » ; elle siégea de 1547 à 1550 et prononça 66 condamnations capitales <sup>1</sup>. L'édit de 1551, dit de Châteaubriant, codifia en 46 articles toutes les mesures précédemment prises contre les luthériens et en régla la jurisprudence. Mais de bien regrettables scènes se produisirent parfois. S'il faut en croire les *Acta martyrum* de Jean Crépin, un jour qu'un ouvrier tailleur subissait un interrogatoire sous l'inculpation d'hérésie, dans le palais du Louvre, Diane de Poitiers, qui assistait souvent à de pareils spectacles, voulut placer une observation. « Madame, reprit rudement l'ouvrier parisien, contentez-vous d'avoir infecté la France, sans mêler votre ordure à chose tant sainte qu'est la religion ». Le lendemain, comme Henri II était allé le voir sur son bûcher, le patient, dit l'annaliste, « regarda alors le roi si fort, que celui-ci fut contraint de se retirer et tellement ému qu'il lui semblait que cet homme le poursuivait ».

La « chambre  
ardente ».

L'édit de  
Châteaubriant  
(1551).

De tels scandales eussent été évités si le roi de France et le parlement eussent entendu la voix du Concile de Trente, protestant contre l'intrusion des tribunaux séculiers dans les procès de

<sup>1</sup>. N. WEISS, *La chambre ardente*, Paris, 1839.



religion, et celle du Pape Paul IV proposant à Henri II l'introduction de l'Inquisition. Une procédure plus régulière, plus dégagée des influences de cour et conduite avec plus de compétence eût été le résultat de cette sage mesure. Le roi parut un moment l'accepter. Une bulle de Paul IV nomma grands inquisiteurs trois cardinaux français <sup>1</sup>. Mais le parlement, toujours imbu d'idées gallicanes et méfiant à l'égard de Rome, opposait une résistance obstinée. Les tribunaux ecclésiastiques, disait-on, ne seraient point assez sévères. Comme ils ne pouvaient prononcer de peines capitales, leur répression serait inefficace. L'édit de l'Inquisition fut enregistré dans un lit de justice ; mais il ne fut jamais exécuté. Le parlement conserva son prétendu droit d'exercer une justice plus sévère.

Essai d'introduction de l'Inquisition en France.

En réalité elle allait devenir, au contraire, de plus en plus tolérante. C'est qu'au moment même où la magistrature civile s'arrogeait le droit exclusif de juger les procès d'hérésie, l'hérésie pénétrait dans son sein.

Le fameux jurisconsulte Dumoulin ayant, en 1552, dans son *Commentaire de l'édit sur les petites dates* <sup>2</sup>, vivement pris à partie le Pape et la chancellerie romaine, de violentes polémiques s'étaient élevées, au cours desquelles Dumoulin était allé jusqu'à soutenir que « le Pape est la grande Bête de l'Apocalypse, que l'Écriture est la seule règle de foi et que la communion sous les deux espèces est nécessaire à tous les fidèles ».

Le jurisconsulte Dumoulin et l'affaire des « petites dates ».

De pareilles propositions étaient notoirement hérétiques. Le scandale fut considérable. Dumoulin était un des jurisconsultes les plus éminents de son temps. Son traité *De dividuo et individuo*, dont Pothier devait s'approprier la substance dans son *Traité des obligations*, l'avait placé au premier rang parmi ses collègues. Beaucoup d'entre eux prirent fait et cause pour lui. Ce fut le point de départ d'une évolution du parlement vers le protestantisme ; ce mouvement devait avoir dans l'avenir les plus funestes conséquences.

1. Les cardinaux de Guise, de Bourbon et de Châtillon.

2. Quand un ecclésiastique voulait résigner un bénéfice, il adressait sa demande à Rome. Or, la coutume s'était établie, paraît-il, de donner à la résignation deux dates : la *Grande Date*, qui marquait le jour où le Pape avait enregistré la demande à Rome, et la *Petite Date*, qui indiquait l'enregistrement par des officiers subalternes. Le coexistence de ces deux dates donnait lieu à des abus réels, qui furent d'ailleurs bientôt réprimés par les Papes. Voir *Mémoires du Clergé de France*, t. XII, p. 889-899.

La confession  
de foi des  
églises fran-  
çaises (1559).

En 1558, les Psaumes de Marot sont chantés en plein air au Pré-aux-Clercs, et les chanteurs comptent parmi eux le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, et le prince de Condé. Au mois de mai 1559, les représentants de cinquante églises réformées de France se réunissent dans une maison du Faubourg Saint-Germain et rédigent la « Confession de foi des églises françaises <sup>1</sup> ».

Conflit entre  
la Grande  
Chambre et la  
Tournelle.

Un certain nombre de magistrats sont décidés à sévir; mais il y a division dans le parlement. Deux chambres sont en conflit. La Grand Chambre, juridiction exceptionnelle, qui a succédé à la Chambre ardente, veut appliquer sévèrement l'édit de Compiègne; mais la Tournelle, chambre de juridiction ordinaire, affecte de ne prononcer plus que des pénalités légères ou même renvoie des fins de la plainte. Cette chambre, présidée par Pierre Séguier et du Harlay, compte Christophe de Thou parmi ses membres. Parmi les partisans de la répression sévère, on compte le Premier Président Gilles Le Maître, les Présidents Minard et de Saint-André.

Pour mettre fin au conflit, on décide de se réunir une fois par semaine en *mercuriales*; au bout de six semaines de discussions, il est évident que les partisans de la tolérance ont la majorité. Le cardinal de Lorraine conseille alors au roi de faire un coup d'audace.

Arrestation de  
plusieurs  
membres du  
parlement.

Le mercredi 15 juin 1559, Henri II, accompagné d'une suite nombreuse, dans laquelle se trouvent les princes de Bourbon et les trois Guise, se rend au parlement. Le Garde des sceaux, Bertrand, prend la parole: « Le roi, dit-il, vous ordonne de continuer librement devant lui votre délibération sur les peines à infliger aux hérétiques ». Minard, Saint-André, Le Maître parlent alors en faveur des édits. Puis vient le tour des autres. Louis du Faur, regardant en face Henri II, lui dit: « Craignez qu'on ne vous dise, comme autrefois Elie à Achab: c'est vous qui troublez Israël ». Christophe de Thou ajoute: « Pour ces sortes d'affaires le parlement est souverain, les gens du roi n'ont pas à intervenir ». Arnauld du Ferrier reprend: « On devrait surseoir jusqu'à la réunion d'un concile général ». Enfin Anne du Bourg s'écrie: « Je sais qu'il est certains crimes qu'on doit impitoyablement pu-

1. Voir le texte de cette Confession de foi dans l'*Histoire ecclésiastique de Théodore de Bèze*, liv. II, Edit. de Genève, 1580, t. I, p. 173-190.

nir, comme adultère, blasphème et débauche. Mais croit-on que ce soit chose légère que de condamner des hommes qui, au milieu des flammes, invoquent le nom de Jésus-Christ? » C'était l'apologie ouverte des protestants. Le roi se lève, indigné, et commande à Montmorency de saisir immédiatement les conseillers coupables. Le connétable descend les gradins, saisit les hommes indiqués, et les livre à Montgomery, capitaine des gardes, qui les conduit à la Bastille.

Quelques jours après, le Président Minard, revenant du palais sur sa mule et arrivé près de sa maison, rue Vieille-du-Temple, est tué d'un coup d'arquebuse. Le peuple soupçonne les calvinistes d'avoir fait le coup, pour se venger de l'arrestation de du Bourg et des autres conseillers. Les protestants se chargent eux-mêmes de confirmer ces soupçons, en chantant dans les rues, sur le passage du cardinal de Lorraine :

Assassinat  
du président  
Minard.

Garde-toi, cardinal,  
Que tu ne sois traité  
A la minarde  
D'une stuarde <sup>1</sup>.

## IX

En revenant au Louvre, après la fameuse mercuriale du 15 juin 1559, le roi, hors de lui, s'était, dit-on, écrié « qu'il irait voir de ses deux yeux brûler du Bourg ». Peu de jours après, la lance de Montgomery l'abattait dans un tournoi. Son successeur, François II, jeune homme de quinze ans et demi, délicat, maladif et taciturne, devait régner dix-sept mois à peine et laisser le trône à un enfant de neuf à dix ans, Charles IX. Les Guise, oncles du roi François II par sa femme Marie Stuart, s'emparèrent du pouvoir. A partir de ce moment, et jusqu'à l'avènement d'Henri IV, le gouvernement monarchique de la France est comme suspendu. La direction des affaires est tout entière aux mains des partis.

Avènement de  
François II.

1. On appelait *stuarde* des balles empoisonnées, dont on disait que Jacques Stuart se servait.

Le gouverne-  
ment aux  
mains des  
partis.

Et ces partis se classeront forcément selon leurs idées religieuses. On l'a dit fort justement, « en 1559, une ère est close... Il n'y a plus de politique internationale au sens étroit du mot... Question italienne, question espagnole, question allemande, question navarraise, tout cela est à l'arrière-plan. C'est le moment où Charles-Quint disparaît, où meurent Henri II et Marie Tudor. La cause de l'orthodoxie va être représentée par Philippe II, la cause de la Réforme par Elisabeth. Entre les deux, l'Europe va être partagée pendant quarante ans <sup>1</sup> ». Le même partage et le même point de vue s'imposeront naturellement à la politique intérieure de la France. En face de la maison des Guise, qui soutiendra le parti catholique, la maison de Bourbon se prononcera pour le parti protestant, et, entre les deux, se formera un tiers parti de gens indécis et flottants, soit par politique, comme la veuve d'Henri II, Catherine de Médicis, soit par des raisons de famille, comme Montmorency, soit par principe, comme le chancelier de l'Hôpital. Le règne de François II assurera la prépondérance du parti catholique des Guise ; les débuts de Charles IX favoriseront le tiers parti de l'Hôpital ; mais la politique du chancelier assurera le triomphe du parti protestant des Bourbons qui, en provoquant le massacre de Wassy, déchaînera, sous Charles IX et Henri III, une guerre civile de trente ans.

Le parti des  
Guise.

Le duc  
François de  
Guise.

Les Guise, ou les Lorrains, comme les appellent leurs ennemis, en soulignant leur origine étrangère, se font gloire de descendre de ce Claude de Guise qui fut fait duc et pair pour avoir sauvé la France de l'invasion des Rustauds. Le chef actuel de la famille, François, surnommé le grand duc de Guise, vient, par sa prise de Calais, en 1558, de compléter, à un siècle d'intervalle, l'œuvre de Jeanne d'Arc, en chassant complètement les Anglais du sol de la France. L'enthousiasme populaire l'accueille partout où il se montre ; et ses amis aiment à rappeler que, Français par les services de sa famille et par les siens, il l'est aussi par son caractère chevaleresque. On racontera plus tard comment, au siège de Metz, on l'a vu secourir les pauvres gens et, par son exemple, entraîner ses compagnons à faire comme lui. Son frère le cardinal, élevé très jeune aux plus hautes dignités ecclésiastiques, prélat aux grandes allures, devait se servir de sa grande

Le cardinal de  
Lorraine.

<sup>1</sup>. Henri LEMONNIER, dans l'*Hist. de France* de LAVISSÉ, t. V, 2<sup>e</sup> partie, p. 181, 182.

influence pour le bien de la science et de l'Église ; on lui doit la création d'une université à Reims et les premiers essais de séminaires en France. Ils étaient bien, tous deux, de cette grande race dont la maréchale de Retz disait : « Ils avaient si bonne mine, ces princes lorrains, qu'auprès d'eux les autres princes paraissaient peuple ».

La maison de Bourbon, éminemment française par son origine, remontant à saint Louis par son sixième fils, Robert, comte de Clermont, était représentée par trois frères : Antoine de Bourbon, roi de Navarre, que sa femme, Jeanne d'Albret, allait bientôt pousser vers le protestantisme militant ; le cardinal Charles de Bourbon, d'abord favorable aux calvinistes, mais que les circonstances opposeront ensuite au parti protestant et qui sera même proclamé roi de France par les Ligueurs à la mort d'Henri III ; et le prince de Condé, huguenot décidé, déjà compromis comme tel pour avoir chanté publiquement au Pré-aux-Clercs les Psaumes de Marot. Petit, contrefait, légèrement bossu, mais agile à tous les exercices du corps, courageux, intelligent, c'est lui qui, à l'avènement de François II, en voyant la faveur accordée aux princes lorrains, se mettra à la tête des mécontents.

Le parti des  
Bourbons

Par son mariage avec Eléonore de Roye, en 1551, le prince de Condé s'était allié à la maison de Châtillon ou des Coligny, déjà gagnée au protestantisme en la personne de plusieurs de ses membres. Le plus célèbre d'entre eux devait être l'amiral Gaspard de Coligny. Né en 1517, il s'était signalé déjà comme soldat courageux, et surtout comme chef d'un sang-froid imperturbable, d'une sévérité rigoureuse, parfois effrayante d'impassibilité, à l'égard de ses subordonnés, quand l'intérêt de la discipline était en jeu. L'influence de Diane de Poitiers l'ayant fait écarter du commandement d'une armée envoyée en Italie, il en avait gardé pendant tout le règne de Henri II un ressentiment contre la cour. Il se déclara nettement huguenot en 1559. Nous le verrons bientôt jouer un rôle des plus importants dans les guerres religieuses <sup>1</sup>.

L'amiral de  
Coligny.

1. L'amiral avait été amené au protestantisme par l'influence de son jeune frère François, plus connu sous le nom de Dandelot. Fait prisonnier en 1551, il avait lu dans sa prison les œuvres de Calvin, en avait été vivement impressionné, et avait communiqué son impression à ses deux frères. L'aîné, Odet, connu sous le nom de cardinal de Châtillon, ne devait pas avoir une action politique très grande. Mais l'étrangeté de sa vie privée mérite une mention, comme indice des mœurs de cette époque. Né en 1515, cardinal à 18 ans en 1533, archevêque de

**Le tiers parti.** Le tiers parti était principalement représenté par la reine mère Catherine de Médicis et par le chancelier Michel de l'Hôpital.

**Catherine de Médicis.** On a souvent dépeint Catherine de Médicis comme une femme ambitieuse, turbulente et dissimulée. La publication récente de sa volumineuse correspondance<sup>1</sup> a permis de mettre au point cette appréciation traditionnelle. Intelligente et pratique, la veuve d'Henri II paraît avoir eu constamment pour but le maintien l'autorité du roi et la paix du royaume<sup>2</sup>. C'était une tâche difficile. Catherine eut l'espoir d'y arriver, tantôt par un système de large tolérance, tantôt par une politique de bascule. Elle fit plus : s'inspirant trop des conseils de son compatriote Machiavel, elle fut trop fréquemment indifférente à la moralité ou à l'immoralité des moyens pour parvenir à ses fins. Ces moyens furent souvent le mensonge et, au moins une fois, le meurtre.

**Le chancelier de l'Hôpital.** On ne saurait identifier absolument à cette politique de la reine mère celle de son conseiller le plus écouté, Michel de l'Hôpital. Esprit net, sec et froid, « c'était un autre censeur. C'est, dit Brantôme ; il en avait du tout l'apparence, avec sa grande barbe blanche, son visage pâle et sa façon grave ». Il avait le goût de la règle jusqu'à la manie. Jamais chancelier ne publia plus d'édits sur une plus grande variété d'objets. Ses compatriotes mirent en doute la sincérité de son catholicisme. « Méfions-nous, disait-on, de la patenôtre du Connétable, du cure-dent de l'Amiral et de la messe du Chancelier<sup>3</sup> ». Il ne paraît pas, d'après sa correspondance et l'examen de ses actes, que Michel de l'Hôpital<sup>4</sup> ait été un protestant déguisé. Mais légiste, ou plutôt « doctrinaire », « catholique libéral », si l'on peut lui appliquer par anticipation ces qualifications d'une autre époque,

Toulouse l'année suivante, puis, un an après, évêque de Beauvais, il mène une vie assez mondaine. Il ne se déclare ouvertement huguenot qu'après la mort d'Henri II. Excommunié par Paul IV, il épouse publiquement, en robe rouge, Elisabeth de Hauteville, qu'il présente à la cour, où elle est communément appelée *Madame la Cardinale* ou la Comtesse de Beauvais. Pendant les guerres religieuses, il se bat dans l'armée de ses frères, puis passe en Angleterre, où il est fort bien reçu par la reine Elisabeth.

1. La publication de la correspondance de Catherine de Médicis a été commencée par M. de la Ferrière et continuée par M. Bagueault de Puchesse.

2. *Revue des Questions historiques*, 1885, p. 551 et s.

3. On raconte que Montmorency disait son chapelet en méditant des ordres sévères et que Coligny se servait de son cure-dents lorsqu'il préparait quelque grave mesure.

4. *Lettres de Michel de l'Hospital*, Paris, 1778.

il le fut jusqu'aux dernières conséquences. Pour lui, la religion est affaire d'ordre purement individuel et non d'ordre social ; l'État n'a que faire de s'occuper de l'Église, ni l'Église de l'État. Sa tolérance en matière de religion ressemble terriblement à de l'indifférence : « Otons ces mots diaboliques, s'écrie-t-il, luthériens, huguenots, papistes : ne changeons le nom de chrétiens ! »

A côté de Catherine de Médicis et du chancelier de l'Hôpital, le connétable de Montmorency, catholique de cœur, mais allié aux Bourbons, commence par pratiquer la politique du tiers parti, mais il se rangera plus tard au parti des Guise.

Nous n'avons pas à raconter ici la lutte politique de ceux-ci contre la faction des *mal-contentes*, la conjuration d'Amboise, avortée par l'arrestation et l'exécution de la Renaudie, les négociations d'Antoine de Bourbon avec la reine Elisabeth d'Angleterre et les princes protestants d'Allemagne, l'arrestation et la condamnation de Condé, délivré par la mort de François II en 1560, la politique de Catherine de Médicis s'orientant dès lors du côté des Bourbons, l'appel au Conseil d'Antoine de Bourbon, de Coligny et de Montmorency, et cette mesure aboutissant à l'édit du 24 février 1561, en vertu duquel les réformés mis en prison devaient être relâchés, les bannis rappelés et toutes poursuites judiciaires pour cause d'hérésie arrêtées. La clause qui mettait pour condition à toutes ces mesures libérales le retour au catholicisme, ne fut d'ailleurs jamais appliquée.

L'amnistie de  
1561.

Cet édit libérateur, au lieu d'apaiser les calvinistes, les exalta. Leur but fut alors bien évident : ce qu'ils voulaient en France, comme à Genève, c'était, non la liberté, mais la domination. En avril 1561, ils tiennent une assemblée dans les salles mêmes du parlement de Paris. De nombreux écrits somment le gouvernement à faire la réforme religieuse. A Paris, dans le faubourg Saint-Marcel et hors de la porte Saint-Antoine, on prêche avec fureur contre le papisme. Dans les provinces, on chasse les prêtres et on s'empare des églises. Le baron des Adrets terrorise le Midi.

Exaltation des  
calviniates.

Le chancelier de l'Hôpital a recours une fois de plus à une de ses chimères : arriver à une entente entre les catholiques et les protestants en tâchant d'accorder les deux doctrines. Sur l'invi-

Le colloque de  
Poissy (1561).

1. Discours prononcé le 13 décembre 1800 devant les Etats généraux d'Orléans. Cf. DE FÉLICE, *Hist. des prot. de France*, p. 120.

tation de la reine régente, en septembre et octobre 1561, des conférences ont lieu dans le réfectoire du vieux couvent de Poissy. Sous la présidence du petit roi Charles IX, Théodore de Bèze et Pierre Martyr parlent au nom des protestants, le cardinal de Lorraine au nom des catholiques. C'est le « colloque de Poissy ». Catholiques et protestants en sortent plus exaspérés qu'ils n'y étaient entrés <sup>1</sup>.

**L'édit de 1562.** Un édit rendu à Saint-Germain-en-Laye, le 17 janvier 1562, et autorisant, sous certaines conditions, le culte et les réunions des protestants, obtient un résultat semblable <sup>2</sup>. Il mécontente à la fois les catholiques, irrités de voir un culte hérétique officiellement protégé, et les protestants, qui s'attendaient à plus de faveurs. A Montpellier, à Castres, un peu partout, les calvinistes envahissent les églises, s'emparent des cloches, brisent les autels <sup>3</sup>. En janvier 1562, Théodore de Bèze écrit à Calvin qu'on ne peut s'imaginer à quel degré est montée la fureur des huguenots dans le Midi : « Les Aquitains, dit-il, ne seront contents que lorsqu'ils auront exterminé leurs adversaires ». Ronsard, dans son *Discours sur les misères du temps*, reproche aux réformés de nous présenter

Un Christ empistolé, tout noirci de fumés <sup>4</sup>.

Il est vrai que, de leur côté, les catholiques usent parfois de représailles semblables. A Paris, ils envahissent la maison où se tenait un prêche et en saccagent le mobilier.

**Le triumvirat.** C'est à ce moment que le connétable de Montmorency, voyant la religion en péril, se range au parti des Guise. Guise, Montmorency et Saint-André concluent un pacte, constituent une sorte de triumvirat. Le cardinal de Tournon y adhère. Les souverains catholiques, Philippe II d'Espagne, le duc de Savoie et le Pape ne cachent pas leur satisfaction à cette nouvelle. La situation est

1. Théodore DE BÈZE, *Hist. eccl.*, l. IV, t. I, p. 500-665.

2. *Ibid.*, p. 674-681.

3. Voir *Revue hebdomadaire* de novembre 1908, art. de M. Louis BATHIFOL.

4. RONSARD, *Œuvres complètes*, éd. Marty-Laveaux, t. V, p. 336 et s. L'édition originale est de 1562. Voir Dom LECLERCO, *Les Martyrs*, t. VII, p. 175-183. Cf. VANDERGAN, *Theatrum crudelitatum hereticorum nostri temporis, Antuerpiæ*, 1587. — Sur l'attitude prise par Ronsard contre les protestants et sur les causes de cette attitude, voir F. STROWSKI, *S. François de Sales, Introduction à l'hist. du sentiment religieux en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1898, p. 13 et s.



tendue plus que jamais. Il ne fallait qu'un incident un peu plus violent, intéressant un personnage tant soit peu considérable, pour allumer une guerre générale. L'incident se produisit à Wassy, le 1<sup>er</sup> mars 1562. Le duc de Guise, revenant de Saverne à Paris, escorté de deux cents cavaliers, rencontre, à Wassy, sur la frontière de la Champagne, une troupe de quatre à cinq cents protestants. Après échange de paroles provocantes, on en vient aux coups ; le sang coule. On compte soixante hommes tués et deux cents blessés. L'affaire est grossie, exploitée. On ne parle que du « Massacre de Wassy ». Désormais, l'édit de janvier sera regardé comme non venu. Partout où les protestants seront les plus forts, ils s'empareront des églises ; là où les catholiques auront la supériorité, ils proscrireont les protestants. François de Guise arrivant à Paris, y est acclamé comme un souverain au cri de : Vive Guise ! Les protestants se groupent armés autour de leurs chefs. Les deux partis vont se mesurer sur les champs de bataille.

L'incident de Wassy (1562)

Il n'entre pas dans le plan de ce récit de raconter les divers incidents des guerres religieuses qui ensanglantèrent la France à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. Ces épisodes ont leur place dans notre histoire nationale.

Un fait étrange frappe l'attention quand on considère dans son ensemble le tableau de ces luttes religieuses : les protestants, presque toujours vaincus sur les champs de bataille, sont toujours favorisés dans les traités. « Nous battions constamment les huguenots par les armes, dit Montluc, mais ils nous battaient ensuite par ces diables d'écritures. » Le secret de ce fait est dans la politique de Catherine de Médicis, qui, pour empêcher le triomphe des partis et gouverner par leur équilibre, prend toujours fait et cause pour le plus faible. Qu'elle voie la faction protestante, par l'ascendant de Coligny sur le jeune roi, sur le point de conquérir l'hégémonie ; elle l'écrasera par un coup terrible : ce sera la Saint-Barthélemy.

Vue générale sur les guerres de religion.

Le récit de ce triste épisode, celui de la formation de la Ligue et l'exposé de l'Édit de Nantes, qui mit fin à tant de guerres, doivent plus spécialement attirer notre attention.

## X

Mort de Calvin  
(27 mai 1564).

Le fondateur du protestantisme français s'était lentement éteint, le 27 mai 1564, épuisé par des maladies sans nombre et des occupations sans trêve. Miné par des maux de tête et d'estomac, torturé par la goutte, la gravelle et l'asthme, Jean Calvin n'avait cessé de prêcher d'écrire, de dogmatiser, de dépenser dans les labeurs d'une activité prodigieuse une énergie inlassable, vivant jusqu'à ses derniers jours, suivant ses propres expressions, *in tumultu et festinatione*. Mourant, il laissait à ses adeptes une doctrine, une organisation, plus que cela, un esprit : un esprit d'indépendance hautaine, de révolte indomptée, de combativité obstinée, non point tant pour la défense de la liberté individuelle que pour la conquête du pouvoir. Cet esprit calviniste vivait dans ses continuateurs. Théodore de Bèze le gardait dans ses prêches, Coligny le portait dans les camps.

Progrès des  
protestants  
grâce à la  
politique de  
Catherine de  
Médicis.

Trois campagnes successives, terminées, la première par le traité d'Amboise (1563), la seconde par la paix de Longjumeau (1568), et la troisième par la paix de Saint-Germain-en-Laye (1570), avaient abouti à donner aux protestants le libre exercice de leur culte dans tout le royaume, Paris excepté, l'accès aux fonctions publiques et quatre places de sûreté : La Rochelle, Montauban, Cognac et La Charité-sur-Loire. Le parti des Guise baissait, tandis qu'Henri de Navarre obtenait la main de Marguerite de Valois, sœur du roi Charles IX (1572) et que Coligny, admis à la cour, y devenait tout-puissant. Catherine se rendit compte que sa politique imprudente de compensations accordées aux réformés avait dépassé les bornes. L'assassinat du duc de Guise par le protestant Poltrot de Méré (1563), puis, la Michellade de Nîmes (29 septembre 1567)<sup>1</sup>, où cent vingt catholiques furent odieusement massacrés, et, presque en même temps, l'audacieuse tentative de Condé pour s'emparer de la cour (25 septembre 1567) avaient déjà montré jusqu'où pouvait aller la har-

1. DGM VAISSETTE, *Hist. du Languedoc*, V, 238.

dièsses des huguenots. Ce dernier événement avait affolé le jeune roi. « On ne me donnera plus de pareilles alarmes, s'écriait Charles IX avec plus de jurements qu'il ne faudrait, raconte Bouchefort dans une lettre à Renée de Ferrare, j'irai jusque dedans leurs maisons et dedans leur lit chercher ceux qui me les baillent ! » La paix de Saint-Germain, qui, par les quatre places fortes qu'elle accordait aux protestants, faisait comme un État dans l'État, susceptible de contracter des alliances avec l'étranger <sup>1</sup>, était bien faite pour augmenter leur audace. Le peuple qui, pris dans sa masse, « regardait les protestants comme des sacrilèges, des infidèles, des sauvages, ennemis de toute société <sup>2</sup> », était prêt à applaudir à une mesure de répression sévère. Le saint Pape qui venait de prendre possession du Saint-Siège en 1565, Pie V, avait plusieurs fois appelé l'attention des princes chrétiens, et en particulier de Charles IX, sur le péril protestant et sur la nécessité de le conjurer <sup>3</sup>. Les hommes d'État, soucieux de la politique traditionnelle de la monarchie, rappelaient qu'une de ses traditions les plus importantes avait toujours été de réprimer les hérésies <sup>4</sup>, que le roi Charles IX avait, comme tous ses ancêtres, juré, au jour de son sacre, de défendre l'unité religieuse du royaume. Une mesure grave s'imposait. Faite dans un esprit de justice et de modération, elle aurait pu être une œuvre salutaire de défense nationale et religieuse ; inspirée par la passion politique d'une femme sans scrupule, elle dégénéra en scènes de basse vengeance et d'abominable tuerie.

Il se forme  
désormais  
comme un  
État dans  
l'État.

Coligny, parvenu au faite de la puissance, ayant gagné la confiance entière du jeune roi, qui l'appelait « mon père », ne rêvait rien moins que de changer l'orientation de la politique française. Se retourner contre l'Espagne, en s'alliant aux princes protestants d'Allemagne, était son but. La perspective d'une campagne

Politique de  
Coligny.

1. « Presque tous les protestants, dit Théodore de Bèze, voulaient qu'on demandât un prompt et suffisant secours aux princes d'Allemagne. » *Hist. ecclési.*, t. II, p. 35. — Condé et Coligny traitèrent avec les Anglais, leur correspondance en fait foi. Dès 1564, Coligny avait des entrevues avec Trockmorton dans la forêt de Fontainebleau, dans lesquelles l'amiral révélait ce qui s'était passé au Conseil royal et le faisait savoir à Elisabeth. DE LA FERRIÈRE, *Le XVI<sup>e</sup> siècle et les Valois*, p. 52.

2. TH. LAVALLÉE, *Hist. des Français*, t. I, p. 560.

3. DE FALLOUX, *Vie de saint Pie V*, p. 203, 208, 217-219.

4. On peut voir la tradition française sur ce point dans le savant ouvrage de Thomassin, *Traité dogmatique et historique des édits et autres moyens dont on s'est servi pour établir et maintenir l'unité de l'Église*, 2 vol. in-4<sup>o</sup>, 1703.

où l'on verrait une armée de protestants commandée par Coligny, effraya les chefs catholiques. « Madame, s'écria Tavannes en s'adressant à la reine mère, celui qui vous porte de telles paroles, vous devez lui faire trancher la tête <sup>1</sup>. » Catherine fit échouer les projets de l'amiral. « Dieu veuille, Madame, dit alors celui-ci, qu'il ne vous survienne pas une autre guerre, dont il ne sera pas en votre pouvoir vous retirer ! »

Assaut con-  
tre Coligny.

La présence de nombreux protestants venus à Paris pour assister, le 18 août 1572, au mariage d'Henri de Navarre avec Marguerite de Valois, et leurs allures provocantes irritèrent la population parisienne. Une chanson exhortait le peuple à « faire merveilles », en faisant de ces noces des « noces vermeilles ». Le 22 août, vers 11 heures du matin, comme l'amiral, revenant du Louvre, suivait une petite rue, entre la rue des Fossés-Saint-Germain et le quai, un coup d'arquebuse partit de derrière le rideau d'une fenêtre, coupa l'index de la main droite de Coligny et se logea dans son bras. L'émotion fut considérable. Le roi Charles IX alla visiter le malade. « La blessure est pour vous, lui dit-il, la douleur est pour moi. » Un chroniqueur <sup>2</sup> raconte que l'amiral profita de la circonstance pour prendre à part le jeune roi et pour lui dire de se méfier de sa mère ; mais Catherine, à force d'instances, arracha à Charles IX le secret de cet entretien ; l'irritation de la reine contre l'amiral fut à son comble.

L'effervescence des protestants ne faisait que grandir. Dans la petite cour de la maison habitée par l'amiral, rue de Bétisy, et que la foule avait envahie, on entendait des propos comme celui-ci : « Ce bras coûtera trente mille autres bras ». Le soir, Bouchavannes, sur la foi de propos entendus au même endroit, annonça au Louvre que les huguenots avaient décidé d'attaquer le roi dans son palais « le lendemain, à l'heure du souper ». Cette menace acheva l'affolement. Catherine réunit le conseil du roi. Tous furent d'avis qu'il n'y avait plus d'autre alternative que de frapper ou de périr, que le roi, juge suprême, source de toute juridiction, avait, de par son titre, le droit de faire saisir,

1. H. DE LA FERRIÈRE, *Correspondance de Catherine de Médicis*, t. IV, Introduction, p. LXVI-LXVII.

2. *Collection de documents inédits sur l'histoire de France, Correspondance de Catherine de Médicis*, t. IV, p. LXXVII.

condamner et exécuter tous les perturbateurs de l'ordre, que le moment était venu d'user de ce droit.

Il fallait décider Charles IX. Pendant plus de deux heures, Catherine pria, supplia, menaça, tortura son fils, s'acharna à provoquer dans ce petit être maladif, irritable, l'accès de fureur, la crise nerveuse, au milieu de laquelle elle lui arracherait cet ordre du massacre, dont elle avait besoin et que le roi lui aurait sans doute refusé de sang-froid. Les conseillers ajoutèrent leurs supplications à celles de la reine. Dans un moment d'agitation fébrile, le jeune roi s'écria : « Eh bien, puisque vous le voulez, tuez-les tous ! tuez-les tous ! »

Catherine  
Médecin arch  
che au jeu  
roi l'ordre  
massacre

C'en était assez. Le prévôt des marchands, Le Charron, reçut l'ordre de se saisir des clefs de toutes les portes de la ville, d'arrêter les bateaux sur la Seine et de mettre en armes la milice bourgeoise. L'ancien prévôt des marchands, Marcel, l'homme qui tenait toute la populace dans sa main, fut mandé au Louvre. Il répondit que vingt mille hommes, massés dans vingt quartiers de Paris, se tiendraient prêts, toute la nuit, à recevoir les ordres de leurs chefs. Les maisons des protestants seraient marquées à la craie. On s'y précipiterait au moment où sonnerait le tocsin au Palais de justice, environ une heure avant le jour.

Mesure  
préparatoire

Catherine, craignant peut-être que le roi ne reculât au dernier moment, devança cette heure. De sa propre autorité, vers deux heures du matin, elle fit sonner le tocsin de Saint-Germain l'Auxerrois, l'église la plus voisine du Louvre. C'était le 24 août, fête de saint Barthélemy.

La première victime, ainsi qu'il avait été convenu, fut Coligny. Un certain Besme, officier allemand au service de Guise, après avoir enfoncé la porte de l'hôtel, massacré le portier et pris ses clefs, envahit, avec ses gens, les appartements de l'amiral. Celui-ci s'était levé au tumulte des soldats, et, vêtu d'une simple robe de chambre, ne doutant pas de la mort qui l'attendait, récitait des prières. Es-tu l'amiral ? dit Besme. — Oui. — A ces mots, Besme lui plongea son épée dans la poitrine. Les soldats le saisirent, respirant encore, et le jetèrent par la fenêtre. Guise et le bâtard d'Angoulême attendaient dans la rue. Angoulême descendit de cheval, se pencha vers le cadavre et dit : « C'est bien lui ». Les gens de Guise s'écrièrent alors : « Aux autres mainte-

La Saint  
Barthélemy  
(24 août 1572)

nant ! Tuez ! Tuez ! Le roi l'ordonne ! » et se dispersèrent dans les divers quartiers de la ville.

La populace recrutée par Marcel surgit alors de tous côtés, et, suivant l'expression de Tavannes, « la mort et le sang coururent les rues ». A onze heures du matin on tirait et on pillait encore. Charles IX essaya de mettre fin au massacre et au pillage. Des patrouilles d'archers à cheval parcoururent les rues. Le tumulte se calma l'après-midi. Mais les scènes de meurtre se renouvelèrent les 25, 26 et 27 août. Des troupes de gens sans aveu profitaient du trouble pour voler et saccager. On s'en prenait à ses ennemis personnels, à ses rivaux, à ceux dont on convoitait les richesses, et on les faisait passer comme protestants. « C'était être huguenot, dit Mézeray, que d'avoir de l'argent, des charges enviées ou des héritiers affamés. »

Les massacres  
en province.

Des scènes pareilles se produisirent en Province, à Meaux le 25 août, à Angers le 29, à Lyon le 30, à Bourges le 15 septembre, à Rouen le 17, à Toulouse le 23, à Bordeaux le 3 octobre, à Poitiers le 27. Pour telle ou telle de ces villes, le mouvement avait pu être provoqué par des instructions plus ou moins secrètes ; dans la plupart le soulèvement fut spontané.

On a cherché à déterminer le nombre des protestants massacrés à la Saint-Barthélemy. Il paraît impossible de fixer le chiffre des victimes de la Province. A Paris il n'a pas dû dépasser deux mille !.

1. C'est le chiffre accepté par RANKE, Henri MARTIN, l'*Histoire générale* de LAVISSE et RAMBAUD, t. V, p. 145 et L. BATIFFOL, *Le siècle de la Renaissance*, 235. Parmi les contemporains, de Thou dit 2 000 ; l'ambassadeur vénitien Micheli, de 2 000 à 4 000 ; d'Aubigné, 3 000 ; Brantôme, 4 000 ; Mézeray, 5 000. Le martyrologe protestant donne le chiffre de 10 000, mais n'énumère nominativement que 468 victimes. Caveirac, dans son *Apologie de Louis XIV... suivie d'une Dissertation sur la Saint-Barthélemy*, p. LXIII, a publié un document susceptible de fournir une base d'évaluation probable : c'est une note des fossoyeurs pour l'enterrement de onze cents cadavres retirés de la Seine. Comme il est probable que la plupart des cadavres ont été jetés à la Seine, qu'un grand nombre ont pu en être retirés et que les fossoyeurs n'ont certainement pas diminué le chiffre, l'évaluation du nombre des victimes à 2 000 paraît être exacte. N'oublions pas d'ailleurs que, suivant la remarque de Mézeray, un certain nombre de catholiques ont péri dans le massacre. — L'anecdote d'après laquelle Charles IX aurait tiré des coups d'arquebuse sur les protestants, d'une fenêtre du Louvre, n'a aucun fondement historique (LOISELÉUR, *Trois énigmes historiques*, p. 108-116). — Quant au clergé, remarquons que pas un de ses membres n'a fait partie du conseil qui a décidé la Saint-Barthélemy, que, dans plusieurs provinces, le clergé a mis fin aux scènes de meurtre, et que plusieurs de ses membres les plus éminents ont blâmé la Saint-Barthélemy. Aux Etats-Généraux de 1614, le cardinal Du Perron dénoncera « ces esprits violents qui, s'étant portés à une extrémité, croient que le meilleur moyen

Catherine de Médicis ayant fait annoncer au Pape Grégoire XIII que le roi, menacé par un grand complot des huguenots, avait dû, pour obtenir la tranquillité de son royaume, faire exécuter un grand nombre de protestants, le Pontife s'écria : « Il semble que Dieu commence à tourner vers nous les regards de sa miséricorde. » Puis il fit chanter un *Te Deum* d'actions de grâces pour remercier Dieu d'un événement qu'il croyait avoir sauvé la France et fit frapper une médaille avec la devise *Ugonotorum strages*.

Attitude du  
pape  
Grégoire XIII.

Deux ans plus tard, le roi Charles IX, bourrelé de remords et brûlé par la fièvre, s'écriait sur son lit de mort : « Que de sang ! que de sang !... Mon Dieu, pardonnez-moi ! »<sup>1</sup>

## XI

Les luttes religieuses dont nous avons eu à parler jusqu'ici nous sont apparues surtout comme des conflits de grands seigneurs, des cabales de magistrats, des intrigues de cour. Un nouvel élément va se manifester. Le peuple, dont nous n'avons encore entendu que la sourde et intermittente rumeur, va entrer en scène, et, dans un vaste mouvement, non exempt de fautes, mais plein de gloire, finira par imposer sa volonté aux grands et par sauver la France de l'hérésie.

Origines de la  
Ligue.

De même qu'au XI<sup>e</sup> siècle des communautés rurales s'étaient unies pour l'affranchissement des communes et le salut de l'ordre social, de même qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, les fraternités des tiers-ordres s'étaient groupées pour la régénération de l'esprit chrétien, dès le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, en présence des ruines accumulées par le protestantisme, des ligues s'étaient formées çà et là, entre « nobles, ecclésiastiques et bourgeois, sous le bon plaisir du roy, pour défendre l'honneur de Dieu et de son Église catholique romaine »<sup>2</sup>. Plus tard, sous l'influence du cardinal de Lorraine, qui en avait conçu l'idée, dit-on, au concile de Trente, d'autres

Les premières  
ligues locales.

de se justifier est de passer à l'autre », et Hardouin de Péréfixe flétrira « cette action excécrable qui n'avait jamais eu et qui n'aura, s'il plait à Dieu, jamais de pareille ». (*Histoire du Roi Henry le Grand*).

1. Voir, sur la Saint-Barthélemy : PHILIPPSON, *Die Römische Curie und die Bartholomæusnacht* ; VACANDARD, *Les Papes et la Saint-Barthélemy, dans Études de critique et d'histoire religieuse*, p. 219-292 ; BONTARIG, *La Saint-Barthélemy d'après les archives du Vatican*.

2. PESTIOT, *Collection de mémoires*, t. XXII, p. 157.

ligues, plus dégagées du « bon plaisir du roy », et s'inspirant plus particulièrement des confréries et des tiers-ordres, dont elles ne furent souvent que l'extension, s'engagèrent comme celle d'Orléans, en 1568, « à défendre la sainte Religion et à s'entre-soutenir les uns les autres jusqu'à la dernière goutte de leur sang <sup>1</sup> ». L'épisode de la Saint-Barthélemy, qui marquait nettement, semblait-il, l'intention de la cour d'en finir avec l'hérésie, fut, pour beaucoup de ces ligues, l'occasion de se dissoudre. Mais l'attitude prise, dès le début de son règne, par le nouveau roi Henri III (1574), les mécomptes répétés infligés par le frivole monarque aux défenseurs de la vieille foi, les extraordinaires avantages accordés aux protestants par l'édit de Beaulieu (1576) (pleine liberté de culte, sauf à Paris, et quatre nouvelles places de sûreté <sup>2</sup>), réveillèrent les catholiques.

La « paix de  
Monsieur »  
(1576).

La paix du 6 mai 1576, dite paix de Monsieur, décidait que la ville de Péronne serait livrée, comme place de sûreté, au prince de Condé. Les habitants de Péronne, indignés, refusèrent d'obéir à un maître qui voudrait faire d'eux, disaient-ils, des huguenots. Un acte d'union fut signé « entre prélats, gentilshommes, bons habitants de Picardie, résolus d'employer leurs vies et leurs biens jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour la conservation de la ville et de toute la province en l'obéissance du roi et en l'observance de l'Église catholique, apostolique et romaine... de garder de toute oppression et violence tant les ecclésiastiques que le pauvre peuple... pour tout cela d'élire un chef principal de la dite confédération, que tous devront suivre jusqu'à crever à ses pieds et d'entrer en rapport avec confédérations analogues des autres provinces et même des nations voisines »... comme aussi « de présenter au roi dans les États Généraux certains articles qu'il devra jurer, en protestant de ne rien faire au préjudice de ce qui sera ordonné par les dits États », le tout pour restituer à la France « les franchises et libertés... du temps du roi Clovis... et encore meilleures et plus profitables, si elles se peuvent inventer <sup>3</sup> ».

L'« acte  
d'union » des  
habitants de  
Péronne et le  
premier pro-  
gramme de la  
Ligue.

1. BRUGÈRE, *Tableau de l'histoire et de la littérature de l'Église*, p. 654; VERNIAUD ROMAGNÉSI, *Hist. d'Orléans*, t. II, p. 531.

2. Ces quatre nouvelles places de sûreté étaient : Saumur, Niort, Saint-Jean d'Angély et Mézières.

3. PALMA CAYET, éd. Petitot, t. XXXVIII, p. 254; éd. Buchon, *Panthéon littéraire*, t. I, p. 8.



« C'eût été, a-t-on dit, la Révolution deux siècles plus tôt, mais la Révolution catholique. Seulement ce n'était encore qu'une ligue de noblesse ; il fallait que l'élément populaire vînt s'y joindre <sup>1</sup>. » Il s'y joignit peu de temps après, en 1584, lorsque la mort du frère du roi, dernier des Valois, laissa comme seul héritier, d'après la loi salique <sup>2</sup>, Henri de Navarre, huguenot et chef de huguenots. « Un très vertueux bourgeois, Charles Hotman, dit La Roche Blond, s'associe divers ecclésiastiques et bourgeois. Un conseil de six membres, plus tard de seize membres, correspondant aux seize quartiers de Paris, dirige l'association, organise des réunions secrètes, qui se tiennent le plus souvent au collège de Fortet, appelé pour cela « le berceau de la Ligue ». Des divers corps de métiers du peuple de Paris les adhésions arrivent nombreuses. Puis « quelques bons habitants de Paris, gens de cervelle », sont envoyés en diverses provinces pour rallier les ligues locales « afin de ne faire qu'un corps meü par une même intelligence en toute la France <sup>3</sup> ».

Fondation à  
Paris d'une  
Ligue générale  
(1584).

1. BRUGÈRE, *Tableau de l'histoire et de la littérature de l'Eglise*, p. 661.

2. Non point d'après la loi salique telle qu'elle a été rédigée par les rois mérovingiens, mais d'après la loi salique transportée de l'ordre civil dans l'ordre politique par l'assemblée des barons de 1316 et considérée indépendamment de toute autre loi fondamentale du royaume, telle que la loi de religion, laquelle exigeait que le roi de France appartint à la religion traditionnelle des Français. D'où l'on voit que la Ligue, loin d'être une entreprise révolutionnaire, était l'expression d'un sentiment traditionnel et constitutionnel. Elle s'appuyait sur ce principe que la Monarchie française était limitée par des lois fondamentales. La principale de ces lois fondamentales était que le roi de la France, nation catholique, ne pouvait être que catholique. Les autres lois fondamentales, écrites non dans les chartes, mais « ès cœurs de tous les Français », étaient que l'impôt devait être consenti, que les libertés communales et provinciales étaient intangibles, que les conventions faites par les particuliers avec le roi lui-même devaient être respectées. Si quelqu'un venait à violer une de ces lois, fût-il un prince du sang royal ou le roi lui-même, le peuple avait le droit de se lever pour la faire respecter. VIOLLET, *Etablissements de saint Louis*, Paris, 1881, I, 180. — Le Pape Sixte-Quint, dans sa bulle *Ab immensa*, du 9 septembre 1585, dernier acte d'intervention officielle des Papes dans la détermination du pouvoir temporel des rois, ne s'appuie pas sur d'autres principes. *Pronuntiamus*, dit le Pontife, *ac declaramus Henricum quondam (Navarræ) regem et Henricum condensem fuisse esse hæreticos... ac proinde... eos ipso jure privatos et incapaces ac inhabiles ad succedendum in quibuscumque principatibus... ac specialiter in regno Franciæ*. Cette bulle, omise dans le Buisson romain, par suite de la conversion d'Henri IV, se trouve dans les écrits du temps, dans les *Archives de l'Hist. de France*, XI, 49, et dans l'ouvrage de M. SAGRÉTAIR, *Sixte V et Henri IV*, Paris, 1861.

3. LEZEAU, *De la religion cath. en France*, p. 41 ; *Dialogues entre le Maheustre et le Manant*, Paris, 1593, p. 439. L'ouvrage de Lezeau, défenseur modéré de la Ligue, a été publié dans les *Archives curieuses de l'Hist. de France*, t. XIV, p. 9-91. L'autour du *Dialogue entre le Maheustre (gentilhomme royaliste) et le Manant* (ligueur) est probablement Roland, l'un des Seize.

Henri de Guise, chef de la Ligue.

Cette association comprit qu'il lui fallait un chef, et, tout en maintenant, comme dit un contemporain « que ce sont les peuples qui ont formé la Ligue, et qu'en eux résidait la matière et la substance d'icelle, et que les princes lorrains n'en étaient que les accessoires », elle s'adressa, pour être dirigée par lui, à un prince lorrain, Henri de Guise. Du même âge qu'Henri III, de haute taille et de bonne mine, le visage rendu plus mâle par une large balafre, Henri le Balafré, comme on l'appela, devint bientôt l'idole du peuple. « La France, dit Balzac, devint folle de cest homme-là, car c'était trop peu de dire amoureuse... et les huguenots estaient de la Ligue quand ils regardaient le duc de Guise. »

La guerre des trois Henri.

On connaît assez, par l'histoire de France, les dramatiques épisodes de la guerre des trois Henri <sup>1</sup>, pour que nous n'ayons pas à les raconter en détail dans cette histoire de l'Eglise : les batailles de Coutras et de Vimory, la journée des Barricades, les Etats Généraux de Blois et leurs importants cahiers, l'assassinat d'Henri de Guise, la marche d'Henri de Navarre sur Paris, le meurtre d'Henri III, la proclamation comme roi de France du cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X, l'abjuration d'Henri de Navarre, son sacre à Chartres sous le nom d'Henri IV, son entrée triomphante à Paris au milieu des acclamations populaires, et l'évanouissement de la Ligue à la suite de l'absolution donnée par le Pape Clément VIII de toutes les censures encourues par le roi.

Deux faits cependant sont de nature à appeler l'attention particulière de l'historien de l'Eglise : l'attitude de la Papauté au milieu de la crise, et l'attitude du roi de France au moment de sa conversion.

La politique des Papes pendant la Ligue.

Au premier abord, la diversité des moyens diplomatiques successivement employés par Sixte-Quint, par Grégoire XIV et par Clément VIII, déconcerte ; mais un examen plus attentif en montre la parfaite unité de conception, très simple et très sage. « La principale intention du Pape, disait le cardinal Sega, est que la religion catholique soit conservée en le royaume de France, et que celui-ci soit rétabli en son ancienne splendeur et dignité. »

1. Henry III, roi de France, Henri de Navarre, chef des Huguenots, et Henri de Guise, chef des Ligueurs.

Louer le zèle et les efforts des Ligueurs pour la défense de la religion catholique, mais sans encourager leurs actes de rébellion, de peur de briser l'unité de la France; exciter, d'autre part, les royalistes à abandonner leur chef hérétique, mais en maintenant des relations avec eux, « afin de ne pas rompre, comme disait Clément VIII, un fil important pour la chrétienté » : tel fut le secret de la politique, en apparence variée et divergente, en réalité très logique, très prudente et très élevée, que suivirent les derniers Papes du xvi<sup>e</sup> siècle <sup>1</sup>.

Cette politique fut couronnée de succès par la conversion d'Henri IV.

Les prétentions exagérées des Espagnols, qui voulaient faire payer l'appui qu'ils avaient donné à la Ligue en lui imposant la reconnaissance de l'Infante d'Espagne, petite-fille d'Henri II, comme reine de France <sup>2</sup>, avaient indigné les ligueurs patriotes. « Tous les Français périront plutôt que les Espagnols parviennent à leur prétentions », écrivait le docteur Mauclerc <sup>3</sup>. « La persistance des Espagnols à vouloir l'Infante malgré nos lois, ajoutait Desportes, sera occasion de la ruine du parti et de l'établissement de Navarre <sup>4</sup>. » « Le peuple, écrivait le duc de Feria, ambassadeur d'Espagne, est poussé par un goût général vers un roi de sa nationalité <sup>5</sup>. » Le 18 juin 1593, le Parlement, par un arrêt solennel, « conclut et arresta que seraient faites itératives remontrances à M. le duc de Mayenne... pour empescher que, sous prétexte de religion, ce royaume, qui ne dépend d'autre que de Dieu pour la temporalité, ne soit occupé par estrangers ». La situation paraissait n'avoir qu'une solution possible : la conversion du roi de Navarre.

Celui-ci y avait déjà songé. Dès le 15 février de cette même année, il avait dit à Sully, avec sa rondeur ordinaire : « Je vous en prie, Sully, dites-moi librement ce que vous feriez si vous étiez à ma place ». A quoi l'homme d'Etat huguenot avait répondu : « De vous conseiller d'aller à la messe, c'est chose que vous ne

Causes politiques qui ramènent l'opinion publique à Henri IV.

Premiers projets de conversion.

1. Telle est la conclusion de M. H. de l'Épinois, dans son important ouvrage *La Ligue et les Papes*, 1 vol., in-8, Paris 1836, écrit d'après des documents des Archives nationales et surtout des Archives Secrètes du Vatican.

2. H. de l'Épinois, *La Ligue et les Papes*, p. 591 et s.

3. Lettre du 30 avril 1593, citée par H. de l'Épinois, *loc. cit.*, p. 591.

4. Lettre du 22 juillet 1593, *ibid.*, p. 592.

5. Cité par Fournier, *Philippe II*, t. III, p. 202.

Influence du  
cardinal du  
Perron.

pouvez attendre de moi, étant de la religion ; mais bien vous dirai-je qu'il vous sera impossible de régner jamais pacifiquement, tant que vous serez de profession extérieure d'une religion qui est en si grande aversion avec grands et avec petits <sup>1</sup> ». C'était le langage de la politique. Les prélats catholiques qui approchaient le roi, et principalement son lecteur, le cardinal du Perron, lui avaient fait entendre en même temps le langage de la conscience. « Au plus fort de ses affaires, écrit le cardinal, le roi me faisait l'honneur de conférer en secret avec moi au sujet de sa conversion <sup>2</sup>. »

Les conféren-  
ces de Mantes.

Le bruit d'une conférence qui eut lieu en avril 1593 et dans laquelle du Perron, « cet esprit monstrueux en savoir », selon l'expression d'Aubigné, avait mis en déroute quatorze ministres protestants, avait fortement impressionné Henri de Navarre. Il voulut qu'une nouvelle discussion s'engageât en sa présence. Elle eut lieu à Mantes, comme la première, vers le commencement du mois de juin <sup>3</sup>. Les ministres protestants Rotan et Morlas y reconnurent la possibilité du salut dans le catholicisme, tandis que du Perron la niait dans le protestantisme. Le roi aurait alors déclaré qu'il prenait le parti le plus sûr et se décidait à la foi catholique « en laquelle tous demeuraient d'accord qu'il pouvait se sauver, plutôt que celle où la moindre partie l'assurait <sup>4</sup> ». Si ce mot était autre chose qu'une boutade, Henri paraît n'avoir pas tardé à reconnaître l'insuffisance d'un pareil argument <sup>5</sup>. On le voit en effet

1. *Mémoires*, ch. xxxviii, p. 107-110.

2. Cité par FÉRET, *Henri IV et l'Église*, 1 vol, in-8, Paris, 1875, p. 40.

3. FÉRET, *Henri IV et l'Église*, p. 51.

4. DUPLEIX, *Histoire de Henri le Grand*, Paris, 1635, p. 119.

5. « Au fond, dit M. Brugère, ce fameux raisonnement, admiré de certains théologiens, est un sophisme. Lorsque les catholiques disent : « On ne peut faire son salut chez les protestants », ils sous-entendent : à moins de bonne foi ; et quand les protestants concèdent qu'on peut faire son salut chez les catholiques, ils sous-entendent : moyennant bonne foi ». BRUGÈRE, *Tableau de l'hist. et de la litt. de l'Église*, p. 681. — S'il faut en croire Richelieu, Henri IV confessa à la reine (Marie de Médicis) qu'au commencement qu'il fit profession d'être catholique, il n'embrassa qu'en apparence la vérité catholique pour s'assurer la couronne, mais que, depuis la conférence qui eut lieu à Fontainebleau entre le cardinal du Perron et Duplessis-Mornay (en 1600) il détestait autant par raison de conscience la créance des Huguenots que leur parti par raison d'Etat ». *Mémoires de Richelieu*, collection PETITOT, 2<sup>e</sup> série, t. X, p. 157. — Quant à la fameuse phrase qu'aurait prononcée Henri IV au moment de sa conversion : « La couronne vaut bien une messe, Paris vaut bien une messe, elle est d'une incontestable invraisemblance. Henri de Bearn était trop adroit pour parler ainsi. M. Edouard Fournier croit en avoir trouvé le véritable auteur dans un ouvrage satirique de l'époque publié pour la première fois en 1622 et réédité en 1855 sous le titre

convoquer pour le 20 juillet, à Saint-Denis, une réunion de prélats et de docteurs « à l'effet d'y recevoir l'instruction <sup>1</sup> », et, au cours de ses entretiens avec ses catéchistes, manifester parfois une émotion profonde. « Vous ne me contentez point bien en ce point, leur disait-il à propos de l'adoration du Saint-Sacrement, et ne me satisfaites pas comme je me l'étais promis. Voici : je mets aujourd'hui mon âme entre vos mains ; je vous prie, prenez-y garde ; car là où vous me ferez entrer, je n'en sortirai que par la mort ; et de cela je vous le jure et proteste <sup>2</sup>. »

Les conférences de Saint-Denis.

Le dimanche suivant, 25 juillet 1593, Henri abjura la religion protestante en présence de l'archevêque de Bourges, qui lui accordait l'absolution des censures encourues par lui. Cette absolution épiscopale allait être bientôt déclarée illégale par le Pape Clément VIII et suppléée par une absolution pontificale <sup>3</sup> ; mais dès lors l'opinion publique était entraînée à la suite d'Henri IV et le double but poursuivi par la diplomatie romaine était atteint : la religion catholique était « conservée dans le royaume de France et celui-ci rétabli en son ancienne splendeur et dignité ».

L'abjuration d'Henri IV (25 juillet 1593).

## XII

Peu de temps après, le roi voulut sanctionner et régler par un édit la pacification religieuse que son abjuration avait déterminée. Ce fut l'objet de l'Edit de Nantes, promulgué le 15 avril 1598.

L'Edit de Nantes (15 avril 1598).

L'Edit de Nantes comprend 99 articles, plus 36 articles supplémentaires, qui furent soustraits à l'examen et à l'enregistrement du parlement <sup>4</sup>. Les 18 premiers articles ont pour but d'accorder

Analyse de l'Edit.

de *Caquets de l'accouchée*. Voir Edouard FOURNIER, *L'esprit dans l'histoire*, Paris, 1867, p. 240.

1. *Documents inédits sur l'hist. de France*, Lettres missives de Henri IV, t. III, p. 815, 817.

2. *Registre-Journal de Henri IV*, dans la *Nouvelle collection de Mémoires*, de MICHAUD et POUJOLAT, p. 160.

3. Clément VIII, dans l'absolution définitive qu'il accorda à Henri IV, déclara l'absolution épiscopale « nulle, invalide et de nul effet », *nullam et invalidam ac nullius roboris et momenti*. Le Pape déclarait se réserver le jugement suprême des conditions de catholicisme imposées aux princes. On doit voir dans cet acte, indépendamment de la nécessité de ménager l'Espagne, la volonté de sauver ce qu'on pouvait encore garder de l'antique droit international de l'Europe.

4. ISAMBERT, *Anciennes lois françaises*, t. XV.

Libertés accordées aux églises protestantes.

aux protestants les libertés les plus larges. Amnistie plénière est concédée pour tous les faits passés pendant les guerres religieuses et à leur occasion. Non seulement le Ministère public ne pourra faire désormais aucune poursuite judiciaire relative à ces faits, mais ils ne pourront donner lieu à aucun procès entre particuliers (art. I et II). Le culte catholique sera rétabli partout où il a été supprimé; le culte réformé sera librement célébré partout où il a été établi et, de plus, dans deux localités désignées de chaque baillage (art. III, IX, XI)<sup>1</sup>. Il est interdit d'attaquer les protestants du haut de la chaire (art. XVII), de suborner leurs enfants (art. XVIII), de déshériter un parent pour cause de religion (art. XXVI). Les réformés jouiront de tous les droits civils et politiques et seront admissibles à tous les emplois (art. XXVII).

Privilèges accordés aux protestants.

Ces libérales concessions, si conformes à nos mœurs actuelles, parurent, en 1598, excessives à la plupart des catholiques. Ils savaient que les huguenots avaient partout aspiré, non à la liberté, mais à la domination; que partout où ils avaient eu le pouvoir; à Genève et dans le Béarn, ils avaient banni les catholiques<sup>2</sup>. Donner la liberté à de tels adversaires paraissait déjà une aventure périlleuse. Mais trois privilèges accordés aux protestants excitèrent particulièrement les appréhensions des catholiques : 1° Les réformés eurent le droit de garder pendant huit ans (et ce délai fut ensuite prolongé, comme c'était à prévoir) des places dites de sûreté dont le roi paierait les garnisons. De ce chef, les protestants gardèrent plus de deux cents villes, dont soixante-dix pouvaient être défendues, dont quelques-unes, comme La Rochelle, Montpellier, Saumur, étaient très fortes. 2° Les protestants purent réunir des assemblées périodiques, sortes d'états généraux et avoir des délégués à la cour, sortes de légats. 3° Une chambre spéciale du parlement de Paris, dite Chambre de l'Édit, fut chargée de juger les procès des

1. Une difficulté particulière se présentait pour certaines villes, notamment pour Paris. Des traités passés avec la Ligue avaient stipulé que l'exercice du culte calviniste serait interdit dans Paris et dans quelques autres grandes villes. L'édit de pacification déclare respecter ces traités, mais il ajoute que les Réformés pourront librement séjourner dans ces villes et célébrer leurs prêches à peu de distance dans la banlieue. A Paris, on désigna Ablons, près de Villeneuve-Saint-Georges. C'est là que Sully allait au prêche, après avoir offert le pain bénit à saint Louis. On disait qu'il était de deux paroisses.

2. Aux conférences de Saint-Bris, en 1586, Catherine de Médicis disait au vicomte de Turenne, représentant d'Henri de Navarre : « Le roi ne veut qu'une religion en France ». Le huguenot répondit : « Nous aussi, Madame, mais nous entendons que ce soit la nôtre. »

réformés (art. XXX, XXXI, XXXII, etc.). Des chambres analogues furent instituées dans plusieurs parlements de la Province.

Le Pape réclama contre l'édit et les parlementaires gallicans eux-mêmes, qui avaient autrefois si vivement protesté contre les juridictions spéciales de l'Eglise catholique, protestèrent contre les privilèges militaires, politiques et judiciaires, qui faisaient de l'Eglise calviniste un Etat dans l'Etat. Ils firent observer, non sans raison, que la situation des protestants était plus favorisée que celle des catholiques, et que les articles relatifs aux places fortes, aux assemblées générales et à l'organisation judiciaire, altéraient gravement la constitution fondamentale et traditionnelle de la France. Le roi écouta ces remontrances, et se borna à dire qu'il regardait l'édit, non pas comme absolument bon, mais comme le meilleur possible dans les circonstances. Sans doute espérait-il que, dans l'intervalle des huit ans accordés aux protestants pour la jouissance de leurs privilèges, il les amènerait à se convertir. Les conférences qu'il provoqua entre les théologiens catholiques et les théologiens protestants, le rappel qu'il fit des Jésuites malgré l'opposition de son entourage, le contentement qu'il manifesta à ceux de ses amis qui abjurèrent le calvinisme, tels que Gontaut-Biron, Palma-Cayet, Sancy, semblent justifier cette hypothèse. Le crime de Ravallac empêcha la réalisation de ces espérances. A peine Henri IV avait-il rendu le dernier soupir, que l'assemblée des protestants présentait au roi un projet « composé de telle façon, dit Richelieu, que, quand le conseil eût été huguenot, il n'eût pu y donner satisfaction ». Ce que les protestants proposaient, en effet, c'était une grande fédération, une sorte de république protestante établie en France, divisée en une quinzaine de provinces et gouvernée par un conseil central. Le projet fut écarté; mais les huguenots n'en continuèrent pas moins à profiter ou plutôt à abuser de la situation qui leur était faite dans l'Etat, jusqu'au moment où ils se heurtèrent à l'énergique politique de Richelieu.

Remontrances  
du parlement  
à propos de  
l'Édit de  
Nantes.

Politique  
religieuse  
d'Henri IV.

## CHAPITRE IV

### LE PROTESTANTISME DANS LES PAYS DU NORD

#### I

Les Pays-Bas avaient été un des foyers les plus ardents du mysticisme aux <sup>xiv</sup><sup>e</sup> et <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècles ; c'est sous sa forme pseudo-mystique que le protestantisme y pénétra <sup>1</sup>.

Introduction  
de l'anabap-  
tisme dans les  
Pays-Bas.

Nous avons déjà vu comment un pelletier de Souabe, Melchior Hoffmann, puis un boulanger fanatique de Harlem, Jean Mathys, s'étaient faits les ardents propagateurs de l'anabaptisme.

Melchior Hof-  
mann et Jean  
Mathys  
(† 1534).

L'imagination rêveuse des Néerlandais s'était enflammée aux théories de ces hommes, qui se disaient prophètes et qui prêchaient un « règne de Dieu » sans Église et sans dogme, la communauté des biens, le retour à « l'état primitif », l'obéissance à la seule « lumière du dedans <sup>2</sup> ». Charles-Quint, de qui dépendaient les provinces des Pays-Bas, sous le nom de « Cercle de Bourgogne », essaya d'étouffer le mouvement par une répression sévère. Mais

1. Nous nous bornons à présenter les grandes phases de cette histoire. Le moment ne semble pas venu de faire le récit détaillé et définitif de ce mouvement. En 1907, la société dite de *Petrus Canisius* s'est proposé d'écrire une histoire de la Réforme aux Pays-Bas, et plusieurs commissions ont été nommées pour en rassembler les matériaux. Depuis lors, on a constaté que le terrain n'avait pas été assez bien préparé par des publications de sources et par des monographies sur des sujets détachés. Dans sa réunion du 15 avril 1909, la société de *Petrus Canisius*, à la suite d'un discours du docteur Schœngen, archiviste de l'Etat à Zwolle, a résolu de faire appel aux autres sociétés scientifiques, notamment au *Nugensfonds* et à la *Wetenschappelijke Vereeniging onder de Katholicken*, afin de parvenir à la publication d'une série de sources et de monographies relatives à la Réforme aux Pays-Bas.

2. Sur Hofmann et Mathys, voir JANSEN, III, 329 334, 336 et s., 341.



l'inquisition espagnole, qu'il y introduisit, avait un caractère trop prononcé d'institution politique pour aboutir à un apaisement des consciences. Ni la prison, ni les supplices ne vinrent à bout des âmes surexcitées. La paix extérieure fut obtenue ; mais une fermentation intérieure subsista, dont usèrent et profitèrent les futurs chefs de la révolution protestante aux Pays-Bas.

Ces chefs trouvèrent d'autres complicités. Dans ce « Cercle de Bourgogne », qui n'avait pas plus d'unité politique que d'unité religieuse <sup>1</sup>, une noblesse besogneuse convoitait les biens d'Église, un clergé mal organisé manquait de formation sacerdotale <sup>2</sup>, une bourgeoisie parvenue perdait dans le luxe les austères vertus familiales <sup>3</sup>, la nation entière supportait avec peine le joug des Espagnols. Le peuple restait pourtant profondément attaché à la religion catholique : il ne devait voir sa foi s'ébranler qu'au jour où les nobles et les bourgeois réussiraient à confondre à ses yeux la cause de la Réforme religieuse avec celle de son indépendance nationale. Ses mœurs, d'ailleurs, avaient conservé quelques restes de barbarie. Le droit de vengeance privée était encore garanti par les lois des Pays-Bas à la fin du xv<sup>e</sup> siècle <sup>4</sup>. Un chef habile et sans scrupules, Guillaume de Nassau, prince d'Orange, dit Guillaume le Taciturne <sup>5</sup>, profita de tous ces éléments révolutionnaires pour soulever le pays. Stathouder des trois provinces de Hollande, de Zélande et d'Utrecht, il accueillit avec faveur dans les villes soumises à son autorité tous les bannis politiques,

Etat social et religieux des Pays-Bas.

Guillaume le Taciturne (1537-1584) soulève la nation.

1. Il n'y avait dans tout le cercle que quatre sièges épiscopaux, Utrecht, Cambrai, Tournai et Arras. La majeure partie du cercle était sous la juridiction allemande ; une partie, sous celle des évêques français. Munster, Osnabruck, Minden et Reims avaient des domaines dans le cercle de Bourgogne.

2. « Erasme de Rotterdam, dit un historien catholique hollandais, est à cet égard un témoin sévère mais sûr. S'il ne garde ni dignité ni mesure dans la raillerie, il n'est pas un calomniateur. Quand la Réforme fit son entrée dans un pays qui avait fourni à l'auteur de l'*Eloge de la folie* ses principales satires, elle y trouva un terrain bien préparé. » Hubert MEUFFELS. C. M., *Les Martyrs de Gorcum*, Paris, 1908, p. 30.

3. A l'époque de l'abdication de Charles-Quint, les Flandres jouissaient d'une prospérité sans pareille. — « A Anvers, dit Janssen, on faisait plus d'affaires en un mois qu'en deux ans à Venise au moment de sa plus grande prospérité... Un bien-être excessif avait corrompu les mœurs. » JANSSEN, IV, 265-266.

4. Charles PETIT-DUTAILLIS, *Documents nouveaux sur les mœurs populaires et le droit de vengeance dans les Pays-Bas au xv<sup>e</sup> siècle*. Un vol. in-8, Paris, Champion, 1908.

5. NAMÈCHE, *Guillaume le Taciturne*, 2 vol., Louvain, 1850 ; TACHERET, *L'évolution religieuse de Guillaume le Taciturne*, Cahors, 1904. Guillaume le Taciturne fut successivement luthérien, catholique et calviniste ; au fond, il était indifférent en religion.

tous les hérétiques proscrits, et même les criminels de toute espèce. Ceux-ci pouvaient, dans l'espoir de riches pillages, former une armée terrible à sa dévotion. En 1555, l'avènement de Philippe II, prince sage et prudent, mais dont les allures hautaines et les préférences trop marquées pour les Espagnols déplurent aux Néerlandais, fut le signal de la révolution. L'impopularité du cardinal Granvelle, ministre du roi d'Espagne, et des tergiversations maladroites de Philippe aggravèrent la situation. Des agents anglais, des huguenots venus de France excitaient le peuple. En 1564, Théodore de Bèze déclare que le jour de la révolution est arrivé<sup>1</sup>. Le 17 octobre 1565, Philippe II ayant ordonné l'exécution sévère des anciens édits de Charles-Quint<sup>2</sup> : « Bon ! s'écrie le Taciturne ; voici le commencement d'une belle tragédie<sup>3</sup> ! »

Intervention  
des calvinistes  
français.

Le « Compro-  
mis des no-  
bles » (1565).

Les Gueux.

Le « Compro-  
mis des  
marchands. »

La « terreur »  
flamande.

Quelques semaines plus tard, une vingtaine de nobles, assemblés dans un château du prince d'Orange, rédigèrent le fameux *Compromis des nobles*, qui réunit bientôt trois cents signatures. On raconte que Barlay Mont dit alors à la régente des Pays-Bas, Marguerite de Parme, effrayée de ce mouvement : « Quoi ! Madame, vous avez peur de ces gueux ! » Les nobles prirent fièrement ce nom de Gueux, qui leur avait été jeté comme une injure. Peu de temps après, une grande réunion de nobles décida que des représentants de toutes les provinces se réuniraient à la noblesse dans un cortège solennel, pour réclamer à Marguerite la liberté religieuse et s'engager à la défendre par les armes contre le roi d'Espagne. Partout, dès lors on acclame les Gueux comme les sauveurs de la patrie. Le *Compromis des marchands*, œuvre de la haute bourgeoisie, promet à la résistance l'argent nécessaire. En dépit des édits, des ministres calvinistes tiennent à Anvers, à Gand, à Bruges, des prêches en plein air, aux portes des villes. Le fanatisme assoupi des vieux anabaptistes se réveille, et le ramassis de criminels à qui le Taciturne a donné une hospitalité trop facile, se déchaîne. « L'effervescence populaire, dit un historien protestant, éclate bientôt en voies de fait : dans le courant du mois d'août, les églises et les chapelles sont envahies et les

1. JANSSEN, IV, 269.

2. Les évêques d'Ypres, de Namur, de Gand et de Saint-Ouen et plusieurs théologiens assemblés à Bruxelles, avaient supplié Philippe II d'adoucir les édits. Le roi ne voulut rien écouter. Voir KERVYN DE LETTENOVE ; *Les Huguenots et les Gueux*, t. I, p. 264.

3. Le mot est rapporté par VIGLIUS. *Vita Viglii*, p. 45.

Images des saints, emblèmes de « l'idolâtrie romaine », arrachées et brisées. C'est comme une tourmente qui passe, avec la rapidité de la foudre, sur les dix-sept provinces des Pays-Bas, prenant tout le monde à l'improviste, doublant l'exaltation des calvinistes, terrifiant les catholiques et le gouvernement, brouillant les calculs opiniâtres, mais prudents du prince d'Orange. Un nombre incalculable de chefs-d'œuvre des grands peintres et des grands sculpteurs du Moyen Age sont ainsi anéantis en quelques jours par le fanatisme aveugle de la multitude déchaînée. La magnifique cathédrale d'Anvers et tant d'autres églises, qui étaient de véritables musées d'objets d'art, perdent toutes leurs richesses <sup>1</sup> ».

La colère de Philippe fut terrible. Le cardinal Granvelle <sup>2</sup> et le Pape Pie V <sup>3</sup> lui conseillaient de se rendre en personne dans les Pays-Bas. Il préféra y envoyer, avec mission de châtier les révoltés, le terrible duc d'Albe.

Répression  
terrible  
exercée par  
Philippe II.

Le vainqueur de Mühlberg, qui avait écrasé, en 1547, les troupes protestantes d'Allemagne, puis gouverné l'Italie d'une main de fer, à l'encontre de tous, même du Pape, arriva en Hollande, précédé d'une renommée d'énergie indomptable et cruelle. « C'était, disent les contemporains, un vieux, long, maigre, portant une longue et mince barbe. » « Il régna aux Pays-Bas, dit le cardinal Hergenröther, par les arrestations et les supplices, fermement résolu à maintenir la religion catholique dans les provinces ou à les perdre <sup>4</sup>. » Des bruits sinistres circulèrent. La calomnie s'en mêla. Deux pièces apocryphes, colportées par les Gueux, et d'après lesquelles l'inquisition espagnole et le roi Philippe II auraient décrété la mort de tous les Néerlan-

Le duc d'Albe  
(1508-1582).

1. PAUL FRÉDÉRICQ, professeur à l'Université de Gand, dans l'*Histoire générale*, de LAVISSE et RAMBAUD, t. V, p. 185. « Il n'est pas permis de douter, dit un autre protestant, que les brisements d'images n'aient été prémédités ou tacitement permis par les gentilshommes confédérés ». BOR, cité par JANSSEN, IV, 273. Sur l'agitation populaire, savamment excitée par des émissaires étrangers, voir KERVYN DE LETTENHOVE. Les *Huguenots et les Gueux*, t. I, p. 355-371.

2. Voir les sages conseils donnés à Philippe II par le cardinal Granvelle dans GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 201, 489, 518, 534, 560, 594, 599, et t. II, 41. Voir une justification de Granvelle, à propos des accusations portées contre lui par certains protestants, dans JANSSEN, *Schiller als Historiker*, p. 56-57.

3. GACHARD, I, 488 ; KERVYN DE LETTENHOVE, I, 470.

4. HERGENRÖTHER, *Hist. de l'Eglise*, V, 492. — Voir les détails dans JANSSEN, IV, 280-281 ; GACHARD, II, 4-6.

dais, parurent invraisemblables à plusieurs, mais n'en contribuèrent pas moins à surexciter le peuple. Les *Gueux de mer* prêtèrent leur appui aux *Gueux de terre* et parcoururent la mer en pirates. Cependant le Taciturne traitait avec Coligny, et recevait des subsides des protestants d'Allemagne. Le peuple, resté jusque-là, dans son ensemble, fermement attaché à la religion catholique, commençait à se rallier au prince d'Orange, qu'il considérait comme le défenseur de la patrie contre l'étranger. La levée de lourds impôts au nom du roi d'Espagne <sup>1</sup>, acheva de détacher de la cause espagnole les plus sincères croyants et les plus fidèles sujets. « Ce ne fut point, écrit Granvelle, le penchant à l'hérésie et à la révolte qui mit les armes entre les mains des Néerlandais, ce furent les durs traitements des Espagnols. »

Les *Gueux de mer*.

Le peuple se détache de l'Espagne.

Les martyrs de Gorcum (1572).

Les calvinistes profitèrent du soulèvement populaire. A la suite de la prise de Brielle, en 1572, par les *Gueux de mer*, dix-neuf ecclésiastiques furent mis à mort à Gorcum en haine de la foi catholique. Leur fin fut admirable. Nicolas Pic, gardien du couvent des Frères Mineurs, défendit sa foi, jusqu'au dernier moment, contre les objections des hérétiques, et monta le premier sur le gibet en encourageant ses frères à bien mourir. Godefroy de Méruel, humble frère sacristain, s'écria, au moment où on le hissait pour le pendre : « Mon Seigneur, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font ». Godefroy Duneus suppliait ses bourreaux : « Hâtez-vous, disait-il, car je vois les cieux ouverts <sup>2</sup> ». Pie IX a canonisé, le 29 juin 1867, les dix-huit martyrs de Gorcum.

Les mesures pacificatrices prises par le successeur du duc d'Albe, Louis Requesens (1572-1576), n'obtinrent aucun résultat. Il était trop tard. L'ambitieux Guillaume d'Orange, qui venait de passer officiellement au calvinisme, aspirait à gouverner les Pays-Bas. Le 8 novembre 1576, un traité de réconciliation sur le terrain de la défense nationale réunit les représentants, protes-

1. Ces impôts sont connus sous le nom de centième, vingtième et dixième denier. Le duc d'Albe exigeait que chaque habitant lui versât, une fois pour toutes, le centième de la valeur de ses propriétés. De plus, il se réservait, dans toutes les transactions, un vingtième sur les biens immeubles, un dixième sur les biens meubles.

2. Dom LECLERCQ, *Les Martyrs*, t. VII, p. 212-355, a reproduit la célèbre relation de Guillaumè Estius. Voir *Les martyrs de Goroum* (collection *Les saints*) Paris, Lecoffre.

tants et catholiques, de toutes les provinces, contre la domination espagnole. Ce fut la « Pacification de Gand ». Elle stipulait une amnistie générale et la reconnaissance de Guillaume d'Orange comme lieutenant du roi dans les provinces révoltées. Le successeur de Requesens, don Juan d'Autriche, le vainqueur de Lépante, dut approuver la Pacification de Gand. L'opposition paraissait irréductible sur la question d'autonomie nationale.

La Pacification de Gand (1576).

Bon nombre de fervents catholiques supportaient avec peine une alliance qui semblait les rendre solidaires des violences calvinistes. En 1579, un nouveau gouverneur, Alexandre Farnèse, duc de Parme, à la suite de négociations où il se révéla homme d'État de premier ordre, réussit à gagner à sa cause les provinces catholiques du Sud. Elles conclurent, le 6 janvier 1579, l'« Union d'Arras », à laquelle s'opposa, le 27 janvier, l'« Union d'Utrecht » conclue entre les provinces calvinistes du Nord. La « Pacification de Gand » était rompue : par l'« Union d'Arras », la future Belgique était conservée à la foi catholique, tandis que l'« Union d'Utrecht » posait les bases de la République hollandaise. Le calvinisme s'établit fortement dans cette dernière région. L'université de Leyde, fondée en 1574, y propagea les doctrines de la Réforme. Le 20 décembre 1581, Guillaume, contrairement à ses anciennes promesses, y interdit le culte catholique. Les scènes de pillage et de persécution recommencèrent alors, poussant les catholiques fidèles à une résistance désespérée.

L'Union d'Arras et l'Union d'Utrecht préparèrent la séparation de Belgique catholique d'avec la Hollande protestante (1579).

Cependant le commerce maritime, de plus en plus florissant, enrichissait les familles des Gueux ; une aristocratie commerciale et financière se formait, et donnait son caractère particulier à la Hollande ; les Provinces-Unies, reconnues en 1596 par Henri IV et par Elisabeth, prenaient rang parmi les puissances européennes. Elles devaient devenir bientôt un puissant soutien de la politique protestante en Europe

Reconnaissance des Provinces-Unies des Pays-Bas par les États européens (1596).

## II

Au nord des Pays-Bas, les pays scandinaves, réunis sous l'hégémonie du roi de Danemark, avaient gardé la foi prêchée par saint Anschaire. Pendant la période si troublée du XIV<sup>e</sup> siècle,

Sainte Brigitte  
et Marguerite  
de Danemark.

deux femmes d'un génie supérieur, sainte Brigitte de Suède et la reine Marguerite de Danemark, avaient exercé sur ces pays une influence profonde et bienfaisante. Brigitte, par ses écrits, par ses relations avec les Papes et avec le Sacré Collège, par la création d'un Ordre nouveau, destiné à joindre la vie contemplative à l'apostolat, avait resserré les liens qui unissaient sa patrie au centre de l'Église. Marguerite, en plein schisme, au milieu des guerres qui déchiraient l'Occident, avait conçu et réalisé le projet hardi d'une réunion des trois royaumes de Danemark, de Norvège et de Suède sous un même sceptre. Ses démarches aboutirent à la fameuse « Union de Calmar ». Rien, d'ailleurs, ni dans la littérature scandinave de cette époque, qui se bornait à traduire des Livres Sacrés et des poèmes de chevalerie, ni dans son art religieux, expressif et rudimentaire, ne dénotait encore, en ces régions septentrionales, l'influence de la Renaissance. Au début du xvi<sup>e</sup> siècle, on s'y serait cru en plein Moyen Age.

L'Union de  
Calmar (1397).

Les calculs politiques de deux princes ambitieux et cupides, devaient bientôt séparer brusquement les trois royaumes de l'unité catholique.

Avènement de  
Christian II  
(1513).  
Il persécute  
l'Église.

Christian II, qui prend le gouvernement des royaumes unis en 1513, à l'âge de trente-trois ans, n'a qu'un but : se rendre maître de l'Église comme de l'État. « Il promulgue une législation nouvelle, qui réduit les évêques à n'être que ses très humbles chapelains... Il interdit au clergé d'acquérir des biens-fonds par achat ou par héritage... Ça et là, quelques expressions significatives : « Les évêques doivent prêcher l'Évangile » ; « il n'y a rien dans l'Évangile sur les vœux monastiques » ; « les prêtres ne doivent pas acheter de terre à moins qu'ils ne veuillent se marier », révèlent ses tendances luthériennes ; mais il y a tout lieu de croire qu'elles étaient exclusivement politiques<sup>1</sup>. » Pourtant, vers 1520, Christian mande un disciple de Mélanchton, Martin Reinhard, pour en faire un professeur de son université, et il manifeste à son oncle, Frédéric de Saxe, le désir de voir Luther.

Introduction  
du luthéranisme  
dans les  
pays scandinaves  
(1520).

Luther exulte à ces nouvelles. Le 5 mars 1521, il écrit à Spalatin : « Martin (Reinhard), nous apprend que le roi (Christian) poursuit les papistes<sup>2</sup> ». Le 31 mars Mélanchton confirme la nou-

1. Jules MARTIN, *Gustave Vasa et la Réforme en Suède*, 1 vol. in-8, Paris 1906, p. 108-109.

2. De WITTE, t. I, p. 570-571

velle ; il ajoute que Christian « a fait décapiter quelques évêques et noyer quelques moines <sup>1</sup> ». La nouvelle n'était que trop vraie. En Suède et en Norvège, comme en Danemark, Christian confisquait les biens des évêques et des moines, sévissait impitoyablement contre les résistants et favorisait ouvertement la prédication des doctrines luthériennes <sup>2</sup>. « On ne fait rien de bon avec la douceur, écrivait-il à Erasme ; les moyens les plus efficaces sont ceux qui ébranlent le corps. » Comme il se montrait d'une rigueur impitoyable et d'une rapacité sans exemple, non seulement envers le clergé, mais aussi envers la noblesse, les nobles de Suède se révoltèrent. Le fils d'une des victimes de Christian, Gustave Erikson, leva une armée, battit les Danois et, le 15 juin 1523, se fit proclamer roi de Suède sous le nom de Gustave Vasa <sup>3</sup>. L'œuvre de Marguerite de Danemark était anéantie ; celle de saint Anschaire et de sainte Brigitte était gravement compromise.

Gustave Vasa est proclamé roi de Suède (1523).

Le nouveau roi de Suède, désireux de transformer une monarchie élective et subalterne en un royaume héréditaire et absolu, chercha avant tout à briser la puissance de la noblesse et du clergé. « L'assujettissement de l'Église lui parut surtout indispensable pour accomplir ses desseins ; employant tour à tour la ruse et la violence, il atteignit son but, et nulle part l'œuvre césarienne de la Réforme ne s'établit plus vite, d'une manière aussi franche, aussi complète et aussi durable <sup>4</sup>. »

Sa politique hostile à l'Église.

Pendant un séjour à Lubeck, Gustave s'était initié à la doctrine luthérienne. Deux frères, d'origine suédoise, mais formés à Wittemberg, Olaus et Laurent Petri, ou Peterson, furent ses auxiliaires habiles et dévoués : l'un fut nommé prédicateur de la cour, l'autre professeur à l'université d'Upsal. Olaus prêcha la doctrine de Luther sur le mariage des prêtres et se maria lui-même. Au mois de février 1527, l'archevêque d'Upsal et l'évêque de Vesteras furent mis à mort. Comme les nouvelles doctrines trouvaient peu d'échos dans la peuple suédois, Vasa fut hypocrite. « Nous ne voulons pas d'autre religion, disait-il, que celle

Olaus et Laurent Peterson prêchent en Suède les doctrines de Luther.

1. *Corpus reformat*, t. I, p. 364.

2. J. MARTIN, *op. cit.*, p. 128.

3. Le nom de Vasa vient du nom suédois de la gerbe (Vase), qui figurait sur l'écusson de Gustave Erikson.

4. J. MARTIN, p. vi.

Le Recès de  
Vesteras  
(1529). Spolia-  
tion des biens  
d'Eglise.

que nos ancêtres ont suivie <sup>1</sup> » ; et il délivrait des lettres de recommandation aux pèlerins de Compostelle ; mais, en même temps, par ruse ou par force, il s'emparait des biens des monastères <sup>2</sup>. En 1529, le Sénat publia l'acte célèbre connu sous le nom de *Recès de Vesteras*, dont l'article 2 était ainsi conçu : « Vu le faible revenu de la Couronne, et considérant que celui de l'Église et des évêques provient de la générosité des laïques, et que l'ambition des prélats a souvent engendré des troubles, les dits revenus reviendront à la Couronne, et le train des évêques sera réglé par le roi. Il en sera de même pour les biens des cathédrales et des chapitres. On prélèvera seulement le nécessaire pour l'entretien des personnes. Quant aux monastères, comme ils sont depuis longtemps administrés par des mains incapables, le roi les pourvoira d'un bon intendant <sup>3</sup>. »

« Dès l'année 1545, dit le dernier historien de Gustave Vasa, la révolution religieuse de la Suède peut paraître achevée. Sauf un essai de propagande calviniste sous Eric XIV, et une tentative intéressante, mais éphémère, de restauration catholique sous Jean III et son fils Sigismond, le futur roi de Pologne, l'Église luthérienne de Suède a gardé jusqu'à nos jours les traits essentiels qu'elle avait reçus de la forte main de Gustave, et c'est dans le même sens que Charles IX et Gustave Adolphe achèveront de la constituer <sup>4</sup>. »

### III

Infiltrations  
du protestan-  
tisme dans les  
pays catholi-  
ques.

Le protestantisme ne devait pas conquérir d'autre grand royaume. Partout ailleurs l'hérésie protestante ne réussit à pénétrer que par infiltrations lentes. Les luthériens s'étaient introduits de bonne heure en Pologne. Ils y furent suivis par les calvinistes, les zwingliens et les sociniens. Dans ce pays, sourdement miné par tant de divisions intestines, ces diverses sectes réussirent, en 1570, à former une sorte de confédération sous le

1. J. MARTIN, p. 271.

2. *Ibid.*, p. 316 et s. Sur l'évaluation des biens d'Eglise en Suède à cette époque, voir p. 199-204.

3. Texte dans les *Registres de Gustave Vasa*, Stockholm, 1861 et années suivantes. Cité par J. MARTIN, p. 360.

4. J. MARTIN. *Gustave Vasa*, p. 489-490.



nom de *Consensus Sandomiriensis*. En Hongrie, le luthéranisme, propagé par des étudiants de Wittemberg, fut bientôt dominé par le calvinisme, qui y trouva sa formule dogmatique dans la *Confessio Hungarica*. L'Italie ne put réussir à former une église protestante ni à formuler une confession de foi hérétique ; mais Pierre Martyr, qui mourut à Zurich, Bernardin Ochino, qui devint professeur à Oxford, et Vergerio, qui mourut professeur à Tubingue, venaient d'Italie. C'est par la diffusion des ouvrages d'Erasmus et sous son patronage que des idées subversives du dogme catholique pénétrèrent en Espagne. Vers 1560, le Pape Paul IV s'en inquiéta sérieusement. Mais les rigueurs de l'Inquisition et l'activité déployée par d'illustres théologiens, dont nous aurons à parler plus loin, arrêtaient les progrès de l'erreur. Les espoirs des luthériens s'étaient un moment tournés vers les Grecs schismatiques. En 1559, Mélanchton fit en vain une première démarche, en envoyant au patriarche de Constantinople la Confession d'Augsbourg. Les calvinistes de Hollande firent plus tard une pareille tentative, mais sans plus de succès. Malgré l'hostilité commune contre Rome, qui animait les deux Églises, il y avait trop d'incompatibilités foncières entre la mobile et fuyante hérésie protestante et le bloc immobile du schisme oriental<sup>1</sup>.

Tentatives de propagande luthérienne parmi les Grecs schismatiques.

Avec cette dernière tentative se termine l'histoire du mouvement protestant parmi les nations chrétiennes au xvi<sup>e</sup> siècle. Si, par l'éclat de son génie et par le retentissement de son action, Luther a paru le personnifier en lui et si la question religieuse a fini par le dominer, il ne serait cependant pas exact de dire que le moine de Wittemberg en a été l'initiateur, ni qu'une idée religieuse en a été le seul point de départ. En réalité, la révolution protestante a éclaté, non pas seulement en Allemagne, mais presque partout en Europe, bien avant la révolte de Luther. En 1517, trois ans avant la destruction des bulles pontificales par le moine de Wittemberg, les biens d'Église ont excité les convoitises du roi Christian de Danemark et de sa noblesse. C'est à la même époque que remontent les violents attentats des seigneurs des

Vue générale sur la marche du mouvement protestant et sur ses résultats politiques et sociaux.

La révolution protestante, née avant Luther d'un mouvement politique et social, a surtout abouti à l'affermissement du pouvoir absolu et

1. Plus tard, au xvii<sup>e</sup> siècle, le patriarche Cyrille Lascaris fera profession de calvinisme, mais il paiera de sa vie sa défection.

La ruine des  
libertés poli-  
tiques.

Pays-Bas contre les monastères. Dès les premières années du siècle, les Lollards ont prêché l'anarchie en Angleterre. Les bandes armées qui parcourent la France en 1514 en réclamant le partage des biens ne connaissent pas les doctrines luthériennes. Quand Luther jette son cri de révolte en 1520, les chevaliers-brigands de Franz de Sickingen ont déjà ravagé le pays allemand. Nulle part, d'ailleurs, nous ne voyons le mouvement révolutionnaire se manifester comme une explosion de consciences opprimées, ou comme un mouvement spontané de protestation contre les abus de la cour romaine. La crise économique, qui vient de bouleverser le monde de la richesse et du travail, la crise sociale, qui a dépossédé lentement la vieille noblesse féodale de son influence et de ses biens, la crise politique, qui a fait naître les grandes monarchies absolues et centralisées, expliquent suffisamment cet universel soulèvement de paysans affamés, de seigneurs cupides, de princes ambitieux, se précipitant à l'assaut du vieux régime, ou plutôt des biens d'Église, qui en sont, pour eux, la plus tangible expression. Le cri de révolte de Luther donne un mot d'ordre à ces passions déchaînées<sup>1</sup>. Les confédérés du Bundschuh pillent les monastères au nom du « pur Évangile », comme les jacobins de 1793 les pilleront au nom de la fraternité. Le point de vue religieux, auquel on a dû se placer principalement en écrivant cette histoire de l'Église, ne doit pas faire oublier l'important côté social des origines de la réforme. Il ne doit pas davantage nous faire fermer les yeux sur ses résultats politiques. Le pouvoir absolu des princes consolidé<sup>2</sup>, les libertés publiques diminuées<sup>3</sup>, la lutte des classes rendue plus âpre : telle est la

1. « La réforme protestante, dit Mgr Baudrillart, a été, — ainsi que l'ont établi Döllinger, Janssen, et plus récemment Evers, — la conséquence d'un mouvement politique et national, encore plus que d'un mouvement religieux ». A BAUDRILLART, *L'Église catholique, la Renaissance, le Protestantisme*, p. 143. Le philosophe Balmès avait déjà écrit : « Le protestantisme n'est qu'un fait commun à tous les siècles de l'histoire de l'Église, mais son importance et ses caractères particuliers lui viennent de l'époque où il prit naissance... A la place de Luther, de Zwingli de Calvin, supposez Arius, Nestorius, Pélage... tout amènera le même résultat. » *Le protestantisme comparé au catholicisme*, t. I, p. 18-20.

2. « Les princes devraient savoir, dit Luther, qu'ils n'ont rien de mieux à faire que de vaincre et de maîtriser la foule. » *Commentaire du Cantique des cantiques*. L'usurpation des biens ecclésiastiques permit, d'autre part, aux souverains protestants de se passer du concours de leurs états, et par là même d'achever la ruine des libertés publiques. D'ailleurs les troubles de la démagogie appelèrent une réaction de la monarchie.

3. Le régime établi par Calvin à Genève et par Knox en Écosse fut celui d'une

situation que le *xvi*<sup>e</sup> siècle à son déclin lègue au *xvii*<sup>e</sup> siècle « C'est dans les pays qui ont adopté la Réforme, a pu dire un historien protestant, que l'évolution politique est la moins avancée <sup>1</sup>. » « Tous les peuples des pays protestants, disait lord Mowlesworth en 1692, ont perdu leur liberté depuis qu'ils ont changé leur religion pour une meilleure... Dans la religion catholique romaine, avec son chef suprême, qui est à Rome, il y a un principe d'opposition à un pouvoir politique illimité <sup>2</sup>. » « Partout où s'est affaibli le pouvoir ecclésiastique, a écrit Donoso Cortès, le pouvoir civil a vu grandir sa puissance : la plus sûre garantie de la liberté des races humaines est l'indépendance de l'Église <sup>3</sup>. »

**farouche inquisition : et les révoltes des paysans en Allemagne amenèrent le rétablissement du servage par les ordonnances de 1633, 1648 et 1654.**

1. M. Georges Pariset, dans son ouvrage sur *L'État et les Églises en Prusse sous Frédéric II*. Cité par Mgr Baudrillart, *op. cit.*, p. 380.

2. Cité par DÖLLINGER, *L'Église et les églises*, p. 70.

3. DONOSO CORTÈS, cité par l'Abbé MARTIN, *De l'avenir du protestantisme et du catholicisme*, p. 335. Cf. DONOSO CORTÈS, *Lettres et discours*, Paris, Lecoffre, 1850, p. 25.



## TROISIÈME PARTIE

### La réforme catholique.

---

## CHAPITRE PREMIER

### LA RÉFORME CATHOLIQUE ET LES PAPES DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

(1521-1600).

Au lendemain de la mort de Léon X, en 1521, la question de la réforme, qui avait préoccupé les chrétiens du xv<sup>e</sup> siècle et que le mouvement artistique et littéraire de la Renaissance avait momentanément reléguée au second plan, recommença à agiter l'Eglise entière. Dans ces études d'érudition et de critique qui avaient tant passionné les esprits, dans ce dédain, parfois insolent, qui s'était attaqué à la scolastique décadente, dans ce mysticisme mal défini, qui avait troublé plus d'une âme, dans cet esprit d'indépendance qui se manifestait parmi les nations, dans le culte exagéré des arts et des lettres antiques, dans les trop savantes combinaisons politiques des gens d'Eglise et dans les excessives magnificences de la cour romaine, partout le bien et le mal se mêlaient d'une façon étrange, partout le besoin d'une ferme réglementation se faisait sentir. Les doctrines révolutionnaires, qu'un moine excommunié propageait sous le nom de réforme, ne faisaient qu'augmenter le désordre. Un vent d'anarchie soufflait sur les institutions et sur les âmes.

Vue générale  
sur la réforme  
catholique.

Une fois de plus, l'Eglise trouva en elle-même la puissance de se régénérer. Les Papes, si absorbés qu'ils fussent par les soucis d'une politique extérieure pleine de difficultés, ne cessèrent de travailler à cette grande œuvre, et les évêques, réunis au concile

œcuménique de Trente, sous l'autorité du Pontife suprême, y mirent le sceau de leur magistère infallible. De pieux fidèles, de saints religieux, de simples clercs, d'humbles femmes, achevèrent le mouvement de régénération, les uns en ramenant à leur austérité primitive les vieux Ordres monastiques, les autres en fondant, sous la direction de la Papauté, des Ordres nouveaux, qui luttèrent contre les hérésies, portèrent la foi dans les régions lointaines et firent fleurir en Europe la plus admirable et la plus authentique sainteté. Le triste siècle de Luther, de Zwingle, de Calvin, d'Henri VIII et d'Elisabeth d'Angleterre, fut aussi le siècle glorieux de saint Pie V, de saint Charles Borromée, de saint Ignace de Loyola, de saint François Xavier et de sainte Térèse.

## I

Adrien VI  
(1522-1524).

Nul n'envisagea la situation avec plus de perspicacité et de courage que le premier successeur de Léon X, ADRIEN VI: « Nous savons, écrivait-il dans une instruction rédigée pour son nonce Chieretaro, nous savons que le mal s'est répandu de la tête aux pieds, du Pape aux prélats; nous avons tous dévié; aux abus dans les choses spirituelles se sont joints des abus dans l'exercice des pouvoirs; tout a été vicié <sup>1</sup> ».

Caractère  
du nouveau  
Pape.

Les mœurs de celui qui parlait ainsi contrastaient singulièrement avec celles de son prédécesseur. Un auteur contemporain raconte qu'au conclave qui suivit la mort de Léon X, comme on ne pouvait s'entendre sur le choix d'un des cardinaux présents, le cardinal Jules de Médicis, le futur Clément VII, proposa d'élire un cardinal néerlandais, Adrien d'Utrecht, professeur à l'université de Louvain, que peu connaissaient à Rome, mais qui avait la réputation d'un saint. Le cardinal Cajétan appuya ce choix, qui réunit aussitôt la majorité des suffrages <sup>2</sup>. Peu de temps après, l'humble prêtre prenait possession des somptueux appartements de Léon X et de Jules II. Il ne changea presque rien à son règlement de vie; il garda auprès de lui la vieille domestique qui gou-

1. RAYNALDI, XI, 363.

2. SANUTO, t. XXXIII.

vernait son ménage. Il se levait de très bon matin, édifiait tout le monde par la régularité de ses exercices de piété, la sobriété de ses repas, la conscience avec laquelle il traitait les affaires courantes<sup>1</sup>. « Jamais, dit Ranke, Pape ne se montra plus réservé que lui et d'une conscience plus scrupuleuse dans la distribution des bénéfices ecclésiastiques<sup>2</sup>. » Mais lorsque Adrien VI crut devoir aborder les plus essentielles réformes, il se heurta à des difficultés insurmontables. Le Pape voulait-il supprimer les revenus excessifs attachés à certains emplois de la cour romaine ? On lui objectait qu'il ne le pouvait sans blesser les droits acquis de ceux qui avaient légalement acheté et payé à un juste prix ces emplois lucratifs. Se proposait-il de modifier le régime des prohibitions et des dispenses de mariage ? On lui représentait qu'il risquait, par de telles réformes, d'énervier la discipline de l'Église. Songeait-il à remanier la législation relative aux indulgences ? On lui faisait observer qu'il courait le risque, en se rendant agréable à l'Allemagne, de perdre l'Italie. A chaque tentative de réforme, il voyait surgir mille difficultés. Un courant de sympathie ne s'établît jamais entre les populations italiennes, habituées au faste des Médicis, et l'austère Pontife qui, à la vue des statues antiques, n'avait pu retenir ce cri : *Proh ! Idola barbarorum !* Le péril turc, devenu très menaçant après la prise de Rhodes, et le péril français, non moins redoutable pour l'Italie à la suite de complots ourdis en Sicile, détournèrent forcément le Pape de ses projets de réforme. D'ailleurs le peu de durée de son pontificat, qui fut d'un an et demi à peine, ne lui aurait pas permis de mener à bonne fin une œuvre sérieuse. On grava sur sa tombe cette parole, qu'il avait écrite peu de temps avant sa mort : « Combien n'est-il pas malheureux qu'il y ait des époques où le plus honnête homme est obligé de succomber ! »

Les tentatives de réforme d'Adrien VI se heurtent à une opposition irréductible.

En succombant, Adrien VI laissait au moins l'exemple d'un grand effort. Jules de Médicis, qui prenait sa succession sous le nom de CLÉMENT VII, allait-il savoir et pouvoir en profiter ? Italien de race, humaniste de haute culture, initié aux affaires par les

Clément VII (1524-1534).

1. *In sacrificio quotidianus et matutinus est. Ira non agitur, joci non lucitur. Neque ob pontificatum visus est exultasse ; quin constat graviter illum ad ejus famam nuntii ingemuisse.* SANUTO, t. XXXIII. *Litteræ directivæ ad cardinalem de Flisco.*

2. RANKE, *Histoire de la Papauté*, I, 94, 95.

Son caractère.

fonctions importantes qu'il avait remplies sous Léon X et sous Adrien VI, Clément VII ne rencontrait autour de lui, semblait-il, aucun des obstacles qui avaient paralysé l'action de son prédécesseur. Les instructions données d'autre part à Campeggio, son nonce à la diète de Nuremberg et à la diète d'Augsbourg<sup>1</sup>, montrent combien vives et sincères étaient les intentions réformatrices de ce Pape intelligent, pieux et modéré<sup>2</sup>. « Jamais peut-être, dit un historien, plus vives espérances ne furent plus complètement déçues ; le pontificat de Clément VII devait être un des plus malheureux que l'histoire connaisse. La cause doit en être cherchée dans le caractère trop indécis de ce Pontife. Là où il aurait fallu le prompt coup d'œil et l'action résolue d'un Jules II, Clément VII ne sut apporter qu'une réflexion hésitante et une décision tardive<sup>3</sup>. L'échec de son nonce Campeggio à la diète de Nuremberg, où il l'avait envoyé en 1524 presser l'exécution de l'édit de Worms et aviser aux moyens de réformer le clergé, semble l'avoir découragé de toute tentative d'action sur la discipline et les mœurs. Sauver au moins l'autorité temporelle du Saint-Siège semble avoir été dès lors le but de tous ses efforts. Favorable aux Espagnols, dont il était le compatriote par sa famille, et ami personnel de l'empereur, il ne sut pas arrêter à temps les envahissements successifs des troupes impériales dans la péninsule. Dans l'été de 1526, l'Italie se soulève pour sa délivrance. Le Pape est alors contraint de se mettre à sa tête contre les envahisseurs ; mais nulle tactique ne devait lui être plus fatale. En 1527, le connétable de Bourbon, avec les troupes impériales et les bandes luthériennes de Fronsberg, s'empare de Rome, qu'il saccage. Après avoir eu la douleur de combattre ses compatriotes, l'infortuné Pontife a l'humiliation de voir la Ville Sainte mise à sac par ses anciens amis, dans une campagne dont il pouvait à juste titre s'attribuer la responsabilité<sup>4</sup>. Une négociation avec François I<sup>er</sup>, à qui il promet en 1533 la main de sa nièce Ca-

Sac de Rome  
par les trou-  
pes impériales  
(1527).

1. JANSSEN, I, 347 et s. ; III, 183 et s. ; RANKE, I, 107-108.

2. PASTOR, VII, 6.

3. PASTOR, *Ibid.* ; J. FRAIKIN, *Nonciatures de Clément VII*, Paris, 1906, t. I, p. LII, LXXIX.

4. GUICHARDIN, XX, 2. Charles-Quint, mécontent de l'alliance de Clément VII avec François I<sup>er</sup>, avait juré de se venger de « ce vilain Pape ». Dépêche de l'ambassadeur vénitien Contarini, citée par FRAIKIN I, XXXV. Voir les détails de cette campagne dans les dépêches diplomatiques publiées par FRAIKIN, I, 360-394.



therine de Médicis pour le futur Henri II, ne fut pas plus heureuse. Le roi de France eut tôt fait de s'allier au landgrave de Hesse, ce redoutable protecteur du protestantisme en Allemagne<sup>1</sup>.

Cependant Charles-Quint, maître de toute l'Italie, réclamait avec instance la réunion d'un concile. Mais il était bien entendu, dans son idée, que ce concile serait convoqué au nom de l'empereur et délibérerait sous son influence. Dans l'entrevue qu'il eut à Bologne avec l'empereur en 1534, Clément VII, pour avoir laissé Charles-Quint prendre l'initiative d'une mesure qui lui appartenait de droit, se vit dans la douloureuse nécessité de s'opposer à la réunion d'une pareille assemblée. Qu'eût-il gagné à voir l'hérésie condamnée, s'il se mettait par là même sous la dépendance de l'autorité impériale<sup>2</sup> ?

Non seulement toutes les armes spirituelles et temporelles contre l'hérésie semblaient se briser dans la main de l'infortuné Clément VII, mais l'année suivante il voyait un grand royaume, l'Angleterre, se détacher de l'Église. Le tiers de l'Europe était soustrait à l'obédience du Pape. A l'est, la Hongrie, jadis boulevard de l'Europe contre l'islamisme, battue en 1529 par les Turcs à la fameuse bataille de Mohacs, et déchirée par des luttes intestines, n'existait plus comme nation.

L'excès de tant de maux produisit un réveil du sentiment national et chrétien. Tandis que les princes de l'Europe se concertaient pour résister à une invasion possible des Turcs, la vie religieuse et le zèle apostolique se renouvelaient dans l'Église par la fondation des Théatins, des Capucins, des Somasques, des Barnabites, et quand « le plus malheureux des Papes<sup>3</sup> » descendit dans la tombe, la plus militante des congrégations religieuses, la Compagnie de Jésus, venait de naître.

Charles-Quint réclame la réunion d'un concile.

Le Pape s'y oppose.

Malheurs de son pontificat.

Réveil du sentiment chrétien.

1. RANKE, 117-118.

2. Sur l'entrevue de Bologne, voir PALLAVICINI, *Hist. du Concile de Trente*, I, III, ch. XII. — Clément VII écrivait à l'empereur : *Nessun remedio e piu pericoloso, per partorir maggiori mali (del Concilio) quando non concorrono le debite circostanze* (*Lettres des Princes*, II, 197). « Le Pape, dit Pallavicini, ne penchait pas vers l'opinion favorable au concile, croyant ce remède peu approprié à la nature du mal général et d'ailleurs nuisible à ses intérêts dans le temps présent ». *Histoire du Concile de Trente*, I, II, ch. X, n° 1 et s.

3. PASTOR, *Hist. des Papes*, VII, 6.

## II

Paul III  
(1534-1549).

SON caractère.

SON œuvre  
réformatrice.

Un Pape que sa jeunesse mondaine ne semblait pas avoir prédestiné au rôle de réformateur, profita de ce mouvement. Le successeur de Clément VII, PAUL III, qui, sous son nom familial d'Alexandre Farnèse, avait brillé jadis à l'école de Pomponius Lætus et dans la société de Laurent de Médicis parmi les élégants humanistes, n'avait gardé de ses études et de ses hautes relations, qu'un air de noblesse et de grandeur, des manières pleines de distinction, qui le rendirent sympathique à tous. Elu Pape à l'âge de soixante-six ans, il comprit la gravité de ses devoirs. Sa première préoccupation fut d'épargner à l'Europe et à l'Église les malheurs d'une invasion musulmane. Il s'appliqua, avec une circonspection et une adresse consommées, dans l'entrevue de Nice, à réconcilier Charles-Quint et François I<sup>er</sup> négocia le mariage d'un de ses neveux avec une fille naturelle de l'empereur et celui d'une de ses nièces avec un prince du sang français, le duc de Vendôme. Puis, tandis que les troupes impériales écrasaient les armées levées par la Ligue de Smalkalde, il consacra tous ses efforts à l'œuvre de la réforme. Par la nomination d'une commission d'études, où figuraient les illustres cardinaux Sadolet, Pole, Contarini et Caraffa <sup>1</sup>, par l'approbation donnée à l'Institut des Jésuites en 1540, par la réorganisation du tribunal de l'Inquisition en 1542 <sup>2</sup>, par l'institution d'une censure rigoureuse des livres et la publication d'un *Index* en 1543 <sup>3</sup>, enfin par l'ouverture du concile de Trente en 1545, Paul III fit entrer la question de la réforme catholique dans la voie des réalisations positives. Il publia de nombreuses bulles pour remédier à divers abus <sup>4</sup>, et, s'attaquant à ceux qu'il voyait de plus près et qui

1. Sur ce *Consilium delectorum cardinalium ac aliorum prælatorum de emendanda Ecclesia*, voir MANSI, Suppl. V, 537 et LE PLAT, *Monumenta*, II, 596 et s.

2. Bulle *Licet ab initio* du 21 juillet 1542. *Bull.*, édit. Coquelines, IV, 211. Cf. RANKE, I, 212-219.

3. Les universités de Paris et de Louvain avaient déjà publié des catalogues de livres défendus, *Indices librorum prohibitorum*. Du PLESSIS d'ARGENTRÉ, I, append. p. xxvii et II, I, p. 134-136. L'*Index* de Paul IV, publié en 1557, est le premier qui ait la forme actuelle. De nouvelles dispositions et d'importants remaniements devaient y être ajoutés par Benoît XIV en 1757 et par Grégoire XVI en 1841.

4. Sur ses réformes dans la curie, voir RAYNALDI, ann. 1536, n. XXX art. LIV et s.; ann. 1539, n. XXII; ann. 1540, n. LXV.

n'étaient pas des moins difficiles à abolir, il exhorta les cardinaux « à faire sur eux-mêmes et dans toute la cour romaine une réforme exemplaire <sup>1</sup> ». Il s'appliqua à faire entrer au Sacré Collège les hommes les plus méritants. D'imprudentes faveurs accordées à des membres de sa famille <sup>2</sup> furent les grandes fautes de sa vie. Ces fautes lui coûtèrent des larmes amères. Il mourut en murmurant tristement les paroles du Psalmiste : *Si mei non fuerint dominati...*

Les membres du Sacré Collège, en posant la tiare sur la tête du cardinal del Monte, qui avait donné des preuves de sagesse et d'énergie, eurent sans doute l'espoir de communiquer un nouvel essor au mouvement de réforme. Mais les responsabilités des situations suprêmes, qui stimulent et mûrissent les uns, déconcertent et abattent les autres. Ce fut le cas du nouveau Pape. En souvenir de Jules II, dont il avait été le camerlingue, il prit le nom de JULES III.

Jules III  
(1550-1555)

L'ambitieuse et remuante famille des Farnèse, comblée de richesses et de dignités par Paul III, troublait l'Italie, négociait des alliances avec le roi de France, provoquait les représailles de l'empereur. « Nous n'aurions jamais cru, écrivait le Pape, que Dieu nous affligerait ainsi <sup>3</sup>. » D'autre part, l'attitude prise au concile par certains évêques et surtout par les députés allemands l'inquiétait <sup>4</sup>. La suspension de l'assemblée, qu'il dut décréter en 1552, parut le délivrer d'un pénible souci. A partir de cette époque, le Pontife, abattu, parut se désintéresser de plus en plus des affaires publiques. Retiré dans une villa, qu'il avait fait construire près de la Porte du Peuple, il sembla oublier le reste du monde, sauf, hélas ! ses proches et quelques-uns de leurs amis, pour leur prodiguer outre mesure les dignités et les privilèges.

1. PALLAVICINI, I. III, ch. XVII, n° 3.

2. Parmi ces membres de sa famille, il faut compter un fils et une fille, publiquement traités par lui comme tels. Étaient-ils nés d'une union légitime ? Aucun document authentique ne révèle qu'Alexandre Farnèse ait contracté un mariage avant son entrée dans les ordres. Le fait que les chroniqueurs contemporains parlent des enfants du Pape sans manifester aucun sentiment d'horreur sur l'irrégularité de leur naissance, n'est pas un argument péremptoire en ce triste XVI<sup>e</sup> siècle. Le fils de Paul III, Pier Luigi, après une vie d'intrigues et d'ambition, périt misérablement assassiné à Plaisance, en 1547.

3. Lettre du 13 avril 1552, *Al C. Crescentio*.

4. Lettre du 16 janvier 1552.

Ce fut pour parer à toute apparence de pareils abus que le vertueux et austère Marcel Cervini, élu Pape le 11 avril 1555 sous le nom de MARCEL II, commença par écarter de lui les membres de sa famille, et par régler avec économie les dépenses de sa cour. Il apparut à tous, dit un historien, « comme l'âme de cette réforme de l'Église dont tant d'autres n'étaient que les prôneurs <sup>1</sup> ». La mort le ravit à l'Église après 21 jours seulement de pontificat, au moment où il préparait un mémoire détaillé sur la restauration de l'Église. Les Romains lui appliquèrent le vers du poète sur un autre Marcel :

*Ostendent terris hunc tantum fata, neque ultra  
Esse sinent.*

Paul IV.  
(1555-1559).

Son activité  
réformatrice.

On lui donna pour successeur un vieillard de soixante-dix-neuf ans, mais qui portait dans tout son extérieur, dans la ferme attitude de son corps, dans sa démarche rapide, dans le feu de son regard, toute l'ardeur de la jeunesse. C'était Jean-Pierre Caraffa, qui avait fondé, avec saint Gaétan de Thierz, l'Ordre des Théatins, et qui, de concert avec le cardinal Jean Alvarez de Tolède, avait déterminé Paul III à réorganiser l'Inquisition. Il prit le nom de PAUL IV. L'incorruptible et rude vieillard, qui avait conscience de n'avoir pas fait la moindre démarche pour être Pape, affecta toujours de se considérer comme directement élu, non par le Sacré Collège, mais par Dieu. Dans sa bulle d'avènement, il prêta le serment solennel « de mettre un soin scrupuleux à ce que la réforme universelle de l'Église et de la cour romaine fût exécutée ». Le jour même de son sacre, il envoya deux moines du Mont-Cassin en Espagne pour y restaurer la vie monastique. Il institua une Congrégation pour la réforme universelle, et communiqua aux différentes universités les articles sur lesquels cette commission devait délibérer. Le peuple de Rome, qu'il avait exempté de diverses taxes, lui éleva une statue.

L'ardeur généreuse et quelque peu excessive du vigoureux réformateur allait lui être un piège. Nul plus que le vieux Pontife, qui avait connu la libre Italie du xv<sup>e</sup> siècle, ne supportait avec indignation le joug de la domination espagnole. Un de ses neveux, Charles Caraffa, qui avait des griefs personnels contre

1. RANKE, I, 298.

Philippe II, lui fit part de son ressentiment. Le Pontife patriote se jure alors de rendre à son pays sa vieille indépendance, déclare la guerre à Philippe, et, trompé par l'extérieur hypocrite de son neveu, Charles, soldat adonné à tous les vices, l'élève au cardinalat. Un second de ses neveux est nommé duc de Palliano; un troisième, marquis de Montebello. Encore une fois le népotisme, cette plaie de l'Église depuis Sixte IV, sembla compromettre toute l'œuvre réformatrice du Pontife.

Ses entreprises belliqueuses

La défaite des troupes pontificales et l'invasion des États de l'Église par le duc d'Albe, en septembre 1556, obligèrent Paul IV à mettre fin à ses entreprises belliqueuses. Il ouvrit enfin les yeux sur la conduite honteuse de ses neveux. Un jour qu'il parlait de réforme à ses cardinaux : « Saint Père, lui dit le cardinal Pacheco en l'interrompant, il faut commencer cette réforme par vous-même ». Cette parole frappa son âme droite et sincère. Le 27 janvier 1559, il convoque le Sacré Collège, prend Dieu à témoin qu'il ne connaissait pas l'infamie de ses neveux lorsqu'il les a comblés de dignités, et aussitôt les prive de tous leurs emplois et exile leurs familles. Charles Caraffa est expulsé de force par la garde suisse. La jeune marquise de Montebello, trouvant son palais fermé, est obligée d'errer sans asile, jusqu'à ce qu'une pauvre auberge veuille bien lui accorder l'hospitalité <sup>1</sup>.

Paul IV s'adonna ensuite à la réforme de l'Église avec la même inexorable rigueur <sup>2</sup>. On frappa en son honneur une médaille où l'on voyait le Christ chassant à coups de fouet les vendeurs du Temple. Il se vantait de ne pas passer un seul jour sans frapper un abus; et il faut bien reconnaître qu'un grand nombre de ses ordonnances de réformation sont si bien conçues, qu'elles ont passé dans les décrets du Concile de Trente. Son attention se porta de préférence sur l'institution de l'Inquisition, qu'il avait travaillé à réformer et à fortifier <sup>3</sup>. Il ne manquait jamais, chaque

Paul IV  
l'Inquisition

1. Sur toute cette affaire, voir Dom ANCEL, *La disgrâce et le procès des Caraffa*, dans la *Revue Bénédictine* d'avril 1907.

2. Voir dans la *Rev. Quest. Hist.* du 1<sup>er</sup> juillet 1909, p. 67-103, l'article de Dom ANCEL, *L'activité réformatrice de Paul IV*.

3. Pour ne point s'égarer dans cette question très complexe de l'Inquisition, il importe de bien distinguer : « 1<sup>o</sup> au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, l'Inquisition épiscopale et les premiers temps de l'Inquisition pontificale; 2<sup>o</sup> au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle, l'Inquisition bien assise, organisée suivant toutes ses règles, exerçant sur tout le monde chrétien une pression énergique mais inconstante, contrariée souvent par les événements politiques; 3<sup>o</sup> au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècles, l'Inquisition romaine

jeudi, d'assister aux réunions du Saint-Office. Il soumit à sa juridiction de nouveaux délits et lui donna le droit d'appliquer la torture pour découvrir les complices. Il veilla surtout à ce que les inquisiteurs ne fussent jamais arrêtés par des considérations de personnes et n'hésita pas à citer devant ce haut tribunal ecclésiastique des barons et des cardinaux.

Le 18 août 1559, terrassé par la maladie, il eut le courage de réunir une dernière fois le Sacré Collège autour de son lit de mort et expira en lui recommandant la cause du Saint-Siège et de l'Inquisition. En apprenant sa mort, le peuple de Rome, qui se souvenait des vices de ses neveux et qui lui attribuait l'invasion des États de l'Église par les troupes espagnoles, brisa sa statue et mit le feu au palais du Saint-Office <sup>1</sup>.

### III

**Pie IV**  
(1559-1565).

Un des premiers soins de **PIE IV** fut de reprendre, par des procédés moins brusques, l'œuvre de la réforme. Il était fils d'un modeste fermier de l'État, Bernardin Medici. Doux, pacifique, d'un commerce aimable, il présentait avec son prédécesseur un

organisée contre les précurseurs de Luther et la Réforme, et s'exerçant surtout par l'action plus morale que matérielle du Saint-Office ; 4<sup>e</sup> enfin l'Inquisition d'Espagne et de Portugal, réorganisée par les rois catholiques à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. institution à la fois ecclésiastique et civile, avec une puissance d'action que ne connurent pas les autres Inquisitions ». Jean GUIRAUD dans la *Revue pratique d'Apologétique* du 1<sup>er</sup> novembre 1909, p. 218.

1. M. GEBHART, dans l'*Hist. Gén.* de LAVISSE et RAMBAUD, t. IV, p. 36, parle de Paul IV, « cet ascète, grand mangeur et grand buveur de *mangiaguerra*, le terrible vin noir du Vésuve ». RANKE, *Hist. des Papes*, I, 204, avait déjà représenté Paul IV « assis à table des heures entières, et buvant le vin noir volcanique de Naples, qu'on appelait *mangiaguerra*. » Or, les deux assertions ne reposent que sur un passage de Navagero, ambassadeur vénitien, dont le sens est tout différent. L'ambassadeur raconte simplement que le Pape fut obligé de prolonger la durée de ses repas par suite d'une maladie. Quant au « terrible vin noir du Vésuve » dont parle M. Gebhart, c'était un vin du terrain de Naples dont Paul IV se servait parce qu'il était napolitain. Voici le texte de Navagero : « Paul IV avait coutume de manger en public comme les autres Papes, jusqu'à sa dernière maladie qui fut mortelle. Quand il perdit l'appétit, il mettait quelquefois trois heures d'intervalle entre le commencement et la fin de son repas. Après avoir pris sa réfection, il buvait toujours du vin de Malvoisie, avec lequel il ne faisait, comme disent ses proches, que se laver les dents ; à dîner il buvait de cette sorte de vin appelé *mangiaguerra* ». Cité par A. DE SAINT-CHÉRON, dans une note ajoutée à l'édition française de l'*Histoire des Papes* de RANKE, t. I, p. 393.

contraste frappant. Il n'eût sans doute pas osé aborder de lui-même l'œuvre de restauration disciplinaire, que la forte main de Paul IV avait si vivement mise en train, mais il n'abolit aucune des ordonnances de son prédécesseur et se contenta de mettre beaucoup de mesure et de douceur dans l'application qu'il en fit. Il n'aimait pas l'Inquisition, et déclarait ouvertement sa manière de voir à ce sujet, mais il ajoutait que de savants théologiens ayant approuvé ce moyen suprême de combattre l'hérésie, il n'avait pas à revenir sur ce qui avait été institué.

Caractère du  
Pape.

Une seule fois on le vit recourir à des mesures très rigoureuses ; encore doit-on les attribuer à une pression de l'opinion publique plutôt qu'à sa propre initiative. Les rigueurs dont Paul IV avait usé contre les membres de sa famille n'avaient point apaisé la haine que le peuple nourrissait contre les Caraffa. Un triste drame de famille appela l'attention sur eux. Le duc de Palliano ayant tué par jalousie sa propre femme, le procès instruit contre lui à ce sujet fut une occasion de ressusciter d'autres accusations, de faux, de malversations de toutes sortes, de meurtre et de brigandage. Ce fut bientôt le procès de toute la famille du Pontife défunt. On eût dit que tous les ressentiments accumulés dans l'âme populaire depuis trois quarts de siècle par les « mauvais neveux » des Papes, les Riario, les Rovère, les Borgia, les Médicis et les Farnèse, se déchaînaient contre les Caraffa. De fait, les pièces du procès, qui nous sont parvenues, montrent que l'accusation dépassa souvent les bornes de la justice et de la vérité. Saint Pie V fit plus tard reviser le procès et punir le rapporteur <sup>1</sup>. Le marquis de Montebello échappa au supplice par la fuite, mais le duc de Palliano, le cardinal Charles Caraffa et deux de leurs proches parents furent mis à mort. Cet exemple terrible mit fin à un abus dont l'origine s'explique <sup>2</sup>, mais dont les résultats avaient été des plus dommageables pour l'Église et pour la société.

Procès intenté  
aux neveux  
de Paul IV.

Pie IV, il est vrai, n'avait point paru lui-même exempt de népotisme. En accumulant les dignités sur la tête de son neveu Charles Borromée, en l'appelant auprès de lui et en l'associant à son gouvernement, il entendait en faire un des grands personnages de la cour romaine. La grâce de Dieu en fit un saint. Les

Saint Charles  
Borromée.

1. PALLAVICINI, l. XIV, ch. iv.

2. Voir plus haut, page 143.

qualités du neveu couvrirent dès lors ce qu'il pouvait y avoir de défectueux ou d'anormal dans sa précoce élévation. C'est à saint Charles Borromée autant qu'à Paul IV qu'il faut attribuer la formation du collège de huit docteurs qui devint plus tard la *consulta*, les efforts accomplis pour obtenir des évêques la résidence, l'habileté avec laquelle on déjoua les manœuvres de l'empereur et de la cour de France, demandant le mariage pour les prêtres et la communion sous les deux espèces pour les laïques <sup>1</sup>. C'est saint Charles encore qui déjoua les prétentions des princes favorables aux protestants, réclamant un concile nouveau. C'est par sa décisive intervention que les travaux de l'assemblée interrompue furent repris au jour de Pâques de 1561 <sup>2</sup>. Bref, la promptitude, le zèle, la prudence et la régularité que l'on remarqua dans la conduite de toutes les affaires temporelles et spirituelles furent dus à l'initiative de l'énergique cardinal.

La bulle *Benedictus Deus*, du 26 janvier 1564, qui confirma toutes les décisions du Concile de Trente, l'institution d'une congrégation destinée à en interpréter et en exécuter les décrets, la promulgation des règles de l'Index, l'imposition d'une profession de foi à tous les ecclésiastiques et à tous les professeurs ou gradués d'une faculté quelconque, et enfin l'impulsion donnée à la fondation des séminaires, que Paul IV disait « avoir été décrétés par inspiration divine » <sup>3</sup> ; tels furent les derniers actes de ce grand pontificat.

Saint Pie V  
(.566-1572).

Avec le cardinal Charles Borromée, la sainteté était entrée dans les conseils du Chef de l'Église ; avec Michel Ghisleri, qui prit le nom de Pie V, elle monta sur le trône pontifical. Né dans une humble famille, à Bosco, près d'Alexandrie, religieux dominicain à quatorze ans, chef suprême de l'Inquisition sous Paul IV, il avait partout donné l'impression d'une vertu austère, d'une charité sans bornes, d'une piété angélique. Saint Charles Borromée déclare avoir beaucoup contribué à son élection. « Lorsque, dit-il, la piété, la vie irréprochable et la sainteté du cardinal d'Alexandrie me furent connues, je pensai que la république chrétienne ne pouvait être mieux gouvernée que par lui, et je lui con-

1. RAYNALDI, an. 1560, n<sup>o</sup> 55, 56.

2. Le Pape, par prudence, ne disait pas expressément que la nouvelle assemblée serait la continuation du concile précédent, mais il se refusait à convoquer, en propres termes, un concile nouveau.

3. PALLAVICINI, l. XXIV, ch. II, 4.



sacrai tous mes efforts <sup>1</sup>. » Le fardeau du gouvernement de l'Église, loin de détourner le nouveau Pape de la pratique des vertus, ne fut qu'un stimulant de plus à sa piété. Le peuple, en voyant passer aux processions le saint Pontife, dont les traits fortement accusés, les yeux enfoncés dans l'orbite révélaient les vertus austères, tandis que la pureté de son regard et la douceur de son sourire exprimaient la bonté de son cœur, ne pouvait se défendre d'un sentiment d'admiration et de sympathie pour son nouveau Pape. Pie V avait pour maxime qu'on ne gouverne les autres qu'en se gouvernant soi-même. Il commença la réforme par les plus hauts dignitaires du clergé. Il ne permit pas qu'aucun de ses parents sortît de la médiocrité de sa condition. La réforme de la cour pontificale, depuis si longtemps désirée, fut enfin réalisée sous son gouvernement. De la cour romaine, la restauration des mœurs ecclésiastiques et de la discipline s'étendit à tout le clergé. Pie V accorda très peu de dispenses, peu de privilèges, peu de faveurs. Un auditeur-général fut chargé de lui faire un rapport sur tous les archevêques et évêques qui ne résideraient pas dans leur diocèse <sup>2</sup>. Les curés reçurent l'ordre, sous les peines les plus sévères, de ne pas abandonner leurs églises paroissiales <sup>3</sup>. Les relations des moines avec l'évêque du lieu furent prévues et réglées <sup>4</sup>. La plus stricte clôture fut imposée aux religieuses. Comme l'immixtion des laïques avait été une des causes les plus fréquentes de la décadence des églises et des monastères, le vigilant Pontife défendit toute inféodation des possessions de l'Église, sous quelque prétexte que ce fût, et prononça l'excommunication contre tous ceux qui favoriseraient de telles opérations, ne fût-ce que par un conseil <sup>5</sup>.

Ce que la sainteté du Pape opérait dans le gouvernement de l'Église universelle, la sainteté de plusieurs évêques et religieux l'opéra dans les diocèses et dans les monastères et, par là, dans le monde laïque. Saint Charles Borromée, par la fondation des séminaires, par ses nombreux synodes, et surtout par sa vie exemplaire, renouvelait le clergé, tandis que l'Ordre naissant des

Portrait du  
nouveau Pon-  
tife.

Réforme du  
clergé.

1. Lettre du 26 février 1566 à l'Infant de Portugal, citée par GIUSEPPO, *Vita Caroli Borromei*, p. 62.

2. *Bull.*, IV, 303.

3. *Bull.*, IV, III, 24.

4. *Bull.*, IV, III, 177.

5. Bulle *Admonet nos*, du 29 mars 1567.

Jésuites et la pieuse congrégation des Oratoriens répandaient dans toutes les classes du monde laïque le goût d'une vraie et solide piété.

Réforme liturgique.

Le saint Pape, qui n'oubliait pas le rôle essentiel de la prière liturgique et de l'enseignement catéchistique dans la vie de l'Église, publia un nouveau bréviaire et un nouveau missel, rédigés « d'après les manuscrits les plus vénérables et les plus authentiques qu'on put trouver à la bibliothèque vaticane et qu'on fit venir d'ailleurs <sup>1</sup> ». Il veilla à ce que les principales propositions dogmatiques du concile de Trente fussent mises à la portée de tous au moyen du « catéchisme romain ».

Il groupe les nations chrétiennes contre les Turcs.

Après cette œuvre de rénovation intérieure, dont on peut dire qu'elle fut l'objet principal de ses labeurs, Pie V se préoccupa de la situation générale de l'Église, menacée au dehors par les Turcs, déchirée au dedans par l'hérésie. On sait comment, après avoir, au prix de mille efforts, groupé les armées des nations chrétiennes sous le commandement de Don Juan d'Autriche, il eut le bonheur de voir, par une révélation surnaturelle, une grande victoire, remportée sur la flotte ottomane, à Lépante, le 7 octobre 1571, mettre fin à la prépondérance maritime des Turcs. Il institua, à cette occasion, la fête de N.-D. de la Victoire, devenue, sous Grégoire XIII, la fête de N.-D. du Rosaire.

Trois grandes nations catholiques, la France, l'Italie et l'Espagne, avaient jusqu'ici résisté à l'hérésie. Pie V envoya au roi de France, Charles IX, des troupes contre les huguenots. Pour la préservation de l'Italie et de l'Espagne, il ne vit d'autre salut que dans l'organisation prudente et ferme de l'Inquisition. S'il encouragea les princes, et notamment Philippe II à combattre l'hérésie, il faut reconnaître qu'il sut résister au roi d'Espagne lorsque celui-ci voulut faire du Saint-Office un instrument de gouvernement ou apporter dans la poursuite des hérétiques et des infidèles un zèle mal réglé. On le vit arracher l'archevêque de Tolède, Carranza, aux mains de l'Inquisition Royale <sup>2</sup>, faciliter la réconciliation des Judaïsants relaps, assurer l'Eucharistie aux condamnés à mort <sup>3</sup>, et rappeler au roi les stipulations des Papes

1. *Collatis omnibus cum vetustissimis nostræ vaticanæ bibliothecæ aliisque undique conquisitis emendatis atque incorruptis codicibus.* — Bulle *Quoniam vobis* du 9 juillet 1568.

2. Voir BALMÈS, *Le Protest. comparé au Cathol.*, t. II, ch. xxxvii.

3. Voir le *Bref* publié par FALLOUZ, *Vie de saint Pie V*, ch. xiv.

pour la protection et l'évangélisation pacifique des Indiens d'Amérique <sup>1</sup>. Pour éviter les immixtions fâcheuses des rois catholiques dans les choses de l'Église, « il ordonna de publier, non plus seulement à Rome, mais dans toute l'Église, au Jeudi-Saint, l'antique bulle, dite de la *In cœna Domini* <sup>2</sup>, résumé du vieux droit public de cette République Chrétienne qui s'en allait <sup>3</sup> ».

Mais les deux grandes nations arrachées à l'Église par l'hérésie ne cessaient d'être l'objet de ses sollicitudes les plus douloureuses. Par les négociations de son habile légat Commendon auprès de l'empereur Maximilien II, et surtout par les encouragements donnés aux missions et aux collèges catholiques, Pie V prépara la réaction catholique de l'Allemagne au siècle suivant. L'aide morale qu'il avait accordée à Marie Stuart et ses efforts pour susciter une résistance efficace des catholiques contre le despotisme religieux d'Elisabeth, n'avaient malheureusement pas été secondés <sup>4</sup>. Il rêvait, au moment de mourir, d'une expédition en Angleterre, à la tête de laquelle il aurait voulu marcher lui-même, et une de ses dernières paroles fut celle-ci : « Dieu suscitera bien, du sein des pierres, s'il le faut, l'homme dont nous avons besoin ».

Sa politique religieuse en Allemagne et en Angleterre.

#### IV

Saint Pie V mourut le 1<sup>er</sup> mai 1572. L'homme providentiel qu'il avait espéré ne se rencontra pas. Mais l'impulsion donnée à la réforme catholique dans l'Église entière était telle, qu'un Pontife médiocre, venant après ce grand Pape, se serait senti entraîné lui-même dans le mouvement. Médiocre, Hugues Buoncompagni, de Bologne, qui prit le nom de GRÉGOIRE XIII, ne le fut à aucun titre. Sa jeunesse avait été mêlée aux plaisirs et aux affaires du siècle <sup>5</sup>, mais son sacerdoce fut immaculé et son pon-

Grégoire XIII (1572-1585).

1. Voir les lettres du Pape publiées par FALLOUX, *Vie de saint Pie V*, ch. xv.

2. Publiée par Urbain V en 1363.

3. BRUGÈRE, *Tableau de l'histoire*, p. 823.

4. Sur cette intervention de Grégoire XIII, voir le savant article de M. l'abbé Jules MARTIN, *Grégoire XIII et l'Irlande*, dans la *Revue d'histoire diplomatique*, 1909, n° 2.

5. La naissance de son fils Giacomo est entourée des mêmes ombres que celle des enfants de Paul III.

Son zèle pour  
les œuvres  
d'éducation.

tificat fut vraiment grand. Par le développement qu'il donna aux œuvres d'éducation et d'enseignement, il assura la continuation et l'extension de la réforme opérée par saint Pie V. Les congrégations religieuses qui venaient de se fonder lui offraient de nombreux ouvriers, admirablement préparés à cette œuvre. Il les utilisa. Il fonda à Rome des collèges pour les Anglais, les Allemands <sup>1</sup>, les Grecs et les Maronites. Il créa ou rebâtit en divers pays vingt-trois autres collèges, entre autres ceux de Vienne, de Prague, de Grätz, d'Olmütz et de Wilna. Sa sollicitude scolaire s'étendit jusqu'au Japon. Du collège romain, fondé en 1550 par saint Ignace, il voulut faire le « Collège de toutes les nations ». Le jour de l'inauguration, on y entendit vingt-cinq discours prononcés en diverses langues. En 1584, on ne comptait pas moins de deux mille sept cents élèves dans ce collège désormais célèbre, d'où devaient sortir près de cinq cents archevêques ou évêques, plus de cinquante abbés ou généraux d'ordre et onze martyrs.

Le Collège  
romain.

Le Collège  
grec.

Dans chacune de ces fondations, on remarqua la largeur d'esprit du Pontife. Au collège grec, où devaient être reçus des jeunes gens de treize à seize ans, non seulement de tous les pays soumis à la domination chrétienne, mais aussi de ceux qui dépendaient d'un gouvernement schismatique ou infidèle, il voulut qu'on donnât des professeurs grecs. Les élèves étaient revêtus du caf-tan et du bonnet vénitien ; on devait les élever tout à fait à la manière des Grecs, afin qu'ils eussent constamment la pensée qu'ils étaient destinés à retourner dans leur patrie. On devait leur laisser leur rite aussi bien que leur langue <sup>2</sup>. Toujours préoccupé de l'extension de l'influence catholique en Orient, Grégoire XIII fonda une imprimerie pour cinquante langues orientales, et envoya chercher des manuscrits en Egypte, en Ethiopie et divers autres pays d'Orient. En 1582, il publiait l'édition officielle du *Corpus juris canonici*, dont Pie V avait, dès 1566, ordonné la revision.

La réforme du  
calendrier  
(13 février  
1582).

La plus connue de ses réformes est celle qu'il apporta au calendrier. Cette réforme était désirée depuis longtemps. Depuis 325, en effet, le calendrier julien s'était mis en retard de dix jours. Le

1. En 1580, il unit au collège germanique le collège hongrois, fondé par lui en 1577.

2. *Dispaocio Antonio Tepolo*, 16 mars 1577.

Concile de Trente, en fixant certaines grandes fêtes d'après leur rapport avec les saisons, avait rendu la revision indispensable. Un astronome calabrais, Luigi Lilio, avait indiqué une méthode simple et facile pour remédier aux inconvénients du précédent calendrier. Le Pape fit étudier le projet par une commission de savants et, après l'avoir communiqué aux cours catholiques, publia solennellement la réforme par la bulle du 13 février 1582.

Peu de temps avant sa mort, l'infatigable réformateur faisait publier une nouvelle édition du Martyrologe, soigneusement corrigée par le savant cardinal Baronius.

De telles entreprises ne s'étaient pas accomplies sans entraîner des dépenses énormes. Baronius a calculé que l'appui que Grégoire XIII avait donné à de pauvres jeunes gens pour faire leurs études lui avait coûté deux millions. Lorenzo Priuli évalue à 200000 *scudi* les sommes employées chaque année par lui à des œuvres pies. Les vingt-deux collèges de jésuites qu'il avait fondés, avaient grossi considérablement son budget. D'autre part, le sévère réformateur avait fermement résolu de ne jamais recourir, pour relever sa situation financière, à de nouveaux impôts, ni à des concessions spirituelles, ni à la vente des biens de l'Église. Quel autre moyen imaginer ? Grégoire, guidé par une conception trop absolue de la justice sociale, considéra qu'une grande partie des châteaux et des biens des seigneurs dépendant du Saint-Siège devait être dévolue au patrimoine pontifical, soit par l'extinction de la ligne qui en avait été investie, soit par suite de l'inexécution des charges imposées aux bénéficiaires de ces biens. Instituer des commissions de revision et faire restituer les biens indûment possédés : rien ne paraissait plus logique en théorie ; rien n'était plus difficile et plus périlleux en pratique. Des réclamations et des procès surgirent de toutes parts. Beaucoup de nobles menacés se soulevèrent pour défendre leurs propriétés. Dans le désordre qui s'ensuivit, les anciennes factions ressuscitèrent. On vit apparaître, l'air menaçant et le poing sur la dague, dans les églises comme sur les places publiques, le Guelfe portant la plume sur le côté droit de son chapeau, et le Gibelin l'arborant sur le côté gauche. Des nobles s'organisèrent en bandes de brigands, sous la conduite de grands seigneurs tels que les Piccolomini, les Malatesta et les Orsini. « Perdu pour perdu, s'écriait l'un d'eux en face du Pape, j'aurai du moins la satisfaction de me

Situation  
financière du  
Saint-Siège.

Les mesures  
fiscales prises  
par Gré-  
goire XIII sou-  
lèvent la no-  
blesse contre  
lui.

défendre. » De vulgaires bandits prirent des airs chevaleresques. Un certain Marianazzo, refusant le pardon qui lui était offert, disait : « J'aime mieux vivre en bandit, j'y trouve plus de considération et de sécurité ».

Le Pape, comprenant la faute politique qu'il avait commise, abandonna toutes les procédures en matière de confiscation. Mais il était trop tard. Grégoire, d'ailleurs, ne fut jamais un politique heureux. La ligue qu'il avait essayé de former contre les Infidèles s'était dissoute ; Venise l'avait abandonnée pour faire la paix avec les Ottomans ; Philippe II lui-même avait conclu une trêve avec les Turcs. Les démarches faites par Grégoire pour s'opposer à la persécution d'Elisabeth, pour soutenir la Ligue en France, pour intervenir en Portugal entre les compétiteurs à la royauté, ne furent pas plus couronnées de succès. On l'entendait souvent, dans sa dernière maladie, s'écrier : *Tu exurgens, Domine, miseraberis Sion* « : Vous vous lèverez, Seigneur, et vous aurez pitié de Sion ». Mais les insuccès diplomatiques de Grégoire XIII ne doivent pas faire oublier l'importance inappréciable de ses grandes réformes.

## V

Sixte-Quint  
(1585-1590).

Les discordes intestines qui troublaient l'État de l'Église à la mort de Grégoire XIII étaient superficielles. Une main forte allait bientôt suffire à les faire disparaître. Au fond, l'Église romaine, affadie et obscurcie à la fin du xv<sup>e</sup> et au début du xvi<sup>e</sup> siècle, venait de réapparaître enfin, grâce aux pontificats de saint Pie V et de Grégoire XIII, comme le *sel de la terre* et la *lumière du monde*. Un autre grand Pontife, SIXTE-QUINT, entreprit de lui rendre, [sous des formes nouvelles, la forte organisation intérieure et l'hégémonie politique et sociale qu'elle avait perdues depuis le Moyen Age.

Biographie du  
nouveau Pape.

Rien n'indique que Sixte-Quint ait exercé, comme on l'a dit, le métier de porcher. Fils d'un humble jardinier, dans la Marche d'Ancône, il est possible qu'il ait gardé les troupeaux dans sa première enfance. Ce qu'on sait de certain sur sa jeunesse, c'est qu'à 9 ans, il entra au couvent des Franciscains à Montalto, qu'à 12 ans il y prit l'habit de moine, qu'il y fit de rapides progrès,

et qu'à 19 ans, il avait une réputation de prédicateur. Les sermons qu'il donna dans l'église des Saints-Apôtres, à Rome, pendant le carême de 1552, révélèrent une éloquence peu commune, une science théologique profonde et surtout une connaissance des hommes et des choses étonnante chez un moine de 30 ans à peine. Saint Ignace de Loyola et saint Philippe de Néri, qui l'avaient entendu, le prirent en amitié ; le cardinal Caraffa, futur Pape sous le nom de Paul IV, et le cardinal Ghisleri, qui devait être saint Pie V, le visitèrent souvent dans sa cellule ; la noble famille des Colonna se fit gloire d'entretenir des relations avec lui. Tous pressentaient en Fra Felice Peretti, — c'était le nom du jeune moine, — un homme destiné à devenir un jour une colonne de l'Église de Dieu. Successivement prieur, général de son Ordre, évêque et cardinal, il fut enfin, à la mort de Grégoire XIII, élu Pape à l'unanimité des suffrages.

La répression du brigandage fut la première de ses préoccupations. Grâce à des châtiments salutaires, grâce surtout à une entente, qu'il sut obtenir et exiger au besoin des autres États de la péninsule, les bandes de brigands disparurent.

Il réprime le brigandage.

Le mauvais état des finances était la seconde plaie du domaine pontifical. Sixte-Quint y remédia par un système financier que nous n'avons pas à exposer ici et dont les principaux éléments étaient la vénalité de nombreuses charges et l'organisation de *monti* ou caisses de fonds d'État, amortissables ou non. Un contrôle actif et vigilant pouvait seul parer aux inconvénients de ce système. Le nouveau Pape était capable de l'exercer. Les charges vénales ne furent concédées qu'à des personnes capables et dignes ; la gestion des *monti* fut soumise à une surveillance rigoureuse. Bientôt, un trésor de trois millions d'écus d'or et d'un million d'écus d'argent témoigna du succès de ces opérations.

Son administration financière.

Le rétablissement de l'ordre public dans l'État de l'Église et la reconstitution des finances pontificales n'étaient, dans la pensée de Sixte-Quint, que des mesures préalables.

Ses réformes dans le haut gouvernement de l'Église.

Le gouvernement central de l'Église ne répondait plus aux besoins nouveaux. La multiplicité et la diversité des affaires que le Pape avait à traiter, exigeaient désormais qu'il pût s'entourer de quelques hommes spécialement compétents, pour les régler à part les unes des autres. La création des deux congrégations du *Concile* et de *l'Index*, par Pie IV et par Pie V, avait été inspirée par

L'organisation  
du Sacré-Col-  
lège.

cette considération. Sixte-Quint, non seulement confirma et amplifia les pouvoirs de ces deux congrégations, mais généralisa le système et répartit les différentes affaires en quinze congrégations, qui constituèrent comme autant de ministères. Il s'occupa aussi de l'organisation et du recrutement du Sacré Collège ; il fixa le nombre des cardinaux à 70, les divisa en trois ordres : 6 évêques, 50 prêtres et 14 diacres, et exigea pour l'admissibilité au cardinalat, que le candidat eût porté la tonsure au moins une année et reçu les ordres mineurs. Sixte-Quint agrandit l'Imprimerie vaticane et lui fit publier une édition officielle de la Vulgate, œuvre considérable et difficile, qui fut achevée en 1590.

Embelle-  
ment de la  
ville de Rome.

Plus les États européens se constituaient d'une manière autonome, plus il importait que Rome, centre de la chrétienté, imposât sa suprématie par sa majesté souveraine. Sixte rêva de faire une Rome si grande et si belle que tous, rois et sujets, en la visitant, reconnussent en elle la capitale du monde. Les aqueducs colossaux qu'il fit construire, à l'imitation des anciens Césars, l'obélisque monumental qu'il fit dresser en face de la basilique du Vatican, la majestueuse coupole de Saint-Pierre, qu'il avait si grande hâte de voir planer dans l'immensité des airs, et à l'achèvement de laquelle il employa six cents ouvriers travaillant jour et nuit, l'érection sur le capitolé d'une antique Minerve, à laquelle il fit arracher la lance qu'elle portait pour lui mettre en main une énorme croix, tant d'autres travaux auxquels le nom du grand Pape reste encore attaché, n'ont eu qu'un but, celui que rappelle une inscription posée déjà par Jules II dans la *Strada Julia* : *montrer la majesté de la souveraine domination nouvellement reconquise.*

Des vastes  
projets.

Les projets de Sixte-Quint allèrent plus loin. Il s'était flatté de mettre fin à l'empire turc. Il avait noué des intelligences en Orient avec la Perse et pensait que la Russie elle-même se joindrait aux nations catholiques dans cette entreprise. Il se berça aussi de la pensée de conquérir l'Égypte. Il conçut le dessein d'une jonction de la mer Rouge avec la Méditerranée et, par là, du rétablissement de l'ancien commerce du monde. Il ambitionna d'organiser des pèlerinages réguliers de tous les pays, y compris l'Amérique, à la ville de Rome, ville universelle et capitale du monde. Le temps et les forces ne permirent pas au grand Pontife de poursuivre efficacement tous ces desseins, dont



quelques-uns étaient peut-être chimériques ; mais à ne considérer que les œuvres qu'il a menées à bonne fin, on est saisi d'admiration en pensant que cinq années de pontificat ont suffi à ce grand Pape pour les réaliser.

Les pontificats d'URBAIN VII (1590), de GRÉGOIRE XIV (1590-1591) et d'INNOCENT IX (1591) furent trop courts pour leur permettre de poursuivre l'œuvre réformatrice de saint Pie V, de Grégoire XIII et de Sixte-Quint. Le pieux et laborieux CLÉMENT VIII en fut malheureusement détourné par de nombreuses et graves préoccupations de politique extérieure : réconciliation du roi de France Henri IV avec le Saint-Siège, négociations en vue de la paix entre l'Espagne et la France, recouvrement du fief de Ferrare, exécution de la fameuse Béatrice Cenci et de ses complices <sup>1</sup>. Clément VIII eut cependant le loisir de publier une nouvelle édition du bréviaire, de faire reviser le texte de la Vulgate, et d'établir une congrégation particulière pour les controverses sur la grâce.

Urbain VII  
(1590), Grégoire XIV  
(1590-1591), Innocent IX  
(1591), et Clément VIII  
(1592-1605)

La célébration du grand jubilé de 1600, qui amena à Rome trois millions de pèlerins, attesta la vénération dont jouissait le Saint-Siège à la fin du xvr<sup>e</sup> siècle. Après la Rome du Moyen Age, qui gouvernait les princes et les peuples en vertu d'un droit international accepté par tous, la Rome des temps modernes, s'imposant au monde par la centralisation de son gouvernement spirituel, par le prestige de sa grandeur morale et par son influence souveraine, était fondée.

1. Cf. H. RINIERI S. J., *Beatrice Cenci, secondo i costtuti del suo processo* Bienne, 1909, 1. vol. in-8.

## CHAPITRE II

### LA RÉFORME CATHOLIQUE ET LE CONCILE DE TRENTE

Dans le mouvement de la révolution protestante, tout annonce ou suit Luther ; dans le mouvement de la réforme catholique, tout prépare le Concile de Trente ou en dérive. La folle insurrection d'un homme, au nom de la liberté individuelle, et la sage restauration de la foi et des mœurs par une assemblée hiérarchiquement organisée, au nom de la tradition : tels sont les deux faits générateurs des temps modernes.

#### I

Premières  
Idées de ré-  
forme.

La réforme de l'Église, la réforme par un concile, la réforme universelle, depuis la tête jusqu'au plus petit des membres, *in capite et in membris* : ces réclamations qui s'élevaient de toutes parts vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, jusqu'à couvrir parfois le bruit des controverses théologiques et des luttes internationales, l'Église catholique romaine avait été la première à les faire entendre. Sans remonter jusqu'à saint Bernard, à saint Pierre Damien et plus loin encore, — car tous les saints ont été des réformateurs à leur manière et tout concile a été une œuvre de réformation, — c'est au concile de Vienne, en 1311, nous l'avons vu, qu'un évêque, chargé par le Pape de dresser le programme des délibérations de l'assemblée, avait mis en tête la formule célèbre : réformer l'Église dans son chef et dans ses membres <sup>1</sup>.

1. Voir plus haut *Introduction*, p. 2.

Cette formule, les Légistes, les principaux docteurs du xv<sup>e</sup> siècle et les protestants du xvi<sup>e</sup> siècle l'avaient répétée, et l'empereur Charles-Quint venait de la reprendre pour son propre compte. Les Légistes et les docteurs gallicans y voyaient l'occasion de renouveler dans un concile les déclarations de Constance et de Bâle; les protestants rêvaient d'opposer à l'autorité personnelle du Pape celle d'une assemblée représentative des fidèles, qui consacrerait leurs doctrines<sup>1</sup>; l'empereur espérait trouver dans les réformes d'une future assemblée un terrain d'entente entre les deux fractions, catholique et protestante, qui brisaient l'unité morale et la solidité politique de son empire.

Le Saint-Siège ne se prêtait qu'à regret à l'exécution d'un projet poursuivi avec de pareilles intentions. Ce dessein rencontrait même dans l'entourage du Pape, auprès de ceux dont une réforme menaçait la tranquillité<sup>2</sup>, et dont les intérêts couraient le risque d'être compromis, des oppositions systématiques. Mais le besoin de remédier aux périls qui menaçaient l'Église se faisait de plus en plus urgent. A la nécessité de la réformer se joignait celle de la préserver d'une fausse réforme, cent fois pire que les abus auxquels elle prétendait remédier. Le 22 mai 1542, Paul III lança la bulle de convocation d'un concile universel pour le 1<sup>er</sup> novembre de la même année<sup>3</sup>. Après s'être mis sous la protection de Dieu, le Pape sollicitait le concours de tous pour assurer l'intégrité de la religion chrétienne, la réformation des mœurs, la concorde des princes et des peuples chrétiens et le moyen de repousser les entreprises des infidèles. C'était le magnifique programme du concile. A partir de ce moment, pendant

Paul III convoque un concile universel (22 mai 1542).

1. Si Luther et les protestants ont plusieurs fois réclamé un concile, ils ont toujours exigé qu'il fût national, allemand, comme ils le déclarèrent à Smalkalde en février 1537; ils ont toujours mis pour condition le rejet de la primauté du Pape, comme ils le firent à Ratisbonne en 1531, lorsque Paul III, par condescendance pour les désirs de Charles-Quint, chargea son légat Contarini de ménager avec eux un terrain d'entente. On les verra fidèles à la même tactique dans le cours du Concile. SARPI, l. II, ch. XIII, PALLAVICINI, l. III, ch. xv.

2. A la première mention sérieuse qu'on fit d'un concile, le prix de toutes les fonctions vénales de la cour romaine baissa considérablement. Cf. Girolamo Ruscelli, *Delle Lettere di Principi*, Venise. 1581, ou la traduction par BELLEFOREST, *Epîtres des Princes*, t. III, l. V,

3. RAYNALDI, ANN. 1542, n° 13.

plus de vingt ans, jusqu'à la clôture définitive de l'assemblée en 1563, les trois Papes qui se succéderont, Paul III, Jules III et Pie IV, poursuivront, à travers mille obstacles, la sainte entreprise avec une énergie persévérante qui tient du prodige.

Choix de la ville de Trente. Après quelques hésitations, le Pape, d'accord avec l'empereur, désigna comme lieu de réunion du concile la ville de Trente. « Cette ville, située sur l'Adige, dans le Tyrol italien, gouvernée par un prince-évêque, Madrucci, de concert avec un délégué du comte de Tyrol (Ferdinand, frère de Charles-Quint), était au débouché du col le moins élevé des Alpes, par suite facilement accessible du côté de l'Allemagne, ce qui devait inspirer quelque confiance aux protestants... Lorsqu'on se rendait de France en Italie, Trente n'était pas éloignée de la grande route Turin-Milan-Venise. Quant aux Espagnols, toute ville italienne était pour eux à peu près équivalente sous le rapport de la longueur du voyage <sup>1</sup>. »

Deuxième convocation (19 novembre 1544).

Cependant, au jour fixé pour l'ouverture du concile, quelques évêques d'Italie et des régions voisines de l'Allemagne se trouvèrent seuls présents au rendez-vous. Les trois légats envoyés par le Pape attendirent en vain, pendant sept mois, l'arrivée des autres membres de l'épiscopat et les ambassadeurs des princes catholiques. La cause du concile sembla perdue. Des hostilités qui s'étaient rouvertes entre François I<sup>er</sup> et Charles-Quint, étaient le principal obstacle. Après la paix de Crespy, Paul III, par une bulle du 19 novembre 1544, convoqua de nouveau l'épiscopat pour le 14 mars 1545. Ce délai ne devait pas être le dernier. Charles-Quint, obsédé par les protestants, paraissait maintenant hésiter ; il aurait voulu reprendre un simple congrès, pareil à celui de Ratisbonne, où catholiques et hérétiques chercheraient à s'entendre librement au moyen de concessions réciproques. L'in-fatigable Pontife, malgré son grand âge et ses fatigues, redoubla d'activité et fixa par ordre au 3 mai l'ouverture de l'assemblée. Cette fois-ci, ce fut la France qui fit défaut. François I<sup>er</sup>, vexé de tous les attermoiements obtenus par son adversaire, venait de rappeler d'office les quatre évêques français qui avaient répondu à l'appel. Après de nouvelles négociations et de nouvelles con-

<sup>1</sup> P. DESLANDRES, *Le concile de Trente et la réforme du clergé catholique au 16<sup>e</sup> siècle*, p. 8-9.

vocations, le 13 décembre 1545, la session solennelle d'ouverture fut célébrée par quatre cardinaux, quatre archevêques, vingt-deux évêques, cinq généraux d'ordre, trois abbés et trente-cinq théologiens. Paul III avait enjoint de passer outre, quel que fût le nombre des présents et de commencer les travaux.

Ouverture du concile (13 novembre 1545)

Le Pape ne vint point en personne présider le concile, et ses deux successeurs devaient imiter sa prudente réserve. Mais il avait choisi, pour parler en son nom et agir à sa place en qualité de légats, trois cardinaux éminents : Jean Marie del Monte, qui fut depuis son successeur sous le nom de Jules III, Michel Cervini, qui ceignit la tiare sous le nom de Marcel II, et Reginald Pole, l'intelligent et actif diplomate, qui, exilé de l'Angleterre, sa patrie, pour l'indépendance de son dévouement, devait montrer la même fierté courageuse dans la défense de l'Église romaine.

Les trois légats pontificaux ; del Monte, Cervini et Pole.

Au lendemain des cérémonies solennelles qui ouvrirent le concile, les prélats réunis à Trente se rendirent compte de l'extrême gravité de leur mission. Les regrettables retards apportés à leur réunion avaient donné le temps aux malentendus de s'aigrir, aux passions de se déchaîner, à la révolution protestante de gagner du terrain. Toutes les vieilles hérésies du Moyen Age, celles des Vaudois, des Albigeois, des Béghards, des Frères du Libre-Esprit, des Wicleffites et des Hussites, semblaient s'être donné rendez-vous dans le protestantisme ; tous les abus ecclésiastiques, autrefois réprimés par Grégoire VII et par Innocent III, paraissaient être ressuscités dans l'Église : c'était tout l'ensemble du dogme et de la discipline qu'il fallait défendre ou reconstituer.

Gravité des questions qui s'imposent au concile

En faisant les processions liturgiques et les prières solennelles qui ouvrirent leurs travaux, les Pères de Trente virent sans doute, par les yeux de la foi, planer au-dessus d'eux l'Esprit de Sagesse et de Science qui avait assisté les Pères de Nicée, d'Ephèse et de Latran. Ils se souvinrent aussi que, depuis trois siècles, le génie d'un grand saint avait donné à la théologie catholique des formules d'une précision et d'une clarté admirables. Ils placèrent au milieu de leur salle de délibération, comme un trésor où tous iraient puiser la saine doctrine, la *Somme* de saint Thomas <sup>1</sup>. La théologie scolastique s'était rajeunie depuis quelque

1. Une tradition dominicaine, très souvent invoquée, rapporte que la *Somme* saint Thomas fut placée sur l'autel par les Pères du concile de Trente, à

Principaux  
théologiens du  
Concile.

temps. Le besoin de lutter contre les protestants lui avait fait abandonner les discussions abstraites et futiles où elle s'était trop complue au siècle précédent. Elle était dignement représentée au concile. La jeune et vaillante compagnie de Jésus y avait envoyé l'éloquent Salmeron, un des premiers compagnons de saint Ignace, le savant Claude le Jay, que l'archevêque d'Augsbourg avait choisi pour son procureur, et l'illustre Lainez, futur général de son Ordre, qui devait tenir dans le concile une si grande place. L'Ordre de saint Dominique était représenté par son vicaire général, Dominique Soto, la lumière de la théologie de son temps, par le célèbre Melchior Cano, professeur à l'université d'Alcala, qui unissait en lui l'érudition et l'élégance de l'humaniste à la science du théologien, et par l'ardent Ambroise Catharin, à la piété si fervente, à la science si profonde, à la pensée hardie jusqu'à la témérité. Louis Carvajal, philosophe et théologien, André de Véga, professeur à Salamanque, le général des capucins, Bernardin d'Asti, et l'éloquent évêque de Bitonto, Corneille Musso, représentaient les fils de saint François.

Fixation de  
l'ordre des tra-  
vaux.

Le premier soin des Pères fut de fixer l'ordre des travaux. Le Pape désirait, pour parer le plus tôt possible au péril protestant, que le concile commençât par les questions de foi. L'empereur, voulant donner une satisfaction à ses sujets luthériens, faisait demander par le cardinal de Trente, Madrucci, que l'on traitât d'abord de la réformation de l'Église. Les Pères, dans un esprit

côté de la Bible et des bullaires des Papes. Nous n'avons trouvé la mention de ce fait dans aucun document contemporain. Ni les dominicains Soto et Cano, qui ont assisté au Concile, ni le dominicain Gravina, qui a énergiquement défendu la doctrine de saint Thomas au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, ne font la moindre allusion à un pareil hommage rendu au docteur angélique. M. l'abbé Sabatier dans le *Bulletin critique* du 25 octobre 1902, p. 587, a contesté la valeur de la tradition. Le R. P. Déodat Marie, franciscain, et plusieurs de ses frères en religion, ont repris la question dans la *Bonne Parole* des 25 octobre et 10 novembre 1908, 10 janvier, 10 février, 10 mars, 25 mars, 25 avril et 10 juin 1909. De ces études, il semblerait résulter que la tradition dominicaine est une légende, dont le premier témoignage écrit se trouverait dans le *Clypeus thomisticus* de GONET, paru à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. Gonet déclare, dans sa dixième édition, qu'il a parlé *sine teste*, sur la seule foi de la tradition des Frères Prêcheurs. Il se réfère ensuite au cleric régulier Thomas d'Aquin de Naples, lequel déclare, dans son *De politia christiana*, l. II, c. vi (Lyon, 1647), qu'il tient de témoins dignes de foi qu'il y avait dans la salle du concile « une table chargée d'un saint poids de livres » et entre autres de la *Somme* de saint Thomas, *mensam extitisse sacro librorum pondere gravem, in qua hi sacri codices conspiciabantur, Sacra Scriptura, et sanotiones ac decreta Pontificum, sanoti Thomae Summa*. Voir sur cette question la *Revue du clergé français* du 1<sup>er</sup> août 1909, p. 367-374.

de conciliation, décidèrent que les deux ordres de questions, dogmatiques et disciplinaires, seraient discutées simultanément<sup>1</sup>. Trois grandes congrégations furent créées, qui seraient présidées chacune par un des trois légats<sup>2</sup>. « La raison qui fit adopter cette mesure par la congrégation générale, dit Pallavicini, fut le désir de traiter plus de matières en moins de temps et de discuter avec moins de confusion ; mais les légats, au fond de leur cœur, se proposaient de rompre, par cette division, les factions et les ligues dans lesquelles les évêques auraient pu se laisser entraîner en cédant à l'influence de quelque esprit remuant, véhément et éloquent<sup>3</sup>. »

Tout faisait craindre, en effet, dès le début, que les discussions ne fussent animées, que divers courants, difficiles plus tard à maîtriser, ne se formassent parmi les Pères du concile. Des questions d'école divisaient entre eux les fils de saint François et ceux de saint Dominique, ou, comme on disait, les Cordeliers et les Jacobins. De plus, les évêques des quatre grandes nations représentées, Allemagne, France, Espagne et Italie, formaient volontiers quatre groupes distincts. Les prélats allemands, sous l'influence de l'empereur, réclamaient avant tout la réforme de l'Église ; les français, trop dominés par la politique de bascule de Catherine de Médicis, penchaient plutôt vers les mesures agréables aux protestants ; les espagnols tenaient pour les prérogatives de l'épiscopat : les italiens étaient prêts à défendre ardemment les privilèges de la cour de Rome. Ceux-ci d'ailleurs se trouvaient être de beaucoup les plus nombreux. Les Pères décidèrent sagement que la liberté la plus grande serait laissée à la discussion, mais que le Concile ferait lui-même sa police et que les définitions de dogme auraient lieu à l'unanimité.

Diverses tendances se manifestent parmi les Pères.

## II

Les trois premières sessions avaient été consacrées à l'organisation et au règlement du concile. Dans les IV<sup>e</sup>, V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> ses-

IV<sup>e</sup> session  
Les Pères  
abordent

1. THEINER, *Acta genuina concilii tridentini*, t. I, p. 41-42.

2. THEINER, I, 43.

3. PALLAVICINI, *Hist. du Conc. de Trente*, trad. française, édit. MIGNÉ, t. II, col. 62.

l'examen de la doctrine protestante.

Exposé sommaire de cette doctrine.

sions, les Pères abordèrent la question protestante dans ce qu'elle avait de plus fondamental.

Ne reconnaître d'autre règle de foi que la Sainte Ecriture interprétée par le sens individuel, tenir la nature humaine comme essentiellement corrompue dans son fond, et n'espérer son salut que de l'application extérieure des mérites du Christ, indépendamment de toute bonne œuvre : telle était, nous l'avons vu, dans ses éléments essentiels, la doctrine luthérienne.

Les principales conséquences de ce système avaient été la révolte contre l'autorité de l'Église et de la Tradition, le rejet du libre arbitre et la négation de toute rénovation intérieure dans l'âme du justifié.

L'empereur demande au concile de surseoir à la condamnation des protestants.

Attaquer du premier coup la thèse protestante dans ses principes fondamentaux, était d'une tactique hardie. Le Pape y poussait vivement. Mais l'empereur s'y opposait avec non moins d'énergie. « Il écrivit au cardinal Pacheco et chargea Dandini, nonce du Pape auprès de lui, de mander aux légats qu'il fallait procéder lentement dans cette affaire, et ne prononcer aucun anathème contre les protestants, dans la crainte qu'ils ne devinssent encore plus furieux <sup>1</sup>. »

La majorité du Concile passe outre.

Quelques Pères étaient ébranlés, et demandaient qu'on eût des ménagements pour l'erreur protestante. La majorité passa outre. On aborda alors la question de l'autorité de la Sainte Ecriture et de la Tradition, et la discussion s'engagea, vive et approfondie. Les opinions les plus extrêmes s'y firent entendre. Les uns trouvaient que c'était « une tyrannie spirituelle que d'empêcher les fidèles d'exercer leur esprit suivant les talents que Dieu leur a donnés, et de les obliger à demeurer attachés au seul sens des Pères ». Le cordelier Richard du Mans prétendit, au contraire, que « les scolastiques avaient si bien démêlé les dogmes de la foi, qu'on ne devait plus les apprendre de l'Écriture <sup>2</sup> ». Corneille Musso déclara qu'entre l'Écriture et la Tradition, paroles de Dieu au même titre, il n'y a qu'une différence accidentelle <sup>3</sup>. Le jésuite Claude Le Jay et le dominicain Dominique Soto firent sagement remarquer qu'il y avait à distinguer la matière de la foi

Discussion sur l'autorité de l'Écriture Sainte et de la Tradition.

1. PALLAVICINI, *Hist. conc. de Trente*, l. VI, c. vii, n° 17 ; SARPI, *Hist. conc. Trente*, trad. AMELOT DE LA HOUSSAYE, Amsterdam, 1686, l. II, p. 152.

2. FLEURY, *ist. ecclés.*, l. CXLII, n° 73, 74.

3. PALLAVICINI, l. VI, ch. xiv, 3.



et des mœurs, sur lesquels il était nécessaire de recourir à l'interprétation traditionnelle, mais que, pour tout le reste, il n'y avait point d'inconvénient à laisser à chacun la liberté de penser et d'écrire, sans blesser la piété et la charité <sup>1</sup>. Le résultat de ces discussions théologiques, qui furent résumées dans une congrégation générale du 1<sup>er</sup> avril 1546, ainsi que les observations des canonistes et exégètes sur le canon des Livres Saints, fut l'important décret *De canonicis Scripturis*, du 8 avril 1546, où le Concile, après avoir fixé le canon des Saints Livres, et déclaré que la traduction dite Vulgate, devait être tenue comme texte officiel et « authentique dans les leçons, disputes, prédications et exposés du dogme », proclama, « pour réprimer la pétulance des esprits », que nul ne doit, « dans les matières concernant la foi ou les mœurs, attribuer à l'Écriture un autre sens que celui que lui a donné et que lui donne notre sainte Mère l'Église <sup>2</sup> ». Les protestants, comme on l'a dit fort justement, « en essayant de renfermer tout le christianisme dans la foi aux Livres Saints, n'avaient réussi qu'à mettre en péril et la religion chrétienne et la Bible : l'Église romaine, en proclamant au concile de Trente l'autorité de la Tradition, avait sauvé l'une et l'autre <sup>3</sup> ».

Le décret  
*De canonicis  
Scripturis*  
(8 avril 1546).

Quand, à la V<sup>e</sup> session, se présenta la question du péché originel, l'empereur renouvela ses instances. Il fit savoir au Pape, par l'intermédiaire du cardinal de Trente, « qu'on le désobligerait si l'on proposait cet article <sup>4</sup> ». Mais les légats pontificaux maintinrent l'ordre déjà fixé. Le 21 mai 1546, la discussion la plus libre s'engagea entre les théologiens sur la nature du péché originel, le mode de sa transmission, ses effets et son remède. Saint Thomas avait approfondi ces questions, que les longues controverses contre l'hérésie pélagienne avaient soulevées depuis longtemps. Mais les interprétations du Docteur angélique étaient diverses. Les trois écoles, dominicaine, franciscaine et augustinienne, professaient sur l'état du premier homme, sur sa faute et

V<sup>e</sup> session.  
Discussion sur  
la nature du  
péché originel

1. FLEURY, *Hist. ecolés.*, I. CXLII, 74. Sur l'intervention de Lejay, voir PALLAVICINI, I. VI. ch. XI, 8.

2. DENZINGER-BANNWART, 783-786. Cf. THEINER, *Acta genuina concilii tridentini*, t. I, p. 49 et s.

3. A. LOISY, *Histoire du canon de l'Ancien Testament*, Paris, 1890, p. 256. Voir particulièrement dans cet ouvrage le chap. I, du livre III, intitulé : « Le concile de Trente et le canon de l'Ancien Testament » p. 189 et s.

4. SARPI, I. II, p. 152 ; PALLAVICINI, I. VII, n<sup>os</sup> 1-3.

sur la manière dont cette faute atteint sa postérité, des théories explicatives différentes. Tandis que les disciples de saint Thomas soutenaient que notre premier ancêtre a été créé dans l'état de justice originelle, l'école de saint Bonaventure enseignait que cette justice surnaturelle n'avait pu lui être communiquée par Dieu qu'après un acte de volonté fait par Adam. Malgré l'autorité de saint Thomas, faisant surtout consister le péché originel dans la privation de la justice originelle, les fils spirituels de saint Augustin continuaient à le voir dans le fait de la concupiscence et expliquaient sa transmission par une espèce de traducianisme. Peu de temps avant l'ouverture du Concile, le dominicain Catharin n'avait pas craint d'attaquer à la fois toutes les théories émises jusqu'à lui. Comment, s'était-il dit, pouvons-nous être responsables d'une faute qui ne nous serait point personnelle? Et, pour justifier le dogme du péché originel, il avait soutenu que notre volonté avait été impliquée « d'une certaine manière, aux yeux de Dieu », dans la volonté de notre premier père<sup>1</sup>. A un moment donné, l'éloquence de Catharin, sa dialectique pressante, semblèrent emporter l'adhésion des Pères du concile. Ils ne cédèrent pas à ce mouvement. La théorie de l'ardent dominicain n'avait aucun appui dans la tradition patristique.

L'opinion  
d'Ambroise  
Catharin.

Discussion sur  
la transmis-  
sion du péché  
originel.

Sur un autre point la tradition était invoquée de part et d'autre. La transmission du péché originel a-t-elle été universelle? La Sainte Vierge en a-t-elle été préservée? Les franciscains, appuyés par les jésuites Laynez et Salmeron, soutenaient énergiquement la seconde opinion; les dominicains invoquaient l'autorité de saint Thomas pour défendre la première. Autre sujet de controverse: une vieille formule, qui remontait au Vénérable Bède, voulait que l'homme eût été, par le péché originel, blessé dans ses facultés naturelles, *vulneratus in naturalibus*. Cette expression plaisait à ceux qui désiraient heurter le moins possible le dogme luthérien.

La dispute fut ardente. Les procès-verbaux des congrégations conciliaires et les relations des ambassadeurs à leurs princes, res-

1. *Peccatum nostrum... habet rationem culpæ, quia aliquo modo in patre eramus coram oculis Dei.* Ambrosius CATHARINUS, *De casu homini et peccato originali*, Disp. V, p. 183. Cette doctrine, admise par Salmeron, critiquée par Bellarmin, est aujourd'hui complètement abandonnée.

pirent l'ardeur et la fièvre des combats. Mais qu'on poursuive la lecture et qu'on aborde le décret du Concile. Rien de plus calme et de plus mesuré. Avec une délicatesse parfaite, les Pères se gardent de trancher aucune des questions librement discutées dans les écoles catholiques. Ils se sont réunis, disent-ils, pour réprimer une hérésie redoutable et ouvertement déclarée, et non pour restreindre la liberté de penser des loyaux défenseurs de l'Église. Sur la croyance à l'Immaculée Conception seulement, tout en jugeant que la question n'est pas encore mûre, ils expriment d'une manière manifeste leur intime sentiment. Ils déclarent donc et définissent : 1° que le premier homme, déchu par sa débilité de l'état de sainteté et de justice dans lequel il avait été constitué, tant à l'égard de l'âme qu'à l'égard du corps, a transmis à ses descendants, non-seulement des peines corporelles, mais ce péché même ; 2° que ce péché, transmis à tous, non par imitation, mais par propagation, ne peut être effacé que par les mérites de Jésus-Christ, appliqués à chacun, qu'il soit adulte ou enfant, par le sacrement du baptême ; 3° que le baptême remet et enlève de l'âme tout ce qui a caractère de péché, y laissant pourtant subsister la concupiscence, laquelle n'est pas un péché, sinon en ce sens qu'elle vient du péché et qu'elle incline au péché ; 4° que, dans ce décret sur le péché originel, le Concile n'entend pas parler de la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu<sup>1</sup>.

Le décret *De peccato originali* (17 juin 1546).

La question de l'Immaculée Conception

Restait la question de la justification. C'était le point le plus fondamental de la doctrine luthérienne. C'est en attaquant la prétendue doctrine pélagienne du libre arbitre et des bonnes œuvres, c'est en glorifiant la suprême miséricorde d'un Dieu justifiant l'homme par ses seuls mérites et couvrant la lèpre des péchés inexpiables du manteau de son infinie bonté, que le moine de Wittemberg avait trouvé ses plus pathétiques accents d'éloquence. Quand il en parlait, c'était comme l'écho de toute sa vie intérieure, si tourmentée, qu'on entendait vibrer en lui. Nulle doctrine d'ailleurs ne portait au dogme catholique de plus rudes coups ; car, ainsi que l'a reconnu Adolphe Harnack, « en faisant cette démonstration, Luther ne frappait pas seulement les scolastiques, mais aussi les Pères de l'Église et même Augustin<sup>2</sup> ».

VI<sup>e</sup> session. La question de la justification.

Thèse de Luther.

1. DENZINGER-BANNWART, 787-792.

2. Adolphe HARNACK, *Précis de l'histoire des dogmes*, trad. Choisy, 1 vol. in-8,

Gravité et difficultés spéciales de cette question.

Les Pères implorèrent l'assistance divine.

Vivacité exceptionnelle de la discussion. L'incident de l'évêque de la Cava.

Les Pères tremblèrent un moment devant la grandeur de leur tâche. Les scolastiques, saint Thomas lui-même, qui leur avait été, sur la question du péché originel, d'un si grand secours, leur offraient peu de lumières sur ce point précis. Vingt ans de controverses ardentes avaient illuminé tour à tour les diverses faces de la question ; mais personne n'en avait encore élaboré la synthèse. C'est ce que fit remarquer, avec beaucoup de raison, le cardinal Michel Cervini. Le cardinal ajouta qu'il ne fallait pas se contenter de dire : Luther a dit telle chose, donc elle est fautive ; mais qu'il fallait chercher et examiner l'erreur sans prévention ; qu'il importait aussi de ne pas tomber dans un excès contraire, comme il était arrivé à Pighius qui, pour combattre l'hérésie luthérienne sur le péché originel, était tombé dans l'hérésie pélagienne. Le cardinal Pacheco proposa de faire étudier la question dans des commissions spéciales de théologiens. Le grand cardinal Pole demanda surtout que l'on implorât l'assistance divine avec d'autant plus de ferveur que la question paraissait plus difficile. Dans la congrégation du 21 juin 1546, une commission de théologiens réduisit à six points les questions principales qui se rattachaient à la doctrine de la justification<sup>1</sup>. Dans les séances qui suivirent, les deux tendances qui partageaient l'assemblée en thomistes et en scotistes, les premiers semblant accorder davantage à l'action de Dieu et les seconds paraissant donner plus à l'action libre de l'homme, se firent jour. A certains moments, la vivacité de la discussion fut à son comble. Pallavicini raconte, d'après les actes mêmes du Concile et le journal de son secrétaire Massarelli, comment, le 17 juillet, l'évêque de la Cava, San Felice, s'emporta jusqu'à saisir à la barbe son interlocuteur<sup>2</sup>.

Paris, 1893, p. 437. On peut ajouter que le système de Luther frappait saint Paul lui-même, ainsi que le reconnaissent plusieurs protestants de nos jours, par exemple, Auguste SABATIER, *L'apôtre Paul*, p. 319-321. Le P. DENIFLE, dans le premier appendice de son ouvrage *Luther und Luthertum*, Mainz, 1905, a montré, avec une prodigieuse érudition, par des textes vérifiés sur les manuscrits les plus sûrs, que, jusqu'à Luther, tous les auteurs sans exception, ont entendu la *justitia Dei* comme la définit le concile de Trente, *non qua ipse (Deus) justus est, sed qua nos justos facit*. — On voit par là le cas qu'il convient de faire d'assertions pareilles à celle de M. Harold HÖFFDING : « Le christianisme fut ramené réellement au principe dont il était issu... Luther prit pour base la théorie de saint Paul sur la justification par la foi. » H. HÖFFDING, *Histoire de la philosophie moderne*, trad. BORDIER, Paris, 1906, t. I, p. 42.

1. THEINER, I, 159.

2. THEINER, I, 192, *Rixa inter episcopos cavensem et chironensem*. PALLAVICINI, I, VIII, c. VI, nos 1 et 2. L'évêque de la Cava, excommunié pour ce fait, fut, dans

Le résultat de ces travaux, si passionnés mais si profonds, fut le célèbre *Decretum de justificatione*, comprenant 16 chapitres et 33 canons, où tous les théologiens s'accordent à voir le chef-d'œuvre du Concile de Trente. Sa rédaction est, en grande partie, l'œuvre du savant cardinal Michel Cervini. Après avoir affirmé avec force l'inexprimable faiblesse de l'homme (ch. 1<sup>er</sup>) et l'infinie miséricorde de Jésus-Christ (ch. II et III), le Concile décrit d'une manière saisissante et précise la marche et l'œuvre de la grâce dans l'âme du pécheur qui revient à Dieu (ch. IV, V et VI), les éléments essentiels de la justification (ch. VII), sa gratuité (ch. VIII), condamne la fausse notion de la foi qu'ont les protestants (ch. IX), et déduit de la doctrine catholique quelques conséquences importantes relatives à l'observation des commandements, au don de la persévérance, aux mérites des bonnes œuvres, etc. (ch. X à XVI). Autant que Luther, les Pères affirment que la rémission des péchés et de la peine qui leur est due, ne peut venir que des mérites de Jésus-Christ ; mais ils ajoutent que ces mérites sont assez puissants pour opérer dans l'homme qui se repent une rénovation intérieure, et que c'est là le seul sens admissible des expressions de saint Jean et de saint Paul, lorsqu'ils décrivent les effets de la grâce, comme un affranchissement du péché <sup>1</sup>, une paix inaltérable <sup>2</sup>, une force invincible <sup>3</sup>, une rénovation <sup>4</sup> et une résurrection de l'âme <sup>5</sup>.

Le décret *De justificatione*.

### III

On était arrivé à la fin de l'année 1546, et le décret sur la justification n'était pas encore promulgué. Des événements d'une gravité exceptionnelle menaçaient d'amener la dissolution du concile. Les protestants avaient pris les armes, et Charles-Quint, craignant que la condamnation du dogme fondamental des nova-

Malgré l'opposition de l'empereur, le décret *De justificatione* est promulgué le 13 janvier 1547.

la suite, relevé des censures qu'il avait encourues et admis à reprendre sa place au concile.

1. S. JEAN, VIII, 24 et s.
2. *Ibid.*, XIV, 27.
3. *Ibid.*, XVI, 23
4. *Tit.*, III, 5.
5. *Col.*, III, 1

teurs ne les exaspérât, pesait de toute son autorité sur les évêques allemands pour empêcher la publication des décrets de la VI<sup>e</sup> session. On parlait de suspendre le concile, de le transférer. Mais le Pape s'était opposé à la première solution, et l'empereur s'était emporté quand on lui avait parlé de la seconde. L'écrasement des luthériens par les troupes impériales trancha la question. Le 13 janvier 1547, le décret sur la justification fut promulgué au milieu des acclamations unanimes dans une congrégation générale publique, et la VII<sup>e</sup> session s'ouvrit.

VII<sup>e</sup> session.  
La question  
des sacre-  
ments.

On y commença l'étude des sacrements en général. La question des sacrements, par lesquels la grâce justificante s'obtient, s'augmente et se répare, était le premier corollaire de la question de la justification. Or, « sur ce point encore, comme le reconnaît Harnack, Luther s'était tourné aussi bien contre Augustin que contre les scolastiques<sup>1</sup> ». « Luther, dit le même auteur, avait mis en pièces la doctrine catholique des sacrements. Il avait fait cela au moyen des trois thèses suivantes : 1<sup>o</sup> les sacrements servent au pardon du péché et à rien d'autre ; 2<sup>o</sup> les sacrements n'atteignent pas leur but en étant célébrés, mais en étant crus ; 3<sup>o</sup> ils reçoivent leur efficacité, non de l'*opus operatum* ou des dispositions nécessaires, mais du Christ historique<sup>2</sup> ». En 30 canons, le Concile affirma et précisa la doctrine traditionnelle sur les sacrements en général, puis sur le baptême et la confirmation en particulier.

Thèses de Lu-  
ther.

Décret *De sa-  
cramentis*  
(3 mars 1547).

Transfert du  
concile à Bo-  
logne (11 mars  
1547).

Il allait poursuivre ses travaux, quand un nouvel obstacle surgit. Une subite épidémie se déclare à Trente. Deux évêques meurent subitement. Les légats, en vertu des pouvoirs spéciaux qu'ils ont reçus du Pape, déclarent le concile transféré à Bologne. De là, un vif mécontentement de Charles-Quint, qui retient à Trente les prélats de sa dépendance. Les Pères restés à Trente n'osent pas faire un acte synodal, et les Pères réunis à Bologne se contentent, dans les sessions VIII<sup>e</sup>, IX<sup>e</sup>, X<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup>, de préparer des matériaux et ne publient aucun décret. L'empereur, mécontent de cette inaction, prend alors la résolution d'agir par lui-même. Il convoque à Augsbourg deux docteurs catholiques et le protestant Agricola, et leur fait rédiger un symbole en

Sessions VIII<sup>e</sup>,  
IX<sup>e</sup>, X<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup> et  
XII<sup>e</sup>. Les Pères  
se contentent  
de préparer  
des matériaux  
pour les ses-  
sions sui-  
vantes.

1. A HARNACK, *Précis de l'histoire des dogmes*, p. 438.

2. *Ibid.*, p. 438.

trente-six articles, qu'il entend imposer au monde chrétien en attendant les décisions définitives du concile : c'est l'*Intérim d'Augsbourg* <sup>1</sup>. Cet acte ne fait qu'augmenter le désordre, et Paul III enjoint au cardinal légat Del Monte, de dissoudre le concile.

Mais deux mois après, au mois de décembre 1549, Paul III mourait et le conclave lui donnait pour successeur le cardinal del Monte, qui prenait le nom de Jules III. Le changement de pontificat permettait un changement de tactique. Le premier acte du nouveau Pape fut de convoquer le concile à Trente.

Il s'y réunit le 1<sup>er</sup> mai 1551, sous la présidence du cardinal-légat Crescenzo, assisté de deux évêques. Grâce aux longs et patients travaux des théologiens Cano, Laynez et Salmeron pendant les cinq sessions de Bologne, le travail paraissait devoir être fécond et rapide. L'empereur favorisait la reprise du concile. Un nouvel incident faillit tout compromettre.

Reprise du concile à Trente (1<sup>er</sup> mai 1551).

Les difficultés vinrent cette fois-ci du côté de la France. Henri II, brouillé avec le Pape à la suite de démêlés relatifs à la ville de Parme, interdit aux évêques français de prendre part à l'assemblée de Trente et annonce la prochaine réunion d'un concile national. Une lettre que Jacques Amyot, abbé de Bellozane, présente au concile au nom du roi, soulève une tempête. A la seule lecture de la suscription, qui porte ces mots : A la sainte assemblée, *sacro conventui*, les Pères se récrient. Ils sont un vrai concile, et non une vague assemblée ! Et ce n'est pas au roi de France qu'il appartiendrait de traiter ainsi les représentants de l'Eglise universelle ! En vain le fin et souple ambassadeur essaie-t-il de démontrer que le mot *conventus* est, en bonne latinité, un terme d'honneur. « Quelque chose que je sceusse dire, raconte Amyot, ils s'attachaient opiniâtement à ce mot de *conventus*... Je filais le plus doux que je pouvais, me sentant si mal, et assez pour me faire mettre en prison si j'eusse un peu trop avant parlé <sup>2</sup>. » Finalement l'incident est clos par la lecture de la lettre royale et par la promesse d'une réponse au roi de France à la prochaine session <sup>3</sup>.

Difficultés avec le roi de France.

Le message de Jacques Amyot

1. Sur l'Intérim d'Augsbourg, ses origines, sa proclamation, ses adversaires, ses résultats, voir JANSSEN, *L'Allemagne et la Réforme*, t. IV, p. 672-681.

2. Lettre de Jacques Amyot, du 1<sup>er</sup> sept. 1551. — *Mémoires de DUPUY*, Paris, 1654, p. 26 et s.

3. Sur cet incident voir THEINER, I, 486-487 ; RAYNALDI, ann. 1551, nos 29, 32, PLAT, *Monumenta ad hist. conc. trid.*, IX, 237-242.

XII<sup>e</sup> session.  
La question de  
l'Eucharistie.

Le 2 septembre 1551, les discussions dogmatiques furent reprises. La question de l'Eucharistie venait à l'ordre du jour. Cette question n'avait pas seulement soulevé, dans les écoles, un grand nombre de controverses, elle avait divisé, nous le savons, les protestants eux-mêmes. Il fallait, dans les condamnations, savoir atteindre à la fois le symbolisme de Zwingle et le réalisme hétérodoxe de Luther ; il importait en même temps d'éviter, dans l'exposé de la doctrine, toute formule qui blesserait quelque une des écoles catholiques, auxquelles on entendait laisser leur complète liberté. On se trouvait d'ailleurs en présence du dogme central de la religion, du mémorial de tous les mystères, de la source de toute vie chrétienne, et non pas, à vrai dire, d'un sacrement comme les autres, donnant la sainteté par un signe sensible, mais de Dieu lui-même, auteur de toute sainteté, se manifestant sous le signe sensible. Les Pères, impressionnés, se recueillirent. Pour éviter le renouvellement de scènes pénibles de vivacité entre les tenants des diverses écoles, ils décidèrent « que les théologiens, en donnant leurs avis, les appuieraient uniquement sur l'autorité de l'Écriture sainte, de la Tradition apostolique, des conciles approuvés, des constitutions des Souverains Pontifes, des saints Pères et du consentement de l'Église catholique <sup>1</sup> ». Afin d'atteindre plus sûrement les erreurs protestantes, ils réglèrent « qu'après chaque erreur à condamner, on mettrait exactement les endroits des livres hérétiques d'où elle serait tirée ».

XIII<sup>e</sup> session.  
Le décret  
de sanctissimo  
Eucharistiæ  
sacraménto  
(11 octobre  
1551).

Ces résolutions furent tenues ; et, dans sa XIII<sup>e</sup> session, le 11 octobre 1551, après le chant d'une grand'messe solennelle et l'audition d'un sermon prononcé à la louange de la sainte Eucharistie, l'archevêque Sassati donna lecture du décret sur l'Eucharistie. Dans un langage dont la religieuse majesté s'accordait admirablement avec la sublimité du dogme, « le saint concile de Trente, général et œcuménique, légitimement assemblé sous la conduite du Saint-Esprit, ayant pour dessein d'exposer la doctrine ancienne et véritable sur la foi et les sacrements, et d'arra-

1. *Sententiæ per theologos dicendæ deducantur ex Scriptura, traditionibus apostolicis, sacris et approbatis conciliis, ac constitutionibus et auctoritatibus Summorum Pontificum et sanctorum Patrum ac consensu catholicæ Ecclesiæ. Utantur brevitate, et abstineant a superfluis et inutilibus quæstionibus, ac etiam protervis contemptionibus.* THEINER, I, 439.



cher jusqu'à la racine cette ivraie de l'hérésie et du schisme que l'ennemi a semée dans le culte de cette adorable Eucharistie, instituée pourtant par Jésus-Christ comme un symbole d'union et de charité dans son Église », déclarait « ouvertement et simplement que, dans l'auguste sacrement de l'autel, après la consécration du pain et du vin, Notre Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, est contenu véritablement, réellement et substantiellement sous l'espèce des choses sensibles <sup>1</sup> ». Puis « parce qu'il ne suffit pas, ajoutait le Concile, d'exposer la vérité, si on ne découvre et si on ne rejette aussi les erreurs, il portait l'anathème contre les formes diverses de l'hérésie protestante.

Au mois d'octobre, on aborda l'étude du sacrement de Pénitence. On se trouvait ici en présence d'une doctrine longuement étudiée par les scolastiques et fortement exprimée par saint Thomas d'Aquin. Mais il en est peu contre lesquelles Luther se fût acharné avec autant de passion. En réduisant toutes les conditions du pardon à la contrition intérieure, et celle-ci à la foi, en niant par conséquent la valeur de toute œuvre extérieure du prêtre et du pénitent, Luther, suivant une expression de Harnack, avait cherché à « renverser complètement l'arbre de l'Église <sup>2</sup> ». Le concile, en un décret de neuf chapitres et de quinze canons, exposa la doctrine traditionnelle et condamna les erreurs protestantes.

Un nouveau décret venait de fixer le dogme catholique sur le sacrement de l'extrême-onction, quand, vers la fin de l'année 1551 et aux premiers jours de l'année 1552, un certain nombre de députés protestants, cédant aux instances de l'empereur, se présentèrent à Trente. Charles-Quint espérait beaucoup de la présence de ces délégués au concile pour la pacification politique et religieuse. Mais il dut bientôt reconnaître son illusion. Les protestants apportaient à Trente de grandes exigences et de hautes prétentions. Ils demandaient, entre autres choses, que la plupart des décrets précédemment rendus fussent remis en question, que le Pape ne présidât le concile ni par lui-même ni par ses légats et que tout se décidât uniquement d'après l'interprétation rationnelle de la Bible.

La question  
de la  
Pénitence.

XIV<sup>e</sup> session.  
Le décret *De  
sanctissimis  
Pœnitentiæ et  
Extremæ Un-  
ctionis sacra-  
mentis* (25 no-  
vembre 1551).

XV<sup>e</sup> session.  
Réception des  
délégués pro-  
testants (jan-  
vier 1552).

1. *Conc. trid.*, sessio XIII.

2. A. HARNACK, *Précis*, p. 439.

XVI<sup>e</sup> session.  
Décret de sus-  
pension du  
Concile  
(28 avril 1552).

Pendant que les pourparlers traînaient en longueur, tout à coup, Maurice de Saxe, le plus ardent protecteur des protestants, jette le masque, fond sur le Tyrol. Il a failli surprendre Charles-Quint à Inspruck, et menace de très près la ville de Trente. La députation protestante s'empresse de disparaître. Plusieurs prélats, terrifiés, prennent la fuite. Le Pape, aussitôt prévenu de la situation, publie, le 28 avril 1552, une bulle de suspension d l'assemblée.

#### IV

Interruption  
de dix années ;  
troubles exté-  
rieurs.

Le concile, ainsi dispersé, ne devait reprendre ses travaux que dix ans plus tard. Les incidents malheureux créés par le népotisme et la politique inconsistante de Jules III, l'imprudente campagne de Paul IV contre la domination espagnole en Italie et le refroidissement de rapports qui s'ensuivit entre le Pape et Philippe II, les progrès politiques des protestants, et, par suite, les étranges concessions demandées par l'empereur et par le roi de France en faveur des réformés <sup>1</sup>, retardaient de jour en jour la réouverture du concile de Trente. Le temps pressait cependant. Les princes ne parlaient plus que de conciles nationaux, de conférences, de colloques <sup>2</sup>, ou bien de concile universel, « libre et chrétien », entendu au sens protestant. Le successeur de Paul IV, Pie IV, élu en 1560, vit le péril, et, bravant toutes les difficultés, publia, le 29 novembre 1560, une bulle de convocation au Concile.

Reprise du  
Concile (18  
janvier 1562).

Plus de cent évêques répondirent à cet appel, et, le 18 janvier 1562, s'ouvrit à Trente la XVII<sup>e</sup> session.

XVII<sup>e</sup> session.  
Coup d'œil sur  
la situation de  
l'Eglise en  
1562.

La situation était bien changée depuis dix ans. L'empereur Charles-Quint, après s'être retiré de la scène du monde en 1555, était mort au monastère de Saint-Just en 1558. Ferdinand I<sup>er</sup>, son successeur, n'avait en Italie aucune autorité. On ne pouvait plus espérer sérieusement une réunion des protestants. Dans

1. L'Empereur et la cour de France demandaient : 1<sup>o</sup> que la nouvelle assemblée fût un nouveau concile et non la continuation du précédent ; 2<sup>o</sup> que l'on accordât la communion sous les deux espèces aux laïques et le mariage aux prêtres. RAYNALDI, 1560, nos 55, 56.

2. On préparait en France le fameux colloque de Poissy.

l'Allemagne du nord et en Angleterre, leur cause était à peu près identifiée avec celle du pouvoir politique. D'autre part, les divergences existant entre les Espagnols, les Allemands, les Italiens et les Français s'étaient accentuées. Les Français plaisantaient les prétentions des prélats italiens ; les Italiens parlaient de maladie française et de lèpre espagnole. Plusieurs fois, à la suite de discussions, des attroupements se formèrent et des rixes éclatèrent dans les rues aux cris de : Espagne ! Italie ! France ! A Rome, on commençait à se demander si la réunion d'un concile n'était pas un remède trop violent pour le corps affaibli de l'Église. On ne pouvait pourtant pas renoncer à l'œuvre entreprise. La question des indulgences, qui avait soulevé les premiers troubles extérieurs du protestantisme, celle du Sacrifice de la Messe, à propos de laquelle Luther avait publié ses plus violents pamphlets, celles des sacrements de l'Ordre et du Mariage, où tant de questions délicates demandaient à être fixées, n'avaient pas encore été abordées. La grande question de la réformation de l'Église, qu'on voulait complète, et qui n'avait été qu'ébauchée dans les seize premières sessions, ne pouvait rester en suspens. Le Souverain Pontife, Pie IV, avait dit un jour, dans un moment de découragement, que la Papauté ne pouvait plus se maintenir qu'en s'unissant fortement aux princes. Il eut, paraît-il, la pensée de se mettre en relation avec les cours et, moyennant leur appui, de faire, en son propre nom, la réforme ; il se rendit bientôt compte que ce ne serait là qu'une demi-mesure, inefficace et peut-être irréalisable. Le seul moyen pratique était de continuer le concile, en s'assurant de l'adhésion des trois grandes puissances, Allemagne, Espagne et France. L'habile cardinal Morone, qui jouissait depuis longtemps de la sympathie de la maison d'Autriche, entra en négociations avec Ferdinand. Moyennant la promesse qu'on laisserait les théologiens s'assembler par nations pour préparer les décrets, et que l'œuvre de la réforme serait activement conduite en tenant le plus grand compte possible des désirs de l'empereur, Ferdinand promit son concours.

Dans la XVIII<sup>e</sup> session, on se borna à publier un décret sur la rédaction d'un catalogue des livres défendus et un sauf-conduit pour les protestants. Dans les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> sessions, il fallut se borner à rendre un décret de prorogation. Les princes mettaient

Animation  
excessive des  
esprits.

Pie IV  
éprouve le be-  
soin de s'ap-  
puyer sur les  
grandes puis-  
sances.

Légation du  
cardinal Mo-  
rone auprès de  
l'empereur  
Ferdinand.

XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup>  
et XX<sup>e</sup> ses-  
sions.

La France et l'Espagne promettent leur concours.

partout des entraves : la France demandait que l'assemblée fût considérée comme un concile nouveau ; l'Espagne voulait au contraire qu'elle déclarât continuer le concile précédent. L'opposition de ces deux nations ne fut pourtant pas irréductible. Philippe II, très préoccupé des difficultés soulevées contre la couronne par un clergé très puissant, qui se plaignait des lourdes charges accumulées sur ses biens, finit par adhérer purement et simplement au concile : il espérait en obtenir la limitation des pouvoirs de son épiscopat. Les Guise, qui gouvernaient alors la France et que leur propre intérêt politique portait à soutenir toute œuvre destinée à combattre le parti protestant, se laissèrent facilement gagner. Le cardinal de Lorraine se rendit même à Rome pour y proposer les conditions d'entente entre le Pape, l'empereur et les rois de France et d'Espagne. Les difficultés extérieures étaient aplanies. On n'avait plus qu'à poursuivre les discussions conciliaires avec décision et énergie <sup>1</sup>.

XXI<sup>e</sup> session.  
Décret De  
communione  
(16 juillet  
1562).

Les questions purement dogmatiques furent traitées avec un calme relatif. Les théologiens qui avaient espéré, au début, gagner les protestants par des formules conciliantes, avaient perdu leurs illusions et ne cherchaient plus à faire atténuer l'expression du dogme catholique. Le décret relatif à la sainte communion, publié le 16 juillet 1562, à la XXI<sup>e</sup> session, déclara que l'Église, ayant reçu de Dieu le pouvoir de changer, dans les sacrements, tout ce qui ne touche pas à leur substance, approuvait officiellement désormais la communion sous une seule espèce et en faisait

XXII<sup>e</sup> session.  
Décret De sa-  
crificio Missæ  
(17 septembre  
1562).

une loi pour ses fidèles. La XXII<sup>e</sup> session fut consacrée au sacrifice de la messe. On y proclama que la messe est un vrai sacrifice expiatoire pour les vivants et pour les morts, ne dérogeant point au sacrifice de la croix, mais le renouvelant sous une autre forme. On y condamna ceux qui rejetaient, dans la célébration de la messe, l'usage de la langue latine et ceux qui y introduisaient

XXIII<sup>e</sup> session.  
Décret De sa-  
cramento ordi-  
nis (15 juillet  
1563).

une musique non religieuse. Le 15 juillet 1563, à la XXIII<sup>e</sup> session, le décret sur le sacrement de l'Ordre fut publié en quatre chapitres et huit canons. On y exposait la nature sacramentelle de l'Ordre, son caractère indélébile, la prééminence des évêques

1. Les négociations diplomatiques de Pie IV, dans ces circonstances, ont été soigneusement exposées par Ranke, d'après des documents d'archives, notamment d'après une *Relation* de Morone, que Sarpi et Pallavicini n'avaient pas connue. *Ranke Hist. de la Papauté pendant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, t. II, p. 340-354

sur les prêtres, et les divers degrés de la hiérarchie, qu'on faisait dépendre du Pape seul, à l'exclusion de toute intervention du peuple ou des princes séculiers. La question dogmatique du Mariage fut le principal objet de la XXIV<sup>e</sup> session. On y affirma le pouvoir qu'a l'Église d'établir des empêchements dirimants ; on y définit l'indissolubilité du mariage, même en cas d'adultère, mais on prit soin de rédiger le canon de telle sorte qu'on évitait de jeter l'anathème sur les Grecs, tout en condamnant leur erreur<sup>1</sup>. On y institua les bans de mariage. On y établit enfin, après de longs débats, l'empêchement de clandestinité dans des conditions qui ont subsisté jusqu'au décret du 2 août 1907.

XXIV<sup>e</sup> session. De sacramento matrimonii (11 novembris 1563).

Ce fut sur les questions de discipline et sur les questions dogmatiques qui touchaient de quelque manière à la discipline, que les discussions les plus vives s'élevèrent pendant cette dernière période. Les questions de réforme traitées pendant les seize premières sessions avaient eu trait à la prédication (V<sup>e</sup> session), aux devoirs des évêques, à l'autorité des chapitres pendant la vacance du siège épiscopal (VII<sup>e</sup> session), à la juridiction épiscopale (XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> sessions), et n'avaient pas soulevé de graves réclamations, ou du moins les questions brûlantes du droit divin de la résidence des évêques et de la suprématie du Pape et de ses légats sur le concile avaient été prudemment écartées<sup>2</sup>. Les discussions éclatèrent avec une violence inouïe dès le début de la XVII<sup>e</sup> session.

La question de la réforme de la discipline au Concile de Trente.

1<sup>o</sup> Pendant première période du Concile (1545-1552)

Le haut clergé espagnol, fier du rôle important qu'il remplissait dans la monarchie, soupçonnait Philippe II, à qui sa puissance faisait ombrage, de s'entendre avec le Souverain Pontife pour restreindre ses pouvoirs dans de justes bornes. L'habitude

2<sup>o</sup> Pendant seconde période.

1. Les ambassadeurs de Venise avaient demandé ce ménagement en faveur des Grecs soumis à leur domination. Cf. PALLAVICINI, l. XXII, c. iv, n<sup>o</sup> 27.

2. Notamment à la IV<sup>e</sup> session (PALLAVICINI, l. VII, c. iv, 9, et l. VI), à la VI<sup>e</sup> (PALLAV., l. IX, c. i et ii), et à la préparation de la XIII<sup>e</sup> (PALLAV., l. XII, c. iii). Cf. aussi PALLAVICINI, l. XV, c. xvi et xvii et l. XVI, c. iv. « Il y avait pour le Pape, remarque un récent historien, de grands dangers à courir si certaines questions étaient inopportunément soulevées... Au moins fallait-il que l'assemblée fût dirigée par des personnages entièrement dévoués. Tous ceux qui furent choisis étaient des hommes de grande valeur. Le premier légat avait la présidence du concile et chacun des autres celle des congrégations particulières dont il a été question. Par la force des choses leur rôle devait être prépondérant. En face d'une assemblée de nations diverses, d'intérêts souvent contraires, ils savaient ce qu'ils voulaient ; ils étaient au courant de toutes les questions à soulever ou à éviter ; à chaque instant ils demandaient des instructions à Rome. » Paul DESLANDRES, *Le Concile de Trente et la réforme du clergé catholique au XVI<sup>e</sup> siècle*, p. 18-19.

Attitude de l'épiscopat espagnol.

Pierre Guerrero.

La question de l'initiative pontificale ou conciliaire dans la présentation des projets de décrets.

La question du droit divin de la résidence des évêques.

de lutter contre le roi lui avait donné une haute idée de ses prérogatives et l'avait préparé à entrer en lutte contre le Pape. Au premier rang des prélats espagnols se plaçait, par la dignité de sa situation comme par l'étendue de ses connaissances théologiques, l'archevêque de Grenade, le bouillant Pierre Guerrero. Dès la XVII<sup>e</sup> session, qui inaugurait la reprise des travaux, Guerrero, prenant prétexte d'une expression employée dans la promulgation d'un décret du concile : *proponentibus legatis* « sur la proposition des légats », « commença, dit Pallavicini, à faire du bruit, et le bruit étant arrivé à l'oreille des présidents, ils ordonnèrent au secrétaire Massarelli d'aller calmer le turbulent évêque <sup>1</sup> ». Guerrero s'emporta, déclara que la formule employée était nouvelle, inusitée dans les conciles précédents, de nature à faire croire que le concile n'était pas libre, et propre à écarter sans raison les protestants de bonne foi. La majorité du Concile passa outre <sup>2</sup> ; mais, aux sessions qui suivirent, l'archevêque de Grenade reprit la question sous une autre forme.

Déjà, à la IV<sup>e</sup> session, à propos de la prédication des évêques, la question du droit divin de la résidence avait été soulevée. Les légats avaient prudemment écarté cette occasion de controverses brûlantes. Mais elle était devenue dès lors l'objet des conversations des Pères <sup>3</sup>. La résidence des évêques dans leurs diocèses était-elle de droit divin ou simplement de droit ecclésiastique ? Plusieurs théologiens s'étaient hautement prononcés pour le droit divin, ne pouvant se résoudre, disaient-ils, à considérer comme dépendant de la volonté d'un supérieur un devoir si essentiel à l'organisation ecclésiastique. L'évêque n'est-il pas, d'ailleurs, l'époux mystique de son église ? Une pareille opinion, répliquaient les adversaires, est inadmissible. Déclarer la résidence de droit divin, ce serait anéantir l'autorité du Souverain Pontife, lequel

1. PALLAVICINI, l. XV, c. xvi.

2. En fait, les légats avaient *proposé* presque tous les sujets soumis à la discussion. Dans les circonstances, vu la diversité des nations et des intérêts représentés, alors que l'écho des grandes controverses sur la suprématie du Pape ou du concile n'était pas éteint, cette pratique était sage. Mais il était peut-être imprudent de faire insérer, en termes exprès, la formule nouvelle : *proponentibus legatis*. C'était réveiller des passions mal assoupies. Il serait d'ailleurs exagéré de prétendre que, dans la seconde période du concile, les légats seuls proposèrent les questions à étudier. A mesure que l'assemblée se prolongeait, les Pères devenaient plus expérimentés. En fait, bien des questions furent discutées, dont les légats n'avaient nullement pris l'initiative.

3. PALLAVICINI, l. XVI, ch. iv, 1.

a eu de tout temps la faculté d'employer les évêques selon les besoins de l'Église. Les premiers évêques n'étaient-ils pas errants et sans siège déterminé<sup>1</sup>? Le Pape avait prescrit au cardinal Simonetta d'éviter à tout prix une controverse toute spéculative, car, disait-il, que la résidence soit de droit divin ou de droit ecclésiastique, tout le monde sait qu'elle est de commandement strict et nécessaire, et il vaut mieux s'occuper des moyens de la faire observer que de dissertar sur l'origine de cette obligation. Tel n'était pas l'avis des Pères. Quand certaines questions spéculatives ont une fois divisé les esprits, elles les obsèdent avec une force et une persistance qu'obtiennent rarement les questions d'un ordre purement pratique ; les disputes d'idées sont souvent plus acharnées que les discussions d'intérêts. « Dans les intervalles des sessions, dit Pallavicini, on ne parlait plus que de résidence, et l'on eût regardé comme un stupide celui qui ne se serait pas prononcé chaudement pour l'une ou l'autre de ces deux opinions<sup>2</sup>. »

Le 7 avril 1562, à propos d'un article proposé par les légats sur les devoirs de résidence des évêques, Guerrero prit la parole. « La question est posée, s'écria-t-il ; ne pas la définir serait maintenant un scandale ! » « L'article, dit Pallavicini, fut comme un gouffre, où tous se jetèrent à corps perdu, sans plus regarder le rivage<sup>3</sup>. » Les légats se partagèrent sur la question. Désespérant d'arriver à une entente, on ajourna la solution au moment où l'on traiterait du sacrement de l'Ordre.

A la XVIII<sup>e</sup> session, Guerrero se fit encore l'interprète des prérogatives épiscopales et conciliaires, en demandant l'insertion dans les décrets des mots : Le concile, *représentant de l'Église universelle*<sup>4</sup>. Il ne fut pas suivi. A la XIX<sup>e</sup> session, un de ses collègues espagnols l'ayant engagé à écrire au Pape pour l'assurer de son obéissance au Saint-Siège, il répondit : « Que le Pape nous donne ce qui nous appartient, et nous lui donnerons ce qui est à lui<sup>5</sup>. » Au fond de toute cette opposition était la vieille

La question de la suprématie du concile.

1. PALLAVICINI, I. XVI, ch. XIII.

2. PALLAVICINI, I. XVI, ch. IV, 2. Sur cette question difficile, voir PRAT, *Histoire du concile de Trente*, p. 515-522. Les théologiens sont encore divisés sur la question. Une troisième opinion s'est fait jour, d'après laquelle la résidence serait de droit divin quant à la substance, mais non quant au mode.

3. *Ibid.*, loc. cit., 5.

4. *Ibid.* I. XV, ch. XXI, 5.

5. *Ibid.* I. XX, ch. IX, 14.

Institution des  
séminaires.

question de la supériorité du concile sur le Pape. On ne l'aborda pas de front. Dans les entrevues du cardinal Morone avec Philippe II, il avait été entendu qu'on écarterait cette question irritante<sup>1</sup>. Grâce à ces mesures de prudence, l'œuvre de réformation put se poursuivre par la promulgation de plusieurs importants décrets sur la visite des diocèses<sup>2</sup>, sur la vie des clercs<sup>3</sup>, les devoirs des prélats<sup>4</sup>, la tenue des synodes<sup>5</sup>, le cumul des bénéfices<sup>6</sup>, les provisions et expectatives<sup>7</sup>, les concours<sup>8</sup> et la vie des réguliers<sup>9</sup>. La plus orageuse de toutes les sessions avait été la XXIII<sup>e</sup>; ce fut peut-être la plus féconde, à cause du décret sur l'institution des séminaires, qui la termina, et qui, à lui tout seul, disait-on, aurait valu tous les labeurs du concile<sup>10</sup>.

La réforme du  
Sacré Collège  
et du Saint-  
Siège.

Depuis trois siècles, catholiques et hérétiques avaient répété la formule : réforme de l'Église dans ses membres et dans son chef, *in membris et in capite*. Le Concile ne se sépara pas sans avoir réalisé tout son programme. Dans la XXIII<sup>e</sup> session, l'impétueux archevêque de Grenade, Guerrero, réclamait avec force la réforme du Sacré Collège. Il allait compromettre la justice de sa cause par la violence de ses paroles, quand on vit, dit-on, le saint évêque de Braga, Barthélemy des Martyrs, se lever. C'était l'ami de saint Charles Borromée. L'austérité de ses mœurs, ses dons mystiques lui faisaient comme une auréole de sainteté. « Pour moi, dit-il, je pense que les illustrissimes cardinaux ont besoin d'une illustrissime réforme<sup>11</sup>. » Déférant à cet avis, le concile déclara appliquer aux cardinaux eux-mêmes les peines portées contre les non résidents<sup>12</sup>, abolit les réserves et les expectatives même pour les cardinaux<sup>13</sup>, leur appliqua les règles rela-

1. *Summarium eorum, quæ dicuntur inter Cæs. majestatem et ill. card. Moronum*. Cité par RANKE, I, 350.

2. Sess. XXI.

3. Sess. XXII.

4. Sess. XXIII.

5. Sess. XXIV.

6. Sess. XXIV.

7. Sess. XXIV.

8. Sess. XXIV.

9. Sess. XXV.

10. PALLAVICINI, l. XXI, ch. VIII, 3.

11. *Illustrissimi cardinales indigent, ut mihi quidem videtur, illustrissima reformatione*. Cette parole, rapportée dans la *Vie de Barthélemy des Martyrs*, l. II, ch. VIII, ne se trouve ni dans Pallavicini, ni dans Sarpi, Cf. BALUZE, *Miscellanea*, t. IV, p. 316 et *Itev. quest. hist.*, juillet 1869, p. 60.

12. Sess. XXIII.

13. Sess. XXIV.



tives au train de vie des prélats et au népotisme <sup>1</sup>, et leur donna à méditer ces belles paroles du second décret de la XXV<sup>e</sup> session : « Les cardinaux assistant de leurs conseils le Très Saint Père dans l'administration de l'Église universelle, ce serait une chose bien étrange si, en même temps, il ne paraissait pas en eux des vertus si éclatantes et une vie si réglée, qu'elle pût attirer justement sur eux les yeux de tout le monde <sup>2</sup> ». Le Saint Père fut déclaré « engagé par le devoir de sa charge à veiller sur l'Église universelle <sup>3</sup> », et à prendre soin des universités placées sous sa protection <sup>4</sup>. En revanche, on déclarait que « rien de nouveau et d'inusité ne pouvait être décidé dans l'Église sans qu'on l'eût consulté <sup>5</sup> » et qu'« il réglerait lui-même tout ce qui serait expédient pour l'extirpation des abus <sup>6</sup> ».

L'Église avait donc courageusement porté la réforme dans ses membres et dans son chef. Mais, avant de se séparer, elle ne pouvait oublier que les plus grands abus ne venaient pas d'elle-même. La plupart étaient dus à l'ingérence abusive, dans les choses d'Église, de ces princes, qui réclamaient si haut le retour à la pureté des mœurs ecclésiastiques.

« Le protestantisme, dit Janssen, avait déclaré que la puissance temporelle est seule de droit divin. Les princes catholiques ne pouvaient naturellement admettre une pareille doctrine ; mais, bien longtemps avant Luther, ils avaient travaillé, selon les principes que les juristes romains leur avaient inculqués, à remettre au pouvoir laïque les intérêts temporels des évêchés. Ils s'étaient arrogé d'abord le droit de disposer à leur gré du bien d'Église, puis de pourvoir à tous les emplois, enfin d'exercer leur contrôle sur toutes les ordonnances du clergé... Le duc catholique de Saxe, Georges le Barbu, disait brutalement : « Nous brigüons pour nos frères et nos amis les sièges épiscopaux ; nous ne cherchons qu'à faire pénétrer les nôtres dans le bercail ; que ce soit par le seuil ou par le toit, peu nous importe »... L'abaissement des mœurs monastiques, l'étrange et coupable frivolité de la plupart des princes avaient fait prévaloir l'usage de donner entrée

La réforme  
des princes  
chrétiens.

1. Sess. XXV.

2. Sess. XXV.

3. Sess. XXIV, ch. I.

4. Sess. XXV, ch. II.

5. Décret sur l'invocation des saints.

6. Décret sur les Indulgences.

dans les couvents aux chasseurs, fauconniers, palefreniers et autre valetaille. Le clergé s'en plaignait continuellement. En 1528, les ducs de Bavière avaient bien interdit toute licence et bouffonnerie dans les cloîtres ; mais leurs ordres n'avaient été que « poussière au vent <sup>1</sup> ». En France, en Espagne, dans le royaume de Naples, l'Église n'était pas moins asservie

XXV<sup>e</sup> session.  
Décret sur les  
droits et les  
devoirs des  
princes sécu-  
liers.

Dans sa XXV<sup>e</sup> session, le Concile de Trente porta la cognée à la racine du mal. Sous peine d'excommunication, le concile interdit aux princes de s'immiscer dans les affaires ecclésiastiques, exigea d'eux le respect des antiques prérogatives du clergé, leur dénia le droit de conférer des bénéfices, leur défendit de toucher aux biens et aux privilèges ecclésiastiques, adjura l'empereur, les rois, les républiques et tous les princes, de tout ordre et de toute dignité, de veiller à faire respecter les droits et la liberté de l'Église <sup>2</sup>.

Les Pères ne se dissimulaient pas l'opposition que de pareilles injonctions devaient soulever. L'empereur avait déjà menacé de graves désordres si on ne retirait pas les articles relatifs à la « réforme des princes <sup>3</sup> ». Le jeune roi Charles IX, en entendant parler de ces articles s'était écrié : « Les Pères de Trente veulent rogner les griffes aux rois tout en aiguisant les leurs ; nous ne souffrirons jamais qu'ils touchent à nos prérogatives <sup>4</sup> ». Mais le Pape avait été inflexible. « Sa Sainteté pense, écrivait le cardinal Otto le 17 septembre 1563, que la réforme du clergé porterait peu de fruits si les princes n'acceptaient pas une réforme complète <sup>5</sup> ».

La XXV<sup>e</sup> session, dernière du concile, avait dû être avancée. Pie IV, malade depuis quelque temps, venait d'être atteint d'une attaque grave. Il était désirable qu'il survécût à l'assemblée, que

1. JANSSEN, t. IV, p. 165-169 ; Cf. t. II, p. 361-365 et SUGENHEIM, *Baierns Zustände*, p. 265-266.

2. Sess. XXV, *De reform.*, cap. XX. Cf. sess. VII.

3. JANSSEN, t. IV, p. 171.

4. Lettre du 28 avril 1563, voir LE PLAT, t. VI, p. 194-198,

5. Lettre du card. Otto au P. Jean de Reidt, à Cologne, citée par JANSSEN, t. IV, p. 165. On voit combien est inexacte l'opinion de Harnack sur le Concile de Trente. « A Trente, dit-il, le dogme fut transformé en une politique dogmatique ». *Précis de l'hist. des dogmes*, p. 404. L'histoire impartiale montre au contraire que, si la majorité du concile se montra respectueuse de toutes les opinions d'école, elle fut inflexible, même à l'égard des princes, des rois et de l'empereur, toutes les fois que les intérêts supérieurs de la justice et de la foi lui parurent être en jeu.

des conflits pour l'élection d'un nouveau Pape risquaient de troubler. Le bruit se répandait d'ailleurs qu'en France le projet d'un concile national, dans lequel les pasteurs protestants siègeraient à côté des évêques catholiques, n'était pas abandonné<sup>1</sup>. Heureusement les questions dogmatiques qui restaient à traiter, sur le purgatoire, les indulgences et le culte des saints, avaient été soigneusement préparées par les théologiens à Bologne. Le décret sur les indulgences, qu'on n'avait pu encore aborder faute de temps, fut rédigé dans la nuit du 3 au 4 décembre 1563. On ne pouvait l'omettre, sans paraître esquiver la question qui avait été le point de départ du protestantisme militant.

Décrets sur le purgatoire, les indulgences et le culte des saints (4 décembre 1563).

Le 4 décembre, le secrétaire Massarelli, après avoir donné lecture des décrets s'avança au milieu de l'assemblée. Deux cent cinquante cinq prélats étaient présents. « Illustrissimes seigneurs et Révérendissimes Pères, leur dit-il, trouvez-vous bon que l'on mette fin à ce saint concile œcuménique et qu'au nom de ce même saint concile les Présidents demandent au Saint-Père la confirmation de tout ce qui, en général et en particulier, y a été ordonné et défini ? »

Chacun des Pères, interrogé à son tour, donna son assentiment par la formule consacrée : *Placet*. Seul, Guerrero, l'éternel opposant, répondit : « Il me plaît que l'on mette fin au concile, mais je ne demande pas la confirmation<sup>2</sup> ». Il pensait sans doute que cette confirmation résultait suffisamment de l'ensemble des actes.

Clôture du concile (4 décembre 1563).

« Ainsi, dit Ranke, ce concile, si impétueusement réclamé et si longtemps ajourné, deux fois dissous, ébranlé par tant d'orages, se terminait dans la concorde universelle<sup>3</sup>. » Le catholicisme se dressait désormais devant le monde protestant avec une force doublée et rajeunie<sup>4</sup>.

1. RAYNALDI, a. 1563 ; PRAT, *Hist. du Concile de Trente*, p. 230.

2. PALLAVICINI, l. XXIV, ch. VIII, 8.

3. RANKE, *Hist. de la Papauté*, t. I, p. 357.

4. On a quelquefois prétendu que, si l'Église, au concile de Trente, s'est dégagée de l'influence des princes, elle s'est « fâcheusement asservie à la scolastique et à l'aristotélisme ». De là un arrêt, dit-on, ou une déviation dans le marche de la pensée chrétienne. Un examen attentif des définitions dogmatiques du concile montrerait sans doute combien les Pères de Trente ont profité du travail théologique du Moyen Âge et en particulier de l'incomparable synthèse de saint Thomas d'Aquin ; combien aussi ils ont su utiliser les admirables richesses de langage et de pensée que la philosophie d'Aristote avait mises à la disposition de la théologie. Mais cet examen prouverait en même temps que la pensée authentique de

## HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ÉGLISE

L'Eglise, loin de s'asservir à la théorie d'un philosophe, celui-ci fût-il l'auteur général de la *Métaphysique* et de l'*Ethique à Nicomaque*, l'a dominée au contraire. Si les Décrets du concile emploient, par exemple, les mots de substance, d'espèce, de matière *et* de forme, il serait aisé de montrer que ces mots y prennent un sens autonome, plus profond et plus précis que celui que la philosophie aristotélicienne leur avait donné, et que nulle part peut-être plus qu'à Trente, la philosophie n'a été, suivant la formule du Moyen-Age, l'humble servante de la théologie, *ancilla theologiæ*.

## CHAPITRE III

### LA RÉFORME CATHOLIQUE ET LES PRINCES CHRÉTIENS

« Quand une puissance imprime un mouvement au monde, dit le célèbre historien protestant Léopold de Ranke, et quand cette puissance personnifie en elle-même par excellence le principe de ce mouvement, elle prend forcément une part si active à toutes les affaires du siècle, elle se met dans des rapports si animés et si intimes avec toutes les forces des autres peuples, que sa propre histoire devient, dans un certain sens, l'histoire universelle de l'époque. Telle fut la mission que fut appelée à accomplir la Papauté après le Concile de Trente. Ebranlée dans sa constitution intérieure, elle avait su cependant se maintenir et se renouveler. Déjà, elle avait étouffé dans les deux péninsules méridionales toutes les tentatives hostiles ; elle avait attiré à elle et transformé tous les éléments de la vie morale et intellectuelle ; la pensée lui vint ensuite de faire rentrer dans son autorité les apostats de toutes les autres parties du monde. Rome apparut de nouveau comme une puissance conquérante, elle forma des projets de propagation, elle commença l'exécution de vastes entreprises, semblables à celles qui descendaient du haut des Sept Collines dans l'antiquité et le Moyen Age <sup>1</sup>. »

1. L. RANKE, *Hist. de la Papauté pendant les xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles*, t. II, l. V, chap. 1, p. 130 et s. Ce chapitre de Ranke est une des vues d'ensemble les plus remarquables qui aient été données de la Réforme catholique après le Concile de Trente. Il conserve aujourd'hui encore toute sa valeur.

## I

La situation  
extérieure de  
l'Église au  
lendemain du  
Concile de  
Trente semble  
désespérée.

D'un point de vue tout extérieur, la situation de l'Église, au lendemain du Concile de Trente, se présentait comme extrêmement critique, et la cause catholique semblait perdue. Les deux tiers de l'Europe étaient gagnés à l'hérésie. Les deux grandes nations sur lesquelles l'Église avait le plus compté au Moyen Age en étaient infectées. Un ambassadeur vénitien calculait, en 1558, que la dixième partie seulement des habitants de l'Allemagne était restée fidèle à la vraie foi <sup>1</sup>, trois ans plus tard, un autre ambassadeur vénitien, Micheli, ne rencontrait en France aucune province qui fût exempte de protestantisme et constatait que les trois quarts du royaume en étaient remplis <sup>2</sup>. Dans l'Italie et dans l'Espagne, restées catholiques dans leur ensemble, des ferments d'hérésie agitaient sourdement les populations. Parmi les princes chrétiens, ceux-là mêmes qui avaient prêté leur appui dévoué au concile, s'irritaient maintenant de voir la réforme catholique s'étendre jusqu'à eux et refusaient de promulguer les décrets de Trente. Philippe II ne publiait les *Decreta tridentina* qu'en réservant « les prééminences de la couronne ». Catherine de Médicis se déclarait prête à faire exécuter les décisions du concile en particulier, mais refusait d'en faire la promulgation générale : Henri IV lui-même devait, tout en promettant de s'exécuter, éluder indéfiniment sa promesse <sup>3</sup>.

Sa vitalité  
intérieure.

Mais un examen plus approfondi de la situation était de nature à donner pleine confiance en l'Église. Des prélats éminents, aidés par des théologiens d'une science consommée et délibérant sous l'assistance de l'Esprit Saint, avaient proclamé, dans un langage calme et majestueux, les dogmes anciens contestés par l'hérésie

1. RANKE, t. II, p. 137.

2. *Ibid.* II, 141.

3. Les décrets avaient besoin d'être reçus par les princes catholiques pour acquérir le caractère de lois d'Etat. Sur les obstacles à la réception du concile en France, voir BAGUENAUT DE PUCHESSE, *Histoire du Concile de Trente*, chap. XVI, p. 272-292, où la question est traitée avec ampleur et précision. On a fait, d'ailleurs, justement remarquer que la France, en même temps qu'elle différant la publication du concile, *en prenait et en appliquait l'esprit*. A l'assemblée de 1615, les évêques décidèrent d'en publier les décrets dans leurs diocèses. — Les états catholiques de l'Allemagne, le Portugal, la Pologne, Venise et les principaux Etats de l'Italie reçurent sans restrictions les décrets du concile.

et les avaient enrichis de précisions nouvelles. On avait désormais l'impression que, comme l'a dit Ranke, « si, jusqu'à ce jour, le protestantisme avait rempli de ses succès la scène du monde et attiré à lui les intelligences, maintenant le catholicisme, s'appropriant aussi les intelligences et enflammant leur activité, entrant en lice sur le terrain choisi par son adversaire <sup>1</sup> ». D'ailleurs — c'est toujours le même historien qui parle, — « les Papes avaient réussi, dans le concile, à augmenter leur autorité, qu'on s'était proposé de diminuer, et à obtenir une influence plus étendue sur les églises nationales. Forte par elle-même, puissante par l'autorité morale de ses partisans, par la communauté et l'unité de croyance qui les liait tous, la Papauté pouvait passer désormais de la défensive, à laquelle elle avait été obligée de se résigner, à une offensive active et énergique <sup>2</sup> ».

Elle y était encouragée par l'état intérieur du protestantisme, qui, triomphant presque partout extérieurement, était partout ravagé par des dissensions intestines. A la querelle sacramentaire, qui n'avait pas cessé d'agiter les esprits, les Antitrinitaires, qui se réclamaient de Michel Servet, les Majoristes, qui tenaient leur nom de Michel Major et qui défendaient l'efficacité des bonnes œuvres, les Mennonites, qui, à la suite de Menno Simons, rejetaient le serment, la guerre et la prédestination absolue, les Crypto-calvinistes, qui invoquaient la grande autorité de Mélanchton, les Mystiques de Schwenkfeld, les Synergistes de Pfeffinger, les Osiandristes et les Arminiens ajoutaient le bruit de leurs propres disputes. Les Anabaptistes, poursuivant l'utopie d'un royaume théocratique, sans lois ni autorités, où règneraient l'égalité parfaite et la communauté des biens, troublaient surtout l'Allemagne : les Sociniens, niant la divinité de Jésus-Christ, la réalité du péché originel et la vertu surnaturelle des sacrements, débordaient d'Allemagne en Suisse et en Pologne ; la question de la prédestination absolue déchirait l'Église protestante des Pays-Bas ; et l'Église d'Angleterre voyait se dessiner le mouvement des trois sectes qui devaient diviser si douloureusement ses fidèles en Episcopaliens, Presbytériens et Indépendants.

Les troubles sociaux provoqués par ces disputes, en même

Désagrégation  
du protestan-  
tisme.

1. RANKE, t. II, p. 144.

2. *Ibid.*, p. 147.

L'autorité des princes se retourne en faveur de l'Église catholique.

temps qu'ils affaiblissaient les protestants, allaient faciliter l'action de l'Église, en lui gagnant, par certains côtés, l'appui des princes, intéressés à réprimer les turbulences des sectes réformées. Le principe, souvent proclamé par le protestantisme, que la religion d'un État dépend de la conviction du prince, se retourna brusquement contre lui <sup>1</sup>. Le duc de Bavière, Albert V, ferma ses États à l'hérésie, obligea les professeurs d'Ingolstadt à signer la profession de foi publiée par le concile de Trente et confia aux jésuites l'éducation de la jeunesse. Les princes ecclésiastiques s'empressèrent de suivre cet exemple : le prince-abbé de Fulda, Balthazar de Dernbach, élu en 1570, favorisa de tout son pouvoir l'extirpation de l'hérésie ; en 1572, Jacques de Eltz, prince électeur de Trèves, exclut de sa cour les protestants ; ces exemples furent suivis, en 1574, par l'archevêque électeur de Mayence, en 1582 par l'évêque de Wurtzbourg, en 1585, par l'évêque de Paderborn. Le duc d'Autriche, en 1578, prit des mesures analogues ; en 1598, l'archiduc Ferdinand les étendit en Styrie, Carinthie et Carniole. Ces grands changements, chose étonnante, se réalisèrent « sans aucun bruit, sans qu'on les observât, sans qu'on en fit mention dans les livres d'histoire, comme si les choses n'avaient pu se passer autrement. La puissance impériale n'était pas assez forte ni assez résolue pour prendre à cet égard une décision énergique ; il n'y avait pas assez de vigueur et d'unité dans les diètes de l'empire pour la maintenir <sup>2</sup> ». L'Allemagne du sud et l'Autriche tout entière furent ainsi regagnées au catholicisme. En France, tandis que l'éloquence d'Emond Auger <sup>3</sup> et l'éclat de l'enseignement de Maldonat <sup>4</sup> attiraient les foules autour des chaires catholiques et les retiraient aux prêches des huguenots, l'opinion publique, sentant l'unité nationale compromise par les protestants, se tournait vers les Guise et saluait la Ligue comme un instrument de libération. Les tentatives de restauration catholique faites en Angleterre par la reine Marie, en Suède par le roi Jean, en Ecosse par Marie Stuart, ne devaient pas aboutir à un résultat durable, mais elles témoignaient de la résurrection

L'Allemagne du sud et l'Autriche sont regagnées au catholicisme. Vitalité du catholicisme en France, en Angleterre, en Suède, aux Pays-Bas et en Suisse.

1. RANKE, t. II, p. 159.

2. RANKE, t. II, p. 174.

3. Edmond Auger (1530-1591), né à Alleman, près de Troyes, entra dans la Compagnie de Jésus, professa les humanités en Italie, prêcha en France et fut confesseur d'Henri III.

4. Sur Maldonat, voir plus loin, chap. v.



du sentiment catholique ; aux Pays-Bas, la ligue d'Arras posait les fondements du royaume catholique de Belgique, et, sous l'influence de saint Charles Borromée, les sept cantons suisses restés fidèles à Rome fondaient la « Ligue d'Or » pour la défense de la vraie religion.

Les Papes saint Pie V, Grégoire XIII, Sixte-Quint et Urbain VIII présidèrent à ce mouvement, qu'on a appelé la Contre-Réforme. La Contre-Réforme.

Mais l'Eglise, qui accepte avec reconnaissance l'aide des pouvoirs séculiers, lorsque ceux-ci savent se maintenir dans les limites de leur compétence, compte surtout, pour se régénérer et pour conquérir les âmes, sur les moyens canoniques que sa divine constitution lui confère le droit d'employer.

## II

Pour défendre ses fidèles contre l'hérésie, l'Eglise venait d'organiser deux grandes institutions : l'Inquisition romaine et l'Index.

Nous avons vu comment, en 1542, par la bulle *Licet ab initio*, le Pape Paul III, centralisant les divers tribunaux particuliers d'inquisition épiscopale et monastique, qui fonctionnaient depuis le XII<sup>e</sup> siècle, avait établi un tribunal suprême d'inquisition pour toute l'Eglise : ce fut l'Inquisition romaine. Elle pouvait atteindre les évêques et les cardinaux aussi bien que les simples fidèles. Sous Paul IV, les cardinaux Morone et Pole, malgré l'éclat de leurs services, furent traduits devant le nouveau tribunal. Pie V porta à huit le nombre des cardinaux inquisiteurs et leur conféra des pouvoirs très étendus. Enfin Sixte-Quint, par sa constitution *Immensa æterni Dei*, qui réorganisa toute la curie romaine, fit du Saint-Office, ou congrégation universelle de l'Inquisition, *Sacrum Officium, seu universa Inquisitionis congregatio*, la première des quinze congrégations de cardinaux entre lesquelles il avait distribué toutes les affaires du gouvernement ecclésiastique. Munie de tous les pouvoirs d'un tribunal, elle avait à connaître de toutes les causes relatives à la foi, depuis l'hérésie jusqu'à l'abus des

Institution de  
l'Inquisition  
romaine  
(1542).

sacrements, et avait juridiction sur tous les pays où existerait la religion catholique.

Procédure de  
l'Inquisition  
romaine.

La procédure du tribunal de l'Inquisition se distinguait des enquêtes ordinaires : 1° en ce que les faits invoqués par l'accusation devaient être communiqués à l'accusé, en taisant toutefois le nom des déposants ; 2° en ce que, au cas où l'accusation n'était pas écartée, on imposait à l'accusé, au lieu du serment ordinaire, l'abjuration de l'hérésie ; 3° en ce que l'enquête pour cause d'hérésie pouvait entraîner les peines les plus graves, notamment la dégradation et la remise entre les mains du pouvoir séculier ; 4° en ce que, d'après les décisions d'Innocent IV, publiées en 1552, la torture, interdite dans les tribunaux ecclésiastiques ordinaires, y pouvait être employée <sup>1</sup>.

L'Inquisition  
en Italie.

Pendant que se tenaient les sessions du Concile de Trente, l'Inquisition fonctionna en Italie et en Espagne. En Italie, elle agit presque partout de concert avec le pouvoir civil. « A Milan et à Naples, dit Ranke, le Gouvernement était d'autant moins capable de s'y opposer qu'il avait eu le projet d'y introduire l'Inquisition espagnole. En Toscane, l'Inquisition se laissa influencer par le pouvoir temporel. Dans les Etats vénitiens l'inquisiteur fut soumis à la surveillance de l'autorité civile. Plusieurs des hétérodoxes poursuivis prirent la fuite : on rencontra ces émigrés italiens dans toutes les villes de l'Allemagne et de la Suisse <sup>2</sup>. »

1. « L'impression qui se dégage de ces règlements, dit un récent historien de l'Inquisition, est celle-ci : l'Église, oubliant ses traditions de tolérance originelle, empruntait à la législation civile des lois et des pratiques qui sentaient la barbarie des âges anciens. » (VACANDARD, *L'Inquisition*, 1<sup>er</sup> édition, p. 188). « L'aveu d'un homme accusé d'un crime doit être libre, avait écrit, au 11<sup>e</sup> siècle, le Pape saint Nicolas I<sup>er</sup>. C'est une injustice de le soumettre à la question, qui ne produit qu'une confession forcée et qui souvent même porte un malheureux innocent à se déclarer coupable. Il n'y a ni loi divine ni loi humaine qui puisse justifier une telle pratique, *quam rem nec divina lex, nec humana prorsus admittit* (P. L. CIX, 1010. Cf. le tome III de cette *Histoire : L'Église et le monde barbare*, p. 414). La dureté des mœurs barbares amena les législateurs du Moyen Âge à recourir à des pénalités sévères et à des moyens de procédure parfois brutaux. « Le criminaliste de ces temps-là, dit l'historien protestant Lea, s'efforça d'empêcher le retour des crimes en effrayant par d'épouvantables exemples des populations difficiles à émouvoir » (*Hist. de l'Inquisition*, trad. Salomon. REINACH, t. I, p. 234-235). Il serait d'ailleurs injuste de soutenir que les Papes ont pris l'initiative de ces mesures rigoureuses. « La Papauté, dit M. Luchaire, fut la dernière à poursuivre l'hérésie ; les masses populaires, les royautes, les clergés locaux l'avaient devancée dans cette voie. Elle n'y entra qu'à leur suite et comme poussée par les violents ». (A. LUCHAIRE, *Innocent III et la croisade des Albigeois*, p. 37).

2. RANKE, t. I, p. 219.

En Espagne, où la répression de l'hérésie fut encore plus sévère, ce fut l'autorité civile qui prit la première initiative. De son monastère de Saint-Just, où il s'était retiré, l'empereur Charles-Quint écrivait, le 25 mai 1558, à sa fille : « Si je ne savais avec certitude, ma fille, que vous extirperez le mal jusqu'à la racine, en châtiant avec rigueur les coupables, je ne sais si je ne me déciderais pas à sortir d'ici pour y remédier moi-même ». Dans le codicille qu'il ajouta à son testament, peu de jours avant de mourir, il enjoignait à son fils Philippe de faire rechercher et punir, sans grâce ni pitié pour aucun, tous les hérétiques que renfermeraient ses Etats.

L'Inquisition  
en Espagne.

Philippe II exécuta impitoyablement les ordres de son père. D'accord avec le Pape Paul IV, qui, dans un bref, enjoignait aux confesseurs de « refuser l'absolution à ceux qui ne dénonceraient pas toute personne coupable d'hérésie, fût-elle de leur parenté », Philippe II ordonna, le 7 septembre 1558, « que tous ceux qui achèteraient, vendraient ou liraient des livres prohibés, tels que les Livres saints en langue vulgaire, seraient condamnés à être brûlés vifs ».

Rigueurs de  
Philippe II

Les arrestations commencèrent aussitôt et s'étendirent jusque dans les provinces les plus reculées de la péninsule. « C'est dans ce grand coup de filet de 1558, dit Mgr Baudrillart, que furent pris les principaux chefs du mouvement protestant, notamment à Valladolid et à Logroño.

« Après les arrestations et les procès, vinrent les supplices. Ils couronnèrent cinq grands *autodafés* : ceux de Valladolid, 22 mai 1559 ; de Séville, 24 septembre 1559 ; de Valladolid, 8 octobre 1559 ; de Tolède, 25 février 1560 ; de Séville, 22 décembre 1560. La première de ces lugubres solennités fut célébrée le 22 mai 1559, en présence de la régente Jeanne, de son neveu don Carlos, d'un nombre considérable de nobles, de dames et d'un immense concours de peuple.

« La prédication avait été confiée au célèbre théologien Melchior Cano. La régente et l'héritier de la couronne, don Carlos, s'engagèrent par serment à défendre la sainte Inquisition en tout temps et en tout lieu.

« La lecture des sentences, la dégradation des ecclésiastiques condamnés et les autres formalités durèrent depuis six heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi ; personne ne donna le

moindre signe de lassitude ; la régente ne se retira que lorsque tout fut terminé.

« Les condamnés s'acheminèrent alors, escortés par des halbardiers, suivis du clergé, des confréries et des écoles, vers le *quamadero*, brûloir ou bûcher. Quatorze devaient être brûlés.

« Le premier appelé fut Agostino Cazalla qui se réconcilia avec l'Eglise et exhorta les autres à abjurer leurs erreurs ; les inquisiteurs le récompensèrent en donnant l'ordre de l'étrangler avant qu'il fût jeté dans les flammes. Son frère Francesco, prêtre de Valladolid, refusa toute rétractation et fut brûlé vif. Son troisième frère, Pedro, fut étranglé en échange de quelques aveux utiles. On accorda la même grâce à plusieurs autres condamnés qui se rétractèrent, notamment à plusieurs femmes, dont Beatrix de Vibero. Le bachelier Herrezuelo montra une obstination indomptable.

« Le 24 septembre, à l'autodafé de Séville, vingt-deux personnes furent brûlées. Une femme, Maria Bohorques, protesta jusqu'au bout de sa foi aux doctrines luthériennes. Le prêtre Juan Gonzalez et ses deux jeunes sœurs marchèrent au supplice en chantant des psaumes ; ce qui fit une vive impression sur le peuple.

« L'autodafé de Valladolid, du 8 octobre 1559, fut honoré de la présence de Philippe II, que le progrès de l'hérésie avait rappelé en Espagne ; princes, ambassadeurs, grands d'Espagne, lui faisaient escorte.

« Il y eut encore d'autres autodafés dans diverses villes ; on brûla des protestants jusqu'à la fin du siècle ; mais, dès 1570, on peut considérer le protestantisme comme fini en Espagne.

« De telles scènes font frémir, conclut Mgr Baudrillart ; on ne peut cependant s'empêcher de reconnaître avec Joseph de Maistre que c'est en Espagne que les luttes religieuses du xvi<sup>e</sup> siècle firent couler le moins de sang. Que l'on compare le nombre des victimes de l'Inquisition espagnole à celui des guerres de religion en France et en Allemagne, ou même à celui des condamnés d'Henri VIII, d'Edouard VI et d'Elisabeth, quelle différence !<sup>1</sup> ».

Origine de  
l'Index.

L'Eglise s'était de tout temps préoccupée de condamner les livres hérétiques. Dès les premiers temps du christianisme, elle

1. Mgr BAUBILLAET, *L'Eglise catholique, la Renaissance le protestantisme*, p. 251 et s.

les faisait jeter aux flammes. A la fin du v<sup>e</sup> siècle, le Pape Gélase I<sup>er</sup> avait rédigé une liste des livres principaux que, suivant son expression, « les chrétiens devaient éviter <sup>1</sup> ». Au xv<sup>e</sup> siècle, à la suite de la découverte de l'imprimerie, on dut, non seulement s'occuper des mauvais écrits qui avaient déjà paru, mais encore prendre des mesures pour qu'aucun ouvrage de ce genre ne fût publié dans la suite : Alexandre VI rédigea une constitution demeurée fameuse <sup>2</sup>, que Léon X étendit plus tard à toute l'Eglise. C'est en 1543 que paraît avoir été imprimé, à Venise, le premier Index général des ouvrages interdits <sup>3</sup>. Le concile de Trente, dans sa XVIII<sup>e</sup> session, du 26 février 1562, institua une commission de dix-huit Pères, chargée de rédiger un catalogue des livres défendus, et surtout, ce qui constituait une innovation importante, de préparer la rédaction des règles générales relatives à l'Index. Le travail de la commission ne fut remis au Pape Pie IV qu'à la XXV<sup>e</sup> et dernière session et fut publié par le Souverain Pontife en 1564. Sept ans plus tard, Pie V institua une congrégation chargée de veiller à l'observation des règles de l'Index. On sait que ces règles ont été en vigueur jusqu'à la constitution *Officiorum* de Léon XIII, qui le 22 janvier 1897, les a abrogées et reprises sous une nouvelle forme, pour obvier aux difficultés que l'opinion moderne les accusait de faire naître <sup>4</sup>.

Constitution  
d'Alexandre  
VI et de  
Léon X sur  
les mauvais  
livres.

Le Concile de  
Trente et l'Index.

Création de la  
Congrégation  
de l'Index.

1. *Decret. Grat.*, cap. *Sancta*, dist. XV, cap. 3.

2. *Const. Inter multiplices*, du 1<sup>er</sup> juin 1501, dans RAYNALDI, ann. 1501, n<sup>o</sup> 36.

3. G. PÉRISS, *L'Index*, Paris, 1898, p. 24.

4. *Ibid.*, p. 32. « C'est, à mon jugement, écrivait Francisque Sarcey, un des lieux communs les plus niais de la déclamation libre-penseuse, que de crier contre la congrégation de l'Index et les condamnations qu'elle porte. Voilà des hommes qui ont un ensemble de croyances et qui sont chargés de les protéger. Ils disent à ceux qui partagent la même foi : Prenez garde ! les idées de ce livre sont dangereuses ; abstenez vous. Quoi de plus conforme au bon sens et à la raison ? » *Le Gaulois* du 25 octobre 1869, article reproduit dans la *Revue prat. d'apôl.* du 1<sup>er</sup> décembre 1909. Sur l'Inquisition et, en général, sur les mesures prises par l'Eglise pour la répression des hérésies, voir l'ouvrage très documenté du R. P. Vermeersch, *la Tolérance*, un vol. in-12, Louvain et Paris, 1912.

## CHAPITRE IV

### LA RÉFORME CATHOLIQUE DANS LE CLERGÉ SÉCULIER ET RÉGULIER

Les actes d'autorité exercés par les princes chrétiens et les répressions entreprises par l'Inquisition romaine et l'Index n'étaient que le prélude indispensable d'une œuvre plus positive et plus efficace de réforme, qui devait s'étendre au clergé séculier, aux ordres religieux, au peuple fidèle, et porter la vérité catholique jusqu'aux extrémités du monde.

La réforme du  
clergé sécu-  
lier.

La meilleure réforme, d'ailleurs, ne pouvait que rester lettre morte, tant qu'elle ne se serait pas incarnée en quelques hommes qui, la montrant vivante en eux, la propageraient par leur activité personnelle et la feraient aimer par leur sainteté. La seconde partie du xvi<sup>e</sup> siècle vit apparaître plusieurs de ces hommes, dont le plus grand, placé tout près du Saint-Siège par la Providence, fut le cardinal Charles Borromée.

#### I

Matteo Giberti,  
évêque de  
Vérone  
(1495-1543).

Un grand homme ne se forme jamais tout seul ; il résume toujours une tradition plus ou moins latente. Dans son humble chambre, saint Charles Borromée avait placé, pour ne point perdre de vue des leçons et des exemples précieux, le portrait d'un saint évêque, que Dieu avait rappelé à lui au moment même où s'ouvrait le concile de Trente, Matteo Giberti. Né à Palerme en 1495 et mort évêque de Vérone en 1543, après avoir vécu longtemps à la

pour de Léon X et de Clément VII, Matteo Giberti avait laissé partout où il avait paru le renom d'une sagesse parfaite, le prestige d'une science éminente, le parfum d'une sainteté consommée. Il avait établi dans son palais une imprimerie pour la publication des Pères grecs, doté son diocèse d'un grand nombre d'œuvres de bienfaisance, rétabli dans son clergé la plus pure discipline ecclésiastique. Un de ses disciples essaya de montrer, par son exemple, comment un véritable évêque doit vivre<sup>1</sup>; les Pères de Trente eurent toujours en vue l'évêque de Vérone dans leurs projets de réforme, et les décrets du concile adoptèrent pour l'Eglise universelle la plupart de ses institutions.

Saint Charles Borromée se considéra toujours comme le continuateur de l'humble et saint évêque de Vérone; mais, par la portée de son action réformatrice, il le dépassa. On a dit du grand archevêque de Milan qu'il fut, « avec la différence des temps, l'Hildebrand du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup> ». Incontestablement, nul n'entreprit et ne réalisa comme lui la réforme du clergé et du peuple chrétien, tel que l'avait voulu le concile de Trente.

Saint Charles  
Borromée  
(1533-1584).

Lorsque, au début de l'année 1560, le Pape Pie IV, récemment élu, nomma coup sur coup son propre neveu, Charles Borromée, à peine âgé de vingt-deux ans, protonotaire apostolique, référendaire de la signature papale, cardinal-diacre au titre de Saint-Vite et archevêque de Milan, bien des gens, nous l'avons déjà vu, blâmèrent hautement, dans Rome et ailleurs, ce prodigieux exemple de népotisme<sup>3</sup>. Allait-on voir reparaître les grands scandales qui s'étaient trop souvent renouvelés, de Sixte IV à Alexandre VI? L'attitude du nouveau cardinal ne tarda pas à dissiper ces craintes. Parfait homme du monde, il sut payer son tribut aux exigences de sa situation, à la société polie et lettrée d'une ville qui passait pour la plus savante de l'époque<sup>4</sup>; mais austère dans sa conduite, sourd aux adulations, supérieur aux

Sa vertu.

1. Petri Francisci Zini, *Boni pastoris exemplum ac specimen singulare, ex Mattheo Giberto episcopo expressum atque propositum*, écrit en 1556. Se trouve dans les *Opera Giberti*, 1 vol. in-4<sup>o</sup>, Vérone, 1733, p. 252.

2. BRUGÈRE, *Tableau de l'histoire et de la littérature de l'Eglise*, p. 803.

3. « On a voulu pieusement excuser Pie IV de népotisme, en attribuant ses faveurs pour son neveu à la prévision des services qu'il rendrait à l'Eglise. Cette explication apparaît comme inadmissible, quand on voit le Pape insister plus tard pour faire marier ce neveu (GIUSSANO, *Vita di san Carlo*, c. v). Toute la gloire reste à la Providence et le mérite à saint Charles ». BRUGÈRE, p. 803.

4. Voir *Noctes Vaticanæ seu sermones habiti in academia*, dans les œuvres de saint Charles, 5 vol. in-1<sup>o</sup>, Milan, 1747.

séductions du monde, dont sa famille et le Pape lui-même se firent un jour les complices<sup>1</sup>, il finit par imposer à tous l'ascendant de sa sagesse et de sa sainteté.

Son heureuse  
influence dans  
le gouverne-  
ment de  
l'Église.

Toutes les grandes entreprises de Pie IV peuvent être considérées comme des inspirations de l'archevêque de Milan. La reprise du concile en 1560 et son heureuse issue en 1563 sont, pour une grande part, l'œuvre de saint Charles. Le concile terminé, l'archevêque de Milan devient membre de la commission instituée pour assurer l'observation de ses décrets et les interpréter au besoin. Il dirige les travaux de celle qui doit rédiger le Catéchisme romain<sup>2</sup>. Il prend part, quoique moins activement, à la publication du bréviaire en 1568 et du missel en 1570<sup>3</sup>. Il fonde, pour la formation d'un solide clergé séculier, la congrégation des Oblats. Il réunit six conciles provinciaux et onze synodes diocésains, dans lesquels il poursuit méthodiquement et persévéramment, malgré les oppositions parfois violentes du gouverneur de Milan, du chapitre de Sainte Marie et de l'Ordre des Humiliés, l'application de tous les décrets du concile de Trente. On le voit parcourir en personne toutes les régions soumises à sa juridiction épiscopale, aller, dans la partie suisse de son diocèse, relever le courage des cantons catholiques et favoriser leur confédération. A Milan, pendant la peste de 1576, il soigne les pestiférés, les console, les aide de toutes manières au péril de sa vie. Après la cessation du fléau, il multiplie les œuvres charitables pour subvenir à toutes les misères qui en ont été la conséquence. Ses écrits, tous déterminés par des besoins pratiques et actuels, forment une véritable théologie pastorale fondée sur l'expérience. Certes, le grand archevêque, dont le pâle visage, au profil énergique, respirait avant tout l'austérité, n'a rien de la bonne grâce et du sourire de saint François de Sales; mais de

Ses réformes.

Son zèle  
apostolique.

1. Des membres de sa famille, y compris le Pape Pie IV, l'ayant pressé, après la mort de son frère aîné, en 1562, de rentrer dans le monde et de s'y marier, le jeune cardinal, pour couper court à ces instances, se fit secrètement ordonner prêtre, et écrivit à son oncle : « Très Saint Père, ne me blâmez pas, j'ai choisi une fiancée que j'aimais depuis longtemps et dont je désirais la possession depuis que je la connaissais ».

2. Le catéchisme romain, terminé en 1564, fut publié en 1566 par saint Pie V. Sur le développement de l'enseignement catéchistique dont le concile de Trente fut le point de départ, voir HÉZARD, *Histoire des catéchismes*, 1 vol. in-8° Paris, 1900, p. 182 et s. 248 et s.

3. BÄUMER, *Hist. du bréviaire*, trad. BIRON, Paris, 1905, t. II, p. 145, 160 163, 168, 220, 228-230.



toutes les vertus qu'il a demandées aux autres, il a commencé par donner lui-même l'exemple héroïque, et l'histoire de l'Église ne présente pas un type plus achevé de l'homme d'action.

## II

C'est dans l'œuvre capitale de l'institution des séminaires que le génie organisateur de saint Charles se révéla dans toute sa clairvoyance et dans toute son énergie.

L'institution  
des sémi-  
naires.

« Ce fut dans une de ses dernières séances que le concile porta son célèbre décret sur les Séminaires diocésains. Si ce nom de Séminaires ou de *Pépinières* des clercs était nouveau, la chose en elle-même était ancienne. En prenant cette mesure, les Pères de Trente revenaient à l'antique discipline des écoles épiscopales, qui jadis avaient porté des fruits si salutaires. Nulle décision ne pouvait être plus opportune, car nous avons aujourd'hui de la peine à imaginer quel était alors l'état déplorable de l'éducation cléricale.

« Les écoles monastiques, qui avaient jadis supplanté les écoles épiscopales, avaient connu à leur tour la décadence. Les collèges ou internats fondés auprès des Universités des grandes villes avaient dégénéré. Ces maisons cléricales ne différaient plus guère des collèges et pensions où vivaient les jeunes laïques appliqués aux études du Droit ou de la Médecine. Du reste, les meilleures de ces institutions avaient le grave défaut d'être inaccessibles à la masse du futur clergé paroissial en raison de leur situation même auprès des Universités.

Origines lointaines des séminaires.

« De fait, la plupart des jeunes gens destinés au service des paroisses étaient formés, comme à l'aventure, dans les presbytères mêmes. Ils passaient ordinairement leur jeunesse dans des vures de campagne ; leur éducation y était généralement très grossière, leur instruction plus défectueuse encore ; les vocations se décidaient selon les caprices des parents et des bienfaiteurs, selon les suggestions de l'intérêt et de l'ambition ; les saints ordres étaient reçus dans la dissipation, sans aucune préparation sérieuse. Tous ces désordres avaient engendré un état d'ignorance

et de corruption que les meilleurs témoins nous décrivent avec douleur et que nous ne pouvons pas loyalement contester.

Décret du  
concile de  
Trente sur les  
séminaires.

« Le saint concile a tous ces maux sous les yeux, lorsqu'il rédige son sage et salutaire décret. Il sait que la réforme du clerg ne se fera pas par des prêtres âgés, mais seulement par la jeunesse cléricale ; il n'ignore pas que cette jeunesse, comme la jeunesse laïque, est fascinée de bonne heure par les voluptés du monde, si dès ses tendres années elle n'est formée avec soin à la piété et à la religion, et c'est dans ces pensées si paternelles et si épiscopales qu'il détermine les règles qui doivent présider à la fondation des séminaires.

« Ces règles sont très simples.

« Chaque église cathédrale doit fonder un séminaire et y entretenir un nombre suffisant de clercs pour les besoins du diocèse.

« Le séminaire ne doit recevoir que des élèves âgés de douze ans au moins, nés de légitime mariage, sachant lire et écrire, et présentant par leur caractère et leurs inclinations des signes sérieux de vocation sacerdotale. Il doit se recruter surtout parmi les enfants des pauvres.

« Les élèves porteront aussitôt la tonsure et l'habit clérical ; ils seront formés d'une manière pratique aux vertus et aux sciences ecclésiastiques. Ils seront répartis en autant de classes qu'il conviendra.

« Des maîtres dignes et capables seront préposés à ces maisons.

« L'évêque veillera sur la discipline, les mœurs et les études de son séminaire et dans cette charge se fera assister par deux chanoines qu'il choisira parmi les plus âgés et les plus graves.

« Pour subvenir aux frais considérables de ces établissements, les évêques sont autorisés à lever une contribution sur tous les bénéfices du diocèse sans qu'aucun Ordre puisse s'en exempter, à l'exception des Mendians et des Chevaliers de Saint-Jean ; ils pourront aussi unir à leur séminaire des bénéfices.

« Pour la détermination de ces contributions, comme pour la vérification annuelle des comptes du séminaire, l'évêque sera assisté d'une commission composée de deux chanoines et de deux curés de la ville épiscopale. L'évêque nommera l'un des chanoines et l'un des curés ; le Chapitre et les curés de la ville nommeront les deux autres commissaires.

« Les diocèses pauvres pourront s'associer ensemble pour avoir un séminaire commun ; les diocèses étendus pourront avoir plusieurs séminaires.

« Si un évêque néglige de fonder un séminaire diocésain, son archevêque le reprendra ; si c'est un archevêque qui est coupable, le concile provincial l'obligera à se soumettre.

« Telles sont les dispositions de ce célèbre décret.

« Elles sont très nettes et elles sont aussi très larges. Le concile n'a pas voulu faire un cours de pédagogie cléricale ; il a abandonné la solution d'une quantité de questions secondaires à la prudence des prélats qui auraient à les régler, selon les circonstances indéfiniment variables des temps, des lieux et des personnes ; rien n'était plus sage <sup>1</sup>. »

Si l'on compare ce que Giussano, oblat de saint Ambroise, secrétaire et commensal du saint, rapporte des trois séminaires établis à Milan par saint Charles avec le décret du concile de Trente, « on jugera, dit Thomassin, que ce saint a satisfait aux intentions du concile et même qu'il a enchéri dessus <sup>2</sup> ».

Application  
de ce décret  
par saint  
Charles Borro-  
més.

« Saint Charles, dit ce biographe, reconnut qu'il avait besoin, pour rétablir la discipline ecclésiastique dans son diocèse, de trois sortes d'aides : 1<sup>o</sup> d'hommes déjà formés et en état de porter les principales charges du diocèse ; 2<sup>o</sup> de plusieurs nouveaux curés pour arrêter les désordres, et les employer au service des paroisses vacantes ; et enfin d'un moyen commode pour inspirer quelque changement de vie aux curés qu'il trouvait déjà établis, en les instruisant, autant qu'il serait possible, des choses qu'ils devraient faire et qu'ils devraient savoir, afin qu'ils puissent s'acquitter dignement de leurs charges et de leurs devoirs. Là-dessus, il commença à prendre ses mesures et à disposer avec ordre tout ce qu'il jugea nécessaire pour l'exécution de ses desseins.

« Il leur donna en particulier pour les confesser et les diriger, un homme d'une excellente vertu et très intelligent dans les choses de la vie intérieure et spirituelle, à qui il enjoignait expressément d'accoutumer ces jeunes gens à faire tous les jours l'oraison mentale et l'examen de conscience, à fréquenter les

Règlement des  
séminaires  
fondés par  
l'archevêque  
de Milan

1. G. LÉTOURNEAU, *La mission de Jean-Jacques Olier et la fondation des grands séminaires*, Paris, 1906, p. 2-4.

2. THOMASSIN, *Ans. et nouv. discipl.*, II<sup>e</sup> partie, liv. 1<sup>er</sup> chap. ciii.

sacrements, à se vaincre eux-mêmes, à mortifier leurs passions, à pratiquer les vertus chrétiennes, et surtout celles de leur état, et à se rendre fidèles aux lois de la discipline ecclésiastique, leur ordonnant outre cela de leur enseigner la véritable manière d'annoncer avec fruit la parole de Dieu, et pour ce sujet de les faire prêcher souvent et tour à tour dans le réfectoire, pendant que les autres prenaient leurs repas.

« Et afin qu'ils édifiassent sur de solides fondements une vie sainte et séparée de tout ce qui peut satisfaire dans les créatures, il ordonna que, dès leur première entrée dans le séminaire, ils fussent mis en retraite durant quelques jours, pour s'appliquer entièrement aux exercices spirituels de l'oraison, sous la conduite de leur propre confesseur, qui, par des méditations faites exprès, les disposait à se dépouiller de tout le vieil homme, pour se revêtir du nouveau et à ne vivre plus que de la vie de l'esprit, après s'être entièrement purifiés des désordres de leur vie passée par une entière et sincère confession. Il voulut encore que chacun réitérât tous les ans ces mêmes exercices, un peu avant l'ouverture des leçons, et aussi lorsqu'ils devaient recevoir les ordres sacrés. Ce qui produisait des biens inestimables <sup>1</sup>. »

Il est à peine besoin de dire que, pour réaliser son dessein, le saint archevêque eut à vaincre toute une armée d'opposants. « Il eut à lutter, dit M. Letourneau, contre les routines, les passions, les privilèges de nombreux Chanoines, Curés, Abbés, Bénéficiers de toute sorte. Il savait mieux que personne que la féodalité cléricalle, avec ses exemptions et ses prétentions, lui ferait une opposition terrible. En cette affaire, comme dans toutes les autres entreprises de réforme morale, il se lança dans la mêlée avec une fougue héroïque ; et il réussit à attirer dans ses maisons un grand nombre de jeunes clercs. Visiblement, il prétendait faire entrer tous ses clercs dans ces saintes institutions. Mais ce triomphe complet ne devait être donné qu'à ses successeurs <sup>2</sup>. »

De semblables tentatives furent faites en Angleterre, en France et en Portugal.

La situation troublée dans laquelle se trouvait l'Allemagne ne permit pas aux évêques de songer à y mettre à exécution les me-

1. GIUSEPANO, *Vita di san Carlo Borromeo*, I. I, c. v.

2. G. LETOURNEAU, *op. cit.*, p. 16.

sures favorables à l'éducation cléricale ; c'est pourquoi Grégoire XIII institua, comme nous l'avons vu, sur des bases plus solides et plus larges, le Collège germanique fondé à Rome par saint Ignace pour le clergé allemand. Les premiers essais d'organisation des séminaires faits en Angleterre par le cardinal Pole dès l'année 1556, n'eurent pas de suites durables. En France, les résultats de quelques généreuses tentatives parurent d'abord plus heureux et plus stables. Le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, fonda, en 1567, dans sa ville épiscopale, un séminaire dont le règlement prévoyait avec beaucoup de sagesse tout ce qui concerne la piété, les études et la discipline. A la suite de vœux formés aux États de Blois et à l'assemblée de Melun, en 1577 et 1579, plusieurs séminaires furent fondés à Rouen, Bordeaux, Aix, Toulouse, etc. ; mais ni ces établissements ni le séminaire que les jésuites établirent en Avignon, ne purent subsister longtemps, soit que le personnel capable de les diriger ait fait défaut, soit que l'habitude de réunir ensemble des humanistes et des théologiens ait nui au bon ordre de ces diverses maisons, soit que les privilèges et exemptions dont jouissaient en France trop de chanoines, bénéficiers, docteurs, seigneurs et patrons laïques, ait paralysé l'action des évêques. Le zèle de M. Bourdoise et la fondation des congrégations de l'Oratoire, de Saint-Lazare et de Saint-Sulpice, devaient permettre de reprendre plus tard l'œuvre, malheureusement interrompue, de saint Charles Borromée.

Les séminaires en France.

Initiatives du cardinal de Lorraine.

### III

A côté du saint archevêque de Milan, deux de ses amis intimes doivent être mentionnés comme ayant travaillé à la même œuvre de rénovation religieuse par l'application des décrets du concile de Trente : ce sont le vénérable Barthélemy des Martyrs et saint Philippe de Néri. Le vénérable Barthélemy des Martyrs, évêque de Braga, en Portugal, fonda le premier séminaire de sa nation, réunit en 1566 un important synode provincial et publia, pour exciter le zèle des prêtres, son *Stimulus pastorum*. A Rome, saint Philippe de Néri, l'austère ascète, si dur pour lui-même et si doux pour les autres, « qui ne commandait pas, disait-on, mais

Le vénérable Barthélemy des Martyrs (1514-1590).

Saint Philippe de Néri (1515-1595).

conseillait, qui n'enseignait pas, mais conversait », cherchait à s'entourer de prêtres dévorés comme lui de l'amour de Dieu et des âmes. Ce fut l'origine de la congrégation de l'Oratoire, dont nous aurons à parler bientôt.

Saint Pie V.

A tous les degrés de la hiérarchie, d'autres saints prêtres donnaient autour d'eux l'édification d'une vie chrétienne et sacerdotale, seule source efficace d'une vraie réforme. Mais le mouvement de rénovation catholique ne devait acquérir une puissance conquérante que du moment où tous ces efforts individuels furent enfin coordonnés et dirigés par la main d'un Pontife qui fut lui-même un véritable saint. Saint Charles Borromée, nous l'avons vu, contribua beaucoup à faire élire, en 1566, le Pape saint Pie V. L'histoire extérieure de l'Église doit une place d'honneur à ce grand Pape. On le vit relever le courage du grand Maître Lavallette, aider puissamment à la défense de l'île de Malte, boulevard de la chrétienté, maîtriser le caractère chancelant de l'empereur Maximilien, exhorter Charles IX à la fermeté et Catherine de Médicis à la droiture, affronter la puissance de la reine Elisabeth, modérer Philippe II, faciliter la conversion du Nouveau-Monde, dérober les peuples sauvages à la cruauté de leurs maîtres, pénétrer les secrets complots des Maures, soutenir de ses conseils, de ses exhortations et de ses prières l'armée chrétienne, enfin victorieuse à Lépante, deviner et condamner dans les erreurs de Baïus les germes d'une hérésie naissante, briser les méchants sans violence et déjouer les ruses des politiques sans recourir au déguisement<sup>1</sup> ; mais l'histoire intérieure de l'Église doit s'attacher surtout aux merveilles de sa sainteté. Dans ce palais pontifical, dont Léon X avait fait le théâtre de ses plaisirs mondains et Alexandre VI celui de ses scandales, le Pape saint Pie V se lève toutes les nuits pour prier Dieu ; il ne veut plus que désormais les divertissements du carnaval se tiennent aux alentours de Saint-Pierre, sur la terre qui a été imprégnée du sang des martyrs ; dans les difficultés temporelles ou spirituelles, il a recours à la Sainte Vierge, qu'il honore d'un culte filial ; il veut que tous les chrétiens l'invoquent aussi ; le 18 septembre 1569, il confirme toutes les indulgences accordées par ses prédécesseurs à la confrérie du Saint-Rosaire. Il visite les hôpitaux et donne l'exemple

Ses vertus.

1. De FALLOUX, *Histoire de saint Pie V*, t. II, p. 161-162 et passim.

des soins qu'on doit aux malades ; il descend dans les prisons et distribue les consolations divines aux condamnés jusqu'au pied de l'échafaud. Il bénit le martyr continué que lui fait endurer le mal de la pierre dont il souffre. Ses repas sont d'une sobriété monastique ; il les sanctifie par une lecture spirituelle, choisie souvent dans les lettres où saint Bernard rappelle au Pape Eugène les devoirs du souverain pontificat. Il porte, sous ses habits pontificaux, la tunique de serge du dominicain. Cependant, ni la faiblesse de sa santé, profondément altérée, ni ses oraisons, qui occupent une partie de ses nuits, ni ses œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle, qu'il prodigue auprès des pauvres, ne le détournent des devoirs de sa charge. Pour honorer et promouvoir l'étude de la théologie, il proclame saint Thomas docteur de l'Église et fait publier, en 1570, le recueil des œuvres de l'Ange de l'École, jusque-là éparses et souvent défigurées. Il aime à consulter les saints, tels que Charles Borromée, Philippe de Néri, François de Borgia. Il est si convaincu que la sainteté seule régénérera le monde, qu'une de ses plus grandes joies est de voir le chartreux Laurent Surius publier en six volumes une collection des *Vies des saints*, afin de les venger des accusations portées contre elles par les protestants <sup>1</sup>. « Cher fils, lui écrit le Pape, dans un bref du 2 juin 1570, nous vous louons d'un travail que nous avons toujours désiré et qui est très utile pour repousser les mensonges que les hérétiques ne cessent de répandre sur l'histoire des saints. »

#### IV

La sainteté ! Les grands Ordres religieux en avaient été au Moyen Age des sources abondantes, qui semblaient inépuisables, et c'est dans le cloître que Pie V lui-même avait puisé les admirables vertus dont il donnait l'exemple au monde. Mais plusieurs

Nécessité  
d'une réforme  
des ordres re-  
ligieux.

1. Il est juste d'ajouter que l'exécution ne répondit pas toujours à l'intention de l'auteur. Le P. Schütz, de la C<sup>te</sup> de Jésus, dit avec raison, dans son commentaire critique, *De scriptis et scriptoribus*, Ingolstadt, 1761, art. *Surius* : *Optandum fuerat ut has vitas, quales apud primævos scriptores repererat, relinqueret*. Mais le projet devait être repris avec plus de science et de succès au siècle suivant par les jésuites des Pays-Bas et aboutir aux célèbres *Acta sanctorum* des Bollandistes.

Difficultés de  
cette réforme.

de ces sources étaient taries ; d'autres ne donnaient plus qu'une eau bourbeuse et corrompue. Des couvents entiers de l'Ordre de Saint-Augustin avaient passé au protestantisme <sup>1</sup>. Des tentatives de réforme avaient été faites, sans doute, dès la fin du schisme d'Occident, mais elles avaient rencontré les plus grandes difficultés. A partir de Martin V, presque tous les Papes s'occupèrent de l'amélioration des Ordres religieux ; mais, dit Pastor, les « résultats atteints furent très divers. Comme pour tous les décrets de cette époque, les oppositions les plus rudes se firent jour ; et ce furent les couvents et les abbayes riches qui opposèrent la plus forte résistance à toute réforme <sup>2</sup>. La noblesse s'était habituée à considérer l'Église comme un champ d'exploitation ; elle cherchait à s'emparer des couvents riches pour y caser ses fils cadets. Les opulentes abbayes servaient d'hôpitaux à la noblesse ; on y amenait les inutiles, les disgraciés de la nature, les boiteux et les borgnes, sans se préoccuper de savoir s'ils avaient la moindre vocation. Ainsi tombèrent de plus en plus en décadence ces maisons religieuses. Les cloîtres, disent les contemporains, étaient devenus de vraies places publiques ; et sur ce point les couvents de femmes ne différaient point des couvents d'hommes <sup>3</sup>. »

L' « Oratoire  
de l'Amour  
divin ».

Sous Léon X, quelques grands efforts furent tentés de nouveau pour renouveler la vie religieuse. A Rome se forma l'Oratoire de l'Amour divin ; mais le sac de la ville par les troupes impériales, en 1527, obligea les nouveaux religieux à se disperser. En 1538, une commission de cardinaux, réunie par Paul III, proposa de supprimer tous les monastères, ou au moins d'en arrêter provisoirement le recrutement en leur défendant de recevoir des novices. Une fois le vieux personnel disparu, on essaierait de former une nouvelle génération dans l'esprit de la règle primitive. Paul III, fort heureusement, ne se laissa pas convaincre par ce conseil désespéré. Les premiers ravages de l'hérésie protestante éveillèrent dans les cœurs des vrais religieux un zèle nouveau. De 1528, date de la réforme franciscaine des capucins, jusqu'à 1600, date de la réforme bénédictine de Saint-Vanne, non seu-

Les progrès  
de l'hérésie  
protestante  
provoquent un  
mouvement  
général de ré-  
forme.

1. « L'ordre de Luther, dit Pastor, et en particulier la province des augustins de Saxe étaient si profondément atteints, qu'à partir de 1521 ils se détachèrent presque en entier et tombèrent dans l'hérésie à l'exception d'un petit nombre de membres. » PASTOR, VII, 239.

2. Voir les nombreux exemples cités dans JANSSEN-PASTOR, t. I, p. 725-732.

3. PASTOR, t. VII, p. 238-240.



lement un grand nombre d'Ordres anciens s'efforcent de revenir à leur ferveur primitive, mais des Ordres nouveaux se fondent, pour mieux répondre aux besoins des temps : tels sont les Théatins, les Somasques, les Barnabites, les Oratoriens, et l'Ordre qui va devenir l'instrument le plus efficace de la restauration catholique, la Compagnie de Jésus.

En 1528, un religieux franciscain du couvent de Monte-Falco, Matthieu Bassi, obtient du Pape Clément VII, pour lui-même et pour ceux qui voudront le suivre, la permission de vivre et de prêcher à part, avec quelques signes distinctifs dans le costume, tels que la longue barbe et le capuce pointu. Le zèle ardent des nouveaux prédicateurs, leur dévouement sans mesure dans toutes les calamités publiques leur gagnent bientôt l'estime universelle. La triste défection de leur vicaire général, Bernardin Ochino, qui, en 1542, passe au protestantisme, semble leur porter un coup mortel ; mais l'institut, un moment suspect à Rome, se relève par son humilité, son obéissance et son zèle. Le concile de Trente l'autorise à pratiquer la pauvreté absolue. L'Ordre des Capucins (c'est le nom qu'on lui donne), ne cesse alors de grandir. Au XVII<sup>e</sup> siècle, il comptera trente-quatre mille membres, parmi lesquels plusieurs hommes considérables, tels que le fameux Père Joseph, qui sera le bras droit de Richelieu.

La réforme  
franciscaine :  
les Capucins

C'est en 1562 que sainte Térèse réforme le monastère des carmélites d'Avila, puis, avec le concours de saint Jean de la Croix, étend sa réforme à trente-trois couvents, dont dix-sept de femmes et quinze d'hommes.

Onze ans plus tard, le vénérable Jean de la Barrière, abbé de l'abbaye bénédictine cistercienne de Feuillant, près de Toulouse, tente de ramener ses religieux à une règle de vie plus austère. Sixte-Quint approuve sa réforme en 1586. C'est l'origine des Feuillants, bientôt suivie de la fondation des Feuillantines (1590).

La réforme  
bénédictine :  
les Feuillants

La réforme des Trinitaires, commencée à Saint-Michel près de Pontoise en 1578, se poursuit en France à l'abbaye de Cerfroy en 1580, et se réalise en Espagne en 1594 par la fondation des Trinitaires déchaussés. En 1596, le Père dominicain Michaëlis fonde à Toulouse, pour réagir contre le relâchement de quelques maisons de son Ordre, la congrégation occitane ; et, en 1594, saint Pierre Fourier réforme les chanoines réguliers par la fondation des congrégations de Notre-Dame et de Notre-Sauveur.

La réforme  
des Trinitaires

La réforme  
des Prémon-  
trés et des  
Camaldules.

La congré-  
gation de Saint-  
Vanne.

Vers la même époque, sous l'impulsion de saint Pie V et de Grégoire XIII, les Prémontrés et les Camaldules reprennent leurs anciennes observances, et Didier de Latour, prieur de l'abbaye Saint-Vannes, en Lorraine, rétablit dans son monastère la règle primitive de saint Benoît. C'est de cette dernière réforme que naît la célèbre congrégation de Saint-Vanne, qui donnera à l'Église et à la science Dom Calmet et Dom Cellier, en attendant que la congrégation de Saint-Maur, issue du même mouvement, lui donne Ruinart, Martène, d'Achery, Montfaucon et Mabilion <sup>1</sup>.

## V

La réforme  
du Carmel.

Parmi toutes ces réformes, il en est une qui, par l'étendue et la profondeur de son action, par la sainteté et le génie de celle qui l'a promue et réalisée, mérite d'appeler plus spécialement l'attention ; c'est la réforme du Carmel par sainte Térèse.

Décadence de  
l'ordre du  
Carmel au dé-  
but du xv<sup>e</sup>  
siècle.

De tous les ordres religieux, nul n'était plus justement fier de ses antiques origines et de ses glorieuses traditions que l'Ordre du Carmel. Il fallait remonter, disait-on, pour trouver son fondateur, jusqu'au prophète Elie, qui l'avait institué en Palestine, sur la montagne qui lui a donné son nom. L'esprit de l'homme de Dieu, du contemplatif inspiré dont la prière ouvrait et fermait les cieux, s'était transmis, de génération en génération, jusqu'au jour où il avait transformé les austères Esséniens en disciples de l'Évangile et peuplé la Palestine, pendant treize siècles, de légions d'ascètes. Dispersés par la brutale persécution des Sarrasins, les fils d'Elie s'étaient réfugiés en Europe, apportant avec eux la règle où le B. Albert de Gualteri avait fixé les vénérables coutumes de l'Ordre. La dévotion la plus tendre à la Vierge Marie s'y mêlait aux pratiques de la plus austère pénitence. Mais les pieux solitaires n'avaient pas échappé au relâchement que le grand schisme d'Occident et la ruine des institutions du Moyen Age avaient déterminé presque partout. En 1431, leur général,

1. Pour les détails de ces diverses réformes, voir Hélier, *Hist. des ordres monastiques*, 8 vol. in-4. L'abbé Badiche en a donné une édition sous forme de dictionnaire, avec notes, additions et continuation ; elle forme les tomes XX-XXIV de l'*Encyclopédie théologique* de Migne.

Jean de Facy, avait obtenu du Pape Eugène IV une bulle de *mitigation*, restreignant leurs jeûnes et leurs abstinences, tempérant la rigueur de leur perpétuelle solitude. Les plus fervents avaient gémi, et ne cessaient de regretter cette vie de profond recueillement, de calme contemplation et d'ardente prière qui avait été celle de leurs premiers pères. De ce nombre fut le Bienheureux Jean Soreth, qui, étant général de l'Ordre, obtint en 1442, du Pape Nicolas V, par la bulle *Cum multa*, le privilège d'admettre des religieuses à suivre la règle des Carmes, et les forma aux vertus douces et austères des temps primitifs. Mais, après sa mort, les religieuses carmélites, soumises au gouvernement des provinciaux de l'Ordre, perdirent les principes de leur premier instituteur, et la plupart ne se montrèrent pas plus rigides que leurs Pères et leurs Frères.

Fondation des Carmélites par le Bienheureux Jean Soreth (1442).

Les choses en étaient là, lorsque, en 1560, la voix de Dieu se fit entendre à Térése<sup>1</sup> de Ahumada, religieuse au couvent de l'Incarnation d'Avila, et lui manifesta la volonté de voir un monastère réformé du Carmel se fonder par ses soins sous le patronage de saint Joseph. « Si les Ordres religieux ont perdu leur ferveur primitive, disait le divin Maître, ils me rendent encore cependant bien des services ; et que deviendrait le monde s'il n'y avait pas de religieux?... Va donc, ma fille, va trouver ton confesseur ; déclare-lui le commandement que je viens de te faire, et dis-lui de ma part de ne pas s'y opposer<sup>2</sup>. » Peu de temps après, il ajouta : « Ma fille, tu vas avoir l'idée de ce que les fondateurs d'Ordre ont eu à souffrir : tu endureras des persécutions plus grandes que tu ne peux te l'imaginer ; mais ne t'en inquiète point<sup>3</sup>. »

Sainte Térése (1515-1582).

Sa mission de réformatrice.

Des obstacles formidables se dressèrent en effet devant l'humble

1. « Il a été reconnu depuis longtemps que le nom de *Teresa*, foncièrement hispanique, doit s'écrire tel que l'écrivait la sainte, et c'est ainsi qu'il s'écrit universellement aujourd'hui en Espagne ». Mgr POULI, évêque de Cuença, dans l'Avant-propos des *Œuvres complètes de sainte Térése*, p. XIII. L'orthographe *Theresa* est due à une prétendue étymologie grecque, purement imaginaire.

2. *Histoire de sainte Thérése*, d'après les Bollandistes, 2 vol. in-8°, Nantes, Mazeau, 1882, t. I, p. 232-233. Cette histoire de sainte Térése, dite « de la Carmélite de Caen », est une des plus estimées. En 1908, M. Henri JOLY a publié, en un vol. in-12, à Paris, chez Gabalda, une vie de *Sainte Thérése*. La même année, le P. JAIME POUS, S. J., a réédité avec notes critiques, introductions et appendices, la *Vida de Sancta Teresa de Jesus*, par François de RIBERA, 1 vol. in-8, Barcelone, 1908. Le volume est précédé d'une étude du R. P. LOUIS MARTIN, Général de la C<sup>o</sup> de Jésus, sur *Sainte Térése de Jésus, docteur mystique*.

*Ibid.*, p. 244.

Obstacles qui s'opposent à l'accomplissement de sa mission.

vierge, aussitôt qu'elle eut prononcé le premier mot de réforme. L'opposition lui vint à la fois des sœurs du monastère, de l'opinion publique et des autorités de son pays. « Le monastère de l'Incarnation, ne comptant pas encore son demi-siècle, n'avait jamais connu, dit un des historiens de sainte Tèreſe, d'autre règle que la règle mitigée, et les traditions antiques de l'Ordre n'étaient pour lui que de glorieux souvenirs dont il gardait l'honneur sans en porter le poids <sup>1</sup>. » D'ailleurs, l'Espagnol de ce temps, fier de ses huit siècles de lutttes contre l'Infidèle et des combats livrés par son armée contre l'hérésie protestante, et non moins fier de la grandeur de sa monarchie « sur laquelle le soleil ne se couchait point », n'éprouvait pas ce besoin de réformes qui agitait les autres nations.

Mais, avant d'affronter les grandes épreuves attachées à sa mission réformatrice, la sainte avait dû en subir de non moins douloureuses dans l'œuvre de sa sanctification personnelle.

Enfance de sainte Tèreſe.

Née à Avila, de parents nobles, le 28 mars 1515, Tèreſe avait senti, dès ses premières années, son âme travaillée par le tourment des choses éternelles. S'en aller, toute petite, sur le chemin des Maures, afin d'y conquérir par le martyre « la vie qui ne finit pas », se construire un petit ermitage pour s'y préparer à l'éternité, furent ses premiers rêves d'enfant. Les remords que lui suscitèrent quelques mouvements de puérile vanité et quelques imaginations mondaines, provoquées par la lecture des romans de chevalerie, allumèrent dans son âme le feu de l'amour divin.

Elle entre au Carmel.

Le 2 novembre 1533, cédant à un attrait irrésistible, elle entre au Carmel, et Dieu permet que les déchirements de la séparation d'avec sa famille brisent ce cœur aimant et délicat. « Lorsque je sortis de la maison de mon père, dit-elle, j'éprouvai une douleur si excessive, que l'heure de ma mort ne peut, je pense, m'en réserver de plus cruelle. Il me semblait sentir mes os se détacher les uns des autres... Si Dieu ne fût venu à mon aide, toutes mes considérations n'eussent pas été suffisantes pour me faire passer outre <sup>2</sup>. » Mais la fréquentation du parloir arrête l'essor de son âme vers Dieu <sup>3</sup>. De terribles maladies, amenées par

<sup>1</sup>. *Ibid.*, p. 237.

<sup>2</sup>. *Œuvres complètes de sainte Tèreſe*, éd. POLI, t. I, p. 66.

<sup>3</sup>. *Vie écrite par elle-même*, ch. VII.

d'excessives pénitences <sup>1</sup>, de douloureuses sécheresses, pendant lesquelles éclate son courage, éprouvent et purifient son âme, arrachent ou paralysent tout ce qui pourrait arrêter son plein élan vers la perfection. « Désormais, lui dit un jour Notre-Seigneur, je ne veux plus que tu converses avec les hommes. » A partir de ce moment, même au milieu des hommes, son âme ne converse plus qu'avec Dieu, qui la favorise d'une union mystique plus élevée, de visions et d'extases <sup>2</sup>. Le bruit des ravages causés par l'hérésie protestante ne fait qu'exciter son esprit d'apostolat. « Profondément affligée, dit-elle, je pleurais avec Notre-Seigneur... Il me semblait que j'aurais volontiers donné mille vies pour sauver une seule âme... Me voyant dénuée de tout, et considérant que Notre-Seigneur avait tant d'ennemis et si peu d'amis, tout mon désir fut, et il est encore, de travailler à ce que ses amis fussent bons <sup>3</sup>. » Toute l'inspiration de la vie de sainte Thérèse et de sa réforme est dans ces lignes. « Une seule âme parfaite, disait-elle, vaut mieux qu'une multitude d'âmes vulgaires <sup>4</sup>. » Elle disait aussi : « Quand l'ennemi envahit un royaume, que fait un prince valeureux ? Il se retire avec une élite dans une forteresse imprenable. De là, il fait de fréquentes

Dieu la fa-  
vise de visio-  
et d'extase

1. Des rationalistes ont essayé de voir dans ces maladies des affections hystériques, qui expliqueraient les révélations de la sainte. Voir sur cette question le R. P. de SMEDT, *Les révélations de sainte Thérèse*, dans la *Revue des quest. hist.* de 1884, t. XXXV, p. 533-550 et R. P. HAHN, *Les phénomènes hystériques et les révélations de sainte Thérèse* (Extrait de la *Revue des quest. scientif.*, 1883). Louvain, in-8° de 183 p., 1883.

2. Des philosophes ont tenté de donner des états mystiques de sainte Thérèse une explication psychologique. Ces états « réaliseraient, sous forme d'images, certains mouvements internes du sentiment : comme il arrive que dans le rêve, l'angoisse, par exemple, provoque certaines représentations aptes à la justifier... Sainte Thérèse cherche l'union avec Dieu, dit-on, à travers différents degrés d'oraison : quiétude, union, extase. Ces degrés... abolissent progressivement la conscience personnelle et réalisent intérieurement pour un temps très court la conscience de la présence divine » (DE LACROIX, dans le *Bulletin de la société française de philosophie* de janvier 1906, p. 10, p. 5). Mais, ainsi qu'on l'a fait observer justement, « de pareilles conclusions viennent de ce qu'on a étudié les phénomènes mystiques non seulement comme étant dans le sujet qui en est affecté, mais encore comme étant du sujet seul ; et c'est là, sous couleur de réserve scientifique, un parti pris .. D'ailleurs, il n'est pas exact que sainte Thérèse cherche à s'élever à la quiétude, etc. S'il est un fait psychologiquement certain pour tous les mystiques, c'est qu'ils ont conscience de subir une action, sans rien pouvoir par eux-mêmes pour y atteindre. » (Maurice BLONDEL, *Ibid.*, p. 16, 21). C'est ce que sainte Thérèse elle-même a souvent répété (*Vie*, ch. v).

3. *Le chemin de la perfection*, ch. 1, Edit. Bouix, t. III, p. 2.

4. Voir la Relation de 1561-1562. *Lettres III*, 377, *Le chemin de la perfection*, VI, et les débuts des *Fondations*.

sorties ; et, comme il ne mène au combat que des braves, souvent, avec une poignée d'hommes, il fait plus de mal à l'ennemi qu'avec des troupes plus nombreuses mais sans vaillance <sup>1</sup>. »

Son plan idéal  
de réforme.

Au premier coup d'œil, rien de plus austère, on oserait presque dire de plus rigide que le plan de sainte Térèse, lorsque, le 27 août 1562, elle fonde le premier couvent des Carmélites déchaussées à Avila, sous le patronage de saint Joseph. La pauvreté y sera absolue : Notre-Seigneur n'a-t-il pas donné l'ordre de fonder sans revenus ? Les communautés seront restreintes : on ne dépassera pas le nombre de treize : « L'expérience m'a appris, dit-elle, ce que c'est qu'une maison où il y a beaucoup de femmes réunies ; Dieu nous en préserve ! » Il n'y aura pas de sœurs converses : les religieuses seront ainsi obligées de remplir tour à tour tous les offices de la maison. Chaque maison sera indépendante de la juridiction épiscopale autant que possible : « Je suis persuadée, écrit-elle au Père Gratien en 1576, qu'on ne trouvera aucun remède pour nos religieuses, tant qu'il n'y aura pas quelqu'un de la famille pour les diriger. »

Amendements  
apportés à ce  
plan suivant  
les circon-  
stances de  
temps et de  
lieu.

Mais, chez la sainte réformatrice, le zèle était accompagné d'un bon sens pratique et d'un esprit de sagesse qui ne se démentirent jamais. Son premier plan de réforme devait rester l'idéal vers lequel elle ne cesserait de tendre ; mais son admirable clairvoyance des possibilités actuelles et l'obéissance qu'elle devait à ses supérieurs légitimes le lui firent différer ou modifier suivant les circonstances. Elle comprit par l'expérience qu'une communauté de treize personnes pouvait devenir insuffisante aux exercices de chœur, par suite des maladies des religieuses, et elle porta le chiffre maximum à vingt et une. Elle se rendit compte aussi que l'absence de tout revenu, très convenable dans le principe pour donner une vive impulsion à l'esprit de pauvreté, n'était pas rigoureusement nécessaire dans la suite et pouvait avoir de réels inconvénients. Térèse revint aussi sur son idée au sujet des converses et les rétablit, parce qu'elle s'aperçut, dit-elle, « qu'un trop grand travail corporel étouffe l'esprit ». Et enfin, elle régla suivant les temps et les lieux la question de la dépendance des monastères à l'égard des Ordinaires, l'expérience lui ayant montré les graves inconvénients qu'il y avait à placer ses

1. *Chem. de la perf.*, ch. III, édit. Bouix, t. III, p. 11.

monastères sous la juridiction des Carmes mitigés. Mais ce qu'il importe de noter, c'est qu'en cherchant à resserrer, pour ainsi dire, les liens de la vie matérielle, sainte Tère se aspirait avant tout à libérer les âmes des religieuses réformées. « Elle répète en bien des rencontres que les religieuses ne sont pas des esclaves. Elle ne tolère que personne, ni sœur, ni maîtresse, ni prieure, ni confesseur, ni visiteur, leur impose rien en dehors de la règle. Au delà de la règle, c'est affaire à la conscience de chacune <sup>1</sup>. » « Elle voulut, dit Ribera, que ses filles eussent pleine liberté, tant pour la prédication que pour la direction particulière, de traiter avec ceux qui leur conviendraient le plus pour leur âme. » « Quant à moi, mes filles, écrit-elle, je demande, pour l'amour de Dieu, à celle qui sera prieure, qu'elle assure absolument cette sainte liberté de traiter avec d'autres qu'avec les confesseurs ordinaires <sup>2</sup>. »

Elle veut assurer, avant tout, la « liberté des âmes ».

Après avoir réformé les Carmélites, la sainte voulut aussi travailler à la réforme des Carmes. Elle eut pour auxiliaire dans cette entreprise saint Jean de la Croix. Né aux environs d'Avila, en 1542, dans l'obscurité et la pauvreté, admis à l'âge de vingt et un an dans l'Ordre des Carmes, le père Jean songeait à entrer à la Chartreuse pour y mener une vie plus recueillie, quand, un jour, après un court entretien avec la Mère Tère se au parloir d'Avila, celle-ci, éclairée de Dieu, s'écria : « Mon Père et mon fils, prenez patience et renoncez à la Chartreuse, car nous préparons dans notre Ordre même une réforme qui pourra vous satisfaire ». C'était en 1567. Le saint avait vingt-cinq ans à peine. Ce fut dès lors un spectacle extraordinaire, que celui de ce religieux, déjà prêtre, se formant à la vie monastique par les conseils d'une femme, puis entreprenant avec elle la réforme des monastères de son Ordre. Les rebuts ne lui manquèrent pas. Persécuté par les religieux non réformés, condamné comme déserteur et rebelle, emprisonné, calomnié, Jean de la Croix supporta tout avec patience. Il avait pris pour devise : souffrir et être méprisé pour Jésus-Christ. Quand la sainte mourut, le 4 octobre <sup>3</sup> 1582, quinze

La réforme des Carmes.

Saint Jean de la Croix (1542-1591).

1. H. Joly, *Sainte Thérèse*, p. 105.

2. *Le chemin de la perfection*, VI.

3. Cette date est remarquable par la réforme grégorienne du calendrier. Les dix jours qui suivirent étant supprimés, le lendemain de la mort de sainte Tère se trouva le 15 octobre, ce qui explique pourquoi l'Eglise a fixé sa fête à ce jour.

couvents de Carmes avaient déjà adopté une réforme semblable à celle des Carmélites.

## VI

Fondations  
d'ordres nou-  
veaux.

Réformer les anciens Ordres ne pouvait suffire. La vie religieuse, institution directe de Jésus-Christ par son inspiration, est, par son organisation, œuvre de l'Esprit vivifiant, qui anime l'Église dans les phases diverses de son existence terrestre. Des besoins nouveaux suscitaient des formes nouvelles de vie apostolique ; elles surgirent en grand nombre vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle.

L'Ordre des  
Théatins  
(1524).

C'est en 1524, c'est en pleine Renaissance italienne et en pleine Révolution protestante, à l'heure où, dans la Rome brillante de Clément VII, Michel-Ange commence ses grands travaux d'architecture, et où, dans l'Allemagne, bouleversée par Luther, la terrible guerre des paysans s'allume, que quatre prêtres italiens fondent, sous les auspices du Souverain Pontife, le premier de ces Ordres nouveaux, l'Ordre des Théatins. On a pu y voir avec raison la tentative la plus caractéristique d'une renaissance chrétienne et d'une réforme catholique.

Saint Gaëtan  
de Thiène  
(1480-1547).

Un jeune seigneur, Gaëtan de Thiène, né à Vicence en 1480, initié à toute la culture littéraire, juridique, philosophique et théologique de cette époque, vient à Rome vers 1508, y achète une charge de secrétaire apostolique, y reçoit les honneurs de la prélature, se mêle au mouvement humaniste et devient l'ami du cardinal Sadolet, le célèbre lettré. C'est le moment où précisément Sadolet et quelques humanistes chrétiens, également épris du culte de l'art antique et de la charité chrétienne, projettent de fonder une association dont l'objet réalisera leurs aspirations communes. En 1516, ils mettent leur projet à exécution et fondent la Société du Divin Amour, *Del Divino Amore*, petite réunion de soixante esprits d'élite, qui se tient au Transtévère, dans une minuscule église. Gaëtan en devient bientôt l'âme, quoique on ait décidé que nul n'y occuperait le premier rang.

La Société du  
Divin Amour  
(1516).

La Société du Divin Amour ne tarde pas à se répandre dans



toute l'Italie <sup>1</sup>. Elle répond en effet à une tendance de la Renaissance italienne, qui, s'il faut en croire son savant historien, tendait, en mêlant la doctrine de Platon au mysticisme du Moyen Age, « à suggérer aux âmes d'élite l'idée que le monde a été créé par un Dieu d'amour <sup>2</sup> ». Mais ce n'était là que la première étape, pour ainsi dire, de l'œuvre de Gaëtan. Après quelques années passées dans la pratique des œuvres charitables et dans la douce intimité d'amitiés chrétiennes, le jeune prélat, de concert avec deux de ses amis, le pieux avocat Boniface de Colle et l'ardent évêque de Chiéti, Jean-Pierre Caraffa, projette une réforme plus profonde : la fondation d'une société de prêtres qui, sans adopter les règles des anciens instituts monastiques, aurait pour but de former un clergé plus parfait dans le sens de la pureté, de la science et de l'abnégation, et qui deviendrait ainsi le meilleur instrument d'une réforme générale. « Ce timide, ce scrupuleux, dit un récent biographe de saint Gaëtan de Thiène, a la vision d'un clergé pur, viril, intellectuel, libre dans un Etat libre <sup>3</sup>. » L'idée agréée à Clément VII et aux meilleurs prélats de son entourage ; par un bref du 24 juin 1524, le Pape autorise la formation du nouvel institut. « Le bref du 24 juin, dit le même auteur, peut être considéré, jusque dans sa forme de latinité exquise, comme une des chartes de la Renaissance chrétienne. On y retrouve la pensée de Gaëtan, mûrie, revue, pesée, mise au point. Les associés, dit-il en substance, ont exposé au Saint Père leur désir de servir Dieu avec la plus parfaite tranquillité d'âme, *cum majore animi quiete* ; dans ce dessein, ils désirent faire vœu de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, habiter ensemble, sans costume spécial, sous la juridiction directe du Saint-Siège. Le bref les autorise comme clercs réguliers, avec une formule très large, très pratique. Ils auront un supérieur, un prévôt, élu an-

Les vues réformatrices de saint Gaëtan.

La règle des religieux théatins.

1. Le P. TACCHI VENTURI a établi, par des documents découverts à l'université de Gênes, qu'une *Confrérie du Saint-Amour* avait été fondée en cette ville dès l'année 1497. La confrérie de Rome ne serait donc qu'une imitation de celle de Gênes. TACCHI VENTURI, *Storia della Comp. di Gesu in Italia*, Rome, 1910, t. I, p. 407. Le P. BRUCKER, dans les *Etudes* du 5 octobre 1909, p. 25, note, et du 3 janvier 1910, p. 98-100, pense qu'on peut remonter plus haut ; car la *Dévote compagnie secrète de l'Oratoire de Saint-Jérôme*, fondée à Vicence en 1494, a déjà les statuts qu'on retrouve dans l'association romaine et dans la confrérie génoise.

2. JACOB BURCKHARDT, *La civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, trad. SCHMITT, t. II, p. 347. « Aimer c'est savoir », dit Trithème. « L'amour est la première et principale cause de notre salut », dit Sadolet.

3. R. DE MAULDE LA CLAVIÈRE, *Saint Gaëtan*, p. 76.

nuellement et qui ne pourra rester en charge plus de trois ans. Ils arrêteront eux-mêmes leurs règlements intérieurs. Ils pourront admettre parmi eux, après une simple année d'épreuve, un prêtre quelconque et faire recevoir sa profession par n'importe quel prêtre. Ils jouiront des privilèges spirituels des chanoines de Latran. Le bref leur confie en outre une mission particulière, qui reflète bien les préoccupations régnantes : celle de préparer une réforme du bréviaire et de la liturgie... Un bref spécial confirmait à Caraffa la dispense nécessaire pour conserver le titre et le rang d'évêque <sup>1</sup>. »

Les clercs distribuèrent leur patrimoine à leur famille et aux pauvres, par donations dûment enregistrées, et ne gardèrent qu'un petit capital pour subvenir aux premiers frais d'installation de la nouvelle société. Le titre d'évêque de Chieti, en latin *Theatinus*, que conservait Caraffa fit donner aux nouveaux religieux le nom de Théatins. Les Théatins se propagèrent bientôt en Italie, en Espagne, en Allemagne et en Pologne. Cet Ordre, qui ne compte plus guère, au début du xx<sup>e</sup> siècle, que cent membres environ, répartis dans dix maisons, a rendu à la réforme catholique les plus éminents services.

Les Barnabites (1532).

La fondation des clercs réguliers de saint Paul, appelés communément Barnabites à cause d'une Église de saint Barnabé qui leur fut concédée à Milan, suivit de près la fondation des Théatins. Les trois fondateurs, saint Antoine Marie Zaccaria, Barthélemy Ferrari et Antoine Morigia, lui donnèrent plus spécialement pour but « de régénérer et de répandre l'amour du culte divin et une vie vraiment chrétienne par des prédications fréquentes et par l'administration fidèle des sacrements <sup>2</sup> ». Les nouveaux religieux s'engageaient à ne briguer ni charge ni dignité. Leur première organisation se fit en 1530, au moment même où le protestantisme allemand élaborait la Confession d'Augsbourg. Ils furent canoniquement érigés en Ordre de clercs réguliers par Clément VII, en 1533, au lendemain de la rupture de l'Angleterre d'avec l'Église, et confirmés par Paul III en 1535, à l'heure où paraissait l'*Institution chrétienne* de Calvin. Par leurs missions, par leurs catéchismes, par la direction éclairée qu'ils donnèrent

1. R. DE MAULDE LA CLAVIÈRE, *Saint Gaétan*, p. 89. On sait que Jean-Pierre Caraffa fut élu Pape en 1555, et prit le nom de Paul IV.

2. *Constitutiones cler. reg. S. Pauli*, cap. 1.

aux âmes, ces nouveaux religieux aidèrent puissamment l'Église à réparer les brèches faites par l'hérésie protestante.

Les clercs réguliers de Saint-Mayeul ou Somasques<sup>1</sup>, fondés, à peu près à la même époque que les Barnabites, par saint Jérôme Emilien, n'eurent d'abord pour but que de prendre soin des orphelins, des malades et des pauvres ; mais la sphère de leur action s'étendit graduellement. Ils fondèrent de nombreux collèges, dont le principal fut le Collège Clémentin, destiné à l'éducation des jeunes gens de famille noble. La fondation des clercs réguliers somasques fut une des grandes joies du pontificat de Clément VII. Paul III leur accorda, en 1540, l'institution canonique, renouvelée en 1563 par Pie IV et en 1568 par saint Pie V.

Les Somasques (1540)

Ces trois premiers instituts étaient nés en Italie. La catholique Espagne, qui, sous Charles-Quint et Philippe II, avait tant de fois réclamé l'honneur de défendre la cause de l'unité catholique, donna à l'Église la quatrième et la cinquième des congrégations fondées en ce siècle.

En 1534, l'Espagnol Ignace de Loyola fonda à Paris la Compagnie de Jésus, qui devait bientôt multiplier dans le monde entier ses œuvres d'enseignement, de science et d'apostolat.

L'Ordre des Frères de Saint-Jean de Dieu, fondé à Grenade, vers 1540, n'eut pour but que le seul service des malades. Mais le dévouement absolu de ses religieux, bientôt répandus dans toute l'Europe, y fut aux yeux des peuples un puissant argument de la vérité catholique. Saint Pie V éleva la congrégation au rang d'Ordre religieux en 1572.

Les Frères de Saint-Jean de Dieu.

## VII

Cependant le sol fécond de l'Italie ne cessait de produire, sous l'influence protectrice des Papes, des œuvres de pacifique réforme et de zèle apostolique. Après saint Gaétan de Thiène et les Théatins, saint Antoine Zaccaria et les Barnabites, saint Jérôme Emilien et les Somasques, le mouvement de rénovation entre-

La réforme des ordres religieux en Italie.

1. Ce nom leur vint de la ville de Somasco, située entre Milan et Bergame, où saint Jérôme Emilien rédigea leur règle.

pris par le concile de Trente suscitait en Italie saint Charles Borromée et les Oblats, saint Philippe de Néri et les Oratoriens, saint Camille de Lellis et les Camilliens, saint Joseph Calasanz et les Frères des Ecoles pies, sainte Angèle de Mérici et les Ursulines.

L'Oratoire de  
saint Philippe  
de Néri (1583).

La règle de  
l'Oratoire.

Nous avons eu déjà l'occasion de mentionner les fondations de saint Charles Borromée et l'influence bienfaisante de saint Philippe de Néri. La congrégation de l'Oratoire<sup>1</sup>, issue des assemblées de prêtres et de clercs, que saint Philippe convoquait auprès de lui, pour y faire les exercices spirituels et s'y édifier mutuellement par des entretiens<sup>2</sup>, fut une des plus originales créations de cette époque. « Cet institut, dit un savant Oratorien, le P. Augustin Theiner, est fondé sur la charité et l'esprit des premiers chrétiens ; aussi saint François de Sales appelait-il la manière de vivre des Pères de l'Oratoire une vie angélique, *vita angelica*. Ses membres vivent en communauté, mais se nourrissent à leurs propres frais ; ils ont une table commune, pour laquelle ils fournissent une pension mensuelle. Les Oratoriens ne reçoivent absolument de la maison que le logement. Ils ne s'engagent par aucun vœu, peuvent en tout temps quitter l'Institut et reprendre la fortune qu'ils y ont apportée. Malgré cette liberté extraordinaire, il est rare de voir un Oratorien quitter la congrégation. La forme du gouvernement de la société est républicaine. Le supérieur, qui est le premier en honneur, est du reste l'égal de tous ses confrères ; il doit remplir toutes les fonctions de son ministère, comme prédicateur, confesseur, etc., d'après l'ordre établi suivant l'ancienneté ; quand il aurait quatre-vingts ans, il n'est pas exempt de servir à table, service que font les Pères, et non pas, comme dans les autres Ordres, des frères lais. Le supérieur a quatre conseillers à ses côtés, nommés députés, qui dirigent avec lui les affaires intérieures. Les actes publics ne peuvent être décidés que par la congrégation réunie, à la majorité des voix. Le pouvoir législatif réside en effet dans la congrégation, qui peut appeler le supérieur à rendre compte, le déposer et le rétablir, si elle le juge utile, sans le concours d'aucune autorité

1. Ainsi nommée par saint Philippe, pour indiquer que ses membres devaient dans l'œuvre de leur réforme personnelle, s'appuyer principalement sur l'oraison.

2. On y représentait aussi des épisodes de l'histoire sainte, avec accompagnement de musique ; d'où le nom d'*Oratorio* donné à ces exécutions musicales.

ecclésiastique supérieure. L'évêque est le supérieur immédiat de la congrégation, mais il ne peut rien ordonner à ses membres en dehors du ressort de l'institut, dont il est le gardien. Les diverses maisons de l'Oratoire sont indépendantes les unes des autres et n'ont pas de Général<sup>1</sup>. » A la mort de saint Philippe de Néri, l'Oratoire de Rome élit comme supérieur le savant Baronius, l'auteur des *Annales ecclésiastiques*, une des plus pures gloires de l'Oratoire. La congrégation, formée en 1564, fut approuvée canoniquement en 1583 par Grégoire XIII et se répandit rapidement en Allemagne, en Angleterre, en Autriche et même au Mexique et à Ceylan.

La société des Camilliens, fondée pour le soin des malades, fut approuvée par Sixte-Quint en 1586 et élevée au rang d'Ordre religieux en 1591 par Grégoire XIV. Les Camilliens  
(1586).

C'était le moment où César de Bus, dans le Comtat-Venaissin, et saint Joseph Calasanz à Rome se préoccupaient d'instituer des œuvres d'enseignement et d'éducation pour la jeunesse.

La vie de César de Bus est étrange, et reflète bien les agitations de ces temps troublés. Né le 2 février 1544 à Cavaillon, dans le Comtat-Venaissin, d'une ancienne et pieuse famille, il entre, à un âge déjà mûr, dans la confrérie des Pénitents noirs, sert dans l'armée royale contre les huguenots, s'occupe, dans l'intervalle des guerres, de peinture et de poésie, se rend à Paris pour le rétablissement de sa santé, y perd la foi, y devient le plus mondain des courtisans, puis, après la mort de son père et de son frère, retrouve, dans la vie paisible qu'il mène à la campagne et dans la lecture de la vie des saints, les croyances de sa jeunesse. Il se dévoue alors aux œuvres de miséricorde avec la même ardeur qu'il a mise naguère à se battre contre les protestants, à cultiver les beaux-arts et à fréquenter les compagnies mondaines de la capitale. Enfin, la lecture du catéchisme de Trente l'éclaire sur sa vraie vocation. Il se dévouera à la formation de l'enfance et de la jeunesse. Privé de la vue à quarante-neuf ans, il supporte son infirmité avec une patience admirable, continue à instruire les enfants et les ignorants, et meurt en laissant la réputation d'un saint. La société des Clercs séculiers de la Doctrine Chrétienne

César de Bus  
(1544-1607).

1. P. Augustin THEINER, dans le *Dictionnaire de théologie* de WETZER et WELTE, au mot *Saint Philippe de Néri*.

Les Doctri- ou Doctrinaires, fondée par lui en 1592, est approuvée en 1597  
naires (1597). par Clément VIII<sup>1</sup>.

Saint Joseph Non moins dramatique, mais dramatique d'une toute autre  
Calasanz manière, est la vie de saint Joseph Calasanz. Il naît en Espagne,  
(1556-1648). dans une ville du royaume d'Aragon, d'une famille noble et riche, et sa vocation se dessine dès ses premières années : tout petit, il assemble les enfants autour de lui et leur apprend les mystères de la foi ainsi que les prières. Il se rend à Rome en 1592, s'associe un moment à saint Camille de Lellis pour soigner les pestiférés, mais son attrait le porte toujours à s'occuper des

La Société des enfants pauvres. Il se sent appelé de Dieu à établir, sous la pro-  
Ecoles pies tection de la Sainte Vierge, une congrégation, dite des Ecoles  
(1597). Pies ou pieuses, destinées à apprendre aux enfants pauvres la lecture, l'écriture, le calcul, la tenue des livres chez les marchands et dans les administrations publiques. La nouvelle Société, fondée en 1597, passe rapidement d'Italie en Bohême, en Allemagne et en Hongrie. Mais, pour la maintenir dans son esprit premier, le saint fondateur souffre des tribulations inimaginables. A l'âge de plus de quatre-vingts ans, il sera insulté, calomnié, persécuté par des membres de sa propre congrégation, déposé de sa charge de supérieur général, obligé de subir le joug de son principal persécuteur, et mourra à quatre-vingt-douze ans, dans la disgrâce, après avoir prédit le relèvement et l'accroissement de son Ordre, à peu près anéanti à ce moment.

Les Ursulines A côté de ces Ordres nouveaux, voués à l'enseignement des en-  
(1544). fants pauvres, existait en Italie, depuis le milieu du siècle, une congrégation de femmes, destinée à l'éducation des jeunes filles : c'était l'institut des Ursulines<sup>2</sup>, fondé en 1535 par sainte Angèle de Mérici, approuvé en 1544 par le Pape Paul III. La règle ne prescrivait ni costume, ni vie commune dans une même maison. Les jeunes filles continuaient à habiter chez leurs parents ou leurs amis, généralement vêtues d'une robe noire et d'un voile modeste. La récitation quotidienne de l'Office de la Sainte Vierge, des sept psaumes de la pénitence et d'une prière composée par leur fondatrice, l'audition quotidienne de la sainte messe, la communion aux jours de fête, la pratique des conseils évangé-

1. Cf. BEAUVAIS, *Histoire de la vie du P. César de Bus*, Paris, 1645.

2. Ainsi appelées parce que la fondatrice les avait placées sous le patronage de sainte Ursule.

liques et l'assistance à des réunions mensuelles sous la présidence du Père supérieur : telles furent les observances primitives de l'institut des Ursulines. Avant de quitter ce monde, la sainte fondatrice avait exprimé, dans un testament, ses dernières volontés relativement à sa congrégation. Elle y avait recommandé aux futures supérieures de n'être dirigées, dans le gouvernement de la société, que par l'amour de Dieu et le zèle pour le salut des âmes, d'estimer profondément chacune de leurs filles, d'être douces à l'exemple du Sauveur et de conduire leur famille spirituelle, non par la violence et la sévérité, mais par la grâce et l'amour. Ces prescriptions, fidèlement observées, avaient favorisé l'influence et l'expansion du nouvel institut, qui comptait, à la mort de saint Charles Borromée, son plus dévoué protecteur, dix-huit maisons et six cents religieuses.

### VIII

Si l'esprit de ces Ordres nouveaux est identique, pour le fond, à celui qui avait inspiré les grands Ordres des premiers siècles de l'Église et du Moyen Age, il est impossible de n'y point observer des différences notables. Autre est le moine de saint Basile, de saint Augustin, de saint Benoît, de saint François et de saint Dominique ; autre est le clerc régulier du xvi<sup>e</sup> siècle. Une moins large place est donnée, dans les nouvelles congrégations, à l'office du chœur, au travail manuel, à la vie contemplative ; mais une part plus grande y est faite aux œuvres d'apostolat par l'enseignement et par l'assistance des pauvres. Il y a plus de grave poésie dans les vieux Ordres ; il y a plus d'activité pratique dans les Ordres nouveaux ; à l'heure où le bourgeois et le lettré prennent place, dans la société civile, à côté de l'ancien seigneur féodal, on voit apparaître dans l'Église, à côté des fils de saint Benoît et de saint François d'Assise, l'Oratorien et le Jésuite <sup>1</sup>.

C'est ce dernier qui semble le mieux caractériser le sens du développement de la vie religieuse à partir de la Renaissance ;

Traits caractéristiques des Ordres et des Congrégations fondés au xvi<sup>e</sup> siècle.

Les Jésuites.

1. Est-il besoin de dire que le franciscain et le bénédictin prendront aussi leur place dans le mouvement scientifique et littéraire ?

et, s'il y a quelque exagération à dire que « l'Eglise, bénédictine au Moyen Age, est devenue jésuite à partir de la Renaissance <sup>1</sup> » le fils de saint Ignace ne reste pas moins le type du religieux des temps modernes.

La Compagnie de Jésus tient son caractère spécial de son fondateur et des circonstances providentielles qui ont accompagné sa fondation.

Saint Ignace  
de Loyola  
(1491-1556).

Son fondateur est un vaillant officier de l'armée d'Espagne, Ignace de Loyola, né en 1491 <sup>2</sup> d'une noble famille du Guipuzcoa. D'abord page à la cour du roi Ferdinand d'Aragon, puis capitaine dans l'armée de Charles-Quint, il défend héroïquement la ville de Pampelune contre les Français en 1521, y reçoit deux blessures graves, et, dans son repos forcé, a l'occasion de lire la *Fleur des Saints* et la *Vie du Christ* par Ludolphe le Chartreux. Il sent alors naître en lui le désir d'accomplir pour la gloire de Dieu d'autres prouesses que celles que sa jeunesse avait rêvées pour sa propre gloire. Il suspend son épée et sa dague dans le sanctuaire de Montserrat, mène une vie de pénitence et de charité au service des malades, accomplit dans la grotte de Manrèze des exercices de piété qui font de lui un homme nouveau ; puis il décrit, sous le titre d'*Exercices spirituels*, pour l'édification des autres, la série des réflexions, des prières, des épreuves diverses et des pieuses tactiques qui l'ont transformé. Amener les âmes à se sanctifier par la voie qu'il a suivie et former, avec une élite, une petite société de frères voués à l'évangélisation des musulmans infidèles, est toute son ambition. Il conçoit d'ailleurs sa future société comme une compagnie militaire marchant à la conquête des âmes sous l'étendard du Roi Jésus, tout comme une armée marche sous l'étendard d'un roi terrestre <sup>3</sup>. La Compagnie de Jésus a dès lors son esprit : les circonstances providentielles, en élargissant les vues d'Ignace, vont lui indiquer sa définitive mission.

La première  
idée de la  
Compagnie de  
Jésus.

1. « A partir du concile de Trente, dit M. Gabriel Monod, on ne peut plus séparer les jésuites de l'Eglise. Ils sont l'expression la plus complète, la plus intense, la plus concentrée de l'esprit du catholicisme ». Gabriel MONOD, *La place de la Société de Jésus dans l'histoire de la Réforme* dans la *Revue politique et littéraire* du 9 octobre 1909, p. 458. Cf. BOEHMER-MONOD, *Les Jésuites*, Paris, 1910, p. xviii.

2. C'est la date proposée, après une savante discussion, par le P. Antonie ASTRAIN dans son *Historia de la Compañia de Jesus en la Asistencia de España* t. I, p. 3, n° 2.

3. Voir, dans les *Exercices spirituels*, la méditation des Deux étendards.



Au cours des études que le nouveau converti fait aux universités d'Alcala <sup>1</sup>, de Salamanque <sup>2</sup> et de Paris, il a gagné à son projet six compagnons dévoués : Pierre Lefebvre, François Xavier, Alphonse Salmeron, Jacques Lainez, Simon Rodriguez et Nicolas Bobadilla. Tous ensemble, le 15 août 1534, ils font, dans l'église de Montmartre, vœu de chasteté et de pauvreté, et s'engagent à soigner les chrétiens malades à Jérusalem et à travailler à la conversion des Turcs, en se mettant à la disposition du Pape.

Le vœu de  
Montmartre  
(15 août 1534).

L'idée d'élargir le champ d'action de sa petite société semble être venue à Ignace lors de sa rencontre en Italie avec Pierre Caraffa, l'un des fondateurs des Théatins, le futur Paul IV. Les plus anciennes chroniques de la vie de saint Ignace disent explicitement que jamais le saint ne voulut rapporter ce qui s'était passé alors entre lui et Caraffa, tout en laissant entendre qu'il y avait eu là des incidents de quelque importance <sup>3</sup>. On a raisonnablement conjecturé que « les Théatins le rendirent attentif aux abus qui souillaient l'Église romaine, ainsi qu'à la dégénérescence morale de l'Occident, et le convièrent à un champ d'action aussi fécond qu'étendu <sup>4</sup> ». Quelque temps après, se trouvant en présence d'obstacles insurmontables, qui l'empêchent de se rendre en Terre Sainte avec ses compagnons, Ignace décide, conformément à la dernière partie du vœu fait à Montmartre, de se mettre, lui et son petit groupe, à la disposition du Saint Père. La première impression qu'il reçoit de la ville de Rome, dès son arrivée, en 1538, est bien faite pour retenir en

Saint Ignace à  
Rome (1538).

1. C'est pendant son séjour à Alcala que l'ardeur de son zèle et les exagérations de deux femmes dont il dirigeait la conscience, le firent dénoncer deux fois à l'Inquisition et incarcérer. Cf. P. FOUQUERAY, *Hist. de la Compagnie de Jésus en France*, t. I, Paris, 1910, p. 6.

2. A Salamanque nouvelles poursuites et nouvel emprisonnement, à la suite duquel Ignace se décide à quitter cette ville et l'Espagne. FOUQUERAY, *op. cit.*, p. 7.

3. H. JOLY, *Saint Ignace de Loyola*, p. 122.

4. Cf. JOLY, *Ibid.* Certains historiens se sont demandé si saint Ignace n'avait pas fait partie pendant quelque temps de l'Ordre des Théatins. Une tradition populaire l'affirme, et sainte Térèse, dans sa correspondance, emploie quelquefois le mot de théatins pour désigner les Jésuites (*Lettres de sainte Térèse*, édit. du P. Grégoire de saint Joseph, t. I, p. 7, 154, 437 ; t. III, p. 350). Les plus récents historiens de saint Ignace rejettent cette hypothèse, qui n'a aucun fondement sérieux à invoquer. La ressemblance du costume et l'analogie des efforts ont pu faire confondre au peuple les deux sociétés. On sait d'ailleurs que le mot théatin, auquel on donnait, par une étymologie fantaisiste, le sens d'« homme de Dieu », fut à la mode à cette époque. Voir B. DE MAULDE LA CLAVIÈRE, *Saint Gaëtan*, p. 88 et H. JOLY, *Saint Ignace*, p. 122 et 136.

Occident le saint fondateur, toujours sollicité par le plus grand bien à réaliser. « S'il faut en juger par les apparences, écrit-il, nous travaillons ici sur une terre stérile en bons fruits, fertile en mauvais <sup>1</sup>. » C'est le moment précis où la commission de réforme, nommée par Paul III et composée notamment de Pierre Caraffa, de Jean Morone, de Sadolet, d'Aléandre et de Contarini, vient de soumettre au Pape un projet désespéré : supprimer tous les couvents, ou du moins en arrêter provisoirement le recrutement, pour réorganiser ensuite la vie religieuse sur des bases tout à fait nouvelles <sup>2</sup>. Le Souverain Pontife refuse d'adopter cette mesure trop radicale ; mais c'est sous l'influence de ces préoccupations qu'Ignace et Paul III entrevoient le plan d'un Ordre nouveau, qui n'aurait point pour but, comme la plupart des anciennes congrégations monastiques, une fin particulière de pénitence ou de prédication, de bienfaisance corporelle ou de prière liturgique, mais qui comprendrait dans sa mission l'apostolat sous toutes ses formes, l'enseignement littéraire et théologique à tous les degrés, les œuvres de toutes sortes, les missions au dedans et au dehors, et qui envisagerait, comme champ d'action, le monde entier. L'idée définitive de la Compagnie de Jésus est enfin trouvée. « C'est une série d'événements, indépendants de la volonté d'Ignace, dit un historien, qui l'amène à créer cette vaste organisation d'enseignement, de prédication et de direction spirituelle, qui tiendra le protestantisme en échec et qui collaborera si puissamment à l'œuvre du concile de Trente <sup>3</sup> ».

Approbation  
de la Compagnie  
de Jésus  
par Paul III  
(1540).

Le 27 septembre 1540, par la Constitution *Regimini militantis ecclesiae*, le Pape Paul III autorise « ses bien-aimés fils Ignace de Loyola, Pierre Lefebvre, etc., à former une société, dite Compagnie de Jésus, et à y admettre quiconque, désirant porter les armes pour Dieu et servir uniquement Jésus-Christ Notre Seigneur et le Pontife Romain, son vicaire sur la terre, sera disposé à faire vœu de chasteté perpétuelle et à travailler à l'avancement

1. H. JOLY, *loc. cit.*, p. 133. Saint Ignace faisait peut-être allusion, par ces mots, aux odieuses calomnies répandues à Rome contre lui et ses compagnons. Cf. FOURCUREY, *Hist. de la Compagnie de Jésus*, t. I, p. 69-70.

2. Le travail de la commission, rédigé en 1537, ne fut publié à Rome qu'en 1538, au moment même où saint Ignace y arrivait. Cf. LE PLAT, *Monum. trid.*, t. II, p. 601.

3. Gabriel MONOD, dans la *Revue politique et littéraire* du 9 octobre 1902, p. 459 ; BOEHMER-MONOD, *Les Jésuites*, p. xxvi.

des âmes dans la vie chrétienne par la prédication, les exercices spirituels, l'audition des confessions des fidèles et les œuvres de charité <sup>1</sup> »

Saint Ignace meurt le 31 juillet 1556, laissant treize provinces, cent maisons et plus de mille religieux. Jacques Lainez, son successeur, réunit la première congrégation générale, qui approuve les Constitutions <sup>2</sup>. Rien n'en peut donner une idée plus exacte que le résumé qu'en fait Ribadeneira <sup>3</sup>.

« Voici quelle est la forme de notre gouvernement et quel en est le système. La Société tout entière a à sa tête un seul Général armé du pouvoir suprême. Il est élu par les suffrages des Provinciaux, auxquels sont adjoints deux profès que chaque province nomme et envoie avec son provincial à l'Assemblée générale

Constitutions  
de la Compagnie  
de Jésus.

« Le Général est nommé à vie. En vertu de sa grande connaissance des hommes et des choses de la société, c'est lui qui nomme les recteurs des collèges, les supérieurs des maisons, lui qui crée les provinciaux, les visiteurs et les commissaires. Méthode bien propre à la conservation de la paix, de la modestie et de l'humilité ; car elle supprime ou atténue les passions, les dissensions, les jalousies et les haines, qui suivent presque toujours les élections des supérieurs quand celles-ci dépendent de l'appréciation et de la volonté du grand nombre.

« C'est encore le Général qui par lui-même ou par ses provinciaux gouverne les collèges. C'est lui qui dispense à ses frères les permissions et privilèges octroyés par le Saint-Siège, leur en restreint, leur en tempère, leur en retire l'usage. Il a pleins pouvoirs pour admettre dans la société, pour en exclure, pour convo-

1. Bulle *Regimini* dans les *Instit. Soc. J.*, édit. de Florence, 1886-1891, t. I, p. 1 et s. — *Bull. Rom.*, t. IV, p. 185 et s.

2. On a prétendu que, dans cette Congrégation, Lainez avait modifié profondément l'œuvre de saint Ignace, « ramenant le gouvernement de l'Institut à l'absolutisme, lui donnant pour loi fondamentale la volonté du supérieur », l'assimilant presque à ces anciennes communautés musulmanes, que l'Espagne connaissait depuis longtemps et dont on se serait inspiré (Hermann MULLER, *Les origines de la Compagnie de Jésus*, p. 246-258). Il paraît incontestable que les Constitutions approuvées en 1556 apportèrent quelques modifications au texte primitif de saint Ignace ; mais ce ne furent que des modifications de détail, conformes aux vues du fondateur, inspirées par son esprit. Cf. JOLY, *op. cit.*, p. 185, 186, 188, 189 ; *Etudes* du 5 déc. 1898.

3. On trouvera une analyse plus détaillée des constitutions de la Compagnie dans FOUQUEBAT, *Hist. de la Compagnie de Jésus en France*, t. I, p. 100-126.

quer les Assemblées générales, qu'il préside. Enfin tout, dans la Compagnie, relève de son jugement et de sa décision.

« Pour qu'il n'abuse pas de ce pouvoir, non contents du soin extrême avec lequel il a été choisi, ceux qui l'élisent, élisent en même temps quatre Pères des plus recommandables, qui sont appelés ses Assistants et qui forment son Conseil. L'assemblée générale qui représente la société tout entière et qui est au-dessus même du Général, peut être convoquée par les Assistants. Elle peut déposer le Général, si le cas l'exige, et prononcer même contre lui un châtiment plus grave encore...

« Ce mode de gouvernement touche de très près à la monarchie ; mais il a encore plus de l'aristocratie ; car il évite ce que chacun des deux systèmes a de vicieux et lui emprunte ce qu'il a de meilleur. Qu'un seul gouverne, c'est une condition de stabilité, mais pourvu qu'il soit modéré et sage. Il est à craindre cependant qu'enflé par cet honneur il ne suive plus la fantaisie que la raison et qu'il n'abuse pour la perte d'un grand nombre de ce pouvoir qui lui a été confié pour leur salut. Et alors même que ce malheur lui fût épargné, qu'il fût parfaitement sage, un seul homme ne peut pas tout savoir ; et par conséquent le salut du peuple exige la multiplicité des conseils : chacun fait profiter les autres de ce qu'il se trouve savoir mieux qu'eux. Mais alors le péril est qu'il n'y ait autant d'avis que de têtes et que ce qui doit faire l'unité d'une assemblée ou d'une société ne se brise et ne se disperse. C'est pour éviter ces deux dangers que notre Compagnie a pris à la monarchie son unité, à l'aristocratie l'existence d'un conseil, tempérant ainsi les deux systèmes l'un par l'autre, de telle sorte que le Général commande à tous et en même temps soit subordonné à tous (*præsit et subsit*). — Telle est la constitution, telle est la méthode du gouvernement de notre Compagnie, que saint Ignace a élaborée et qu'il nous a léguée <sup>1</sup>. »

1. « Rien n'autorise à croire, dit M. Gabriel Monod, que les jésuites eussent des constitutions et des règles secrètes à côté des constitutions officielles de l'Ordre. Les *Monita secretæ* qu'on leur a attribués sont une satire fabriquée probablement par un jésuite polonais chassé de l'Ordre, Zohorowski, qui les publia à Cracovie en 1614 ». Gabriel Monod, *Mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques* le 16 octobre 1909. Cf. BERNARD, *Les instructions secrètes des jésuites*, Paris, 1903 ; *Monita secretæ S.J.*, Krakau, 1612 ; BOEHNER-MONOD, *Les Jésuites*, p. LII-LXX ; A. BROU, *Les Jésuites de la légende*, ch. 5.

On voit maintenant ce qui fait l'originalité de la constitution des Jésuites. Tandis que sainte Térèse et les autres réformateurs des anciens Ordres, s'appliquent à fortifier les remparts du cloître et à resserrer les liens de la clôture, saint Ignace affranchit ses religieux des liens de l'observance monacale; d'autre part, à la différence de la plupart des créateurs d'Ordres nouveaux, tels que le fondateur de l'Oratoire, qui accentuent l'organisation démocratique, le fondateur de la Compagnie de Jésus marque sa congrégation d'un caractère essentiellement monarchique et aristocratique. La conception même de la nouvelle fondation, la complexité des fonctions qui lui étaient assignées, son caractère international, cette exemption de beaucoup de règles canoniques, que saint Ignace et Lainez avaient demandée comme une condition d'activité plus libre et plus souple, requerraient, sans doute, comme moyen d'harmonie et d'unité dans l'action, l'existence d'un lien intérieur plus solide. D'ailleurs, ainsi que l'a reconnu un historien protestant, « au moment où se constitua la Compagnie de Jésus, l'Église pouvait à bon droit s'effrayer du désordre que la Réforme protestante et la Renaissance avaient apporté dans l'édifice religieux légué par le passé; c'est à ce besoin d'ordre et de règle, qui semblait alors le besoin primordial de la société chrétienne, que la Compagnie de Jésus répondit<sup>1</sup>. »

Caractère monarchique de la Compagnie.

Cette organisation nouvelle ne s'établit pas, d'ailleurs, sans difficultés. « Dès le principe, dit un historien jésuite, la Compagnie eut à lutter: d'abord au sujet de son nom, puis pour le manque de prières chorales. L'attaque fut vive, quoique contenue par les Papes. Le danger s'accrut, lorsque Paul IV introduisit la pratique de tenir le chœur et réduisit à trois ans la durée du généralat. Ces mesures furent abolies par ses successeurs. L'office du chœur, rétabli par saint Pie V en 1572, fut ensuite supprimé. Enfin Grégoire XIV mit un terme à toutes ces vicissitudes en confirmant, par la bulle *Ecclesie catholicæ* du 28 juin 1591, les

Difficultés intérieures.

1. G. MONOD, *loc. cit.*, p. 458. M. Monod ajoute, il est vrai, qu'« il est permis de se demander si, par le triomphe exclusif de cette conception de l'Ordre, toute liberté n'aurait pas été détruite ». Il est bon de faire remarquer que, d'après les Règles mêmes de la Compagnie de Jésus, le devoir d'obéissance s'arrête là où le supérieur commanderait quelque chose de contraire à la loi de Dieu, *ubi Deo contraria præcipit homo*. D'ailleurs, on ne doit pas oublier que le chap. iv des Constitutions, intitulé: *De l'autorité et de la surveillance que la société doit exercer sur son général*, limite expressément les pouvoirs de celui-ci. Sur les calomnies de Michelet à ce sujet, voir BERNIER-MONOD, *Les Jésuites*, p. xiii-xv.

constitutions primitives établies par saint Ignace <sup>1</sup>. » Des difficultés plus graves encore se produisirent à propos du caractère essentiellement international que saint Ignace avait voulu donner à son œuvre. « Afin d'interrompre la continuité, jugée dangereuse, du choix des généraux, toujours espagnols, on élut, après la mort de saint François de Borgia, Everard Mercurian. Le mécontentement des Espagnols éclata sous le général Claude Aquaviva, italien. Ils voulaient des procureurs et un commissaire général pour leur pays, avec une autorité indépendante du Général. Philippe II appuya ces prétentions ; Sixte-Quint soutint le Général. Enfin, sous Paul V, par la Constitution *Quantum religio* du 4 septembre 1606, l'institution primitive l'emporta <sup>2</sup>. »

Cette institution primitive était animée d'une si puissante vitalité, qu'elle avait pu, tout en soutenant de pareils assauts, permettre aux nouveaux religieux d'accomplir des merveilles de zèle. Nul n'a décrit avec une plus haute impartialité les travaux apostoliques des premiers jésuites, que l'historien protestant Léopold de Ranke.

Activité apostolique des premiers membres de la Compagnie.

« En Italie, leur succès est extraordinaire. Les Farnèse favorisent leur établissement à Parme ; des princesses se soumettent aux exercices spirituels d'Ignace de Loyola. A Venise, Lainez explique l'Évangile de saint Jean devant une assemblée de nobles. A Montepulciano, François Cerda exerce un tel entraînement sur quelques-uns des hommes les plus considérés de la ville, qu'ils vont mendier avec lui dans les rues. Mais en Espagne les succès des jésuites sont plus grands encore. A Barcelone, ils ont fait une conquête très importante dans la personne du vice-roi, François de Borgia, duc de Gandie ; à Valence, l'église ne suffit pas à contenir tous les auditeurs d'Araoz. D'Alcala et de Salamanque, l'Ordre s'étend bientôt sur toute l'Espagne. Les jésuites ne sont pas moins les bienvenus en Portugal. Le roi ne laisse partir pour les Indes-Orientales que l'un des deux premiers qui lui ont été envoyés ; c'est Xavier, qui va conquérir dans cette

1. R. P. ALBERS, S. J., *Manuel d'histoire ecclésiastique*, trad. Hedde, t. II, p. 311.

2. *Ibid.* — Ces querelles intestines de la Compagnie de Jésus sont racontées en détail par le P. Antonio ASTRAIN, dans son *Historia de la compañía de Jesus en la asistencia de España*, Madrid, 1910, t. III. Il y démontre, d'après des documents d'archives, que les menées furent l'œuvre d'un petit nombre de mécontents dont le plus célèbre fut le fameux Père Mariana, auteur de *l'Hist. d'Espagne*.

mission la gloire d'un apôtre et d'un saint. Il retient l'autre près de sa personne ; c'est Simon Rodriguez. Dans les deux cours, les jésuites rencontrent l'accueil le plus extraordinaire. Ils réforment entièrement celle du Portugal ; à la cour d'Espagne, ils deviennent tout d'abord les confesseurs des principaux personnages de la noblesse, du président du conseil de Castille, du cardinal de Tolède.

« La Société se répand dans les Pays-Bas. A Louvain Lefebvre a le succès le plus décisif ; dix-huit jeunes gens, déjà bacheliers ou maîtres, offrent de quitter leur famille, l'université et leur patrie pour le suivre en Portugal <sup>1</sup>. »

« L'instruction avait été jusque-là entre les mains de ces littérateurs qui, après s'être livrés longtemps aux études dans un esprit tout profane, étaient revenus plus tard prendre une direction religieuse dont Rome se défiait beaucoup et qu'elle finit par repousser. Les jésuites se consacrent à les expulser et à les remplacer. D'abord, ils sont plus méthodiques : ils divisent les écoles en classes ; depuis les premiers éléments jusqu'au dernier perfectionnement des études, ils donnent leur enseignement dans le même esprit ; de plus, ils veillent sur les mœurs et s'attachent à former des chrétiens virils. Comme il est expressément défendu aux jésuites de demander ou de recevoir un salaire, l'instruction qu'ils donnent est gratuite, comme la parole évangélique qu'ils distribuent aux pauvres et aux riches, comme la messe qu'ils célèbrent <sup>2</sup>. »

Les collèges  
des Jésuites.

Leurs métho-  
des d'ensei-  
gnement.

Leurs collèges se multiplient dans tous les pays d'Europe. En 1550, l'empereur Ferdinand, comprenant que le plus sûr moyen de conserver en Allemagne la pure doctrine catholique est de donner à la jeunesse des maîtres pieux et savants, s'adresse à Ignace de Loyola. L'année suivante, treize jésuites, parmi lesquels se trouve le savant Claude Lejay, fondent à Vienne leur premier collège. En 1556, ils s'établissent à Cologne et à Ingolstadt. De ces trois villes, ils se propagent dans toutes les villes de l'Allemagne. En France, favorisés par des lettres patentes

1. RANKE, *Hist. de la Papauté*, t. I, p. 220-221.

2. RANKE, t. I, p. 229. « On se plaît à dire, écrit un historien protestant et allemand, que c'est le maître d'école prussien qui a vaincu à Sadowa et a assuré l'hégémonie de la Prusse. Avec beaucoup plus de raison peut-on dire : c'est le maître d'école jésuite qui a assuré la suprématie de la vieille Eglise dans beaucoup de pays. » BOEHMER-MONOD, *loc. cit.*, p. 55-56.

Premiers développements de la Compagnie de Jésus.

Opposition du Parlement et de l'Université.

Fondations des premiers collèges des Jésuites en France.

d'Henri II dès le mois de janvier 1551, les jésuites ont à surmonter une formidable opposition du Parlement et de l'Université, qui redoutent leur influence. Après la Conjuration d'Amboise, en 1560, François II songe à les opposer comme une digue à l'hérésie. Mais les adversaires de la Compagnie ne désarment pas. De toutes les raisons invoquées contre son admission légale en France, la principale est le nombre des privilèges qu'elle a reçus des Souverains Pontifes. Dans une requête adressée au Parlement, les jésuites protestent alors « qu'ils ne demandent rien de plus que les Ordres mendiants, rien, par conséquent, qui soit contraire à l'Église de France et aux concordats passés entre le roi et le Saint-Siège <sup>1</sup> ». Le 9 octobre 1560, des lettres de jussion, signées par le roi de France, déclarent « homologuer les bulles octroyées à la Compagnie de Jésus par les papes Paul et Jules... dans l'espérance que le fruit qu'elle fera à Paris et autres endroits du royaume passera de beaucoup les inconvénients et incommodités portés par les avis de l'évêque de Paris et de la faculté de théologie,... qu'à ces inconvénients, d'ailleurs, s'ils adviennent, il sera aisé de pourvoir par les évêques et prélats... ayant l'œil, comme ils doivent avoir, à toutes choses qui touchent l'instruction du peuple <sup>2</sup> ». Ni ces lettres, ni d'autres lettres, émanées de Charles IX le 23 décembre 1560 et le 14 mars 1561, ne font disparaître la résistance du Parlement ; mais, forts de l'approbation royale, les jésuites fondent successivement plusieurs collèges à Pamiers (1561), à Tournon (1562), à Mauriac (1563), à Toulouse (1564), à Avignon (1565), puis à Chambéry, Lyon, Bordeaux, etc. L'ouverture à Paris du Collège de Clermont, où enseigne Maldonat, leur suscite de longs procès avec l'Université (1565-1576). La fondation de l'Université de Pont-à-Mousson couronne enfin

1. Lettre de P. Cogordan au P. Lainez (16 juillet 1560), citée par FOUQUERAY, *op. cit.*, t. I, p. 237. « Cet acte de renonciation à leurs privilèges, dit Crétineau-Joly, plaçait les Jésuites dans une position inexpugnable ; ou arguait des faveurs que Rome leur avait accordées ; il les abandonnaient aussi explicitement que possible. » *Hist. de la Compagnie de Jésus*, t. I, p. 325. Le dernier historien de la Compagnie en France, le R. P. Fouqueray n'admet pas cette interprétation. « Non, écrit-il, tel n'est pas le sens du langage du P. Gogordan. La Compagnie ne pouvait pas renoncer à des privilèges octroyés par le Saint-Siège, comme nécessaires au libre jeu de son activité ; elle pouvait seulement consentir à en modérer l'exercice, dans le cas où quelques-uns se seraient trouvés en opposition avec les lois du royaume. » FOUQUERAY, *op. cit.*, t. I, p. 327-328. Les adversaires des Jésuites crurent ou feignirent de croire à une renonciation véritable.

2. Cité par FOUQUERAY, I, 239-240.



leurs persévérants efforts dans l'enseignement de la jeunesse <sup>1</sup>. Plusieurs d'entre eux unissent à la fonction de professeur celle de missionnaire. Tels sont : le P. Auger, qui évangélise Toulouse, Lyon, Reims, Metz, Bourges et Paris ; le P. Possevin, qui donne des missions à Marseille sur les galères royales ; le P. Maldonat qui discute contre les ministres protestants à Sedan.

Le Bienheureux Pierre Canisius.

Les travaux des missionnaires français sont surpassés par ceux de l'apôtre de l'Allemagne, le bienheureux Pierre Canisius <sup>2</sup>. Educateur, prédicateur, organisateur et soutien de son Ordre, conseiller et directeur de princes, champion du catholicisme dans les diètes de l'empire, nonce de Papes et publiciste, il n'a, dans ces fonctions si variées, qu'un seul but, qui fait l'unité de sa vie, à savoir, opposer à la fausse réforme une vraie et salutaire rénovation religieuse ; ce qui a porté les protestants et les catholiques à donner à son œuvre le nom de Contre-réforme. Un grand nombre de ses frères suit son exemple. Et ces hommes, dit Ranke, « se montrent à la fois laborieux et mystiques, politiques et enthousiastes ; ce sont des gens que l'on aime à fréquenter ; ils s'aident les uns les autres et n'ont aucun intérêt personnel. Une semblable association, dans un même corps, de science et de zèle, de travail et de persuasion, d'esprit de propagande et d'unité systématique, est peut-être sans exemple dans l'histoire du monde <sup>3</sup>. »

L'histoire des jésuites est désormais inséparable de l'histoire générale de l'Eglise. On les rencontrera au premier rang, avec saint François Xavier, dans ce magnifique mouvement qui, au xvi<sup>e</sup> siècle, porte un si grand nombre de missionnaires sur les côtes de l'Asie, de l'Amérique et de l'Afrique, où ils essaieront de compenser, au prix de leurs sueurs et de leur sang, les pertes cruelles que l'hérésie a fait subir à l'Eglise sur le sol de l'Europe <sup>4</sup>.

1. Voir les détails sur ces fondations dans FOUQUERAY, t. I, l. III, p. 363-646.

2. Pierre Canisius, né à Nimègue le 5 mai 1521, mort en odeur de sainteté le 21 décembre 1597, a été béatifié par Pie IX le 24 juin 1864. Voir l'article *Canisius* publié par le P. LE BACHELET dans le *Dict. de théol. cath.* de VACANT-MANGENOT.

3. RANKE, *ibid.*, t. II, p. 157 ; Cf. MACAULAY, *Hist. d'Angleterre*, t. II, ch. VI.

4. Afin de donner dans son ensemble l'histoire de l'apostolat dans les missions étrangères, qui se poursuit au xvii<sup>e</sup> siècle, nous en reprendrons le récit dans notre prochain volume.

## CHAPITRE V

### LA RÉFORME CATHOLIQUE DANS LE MOUVEMENT INTELLECTUEL ET DANS LA VIE SPIRITUELLE

#### I

Le mouve-  
ment littéraire  
après le Con-  
cile de Trente.

Le Tasse, Ca-  
moëns et  
Lope de Vega.

Erasme, Rabelais et Montaigne avaient admirablement reflété, dans leur vie comme dans leurs œuvres, cet esprit de la Renaissance, indéfinissable, équivoque, encyclopédique dans son objet, inquiet dans ses aspirations, à la fois sceptique et passionné, où l'épicurisme et le stoïcisme de l'ancienne Rome se mêlaient si étrangement au mysticisme de l'Évangile<sup>1</sup>. Au lendemain du concile de Trente, surgissent, dans les nations restées catholiques, trois œuvres littéraires d'une inspiration religieuse très franche : la *Jérusalem délivrée* du Tasse en Italie, les *Lusiades* de Camoëns en Portugal et les œuvres dramatiques de Lope de Vega en Espagne. Les trois poètes ont recours aux fables de la mythologie païenne ; tous les trois exaltent le sentiment national ; et par là ils sont bien de leur siècle ; mais tous les trois vont chercher leurs héros dans l'histoire chrétienne, et leurs poèmes sont animés d'une inspiration sincèrement catholique. Le Tasse meurt en invoquant la Vierge Marie ; Camoëns reste fidèle dans ses

1. Erasme, Montaigne et Rabelais représentent trois aspects de l'humanisme, cet essai de retour à l'antiquité et à la nature que l'on accuse le Moyen Age d'avoir méconnues. Nous avons parlé plus haut du dilettantisme érudit d'Erasme et de ses positions successives vis-à-vis de la Réforme. Sur le néo-stoïcisme de Montaigne, voir STROWSKI, *Pascal et son temps*, t. I. De Montaigne à Pascal, p. 28-58. Sur l'épicurisme de Rabelais, et ses attitudes diverses à l'égard de la doctrine protestante, voir HAUSER, *Études sur la Réforme française*, p. 47-52 et 61-62.

malheurs à la foi de son enfance ; Lope de Vega, élevé par les jésuites, honoré de l'amitié des plus hauts dignitaires de l'Eglise, meurt dans les ordres sacrés ; et ce qu'ils célèbrent dans leurs œuvres, devenues aussitôt populaires, c'est l'héroïsme des croisades, c'est la conquête du nouveau Monde à la civilisation catholique, c'est le culte chrétien de l'honneur.

Dans les beaux-arts, une évolution semblable se dessine. L'art, cherchant à s'adapter aux divers milieux, se spécifie en écoles nationales <sup>1</sup> ; et, en même temps, sous l'influence des décrets de Trente, il abandonne peu à peu son inspiration trop païenne. En 1573, Paul Véronèse est cité devant le Saint-Office et reçoit une remontrance pour n'avoir pas assez suivi, dans la *Cène*, la tradition catholique <sup>2</sup> ; mais l'école bolonaise, fondée par les Carrache, donnera bientôt, après le pathétique *Ecce Homo* d'Annibal Carrache et l'émouvant *Saint Jérôme* de son frère Augustin, l'admirable *Communion de saint Jérôme* du Dominiquin, les ravissantes Madones du Guide, les savantes peintures religieuses du Guerchin <sup>3</sup>.

Le mouvement artistique.

La peinture. Paul Véronèse.

L'école bolonaise.

L'architecture, il est vrai, poursuit, pendant la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, une évolution dont la valeur est très contestée. L'église du Gesu, commencée à Rome par Vignole en 1568, en reste le type. Les jésuites, grands bâtisseurs à cette époque, adoptent ce modèle, et le style de ces églises reçoit, de ce fait, le nom de style jésuite. Il consiste surtout à faire de la façade de l'édifice la partie la plus riche en décorations, autour de laquelle tous les autres membres de la construction semblent, suivant l'expression d'un critique d'art, « s'agiter et se mettre en mouvement dans un grand *crescendo* <sup>4</sup>. »

L'architecture. Le style « jésuite ».

Mais, quelle que soit la valeur artistique de ces temples, la musique de Pierre-Louis Palestrina vient leur donner, aux jours des grandes solennités, comme une âme nouvelle. L'allure théâtrale prise depuis quelque temps par la musique d'église avait soulevé contre elle les protestations du concile de Trente <sup>5</sup>. Il est aujourd'hui démontré, par les travaux de nombreux savants, que l

La musique.

1. André MICHEL, dans l'*Hist. Gén.* de LAVISSE et RAMBAUD, t. V, p. 411.

2. *Ibid.*, p. 416-417.

3. Sur l'école bolonaise voir Marcel RAYMOND, *L'école bolonaise*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 1<sup>er</sup> janvier 1910, p. 109 et s.

4. André MICHEL, dans l'*Hist. Gén.* de LAVISSE et RAMBAUD, t. V, p. 423.

5. Voir A. VIGOUREL, *La liturgie et la vie chrétienne*, ch. LVIII, p. 476 et c.

Décadence du  
chant grégo-  
rien au  
xv<sup>e</sup> siècle.

plain-chant introduit par saint Grégoire le Grand dans les églises, s'y était conservé jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle. A l'œuvre liturgique du grand Pape s'était encore ajoutée, au Moyen Age, toute une floraison de proses, d'hymnes, d'antiennes et de répons, dont le rythme religieux s'harmonisait admirablement avec le style architectural des vénérables cathédrales. Malheureusement, le développement de la musique polyphone, ou à plusieurs voix simultanées, fit perdre peu à peu le rythme du chant grégorien. Celui-ci devenait un corps sans âme. Les vocalises, déchues de leur rythme, lourdement chantées, n'inspirèrent plus que l'ennui et le dégoût. On les abrégéa. On chercha d'autres moyens d'émouvoir les fidèles. La musique polyphone profane, grâce à ses incomparables ressources d'harmonie et d'instrumentation, prit facilement la place du chant grégorien, dont le sens semblait désormais perdu. D'ailleurs, la simplicité du plain-chant et ses longues vocalises ne cadraient plus avec le goût artistique de l'époque. Sur ce point, comme sur les autres, on éprouvait le besoin d'innover. L'*Abbrevietur cantus* devint le mot d'ordre dont les conciles eux-mêmes se firent l'écho. Mais en abrégeant le chant grégorien, on le dénatura. Jean XXII s'insurgea contre la manie des novateurs, qui tendaient à « musicaliser » le plain-chant. Le goût de l'innovation persévéra, prévalut même à Rome. La musique nouvelle, excellent à exprimer et à exciter les passions, substitua au vrai sentiment religieux une vague sentimentalité, plus apte à faire des dilettantes que des chrétiens.

Le Pape Pie IV, désirant répondre promptement aux désirs exprimés par les Pères de Trente, nomma une commission chargée de se prononcer sur la question suivante : Est-il utile de tolérer la musique dans les églises ? En même temps il fit rigoureusement appliquer la loi de l'Église en vertu de laquelle les clercs seuls pouvaient faire partie de la chapelle pontificale.

Palestrina, ré-  
formateur de  
la musique re-  
ligieuse  
(1524-1594).

Cette mesure eut pour effet de priver de ses fonctions un pauvre maître de chapelle, Jean Pierluigi, plus communément appelé Palestrina, du nom de sa vie natale. Oublié, délaissé, il se retire dans une pauvre cabane, près du Monte Celio. Mais Palestrina est une âme haute et courageuse. Dans le silence de sa solitude, il se voue à son art avec une persévérance et un enthousiasme qui lui inspirent les productions musicales les plus originales, les plus libres. L'humble artiste excelle à saisir et à

rendre le sens profond d'un texte des Livres Saints. Nul n'était plus capable de donner à la musique d'église un accent vraiment religieux. La commission pontificale finit enfin par s'en rendre compte.

Palestrina se met à l'œuvre. Sur un des manuscrits du pauvre maestro on a trouvé ces mots : « Seigneur, éclairez-moi ! » Après deux essais infructueux, il parvient, dans une période d'inspiration, à composer la messe connue sous le nom de « messe du Pape Marcel ». Le succès dépasse toutes les espérances. Un *Kyrie* suppliant, un *Agnus* humilié, un *Gloria* triomphant expriment le sens du texte avec une vérité et une précision surprenantes. Pie IV, ravi, déclare qu'il croyait, en écoutant cette Messe, entendre les mélodies angéliques. La question est désormais tranchée en faveur de la musique d'église. Un champ est enfin ouvert, où les productions les plus belles et les plus variées se manifesteront à l'admiration du monde sans nuire à l'édification des fidèles.

## II

Une restauration des études théologiques soutient le mouvement de rénovation littéraire et artistique. Saint Thomas, dont l'œuvre a inspiré le concile de Trente et que saint Pie V a déclaré docteur de l'Église en 1567, devient l'âme de cette renaissance. Elle a son centre en Espagne et en Portugal. L'université de Salamanque, où enseignent les dominicains, est son berceau. La *Somme* de saint Thomas remplacera désormais le *Livre des Sentences* de Pierre Lombard dans les écoles. François de Vittoria (1480-1556), à qui revient l'honneur d'avoir donné la première doctrine systématique du droit de la guerre, est le promoteur de la renaissance thomiste. Melchior Cano (1509-1560), Dominique Soto (1494-1560), Dominique Bannès (1528-1604), suivent ses traces, et, à son exemple, dépouillent la doctrine scolastique des formes trop barbares qu'elle avait parfois revêtues.

Restauration  
des études  
théologiques,  
sous l'inspiration  
de saint  
Thomas.

François de  
Vittoria  
(1480-1556).

Dans l'Ordre des jésuites, à qui saint Ignace a ordonné de suivre la seule doctrine de saint Thomas, Pierre Fonseca (1548-

1597), surnommé l'Aristote de Coimbre, Jacques Lainez (1512-1565), Gabriel Vasquez (1551-1604), François Tolet (1532-1596), et Louis Molina (1535-1601), commentent le Docteur Angélique ; mais nul, en Espagne, n'égale celui qu'on surnomme le Docteur Excellent, *Doctor Eximius*, François Suarez (1548-1617). L'autorité de Suarez, « en qui seul, dit Bossuet, on entendra, comme on sait, la plus grande partie des modernes<sup>1</sup> », s'impose à la fois par la profondeur et la perspicacité de son génie, par l'immense étendue de son érudition, par la clarté persuasive de son style et par la puissance logique de son argumentation. Sans s'écarter jamais de l'esprit de saint Thomas, et tout en restant fidèle à ses doctrines essentielles, il ne craint pas d'émettre, sur tel ou tel point particulier, des idées originales. Dans ses *Disputationes philosophicæ*, « un des répertoires les mieux dressés, les plus complets et les plus clairs de la métaphysique de l'École, vrai traité original sur l'être, ses catégories et ses causes<sup>2</sup> », Suarez rejette, contrairement à saint Thomas, la distinction réelle entre l'essence et l'existence, et cette divergence le conduit à expliquer autrement que les thomistes plusieurs doctrines théologiques<sup>3</sup>. Esprit naturellement modéré, Suarez se montre, dans les questions controversées, éclectique et conciliant. Entre le thomisme et le molinisme, dont nous aurons bientôt à parler, il imagine le système du « congruisme ». Sa théorie de la foi indique une préoccupation de faire place aux divers éléments psychologiques d'ordre rationnel et d'ordre moral qui la constituent, une part proportionnée. Pour lui, la foi ne repose ni sur l'évidence de la vérité qui en est l'objet, ni sur l'évidence du témoignage qui affirme cette vérité, mais sur « l'évidence de l'obligation de la croire ». Il lui semble qu'une pareille théorie sauvegarde mieux que toute autre l'élément de sentiment et l'élément de liberté que comporte nécessairement l'acte de foi<sup>4</sup>. Dans l'ordre de la mo-

François  
Suarez  
(1548-1617).

Ses opinions  
théologiques.

Sa doctrine  
sur la foi.

1. BOSSUET, *Préface sur l'instruction pastorale donnée à Cambrai le 15 de septembre 1697*, n° 34. Cette parole de Bossuet a été souvent citée, d'une manière inexacte, dans les termes suivants : « Suarez, en qui on entend toute l'École ». L'éloge fait par Bossuet, si grand qu'il soit, ne va pas jusque-là.

2. De WULF, *Hist. de la philosophie médiévale*, p. 442.

3. Cf. A. MARTIN, *Suarez métaphysicien commentateur de saint Thomas*, dans *La Science catholique* de 1898, p. 636 et s., et M. de WULF, *op. cit.*, p. 442-443.

4. SUAREZ, *De fide*, Disput. III, s. VII et VIII. Cf. BRUGÈRE, *De vera religione*, appendix IX, *De doctrina theologorum scholasticorum circa fidem*, p. 290 et s.

rale sociale, le grand théologien espagnol a pareillement à cœur de concilier les droits des princes et les droits des peuples. « L'opinion commune, écrit-il, paraît être que Dieu donne le pouvoir. Les hommes fournissent la matière, pour ainsi dire ; Dieu donne en quelque sorte la forme en conférant le pouvoir ; mais il est bien entendu que la puissance civile, toutes les fois qu'on la trouve en un homme, est émanée, de droit légitime et ordinaire, du peuple, soit prochainement, soit d'une manière éloignée ; et, pour qu'elle soit juste, on ne peut l'avoir autrement<sup>1</sup>. »

Sa doctrine  
sur l'origine  
du pouvoir

C'est une semblable théorie que soutient en Italie, avec plus de verve et d'abondance, le cardinal Bellarmin. Celui que Ranke appelle avec raison « le plus grand controversiste de l'Église catholique<sup>2</sup> », et dont Bayle a écrit qu'« il n'y a point d'auteur qui ait soutenu mieux que lui la cause de l'Église en général et celle du Pape en particulier<sup>3</sup> », commence par donner, comme Suarez, l'exemple des plus éminentes vertus<sup>4</sup>. Une riche mémoire, une admirable faculté d'assimilation, une netteté de pensée et de méthode, qui le rendent apte à saisir promptement et à exposer clairement toute question, permettent au savant jésuite de se mêler à toutes les controverses de son temps, en même temps qu'il fait face à tous les devoirs de son ministère. Il n'est pas une de ses œuvres pastorales, oratoires, ascétiques, exégétiques, théologiques, qui ne fasse honneur à sa mémoire. Mais Bellarmin est avant tout l'apologiste de la primauté pontificale. Sur l'origine de la puissance civile, sur l'autorité indirecte des Papes à l'égard du temporel des rois et sur le droit de résistance des peuples à l'égard des pouvoirs tyranniques, Bellarmin proclame avec force les théories enseignées par les théologiens scolastiques du Moyen Age.

Robert Bellar-  
min  
(1542-1631).

« Il est certain, écrit-il, que la puissance publique vient de Dieu, de qui seul émanent les choses bonnes et licites. La sa-

Sa doctrine  
sur l'origine  
des pouvoirs.

1. SUAREZ, *De legibus*, lib. III, cap. III. Sur Suarez, voir HURTER, *Nomenclator litterarius*, t. I, p. 138-142.

2. RANKE, *Hist. de la Papauté*, t. II, p. 108.

3. BAYLE, *Dict. histor. et critique*, 2<sup>e</sup> édit. Paris, 1820, t. III, p. 264.

4. *A multis vocatum in dubium est*, dit Hurter, *doutiorne esset Suarez an sanctorum* (*Nomencl. litter.* t. I, p. 139). Quant à Bellarmin, la cause de sa canonisation, deux fois reprise sous Benoît XIV, « ne fut arrêtée dit HÉFÉLÉ, que parce que la cour de Bourbon aurait alors considéré la canonisation d'un jésuite comme une attaque dirigée contre elle » (HÉFÉLÉ, *Kirchenlexicon*).

gesse de Dieu l'a dit, au livre des Proverbes : « C'est par moi que règnent les rois <sup>1</sup> ». Mais après avoir posé ce principe, qui met un abîme entre ses théories et celles de Jean-Jacques Rousseau, Bellarmin enseigne hautement que « la puissance publique réside *immédiatement* dans toute la multitude comme dans son sujet, car le droit positif étant ôté, il n'y a pas de raison pour qu'un homme domine plutôt qu'un autre ; et, la société humaine étant une république parfaite, doit avoir la puissance de se conserver, donc de châtier ceux qui troublent la paix <sup>2</sup> ». Bellarmin pense d'ailleurs qu'un peuple fidèle peut se libérer du joug d'un roi infidèle, qui l'entraîne à l'infidélité, de la même manière qu'une épouse fidèle peut se libérer de l'autorité d'un époux infidèle, suivant le précepte de l'Apôtre et les Décrétales des Papes <sup>3</sup>.

1. *Certum est politiam potestatem a Deo esse, a quo non nisi res bonæ ac licite procedunt... Sapientia Dei clamat, Prov. VIII; Per me reges regnant.* » BELLARMIN, *Disputationes de controversiis*, Venetiis, 1721, t. II. lib. III, cap. VI, p. 257.

2. *Nota hanc potestatem esse, tanquam in subjecto, in tota multitudine;... sublato jure positivo, non est major ratio cur ex multis æqualibus unus, potius quam alius, dominetur;... humana societas debet esse perfecta respublica, ergo habere potestatem seipsam conservandi et proinde puniendi perturbatores pacis (Ibid).* — Bellarmin réproouve les assertions suivantes, que le roi Jacques I<sup>er</sup> lui avait prêtées, à savoir que tout roi est élu par son peuple et qu'il peut être, pour divers motifs, dépossédé par ses sujets. Ce que soutient le savant jésuite, c'est seulement que les titres des gouvernants, quels qu'ils soient, sont de droit purement humain, que le droit de les désigner s'est trouvé, au moins originairement, dans le peuple, et que celui-ci a le droit de reprendre sa liberté si le gouvernement dégénère en tyrannie. Dans ces termes, l'opinion de Bellarmin est sans doute discutable et discutée ; mais on ne peut nier qu'elle ne soit conforme aux principes posés par saint Thomas d'Aquin et admis par la généralité des scolastiques. La théorie protestante accordait moins à la liberté des peuples. Henri VIII opposait le droit divin des rois au droit divin des Papes et l'art. 39 de la *Confession de foi des Eglises de France* déclare que « Dieu a établi les royaumes républiques et toutes autres sortes de principautés et tout ce qui appartient à l'état de justice et veut en être reconnu l'auteur. Cette cause a mis le glaive aux mains des magistrats pour réprimer les péchés ». Calvin déclare que l'idéal d'un bon gouvernement est plus facilement atteint dans un régime aristocratique ou dans l'alliance de l'aristocratie et de la république.. « La domination et seigneurie d'un seul homme, ajoute-t-il, est la puissance la moins plaisante aux hommes. mais dans l'Écriture elle est recommandée singulièrement par dessus toutes les autres ». Les rois et les magistrats sont « les ministres et les vicaires de Dieu ». Cf. *Institution chrétienne*, l. IV, ch. XX, n. 7, 8. Cf. Paul JANET, *Hist. de la science politique dans ses rapports avec la morale*, t. II, p. 150-155.

3. *Cur non potest liberari populus fidelis a jugo regis infidelis et pertrahentis ad infidelitatem, si conjux fidelis liber est ab obligatione manendi cum conjuge infideli, quando ille non vult manere cum conjuge christiana sine injuria fidei, ut aperte deduxit ex Paulo, I Cor., VII, Innocentius III, cap. Gaudemus, Extrav. De divortiis.* BELLARMIN, *De romano pontifice*, lib. V. cap. VII. Dans un opuscule qui ne se trouve pas dans ses œuvres complètes, mais dont



Quoique la question de l'autorité pontificale soit toujours la préoccupation dominante de l'illustre controversiste, il aborde, dans son célèbre ouvrage des *Controverses* (*Disputationes de controversiis christianæ fidei adversus hujus temporis hæreticos*), tous les points de dogme ou de morale attaqués par les protestants. Connaissant à fond les œuvres de Luther, de Mélancton, de Calvin, de Bèze, des Sociniens, il expose avec clarté les points en litige et les résout à l'aide d'une érudition patristique remarquable. Aussi a-t-on pu le citer comme un des premiers représentants de la théologie positive <sup>1</sup>.

Ses œuvres de controverses

Dans cet ordre d'idées, l'auteur des *Controverses* n'avait qu'à suivre la voie ouverte par le brillant auteur du *De locis theologis*, l'espagnol Melchior Cano (1509-1560). Cet important ouvrage, paru vers le milieu du siècle, venait de marquer une étape dans l'histoire des études ecclésiastiques. « Le *De locis theologis*, dit le R. P. Mandonnet, est un véritable manifeste théologique. Il est le résultat de l'action rénovatrice exercée en Espagne par François de Vittoria, dont Cano fut le plus brillant et le plus fidèle disciple. Retour à l'érudition patristique et emploi d'une langue littéraire dans les sciences théologiques, tels furent les points de vue prédominants dans la direction créée par Vittoria et que Cano réalisa avec une remarquable maîtrise <sup>2</sup>. » Le *De locis theologis*, resté inachevé par suite de la mort prématurée de Melchior Cano, est un traité de la méthode en théologie. Une grande finesse de jugement, un sens critique très informé, une forme littéraire achevée égalent l'œuvre de Cano aux plus belles productions de la Renaissance <sup>3</sup>.

Melchior Cano (1509-1560).

Il prône la méthode positive en théologie

Les méthodes positives et critiques prévalaient en même temps dans les études exégétiques avec Estius et Maldonat. Guillaume

Les études scripturaires.

l'authenticité n'est pas douteuse (voyez SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. I, p. 1180), *Responsio... pro successione Henrici Navarreni, auctore Francisco Romulo*, Rome, 1586, Bellarmin fait application de ce principe au royaume de France et déclare Henri de Navarre privé du droit de succession à la couronne parce qu'il a été déclaré hérétique par Sixte-Quint. Sur Bellarmin, sa vie et ses œuvres, voir HURTER, *Nomenclator litterarius*, t. I, p. 272 et s.. LE BACHELET, au mot Bellarmin, dans le *Dict. de théologie* de VACANT-MANGENOT, et J. DE LA SERVIÈRE, S. J., *la Théologie de Bellarmin* 1 vol. in-8, Paris, 1908.

1. HURTER, *Nomenclator*, I, 272.

2. MANDONNET, au mot Cano, dans le *Dict. de théol.* de VACANT-MANGENOT.

3. L'opinion de Cano sur le mariage qui, selon lui, ne devenait sacrement que par l'intervention du prêtre, eut assez d'autorité pour entraîner un grand nombre de théologiens. Elle devint même, un instant, l'opinion commune. Cf. *De loc. theol.*; lib. VIII, cap. IV.

Guillaume  
Estius  
(1542-1613).

Estius, chancelier de l'université de Douai (1542-1613), excite l'enthousiasme de ses contemporains par le talent avec lequel il commente les Epîtres des Apôtres, et explique les textes dont les protestants ont abusé pour soutenir leurs fausses doctrines. Malgré quelques erreurs doctrinales, qui le rapprochent de son maître Baius, il reçoit de Benoît XIV le titre de *Doctor fundatissimus*. Mais sa renommée est surpassée par celle du jésuite

Jean Maldonat  
(1534-1583).

Jean Maldonat (1534-1583). Né dans l'Estramadure, Maldonat enseigne d'abord la théologie à Rome. La Compagnie de Jésus, ayant obtenu, en 1562, le droit d'ouvrir des écoles à Paris, y appelle le savant professeur. Non moins versé dans la connaissance de l'histoire et des langues orientales que dans celle de la philosophie et de la théologie, Maldonat donne sur les Quatre Evangiles des leçons publiques, qui obtiennent le plus grand succès. Comme Abailard, il attire à ses leçons un si grand nombre de disciples, que la salle où il enseigne ne peut plus les contenir ; il est obligé de professer en plein air. Des prédicateurs calvinistes fréquentent son cours et admirent son érudition. « Maldonat, dit Dom Calmet, possédait toutes les facultés qui devaient en faire un savant remarquable. » Richard Simon a rendu hommage à la solidité de sa science <sup>1</sup>, et la critique de nos jours trouve encore grand profit à étudier ses commentaires évangéliques <sup>2</sup>.

### III

Dans ce mouvement de renaissance des études ecclésiastiques, des écoles se forment, des questions nouvelles s'agitent. Les deux principales questions controversées pendant la seconde moitié du *xvi<sup>e</sup>* siècle sont celle du baianisme et celle du molinisme.

1. RICHARD SIMON, *Hist. critique des principaux commentaires du Nouveau Testament*.

2. Les commentaires de Maldonat sur les évangiles ont été souvent réimprimés. La première édition est de 1596-1597. « On prétend, dit Reusch, que depuis 1617 les éditions ont été mutilées. » (*Dict. de théologie* de GOSCHLER, au mot Maldonat) « *Prima editio est rara*, dit Hurter, *et, ut ait Calmet in Bibliot., optima; cur autem hæc præferatur*, inquit, *l. c., faciunt ea quæ in parisiensi et lugdunensæ editione edita sunt, vel mutata, vel dempta* (*Nomenclator litterarius*, I, 88). Cf. P. PRAT, *Maldonat et l'univ. de Paris au *xvi<sup>e</sup>* siècle*, Paris, 1856.

Nous aurons bientôt l'occasion, en abordant l'histoire du jansénisme, de reprendre la question baïaniste, qui en fut le point de départ et qui demande à n'en être pas séparée.

La question moliniste s'y rattache d'une manière indirecte.

La question  
du molinisme  
et du tho-  
misme.

L'hérésie protestante, en reportant l'attention sur le difficile problème de l'accord de la grâce avec la liberté, avait donné un nouvel élan aux deux tendances qui, depuis les controverses prédestinatiennes du v<sup>e</sup> siècle, divisaient les théologiens catholiques sur cette question. Faut-il admettre que Dieu prédétermine d'avance la volonté humaine à chacun de ses actes par une impulsion ou « prémotion » toute puissante, qui entraîne nécessairement le consentement et *paraît* détruire la liberté? Ou bien faut-il reconnaître que la grâce actuelle n'est pas efficace par sa nature, n'obtient pas nécessairement l'acte auquel elle pousse, et par conséquent que l'action de l'homme *paraît* indépendante de l'action de Dieu? En d'autres termes, et pour employer les expressions techniques des théologiens, étant admis que Dieu accorde aux hommes la grâce suffisante pour faire leur salut, cette grâce suffisante devient-elle efficace par sa propre puissance, *ab intrinseco*, ou par le consentement de la volonté humaine, *ab extrinseco*?

Exposé de la  
question.

Au concile de Trente, l'attention des Pères avait été éveillée sur ce point doctrinal; mais les Pères, fidèles à leur règle générale de conduite, avaient évité, dans la rédaction de leurs décrets, de favoriser une opinion plutôt que l'autre.

Or, en 1588, un jésuite espagnol, Louis Molina, professeur de théologie à l'université d'Evora, homme de grande science et d'éminente vertu, fit paraître à Lisbonne un ouvrage intitulé: *Concorde du libre arbitre avec les dons de la grâce*. Il y enseignait nettement que la grâce suffisante, donnée par Dieu à tous les hommes, ne devient efficace que par le consentement du libre arbitre, et que l'œuvre de la sanctification est ainsi le résultat de la coopération simultanée de Dieu et de l'homme. D'ailleurs, disait-il, l'accomplissement de la volonté souveraine de Dieu, son infaillible prédestination, ne peuvent subir, de ce chef, aucun dommage; Dieu prédestine un homme, non point en lui donnant une grâce qu'il *fait* efficace, mais en lui donnant une grâce qu'il *sait* efficace. Molina expliquait, d'autre part, comment Dieu peut avoir une science certaine d'un fait qui n'existe ni dans le pré-

La doctrine  
moliniste.

sent, ni dans le passé, ni dans le futur déterminé, mais simplement dans le futur conditionnel : il empruntait à cet effet à son maître Fonseca la théorie de la « science moyenne ».

Le livre eut un grand succès. Cette solution consolante d'un problème redoutable fut prêchée avec ardeur par les fils de saint Ignace et accueillie avec faveur par un grand nombre de fidèles.

Mais un pareil système n'était-il pas en contradiction avec les textes formels de saint Augustin, et même de saint Thomas d'Aquin, en même temps qu'avec le caractère universel de la causalité divine ? Les fils de saint Dominique, gardiens nés de la tradition thomiste, le prétendirent.

La doctrine  
thomiste ou  
bannésienne.

Au moment où parut le livre de Molina, un saint et savant religieux dominicain, Dominique Bannès <sup>1</sup> (1528-1604) enseignait à Salamanque. C'était un esprit puissant, une âme noble et fière, un religieux d'une grande piété. Il fut pendant plusieurs années le confesseur de sainte Térèse. Hardiment, Bannès enseigne que rien dans l'homme ne peut être soustrait à la causalité divine, que « Dieu, pour employer les expressions par lesquelles Bossuet résumera un jour cette doctrine, gouverne notre liberté et ordonne de nos actions ; que si les créatures libres n'étaient pas comprises dans cet ordre de la Providence, on lui ôterait la conduite de ce qu'il y a de plus excellent dans l'univers <sup>2</sup> », qu' « en créant la liberté, Dieu s'est réservé des moyens certains de la conduire où il lui plaît <sup>3</sup> », que Dieu a fait, en conséquence, deux parts dans l'humanité, l'une pour manifester sa miséricorde et l'autre pour manifester sa justice. Une telle doctrine ne heurtait nullement bon nombre de ces Espagnols du xvi<sup>e</sup> siècle, habitués à considérer le monde comme un champ de bataille entre la Croix et le Croissant, entre la race élue et la race maudite. D'ailleurs la tenue logique du système, rigoureusement déduite de la considération de la causalité divine, et placée sous l'autorité de saint Thomas, séduisait beaucoup de théologiens.

La congré-  
gation de Auxi-  
liis.

La lutte fut bientôt si vive entre jésuites et dominicains, que le Pape Clément VIII, en 1594, évoqua l'affaire à Rome et, en 1597, institua, pour, la juger, la congrégation *De Auxiliis* <sup>4</sup>. En

1. Ou Bañez, comme écrivent les Espagnols.

2. BOSSUET, *Traité du libre arbitre*, ch. III, édit. Lebel, t. XXXIV, p. 383.

3. *Ibid.*, p. 388.

4. *De auxiliis divinæ gratiæ*.

vain Suarez et Vasquez essayèrent-ils de concilier les adversaires, en imaginant, entre le thomisme et le molinisme, le système du congruisme, d'après lequel la grâce suffisante deviendrait efficace par suite d'une convenance et d'une adaptation du caractère de l'agent aux circonstances de l'action. La controverse ne s'apaisa pas. Le 30 novembre 1602, le jésuite Grégoire de Valentia, dans une argumentation contre le dominicain Lemos, tombait épuisé sur le carreau <sup>1</sup>. Enfin, le 28 août 1607, le Pape Paul V mit un terme aux discussions et enjoignit aux Ordres rivaux de s'abstenir réciproquement de toute qualification injurieuse.

Ces ardues discussions ne furent pas sans résultat pour la théologie. Si le système de la grâce efficace et du libre arbitre furent toujours, comme par le passé, des questions obscures et insolubles ; si l'on dut se borner, en définitive, « à tenir fortement comme les deux bouts de la chaîne, sans voir toujours le milieu par où l'enchaînement se continue <sup>2</sup> », on vit, du moins, jaillir de ces disputes une science plus approfondie de la nature humaine et du surnaturel ; et ce fut dans ces argumentations que les théologiens se préparèrent à combattre la plus subtile et la plus dangereuse des erreurs du xvii<sup>e</sup> siècle, le jansénisme.

#### IV

La vie chrétienne, qui s'était puissamment développée pendant la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, y avait trouvé des maîtres incomparables. Le siècle des pamphlets de Luther et de l'*Institution chrétienne* de Calvin fut aussi celui des *Exercices spirituels* de saint Ignace et du *Chemin de la perfection* de sainte Térèse.

Le dévelop-  
ment de la  
chrétienne.

On s'est demandé dans quelle mesure l'auteur du livre des *Exercices* s'était inspiré des écrits ascétiques parus avant lui, notamment des *Exercices spirituels* du bénédictin, Dom Garcia de

Les *Exerc.*  
*spirituels*  
saint Ignace

1. SERRY, *Historia congregationum de Auxiliis*, Mayence, 1699, p. 301 et s.

2. BOSSUET, *Traité du libre arbitre*, ch. iv, Edit. Lebel, t. XXXIV, p. 410-411. — Voir un exposé doctrinal plus complet et la discussion des arguments thomistes et molinistes dans TANQUERRY, *Synopsis theologiæ dogmaticæ specialis*, t. III, cap. 1, n. 104-113 et L. LABAUCHE, *Dogmatique spéciale*, L'homme, II<sup>e</sup> partie, art. IV.

Leurs sources. Cisneros, ouvrage imprimé vers 1500 <sup>1</sup>. En réalité, le fondateur de la Compagnie de Jésus paraît avoir utilisé toute la tradition ascétique de l'Église ; mais il l'a fait avec son tempérament propre, à l'aide des lumières particulières que Dieu lui communiquait et en vue d'une œuvre nouvelle, adaptée aux besoins des temps modernes : là est toute la nouveauté du livre des *Exercices spirituels* <sup>2</sup>.

Les maîtres de la vie spirituelle, en décrivant la marche de l'âme vers Dieu, distinguent deux voies : la voie ascétique, par laquelle l'âme, plus active que passive, plus consciente de ses propres efforts que de l'action divine en elle, s'élève à la perfection par une série d'exercices, dont la réglementation forme une véritable science pratique ; et la voie mystique, où Dieu appelle qui il lui plaît et où l'âme, plus passive qu'active et consciente de l'action de Dieu en elle, a pour principal devoir l'abandon à la grâce.

Les *Exercices*, méthode de vie ascétique. Saint Ignace n'était point étranger à l'état mystique, mais ce sont des règles de pure ascétique qu'il a entendu donner dans le livre des *Exercices spirituels*. S'agit-il, pour une âme, de passer de l'incrédulité à la religion, de faire choix d'un état de vie, de prendre une résolution importante, d'opérer en elle un renouvellement de vie chrétienne ? Le livre des Exercices, utilisant tous les procédés traditionnels de la vie chrétienne, méditations, prières vocales et mentales, examens de conscience, mortification des sens, mise en œuvre de toutes nos facultés, raison, sensibilité, mémoire, imagination, volonté, conduira cette âme, par une voie sûre, nettement tracée, au but poursuivi.

Analyse sommaire du livre des *Exercices*.  
La méditation fondamentale.

Une méditation fondamentale, ferme et lumineuse, lui rappellera d'abord qu'elle vient de Dieu, son premier Principe, et qu'elle doit aller à Dieu, sa Fin dernière ; que dès lors toute chose créée doit être choisie dans la mesure où elle conduit à la Fin suprême, écartée dans la mesure où elle en éloigne. Cette

1. Hermann MULLER (pseudonyme), dans l'ouvrage intitulé *Les Origines de la Compagnie de Jésus*, Paris, Fischbacher, 1898, a soutenu l'hypothèse d'emprunts faits par saint Ignace, non seulement à Cisneros, mais aux règles des ordres religieux musulmans. Les emprunts faits à Cisneros sont vraisemblables ; quant aux analogies signalées entre les *Exercices* et les règles des religieux musulmans, elles ne sont pas concluantes. Voir Hermann MULLER, *op. cit.*, p. 36-144.

2. Le R. P. Watrigant, dans les *Études* de 1897, a étudié la question des emprunts faits par saint Ignace à ses précurseurs, notamment à Ludolphe le Chartreux. Cf. H. JOLY, *Saint Ignace de Loyola*, p. 32-53, qui résume les discussions sur ce point.

conviction préliminaire, est considérée comme la condition préalable et indispensable du succès des Exercices. Sans elle, il serait inutile de passer outre. Mais, cette disposition une fois assurée, saint Ignace, pendant une première semaine, mettra l'âme en face de ses péchés, la fera rougir de sa corruption, lui en montrera le châtement terrible dans la chute de Lucifer et de ses démons, dans la lamentable déchéance de la race humaine par suite du péché d'Adam, et dans les tourments éternels des réprouvés ; il essaiera de ressusciter ces tableaux, non point par des développements oratoires, mais, suivant son habitude, par une représentation réaliste des objets, au moyen de « l'application des sens ».

La méthode de « l'application des sens. »

Dans ces méditations, du reste, le retraitsant n'est jamais seul. Une des originalités de la méthode de saint Ignace est de placer, à côté de celui qui fait les exercices, celui qui les « donne ». Un maître est là, expérimenté dans les voies spirituelles, éclairé par les admirables « annotations » qui précèdent le texte des *Exercices*, et surtout par les « règles du discernement des esprits ». Suivant les besoins du retraitsant, il prolonge ou abrège, répète ou supprime tel ou tel exercice particulier.

Le guide spirituel des Exercices.

Ce premier stade une fois franchi, saint Ignace ne conduira son disciple au stade de la seconde semaine qu'après avoir sondé son cœur, comme il a voulu sonder sa raison au début des exercices. Le disciple a-t-il vraiment une disposition d'âme grande et généreuse, *magnum ac liberalem animum* ? S'il en est ainsi, il le préparera à « l'élection », c'est-à-dire à la résolution qui doit couronner la retraite. Il évoquera à ses yeux le tableau d'un roi magnanime, convoquant ses chevaliers à conquérir la Terre Sainte contre le Musulman. Puis, il lui montrera Jésus-Christ, roi des siècles, à qui appartient le domaine absolu de l'univers, proposant, lui aussi, des batailles et des conquêtes aux hommes de bonne volonté. Pas plus que le roi magnanime, le Sauveur Jésus ne dissimule les périls de l'entreprise ; ils seront ceux qu'il a courus lui-même : la croix avec ses humiliations, la pauvreté avec ses souffrances ; mais l'enjeu de la campagne est le plus grand qui se puisse imaginer, puisque c'est le salut des âmes et la gloire de Dieu.

L'« élection »

Pendant les deux dernières semaines, le guide spirituel fera passer sous les regards du retraitsant, dans des contemplations sa-

**La méditation sur la vie du Sauveur.** gement ordonnées, tous les mystères de la vie du Sauveur, depuis l'Incarnation jusqu'à l'Ascension<sup>1</sup>. Il l'aidera à faire, sous l'œil de Dieu, l'«*élection*», c'est-à-dire à prendre la résolution qui était le principal objet de la retraite ; et celle-ci se terminera par une dernière contemplation, destinée à faire surgir de l'âme le plus grand amour. Ainsi, de ces exercices, commencés par une froide méditation de l'intelligence, le disciple sortira avec une flamme d'amour dans le cœur.

**La méditation finale «*ad amorem*».**

## V

**La mystique de sainte Térése.**

**Idées fondamentales : l'âme, l'éternité, l'amour.**

**Méthode de sainte Térése : la vie mystique expliquée par les états d'oraison.**

Sainte Térése s'adresse à des âmes qui ont déjà passé par les épreuves de l'ascétique décrites par saint Ignace, ou que Dieu veut élever, dès le début de leur vie spirituelle, aux conditions plus hautes mais mille fois plus crucifiantes de la contemplation mystique<sup>2</sup>. La sainte a connu, par des révélations et des extases, l'inexprimable beauté de l'âme en état de grâce<sup>3</sup>, l'indicible laid de l'âme pécheresse<sup>4</sup>, le grand prix de l'éternité, la puissance infinie de l'amour<sup>5</sup>. L'âme, l'éternité, l'amour : toute l'inspiration de l'œuvre de sainte Térése est dans ces trois mots.

Les phases de la vie mystique se marquent surtout par les états d'oraison. La réformatrice du Carmel excelle à les décrire et à les faire comprendre. Presque tous les autres mystiques, Ruysbrock, Tauler, la Bienheureuse Angèle de Foligno, nous transportent en plein et tout d'un coup dans la description de leurs contemplations et de leurs extases. Leur langage, souvent obscur et tourmenté, nous déconcerte. La langue de sainte Térése

1. Un historien protestant fait justement remarquer l'ampleur sublime de ces méditations. Non seulement le retraitant a été amené à revivre sa propre vie, avec toutes ses fautes et toutes ses misères, mais il a vécu tout le drame de la Rédemption du monde, depuis la chute des anges jusqu'à l'Ascension du Christ. ECHMER, *Les Jésuites*, p. 33.

2. *Chemin de la perfection*, ch. xvii. — La sainte prend soin de faire observer «*qu'on peut se sauver sans la contemplation*» et même qu'«*on peut être très parfait sans être contemplatif.*» *Ibid.*, Trad. Bouix, t. III, p. 88.

3. *Château intérieur*, ch. 1, trad. Bouix, t. III, p. 325 et s.

4. *Château intérieur*, 1<sup>er</sup> demeure, ch. II, t. III, p. 333 et s. ; 7<sup>e</sup> demeure, ch. I, p. 538 et s. ; Vie, ch. xl.

5. Au chapitre xxix de sa *Vie*, sainte Térése raconte la célèbre vision au cours de laquelle un ange plongeait dans son cœur un dard enflammé.



est claire, souple, alerte, spirituelle, et d'une perfection littéraire achevée. Elle nous conduit pas à pas dans le « chemin de la perfection », nous dépeint les différentes demeures du « château intérieur » de notre âme, nous raconte ses propres « fondations » et nous expose les phases de sa vie intérieure avec un tel charme <sup>1</sup>, que les personnes les plus étrangères aux états mystiques qu'elle décrit la suivent avec ravissement.

L'oraison commune, ou méditation, l'union mystique, ou contemplation passive, et l'union extraordinaire, ou extase : tels sont les trois stades où sainte Térése suit l'âme dans son mouvement d'ascension vers Dieu.

L'oraison commune n'est pas seulement pour la sainte le point de départ de cette ascension ; elle est l'exercice indispensable auquel il faut avoir recours toutes les fois que Dieu n'élève pas l'âme à l'état mystique. L'oraison commune, soigneusement décrite par saint Ignace, se fait soit sous la forme de méditation, soit sous la forme d'oraison affective, suivant que la raison ou le cœur sont plus spécialement occupés. Sainte Térése nomme la première de ces deux formes et décrit la seconde, sans l'appeler de ce nom, en plusieurs endroits de ses ouvrages <sup>2</sup>. Mais elle étudie surtout l'âme au moment où elle entre dans l'état mystique proprement dit. Elle appelle parfois cet état « état surnaturel », parce que, dit-elle, nous ne pouvons jamais l'acquérir par nous-mêmes, quelque soin et quelque diligence que nous y apportions ; tout ce que nous pouvons faire, c'est de nous y disposer <sup>3</sup> », en nous tenant parfaitement soumis à Dieu.

La contemplation, appelée aussi par sainte Térése oraison de quiétude, quand elle est à son premier degré, et union mystique, quand elle parvient à son second degré, a été esquissée par la sainte dans sa *Vie* et dans le *Chemin de la Perfection* ; elle l'a attentivement analysée dans son dernier ouvrage, *Le Château*

L'oraison  
commune ou  
méditation.

L'oraison  
mystique ou  
contempla-  
tion.

1. Les principaux ouvrages de sainte Térése sont : *Le Chemin de la Perfection*, *Le château intérieur*, *Le Livre des fondations* et sa *Vie écrite par elle-même*. La meilleure édition des œuvres complètes de la sainte est celle que publient les Carmélites de Paris sous la direction de Mgr Pour, Paris, Beauchesne, en cours de publication : 4 volumes ont paru en 1907-1909.

2. *Vie*, ch. xi, xii et xiii ; *Chemin de la Perf.*, chap. ix, de l'édition espagnole de Dom VICENTE DELLA FUENTE et chap. xx de la trad. Bouix ; *Château de l'âme*, 4<sup>e</sup> demeure, ch. 11.

3. Lettre au P. Roar. Alvarez, février 1576 ; *Chemin de la Perfection*, ch. xx, trad. Bouix, t. III, p. 103 et chap. xxvi, Bouix, III, 138-140.

Son point de départ : le recueillement.

Son premier degré : la quiétude.

Son second degré : l'union pleine avec Dieu.

*intérieur*. Le point de départ de l'oraison de quiétude est un recueillement doux et calme <sup>1</sup>. Il est bientôt suivi « d'une paix profonde, au milieu de laquelle l'âme respire on ne sait quelle suave odeur, comme si au plus profond d'elle-même il y avait un brasier où l'on eût jeté d'excellents parfums <sup>2</sup> ». L'âme alors comprend, mais autrement qu'elle ne pouvait le faire par l'entremise des sens extérieurs, qu'elle est déjà près de Dieu <sup>3</sup>. Il lui est impossible de douter de la présence de Dieu en elle <sup>4</sup>. Elle sent diminuer l'appréhension des peines de l'enfer ; elle perd la crainte servile ; mais elle conserve une crainte plus grande d'offenser Dieu... Elle redoute beaucoup moins la croix et les peines... et comme elle connaît plus parfaitement la grandeur de son Dieu, elle s'anéantit davantage dans la vue de sa grande misère <sup>5</sup> ».

De l'état de quiétude, l'âme conduite par Dieu dans les voies mystiques s'élève à l'état d'union, où, complètement morte aux créatures et vivante seulement en Dieu, elle se sent unie à la Divinité « d'une manière si étroite, qu'elle est comme une personne que l'excès du bonheur et de la joie font défaillir <sup>6</sup> ». Dès lors « entre ce qu'était l'âme et ce qu'elle est devenue, il y a autant de différence qu'entre un ver difforme et un beau papillon blanc... Elle sent un désir qui la consume de louer Dieu et de souffrir pour lui mille morts s'il était possible... Tout ce qu'elle voit sur la terre lui déplaît... Des ailes lui sont venues... Elle se sent pleinement libre des attachements aux biens de la terre <sup>7</sup> ».

En même temps, « elle éprouve un martyre intérieur en voyant que Dieu est tant offensé ; et cette peine va jusqu'à l'intime des entrailles ; elle semble hacher et moudre l'âme ;... et néanmoins l'âme qui l'éprouve, dans le véhément amour qu'elle a pour Dieu, compte pour rien ces souffrances et voudrait toujours en subir de plus grandes <sup>8</sup> ».

L'oraison extraordinaire ou l'extase.

Mais voici le moment de l'extase, prélude de l'union transformante et défiante. C'est l'état indescriptible dans lequel Dieu

1. *Château intérieur*, 4<sup>e</sup> demeure, ch. III. Edit. Bouix, t. III, p. 394-399 ; *Chemin de la Perfection*, ch. XXIX, éd. Bouix, t. III, p. 155-160.

2. *Château intérieur*, 4<sup>e</sup> demeure, ch. II, trad. Bouix, t. III, p. 389.

3. *Chemin de la Perfection*, ch. XXXII.

4. *Vie*, ch. XV.

5. *Château intérieur*, 4<sup>e</sup> demeure, ch. III, Edit. Bouix, t. III, p. 400.

6. *Sur le cantique des cantiques*, ch. IV.

7. *Château intérieur*, 5<sup>e</sup> demeure, ch. II, Edit. Bouix, t. III, p. 417, 418.

8. *Ibid.*, p. 420-422.

« dont le ciel n'est pas le seul séjour, fait de l'âme comme son second ciel <sup>1</sup> », et lui montre, « d'une certaine manière, les trois adorables Personnes de la sainte Trinité se communiquant à elle, suivant la parole de Notre-Seigneur : « Si quelqu'un m'aime il gardera mes commandements, et mon Père l'aimera, et nous viendrons à lui et nous ferons en lui notre demeure <sup>2</sup> ». Cette vision « qui ne se fait ni par les yeux corporels ni par les yeux intérieurs, parce qu'elle n'est pas de celles qu'on nomme imaginaires <sup>3</sup> », bien loin d'absorber l'âme qui en l'est l'objet, « lui permet, au contraire, de se porter avec plus de facilité et d'ardeur qu'auparavant à tout ce qui est du service de Dieu ; mais, dès que ses occupations la laissent libre, elle reste avec cette adorable et ravissante compagnie <sup>4</sup> »

Son premier degré : les fiançailles mystiques

Le Maître peut maintenant se montrer : Il le fera « par une vision imaginaire, dans sa sainte humanité, avec cette splendeur, cette beauté, cette majesté qui éclataient en Lui après sa résurrection <sup>5</sup> » : Il s'unira l'âme, « non plus, ainsi qu'autrefois, à la manière d'un flambeau qu'il rapprocherait d'un autre jusqu'à mêler les deux flammes, mais comme l'eau qui, tombant du ciel, se mêlerait et se confondrait à celle d'une fontaine, ou bien comme un petit ruisseau qui, entrant dans la mer, y mêlerait ses eaux d'une manière inséparable <sup>6</sup> » : Il n'y a qu'une expression pour désigner une union de cette sorte ; c'est celle de mariage spirituel. « Le mariage spirituel est le tombeau où le mystique papillon meurt et où Jésus-Christ devient sa vie <sup>7</sup>. » Les fruits de cette nouvelle vie sont un total oubli de soi, un désir plus grand de souffrir et l'habitude de considérer la mort comme un suave ravissement. Mais le désir de souffrir est tranquille, à cause de la parfaite conformité de l'âme avec le bon plaisir de Dieu, et l'impatience de mourir pour être avec Jésus-Christ est changée en un ardent désir de vivre pour le servir et procurer sa gloire. Et c'est ainsi que cette ascension de l'âme, qui semblait l'enlever à l'apostolat extérieur, l'y ramène avec des forces centuplées. Car, ajoute

Son second degré : le mariage spirituel.

Fruit de cette ascension mystique de l'âme : le zèle apostolique.

1. *Ibid.*, 7<sup>e</sup> demeure, ch. 1, p. 538.

2. *Ibid.*, p. 540-541.

3. *Ibid.*, p. 540.

4. *Ibid.*, p. 541.

5. *Ibid.*, p. 545.

6. *Ibid.*, p. 547.

7. *Ibid.*, p. 552.

la sainte, « c'est là que les saints ont puisé le courage qui les a rendus capables de souffrir et de mourir pour leur Dieu ; c'est de là que sont venues les grandes pénitences de tant de saints ; de là, ce zèle dévorant de notre père Elie ; de là, dans saint Dominique et dans saint François, cette soif de gagner des âmes à Dieu afin qu'il soit loué et béni par elles... Croyez-m'en, conclut-elle, il faut que Marthe et Madeleine se joignent ensemble. Serait-ce bien recevoir le divin Maître que de ne lui point donner à manger ? Et qui aurait préparé ses repas, si Marthe fût toujours restée, comme Madeleine, assise à ses pieds pour écouter la parole ? Mais savez-vous quelle est sa nourriture de prédilection ? C'est que notre zèle, par tous les moyens qu'il peut inventer, lui ramène des âmes, afin que ces âmes se sauvent et chantent ensuite ses louanges pendant l'éternité <sup>1</sup> ».

Ce pâle résumé, malgré le soin que nous avons eu de nous servir le plus possible des paroles de la sainte <sup>2</sup>, ne peut donner

1. *Château intérieur*, 7<sup>e</sup> demeure, ch. iv, Edit. Bouix, t. III, p. 561-568. Le collaborateur de sainte Térèse dans la réforme du Carmel, saint Jean de la Croix a donné de l'ascension de l'âme vers Dieu une autre description, qui envisage les états de l'âme d'un point de vue un peu différent et complète admirablement la doctrine de la sainte Réformatrice. Saint Jean de la Croix considère dans la vie mystique quatre grandes étapes : 1<sup>o</sup> la  *nuit du sens* , qui se caractérise par une tendance de l'âme à s'orienter vers Dieu seul, au sein de l'aridité et dans une impuissance particulière de méditer et de discourir, mais avec une telle impression de la présence de Dieu dans l'âme, qu'on peut y voir le commencement de ce que sainte Térèse appelle l'oraison de quiétude ; 2<sup>o</sup> la première période de la  *nuit de l'esprit* , marquée par un état de quiétude habituelle et par une « ligature des puissances de l'âme », qui est comme un second purgatoire, ajouté à celui de la nuit des sens ; 3<sup>o</sup> la seconde période de la  *nuit de l'esprit* , signalée par une sorte de contemplation aveuglante des attributs de la Divinité ; 4<sup>o</sup> l'union transformante ou mariage spirituel, qui désigne exactement l'état décrit par sainte Térèse sous la même dénomination. Le saint décrit les trois premières étapes dans la  *Montée du Carmel*  et dans  *La nuit obscure* , la dernière dans  *La vive flamme d'amour*  et dans  *Le cantique spirituel* . Saint Jean de la Croix se distingue de sainte Térèse en ce qu'il montre surtout le caractère laborieux et douloureux de l'ascension de l'âme, dont sainte Térèse indique surtout l'aspect lumineux et consolant. La partie la plus originale de sa doctrine est la description de la  *nuit du sens* , qui n'avait pas été étudiée avant lui avec cette profondeur et cette finesse. Cf. Aug. POULAIN,  *La mystique de saint Jean de la Croix* , brochure de 50 pages, Paris, Retaux, 1893, et  *Les grâces d'oraison* , 2<sup>e</sup> édition, p. 199 et s.

2. En somme, voici quelles paraissent être, d'après les propres expériences de sainte Térèse, les différentes phases de l'ascension de l'âme que Dieu conduit par la voie mystique. Un vif sentiment de la présence de Dieu produit en elle le  *recueillement mystique* . La jouissance paisible de cette divine présence lui donne l'état de  *quiétude* , qui comporte divers degrés. Une ferme direction de la volonté vers Dieu seul, tandis que les autres puissances, mémoire et entendement, gardent en partie leur activité propre, amène ensuite l'âme à l'état de l' *union mystique* . La mort progressive de toutes ses puissances aux choses de la terre et leur adhésion de plus en plus grande à la pensée et à l'amour de Dieu, l'élève à l' *union*

qu'une faible idée de ces pages sublimes, écrites d'une main que l'on sent encore frémissante des émotions de la contemplation et de l'extase. Personne n'a jamais parlé avec autant de profondeur et autant de sûreté de doctrine <sup>1</sup>, des merveilles de cette vie divine, dont le protestantisme venait de nier si audacieusement l'existence dans les âmes. On n'a peut-être pas assez remarqué, en effet, comment les négations de Luther avaient trouvé leur meilleure réfutation dans l'œuvre positive de saint Ignace et de sainte Térése. D'après la thèse fondamentale de l'hérésiarque, l'homme ne se sanctifie ni par ses œuvres ni par ses efforts personnels, mais par la seule application des mérites du Christ, qui viennent recouvrir son âme souillée, comme d'un manteau, sans en changer l'intérieur. Les *Exercices spirituels*, par leur efficacité merveilleuse à convertir les âmes <sup>2</sup>, montrèrent ce que pouvait faire l'effort de l'homme, sagement discipliné sous l'influence de la grâce divine; et les écrits de sainte Térése firent resplendir et comme toucher du doigt cette action intérieure, transformante et défiante, que toute la tradition avait affirmée, à la suite de saint Paul et du Sauveur lui-même. Luther avait soutenu sa doctrine en opposant sa prétendue inspiration individuelle au sentiment de l'Église et du Pape; Ignace et Térése, favorisés des communications divines les plus authentiques, se prosternaient au contraire aux pieds du Pontife romain: Ignace ajoutait, pour son Ordre, aux trois vœux de religion, celui de se mettre à la disposition absolue du Pape, et Térése, en mourant dans les ivresses de l'extase, ne savait que répéter cette parole: « Seigneur, je ne

Comment les œuvres spirituelles de saint Ignace et de sainte Térése ont constitué la plus profonde réfutation de la doctrine fondamentale de Luther.

*parfaite*. Si cette union des puissances ne vient plus seulement de l'intérieur, si l'âme sent, comme parle la sainte, que « Dieu l'attire à Lui, de telle sorte qu'elle semble quitter les organes qu'elle anime », c'est alors le *ravissement*, appelé aussi extase, transport, vol de l'Esprit. L'âme est alors tellement saisie et occupée par Dieu, qu'elle cesse d'exercer, par rapport au corps auquel elle est unie, ses fonctions ordinaires: la chaleur corporelle va s'affaiblissant; le corps devient si léger qu'il n'a presque plus de pesanteur; parfois une force mystérieuse le soulève. C'est dans le ravissement qu'ont lieu les phénomènes connus sous les noms de *fiancailles* et de *mariage spirituel*. Le ravissement simultané de toutes les puissances de l'âme est de très courte durée. Il laisse bientôt l'âme aux ténèbres et aux misères ordinaires de la vie de ce monde; mais l'âme en garde une force nouvelle, en vue de souffrances plus profondes à supporter et d'une action plus dévouée à reprendre.

1. L'Église, dans l'office de sainte Térése, prie Dieu de nourrir les fidèles du suc de sa céleste doctrine, *ut œlestis ejus doctrinæ pabulo nutriamur*.

2. Saint François de Sales disait des *Exercices spirituels* que ce livre « a fait plus de conversions qu'il ne contient de lettres ».

suis qu'une fille de l'Église ». C'est pourquoi leur œuvre sera féconde. Le protestantisme aura beau, dans le siècle suivant, trouver de puissants soutiens parmi les pouvoirs de ce monde ; il se heurtera désormais aux forces nouvelles créées dans l'Église par le Fondateur de la Compagnie de Jésus et par la Réformatrice du Carmel.

## INDEX DES NOMS PROPRES.

### A

- Abailard, 294.  
 Ablons, 444.  
 Achery (d'), 528.  
 Adrets (baron des), 429.  
 Adrien VI, 330, 460-461.  
 Adolphe de Nassau, 32, 33, 36, 39.  
 Agnello, 17.  
 Agostino Trionfo, 87.  
 Agricola, 271, 278, 492.  
 Ailly (Pierre d'), 117, 118, 122, 123, 125, 130, 136, 137, 263, 291, 295.  
 Aix, 523.  
 Albe (duc d'), 449, 467.  
 Albert (Restaurateur des Carmes), 528.  
 Albert V (duc de Bavière), 510.  
 Albert d'Autriche, 16, 32, 39, 40, 72.  
 Albert de Brandebourg, 298, 336, 337.  
 Albergati (Nicolas d'), 172, 249.  
 Alberti (Leo-Baptista), 247.  
 Albornoz, 100, 101, 105.  
 Albret (cardinal d'), 232.  
 Albret (Jeanne d'), 427.  
 Alcalá, 484, 543, 548.  
 Alciat (André), 412.  
 Aléandre (Jérôme), 325, 544.  
 Aleman (le cardinal), 147, 154, 156, 249.  
 Alexandre V, 132-133.  
 Alexandre VI, 3, 45, 170, 171, 176, 179, 201-222, 252, 331, 515.  
 Alexandre de Halès, 46.  
 Allemagne, 3, 16, 23, 68, 100, 108, 117, 140, 147, 163, 165, 229, 303, 304, 352, 497, 508, 510, 539, 540.  
 Almain, 222.  
 Almodie de Besse, 107.  
 Allen, 390.  
 Alphonse de Naples, 172.  
 Alphonse de Portugal, 177.  
 Altenbourg, 314.  
 Altenstein, 329.  
 Alvarez (Jean), 466.  
 Alvarez Pelayo, 80, 87, 90.  
 Amalfi, 21.  
 Amboise, 429, 432, 550.  
 Amédée de Portugal, 195.  
 Amédée de Savoie, 163.  
 Amédée de Talaru, 163.  
 Amyct (Jacques), 493.  
 Anagn, 25, 47, 49, 61, 115.  
 Ancône, 143, 184.  
 André Corsini (saint), 55.  
 André de Hongrie, 117.  
 Andrea del Castagno, 246.  
 André de Pérouse, 88.  
 Angèle de Foligno (sainte), 54, 110.  
 Angèle de Mérici (sainte), 538, 540.  
 Angelico de Fiesole, 246.  
 Angelo Corrarío, 120.  
 Angers, 421, 436.  
 Angleterre, 3, 23, 32, 100, 103, 108, 117, 140, 147, 149, 463, 522, 539.  
 Angrogne (vallée d'), 408.  
 Anjou, 180.  
 Anne de Clèves, 372.  
 Anne de Pisseleu, 397.  
 Anschaire (saint), 451, 453.  
 Anselme (saint), 294.  
 Antouin (saint), 106, 171, 182.  
 Antonin (saint), 171, 182.  
 Antonello de Messine, 256.  
 Anvers, 448.  
 Apulie, 73.  
 Aquasparta, 41.  
 Aquaviva (Claude), 548.  
 Aragon, 39, 69, 108, 121, 180.  
 Araoz, 548.  
 Arbues (Pierre), 196.  
 Arétin (Léonard l'), 248.  
 Arezzo, 218, 243.  
 Arles, 34.  
 Armengol (saint Pierre), 110.  
 Arras, 451, 511.  
 Ascoli (Jérôme d'), 77.  
 Assise, 184.  
 Asti, 232.  
 Aubert (Etienne), 98, 99.  
 Aubigné (d'), 442.  
 Auger (Edmond), 510, 551.  
 Augsbourg, 308, 312, 339, 343, 344, 345, 350, 462, 492.  
 Augustin d'Alvelot, 317.

Auriol (Raimond), 78.  
 Autriche, 510, 539.  
 Autun, 34.  
 Avignon, 57, 60, 78, 92,  
 94, 95, 105, 108, 120,  
 242, 243, 523, 550.  
 Avila, 527, 530, 532.  
 Aymeri de Villiers-le-  
 Duc, 67.  
 Jaucourt, 165.

## B

Baccio, 198, 199, 257.  
 Bacon (Nicolas), 385.  
 Baïus, 524.  
 Bâle, 146, 149, 152, 153,  
 154, 156, 157, 163, 164,  
 170, 172, 230, 421.  
 Baliol, 33.  
 Balzac, 440.  
 Balue (cardinal de la),  
 183, 197.  
 Balthazar de Dernbach,  
 510.  
 Bannès (Dominique),  
 555, 562.  
 Barbo, 185.  
 Barcelone, 548.  
 Barlay-Mont, 448.  
 Barletta (Gabriel), 104.  
 Barlow, 386.  
 Baroncelli, 99.  
 Baronius, 475.  
 Barrière (Jean de la), 527.  
 Barthélemy des Martyrs,  
 502, 523.  
 Barthélemy Prignano,  
 112.  
 Bartolomeo (Fra), 199,  
 257, 259.  
 Barton (Elisabeth), 366.  
 Bassi (Matthieu), 527.  
 Baye (Eléonore de), 427.  
 Béarn, 444.  
 Beaulieu, 438.  
 Beaupère (Jean), 152.  
 Bebel, 285, 305.  
 Beccadelli, 155.  
 Bède, 488.  
 Bedier ou Béda (Noël),  
 401, 402, 404, 405, 406.  
 Bembo, 263.  
 Bellarmin, 157, 557, 558.  
 Belgrade, 178.  
 Belloy (Guillaume de), 407.  
 Benoît XI, 49, 50, 51,  
 52, 53, 55, 56.  
 Benoît XII, 54, 92, 93-  
 94, 191, 245.  
 Benoît XIII, 94, 112, 114,  
 120, 121, 125, 128, 131,  
 132, 135, 144, 145.  
 Benoît XIV, 144, 560.  
 Benincasa (Jacques), 106.  
 Benozzo Gozzoli, 246.  
 Béraud de Got, 55.  
 Bérenger de Fiédol, 66.  
 Bernard (saint), 45.  
 Bernard Saisset, 24, 41.  
 Bernardin d'Asti, 484.  
 Bernardin de Sienne  
 (saint), 150, 171, 194,  
 257.  
 Bernardo di Bandini  
 Baroncelli, 190.  
 Bernardon de la Salle,  
 115.  
 Bertrand de Deaulx, 93.  
 Bertrand de Got, 55, 56.  
 Berue, 418.  
 Bernin, 247.  
 Berquin (Louis de), 405.  
 Berthold de Rohrbach,  
 270, 271, 291.  
 Bertrand (Nicole), 232.  
 Bertrandi, 424.  
 Besaglia (Alphonse de),  
 218.  
 Besme, 435.  
 Bessarion, 155, 159, 160,  
 162, 173, 174, 187, 249,  
 256.  
 Bèze (Théodore de), 421,  
 430, 432, 448.  
 Biel (Gabriel), 260, 302.  
 Birel (Jean), 98, 99.  
 Bitonto, 484.  
 Blois, 421, 440, 523.  
 Blount (Elisabeth), 357.  
 Bobadilla (Nicolas), 543.  
 Boccario (Gianandrea),  
 204.  
 Boccassini, 47, 48, 49.  
 Bœhme (Jacques), 350,  
 352.  
 Boglioni, 218.  
 Bohême, 180, 540.  
 Bohorques (Maria), 514.  
 Bois (Pierre du), 24, 40,  
 58, 65, 72.  
 Boleyn (Anne), 357, 359,  
 362, 364, 365, 372.  
 Bologne, 130, 173, 238,  
 493.  
 Bonagratia, 78, 83.  
 Bonaventure (saint), 260,  
 488.  
 Boniface de Colle, 535.  
 Boniface VIII, 15, 16, 25,  
 28, 30-49, 50, 58, 60,  
 61, 63.  
 Boniface IX, 114, 119,  
 120.  
 Bordeaux, 57, 436, 523,  
 550.  
 Borgia (Juan), 207, 219.  
 Borgia (Juan, cardinal),  
 208, 232.  
 Borgia (César), 204, 208,  
 210, 218, 222, 223, 224,  
 225, 226.  
 Borgia (saint François  
 de), 264, 271, 525, 548.  
 Borgia (Rodrigue), 178,  
 196, 197, 200, 202.  
 Borromée (saint Charles),  
 2, 469, 470, 471, 511,  
 516, 517, 519-523,  
 524, 525, 538.  
 Boucicaut (Geoffroy de),  
 123.  
 Bouchavannes, 434.  
 Bouchefort, 433.  
 Bouchet (Jean), 233.  
 Bourbon (Charles de),  
 427.  
 Bourbon (cardinal), 440.  
 Bourbon (connétable de),  
 462.  
 Bourbon (Antoine de),  
 424, 427, 429.  
 Bourdoise, 523.  
 Bourg (Anne du), 424.  
 Bourges, 57, 164, 165,  
 421, 436.  
 Bourgogne (duc de), 177,  
 184.  
 Bosco, 470.  
 Botticelli, 255, 257.  
 Bossuet, 4.  
 Bradwardine (Thomas),  
 272.  
 Braga, 502.  
 Bramante, 227, 247.  
 Branda, 150, 154.  
 Brantôme, 423, 437.  
 Braun (Jean), 288.  
 Breslau, 335.  
 Brewster (James), 356.  
 Briçonnet, 324, 395.  
 Briçonnet (évêque de  
 Meaux), 232, 393, 399,  
 400, 403.  
 Brielle, 450.  
 Brigitte (sainte), 97, 98,  
 107, 266, 452, 453.  
 Bruges, 448.  
 Brunellesco, 247, 254.  
 Bruni (Francesco), 243.  
 Bucer, 306, 376, 378, 379,  
 384, 407, 421.  
 Budé, 399, 412.  
 Budes (Silvestre de), 10.  
 Burgogue, 378.  
 Buridan (Jean), 263.  
 Buoncompagni (Hugues),  
 473.  
 Bus (César de), 539.  
 Bustis (Bernardin de),  
 194.



## C

- Cabrières, 403, 409.  
 Cajetan, 232, 261, 308, 309, 310, 311, 312, 460.  
 Calais, 426.  
 Calasanz (saint Joseph), 538, 539, 540.  
 Calixte III, 170, 171, 176, 177, 178, 249.  
 Calmar, 452.  
 Calmet (Dom), 528.  
 Calvin, 2, 378, 393, 404, 410-432, 536, 558.  
 Cambrai, 36.  
 Camille de Lellis (saint), 538, 540.  
 Campeggio, 359, 462.  
 Campian, 389.  
 Campo Morto, 188.  
 Camoëns, 552.  
 Candie, 133.  
 Canisius (Pierre), 551.  
 Cano (Melchior), 484, 488, 493, 513, 555, 559.  
 Cantorbéry, 384.  
 Capello, 366.  
 Capranica, 150, 154, 187.  
 Capistran (saint Jean de), 173, 178, 194, 257.  
 Capreolus, 260.  
 Caraffa (Jean-Pierre), 464, 466, 477, 535, 536, 543, 544.  
 Caraffa (Charles), 466, 469.  
 Carcano (Michel de), 194.  
 Carinthie, 510.  
 Carlos (don), 513.  
 Carlstadt, 297, 307, 315, 316, 317, 339.  
 Carniole, 510.  
 Carrache (Annibal), 552.  
 Carrache (Augustin), 552.  
 Carranza, 472.  
 Carvajal (Bernardin), 220.  
 Carvajal (Jean), 178.  
 Caspian, 278.  
 Castellion (Sébastien), 421.  
 Castille, 103.  
 Castres, 430.  
 Catharin (Ambroise), 434.  
 Catherine d'Aragon, 345, 356, 357, 359, 364, 366.  
 Catherine de Médicis, 406, 434, 435, 437, 444, 426, 429, 431, 432, 463, 508, 524.  
 Catherine de Ricci (sainte), 218.  
 Catherine de Suède (sainte), 117.  
 Catherine de Sienne (sainte), 106, 108, 117, 127, 128, 266.  
 Catherine Bora, 342.  
 Cauchon (Pierre), 166.  
 Cauvin (Gérard), 410.  
 Cavaillon, 539.  
 Cazalla (Agostino), 514.  
 Cecil (William), 385.  
 Cefroy, 527.  
 Célestin, V, 29, 39.  
 Cellier (Dom), 523.  
 Ceuci (Béatrice), 479.  
 Cerda (François), 548.  
 Cervantès, 154.  
 Cervini (Michel), 466, 483, 490, 491.  
 Césarini, 150, 152, 153, 154, 156, 162.  
 Césène, 116.  
 Ceylan, 539.  
 Chaise-Dieu, 191.  
 Chambéry, 550.  
 Charité (la), 432.  
 Charles-le-Bel, 110.  
 Charles de Valois, 67, 72.  
 Charles de Luxembourg, 95.  
 Charles IV, 97, 101, 102, 106.  
 Charles V, 114, 116, 122.  
 Charles VI, 122.  
 Charles VII, 163, 164, 166, 167, 168, 169.  
 Charles VIII, 205, 206, 215, 238.  
 Charles IX, 394, 425, 430, 433, 434, 435-437, 472, 504, 525, 550.  
 Charles IX (de Suède), 454.  
 Charles X, 440.  
 Charles d'Anjou, 30.  
 Charles-Quint, 324, 328, 330, 343, 347, 357, 370, 377, 381, 446, 426, 463, 464, 482, 491, 492, 495, 496, 513.  
 Charlotte d'Albret, 218.  
 Charron (le), 435.  
 Chassanée, 408, 409.  
 Châteaubriand (M<sup>me</sup> de), 397.  
 Châteaubriant, 422.  
 Chalcocondylas, 251.  
 Châtillon (cardinal de), 427.  
 Chiavelli, 189.  
 Chierogato, 330, 355.  
 Chieti, 535.  
 Chinon, 66.  
 Christian de Danemark, 177.  
 Christian II, 452, 453, 456.  
 Christine de Pisao, 167.  
 Christophe Colomb, 220.  
 Chrysoloras, 149, 248.  
 Chypre, 68.  
 Cibo (Jean-Baptiste), 196.  
 Cibo (Laurent), 197.  
 Cisneros (don Garcia de), 564.  
 Citeaux, 28.  
 Cita di Castello, 105.  
 Civitta-Vecchia, 203.  
 Claude de Saint-Martin, 352.  
 Clitheroe (Marguerite), 389.  
 Cluny, 57, 192.  
 Clémengis (Nicolas de), 122, 134.  
 Clément V, 54, 57, 59, 60, 62, 63, 64, 66, 68, 72, 74, 79, 243.  
 Clément VI, 54, 92, 94, 95, 96, 97, 98, 104, 245, 310.  
 Clément VII, 114, 116, 117, 119, 120, 128, 359, 402, 440, 461-463, 527, 535, 536, 537, 562.  
 Clément VIII, 144, 440, 441, 443, 479, 539.  
 Clichtove (Josse), 399, 401.  
 Cognac, 432.  
 Cogordan (le Père), 550.  
 Colchester, 373.  
 Colet (John), 354, 355.  
 Colette (sainte), 117, 128.  
 Coligny, 427, 429, 431, 432, 433, 434, 435.  
 Cologne, 549.  
 Colombini (le B. Jean), 55, 102, 110.  
 Colonna (Pierre), 39.  
 Colonna (Sciarrà), 52.  
 Colonna (Otto), 144.  
 Colonna (Jacques), 39.  
 Côte I<sup>er</sup>, 250.  
 Commendon, 473.  
 Commines (Philippe de), 206.  
 Condé (prince de), 424, 427, 429, 432, 433.  
 Condé-sur-Sarthe, 406.  
 Condulmaro (Gabriel), 152.  
 Conrad de Gelnhausen, 117, 124, 126.  
 Constance, 118, 125, 135, 140, 144, 147, 153, 157, 165, 298, 344.  
 Constantinople, 40, 158, 175, 176.  
 Contarini, 464, 544.  
 Cop (Nicolas), 414, 415.  
 Corneto, 102.  
 Correr (Antoine), 150.  
 Cosmato Nigliorati, 120.  
 Cortone, 218.

Cossa (Balthazar), 132, 133, 134, 143.  
 Cotta (Ursule), 283.  
 Courtray, 44, 46.  
 Courtenay, 381.  
 Coutras, 440.  
 Cranmer (Thomas), 360, 361, 362, 364, 365, 366, 372, 375, 376, 379, 380, 381, 383.  
 Crécy, 95.  
 Crépin (Jean), 422.  
 Crescencio, 493.  
 Crespy, 482.  
 Cromwell, 65, 360, 361, 362, 365, 366, 370.  
 Crouaca (Simone), 257.

## D

Dandelot, 427.  
 Dandini, 486.  
 Danemark, 32, 33, 117.  
 Danès, 412.  
 Dante, 52, 73, 83, 90, 250.  
 Delfini (Pierre), 223.  
 Della Casa, 205.  
 Delphine (sainte), 55, 110.  
 Desportes, 441.  
 Deventer, 277.  
 Diane de Poitiers, 422, 427.  
 Didier de Latour, 528.  
 Dolcino de Novare, 119.  
 Domenico Buonvicini, 216.  
 Domenico de Domenichi, 182.  
 Dominici (Jean), 171, 194.  
 Dominique (saint), 570.  
 Dominique de San Geminiano, 149.  
 Dominiquin (le), 553.  
 Domrémy, 166.  
 Donatello, 246, 247, 255, 257.  
 Dono Capello, 208.  
 Donoso Cortès, 457.  
 Douai, 560.  
 Duchatel (Pierre), 409.  
 Dumoulin, 423.  
 Duneus (Godefroy), 450.  
 Duns Scot, 84.  
 Duplessis-Mornay, 442.  
 Duprat, 237, 238.  
 Durand de Mende, 90.  
 Duras (Charles de), 118.  
 Dürer, 285, 297, 334.

## E

Ebernbourg, 334, 337.

Eck (Jean), 278, 315, 316, 317, 321.  
 Eckart, 262, 267.  
 Ecosse, 117.  
 Edouard 1<sup>er</sup>, 25, 32, 36.  
 Edouard II, 67, 74.  
 Edouard III, 23, 74, 103.  
 Edouard IV, 387.  
 Edouard VI, 353, 361, 374-380.  
 Egranus (Sylvius), 314.  
 Eichstaedt, 315.  
 Eisenach, 282.  
 Eisleben, 281, 282.  
 Elie, 528.  
 Elisabeth d'Angleterre, 65, 353, 364, 381, 383, 385-391; 426, 429, 451, 524.  
 Elisabeth de Portugal (sainte), 54, 110.  
 Eltz (Jacques de), 510.  
 Emmerich, 277.  
 Emser (Jérôme), 284, 317.  
 Enémonde de Boulbon, 107.  
 Erasme, 277, 278, 279, 280, 304, 305, 306, 319, 339, 348, 355, 395, 455, 552.  
 Erfurt, 291, 304, 321.  
 Eric XIV, 454.  
 Erikson (Gustave), 453.  
 Espagne, 67, 117, 147, 231, 472, 497, 504, 508, 512, 513, 527, 548.  
 Estienne (Robert), 421.  
 Estius, 559, 560.  
 Estouteville (cardinal d'), 173.  
 Eugène IV, 92, 146, 152, 154, 155, 156, 157, 159, 162, 165, 168, 170, 172, 245, 249.  
 Elzéard (saint), 55, 109.  
 Evora, 561.  
 Etampes (Anne d'), 397.

## F

Fabriano, 189, 190.  
 Facy (Jean de), 529.  
 Fagius, 376, 384.  
 Falkenberg, 140.  
 Farel (Guillaume), 399, 400, 403, 408, 419.  
 Farnèse (Alexandre), 451, 464.  
 Faur (Louis du), 424.  
 Fécamp, 191.  
 Félix V, 163, 165, 179.  
 Feltre (Bernard de), 194.  
 Ferdinand 1<sup>er</sup>, 496, 510, 549.  
 Ferdinand IV, 67.

Ferdinand le Catholique, 196, 230.  
 Feria, 385, 441.  
 Ferrante, 17, 217.  
 Ferrare, 146, 156, 157, 158, 159, 160, 479.  
 Ferrari (Barthélemy), 536.  
 Ferreri (Zaccaria), 232.  
 Ferreti de Vicence, 52.  
 Ferrier (Arnauld du), 424.  
 Ferrier (saint Vincent), 117, 123, 128.  
 Feuillant, 527.  
 Ficin (Marsile), 251, 253, 254, 256, 257, 261, 263.  
 Filastre (Guillaume), 130.  
 Filelfe, 248, 249.  
 Fisher, 363, 366, 367, 369.  
 Flavio Biundo, 155.  
 Florence, 16, 50, 52, 105, 108, 146, 155, 160, 189, 198, 211, 250.  
 Florent (comte de Hollande), 33.  
 Flotte (Pierre), 16, 24, 26, 41, 42-43, 44-46.  
 Fonseca (Pierre), 556.  
 Fontainebleau, 442.  
 Forge (Etienne de la), 414, 415.  
 Fornoue, 207.  
 Fourier (saint Pierre), 527.  
 Fournier (Jacques), 93.  
 Fox, 372.  
 France, 3, 23, 32, 117, 140, 147, 149, 163, 180, 230, 235, 237, 472, 497, 504, 508, 522, 550.  
 Francesco, 514.  
 Franceschetto, 196, 197.  
 Francesco di Puglia, 216.  
 François 1<sup>er</sup>, 165, 237, 238, 345, 357, 365, 369, 370, 393, 395, 396, 401, 405, 406, 409, 422, 462, 464, 482.  
 François II, 393, 425, 429, 550.  
 François-Xavier, 543, 551.  
 Françoise Romaine (sainte), 150.  
 François de Paule (saint), 188, 190.  
 Frantz d'Acqs, 149.  
 Frédéric de Saxe, 313, 326, 342.  
 Frédéric II, 16, 30, 40.  
 Frédéric III, 165, 172, 173.  
 Frédéric-le-Bel, 81.  
 Frédéric-le-More, 193.  
 Fribourg, 418.  
 Frith (John), 371.  
 Froissart, 130.  
 Froissart (Pierre de), 303.

Fronsberg, 462.  
Fugger, 298.  
Furstemberg (Phillippe de), 327.

## G

Gand, 448, 451.  
Gaétan de Thiène (saint), 466, 534-536.  
Galeazzo Visconti, 81.  
Gandelin (Pierre), 111.  
Garde (Paulin de la), 409.  
Gardiner, 372, 376, 380, 382.  
Garnier (Bernard), 144.  
Gates (John), 380.  
Gélase I<sup>er</sup>, 515.  
Gémiste Pléthon, 251.  
Gênes, 32.  
Genève, 418, 419, 421, 444.  
Gentile da Fabriano, 245.  
Geoffroy de Vendôme, 45.  
Georges de Saxe, 296, 316.  
Georges le Barbu, 503.  
Gerson, 117, 118, 122, 124, 125, 136, 138, 141, 144, 146, 263, 266, 291, 295.  
Gertrude (sainte), 54, 110.  
Ghiberti, 255.  
Ghirlandajo, 255.  
Ghisteri (Michel), 388, 470, 477.  
Giacomo, 473.  
Gibelins, 32.  
Giberti (Matteo), 516.  
Gilles de Viterbe, 233, 236.  
Giotto, 245.  
Girard de Franchet, 27.  
Glastonbury, 373.  
Gontant-Biron, 455.  
Gonzalez (Juan), 514.  
Goreum, 450.  
Gottlieben, 143.  
Grange (Jean de la), 116.  
Granvelle, 448, 449.  
Gratien (le Père), 532.  
Gratz, 474.  
Grégoire IX, 63.  
Grégoire XI, 54, 92, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 111.  
Grégoire XII, 119, 120, 131, 132, 135, 143.  
Grégoire XIII, 437, 473-476, 511, 528, 538.  
Grégoire XIV, 440, 479, 547.  
Gregorovius, 144, 178, 234.  
Grenade, 500, 537.  
Grey (Jane), 380, 381.  
Gringoire (Pierre), 230, 232, 236.  
Groote (Gérard de), 129, 130, 266.  
Guazzalotti de Prato (André), 180.  
Guelfes, 32.  
Guerchin (le), 552.  
Guérin, 409.  
Guerrero (Pierre), 500, 501, 502, 505.  
Guichardin, 257.  
Guide (le), 552.  
Guise, 435.  
Guise (François de), 426, 430, 431, 432.  
Giustiniani, 358.  
Gurk, 230.  
Guillaume Agardi, 67.  
Guillaume d'Occam, 54, 80, 82, 83, 91, 95, 103, 104, 134, 263.  
Guillaume d'Orange, 450.  
Guillaume Durand, 75.  
Guillaume de Nangis, 85.  
Guillaume de Nassau, 447.  
Guillaume Grimoard, 101.  
Guillaume de Plaisians, 47, 58.  
Guillaume de Paris, 64, 65.  
Guillaume (évêque de Cavaillon), 149.  
Gustave Adolphe, 454.  
Gustave Vasa, 453.

## H

Hagueneau, 347.  
Hale (John), 367.  
Hambourg, 335.  
Hamsa, 178.  
Harlay (du), 424.  
Harlem, 346, 446.  
Hartung de Kappel, 149.  
Hauteville (Elisabeth de), 428.  
Hégius (Alexandre), 227.  
Heidelberg, 124, 306, 350.  
Hélène (sainte), 110.  
Hemming, 97.  
Henri II, 393, 421, 423, 424, 426, 493.  
Henri III, 53, 394, 433, 440, 426.  
Henri IV, 434, 439, 440, 441-445, 451, 479, 508.

Henri VII, empereur, 72, 73.  
Henri VII, roi d'Angleterre, 384.  
Henri VIII, 2, 65, 331, 331, 353, 355-374, 558.  
Henri d'Albret, 404.  
Henri de Guise, 440.  
Herebord von den Marten, 305.  
Herenthal (Pierre de), 80.  
Herman (le Bx), 110.  
Herrezuelo, 514.  
Hessus (Eobanus), 307.  
Hoger de Mansfeld, 333.  
Holbein, 283.  
Hongrie, 117, 178, 455, 463, 540.  
Honorius, 30.  
Hooper (John), 379.  
Hotman (Charles), 439.  
Howard (Catherine), 372.  
Hoffmann (Melchior), 446.  
Hollande, 447.  
Hôpital (chancelier de l'), 426, 428, 429.  
Hugues de Saint-Victor, 46.  
Hume, 108.  
Hunyade (Jean), 165, 178.  
Huss (Jean), 83, 120, 134, 140, 141, 142, 143, 293, 320.  
Hussites, 3.  
Hutten (Ulrich de), 285, 319, 322, 323, 324, 325, 328, 338.

## I

Ignace de Loyola, 410, 474, 477, 528, 537, 542-545, 547, 564, 565, 571.  
Ingolstadt, 315, 510, 549.  
Innocent III, 15.  
Innocent IV, 40, 54.  
Innocent VI, 98, 99, 100, 101.  
Innocent VII, 119, 120, 125.  
Innocent VIII, 170, 171, 196-200, 231.  
Innocent IX, 479.  
Inspruck, 496.  
Isabelle d'Este, 355.  
Italie, 68, 105, 108, 147, 171, 472, 497, 508, 512.

## J

Jacques I<sup>er</sup>, 391.  
Jacques d'Euze, 73.

Jacques II, 68.  
 Jaccopone di Todi, 39.  
 Jandun (Jean de), 80, 84, 85, 262.  
 Jay (Claude le), 484, 486, 549.  
 Jean Sans-Terre, 103.  
 Jean de Bohême, 81.  
 Jean de la Croix (saint), 527, 533.  
 Jean le Malstre, 166.  
 Jean III, 454.  
 Jean VII Paléologue, 158.  
 Jean XXII, 54, 80-91, 109, 243, 268, 270, 554.  
 Jean XXIII, 133, 134, 135, 139, 142, 143.  
 Jean de la Croix (saint), 570.  
 Jean d'Ecosse, 36.  
 Jean de Souabe, 72.  
 Jeanne (la régente), 513.  
 Jeanne de Naples, 117.  
 Jeanne d'Arc, 107, 166, 167.  
 Jérôme d'Ascoli, 77.  
 Jérôme Emilien (saint), 537.  
 Joachim de Brandebourg, 326.  
 Jodocus Truttvetter, 284.  
 Joinville, 38.  
 Jonas, 302.  
 Joseph (le Père), 527.  
 Juan, due de Gandie, 207, 208.  
 Juan d'Autriche (don), 451, 472.  
 Juan de Torquémada, 170.  
 Jules II, 170, 171, 189, 224-233, 297, 357, 395, 478.  
 Julienne de Falconieri (sainte), 54, 110.  
 Jules III, 422, 465, 482, 493, 496.  
 Just, 302.

**K**

Knox, 378, 390.  
 Kœppe (Léonard), 342.

**L**

Ladislav, 135, 165.  
 Lainez, 484, 488, 493, 543, 545, 547, 548, 556.  
 Lambert le Bègue, 270.  
 Laue (Matthieu), 230.

Lange (Rodolphe de), 302.  
 Lange (Jean), 285, 302.  
 Langenstein (Henri de), 117, 124, 126, 146.  
 Latiner, 372.  
 Latran, 231, 233-236.  
 Laure de Sade, 244.  
 Lavalette, 524.  
 Lawrence (Robert), 367.  
 Layton, 373.  
 Lecce (Robert de), 194.  
 Leclerc (Jean), 402.  
 Lecourt (Etienne), 406.  
 Lee, 372.  
 Leicester, 361.  
 Lefebvre (Pierre), 543, 549.  
 Lefèvre d'Étaples, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404.  
 Legh, 373.  
 Leipzig, 316, 321.  
 Léon X, 3, 146, 165, 170, 171, 229, 234-241, 249, 297, 298, 307, 308, 312, 313, 321, 324, 330, 356, 515, 525.  
 Léonard de Vinci, 256, 258, 259, 396.  
 Lépante, 472, 524.  
 Leyde (Jean de), 346.  
 Leyde, 451.  
 Linck (Wenceslas), 308.  
 Lippi (Filippo), 246, 255.  
 Lippi (Brandolino), 194.  
 Lindau, 334, 344.  
 Lœlus (Pomponius), 252.  
 Lollards (les), 17, 126.  
 Londres, 126.  
 Longjumeau, 432.  
 Lope de Véga, 552.  
 Lorraine (cardinal de), 424, 430, 437, 498, 523.  
 Lorenzo di Credi, 256, 257.  
 Loschi, 248.  
 Louis d'Anjou, 118, 133.  
 Louis de Bavière, 23, 53, 80, 81, 82, 83, 87, 91, 94, 143.  
 Louis IX, 38, 63.  
 Louis XI, 183, 186, 188, 191, 238.  
 Louis XII, 222, 226, 229, 230, 231, 235, 238, 395.  
 Louise de Savoie, 396, 401, 402.  
 Louvain, 549.  
 Loysleur, 166.  
 Luca della Robbia, 255.  
 Lucanie, 34.  
 Lucques, 52.  
 Lucrèce, 204, 209, 210, 218, 219.  
 Luder (Hans), 281, 282, 289.

Ludovic le More, 194, 307.  
 Luigi, 465.  
 Luigi Lilio, 475.  
 Lulle (Raymond), 88.  
 Lune (Pierre de), 112, 113, 115, 120, 121, 123, 143, 144.  
 Lusignan (Pierre de), 102.  
 Luther, 2, 104, 142, 259, 261, 269, 272, 273, 281-350, 401, 416, 417, 452, 455, 456, 489, 492, 494, 495, 497, 571.  
 Lutzelbourg, 95.  
 Lyon, 56, 57, 232, 436, 550.

**M**

Maumont, 95.  
 Mauriac, 550.  
 Maurice de Saxe, 496.  
 Maximilien, 229, 230, 231.  
 Maximilien Ier, 276, 278, 303, 308, 323.  
 Maximilien II, 473.  
 Mayence, 165, 510.  
 Mayenne (duc de), 441.  
 Maynier (Jean), 409.  
 Meaux, 421, 436.  
 Mechtilde (sainte), 110.  
 Marseille, 34, 406.  
 Marsile de Padoue, 54, 80, 83, 84, 85, 103, 119, 134.  
 Martène, 528.  
 Martin V, 140, 143, 144-151, 165, 245, 249, 354, 526.  
 Martyr (Pierre), 376, 380, 430, 455.  
 Masaccio, 245.  
 Massarella, 500, 505.  
 Mathesius, 284.  
 Mathys (Jean), 346, 446.  
 Maubuisson, 63.  
 Mauclerc, 441.  
 Marguerite de Parme, 448.  
 Marguerite de Valois, 432, 434.  
 Marianazzo, 476.  
 Mariano (Fra), 214.  
 Marie (la reine), 378, 380-384, 510.  
 Marie-Stuart, 388, 389, 390, 510.  
 Marie Tudor, 426.  
 Marignan, 237.  
 Marigny (Philippe de), 67.  
 Marino Sanudo, 89.

Marot (Clément), 396,  
404, 405, 424.  
Mantoue, 181.  
Marbourg, 343.  
Marc d'Éphèse, 159, 162.  
Marcel, 435.  
Marcel II, 422, 466.  
Merche (Jacques de la),  
194.  
Marcus Musurus, 254.  
Marguerite (sainte), 110.  
Marguerite d'Angoulême,  
396, 397, 400, 404, 405,  
415.  
Marguerite de Dane-  
mark, 452, 453.  
Marguerite de Navarre,  
357.  
Major (Michel), 509.  
Malatesta (Charles de),  
131.  
Malatesta, 475.  
Maldonat, 510, 550, 551,  
559, 560.  
Malestroit, 95.  
Malestroit (Jean de), 106.  
Malte, 524.  
Mansfeld, 349.  
Mantegna (Andréa), 256.  
Mantes, 442.  
Mabillon, 528.  
Machiavel, 16, 171, 187,  
226, 250.  
Maderne (Charles), 247.  
Madrucchi, 482, 484.  
Magdebourg, 335.  
Mahmoud-pacha, 185.  
Mahomet, 178.  
Mahomet II, 176, 185,  
188.  
Maître (Gilles Le), 424.  
Maizières (Philippe de),  
117.  
Médici (Bernardin), 468.  
Médicis (Julien), 190.  
Médicis (Jules de), 460.  
Médicis (Laurent de), 189,  
190, 197, 199, 250, 251,  
253, 257.  
Médicis (Jean de), 197,  
234, 253, 307.  
Meissen, 298.  
Mélancton, 284, 286,  
297, 317, 318, 333,  
335, 338, 339, 341, 343,  
344, 347, 348, 407, 421,  
452, 455, 509.  
Melozzo da Forli, 186.  
Melun, 523.  
Memmi (Simon), 242.  
Memsningen, 344.  
Menno Simons, 509.  
Mercurian (Everard),  
548.  
Mérindol, 408, 409.  
Mérueil (Godefroy de), 450.

Mételin, 178.  
Metz, 34, 426.  
Mexique, 539.  
Meyrargues, 67.  
Mézeray, 436.  
Michaelis, 527.  
Michel (saint), 527.  
Michel-Ange, 227, 256,  
258, 259.  
Michel de Césène, 83, 91.  
Michel d'Arande, 400,  
403.  
Micheli, 508.  
Michelotto, 204, 218.  
Michel Paléologue, 158.  
Milan, 105, 190, 232, 517,  
518.  
Milne (Walter), 390.  
Miltitz (Charles de), 313,  
314, 318.  
Minard, 424, 425.  
Miramonde de Mauléon,  
107.  
Mirandole (la), 226.  
Moehra, 282.  
Mohacs, 463.  
Molay (Jacques de), 63,  
66, 70.  
Molina (Louis), 556, 561,  
562.  
Molmenti, 256.  
Montaigne, 552.  
Montaignu, 412.  
Montalto, 476.  
Montauban, 432.  
Monte (cardinal del),  
465, 483.  
Montebello (duc de), 467,  
469.  
Monte-Celio, 554.  
Monte-Falco, 527.  
Montepulciano, 548.  
Monteux, 72.  
Montefeltri, 218.  
Montfaucon, 528.  
Montgomery, 425.  
Montluc, 431.  
Montmorency, 425, 426,  
429, 430.  
Montpellier, 57, 121, 430.  
More (Thomas), 355, 362,  
363, 566, 367, 368, 369.  
Morigia (Antonie), 536.  
Morone, 497, 502, 511,  
544.  
Mühlberg, 449.  
Mühlendorf, 81.  
Muller (Jean de), 278.  
Munster, 346.  
Murles (Pierre de), 116.  
Murner (Thomas), 323.  
Musso (Corneille), 434,  
486.  
Mutian (Conrad), 280,  
284, 285, 304, 305.  
Myconius, 302, 335.

## N

Nangis, 27.  
Nantes, 443.  
Naples, 73, 180.  
Naples (Jean de), 194.  
Narbonne, 57.  
Navarre, 108.  
Négrepont, 89, 185.  
Nelson, 389.  
Nevers, 57.  
Nicolas I<sup>er</sup> (saint), 15,  
512.  
Nicolas III, 76.  
Nicolas IV, 63, 77, 78.  
Nicolas d'Abergati, 150.  
Nicolas de Cuse, 147,  
154, 156, 162, 173, 182,  
249, 262, 264-265,  
277, 400.  
Nicolas V, 170, 171, 172-  
175, 189, 247, 249, 529.  
Nîmes, 57, 432.  
Nimptschen, 342.  
Nocera, 118.  
Nogaret, 24, 25, 43, 49,  
51, 52, 59, 61, 63.  
Northumberland, 380.  
Norvège, 117.  
Noyon, 410.  
Nuremberg, 81, 296, 330,  
335, 336, 345, 462.

## O

Occam (Guillaume d'),  
354.  
Ochino (Bernardin), 376,  
455, 527.  
Odoric de Pordenoue, 88.  
Œcolampade, 335, 340,  
407.  
Olaus, 453.  
Olive (Pierre-Jean d'),  
77, 78.  
Olmütz, 474.  
Oppède (baron d'), 409.  
Orange (prince d'), 449.  
Oreagna (Andrea), 247.  
Orléans, 168, 169.  
Orsini, 196, 475.  
Orvieto, 34.  
Osiandre, 335, 336, 339,  
360.  
Ossig, 350.  
Othon IV, 33.  
Otto, 504.  
Otton (le bienheureux),  
110.  
Onzonn-Hassan, 185.  
Oxford, 104, 130, 383.

## P

Pacheco, 486, 490.  
 Paderborn, 510.  
 Padoue, 52.  
 Paléologue (Jean), 102.  
 Palerme, 516.  
 Palestrina (Pierre-Louis), 553-554.  
 Pallavicini, 314, 490, 500.  
 Palliano (duc de), 467, 469.  
 Palma-Cayet, 445.  
 Palmer (Thomas), 380.  
 Pamiers, 41, 550.  
 Parentucelli (Thomas), 172.  
 Parker (Mathieu), 386.  
 Paris, 123, 130, 166, 429, 432, 543.  
 Parme, 548.  
 Parr (Catherine), 372.  
 Patarin, 25.  
 Patay, 169.  
 Paul II, 170, 176, 185-186, 249.  
 Paul III, 347, 349, 369, 370, 407, 422, 464-465, 481, 482, 493, 511, 523, 526, 537, 540, 543, 544.  
 Paul IV, 383, 384, 422, 423, 428, 455, 449, 467, 472, 476, 466-468, 496, 498, 499, 508, 511, 513, 514, 524, 547, 548.  
 Paul V, 548, 563.  
 Pavanas, 400, 402, 408.  
 Pavie, 148.  
 Paye-Bas, 446, 447.  
 Pazzi, 189.  
 Pedro, 514.  
 Pellicanus (Conrad), 335.  
 Peniscola, 143, 144.  
 Péraudi, 204, 207.  
 Peretti, 477.  
 Péronne, 438.  
 Pérouse, 52, 53, 105, 218.  
 Perron (du), 442.  
 Persons, 389.  
 Pérugin (le), 246.  
 Pertuis, 67.  
 Petri (Laurent), 453.  
 Petrucchi, 218.  
 Peutinger, 278, 315.  
 Pfeffinger, 509.  
 Pfefferkorn (Jean), 303, 304.  
 Pfug, 316.  
 Philargis, 132, 133.  
 Philippe le Bel, 16, 23-48, 49, 51, 55, 57, 60,

61, 62, 63, 64, 66, 68, 69, 70, 72, 73.  
 Philippe d'Espagne, 381, 383, 384, 389, 426, 430, 448.  
 Philippe le Hardi, 27, 91.  
 Philippe de Hesse, 343, 346, 348.  
 Philippe de Néri (saint), 218, 477, 523, 525, 538-539.  
 Pic (Nicolas), 450.  
 Pic de la Mirandole, 196, 251, 257.  
 Piccinino, 180.  
 Piccolomini (Ænéas Sylvius), 147, 154, 163, 165, 179, 197.  
 Piccolomini (François), 222.  
 Pie II, 163, 170, 171, 176, 178-184, 197, 249.  
 Pie III, 222-224.  
 Pie IV, 468, 477, 482, 497, 498, 504, 515, 517, 518, 537, 554, 555.  
 Pie V, 2, 388, 433, 449, 469, 470-473, 477, 496, 511, 515, 524-525, 528, 537, 547, 555.  
 Pierre d'Aragon, 117, 128.  
 Pierre de Castro, 149.  
 Pierre de Corbière, 86, 89.  
 Pierre de l'Estoile, 412.  
 Pierre della Francesca, 246, 247.  
 Pierre de Luxembourg, 128.  
 Pierre Pascal (saint), 110.  
 Pierre de Saint-Vincent, 149.  
 Pighius, 490.  
 Pisanello, 245.  
 Pise, 34, 125, 132, 134, 218, 230, 231-232.  
 Pistoie, 52.  
 Platina, 174.  
 Plautilla Nelli (Sœur), 259.  
 Pogge, 120, 171, 174, 248, 249.  
 Poissy, 430.  
 Poitiers, 58, 421, 436.  
 Pole (Reginald), 370, 382, 384, 464, 483, 490, 511.  
 Politien (Ange), 251, 252.  
 Pollich (Martin), 296.  
 Pologne, 117.  
 Poltrot de Méré, 432.  
 Poméranie, 336.  
 Pomponace, 261, 262.  
 Pomponius Læstus, 186, 251.  
 Pont-à-Mousson, 550.

Porcaro (Etienne), 174, 175.  
 Porto, 80, 143.  
 Portugal, 68, 522.  
 Possevin (le Père), 551.  
 Postel, 399.  
 Potken (Adam), 278.  
 Ponet, 377.  
 Prague, 158, 474.  
 Prie (de), 232.  
 Prignano (Barthélemy), 112, 113, 116.  
 Primateice, 396.  
 Primo (Jean del), 78.  
 Priuli (Lorenzo), 475.  
 Ptolémée de Lucques, 80.  
 Pulci; 256.

## R

Rabelais, 552.  
 Raimallaccio (Pierre), 87.  
 Raphaël, 227, 256, 258.  
 Ratisbonne, 347, 348, 481.  
 Ravillac, 445.  
 Raymond de Capoue, 106, 108, 113.  
 Reading, 373.  
 Reidt (Jean de), 504.  
 Reims, 166, 169, 427, 523.  
 Reinhard (Martin), 452.  
 Remi (saint), 169.  
 Rémond (Florimond de), 409, 412.  
 Renaudie (la), 429.  
 Renée de Ferrare, 433.  
 René d'Anjou, 181.  
 Requesens (Louis), 450.  
 Reuchlin, 278, 297, 303, 304, 305, 315, 338.  
 Reynolds (Richard), 367.  
 Riario (Jérôme), 189, 195.  
 Riario (Pietro), 187, 188.  
 Riario (Raphaël), 195.  
 Ribadeneira, 545.  
 Ribera, 533.  
 Rich, 368.  
 Richelieu, 442, 445.  
 Ridley, 379.  
 Richard du Mans, 486.  
 Richemont (Philippe de), 33.  
 Rienzi (Nicolas), 96, 97, 99, 100.  
 Robbia, 257.  
 Robert de la Mark, 328.  
 Robert de Genève, 106-112, 114, 115, 116, 120, 127.  
 Robert de Naples, 81.  
 Robert le Bon, 67.  
 Robert d'Anjou, 72, 73.  
 Robert de Cantorbéry, 36.  
 Roch (saint), 55, 110.

- Rochelle (la), 432.  
 Rochetaillée (de la), 154  
 Rodolphe (roi des Romains), 33.  
 Rodolphe de Habsbourg, 16.  
 Rodriguez, 543, 549.  
 Roger de Beaufort-Turenne (Pierre), 104.  
 Roger (Pierre), 94.  
 Rome, 3, 45, 52, 92, 99, 109, 171, 173, 175, 176, 180, 218, 474, 478, 523, 526, 539.  
 Ronsard, 430.  
 Roquemaure, 79.  
 Rose (Thomas), 383.  
 Rose de Viterbe (sainte), 107.  
 Roseline (sainte), 55.  
 Rosso des Ursins (Matthieu), 56, 57.  
 Rouen, 436, 523.  
 Roussel, 399, 402, 403, 404, 415.  
 Rovère (cardinal de la), 186, 187, 188, 195, 205, 224, 271.  
 Rubeanus (Crotus), 304, 326.  
 Ruinart, 528.  
 Ruysbroeck, 263.
- S**
- Saci (Jacques de), 65.  
 Sachs, 297, 334.  
 Sachsenhausen, 81.  
 Sadolet, 408, 409, 464, 534, 544.  
 Saint-André, 424, 430.  
 Saint-Bris, 444.  
 Saint-Denis, 191, 443.  
 Saint-Germain, 430, 432, 433.  
 Saint-Jean d'Angely, 55.  
 Saint-Jean de Dieu, 537.  
 Saint-Just, 496, 513.  
 Saint-Lazare, 523.  
 Saint-Mayeul, 537.  
 Saint-Sulpice, 523.  
 Saint-Vanne, 528.  
 Saisset (Bernard), 24, 41.  
 Salamanque, 543, 548.  
 Salmeron, 484, 488, 493, 543.  
 Salutati, 243.  
 Sancy, 445.  
 San Félice, 490.  
 Sanguin (Antoine), 397.  
 San Severino, 232, 252.  
 Sanudo, 256.  
 Sarzane (Thomas de), 172.  
 Sarzane (Albert de), 257.  
 Sassati, 494.  
 Saunier, 419.  
 Savonarole (Jérôme), 145, 171, 194, 198, 205, 206, 207, 211-218, 257, 259, 265, 266.  
 Saxe, 336.  
 Scanderbeg, 163, 173, 184, 188.  
 Schaffouse, 139.  
 Schambourg (Sylvestre de), 320.  
 Scheurl, 296.  
 Sciarra Colonna, 47, 48, 87.  
 Schwarzenberg (Jean de), 160.  
 Schwenkfeld, 350, 351, 509.  
 Scot (Guillaume), 24.  
 Segar, 440.  
 Sigarelli de Parme, 119.  
 Séguier (Pierre), 424.  
 Semblançay, 394.  
 Senlis, 42.  
 Sérignan, 77.  
 Servet (Michel), 420, 509.  
 Séville, 513.  
 Seymour ou Somerset, 374, 377.  
 Seymour (Anne), 372.  
 Sforza (Ascagne), 196, 197.  
 Sforza (François), 155.  
 Sforza (Galéas-Marie), 189.  
 Sforza (Jean), 210.  
 Sforza (Ludovic), 203.  
 Shaxton, 372.  
 Sherwood, 389.  
 Sickingen (Franz de), 320, 324, 328, 334, 337, 338, 456.  
 Sienne, 148, 218.  
 Sigault (Vincent), 232.  
 Siger de Brabant, 24.  
 Sigismoud, 135, 136, 142, 143.  
 Signorelli, 246, 256.  
 Sismondi, 27.  
 Sixte III, 310.  
 Sixte IV, 170, 171, 176, 186-195, 236, 250.  
 Sixte-Quint, 440, 476-479, 511, 527, 548.  
 Smalkalde, 345, 347, 348, 464.  
 Soliman, 343.  
 Soreth (Jean), 529.  
 Soto (Dominique), 484, 486, 555.  
 Souabe, 446.  
 Spalatin (Georges), 285, 296, 302.  
 Spener (Jacques), 350.  
 Spenslein, 295.  
 Spire, 343.  
 Staupitz (Jean de), 290, 292, 293, 297, 298, 299, 311, 313, 338.  
 Strasbourg, 344, 346.  
 Stockholm, 141.  
 Styrie, 510.  
 Suarez (François), 556, 563.  
 Suède, 117.  
 Suffolk (duc de), 381.  
 Sully, 442, 444.  
 Surlus (Laurent), 525.  
 Suzo, 268, 269.  
 Sweeting (William), 357.
- T**
- Tarascon, 124.  
 Tasse (le), 552.  
 Tauler, 268, 269.  
 Tavannes, 397, 434.  
 Templiers, 60, 61, 62, 64.  
 Térèse (sainte), 2, 527, 528-533.  
 Tetzel (Jean), 297, 298, 299, 301, 313, 318, 319.  
 Théodéric d'Andel, 149.  
 Thierry de Niem, 117, 118.  
 Thomas (Pierre), 102.  
 Thomas a Kempis, 129, 130, 267, 271.  
 Thomas d'Aquin (saint), 24, 78, 85, 260, 488, 490, 495, 555.  
 Thomassin, 90.  
 Thou (Christophe de), 424.  
 Tibaldeschi, 112, 113.  
 Tiraboschi, 254.  
 Titien, 396.  
 Tizic (Sigismond), 224.  
 Tolède, 513.  
 Tolet (François), 556.  
 Tomacelli (Pierre), 120.  
 Tor de Specchi, 150.  
 Torquemada (Thomas de), 188.  
 Toscane, 512.  
 Toscanella (Paolo), 194.  
 Toulouse, 57, 436, 523, 527, 550.  
 Tournon (cardinal de), 430.  
 Tournon, 550.  
 Tours, 421.  
 Traversari, 158, 249.  
 Trebonius (Jean), 284, 305.  
 Trente, 2, 475, 482, 483-505, 515, 518.  
 Trithème, 278.  
 Trockmorton, 432.

Tubingue, 455.  
 Tunstall, 372.  
 Turenne (Ramond de),  
 106.  
 Turenne, 444.  
 Tusculum, 143.  
 Tyburn, 389.  
 Tyrol, 496.

## U

Ulm, 335.  
 Upsal, 453.  
 Urbain V, 53, 54, 92,  
 101, 103, 104, 110,  
 243, 270.  
 Urbain VI, 114, 116, 117,  
 118, 119, 127.  
 Urbain VII, 479.  
 Urbain VIII, 52, 511.  
 Urbin, 218.  
 Uriel de Mayence, 303.  
 Utten (Ulrich), 304.  
 Utrecht, 447, 451.

## V

Vadstena, 97.  
 Vagerio, 455.  
 Valdo (Pierre), 407.  
 Valence, 548.  
 Valla (Laurent), 248, 249.  
 Valla, 155, 187.  
 Valladolid, 513, 514.  
 Valois (Charles de), 57.  
 Vanozza de Cataneis, 197,  
 203, 208.  
 Varna, 165.

Vasquez (Gabriel), 556,  
 563.  
 Vatable, 399, 403, 412.  
 Vaudois, 3.  
 Véga (André de), 484.  
 Vendôme (duc de), 464.  
 Venise, 16, 32, 52, 181,  
 184, 185, 499.  
 Venise, 177, 231, 476, 548.  
 Verceil (Antoine de), 194.  
 Véronèse (Paul), 553.  
 Verrochio, 256.  
 Vespasiano da Bisticci,  
 176.  
 Vesteras, 453.  
 Vicence, 534.  
 Vienne, 1, 68, 69, 70,  
 75, 79, 90, 165, 172,  
 474, 480.  
 Vignole, 553.  
 Villandran, 55.  
 Villani, 80.  
 Vilna, 474.  
 Vimory, 440.  
 Vio (Thomas de), 313.  
 Visconti (Jean-Marie), 17,  
 189.  
 Visconti (Philippe-Marie),  
 155.  
 Viterbe (Gilles de), 194,  
 257.  
 Vittoria (François de),  
 555, 559.  
 Vittorino del Feltre, 277.  
 Volterre, 189.  
 Volterre (Jacques de),  
 194.

## W

Wartbourg, 329, 332,  
 333, 334.

Warwick, 377, 379.  
 Waesy, 426, 431.  
 Wenceslas, 122.  
 Wessel (Jean de Gro-  
 ningue), 270, 271, 291.  
 Westminster, 382.  
 Webster (Augustin), 367.  
 Weigel (Valentin), 350,  
 351.  
 Wesel (Jean d'Erfurt),  
 270, 272, 291.  
 Wesel, 277.  
 Wicief (Jean), 54, 65, 83,  
 103, 104, 119, 125, 126,  
 134, 141, 354.  
 William Sautre, 126.  
 Windesheim, 129.  
 Wittenbach, 272.  
 Wittenberg, 296, 300,  
 302, 322, 334, 336, 349.  
 Wittelbach, 95.  
 Wolmar (Melchior), 412.  
 Wolsey (Thomas), 358,  
 360, 361, 362.  
 Worms, 325, 327, 330,  
 334, 344, 347.  
 Würzburg, 510.

Zaccaria (Antoine-Marie),  
 536.  
 Zarabella, 136, 137.  
 Zélande, 447.  
 Ziegler (Marguerite), 281,  
 282.  
 Zwickau, 334.  
 Zwingle, 2, 340, 343, 344,  
 346, 494.



## TABLE DES MATIÈRES

---

INTRODUCTION. . . . .	1
NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE SUR LES PRINCIPAUX DOCUMENTS ET OUVRAGES CONSULTÉS . . . . .	3
I. — Documents . . . . .	5
II. — Ouvrages. . . . .	8

### PREMIÈRE PARTIE

#### La décadence de la Chrétienté et la Renaissance

#### CHAPITRE PREMIER

##### VUE GÉNÉRALE SUR LA DÉCADENCE DES INSTITUTIONS DU MOYEN ÂGE

Conception de la Chrétienté. — Causes sociales de la décadence de la chrétienté. — La formation des grands Etats européens. — Le grand schisme d'Occident. — Avènement de la bourgeoisie en Allemagne. — Développement des grandes villes commerçantes. — Les petites tyrannies italiennes. — Les grandes villes anglaises. Les sectes hérétiques en Angleterre. — La monarchie absolue en France. — Décadence de la noblesse féodale, au profit de la noblesse de robe ou de finances. — Progrès des classes populaires vers la liberté. — Développement du paupérisme. — Formation d'un esprit révolutionnaire dans le peuple. . . . . p. 15 à 49

#### CHAPITRE II

##### DE L'AVÈNEMENT DE BONIFACE VIII A LA MORT DE BENOIT XI. LES LÉGISTES (1294-1304)

I. Origine des Légistes. — Ils s'attaquent aux bases mêmes sur lesquelles repose la société du Moyen Âge. — La coutume. — Le ré-

- gime de la propriété. — Le contrat féodal. — La royauté chrétienne . . . . . p. 20 à 23
- II. Les légistes en France. — Philippe le Bel. Son caractère. — Pierre du Bois. — Pierre Flote. — Guillaume de Nogaret. — La politique de Philippe le Bel. — Comparaison de cette politique avec celle de saint Louis. — Les procédés financiers de Philippe le Bel. — Il impose, contre tout droit, les biens d'Eglise. — Protestations de la part du clergé. — Concessions faites par les évêques. — Résistance de l'Ordre de Cîteaux. — Abus du droit de régale . . . . . p. 23 à 29
- III. Saint Célestin V. Son caractère. — Il se démet du Souverain Pontificat. — Election de Boniface VIII (24 décembre 1294). — Ses origines. — Ses études à l'Université de Paris. — Il devient le premier canoniste de son temps. — Le droit romain et le droit canonique aux débuts du XIV<sup>e</sup> siècle. — Situation de l'Europe au moment de l'avènement de Boniface VIII. — L'idéal politique de Boniface VIII. — Ses démarches pacificatrices auprès de Philippe IV et d'Edouard I<sup>er</sup>. — Son intervention auprès du roi de Danemark . . . . . p. 29 à 33
- IV. Ses premières mesures pour la répression des abus dans l'Eglise. — La Bulle *Clericis laicos* (23 février 1296). — Censures portées par la Bulle *Clericis laicos*. — La Bulle est acceptée en Allemagne. — Edouard d'Angleterre veut protester, mais se heurte à l'inflexible fidélité de l'épiscopat. — Philippe le Bel répond à la Bulle par la défense faite à ses sujets de faire parvenir des offrandes à Rome. — Nobles déclarations de Boniface VIII. — Seconde lettre de Boniface : il explique la portée de sa Bulle. — Canonisation de saint Louis, roi de France (1297) . . . . . p. 33 à 38
- V. Politique tortueuse de Philippe le Bel. — Les Colonna se réfugient auprès du roi de France. — Albert d'Autriche sollicite l'appui de Philippe contre Boniface. — Projets ambitieux des Légistes. — Pierre du Bois rêve pour le roi de France la monarchie universelle, au détriment de la puissance pontificale. — Les fêtes jubilaires de l'an 1300. — Boniface affirme sa suprématie universelle et projette une nouvelle croisade. . . . . p. 38 à 41
- VI. Début du conflit entre Boniface VIII et Philippe le Bel. — Le procès de Bernard Saisset, évêque de Pamiers. — La Bulle *Salvator mundi* (4 décembre 1301). — La Bulle *Ausculta filii* (5 décembre 1301). — Irritation des Légistes. — Les Etats Généraux de 1302. — Vrai caractère de cette Assemblée. — Discours de Pierre Flote contre le Souverain Pontife. — Message des trois Etats. — Lettre rectificative du Pape. — Défaite de Courtray (11 juillet 1302). Mort de Pierre Flote. — La Bulle *Unam sanctam* (18 novembre 1302). — Portée dogmatique de la Bulle . . . . . p. 41 à 46
- VII. Arrivée au pouvoir de Guillaume de Nogaret (1302). — Convocation d'une assemblée nationale. — Démonstration populaire organisée contre le Pape. — Nogaret en Italie. — L'attentat d'Agnani (7-10 septembre 1303). — Mort de Boniface VIII (11 octobre 1303). . . . . p. 46 à 49
- VIII. Benoît XI (22 octobre 1303). Il refuse de recevoir Nogaret, mais pro-

nonce une absolution générale en faveur de tous les autres personnages de France.— Benoit XI n'a pas défait l'œuvre de Boniface VIII. Justification de sa politique. — Sa lettre du 5 avril 1304 au roi de France. — Nouvelle lettre du 13 mai 1304. — Œuvre pacificatrice de Benoit XI. — Mort de Benoit XI (7 juillet 1304). — Commencement de la « captivité de Babylone » (13 avril 1304) . . . . . p. 49 à 53

### CHAPITRE III

#### DE L'AVÈNEMENT DE CLÉMENT V A LA MORT DE GRÉGOIRE XI LES DOCTEURS HÉTÉRODOXES (1305-1378)

- Vue générale sur le gouvernement des Papes d'Avignon . . . p. 54 à 55
- I. Election de Bertrand de Got, qui prend le nom de Clément V (5 juin 1305).  
 Ses origines. — La légende du pacte de Saint-Jean d'Angély. — Le Pape est couronné à Lyon (14 novembre 1305). — Incidents du couronnement. Funestes présages. — Vie errante de Clément V. . . . . p. 55 à 57
- II. Dangers de la nouvelle résidence papale. — Les conférences de Poitiers (1308). — Le plan de Pierre du Bois. — Le conseil du roi de France demande à Clément V la condamnation de Boniface VIII. — Bulle *Lætatur in te* (1<sup>er</sup> juin 1308). — Le Pape annule toutes les censures prononcées contre Philippe le Bel et ses adhérents. — Les conseillers de Philippe, mécontents de la Bulle, la tiennent pour non avenue. — Introduction du procès de Boniface VIII (16 mars 1310). — Le roi de France, après un an de procédures, renonce à poursuivre le procès (février 1311). — Le roi suspend la procédure. — Bulle *Rex Gloriz*, du 17 avril 1311, très élogieuse pour Philippe le Bel. — Vrai motif du roi de France : consacrer toutes ses forces à l'affaire des Templiers et y entraîner le Pape . . . . . p. 57 à 61
- III. L'Ordre du Temple, son importance, ses immenses richesses, son influence sociale. — Origine du procès. — La répression des abus du Temple s'impose. — Premières tentatives de fusion avec l'Ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. — Arrestation des Templiers par ordre royal, le 13 octobre 1307. — Une circulaire du roi tente de rendre le Pape solidaire de cette mesure. — Protestation de Clément V. — Artifices de procédure des Légistes. Intervention de l'Inquisition. — Le Pape suspend les pouvoirs des Inquisiteurs de France, et évoque la cause. — Mémoire de Pierre du Bois. — Campagne de Pierre du Bois contre le Pape. Etranges théories du Légiste, précurseur de Wiclef et d'Henri III. — Attitude silencieuse de Clément V. — Premiers aveux des Templiers. — Les assises de Paris. — Aveux de Jacques de Molay. — Le Pape, en présence de nouveaux aveux, lève la suspense prononcée contre l'Inquisition de France et donne l'ordre de procéder aux informations juridiques. — Terribles exécutions à Paris et à Senlis. — Poursuites contre les Templiers en Angleterre, en Espagne, en Italie et en Allemagne. . . . . p. 61 à 68
- IV. Convocation d'un Concile général à Vienne. — Objet des travaux du

- Concile. — Ouverture du Concile (16 octobre 1311). Situation critique du Pape. — Arrivée de Philippe le Bel à Vienne. — La bulle *Ad providam* supprime l'Ordre du Temple (3 avril 1312). — Philippe le Bel s'empare, malgré la bulle du Pape, de la totalité des biens des Templiers. — Procès de Jacques de Molay. — Exécution de Jacques de Molay et du Visiteur de Normandie . . . . . p. 68 à 71
- V. Clément V, malade, se retire au château de Monteux. — Lutttes des Guelfes et des Gibelins. — Evénements d'Allemagne. — Clément V combat les prétentions impériales et, après la mort de Henri VII, nomme un vicaire à l'empire pour l'Italie. — Relations avec l'Angleterre. Edouard II proteste contre des prélèvements faits pour la croisade . . . p. 72 à 74
- VI. Publication des Actes du Concile de Vienne (1312). — Principaux objets des décisions du Concile. — La question des exemptions canoniques des Ordres religieux. — Répression des hérésies. Les doctrines secrètes des Templiers. — Les erreurs des béghards et des béguines. — Les *fraticelles*, leurs doctrines. — Pierre d'Olive. — Les erreurs des disciples de Pierre d'Olive. — Décisions du Concile sur l'efficacité du baptême des enfants, le moment de la mort de Notre-Seigneur et le rôle de l'âme humaine, forme du corps. — Mort de Clément V (20 avril 1314). . . p. 74 à 79
- VII. Jacques d'Euze ou d'Ossa. Ses origines. Il est élu sous le nom de Jean XXII (7 août 1316). — Premier objectif de Jean XXII : la croisade. Il se heurte à la mauvaise volonté des princes et des peuples. — La double élection à l'empire de Frédéric d'Autriche et de Louis de Bavière (1314). Attitude de Jean XXII. — Commencement de la lutte entre Jean XXII et Louis de Bavière (1324). — Les *Frères spirituels*. — Leurs doctrines. Réelle portée de ces doctrines. — Les théories de Guillaume d'Occam. — Marsile de Padoue et Jean de Jandun. — Le *Defensor pacis*. Théorie de la souveraineté du peuple. — En quoi cette théorie diffère de celle des grands Docteurs du Moyen Age. — Application de cette théorie démocratique à l'Eglise. — Arrivée de Marsile de Padoue et de Jean de Jandun à la cour Louis de Bavière (1326). — Influence politique de Marsile de Padoue. — Expédition de l'empereur à Rome. Election de l'antipape Pierre de Corbière (12 mai 1328). — Réaction populaire en faveur du Pape. Ecrits d'Agostino Trionfo et d'Alvaro Pelayo. . . p. 79 à 87
- VII. Raymond Lulle. La fondation de chaires pour l'enseignement des langues orientales. — Missions lointaines. — Relations avec les Grecs. — Essai de croisade. — Administration financière de Jean XXII. — Les Annates. — Origine des Annates. — Perception des Annates au profit du Saint-Siège. — La bulle *Execrabilis*. — Réclamations des contemporains. — L'opinion de Jean XXII sur l'état des élus avant le jugement dernier. — Scandales qui en résultent. — Le Pape se rétracte sur son lit de mort (1334). . . . . p. 87 à 92
- VIII. Etat de l'Eglise à la mort de Jean XXII. — Situation critique de la ville de Rome. — Election de Benoît XII (1334). — Sa sollicitude pour Rome et l'Italie. — Il ne croit pas cependant devoir aller à Rome. — Benoît XII jette les fondements du château des Papes en Avignon (1339). — Ses mesures disciplinaires pour la réforme des mœurs. . . p. 92 à 94

- IX.** Avènement de Clément VI (1342). — Caractère du nouveau Pape. — Ses succès diplomatiques. — Nicolas Rienzi. — Il est acclamé tribun. — Il rêve une dictature universelle. — Sa disgrâce et sa retraite au Mont-Majella. . . . . p. 94 à 97
- X.** Sainte Brigitte de Suède (1302-1373). — Ses visions. — Mort de Clément VI (1352). — Election d'Innocent VI (1352). — Essai d'une limitation des pouvoirs du Pape par le Sacré Collège. — Sage administration d'Innocent VI. — Le tribun Baroncelli trouble la ville de Rome. — Rienzi au pouvoir. — Il est massacré par la foule. — Le cardinal Albornoz. — Il pacifie Rome et l'Italie. — Agitations en Angleterre. — Irritation sourde en Allemagne. — La *Bulle d'Or* règle les conditions de l'élection à l'empire (1356). — Mort d'Innocent VI (1362) . . . . . p. 97 à 101
- XI.** Urbain V. — Retour de la Papauté à Rome (1367). — Urbain revient en France (1370). — Jean Paléologue demande en vain du secours contre les Musulmans. — Des protestations s'élèvent en Angleterre contre les impôts prélevés au profit du Saint-Siège. — La redevance de Jean Sans-Terre. — Le parlement anglais la refuse au Pape. — Intervention de Jean Wicief — Doctrines de Wicief. — Mort d'Urbain V (1370) . . . . . p. 101 à 104
- XII.** Grégoire XI. — Etat de l'Italie. — Révolte des Florentins. — Grégoire lance l'interdit contre Florence. — Expédition du cardinal Robert de Genève contre les insurgés. — Sainte Catherine de Sienne (1347-1380). — Brigitte de Suède et Catherine de Sienne prennent la défense des droits de Dieu et des droits du peuple. — Lettre de sainte Brigitte. — Lettres de sainte Catherine. — Ambassade de Sainte Catherine de Sienne à la cour d'Avignon. — Action pacificatrice et réformatrice de Grégoire XI. — Il prend le chemin de Rome (1377), et y meurt bientôt après (1378). — Les saints sous les Papes d'Avignon. — Saint Elzéar et sainte Delphine. — Sainte Roseline de Villeneuve. — Saint Roch. — Les saints en Espagne, en Portugal, en Italie et en Allemagne. . . . . p. 105 à 110

## CHAPITRE IV

## DE L'AVÈNEMENT D'URBAIN VI A LA MORT DE GRÉGOIRE XII. LE GRAND SCHISME D'OCCIDENT (1378-1417)

- Dernières dispositions de Grégoire XI . . . . . p. 110 à 111
- I.** Manifestations tumultueuses du peuple romain. — La candidature de l'archevêque de Bari est soutenue par Robert de Genève et Pierre de Lune. — Election de l'archevêque de Bari, Prignano (8 avril 1378). — Recrudescence de l'émeute populaire. — Le nouveau Pape est intronisé sous le nom d'Urbain VI. — Zèle indiscret du nouveau Pape. — Il mécontente le Sacré-Collège. — Les cardinaux se séparent de lui. — L'élection d'Urbain VI est déclarée nulle (9 août 1378). — Robert de Genève est élu et prend le nom de Clément VII (20 septembre 1378) . . . . . p. 111 à 116

- II. Portrait du nouveau Pape. — La Chrétienté se divise en deux obédiences. — Abus de pouvoirs d'Urbain VI. — Discrédit de l'autorité pontificale. — Effervescence des esprits. — Mort d'Urbain VI (1339) . . . p. 116 à 120
- III. Election de Benoît XIII (1394). — Son portrait. — Intervention de l'Université de Paris. — Benoît XIII refuse obstinément d'abdiquer. — La soustraction d'obédience (1398). — Le siège d'Avignon. — Projet de convocation d'un concile. — Les théories conciliaires de Gelnhausen et de Langenstein. — Jean Gerson. — Jean Wiclef. — Ses doctrines. . . p. 120 à 126
- IV. Attitude de sainte Catherine de Sienne. — Le Bienheureux Pierre de Luxembourg. — Saint Vincent Ferrer. — Les Frères de la vie commune. — *L'Imitation de Jésus-Christ*. — Progrès de la théorie conciliaire . . . . . p. 126 à 131
- V. Ouverture du Concile de Pise (1409). — Balthazar Cossa. — Election d'Alexandre V (1409). — Influence de Balthazar Cossa. — Mort d'Alexandre V (1410). — Election de Jean XXIII. — Concile de Rome (1412). — Intervention de l'empereur Sigismond. — Bulle de convocation au Concile de Constance (9 décembre 1414) . . . . . p. 131 à 135
- VI. Ouverture du Concile de Constance. Les princes et les seigneurs à Constance. — Les personnages influents au Concile. — Pierre d'Ailly, ses doctrines. — Le cardinal Zarabella; son traité : *De jurisdictione imperiali*. — Jean Gerson, ses doctrines . . . . . p. 135 à 138
- VII. Irrégularités du prétendu Concile. — Fuite du Pape Jean XXIII (20 mars 1415). — Le Concile de Constance proclame la supériorité du Concile sur le Pape. — Procès de Jean Hus. — Notice sur Jean Hus. — Il est condamné comme hérétique et périt sur le bûcher (6 juillet 1415). Ses disciples . . . . . p. 138 à 142
- VIII. Déposition de Jean XXIII (29 mai 1415). — Abdication de Grégoire XII (4 juillet 1415). — Déposition de Benoît XIII (26 juillet 1417). — Résistance de Pierre de Lune. — Election de Martin V (11 novembre 1417) . . . . . p. 142 à 144

## CHAPITRE V

DE L'AVÈNEMENT DE MARTIN V A LA MORT D'EUGÈNE IV,  
LE CONCILE DE BALE-FERRARE-FLORENCE (1417-1447)

- Caractère général de cette époque. — Le culte des lettres et des arts y détermine une mondanité demi-païenne. — La politique des Papes inaugure l'ère des Concordats . . . . . p. 145 à 146
- I. L'opinion générale attend d'un concile la réforme de l'Eglise. — Le Pape Martin V ne partage pas cette illusion. — Il espère mieux des concordats. — Martin V restaure la ville de Rome. — Il convoque un concile à son corps défendant (1423). — Il ne tarde pas à dissoudre l'Assemblée (1424). — Martin V travaille à la réforme de l'Eglise par l'exemple de sa vie. — Par les encouragements qu'il donne aux humanistes chrétiens. — Par la protection qu'il accorde aux œuvres de sainte Françoise Romaine

- et de saint Bernardin de Sienne. — Il est en butte aux attaques des partis. — Mort de Martin V (20 février 1431). — Tentative des cardinaux pour se substituer au Pape dans le gouvernement de l'Eglise. Les « capitulations ». — Conséquence des « capitulations » . . . p. 146 à 151
- II. Eugène IV (1431-1447). — Ouverture du Concile de Bâle (23 juillet 1431). — Arrivée du légat Cesarini. — Décret de dissolution du Concile de Bâle (18 décembre 1431). — Les Pères du Concile passent outre. — Le Concile de Bâle renouvelle les décrets de Constance (15 février 1432). — Eugène IV est abandonné par plusieurs de ses cardinaux. — Attitude du Bienheureux Louis Aleman, de Nicolas de Cuse et d'Ænéas Sylvius Piccolomini. — Tactique d'Eugène IV. — Il retire son décret de dissolution (1<sup>er</sup> août — 15 décembre 1432). — Invasion des États de l'Eglise par Philippe-Marie Visconti. — Le Pape se retire à Florence. — Il proteste contre les décrets du concile de Bâle. — Scènes tumultueuses. — Eugène IV ordonne la translation du Concile à Ferrare (1<sup>er</sup> janvier 1438). — De l'autorité du concile de Bâle. — Suivant l'opinion la plus générale, il n'a pas le caractère de concile œcuménique. . . . p. 152 à 157
- III. La question de l'union des Eglises. — Arrivée de l'empereur de Constantinople au concile de Ferrare (1438). — Attitude et dispositions des Grecs. — Multiples difficultés. — Politique conciliante d'Eugène IV. — La question du *Filioque*. — Double grief des Grecs à ce propos. — Les Latins se justifient d'avoir ajouté un mot au symbole. — Transfert du concile à Florence (1439). — La question dogmatique de la procession du Saint-Esprit. — Les Grecs adhèrent à la formule admise par l'Eglise romaine (8 juin 1439). — Décrets sur l'Eucharistie, sur le purgatoire, sur la Primauté du Pape. — L'acte d'union (6 juillet 1439). — Marc d'Ephèse détourne de l'union une grande partie de l'Eglise grecque. — Le *Decretum ad Armenos*. — Bessarion est promu cardinal. — Le pseudo-concile de Bâle persiste dans le schisme. — Il élit un anti-pape, Félix V . . . . . p. 157 à 163
- IV. La « nation française » au concile de Bâle. — Attitude embarrassée de Charles VII. — Convocation d'une assemblée du clergé de France à Bourges. — Elle accepte en grande partie les décrets du concile de Bâle. — La pragmatique Sanction de Bourges (7 juillet 1438). — Attitude de l'empereur d'Allemagne, Frédéric III. — Influence d'Ænéas Sylvius . . . . . p. 163 à 165
- V. Echec de la croisade contre les Turcs. — Situation lamentable de la France. — Jeanne d'Arc. — Les Anglais sont chassés hors de France (1453). — L'œuvre de Jeanne d'Arc. — Mort d'Eugène IV (1447). Caractère de son pontificat. . . . . p. 165 à 169

## CHAPITRE VI

DE L'AVÈNEMENT DE NICOLAS V A LA MORT D'INNOCENT VIII  
L'HUMANISME A LA COUR PONTIFICALE (1447-1492)

1. Ruine de la « théorie conciliaire ». — Progrès de l'humanisme païen. —

TABLE DES MATIÈRES

- Il gagne la cour pontificale elle-même. — La foi reste néanmoins très vivante dans le peuple. — Pourquoi l'art reste encore chrétien. — Election de Nicolas V (1447-1455). — Sa politique pacifique. — Il conclut avec Frédéric III le concordat de Vienne (1448). — Mission du cardinal d'Estouteville en France. — Légation du cardinal Bessarion en Italie. — Apostolat de saint Jean de Capistran. — Jubilé de 1450. — Couronnement de l'empereur Frédéric III. — Nicolas V protecteur de l'humanisme. — Pénétration des idées païennes. — Conjuraison d'Etienne Porcaro (1453). — Exécution de Porcaro. — Prise de Constantinople par les Turcs (1453). — Mort de Nicolas V (1455) . . . . . p. 170 à 176
- II. Le péril musulman à la mort de Nicolas V. — Calixte III (1455-1458). — Portrait de Calixte III. Avènement des Borgia. — Croisade contre les Turcs. — Indifférence de l'Europe. — Exploits de Jean Hunyade et de Scanderberg. — Echec de la croisade. — Mort de Calixte III (1458). — Influence croissante des Borgia . . . . . p. 176 à 179
- III. Pie II (1458-1464). — Ses antécédents mondains et schismatiques. — Sa conversion (1446). — Situation du monde chrétien à l'avènement de Pie II. — Caractère de Pie II. — Reprise de la croisade (1458). — Pie II se heurte à l'indifférence des gouvernements européens. — Projets de réforme de l'Eglise. — Projet de Nicolas de Cuse. — Pie II combat l'humanisme païen. — Sa lutte contre Louis XI à propos de la Pragmatique Sanction de Bourges. — Pie II se met à la tête d'une croisade (1464). — Mort de Pie II (1464) . . . . . p. 179 à 185
- IV. Paul II (1464-1471). — Son portrait. — Nouvel appel en faveur de la croisade. — Négociations avec Louis XI. — Energique répression de l'humanisme païen. — Dissolution de l'« Académie romaine ». . . . . p. 185 à 186
- V. Sixte IV (1471-1484). — Son portrait. — Paganisme littéraire et politique. — Son népotisme. — Œuvre politique de Sixte IV. — Son rôle et sa responsabilité dans l'Inquisition espagnole. — Torquemada. — Conjuraison des Pazzi. — Mœurs politiques en Italie à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. — Riario, neveu du Pape, s'unit aux Pazzi contre les Médicis. — Responsabilité du Pape dans la conjuraison des Pazzi. — Sixte IV favorise le développement des Ordres religieux. — Décadence des monastères bénédictins. — L'« exemption » et la « commende ». — Le particularisme monastique. — Les « menses » particulières. — Développement et popularité des Ordres mendiants. — La Bulle *Mare Magnum* (31 août 1474). — La prédication populaire au xv<sup>e</sup> siècle. — Les moines mendiants et la réforme de l'Eglise. — Principaux prédicateurs populaires de cette époque. — Mort de Sixte IV (1484). — Caractère de son pontificat. . . . . p. 186 à 195
- VI. Scènes de tumulte après la mort de Sixte IV. — Election simoniaque de Jean-Baptiste Cibo. — Innocent VIII (1484-1492). — Caractère effacé de son pontificat. — Népotisme du Pape. — Cardinaux mondains et scandaleux. — Jérôme Savonarole. — Jérôme Savonarole à Florence. — Ses premiers sermons. — Influence exercée par Savonarole. — Mort d'Innocent VIII (1492). . . . . p. 195 à 200



CHAPITRE VII

DE L'AVÈNEMENT D'ALEXANDRE VI A L'APPARITION DE LUTHER  
LE CONCORDAT DE 1516 (1492-1517)

- I. Election d'Alexandre VI (11 août 1492). — Impression produite par cette élection. — Portrait du nouveau Pape. — Les débuts de son pontificat. — Il protège Rome contre la turbulence et les intrigues des petits tyrans italiens. — Népotisme scandaleux d'Alexandre VI. — Sa faiblesse pour Lucrèce et pour César Borgia. — Impuissance du Pape à travailler à la réforme de l'Eglise. — Le peuple se tourne vers Charles VIII et vers Savonarole . . . . . p. 201 à 205
- II. Projets et menaces de Charles VIII. — Panique d'Alexandre VI. — Campagne des Français en Italie. — Charles VIII à Florence. — Siège de Rome par les Français. — Traité de paix avec Charles VIII (15 janvier 1495). — Invectives de Savonarole contre Charles VIII. — Alexandre VI reprend la lutte contre la noblesse italienne . . . . . p. 205 à 207
- III. Meurtre du duc de Candie (14 juin 1497). — Tristesse du Pape. — Il rédige une bulle de réforme. — Résumé de cette bulle. — Elle reste à l'état de projet. — César reprend son influence prépondérante. — Terreurs populaires. — Popularité de Jérôme Savonarole. . . . . p. 208 à 211
- IV. Etat de la ville de Florence après la fuite des Médicis. — Savonarole aborde résolument le politique dans ses prédications. — Il combat le despotisme et l'anarchie. — Le *parlamento*. — Savonarole fait acclamer le Christ roi de Florence. — Le « bûcher des vanités ». — Les *Arrabiati* combattent Savonarole. — Excès de zèle de Savonarole. — Il s'attaque au Pape Alexandre VI. — Il désobéit au Pape et demande la convocation d'un Concile (1498). — Il s'adresse, à cet effet, aux princes chrétiens. — Les ennemis de Savonarole se multiplient. — Ses provocations imprudentes. — L'épreuve du feu (7 avril 1498). — L'assaut du couvent de Saint-Marc. — Savonarole est condamné à mort. — Son supplice (23 mai 1498). — Jugement sur Savonarole . . . . . p. 211 à 218
- V. César Borgia quitte la pourpre. — Il est nommé gonfalonier du Saint-Siège. — Les Etats de l'Eglise sont presque entièrement aux mains des Borgia. — Indignité de la conduite privée d'Alexandre VI. — Indéfectibilité de sa doctrine. — Il favorise la propagation de la foi. — Christophe Colomb découvre l'Amérique (1492). — Décrets d'Alexandre délimitant les zones de protectorat en Amérique pour l'Espagne et pour le Portugal (3-4 mai 1493). — Légitimité et utilité de cette intervention d'Alexandre VI. — Mort d'Alexandre VI (13 août 1503). . . . . p. 218 à 222
- VI. Intrigues de César Borgia et de Julien de la Rovère. — Election de Pie III (23 septembre 1503). — Joie du peuple chrétien à l'avènement du nouveau Pape. — Caractère pacifique du nouvel élu. — Programme de son pontificat. — Mort de Pie III (18 octobre 1503). . . . . p. 222 à 224
- VII. Election de Jules II (1<sup>er</sup> nov. 1503). — Portrait de Jules II. — Il travaille à consolider la puissance temporelle du Saint-Siège. — Mort de

César Borgia (12 mai 1507). Le Saint-Siège hérite de ses conquêtes. — Jules II lutte contre la France. — Caractère élevé de sa politique. — Rome devient le centre du mouvement artistique. — Bramante, Michel-Ange et Raphaël. — Rome, centre du mouvement religieux par la convocation d'un concile œcuménique . . . . . p. 224 à 227

VIII. Situation réelle de la Papauté. — L'unité des peuples chrétiens, telle que l'avait conçue le Moyen Age, est désormais impossible. — Jules II crée la royauté italienne du Saint-Siège. — La curie romaine. — Caractère nouveau des œuvres d'art. — Opposition de l'empereur d'Allemagne et du roi de France. — Prétentions de l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>. — Menées de Louis XII. — Le concile de Tours (septembre 1510). — Pamphlets contre le Pape. — Jules II condamne les cardinaux rebelles et forme une ligue contre la France (1511). . . . . p. 227 à 231

IX. Bulle de convocation au Concile de Latran (25 juillet 1511). — Attitude de Maximilien I<sup>er</sup>. — Ouverture du conciliabule de Pise (1511). — Résistance de plusieurs Eglises aux décisions du prétendu concile. — Entrée en lice de Cajétan. — Son traité *De auctoritate Papæ et concilii*. — L'opinion publique s'oppose au schisme. — Ouverture du V<sup>e</sup> concile de Latran (3 mai 1512). — Discours de Gilles de Viterbo. — Mort de Jules II (21 janvier 1513). . . . . p. 231 à 234

X. Election de Léon X (11 mars 1513). — Portrait de Léon X. — Il reprend le concile de Latran avec le programme de Jules II. — Mesures prises contre les abus des Réguliers . . . . . p. 235 à 237

XI. Le concordat de 1516. — Origines du concordat. — Léon X et François I<sup>er</sup>. — Causes prochaines du Concordat. — L'entrevue de Bologne. La question bénéficiale. — Les bénéfices « électifs ». — Il y est pourvu au moyen de la nomination par le roi et de l'institution canonique par le Pape. — Suppression des grâces d'expectative et des réserves. — La question judiciaire. — Le Saint-Siège est reconnu comme tribunal suprême d'appel. — La question fiscale. — Suppression en fait des annates. — Opposition du Parlement, de l'Université et de certains membres du clergé . . . . . p. 237 à 241

CHAPITRE VIII

LE MOUVEMENT INTELLECTUEL DE LA RENAISSANCE

I. La Renaissance en Avignon. — Clément V, Jean XXII et Urbain V initiateurs de la Renaissance littéraire. — François Pétrarque (1304-1374). — Son rôle dans la Renaissance littéraire. — Le caractère de sa vie et de son œuvre. — Il est encouragé et favorisé par les Papes. . . . . p. 242 à 245

II. Le mouvement artistique après le grand schisme. — Fra Angelico de Fiesole (1387-1457). — Donatello (1386-1466). — Il fait pénétrer l'inspiration païenne dans la sculpture. — Alberti (1404-1472). — Le naturalisme dans l'architecture. — Le paganisme dans les Lettres. — Le *De Voluptate* de Laurent Valla (1431). — Le collège des secrétaires apostoliques — Pogge (1380-1459). — Le *Liber facetiarum* (1449). — Réac-

- tion des Papes Calixte III, Pie II et Paul II. — Suppression du « collège des abrégiateurs » (1468). . . . . p. 245 à 250
- III. Les Médicis de Florence. — Arrivée à Florence des savants grecs. — Chalcocondylas. — Gémiste Pléthon. — Pic de la Mirandole (1463-1494). — Pomponius Lætus (1425-1477). — Ange Politien (1434-1494). — Marsile Ficin (1433-1499) . . . . . p. 250 à 254
- IV. L'inspiration païenne s'accroît dans l'architecture florentine. — La sculpture florentine. — Donatello (1386-1466). — La peinture. — Filippo Lippi (1406-1469). — Botticelli (1444-1510). — Ghirlandajo (1449-1494). — Verocchio (1435-1488). — Le paganisme dans les lettres. — Le paganisme dans les mœurs. — Réaction du sentiment chrétien dans la prédication des moines. — Influence de Savonarole sur les artistes de son temps. — Fra Bartolomeo, Lorenzo di Credi, les Robbia, Botticelli. — Influence de Savonarole sur Raphaël, Michel-Ange et Léonard de Vinci. — Caractère religieux et apologétique des œuvres de ces trois grands génies . . . . . p. 254 à 259
- V. Décadence de la scolastique. — Capreolus. — Gabriel Biel († 1495). — Cajétan (1470-1534). . . . . p. 260 à 262
- VI. L'aristotélisme hétérodoxe. — Jean de Jandun. — Pierre Pomponace (1462-1524). — Le néoplatonisme semi-païen. — Marsile Ficin. — Bessarion († 1472). — La philosophie indépendante. — Nicolas de Cuse (1401-1464). Sa doctrine philosophique . . . . . p. 262 à 265
- VII. Le *Triumphus Crucis* de Savonarole. — La Renaissance du mysticisme. — Maître Eckart (1260(?) - 1327). — Condamnation de vingt-huit propositions de Maître Eckart par Jean XXII (1326). — Disciples de Maître Eckart. — Ruysbrock (1294-1381). — Jean Tauler († 1361). — Henri Suso (1295-1366) . . . . . p. 266 à 270
- VIII. Le faux mysticisme. — Les confréries de béghards et de béguines. — Le faux mysticisme chez les docteurs d'Allemagne. — Berthold de Rohrbach. — Jean Wesel (1419-1489). — Jean Wesel. — Les précurseurs du protestantisme en Angleterre et en Suisse. — La Théologie Germanique . . . . . p. 270 à 274

## DEUXIÈME PARTIE

### La Révolution protestante

#### CHAPITRE PREMIER

##### LE PROTESTANTISME EN ALLEMAGNE

- I. Etat politique de l'Allemagne au début du XVI<sup>e</sup> siècle. — Le clergé. — L'humanisme allemand. — Caractères propres de la Renaissance allemande. — Elle est : 1<sup>o</sup> plus nationale ; — 2<sup>o</sup> plus scientifique ; — 3<sup>o</sup> plus préoccupée de la question religieuse. — Le conflit entre l'Eglise actuelle et l'antiquité sacrée et profane s'y accuse avec plus de force. — Erasme

- représente ce mouvement intellectuel. — Popularité d'Erasmus en Allemagne. — Gravité extrême d'un pareil état intellectuel . . . p. 275 à 284
- II.** Luther (1483-1546). — Sa famille. — Martin Luther écolier à Magdebourg. — Luther à l'École d'Eisenach. — Ursule Cotta se fait la protectrice du jeune écolier. — Il étudie à l'Université d'Erfurt. — L'humanisme à l'Université d'Erfurt. — La danse macabre dans l'art à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. — Martin Luther à vingt ans : son impressionnabilité nerveuse. — Son entrée au couvent des Augustins (17 juillet 1505). — Ses troubles de conscience. — Son ordination sacerdotale . . . p. 281 à 289
- III.** Jean de Staupitz, supérieur général des Augustins. — Formation de la doctrine luthérienne. — Les trois dogmes fondamentaux du luthéranisme. — Etat d'âme de Luther après son entrée au couvent. — La crise. — Le rôle de Staupitz. — Il contribue malgré lui à induire Luther dans l'erreur. — Luther voit sa foi en l'Église ébranlée. — Influence de la lecture de saint Augustin. — Influence de la lecture des auteurs mystiques. — Influence de la philosophie nominaliste. — Luther commence à prêcher et à enseigner ses nouvelles doctrines. — Premières appréhensions de son entourage. — Dévouement de Luther pendant la peste. — Caractère de Luther . . . . . p. 290 à 297
- IV.** Promulgation d'indulgences par Léon X en 1511. — Tetzel. — Regrettable marché consenti à propos du produit des indulgences. — Luther commence à attaquer les indulgences. — L'éloquence de Luther . . . . . p. 297 à 300
- V.** Les 95 thèses sur les indulgences. — Réfutation des thèses de Luther par Tetzel. — Nouvelles erreurs de Luther . . . . . p. 300 à 302
- V.** Accueil enthousiaste fait aux thèses de Luther par les humanistes. — La « controverse des livres juifs ». — Intervention de Jean Reuchlin. — Le Handspiegel et l'Angenspiegel. — Les Théologiens et les Poètes. — Ulrich de Hutten. — Attitude d'Erasmus. — Conrad Mutian. — Luther cherche auprès des humanistes ses premiers appuis . . . . . p. 302 à 306
- VII.** Luther recrute de nouveaux disciples. — Intervention du Pape Léon X. — Première tentative pacifique. — Bref du 23 août 1518, invitant Luther à se rétracter. — Attitude équivoque de Luther. — Arrivée de Luther à Wittemberg (8 oct. 1518). — Cajétan condescend à converser avec Luther sur les doctrines incriminées. — Vains efforts de Cajétan pour obtenir une rétractation sincère. — Fuite précipitée de Luther (21 octobre 1518.) . . . . . p. 306 à 312
- VIII.** Luther est appuyé par l'électeur de Saxe. — Politique de Léon X. — Charles de Miltitz est chargé de négocier avec Luther. — Triste issue des entrevues de Luther avec Miltitz . . . . . p. 313 à 315
- IX.** Entrée en scène des théologiens. — Les Obélisques de Jean Eck. — Les conférences de Leipzig (1519). — Portrait de Luther à cette époque. — Luther se répand en injures. — Mélancton (1497-1560). — Luther se montre généreux envers Tetzel persécuté . . . . . p. 315 à 319
- X.** Le luthéranisme devient le confluent de tous les mouvements politiques religieux et sociaux qui troublent l'Allemagne. — Le mouvement poli-

- tique contre Rome. — Le mouvement des faux mystiques. — Le mouvement de révolution sociale. — Le chevalier brigand Franz de Sickingen offre ses services à Luther. — Le manifeste de Luther « A la noblesse chrétienne de l'Allemagne ». — La bulle *Exsurge* condamne Luther (15 juin 1520). — Analyse sommaire de la bulle. — Luther brûle la bulle du Pape (10 décembre 1520). — Mouvement d'agitation contre le Pape. — Intervention du franciscain Thomas Murner . . . . . p. 319 à 324
- XI. Situation troublée de l'Allemagne à l'avènement de Charles-Quint. — Politique de Charles-Quint. — Diète de Worms (1520). — Luther est convoqué à la diète. — Comparution de Luther devant l'empereur à Worms (17 et 18 avril 1521). — Il refuse de se rétracter. — Les chevaliers et le peuple se soulèvent en faveur de Luther. — Le « Bundschuh. » — Luther est banni de l'empire. — Il se cache dans le château de la Wartbourg . . . . . p. 324 à 329
- XII. Luther à la Wartbourg. — Avènement d'Adrien VI (1522). — Luther entreprend la traduction de la Bible. — Caractère de cette traduction. — Pamphlet contre Henri VIII. — Anxiétés de Luther sur son œuvre. — Il cherche à étouffer ses remords par la violence de ses colères. — Le dialogue avec le diable. — Luther quitte le château de la Wartbourg (3 mars 1522) . . . . . p. 329 à 334
- XIII. Apogée de la popularité de Luther (1522). — Osiandre (1498-1552). — Œcolampade (1482-1531). — Diffusion de la doctrine luthérienne parmi le peuple. — Les princes s'arrogent le droit de faire prêcher « le pur Évangile » dans leurs Etats. — Apostasie du Grand Maître de l'Ordre Teutonique. — Origine du duché de Prusse . . . . . p. 334 à 337
- XIV. Luther est dépassé et compromis par ses propres disciples. — La Guerre des Chevaliers. — Attitude de Luther. — Plusieurs humanistes l'abandonnent. — La guerre des paysans. — Luther encourage les plus sévères moyens de répression. — La dispute sacramentaire. — Zwingle (1484-1531). — Luther prend la défense du dogme de la présence réelle ; mais il le mutile. — Réplique des Zwingliens. — Angoisses de Luther. — Mariage de Luther avec Catherine Bora (13 juin 1525). — Les luthériens prennent le nom de protestants. — Diète d'Augsbourg (1530). — Mélancthon rédige la confession d'Augsbourg. — Pourquoi l'accord était impossible entre les catholiques et les protestants. — Comment l'accord entre les diverses sectes protestantes fut également irréalisable. — Importance de la confession d'Augsbourg dans l'évolution de la doctrine protestante. — La ligue de Smalkalde. — L'*Interim* de Nuremberg (1532). — Les Anabaptistes. — Jean Mathys fonde le « royaume de Sion ». — Jean de Leyde . . . . . 337 à 346
- XV. Paul III décide la convocation d'un concile. — Il y invite toutes les nations chrétiennes. — Les *Articles de Smalkalde* (1537). — L'*Interim* de Ratisbonne (1544). — Le désordre et l'immoralité se répandent parmi les protestants. — Luther autorise la bigamie du landgrave de Hesse. — Le livre de Luther *Contre la Papauté*. — Mort de Luther (18 février 1546). — Raison profonde des luttes intérieures du protestantisme. — Le protestantisme se scinde en deux partis. — Le syncrétisme dogmatique. — Le

piétisme individualiste. — Gaspard Schwenkfeld (1490-1561). — Valentin Weigel (1533-1588). — Jacques Boehme (1575-1624). . . . 347 à 352

## CHAPITRE II

### LE PROTESTANTISME EN ANGLETERRE

- Vue générale sur les origines du schisme et de l'hérésie anglicans.** 352 à 353
- I. Les précurseurs : Occam, Wicief, les Lollards.** — Etat politique et social de l'Angleterre à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. — Henri VIII crée la monarchie absolue. — Les premiers humanistes en Angleterre. — L'« Eloge de la Folie » d'Erasmus. — L'« Utopie » de Thomas More. . . . 353 à 355
- II. Avènement d'Henri VIII (1509).** — Son caractère. — Son mariage avec Catherine d'Aragon (1509). — Il reçoit le titre de « Défenseur de la foi ». — Il poursuit les hérétiques. — Henri demande le divorce. — Ses étranges arguments. — Thomas Wolsey. — Clément VII, son caractère. — Lentours et tergiversations de la politique de Clément VII. — Entrée en scène de Cranmer et de Cromwell. — Caractère de Cranmer. — Biographie de Thomas Cromwell. — On obtient de la part des principales universités de l'Europe des consultations favorables au divorce du roi. — Cromwell travaille à l'asservissement du clergé sous l'autorité du roi. — Une déclaration du 11 février 1531 reconnaît le roi comme chef de l'Eglise. — Le roi est reconnu comme législateur suprême de l'Eglise d'Angleterre . . . . . 355 à 363
- II. Le Pape déclare valide le premier mariage d'Henri VIII (23 mars 1533).** Trois grandes lois consomment le schisme. — Cranmer, archevêque de Cantorbéry, déclare valide le second mariage du roi et couronne Anne Boleyn. — Persécution des prêtres et des religieux. — Thomas Cromwell, quoique laïque, est nommé vicaire général pour les affaires ecclésiastiques. — Henri VIII brave la sentence d'excommunication prononcée par le Pape. — La conscience populaire proteste seule. — Le procès et le supplice d'Elisabeth Barton (1534). — Les serments de suprématie et de succession. — Les « Lois sur la trahison ». — Horribles supplices infligés à des religieux chartreux. — Martyre du bienheureux Fisher (1535). — Martyre du Bienheureux Thomas More (1535). — Attitude du Pape Paul III. — Légation du cardinal Pole. — Le « pèlerinage de grâce ». . . . . 363 à 370
- III. Politique religieuse d'Henri VIII.** — Persécution des protestants. — Les « Six articles » de 1536. — Cromwell mis à mort (28 juillet 1540). — Les six femmes d'Henri VIII. — Destruction des monastères anglais. — Odieuses manœuvres des visiteurs Legh et Layton. — Les biens des monastères passent aux mains des grands. — La situation des classes populaires s'aggrave par suite de la suppression des couvents. 371 à 374
- IV. Avènement d'Edouard VI.** — Le duc de Somerset, régent du royaume. — Aggravation des lois portées contre les catholiques. — Premières infil-

- trations hérétiques dans la législation. — Le *Book of common prayer* (1549). — Introduction des doctrines de Calvin et de Zwingle. — Pierre Martyr. — Buczer et Fagius. — Soulèvement des populations de l'ouest (1549) . . . . . p. 374 à 377
- V. Avènement du Comte de Warwick (1549). — On persécute la princesse Marie. — Le roi favorise l'introduction des dogmes calvinistes. — Seconde édition du *Book of common payer* (1552). — L'*Ordinal* de 1550 et de 1552. — Les *Quarante-deux articles*. — Lamentable décadence du clergé hérétique. — Le conseil du roi déclare lady Jane Grey héritière du royaume à l'exclusion de Marie, sœur du roi . . . . . 377 à 380
- VI. Avènement de la reine Marie (1552). — Mariage de Marie avec Philippe d'Espagne. — Révolte de Courtenay. — Supplice de Jane Grey (12 février 1554). — Réconciliation solennelle du royaume à Rome (30 novembre 1554). — Dispositions hostiles contre Rome et contre la reine. — Le parlement remet en vigueur les anciennes lois contre l'hérésie (1555). — Exécution de Cranmer. — Répressions excessives. — Action modératrice du cardinal Pole. — Dernières années de la reine Marie. — Sa mort (17 novembre 1558). . . . . 380 à 384
- VII. La reine Elisabeth. — Son caractère. — Sa politique. — La reine est proclamée « gouvernante suprême au spirituel ». — Ordination du premier évêque anglican, Thomas Parker (1559). — Invalidité des ordinations anglicanes. — Défection presque universelle du clergé et du peuple. — Réforme plus profonde du dogme. — Les « Trente-neuf articles » (1563) . . . . . 385 à 387
- VIII. Situation des catholiques restés fidèles au Pape. — Avènement de saint Pie V (7 janvier 1566). — La bulle *Regnans Dei* excommunique Elisabeth. — Exécution de Marie Stuart (1587). — Les puritains. — Pénétration de l'esprit puritain en Angleterre. — Les puritains d'Ecosse. — John Knox. — Persécution des catholiques. — Elisabeth prend parti pour les puritains. . . . . 388 à 391

## CHAPITRE III

## LE PROTESTANTISME EN FRANCE

- I-II. Vue générale de l'histoire du protestantisme en France. — La société française au début du xvi<sup>e</sup> siècle. — Le peuple. — La bourgeoisie. — La noblesse. — Le clergé. — Le roi. — Caractère de François I<sup>er</sup>. — Le roi gentilhomme. — Le dilettante. — Le politique « ondoyant et divers ». — La cour. — Louise de Savoie. — Marguerite d'Angoulême. — Anne d'Etampes. — La Sorbonne et le Parlement. . . . . 393 à 398
- III. Lefèvre d'Étaples. — Il étudie les sciences ecclésiastiques avec une nouvelle méthode. — Ses disciples. — Guillaume Briçonnet. — Le « cénacle de Meaux ». — Marguerite d'Angoulême protège l'école. — Dissolution du « cénacle de Meaux ». — Clichtove combat les doctrines de Luther. —

- Noël Bêda, syndic de la Sorbonne. — Condamnation de la dissertation de Lefèvre sur « les trois Madeleine ». — Premières révoltes, premiers supplices . . . . . 398 à 402
- IV. Deux courants à la cour. — Attitude de François I<sup>er</sup>. — Condamnation de Louis de Berquin (1527-1528). — La cour est de plus en plus gagnée aux idées nouvelles. — Entrevue de Marseille (1533). — François I<sup>er</sup> exile Noël Bêda. — Exécution d'Etienne Lecourt (déc. 1533). — Influence du cardinal de Tournon. Nouvelles poursuites contre les novateurs. — L'amnistie de 1535. — Les Vaudois des Alpes. — Décret du parlement d'Aix ordonnant la destruction par le feu des bourgs de Cabrières et de Mérindol. — Attitude du cardinal Sadolet. — Massacre des Vaudois de Provence (1545). — Exemples de courage donnés par les martyrs protestants. . . . . 404 à 409
- V. Biographie de Jean Calvin, — Les origines de Calvin. — La « conversion » de Calvin. . . . . 410 à 417
- VI. Le discours sur la *Philosophie chrétienne* (1<sup>er</sup> novembre 1533). — Calvin, sous le coup de poursuites judiciaires, passe à l'étranger. — Calvin à Bâle. — Le livre de l'*Institution chrétienne* (1536). — Luther et Calvin . . . . . 414 à 416.
- VII. Le rôle de la doctrine de la prédestination dans le développement du calvinisme. — Les origines de protestantisme à Genève. — Guillaume Farel à Genève. — Arrivée dans la ville de Jean Calvin. Son portrait. — Il organise politiquement et religieusement la ville de Genève. — Exécution de Michel Servet. — L'exécution de Servet est approuvée par Buczer, Mélanchton et Théodore de Bèze. — La communauté genevoise devient le modèle des églises protestantes françaises. . . . . 417 à 424
- VIII. Henri II se déclare nettement contre les huguenots. — La « chambre ardente ». — L'édit de Châteaubriant (1551). — Essai d'Introduction de l'Inquisition en France. — Le jurisconsulte Dumoulin et l'affaire des « petites dates ». — La confession de foi des églises françaises (1559). — Conflit entre la Grande Chambre et la Tournelle. — Arrestation de plusieurs membres du parlement. — Assassinat du président Minard. . . . . 421 à 427
- IX. Avènement de François II. — Le gouvernement aux mains des partis. — Le parti des Guise. — Le duc François de Guise. — Le cardinal de Lorraine. — Le parti des Bourbons. — L'amiral de Coligny. — Le tiers parti. — Catherine de Médicis. — Le chancelier de l'Hôpital. — L'amnistie de 1561. — Exaltation des calvinistes. — Le colloque de Poissy (1561). — L'édit de 1562. — Le triumvirat. — L'incident de Wassy (1562) . . . . . 425 à 431
- X. Vue générale sur les guerres de religion. . . . . 431 à 432
- XI. Mort de Calvin (27 mai 1564). — Progrès des protestants grâce à la politique de Catherine de Médicis. — Ils forment désormais comme un Etat dans l'Etat. — Politique de Coligny. — Attentat contre Coligny. — Catherine de Médicis arrache au jeune roi l'ordre du massacre. — Mesures préparatoires. — La Saint-Barthélemy (24 août 1572). — Les massacres en province. — Attitude du Pape Grégoire XIII. . . . . 432 à 437



- XII. Origines de la Ligue. — Les premières ligues locales. — La « paix de Monsieur » (1576). — L'« acte d'union » des habitants de Péronne et le premier programme de la Ligue. — Fondation à Paris d'une Ligue générale (1584). — Henri de Guise, chef de la Ligue. — La guerre des trois Henri. — La politique des Papes pendant la Ligue. — Causes politiques qui ramènent l'opinion publique à Henri IV. — Premiers projets de conversion. — Influence du cardinal du Perron. — Les conférences de Mantes. — Les conférences de Saint-Denis. — L'abjuration d'Henri IV (25 juillet 1595) . . . . . 437 à 443
- XIII. L'Edit de Nantes (15 avril 1598). — Analyse de l'Edit. — Libertés accordées aux églises protestantes. — Privilèges concédés aux protestants. — Remontrances du parlement à propos de l'Edit de Nantes. — Politique religieuse d'Henri IV. . . . . 443 à 445

## CHAPITRE IV

### LE PROTESTANTISME DANS LES PAYS DU NORD

- I. Introduction de l'anabaptisme dans les Pays-Bas. — Melchior Hofmann et Jean Mathys († 1534). — Etat social et religieux des Pays Bas. — Guillaume le Taciturne (1537-1584) soulève la nation. — Intervention des calvinistes français. — Le « Compromis des nobles » (1565). — Les *Gueux*. — Le « compromis des marchands ». — La « terreur » flamande. — Répression terrible exercée par Philippe II. — Le duc d'Albe (1508-1582). — Les *Gueux de mer*. — Le peuple se détache de l'Espagne. — Les martyrs de Gorcum (1572). — La Pacification de Gand (1576). — L'Union d'Arras et l'Union d'Utrecht préparent la séparation de la Belgique catholique d'avec la Hollande protestante (1579). — Reconnaissance des Provinces-Unies des Pays-Bas par les Etats européens (1596). . . . . 446 à 451
- II. Sainte Brigitte et Marguerite de Danemark. — L'Union de Calmar (1397). — Avènement de Christian II (1513). — Il persécute l'Eglise. — Introduction du luthéranisme dans les pays scandinaves (1520). — Gustave Vasa est proclamé roi de Suède (1523). — Sa politique hostile à l'Eglise. — Olaus et Laurent Peterson prêchent en Suède les doctrines de Luther. — Le *Recès de Vesteras* (1529). Spoliation des biens d'Eglise. . . . . 451 à 454
- III. Infiltrations du protestantisme dans les pays catholiques. — Tentatives de propagande luthérienne parmi les Grecs schismatiques. — Vue générale sur la marche du mouvement protestant et sur ses résultats politiques et sociaux. — La révolution protestante, née avant Luther d'un mouvement politique et social, a partout abouti à l'affermissement du pouvoir absolu et à la ruine des libertés politiques . . . . . 454 à 456

## TROISIÈME PARTIE

## La réforme catholique.

## CHAPITRE PREMIER

LA RÉFORME CATHOLIQUE ET LES PAPES DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE  
(1521-1600).

- Vue générale sur la réforme catholique . . . . .** 459 à 460
- I. Adrien VI (1522-1524).** — Caractère du nouveau Pape. — Les tentatives de réforme d'Adrien VI se heurtent à une opposition irréductible. — Clément VII (1524-1534). — Son caractère. — Sac de Rome par les troupes impériales (1527). — Charles-Quint réclame la réunion d'un concile. — Le Pape s'y oppose. — Malheurs de son pontificat. — Réveil du sentiment chrétien . . . . . 460 à 463
- II. Paul III (1534-1549).** — Son caractère. — Son œuvre réformatrice. — Jules III (1550-1555). — Marcel II (1555). — Paul IV (1555-1559). — Son activité réformatrice. — Ses entreprises belliqueuses. — Paul IV et l'Inquisition . . . . . 464 à 468
- III. Pie IV (1559-1565).** — Caractère du Pape. — Procès intenté aux neveux de Paul IV. — Saint Charles Borromée. — Saint Pie V (1566-1572). — Portrait du nouveau Pontife. — Réforme du clergé. — Réforme liturgique. — Il groupe les nations chrétiennes contre les Turcs. — Il favorise la ligue en France. — Sa politique religieuse en Allemagne et en Angleterre. . . . . 468 à 473
- IV. Grégoire XIII (1572-1585).** — Son zèle pour les œuvres d'éducation. — Le Collège romain. — Le Collège grec. — La réforme du calendrier (13 février 1582). — Situation financière du Saint-Siège. — Les mesures fiscales prises par Grégoire XIII soulèvent la noblesse contre lui. 473 à 476
- V. Sixte-Quint (1585-1590).** — Biographie du nouveau Pape. — Il réprime le brigandage. — Son administration financière. — Ses réformes dans le haut gouvernement de l'Eglise. — L'organisation du Sacré-Collège. — Embellissement de la ville de Rome. — Ses vastes projets. — Urbain VII (1590), Grégoire XIV (1590-1591), Innocent IX (1591), et Clément VIII (1592-1603) . . . . . 476 à 479

## CHAPITRE II

## LA RÉFORME CATHOLIQUE ET LE CONCILE DE TRENTE

- I. Premières idées de réforme.** — Paul III convoque un concile universel (22 mai 1542). — Choix de la ville de Trente. — Deuxième convocation (19 novembre 1544). — Ouverture du concile (13 novembre 1545). — Les trois légats pontificaux ; del Monte, Cervini et Pole. — Gravité des questions qui s'imposent aux délibérations du concile. — Principaux théolo-

- giens du Concile. — Fixation de l'ordre des travaux. — Diverses tendances se manifestent parmi les Pères . . . . . 480 à 485
- II.** IV<sup>e</sup> session. Les Pères abordent l'examen de la doctrine protestante. — Exposé sommaire de cette doctrine. — L'empereur demande au concile de surseoir à la condamnation des protestants. — La majorité du concile passe outre. — Discussion sur l'autorité de l'Écriture Sainte et de la Tradition. — Le Décret *De canonicis Scripturis* (8 avril 1546). — V<sup>e</sup> session. Discussion sur la nature du péché originel. — L'opinion d'Ambroise Catharin. — Discussion sur la transmission du péché originel. — Le décret *De peccato originali* (17 juin 1546). — La question de l'Immaculée Conception. — VI<sup>e</sup> session. La question de la justification. — Thèse de Luther. — Gravité et difficultés spéciales de cette question. — Les Pères implorent l'assistance divine. — Vivacité exceptionnelle de la discussion. L'incident de l'évêque de la Cava. — Le décret *De justificatione*. 485 à 491
- III.** Malgré l'opposition de l'empereur le décret *De justificatione* est promulgué le 13 janvier 1547. — VII<sup>e</sup> session. La question des sacrements. — Thèses de Luther. — Décret *De sacramentis* (3 mars 1547). — Transfert du concile à Bologne (11 mars 1547). — Sessions VIII<sup>e</sup>, IX<sup>e</sup>, X<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup>. Les Pères se contentent de préparer des matériaux pour les sessions suivantes. — Reprise du concile à Trente (1<sup>er</sup> mai 1551). — Difficultés avec le roi de France. — Le message de Jacques Amyot. — XII<sup>e</sup> session. La question de l'Eucharistie. — XIII<sup>e</sup> session. Le décret *De sanctissimo Eucharistiæ sacramento* (11 octobre 1551). — La question de la Pénitence. XIV<sup>e</sup> session. Le décret *De sanctissimis Pœnitentiæ et Extremæ Unctionis sacramentis* (25 novembre 1551). — XV<sup>e</sup> session. Réception des délégués protestants (janvier 1552). — XVI<sup>e</sup> session. Décret de suspension du Concile (28 avril 1552) . . . . . 491 à 496
- IV.** Interruption de dix années ; troubles extérieurs. — Reprise du Concile (18 janvier 1562). — XVIII<sup>e</sup> session. Coup d'œil sur la situation de l'Église en 1562. — Animation excessive des esprits. — Paul IV éprouve le besoin de s'appuyer sur les grandes puissances. — Légation du cardinal Morone auprès de l'Empereur Ferdinand, — XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> sessions. La France et l'Espagne promettent leur concours. — XXI<sup>e</sup> session. Décret *De communionem* (16 juillet 1552). — XXII<sup>e</sup> session. Décret *De sacrificio Missæ* (17 septembre 1562). — XXIII<sup>e</sup> session. Décret *De sacramento ordinis* (15 juillet 1563). — XXIV<sup>e</sup> session. *De sacramento matrimonii* (11 novembre 1563). — La question de la réforme disciplinaire au Concile de Trente. — 1<sup>o</sup> Pendant la première période du Concile (1545-1552). — 2<sup>o</sup> Pendant la seconde période. — Attitude de l'épiscopat espagnol. — Pierre Guerrero. — La question de l'initiative pontificale ou conciliaire dans la présentation des projets de décrets. — La question du droit divin de la résidence des évêques. — La question de la suprématie du concile. Institution des séminaires. — La réforme du Sacré Collège et du Saint-Siège. — La réforme des princes chrétiens. — XXV<sup>e</sup> session. Décret sur les droits et les devoirs des princes séculiers. — Décrets sur le purgatoire, les indulgences et le culte des saints (4 décembre 1563). — Clôture du concile (4 décembre 1563) . . . . . 496 à 506

## CHAPITRE III

## LA RÉFORME CATHOLIQUE ET LES PRINCES CHRÉTIENS

- I. La situation extérieure de l'Eglise au lendemain du Concile de Trente semble désespérée. — Sa vitalité intérieure. — Désagrégation du protestantisme. — L'autorité des princes se retourne en faveur de l'Eglise catholique. — L'Allemagne du sud et l'Autriche sont regagnées au catholicisme. Vitalité du catholicisme en France, en Angleterre, en Suède, aux Pays-Bas et en Suisse. — La Contre-Réforme. . . . . 507 à 511
- II. Institution de l'Inquisition romaine (1542). — Procédure de l'Inquisition romaine. — L'Inquisition en Italie. — L'Inquisition en Espagne. — Rigueurs de Philippe II. — Origine de l'Index. — Constitutions d'Alexandre VI et de Léon X sur les mauvais livres. — Le Concile de Trente et l'Index . . . . . 511 à 515

## CHAPITRE IV

## LA RÉFORME CATHOLIQUE DANS LE CLERGÉ SÉCULIER ET RÉGULIER

- La réforme du clergé séculier . . . . . 515 à 516
- I. Matteo Giberti, évêque de Vérone (1495-1543). — Saint Charles Borromée (1538-1584). — Sa vertu. — Son heureuse influence dans le gouvernement de l'Eglise. — Ses réformes. — Son zèle apostolique . . . . . 516 à 518
- II. L'institution des séminaires. — Origines lointaines des séminaires. — Décret du concile de Trente. — Application de ce décret par saint Charles Borromée. — Règlement des séminaires fondés par l'archevêque de Milan. — Les séminaires en France. — Initiatives du cardinal de Lorraine . . . . . 519 à 523
- III. Le vénérable Barthélemy des Martyrs (1514-1590). — Saint Philippe de Néri (1515-1595). — Saint Pie V. — Ses vertus . . . . . 523 à 524
- IV. Nécessité d'une réforme des ordres religieux. — Difficultés de cette réforme. — L'« Oratoire de l'Amour divin ». — Les progrès de l'hérésie protestante provoquent un mouvement général de réforme. — La réforme franciscaine : les Capucins. — La réforme bénédictine : les Feuillants. — La réforme des Trinitaires. — La réforme des Prémontrés et des Camaldules. — La congrégation de Saint-Vanne . . . . . 525 à 528
- V. La réforme du Carmel. — Décadence de l'Ordre du Carmel au début du xv<sup>e</sup> siècle. — Fondation des Carmélites par le Bienheureux Jean Soreth (1442). — Sainte Térèse (1515-1582). — Sa mission de réformatrice. — Obstacles qui s'opposent à l'accomplissement de sa mission. — Enfance de sainte Térèse. — Elle entre au Carmel. — Dieu la favorise de visions et d'extases. — Son plan idéal de réforme. — Amendements apportés à ce plan suivant les circonstances de temps et de lieu. — Elle veut assurer

- avant tout la « liberté des âmes ». — La réforme des Carmes. — Saint Jean de la Croix (1542-1591). . . . . 528 à 533
- VI. Fondations d'Ordres nouveaux. — L'Ordre des Théatins (1524). — Saint Gaétan de Thiène (1480-1547). — La Société du Divin Amour (1516). — Les vues réformatrices de saint Gaétan. — La règle des religieux théatins. — Les Barnabites (1532). — Les Somasques (1540). — Les Frères de Saint-Jean de Dieu . . . . . 534 à 537
- VII. La réforme des Ordres religieux en Italie. — L'Oratoire de saint Philippe de Néri (1583). — La règle de l'Oratoire. — Les Camilliens (1586). César de Bus (1544-1607). — Les Doctrinaires (1597). — Saint Joseph Casasanz (1556-1648). — La société des Ecoles pies (1597). — Les Ursulines (1544) . . . . . 537 à 540
- VIII. Traits caractéristiques des Ordres et des Congrégations fondés au xvi<sup>e</sup> siècle. — Les Jésuites. — Saint Ignace de Loyola (1491-1556). — La première idée de la Compagnie de Jésus. — Le vœu de Montmartre (15 août 1534). — Saint Ignace à Rome (1538). — Approbation de la Compagnie de Jésus par Paul III (1540). — Constitutions de la Compagnie de Jésus. — Caractère monarchique de la Compagnie. — Difficultés intérieures. — Activité apostolique des premiers membres de la Compagnie. — Les collèges des Jésuites. — Leurs méthodes d'enseignement. — Premiers développements de la Compagnie de Jésus. — Opposition du Parlement et de l'Université. — Fondations des premiers collèges des Jésuites en France. — Le Bienheureux Pierre Canisius . . . . . 541 à 551

## CHAPITRE V

LA RÉFORME CATHOLIQUE DANS LE MOUVEMENT INTELLECTUEL ET DANS  
LA VIE SPIRITUELLE

- I Le mouvement littéraire après le Concile de Trente. — Le Tasse, Camoëns et Lope de Véga. — Le mouvement artistique. — La peinture : Paul Véronèse. — L'école bolonaise. — L'architecture. Le style « jésuite ». La musique. — Décadence du chant grégorien au xv<sup>e</sup> siècle. — Palestrina, réformateur de la musique religieuse (1524-1594) . . . . . 552 à 554
- II. Restauration des études théologiques, sous l'inspiration de saint Thomas. — François de Vittoria (1480-1566). — François Suarez (1548-1617). — Ses opinions théologiques. — Sa doctrine sur la foi. — Sa doctrine sur l'origine du pouvoir. — Robert Bellarmin (1542-1631). — Sa doctrine sur l'origine des pouvoirs. — Ses œuvres de controverse. — Melchior Cano (1509-1560). — Il prône la méthode positive en théologie. — Les études scripturaires. — Guillaume Estius (1542-1613). — Jean Maldonat (1534-1583) . . . . . 555 à 560
- III. La question du molinisme et du thomisme. — Exposé de la question. — La doctrine moliniste. — La doctrine thomiste ou bannésienne. — La congrégation de *Auxiliis* . . . . . 560 à 562
- IV. Le développement de la vie chrétienne. — Les *Exercices spirituels* de

saint Ignace. — Leurs sources. — Les <i>Exercices</i> , méthode de vie ascétique. — Analyse sommaire du livre des <i>Exercices</i> . — La méditation fondamentale. — La méthode de « l'application des sens ». — Le guide spirituel des <i>Exercices</i> . — L'« élection ». — La méditation sur la vie du Sauveur. — La méditation finale « ad amorem » . . . . .	563 à 566
V. La mystique de sainte Térèse. — Idées fondamentales : l'âme, l'éternité, l'amour. — Méthode de sainte Térèse : la vie mystique expliquée par les états d'oraison. — L'oraison commune ou méditation. — L'oraison mystique ou contemplation. — Son point de départ : le recueillement. — Son premier degré : la quiétude. — Son second degré : l'union pleine avec Dieu. — L'oraison extraordinaire ou l'extase. — Son premier degré : les fiançailles mystiques. — Son second degré : le mariage spirituel. — Fruit de cette ascension mystique de l'âme : le zèle apostolique. — Comment les œuvres spirituelles de saint Ignace et de sainte Térèse ont constitué la plus profonde réfutation de la doctrine fondamentale de Luther . . . . .	566 à 571
INDEX DES NOMS PROPRES . . . . .	573

25  
310  
P.C